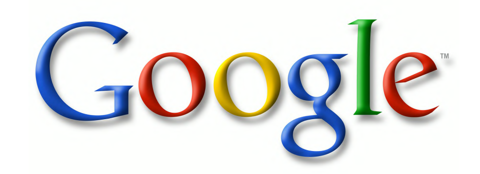
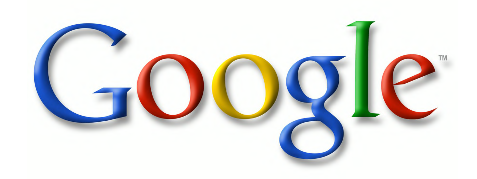
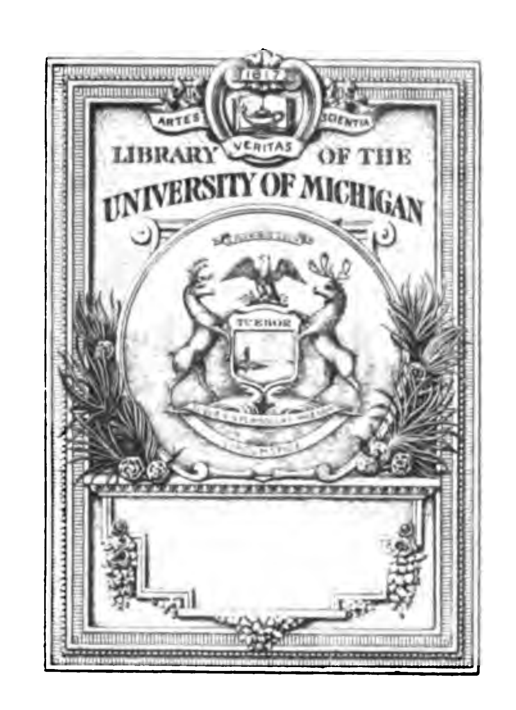
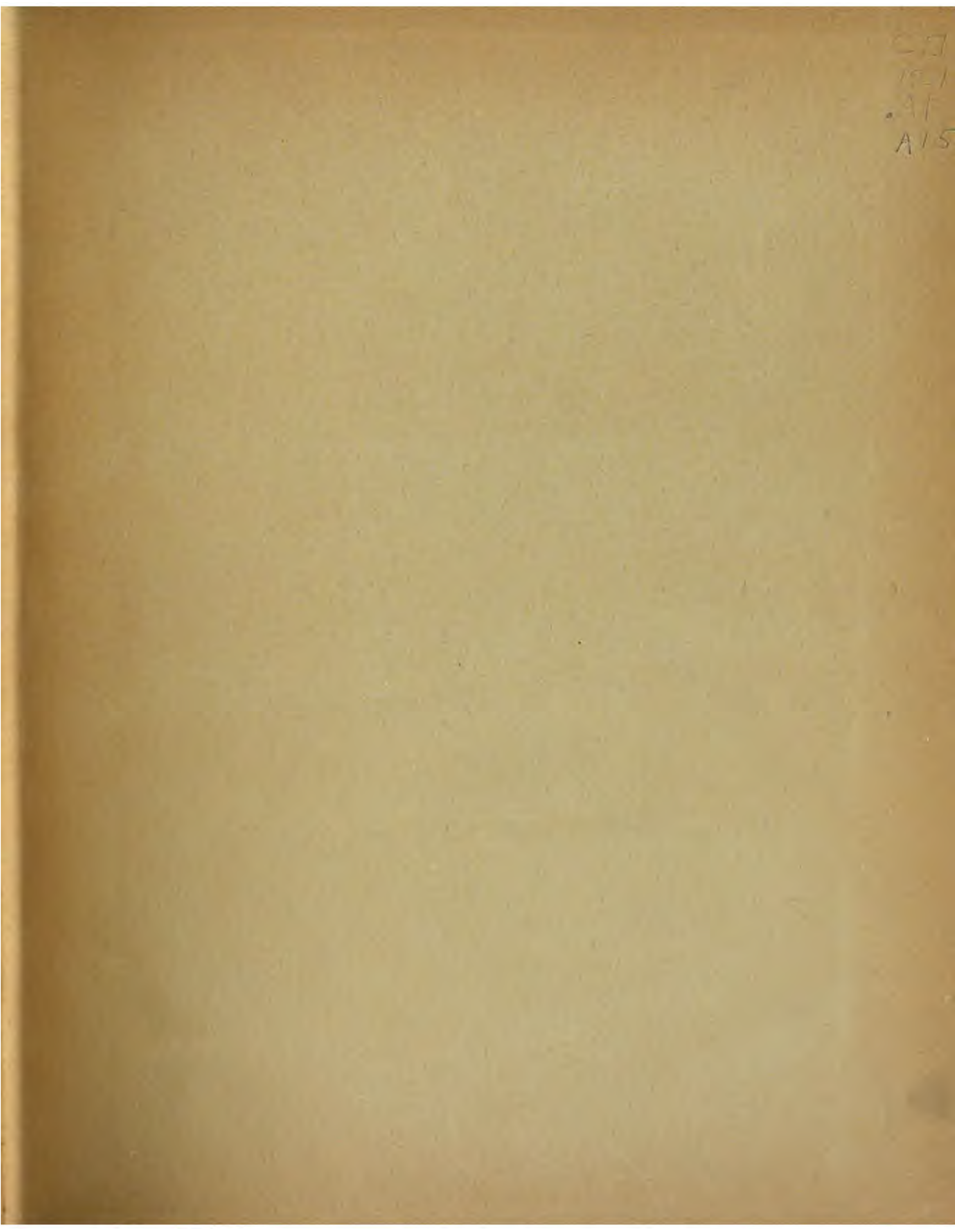
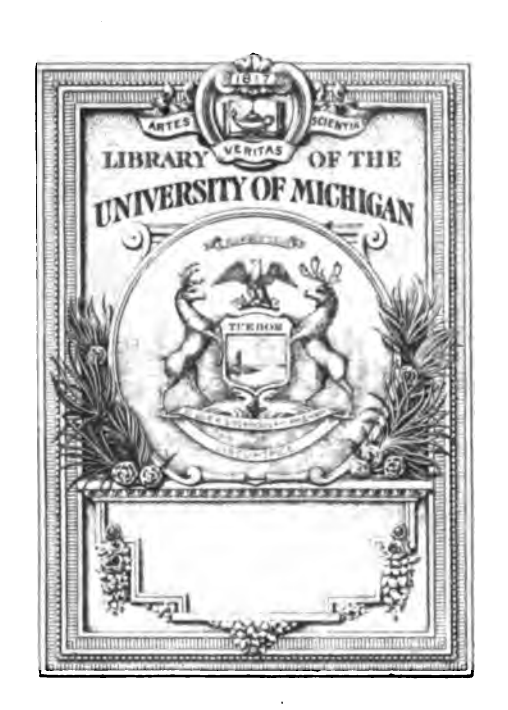




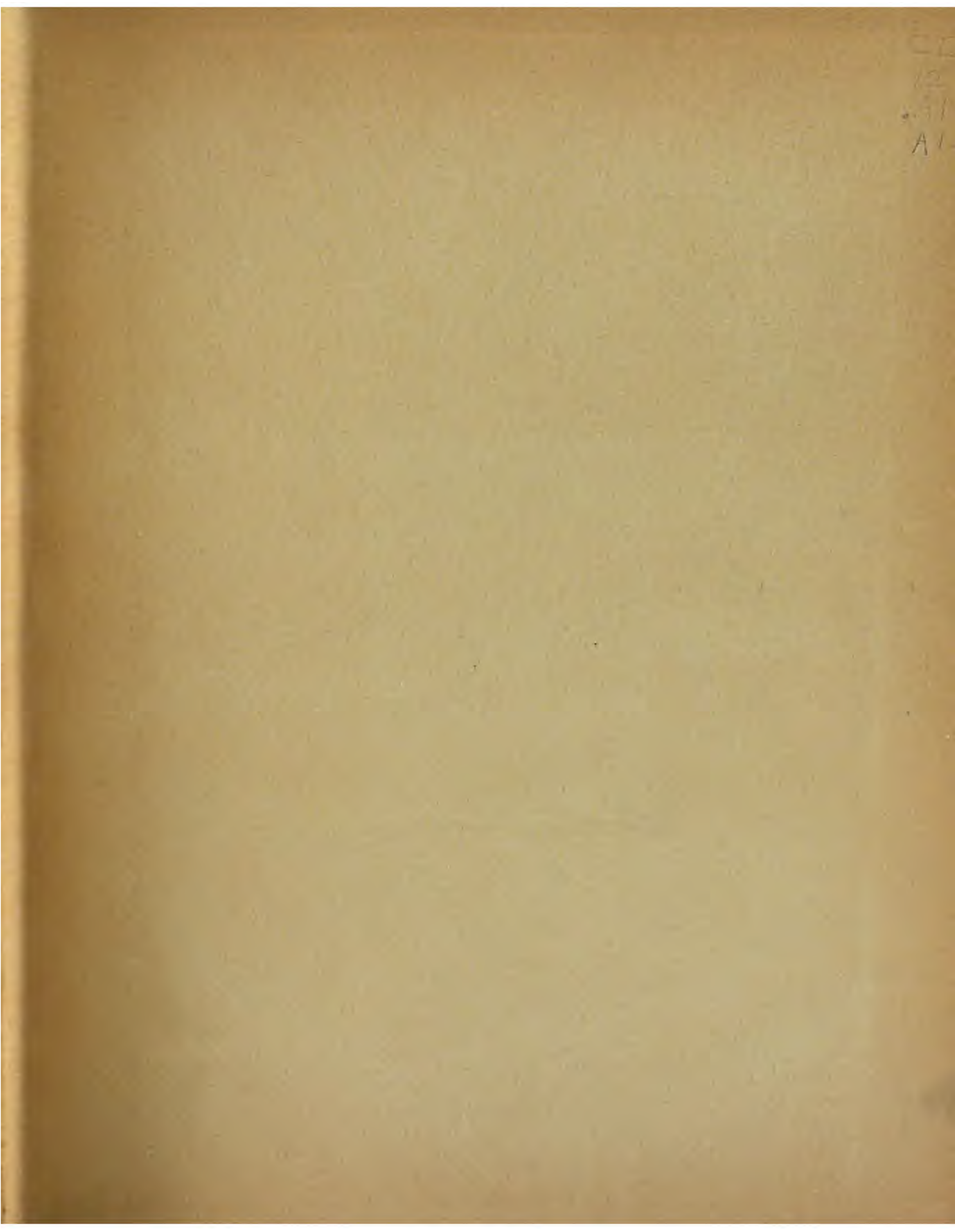

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

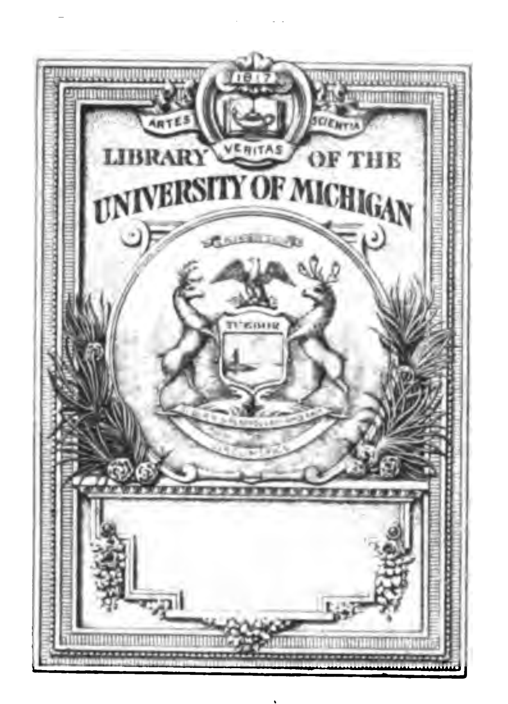



A15



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

de l'Aveyron.

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. H. AFFRE, ARCHIVISTE.

AVEYRON.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES B, C et D.

TOME PREMIER.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT.

1866

ARCHIVES CIVILES DE L'AVEYRON.

Les Archives historiques de l'Aveyron, quoique fort incomplètes, constituent néanmoins, telles qu'elles sont, un dépôt aussi riche que varié, en rapport avec la vaste étendue du département. Elles occupent une place importante parmi leurs analogues de France; mais combien plus avantageusement ne seraient-elles pas classées, si, par l'incurie des administrations secondaires, des masses de documents n'avaient été gaspillés ou détruits dans l'intervalle de 1789 à 1800! Le dépôt, en effet, possède à peu près toutes les archives de l'évêché de Rodez, du chapitre cathédral, des abbayes de Bonnecombe et de Saint-Sernin; tandis qu'on n'y trouve que bien peu de chose des riches couvents d'Aubrac, Bonneval et Conques, et qu'il n'y a pas même un seul papier de l'évêché de Vabres, érigé pourtant en 1317. Comment s'expliquer cette abondance d'un côté et cette pénurie de l'autre? Par cette considération, croyons-nous, que les dépôts existant en leur entier, se trouvant plus rapprochés et pour ainsi dire sous les yeux de l'administration centrale, furent l'objet de mesures conservatoires plus régulièrement et plus fermement appliquées.

Le local affecté aux Archives historiques en même temps qu'aux papiers de la Révolution est une tour haute et solide, bâtie en 1443, et située dans les dépendances de l'évêché. On l'appelle indifféremment: tour de Corbières, du nom du gentilhomme qui en jeta les fondements; tour de Calvin, mais sans trop savoir pourquoi; tour de Charrié, parce que cet ancien membre de la Constituante, chef des insurgés contre le gouvernement de la Convention, après avoir été pris sur les montagnes d'Aubrac, y fut enfermé pendant quelque temps, et n'en sortit que pour monter à l'échafaud. On y voit encore des traces de cette sanglante et terrible époque dans une porte solidement doublée en fer, dans les verrous dont la grosseur provoque le frisson et la tristesse, et aussi dans des inscriptions tracées avec du charbon par les gardiens du malheureux captif. Ces lugubres souvenirs sont encore aggravés par l'épaisseur des murailles, les volumineux barreaux de certaines ouvertures, et par la présence de dossiers tels que ceux-ci: *Insurrection de Charrié*, *Renonciation au culte public*, *Liste des prêtres condamnés à la déportation*, *Inventaire du mobilier des églises*, *Emprunt forcé*, *Maximum*, *Levée en masse*, *etc.* Cette tour, dont la destination ne saurait changer qu'au grand détriment des Archives, est une vraie curiosité qui a eu jusqu'à présent le privilége d'exciter l'intérêt des visiteurs.

La série A est nulle dans les Archives du département de l'Aveyron.

La série B comprend en totalité 228 articles, dont 194 proviennent de l'ancienne Maîtrise des eaux et forêts de Rouergue et de Quercy, 32 du Bureau des saisies réelles et des consignations de la Sénéchaussée de Rodez, et 2 de la Cour de justice seigneuriale de Balzac. Le surplus des documents susceptibles de se rattacher à cette série est déposé au greffe du tribunal civil du chef-lieu, attendant qu'un paléographe actif et patient en opère le classement et l'inventaire.

La Maîtrise des eaux et forêts avait son siége à Rodez. Elle se composait d'un maître particulier (le grand maître résidait à Toulouse), d'un lieutenant, d'un garde-marteau et d'un procureur du Roi. Les attributions de ce tribunal sont suffisamment déterminées par sa dénomination. Les registres, au nombre de 52, contiennent : les réceptions de gardes-bois, chasse et pêche, appelés à protéger les propriétés des différents seigneurs et des simples particuliers; les sentences rendues à partir de 1672 jusqu'en 1790, et les ventes des coupes de bois. Le reste comprend : des procès-verbaux contre les délinquants, ainsi que des informations et autres actes de procédure; les noms et qualités des propriétaires d'un grand nombre de fiefs; des condamnations excessives pour d'insignifiants délits; des traits de mœurs tout à fait étrangers à notre époque, autant de points sur lesquels cette partie peut fournir d'utiles renseignements. Citons un petit nombre de faits. En 1735, le marquis d'Ampare traduit devant la justice plusieurs personnes accusées d'avoir troublé par bruit, éternuements, trépignements de pieds, etc., la lecture des chefs de monitoire publiés à sa requête dans l'église paroissiale de Naussac ; — le curé de Lardeyrolles, messire Bernardin Vassal, surpris en flagrant délit de chasse sur les terres de Castelnau, répond au garde : « qu'il ne craignait personne ; « qu'il avait toujours chassé, et qu'il viendrait chasser à la porte du château de Castelnau; qu'il était noble « et pouvait porter l'épée ; » — sur les poursuites de Jacques-François Ducros de Bérail, seigneur de Planèzes, Lestang, Flars et autres lieux, un individu, accusé d'avoir tué une poule dans le voisinage du village d'Antérieux, est condamné à 100 livres d'amende et aux dépens, liquidés à 518 livres 2 sous. A côté de ces sortes de faits, qui reparaissent fréquemment, on trouve des pièces bonnes à consulter sur quelques forêts aujourd'hui domaniales, et sur d'autres propriétés. L'article 120, par exemple, renferme une reconnaissance consentie au Roi par les habitants de la terre de Montrozier, où l'on voit clairement spécifiés les droits de dépaissance et d'affouage dans le bois de Cayrouses et sur le Causse-Comtal, contenant environt 2,000 sétérées ; ainsi que des notions sur les communaux de La Plane, de Caussonnel, de Galdouse, de Poulholet, Les Palanges et Malbertier, autrement le Fromental et Farieyres. Les habitants avaient droit de chasser sur leurs terres communes et particulières, excepté dans les bois de Sa Majesté, les sangliers, biches, chevreuils et autres grosses bêtes ; « réservées à Sa Majesté, en signe de seigneurie, « la teste et espaule du sanglier masle et la graisse seulement. » Dans l'article 187, on trouve le procès relatif aux communaux du Born, connus sous les noms de Fauluc et de Lavergne, et à celui appelé « lou « Puech », situés dans la paroisse de Vitrac et les dépendances de la baronnie de Thénières.

Le fonds du Bureau des saisies réelles et des consignations comprend trop peu d'articles pour présenter un grand intérêt. On en a fait connaître les particularités les plus saillantes, après avoir dit que les généalogistes peuvent y recueillir quelques noms nouveaux pour leurs nomenclatures; que l'article 200 contient de minutieux détails sur l'étendue et le rapport de la baronnie d'Aurelle en 1738; enfin, que notre historien Monteil était commis du receveur de cette administration en 1792.

La série C est autrement considérable et importante pour l'histoire du département. Elle commence par une collection imposante de rôles de contributions, dont l'insignifiance est certainement plus apparente que réelle. Ces rôles, en effet, ne sont pas seulement, comme on serait tenté de le croire, une aride nomenclature de noms de personnes placés en regard de la quote d'imposition due par chacune d'elles; ils fournissent, en outre, des détails précis sur le mode de renouvellement des consuls, l'organisation financière, sur divers usages, tel que celui de la tenue des assemblées communales devant la porte de l'église ou sur la place publique; tel encore que cet autre, presque général sous l'ancien régime, d'opérer la répartition de l'impôt à l'auberge ou au cabaret, *entre la poire et le fromage*. Ce n'est pas tout : grâce au mode adopté pour la confection de ces documents, on peut s'en servir pour dresser l'état des villes, bourgs, villages et hameaux de l'entier Rouergue, et retrouver, au moyen du tableau des charges locales, des pratiques qui, à de très rares exceptions près, n'existent plus de nos jours, telles que les messes et les processions établies en conséquence de vœux, les pèlerinages à divers lieux de dévotion, etc.

A cette première partie succèdent les titres provenant du Bureau des finances de Montauban, chef-lieu de la Généralité. Ici, c'est d'abord une série très-importante, à cause des services qu'elle rend tous les jours, de livres terriers ou de reconnaissances féodales de l'ancien comté de Rouergue. Les bornes des mandements taillables, les propriétés particulières avec leur contenance, leurs limites et parfois aussi leurs servitudes, y sont consignées avec soin. On y trouve encore, dans les déclarations ou reconnaissances générales des habitants de chaque localité, les priviléges des consuls de la communauté, la description des propriétés communales, et les redevances, quelques-unes assez bizarres, dues au Roi comme seigneur justicier. Après cette précieuse collection, viennent : des cahiers contenant les impositions votées par les États de la province réunis à Rodez, Villefranche ou ailleurs, suivant les circonstances; un recueil d'actes connus sous le nom de lauzimes; les baux à ferme des greffes, droits de pêche, redevances annuelles, fours et autres propriétés du Roi; les « livres manuels » de recettes et de dépenses du trésorier de Rouergue, vrais répertoires de faits curieux; enfin différents procès vidés dans l'étendue du ressort.

Le comté de Rodez, appartenant primitivement à une famille de ce nom, et qui fut réuni à la couronne de France après avoir été pendant plus d'un siècle un fief des d'Armagnac, est représenté dans cette série par un plus grand nombre de documents que le comté de Rouergue, bien qu'il ne fût, en étendue, que le tiers environ de ce dernier. Livres de reconnaissances féodales, pièces relatives à la taille, fermes et arrentements, censives, lauzimes, recettes et dépenses, livres notulaires remontant à 1282, et registres d'audience, tels sont les titres des divers groupes de documents qui nous restent des archives du comté de Rodez. De chaque feuillet, pour ainsi dire, de ces monuments du passé, surgissent des notions nombreuses, des révélations aussi piquantes qu'inattendues. Là, pour un chercheur patient, fourmillent les faits ayant trait : à la guerre, si longue et si désastreuse pour notre province, de la France avec l'Angleterre; aux démêlés des d'Armagnac avec les comtes de Foix; au train de maison princier des premiers dans leur château de Gages ou à Rodez; aux abus de pouvoir de certains petits tyrans féodaux; aux redevances en argent, blé, poules ou gelines, œufs, fers de lance, éperons, cire, poivre, choux, etc., dus annuellement au comte. Tel registre de cette série nous met au courant des luttes, quelquefois sanglantes, entre les gens du comte, seigneur du bourg, et ceux de l'évêque, seigneur de la cité de Rodez; des insultes faites à Sa Grandeur en tournée pastorale aux environs de Gages; de sa fuite précipitée à travers murs et jardins,

un jour qu'elle assistait à une procession dans sa ville épiscopale; luttes et outrages entre deux pouvoirs rivaux, qui prirent fin par accord conclu en 1325, grâce à l'arbitrage de Guillaume IV, évêque de Mende. Tel autre registre nous renseigne on ne peut mieux sur le duel judiciaire à Rodez, et particulièrement sur celui qui eut lieu, vers la fin du XIVe siècle, aux abords du hameau de La Mouline; tel autre, enfin, sur un trésor considérable trouvé dans un égout de la place du bourg de Rodez, et dont les débats du procès intenté à cette occasion peuvent éclairer certains points de l'histoire de cette ville.

Parmi les documents provenant des deux bureaux des domaines établis à Rodez et à Saint-Jean-du-Bruel, et ceux qui nous restent des États provinciaux, il en est plusieurs qui ne sont pas sans intérêt. Nous nous bornerons à mentionner les reconnaissances féodales et les liéves de quelques communautés du comté de Rodez, et une assez volumineuse collection de quittances sur parchemin, munies de sceaux, délivrées à Guillaume Cocural, receveur, sur la fin du XIVe siècle, par différents personnages appartenant, la plupart, au Rouergue.

Le fonds de l'administration provinciale de la Haute-Guyenne clôt dignement la série. Son importance deviendra manifeste, lorsqu'on aura appris que cette administration, créée par arrêt du Conseil du 11 juillet 1779, s'occupa, avec un zèle digne des plus grands éloges, de toutes les questions de progrès et d'améliorations légitimes qui devaient, quelques années plus tard, faire l'objet des grands et immortels travaux des mandataires de la nation. L'agriculture, les routes et les chemins, la navigation du Lot, l'industrie, le commerce, en un mot tout ce qui se rattache intimement au bien-être des populations, se trouve traité dans les documents dont il s'agit avec toute la maturité et tous les développements désirables. Ils renferment les détails les plus circonstanciés sur tout ce qui se rapporte à l'impôt sous ses différentes formes, par exemple: sur l'inégalité de sa répartition, conséquences des imperfections flagrantes de l'ancien cadastre; sur le chiffre énorme auquel il s'élevait annuellement; sur les effets désastreux, au point de vue des intérêts agricoles, de la redevance féodale, si répandue autrefois, connue sous le nom de champart.

Le Rouergue, divisé en trois Élections, ayant pour chefs-lieux Rodez, Villefranche et Millau, supportait, en 1785, savoir : l'Élection de Rodez, 1,078,932 livres 2 sous 5 deniers; celle de Millau, 1,152,626 livres 17 sous 9 deniers; celle de Villefranche, 1,178,291 livres 14 sous 1 denier; ce qui donne le total effrayant de 3,409,850 livres 14 sous 3 deniers, représentant, sans exagération, sept à huit millions de francs, valeur actuelle. Ces chiffres suffisent seuls à légitimer la révolution dans notre province.

Quant au droit de champart, voici ce qu'on lit dans un rapport du bureau des affaires extraordinaires et du bien public au sein de ladite administration, qui concluait à l'urgente nécessité de modifier cette redevance : « Les terres soumises au droit de champart sont condamnées à la stérilité par « la nature même de leur institution. Dans la plupart des terres de cette espèce, sur douze gerbes, le « seigneur en retire trois, le décimateur une, les impositions en absorbent deux; il faut distraire de celles « qui restent deux pour la semence et trois pour les frais de culture; il en reste donc une pour le « propriétaire, dont les travaux ne peuvent augmenter le revenu qu'en augmentant celui du seigneur et du « décimateur dans une proportion décourageante. »

L'administration provinciale avait à son service deux hommes dont les noms méritent d'échapper à l'oubli : Jean-François-Henri de Richeprey, commis des finances, et Louis-Antoine Calmès de La Bessière.

Leurs travaux, ceux du premier principalement, seront toujours consultés avec fruit. Ces deux fonctionnaires, d'une activité rare et de beaucoup de savoir, parcoururent la province durant les années **1780** et **1781**; et dans le ***Journal des Voyages***, qui fut le résultat de leurs nombreuses et judicieuses observations, on trouvera abondamment à recueillir sur le commerce, l'industrie, la nature et les produits du sol, le cadastre, la diversité des mesures, les personnes recommandables, les abus de certains établissements, les améliorations à introduire, etc. Il nous serait facile de multiplier ici les citations; mais pour ne pas dépasser les limites d'une simple introduction, nous nous bornerons, en la terminant, à renvoyer le lecteur aux sommaires des articles **1545** et suivants.

H. AFFRE,

Archiviste de l'Aveyron.

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine : endiguement du Rhin ; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opé-

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long*, » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

Département de l'Aveyron.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. —Parlements, Bailliages, Sénechaussées et autres Juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies, Eaux et Forêts.)

MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS DE ROUERGUE ET DE QUERCY.

B. 1. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 195 feuillets

1700-1733.—Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réception de gardes pour les terres de l'abbaye de Bonneval; de l'abbaye de Bonnecombe; de la commune de Bonneval; de la domerie d'Aubrac; des seigneuries d'Ayssènes, de Broquiès, de Lavernhe; de la temporalité de l'évêché de Rodez; de l'abbaye du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez; des seigneuries du Triadou et de Panat; de la commanderie de Sainte-Eulalie-du-Larzac; de la baronnie de Castelnau-Peyralès; du marquisat de Bournazel; de la seigneurie de Saint-Laurent-d'Olt, etc.

B. 2. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 234 feuillets.

1735-1740.—Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réception de gardes pour les terres de l'abbaye de Nonenque; de la baronnie de Castelnau, alors appartenant au prince de Grimberghen, et pour les forêts royales de Tries et de Guirande, etc. — Nominations d'arpenteurs.

B. 3. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 252 feuillets,

1741-1743.—Demandes de réception de garde -bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réceptions de gardes pour les forêts royales de Montézic, de Saint-Gervais, de Bénaven, de Dardenne, de La Barthe; les bois des Cayrouses; les terres du marquisat de Montbrun; de l'abbaye de Nant; des seigneuries de Buzareingues, de Pruns, etc. — Nominations d'arpenteurs.

B. 4. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 337 feuillets.

1744-1745.—Demandes de réceptions de gardes pour les terres : — du chapitre de Rodez; — de M. de Tauriac, maire de Rodez; — du chapitre de Vabres; — de la vicomté de Turenne; — des seigneuries du marquis de Vezins; — de la baronnie de Jalenques; — de la seigneurie de La Selve; —de la barnonie d'Ampiac-Castan;— de la baronnie de Privezac, etc.

B. 5. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 264 feuillets.

1746. — Réceptions de gardes pour les terres du comté de Cabrespines; — des seigneuries de Montrozier; — de Campagnac; — de Beaucaire; — de Druelle; — de Lugan; — de La Guizardie; — de l'abbaye de Locdieu; — pour la terre royale de Saint-Céré, etc. — Nomination d'un garde de la Maîtrise de Rodez.

B. 6. (Registre. — Petit in-4°, papier, 321 feuillets,

1746-1748.—Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des

candidats. — Réceptions de gardes pour les terres de l'hôpital général de Rodez; — de l'étendue de la juridiction de Cahors; — des religieuses du Bas; — de la Sénéchaussée de Villefranche; — de la comté d'Estaing; — du bailliage de Najac; — de la temporalité de l'évêché de Vabres; — du chapitre de Vabres; — du mandement de Nogaret; — de la baronnie de Calmont-d'Olt et d'Espalion, alors au duc de Chevreuse; — le bois royal des Cayrouses; — la forêt royale de Lacalm; — la rivière de Tarn appartenant à Sa Majesté. — Nomination d'un garde-chasse dans toute l'étendue du ressort pour les forêts royales.

B. 7. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 232 feuillets.

1749-1750.—Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réceptions de gardes pour les terres de la seigneurie de Sainte-Radegonde, appartenant à l'évêque de Rodez; — de l'abbaye de Marsillac en Quercy; — du mandement de Saint-Geniez et de Sainte-Eulalie-d'Olt; — du marquis de Volonzac; — de la baronnie d'Aguessac; — de la seigneurie de Concourès; — pour les forêts royales de Guirande et du Trap; — les terres de la seigneurie de Vendeloves, etc. — Nomination d'un garde pour tout le ressort de la Maîtrise.

B. 8. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 479 feuillets.

1751-1752.—Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réceptions de gardes pour les terres du prieuré de Grammont; — de la seigneurie de Taussac, de Murols, de Trébosc, de Fraicinhet et Saint-Chamaran, alors appartenant à M. de Peyronnet; — de la seigneurie de Tournemire, à M. de Gozon; — de la seigneurie de Ginouelles; — de la châtellenie de Camboulas, à M. le maréchal de Bellisle; — de la seigneurie de Creyssels, à M. de Gualy; — de la seigneurie de Laumière; — d'Arvieu; — du marquisat de Sévérac, au duc de Biron; — de la seigneurie du Monna, à M. Sébastien de Bonald; — de l'abbaye de Sylvanès; — de la terre de Pailhoriez, aux Annonciades de Rodez; — les forêts royales des Palanges, de Compeyre, etc. — Nomination par M. de Bastard, seigneur de Saint-Denis-sur-Garonne et des îles Chrétiennes, grand-maître de Guienne, en tournée à Rodez, d'un garde des forêts royales dans tout le ressort de la Maîtrise. (Cachet aux armes de M. de Bastard.)

B. 9. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 329 feuillets.

1753. — Réceptions de gardes pour les forêts royales de Sauganes, Bousquet, La Garenne, La Vayssarède, et pour les terres de la châtellenie de Compeyre, alors à M. de Sambucy; — du monastère des Fonds, ordre de Cluny; — des seigneuries de Bromme et Hyolet; — de Calmont-de-Plancatge; — de Malan; — du comté d'Entraygues; — de la châtellenie de Gages, à M. Fouquet, duc de Bellisle, gouverneur du pays Messin; — de la commanderie de Sorgues; — des propriétés du marquis de Caylus, etc.

B. 10. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 224 feuillets.

1754. — Réceptions de gardes pour les seigneuries d'Ayssène; — de Broquiès; — de Lavernhe; — de la temporalité de l'évêché de Rodez; — de l'abbaye Saint-Sernin-sous-Rodez; — provisions de garde pour les seigneuries du Triadou; — de Panat; — de la commanderie de Saint-Félix de Belcastel; — de celle de Saint-Félix du Larzac; — de la baronnie de Castelnau-Peyralès; — de Bertholène; — du marquisat de Bournazel; — de la seigneurie de Saint-Laurent; — de l'abbaye de Nonenque; — des terres de La Brousse; — de Gissac; — d'Aguessac; — de la baronnie de Castelnau, appartenant au prince de Grimberghen; — des forêts royales de Trie et de Guirande; de Lédergue; — de la seigneurie de Moyrazès; — des forêts royales de Montézic et de Saint-Gervais-de-Bénaven; — des terres du marquis de Montbrun; de Cantoinet; — de l'abbaye de Nant; — de la seigneurie de Buzareingues; — de Pruns; — des bois des Cayrouses; — des forêts royales de Darlenc et Labarthe; — du domaine de Marcillac, appartenant au Roi.

B. 11. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 299 feuillets.

1755. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour la terre de Saint-Agnan; — de Privezac; — Malleville; — Beauzac; — Asprières; — Salmiech; — Saint-Rôme; — Saint-Affrique et dépendances; — Saint-Victor; — Comprénhac; — Castelmus et Jouc; — pour la forêt royale d'Eldies; — pour les terres dites de La Tour; — de Manhaval; — Lavernhe, appartenant au chapitre de Vabres; — Muret et Rodelle, appartenant à M. François-Dominique de Bastard, chevalier, seigneur des îles Chrétiennes; — de Bonnecombe; — du sieur Moly de Cadayrac. — Provisions accordées par le Roi au sieur Jean-Jacques Carrier, bourgeois de Rodez, de l'office de conseiller du Roi, receveur des amendes, restitutions et confiscations de la Maîtrise des eaux et forêts en Rouergue.

B. 12. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 332 feuillets.

1756. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche

pour les terres de la commanderie de Sainte-Eulalie; — la seigneurie de Creyssels, appartenant à dame Julie de Crozat, veuve de M. Louis de Gualy; — pour les terres de Gissac; —Grailhe;—Hom;—de messire Jérôme Deverdier, trésorier de France, seigneur de Valon, Valcaylès, Fronts et Maynial; — de Saint-Véran, appartenant à messire Louis-Joseph de Montcalm Gozon; — de l'abbaye de Bonnecombe; — pour le domaine d'Issanjou-Bas; — la seigneurie du Bastier, appartenant à noble Pierre-Paul de Piolenq, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; — les terres de Carcenac-Peyralès, appartenant à messire Jean-Jacques Sicard, conseiller du Roi au bureau de l'Élection de Rodez; — de Montagnol; — de l'Estang-de-Lézilles, de Pesteil, Polminhac et Faliech, appartenant à messire Alexandre-Emmanuel de Cassagnes de Beaufort, chevalier, marquis de Miramon.

B. 13. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 393 feuillets.

1757. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour la forêt de Bousquet-Nous, appartenant au Roi; — la terre et seigneurie de Vialatelle; — le domaine de Tapou; — les terres d'Ampiac et de Versols; — de Bessuéjouls, appartenant à M. le comte de Roquelaure; — de Saint-Georges, Nobis et Sévérac; — la forêt royale de Sems; — la terre du Vialar, dépendant de l'abbaye Saint-Sernin-sous-Rodez; — les terres de l'abbaye de Bonnecombe, de Pradinas et d'Ayssènes; — du marquisat de Sévérac, appartenant au duc de Biron; — de Montchacox.

B. 14. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 306 feuillets.

1758-1760. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour les terres de Thénières et Bénaven, appartenant à messire Denis-Auguste de Grimoard de Beauvoir, marquis du Roure; — de Belvézé dans la paroisse de Saint-Chély-d'Aubrac; — le bois dit de l'Église, appartenant à messire Claude Camboulas; — de Bournazel; — d'Engueyresques; — la baronnie de Mostuéjouls; — la terre de Flavin; — l'abbaye royale Notre-Dame-de-Beaulieu. — Nomination d'un garde-marteau en la Maîtrise de Rouergue et Quercy. — Réceptions de gardes pour les terres de Calmont-d'Olt; — les fiefs de M. Jouéry, conseiller du Roi, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée et siége présidial de Rodez, pour les terres de La Soubirane et autres fiefs, appartenant à noble demoiselle Louise de Faramond de Pauletou; — de Lédergues, appartenant à messire Jean-Baptiste Lenormand d'Ayssène, conseiller au Parlement de Toulouse.

B. 15. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 254 feuillets.

1761-1765. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour la terre de Castanet, appartenant à M. de Villelongue; — la forêt royale de Tries; — les forêts et les rivières du Roi dans le ressort de la Maîtrise; — les terres et les bois du monastère de la Bénissons-Dieu-de-la-Falque, près Saint-Geniez; — la terre de Genouillac, dépendant de la commanderie de La Capelle-Livron; — les terres et les bois du mandement de Vimenet, dépendant du marquisat de Sévérac, appartenant au duc de Biron; — les terres de Naussac et Septfons; — de l'abbaye de Bonneval; — les bois de La Roubertie; — les terres de l'abbaye royale de Beaulieu; — du seigneur de Volonzac; — de Bruéjouls et autres, appartenant à messire Pierre-Jean d'Adhémar, chevalier, comte de Panat; — pour la seigneurie de Camboulan.

B. 16. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 376 feuillets.

1766-1767. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour les terres de la commanderie des Canabières; — de Saint-Félix; — du marquis de Sévérac; — d'Abbas; — de Moyrazès; — de Pis; — de Castelnau, appartenant à M. Teulat de Sardières; — la baronnie de Monpan, appartenant à noble Claude de Faure de Saint-Maurice; — de l'abbaye de Bonnecombe; — de Rochegrès; — les bois et les terres du collége de Nant; — de la commanderie de Bozouls, appartenant à messire François Huguet de La Prade, chanoine régulier d'Aubrac; — de Lioujas, dépendant de Nonenque; — les bois de Las Faysses, à M. Balthazar Trémoulet; — de Rieupeyrous, à maître François-Joseph-Charles-Baptiste de Colonges, président à l'Élection de Villefranche; — les terres de La Roquette-Saint-Mayme; — de La Goudalie, Recoules et autres à noble Jean-Jacques de Goudal.

B. 17. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 296 feuillets.

1768-1769. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour la terre de Palmas, appartenant à monseigneur Charles de Grimaldy, d'Antibes; — du marquis de Puylaroque. — Nomination du sieur François Carrier, marchand de Rodez, en la charge de receveur des amendes, restitutions et confiscations en la présente Maîtrise. — Réception de gardes pour la terre de Limouze, membre de la commanderie du Temple d'Espalion; — de la châtellenie de Cabrespines; — pour les terres dépendant de l'évêché de Cahors (Mgr Joseph-Dominique de Charles, évêque, baron et comte dudit Cahors); — la seigneurie de Jos, à messire Jean-Baptiste-François Lenormand d'Ayssène, conseiller au Parlement de Toulouse; — la terre de L'Esparrou, à M. Simon Camboulas; — de Saint-Jean-d'Alcapiès et Versols; — de Vérières et autres, dépendant du marquisat de Sévérac.

B. 18. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 343 feuillets.

1770-1774. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour les terres de Fijaguet; — de La Goudalie; — de Recoules; — de Salvagnac; — de Coudols, appartenant à messire Joseph-Henri de Grégoire de Gardies de Saint-Rôme; — d'Arssac, à noble Louis de Tullier; — de la commanderie de Lugans; — de Billorgues; — d'Ayssène; — de Thémines; — de Coussergues, à M. François-Aimable Clauzel, sieur de Razals, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Languedoc, seigneur dudit Coussergues et autres places; — de Pradinas, à messire Jacques de La Raffinie; — de Montmaton, à M. de Cayron, écuyer; — la seigneurie d'Agen; — la forêt royale de Sers; — les terres de l'abbaye de Nonenque; — de noble Antoine Hyacinthe de Robert, chevalier, seigneur de Naussac, Septfons, etc.; — de Cassanus, Saint-Loup et Savagnac, appartenant à noble Jean-Joseph Sabathier de Monville; — de La Loubière et de ses dépendances, au vénérable chapitre de l'église cathédrale de Rodez.

B. 19. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 336 feuillets.

1775-1777. — Réceptions de gardes-bois, chasse et pêche pour la seigneurie de Taurines, à noble de Séguret; — de Camboulan, à noble Antoine de Saint-Simon; — de Balzac, à noble Augustin-Alexandre de Faramond, ancien capitaine d'infanterie; — de Limayrac, La Ginerte Saint-Rames et pour le bois de Bousquet, à noble Paul-Étienne de Mazars Saint-Rames; — de Moyrazès, à Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, évêque et comte de Rodez; — de Roquelaure; — de Mostuéjouls, Bombes et Franquireau; — de Salmanac, à M Jacques Malrieu, ancien médecin des armées du Roi; — les terres et les forêts de l'Albaret, La Bathuergues, Cantoinet, Langlade, Lunadel et autres; — pour les terres du Cayla; — de la commanderie des Canabières, à messire Pierre de Blacas-Carros, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur de Civitta-Vecchia; — la forêt royale de Sauganes; — la seigneurie de Bruéjouls et de Saint-George de Grandval; — les terres dépendantes de la seigneurie de Padayrac; — de Mélac, à messire Jean-Paul-Joseph de Montclar, marquis de Saint-Curan, ancien capitaine des vaisseaux du Roi.

B. 20. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 317 feuillets.

1778-1780. — Réception de gardes-bois, chasse et pêche pour la baronnie de Thouels, appartenant à noble Dominique-Joseph de Brunet-Castelpers-Lévi, marquis de Panat, vicomte de Peyrebrune; — les seigneuries de Laussac; — Lédergues; — Coussergues; — les terres de Laguiole, du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez; — la terre et le bois de Vimenet, dépendant du marquisat de Sévérac; — les terres de Monteil, La Rouquette, Floirac, Villevayre et dépendances; — Fraissinet et Gaillac, appartenant à messire Pierre-Antoine d'Izarn de Fraissinet, chevalier; — les bois et la terre de la communauté de Laguiole; — les seigneuries de Saint-Victor-de-Peyrelade; — de Montsalès; — les terres de la Chartreuse de Rodez; — de Pomarède; — de La Roque; — de Salles-Curan, appartenant à l'évêque de Rodez; — les seigneuries de Lacalm et d'Alpuech; — les terres du Pas et de Cassanhes-Comtaux, à messire Jean-Jacques de Saunhac d'Ampiac.

B. 21. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 430 feuillets.

1781-1784. — Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réception pour les terres de Moncan, dépendant de l'abbaye royale de Bonnecombe; — de Brussac; — du Bourgnou; — de Campagnac; — la seigneurie d'Issanjou et les bois de La Cave et de Sarges; — la baronnie de Savignac, à messire Louis-François-Dominique de Crucy, comte de Marcillac; — le marquisat de Saint-Véran; — la châtellenie de Sébazac; — les terres de Bonnecombe; — de la commanderie de La Selve (commandeur : frère Louis-François-Laurens Durre, colonel d'infanterie, chevalier profès de Saint-Jean de Jérusalem); — les terres d'Aubignac; — de l'abbaye royale de Nonenque (abbesse : Félice de Pardaillan Goudrin). — Réception en la charge d'arpenteur de la Maîtrise du sieur Jean-Baptiste Lacroix, féodiste de Rodez. — Réception de gardes pour les terres de Roucagnol et de Bancs, à M. Joseph Pons de Caylus; — de la commanderie de Sainte-Eulalie; — la châtellenie de Sébazac, à messire Louis-François d'Adhémar, vicomte de Panat.

B. 22. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 67 feuillets.

1782-AN II. — Enregistrement des nominations de gardes-bois, chasse et pêche, présentés par les particuliers; — de gardes généraux, arpenteurs de la Maîtrise, faites par M. François-Dominique de Bastard, chevalier, seigneur de Saint-Denis-La-Garonne et des îles Chrétiennes, conseiller du Roi en ses Conseils, grand-maître des eaux et forêts au département de Guienne.

B. 23. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 595 feuillets.

1720-1782. — Collection de procès-verbaux des

gardes. — Ordonnances pour ventes de bois dans les forêts de Sa Majesté; verbaux desdites ventes. — Mandements pour procéder aux assiettes des ventes à faire pour l'ordinaire de l'année immédiatement subséquente, conformément à l'ordonnance du 27 septembre 1675.

B. 24. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 163 feuillets.

1785-1790. — Procès-verbaux de gardes; — de visites faites par Pierre-Paul Rogéry, conseiller du Roi, maître particulier en la Maîtrise de Rouergue et de Quercy, dans les bois de Roupeyrac, à M. de Bournazel; — de Comberomal, dépendant du chapitre de Lodève et anciennement des religieux de Grammont; — du Périer, en Quercy, à l'hôpital de Beaulieu, ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — des bois appartenant au monastère de Fons, ordre de Cluny; — de ceux de Laguiole, appartenant au Roi.

B. 25. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 283 feuillets.

1734-1788. — Procès-verbaux de nominations d'experts et de tiers experts faites par le maître particulier en la Maîtrise, ou par son lieutenant. — Prestation de serment desdits experts et tiers-experts, la mainmise sur les quatre saints Évangiles de Dieu.

B. 26. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 199 feuillets.

1700-1778. — Présentation au greffe de la Maîtrise et affirmation de divers particuliers touchant les poursuites à intenter contre des délinquants. — Comparants : messire Emmanuel de Bessuéjouls, marquis de Roquelaure, guidon des gendarmes de la Reine, venu à Rodez en litière, accompagné de son agent et de son train ordinaire; — haute et puissante dame Louise de Bérenger, marquise de Malauze; — Pierre d'Izarn, seigneur de Cornus; — Lunet de Courry, lieutenant en la viguerie du marquisat de Sévérac; — Jean de Contie, écuyer, seigneur de Pomiès; — François-Ignace de La Vayssière, seigneur de Cantoinet; — Paul-Henri de Thémines.Lauzières, chevalier de Malte, ancien capitaine de cavalerie; — Jean-François Izarn de Fraissinet, comte de Valady, etc. — Signatures de ces différents personnages.

B. 27. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 276 feuillets.

1672-1726. — Sentences et ordonnances rendues par les officiers en la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez : — contre M. Jean Privat, curé de Saint-Martin-de-Limouze, et contre ses valets, portant condamnation à 90 livres d'amende et à pareille somme à titre de dommages-intérêts et restitution pour dégradations commises dans la terre d'Ys, appartenant à l'abbaye de Bonnecombe ; — sur les poursuites de messire Jacques-François Ducros de Bérail, seigneur de Planèzes, Lestang, Flars, etc., portant condamnation à 100 livres d'amende et aux dépens liquidés à la somme de 518 livres 12 sols, pour avoir tué une poule dans le voisinage du village d'Antérieux ; — à la requête de Mgr Louis de Baradat, évêque et comte de Vabres, portant condamnation à 500 livres d'amende pour délit de chasse en temps prohibé; — à la requête de messire Jacques d'Imbert, baron Du Bosc, portant condamnation à 100 livres d'amende par personne contre le curé de Centres et autres délinquants, atteints et convaincus d'avoir chassé au sanglier dans la haute justice du sieur Du Bosc; — à la requête de noble Simon de Flavin, seigneur de Lacapelle-Lincou, Saint-Parthem, etc., portant condamnation à 50 livres d'amende contre le vicaire de Deuxaygues et autres, qui avaient chassé au sanglier dans le Bosc-Mégié, dépendant en directe dudit sieur de Lacapelle.

B. 28. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 173 feuillets.

1727-1732. — Sentences et ordonnances rendues en la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez : — à la requête de messire Ignace de La Vayssière, seigneur de Cantoinet; — de Jeanne de Castres de Tarsan, femme de messire Jean de Contie, écuyer, seigneur de Pomiès; — de messire Joseph de Brunet-Castelpers-Lévi, chevalier, comte de Panat; — de dame Magdeleine de Buisson de Bournazel, comtesse de Boissière; — de messire Arnaud-Louis de Corn, chevalier, marquis d'Ampare; — de messire Jean-François de Godefroi d'Izarn, de Fraissinet, comte de Valady; — de Mgr Jean-Armand de La Vove de Tourouvre, évêque et comte de Rodez; — de dame Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert de Luynes, marquise de Seyssac; — de messire Hugues-Philippe de Luzignen, seigneur abbé de Bonnecombe; — de messire François de Levezou, seigneur, comte de Vezins.

B. 29. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 159 feuillets.

1733-1736. — Sentences et ordonnances rendues par les officiers en la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez : — à la requête de messire François de Prévinquières, seigneur de Varès, et de dame Marie-Élisabeth de Barthélemi de Las Cases, mariés; — de dame Ursule de Dardenne, veuve de noble George de Castanet, seigneuresse de Cambeyrac; — de messire Barthélemy de Parizot, seigneur de L'Albenque; — de messire Claude de Buisson de Bournazel, marquis

dudit lieu; — de messire Jean-Gaston de Montvallat, comte d'Entraygues; — de messire Louis-Joseph d'Albert, prince de Grimberghem, baron de Castelnau-de-Bréténoux.

B. 30. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 298 feuillets.

1737-1742. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de dame Bonaventure et demoiselle Louise de Montclar, de Montbrun, sœurs, seigneuresses de La Roque-d'Esarts; — de noble Jean-Joseph de Cornelly, coseigneur de Cambolit; — de messire Louis de Rech, trésorier général de France en la Généralité de Montauban, seigneur de Pinet-Lavesse, Coppadel, etc.; — de messire Joseph-Gabriel Du Garriq, seigneur baron d'Uzech; — de messire Pierre de Bonhomme, chevalier, trésorier général de France en la Généralité de Montauban, seigneur de la terre de Cruéjouls; — de messire Ignace de Clermont-Chatte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Eulalie et du Bastit; — de dame Charlotte d'Estaing, abbesse de Nonenque; — de noble François de Bérail, seigneur de Mazerolles.

B. 31. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 215 feuillets.

1743-1746. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Pierre d'Izarn, seigneur de Cornus; — de dame Claude de Faurie, marquise de Gaillac; — de messire François de Layrol, écuyer, président trésorier de France au Bureau de Montauban; — de Louis-Anne Turenne, seigneur marquis d'Aynac, Montmuros et Grammat; — de messire Jean-Jacques de Garceval, seigneur haut, moyen et bas de la terre de Saint-Geniez-de-Bertrand; — de messire Antoine de Sambucy, conseiller du Roi, avocat général en la Cour des Aides et Finances de Montauban; — de messire Déodat-Albert-Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran; — de messire Jean-Jacques de Faramond de Glandières, chevalier, baron de Canet, Jocquevieil, etc,

B. 32. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 220 feuillets.

1747-1751. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Joseph de Colon, seigneur de Saint-Omer; — de messire Jean-Michel-Louis de Saunhac d'Ampiac de Villelongue, comte dudit lieu; — de messire Charles de Grimaldy d'Antibes, des princes de Monaco, évêque et comte de Rodez; — de messire Joseph-François-Armand de Durfort-Clermond, chevalier, seigneur de Puylanes; — de noble Joseph de Roquefeuil; — de messire Pierre de Rodat, seigneur haut, moyen et bas d'Olemps.

B. 33. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 218 feuillets.

1752-1755. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neufchâtel, baron de Calmont-d'Olt; — de messire François-Alexis de La Gorrée, lieutenant de robe courte au sénéchal et Présidial de Rodez; — de messire Marc-Antoine de Gualy de L'Hom d'Auriac, seigneur de L'Hom, Saumanes, etc., qui demande à MM. les officiers de ladite Maîtrise que les lettres patentes accordées par le roi Charles VIII, en septembre 1493, à noble Pierre Chafary, son panetier et capitaine châtelain de Millau et de Compeyre, trisaïeul du suppliant, soient remises en vigueur de par une ordonnance de ladite Maîtrise. (Ces lettres octroyaient un droit de garenne dans toute l'étendue de la terre et métairie de L'Olmières, située dans la juridiction et taillable de Millau.) Le suppliant déclare que noble Durand Chafary, fils du précédent, et noble Étienne de Gualy, sieur de La Gineste, aïeul du poursuivant, avaient hommagé et dénombré ledit droit de garenne ès années 1521, 1545, 1634, 1658 et 1671. La Maîtrise fait droit à la demande.

B. 34. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 319 feuillets.

1756-1760. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Jacques de Corn d'Anglars, comte dudit lieu; — de messire Jean-Claude de Pouzol, baron de La Garrigue; — de messire Anne-Claude-Philippe de Thubières de Grimoard, de Pestel, de Lévy, comte de Caylus; — de messire François de Gondal, chevalier, seigneur Du Cayla et d'Arjac.

B. 35. (Registre). — Petit in-4°, papier, 303 feuillets.

1761-1766. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Paul-Joseph Moly de Cadayrac, seigneur dudit lieu, des Ondes et de Salles-Comtaux; — du procureur du Roi en ladite Maîtrise contre certains délinquants convaincus de rébellion et d'avoir fait dépaître leurs bestiaux dans la ferme du Caussé, appartenant à la communauté de Villeneuve (le principal accusé fut condamné à être battu et fustigé nu de verges sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice dans les carrefours et lieux accoutumés de Villeneuve, et à être banni hors du ressort de ladite Maîtrise pendant trois ans); — à la requête de messire Pierre de Bourzes, seigneur de Dourdou et autres places; — de messire Amans-Charles de Vigouroux, baron d'Arvieu.

B. 36. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 329 feuillets.

1767-1770.— Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Louis-Anne de Turenne, chevalier, marquis d'Aynac ; — de messire Jacques Delfau de Bouillac, chevalier, baron de Belfort, seigneur de Laroquebouillac ; — de messire François de Chapelain, de Villeneuve, ancien capitaine d'infanterie;— de messire Louis de Curières, chevalier, seigneur de Sainte-Eulalie-d'Olt ; — de noble Antoine-Alexis de Vallette, baron Des Hermaux ; — de noble Jean-Antoine de Gleyse, chevalier, cidevant commandant des cadets de Castellane, seigneur de Gleyse et autres lieux ; — de dame Marianne de Gualy, abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez.

B. 37. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 307 feuillets.

1771-1773. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de noble Louis de Tullier, seigneur de Saint-Mayme ; — de messire Amable-Gabriel-Louis-François de Malartic, chevalier, comte de Montdicous, seigneur de Saint-Geniez, premier président en la Cour des Aides de Montauban ; — de haut et puissant seigneur messire de Crussol Saint-Suplice, duc d'Uzès, premier pair de France ; — de messire François-Joseph de Lostange, seigneur, marquis de Béduers, comte de Goudon, Corn et autres places.

B. 38. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 289 feuillets.

1774-1776. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise : — à la requête de messire Louis-Charles-François Gaston, marquis de La Prune ; — de M. le comte d'Estaing ; — de messire Jacques de Brunet de Poliers, chevalier, président, trésorier général des finances, grand voyer de France en la Généralité d'Auvergne, baron de Privezac, Compolibat et autres places.

B. 39. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 377 feuillets.

1777-1779. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise à l'occasion de contraventions aux lois et règlements sur la chasse et sur la pêche, ou pour délits dans les bois et les forêts.— Poursuivants : messire Dupuy, seigneur de Loubressac et Du Toyre ; — messire Jean-Baptiste de Barroquiès, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur direct de Saint-Affrique et de Vendeloves ; — messire Antoine-Hugues de La Serre, seigneur de La Roque, ancien garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis; — dame Françoise-Xavière de La Roche-Lambert, abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez ; — messire Jean-Baptiste de Verdier de Suse, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie ; — messire Jean-François de Peyrot, seigneur de Vailhauzy.

B. 40. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 322 feuillets.

1779-1785. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise à l'occasion de contraventions aux lois et règlements sur la chasse et sur la pêche, ou pour délits commis dans les bois et les forêts.—Poursuivants : messire Gabriel Dupac, marquis de Badens, seigneur de Vennac, baron de Belvezet; — Marianne Lamic, veuve Cayron, seigneuresse de Montmaton; — de Colbert, évêque et comte de Rodez; — François de Tullier, marquis dudit lieu, mestre-de-camp des dragons, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Rodez, habitant en son château de Montrozier; — Pierre-Jean de Méric, comte de Vivens, chevalier, seigneur haut-justicier du lieu et paroisse de Saint-Chély; — Jean-Jacques de Roquefeuil, écuyer, seigneur de Millas.

B. 41. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 402 feuillets.

1720-1782. — Audiences de la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez.

B. 42. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 109 feuillets.

1782-1790. — Journal des audiences de la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez. Ce registre contient les noms des demandeurs et des défendeurs; — un exposé succinct des affaires ayant trait, pour la plupart, au faux pâturage, à des dégradations dans les bois et les forêts, causées par la hache et par la dent des chèvres ; — à des délits de chasse et de pêche. — On y trouve la simple mention des conclusions du procureur du Roi; — des plaidoiries des procureurs et le sommaire des jugements.

B. 43. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 132 feuillets.

1724-1790. — États des amendes, restitutions et confiscations adjugées en la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez. — Condamnation à 40 livres d'amende envers le Roi, pour avoir entrepris de pêcher aux truites, un jour de fête, dans la rivière de Sernon en Vabrais; — de messire Antoine Moly, trésorier de France en la Généralité de Montauban, à 1,000 livres d'amende, pour avoir porté une instance devant le juge ordinaire de Salles-Comtaux, pour débats regardant la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez.

— Confiscation de 78 bêtes à laine au profit du Roi, trouvées faux pâturant dans le bois des Cayrouses. — Condamnation à 3,000 livres d'amende et à la confiscation de 15 cannes de planche au profit du Roi contre la demoiselle Bergot, veuve du sieur Jalabert, d'Huparlac, convaincue d'avoir coupé dans ses propriétés trois arbres chênes et deux trembles.

B. 44. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 505 feuillets.

1716-1780. — Reddition de comptes par les collecteurs et receveurs des amendes, restitutions et confiscations prononcées au siége de la Maîtrise des eaux et forêts de Rodez.

B. 45. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 247 feuillets.

1689-1786. — Ventes de coupes de bois dans les forêts royales de Serres, Sauganes, La Barthe de Gages et Montrozier; — dans les bois royaux de Tries, Cabrespines, Lacalm, Romigouse, Ginande, Montelazenou, Guiral, La Griffoulade, Poustomy, Fornigouse, La Garenne de Gages, Bergadus, Noël, Bousquet-Nous, Saint-Véran, La Fage, Montézic, Bénaven et Rodelle. — Procès-verbaux de ventes, mode de procéder en pareil cas : — portant défense aux marchands de se livrer à tous monopoles, associations et intelligences secrètes; — prohibant les enchères aux bénéficiers, gentilshommes et officiers, et notamment à ceux des eaux et forêts, leurs lignages et domestiques, à l'exception cependant des gentilshommes tenant verreries, lesquels feront enchérir lesdites ventes comme les autres marchands,

B. 46. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 253 feuillets.

1773-1784. — Ventes de coupes de bois et du droit de dépaissance dans les forêts et les bois royaux situés dans le ressort de la Maîtrise. — Assiette et mesurage de la coupe à vendre par l'expert désigné, accompagné du garde-marteau. — Publications préalables dans les églises et les lieux accoutumés. — Cahiers des charges desdites ventes. — Verbaux d'adjudications. — On y trouve, en outre, l'arrêt du Conseil du 2 décembre 1776 qui confirme l'adjudication de 30 arpents 13 perches de bois à couper et à défricher entièrement des deux côtés de la grande route qui traverse la forêt royale de Tries. — Récolement des coupes par les officiers de la Maîtrise.

B. 47. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 111 feuillets.

1782-1786. — Cahiers des charges et procès-verbaux de ventes de bois et du droit de dépaissance dans les forêts et les bois du Roi situés dans le ressort de la Maîtrise. — Ventes dans la forêt de Sauganes, au profit du sieur Pierre Beaumelou, du Viala; — dans celles de Tries et de Serres, au profit des sieurs Jean-Paul Rouzet, de La Roquette et dudit Beaumelou.

B. 48. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 533 feuillets.

1725-1782. — Déclarations faites au greffe de la Maîtrise par divers particuliers touchant les arbres de haute futaie et les baliveaux à couper dans les bois leur appartenant. — Déclarations de noble Jean-Louis de Trédolet, écuyer; — de noble Pierre-Jean d'Azémar de Panat, chevalier; — de noble Antoine-Arnaud de Méjanes de Bancs; — de messire Jacques de Morlhon. — Signatures au bas desdites déclarations.

B. 49. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 161 feuillets.

1782-1791. — Déclarations faites au greffe par divers particuliers touchant les arbres de haute futaie et les baliveaux qu'ils voulaient abattre dans les bois leur appartenant. — Les déclarants font connaître, suivant les ordonnances, la distance qui sépare le lieu où se trouvent les arbres à couper du Lot, du Tarn ou de la mer.

B. 50. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 571 feuillets.

1749-1779. — Procès-verbaux d'enquêtes et de contre-enquêtes faites devant le maître particulier en la Maîtrise : — pour Pierre Fabre, paysan de Carcenac-de-Salmiech, contre Jean Castanié, en procès pour quelques arbres chênes excroissant dans une haie vive, formant séparation de leurs propriétés ; — pour noble Marc de Corneilhan, sieur de Founnézane, contre les PP. Chartreux de Rodez ; — pour maître Guillaume Rodat, seigneur de Druelle, contre Jean Granier, meunier, de Comonceau ; — pour Pierre Guisot, paysan de Balsac, contre noble de Faramond, seigneur dudit lieu ; — pour noble Joseph-François-Régis de Séguret, contre noble Crespon de Vignes, pour exhaussement de chaussée sur la rivière de Céour.

B. 51. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 103 feuillets.

1726-1751. — Visites des bois et forêts du Roi par les officiers de la Maîtrise. — Rapports. — Visites par MM. Mathat, maître particulier, et Vaysse, procureur du Roi, des bois des Palanges, Rodelle, Cabrespines, Ginarde, Montelazenou, Roumegouse, La Fage, Bénaven, Guirande, Le Trap, Najac, Camboulas, Serres, Sauganes, Tries, Com-

peyre, Saint-Véran, Bousquet-Nous, Puech-del-Comte, Bois-Guiral, Roquecésière, La Griffoulade, Fourmigouze.

B. 52. (Registre.) — Petit-in-4°, papier, 12 feuillets.

1782-1788. — Plombages de filets et autres engins de pêche. — Filets présentés à la marque par les pêcheurs de Mgr l'évêque de Rodez; — de MM. Rodat d'Olemps, Delauro, Boutonnet, de Cayssiols; — de mad. d'Ampiac, de M. d'Arcambal, en Quercy, de M. Carcenac de Bourran, de M. de Panat, — et par les fermiers des pêches des prieurs du Poujol, du seigneur des Ondes, de M. de Tresses.

B. 53. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1785-1786. —Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réceptions pour les terres de Castelmary, Crespin, Espinassoles, appartenant à messire Joseph-Sylvestre de Puel de Parlan, vicomte de Trébas; — pour le marquisat de Sévérac, appartenant à la maréchale de Biron; —la terre de Salgues, à messire Philibert de Lieucamp de Salgues.

B. 54. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1787-1790. — Demandes de réception de gardes-bois, chasse et pêche. — Enquêtes sur la vie et les mœurs des candidats. — Réception pour la terre de Moret appartenant à madame Marie-Anne-Foi de Cadrieu, comtesse de Guiscard.

B. 55. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1782-1790. — Procès-verbaux d'enquêtes faites devant les officiers de la Maîtrise. — Enquêtes pour Mgr de Colbert, évêque et comte de Rodez; — pour M. le comte de Bessuéjouls-Roquelaure.

B. 56. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1788-1790. — Procès-verbaux de nominations d'experts et de prestations de serments.

B. 57. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1786-1790. — Sentences et ordonnances rendues par la Maîtrise. —Sentences à la requête de messire François-Antoine-Joseph Moly Des Ondes, baron de Malleville; — de messire François de Levezou, comte de Vezins; — de la dame de Guiscard, comtesse de Cadrieu.

B. 58. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1748-1749. — Procès-verbaux de gardes-bois, chasse et pêche : — contre les religieux de Bonnecombe, pour coupes non autorisées dans leurs bois de Lagas et de Rauzet; — contre Puech, fils, de Trébosc, pour fait de chasse; — contre l'abbesse du monastère-sous-Rodez, pour engins de pêche prohibés;— contre Bertol, de Montmaton, pour coupe illicite dans la forêt du Trap, appartenant à l'abbaye de Bonneval.

B. 59. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1750-1751. — Procès-verbaux de gardes-bois, chasse et pêche : — contre le nommé Salgues, pour délit dans la forêt royale de Tries; — contre Jean Souquet dit Barre, pour avoir jeté du poison dans la rivière de Trueyre; — contre Marie Raudaynès, de Gages, pour coupe de bois dans la forêt royale des Cayrouses; — contre plusieurs habitants de Lacalm, pour fait de rébellion à propos du bois de Guirande.

B. 60. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1746-1752. — Procès-verbaux de gardes-bois, chasse et pêche : — contre les sieurs Mellac, curé de Laubressac en Quercy, et Laroque, son vicaire, pris en flagraut délit de chasse; — contre le nommé Laffustière, de Banhac, pour fait de rébellion; — contre cinquante habitants de Lacroix-Barrez, ou des environs, pour avoir tenté d'enlever par force et violence des chèvres saisies dans le bois de la communauté.

B. 61. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1754-1768. — Procès-verbaux de gardes-bois, chasse et pêche : — contre Jean Brenguier, de Roquejel, pour dépaissance illicite de trente et une bêtes à cornes dans le grand bois de Laguiole (contenance et confrontations dudit bois); — contre divers particuliers, pour délit dans le bois de La Fage; — dans celui dit de Mousseur appartenant à la commanderie de La Selve; — dans celui de Serres, propriété de Sa Majesté; — des Canabières, du Causse de Villeneuve, avec saisie de 381 bêtes à laine.

B. 62. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1768-1795. — Procès-verbaux de gardes-bois, chasse et pêche : — contre le curé de Pons, pour avoir coupé plusieurs noyers dans son bénéfice; — contre divers particuliers, pour délits dans les bois de La Vessade appartenant à Bonneval; — de Saint-Félix, appartenant à Bonnecombe; — de Roumegouze et Montelazenou, appartenant au Roi,

B. 63. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1700-1782. — Procès-verbaux d'aménagement et plans figuratifs des bois de Margues et de Trébas, dépendant de la commanderie de La Capelle-Livron ; — du bois Grand et de celui dit Ferradou, dépendant de l'abbaye de Sylvanès ; — du bois de Salles-Curan, appartenant à l'évêché de Rodez ; — des bois dépendant de l'abbaye de Loc-Dieu, ordre de Cîteaux; — de ceux dépendant de l'hôpital général de Rodez. — Arrêt du Conseil autorisant cet établissement de charité, fondé en 1676, à couper un certain nombre d'arbres pour réparations et agrandissements.

B. 64. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 1 plan.

1744-1784. — Procès-verbaux d'aménagement et plans figuratifs des bois de l'évêché de Cahors; — du séminaire de Figeac; — des Lazaristes de Cahors; — des prieurés de Fons et de Saint-Jean-de-Lécune ; — de la chapellenie de Lagarrigue; — des abbayes d'Obasine ; — Lagarde-Dieu ; — Marcillac ; — Leyne et Vic ; — des bois des Dominicains de Figeac ; — des religieuses de l'hôpital Beaulieu; — de Saint-Géry ; — de Juniès ; — d'Espanhac ; — de Lissac ; — de Londieu ; — de Lapomarède ; — de Sainte-Claire de Figeac ; — des Sœurs des écoles chrétiennes de Cahors et du Bas ; — des commanderies du Bastit et de La Tronquière ; — de l'hôpital Saint-Jacques de Cahors, et du doyenné de Carennac.

B. 65. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1745-1787. — Procès-verbaux d'aménagement et plans figuratifs des bois de la communauté de Laguiole ; — des bois de Luganhac dépendant des Bénédictins de la Daurade, à Toulouse ; — du Cayla, appartenant au prieur de Trébosc ; — de ceux de l'abbé de Montsalvy, situés au quartier dit des Tours ; — du bois du Sauvage, appartenant au prieur dudit lieu ; — de celui dit de Lartabèle, dépendant de la commanderie de Durban ; — des bois des collégiats de Saint-Christophe ; — de la dômerie de Teyssières ; — de l'abbé de Conques ; — de l'Hospitalet ; — de Clairvaux ; — des dames de La Visitation de Villefranche ; — des Doctrinaires de Nant ; — des Augustins de Saint-Geniez ; — du commandeur de L'Espinas ; — du commandeur de Limouze ; — des religieuses Ursulines de Villefranche ; — des Dominicains de Rodez ; — des doctrinaires de Villefranche ; — des sœurs de l'Union de Saint-Geniez ; — des Lazaristes de Villefranche ; — des religieuses d'Entraygues ; — des chapelains de Peyrot, près Saint-Antonin ; — du prieuré d'Asprières ; — de celui d'Alzonne ; — des religieuses de Coste-Jean, ordre de Cîteaux ; — des bois de l'abbaye de Bonnecombe.

B. 66. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; un fragment de sceau en cire.

1738-1787. — Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Montauban, en matière forestière. — Un de ces arrêts réduit à 50 livres l'amende de 3,000 livres prononcée par la Maîtrise, le 26 avril 1746, contre le sieur Michel Arcimoles, coupable d'avoir abattu, dans son bois de La Valade, sans permission de Sa Majesté et sans déclaration faite au greffe de la Maîtrise, douze arbres essence chêne ; — arrêts concernant messire Raymond-Louis de Rech, seigneur de Saint-Amans ; — les sieurs Camboulas, Talon et Magre ; — le marquis de Valady, à propos de son domaine des Vernhettes ; — la communauté de Lacalm ; — le sieur Corcoral et son berger ; — les sieurs Goutal, de Viarouge et Soulier ; — de Puecharnal, adjudicataires des pacages des forêts royales de Tries et de Serres.

B. 67. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1684-1699. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure. — Incendie d'une partie de la forêt des Palanges ; — sentence contre les consuls de Montrozier. — Information contre les frères Daunys, de Congousse, accusés du délit de pêche dans la rivière de Crénau. — Autre sur la requête présentée par noble Jean de Roquefeuil, seigneur baron de Montpeyroux et du Bousquet, se plaignant de délits quotidiens de chasse sur ses terres.

B. 68. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1700. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le syndic du chapitre cathédral de Rodez, contre Jean de Tullier, avocat, seigneur de La Rouquette, son fils, et noble Pierre de Labro, son oncle, accusés du délit de chasse sur la terre de La Loubière, dépendant dudit chapitre.

B. 69. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure contre François Izar, du village de Veillac, accusé d'avoir écorcé plusieurs jeunes arbres du bois de la communauté d'Ayrinhac et au quartier de la *Combe del Cerf* (Antoine de Dales, écuyer, seigneur de Boisse, maître des eaux et forêts de Rodez ; — Jean-Raymond de Vilaret,

lieutenant; — Pierre de Rodat, sieur de La Sanhe, garde-marteau).

B. 70. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1701. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de prodédure. — Poursuites, sur plainte de messire François de Julien de Crayssaguet, seigneur de Roquetaillade et Maynials, contre François-Ignace de Blancher de Manhac, coseigneur du Ram, prévenu de délit de chasse et de pêche; — du procureur du Roi de la Maîtrise contre Colonges, Bathélemy et son fils aîné, de la paroisse de Beauregard, en Quercy, pour dégradation et défrichement faits au bois dit Grand, appartenant à la communauté dudit Beauregard.

B. 71. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1701. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure.—Dégradation dans la forêt royale de Roquecésière; plainte au procureur du Roi de la Maîtrise; — extrait de reconnaissance féodale consentie au Roi en 1610, à propos de la ville et juridiction dudit lieu; sommaire de celle consentie en 1316; quelques détails historiques sur la localité. — Plainte de messire Joseph de Roquemaurel, seigneur dudit lieu, Albiac et autres places, résidant audit Albiac, en Quercy, contre noble Ambroise de Faure, écuyer, sieur de Prouillac, habitant au château de Lascombes, pour délit de chasse et dégradations aux propriétés du plaignant.

B. 72. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1702. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le sieur François de Cavaignac d'Ayres, seigneur de La Capelle-Bleys et de Cazelles, contre Jean Panissal et autres, accusés de chasse et de pêche sur le fief dudit Cazelles; — pour messire Arnaud-Louis de Cadrieu, chevalier, seigneur marquis de Cadrieu, Cazelles, Bazos, Montredon, etc., contre le sieur Bénech, maréchal, pour dégradations au bois dépendant du domaine de Bazos.

B. 73. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1703-1705. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure. — Plaintes pour délits de chasse et de pêche de messire Jacques d'Imbert, baron et seigneur du Bosc, en Rouregue, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre le sieur Boutonnet, curé de Centres et autres ses paroissiens; — de messire Jacques de Tauriac, seigneur de Saint-Rôme, Bussac, Cavencas, etc., chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de Sa Majesté, en récompense de ses longs services et de ses blessures; — de messire François, comte d'Estaing, contre le fils aîné de noble François de Roquefeuil, sieur del Bosc, et le sieur Veyre, prêtre; — de messire Louis de Baradat, évêque, comte et seigneur de Vabres, contre divers habitants dudit Vabres, Saint-Izaire, Farret, Ségonzac, Saint-George, etc., et principalement contre Côme de Ghuiard, sieur de Saint-Chéron, du lieu de Beaumont, etc. (Lettre autographe du seigneur évêque.)

B. 74. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1705-1706. — Eaux et forêts. —Informations et pièces de procédure. — Plainte pour délits de chasse et pêche dans les propriétés de dame Françoise de Gaujal, veuve et héritière de messire Michel d'Izarn, seigneuresse de Cornus-les-Enfrux; — de dame Christine de La Roque, veuve de noble Louis d'Agens, seigneuresse de Loupiac; — de Louis Orcival, coseigneur de Drulhe; — de noble Firmin de Barrau, sieur del Puech, coseigneur de Trémouilles; — de dame Marie Lateule, femme de messire André Balsa, président en la Cour des Aides de Montauban, seigneuresse de Firmy et du Claus. — Plainte de Marie-Anne de Fajolle, dame de Varés, pour abatage d'arbres sur son domaine de Lescure.

B. 75. (Liasse.) — 92 pieces, papier.

1291-1711. — Eaux et forêts. — Informations et autres pièces de procédure, pour messire Gaspard-François Éléonor, palatin de Dio, marquis de Montpeyrous, Roquefeuil et autre places, lieutenant général des armées du Roi, mestre de camp général de la cavalerie de France, contre les habitants de Sauclières et de Saint-Michel dépendant du marquisat de Roquefeuil, à propos de la dépaissance et autres usages forestiers dans le bois de Vébrenque. Copies d'actes à ce relatifs des années 1291, 1330 et 1564; — pour dame Marie-Fleurette de La Vayssière de Cantoinet, veuve de messire Jean de Roquefeuil, marquis Du Bousquet, pour dégâts dans ses bois taillis et de haute futaie, et principalement dans celui du Bouet; — pour messire Alexandre de Flotte, prieur conventuel et abbé de Saint-Léons, se plaignant de défrichements trop considérables dans son bois de La Fouillouse.

B. 76. (Liasse. — 85 pièces, papier.

1711-1712. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Marc-Antoine de Crozat, seigneur de Creyssel, Peyre, etc., habitant de Millau, contre Guil-

laume Cornés, accusé de délit de chasse sur ladite terre de Creyssel; — pour Antoine de Barthélemy, sieur de Las-Cases, écuyer, secrétaire du Roi, viguier au marquisat de Sévérac, seigneur de Barbarès, contre les sieurs Ginesti, de Recoules et Montrozier, de Gaignac, accusés d'avoir jeté du poison dans la partie de l'Aveyron et du ruisseau de Cujé qui arrose ladiie terre de Barbarès; —pour messire Guillaume de Galetrave, seigneur de Vendeloves, se plaignant de délits de chasse sur ladite terre.

B. 77. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1714-1715. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour haute et puissante dame Marie-Louise de Bérenger, marquise de Malauze, contre les religieux d'Aubrac et leurs domestiques, accusés d'avoir chassé sur les terres de ladite dame.

B. 78. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1715-1716. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Bernard de Ginebrouse, comte de Boisseson, Lédergues et autres places, se plaignant de délits de chasse et de pêche sur sa terre dudit Lédergues; — pour plusieurs habitants de la paroisse de Cabrespines, contre Jean Guiral, aubergiste dudit lieu, accusé d'avoir incendié plus de trente sétérées de châtaigneraies, en pratiquant des écobuages sur sa propriété de Combecaldière; — incendie d'une partie de la forêt des Palanges; chefs de monitoire pour cet objet.

B. 79. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1717-1718. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Hugues-Philippe de Luzignen, seigneur abbé de Bonnecombe; — pour dame Marianne de Loubens de Verdalle, comtesse de Bournazel; — pour noble Vincent d'Aylax, seigneur de Castanet; — pour noble Alexandre de Michau, sieur d'Espinassettes.

B. 80. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1718-1720. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire de Sade d'Eyguière, chevalier de Saint-Jean, commandeur d'Espalion, contre les sieurs Lacombe, père et fils, de Villecomtal, accusés d'abatage d'arbres sur le domaine des Landes, dépendant de ladite commanderie.

B. 81. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1721-1722. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Claude Cabrières, lieutenant particulier au Sénéchal et Siége présidial de Rodez, contre certains habitants de Marcillac, accusés de tuer les pigeons qu'il avait audit lieu; — pour dame Marianne de Jonchères de Saint-Clément, abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, seigneuresse de la terre d'Agen, se plaignant de dégradations dans les bois des Bats et las Costes, et dans celui dit de Monsieur, dépendant de ladite terre; — pour noble François Le Feure, sieur d'Artières, habitant de Compeyre, contre les nommés Richardy, père et fils, accusés d'abatage d'arbres dans son bois dépendant de ladite métairie d'Artières; — pour messire Jean-François de Bonald, seigneur de Marnhagues et Latour, habitant de Millau, se plaignant de délits de pêche dans la rivière de Sorgue.

B. 82. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 5 pièces. parchemin.

1722-1723. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire François-Paul de Soulages, seigneur de Rebourguil, contre noble de Tournié, sieur de Puecheville, et autres accusés de délits de chasse; — pour divers habitants du village d'Arvieu, contre Louis Desmazes, sieur d'Anglars, le sieur de Meljac et autres demeurant au château dudit Arvieu, *dont ils s'étaient, emparés avec force gens*, accusés de délits de chasse et de dommages dans les bois des environs; — pour messire Victor de Cambon, baron de Roussy, seigneur engagiste d'une partie de la châtellenie de Cabrespines, contre François Clavel, du hameau del Bosc, paroisse du Monastère, accusé de dégradations dans le bois dit de Quints. Extrait d'une reconnaissance au Roi de l'année 1668; confrontations de la châtellenie; détails sur les terres quintives d'icelle. — Dégradations dans la forêt royale des Palanges; monitoire à ce sujet.

B. 83. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1724. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Antoine de Sambucy, avocat général en la Cour des Aides et Finances de Montauban, seigneur de Compeyre et Paulhac, contre monsieur François Pougenc, curé dudit Compeyre, accusé de délit de chasse dans les vignes du plaignant.

B. 84. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1724. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Louis-Daniel de Montcalm, seigneur de Saint-Véran; pour messire Jean-Gaston de Montvallat,

comte d'Entraygues ; — pour messire Victor de Cambon de Roussy, baron dudit lieu, seigneur de Cabrespines.

B. 85. (Liasse.) — 146 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1725. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire François, comte d'Étaing, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, gouverneur de Douai et du fort l'Escarpe, se plaignant de dégradations dans son bois de Fayt, situé aux appartenances de La Terrisse ; — pour noble Guion de Trédolat, seigneur du Bac, Laspithes, Selves et autres places, contre plusieurs tonneliers accusés de dégradations dans son bois de Selves ; — pour demoiselle Catherine Soulié, veuve de maître Bernard Carrié, notaire d'Entraygues ; — pour Mgr Jean-Armand de La Vove de Tourouvre, évêque et comte de Rodez, contre Pierre Dalmayrac, maître teinturier de Laguioule, paroisse de Saint-Martin-des-Prés, accusé de délits de pêche ; — condamnation à 100 livres d'amende et à la remise de l'épervier *pour être confisqué et brûlé devant la porte de l'auditoire de la maîtrise* ; — pour les consuls de Villeneuve, contre le sieur Dentillac de Cabanes, ancien lieutenant particulier au Présidial de Villefranche, dont le troupeau de bêtes à cornes avait été pris fauxpâturant dans le bois de Caussé, appartenant à la communauté dudit Villeneuve ; — enlèvement dudit bétail par une troupe d'hommes armés, émissaires de monsieur de Cabanes. — Tentative de rébellion contre la maréchaussée de Villefranche. — Délibération de la communauté de Villeneuve sur le chauffage du four banal.

B. 86. (Liasse.) — 150 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1725. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Jean-Baptiste-Joseph Dardenne, seigneur de Tizac ; — hautes et puissantes dames Marie-Claire d'Aubusson, veuve de Charles Grohin de Gua de Moulin, comte de Saint-Marceau, et dame Louise d'Aubusson, femme de messire Maximilien de Bosredon, chevalier, comte du Puy-Saint-Gulmié ; — pour M. le procureur du Roi de la Maîtrise contre le sieur Pierre Cabrilier, du hameau de La Borie, paroisse de Saint-Juéry-d'Autun, accusé d'avoir défriché une partie du bois de Ginarde, appartenant au Roi. — Bornes et confrontations dudit bois.

B. 87. (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1726. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Balthazar-Joseph Annat d'Estaing, propriétaire du bois de La Bessade situé dans les dépendances du village d'Annat ; — pour dame Marianne de Jonchères de Saint-Clément, abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, contre les nommés Senac, père et fils et autres, qui se permettaient de chasser au sanglier dans les bois de la seigneurie d'Agen, dépendant dudit monastère.

B. 88. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1726. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jean-Guilhot de Turenne, marquis d'Aubepeyre ; — maître Joseph de Séguret, conseiller du Roi, président du Présidial, juge-mage, lieutenant général en la Sénéchaussée de Rodez.

B. 89. (Liasse.) — 137 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1726-1727. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Jean de Védelhy, sieur de Trémouilles ; — Pierre Roux, bourgeois de Bertholène, contre divers habitants dudit lieu, accusés de lui prendre du bois pour l'exploitation d'une houillère ; — Jean Raynal, receveur de la Chambre à sel de Rodez, propriétaire du domaine des Crouzets en la paroisse de Saint-Étienne-de-Viouresques.

B. 90. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1727-1728. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure. — Relation de dommages dans la forêt royale de Tries. — Procès-verbal de chasse contre messire Bernardin Vassal, curé de Lardeyroles, par le garde particulier de la terre de Castelnau ; — réponse du curé au garde : « qu'il ne craignait personne ; qu'il « avait toujours chassé et qu'il viendrait chasser à la « porte du château de Castelnau ; qu'il avait droit de « chasse, parce qu'il était noble et pouvait porter « l'épée. » — Saisie de 380 bêtes à laine dans la forêt royale des Cayrouses, aux environs de Gages. — Demande des consuls de Villeneuve, en autorisation de dépaissance dans le bois appelé le Caussée de Villeneuve, appartenant à la communauté, ravagé cette année-là par la grêle et de violents orages. — Visite du bois par Étienne Mathat, seigneur de La Montferrerie, maître particulier de la Maîtrise. — Détails sur la composition dudit bois. — Chasse au sanglier à Montrozier. — Requête en plainte de messire Louis d'Alboy, baron dudit lieu, Puechguillau, Minerve et autres places.

B. 91. (Liasse.) — 118 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1729. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de

procédure. — Plainte en délits de chasse et de pêche de messire Guillaume de Jacques de Gaches, écuyer, seigneur de Venzac, contre Pierre Lanber, maître chirurgien, originaire de la Saintonge, demeurant à Mur-de-Barrez; coups et blessures réciproques; incarcération dudit Lanber, d'abord dans la prison du château, ensuite dans celle de Rodez; — requête en plainte de ce dernier contre messire de Venzac. — Maintenue du sieur Delous, bourgeois, seigneur direct del Goutal, coseigneur de Sainte-Eulalie, dans le droit de pêche le long de sa propriété, dite La Prade.

B. 92. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1729. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble François Darzac, seigneur de Gaillac; — pour noble Étienne de Grandsanhe, baron de Brousse.

B. 93. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1729. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jean-Hector de Dourdou, seigneur de Cuernègre, Pierrefiche et Cayrac; — pour noble François de Labro de Lavernhe, contre divers habitants du lieu de Trébosc; — pour messire Jean de Portal, baron d'Ampiac, Castan, etc., habitant le château d'Ampiac, se plaignant de dégradations dans son bois taillis dit de Bertrand, près de Luc; — pour Pierre Rozier, avocat, de Vérières, à propos de dégradations dans son bois dit de La Brassegueire; — droit d'usage des habitants de Montézic dans le bois de La Fage; — pièces à l'appui; — extrait de la reconnaissance consentie au Roi par lesdits habitants; — extrait de l'acquisition, faite par de Volonzac, des droits appartenant au Roi, au mandement dudit Montézic.

B. 94. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1730. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jacques de Morlhon, seigneur de Laumière, se plaignant de dégradations dans ses bois de Puechat et de Vallongue, le premier situé dans le taillable de Saint-Affrique, le second dans celui de Montalaret; — pour messire Bernard Dufau, avocat, de Figeac, co-baron de Felsins; — pour messire Antoine Mauri, prieur-curé de Saint-Igne, contre plusieurs de ses paroissiens, accusés de dégradations continuelles de son temporel.

B. 95. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1730. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Claude de Montvallat, baron d'Ussel, des Crouzets, etc., demandeur en délits de chasse; — pour messire Joseph de Coulon, seigneur de Loumaigne, Le Port, Saint-Bersson, etc., demandeur en délits de pêche et de dépaissance; — pour dame Madeleine de Bournazel, comtesse de Boissière, contre maître Guillaume Legane, son ancien lieutenant de juge, du lieu de Linac, et Pierre Las Fargues, bourgeois, d'Ambals, en Quercy, accusés de dégradations dans les bois dépendans des domaines de Puylanés et Lostange, appartenant à ladite dame; — pour le syndic du chapitre de l'église abbatiale Saint-Sauveur de Figeac, se plaignant de dégradations à la chaussée du Bourret, appartenant audit chapitre. — Verbal de visite. — Procès à propos du Bois-Megié, appartenant à la communauté de Cayrac, paroisse de Flavin.

B. 96. (Liasse.) — 109 pièces, papior; 3 pièces, parchemin.

1730. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Antoine Laserre, prieur de Trédou, contre plusieurs paroissiens de Vinnac, accusés de tirer fréquemment sur les pigeons du plaignant; — chefs de monitoire; révélations à la suite de leur publication. — Verbal de saisie d'un fusil dans le moulin dit de Recoules, et d'un épervier dans celui dit de La Viguière, sur le Viaur, par les gardes de la Maîtrise.

B. 97. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1730. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Charles de Véry de Renouard, seigneur abbé de Conques; — pour haute et puissante dame Anne de Clermont, de Touchebœuf, comtesse de Boissières; — pour noble Charles de Créato, seigneur de La Bessayrie.

B. 98. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1730-1731. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jean-François-Godefroy d'Izarn, de Fraissinet, comte de Valady, Saint-Saturnin, Golignac, Les Vernhettes, Servières, etc., se plaignant de dégradations dans les forêts de Bégot, Combenègre et Labarthe, situées dans la paroisse de Bruéjouls, dépendance de la terre de Valady.

B. 99. (Liasse.) — 142 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1731. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Mgr l'évêque de Rodez; — pour madame

la comtesse de Boissières; — pour messire Étienne Grandsaigne, baron de Brousse.

B. 100. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1781. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Jean-Delmas de Viguier, seigneur de Geniès; — pour noble Jacques-Philippe de Bessuéjouls, seigneur de Castelgaillard; — pour messire Charles-Frédéric de La Tour, marquis de Gouvernet; — pour messire Pierre Bancalis de Pruines, demandeur pour raison d'incendie d'une partie de son bois dit de Pistes; — pour messire Victor de Cambon, baron de Roussy, Condat, Castelnouel, Cabrespines et autres places, contre Pierre Bertuol, de La Ponsardarie, accusé de délit de pêche dans la Coussane.

B 101. (Lisse.) — 133 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1782. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Pierre de Carcassonne, seigneur de Lugans; — messire René de Lagarde, comte de Saignes; — noble Joseph de La Parra de Salgues, à raison de dégradations dans son bois d'Aunac, appelé de Dosaygues; — messire Jean-Baptiste Guirbaldy, ancien juge-bailli de la ville de Rodez, propriétaire du moulin del Cros, sur l'Aveyron, auquel était attaché un droit exclusif de pêche, en conséquence d'un bail à fief sous une albergue et une redevance annuelle au couvent de Bonnecombe; — pour le métayer de la métairie de Grandsaigne dépendant de la chapellenie dite de Sousseyrac, fondée par le comte de Clermont, le 18 août 1637; — messire Jérôme de Verdier, juge de Mur-de-Barrez, demandeur en dégradations sur son domaine de Mandillac.

B. 102. (Liasse.) — 131 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1782. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Jean Rouquette, fermier du domaine de Coursac, contre dame Françoise de Granier, veuve de messire Joseph de Mostuéjouls, seigneur de Grailh; bail à ferme dudit domaine; — pour maître Gabriel de Cassahies, magistrat au Sénéchal et Présidial du Quercy; — messire Louis de Rech, trésorier de France, baron de Pinet, seigneur de La Besse et Coppadel, contre messire Pierre Labro, curé dudit La Besse, prévenu du délit de chasse (cette dernière terre de La Besse appartenait en 1650 au seigneur de Montjésieu en Gévaudan, et en 1543 à noble Pénavayre de Calmont); — pour maître Jean Singla, avocat en Parlement, syndic de l'hôpital général de Milhau, demandeur en dégradations commises au bois dépendant du domaine de Brocuéjouls, appartenant audit hôpital.

B. 103. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1783. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Florimond de Truchet, seigneur d'Esparrou, Beaufort, etc., en raison de dégradations commises dans son bois dit de Bézamat ès appartenances dudit Esparrou; — messire Raymond de Pontanié Dusaulon, seigneur de La Roque-Tayrac, près Figeac; — messire Pierre Bonhomme, trésorier de France, grand voyer au Bureau des finances de Montauban, seigneur de Cruéjouls, se plaignant de dégradations dans son bois appelé de Las Bogues et du château.

B. 104. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1783. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour demoiselle Delphine de Roches, femme du sieur Louis Sabatier, ancien maire de Maurs; — noble Bernardin de Monteilh, seigneur de Septfons, Ladinhac, Lebréjol, etc., demandeur en dégradations commises dans les bois de son domaine de Ladinhac.

B. 105. (Liasse). — 128 pièces, papier.

1784. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Charles de Montoulieu, chevalier de Saint-Jean, ancien capitaine des galères, commandeur de la commanderie de La Tronquière; — dame Louise de Largentie, veuve de noble Jean-Albert de Sabatier, sieur de Lagardelle, demeurant à Balaguier; — maître Balthazar-Joseph Annat, avocat, demandeur en dégradations dans son bois dit de Liacousse situé au village d'Annat; — messire François d'Albinhac Du Triadou, baron de Castelnau, contre les chasseurs et les pêcheurs dans sa terre dudit Castelnau. — Informations faites par devant M. Alexis Teulat, juge royal de Sauveterre; — noble Durieu de Ségadènes; — noble Firmin de Barrau, seigneur del Puech.

B. 106 (Liasse.) — 135 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1784. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour dame Charlotte d'Estaing, abbesse de Nonenque; — pour Alexandre d'Albin, seigneur de Valzergues et autres places; — pour messire François-Emmanuel de Loupiac de La Devèze, seigneur de Lucien, maréchal de

camp — pour noble Amans-Charles de Vigourous, seigneur de Barry; — pour Jean-Antoine de Rachas, seigneur de Saint-Laurent-d'Olt, se plaignant de dégradations dans son bois dit de Culieyret; — prétention des défendeurs au droit d'usage duditbois; — messire Barthélemi de La Valette Parizot, seigneur de L'Albenque, demandeur en délit de chasse.

B. 107. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1735. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le marquis d'Ampare, contre différentes personnes accusées d'avoir troublé par bruit, éternuement, trépignement des pieds, etc., la lecture des chefs de monitoire publiés à sa requête dans l'église paroissiale de Naussac; — dépositions intéressantes sur ce genre de publication.

B. 108. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1735. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour demoiselle Catherine de Girels, de Saint-Geniez, demanderesse en dégradations dans son bois de Bergadous; — pour Raymond Rivière contre noble Pierre de La Panouse; — pour le seigneur de Bourran; — Étienne Boyer, chirurgien, contre noble Étienne de Palis, ancien capitaine de cavalerie, et Marguerite du Cor de Beaumont, mariés, habitants de Villefranche.

B. 109. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1735-1737. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le prince de Grimberghem, contre François Marquian, ancien lieutenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, capitaine châtelain de la terre de Castelnau de Bréthenous, Louis Lamothe, garde des bois de ladite terre et autres.

B. 110. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Antoine Malrieu, consul de la communauté de Cajare en Quercy, demandeur en dégradations dans le bois appelé de Verbouils et de La Tustelle appartenant à ladite communauté.

B. 111. (Liasse.) — 140 pieces, papier.

1736. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, comte de Cabrerès-Roussillon et messire Antoine de Cornède, président trésorier général de France au Bureau des finances de Montauban, co seigneurs de la terre de Saint-Gery-rive-d'Olt, demandeurs en délits de pêche; — dame Élizabeth Duguet, veuve de monseigneur le comte de Royée de Roussi, marquis de Sévérac, et les consuls et les principaux habitants du lieu d'Ayrinhac, demandeurs en dégradations commises dans un bois autrement dit Palanges, situé dans le mandement dudit Ayrinhac, dont les habitants étaient usagers depuis un temps immémorial, moyennant la rente de six livres de *Toulte*, une geline par feu, et autres droits et devoirs.

B. 112. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1736. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire François-Victor de Corneillan, vicomte de Corneillan, seigneur d'Orlhonac, Labastide, etc., demandeur en dégradations dans son bois dit lou Bouscaillou; — le marquis d'Ampare, dame Élizabeth de Lentillac, abbesse du couvent de Vic, co seigneurs du port de Capdenac, et les sieurs Clausels et Caussé, notaires et fermiers de la terre dudit Capdenac, et par suite du droit de bac sur la rivière du Lot, droit qui s'affermait annuellement 600 livres; — messire Henri de Prévinquières, seigneur de Montjaux, demandeur en délits de chasse contre les sieurs Védelly, curé dudit Montjaux, Sicard, vicaire, Pierre Vernhettes fils et autres; — maître Jean de Joly, sieur de Fraissinet, avocat du Roi au bailliage de Milhau.

B. 113. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1737-1738. — Eaux et forêts, — Informations et pièces de procédure, pour noble Antoine de Thomassy, de Meyrueis, demandeur en délits de coupe de bois dans ses bois de Malhautié et Daluech; — Jean-Hélie Salvat, lieutenant au Bureau de l'Élection de Cahors; — le marquis du Triadou, demandeur en dégradations dans son bois de Bré, situé dans les appartenances de Veyreau; — le sieur Pierre Bouldoires, d'Irissac, à qui on avait volé du bois qu'il avait fait flotter sur Boraldes-Flaujaguèse; — demoiselle Françoise de Nauch, veuve de noble Jean de Laserre, habitante de Montpézat; — maître Guillaume Moly, conseiller au Sénéchal et Présidial de Rodez.

B. 114. (Liasse.) — 138 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1737-1738. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire François de Gironde

de Montanul, se plaignant de ce qu'on tirait sur ses pigeons, « ce qui doit être rigoureusement puni, n'étant pas permis « de particulier à particulier de tirer sur les pigeons, « moins encore sur ceux d'un seigneur ; » —dame Suzanne de Saint-Blimond, prieure des religieuses chanoinesses régulières d'Espaignac et seigneuresse dudit lieu, invoquant contre différents délinquants son droit prohibitif de pêche sur la rivière de Célé passant dans sa justice; — Pierre Raynal, avocat, de Saint-Geniez, propriétaire d'un grand bois taillis, situé au terroir appelé de Cayssac.

B. 115. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1738. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Barthélemi Destresses, seigneur de Loupiac, contre Guillaume Soulacroix, accusé du délit de chasse sur les terres du plaignant, « ce qui est « une injure des plus marquées à l'égard d'un vassal con« tre son seigneur ; » — messire Armand-Louis de Cadrieu; — Vincent Leroux, curé d'Arcanhac, contre Pierre Dumoulin, « qui, récidivant, aurait eu la témérité de tirer sur « ses pigeons, ce qui est un cas très-grave et un véritable mépris des arrêts et règlements, et mérite une « punition exemplaire. »

B. 116. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1738. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour noble Joseph de Rasciols, écuyer; — messire Charles-Alexandre Le Filleul de La Chapelle, évêque et comte de Vabres, demandeur en délit de chasse sur sa terre de Ségonzac; — Mgr l'évêque de Rodez, demandeur en délit de pêche.

B. 117. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1739. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Charles-Martial de Narbonne-Pelet, prévôt de Beaumont, contre messire Joseph de Pendéria, prêtre, chanoine du chapitre régulier dudit Beaumont, accusé de chasser journellement sur les terres du plaignant; — maître Bernard-Albert Gaston, conseiller du Roi en l'Élection de Rodez, propriétaire d'un bois dit del Joanesq, dans la paroisse de Céour; — messire Joseph-Gabriel Du Garriq, seigneur baron d'Usech et de Saint-Avit, en Quercy.

B. 118. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1739. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Louis de Bezombes, ancien secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban ; — pour messire Marc de La Grange-Gardon, seigneur de La Vercantière, Floirac, etc.; — pour messire Pierre de Bonhomme, chevalier, trésorier de France ; — pour messire Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malauze, baron de Saint-Côme, contre maître François Decruéjouls, juge de ladite terre, accusé d'avoir fait couper vingt gros arbres chênes dans la forêt de Coudoumouls appartenant au plaignant.

B. 119. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1740. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Jean Lamic, avocat, seigneur direct des Fonds et de ses dépendances, contre noble de Goudal, le sieur de La Lande et autres accusés de délit de chasse; — plainte des enfants du sieur Lamic, étudiants au collége des Jésuites de Clermont-Ferrand, contre messire Joseph de Goudal, prieur curé de Bezonne; dispute des parties dans une auberge.

B. 120. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1740. — Reconnaissance consentie au Roi par les habitants de Montrozier, le 10 avril 1668; — situation et limites. — Droit de consulat, de livrée, de sergent, de police municipale, suivant les priviléges accordés par les lettres patentes de Bernard, « d'heureuse mémoire, » le 15 septembre 1403, et par d'autres de Henri le Grand avant son avénement à la couronne, le 21 septembre 1580. — Droit de dépaissance et d'affouage dans le bois des Cayrouses. — Droit de dépaissance, moyennant certaine redevance, sur le Causse-Comtal d'une étendue d'environ 2,000 sétérées. — Droit de pêche; — de chasse dans leurs terres communes et particulières, excepté dans les bois de Sa Majesté, aux sangliers, biches, chevreuils et autres grosses bêtes; « réservées à Sa Majesté, en signe de seigneurie, « la teste et espaule du sanglier masle et la graisse seu« lement. » — Communaux de La Planne, de Caussonnel, de Galdouse, de Poulholet, les Palanges et Malberthier, autrement Le Fromental et Farieyres ; — commun de Paix; — bouades.

B. 121. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1740. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le baron de Calmont-d'Olt, contre les sous-fermiers du four banal d'Espalion, accusés de faire des coupes indues dans le bois de Ruéjouls, contenant 42 sétérées environ, et dans la forêt d'Aubrefeuille, d'une

contenance de 70, situés l'un et l'autre dans ladite baronnie; — noble Jean-Jacques de Goudal, contre les enfants du sieur Lamic, de La Garde et autres, accusés de délit de chasse sur les terres du plaignant ; — messire Samuel de Brunet, marquis de Panat, seigneur de Loupiac, contre maître Singla, curé de Saint-Cirice et François Cabrol, accusés du même délit ; — messire Jacques-Armand de Rachon de Belmont, commandeur des commanderies Saint-Thomas de Trinquetaille et des Canabières ; — messire Marc-Antoine Redon, abbé et seigneur de Maurs en Auvergne, se plaignant de délit de chasse au sanglier dans ses terres.

B. 122. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1741. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Jean-Baptiste Dupin, conseiller à la Cour des Aides de Montauban, et noble François-Joseph Dupin, de Castelnau de Montmirail, seigneurs de Belpech, se plaignant de prise d'eau dans le ruisseau de Baye ; — messire Victor-Balthazar de Nozier, seigneur de Ferreyrolles, pour dégradations dans son bois de las Fabrègues.

B. 123. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1741. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour le syndic de Bonnecombe, demandeur en délit d'empoisonnement par la chaux dans la rivière de Viaur ; — messire Jean-Pierre d'Izarn de Fraissinet, abbé de Catus, et messire Casimir d'Izarn de Fraissinet, chevalier, seigneur de Saint-Jean d'Alcapiès, demandeurs en délit de chasse ; — messire François de Bérail, seigneur de Mazerolles ; — noble Étienne Daudé, seigneur de La Valette.

B. 124. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1741. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour Charles-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, baron de Capdenac ; — Arnaud-Louis de Corn, seigneur d'Ampare, et dame Élizabeth de Lentillac, prieure du couvent de Vic, ordre de Cîteaux ; — Pierre Grand, marchand, de Saint-Affrique, seigneur de Saint-Étienne de Naucoules, contre messire Casimir Izarn de Fraissinet, seigneur de Versols, accusé de délit de chasse.

B. 125. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1742. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le sieur Grand, mentionné au précédent article, demandeur en délit de chasse, contre noble Louis de Varroquier, de Saint-Affrique, et le sieur Jean-Paul Singla, ménager de Saint-Privat. — Reconnaissance consentie au Roi, en 1612, par les habitans de Cornus, dépendant de la vicomté de Creyssel.

B. 126. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1742. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour noble Jean de Crespon, seigneur de La Raffinie, capitaine d'infanterie ; — messire Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair de France ; — maître Guillaume de Lavernhe, notaire de Montbazens, propriétaire du domaine de La Campie. — Incendie total du bois dit de Fournols, d'une étendue de 40 sétérées, situé dans la paroisse d'Estaing.

B. 127. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1743. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour noble Ambroise-Vidal de La Pise, seigneur de La Rue, habitant de Rocamadour; — pour messire Joseph-Mercure de Bonnefous, écuyer, chevalier de Presques et de Teyssieu, demeurant à Figeac, demandeur en délit d'empoisonnement de la rivière de Teyssieu ; — pour messire Jacques de Julien de Pégueyrolles, baron de Saint-Beauzély.

B. 128. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1743. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Jean-Henri de Blancher, seigneur de Ram; — pour maître Jean Tissandié, conseiller au Sénéchal et Présidial de Cahors, propriétaire de la forêt de Combe-Longue, contre les habitants de Douelle, qui, dans l'exercice de leur droit de dépaissance dans ladite forêt, ne se conformaient pas aux règlements établis.

B. 129. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1743. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jean-Charles de Romieu, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli et grand-croix de son ordre, commandeur de Saint-Félix de Sorgues, contre la communauté, pour dégradations dans le bois communal et le quart de réserve.

B. 130. (Liasse.) — 116 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1744. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de

procédure, pour messire Jean-Jacques de Garceval, seigneur de Saint-Géniez-de-Bertrand, contre les habitants dudit lieu, à raison des dégraSations commises dans le devois et four noble situé sur le Larzac. — Copie de l'acte d'accord, invoqué par le plaignant, passé le 26 août 1543 entre lesdits habitants et noble Raymond Ricard, seigneur de Saint-Geniez. — Usage dans cette localité d'une aumône annuelle, le jour de la croix de mai, par les caritadiers élus par la communauté ; — pour le sieur Pierre Singla, second consul de La Bastide-Pradines, contre les défricheurs du devois ou pâturages communs dits de Combecroze, appartenant à la communauté. — Contenance. — Inféodation aux habitants par les anciens commandeurs de Saint-Félix de Sorgues. — Accord du 23 février 1726, relatif à ce devois, entre les habitants susdits et noble Jean-Antoine de Bourzes, sieur de Montels, ancien capitaine d'infanterie.

B. 131. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1744. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Antoine Mas, sieur de Beroul, demandeur en délit de chasse, contre Marc-Antoine Maynau de La Ginestière.

B. 132. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1745. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour Guillaume de Jacques de Gaches, écuyer, seigneur de Venzac; — pour dom François Courtade, religieux et syndic de l'abbaye de Beaulieu, demandeur en délit de chasse; — pour le procureur du Roi, demandeur en dégradations dans le bois de Beaulieu et le quart de réserve. — Attroupements et séditions; difficultés pour les gardes de faire leur devoir. — Informations pour demoiselle Marie d'Auziès de La Valade, habitante de Saint-Céré.

B. 133. (Liasse.) — 124 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1745. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Jean-Baptiste de Curières de Malescombes, marquis de Saint-Côme, demandeur en délit de chasse, contre des habitants du Bousquet-d'Olt et du Gircoulés; — pour le sieur Joseph Bessière, bourgeois du faubourg Saint-Cirice de Rodez, demandeur en dégradations dans son bois de Vaynac; — pour messire Pierre de Pomayrol, baron de Jalenques, capitaine de dragons, demandeur en délit de chasse; — pour messire Jean de Solanet, sieur de Laval, du lieu de Buzeins.

B. 134. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1745. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Antoine de Sambucy, demandeur en dégradations dans son bois de Cassanhes, dépendant de la vicomté de Creyssel. Parmi les pièces de la défense on remarque un extrait, écrit sans soin, de la transaction passée en 1323 entre noble Jean de Creyssel et les habitants; de plus, la sentence exécutoire de cet acte rendue, en 1449, par Gui de Montcalm, juge de la vicomté, sur la place publique de la ville, siége habituel de ce magistrat en fonction. Le plaignant opposait à son tour la transaction du 15 janvier 1512, explicative de la précédente, passée entre noble Jean de Sénégra, coseigneur de Luzençon, fils de noble Jeanne de Guitard, et les habitants susdits. — Informations pour messire Déodat-Albert-Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran, demandeur en dégradations dans les bois de la terre dudit Saint-Véran; inimitié entre le plaignant et son père; reproches de celui-ci; incarcération du premier pendant 7 à 8 mois au château d'If, sous l'accusation calomnieuse du crime de lèse-majesté.

B. 135. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1745. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire de Camboulan, contre cinquante de ses vassaux, qui s'étaient permis de chasser au loup dans la terre de Camboulan sans autorisation du seigneur.

B. 136. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1746. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Étienne-Hypolite de Julien de Pegueyrolles, demandeur en dégradations dans son bois dit de Taurin, situé au mandement de Ségur; — pour Jeanne de Pousargues, seigneuresse de la terre de Flaviac en Quercy, demanderesse en délit de chasse; — pour maître Pierre-Paul Bessière-Bastide, bourgeois des Brunes, propriétaire du bois de La Bartasse, près Bozouls; — pour François Gavalda, du hameau del Puech, au diocèse de Vabres, propriétaire du bois de La Bouysse.

B. 137. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1746. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour François Boutonnet, bourgeois de La Fumadette, paroisse de La Capelle-Farcel. — Demande en dégradations dans le bois de l'abbaye de Beaulieu, situé dans la paroisse de Ginac et celle de Cornusson, contre divers habitants de cette dernière localité. Ceux-ci prétendaient au droit d'usage, qui leur fut refusé par arrêt

du Parlement du 12 mai 1703. — Vérification des bornes dudit bois. — Rébellion des prétendants contre les gardes. — Informatious pour messire Jean-François de Pomayrol, président au Présidial, lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Rouergue, seigneur de Gramond, Cadars et autres places, se plaignant du délit d'empoisonnement de sa rivière de Lezert, en tout temps, même les dimanches et les fêtes.

B. 138. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1746. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour madame de Varès, à raison de la démolition d'une partie de la chaussée de son moulin de Besonne, sur l'Aveyron; — pour maître Jean Singla, avocat, seigneur de Lescure et de La Panouze, habitant de Millau, demandeur en dégradations dans son bois de Lescure.

B. 139. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 1 plan.

1747. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Antoine de Lamothe de Montlauzeur, baron de Lamothe, Lunac, Tizac, Lescure, etc. — Contestations entre Pierre Estivals, de Canet, et maître Joseph de Colom, seigneur de Saint-Thamar, pour raison d'un bois litigieux, situé au tènement de Servières; vérification des lieux; plan figuratif. — Requête pour maître René de Bessoniés, conseiller du Roi en la Sénéchaussée de Cahors, siége de Figeac, seigneur de Bessonies, à raison de l'empoisonnement du ruisseau de Veyre, qui sépare le Quercy de l'Auvergne; — pour maître Jean Daigouy, sieur des Caylarets, avocat en Parlement, habitant de Coubisou, demandeur en délit de dépaissance dans son bois d'Artis; incendie de ce bois et de plusieurs autres du voisinage, au printemps de 1747. — Requête pour maître Jean-Pierre Pons, professeur de droit en l'Université de Cahors, demandeur en dégradations rurales.

B. 140. (Liasse.) — 142 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1747. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour noble Antoine Desplat, clerc tonsuré, de Béduer en Quercy; — pour messire George-Timoléon d'Arnis, écuyer, conseiller en la Cour des Aides de Montauban, seigneur de Gigonzac, demandeur en délit de chasse; — pour M. le procureur du Roi, contre Jean-Caze, dit La Bigorre, habitant de Raterens en Albigeois, prévenu de pêche. — Condamnation à 100 livres d'amende envers le Roi, à la confiscation de l'épervier, pour être brûlé le premier jour d'audience, et le plomb d'icelui cédé au profit de Neyroles, garde.

B. 141. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1748. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour François Valette, de Frégevialle, près Notre-Dame-d'Orient, demandeur en délit d'abatage de chênes dans son bois d'Ortolomiés, juridiction de Saint-Sernin; — pour M. le duc de Chevreuse, baron de Castelnau, pour dégradations dans sa forêt de La Luzette; — pour messire François de Sambucy de Courtines, seigneur de Vendeloves, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Toulouse; — pour messire Jacques-Nicolas de Pomayrol, baron de Jalenques, demandeur en délit de pêche de truites dans son ruisseau de Bayré; — pour Mgr Julien-César de La Rochechouard, évêque d'Évreux, abbé de Bonnecombe, contre le curé de Saint-Félix-de-Rignac; — pour M. le comte d'Estaing, à propos de dégradations dans son bois appelé d'Oustrac, dans la châtellenie d'Authun.

B. 142. (Liasse.) — 147 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1749. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour dame Marie-Foi Le Blanc, veuve de messire Jean de La Porte, baron de Larnagol; — pour messire Jean de Combettes, seigneur d'Hautesserre, professeur de droit en l'Université de Toulouse, demandeur en délit de chasse contre Michel Vidaillac, vigneron, de la paroisse Saint-Laurent, près la porte des Mores de la ville de Cahors; — pour M. le procureur du Roi, prenant le fait et cause des RR. PP. Capucins de Notre-Dame-d'Orient, au diocèse de Vabres, sur les pigeons desquels un quidam s'était permis de tirer; — pour le même, remplacé par maître Pierre-Jean Ayral, avocat ancien, demandeur en délit de dégradations aux arbres formant la promenade du Foiral à Rodez. — Cahier des charges des réparations à faire au moulin de Cardaillac, dépendant de l'évêché de Rodez.

B. 143. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1750. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Jacques-Gabriel de Chapt, comte baron de Luzet, marquis de Rastinhac; — pour messire Louis de Glyse, seigneur dudit lieu; — pour le syndic de la Chartreuse Saint-Sauveur de Villefranche, représenté par dom Mazières, courrier de ladite Chartreuse, demandeur en dégradations dans le bois taillis situé près Orlhonac.

B. 144. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1750. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Antoine de Gasq, seigneur de La Gasquie, Pontalba, Malet et autres lieux; — pour messire Ignace de Brandouin et dame Claire de Boyer, demandeurs en délit de pêche et de chasse dans la terre de Balaguier; — pour le syndic du collége des Jésuites de Rodez contre le nommé Falip, forgeron, du faubourg Saint-Cirice, même ville, accusé de tirer sur les pigeons du château de Saint-Félix, appartenant aux Jésuites; — pour M. le procureur du Roi contre Jean-Pierre Costecalde, d'Ayrignac, retenu dans les prisons royales du bourg de Rodez, accusé de défrichements dans la forêt des Palanges, où le feu s'était déclaré trois fois dans moins d'un an.

B. 145. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1750. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour M. Claude-Joseph Barre, avocat, de Marillac, demandeur en délit de dépaissance dans son bois taillis situé au terroir de La Fage; — pour M. Rodat, seigneur d'Olemps, contre les sieurs Chincholle et Dugou, accusés d'avoir pêché au flambeau dans l'Aveyron, et d'y avoir pris trente livres de poisson avec engins prohibés; — pour le procureur du Roi contre M. Charles Barres, prieur de Monteils, et plusieurs de ses paroissiens, accusés de s'être opposés dans ledit lieu de Monteils à la recherche, par le sieur Duperrey, garde général, des filets et engins de pêche. Rassemblements tumultueux, blasphèmes, menaces, sonnerie de beffroi, paroles du prieur au garde en présence de la population : « Que ses ordres ne valaient « rien; qu'il n'avait ni lui, ni les autres gardes aucun droit; « qu'ils ne travaillaient que de leur autorité à tourmenter « le genre humain; qu'il les ferait tous mettre en ga- « lères, etc. » — Empoisonnement de l'étang d'Istournet, appartenant à l'évêque de Rodez, avec les fleurs jaunes du bouillon-blanc, vulgairement appelé patelase ou boulou, qu'on avait pilés avec du fiant de brebis, ou autres drogues et appâts. Conclusions du procureur du Roi : « Que l'accusé dudit empoisonnement soit condamné à être « fustigé nud, de verges, par l'exécuteur de la haute jus- « tice, dans tous les carrefours de la ville de Rodez; et en « outre, qu'il soit condamné à 100 livres d'amende au « profit de Sa Majesté. »

B. 146. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1751. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Marc-Antoine de Soulages, Antoine Muret et Pierre Flouret, consuls modernes de La Cavalerie, contre plusieurs habitants dudit lieu qui se permettaient, contrairement à la transaction de 1723, de défricher le devois de Rivière, sur la montagne du Larzac, inféodé auxdits habitants, le 7 septembre 1327, par le commandeur de Sainte-Eulalie; — pour le seigneur de La Raffinie, demandeur en délit d'empoisonenment de ses ruisseaux de Liort, Bourret et Lieux; — pour M. Jean-Julien, sieur de Bary, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, seigneur directe de Louguiers, Lous, Privats et Langlamon, demandeur en délit de chasse; — pour Joseph Caussé de Gabriac, demandeur en réclamation de droit de dépaissance dans le devois appelé Le Boscau, en vertu d'une transaction, du dernier avril 1473, entre le dom d'Aubrac et les habitants de Gabriac; — pour M. le procureur du Roi contre les consuls et les habitants de Lacalm et le sieur Luc Pons Du Cros, seigneur de Rochegrès (quelques renseignements sur les communanx dudit Lacalm); — pour les consuls de Saint-Cirq-la-Popie en Quercy, demandeurs en dégradations dans les bois de la communauté.

B. 147. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1752. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire François Deslus, seigneur de Rambal, du Bousquet et autres lieux; — pour messire François-Gaston de Guiscard, marquis de La Bourlie, Lacoste, Grezels, etc.; — pour messire Sébastien de Bonald de La Rode, seigneur de Montagnol, Le Monna et autres lieux; — pour André Turc, propriétaire de deux moulins, l'un à huile, l'autre à foulon, situés au hameau de La Bescalarie, demandeur en jouissance du droit de prise d'eau, le vendredi et le samedi, en vertu d'une transaction du 31 août 1742; — pour messire Antoine Marcilhac, sieur de Cantayrac en Quercy, demandeur en délit de dégradations dans son bois dit La Combe-des-Voleurs, dans la paroisse de Montut; — pour messire Antoine-Joseph de Palhasse, chanoine de l'église abbatiale de Figeac, prieur commendataire de Fons, étudiant en Sorbonne, demandeur en délit de chasse sur la terre dudit Fons. — Dégradations dans le bois du prévôt de Beaumont; visites à l'effet de les constater; — mention du plan du bois, non compris au dossier.

B. 148. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 1 piece, parchemin.

1753. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, évêque, baron et comte de Cahors; — pour messire

Jules-César de Rochechouard, évêque d'Évreux, abbé de Bonnecombe ; — pour messire Antoine Jordan, docteur en théologie, curé de Peyrat, demandeur en délit forestier dans son bois dit de Levers ; — pour cinq propriétaires de moulins, situés à Sainte-Eulalie-d'Olt ou aux environs, contre le fermier des places de Galinières et de Monbez, appartenant à Bonneval, accusé de détourner le ruisseau de Serre, qui, prenant sa source à Saint-Martin-de-Lenne, passe « par des canaux souterrains, formés par la nature, « depuis, peut-être, la création du monde ou le déluge, « sous une petite montagne, et va donner le mouvement « aux moulins susdits ; » — pour maître Bruno Roucoules, conseiller du Roi et son lieutenant principal, civil et criminel en la Sénéchaussée de Rouergue au siége de Villefranche, propriétaire du bois de La Gineste, dans la paroisse de Toulonjac.

B. 149. (Liasse) — 149 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1754-1755. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Jean-Claude Pouzols, baron de La Garrigue ; — pour messire Raymond de Buisson, chevalier de Bournazel ; — pour messire Jacques Delfau de Bouillac, seigneur dudit lieu, La Roque-Bouillac, Roquefort, baron de Belfort, contre François Bonenfan, chirurgien, accusé de délit de chasse ; — pour messire de Cadayrac contre maître Marion, de Rodez, accusé du double délit de chasse et de pêche dans la terre de Salles-Comtaux ; et encore « d'affecter dans toutes les occasions « de méconnaître et de contester le droit du suppliant ; « même de porter, par ses discours et ses propos indécents « et déplacés, plusieurs habitants à traiter les défenses du « suppliant et ses diligences contre les contrevenants « d'usurpation et d'injustice. »

B. 150. (Laisse.) — 151 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1755. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour dame Marthe de Brozes, veuve de M. de Villaret, conseiller au Sénéchal et siége présidial de Rodez, demanderesse en dommages à cause de l'incendie du bois d'Artis ; — pour noble Bernardin de Patris de Cougousse ; — pour M. Molinier, prêtre, supérieur du séminaire de Figeac, demandeur en délit forestier dans le bois dit Parrin, appartenant audit séminaire ; — pour le sieur François Coulou, procureur fiscal en la justice de Recoules, demandeur en raison des eaux descendant des bois de Cahusac et des montagnes voisines dans le ruisseau d'Olt. — Sommaire des règlements y relatifs.

B. 151. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1756. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour dame Louise de Rességuier, veuve de messire Antoine d'Izarn de Frayssinet ; — pour noble Pierre de Maserand, commissaire des guerre, habitant Saint-Affrique, demandeur en délit de vol de bois ; — pour messire Jean-Antoine de Sauveplane, écuyer, lieutenant général de police de Saint-Geniez, chevalier d'honneur au siége présidial de Rodez, se plaignant de délits forestiers dans son bois dit de Combefolle, dans la paroisse du Monastère-Cabespines ; — pour messire Alexandre-Étienne de La Porte, chevalier d'honneur en la Cour des Aides de Montauban, baron de Larnagol, contre ceux qui dépeuplaient les montagnes de sa seigneurie des buis qui en étaient le principal produit et dont ils se servaient pour faire du fumier.

B. 152. (Liasse.) — 94 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1756. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure. — Requête présentée au Roi par les sieurs François de Tullier, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, major de la ville de Bordeaux, et René d'Ouin, écuyer, sieur de Lamothe et de La Maison-Rouge, premier commis du seigneur comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, tendant à obtenir l'inféodation des Palanges et autres terrains environnants appartenant au Roi, pour les mettre en culture ; concession de Sa Majesté ; opposition de M. de Bastard. — Deux autographes de ce grand-maître des eaux et forêts au département de Guienne. — Détails sur le Rouergue. — Priviléges des habitants de la châtellenie de Montrosier ; étendue et nature desdits terrains.

B. 153. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1757. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour M. Pierre Vergnes, directeur des postes à Villefranche, se plaignant de dégradations dans son bois taillis situé au village des Imberts ; — pour dom François Courtade, prieur de l'abbaye de Beaulieu ; — pour le premier consul de la communauté de Montfaucon en Quercy, demandeur en dégradations dans le vacquant ou communat appartenant aux habitants dudit lieu ; — pour messire Pierre-François de Peyrot, trésorier général de France, en la Généralité de Montauban, seigneur de Vailhauzy et Lugagnac, demandeur en délit de chasse ; — pour messire Jean-Jacques Sicard, conseiller au Bureau de l'Élection de Rodez, contre M. de Tullier, seigneur de Saint-Mayme,

pour raison du bois situé au Puech d'Arsaguet appartenant au suppliant.

B. 154. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1757-1763. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour les habitants des masages de Gos et Contoul, usufruitiers, sous certaines redevances, des bois de Marsclou et de Lathède, en vertu de la concession à eux faite, le 30 septembre 1309, par noble Marguerite de Brusque, seigneuresse de Blanc, contre les habitants de ce dernier lieu, accusés de défrichement dans lesdits bois; — saisie de 112 bêtes à laine et de 5 chèvres, faux pâturant dans le bois de las Taillades, ou dans celui de Vescantelle, dépendants du prieuré de Villeneuve en Rouergue ; confiscation desdites bêtes; ordonnance de messire Jean-Florimond de Raymond, chevalier, seigneur de Lagarde, etc., grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de Guienne, qui prescrit qu'elles seront vendues au profit du Roi, après, toutefois, qu'un jarret aura été coupé à chacune des cinq chèvres. — Sentence de la Maîtrise, rendue le 11 janvier 1763, pour fait de dépaissance dans la forêt de Caussé ; attroupements et enlèvement à main armée de bestiaux ; condamnations au fouet et au bannissement ; exécution par effigie de ladite sentence sur la place de Villeneuve par Antoine, exécuteur de la haute justice.

B. 155. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1758. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire René de Bessonies, seigneur de Saint-Hilaire, demandeur en délit de chasse et pêche ; — pour messire Jean-Baptiste del Peyronnenc, chevalier, comte de Saint-Chamaran, demandeur en délit forestier dans son bois de Costemalle; — pour le syndic du chapitre de Rodez, demandeur en punition et dommages, à raison de l'incendie qui avait consumé l'entier bois du chapitre situé à La Loubière et contenant 222 arpents 4 perches.

B. 156. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1759-1763. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour M. le comte de Caylus, contre plusieurs habitants de Villefranche-de-Rouergue, accusés de dégradations dans le bois de Venzac, propriété du plaignant; — vérification et constatation des dommages par maître Jean-Bruno Cardaillac, avocat, commissaire nommé.

B. 157. (Liasse.) — 76 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1759. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, ponr dame Louise de Clermont-Lodève du Bosc, abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, seigneuresse de la terre d'Agen, contre certains particuliers accusés d'avoir écorcé plusieurs chênes dans son bois de Moussu ; — pour Bernard Thédenat, négociant, de Saint-Geniez, contre Amans Cahusac cadet, accusé de dépaissance dans un bois du plaignant, situé aux appartenances de La Garrigue; incarcération de l'accusé dans les prisons royales du bourg de Rodez.

B. 158. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1760. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour M. le marquis de Bournazel, contre Paul Lacarrière, de Montbazens, accusé d'avoir tué plusieurs halbrans, échappés de la canardière du plaignant. Ces canards étaient de ceux appelés traîtres; le marquis de Bournazel les avait fait arriver de l'extrémité du royaume. — Informations pour maître Joseph Lavernhe, avocat en Parlement, demandeur en délit forestier dans son bois dit le bois Del-Pont-de-Saint-Gayrac ; — pour le syndic de Bonnecombe, demandeur en délit d'empoisonnement, par la chaux vive, de la rivière de Viaur ; — pour la famille Ortholès, frères et sœurs, demandeurs en délit forestier dans le bois dit le Piboul ; — pour maître Jean-François Teyssandier, conseiller au Sénéchal de Cahors, propriétaire de la forêt de Douelle.

B. 159. (Liasse.) — 152 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1761. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour le sieur Antoine Cuneté, bourgeois du hameau de La Valette, paroisse de Cenac, demandeur en restitution de terrain usurpé au détriment du Coudere ou communal dudit hameau. — Extrait du cadastre de Cenac fait en 1673. — Informations pour l'évêque de Rodez, demandeur en délit d'empoisonnement du ruisseau qui traverse son fief de La Gazaubie, près Salles-Curan ; incarcération du prévenu ; — pour le procureur du Roi, contre le maire et les consuls de Millau, accusés d'avoir établi sans en avoir donné avis, ni demandé l'autorisation, depuis la ruine d'une partie du pont sur le Tarn, deux bacs pour le passage, pour l'entretien du commerce entre les provinces du Languedoc et du Rouergue ; — bail à ferme desdits deux bacs, le 19 novembre 1759, au prix de 1,310 livres ; saisie-arrêt provisoire de cette somme ; — injonction de placer des pancartes portant le tarif des droits à percevoir, savoir : pour un homme

à pied, 6 deniers; pour chaque carrosse, chaise, litière et charrette, 10 sols; pour un homme à cheval, 1 sol, etc.

B. 160. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1762-1763. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour demoiselle Baduel, veuve du sieur Mazet, maire de Marcillac; — pour messire Guillaume de Belvézé, chanoine de l'église cathédrale de Cahors, demandeur en délits forestiers; — pour messire Raymond de Buisson, chevalier de Bournazel, habitant de Durenque, propriétaire du bois de la Devèze, dépendant de la terre dudit Durenque; — lettre de M. de Beaumont, en date, à Paris, du 19 janvier 1762, relative aux bacs établis par le maire et les consuls de Millau sur le Tarn, et annonçant l'arrêt, donnant mainlevée de la saisie faite par la Maîtrise du prix du bail à ferme mentionné au précédent article; — pour messire Antoine-François de Cugnac, seigneur de Loubéjac et autres places, se plaignant de délits forestiers dans son bois de Malegarde; — plainte en délit de pêche dans l'Aveyron par le syndic de Bonnecombe.

B. 161. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1763-1764. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Armand de Beaumont, comte de La Roque; — pour dame Marie d'Albin, seigneuresse de Valzergues et autres places; — pour messire Laurens de La Garde, sieur de Bonnecoste; — pour le chapitre cathédral de Vabres, propriétaire de bois considérables dans les terres de Lavernhe et Saint-Privat, contre le fermier du four dudit Lavernhe; — pour le syndic de l'abbaye de Sylvanès, demandeur en délit forestier, dans le bois dit du Farradou.

B. 162. (Liasse.) — 147 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1764-1766. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour maître Jean Brassat, juge de la ville d'Aubin, seigneur haut, moyen et bas de Lasmaries et de Saint-Parthem, propriétaire d'un grand bois dit La Combe de Lasmaries, incendié le 13 ou le 14 mars 1766, et dont jouissaient depuis le IVe siècle les Adhémar, les Segui et les Flavin, auteurs du plaignant; — limites et confrontations; — pour maître Jean-Baptiste de Gaillardy, conseiller du Roi au Sénéchal et Présidial de Villefranche, contre le nommé Kersener, accusé d'avoir chassé dans un pré et dans un champ du plaignant avant la levée de la récolte, « mais d'autant qu'il est défendu aux seigneurs de « chasser dans leurs terres avant que les champs soient « dépouillés, à plus forte raison à un homme de l'espèce « dudit Kersener, qui est le fils d'un boucher; » — pour maître Jean-François-Joseph Piales de La Plessie, avocat en Parlement, seigneur de Viviès, des Mazials et autres places, habitant à Mur-de-Barrez, demandeur en délit d'empoisonnement de la rivière du Siniq; — pour les sieurs Charles Fabre, sieur de Cambouisset, procureur du Roi, et Jean Dejean, avocat, contre Jean-Pierre Affre de La Rozière, négociant, de Saint-Rôme-de-Tarn, à qui ils déniaient le droit de prendre l'eau de la fontaine publique pour l'arrosement de son jardin; — pour messire Louis de La Tour, seigneur de Saint-Igest, demandeur en délit de chasse.

B. 163. (Liasse.) — 149 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1716-1767. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Charles Verdier de Cadillac, baron de Mels, demandeur en délit d'empoisonnement de la rivière d'Orlhaguet; — pour messire Antoine de Bousquet, abbé de Sylvanès, demandeur en délit du pêche dans la rivière de Dourdou, sur le domaine de Promillac dépendant de l'abbaye. — Saisie d'un bateau et de sa chaîne au port de Cajarc, ainsi que du prix du bail à ferme du droit de bac; copie d'arrêt du Conseil d'État de Roi qui permet aux consuls et à la communauté de Cajarc de continuer ledit bac sur le Lot. Mention dans cet arrêt des reconnaissances du 28 juillet 1330 et 22 juillet 1394, portant que lesdits consuls et communauté tiennent, de l'évêque de Cahors et de son église, le port de Cajarc sous le cens annuel de 4 livres. Tarif du droit de passage. — Le sieur Le Boucher, négociant, de Rennes, exilé à Rodez par lettre de cachet. — Informations pour messire Morlethon de Chabrillan, bailli, grand-croix de l'ordre de Malte, commandeur et seigneur de Lugan, demandeur en délit de chasse.

B. 164. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1768. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour messire Jean-François de Solanet de Laval, de Buzeins, demandeur en délit de chasse. — Chaussée construite sur la rivière d'Alrance au hameau de Roucau, près Belmont en Rouergue; transaction y relative du 22 octobre 1755; — informations pour MM. Sicaire Gintrac, dom d'Aubrac, et Jean-Baptis e Valette, syndic du chapitre, contre Guillaume Salesses, meunier de Saint-Côme, accusé de dégradations dans la pièce dite lou Gravas, faisant partie du

domaine des Clastres à Lévinhac; — pour dame Philippe-Marie-Rose de La Vayssière de Cantoinet, comtesse de Chailadet, seigneuresse de Cantoinet, L'Albaret et autres places, demeurant à son château d'Allanche, et maître Jean-François Devic, notaire de Sainte-Geneviève, propriétaires du bois de La Bathuergue. — Contenance et confrontations.

B. 165. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1768. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure. — Délibération de la communauté de Laguiole, relative à son bois communal. — Requête en plainte et autres pièces pour noble Jean-Antoine de Gleyse, demandeur en délit forestier dans ses bois taillis et autres; — pour messire Armand-Louis-Claude-Siméon de Lostange, marquis de Saint-Alvère, demandeur en délit de pêche.

B. 166. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1769. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure; — pièces du procès intenté par messire Joseph Despinasse, prêtre, habitant en son château de La Bégonie, paroisse de Peyrusse, au sieur Jean Massip, cultivateur dudit lieu, pour raison d'une digue construite par ce dernier sur le ruisseau de Dordières; — plan figuratif des lieux; — requête en plainte du sieur Jean-Pierre Roussille, du hameau de Soulhol, paroisse de Cornac, se plaignant d'innovations faites à la béale de Mazières, au détriment de son pré situé au tènement de Cabres.

B. 167. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1769. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour M. le comte d'Estaing, demandeur en délit forestier dans son bois de Feyt, près de Cassuéjouls; — pour Mgr l'évêque de Rodez, demandeur en délit de pêche dans sa terre de Palmas; — pour le sieur Alidières, expert de Sainte-Geneviève, contre Antoine Dages, du hameau du Quié; prétention de celui-ci à la jouissance d'une portion du terrain situé dans le tènement dit de Trésagues; — production à l'appui du bail à location perpétuelle (1728) d'un domaine aux appartenances du Quié, par demoiselle Françoise Dusuc et maître Jean-Alexis Deltrieu, sieur de Saint-Hibony, son fils; — pour le sieur Bernard Thédenat, négociant, de Saint-Geniez, demandeur en délit forestier dans son bois de Cayzac; — pour les sieurs Bonal, père et fils, marchands et maîtres de bateaux, de Villeneuve-d'Agen, contre Antoine Jaufran, maître aussi de bateaux, du lieu du Bas.—Verrerie de Doulle.—Écluse de Courbenac : accident.

B. 168. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Armand-Philippe-Joseph de Souillac de Mordesson, baron de Gramat; — pour le sieur Jacques Marrau, maître de bateaux, de Clérac, demandeur en dommages pour raison du naufrage au passelis du Tuslat d'un bateau chargé de vins.

B. 169. (Liasse.) — 123 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1770-1771. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour noble Louis de Tullier, chevalier, seigneur de Saint-Mayme; — pour messire Louis-Raymond de Rech du Brueilh, seigneur de Saint-Amans, baron de Pinet; — pour messire Bertrand-Anne de Dalbis, seigneur de Gissac, demandeur en délit de chasse; — pour Baptiste Deltcil, meunier du moulin Nebé, paroisse de Saint-Geniez en Quercy, contre Pierre Miquel, à cause du moulin construit par le plaignant sur le ruisseau de l'Emboulas, en vertu de la concession à lui faite, sous redevance, par M. de La Valette Parisot, seigneur de L'Albenque; — acte d'accommodement entre les parties; — pour messire Jules-Philippe de La Rochechouard, évêque de Bayeux, abbé commendataire de Bonnecombe, contre plusieurs paroissiens de La Capelle-Farcel, accusés d'attroupement et d'avoir, par menaces et voies de fait, mis opposition à la coupe qui se faisait dans le bois de La Gaste, par ordre des religieux de ladite abbaye.

B. 170. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1772. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Guiraud, procureur du Roi au Bureau de l'Élection de Millau et syndic de l'hôpital général de cette ville, demandeur en délits forestiers dans les bois de l'hôpital; — pour messire Louis Avalon, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Geniez, se plaignant de dégradations dans le bois de hêtre appartenant, par inféodation du chapitre d'Aubrac, audit séminaire; — confrontations et verbal de vérification du bois situé dans la dépendance du domaine de Belnon, paroisse des Crousets : les accusés se bornent à répondre qu'ils ignorent si le séminaire est propriétaire d'un bois, mais que pour eux ils jouissent, suivant les usages anciens, du droit de forestage dans les bois d'Aubrac; — pour M. le duc d'Uzès, pair de France, marquis de Montsalès, etc., demandeur en délit de chasse contre Guillaume Filhol, du moulin d'Ambeyrac; — autographes de M. de Saint-Simon, marquis de Camboulan.

B. 171. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1772. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour messire Louis de Curières, seigneur de Sainte-Eulalie, demandeur en délit de pêche.

B. 172. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1772-1773.— Eaux et forêts. —Informations et pièces de procédure, pour François Popie, maître des bateaux de Villeneuve-d'Agen, contre Antoine Pailhol, de Montarnal, demandeur en dommages pour la perte d'un bateau chargé de merrains au Passelis de Madame-sur-le-Lot; — pour maître Jean-Baptiste Fourgoux, conseiller du Roi au Bureau de l'Élection de Villefranche, propriétaire d'un bois de chênes, moitié taillis, moitié de haute futaie, situé dans la paroisse de Cassanus; — plusieurs plaintes de l'abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez pour dégradation dans les bois de la communauté; — pour MM. Jean et Jean-Joseph Pechméja, père et fils, de Villefranche, contre Charles Fraysse, négociant, accusé d'avoir coupé un cerisier dans la propriété du plaignant.

B. 173. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1773. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure; — plusieurs dossiers relatifs à l'affaire du cerisier mentionné en l'article précédent (172); — pour Étienne Coulon et autres négociants de Millau, adjudicataires de tous les arbres pins du bois appelé La Salvage, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles et de la commanderie de Sainte-Eulalie, contre plusieurs habitants de La Cavalerie, lesquels, avec bœufs et charrettes, firent main basse sur une quantité prodigieuse de bois déjà coupé; — pour M. le marquis de Béduer, demandeur en délit de chasse; — pour le sieur Georges Terrieux, procureur fiscal du marquisat de Montrozier, demandeur en délit de chasse contre les fils du sieur Domergue, dudit lieu.

B. 174. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1774-1775. —Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour M. le comte d'Estaing, demandeur en délit de défrichement dans son bois d'Oustrac; confrontations. — Bail à ferme en 1767 de la terre et seigneurie de Gozon, propriété du marquis de Saint-Véran. Procès entre le fermier et le procureur dudit marquis, se plaignant d'abus forestiers dans les bois de cette terre; — pour messire Jacques de Brunet de Palliers, coseigneur d'Albin et de toutes les terres de l'abbaye de Bonnecombe en paréage avec l'abbé, demandeur en délit forestier dans son bois dit de La Luminaire: — mention des droits d'usage des habitants de Privezac; — pour M. le marquis de Bournazel, propriétaire du bois de La Devèze, près La Capelle-Farcel; — pour le vicomte d'Albignac, demandeur en délit d'empoisonnement de la rivière de Jonte; — décret de prise de corps contre l'accusé; — pour M. Gary, prêtre, syndic et trésorier du collége de Pellegri à Cahors, seigneur de Sabanac et Galesie, demandeur en délit de pêche dans le Lot; — renseignements sur un terrain communal appartenant aux habitants de Bramarigues, près Marcillac.

B. 175. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1775. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Jacques Venzac, notaire de Lacalm, demandeur en délit forestier dans son bois de La Favarède. Confrontations. — Second dossier relatif au bois de La Luminaire, mentionné en l'article précédent; — pour maître Thomas Salgues de Geniez, seigneur dudit lieu, demandeur en délits forestiers dans son bois de Moncalvayre.

B. 176. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1776. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour le seigneur de Camboulan, demandeur en délit forestier dans son bois de La Jonade; — pour Antoine Périé et sa sœur contre maître Claude-Joseph Barre, fils, avocat, et autres, accusés de délit de chasse dans la vigne non encore vendangée des suppliants, et de mauvais traitements envers ledit Périé; — supplique des principaux habitants de La Capelle-Bonance, demandant que les chèvres soient exclues et bannies de la communauté; — pour les religieux de Loc-Dieu, demandeurs en délit forestier dans leur bois dit Puech-Domine. Contenance et confrontations.

B. 177. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure; — plusieurs pièces du procès entre l'abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, et les habitants de la terre d'Agen. — Bail emphytéotique consenti le 3 janvier 1662, par dame de Glandières, abbesse, en faveur desdits habitants du terroir appelé la Palange contenant 3,700 sétérées, de celui dit Lous-Boutats-de-La-Palange, de celui del Truc et de celui dit Lou-Puech-de-Caylus, sous la censive indivise de 10 livres d'argent, 10 setiers de blé moitié froment moitié avoine, la bouade de 4 charretées de bois par chaque emphytéote tenant bœufs ou vaches aratiques, etc.; — pour messire François-Georges de Rozet, chevalier,

marquis de Savenza, demandeur en délit forestier dans son bois de Mazières; — pour Georges Louvrier, premier échevin de Laguiole, demandeur en délit de dépaissance dans le bois de Lartigue, contenant 475 arpents 38 perches, et dans celui de Parrou, contenant 85 arpents 58 perches, appartenant exclusivement l'un et l'autre à ladite communauté de Laguiole; — pour M. Jean-Joseph Manhaval, avocat, habitant du Bez dans la paroisse de Lanuéjouls, contre les sieurs Chaudières et Bouldoires, étudiants en théologie au collége de Villefranche, prévenus de délit de chasse.

B. 178. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1778. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour maître Amans Azemar, conseiller du Roi au Sénéchal et Présidial de Rodez, demandeur en délit forestier dans son bois dit de Loyne près de Sainte-Radegonde; — pour Joseph Ityé et dame Marie-Antoinette-Catherine Pascal de Camboularet, mariés, seigneurs dudit Camboularet, démandeurs en délit d'empoisonnement, par la chaux, de la rivière de Viaur; — pour messire Jean-Baptiste de Verdier de Suze, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, demandeur en délit d'abatage d'arbres excrus sur la propriété par lui récemment acquise du sieur Jean-Baptiste Bo de Laussignac, docteur en médecine, du Mur-de-Barrez.

B. 179. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1778-1779. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour l'abbesse de Nonenque, demanderesse en délit forestier dans le bois appelé Dubruel. Contenance et confrontations; — pour Guillaume-Laur, de Migairou, paroisse de Saint-Martin-de-Cormières, demandeur en délit de vol de bois dans sa forêt dite La Moulière. Situation et confrontations. — Deux dossiers du procès de l'abbaye de Bonnecombe contre Jean Boutonnet, de Cayrac, paroisse de La Capelle, acquéreur d'une coupe de bois de ladite abbaye; plusieurs plans produits par les parties.

B. 180. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1779. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure, pour Géraud Lacombrade, du hameau del Fau, paroisse de Praudenhies en Quercy, demandeur en délit de dépaissance et de passage sur ses propriétés, notamment sur celles dites de La Barthe, de Viale et Lafabal.

B. 181. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour Jean Dolique, du hameau del Mas-del-Prat paroisse de Bouxat, demandeur en délit forestier dans son bois situé au terroir de Lexcludane ou del Laquet; — division et arpentement, en 1770, du tènement de Bouxal, del Cros, la Vigairie et la Vitarelle, dépendants de la commanderie de La Tronquière; — pour les religieux de Bonnecombe, propriétaires des bois de Moncan, du Lagast et Rauzet; — pour messire Marc-Antoine-Emmanuel de La Grange-Gourdon, marquis de Floirac, seigneur de La Vercantière, demandeur en délit de chasse sur cette dernière terre; — pour M. Jean-François de Martres, bourgeois de Mur-de-Barrez, demandeur en abatage d'arbres sur sa propriété du Bringairet.

B. 182. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1781. — Eaux et forêts. — Informations et pièces de procédure pour le procureur-fiscal de la juridiction de Roussi-Condat, demandeur en délit forestier dans la forêt de Malert, appartenant au baron de Roussi; — pour messire le Bailli de Cabre de Roquovayro, commandeur de Saint-Félix, demandeur en délit forestier dans son bois de Ginestous; — pour le garde forestier de Laguiole contre dame Lamic, veuve Cayron, seigneuresse de Montmaton. Celle-ci, est-il dit dans la requête du plaignant, avait fait dresser un procès-verbal de chasse contre ledit garde pour se venger de ce qu'il s'opposait à ce qu'elle fit dépaître ses bestiaux dans les communaux de Laguiole.

B. 183. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1782-1783. — Informations et pièces de procédure pour Jean-Jacques Second, bourgeois, demeurant sur son domaine du Puech, paroisse de Bozouls, demandeur en délit forestier dans ses bois de Réals et de La Châtaignal. — Vente de 26 charretées de bois, à 43 sous chacune; — pour le sieur Joseph Icher-Labarthe, du hameau des Touzes, paroisse de Saint-Chély, demandeur en délit de vol d'arbres, essence frêne, vendus par le délinquant pour former des allées devant le château de Vennac; — pour maître François Ayral, juge de Laguiole et d'Espalion, et M. Antoine-Jean Ayral du Bourg, son fils, contre M. Saltel, juge de Coubisou, pour raison de la propriété de certains arbres chênes; — pour maître Géraud Serres, curé de l'église paroissiale Saint-Maurice de Cahors, demandeur en dégradations commises sur son domaine situé au terroir de Versailles. — Chasse au loup dans la forêt du Rauzet; homicide par imprudence de Guillaume Boudou.

B. 184. (Liasse.) — 147 pièces, papier; 1 pièce, papier.

1783-1784. — Informations et pièces de procédure

pour messire Michel-Étienne d'Ysarn Villefort, seigneur de Cornus, chevalier de Saint-Louis, demandeur en délit de défrichement de la partie du masage de Bousquet-Nous, jadis appelé La Barthe ou Garenne, concédé au plaignant par nouveau bail en 1767. Droits des habitants de Bousquet-Nous sur la partie restante, à eux inféodée par le comte d'Armagnac. — Sentence de la Maîtrise qui condamne lesdits habitants à une amende de 300 livres et 8 sous pour livre en sus au profit du Roi, à 300 livres de dommages envers ledit seigneur, les droits des habitants réservés. — Mention d'un acte produit par ceux-ci, portant la date de 1280.

B. 185. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1785. — Informations et pièces de procédure pour les religieux de Bonnecombe contre les habitants de Fréjemayoux, accusés de dégradations dans les bois de Vérunes ; — pour les sieurs Joseph Vayssettes et Antoine Boutonnet, cultivateurs d'Ampiac, demandant leur élargissement des prisons du Bourg de Rodez, comme ayant passé un acte d'accord avec M. de Bourran qui leur avait intenté une action en délit de pêche. Promesses de payer tous les dépens modérés à 30 livres, et de compter à M. de Bourran 99 livres en dédommagement du poisson dont ils l'avaient privé ; — pour le syndic de l'abbaye de Sylvanès, demandeur en délit d'abatage d'arbres dans le bois de haute futaie appelé le grand bois de Sylvanès ; — pour le marquis de Villelongue, demandeur en délit d'empoisonnement par la chaux vive de la rivière de Lezerts.

B. 186. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1785. — Informations et pièces de procédure pour messire de Bertin, prieur de Coubisou et conseiller d'État, demandeur en délit forestier dans son bois dit de Nazet. Contenance et confrontation ; — pour les sieurs Antoine Delous et François Roujou, de Saint-Geniez, fermiers du droit de pêche appartenant à la communauté de cette ville ; — pour dame Catherine de La Borie de Rozier, veuve et héritière de messire Georges de Rozier, seigneur d'Aygaliès et président en l'Élection de Millau, et autres, demandeurs en délit forestier dans le bois communal dit de Domemac. — Contenance et confrontations ; — pour le marquis de Prévinquières, demandeur en dégradations dans son tènement appelé des Clausés. — Contenance et confrontations. — Requête de la majeure partie des habitants de Brenac, tendant à ce qu'il soit expressément défendu de tenir des chèvres. — Conclusions favorables du procureur du Roi.— Ordonnance prohibitive rendue par la Maîtrise : il n'est fait exception que pour les cas de maladie : auxquels cas, est-il dit, on sera tenu de les garder attachées avec une corde. — Ordonnance de la Maîtrise, sur requête des habitants de Buzeins, qui défend à ceux-ci, comme à ceux des villages voisins, de mener paître les bestiaux, de quelque espèce qu'ils soient, dans les bois taillis ou autres des suppliants, pendant les six premières années à partir du recepage, sous peine de 20 livres d'amende pour chaque cheval, bœuf ou vache, de 100 sous pour chaque veau et de 3 livres pour chaque bête à laine ou chèvre.

B. 187. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1786. — Informations et pièces de procédure, pour Antoinette Amberny et autres contre maître Antoine Deltrieu, avocat. — Procès relatif aux communaux du Born, connus sous les noms de Fauluc et de Lavergne, et à celui appelé Lou Puech, d'une contenance d'environ 14 sétérées, situés dans la paroisse de Vitrac et dans les dépendances de la baronnie de Thénières. — Dénombrement par le consul de Clairvaux des chèvres existant dans cette paroisse ; — pour le baron de Malleville contre plusieurs habitants de Marcillac, prévenus de délit de pêche. — Production au procès de la vente, en 1697, du domaine de Salles-Comtaux, appartenant au Roi, au profit de messire Moly des Ondes, Marie de Presques, veuve de M. de La Panouze et demoiselle de Durrif ; — pour François Delous et Antoine Roujou, fermiers, au prix de 159 livres anuellement, du droit de pêche sur une partie de la rivière du Lot et plusieurs de ses affluents. Copie du bail à ferme.

B. 188. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1786. — Informations et pièces de procédure pour le baron de Malleville contre le sieur Joseph Rouby, conducteur des chemins, surveillant de la construction de celui de Rodez à Marcillac, accusé d'avoir jeté du poison dans la rivière de Crénau ; incarcération du prévenu ; — pour messire Antoine Daudin, baron de Brengues, demandeur en délit de chasse. — pour les syndics de la communauté de Saint-Martin-de-Lenne contre plusieurs habitants de Vimenet, accusés du délit de dépaissance et de défrichement dans le bois de la communauté de Saint-Martin, situé au quartier dit de Pouzarac. (Les plaignants produisent à l'appui un extrait de sentence rendue, le 27 avril 1465, par M. de Montcam, juge des montagnes et de la baronnie de Sévérac ; autre extrait de sentence, du 13 octobre 1579, rendue par la Cour sénéchale de Villefranche.)

B. 189. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1787. — Informations et pièces de procédure, pour

Jean Guitard et autres habitants de Vernholes, contre M. Durand Daude, seigneur de Cantoinet, touchant le droit d'usage dans l'*affar* dit de La Barthe-de-Lieudou ; reconnaissances y relatives des 30 octobre 1637 et 1684 ; — pour messire Joseph de Lisle-Bribes, baron de La Bastide, demandeur en délit de chasse. — Procès entre le sieur Rey, bourgeois de Puy-l'Évêque, et plusieurs propriétaires de moulins situés sur le ruisseau de Clédelles. — Ordonnance du grand maître sur la distribution des eaux de La Thèze. — Plan des prairies longeant la rivière de Clédelles.

B. 190. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1787. — Informations et pièces de procédure, pour les sieurs Boulet, père et fils, avocats de Ceignac, contre messire François-Antoine d'Alboy Montrozier, habitant de Bonnecombe, et autres, prévenus de délit de chasse ; — pour messire Jacques-François-Louis de Guirard de Montarnal, chevalier, seigneur de Sénergues, demandeur en délit de chasse ; — pour Baptiste Garric du hameau de La Garrigue et autres, contre le syndic des religieux de Loc-Dieu, demandeur en délit de dépaissance dans un bois de l'abbaye. Garric et ses coaccusés invoquent la rareté des fourrages en 1784, la sécheresse du printemps de 1785, qui empêcha l'herbe de croître, l'ordonnance royale du 17 mai 1783, permettant à tous cultivateurs de mener leurs chevaux et leurs bêtes à cornes dans les forêts et les bois royaux, ainsi que dans ceux des communautés séculières et régulières.

B. 191. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1787-1788. — Informations et pièces de procédure, pour le procureur du Roi, demandeur en délit forestier dans les bois royaux de Romegouze et Montelazenou. — Contenance et confrontatious. — Dossier concernant le ruisseau de Clédelles, relaté à l'article 189. — Mémoires et plans, pour messire François d'Adhémar, seigneur de La Bourrésie, demandeur en délit forestier dans son bois del Perquier.

B. 192. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1789-1790. — Informations et pièces de procédure, pour dame Catherine de Rozier, messire Antoine-Jean Pourquéry, seigneur du Bourg, et autres, contre les sieurs Pourquié frères et autres, accusés de dégradations dans le bois de Domenzac, près le village d'Arjaliès. — Productions réciproques d'extraits dénaturés d'actes anciens : reconnaissances, achats, extraits de cadastre, etc.

B. 193. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1790. — Informations et pièces de procédure, pour le sieur Jacques Rey, de Puy-l'Évêque, demandeur en dommages pour la perte par dégel et crue d'eau de 19 barriques d'excellent vin de Cahors, confiées aux sieurs Capoulun père et fils, maîtres de bateaux de la même ville. — Procès entre les paroissiens de Muret relativement aux communaux appelés La Devèze. — Contenanance : 469 sétérées 3 quartes. — Mémoires divers. — Accord du 22 mars 1744, délibéré en Conseil de la communauté, invoqué par l'une des parties, concluant au bail à faire sous les conditions mentionnées en icelui, desdits communaux ; — pour le marquis de Bournazel, demandeur en délit forestier dans son bois de Privezac.

B. 194. (Liasse.) — 2 cahiers de 15 feuillets et 7 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — État par inventaire des plans des forêts nationales levés d'après les ordres du grand maître des eaux et forêts au département de Guyenne. — État des procès-verbaux d'aménagement et plan des bois du département. — Demande en autorisation de chasse aux loups dans le bois de Cantarrane, appartenant à l'évêque de Rodez. — Ordonnance (imprimée) du maître particulier qui désigne M. le chevalier d'Adhémar de Panat pour diriger la chasse. Injonction aux habitants d'Agen, La Loubière, Gros, La Roquette, Sainte-Radegonde et autres, sachant tirer, de s'y rendre avec un fusil chargé à balle. — Injonction aux mêmes de porter des tambours, poêles, chaudrons et autres instruments propres à faire du bruit et à épouvanter les loups.

BUREAU DES SAISIES RÉELLES ET DES CONSIGNATIONS DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RODEZ.

B. 195. (Registre.) — Petit in-folio, 294 feuillets, papier.

1686-1701. — Saisies : — pour noble Louis de Puel, sieur de Las Aumières, et demoiselle de Viguier, mariés ; — pour maître Jean de Galtier, juge du Truel ; — pour messire Jacques Rozier, ancien curé de Veyrières ; — contre noble François-Ignace de Blancher de Manhac, sieur de Bouviala et du Ranc ; — pour maître Pierre Escalier, notaire de Rodez ; — pour M. François-Fulchran Rotavolp, syndic de l'hôpital d'Espalion.

B. 196. (Registre.) — Petit in-folio, 397 feuillets, papier.

1693-1706. — Saisies : — pour le syndic des Frères

Prêcheurs de Rodez; — contre M. Amans Albouy, curé de Salles-Comtaux; — pour le syndic des religieuses Sainte-Catherine, de Rodez, ordre de Saint-Dominique.

B. 197. (Registre.) — Petit in-folio, 311 feuillets, papier.

1695-1715. — Saisies: — contre messire François de La Personne, sieur de Bédettes; — pour messire André de Balza, contre noble Guillaume Maynier, sieur de Lhom, habitant à Laguiole; — contre messire François de Focras, archidiacre.

B. 198. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

1715-1726. — Saisies : — pour messire Jean-François de Montvallat, contre messire Henri de Montvallat; — pour demoiselle Louise de La Parra, d'Aunac, contre Pierre Lugans, son mari.

B. 199. (Registre.) — Petit in-folio, 201 feuillets, papier.

1727-1736. — Saisies : — pour le sieur de Gétard, contre Jean de Molinéry, baron de Murols, juge-mage et lieutenant général; — pour Madeleine Geniez, veuve Cantarel, contre Pierre-Jean Cantarel, notaire, son fils; — contre Raymond-Joseph Dufaur, de Beauregard.

B. 200. (Cahier.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1730-1742. — Saisies: — pour demoiselle Marianne Soutouly, veuve de Balthazar Aygalenq, sieur du Cros, en vertu de l'appointement par elle obtenu de la Cour de Saint-Côme; — pour demoiselle Marion Parayre, de Rodez, contre Jean Parayre, son frère, marchand, de la même ville; — pour le marquis de Bournazel, contre messire Jean-Claude-Anselme Fajole, conseiller au Parlement de Toulouse. (Cette saisie fait connaître l'étendue exacte de la baronnie d'Aurelle (Aveyron), et ce qu'elle rapportait en 1738.)

B. 201. (Cahier.) — Petit in-folio, 224 feuillets, papier.

1733-1741. — Saisies : — pour demoiselle Marie Aves, de Rodez, contre Antoine Domergue, épinglier, de la même ville; — pour demoiselle Françoise Moncan, de Saint-Geniez, contre Jean Dallemand, de Caussonnus; — pour dame Jeanne de Rivayrolis, veuve de noble Antoine de Pradines, seigneur du Bosc; — pour messire Bernard-Albert-Gaston de Polier, conseiller en l'Élection de Rodez, contre Amans Viguier, notaire de Valady.

B. 202. (Registre.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1742-1749. — Saisies : — pour messire Antoine Cambolas, curé de Saint-Paul, contre demoiselle Antoinette Cambolas, veuve de maître Guillaume Cogoluenhe, procureur ès cours de Rodez; — pour dame Catherine de Rous, veuve de M. Rodat, de Druelle.

B. 203. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1742-1752. — Saisies : — pour Antoine Bessière, bourgeois, de Rodez; — François Rey, marchand, de Saint-Côme; — M. Louis Prat, docteur en médecine, de Laguiole, fils de Jean, chirurgien de la même ville; — maître Pierre Baldit, juge du comté d'Estaing; — maître Joseph-Nicolas Vernhes, procureur ès cours de Rodez; — Jean-François Coulon, procureur fiscal de la justice de Recoules; — François Comitis, bourgeois, du Vialar; — Fleuret Bories, praticien, d'Estaing; — Jean-Antoine Térondel, lieutenant de robe courte en la Sénéchaussée et siége présidial de Rodez.

B. 204. (Registre.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1692-1726. — Livre d'apport des saisies réelles. — Saisies: — de Pierre-Paul Fontanier, marchand, de Saint-Geniez, contre noble Jacques de Malhan; — de dame Marie de Benoît, veuve de messire Arnaud de Corneillan, contre dame Gaspare d'Espenchal; — de demoiselle Hélène de Roquefeuil, contre le sieur Jean Ayral; — de M. de Cadrieu, contre madame d'Auberoque; — de Pierre de Pouzols, contre Pierre-Jean de Pouzols, chanoine de Conques; — de maître Jean de Galtier, conseiller du Roi, maire d'Ayssène.

B. 205. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1731-1742. — Saisies : — de François Vidal, bourgeois, de Saint-Laurent-d'Olt, contre les frères Roque, du village de Saint-Urbain; — de messires Jean et Honoré de Galtier, prêtres, contre Jean de Galtier, sieur de La Molière, lieutenant général des maréchaussées, au département de Montauban; — de Pierre Salettes, marchand, d'Espalion, contre maître Jean Constant, conseiller du Roi, lieutenant du juge de Laguiole; — de messire Joseph de Mazuguier, procureur général au Parlement de Toulouse, contre les sieurs Textoris, père et fils, de la paroisse de Saint-Léon.

B. 206. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1791. — Saisies : — de la terre de Seyrac,

Élection de Millau, à la requête de dame Innocente-Béatrix de Rousset, de Blancard, veuve de noble Bernard d'Arribat; — de maître Jean Monteil, avocat en Parlement, et de demoiselle Marie Mazel, de Rodez; — de messire Guillaume-Amans de Planard, de Millau; — du procureur du Roi, contre Jacques Verdier, condamné aux galères perpétuelles; — de maître Jean-Jacques Périer, avocat, et du sieur Cabrol, consuls et paroissiens du Bourg de Rodez; — de maître Paul-Daniel Martin, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Montauban; — de messire Jean-Louis de Blanc, écuyer, seigneur de La Guizardie; — de demoiselle Anne Devèze, veuve de maître Jean Roquette, notaire du Batut.

B. 207. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1742-1746. — Recettes et dépenses des deniers des saisies réelles. — Noms des baillistes.

B. 208. (Registre.) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier.

1755-1792. — Recettes et dépenses des deniers des saisies réelles. — Noms des baillistes.

B. 209. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1757-1777. — Recettes et dépensos des deniers des saisies réelles.

B. 210. (Registre.) — Petit in-folio, 519 feuillets, papier.

1756-1790. — Sommier contenant : les noms et demeure des saisis et des saisissants; ceux des baillistes; la date et le montant des baux judiciaires par année; les payements du prix des baux et les noms des payeurs. — Saisies à la requête : de maître Couret de La Sanhe, syndic de l'hôpital de Saint-Geniez; — de M. Jouéry, contre noble Jacques de Berfuel; — de dame Catherine d'Izarn, contre noble de Pruines, son mari; — de noble de Pradines, d'Estaing, contre Raynaldy, de Cervoles; — de M. Chaubard, garde-marteau de la Maîtrise.

B. 211. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1756-1792. — Sommier contenant : les noms et demeure des baillistes; le prix des baux judiciaires; les payements faits à compte et ceux des droits. — Saisies à la requête : de maître Frayssinous, notaire à La Roquette-Bonneval; — de maître Louis-Antoine Bessière, avocat du Roi en la Sénéchaussée de Rodez; — de M. le marquis de Montvallat, habitant son château de Sévérac.

B. 212 (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire des saisies réelles, avec indications très-sommaires sur l'état des procès et les à-comptes payés : — Bertrandy, contre les dames de Varès; — dom Join, syndic des religieux de Sévérac, contre Jean Fages; — Levezou, marquis de Vezins, contre Guinot, etc.

B. 213. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire des saisies réelles où les noms des saisissants et des débiteurs saisis sont classés par ordre alphabétique. — saisissants : demoiselle Louise d'Albinhac; — maître Guillaume Durand, juge du marquisat de Sévérac; — Pierre de Rodat, sieur de Long; — Jean-Antoine de Bancalis, baron de Pruines; — noble Guillaume de La Fargue, sieur de La Devèze; — le syndic des Frères Prêcheurs de Rodez; — le révérend père Bernard Courtois, syndic du Sauvage; — Abraham Singla, avocat, de Millau, etc.

B. 214. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire des saisies réelles. — Saisissants : demoiselle Marianne Baldit, contre Louis de Bertier, bourgeois, de Pers, paroisse de Trédou; — noble de Rome, ancien capitoul de Toulouse, contre dame Françoise de Verdun, veuve de maître Colet, avocat; — demoiselle Jeanne Deturnis, ancienne régente des écoles de Millau, demeurant à Saint-Côme, contre Georges Lestrade; — messire Henri de Prévinquières, seigneur de Loupiac; — noble Ignace Dumas de Corbières, de Saint-Geniez; — François Lalo, bourgeois et syndic de l'Hôtel-Dieu d'Espalion; — dame Marie Besson de Frayssinous, supérieure des religieuses de Chaudesaigues, contre Guillaume Saltel, prêtre, et Hélène Saltel, sa sœur.

B. 215. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1695-1789. — Consignations au Sénéchal : — du sieur Devic, adjudicataire de la terre de Ténières, saisie à madame d'Auberoque, à la requête de madame de Corneillan; — de maître Guillaume Solanet, syndic des dames religieuses d'Espalion; — de M. Pierre Massebuau, prêtre, syndic des prêtres de Saint-Geniez; — de Pierre Issaly, contre noble Claude de Cambefort, sieur del Truel et autres; — de maître Pierre Lissorgues, maire de Marcillac; — de madame Marque Desmazels, veuve de noble Roger, de Carcassonne, seigneur de Lugans. — Le sieur Antoine Higonet a consigné la quantité de 72 coupes avoine grosse, mesure

du chapitre de Rodez, pour lui servir de payement à Amans Giscart, de Saint-Geniez.

B. 216. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1696-1715. — Consignations au Sénéchal : — de Pierre Devic, d'Ayssène, contre noble Bertrand de Combret; — de messire Thomas de Thézan, vicomte du Pujol et autres places, lieutenant du Roi en la province de Guyenne, contre messire Claude de Fleyres, chevalier de Boasoul (Bozouls); — de M. le président Séguret, au lieu et place de feu M. de Rey, juge-mage, pour restitution de deux portions de rapport ordonnée par arrêt du Parlement.

B. 217. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1742-1749. — Consignations au Sénéchal : — du sieur François Marie, orfévre, de Rodez; — de Hugues Bley, procureur ès cours de la même ville.

B. 218. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1756-1788. — Consignations au Sénéchal : — du sieur Étienne Guers, de Marroquiès, contre les sieurs Frotois et Pomarède, marchands, d'Espalion, fermiers associés du prieuré de Cruéjouls; — de maître Jean-Antoine Raynal, maire de Saint-Geniez; — de maître Joseph-François-Régis de Séguret, président, juge-mage, lieutenant général au Présidial et Sénéchal de Rodez, contre le sieur Galy, apothicaire; — du syndic des religieuses de Sainte-Catherine, de Rodez, contre maître Pierre Lespinasse, notaire.

B. 219. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1788-an II. — Consignations au Sénéchal : — de messire Régis de Fajolle, écuyer, seigneur de Fabrègues, et de maître Vernhet, avocat en Parlement, coseigneur de Monteau, contre maître Laquerbe, lieutenant de juge de la ville de Saint-Geniez; — de maître Jean-Antoine Aldias, avocat, notaire et seigneur de Gabriac. — (Plusieurs consignations de l'année 1792 sont écrites de la main d'Amans-Alexis Monteil, et signées : A.-A. Monteil fils, commis du receveur de consignations.)

B. 220. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1742-1748. — Consignations au Sénéchal : — de demoiselle Marguerite Dalmayrac, veuve du sieur Viala, marchand, de Rodez, contre Joseph Viala, garçon serrurier; — de Jean Lavit, contre demoiselle Marianne Picou, veuve de maître Scallier, notaire; — du sieur Amans Azémar, marchand, de Rodez, contre maître François de Bonal, président, et dame Françoise de Picou, mariés.

B. 221. (Registre.) — Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

1743. — Consignations au Sénéchal : — de François Laur, de Linars, contre Jean Palet, de Fabreguettes; — des sieurs Guillaume et Bertrand Calmels et Pierre Capelle, contre Bernard Pagès, féodiste.

B. 222. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire des consignations faites en billets de banque de 100 et de 10 livres.

B. 223. (Registre. — Petit in-folio, 71 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Répertoire des consignations faites en argent et en denrées : — maître Jean-Joseph Julien, prieur de Saint-Symphorien, a consigné 24 setiers seigle, contre Antoine Albouse, prieur de Touluch; — Pierre Saury a consigné 3 gitals blé seigle, deux quarts vin, 9 deniers argent pour chacune des quatre années dernières, et 2 livres argent, pour les frais, contre M. D'Arzac.

B. 224. (Cahier.) Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Compte de recette et de dépense rendu par le sieur Antoine Gaffuer, commis à la régie de l'office de commissaire aux saisies réelles, et de receveur des consignations de la Sénéchaussée de Rodez, à demoiselle Girou, veuve de Bernardin Coignac, en son vivant titulaire dudit office.

B. 225. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1757-1792. — États des frais des baux judiciaires. Quelques lettres y relatives à l'adresse de M. Monteil, avocat en Parlement, et commissaire aux saisies réelles. — Recettes et dépenses à raison des consignations.

B. 226. (Cahier.) — In-folio, 34, feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Recettes et dépenses à raison des saisies réelles.

JUSTICE SEIGNEURIALE DE BALSAC.

B. 227. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1522-1578. — Enquête à propos du testament de Marguerite Cantaussel, malade de la peste, reçu par le vicaire de Balsac; — testament, reçu par un prêtre, de

Guillaumitte Noël, atteinte de la même maladie ; — inventaire des biens de Pierre Barres et Astruge Itier mariés, de Balsac ; — enquête devant les ordinaires de Balsac contre Jean Campagnac dudit lieu, accusé de résistance aux sommations du baîle ; — poursuite du procureur d'office contre Borcayrol et Salethes, accusés de s'être injuriés en un lieu public ; — attestation touchant la vente de plusieurs immeubles, de noble Guillaume de Panat, coseigneur de Capdénaguet ; — deux pièces du procès correctionnel intenté par M. Amans Vigoros, procureur du seigneur de Balsac, à Jean Ginestet, de Capdénaguet, accusé d'avoir battu, sur la place publique dudit lieu, le jour de Saint-Roch, patron de la paroisse, messire Jean Prochet, prêtre, et d'avoir, dans une autre circonstance, enlevé violemment une gerbe des mains du baîle qui le saisissait ; — enquête sur la validité du testament de Jeanne Coste, de Pessergues, reçu par messire Louis Gardes, recteur de Balsac ; — sentence prononcée par Pierre Gorranie, juge de Balsac, dans le procès de Guillaume Pradels contre Jean Cantaussel ; — citations à comparaître à Rodez devant le susdit juge.

B. 228. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

XVIe siècle. — Inquisition secrètement faite par les ordinaires de Balsac contre messire Jean Atquier, prêtre ; — enquête, à la réquisition de Guirat David, contre Guillaume son frère, accusé du vol de 14 bêtes à laine ; — pièce relative à la tutelle de la fille de feu Cantaussel ; — sentence de condamnation à 60 sols tournois au profit du seigneur de Balsac, et 15 sols au profit du baîle dudit lieu, pour rébellion et injures contre ce dernier par Jean Ginestet ; — audition de témoins par-devant maître Cayronis, notaire et greffier de Balsac, à la requête de Ramond Bouissou, se plaignant de dégradations dans son taillis situé en terroir de la Védelhe ; — demande en reddition de compte de tutelle formé par sire Antoine Bessière, sieur de Rusquières, contre noble Gaspard Glaudières, seigneur de La Boissonnade et de Brussac, et sire Brenguier Vialar, seigneur d'Entraygues ; — ladite demande adressée au juge de Laguiole.

Département de l'Aveyron.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

Élections de Rodez, Villefranche et Millau.

C. 1. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté d'Abbas. — Nomination d'un consul-collecteur le premier dimanche de septembre, conformément aux règlements; Quintien Trémouilles est nommé par Pierre Laur, consul sortant. — Rôle de la taille et du vingtième de la communauté : M. Delpas payait, en 1783, taille et autres impositions, 24 livres 15 sols, vingtième, 7 livres 10 sols 2 deniers; le sieur Marion, 85 livres 8 sols 6 deniers de taille, et 25 livres 18 sols 2 deniers de vingtième.

C. 2. (Cahiers.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1784-1787. — Communauté de l'Abbesse-Monastère. — Rôle de la taille et du vingtième. — Huit contribuables en 1784; M. Rodat payait 41 livres 4 sols 4 deniers en tout; M. Monteil 222 livres 16 sols 5 deniers ; la maison de Combecrose 3 livres 14 sols. — Total des impositions en la susdite année : 540 livres 18 sols 5 deniers; de laquelle somme il fallait payer 116 livres 11 sols 4 deniers pour les impositions accessoires, 8 livres 3 sols 11 deniers pour le trop allivré.

C. 3. (Cahiers.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté d'Agen. — Nominations consulaires. — Rôles de la taille et des vingtièmes rural et noble. — Quotité de 1783 : 3,297 livres 12 sols; de laquelle somme madame l'abbesse avait à payer 46 livrer 3 sols 8 deniers; les pâtus communs 413 livres 2 sols; MM. les prêtres 1 livre 16 sols 4 deniers; M. le recteus 5 sols 2 deniers.

C. 4. (Cahiers.) — In-4°, 252 feuillets; 76 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1718-1759. — Communauté d'Agrès (1re partie). — Rôles de la taille royale et autres impositions. — Total à imposer en 1719 : 1,231 livres 18 sols 8 deniers; compris dans cette somme, outre le principal, qui est de 1,137 livres 9 sols, 8 livres 8 sols pour le droit du sceau, 2 livres 11 sols 6 deniers pour le droit de nouvel acquêt, 12 livres pour les sonneurs des cloches, 7 livres pour quatre cordes desdites cloches, 30 livres 6 sols 2 deniers pour le droit de collecte alloué au consul-collecteur, à raison de 6 deniers pour livre, etc.

C. 5. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1760-1789. — Communauté d'Agrès (2e partie). — Élections consulaires faites à l'issue de la messe paroissiale, sur la place publique, lieu ordinaire des assemblées de ladite communauté. — Nominations de Pierre Arnal, laboureur du hameau des Fraux, et de Pierre Maurs, travailleur de Puech-Lascazes, pour servir de consuls-collecteurs en 1760. — Principal de la taille de cette année : 1,186 livres 16 sols; taille de 1789 : 1,862 livres 4 sols 3 deniers. — Cotisation de 9 livres pour la réparation du couvert de l'église, qui avait croulé. — Imposés du vingtième noble en

1789 : Jean-Baptiste de Gironde, le sieur marquis d'Aynac, le sieur de La Soulière, ou à sa place le sieur de Sijagol.

C. 6. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1783-1787. — Communauté d'Aignac. — Rôles de la taille, vingtièmes rural et noble. — 79 contribuables en 1784, ayant à payer un total de 1,325 livres 8 sols, savoir : pour la taille, 453 livres 15 sols; — pour les impositions accessoires, 272 livres 5 sols 1 denier ; — pour le trop allivré, 13 livres; — pour les corvées, 64 livres 3 sols 11 deniers; — pour le droit de quittance à M. le receveur, 2 livres 7 sols 6 deniers; — pour le contrôle et le papier timbré de la nomination consulaire, 18 livres; — pour le port des mandes et rôles, 1 livre; — pour le voyage de la vérification du rôle de la taille à Rodez, 3 livres; — pour le projet du rôle de la capitation, papier, minute, copie, délibération et verbal, 2 livres 10 sols; — pour l'enregistrement de la nomination consulaire, dépôt et *retiré* du rôle du greffe, 1 livre 13 sols; — pour la rédaction de l'état des frais locaux, 1 livre 10 sols; — pour fournir aux dépenses imprévues, 5 livres 15 sols; — pour le droit de collecte, à raison de 6 deniers pour livre, 12 livres 1 sol 6 deniers; — vingtièmes ruraux et nobles, 479 livres 19 sols.

C. 7. (Cahiers.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté d'Aissène-Broquiès. — Assemblée de communauté devant maître Galtier, avocat en Parlement, juge dudit Aissène, à l'effet, par Pierre Carrière, consul, de présenter quatre candidats, parmi lesquels messire Le Normand d'Ayssène, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur baron dudit Aissène, devait faire choix d'un consul pour remplacer ledit Carrière sortant. — Rôles de la taille royale, des vingtièmes noble et rural et autres impositions, sur lesquels figurent : maître Molinier, avec une cote de 2 livres 2 sols 9 deniers; maître François Galtier, sieur de Calmairac, avec une cote de 37 livres 18 sols 3 deniers; Charles Laval; Pierre Ramondenc, etc.

C. 8. (Cahiers.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté d'Aissène-la-Besse. — Rôles d'impositions. — Somme totale de la taille (1783), 4,399 livres 14 sols 8 deniers; du vingtième rural, 1,306 livres; du vingtième noble, 177 livres. — Imposition en outre de 11 livres 7 sols, pour la taille annuelle due à M. le baron de Saint-Amans; 16 livres 10 sols, pour les gages ordinaires des consuls; 6 livres 10 sols, pour partie du loyer du presbytère de La Besse ; 10 livres, pour les gages ordinaires du valet des consuls, etc. — Noms des usagers du devois dit la Devèze-del-Comté ou les Allassés.

C. 9. (Cahiers.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1784-1789. — Communauté d'Aissials-Lagarrigue. — Rôles d'impositions, comprenant 30 contribuables en 1783. — Pour droit de collecte, savoir : sur l'imposition principale, à raison de 6 deniers pour livre, et sur les accessoires ou sur les charges locales, à raison de 4 deniers. — Allivrement cadastral en 1784 : 75 livres 17 sols 2 deniers : chaque livre représentant 6 livres 13 sols 10 deniers, pour l'imposition principale. — Le syndic du séminaire et le sieur Grailhe, de Rodez, propriétaires de biens nobles dans ladite communauté.

C. 10. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets ; 1 pièce, papier.

1784-1789. — Communauté d'Aissials-Montézic. — Rôles d'impositions. — 6 livres allouées au consul-collecteur, pour le voyage de la vérification des rôles à Rodez, distant de 8 lieues. — Réunions de la communauté tantôt au village de Saleujouls, tantôt à celui d'Aissials, l'un et l'autre dans la paroisse de Bez. — Consuls : Jean Pélamourgues, Pierre Combi, Du Moissan, Jean Calsat. — Attestation de plusieurs contribuables établissant qu'il n'y a dans ladite communauté aucun bien-fonds noble, ni privilégié.

C. 11. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets ; 1 pièce, papier.

1784-1789. — Communauté d'Ajas. — Rôles de contributions. — Nominations consulaires faites sur la place publique dudit lieu : choix de Joseph Boussague, Antoine Layral, etc. — Réunion des conseillers politiques et autres principaux habitants pour prendre connaissance, sur la proposition du consul en charge, de la mande arrivée de Montauban, et arrêter ce que de raison. — Cotisation de 28 livres 17 sols 6 deniers en faveur du sieur Dumas, négociant de Saint-Geniez, en exécution d'une ordonnance de l'administration. — Les pauvres de Campagnac imposés 4 livres 1 sol 9 deniers. — 92 contribuables en 1738. — Rôle des vingtièmes nobles ou des biens des ci-devant privilégiés, comprenant : le Roi, M. Valette de Saint-Laurent, maître Jean-Baptiste Vidal de Saint-Laurent, M. Parlan Du Besset, le chapitre de Saint-Blaise, M. le prieur d'Estables, le chapitre de Saint-Michel, M. le prieur de Bonneterre, M. Jean-François Vidal de Saint-Laurent, le sieur Victor Réversat.

C. 12. (Cahiers.) — In-4°, 34 feuillets ; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté d'Alaux. — Rôles d'impositions. — Taille de 1780 : 215 livres 1 sol; vingtième rural, 64 livres. — 25 contribuables, en y comprenant les pâtus communs, pour lesquels il fallait payer 16 sols 2 deniers. — Le plus fort imposé était, en ladite année, M. François Souques, qui figure avec une cote de 68 livres 14 sols 11 deniers; Jean Segondy, 34 livres 18 sols 7 deniers; Guillaume Terrieux, 31 livres 1 denier; Guillaume Dala, 28 livres 3 sols 7 deniers.

C. 13. (Cahiers.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de l'Albaret. — Rôles d'impositions. — Réunions communales à Sainte-Geneviève, à l'effet de procéder aux nominations consulaires. — Taille de 1780 : 372 livres 18 sols; même taille en 1787. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. Durand Daude, seigneur de l'Albaret, pour la partie noble de son domaine de l'Albaret, dont la contenance n'est pas connue et dont le produit est évalué, déduction faite des frais de culture et eu égard aux baux à ferme, à 400 livres, taxé 40 livres; — madame de Cayron, pour son domaine de Sistanh, situé dans la paroisse d'Orlhaguet, évalué à 150 livres de revenu, taxée 15 livres.

C. 14. (Cahiers.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1782-1787. — Communauté d'Albiac-de-Comté. — Rôles de la taille et autres impositions. — 73 contribuables en 1783, parmi lesquels : le sieur Jean Bonan avec une cote de 64 livres 6 sols 5 deniers; le seigneur de Cantoinet donnant 17 livres 14 sols 3 deniers; le syndic de Bonneval; le sieur Cambournac avec une cote de 94 livres 14 sols 9 deniers, savoir : 64 livres 9 deniers de taille et 30 livres 14 sols de vingtième. — Rôle de la capitation pour 1787, fait en exécution des déclarations du Roi du 12 mars 1701 et 9 juillet 1715, y compris les 4 sols pour livre prescrits par arrêt du 23 février 1777. — Un seul insolvable. — 22 imposés, le premier, Antoine Mercadier, à 3 livres 10 sols, le dernier Jean-Antoine Delfau, du Fau, à 30 livres.

C. 15. (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1782-1789. — Communanté d'Albiac-de-Montagne. — Rôles de la taille et autres impositions. — Réunions communales à Sainte-Geneviève, à l'effet de remplacer le consul sortant. — 10 personnes assistent à la réunion du 23 décembre 1782; 6 à celle du 25 septembre 1785. — Présentation d'un candidat toujours agréé par l'assemblée. — Jean Gineston, Guillaume Viguier, Guillaume Martin, successivement consuls.

C. 16. (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1779-1789. — Communauté d'Albinhac. — Rôles de la taille, des vingtièmes et de la capitation. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, fait en exécution du décret de l'Assemblée nationale et de la proclamation du Roi. — Sur ce document figurent trois imposés : MM. Juéry, curé d'Albinhac; Bertrand Daudé et Vaylet, vicaires. — M. de Murol imposé en 1780 à 210 livres 12 sols 10 deniers.

C. 17. (Cahiers.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

1718-1764. — Communauté d'Almon (1re partie). — Rôles d'impositions. — Villages ou hameaux qui y sont désignés : Ginolhac, Artiguettes, Almon, Laborie, Lou Laquet, La Junies, Lhom, Planèses, Lacam, Flagnac, Teilhet, Anhac, Belfort, Limou, Lagrisoulière, La Borie de Ginolhac, La Rengade, Laval, Condouraux, La Miqualie, Vergnols, La Molle-Basse, Pagas, Artigues, La Borie de Pagas, Les Palenquières, Les Ginestes, La Brousse, Ayniès, Magerac, Grandvabre, Contenssous, Jourdelode, Les Pelhies, Lou Perié Plantevignes, La Garrouste, Molenat, Rouch, Puechagut, Agrès, Tarrou, Lou Manhol, Pelacoste, La Bouraldie, Lou Badot, Lou Rouquan, Puechlascases, Lou Vialenq, La Bastayrie et Le Noyé. — Parmi les charges locales : 7 livres 10 sols, pour partie du coût de la refonte d'une cloche de la paroisse, avancés par M. Dufaur; — 2 livres 10 sols pour la dépense faite en délibérant de l'imposition; — 3 livres, pour le louage de la maison curiale.

C. 18. (Cahiers.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1765-1789. — Communauté d'Almon (2e partie). — Rôles de la taille, des vingtièmes et de la capitation. — Réunions de l'assemblée communale à Flanhac, à l'issue de la grand'messe, au son de la grande cloche et dans la maison où se tiennent d'habitude lesdites réunions. — Principal de la taille en 1780 : 898 livres 4 sols; vingtièmes, 419 livres 6 sols; — pour réparations des grandes routes, 89 livres 9 sols. — Imposition pour les charges locales, parmi lesquelles : 1 livre 10 sols, pour le port des mandes des rôles de la capitation et des vingtièmes; — 6 livres, pour le voyage à Villefranche, distant de 7 lieues; — 12 livres, pour la part de la communauté à l'entretien du couvert de

l'église et des cloches; — 2 livres, pour la part de ladite communauté à l'achat du cierge pascal, etc. — Évaluations à propos de la capitation sur les rentes seigneuriales et colloquées : 8 livres le setier de froment, 6 livres celui de seigle, 4 livres celui d'avoine, mesure comble de Figeac ; — 10 sols les poules, 30 sols la livre de cire, 12 sols la pauque d'huile.

C. 19. (Cahiers.) — In-4°, 57 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté d'Alpuech. — Rôles de la taille, des vingtièmes et sol pour livre et de la capitation. — 155 contribuables en 1787. — Total de la taille : 2,515 livres 2 sols 8 deniers; des vingtièmes : 1,264 livres 8 sols. — Rôle supplémentaire pour les 6 derniers mois de 1789, où figurent : M. le comte de Pardalhan, pour deux montagnes appelées le Trap-bas et le Trap-haut; — les religieux de Bonneval, pour la montagne de la Branque ; — madame de Cayron, pour la montagne dite la Branque-haute; M. de Frayssinet, pour la montagne de Confinhals; — M. Baduel, d'Oustrac, pour un tronçon de montagne appelé Le Cayla; — MM. Carrié, curé d'Alpuech, et Bongrand, son vicaire.

C. 20. (Cahier.) — In-4°, 2 feuillets, papier.

1789. — Communauté d'Altès. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789. — Messire Antoine Lescure, prieur-curé, seul imposé pour un champ noble contenant 3 sétérées 2 quartes. — Taille, 2 livres. — Capitation pour les six derniers mois, 10 livres.

C. 21. (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets; 4 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1780-1789. — Communauté d'Althun. — Rôles de la taille et autres impositions. — 39 contribuables en 1785; total à payer : 962 livres 2 sols. — Guillaume Malaviale est le plus fort imposé avec sa cote de 99 livres 15 sols 10 deniers. — M. lecomte d'Estaing, seul ci-devant privilégié, imposé 29 livres 9 sols 1 denier, pour un pré appelé La Prade et pour un bois.

C. 22. (Cahiers.) — In-4°, 233 feuillets ; 11 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Alzonne. — Rôles de la taille et autres impositions. — 31 contribuables en 1776, avec une taille à payer de 442 livres 13 sols. — Noble François d'Albusquier figure en tête du rôle avec une cote de 27 livres 10 sols 4 deniers, taillée sur l'allivrement de 2 livres 10 sols maille.

C. 23. (Cahiers.) — In-4°, 344 feuillets ; 3 pièces, papier.

1719-1775. — Communauté d'Ambayrac (1re partie). — Rôles de la taille et autres impositions. — Nominations consulaires faites à l'issue de la grand'messe, sur la place publique, lieu accoutumé pour tenir les assemblées communales; — 2 consuls annuels : Barthélemi Cepierre, premier consul en 1770; Jean Pailhasse, deuxième consul. — Total des impositions de 1771 : 1,476 livres 15 sols 8 deniers; 101 contribuables, parmi lesquels M. Bergon, conseiller, demoiselle Marie Alary, etc.

C. 24. (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets ; 4 pièces, papier.

1776-1780. — Communauté d'Ambayrac (2e partie). — Rôles de la taille, des vingtièmes et des impositions supplémentaires pour les six derniers mois de 1789. — 107 contribuables en cette dernière année pour payer un total de 2,466 livres 18 sols 6 deniers. — M. de Laroque y figure pour 4 livres 10 sols 4 deniers en principal, et 2 livres 10 deniers en vingtièmes ; M. Antoine Ser, pour 75 livres 10 sols 6 deniers en principal, et pour 34 livres 2 sols 5 deniers en vingtièmes. — Monseigneur le duc d'Uzès est le seul ci-devant privilégié mentionné dans le rôle supplémentaire, avec imposition sur un pré au terroir de Las Bouissières; sur une vigne au terroir de Laviole; sur une vigne au terroir de Lalaudie, et finalement sur une autre vigne au terroir de Las Bouissières.

C. 25. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets ; 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté d'Amalric-de-Loupiac. — Rôles d'impositions. — M. del Colombier est imposé, en 1783, à 165 livres 2 sols 11 deniers sur l'allivrement de 15 livres 6 sols 11 deniers; — la métairie des Hospitaliers, 60 livres 13 sols 2 deniers. — La métairie de Barascut, 120 livres 11 sols 4 deniers. — 41 contribuables pour un total d'impositions montant à 998 livres 1 sol 2 deniers, dans lesquelles les réparations des chemins figurent pour 54 livres 1 sol 3 deniers; — le droit de quittance à M. le receveur, pour 2 livres ; — la confection du rôle de la taille et vingtièmes, papier, minute, original ou copies au greffe et à la recette, rétention et expédition des actes de la nomination consulaire et d'imposition, pour 9 livres.

C. 26. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté d'Ampiac. — Rôles d'impositions. — 31 contribuables en 1771 ; — même nombre en 1787, dont le total des impositions se montait à 298 livres

17 sols 7 deniers, sur lesquelles il fut prélevé 3 livres, pour la rente annuelle due au seigneur; — 1 livre 15 sols 8 deniers, pour solder la créance de Jean Lacan, consul de 1784; — 2 livres, pour le voyage de la vérification.

C. 27. (Cahiers.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1765-1788. — Communauté d'Annat-de-Bouldoire. — Rôles de contributions. — Rôle du premier, second vingtièmes et 2 sols pour livre du dixième, fait pour l'année 1765 par Alexis-François-Joseph de Gourgue, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances, et commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité de Montauban. — Sur ce rôle se trouvent M. Joseph-Balthazar Annat, avocat, avec une cote de 10 livres 17 sols 2 deniers; — le sieur Antoine-Louis Prat, avocat, avec une cote de 5 livres 9 sols. — 36 contribuables en 1784, époque à laquelle les pâtus communs étaient imposés 11 livres 3 sols 11 deniers.

C. 28. (Cahiers.) — In-4°, 606 feuillets, papier.

1719-1770. — Communauté d'Anglars et Lou Mas-de-Saint-Félix (1re partie). — Rôles d'impositions. — Par ordre du ministre et de M. l'intendant, contrainte personnelle et garnison effective sur Jean Bouscayrol, Jean Filhol, Barthélemy Rivière, Claude Marty, Jean Vernhes, Jean Moly, de Félix.—Quittances d'impositions.— Lettre du ministre et de l'intendant aux consuls et aux contribuables d'Anglars, pour leur rappeler leurs devoirs et obligations; quelques consuls accordent à tort du temps aux débiteurs, moyennant une rémunération. — Exhortations aux contribuables aisés de faire des efforts pour le soulagement des plus misérables, et pour remplir le vide de certains articles sur lesquels il n'y a absolument rien à prendre jusqu'à la récolte. — Ordonnance concernant l'assemblée des bataillons de milice et de grenadiers royaux.

C. 29. (Cahiers.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté d'Anglars et Lou Mas-de-Saint-Félix (2e partie). — Rôles d'impositions. — Nominations consulaires sur la place publique du lieu d'Anglars. — Choix d'Antoine Ginestet, Jean Lagarrigue pour remplir les fonctions de consuls-collecteurs en 1771. Procès-verbal de nomination et de cotise écrit par Belhac, secrétaire. — Total des impositions de 1772: 2,657 livres 10 sols 7 deniers, laquelle somme fut divisée sur 515 livres d'allivrement général, à raison de 5 livres 3 sols pour chaque livre d'allivrement; — quartier du Roi, 1,468 livres 12 sols; — pour le second brevet, 742 livres 1 sol; — pour le trop allivré, 84 livres; — pour les chemins, 262 livres 10 sols, etc.— 218 contribuables dont 6 à Lacarrayrie, 1 à Ségualez, 1 à Cassanholes, 1 à Revel, 2 à Mansios, 1 à Cavaignac, 20 à Anglars, etc. — M. de Privezac payait 6 livres 12 sols 5 deniers; Pierre Chincholle, 35 livres 8 sols 8 deniers.

C. 30. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1766-1782. — Communauté d'Anglars-Saint-Jean. — Rôles d'impositions. — 59 contribuables en 1765; — taille royale, 534 livres 1 sol 9 deniers. — 65 contribuables en 1782; — taille royale, 582 livres 12 sols. — Les prêtres payaient 2 livres 7 sols 4 deniers de taille et point de vingtièmes. — Pierre Septfonds, consul-collecteur avec des remises de 6 deniers pour livre.

C. 31. (Cahiers.) — In-4°, 293 feuillets; 64 pièces (dont 16 imprimées), papier.

1718-1760. — Communauté des Arbres (1re partie). — Rôles d'impositions. — Ordonnance du Roi concernant l'assemblée des bataillons de milice et de grenadiers royaux; — de l'intendant pour l'expédition des congés aux miliciens qui sont dans le cas d'être licenciés, et le remplacement du nombre d'hommes que ce licenciement rendra nécessaire pour conserver les bataillons de milice sur le pied de 500 hommes. — Déclaration du Roi, ordonnant que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner dans six mois des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices. — Suppression des offices de substituts des procureurs du Roi, procureurs postulants, notaires, huissiers et arpenteurs royaux, dont l'hérédité n'aura point été payée au 1er janvier 1751.— Mandement pour les impositions de cette dernière année, signé L'Escalopier, intendant. — Quittances de la taille, signées Palis, receveur à Villefranche.

C. 32. (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1761-1789. — Communauté des Arbres (2e partie). — Nominations consulaires; — de marguilliers pour lever les rentes appartenant à l'œuvre : Antoine Lacombe et Michel Boisse, marguilliers de 1773. — Rôles de taille et autres impositions. — La communauté prend à sa charge la taille du curé, attendu que celui-ci fournit la soupe au secondaire les dimanches et les fêtes. — Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel figurent seuls M. Pierre-Jean Molénat,

curé, pour 6 livres, et M. Louis Caussanel, vicaire, pour 3 livres.

C. 33. (Cahiers.)— In-4°, 302 feuillets ; 4 pièces, papier.

1788-1789. — Communauté d'Arcanhac. — Rôles de taille et autres impositions. — En 1720, la taille était de 857 livres 7 sols 7 deniers, et le nombre des contribuables de 121, parmi lesquels M. de Savignac avec une cote de 11 livres 7 deniers, M. le Viguier de Najac avec une cote de 30 livres 11 sols 1 denier, les pères Chartreux de Villefranche avec une cote de 3 livres 3 sols. — En 1788, le total des impositions, telles que taille royale, vingtièmes et charges locales était de 2,922 livres 12 sols 5 deniers, dans lesquelles étaient compris : 8 livres pour les messes votives de la paroisse, suivant l'usage; 24 livres pour l'entretien de la confrérie du Saint-Sacrement. — Nombre des contribuables, 129.

C. 34. (Cahiers.) — In-4°, 552 feuillets, 18 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Arjac. — Rôles de la taille et autres impositions. — Parmi les charges locales de 1763 : 10 livres pour la reliure du cadastre et 4 livres pour le voyage à l'effet de ladite reliure. — Total des impositions de ladite année : 2,431 livres 8 sols 2 deniers. — 100 contribuables répartis entre les localités d'Arjac, Saint-Julien, La Besoles, Lou Bouscal, Rebois, Paganelles, La Lande, Roquefort, La Crojetie, Saint-Cyprien, La Méterie, La Faraldie, Palayret, La Bastide, Timon, Timounet, Redondette, Farrié, Sinhols, etc.

C. 35. (Cahiers.) — In-4°, 536 feuillets ; 50 pièces (dont 3 imprimées), papier.

1718-1776. — Communauté d'Arnac (1re partie). — Procès-verbaux de nominations consulaires. — Rôles de la taille et autres impositions. — 184 contribuables en 1728. — La plus faible cote était de 7 deniers, et la plus forte de 127 livres 12 sols 3 deniers, payée par le sieur Antoine Laborio-Bessoy. — La chapellenie de Piques figure au rôle pour 14 sols 7 deniers; — celle de Toulze pour 20 livres 14 sols 9 deniers; — noble Antoine de Pontagnie, sieur du Saulon, pour 2 livres 19 sols 7 deniers; — mademoiselle Françoise Roumieu pour 64 livres 18 sols 3 deniers. — Le principal de la taille était de 2,422 livres 2 sols, indépendamment de laquelle il fallut s'imposer encore 69 livres 6 sols, pour les courtiers jaugeurs inspecteurs aux boucheries et aux boissons; — 30 livres 15 sols, pour la moitié des gages réservés en faveur des hôpitaux, etc. — Serment de fidélité au roi Louis XV à cause de son heureux avénement à la couronne. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient les marchands des villes de Saint-Affrique, Cornues, Lodève, Saint-Sernin, Saint-Félix et autres lieux en la possession du droit de vendre aux foires de Rodez les draps et autres étoffes qu'ils y apportent.

C. 36. (Cahiers.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1777-1780. — Communauté d'Arnac (2e partie). — Nominations consulaires; choix de Pierre Puel, Romuald Arnal, Jean Tarral, Jean Vigroux, Gabriel Arnal, etc. — Rôles de la taille et autres impositions. — 87 contribuables en 1787, supportant une taille de 1,318 livres 9 sols 11 deniers, plus 427 livres 17 sols 3 deniers de vingtième, sur lesquelles sommes il était prélevé 3 livres, pour le sonneur des cloches; 10 livres, pour la façon du nouveau livre des muances coté et paraphé par M. Dieché, lieutenant en l'Élection de Rodez. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. de Rey, marquis de Milhars; — Jean Toulze, meunier, pour un moulin à lui baillé par M. de Cessac; — M. Lassalle, prieur-curé d'Arnac, et M. Lafon, son vicaire. — Communauté d'Arques (voir les rôles de 1790).

C. 37. (Cahiers.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté d'Arssac. — Élection, sur la proposition du sieur Jean-François Mazenc, consul de Cantarrane, de MM. Antoine, docteur en médecine, Étienne Combarel, procureur, Pierre Puech et François Carrié, pour travailler en qualité d'assesseurs dudit consul à la confection du rôle de la taille et de la capitation des ci-devant privilégiés, qui étaient : Mgr l'évêque de Rodez, pour le domaine de Recoules, etc.; le sieur Mazenc, pour un moulin situé à Cantarrane; — M. Bancarel, pour deux champs situés au Puech de Guiolle; — l'hôpital de Rodez, pour deux domaines situés à Cantarrane et à La Morne.

C. 38. (Cahiers.) — In-4°, 74 feuillets; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté d'Arvieu. — Nominations consulaires faites dans la maison accoutumée à tenir les assemblées communales. — Choix de Joseph Long pour être consul-collecteur de 1781 ; sa prestation de serment sur les saints Évangiles. — Confection du rôle des impositions sous la surveillance de maître Bernard Bérengue, juge dudit Arvieu. — Cote de M. le baron, taille et vingtième compris, 19 livres 16 sols; — de M. Dufieu,

284 livres 15 sols 5 deniers ; — de M. Bonnefous, 217 livres 19 sols 6 deniers.

C. 39. (Cahiers.) — In-4°, 492 feuillets, papier.

1717-1782. — Communauté d'Asprières (1re partie). — Rôles de la taille et autres impositions. — En 1780, le seigneur d'Asprières possédait noblement le château et ses dépendances situé audit lieu; une vigne appelée la Bretoune; un bois situé à Vivonat, contenant 65 quartons; et il prélevait en rentes : 5 quartons de froment à La mesure de Figeac, 53 à celle de Peyrusse et 60 à celle d'Asprières; 9 quartons de seigle à la mesure de Figeac, 60 à celle de Peyrusse et 72 à celle d'Asprières; 30 quartons d'avoine à la mesure de Peyrusse et 170 à celle d'Asprières; 6 quartons de châtaignes vertes, évalués à 6 sols l'un; un setier de vin, évalué 3 livres; 15 gélines à 10 sols la pièce; 2 livres de cire à 40 sols la livre; 2 livres 5 sols argent.

C. 40. (Cahiers.) — In-4°, 550 feuillets ; 2 pièces, papier.

1783-1780. — Communauté d'Asprières (2e partie). — Rôles de la taille et autres impositions. — Don de 30 livres à François Marbesy, incendié. — Distribution du don de 470 livres entre les contribuables en l'année 1783. Le motif de ce don n'est pas rapporté. — M. d'Asprières eut 18 livres 16 sols; — M. de Glyse 33 livres 15 sols ; — le sieur Étienne Lestang 11 livres 2 sols 5 deniers ; — la chapelle de Barbanel 9 sols 7 deniers; — celle de Cavela 1 livre 15 sols 2 deniers ; — celle de Cambon 11 sols 9 deniers; M. de Las Croux 1 livre 5 sols 9 deniers. — Imposition de 10 livres 10 sols pour les messes et les processions du vœu ; — de 7 livres 10 sols de pension due au seigneur, — de 121 livres 19 sols 10 deniers pour réparations à l'église.

C. 41. (Cahiers.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté d'Aubin. — Rôles de la taille et autres impositions. — Élection annuelle de quatre consuls. Les sieurs Douzac de La Garrigue, Domergue, Rabe et Campagnac, consuls de 1783. — Les impositions totales s'élèvent pour cette année à 13,020 livres 19 sols 8 deniers, savoir : 6,875 livres 1 sol pour la taille, 4,310 livres 1 sol 5 deniers pour les impositions accessoires, 197 livres 2 sols pour le trop allivré, 972 livres 12 sols 7 deniers pour les réparations des grandes routes, 60 livres, quittes de vingtièmes, pour le salaire du porteur, 30 livres pour le loyer d'une chambre pour l'école de garçons, 13 livres pour l'albergue due à Sa Majesté, 60 livres pour l'habit du valet de la communauté, etc. — 679 contribuables, parmi lesquels M. de Bournazel avec une cote de 480 livres 1 sol; — M. Dorsal de la Soulière avec une cote de 39 livres 3 sols 9 deniers, etc.

C. 42. (Cahiers.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté d'Aunac. — Copie, destinée à messieurs les élus, du rôle supplémentaire d'Aunac, dressé par Jean-François Delestrade, avocat, notaire et greffier-secrétaire de ladite communauté. — Imposables : M. le prieur ; — M. de Salgues pour son domaine contenant prés, champs et bois, le tout d'une contenance inconnue; — madame de Vivens pour une *devèze* située à Salocroux.

C. 43. (Cahiers.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté d'Aurelle. — Réunions de communauté à Lunet, chef-lieu d'Aurelle. — Choix d'Antoine Privat et de Pierre Nozeran pour remplir les fonctions consulaires en 1782. — Rôles de la taille et autres impositions : — en 1783, MM. les prêtres, pour 1 livre 18 sols 3 deniers ; — M. de Cinqpeyres, pour 107 livres 7 sols 8 deniers; — les sœurs de l'Union, pour 12 livres 15 sols 8 deniers, — la place et le four de Lunet, pour 8 sols 10 deniers. etc. — 518 contribuables répartis entre les paroisses de Lunet, Les Crouzets, Naves, Verlac et Saint-Martin composant le taillable dudit Aurelle. — Allivrement cadastral de chacun de ces membres. — Horloge à Lunet. — Cierges pascaux de Lunet, Naves et Saint-Martin payés par l'entier taillable.

C. 44. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets ; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté d'Aures-d'Arvieu. — Rôles d'impositions. — Total à percevoir en 1780, 1,515 livres 15 sols 9 deniers, savoir : 609 livres 1 sol pour la taille, 338 livres 18 sols pour le second brevet de Sa Majesté, 381 livres pour les vingtièmes, et le reste pour les chemins, le trop allivré, les voyages à Rodez, etc. — 37 contribuables : noble de Barrau, 62 livres 9 sols 10 deniers ; — Antoine Barrau, 89 livres 9 sols 10 deniers; — Joseph Guibert, 156 livres 7 sols 3 deniers ; — Jean Boutonnet, 158 livres 10 sols 11 deniers.

C. 45. (Cahiers.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1779-1789. — Communauté d'Auriac. — Rôles d'impositions. — Réunions communales à Auriac dans la

maison de Raymond Serin, sous la présidence de maître François-Régis Bonnefous, avocat ancien au siége pour M. l'abbé de Bonnecombe. — Prestation de serment, entre les mains dudit avocat, des consuls-collecteurs élus par la communauté. — 142 contribuables en 1780; total des impositions, 2,372 livres. — 152 contribuables en 1790, y compris les privilégiés; — total de l'imposition principale, 533 livres 6 sols 10 deniers, plus 48 livres 10 sols 1 denier pour prestation des chemins. — M. Bonnefous, de Randan, y figure avec une cote de 326 livres 13 sols 10 deniers; — M. Janson, pour 39 livres 17 sols 2 deniers, etc. — Ledit Bonnefous figure encore au rôle des vingtièmes et 4 sols pour livre pour 112 livres 12 sols 2 deniers et sur celui de la capitation pour 34 livres.

C. 46. (Cahiers). — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté d'Ayrinhac. — Rôle supplémentaire pour les 6 derniers mois. — 7 articles aux noms de M. le comte de Vesins, M. de Tulliès, à présent M. de Curlande, la communauté de Layssac pour le bois dit Dertouriés, les bénédictins de La Daurade pour le bois de Luganhac, le curé d'Ayrinhac, M. Boudou, vicaire, et M. Antoine Galtier, prêtre. — Total du rôle : 110 livres 3 sols 1 denier.

C. 47. (Cahiers.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1724-1766. — Communauté d'Auzits (1re partie). — Rôles d'impositions. — Imposition en 1726 de 5 livres 6 sols pour le rétablissement de la ville de Saintes; — de 19 livres 7 sols pour les pépinières; — de 50 livres pour le chaperon consulaire, etc.; — 111 contribuables parmi lesquels M. de Teulières, 106 livres 13 sols 4 deniers; — noble Antoine de Pradines, 149 livres 15 sols 4 deniers; Jeanne Oustry, 10 sols. — Réparation du clocher en 1734; — confection d'un papier terrier au Roi. — Imposition de 6 livres en 1739 pour la cathédrale de Montauban. — 175 contribuables en 1751; taille : 2,413 livres 10 sols. — Quittances et mandements d'impositions.

C. 48. (Cahiers.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1767-1791. — Communauté d'Auzits (2e partie). — Procès-verbaux de nominations consulaires. — Rôles des impositions. — 190 contribuables en 1788. — Total à payer, 4,585 livres 13 sols 1 denier; savoir : 3,920 livres 5 sols 2 deniers de taille, 14 livres 6 deniers de reliquat du compte consulaire de 1784; 651 livres 7 sols 5 deniers pour le vingtième rural. — Cote de demoiselle Lauzi, 62 livres 19 sols 7 deniers; — du sieur Jean Boyer, 95 livres 9 sols 8 deniers; — des Sœurs d'Auzits, 35 livres 11 deniers; — des écoles d'Auzits, 5 livres 8 sols 6 deniers; de M. le curé, 8 sols 3 deniers; — M. de Pradines, 149 livres 19 sols 9 deniers; — les pâtus communs, 2 livres 9 sols 8 deniers; — madame de Viviès, 18 livres 12 sols; — M. de La Pradelle, 2 livres 17 sols 10 deniers. — En 1790, M. de Lordat, commandeur d'Auzits, supportait une cote de 130 livres 10 sols; — celle de M. de Firmy était de 15 livres, 2 sols; — celle de M. Bournazel, de 95 livres 17 sols 6 deniers. — M. Granier, prêtre, était alors maître d'école à Auzits.

C. 49. (Cahiers.) — In-4°, 543 feuillets; 1 pièce, papier.

1718-1773. — Communauté de Balaguier (1re partie). — Rôles de la taille. — 185 contribuables en 1718, payant une taille de 1,716 livres 8 sols 8 deniers. — Noble Faucaran, de Cayssac, imposé à 53 livres 13 sols 10 deniers; — madame de Lagrésie à 3 livres 11 sols 4 deniers. — 228 contribuables en 1773. — Principal de la taille, 1503 livres 14 sols; — impositions comprises au second brevet de Sa Majesté, 762 livres 13 sols; — trop allivré, 86 livres 4 sols; — améliorations de routes à la charge de la communauté, 105 livres, etc. — Total général : 2,554 livres 10 sols 9 deniers. — Procès-verbaux de nominations consulaires.

C. 50. (Cahiers.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Balaguier (2e partie). — Rôles de la taille, des impositions accessoires, des deux vingtièmes et 4 sols pour livre. — 266 contribuables en 1787. Taille, — 2,777 livres 7 sols 11 deniers; vingtièmes ruraux, 1,369 livres 4 sols 7 deniers; total général : 4,146 livres 12 sols 6 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. le marquis de Sénégas, 40 livres; M. de Frézals, curé de Balaguier, 24 livres; — les héritiers de M. de Branduin, sieur de Frèjefou, 20 livres. — Total des cotes portées audit supplément : 107 livres 15 sols.

C. 51. (Cahiers.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1788-1789. — Communauté de Balzac. — Nominations consulaires faites à l'issue de la messe de paroisse sur la place publique de Balzac, lieu accoutumé pour tenir les assemblées communales. — Ratification de ces nominations par le seigneur de Balzac, ou ses ayants-droit. — Rôles de la taille et autres impositions. — 272 contribuables en 1789. — Total de la taille, 6,388 livres 9 sols 5 deniers; — du vingtième rural, 1,240 livres 4 sols 8 deniers; — du ving-

tième noble et quinzième en sus, 126 livres 19 sols 9 deniers, faisant le total de 7,755 livres 13 sols 10 deniers. Messire de Faramond figure sur le rôle pour 212 livres 6 deniers; Vincent Lalande, pour 95 livres 9 sols 2 deniers; les héritiers de François Acquier, pour 203 livres 14 sols 8 deniers; Jean Carle, pour 144 livres 17 sols 6 deniers. — Liste des ci-devant privilégiés, au nombre de 10, portés au rôle supplémentaire de 1789, avec le détail de leurs possessions.

C. 51. (Cahiers.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1783-1787. — Communauté de Banc-Anglars. — Rôles des impositions. — 143 contribuables en 1787. — Principal de la taille, 1,450 livres; impositions accessoires, 842 livres 18 sols; vingtièmes ruraux et sol pour livre, 1,084 livres; impositions pour grandes routes, 208 livres 8 sols 11 deniers; — droit de soulte dû au seigneur de Sévérac, 2 livres 13 sols 4 deniers, etc. Total général, 3,789 livres 16 sols 10 deniers.

C. 52. (Cahiers.) — In-4°, 78 feuillets ; 3 pièces papier.

1780-1787. — Communauté de Banhars. — Rôles de la taille et autres impositions. — 94 contribuables en 1781, avec un total d'impositions de 1,982 livres 8 sols 7 deniers. — 103 contribuables en 1790, ayant à payer 2,176 livres 19 sols 2 deniers. — Pétition à la Cour des Aides par Jean Marc, consul-collecteur en 1787, demandant la clôture de son compte.

C. 53. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1787. — Communauté de Banocres. — Rôles de la taille royale, vingtièmes et autres impositions. — 11 contribuables en 1782 : Jean Rouboise, Guillaume Grailhe, M. Boscus, notaire, Laurens Mazenc, M. Monteil, le sieur Lagorrée, Étienne Boscus, demoiselle Raynal, veuve Bessière, Pierre Portal, le sieur Arnal, le sieur Vareilles. — Total de la taille, 112 livres 7 sols; id. des impositions accessoires, 62 livres 10 sols ; id. du trop allivré, 3 livres 5 sols; id. des vingtièmes, 58 livres ; id. des corvées, 15 livres 18 sols, etc. Total général, 273 livres 14 sols. — 10 contribuables en 1787 pour un total d'impositions de 280 livres 12 sols 5 deniers.

C. 54. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Barri-Vigouroux. — Rôles de la taille, vingtièmes et autres impositions. — 77 contribuables en 1782, répartis entre Le Barri, chef-lieu et Marbuessou, La Vernhette, Frontin, Le Viala, Le Caussanel et Le Pouget, membres dudit Barri. — Total général des impositions, 841 livres 4 sols 5 deniers. — M. Fournialis, plus fort imposé, à 130 livres 12 sols 10 deniers ; M. Blak, à 45 livres 7 sols 6 deniers ; M. de Barri, à 44 livres 13 sols 6 deniers. — Total des impositions en 1785, 954 livres 13 sols.

C. 55. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1786-1789. — Communauté de Bars. — Rôles de la taille et autres impositions. — Nomination d'Antoine Pagès pour remplir les fonctions de consul-collecteur en 1787, à la place de Jean Raynal, consul sortant. — 146 contribuables. Total général des impositions, 3,270 livres 3 sols 11 deniers. — Les communs de Bars imposés 34 livres 17 sols 1 denier; ceux de Fraysse, 47 livres 8 sols 1 denier; ceux de Lacroix, 9 livres 4 sols 2 deniers ; ceux de Vilherols, 8 livres 8 sols; ceux de Las Combes, 70 livres 17 sols 3 deniers. — Capitation de 1790, 793 livres 17 sols 6 deniers.

C. 56. (Cahiers.) — In 4°, 24 feuillets, papier.

1782-1787. — Communauté de Batdour. — Rôles des impositions. — 27 contribuables en 1782. — Base de la répartition : 108 livres pour chaque livre d'allivrement cadastral, 5 livres 8 sols pour chaque sol et 9 sols pour chaque denier. — Cote de M. de Tayac au lieu et place de M. de Laparra de Druille, vingtième compris, 214 livres 7 deniers.

C. 57. (Cahiers.) — In-4°, 544 feuillets ; 50 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de La Bastide-Capdenac. — Rôles des impositions. — 180 contribuables en 1718 ; taille totale, 1,088 livres 4 sols 3 deniers. — 170 contribuables en 1789 ; total du rôle, y compris le vingtième rural et noble et quinzième en sus de ce dernier, 2,495 livres 4 sols 11 deniers. — M. le comte de Corneillan, seigneur dudit La Bastide, figure au vingtième noble pour 128 livres, et M. de Colonges, président, pour 17 livres 1 sol 4 deniers. — Parmi les charges locales, 16 livres pour les cierges de la chapelle du Rosaire et pour quelques messes votives suivant l'usage. — Lettre de M. L'Escalopier, intendant, relative à l'établissement de haras dans la Généralité.

C. 58. (Cahier.) — In-4°, 554 feuillets ; 2 pièces, papier.

1789. — Communauté de La Bastide-de-Fonts. —

Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel figurent : messire d'Icher, seigneur de La Bastide, M. Bonneviale, curé, Charles-Jacques Arsson, du Clapier, ou Pardalhe, son gendre. — Total du rôle, 131 livres 15 sols.

C. 59. (Cahiers.) — In-4°, 21 feuillets ; 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de La Bastide-du-Mur-de-Barrez. — Rôles des impositions. — 8 contribuables en 1783 : Jacques Pélissier, le chapitre, M. Fontanges, de Lacalm, les Dames religieuses, M. Rochebrune, M. Bo, de Laussinhac, M. de Martres, Jean Soubayre-Gal. — Principal de la taille, 46 livres 10 sols ; impositions accessoires, 28 livres 2 sols 2 deniers.

C. 60. (Cahiers.) — In-4°, 439 feuillets ; 25 pièces (dont 11 imprimées), papier.

1731-1789. — Communauté de La Bastide-l'Évêque. — Rôles des contributions. — Pétition adressée à monseigneur L'Escalopier, intendant, par Jean Costes, consul-collecteur de 1731, ayant pour objet d'obtenir que la créance de 20 livres 3 sols 1 denier à lui due par la communauté soit comprise au rôle des contributions de 1743. — Imposition de 14 livres 14 sols pour les réparations des ports de La Rochelle et de Bayonne ; — de 12 livres pour conduire le milicien au lieu indiqué ; — de 5 livres pour honoraires au commissaire député pour faire tirer le sort à la jeunesse ; — de 8 livres 15 sols pour les chemises, souliers, guêtres et chapeau fournis au milicien qui tomba au sort. — 99 contribuables en 1743, parmi lesquels : maître François de Cavaignac, sieur des Bleysses ; messire Nicolas de Campmas, président trésorier, etc. — Taille royale ou nouvel acquêt, 1,327 livres 18 sols 10 deniers ; quartier d'hiver, 200 livres 8 sols. Total général du rôle, 1,715 livres 5 sols 2 deniers.

C. 61. (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets ; 3 pièces imprimées, papier.

1758-1789. — Communauté de La Bastide-Louquiès. — Rôles des impositions. — Ordonnance du Roi relative au licenciement d'une partie de l'armée en vue de favoriser la culture des terres. — Exemption de la taille pendant un an accordée à tout milicien ayant 6 ans de service. — Mesures administratives et disciplinaires, etc. — Quittances finales des vingtièmes de toute nature et des 2 sols pour livre du dixième. — 186 contribuables en 1759. Principal de la taille, 967 livres 10 sols ; total général, 1,475 livres 10 sols 6 deniers. — 190 contribuables en 1790. Principal de la taille, 830 livres 19 sols ; impositions accessoires, 474 livres 13 sols 6 deniers ; total général, 1,600 livres 3 sols 2 deniers. Dans cette somme figurent 4 livres imposées sur les biens-fonds des ci-devant privilégiés. — Le rôle de la capitation pour la même année donne 971 livres, et celui des premier et second vingtièmes et des 4 sols pour livre du premier vingtième, 523 livres 11 sols 4 deniers.

C. 62. (Cahiers.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Bastide-Pradines. — Rôles des contributions. — Réunion communale, à laquelle assistent M. Cadilhac, curé, et messire Antoine Gasc de La Ginestes, à l'effet de procéder à la confection du rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789. — Les biens prétendus nobles de M. le commandeur de La Bastide, n'étant pas encadastrés, seront imposés en prenant pour base six baux à ferme et le cinquième d'iceux. 8 contribuables figurent sur ce rôle supplémentaire. — Énumération des biens des ci-devant privilégiés.

C. 63. (Cahiers.) — In-4°, 296 feuillets ; 18 pièces imprimées, papier.

1718-1773. — Communauté de La Bastide-Nantel (1re partie). — Rôles des impositions. — En 1719, le seigneur dudit lieu est imposé pour 22 livres 9 sols 2 deniers ; Antoine Masbou, laboureur, pour 34 livres 15 sols 7 deniers. Ce taillable comprenait : lou mas de La Noalhe, La Grimandie, La Borie, Lou Puech-des-Besses, Léonard, le moulin de Noalhe, Teilhols, Bassinhac, le moulin de Court, La Couparie, La Roquette, La Melle, etc., comprenant 64 contribuables. Total des impositions, 478 livres 10 sols 10 deniers.

C. 64. (Cahiers.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

1765-1789. — Communauté de La Bastide-Nantel (2e partie). — Rôles des impositions. — Les réunions consulaires ont lieu au hameau de La Borie, paroisse de Castanet. 65 contribuables en 1789. Taille, 751 livres 19 sols 7 deniers. Vingtièmes ruraux, 376 livres. Vingtièmes nobles, 188 livres 9 sols 10 deniers. — Le rôle des vingtièmes nobles comprend : Pierre Noailles, Iches, Bauguil, Dintillac, Soulié, de Bassignac et Cardonnel. — Domaine noble de Fourozal. Prés nobles dits le Claux, La Grange, le Cambon, etc. — Mention de la reconstruction de l'église de Castanet.

C. 65. (Liasse.) — 59 cahiers in-4°, 326 feuillets ; 2 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de La Bastide-Paréage.

— Rôles d'impositions. — 49 contribuables en 1718. Total de la taille et accessoires, 460 livres 5 sols 5 deniers répartis à raison de 10 livres pour chaque livre d'allivrement cadastral. — Parmi les impositions accessoires figurent : 9 sols pour le pont sur le Rhône; 1 livre pour droit de criées et pour la fête votive; 6 livres pour quatre voyages à l'effet de porter l'argent de la recette. Noble Pierre de Vernhes payait alors 17 livres 17 sols 6 deniers. — 43 contribuables en 1789 pour un total d'impôt, taille et vingtièmes réunis, 829 livres 13 sols 5 deniers.

C. 66. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Bastide-Teulat. — Rôle supplémentaire des six derniers mois. — Assemblée communale dans le but de nommer des assesseurs-répartiteurs, devant maître Bermond de La Saudarède, juge ordinaire de ladite communauté. — Les assesseurs nommés sont agréés par madame la marquise de Pons, seigneuresse de La Bastide-Teulat, qui signait : Nogaret de Pons. — Biens nobles de ladite dame.

C. 67. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 34 feuillets; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté de Bastries. — Rôles d'impositions. — 71 contribuables en 1780. Total à payer, 1,310 livres 14 sols 9 deniers, dans lequel les corvées figurent pour 71 livres 9 sols; la collecte pour 14 livres 1 sol. — Point de biens nobles ni ecclésiastiques dans la communauté.

C. 68. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 8 feuillets; 5 pièces, papier.

1781-1789. —Communauté du Batut. — Rôles d'impositions. — Quatre contribuables en 1781 : la veuve Rouquette avec 102 livres de taille et 31 livres 7 sols de vingtième; — la veuve Cambon avec 102 livres de taille et 31 livres 7 sols de vingtième; — François Valat avec 68 livres de taille et 20 livres 18 sols de vingtième; — le sieur Laurier avec 34 livres de taille et 10 livres 8 sols de vingtième. Sur ce même rôle figure le marquis de Volonzac avec 273 livres 17 sols 4 deniers de vingtième noble, lequel était de 390 livres 11 sols 5 deniers en 1786.

C. 69. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1783-1788. — Communauté de Bedès et Bedettes. — Rôles d'impositions. — Joseph Foissac, consul-collecteur de 1788. — 38 contribuables pour payer 1,356 livres 2 sols 8 deniers de taille, vingtième et charges locales, parmi lesquelles : 1 livre 4 sols 9 deniers, pour les frais de levée des soldats provinciaux; 15 sols, pour le contrôle de la nomination consulaire; 17 livres, pour le droit de collecte, etc. — La plus forte cote, celle de M. de Bédos, s'élève à 216 livres 11 sols 3 deniers, et la plus faible, celle du sieur Galzin, à 9 sols 11 deniers.

C. 70. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Bédos et Peyralbe. — Rôle supplémentaire des six derniers mois. — Alexandre Combes et Antoine Costes, premier et deuxième consuls; Louis Rouve, Joseph Capres, Louis Fabre et François Gayrard, assesseurs nommés pour procéder, conjointement avec les consuls et M. Durand, curé de la paroisse de Bédos, à la confection dudit rôle. — 5 contribuables payant en tout 32 livres 12 sols.

C. 71. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 26 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1787. — Communauté de Bédrinettes. — Rôles d'impositions.— Total à imposer en 1783, 315 livres 8 sols 8 deniers à répartir entre 21 contribuables. — Total de 1787, 331 livres 3 sols 8 deniers. — Étienne Rigal était le plus fort imposé avec sa cote de 68 livres 10 sols 2 deniers.

C. 72. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 80 feuillets; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Bégon. — Rôles d'impositions. — 68 contribuables en 1782, taille et vingtièmes réunis : 865 livres 11 sols 4 deniers. — 63 contribuables en 1789 ayant à supporter 852 livres 9 sols 4 deniers d'impositions réparties sur 58 livres 7 sols 8 deniers trois quarts maille d'allivrement cadastral.— Parmi les imposés figurent le sieur Rouvellat, M. de Raymond, les communaux avec une cote de 20 livres 13 sols 6 deniers; M. de Grimal, André Calvet, M. de Peyralade, M. de Séguret, etc.

C. 73. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 292 feuillets; 127 pièces (dont 16 imprimées), papier.

1718-1758. — Communauté de Belcastel (1re partie). — Rôles d'impositions. — Élections consulaires : Joseph Bannes, Jacques Dalas, Jean Couffit, Pierre Cabantous, etc. — Mandes des tailles; quittances du receveur; invitation à la communauté de rendre à Sa Majesté Louis XV l'hommage dont elle était tenue à propos de son avénement au trône. — Parmi les charges locales de 1718 : 51 livres, pour le droit du seigneur du lieu, suivant le titre;

120 livres 5 sols 6 deniers, pour le droit de fief, etc. 273 contribuables ayant à payer au total 5,109 livres 14 sols.

C. 74. (Cahier.) — In-4°, 484 feuillets, papier.

1754-1772. — Communauté de Belcastel (2e partie). — Rôles d'impositions. — 281 contribuables en 1772, ayant à supporter 7,352 livres 15 sols 8 deniers de taille et autres impositions accessoires, parmi lesquelles 15 livres pour le loyer de la chambre de M. le vicaire. — Plus forts imposés : noble Jean de Saunhac, 205 livres 19 sols 3 deniers; Antoine Calvet, 161 livres 14 sols 4 deniers; Jean Arnal, 118 livres 5 sols 6 deniers; Amans Gréalou, 147 livres 6 sols 3 deniers; Jean Boutariq, 66 livres 5 sols 9 deniers, etc.

C. 75. (Cahier.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Belcastel (3e partie). — Rôles d'impositions. — 296 contribuables en 1789, ayant à supporter 7,536 livres 5 sols 8 deniers de taille, vingtièmes et charges locales. — 13 imposés au rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, parmi lesquels : M. Alexis Masars, curé, André Vayssettes, vicaire, Antoine Castan, vicaire de Belcastel, annexe de Mayran, Blaise Boissonnade, vicaire de Talespues, M. de Bournazel pour son château de Belcastel, etc., Jean Deltor pour un moulin à papier situé sur la rivière d'Aveyron, de Faramond de Joquevieil pour un château situé dans la paroisse de Mayran. — Total du rôle, 161 livres 15 sols 5 deniers.

C. 76. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Belmont. — Rôle supplémentaire du second semestre, comprenant les biens-fonds nobles, ainsi que les ci-devant privilégiés pour la capitation, parmi lesquels : M. de Cairol, seigneur prévôt de Belmont, M. Nicoulau, curé de Belmont, M. Lacazin, vicaire, M. Bel, curé de Vérières, M. Coste, prieur-curé d'Anglas, M. Cavharac, doyen du chapitre de Belmont, MM. Tier, Jaunes, Robert, Milhau, Calas, Lacazin, Tuffou, Cuillé, Nicoulau, Durand, Amilhau, chanoines, etc.

C. 77. (Cahier.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1718-1789. — Communauté de Belpech. — Rôles d'impositions, précédés de nominations consulaires. — 29 contribuables en 1718 pour 1,272 livres de taille ou autres charges. — 73 contribuables en 1789 ayant à supporter 2,819 livres 13 sols 5 deniers de taille, vingtièmes et autres charges. Le seigneur de Belpech payait alors 29 livres 13 sols 4 deniers; François Bouissière-Girou, 66 livres 8 sols; la veuve d'Antoine Serin, 95 livres 9 deniers, etc.

C. 78. (Cahier.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Beauregard. — Rôles d'impositions. — Taille et charges locales de 1783, 475 livres 18 sols 2 deniers. Les vingtièmes ruraux s'élèvent à 74 livres; les vingtièmes nobles à 81 livres 5 sols 7 deniers, savoir : M. Chazelles de Beauregard pour 78 livres 18 sols 8 deniers, et Jean Degourdièjes pour 2 livres 6 sols 11 deniers. — 131 contribuables en l'année 1783. La plus forte cote était celle de noble Jean de Layac, 64 livres 13 sols 4 deniers, et la plus faible celle de Pierre Lourtou, 3 sols 11 deniers.

C. 79. (Cahier.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Bénaven. — Rôles d'impositions précédés de nominations consulaires faites sur la place publique dudit lieu. — Élection de Jean Gaillard dit Bertrand et de Géraud Rouquette dit Pulois pour premier et deuxième consuls. — Sur le rôle supplémentaire de 1789 figurent : madame de Cayron, pour un domaine appelé Lumar, dans la paroisse de Sainte-Geneviève; les habitants du village de Mounés, usagers du bois appelé de Feyt et del Comté.

C. 80. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1783-1787. — Communauté de Bressiéges. — Rôles d'impositions. — 23 contribuables en 1783, parmi lesquels figurent : M. Clauzel, conseiller, imposé 66 livres 15 sols 4 deniers; — maître Jean-Baptiste Bastide, avocat, imposé 47 livres 7 sols 9 deniers; — noble de Corbières, imposé 6 livres 16 sols 11 deniers. — La taille de l'année s'élevait à 263 livres 1 sol 9 deniers; les vingtièmes à 91 livres 1 sol 2 deniers; total à payer, 254 livres 2 sols 11 deniers, moins 2 livres 16 sols 1 denier de don accordé à la communauté.

C. 81. (Cahier.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Bertholène. — Rôles d'impositions. — Les nominations consulaires avaient lieu sur la place publique, en présence du juge du seigneur; elles n'étaient valables qu'après confirmation par M. le comte de Vesins, seigneur dudit Bertholène. — Taille

royale de 1788 : 760 livres 16 sols; impositions accessoires, 442 livres 2 sols 10 deniers; pour les grandes routes, 109 livres 7 sols 2 deniers, etc. Total à imposer, 1,627 livres 7 sols 4 deniers, à répartir entre 90 contribuables, parmi lesquels : M. de Bertholène, avec une cote de 253 livres 11 sols 6 deniers; — le sieur Albenque, avec une cote de 285 livres 8 sols 11 deniers. — M. le comte de Vesins figure seul sur le rôle supplémentaire de 1789 pour son territoire dit lou Vivié, son château contenant bâtiments, fossés, basse-cour, granges, étables, pâtus et jardin, son pré dit Lassalle, son champ dit des Ons, etc.

C. 82. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de La Besse. — Rôles d'impositions. — Déclaration en 1783 qu'il n'y a dans ladite communauté ni biens vacans, ni biens abandonnés. Le total à imposer en cette année fut de 1,036 livres 7 sols 10 deniers. La taille et les accessoires (757 livres 14 sols 7 deniers) fut cotisée sur 74 livres 19 sols d'allivrement, à raison de 10 livres 7 sols pour livre; le vingtième rural (257 livres) à raison de 3 livres 8 sols 8 deniers pour livre. — 49 contribuables : M. de Saint-Amans, avec une cote de 29 livres 19 sols; M. Pierre Labro, curé, 16 sols 10 deniers; les pauvres, 6 livres 12 sols 1 denier. — Sur le rôle supplémentaire de 1789 figure M. de Galy, pour un emplacement où étaient jadis trois tours appartenant, l'une au Roi, l'autre à M. de Monferrier, l'autre à M. de Prévinquières-Monjaux; les propriétaires indivis du ténement dit lou Cournet, etc.

C. 83. (Liasse.) — 49 cahiers in-4°, 311 feuillets; 15 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté de La Besse-Noits. — Rôles d'impositions. — 36 contribuables en 1719; taille, 897 livres.—49 contribuables en 1789; total des impositions, 1,590 livres 6 sols 7 deniers. — Parmi les charges locales figurent les messes votives, le cierge pascal, le salaire des carillonneurs. — M. Albouy, curé, se trouve seul sur le rôle supplémentaire de 1789 avec une cote de 4 livres 5 sols 6 deniers, savoir 1 livre 5 sols 6 deniers pour deux jardins et le presbytère, et 3 livres pour la capitation.

C. 84. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Bessodes-le-Viel. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, sur lequel figure seul Félix Solinhac pour une pièce de terre autrefois pré, contenant 15 setérées, imposée 10 livres 17 sols 8 deniers.

C. 85. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Bessuéjouls. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. de Roquelaure, pour son château, jardin, petit verger, châtaigneraie et terres incultes ; — M. le curé de Saint-Pierre, pour son presbytère (caminade), basse-cour, jardin et enclos; Jean Cavaroc, de La Crotte, M. Frottois, d'Espalion, pour une vigne située à Thoulet, contenant environ 45 journées dont 30 médiocres et le reste aboul ; — François Arlabosse ; —Amans Vaurs et François Burguière. Total du rôle, 62 livres.

C. 86. (Liasse.) — 53 cahiers in-4°, 484 feuillets; 10 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Béteille. — Rôles d'impositions. — 91 contribuables en 1718, parmi lesquels : messire Arnaud de Corneillan; les héritiers de noble Jacques de Ginestet; demoiselle Jeanne de Ginestet, etc. Montant du rôle de cette année, 1,246 livres 15 sols 3 deniers, lequel total comprend 3 livres pour les gages des consuls, et 5 livres pour les messes votives ou pour les messes des jours de Saint-Roch et de Saint-Blaise. — 82 contribuables en 1789. Total du rôle, 1,770 livres 13 sols 3 deniers. — Rôle négatif pour les six derniers mois de 1789. — La communauté déclare qu'il lui est impossible de prendre part au don patriotique, par la raison qu'elle est plongée dans la plus affreuse misère à cause de la grêle qui, pendant trois années consécutives, n'a cessé de ravager ladite communauté.

C. 87. (Liasse.) — 37 cahiers in-4°, 426 feuillets; 77 pièces (dont 32 imprimées), papier; 1 pièce, parchemin.

1719-1769. — Communauté de Bez (1re partie). — Rôles d'impositions. — Élections consulaires : Antoine Cantaloube, Jean Teyssèdre, Pierre Théron, etc. — Charges locales, parmi lesquelles figurent, en 1726 : le dénombrement des noyers existant dans ladite paroisse de Bez; le dénombrement du froment et du seigle qui se sèment annuellement dans cette même paroisse; la procession, selon l'usage, à Notre-Dame de Pitié, au faubourg de Peyrusse. — 212 contribuables en 1719, ayant à payer 1,003 livres 11 sols.

C. 88. (Cahiers.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1770-1789. — Communauté de Bez (2e partie). — Rôles d'impositions. — 240 contribuables en 1788. Principal de la taille, 791 livres 11 sols; vingtièmes ruraux, 428 li-

vres; vingtième noble et quinzième en sus, 58 livres 8 sols 11 deniers. Total à payer, 2,129 livres 5 sols 3 deniers. — Montant du rôle supplémentaire de 1789, 276 livres 3 sols. — M. Melfort, prieur-seigneur de Marinesques, figure sur ce rôle pour un moulin, un château, prés, vigne, etc., situés dans la communauté dudit Bez.

C. 89. (Liasse.) — 44 cahiers in-4°, 249 feuillets; 63 pièces (dont 15 imprimées), papier.

1718-1790. — Communauté de Blaissol. — Rôles d'impositions. — 41 contribuables en 1718, pour une taille totale de 741 livres 6 sols 4 deniers. — 47 contribuables en 1789, pour un total d'impositions de 1,280 livres 14 sols 10 deniers. — En 1718, la communauté paya : 15 sols, pour le pont sur le Rhône; 7 livres 10 sols, pour le vœu de la paroisse; 4 livres, pour le sonneur de cloches, et 30 livres, pour le couvert de l'église.

C. 90. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 165 feuillets; 181 pièces (dont 27 imprimées), papier.

1719-1773. — Communauté de Blauzac (1re partie). — Rôles d'impositions. — Élections consulaires : Jean Boutonnet, Antoine Lacassanhe, Antoine Bauguil, Jean Reynes, etc. — Mandes de la taille. — Ordonnance de l'intendant relative aux exécutoires pour frais de justice. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant règlement pour le contrôle des actes ou procès-verbaux de nominations de consuls ou autres officiers des villes et communautés; pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte. — Quittances des sommes versées. — En 1719, il y avait 89 contribuables, parmi lesquels noble Jean-Philippe de La Raffinie, avec une cote de 2 livres.

C. 91. (Cahier.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Blauzac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 103 contribuables en 1788, pour une imposition totale de 2,723 livres 17 sols 1 denier, de laquelle la dame seigneuresse baronne dudit lieu avait à supporter 5 livres 5 sols 5 deniers; Jean Trébosc, 75 livres 15 sols; Antoine Amiel, 68 livres 6 sols 3 deniers; Gabriel Muratel, 123 livres 3 sols 6 deniers. — La communauté s'imposait 60 livres pour l'honoraire du prêtre chargé de dire la messe matutinale.

C. 92. (Liasse.) — 43 cahiers in-4°, 362 feuillets; 52 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1694-1789. — Communauté de Boisse. — Rôles d'impositions. — 139 contribuables en 1694, pour un total d'impositions de 1,370 livres 16 sols 2 deniers. Parmi les imposés de cette époque on trouve : M. le prieur de Boisse avec une cote de 6 livres 7 deniers deux quarts; M. de Naucaze; noble Bernard Deruou qui figure au village de Boudet et encore à celui de La Guiraldie ; noble Antoine Dernou; noble François de Conquans; nobles Flotard et Clémens de La Roque-Bouillac. — Le collecteur de la taille fut payé à raison d'un sol pour chaque livre. — Messes votives, selon l'usage. — 67 contribuables en 1788, en tête desquels messire Jean-Baptiste Buisson, avec une cote de 120 livres 7 sols 6 deniers. — Total à imposer, 2,808 livres 10 sols 6 deniers, moins la somme de 1,280 livres 2 sols 9 deniers de don suivant le mandement.

C. 93. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 32 feuillets; 2 pièces, papier.

1756-1788. — Communauté de La Boissonnade. — Rôles d'impositions. — 21 contribuables en 1756, en tête desquels figure l'Hôpital général, au lieu et place du sieur Foulquier, avec une taille de 177 livres 14 sols 4 deniers. — M. le président Séguret y figure également pour 13 livres 16 sols 1 denier. — 28 contribuables de la capitation en 1786; cote depuis 1 livre jusqu'à 16. Le bougayrat du domaine de l'hôpital imposé 3 livres; le bassivier 3 livres; le bouatier 5 livres; le berger 6 livres.

C. 94. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 16 feuillets; 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de Bonald-de-Comps. — Rôles d'impositions. — 11 contribuables en 1783. — Point de biens nobles ni de personnes ci-devant privilégiées. — M. de Lisle, prieur, percevait de dîme, annuellement : 12 setiers de froment, 4 de seigle, 15 d'orge, 15 d'avoine, 4 d'espelte et du carnelage pour 54 livres.

C. 95. (Cahier.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Bonnefon. — Rôles d'impositions. — Les nominations consulaires avaient lieu le premier dimanche de septembre, à l'issue de la grand'-messe, et dans la maison commune du lieu de Saint-Chély-d'Aubrac, en présence du lieutenant du juge des terres dudit Aubrac. — 109 contribuables en 1783, répartis dans les villages ou hameaux de Lavernhe, Fraissinouse, Enfruts, Tabournels, Privats, Bonals, Lamiq, Bosse, moulin de Prades, Le Frau, Vignac, Artigues, Glandis, Vaissets, Mirabels, Poujoulis-bas, Poujoulis-haut, Doulcets, Recous et Cambrassats. — Total des impositions, 2,590 livres 5 sols 11 deniers.

C. 96. (Liasse.) — 36 cahiers in-4°, 356 feuillets; 128 pièces (dont 67 imprimées), papier.

1718-1739. — Communauté de Bar-et-Bor (1re partie). — Rôles d'impositions. — Élections consulaires : Marc-Antoine Carrié, Pierre Estibals, Jean Sudre, Jean Hugounes, etc. — Charges locales, parmi lesquelles : la prestation de serment devant le viguier de Najac; le vœu fait à Lavaur près Toulouse; la sonnerie des cloches, etc. — Mandes des tailles; lettres circulaires concernant : les milices; les chevaux atteints de la morve; le nombre des chirurgiens, barbiers, baigneurs, étuvistes, bailleurs, renoueurs, oculistes, lithotomistes, etc. — 299 contribuables en 1718. Total des impositions, 5,409 livres 2 sols 2 deniers.

C. 97. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 314 feuillets; 110 pièces (dont 51 imprimées), papier.

1740-1748. — Communauté de Bar-et-Bor (2e partie). Rôles d'impositions. — Charges locales, parmi lesquelles la taxe pour les pépinières; les messes votives ou les processions au capitoul. — Quittance de 150 livres par Ferdinand Loirette et Bernard Raynal, garçon papetier, miliciens volontaires de ladite communauté. — Procès-verbal du tirage au sort de la communauté. Désignation de Pierre Blanc, vigneron, âgé de 25 ans, pour être milicien.

C. 98. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 473 feuillets; 110 pièces (dont 31 imprimées), papier.

1749-1770. — Communauté de Bar-et-Bor (3e partie). — Rôles d'impositions. — Parmi les contribuables de 1749 figurent : noble Antoine Delsales, seigneur dudit lieu, coté 63 livres 3 sols 5 deniers; M. Serin, curé de Bors, coté 10 livres 9 sols 6 deniers; les héritiers de noble Simon Delsales, cotés 176 livres 4 sols 1 denier; messire Victor de Frézals, coté 26 livres 5 deniers; noble Antoine de La Raffinie, coté 35 livres 19 sols 8 deniers; noble Antoine de La Raffinie, sieur de Lestancq, coté 13 livres 7 deniers; les héritiers de noble Louis d'Agens, cotés 126 livres 7 sols 2 deniers; M. de Bruguière, coté 27 livres 5 sols 9 deniers; M. de Monlauzeur, coté 11 livres 18 sols 11 deniers; les héritiers de noble François de Lescure, etc.

C. 99. (Cahier.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1771-1790. — Communauté de Bar-et-Bor (4e partie). — Rôles d'impositions. — 277 contribuables en 1789. Total imposé, 10,311 livres 4 sols 8 deniers. Principal, 4,451 livres 14 sols 10 deniers; vingtième rural, 1,953 livres 1 sol 7 deniers; vingtième noble et quinzième en sus, 227 livres 8 sols 4 deniers. — Parmi les charges locales figure celle de 9 livres destinée à l'acquisition d'un livre intitulé : ***Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant la Jurisdiction et jurisprudence de la Cour des Aydes de Montauban***, suivant la délibération de la communauté du 10 août dernier, dûment autorisée. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve : M. Cassagnes, curé de la paroisse; le sieur Louis Fricou, de La Soulayrie; le sieur Jean Traynier; madame la baronne de Lunac; MM. les chanoines du chapitre de Rodez; François Marty, de L'Aurellier.

C. 100. (Liasse.) — 34 cahiers in-4°, 685 feuillets; 1 pièce, papier.

1722-1711. — Communauté de Bouillac (1re partie). — Rôles d'impositions. — Élections consulaires devant la porte de l'église, lieu ordinaire pour tenir les assemblées de communauté. — Nécessité de faire confirmer les nominations par le seigneur de la communauté. — 248 contribuables en 1727. — Total à percevoir, 3,182 livres 19 sols 9 deniers. Dans cette somme est comprise celle de 4 livres 16 sols imposée à la communauté pour les ouvrages restant à faire pour la construction de l'église cathédrale de Montauban.

C. 101. (Liasse.) — 18 cahiers in-4°, 421 feuillets; 1 pièce, papier.

1772-1789. — Communauté de Bouillac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 266 contribuables en 1788. Principal de la taille, 2,234 livres 8 sols. Impositions accessoires à la taille, 1,299 livres 17 sols 6 deniers. Pour le trop allivré, 64 livres 8 sols 9 deniers. Pour les grandes routes, 321 livres 5 sols 11 deniers. Total général, 4,772 livres 18 sols 9 deniers. Les vingtièmes ruraux s'élevaient à 632 livres 10 sols. — Parmi les charges locales on trouve celle de 12 livres destinée au seigneur de Bouillac, en représentation des courbes que les habitants étaient tenus de lui fournir, suivant les anciens titres, pour la construction d'un bâteau servant au passage de la rivière au port de Bouillac. — Trois personnes figurent sur le rôle supplémentaire de 1789 : M. Raynal, curé; maître Jean-Baptiste Joffre, et le baron de Belfort, seigneur dudit Bouillac; celui-ci pour son château et autres bâtiments, un jardin, un verger, deux prés, un champ, une terre chènevière et rivage, trois bois, un moulin, etc.

C. 102. (Liasse.) — 43 cahiers, in-4°, 374 feuillets; 117 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Bonnecombe-le-

Paréage. — Rôles d'impositions. — Ce rôle portait aussi le nom d'Aygueribes. Il comprenait 33 contribuables en 1718, ayant à se répartir cette année 216 livres 3 sols.— L'allivrement cadastral était de 36 livres 10 sols 2 deniers. — Le nombre des contribuables n'était que de 32 en 1789; mais, s'il y avait alors moins de cotes qu'en 1718, elles étaient beaucoup plus fortes, le total à imposer étant de 307 livres 5 sols 10 deniers. — Imposition pour réparations à la ville de Châteaudun et au port de La Rochelle. — Mandes des tailles. Quittances délivrées par le receveur.

C. 103. (Liasse.) — 35 cahiers in-4º, 694 feuillets; 29 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1718-1776. — Communauté du Bosc-de-Cadoulle (1re partie). — Rôles d'impositions. — Ce rôle était divisé en cinq quartiers dits de Roumegoux, de Montou, de Soulaysset, de La Pendarie et de Roumette, comprenant 430 contribuables en 1720. Montant du rôle de cette année, 5,629 livres 19 sols 9 deniers. — 515 contribuables en 1776. Montant du rôle de cette année, 8,503 livres 14 sols 8 deniers, dans laquelle somme M. le baron de Roumegoux figure pour 11 livres 8 sols 9 deniers; messire de Monlauzeur pour 7 livres 4 sols 6 deniers; noble de Rebobal pour 2 livres 3 sols 6 deniers; noble de Morlhon pour 1 livre 19 sols 6 deniers, et les pâtus communs des divers quartiers pour différentes sommes.

C. 104. (Cahier.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1777-1789. — Communauté du Bosc-de-Cadoulle (2e partie). — Rôles d'impositions. — 551 contribuables en 1789. Total imposé, vingtièmes ruraux et nobles compris, 8,965 livres 13 sols. Les deux vingtièmes figurent dans cette somme pour 2,113 livres 14 sols 3 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 comprend dame d'Albin de Valzergue, seigneuresse de Roumegoux, pour une masure de château et pâtus joignant; M. le prieur curé de Montou pour son presbytère, grange, écurie, capitation, etc.; M. le curé de Romette et celui de Pradiac. Total du rôle, 28 livres 4 sols.

C. 105. (Liasse.) — 4 cahiers in-4º, 24 feuillets; 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté de Bonneviale, membre désuni de La Selve. — Rôles d'impositions. — 45 contribuables en 1781. Principal de la taille, 482 livres 8 sols; pour les impositions accessoires, 268 livres 10 sols; pour les deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier vingtième, 292 livres, etc. Total à imposer, 1,182 livres 14 sols 10 deniers. — Même nombre de contribuables en 1787. Total des impositions, 1,197 livres 10 sols 8 deniers. — Rôle négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 106. (Cahier.) — In-4º, 34 feuillets, papier.

1780-1786. — Communauté du Bosc-de-Camjac. — Rôles d'impositions. — Messire Pierre d'Imbert, imposé en 1781, 185 livres 16 sols; Jacques Béteille, 10 livres 18 sols 8 deniers; M. le prieur, 3 livres 4 sols 3 deniers. — Total des impositions, 1,362 livres 8 sols 1 denier, à répartir entre 74 contribuables. — Parmi les charges locales figure celle de 3 livres « pour la nomination consulaire, voyage du secrétaire ou dresse d'icelle, attendu qu'il n'y a personne d'asses littéré dans la communauté. »

C. 107. (.Cahier) — In-4º, 30 feuillets, papier.

1783-1787. — Communauté de Boulois. — Rôles d'impositions. — 24 contribuables en 1787. — Total de la taille et autres impositions accessoires, 657 livres 12 sols 11 deniers. Joseph Bomelou était le plus fort imposé, avec sa cote de 151 livres 10 sols 3 deniers; Michel Lavabre le second, 95 livres 10 sols 3 deniers; Barthélémy Clausel le troisième, 33 livres 6 sols 6 deniers. La plus petite cote était de 18 sols.

C. 108. (Liasse.) — 45 cahiers in-4º, 579 feuillets; 11 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1718-1776. — Communauté de Bournazel (1re partie). — Rôles d'impositions. — Nominations consulaires faites le premier dimanche de septembre et approuvées par M. le marquis de Bournazel. — Parmi les charges locales : 58 livres pour l'équipement des miliciens; 13 livres pour les messes de grâces; 16 livres pour l'entretien de l'horloge, etc. — 201 contribuables en 1718. — Total des impositions de cette année, 3,358 livres 4 sols. — Le sieur Planard avait à payer 125 livres 12 sols 5 deniers; maître Naamans Garrigues, 36 livres 16 sols 6 deniers; mademoiselle de Don, 20 livres 18 sols 4 deniers, etc.

C. 109. (Cahier.) — In-4º, 410 feuillets, papier.

1777-1789. — Communauté de Bournazel (2e partie). — Rôles d'impositions. — 205 contribuables en 1789, ayant à se répartir 6,545 livres 10 sols 7 deniers, savoir : pour la taille, 5,086 livres 6 sols 11 deniers; pour les vingtièmes ruraux, 1,152 livres 19 sols 5 deniers; pour les vingtièmes nobles, 284 livres 4 sols 3 deniers et 22 livres qui res-

taient dus au consul de 1785. — La taille du sieur Laromiguière était de 57 livres 7 sols 9 deniers; de M. le marquis de Bournazel, 39 livres 8 deniers; de maître Pierre Hérail, 191 livres 13 sols 10 deniers. — M. le marquis de Bournazel figure sur le rôle supplémentaire de 1789 pour son château, son pré, ses vignes, etc., pour le produit de l'emplacement de l'étang et du moulin; pour la moitié de l'étang de Goulobré, l'autre moitié devant revenir à la communauté de Goutrens-bas.

C. 111. (Cahiers.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1738-1789. — Communauté de Boussac. — Rôles d'impositions. — 93 contribuables en 1738, parmi lesquels : M. de La Garcie, seigneur dudit Boussac, le seigneur del Fraysse, M. Delpous, etc. — M. de La Garcie faisait choix de deux consuls-collecteurs parmi les quatre candidats qui lui étaient présentés. — 109 contribuables en 1787. Principal de la taille, 777 livres 19 sols 2 deniers. — Total du vingtième rural et sol pour livre, 224 livres 16 sols 10 deniers. — 6 livres pour le bonnet du consul, suivant l'usage. — Don de 50 livres accordé à la communauté. — 6 contribuables sur le rôle supplémentaire de 1789 : M. de La Garcie pour son château, jardin, etc.; M. de Framond, seigneur del Fraysse, pour son château réduit en casal, etc.

C. 112. (Liasse.) — 29 cahiers in-4°, 150 feuillets, 57 pièces (dont 35 imprimées), papier.

1766-1789. — Communauté de Bouzignac. — Rôles d'impositions. — 14 contribuables en 1766 pour un total de charges de 506 livres 7 sols. Le sieur Ferrand, le plus fort imposé, payait 224 livres 2 sols 10 deniers, le sieur Lacas, de Vialatelle, au lieu du sieur Carrière, payait 10 livres 12 sols 9 deniers. — Arrêté de l'administration provinciale de la Haute-Guyenne relatif à l'imposition de 308,933 livres 19 sols 11 deniers pour travaux à faire aux grandes routes. — La communauté de Bouzignac payait pour sa part 45 livres 12 sols 1 denier. — Ordonnance de l'intendant concernant les levées provinciales. — Mandements pour les impositions; quittances du receveur, etc.

C. 113. (Cahiers.) — In-4°, 405 feuillets, papier.

1772-1787. — Communauté de Bozouls. — Rôles d'impositions. — Nominations consulaires. Choix de MM. Joseph Sarrois, docteur en médecine, François Andrieu, Jean Souyri, Jacques Galtier, Pierre Cabrolier, etc. — Division du taillable en quatre parties : Bozouls, chef-lieu, Barriac, Gillorgues et Brussac. — Charges locales : 60 livres pour le droit de chaperon; 30 livres pour le loyer de la maison de ville; 25 livres pour l'entretien de l'horloge; pour les honoraires du maître d'école; etc. — 502 contribuables en 1772, dans la partie de Bozouls, dont la taille était de 10,511 livres 4 sols 3 deniers. — 110 contribuables dans celle de Barriac, avec une taille de 1,675 livres 8 sols 9 deniers. — 109 contribuables dans celle de Gillorgues, avec une taille de 1,326 livres 14 sols. — 155 contribuables dans celle de Brussac, avec une taille de 1,182 livres 5 sols.

C. 114. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1787-1789. — Communauté de La Branque-Flavin. — Rôles d'impositions. — 151 contribuables en 1787, ayant à payer 3,265 livres 8 sols 1 denier; parmi lesquels on remarque : les pâtus communs de Flavin, de La Trémoulière, etc.; les tenanciers du bois de Layret; demoiselle Marie Bousquet; noble Joseph de Bonnal; M. de Lagorrée; noble Raymond de Méjanés; madame de Girou; noble Pierre de Flavin, etc.

C. 115. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 28 feuillets; 1 pièce, papier.

1772-1789. — Communauté de Brenguier-de-Comps. — Rôles d'impositions. — 41 contribuables en 1783, parmi lesquels : noble Antoine de Molinier, avec une cote de 10 livres 11 sols 8 deniers; Louis Poujol, 51 livres 19 sols 7 deniers; total à imposer, 401 livres 17 sols 10 deniers, savoir : taille, 214 livres; pour les impositions du second brevet, 108 livres 14 sols; pour le trop allivré, 12 livres 4 sols, etc.

C. 116. (Cahiers.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Brieu-Cantoinet. — Rôles d'impositions. — 88 contribuables en 1783; total du rôle, 1,249 livres 4 sols 4 deniers. La plus forte cote, 196 livres, était payée par M. Jean Labarthe; la plus faible, 4 sols, par Jean Montvalat. — Celle de M. Daude, seigneur de Cantoinet, était de 11 livres 13 sols 4 deniers. L'article de ce dernier figure pour 44 livres 7 deniers au rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789.

C. 117. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Briols. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, dressé par les sieurs Joachim Cambon et Guillaume Bernad, consuls modernes, assistés de messire François Marty, prêtre, prieur-curé dudit

Briols, Jean Bernad, Jean Poudavignes, etc. — Trois contribuables : Mgr Lauzières de Thémines, évêque de Blois, seigneur dudit Briols, pour son château, enclos, vigne, champ, pré, champ dit des Capous, partie du domaine de Ginebret, etc.; messire Marty, pour sa capitation, fixée à 3 livres; messire Bonaure, curé de Faragous, coté à 3 livres pour le même objet. — Total du rôle, 176 livres.

C. 118. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 32 feuillets; 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté de Briounas, membre désuni de La Roque-Valzergue. — Rôles d'impositions. — 22 contribuables en 1787; total de la taille, vingtième et charges locales, 643 livres 13 sols 8 deniers. — Gages du secrétaire greffier, 2 livres; du valet consulaire, 4 livres; pour les frais imprévus, 6 livres 11 sols 3 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 119. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Brommat. — Rôles d'impositions. — 153 contribuables en 1788; total du rôle avec les reliquats, 3,729 livres 14 sols 7 deniers. — 25 localités y figurent. — Cote de M. Bo, médecin, 140 livres 7 sols 7 deniers; de M. Verdier de Suze, propriétaire à Pleaux, 101 livres 16 sols 10 deniers; de M. de Pradines, à Castel-Noël, 5 livres 8 sols 3 deniers, etc. — M. l'abbé de Conques, prieur de Brommat, pour un pré appelé La Prade, et une terre dite La Recturie. M. Juéry, curé dudit Brommat, pour sa maison et son jardin; M. Olivier, vicaire, pour sa capitation, figurent seuls au rôle supplémentaire de 1789, dont le total est de 28 livres 16 sols.

C. 120. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 38 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Bromme. — Rôles d'impositions. — 83 contribuables en 1787, parmi lesquels : Jean-Jacques Prunet, 177 livres 2 sols 8 deniers; M. le curé, 1 livre 9 sols 10 deniers; Pierre Fiche, 188 livres 4 sols 10 deniers; M. de Vitrac, 84 livres 7 sols 8 deniers; M. l'abbé de Courbilhac, 12 livres 3 sols 5 deniers; M. de Comblat, 116 livres 12 sols 3 deniers; madame de Signalhac, 107 livres 15 sols 3 deniers; mademoiselle Pouderoux; M. Bertrand, 220 livres 4 sols 1 denier; les héritiers de M. Verdier, avocat, 249 livres 10 sols 4 deniers; M. de Malcor, 105 livres 18 sols 8 deniers; M. de Venzac, 414 livres 10 sols 7 deniers.

C. 121. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Broquiès. — Rôles d'impositions. — 380 contribuables en 1783. Total à imposer, 11,126 livres 3 sols 1 denier. M. de Bournazel était le plus fort imposé avec sa cote de 939 livres 1 sol 3 deniers, dans laquelle les vingtièmes figurent pour 791 livres 5 sols 4 deniers. — Cette communauté votait annuellement : 40 livres pour les gages ou droit de chaperon de ses quatre consuls; 24 livres pour le salaire du valet de la communauté; 45 livres pour les gages du carillonneur, qui avait en outre l'entretien de l'horloge; 176 livres pour le droit d'albergue dû au seigneur de Broquiès; 150 livres pour les gages du régent des écoles, etc.

C. 122. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Brousse. — Rôle supplémentaire de la contribution pour les six derniers mois de 1789. — M. Peyrot de Vailhauzy s'y trouve imposé pour 20 livres 4 sols; M. Loubière, curé dudit Brousse, pour 6 livres de capitation. Pas de nouveaux privilégiés dans la communauté.

C. 123. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 124 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Bruéjouls. — Rôles d'impositions. — 263 contribuables en 1783, pour un total général d'imposition de 5,942 livres 1 sol 8 deniers. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 1,433 livres 5 sols 4 deniers; et le noble, payable par M. le comte de Panat seul, pour 220 livres 16 sols 8 deniers. — Rôle de la capitation roturière comprenant des cotes depuis 1 livre jusqu'à 12 livres. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. le comte de Panat, seigneur de Bruéjouls, pour châtaigneraie, pré dit La Parra, autre pré dit du seigneur, bois situé à La Barte; M. le comte de Valady, pour un domaine appelé Bagot, Combe-Nègre et La Barte.

C. 124. (Liasse.) — 45 cahiers in-4°, 533 feuillets; 3 pièces, papier.

1697-1789. — Communauté de Cabanes. — Rôles d'impositions. — 143 contribuables en 1697; montant du rôle, 2,327 livres 10 sols 9 deniers. — Réparation de la maison presbytérale de Cabanes. — 168 contribuables en 1788. Montant du rôle, 4,890 livres 13 sols 3 deniers. — Le sieur Dardène, de Tizac, seul imposé au vingtième noble pour 79 livres 7 sols 2 deniers.

C. 125. (Liasse.) — 50 cahiers in-4°, 560 feuillets; 16 pièces (dont 10 imprimées), papier.

1718-1776. — Communauté de Cabanès (1re partie).

— Rôles d'impositions. — 183 contribuables en 1718; montant du rôle, 1,659 livres 19 sols 9 deniers. Dans cette somme est comprise celle de 5 livres pour la procession votive à Saint-Martial ; celle de 1 livre 13 sols pour les ouvrages du pont du Rhône, etc. — Le taillable de Cabanés comprenait, outre cette localité, lou Batut, Roufiac, Fenassac, La Borie-Basse, Lhespital, Camour, La Vidalie, La Galliguie, Frayssinet, lou Malnau, Serres, Laudigarie, La Borie-Haute, La Poulnerie. — Parmi les contribuables : noble Jean de Saunhac, M. de Villelongue, dame Béatrix d'Azémar, noble Philibert de Faramon, noble Jean de Faramon, etc.

C. 126. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 480 feuillets ; 21 pièces, papier.

1777-1787. — Communauté de Cabanés (2e partie). — Rôles d'impositions. — En 1789, le nombre des contribuables n'était supérieur que de trois à celui de 1718. — Le montant général du rôle de la première de ces deux années était de 3,394 livres 19 sols 1 denier, en y comprenant deux reliquats des années 1775 et 1785 montant à 130 livres 2 sols 11 deniers, ainsi que les charges locales, parmi lesquelles figure celle de 24 livres « pour l'achapt du cierge pasqual ou chandelles de l'année, à défaut de fabrique. » — Le rôle supplémentaire des privilégiés ne mentionne que M. Neyraguet, curé de Cabanés ; M. Joseph Conquet, vicaire ; M. Saunhac de Villelongue, pour une châtaigneraie dont les répartiteurs ne connaissaient pas l'étendue, n'étant pas encadastrée.

C. 127. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 20 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1788. — Communauté de Cabaniols. — Rôles d'impositions. — 9 contribuables en 1784 : M. de Cabrières, au lieu de M. Delbosc, le sieur Dijols, de La Panouse, M. Second, M. de Seguret, M. Cassan, de Floyrac, M. de Cabrières, Joseph Tustet, de Vabré, les héritiers de M. Austry, les religieuses de Notre-Dame. — Total de la taille, vingtièmes, charges locales, trop allivré, etc., 620 livres 3 sols 6 deniers.

C. 128. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 102 feuillets; 6 pièces (dont 2 imprimées), papier.

1774-1789. — Communauté de Cabrespines (l'église). — Rôles d'impositions. — 136 contribuables en 1774. Montant du rôle, 1,033 livres 17 sols 6 deniers. — M. de Sauveplane s'y trouve pour ses deux domaines de Lengouyrou et de Canies ; M. Louis Destours y figure avec une cote de 2 sols 3 deniers ; et le sieur Antoine Prat, avec celle de 16 livres 13 sols 5 deniers. — Lettre de l'intendant Terray, informant la communauté que sa contribution aux travaux des grandes routes est de 109 livres 4 sols. — Avis au public relatif à l'adjudication à la moins dite de la collecte de la taille et de la faction du rôle.

C. 129. (Liasse.) — 55 cahiers in-4°, 382 feuillets; 1 pièce, papier. 1 pièce, parchemin.

1719-1788. — Communauté de Cabrespines (arrondissement de Villefranche). — Rôles d'impositions. — 91 contribuables en 1723, ayant à supporter un total d'impositions de 1,212 livres 2 sols 2 deniers. — 69 contribuables en 1788, pour un total de 1,541 livres 4 sols 8 deniers. — La cote de M. de Tanus était de 150 livres 1 sol 10 deniers; celle de M. Bernard Angles, de 8 sols, etc.

C. 130. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 12 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1788. — Communauté de Caissials. — Rôles d'impositions. — 5 contribuables en 1783 : M. Boutonnet, M. de Carcenac, Pierre Tabardel, Jean Franques et Amans Tabardel. Montant de la taille, 136 livres 17 sols 1 denier; — des deux vingtièmes et 2 sols pour livre, 73 livres; du troisième vingtième, 28 livres 12 sols 9 deniers; des 1er, 2e et 3e vingtièmes nobles, 15 livres 4 sols 3 deniers.

C. 131. (Liasse.) — 49 cahiers in-4°, 273 feuillets ; 113 pièces, (dont 10 imprimées), papier.

1718-1769. — Communauté de Cadour-et-Le-Cayla (1re partie). — Rôles d'impositions. — 108 contribuables en 1718, compris dans les deux rôles qui se faisaient annuellement, l'un pour Cadour, l'autre pour Le Cayla. La quotité du rôle de Cadour n'était que les deux cinquièmes de la quotité de celui du Cayla. Le montant général de 1718 était de 1,637 livres 15 sols. — Ordonnance concernant l'assemblée des bataillons de milice et de grenadiers-royaux. — Mandements de la taille; quittances du receveur.

C. 132. (Cahiers.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1770-1787. — Communauté de Cadour-et-Le-Cayla (2e partie). — Rôles d'impositions. — 105 contribuables en 1787, trois de moins qu'en 1718; total de la taille et autres impositions accessoires, y compris les reliquats (38 livres 11 sols 7 deniers), 2,743 livres 10 sols 4 deniers. — Total des vingtièmes ruraux, 828 livres. — La plus forte cote était celle de François Bouscayrol, 123 livres

7 sols 3 deniers; et la plus faible, celle de Joseph Bessière, 9 sols 11 deniers.

C. 133. (Liasse.) — 64 cahiers in-4°, 595 feuillets; 2 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Calcomier. — Rôles d'impositions précédés, pour la plupart, du procès-verbal des nominations consulaires. — Choix de Jean Savignac, Jean Durand, laboureur, Antoine Montaigne, Jean Valières, etc. — 101 contribuables en 1718, parmi lesquels : le seigneur de Calcomier, 6 livres 5 sols 11 deniers; les héritiers de mademoiselle de Marmon, 107 livres 5 deniers; mademoiselle Marie Durieu, 20 livres 3 sols 6 deniers; mademoiselle de Moulauzeur, 20 livres 3 sols 6 deniers, etc. — 104 contribuables en 1789. Total de la taille 1,325 livres 9 sols 7 deniers; du vingtième rural, 548 livres 3 sols 9 deniers; du vingtième noble, payé par M. de Raynaldy, 160 livres.

C. 134. (Cahiers.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1781-1788. — Communauté de Calméjane. — Rôles d'impositions. — Total de la taille et autres impositions accessoires de 1788, 1,606 livres 18 sols; total des vingtièmes, 253 livres 10 sols; total général, 1,860 livres 8 sols, à répartir sur 55 contribuables. — Le montant des corvées ou l'entretien des grandes routes se portait à 125 livres 11 sols 2 deniers. — Maître Antoine Galtier était imposé à 56 livres 8 sols 1 denier; demoiselle Catherine Salgues, à 11 livres 13 sols 9 deniers; les marguilliers du Saint-Sacrement, à 1 livre 5 sols 9 deniers.

C. 135. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Calmels-et-Le-Viala. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789, dressé par Pierre Dejean, consul en exercice, assisté d'un certain nombre d'assesseurs choisis parmi les personnes « le plus en garde contre les influences « de la haine et de l'affection qui, trop souvent, font perdre de vue la justice et l'équité. » — Le marquis de Panat se trouve porté sur ce rôle, pour un pré situé à la Lane, et pour un bois dit du château. — M. de Corcorail, pour partie de son domaine situé au Masgranet; — M. Bonal, curé de Calmels, pour deux champs et un jardin; — Joseph Lazaire, pour une pièce appelée le Colombier; — Jean Birot, de Bournac, les habitants du Viala, pour un bois et chénevier appelés Communs, etc.

C. 136. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Calmont-de-Plancatge. — Rôle d'imposition supplémentaire pour les six derniers mois de 1789. — Huit articles mentionnant des biens nobles ou des personnes ci-devant privilégiées. — La comtesse de Guiscard y figure pour un jardin, une terre et châtaigneraie et un pré dit de Notre-Dame, le tout noble et situé audit Calmont. — Total du rôle, 21 livres.

C. 137. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1782-1787. — Communauté de Calzins. — Rôles d'impositions. — 29 contribuables en 1782, pour payer un total de contributions s'élevant à 324 livres 7 sols 5 deniers. — Étienne Bousquet payait 114 livres 19 sols 11 deniers; M. de Calzins, 76 livres 19 sols 3 deniers; Pierre Mazars, 14 sols 6 deniers.

C. 138. (Liasse.) — 26 cahiers in-4°, 237 feuillets; 22 pièces (dont 18 imprimées), papier.

1718-1746. — Communauté de Camboulan (1re partie). — Rôles d'impositions. — 109 contribuables en 1718, parmi lesquels : M. de Camboulan-Fleyres; M. de Camboulan-Menour; M. de Lasbordes; mademoiselle Louise de Gourdon, etc. — Total de la taille, 1,268 livres 2 sols 10 deniers, à verser entre les mains de M. Bonhomme, receveur en l'Élection de Villefranche-de-Rouergue. — Lettre d'avis pour le tirage au sort. Les communautés de Camboulan, d'Ambeyrac et de Valaguier doivent fournir à elles trois un milicien.

C. 139. (Liasse.) — 26 cahiers in-4°, 280 feuillets, 111 pièces (dont 22 imprimées), papier.

1747-1789. — Communauté de Camboulan (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le nombre des contribuables était de 121 en 1789; le total de la taille, vingtième noble et rural, etc., 2,981 livres 3 sols 6 deniers, à la répartition de laquelle il fut procédé par le sieur Palangier, secrétaire, à raison de 4 livres 10 sols 7 deniers pour chaque livre cadastrale. — Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel figurent messire Brassier de Saint-Simon, seigneur dudit Camboulan, et M. de Razac, pour leurs châteaux et autres propriétés. — Arrêt du Conseil d'État indiquant les moyens à prendre contre la maladie épidémique des bestiaux. — Recommandation aux communautés en faveur de l'imprimerie de M. Védeilhé, à Villefranche. — Ordonnance du Roi concernant les miliciens.

C. 140. (Cahiers.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1787-1789. — Communauté de Camboulas. — Rôles d'impositions. — 91 contribuables en 1787, ayant à payer 964 livres 11 deniers de taille et autres accessoires, et 212 livres 3 sols 10 deniers de vingtième rural; total, 1,176 livres 3 sols 9 deniers. — 3 contribuables sur le rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789 : M. Sadous, prieur du Poujol, pour un pré audit lieu; M. Barrau, curé de Saint-George; M. le comte de Pardalhan, engagiste du Roi, pour un bois à Camboulas.

C. 141. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Camboulazet. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789. — Madame la comtesse de Guiscard y figure pour un pré noble dit La Rivière; M. le curé de Camboulazet, pour un petit pâtus et pour la capitation, fixée à 3 livres; M. le vicaire, pour sa capitation, s'élevant à 3 livres 10 sols pour six mois.

C. 142. (Cahiers.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Campagnac. — Rôles d'impositions, en tête desquels se trouvent les procès-verbaux des nominations consulaires faites à Canac, le premier dimanche de septembre, à l'issue de la grand'messe. — Choix de maître Joseph Rogéry, avocat; du sieur Jean-Pierre Privat, négociant, etc. — 309 contribuables en 1781, ayant à supporter 7,958 livres 14 sols 10 deniers de taille, vingtièmes et autres charges, parmi lesquelles on trouve celle de six quartes d'avoine de censive annuelle en faveur de Sa Majesté, et celle de 36 livres pour la maison presbytérale.

C. 143. (Cahiers.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Canabières. — Rôles d'impositions. — 122 contribuables en 1783. Le montant général du rôle de cette année était de 3,022 livres 6 sols 9 deniers. Dans cette somme, l'article de la taille figurait pour 1,151 livres 10 sols; les accessoires, pour 721 livres 17 sols 9 deniers; le trop allivré, pour 33 livres 1 sol 6 deniers; les grandes routes, pour 162 livres 18 sols 3 deniers; le vingtième rural, pour 857 livres. — Parmi les charges locales figurait celle de 3 livres allouée au juge pour réception du serment des consuls. — Le principal contribuable mentionné au rôle supplémentaire de 1789 était M. le commandeur des Canebières pour un bois de 20 setérées, des prés de 15 journées, un champ dit le Grand, autre dit de Merlet, etc. Total de sa cote pour six mois, 67 livres 12 sols.

C. 144. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Canals-et-Sorgues. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789, sur lequel on trouve : M. Martin, curé de la paroisse; M. de La Valette, pour un pré noble; M. de Saint-Étienne, à présent M. de Triguiès de Saint-Jean, pour ses fonds nobles; M. le baron de Sorgues, pour ses prés et autres fonds nobles.

C. 145. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 50 feuillets; 1 pièce, papier

1782-1789. — Communauté de Canet-Camboulas. — Rôles d'impositions. — 48 contribuables en 1789, pour un total de contributions de 589 livres 6 sols 9 deniers. — Jean-Pierre Enjalbert figure au rôle pour 49 livres 13 sols 3 deniers; Jean Balsa, pour 36 livres 15 sols 2 deniers; M. de Trémouilles, pour 1 livre 6 sols 5 deniers; M. Bonnefous, pour 48 livres 6 sols 6 deniers. — Le rôle supplémentaire de cette année, dressé à l'intention des biens nobles et des privilégiés, n'a que deux noms : M. le curé de Canet et noble Alexandre de Faramond, baron de Canet. Total de ce rôle, 7 livres 10 sols 3 deniers.

C. 146. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 148 feuillets; 2 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Canet-d'Olt. — Rôles d'impositions. — Le mandement taillable de Canet comprenait 176 contribuables en 1783 et 177 en 1788. Le rôle de la première de ces deux années se montait à 2,821 livres 15 sols 9 deniers, se décomposant ainsi : taille et accessoires, 2,125 livres 5 sols 10 deniers; vingtième rural, 685 livres 18 sols 9 deniers; vingtième noble et quinzième en sus, payé par le sieur Rigal Du Périé, 10 livres 11 sols 2 deniers. — Sur le rôle supplémentaire de 1789, M. Ignace Pons, prieur-curé de la paroisse, se trouve imposé à 60 livres, pour sa capitation des six derniers mois.

C. 147. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Canet-Saint-Jean. — Rôles d'impositions. — 92 contribuables en 1783, parmi lesquels : noble Jean-Louis de Vedelly, M. del Colombier, maître Cinq, etc. — Taille et accessoires, 869 livres 12 sols 2 deniers; vingtième rural, 396 livres; vingtième noble,

4 livres 11 sols 9 deniers. — Total du rôle de 1784, 1,442 livres 17 sols 7 deniers. — Total de 1785, 1,439 livres 5 sols. — Total de 1788, 1,076 livres 15 sols 5 deniers.

C. 148. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 70 feuillets ; 11 pièces (dont 4 imprimées), papier.

1763-1789. — Communauté de Cantagrel. — Rôles d'impositions. — Le mandement taillable comprenait Cantagrel, chef-lieu, Azemar, Izarn et Lux. — 152 contribuables en 1763, pour un total d'imposition de 1,016 livres 18 sols 10 deniers. M. de Frayssinet payait, pour ses propriétés de Frayssinet, 2 livres 5 sols 6 deniers; et pour celles de Gaillac, 1 livre 17 sols 8 deniers. — 148 contribuables en 1788. Total du rôle, 1,283 livres 17 sols 2 deniers. — Ordonnance de M. Charles-André de Lacoré, intendant, concernant les comptes des communautés.

C. 149. (Cahiers.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Cantobre. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789. — Les consuls Antoine Poulier et Alexandre Malzac provoquent une assemblée de communauté, à l'effet de procéder à la faction des rôles des biens nobles et à la capitation de M. le prieur-curé de Cantobre et de M. Virenque, curé de la paroisse de Saint-Sauveur. — Sur le rôle supplémentaire figurent en outre les RR. PP. Doctrinaires du collége de Nant, pour un champ et riveyral au terroir de Lacals, etc. ; M. Picapère, de Cantobre, pour maisons, prés, champs, devois, etc. Total du rôle, 96 livres.

C. 150. (Cahiers.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1718-1775. — Communauté de La Capelle-Balaguier (1re partie). — Rôles d'impositions. — 119 contribuables en 1718, ayant à supporter 1,434 livres 18 sols 10 deniers de taille. La cote la plus forte, payée par Jean Coste-Calsonne, était de 22 livres 19 sols 6 deniers; la plus faible, sur la tête de Marie de Cayla, était de 1 sol. — En 1775, Laurens Salesses payait 66 livres 5 sols; Raymond Saint-Affre, 53 livres 7 sols 7 deniers; M. Canceris, 58 livres 4 sols; Jean-Gaspard Costes, 79 livres 17 sols 2 deniers. — Total général du rôle, 2,316 livres 19 sols.

C. 151. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 312 feuillets; 18 pièces (dont 12 imprimées), papier.

1776-1789. — Communauté de La Capelle-Balaguier (2e partie). — Rôles d'impositions. — 137 contribuables en 1789. Taille et accessoires, 2,312 livres 2 sols 4 deniers ; vingtièmes ruraux, 986 livres 10 sols; reliquat, 3 livres 10 deniers. — Parmi les articles des frais, figure celui de 5 livres pour la délibération et la dresse du projet de capitation, la lecture d'icelui devant la porte de l'église, etc. — Mandement pour la distribution des fonds destinés au soulagement des communautés et des particuliers trop allivrés ; — pour l'imposition de la moitié des gages des officiers des états-majors et municipaux, et de trois deniers pour livre de la taille. — M. le duc d'Uzès figure au rôle supplémentaire de 1789 pour une tour située audit La Capelle appartenant à M. le duc d'Uzès et pour autres immeubles, tels qu'un petit champ situé au terroir du moulin à vent, autre champ appelé la Place-du-rat. — 5 livres de capitation à payer par M. Lespinat, curé de La Capelle et de Saint-Jordy, son annexe. — 1 livre de capitation imposée à M. Meyniel, vicaire des églises susdites.

C. 152. (Liasse.) — 19 cahiers in-4°, 171 feuillets; 118 pièces (dont 36 imprimées), papier, 1 pièce, parchemin.

1718-1728. — Communauté de La Capelle-Bleys (1re partie). — Rôles d'impositions. — 164 contribuables en 1718, pour un total d'impositions de 2,287 livres 13 sols 11 deniers, réparti sur un allivrement cadastral de 1,323 livres 12 sols 2 deniers. — Charges locales, parmi lesquelles l'incendie de la ville de Châteaudun ; l'extinction des droits attribués aux courtiers, jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et aux boissons.

C. 153. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 114 feuillets; 32 pièces (dont 30 imprimées), papier.

1729-1733. — Communauté de La Capelle-Bleys (2e partie). — Rôles de contributions. — 162 contribuables en 1729, pour solder un total d'impositions s'élevant à 2,844 livres 6 sols 10 deniers. — Jean Lafargue payait 45 livres 3 sols 10 deniers; le sieur François Caussanel, 61 livres 12 sols 4 deniers; Jean Delbez, 77 livres 12 sols ; les héritiers de Gabriel Segons, 162 livres 15 sols 3 deniers. — Attestation de régularité dans le département de la taille par le bureau de l'Élection séant à Villefranche.

C. 154. (Liasse.) — 77 cahiers in-4°, 230 feuillets; 78 pièces (dont 45 imprimées), papier; 2 pièces, parchemin.

1734-1740. — Communauté de La Capelle-Bleys (3e partie). — Rôles d'impositions. — Comptes en 38 articles de la recette et de la dépense, rendu par-devant messieurs les auditeurs, par Jean Vaur, laboureur du village de La Peyrière, consul et collecteur de la communauté. — Total de la recette, 3,089 livres 10 sols

11 deniers. — Louis Bourdoncle était imposé 58 livres 1 sol; Pierre Déléris, 33 livres 19 sols 6 deniers; Blaize Pascal, 11 livres 6 deniers; Jean Rouziès, 93 livres 7 sols 8 deniers. — Dépense, 46 livres payées à deux miliciens anciens, Jean Tréboscet Antoine Valaguier, à raison de 23 livres à chacun, pour s'acheter les hardes nécessaires conformément à l'ordonnance de M. l'intendant. — Requête des consuls de 1740 contre le sieur Jean Cornac, qui refusait, vu sa qualité de bourgeois, de remplir la fonction consulaire.

C. 155. (Liasse.) — 20 cahiers in-4°, 290 feuillets; 28 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1741-1746. — Communauté de La Capelle-Bleys (4e partie). — Rôles d'impositions. — Contribution de 9 livres 13, sols pour l'entretien des pépinières royales; — de 1 livre 10 sols, pour le papier et la dresse de la nomination consulaire; — de 12 sols, pour le contrôle de ladite nomination; — de 6 livres, pour la dépense faite en cotisant. — Cotes diverses : le sieur François Caussanel, 47 livres 10 sols 5 deniers; M. Cadrès, 4 livres 10 sols 2 deniers; maître Jean Combettes, 20 livres 1 sol; maître Roquière, 92 livres 10 sols 6 deniers; M. de Cavaignac, 63 livres 19 sols 3 deniers; mademoiselle de Cavaignac d'Ayres, 49 livres 18 sols 3 deniers; maître Pierre Bonnet, 10 livres 6 sols 8 deniers; Jean Cabrit, 1 sol 3 deniers; demoiselle Ysabeau de Relhan, 9 livres 19 sols 9 deniers. — Verbal du tirage au sort des jeunes gens de La Capelle-Bleys.

C. 156. (Liasse.) — 14 cahiers in-4°, 322 feuillets; 34 pièces (dont 19 imprimées), papier; 3 pièces, parchemin.

1747-1769. — Communauté de La Capelle-Bleys (5e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1748, 3,464 livres 5 sols 10 deniers, dans lequel la taille entrait pour 2,215 livres 10 sols. — Le total de 1766 ne se portait qu'à 2,871 livres 16 sols 7 deniers. M. Boussinhac figure sur ce rôle avec une cote de 55 livres 1 sol 1 denier; et Jean Poursel, avec celle de 77 livres 13 sols 5 deniers. — Procès-verbal du tirage au sort pour la milice des garçons et jeunes hommes mariés de l'âge prescrit par les ordonnances. Liste des appelés, avec des observations en regard de chaque nom : exemptés ; fils de consul, etc. — Mandements pour les impositions, signés L'Escalopier, intendant. — Demande de renseignements sur le nombre des jumens, des arpens de prés, pâturages et landes, en vue d'un établissement de haras. — Avis du viguier et juge de Najac touchant l'état à fournir des tisserands de la communauté.

C. 157. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 382 feuillets; 1 pièce, papier.

1770-1782. — Communauté de La Capelle-Bleys (6e partie). — Rôles d'impositions. — Réunion communale à La Capelle-Bleys, paroisse de Rieupeyroux, à l'effet de procéder, suivant l'usage, et suivant le tour de rôle dûment autorisé, au remplacement des consuls en exercice. — Choix de MM. Noël Alcouffe et Gabriel Conté, du village d'Ayres. — Dresse de l'état des charges locales conformément à la lettre de M. de Pomayrol, subdélégué de l'intendant. — 166 contribuables en 1779. Total du rôle, 4,550 livres 1 sol 1 denier. — Le chapitre du vingtième noble comprend 5 contribuables : M. de Cavaignac, pour ses rentes nobles du territoire de La Combe, 94 livres 6 sols; M. de Flory, pour autres rentes, 14 livres 15 sols 6 deniers ; M. Couchet ou Combret, M. Cadres, président du Présidial, 9 livres 4 sols 9 deniers; et madame Dupin, de Toulouse, pour autres rentes nobles, 20 livres 3 sols 7 deniers.

C. 158. (Liasse.) — Cahiers in-4°, 192 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de La Capelle-Bleys (7e partie). — Rôles d'impositions. — 172 contribuables en 1789; total du rôle, 4,884 livres 8 deniers. — Les vingtièmes ruraux figurent dans cette somme pour 1,057 livres; et les vingtièmes nobles et quinzième en sus, pour 275 livres 7 sols 1 denier; ceux-ci payables par M. de Cavaignac, 133 livres 8 sols 7 deniers; M. Cochet, 6 livres 4 sols; M. Vialadieu d'Ayres, 45 livres 10 sols 4 deniers; Bernard Marre, 4 livres 14 sols 4 deniers ; dame de Dupin, 38 livres 8 sols; M. Cadrés, 47 livres 1 sol 10 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, rédigé par les consuls et les assesseurs nommés, en l'absenee du seigneur haut qui est le Roi. M. Cassan, curé, n'ayant ni presbytère, ni jardin, ni bien-fonds, s'y trouve seulement pour la capitation, 6 livres, ainsi que M. Carriols, vicaire, 3 livres.

C. 159. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 227 feuillets ; 5 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de La Capelle-Bonnance, membre désuni de La Ro·ue-Valsergue. — Rôles d'impositions. — 257 contribuables en 1788 ; total du rôle, 3,381 livres 18 sols 8 deniers. — On trouve parmi les plus forts imposés : Baptiste Roux, 45 livres 1 sol 8 deniers: Pierre Verlaguet, 44 livres 14 sols 8 deniers; Jacques Deltour, 72 livres ; Jean Bousquet, 93 livres 18 sols 9 deniers; le sieur Alric, 109 livres 19 sols 3 deniers; Antoine Manhe, 128 livres 18 sols 7 deniers. Les plus faibles cotes étaient

celles de 3 sols 3 deniers et 1 sol 1 denier. — Supplique des sieurs Joseph Évesque et Antoine Majorel, consuls-collecteurs de la communauté, adressée à la Cour des Aides, à l'effet d'obtenir vérification des comptes de ladite communauté, dans lesquels comptes figure la somme de 142 livres 12 sols payée au sieur Antoine Dumas, de la ville de Saint Geniez, pour remboursement de taille indûment imposée sur le domaine de Caussonus, déclaré noble. — Au rôle supplémentaire de 1789, on trouve M. de Grun, pour son château et autres bâtiments, couderc, jardin, pigeonnier, verger, garenne, etc., le tout dit de Grun; M. Pierre Gibelin, ancien curé; M. Antoine Gibelin, curé actuel.

C. 160. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de La Capelle-Chaniès. — Rôles d'impositions. — 39 contribuables en 1788, pour un total de contributions de 429 livres 15 sols 9 deniers. La taille fut cotisée sur le pied de 48 livres 15 sols pour chaque livre cadastrale; et les vingtièmes ruraux et sols pour livre, sur celui de onze livres 15 sols pour chaque livre cadastrale. — En tête du rôle : noble Antoine de Chaumels avec une cote de 48 livres 6 sols 10 deniers; Antoine Verdier et Jeanne-Foi Colrat, mariés, avec une cote de 68 livres 3 sols 7 deniers; les habitants de Chanayret, pour leurs communaux; ceux du Viala, pour La Bessaliade; M. Saturnin Delort, prieur-curé de Chaniès; M. Poulalion, « précepteur » des enfants de ladite paroisse. Ces deux derniers noms figurent sur le rôle supplémentaire de 1789, en même temps que celui d'Anne Roubin, servante du prieur, pour sa capitation, fixée à 2 livres.

C. 161. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Capelle-Farcel. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, dressé en exécution de la proclamation du Roi et du décret de l'assemblée nationale. M. le marquis de Bournazel y figure pour son bois de La Devèze et pour ses prés situés au dessous dudit bois; taille, 124 livres 7 sols; M. le prieur de La Capelle s'y trouve aussi pour sa capitation des six derniers mois, 60 livres, ainsi que le vicaire, taxé à 3 livres.

C. 162. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de La Capelle-Flavin. — Rôles d'impositions. — 30 contribuables, pour un total de contribution de 479 livres 10 sols 1 denier pour 1789. La taille figure pour 174 livres 13 sols; les impositions accessoires, pour 99 livres 18 sols 3 deniers; les corvées, pour 22 livres 5 sols 3 deniers; les vingtièmes et sol pour livre, pour 134 livres 8 sols 7 deniers. — Le plus fort imposé, M. Lagorrée, était taillé à 154 livres 2 sols 1 denier; le plus faible, Marc Martel, tapissier, à 6 sols 8 deniers. Entre ces deux cotes se trouvent celles du sieur Terrail, 84 livres 15 sols 9 deniers; de M. de Cabrières, 82 livres 6 sols 9 deniers; d'Antoine Salvagnac, 24 livres 6 sols 10 deniers, etc.

C. 163. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 408 feuillets; 65 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1718-1769. — Communauté de La Capelle-del-Vern (1re partie). — Rôles d'impositions. — 135 contribuables en 1718, répartis dans les localités de La Capelle, La Fage, lou Mas, Galadieu, las Cabrolies, Triboulan, La Blaquière, Goutrens, etc. Total de la taille et autres impositions, 1,060 livres 10 sols 8 deniers, dans lequel figurent : 10 livres pour la dépense en procédant au département, ou pour la procession à Notre-Dame de Fontcourieu, suivant l'usage ; 25 livres pour la rétribution du prêtre qui dit la messe les jours de fête. — La taille de 1756 est de 1,277 livres 13 sols 4 deniers. Le sieur Antoine Foulquié payait 63 livres 4 sols 2 deniers; le sieur Antoine Nieyrevèze, 61 livres 1 sol 4 deniers; Pierre Garibal, 36 livres 7 sols 2 deniers.

C. 164. (Liasse.) — 21 cahiers in-4°, 475 feuillets; 2 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1770-1789. — Communauté de La Capelle-del-Vern (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le nombre des contribuables n'est plus que de 120 en 1789; les impositions se portent à 1,954 livres 3 sols 3 deniers. Le plus fort imposé, le sieur Antoine Foulquier, est à 95 livres 10 sols 2 deniers; Antoine Nieyrevèze, à 72 livres 4 sols 3 deniers; Jean Bouscal, à 46 livres 6 sols 11 deniers; Baptiste Marty, à 40 livres 14 sols 4 deniers; Jean Plenacassagne, à 25 livres 1 sol 4 deniers; M. Balza de Firmy, seul imposé au vingtième noble, pour 7 livres 9 sols 4 deniers. — Au rôle de supplément on trouve madame l'abbesse du Buis, pour un pré et deux jardins, et M. Franques de Molières, pour son domaine noble de Molières.

C. 165. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Capelle-Saint-Martin. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, sur lequel est porté M. de Planèzes, pour pré, terre et bois appelé de Garlassac; et M. le curé de La Capelle, pour sa capitation, fixée à 2 livres. Total du rôle, 5 livres.

C. 166. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 70 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Caplongue. — Rôles d'impositions. — 126 contribuables en 1788. Total du rôle, 2,763 livres 6 sols 5 deniers, dans lequel figurent 8 livres de rente annuelle dues au seigneur de Salmiech; 3 livres pour le voyage du juge chargé de présider à la nomination des consuls et d'en recevoir le serment. — Amans Daures payait de contribution 145 livres 4 sols 10 deniers; Louis Gary, 147 livres 2 sols 3 deniers; noble de Barrau, 99 livres 13 sols 9 deniers; Louis Vernhes 84 livres 18 sols 6 deniers. — La plus faible cote était de 1 sol 9 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne que MM. Second, prieur de Caplongue; Bérengues et Alran, vicaires.

C. 167. (Liasse.) — 46 cahiers in-4°, 272 feuillets, 9 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Carcenac-Peyralès. — Rôles d'impositions. — 34 contribuables en 1718, dont le rôle se montait à 635 livres 7 sols 9 deniers. — M. de Carcenac était taillé à 91 livres 8 sols 8 deniers; M. Moly, à 70 livres 19 sols 3 deniers; M. Bancalis, à 94 livres 12 sols 10 deniers; le sieur Perrin, à 110 livres 13 sols 10 deniers. — 50 contribuables en 1789, dont le rôle se montait à 1,299 livres 18 sols 8 deniers. — Taille 509 livres 11 sols; accessoires, 296 livres; vingtième rural, 261 livres; vingtième noble, 101 livres 6 sols; — le même de Carcenac payait une cote de 175 livres 16 sols 10 deniers: le sieur Antoine Moly, 135 livres 8 sols 4 deniers; le sieur Astorg (Amans), 180 livres 12 sols 4 deniers; la veuve de Cabrol, 104 livres 10 sols 7 deniers.

C. 168. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 60 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Carcenac-Saint-Hilaire. — Rôles d'impositions. — 105 contribuables en 1784, en tête desquels se trouve noble Firmin de Barrau, sieur del Puech, avec une cote de 181 livres 12 sols 9 deniers. Le montant total du rôle de cette année s'élevait à 2,429 livres 18 sols 11 deniers, distraction faite de 13 livres 5 sols 9 deniers dont était reliquataire Pierre Fabre, consul-collecteur de 1781. — Les contribuables étaient au nombre de 107 en 1780, et le rôle se montait à 2,098 livres 16 sols. — Pas d'imposé au vingtième noble. Parmi les plus forts imposés de 1789 : M. de Barrau, 161 livres 9 sols 9 deniers; Jean Vigouroux, 73 livres 3 sols; Joseph Solier, 133 livres 15 sols 9 deniers; Jean Robert, 150 livres 14 sols 5 deniers; Jean Costes, 171 livres 11 deniers.

C. 169. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 22 feuillets, 1 pièce, papier.

1784-1789. — Communauté de Carcenac-Salmiech. — Rôles d'impositions. — 74 contribuables en 1784; montant du rôle, 2,023 livres 1 sol 3 deniers. — Imposés au vingtième noble : M. de Gaston, 68 livres 4 sols 2 deniers; noble Firmin de Barrau, 36 livres 10 sols 2 deniers. Ce dernier figure encore au rôle de la taille pour 69 livres 3 sols. On y trouve également Jean Boutonnet, 166 livres 3 sols 6 deniers; Jean Terrail, 161 livres 9 sols 6 deniers; Jean Pougenq, 151 livres 18 sols; Antoine Randaynes, 120 livres 18 sols 2 deniers.

C. 170. (Liasse.) — 51 cahiers in-4°, 628 feuillets, 1 pièce, papier.

1718-1789. — Communauté de Carrandier. — Rôles d'impositions. — 89 contribuables en 1718; montant du rôle 748 livres 8 sols 5 deniers. — Deux contribuables de moins en 1789, époque à laquelle le rôle s'élevait à 1,618 livres 5 sols 4 deniers. — Maître Marcon payait une cote de 180 livres 5 sols 5 deniers; Jean Andrieu, 58 livres 15 sols 11 deniers; Pierre Douzes, 72 livres 17 sols 10 deniers de taille et 31 livres 19 sols 4 deniers de vingtième. — M. le prieur-mage de Saint-Antoine, et M. Sol, curé dudit Carrandier, seuls compris au rôle supplémentaire de 1789.

C. 171. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 132 feuillets, 14 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Cassagnettes. — Rôles d'impositions. — Le montant du rôle de 1718 était de 247 livres 9 sols 7 deniers payables par 47 contribuables, parmi lesquels : M. d'Albin de La Valière, M. de Boissière, messire François de Moly, etc. — Trois contribuables de moins en 1789, tandis que le rôle s'élevait à 443 livres 4 sols 8 deniers. — M. Jean-Baptiste Droc payait pour sa part, 92 livres 15 sols 4 deniers de taille et 47 livres 3 sols 4 deniers de vingtième rural. La plus forte cote après celle-là était de 19 livres 2 sols 8 deniers à la charge du sieur Dalbin. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de cette année.

C. 172. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 90 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Cassanhes-Bégonhès. — Rôles d'impositions. — Montant du rôle de 1781, 12,338 livres 16 sols 5 deniers. — Les imposés au vingtième noble étaient : M. de La Viguerie, M. de Bonne, le sieur Boyer, de Sauveterre, mademoiselle de Méjanés, de Com-

brières, M. de Tayac, M. Colomb, M. de Peyrelade, M. Des Angles de Montarnal, M. de Rudelle, M. de Gaston. 358 contribuables en comprenant les dénommés ci-dessus. — La cote de M. Le Baron était de 397 livres 4 sols 2 deniers, celle de M. de Gaston, vingtième compris, 297 livres 8 sols 1 denier; celle de M. de Rudelle, 265 livres 16 sols 11 deniers; celle de M. Berengues, 199 livres 2 sols 11 deniers.

C. 173. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 238 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Cassanhes-Comtaux. — Rôles d'impositions. — 418 contribuables en 1783 : M. de Flars, 39 livres 12 sols; M. de Saint-Félix, 25 livres 15 sols 2 deniers; M. de Girou, 94 livres 7 sols; M. Devic, M. Laplaine, etc. — Total de la taille, 5,270 livres 12 sols 10 deniers; total du vingtième rural, 1,603 livres 2 sols 6 deniers; total du vingtième noble, 444 livres 11 sols; quinzième du vingtième noble, 29 livres 12 sols 10 deniers; total général, 7,343 livres 2 sols 5 deniers. — Personne, nonobstant les proclamations, ne s'étant présenté pour la levée des contributions, la rentrée fut opérée par un des consuls auquel il fut alloué 75 livres 10 sols. — 416 contribuables en 1789, pour un total d'impositions de 7,280 livres 8 sols 5 deniers. — Voir le rôle supplémentaire pour connaître les biens nobles situés dans le mandement taillable, possédés par M. le marquis de Presques, seigneur de Lestang; M. le comte de Villelongue; M. de Saunhac, chanoine de Saint-Christophe, etc.

C. 174. (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 390 feuillets, 2 pièces. papier.

1781-1789. — Communauté de Cassanus. — Rôles d'impositions. — 113 contribuables en 1718, pour un total de contributions de 1,068 livres 7 sols 6 deniers. — 162 contribuables en 1789 et 2,317 livres 6 sols 3 deniers d'impositions à payer. — Cotes principales : Jean Reclus, 96 livres 11 sols 11 deniers; Pierre Andrieu, 66 livres 9 sols 10 deniers; Jean Desplas, 82 livres 17 sols 6 deniers; M. de Montville, 414 livres 3 sols 2 deniers. — MM. de Naussac, de La Roque-Marcenac et de Montville, sont les seuls qui figurent au rôle du vingtième noble.

C. 175. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 18 feuillets, papier.

1784-1788. — Communauté de Cassarou-les-Aumières. — Rôle d'impositions. — Nomination d'Augustin Foucras pour remplir la charge consulaire par cinq habitants de la communauté. — 11 contribuables en 1784; montant du rôle, : 472 livres 8 sols 8 deniers. M. —Foucras paie 272 livres 11 sols 11 deniers ; Jean Roques-Ginestet, 120 livres 2 sols 6 deniers; Amans Gombert, 13 sols.

C. 176. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 12 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Cassuéjouls-de-Cat. — Rôles d'impositions. — 40 contribuables en 1783, ayant à payer un rôle se montant à 816 livres 19 sols 5 deniers. — Messire Jean-Fleuret Prat, seigneur de Cocural, était coté 134 livres 14 sols 6 deniers; George Bouniol, 56 livres 6 deniers; Bernard Bélières, 38 livres 15 sols 9 deniers. Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne que M. Prat, possesseur de jardin, pré appelé le Fromental, bois et champs nobles.

C. 177. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°. 77 feuillets, papier.

1784-1789. — Communauté de Cassuéjouls-d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 82 contribuables en 1785; montant du rôle, 1,835 livres 6 sols 3 deniers. — George Louvrier y figure pour 84 livres 17 sols 9 deniers; le sieur Antoine Recoules, pour 80 livres 9 sols 4 deniers ; Jean Rouquette, pour 58 livres 18 sols 1 denier; Mathieu Pégorier, pour 55 livres 13 sols 8 deniers; M. le curé de Cassuéjouls figure au rôle supplémentaire de 1789 pour un pré noble imposé 4 livres et pour la capitation portée à 20 livres pour six mois.

C. 178. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 42 feuillets, papier.

1781-1789. —Communauté de Castan. — Rôles d'impositions. — 93 contribuables en 1782, portés au rôle se montant à 1,408 livres 1 sol 7 deniers. — Jean Boutonnet était le plus fort imposé, avec sa cote de 251 livres 8 sols 1 denier. M. de Druelle payait 76 livres 14 sols 5 deniers; Antoine Rigal, 52 livres 16 sols 2 deniers; Jean Roques, 44 livres 19 sols 7 deniers; André Turq, 63 livres 18 sols 11 deniers; Jean-Antoine Tabardel, 99 livres 19 sols 7 deniers et François Béteille, plus faible imposé, 5 sols 4 deniers.

C. 179. (Liasse.) — 34 cahiers in-4°, 308 feuillets, papier.

1718-1775. — Communauté de Castanet (1re partie). — Rôles d'impositions. — Le nombre des contribuables était de 222 en 1718 et le total du rôle s'élevait à 1,893 livres 10 sols. — Contribuables : noble Antoine de Castanet, seigneur dudit lieu, dont la cote était de 6 livres 8 sols; — noble Antoine de Castanet, seigneur de

Cambairac, avec une cote encore plus faible, 1 livre 13 sols 9 deniers; tandis que la taille d'Antoine Bon était de 61 livres 5 sols; celle de Pierre Bach de 31 livres 8 sols, etc. — 252 contribuables en 1775, pour solder un rôle s'élevant à 3,011 livres 7 sols. — Cotes diverses : noble Antoine de Cambayrac, 11 livres 2 sols; Joseph Granier, 95 livres 14 sols 8 deniers; Pierre Bosc, 41 livres 15 sols; Antoine Granier, 46 livres 8 sols 10 deniers.

C. 180. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 414 feuillets, papier.

1776-1789. — Communauté de Castanet (2e partie). — Rôle d'impositions. — Les deux consuls étaient choisis par monseigneur le marquis de Tauriac, seigneur de Castanet, parmi quatre candidats présentés par les consuls sortants. — Les contribuables sont au nombre de 267 en 1789, non compris les six qui figurent au rôle des vingtièmes nobles, parmi lesquels M. de Castanet de Cambayrac, pour 105 livres 12 sols, tandis qu'il n'est porté au rôle de la taille et du vingtième rural que pour 19 livres 2 sols 3 deniers. — Total du rôle de 1789 : 2,948 livres 15 sols 3 deniers. — Joseph Granier, déjà nommé, figure dans celui-ci pour 121 livres 9 deniers; Pierre Bosc pour 55 livres 16 sols. — Parmi les charges locales, on remarque : 6 livres pour le droit de dépaissance des bestiaux sur les terres du seigneur; 6 livres pour l'honoraire attribué à M. le curé pour la procession de Monteils. — Château de M. le marquis de Tauriac, situé dans la communauté, mentionné au rôle supplémentaire de 1789.

C. 181. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Castelmus. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figure M. Antoine Malaval, curé dudit Castelmus, et M. le comte de Vezins, seigneur dudit Castelmus, pour ses biens nobles, y compris le domaine de Jouc, contenant 958 arpens, 83 perches 39 centièmes de perche, imposé 187 livres 3 sols 4 deniers.

C. 182. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Castelnau-de-Mandailles. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : le seigneur dudit Castelnau, pour un château audit lieu, un lambeau de jardin et de travers, un bois dit la Forêt, dans lequel a été, depuis quelques années, érigée une métairie avec maison, grange, etc.; le seigneur de Vennac pour un château, etc.; le curé de Lunet; Jacques Ayral, de Pérolgues; M. Vassal, vicaire dudit Castelnau; messire Jean-Louis de Pagès, baron de Mandailles, pour un vieux château audit Mandailles; le chapitre d'Aubrac pour la métairie de Cisternes; M. Bénaben, curé du Cambon; M. Pélissié, vicaire dudit Mandailles; M. Chauchard, autre vicaire. Total du rôle, 78 livres 18 sols 6 deniers.

C. 183. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Castelnau-de-Pégueiroles. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois de 1789. — Énumération des biens nobles situés dans la communauté, tels que : le domaine de Boultach dépendant de la commanderie de Canabières; celui de La Gineste, appartenant aux religieuses de L'Arpajonie près de Millau; le château, le grand pré, trois bois, deux vignes et le pré du Four, appartenant à M. le président de Pégueiroles, seigneur de la communauté, etc. — M. le bailli de Gaillard, seigneur commandeur de Canabières. — Total du rôle, 488 livres 8 sols 3 deniers.

C. 184. (Liasse.) — 22 cahiers in-4°, 287 feuillets, papier.

1718-1748. — Communauté de Castelnau-Peyralès (1re partie). — Rôles de contributions. — Le département de la taille de 1718 est fait du mandement des principaux contribuables, et à la réquisition de Jean Costes, Jean Bousquier, François Sougri, Jean Ricard et Jean Bartes, consuls modernes. — 891 contribuables en ladite année, ayant à supporter un total d'impositions de 12,075 livres. — La part de François Roudier était de 50 livres 14 sols 5 deniers; celle de Jean Saurel, de 56 livres 15 sols 1 denier; celle d'Antoine Prat de 57 livres 12 sols; celle de Mathieu Pouget, de 63 livres 10 sols; celle de Louis Régnard, de 116 livres 11 sols 6 deniers.

C. 185. (Liasse.)— 9 cahiers in-4°, 432 feuillets, papier.

1752-1762. — Communauté de Castelnau-Peyralès (2e partie). — Rôles de contributions. — Cinq paroisses forment l'entier mandement taillable : Albanhac, Pradines, Castanet, Lardayrolles et Jouels. — Charges locales : 8 livres comptées annuellement au seigneur de Castelnau lors de la prestation de serment des nouveaux consuls; 10 livres à chacun de ces magistrats municipaux, au nombre de cinq, pour droit de chaperon; — 16 livres de gages au greffier consulaire ou de rétribution des actes qui se font dans l'année. — Les contribuables ne sont plus que 695 en 1762; mais la taille

se monte à 18,169 livres, déduction faite de 250 livres de don accordée à la communauté. Le seigneur de Castelnau y figure avec une cote de 89 livres 7 sols 8 deniers. Celles de plusieurs de ses vassaux dépassent la sienne : Mathieu Pouget, 90 livres 15 sols; Jean Fontès, 91 livres 12 sols 2 deniers; Jean Broussy, 101 livres 19 sols 6 deniers; Jean Bessieyres 109 livres 6 sols 5 deniers; Jean Souiry, 116 livres 2 sols 10 deniers; Jean Dalmayrac, 159 livres 9 sols 7 deniers.

C. 186. (Liasse.) — 10 cahiers in 4°, 524 feuillets, 1 pièce imprimée, papier.

1764-1774. — Communauté de Castelnau-Peyralès (3e partie). — Rôles de contributions. — Le seigneur de Castelnau, en 1764, était taillé à 82 livres 7 sols 11 deniers; Jean-Baptiste Vergnes, prieur dudit Castelnau, à 14 sols 9 deniers; le chapelain de La Planque, à 1 livre 9 sols 10 deniers; Antoine Saurel, à 73 livres 9 sols; Guillaume Chincholle, à 59 livres 4 deniers, etc. — Le nombre des contribuables était de 752 en 1774, et le montant général du rôle, de 17,700 livres 11 sols. — Voici quelle était la part de chaque membre : la paroisse d'Albagnac, 1,291 livres 7 sols 6 deniers; celle de Pradinas, 3,858 livres 18 sols 9 deniers; celle de Castanet, 4,494 livres 14 sols 7 deniers; celle de Lardeyrolles, 2,640 livres 13 sols; le quartier de la Montagne, 2,708 livres 9 sols 3 deniers; la paroisse de Jouels, 2,463 livres 6 sols 11 deniers; la ville de Sauveterre, 243 livres 1 sol.

C. 187. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 466 feuillets, papier.

1775-1779. — Communauté de Castelnau-Peyralès (4e partie). — Rôles de contributions, précédés de l'élection consulaire faite par la communauté, sur une liste de dix candidats présentés par les cinq consuls sortants. — Les candidats Poux et Pradels, proposés pour 1775, sont rayés de la liste comme étant « illitérés et insuffisants ; » on leur substitua Jean Douziech, de La Sicarie, et Joseph Ginestet, des Cazes. — Rôle, très-intéressant, des cotes pour vingtièmes nobles. Évaluation en argent des rentes nobles perçues dans la communauté par M. de Sardières, seigneur de Castelnau; messire la Raffinie, de La Planque, seigneur de Pradinas; messire de Villelongue, seigneur de Castanet; M. de La Garcie, etc. — les contribuables sont au nombre de 760 en 1779; la taille se monte à 19,007 livres 18 sols 6 deniers. — le sieur Bernard Mazars, notaire, est coté 132 livres 9 sols 7 deniers; le seigneur de Castelnau a aussi un peu progressé sur les années précédentes, sa cote était de 112 livres 11 sols 11 deniers; Mathieu Pouget est à 113 livres 18 sols 8 deniers; messire Lacassagne de La Planque à 199 livres 14 sols 8 deniers de taille et à 45 livres 3 sols 9 deniers de vingtième.

C. 188. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 524 feuillets, papier.

1780-1784. — Communauté de Castelnau-Peyralès (5e partie). — Rôles de contributions. — 757 contribuables portés au rôle de la taille de 1780, se montant à 18,753 livres 9 deniers, et à celui du vingtième rural dont le total est de 4,344 livres 5 sols 7 deniers. Total du vingtième noble, 741 livres 7 sols : madame veuve Teulat de Sardières était cotée pour ses biens nobles 243 livres 11 sols; le sieur Laplanque de La Rafinie, 80 livres ; le sieur Antoine Garrigues de La Garcie, 39 livres 10 sols; demoiselle Marguerite Gaffuel, 7 livres 4 sols, etc.

C. 189. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 292 feuillets, papier.

1785-1789. — Communauté de Castelnau-Peyralès (6e partie). — Rôles de contributions. — 756 contribuables en 1789 figurant aux rôles de la taille et du vingtième rural ; 19 imposés au rôle du vingtième noble, faisant suite aux précédents. Total général des impositions, 23,817 livres 13 so 6 deniers. — La cote du sieur Laurens Imbert était de 124 livres 2 sols 2 deniers; celle de Gabriel Trébosc, de 112 livres 10 sols 7 deniers, non compris le vingtième rural s'élevant à 26 livres 3 sols 1 denier; la cote de messire de La Raffinie était encore plus élevée se montait à 163 livres 7 sols 6 deniers de taille et à 37 livres 19 sols 6 deniers de vingtième rural. — La part contributive de la communauté aux travaux des grandes routes était de 1,489 livres 23 sols 1 denier. — Sur le rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, on trouve M. Peirot, prieur de Pradinas, avec une cote de 25 livres 12 sols 6 deniers. — Total de ce rôle, qui comprend les curés et les vicaires des cinq paroisses sus-mentionnées, 73 livres 8 sols 10 deniers.

C. 190. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 42 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Castelpers. — Rôles de contributions. — Le nombre des contribuables était de 62 en 1788; le rôle général montait à 1,027 livres 6 sols 10 deniers, en y comprenant un reliquat de 2 livres 2 sols 5 deniers remontant à 1784. Jean Puech, le plus fort imposé avait une cote de 123 livres 5 sols 9 deniers; les héritiers de Bernard Teysseyre payaient la cote la plus faible, 2 sols 6 deniers.

C. 191. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 58 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1788. — Communauté de Cathières. — Rôles d'impositions. — Les assemblées communales se tenaient habituellement au lieu des Vialettes. — 49 contribuables en 1783, ayant à supporter un total de 1,540 livres 13 sols 1 denier, dans lequel le vingtième rural est compris pour 420 livres. — Antoine Massol taillé 135 livres 18 sols 11 deniers; Gabriel Camboulives, 98 livres 15 sols 8 deniers. — Total du rôle de 1784, 1,731 livres 6 sols 11 deniers; de 1785, 1,723 livres; de 1786; 1,523, de 1787; 1,538 livres 4 sols 10 deniers; de 1788, 1,318 livres 18 sols 3 deniers.

C. 192. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 28 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté du Causse-Cabrespines. — Rôles de contributions. — Cette communauté était un membre désuni de Cabrespines; elle comptait 192 contribuables en 1782, époque à laquelle le montant général du rôle était de 1,482 livres 6 sols 9 deniers. Parmi les charges locales revenant annuellement figuraient, celle de 6 livres données au consul pour le port du chaperon, suivant l'usage et les anciennes reconnaissances, et celle de 8 livres 7 sols 4 deniers pour la taille annuelle et rente seigneuriale due au seigneur engagiste. — On trouve au rôle supplémentaire de 1789: le curé de Cabrespines; les bénédictins de la Chaise-Dieu, prieurs dudit Cabrespines; MM. Bélières et Rey, vicaires; le sieur Ducros, du village del Gua; le sieur Baldit, bourgeois d'Hauterives, etc.

C. 193. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 46 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté du Causse-d'Is. — Rôles de contributions. — 54 contribuables en 1782, parmi lesquels MM. Bastide, Cassan, de Cabrières, Cuc, Carcenac, Dugay, etc. Le montant général du rôle était de 1,083 livres 7 sols 1 denier, 255 livres de vingtième rural. — Au rôle de supplément pour les 6 derniers mois de 1789 figurent : M. l'abbé de Bonnecombe, pour son domaine d'Is, dont le produit fut évalué à 2,400 livres; le syndic du séminaire de Rodez, etc.

C. 194. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté du Causse-Sébazac. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789, s'élevant à 70 livres réparties sur l'abbé de Bonneval, l'abbesse de Nonenque et M. le curé de Sébazac, redevables pour deux prés et un champ nobles.

C. 195. (Liasse.) — 52 cahiers in-4°, 227 feuillets, 55 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Causseviel. — Rôles d'impositions. — 58 contribuables en 1718, pour un total d'impositions de 328 livres 12 sols 10 deniers, Antoine Litré étant consul. — 57 contribuables en 1789, pour un total d'impositions de 640 livres 11 sols 7 deniers.

C. 196. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Cavalerie. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : le commandeur de Sainte-Eulalie, seigneur en même temps de La Cavalerie; les sieurs Jean Malrac; M. Agussol, curé de La Cavalerie; M. Huc, vicaire, etc.

C. 197. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Caylus. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois de 1789, sur lequel on trouve : M. Joseph Poujade, curé de Pinet et de La Cresse, pour maison, pré, vigne, etc.; les sieurs Aigouy Du Cambon et Julien de Roquetaillade, beau-père et gendre, pour jardin, champ, vigne, le bois appelé de Mazenc-Estèbe, etc. — Total du rôle, 130 livres.

C. 198. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 22 feuillets, 2 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Cayrac-Bouzinhac. — Rôles d'impositions. — 45 contribuables en 1782, pour un total de rôle de 545 livres 18 sols 3 deniers. Les bois communs payaient 36 livres 12 sols 7 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 199. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 50 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté du Cayrol-Bonneval. — Rôles d'impositions. — 98 contribuables en 1773, disséminés dans les hameaux de La Roumayrie, Coussanes, Irissac, Gouget, Le Cayrol, etc.; — montant général du rôle, 1,796 livres 18 sols 8 deniers. — 109 contribuables en 1789, pour un total de contributions de 2,456 livres 8 sols 9 deniers. — Au rôle des six derniers mois de 1789, figure le corps des Religieux de Bonneval, pour leur couvent, le jardin, etc., le domaine de Pussac et celui de

Masse formant un total de 614 livres. — Communauté de Ceignac. (Voir aux archives modernes).

C. 200. (Liasse.) — 53 cahiers in-4°, 470 feuillets, 52 pièces, (dont 7 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Cénac. — Rôles d'impositions. — 119 contribuables en 1718, ayant à payer un total de contribution de 982 livres 4 sols 2 deniers. — Le nombre des contribuables était de 136 en 1789, et le montant du rôle de 1,514 livres 14 sols 6 deniers. — M. de Colonges, président et seigneur de Cénac, imposé au vingtième noble, payait 198 livres 8 sols et les héritiers de Pierre Chabert, 6 livres 11 sols 2 deniers. — Au rôle supplémentaire de cette même année, figure M. Frayssé, prieur-curé de Cénac, pour sa maison, jardin, le champ-haut, le champ-bas, une terre à Las Places, etc.; ainsi que messire Joseph de Colonges déjà nommé pour son château, ses champs, ses bois nobles, etc.

C. 201. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Centres. — Rôles d'impositions. — Le montant général du rôle de 1783, taille, vingtièmes et charges locales compris, s'élevait à 3,034 livres 14 sols; le rôle de 1788 n'accuse que 1780 livres 11 deniers, les vingtièmes ruraux compris. Le nombre des contribuables était de 142, parmi lesquels : M. de Cabrières, 50 livres 17 sols 10 deniers; le domaine de La Barlondie, 77 livres 13 sols 4 deniers; celui de Castel-Viel, 70 livres 11 sols 2 deniers; le sieur François Flottes, 127 livres 19 sols 7 deniers, etc. — M. le comte de Bosc se trouve au rôle supplémentaire de 1789.

C. 202 (Liasse.) —1 pièce, p pier.

1789. — Communauté de Ceyrac. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où l'on trouve : M. Lasserre, curé, coté à 3 livres de capitation; le sieur Clauzel, pour son domaine noble de Gailhaguet; le fermier des Bourines, pour un pré appelé Lavernhe; total du rôle, 120 livres 6 sols 9 deniers.

C. 203. (Liasse.) — 48 cahiers in-4°, 554 feuillets, 3 pièces, papier.

1718-1778. — Communauté de Clairvaux (1re partie). — Rôles d'impositions. — Le nombre des contribuables était de 184 en 1718, parmi lesquels maître François Vacaresse; maître Antoine Boéry; M. le président Fabrègues; M. Lagorrée, etc. Total du rôle, 2,873 livres 1 sol 7 deniers; 15 livres pour les messes votives; 16 livres au sonneur des cloches; 15 livres pour l'entretien de l'horloge ou pour sonner la prière.

C. 204. (Liasse.) — 15 cahiers in-4°, 373 feuillets, 6 pièces, papier.

1779-1789. — Communauté de Clairvaux (2e partie). — Rôles d'impositions. — 191 contribuables en 1789; total du rôle de cette même année; 5,496 livres 9 sols 5 deniers; taille, 2,288 livres 16 sols; impositions accessoires, 1,309 livres 9 sols 2 deniers; vingtièmes et quinzième en sus du vingtième noble, 1,164 livres 7 sols 9 deniers; messes votives, 16 livres 10 sols; cierges des consuls, 4 livres, etc. — Sur le rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789 : messire de Rouillac, seigneur-prieur de Clairvaux, pour son pré, bois et châtaigneraie, situés à Saint-Barthélemy; M. Andurand, avocat à Villefranche; messieurs les chanoines de Saint-Christophe.

C. 205. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Communauté du Clapier. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789. — Messire d'Icher, seigneur de La Bastide, y figure avec une cote de 6 livres 15 sols pour ses biens nobles situés dans la communauté; M. Balp, curé du Clapier; M. Fabré, curé de Saint Xist; M. Saleilhes, curé de Bouviala. Total du rôle, 42 livres.

C. 206. (Liasse.) — 43 cahiers in-4°, 466 feuillets, papier.

1718-1774. — Communauté de Claunhac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 179 contribuables en 1718, pour un rôle s'élevant à 1,055 livres 11 sols. Dans cette somme est comprise celle de 35 livres pour droit d'albergue dû annuellement au Roi. M. d'Aubepeyre était taillé 44 livres 6 sols 10 deniers; le sieur André Muret, 15 sols 10 deniers; madame de Granayrac, 27 livres 6 sols.

C. 207. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 234 feuillets, 2 pièces, papier.

1775-1789. — Communauté de Claunhac (2e partie). — Rôles d'impositions. — Moins de contribuables en 1789 qu'en 1718, 164 en tout; le montant du rôle a plus que doublé, se trouvant être de 2,344 livres 19 sols 6 deniers, dont les éléments principaux sont la taille, 1,771 livres 17 sols 9 deniers, et les vingtièmes ruraux, 573 livres 11 sols 9 deniers. — Madame l'abbesse de Gramairac figure sur ce rôle pour 89 livres 8 sols 5 de-

niers; M. La Durantie pour 18 livres 9 sols. — Détail des biens nobles et de leurs possesseurs au rôle supplémentaire de 1789.

C. 208. (Liasse.) — 56 cahiers in-4°, 414 feuillets, 4 pièces, papier.

1694-1780. — Communauté de Clausevignes (1re partie). — Rôles d'impositions. — 100 contribuables en 1694, disséminés dans les localités de Clausevignes, Tournemire, La Massabuève, Le Colombié, Las Cristefolies, Combes, La Burguière, etc. Le total du rôle de cette année est de 1,508 livres 12 sols 5 deniers. Dans cette somme figurent : celle de 7 livres 7 sols pour l'habillement et armement des dix hommes ajoutés à chaque compagnie, et pour les tentes qui ont été fournies par ordre du Roi; celle de 18 livres pour la subsistance d'un soldat de milice fourni par la communauté pour servir dans le régiment de Bournazel, à raison de 2 sols par jour; celle de 5 livres pour la dépense de bouche faite en cotisant.

C. 209. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 184 feuillets, 2 pièces, papier.

1781-1789. — Communauté de Clausevignes (2e partie). — Rôles d'impositions. — 92 contribuables seulement en 1789. Le rôle s'élevait à 2,503 livres 15 sols 8 deniers. Le vingtième rural était de 463 livres 10 sols 1 denier, et le noble de 63 livres 3 sols 5 deniers; celui-ci payé par demoiselle Vacaresse, femme du sieur Camboulas, le sieur Rudelle et le sieur Jean-Baptiste de Monteils. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de cette année.

C. 210. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 84 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Clauzelles. — Rôles d'impositions. — 108 contribuables en 1789; l'allivrement total pour la taille était de 133 livres 5 sols 2 deniers dont chacune représentait 15 livres 11 sols 3 deniers d'impôt réel, celui-ci étant, pour cette année, de 2,781 livres 2 sols 11 deniers. M. le chevalier de Vigourous figure sur le rôle avec une cote de 21 livres 4 sols 5 deniers. — Le rôle de la capitation pour cette année comprend des cotes de 1 livre et de 56 livres. — La bergère de M. le chevalier de Barry payait 1 livre; la seconde servante du sieur Robert, 1 livre; Jean-Antoine Robert était seul payant 56 livres de capitation.

C. 211. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 50 feuillets, 3 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Cogulet, membre désuni de Tholet. — Rôles d'impositions. — 72 contribuables en 1782, ayant à supporter un rôle de 443 livres 6 sols 2 deniers. M. le prieur payait 1 livre 8 sols; Jean Burguière, de La Croux, 65 livres 6 sols 10 deniers; le sieur Gaspard Bezombes, 63 livres 12 sols 6 deniers; le sieur Dijols, 29 livres 7 sols 11 deniers. — 73 contribuables en 1789, avec un rôle de 441 livres, à peu près égal à celui de 1782. — M. Moysset, prieur-curé de Cogulet en 1789, figure au rôle supplémentaire pour un bois, un jardin, etc.

C. 212. (Liasse.) — 50 cahiers in-4°, 434 feuillets, 2 pièces, papier.

1719-1779. — Communauté de Colombiès (1re partie). — Rôles d'impositions. — 179 contribuables en 1719, en tête desquels on trouve messire Jean de Reynaldi avec une cote de 75 livres 16 sols 8 deniers; maître Claude Mazars, dont la taille était de 1 sol 11 deniers. Le montant total du rôle est de 2,106 livres 1 sol 8 deniers. — Le nombre des contribuables n'était plus que de 163 en 1779; mais le total à payer s'élevait à 3,064 livres 4 sols 6 deniers, distraction faite de celle de 150 livres par don accordées.

C. 213. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 300 feuillets, 10 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1781-1789. — Communauté de Colombiès (2e partie). — Rôles d'impositions. — 163 contribuables en 1789. Le total du rôle était de 4,673 livres 8 sols 5 deniers, soit: pour la taille et autres impositions accessoires, 3,187 livres; pour le vingtième rural, 1,347 livres; pour le vingtième noble et quinzième en sus, 138 livres 13 sols 6 deniers. Ce dernier impôt était payé par le chevalier de Firmy, 96 livres; la veuve du sieur Bonal, 35 livres 4 sols, etc. — Rôle supplémentaire de cette même année 1789.

C. 214. (Liasse.) — 49 cahiers in-4°, 582 feuillets 5 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Combret. — Rôles d'impositions. — 204 contribuables en 1718, pour acquitter un rôle se montant à 2,028 livres 8 sols. Dans cette somme est comprise celle de 40 livres 15 sols, due au seigneur, et celle de 150 livres, pour les gages du maître d'école. — 232 contribuables en 1777 pour un rôle d'impositions de 3,156 livres 4 sols 2 deniers; — les charges locales de cette année comprenaient une dépense de 12 livres pour le cierge pascal, ou la procession du vœu. — 21 imposés au rôle supplémentaire de 1789 :

M. de Saint-Roman, seigneur baron de Combret, le sieur Bernad Du Rucadou, M. le commandeur de Saint-Félix, noble de Glavenas, sieur de Carbon, Descamps, etc.

C. 215. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 420 feuillets, papier.

1780-1788. — Communauté de Combret. — Rôles d'impositions. — 238 contribuables en 1788; montant général du rôle, 3,358 livres 10 sols 1 denier. La taille s'élevait à 1,656 livres 6 sols 8 deniers; les accessoires de la taille, à 945 livres 6 sols 8 deniers; les travaux des grandes routes, à 237 livres 8 sols 6 deniers; le trop allivré, à 48 livres 3 sols 6 deniers; les vingtièmes ruraux, à 632 livres; le cierge pascal, ou la procession du vœu à Foncourrieu, à 14 livres; le procès de la communauté contre le sieur Ségala, de Marcilhac; les réparations à faire à la place du lieu, à 30 livres; le repavage de la rue Combe à 24 livres; le vingtième noble, à 144 livres 5 sols 4 deniers.

C. 216 (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 24 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de La Combe. — Rôles d'impositions. — Ce mandement taillable, désuni de celui du Causse-Sébazac, ne comprenait en 1782 que 17 contribuables, ayant à payer un rôle de 633 livres 18 sols 4 deniers. — Le sieur Coudoumié payait, avec sa cote de 377 livres 8 sols 1 denier, plus de la moitié de cette somme. Après lui, les plus forts imposés étaient M. Foulquié, 104 livres 14 sols 10 deniers, et Joseph Pouget, 52 livres 12 sols. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 217. (Liasse.) — 64 cahiers in-4°, 545 feuillets, 6 pièces, (dont 5 imprimées), papier.

1717-1789. — Communauté de Combrouse. — Rôles de contributions. — 89 contribuables en 1718, dont le rôle s'élevait à 1,438 livres 8 sols 8 deniers, et sur lequel figurent nobles Gaspar et Antoine de Pradines, avec une cote de 60 livres 5 sols 9 deniers. — 102 contribuables en 1789, ayant à solder un rôle de 3,168 livres 11 sols 9 deniers. — Procès-verbaux du tirage au sort de la milice; billets blancs et noirs jetés et confondus dans un chapeau tenu par un enfant; détermination du sort par le mot *milicien* écrit sur deux billets; Desplas, subdélégué, préposé à l'opération du tirage.

C. 218. (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 480 feuillets, papier.

1724-1789. — Communauté de Compolibat. — Rôles de contributions. — 145 contribuables en 1724, la plupart désignés par la dénomination de « les héritiers de. » — Montant du rôle : 2,558 livres 16 sols. — 132 contribuables seulement en 1789 pour un total de contribution de 4,409 livres 18 sols 10 deniers. — Délibération communale tendant à faire confectionner un coffre, fermant à deux clés, qui servira de banc consulaire à l'église, et dans lequel sera enfermé le cadastre de la communauté.

C. 219. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Compeyre. — Rôle supplémentaire de contribution des six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. l'abbé de Vezins, pour son domaine de Méricamp; messieurs les Religieux de Bonneval pour les deux tiers de leur domaine de Quézaguet; M. Plombat, vicaire de Cabassas, etc.; total du rôle, 177 livres 13 sols 4 deniers.

C. 220. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Compreignac. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois de 1789, où l'on trouve M. le comte de Vezins pour une partie de vigne noble: M. de Varés pour autre vigne noble; M. Mas, prieur-curé de la paroisse de Compreignac, avec sa cote de capitation de 24 livres; total du rôle, 42 livres 18 sols 1 denier.

C. 221. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 76 feuillets, 6 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1782-1789. — Communauté de Comps-la-Grandville. — Rôles d'impositions. — 172 contribuables en 1783, dont le rôle s'élevait à 2,923 livres 11 sols 1 denier. — 169 contribuables en 1788, pour payer un rôle se montant à 2,481 livres 17 sols 1 denier; les plus forts imposés étaient : Pierre Costes avec sa cote de 109 livres 18 sols 3 deniers; Antoine Bénézech, 102 livres 15 sols 3 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne M. l'abbé de Bonnecombe, pour son domaine de Varcilhes, imposé 280 livres; la communauté des Religieux dudit Bonnecombe, pour leur couvent, enclos et deux petits prés, imposés 125 livres, etc.

C. 222. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 32 feuillets, 23 pièces (dont 11 imprimées), papier.

1782-1789. — Communauté de Concourès. — Rôles de contributions. — 78 contribuables en 1783, parmi lesquels on remarque : M. Pons de Vayssettes, seigneur dudit

Concourès, imposé au rôle de la taille et du vingtième rural, 408 livres 16 sous 3 deniers, et au rôle du vingtième noble, 175 livres 15 sous 9 deniers; M. de La Goudalie, seul avec M. Pons, sur ce dernier rôle, y figure avec une cote de 122 livres 10 sous 2 deniers; — total général des contributions, 2,304 livres 7 sous 1 denier.— Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve : M. Pons pour une devèze contenant environ 3 sétérées; M. Mercadier, curé, pour le pré du prieur, le champ de La Trizée, etc.

C. 222. (Cahiers.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Condom-d'Aubrac. — Rôles de contributions. — 45 contribuables en 1783 pour un rôle de 1,215 livres 5 sous, « à la façon » duquel il fut procédé par Ramon, secrétaire. — Jean Ramon était le plus fort imposé avec sa cote de 79 livres 14 sous; celui qui venait après était M. Flandrin, dont la taille se montait à 60 livres 1 sou; — le curé de Condom et le dom d'Aubrac, seuls imposés au rôle supplémentaire de 1789.

C. 223. (Cahiers.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1718-1773. — Communauté de Conques (1re partie). — Rôles d'impositions. — 199 contribuables en 1718. — Montant du rôle de l'année, 3,615 livres 10 sous 4 deniers. Dans cette somme sont comprises celles : de 18 livres pour le logement du prédicateur; de 6 livres pour les messes du vœu; de 5 livres pour les chandelles des consuls; de 12 livres pour la fermeture des portes; de 15 livres pour les pauvres; de 8 livres pour la plieuse des morts; de 8 livres pour la sage-femme, etc.

C. 224. (Cahiers.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Conques (2e partie). — Rôles de contributions. — Les contribuables sont au nombre de 232 en 1789. — La taille de cette année, vingtièmes compris, s'élève à 6,658 livres 1 sou 5 deniers, répartie entre les contribuables par maître Antoine Flaugergues, premier consul, Jean Martin, second consul, Nolorgues, avocat, et autres, après avoir préalablement prêté serment sur les Saints-Évangiles tenus par messire Figeagol, chanoine et vicaire général du seigneur abbé de Conques, d'être fidèles au Roi et à M. l'abbé et de faire en Dieu et conscience les fonctions de leur charge. — Rôle supplémentaire de 1789, où sont mentionnés : M. l'abbé de Panat, seigneur de Conques, M. le prévôt, M. le doyen, M. le sacristain, M. le précenteur, M. l'ouvrier, M. l'archiprêtre, M. le primicier, M. le trésorier, etc., tous ci-devant privilégiés.

C. 225. (Cahiers.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1786-1789. — Communauté de Connac. — Rôles de contributions. — Les contribuables étaient au nombre de 123 en 1786. — Le montant général du rôle s'élevait à 2,044 livres 11 sous 1 denier. — L'allivrement cadastral était différent selon qu'il s'agissait de la taille proprement dite et des charges locales, ou bien des vingtièmes. — La capitation roturière de cette même année se montait à 491 livres 3 sous 6 deniers, distraction faite de 8 livres 6 sous 6 deniers de décharge. — Quittance finale de ladite capitation, consentie par Jean-Pierre de Cassan, écuyer, conseiller du Roi et son receveur particulier alternatif des finances pour les exercices pairs de l'Élection de Millau. — Le taux le plus faible de ladite capitation était de 2 livres 10 sous, et le plus fort, payé par Antoine Daures, de 42 livres. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 226. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 32 feuillets, 8 pièces (4 imprimées), papier.

1757-1789. — Communauté de Conquettes. — Rôles d'impositions. — 35 contribuables en 1757, parmi lesquels figurent : M. de Trémonilles, 116 livres 5 sous 8 deniers; le sieur François Calvet, 125 livres 18 sous 8 deniers; M. de Canet, 2 livres 8 sous 9 deniers, etc. — Total du rôle, 717 livres. — 40 contribuables en 1788, ayant à solder un total d'impositions de 974 livres 18 sous 9 deniers; M. de Trémonilles (noble Louis de Védelly, seigneur de Trémonilles, habitant au Sarret) a été augmenté, sa taille étant de 162 livres 14 sous 9 deniers; le sieur Calvet également, 173 livres 1 sou 11 deniers; — le Roi imposé au rôle supplémentaire de 1789, pour un bois situé sur la ligne de la communauté, le long de la rivière du Viourou, et puis MM. les chanoines de Rodez, prieurs de Canet.

C. 227. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Cornus. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : messire d'Isarn, seigneur dudit Cornus, pour ses prés et autres fonds nobles; le sieur Roucayrol, pour les biens nobles qu'il joint au Causse Salan, encadastrés; le sieur Arnal Duclaux; M. Col, curé de la paroisse, etc. Total du rôle, 65 livres 11 sous 4 deniers.

C. 228. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Coubisou. — Rôles de contributions. — Ce mandement taillable comprenait 351 contribuables en 1783, ayant un rôle de 4,102 livres 7 sous.

— Le vingtième noble était compris dans cette somme pour 32 livres 4 sous 3 deniers payés, savoir : 21 livres 6 sous 8 deniers par le sieur Daigouy Descaylarets, et 10 livres 17 sous 7 deniers par M. Balsa Vialatelle.— Sur le rôle supplémentaire de 1789 on trouve : M. de Camboulas, de Saint-Géniez-d'Olt, pour son domaine noble de L'Escaillou, 120 livres; M. Caubel, curé de la paroisse de Coubisou, pour sa capitation, 3 livres; M. l'abbé de Bertin, prieur-seigneur dudit Coubisou; les religieux de Bonneval pour un très-petit domaine noble appelé Le Seignour.

C. 229. (Cahier.) — In-4°, 78 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Coudols. — Rôles d'impositions. — 89 contribuables en 1783. Le rôle de cette année s'élevait à 980 livres 1 sou. Dans cette somme la taille était comprise pour 379 livres 6 sous; les impositions accessoires pour 237 livres 18 sous 9 deniers; le vingtième rural pour 245 livres, et le vingtième noble, supporté par M. Victor Grégoire, de La Baume de Coudols, pour 140 livres 17 sous. — Le rôle de 1788 de la taille et des vingtièmes se montait à 840 livres 11 sous 8 deniers, y compris 1 livre 10 sous 4 deniers qui restaient dus par Antoine Mazars, collecteur de 1784. — Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel se trouve M. de Gardies, seigneur de Coudols, habitant de Millau.

C. 230. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Coussergues. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. Bastide, curé, pour ses prés nobles dits La Burgière et prat Rousset, ses deux champs, l'un appelé La Retouria et l'autre situé à Fonfrége; M. le vicaire; Mgr. l'évêque de Rodez, pour un pré noble appelé La Fournalèse; M. Clausel de Coussergnes, fils et donataire universel de M. Clausel, seigneur dudit lieu, taxé pour sa capitation à 150 livres 14 sous. Total du rôle, 191 livres, 4 deniers.

C. 231. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Cros-Marcenac. — Rôles de contributions. — Indépendamment de Cros-Marcenac, ce mandement taillable comprenait Arrazat et Moncausson. — 101 contribuables en 1783, parmi lesquels : MM. Dominique Laurens, Louis Prat, Mazuc, de Fraissinet, Albaret, Dalbusquier, de Lacoste, etc.... Total du rôle, 1,272 livres 14 sous 10 deniers. — Le rôle de supplément pour 1789 mentionne : M. de Fraissinet pour son domaine noble de Gaillac; M. le comte d'Entraygues, seigneur de Montcausson, pour son domaine situé audit village, consistant en château, etc.; M. Palbusquier pour ses possessions dépendantes de son domaine de Hervinquières, qui jouissait ci-devant de la franchise; M. de Lacoste.

C. 232. (Cahiers.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Crozillac. — Rôles de contributions. — 58 contribuables, en 1781, inscrits au rôle se montant à 1,966 livres 11 sous 10 deniers. — La communauté payait annuellement 8 livres 10 sous au seigneur engagiste de la châtellenie de Cabrespines ; — le rôle de 1783 s'élevait à 2,002 livres 2 sous 6 deniers; celui de 1784 à 2,193 livres 12 sous 2 deniers; le suivant à 2,227 livres 3 sous 11 deniers; enfin, celui de 1788 était descendu à 1,675 livres 2 sous 10 deniers. — Dans ce mandement se trouvait un bois dit de Ginandes, contenant 18 sétérées, un second appelé Moulelazenou contenant 13 sétérées 5 quartes, enfin, un troisième, dit de Roumegouse, contenant 17 sétérées 4 quartons, appartenant tous les trois au Roi.

C. 233. (Cahiers.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Curières.— Rôles de contributions. — 93 contribuables en 1783, parmi lesquels M. Frayssinous figure avec six articles différents, faisant un total d'imposition de 649 livres 10 sous 2 deniers. — La taille se montait alors à 2,181 livres 8 sous; le vingtième rural était de 700 livres, et le noble, payé par M. de Roussy, de 16 livres; — la taille générale de 1788 se portait à 1,807 livres 19 sous 7 deniers, au total de laquelle le sieur Pons, de Curières, contribuait pour 228 livres 14 sous 9 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne, comme ci-devant privilégiés, que MM. Astor, curé de Curières, et Arribat, son vicaire.

C. 234. (Cahiers.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Coupiac, désuni de Peyrebrune. — Rôles de contributions. — 447 contribuables en 1773, pour un total porté au rôle de 6,900 livres 15 sous 10 deniers. — M. le comte de Panat, seigneur de Coupiac, avait le choix des consuls sur une liste de candidats présentée par les consuls sortants.— 456 contribuables en 1786, ayant à payer un total général de 12,795 livres 4 sous 4 deniers. Sur cette somme, le régent des écoles prenait 150 livres, et le seigneur 9 livres établies par les titres anciens. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 235. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Lacouvertoirade. — Rôle

supplémentaire de 1789, mentionnant comme nobles et ci-devant privilégiés : M. Le Bailly de Mirabeau, commandeur de Sainte-Eulalie, seigneur de Lacouvertoirade; M. de La Prunarède, prieur de la Blaquererie, pour un champ contenant 155 sétérées; M. Thomas, curé de La Blaquererie; M. Aussel, curé de Lacouvertoirade, et M. Trinquier, son vicaire. Total du rôle, 76 livres 16 sous.

C. 236. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 264 feuillets, 137 pièces (75 imprimées), papier.

1716-1742. — Communauté de Courbières (1re partie). — Rôles d'impositions. — 52 contribuables en 1716, parmi lesquels figure le seigneur de Courbières avec la cote de 5 livres 6 sous. La plus forte du rôle, payée par Pierre Atguier, était de 29 livres 4 sous 3 deniers. Le total à payer se montait à 417 livres 6 sous 7 deniers. — En 1742, le rôle distingue, entre les contribuables solvables et ceux qui ne le sont point, 38 dans la première catégorie, 13 dans la seconde. Le total général du rôle de cette année, plus fort que celui mentionné plus haut, s'élevait à 759 livres 7 sous. — Le même Pierre Atguier se trouve imposé pour 65 livres 9 sous 6 deniers. — Mandements pour les impositions. — Quittances. — Ordonnances de logement. — Impôt du dixième rural en vue de soutenir la guerre (1734).

C. 237. (Liasse.) — 36 cahiers in-4°, 252 feuillets, 77 pièces (23 imprimées), papier.

1743-1789. — Communauté de Courbières (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le nombre des contribuables n'était plus que de 42 en 1788; mais l'impôt, ne suivant pas la même progression, était de 1,035 livres 11 sous 7 deniers; Joseph Ferrier y figure avec 88 livres 1 sou 5 deniers de taille, et 7 livres 17 sous 3 deniers de vingtième rural. — Rôle supplémentaire de 1789, où se trouve M. Bauguil, seigneur de Courbières, avec une cote de 18 livres 2 sous 11 deniers pour le château, jardin, enclos, etc.

C. 238. (Liasse.) — 35 cahiers in-4°, 238 feuillets, 6 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté de Cransac. — Rôles de contributions. — 42 contribuables en 1724, ayant à solder un rôle de 636 livres 12 sous 3 deniers. — 45 contribuables en 1789, avec un rôle de 1,115 livres 10 sous 6 deniers. Les vingtièmes ruraux et noble et le quinzième en sus de ce dernier faisaient la somme de 324 livres 10 sous. — Le sieur Louis Galtier payait alors 31 livres 4 sous; M. Richard, 5 livres 9 sous 3 deniers; le sieur Bertrand, 3 livres 6 sous 8 deniers.

C. 239. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Creissel. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois de 1789. — M. de Gualy de Saint-Rome, seigneur dudit lieu, y figure pour le château, la terrasse et trois prés. Il en est de même de M. le président de Pégueirolles, pour un terroir appelé de Cassagnas; M. de Sambucy; M. de Bonald; Jean-Pierre Gary, hôtelier; François Fossemalle; les dames de Mauriac, de Millau, etc. Total du rôle, 519 livres 8 sous.

C. 240. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 40 feuillets, 6 pièces, papier.

1764-1789. — Communauté de Crespiaguet. — Rôles de contributions. — 55 contribuables en 1764, avec un rôle se montant à 904 livres 2 sous 1 denier. M. Balsa payait 144 livres 12 sous 6 deniers; les pâtus communs, 34 livres. — Ce mandement se divisait en deux parties : Crespiagnet et Bonnal-d'Ebles. — 53 contribuables en 1788, avec un total à payer de 1,238 livres 11 sous 11 deniers; — le même M. Balsa s'y trouve imposé 228 livres 6 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 241. (Cahiers.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de La Croix-Barrez. — Rôles d'impositions. — 73 contribuables en 1782. Total du rôle de cette année, 1,578 livres 5 deniers. — Un contribuable de plus en 1788; le rôle de cette année était descendu à 1,294 livres 13 sous. — Maître Fontanges, de Lacalm, y figure avec une cote de 129 livres 1 sou 6 deniers; le sieur Carrier, avec celle de 90 livres 12 sous 9 deniers; — le sieur de Dienne, avec celle de 11 livres 10 sous 8 deniers, etc. — Le rôle supplémentaire de 1789 nous apprend que M. Lavigne, clerc-tonsuré, était prieur-seigneur de ladite communauté; énumération de ses biens nobles. — Perception annuelle de 32 setiers deux quartons seigle et 2 livres 10 sous pour un ténement (*sive* affar) appelé le bois de Pouzol, donné à bail à vie à différents particuliers de la communauté.

C. 242. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1789. — Communauté des Crouzets. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois de 1789, où figurent : M. le comte de Montvallat, le sieur Enjalran, Gabriel Malgoyres, madame Moly pour deux terres « brugues » appelées à Ballus et à Grelous, etc. Total du rôle, 13 livres 10 sous.

C. 243. (Cahiers.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Cruéjouls. — Rôles de contributions. — 206 contribuables en 1783; le total général du rôle s'élevait à 2,876 livres 4 sous 10 deniers : taille, 1,709 livres 19 sous 2 deniers; vingtièmes ruraux 1,078 livres; vingtième noble et quinzième en sus, 387 livres 4 sous. En faisant la somme des trois derniers nombres, on en trouve un quatrième plus fort que 2,876 livres 4 sous 10 deniers qui, apparemment, doit être erroné; — le vingtième noble était payé par M. le marquis de Pégueyrolles, imposé en outre au rôle de la taille pour 37 livres 1 sou 10 deniers. — 208 contribuables en 1789; rôle, 3,271 livres 7 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789. Château de Cruéjouls; biens qui en dépendent, etc. Château de Caylaret, etc.

C. 244. (Liasse.) — 51 cahiers in-4°, 547 feuillets, 46 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté de Crespin. — Rôles de contributions. — 116 contribuables en 1719, parmi lesquels il y en avait 12 qui n'habitaient pas dans le mandement taillable et qu'on appelait pour cette raison forains. Total du rôle, 1,485 livres 6 sous. — Celui du rôle de 1789 s'élevait à 2,295 livres 14 sous 2 deniers, à répartir entre 116 contribuables, tout comme en 1719. — On remarque parmi les charges locales celle de 10 livres pour le vœu des treize messes et des treize processions, comme aussi l'absence du rôle de la capitation. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 245. (Liasse.) — 37 cahiers in-4°, 669 feuillets, 70 pièces (30 imprimées), papier.

1719-1763. — Communauté de Cuzac-et-Ornès (1re partie). — Rôles de contributions. — 254 contribuables en 1719, parmi lesquels : noble Jean-Albert de La Gardelle, habitant à Capdenac; noble Jean Fraussat, etc. — Total du rôle, 2,398 livres 3 sous, départies à raison de 3 livres 2 sous 6 deniers pour chaque livre d'allivrement. — Obligation de payer le montant du rôle en quatre termes : le premier décembre de l'année de la confection du rôle, le dernier jour de février, le dernier avril et le premier octobre.

C. 246. (Liasse.) — 33 cahiers in-4°, 710 feuillets, 1 pièce, papier.

1764-1789. — Communauté de Cuzac-et-Ornès 2e partie). — Rôles de contributions. — Le nombre des contribuables n'est plus que de 235 en 1789, tandis que le rôle s'élève à 4,607 livres 19 sous 2 deniers, non compris celui du vingtième noble, 41 livres 10 sous, qui fait suite au premier. — Les imposés au vingtième noble sont : les sieurs de Lostange et Devèze, le sieur de Rozières de Plancax, François Caussanel, le sieur Pailhasse et demoiselle Combres, veuve Delport. — Rôle supplémentaire.

C. 247. (Liasse.) — 62 cahiers in-4°, 420 feuillets, 1 pièce, papier.

1718-1778. — Communauté du Cuzoul (1re partie). — Rôles de contributions. — 143 contribuables en 1718, pour solder un rôle de 1,625 livres 8 sous 10 deniers. — Contribution pour la construction du pont sur le Rhône, 1 livre 19 sous; pour le luminaire du Saint-Sacrement, 10 livres; pour l'amortissement de la maison presbytérale, 50 livres. — Le rôle de 1777 s'élevait à 2,170 livres 17 sous 8 deniers.

C. 248. (Cahiers.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1779-1789. — Communauté du Cuzoul (2e partie). — Rôles d'impositions. — 190 contribuables en 1789, pour un rôle s'élevant à 3,078 livres 10 sous 2 deniers. On trouve en tête M. le comte de Lastic Saint-Jal, seigneur dudit lieu du Cuzoul, avec une cote de 242 livres 3 sous 10 deniers de taille, et de 68 livres 7 sous 8 deniers de vingtième rural; le vingtième noble, payé par le même, s'élevait à 81 livres 1 sou 4 deniers.

C. 249. (Cahiers.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1785-1786. — Communauté de Dom-Daurenque. — Rôles de contributions. — Ce mandement ne comptait que 16 contribuables en 1785, et son rôle d'impositions ne se montait qu'à 174 livres 16 sous 9 deniers. Le plus fort imposé était noble de Filiguier, avec sa cote de 98 livres 7 sous 1 denier : taille, 72 livres 19 sous; trois vingtièmes et sous pour livre, 25 livres 8 sous 1 denier. — Guillaume Filiguier vient ensuite, coté 29 livres 8 sous 8 deniers.

C. 250. (Cahiers.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Dom-Daurières. — Rôles de contributions. — 68 contribuables en 1783. Total de la taille et autres impositions accessoires, 366 livres 3 deniers; total du vingtième rural, 106 livres 15 sous 10 deniers. — Le total général de 1788 n'était que de 430 livres 15 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, 10 livres.

C. 251. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 60 feuillets, 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté de Dom-de-Teyssières. — Rôles d'impositions. — 72 contribuables en 1780, avec un rôle de taille ou de vingtième se montant à 962 livres 6 sous 6 deniers, en y comprenant 7 livres 6 deniers de reliquat d'années précédentes. — Le rôle de 1788 n'était que de 847 livres 13 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 252. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 43 feuillets, 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté de Dours. — Rôles de contributions. — 55 contribuables en 1788, pour acquitter un rôle de 1718 livres 12 sous 10 deniers, comprenant 4 livres 3 deniers de taille annuelle due au seigneur. — Dours avait fait partie du mandement taillable d'Arvieu. — Bernard Bonnefous était coté 106 livres 5 sous 4 deniers; Raymond Bonnefous, 45 livres 7 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 253. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 40 feuillets, 2 pièces, papier.

1766-1789. — Communauté de Druelle. — Rôles de contributions. — 47 contribuables en 1766, parmi lesquels figurent : M. de Druelle avec une cote de 136 livres 17 sous 3 deniers; M, de Lahaye, 4 livres 16 sous. — Le montant du rôle s'élevait à 635 livres 11 sous 1 denier. — Le rôle de 1788 est de 930 livres 6 sous 10 deniers, sur lequel M. de Druelle, déjà mentionné, se trouve imposé pour la somme de 235 livres 9 sous 5 deniers; M. de Lahaye pour celle de 6 livres 19 sous 4 deniers, et M. d'Ampiac pour 26 livres 18 sous.

C. 254. (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1788-1789. — Communauté de Durenque. — Rôles de contributions. — 251 contribuables portés au rôle de 1788 pour la taille ou le vingtième rural de Durenque et de Cannac, membre. — 3 contribuables au rôle du vingtième noble : M. le marquis de Bournazel, le sieur Gabriel Bessoles et le sieur Barthélemy Bousquet. — Total général du rôle, 4,631 livres 7 sous 9 deniers. — Au rôle supplémentaire de 1789, il est fait mention du bois de Roupeyrac, des prés, du jardin, du château, etc., appartenant au marquis susdit; des biens ecclésiastiques situés dans ledit mandement, etc.

C. 255. (Liasse.) — 47 cahiers in-4°, 603 feuillets, 52 pièces (71 imprimées), papier.

1718-1796. — Communauté de Drulhe (1re partie). — Rôles de contributions. — Élections consulaires faites à l'issue de la messe, sur la place publique, lieu accoutumé à tenir les assemblées de communauté. — 247 contribuables en 1718, avec un total de rôle de 2,919 livres 14 sous 6 deniers. — Les contribuables n'étaient plus que 215 en 1769; mais le rôle se montait à 4,003 livres 2 sous 6 deniers. — M. le commandeur se trouve coté sur ce dernier 100 livres 1 sou 4 deniers; M. de La Bourrezie, 199 livres 8 sous 9 deniers.

C. 256. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 492 feuillets, 1 pièce imprimée, papier.

1771-1789. — Communauté de Drulhe (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1789 comprend 255 contribuables, non compris les trois portés, à la suite, sur le rôle du vingtième noble, et qui sont : le sieur Antoine Clausel, le sieur Palis et le sieur Demonville. Total général du rôle, 5,701 livres 11 sous 3 deniers. — M. de La Bourrézie se trouvait le plus fort imposé avec sa cote de 173 livres 5 sous. — Pas de fonds nobles dans ladite communauté. M. Bosc, curé, et M. Foissac, vicaire de la paroisse, figurent seuls au rôle supplémentaire de 1789 pour une capitation, le premier de 3 livres, le second de 1 livre 10 sous.

C. 257. (Cahiers.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1718-1765. — Communauté d'Elbes (1re partie). — Rôles de contributions. — Messire Jean-Guillaume de Campmas, seigneur d'Elbes, désignait les consuls d'après une liste de présentation par les consuls sortants. — La communauté s'imposait annuellement pour une demi-livre de cire qu'elle donnait à l'église en conséquence d'un vœu. — 215 contribuables en 1718, ayant à acquitter un rôle de 2,589 livres 8 sous. — Parmi les contribuables figure noble Paul de Pourroy, sieur de Beutintère, coté 64 livres 6 sous 3 deniers maille.

C. 258. (Cahiers.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1766-1789. — Communauté d'Elbes (2e partie). — Rôles de contributions. — 267 contribuables en 1788. Total général du rôle, 3,935 livres 3 sous 5 deniers. — Les biens du prieur-curé d'Elbes et de messire de Campmas étaient roturiers; ceux de Loc-Dieu se trouvent imposés au rôle de supplément de 1789 pour 425 livres 13 sous 3 deniers; cette somme, jointe à celle provenant de la capitation des deux personnes mentionnées plus haut, donne un total de 590 livres 13 sous 3 deniers pour le montant dudit rôle supplémentaire.

C. 259. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 30 feuillets, 1 pièce, papier.

1783-1788. — Communauté d'Engalenq.— Rôles de contributions. — 13 contribuables en 1783, pour payer 271 livres 7 sous 2 deniers d'impositions. — Un contribuable de plus en 1788, avec un rôle réduit à 248 livres 7 sous.

C. 260. (Cahiers.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté d'Entraygues. — Rôles de contributions. — 448 contribuables en 1786. Total général du rôle, 8,199 livres 19 sous. — M. d'Ussel figure au vingtième noble avec une cote de 1,318 livres 5 sous 1 denier; puis viennent le sieur Crouzet, 43 livres 5 sous 6 deniers; le sieur Vidal de La Coste, 67 livres 8 sous 4 deniers; le sieur Calsat et la veuve de M. Dalbusquier. — Au nombre des charges locales, 2 livres sont comptées annuellement, selon l'usage, au baille de la confrérie du Saint-Esprit; — 150 livres pour le régent des écoles; — 12 livres pour le loyer de la maison de ville. — Voir au rôle de supplément des six derniers mois de 1789 les noms et les biens de MM. de Candèze, d'Entraygues, de La Coste, etc.

C. 261. (Liasse.) — 65 cahiers in-4°, 615 feuillets, 1 pièce, papier.

1718-1789. — Communauté d'Escandolières. — Rôles de contributions. — Celui de 1718 mentionne 141 contribuables et un total à payer de 1,375 livres 18 sous 9 deniers. M. de Saint-Chamaran, M. de Revel et M. de Pradines sont au nombre des contribuables, qui ne sont plus que 111 en 1789, sur un rôle dont le montant s'élève à 2,092 livres 16 sous 10 deniers de taille et à 463 livres 10 sous de vingtième. — Domaine noble de Molières porté au rôle supplémentaire de cette même année.

C. 262 (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1789. — Communauté d'Espalion.—Rôle supplémentaire des contributions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent seulement les personnes ci-devant privilégiées, pour la capitation, et les biens nobles exempts jusqu'alors d'imposition; M. Ayral Du Bourg, préside l'assemblée qui doit nommer les assesseurs chargés de la rédaction dudit rôle, sur lequel figurent M. le marquis de Pégueyroles avec l'énumération de ses biens nobles; M. le commandeur du temple d'Espalion; M. le sacristain du temple; M. le vicaire perpétuel de Perse; le clergé d'Espalion; M. de Rességuier fils, etc.

C. 263. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 30 feuillets, 1 pièce, papier.

1773-1789. — Communauté d'Esparrou. — Rôles de contributions. — Celui de 1773 mentionne 116 contribuables, avec un total d'impositions à payer de 1,006 livres 3 sous 4 deniers. Le total du rôle de 1782 est de 1,668 livres 5 sous 1 denier. — M. Camboulas, seigneur d'Esparrou, s'y trouve coté, pour son vingtième noble et quinzième en sus, 316 livres 16 sous. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 264. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 16 feuillets, 2 pièces, papier.

1782-1786. — Communauté d'Espinous, membre désuni de La Selve. — Rôles de contributions. — 19 contribuables en 1782, pour un rôle de 450 livres 14 sous 3 deniers. — M. de Vialla payait de taille ou de vingtième 221 livres 10 sous 6 deniers; maître Delpuech, 149 livres 17 sous 5 deniers. — Le rôle de 1786 s'élevait à 671 livres 2 sous 6 deniers.

C. 265. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 28 feuillets, 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté d'Espessergues. — Rôles de contributions. — Cette communauté ne comptait que 24 contribuables en 1781, ayant à payer un total d'impositions de 562 livres 15 sous 7 deniers. — M. Le Normant d'Aissènes payait seul le vingtième noble et le quinzième en sus pour les corvées, savoir 53 livres 13 sous 1 denier. Le seigneur d'Espessergues figure en tête du rôle avec une cote de 158 livres 10 sous 4 deniers de taille ou de vingtième rural. — Le total du rôle de 1788 n'est que de 472 livres 17 sous 1 denier; mais il est à remarquer qu'il n'y est nullement question du vingtième noble. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 266. (Liasse.) — 50 cahiers in-4°, 519 feuillets, 25 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Espeillac. — Rôles de contributions. — Le rôle de 1718 porte 82 contribuables, parmi lesquels : noble Henri de Jouance, sieur de Combron, 44 livres 3 deniers maille; le seigneur de Vaurelhes, 8 livres 4 sous 5 deniers. — 87 contribuables en 1789, avec un total d'impositions de 1,055 livres 10 deniers, tandis que celui de 1718 ne se montait qu'à 619 livres 19 sous. — Ordonnance pour la levée de la milice. — Quittances du receveur.

C. 267. (Liasse.) — 80 cahiers in-4°, 704 feuillets, 2 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Espeyrac. — Rôles de contributions.— Celui de 1718 porte 114 contribuables dont les impositions réunies font un total de 1,338 livres 8 sous 1 denier. M. de Condamine y figure avec une cote de

76 livres 15 sous 4 deniers au lieu d'Espeyrac, et de 17 livres 4 sous 6 deniers au lieu dit Lou Mouli. — En 1788, le nombre des contribuables est de 192, et le rôle à payer de 3,480 livres 3 deniers. — La communauté s'imposait 5 livres pour neuf messes votives, suivant l'usage, en l'honneur de Saint-Roch. — M. Boscus payait 108 livres 5 sous 2 deniers; M. de Seguy, 70 livres 4 sous 4 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 signale : M. Maurel, curé, pour jardin et maison : M. de La Grange pour un bois appelé la forêt de Viliés; MM. les prieurs de Saint-Christophe pour un pré, grenier et cave situés à Espeyrac.

C. 268. (Liasse.) — 64 cahiers in-4°, 809 feuillets, 56 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Espinassole. — Rôles de contributions. — Celui de 1718 mentionne 189 contribuables, avec un total d'impositions de 1,456 livres 16 sous 10 deniers. — 9 livres pour le vœu à Notre-Dame de Cabanés. Les frais de l'accomplissement de ce vœu s'élevaient à 15 livres en 1788. Indépendamment de ce vœu, il en existait un second consistant en treize messes et treize processions. — Le nombre des contribuables n'est plus que de 184 en cette année; mais les impositions se sont élevées au chiffre de 4,276 livres 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 269. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 156 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté d'Estaing. — Rôles de contributions. — Celui de 1782 porte 280 contribuables de la taille et du vingtième rural, et 6 du vingtième noble. Le total à payer s'élève à 5,728 livres 4 sous 4 deniers. La portion du vingtième noble payable par M. le comte d'Estaing est de 1,989 livres 10 sous 11 deniers; celle de M. de Fraissinet, de 144 livres 14 sous 11 deniers; celle de M. de Pradines, de 20 livres 7 sous 6 deniers. — Le porteur de la communauté était payé à raison de 76 livres annuellement; le régent des écoles avait 60 livres d'honoraires. — La somme de 800 livres fut imposée pour le chemin d'Espalion à Estaing. — Le total de la taille et du vingtième rural était, en 1788, de 3,215 livres 8 sous, à payer par 286 contribuables. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 270. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté d'Estrabols. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel M. le duc d'Uzès figure pour 180 livres, à raison d'un domaine situé dans ladite communauté.

C. 271. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 44 feuillets, 1 pièce, papier.

1772-1789. — Communauté d'Étienne-del-Ram. — Rôles de contributions. — Celui de 1772 porte 24 contribuables ayant à payer 749 livres 1 sou 6 deniers. On peut citer au nombre des plus forts imposés : Antoine Lavabré, 185 livres 10 sous; Antoine Fabre, 180 livres 13 sous 5 deniers; Jean-Louis Dupuy, 122 livres 13 sous 7 deniers; Antoine Ayrinhac, 92 livres 18 sous. — 23 contribuables en 1788, avec un total à solder de 915 livres 3 deniers. Le même Antoine Fabre y figure, pour sa taille et son vingtième rural, avec une cote de 236 livres 7 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 272. (Liasse.) — 35 cahiers in-4°, 237 feuillets, 19 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté du Mas-de-las-Fabries. — Rôles de contributions. — 28 contribuables en 1718. Total à payer, 292 livres 15 sous 4 deniers. — Le nombre des contribuables n'est plus que de 24 en 1789, tandis que la somme à payer, comprenant la taille, les accessoires d'icelle et le vingtième rural, se porte à 597 livres 7 sous 9 deniers. — François Teulier se trouve le plus fort contribuable avec sa cote de 100 livres 1 sou; puis viennent Baptiste Raynier, 42 livres 15 sous; Jean Coste, 39 livres 7 sous 3 deniers; Joseph Rigal, 39 livres 13 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 273. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Falguières, désuni de Lédergues. — Rôles de contributions. — 59 contribuables en 1773, parmi lesquels figurent : les barons de Lédergues, cotés 5 sous 7 deniers; maître François Vernhes, 13 sous 7 deniers; M. de Roquefeuil, 24 livres 13 sous 2 deniers; M. le comte de Boisseson, 100 livres 5 sous 8 deniers. — Total du rôle de cette année, 871 livres 11 sous 7 deniers. — 58 contribuables en 1788, avec un total d'impositions s'élevant à 1,174 livres 15 sous 8 deniers. — A côté des barons de Lédergues, taxés 7 sous 4 deniers, se trouvent: Étienne Paris, coté 64 livres 4 sous 8 deniers; Antoine Cluzel, 86 livres 3 sous 8 deniers; Jean Goulesque, 115 livres 6 sous 1 denier. — Le rôle supplémentaire de 1789 comprend le domaine noble de M. de Roquefeuil, le pré noble de M. de Boisseson, et la capitation, 3 livres 2 sous, de M. le curé.

C. 274. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Farrayroles. — Rôle supplé-

mentaire de contribution pour les six derniers mois de 1789, ne comprenant que M. Cabanes, seigneur dudit Farrayoles, imposé, pour son château et autres immeubles, 15 livres 8 sous 10 deniers.

C. 275. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Farret. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve M. Joseph Castelbon, curé de Farret, pour trois champs, dont un dit du Purgatoire; et le sieur Jean Fraissinet, bourgeois, habitant du lieu de Saint-Juéry, pour un pré appelé Pratmajou.

C. 276. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Favayrolles. — Rôle supplémentaire de 1789, ne mentionnant d'autre ci-devant privilégié que messire Durand, curé de la paroisse, pour une vigne et pour la capitation. Total du rôle, 3 livres 14 sous.

C. 277. (Cahiers.) — In-4°, 499 feuillets, papier.

1718-1755. — Communauté de Fenayrols (1re partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1730 comprend 199 contribuables, ayant à payer 2,035 livres 8 sous 4 deniers. — Dans cette somme figurent : celle de 17 livres 8 sous pour les réparations aux ports de La Rochelle et de Bayonne; celle de 22 livres pour un marc d'argent dû aux héritiers de madame la marquise de Millars, seigneuresse dudit Fenayrols. — Le total à payer en 1755 est de 2,936 livres. — Cotes diverses : M. le marquis de Saint-Projet, 62 livres 9 deniers; — Pierre Pène, 58 livres 8 deniers; Antoine Cardonnel, 64 livres 13 sous 9 deniers; Antoine Amouroux, 53 livres 7 sous 7 deniers; François Duboix, 87 livres 6 sous 9 deniers; demoiselle Antoinette Dupin, 22 livres 15 sous 2 deniers. Quergoule, membre du taillable de Fenayrols.

C. 278. (Cahiers.) — In-folio et In-4°, 445 feuillets, papier.

1756-1789. — Communauté de Fenayrols (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1789 mentionne 254 contribuables ayant à payer un total de 5,215 livres 18 sous. — Le seigneur de la communauté est coté 122 livres 11 sous 11 deniers; demoiselle Langlade, 206 livres 12 sous 1 denier; Antoine Cardonnel, mentionné à l'article précédent, 94 livres 9 sous 10 deniers ; Joseph Cambe, laboureur, 145 livres 19 sous 10 deniers; Bernard Palleprat, 167 livres 7 sous 8 deniers. — Rôle supplémentaire de la même année, ne portant que messire de Rous, seigneur de Fenayrols; énumérant vingt-six immeubles, le château compris, réputés nobles jusqu'alors; imposition de 150 sacs de blé froment de rente annuelle due au seigneur, évalué à 16 livres le sac. — Total du rôle supplémentaire, 490 livres 11 sous 10 deniers.

C. 279. (Liasse.) — 45 cahiers in-4°, 390 feuillets, 14 pièces, papier.

1720-1770. — Communauté de Fijaguet-Boissière (1re partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1720 comprend 94 contribuables, ayant à supporter un total d'impositions s'élevant à 735 livres 13 sous 9 deniers. Antoine Caussé figure en tête du rôle, avec une cote de 161 livres 6 sous 5 deniers. Le sieur Jean Bouscayrol, bourgeois, avait à payer 14 livres 13 sous 6 deniers; noble Jean de Boissière, 20 livres 4 sous 10 deniers; messire François de Solanet, trésorier de France, 29 livres 16 sous 7 deniers; messire Antoine de Moly, aussi trésorier de France, 20 livres 15 sous 7 deniers. Ces trois personnes habitaient Rodez. Noble Henri de Jouvance payait 1 livre 5 sous 5 deniers.

C. 280. (Liasse.) — 19 cahiers in-4°, 314 feuillets, 2 pièces, papier.

1771-1789. — Communauté de Fijagnet-Boissière (2e partie). — Rôles de contributions. — Le nombre des contribuables n'est plus que de 90 en 1789; mais, en revanche, le total à payer s'élève à 1,297 livres 18 sous 11 deniers. Le vingtième rural figure dans cette somme pour 230 livres 14 sous 9 deniers, et le noble pour 59 livres 3 sous 3 deniers. — La cote du sieur Antoine Caussé est montée à 206 livres 7 sous 10 deniers de taille, et à 47 livres 12 sous 7 deniers de vingtième rural. Antoine Guizot payait 38 livres; M. de Solanet, 51 livres 17 sous 2 deniers; M. Second, 58 livres 10 sous 1 denier.— Le sieur François Cabrières, la dame Solanet, veuve de M. d'Eyssènes, M. de La Boissière et M. de Nattes de Villecomtat figurent seuls au rôle du vingtième noble. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de la susdite année.

C. 281. (Liasse.) — 42 cahiers in-4°, 297 feuillets, 3 pièces, papier.

1718-1769. — Communauté de Fijaguet-Rey (1re partie). — Rôles de contributions. — 108 contribuables en 1718. Total à imposer, 1,443 livres 4 sous, qui furent répartis à raison de 15 livres 3 sous pour chaque livre d'allivrement.— Cotes diverses : Jean Raynal, 40 livres 6 sous 9 deniers; François Singlar, 30 livres 3 sous 7 deniers; Antoine Caussé-Tounsou, 42 livres 11 sous; M. de Solanet,

48 livres 16 sous 10 deniers; M. Moly, trésorier, 40 livres 16 sous 11 deniers. — 104 contribuables en 1769, 2,024 livres d'impositions. Dans cette somme est comprise celle de 3 livres 5 sous pour les vœux de la communauté ou les messes de grâce, et celle de 75 livres pour le prêtre qui va dire la messe les dimanches et les fêtes audit Fijaguet.

C. 282. (Cahiers.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1770-1789. — Communauté de Fijaguet-Rey (2e partie). — Rôles de contributions. — 96 contribuables en 1789. Total à payer, 2,301 livres 18 sous 11 deniers, non compris la capitation, dont le rôle manque à la liasse. — Cotes diverses : Pierre Gali, 100 livres 5 sous 2 deniers; Joseph Teissère, 67 livres 2 sous 3 deniers ; Jean Caussé, 81 livres 10 sous 14 deniers; M. de Solanet, 80 livres 8 sous 8 deniers; Pierre Pouderous, 6 sous 9 deniers; François Pouderous, 2 sous 3 deniers. — Le vingtième noble se réduit à la cote de M. de Nattes, 9 livres 2 sous 1 denier.

C. 283. (Cahiers.) — In-4°, 312 feuillets, 44 pièces, papier.

1718-1763. — Communauté de Firmy-Claux (1re partie). — Rôles de contributions. — 116 contribuables en 1718, pour solder un rôle de 2,145 livres. — M. de Firmy payait alors 12 livres 6 deniers; M. de Cransac 10 livres 9 sous 1 denier ; Guillaume Centres, 51 livres 1 sou 2 deniers; Jean Fualdès, 115 livres 9 sous 2 deniers; Pierre Garrignou, 99 livres 7 sous 3 deniers; Jean Lescure, de Girmoul, 40 livres 10 sous 6 deniers. — 149 contribuables en 1763, pour un total d'impositions de 3,233 livres 10 sous 8 deniers. — Le droit de chaperon figure dans cette dernière somme pour 18 livres; le sonneur des cloches pour 7 livres; le droit de collecte pour 56 livres 18 sous 3 deniers.

C. 284. (Cahiers.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1764-1780. — Communauté de Firmy-Claux (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1780 porte 156 contribuables et accuse un total à payer s'élevant à 4,431 livres 6 sous 2 deniers. — M. de Firmy n'est imposé au rôle de la taille et du vingtième rural que pour 17 livres 17 sous 4 deniers; mais le vingtième noble à sa charge s'élève à 160 livres. Celui de M. le comte de Bournazel n'est que de 3 livres 6 sous; de messire de Gamarus, seigneur du Cayla, de 2 livres 5 sous; de madame de Lasalle, 5 livres 17 sous; de M. Manhéric, pour son fonds noble au Cambon-Rouch, 1 livre 4 sous; de Pierre Garrouste, pour son pré noble, 12 sous; — la taille du sieur Douziech est de 169 livres 9 deniers; celle de Pierre Girou de 91 livres 4 sous 9 deniers; enfin, celle d'Antoine Cerles de 154 livres 17 sous 11 deniers.

C. 285. (Cahiers.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Firmy-Claux (3e partie). — Rôles de contributions. — Les contribuables sont au nombre de 162 en 1789. Le montant général du rôle s'élève à 4,374 livres 18 sous 10 deniers, non compris le vingtième noble, dont il n'est pas fait mention. La plus forte cote est celle de Jean Douziech, mentionné au précédent article, s'élevant à 173 livres 11 sous 6 deniers; puis viennent celles de Jean Lacombe, 168 livres 3 sous 3 deniers, et d'Antoine Cerles, 159 livres 10 deniers. — M. de Balsa, seigneur de Firmy, figure au rôle supplémentaire de 1789 pour 50 livres; M. Manhéric, bourgeois, pour 6 livres; Antoine Pieux, de La Clède, pour 1 livre 6 sous 5 deniers; M. Cassan de Floyrac, prieur dudit Firmy, pour 1 livre 3 sous, et Antoine Espinasse, paysan de La Viguerie, pour 3 livres 19 sous 3 deniers.

C. 286. (Cahiers.) — In-4°, 414 feuillets, 4 pièces, papier.

1718-1775. — Communauté de Firmy-Firmy (1re partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1718 porte 145 contribuables ayant à supporter un total d'impositions s'élevant à 2,080 livres. Jean Lagarrigue, du hameau de ce nom, payait pour sa part 77 livres 18 sous 8 deniers; Antoine Fraysse, 46 livres 11 sous 4 deniers; Guillaume Plegat, 67 livres 15 sous, Charles Cerle, de Boscredon, 42 livres 19 sous. — 135 contribuables en 1775, époque à laquelle le total à payer s'élevait à 2,966 livres 14 sous 7 deniers.

C. 287. (Cahiers.) — In-4°, 436 feuillets, papier.

1776-1789. — Communauté de Firmy-Firmy (2e partie.) — Rôles de contributions. — 137 contribuables en 1788, pour un total à payer de 3,648 livres 3 sous 5 deniers. Les héritiers du sieur Cahors contribuaient à former ce total pour 126 livres 12 sous 10 deniers; Jean Delagnés pour 126 livres 11 sous 11 deniers; Jean Centrés, pour 167 livres 6 sous 2 deniers; le sieur Plégat, pour 125 livres 14 sous 3 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne encore M. Balsa de Firmy avec une cote de 40 livres. On y trouve également M. le curé de Firmy et ses deux vicaires. — Total du rôle, 54 livres 4 sous 3 deniers.

C. 288. (Cahiers.) — In-4°, 362 feuillets, papier.

1718-1769. — Communauté de Firmy-le-Sobeyra (le haut) (1re partie). — Rôles de contributions. — Les contribuables, au nombre de 174 en 1718, avaient à payer un total s'élevant à 1650 livres 3 sous 10 deniers. On remarque, parmi les plus forts imposés de cette époque : mademoiselle de Cambonoques, 36 livres 17 sous 1 denier; M. Buisson, juge, 29 livres 1 sou 6 deniers; Jean Oustri, 41 livres 3 sous 7 deniers; François Planacassaigne, 30 livres 15 sous 10 deniers; M. Louis Laporterie, prêtre, 35 livres 8 sous 5 deniers; M. Delaure, lieutenant principal de la ville de Rodez, 75 livres 8 sous 7 deniers.

C. 289. (Cahiers.) — In-4°, 408 feuillets, 2 pièces, papier.

1770-1789. — Communauté de Firmy-le-Sobeyra (2e partie). Rôles de contributions. — Les contribuables ne sont plus que 152 en 1788; mais le total à payer s'élève à 3,025 livres 2 sous. — La cote de Michel Tarayre était de 65 livres 9 sous 11 deniers, plus 14 livres 2 sous de vingtième; celle de Jean Gairaud, de 56 livres 10 sous 7 deniers de taille, plus 12 livres 7 sous 2 deniers de vingtième rural; celle de François Caubel, de 53 livres 15 sous 2 deniers de taille, plus 11 livres 12 sous 10 deniers de vingtième. — Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne M. François Pouget, curé d'Auzits, pour châtaigneraies et jardin, 4 livres 2 sous; messire Claude de Buisson de Bournazel, pour la vigne de madame et la châtaigneraie de Guiraldenq, 30 livres 12 sous; maître François Gombert, avocat, habitant de Montbazens, pour partie de vigne située à Malefigue, 6 livres 18 sous.

C. 290. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Flaujac. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, où sont compris : M. Trepsac, curé, pour ses deux prés de Lodière et des Thérons; les religieux de Bonneval pour la grande pièce dite de Carbonèle; le sieur Marqués, le sieur Carrié, etc. — Total du rôle, 164 livres 2 sous.

C. 291. (Cahiers.) — In-4° 328 feuillets; 40 pièces (15 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Flauzin. — Rôles de contributions. — Celui de 1718 porte 48 contribuables, parmi lesquels figure M. Dayres, avec une cote de 14 sous 2 deniers; M. de Malause, 1 livre 5 sous 6 deniers. — Total à payer, 487 livres 10 sous. La cote d'Antoine Gasquet, beaucoup plus forte que les précédentes, se portait à 120 livres 9 sous 5 deniers; celle d'André Campagnac à 39 livres 4 sous 4 deniers; celle de Jean Nouviale à 32 livres 3 sous 6 deniers. — Un contribuable de moins en 1789 pour un rôle s'élevant à 933 livres 9 sous 10 deniers. — Le même Gasquet est à 143 livres 12 sous 4 deniers de taille, plus 26 livres 16 sous 1 denier de vingtième rural; Guillaume Jonquières est porté avec 59 livres 5 deniers de taille, plus 11 livres 1 sou 6 deniers de vingtième; — Quittance du vicaire de Flauzin des honoraires de 13 processions. — Mandes de la taille; reçus, etc.

C. 292. (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Flavin. — Rôles de contributions. — 32 contribuables en 1782, ayant à solder un rôle se portant à 567 livres 18 sous 7 deniers. — Cotes diverses : Pierre-Jean Marty, 44 livres 8 sous 11 deniers; Jean Malrieu, 56 livres 10 sous 6 deniers; M. Bancarel, 16 livres 19 sous 9 deniers. — Le rôle du vingtième noble comprend la cote de madame de Créato, 108 livres 16 sous, et celle de M. Balsa de Firmy, 74 livres 13 sous 4 deniers. — M. Rodat figure au rôle supplémentaire de 1789 pour son fonds noble du Bouissou.

C. 293. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, 3 pièces (1 imprimée), papier.

1719-1786. — Communauté de Floyrac. — Rôles de contributions. — Celui de 1724 porte 70 contribuables, et le total d'impositions à payer s'élève à 930 livres 18 sous. — La plus forte cote est celle d'Antoine Noualhe, 112 livres 17 sous 11 deniers; puis viennent celles de Pierre Faux, 100 livres 3 sous; d'Antoine Besson, 95 livres 4 sous; d'Antoine Milhet, 58 livres 1 sou 2 deniers. — Le rôle de 1740 ne diffère guère du précédent, étant de 914 livres 14 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve M. de Cassan, de Floyrac, pour un devois et champ appelés de Foumarty; les RR. PP. Jacobins, Chartreux et religieux de Saint-Dominique, pour deux prés et deux champs faisant partie du domaine de Fontanges.

C. 294. (Cahiers.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Florentin. — Rôles de contributions. — Le nombre des contribuables était de 161 en 1782, et le montant des impositions de 4,030 livres 14 sous 6 deniers. M. de Lacoste y figure avec une cote

de 60 livres 2 sous 3 deniers; M. de Frayssinet avec celle de 64 livres 13 sous 6 deniers; maître Ignace Ruols avec celle de 5 livres 1 sou 10 deniers. — Le total à payer en 1788 se montait à 3,687 livres 15 sous 5 deniers. — Cotes diverses : Pierre Besombes, 104 livres 1 denier; Pierre Laurens, 106 livres 11 sous 1 denier; Laurent Tarrisse, 114 livres 5 sous 2 deniers; Pierre Couderq, 116 livres 16 sous 4 deniers; autre Pierre Couderq, 78 livres 4 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve M. le comte d'Entraygues, auquel appartenait le bien de Neuvéglise.

C. 295. (Cahiers.) — In-4°, 440 feuillets, papier.

1718-1746. — Communauté de Flagnac et Las-Camps (1re partie). — Rôles de contributions. — Le membre de Flagnac comprenait 227 contribuables en 1718. Il supportait les deux tiers des impositions, soit 3,362 livres 4 sous 8 deniers pour ladite année. — M. de Pagas était coté 98 livres 3 sous 6 deniers pour le domaine d'Artigues; 78 livres 14 sous pour la place ou domaine du Peyrou; 26 livres 18 sous pour celui d'Anglars. — La cote des héritiers de Jean Joulie était de 82 livres 5 sous 2 deniers; — celle de M. Dufau, 83 livres 3 sous; — celle du sieur Géraud Destruels, 118 livres 1 sou 3 deniers.

C. 296. (Cahiers.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

1748-1769. — Communauté de Flagnac et Las-Camps (2e partie). — Rôles de contributions. — Le membre de Las-Camps comptait 132 contribuables en 1748, et la somme à payer était de 1,531 livres 10 sous, distraction faite de celle de 166 livres 13 sous 4 deniers de don accordé. — Cotes particulières : Joseph Lacombe, 67 livres 14 sous 3 deniers; — les héritiers du sieur Lavernhe, 92 livres; — Jean Dalmon, 71 livres 11 sous 9 deniers; — Henri Bonhaure, 130 livres 1 sou 6 deniers; — M. de Pagas, 119 livres 9 sous 6 deniers. — Le membre de Flagnac ne comprenait à cette même époque que 207 contribuables, ayant à payer un total d'impositions s'élevant à 3,063 livres, distraction faite de 333 livres 6 sous 8 deniers de don. — Cotes particulières : Jean Douzou, 61 livres 15 sous 5 deniers; — Pierre Cahors, 109 livres 8 sous; — Louis Tourreilhe, 56 livres 11 sous; — Jean Domergue, 78 livres 5 sous 6 deniers; — Jean Bousquet, 110 livres 7 sous 10 deniers.

C. 297. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1770-1781. — Communauté de Flagnac et Las-Camps (3e partie). — Rôles de contributions. — En tête, on trouve la nomination consulaire faite, suivant les ordonnances royales, le premier dimanche de septembre. — 205 contribuables mentionnés au rôle de 1770, avec un total d'impositions s'élevant à 3,503 livres 10 sous 9 deniers pour le quartier de Flagnac, et à 2,612 livres 18 sous 8 deniers pour celui de Las-Camps, dont les contribuables étaient au nombre de 121. — Maître Hugues Lavaïsse figure audit rôle avec une cote de 60 livres 8 sous 8 deniers; — le sieur Antoine Joffre avec celle de 98 livres 3 sous 3 deniers; — Antoine Pons avec celle de 80 livres 15 sols 10 deniers; — le sieur Antoine Lavernhe avec celle de 98 livres 19 sous.

C. 298. (Cahiers.) — In-4°, 456 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Flagnac et Las-Camps (4e partie). — Rôles de contributions. — 114 contribuables pour Flagnac et 147 pour Las-Camps en 1789. — Le total général des impositions est de 7,150 livres 3 sous 9 deniers. — M. de Pagas s'y trouve coté 143 livres 8 sous 6 deniers de taille et 45 livres 7 sous 4 deniers de vingtième rural. — Cotes diverses : Antoine Combres, 83 livres 16 sous 6 deniers de taille et 26 livres 16 sous 6 deniers de vingtième; — le sieur Tourrilles, 132 livres en tout; P. Cahors, 156 livres 6 deniers; — le sieur Lavernhe, 240 livres 8 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : madame de Peyronnenq, pour une forêt située au village de Mazac; — M. Austry, curé de Flagnac, et M. Puechagut, vicaire; total du rôle, 26 livres 11 sous 6 deniers.

C. 299. (Cahiers.) — In-4°, 365 feuillets, papier.

1596-1736. — Communauté de Foissac (1re partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1718 porte 210 contribuables ayant à payer un total de 2,739 livres 15 sous 6 deniers. — A la suite, se trouve l'état des non-valeurs et la liste des personnes insolvables. — M. le Baron de Foissac figure au rôle avec une mince cote de 3 livres 10 sous, tandis que celle de noble Antoine Ducorn se monte à 180 livres 17 sous 2 deniers; — celle de Guillaume Aymar, à 45 livres 15 sous 4 deniers; — celle de M. Antoine Lajunies, notaire, à 45 livres 1 denier; — celle de Jacques Lombard, à 60 livres 7 sous 4 deniers; — celle de M. de Réquista à 202 livres 3 sous 8 deniers. — Parmi les charges locales, il faut remarquer celle au profit du seigneur, consistant en un marc d'argent, alors évalué à 12 livres 10 sous.

C. 300. (Cahiers.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

1737-1753. — Communauté de Foissac (2e partie).

— Rôles de contributions. — 220 contribuables en 1743, distraction faite de cinq insolvables. — L'entier allivrement, sans y comprendre celui des non-valeurs, se portait à 343 livres 18 sous 8 deniers et demi; — et la somme à payer à 3,998 livres 5 sous 3 deniers. — De cette somme, 135 livres 17 sous étaient appliqués aux communautés trop allivrées; — 407 livres 1 denier pour le quartier d'hiver; — 572 livres 3 sous pour l'ustensile, et 9 livres 2 sous pour gratifications aux maîtres de poste. — Cotes particulières : noble Antoine Decorn, 258 livres 8 sous 6 deniers; — M. Pierre Lajunies, 104 livres 4 sous 3 deniers; — M. Jean Lajunies, 131 livres 12 sous 4 deniers; — Pierre Naussac, 81 livres 9 sous 6 deniers; — M. de Réquista, 238 livres 18 sous 10 deniers; — Pierre Genebrières, 56 livres 5 sous; — Guillaume Agrech, 88 livres 16 sous 3 deniers.

C. 301. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, 13 pièces, papier.

1754-1778. — Communauté de Foissac (3e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1778 porte 241 contribuables, ayant à payer une somme totale de 4,223 livres 17 sous 5 deniers, sans y comprendre le reliquat, 11 livres 17 sous 7 deniers, du compte consulaire de 1775. — Cotes principales : Jean Naussac, 110 livres 15 sous 5 deniers; — Jean Cassan-Peyrou, 84 livres 9 sous 11 deniers; — Antoine Martin, 90 livres 2 sous 4 deniers; — Joseph Lajunies, 176 livres 15 sous 3 deniers; — Philippe Laribe, 118 livres 13 sous 10 deniers; — M. de La Gardelle, 288 livres 1 sou 5 deniers; — Géraud Ser, 113 livres 15 sous; — M. de Beaumont, 246 livres 15 sous.

C3. 302. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 13 cahiers, in-4° 382 feuillets.

1779-1789. — Communauté de Foissac (4e partie). — Rôles de contributions. — 266 contribuables en 1789, dont 7 figurent sur l'état du vingtième noble : M. Fourgous, M. de Beaumont, M. Cassan, M. de Montbrun, M. de Vaureilles, M. de Naussac et M. Coulonges. — Le total général à payer était de 5,477 livres 16 sous 9 deniers. — Les frais des grandes routes figurent dans ce total pour 340 livres 13 sous 10 deniers; — ceux relatifs à la levée des soldats provinciaux pour 4 livres 13 sous 1 denier. — Pas de fonds noble mentionné au rôle supplémentaire de 1789, qui ne relate que M. Mestre, vicaire régent de de la paroisse, comme ci-devant privilégié.

C. 303. (Liasse.) — 42 cahiers in-4°, 329 feuillets, 44 pièces, papier.

1718-1769. — Communauté de Fontaynous-et-La-Gardelle (1re partie). — Rôles de contributions. — 74 contribuables en 1718 pour payer un total d'impositions s'élevant à 834 livres, réparties aussi exactement que possible sur tous les contribuables par Hujoulet, pris pour secrétaire, sur l'invitation d'Antoine Escrourailhes, Vieux et Antoine Cournède, consuls. — Tailles principales : Jean Bories, 61 livres 18 sous; — Antoine Cournède, 90 livres 13 sous 9 deniers; — M. de Campmas de Saint-Cirq, 106 livres 12 sous 3 deniers; — M. Antoine Hujoulet, notaire, 57 livres 16 sous 4 deniers. — 124 contribuables en 1769. Total du rôle, 1,153 livres 4 sous 2 deniers.

304. (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Fontaynous-et-La-Gardelle (2e partie). — Rôles de contributions. — 141 contribuables en 1789. Total des impositions 1,901 livres 16 sous 2 deniers. La taille figure dans cette somme pour 685 livres 13 sous, et le vingtième rural pour 623 livres. — Cotes principales : Jean Bories, 102 livres 18 sous 3 deniers; — Antoine Cournède, 85 livres 15 sous; — la veuve de Pierre Pèchberti, 63 livres 17 sous; — Jean Savignac, 81 livres 2 sous 5 deniers. La plus petite cote, payée par les héritiers d'Antoine Vernet, était de 4 sous. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne d'autre ci-devant privilégié que l'abbé de Loc-Dieu, seigneur dudit Fontaynous, avec une cote de 63 livres 6 sous.

305. (Cahiers.) — In-4°, 206 feuillets, 25 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté des Forestas-de-Moret. — Rôles de contributions. — 60 contribuables figurent sur celui de 1718, avec un total à payer de 1,427 livres 19 sous 4 deniers, les plus forts imposés de cette année étaient : Pierre Carle, 55 livres 7 sous 9 deniers; — noble François de Colonges, 55 livres 12 sous 4 deniers; — maître Valentin Jouéry, 74 livres 9 sous 8 deniers; — les héritiers de maître Ortholés, 62 livres 5 sous 7 deniers; — maître Antoine Laudet, 84 livres 16 sous 8 deniers; — maître Raymond Lagorrée, 72 livres 17 sous 7 deniers; — Antoine Lacas, 60 livres 19 sous 1 denier. — 55 contribuables en 1789, en y comprenant les trois cotes du vingtième noble, sous les noms d'Élizabeth Le Roux, Lavernhe, avocat, François Carrié. — Total du rôle général, 2,153 livres 7 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789.

C. 306. (Cahiers.) — In-4°, 254 feuillets, 40 pièces, papier.

1720-1768. — Communauté du Four-Sanvenza (1re partie). — Rôles de contributions. — 88 contribuables en 1720, pour payer un total d'impositions s'élevant à 1,162 livres 17 sous 2 deniers. — La cote la plus forte,

celle de Pierre Carrandier, bourgeois, se portait à 150 livres 19 sous 3 deniers. On remarque ensuite, parmi les plus élevées : celle de François Vialèles, 111 livres 14 sous 7 deniers ; celle d'Amans Gasquet, 50 livres 19 sous ; celle des héritiers de Guillaume Delcaussé, 69 livres 6 sous 2 deniers ; celle de maître Antoine Rotavoulp, procureur, 50 livres 17 sous 4 deniers.

C. 307. (Cahiers.) — Formats divers, 148 feuillets, papier.

1770-1787. — Communauté du Four-Sanvenza (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1787 porte 97 contribuables, en comptant pour tels les communaux du mandement taillable. Le total à payer, distraction faite du vingtième noble dont il n'est pas question au rôle, se montait à 2,149 livres 15 sous 4 deniers (il n'est pas dit si la capitation était comprise dans cette somme). — Cotes principales : Pierre Gairard, 91 livres 7 sous 1 denier, — Antoine Jambert, 80 livres 12 sous 2 deniers ; Pierre Delcaussé, 129 livres 17 sous 9 deniers ; mademoiselle Carrandier, 227 livres 12 sous 9 deniers ; le sieur Lobinhes, 91 livres 2 sous 10 deniers ; le sieur Guillaume Jonquières, 93 livres 5 sous.

C. 308. (Cahiers.) — In-4o, 200 feuillets, 83 pièces, papier.

1719-1769.—Communauté de La Fouillade (1re partie). — Rôles de contributions. — 179 contribuables en 1719, pour payer un total d'impositions de 2,863 livres 17 sous 11 deniers. On distingue parmi eux : noble Louis d'Agen, sieur de Rebirou ; noble Paul Durieu ; demoiselle Marguerite de Montlauzeur. — Cotes principales : Jean Delcausse, 98 livres 9 sous 8 deniers ; M. Gaillard, 108 livres 12 sous 4 deniers ; Charles Courréges, 64 livres 4 sous 8 deniers, les héritiers de Barthélemy Guibert, 129 livres 17 sous 4 deniers ; Jean Julien, 103 livres 17 sous 10 deniers ; maître Pierre Andrieu, 82 livres 4 sous ; M. Guillaume de Savignac, 153 livres 5 sous 5 deniers.

C. 309. (Cahiers.) — Formats divers, 402 feuillets, papier.

1770-1789. — Communauté de La Fouillade (2e partie). — Rôles de contributions. — 212 contribuables portés au rôle de la taille et du vingtième rural, et 14 au rôle du vingtième noble. Le total des impositions à payer, bien différent de celui de 1719, se porte à 6,130 livres 13 sous 11 deniers. De là, des cotes plus fortes : Jean Malfittes payait 178 livres 12 sous 4 deniers ; Jean-Pierre Delcausse, 158 livres 15 sous 7 deniers ; M. Gaillard, 201 livres 16 sous ; Guillaume Ardourel, 157 livres 7 sous 8 deniers, etc. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne que dame de Ramondi de Caumont de Cathelan, seigneuresse de la paroisse, avec une cote de 106 livres.

C. 310. (Cahiers.) — In-4o, 36 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Frayssinhes-Saint-Jean. — Rôles de contributions. — Ce mandement, divisé en deux parties, Fraissinhes et le Gorry, ne comptait que 26 contribuables en 1772, ayant à payer un total de 361 livres 3 sous 3 deniers, non compris 14 sous 5 deniers d'intérêts dus par le consul de 1769. — Le plus fort imposé, Jean-Pierre Bounhol, payait 99 livres 1 sou 5 deniers. La cote de celui venant après, Jean Viala, était de 43 livres 8 sous 10 deniers ; la troisième, payée par Antoine Albouy, se portait à 34 livres 4 sous 3 deniers. — 23 contribuables en 1788 : total à payer, 484 livres 12 sous 8 deniers. — Ledit Bounhol est ici à 130 livres 19 sous 6 deniers, ledit Viala à 55 livres 9 sous, et Antoine Albouy à 45 livres 12 sous 6 deniers. — Le prieur seul figure au rôle supplémentaire de 1789 pour son temporel et sa capitation ; total, 18 livres.

C. 311. (Cahiers.) — In-4o, 36 feuillets, 1 pièce, papier.

1788-1789. — Communauté de François-Cat. — Rôles de contributions. — 100 contribuables en 1788, ayant à payer 1,089 livres 19 sous 8 deniers d'impositions. — Cotes principales : la veuve de Jean Delmas, 68 livres 13 sous 11 deniers ; Guillaume Rouquette, 44 livres 7 sous 6 deniers ; M. de Beauregard, 51 livres 15 sous 5 deniers ; Antoine Viguier, 39 livres 11 sous 7 deniers. — Les vingtièmes ruraux figuraient au total pour 113 livres ; les corvées pour 74 livres 5 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 312. (Cahiers.) — In-4o, 440 feuillets, papier.

1719-1789. — Communauté de Frons. — Rôles de contributions. — 70 contribuables en 1719, pour un total d'impositions s'élevant à 859 livres 4 sous 6 deniers ; dans cette somme est comprise celle de 10 livres pour le droit de bonnet des consuls. — Cotes principales : Jean Lacombe, hôtelier, 58 livres 11 sous 8 deniers ; Barthélemy Savy, de La Vialette, 64 livres 16 sous 2 deniers ; noble Pierre d'Imbert, 113 livres 14 sous 6 deniers ; Pierre Faral, 46 livres 14 sous 10 deniers. — 49 contribuables seulement en 1789 ; mais les impositions, progressant en sens inverse, s'élevaient à 1,789 livres 4 sous 5 deniers, comprenant : pour la taille et crues y jointes, 1,342 livres

19 sous 7 deniers; pour les vingtièmes ruraux, 404 livres, et pour les vingtièmes nobles, supportés par le sieur Lacombe seul, 42 livres 4 sous 18 deniers. — Cotes principales : Jean Lacombe, 101 livres 8 sous 2 deniers; Jean-Baptiste Bousquet, 104 livres 4 sous; Pierre-Jean Boyer, 75 livres 1 sou 1 denier; Antoine Croces, 170 livres 15 sous 8 deniers, non compris dans ces diverses tailles celle du vingtième rural. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 313. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Gabriac. — Rôles de contributions. — Celui de 1782 porte 17 contribuables, sans comprendre celui du vingtième noble, l'héritier de M. Cayron, dont la cote s'élevait à 320 livres. — Le total à payer en ladite année était de 719 livres 12 sous 5 deniers. — Cotes principales : Jean-Antoine Maurel, 140 livres 5 sous 3 deniers ; le sieur Carcanagues, 110 livres 11 sous 1 denier ; Jean-Pierre Pezet, 39 livres 19 sous 11 deniers. — Même nombre de contribuables en 1788, pour payer un total d'impositions de 319 livres 4 sous 5 deniers, distraction faite du vingtième noble dont il n'est pas fait mention. — Un seul article au rôle supplémentaire de 1789, celuide madame Cayron, pour une métairie de Gabriac, située dans la paroisse d'Orlhaguet, imposée 61 livres14 sous 10 deniers.

C. 314. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets. papier.

1789. — Communauté de Gabriac (district de Saint-Geniez). — Rôles de contributions. — Celui de 1789 mentionne 86 contribuables,plus M. Aldias, imposé au vingtième noble aux lieu et place de M. de Bessuéjouls-Roquelaure. Le total des sommes à payer est de 2,735 livres 17 sous 2 deniers. — Parmi les charges locales, on remarque celle de 10 livres, pour droit de *toulte* dû au seigneur du lieu ; celle de 3 livres à M. le curé , pour le vœu de Saint-Roch, à Banc. — Cotes principales : le sieur Albenque La Gardette, 342 livres 2 sous 4 deniers ; M. Aldias, 215 livres 10 sous 5 deniers ; Bernard Albenque, 208 livres 3 sous 10 deniers; les héritiers du sieur François Albenque, 92 livres 14 sous 9 deniers ; Jean Albenque, 214 livres 16 sous ; Joseph Caussé, 146 livres 7 sous 8 deniers; Jean Boyé, 159 livres 15 sous 4 deniers ; M. Dijols, conseiller, 112 livres 3 sous 1 denier. — Rôle supplémentaire de 1789, M. Aldias, seigneur de Gabriac. — On trouve encore dans la liasse une copie du cadastre de Gabriac fait en 1668, où l'on remarque quelques observations sur le trop allivré de cette communauté.

C. 315. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Gaillac-du-Causse. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, où figurent : M. le prieur, M. le curé et ses vicaires; M. de Lugans, pour son bien noble, coté 124 livres 12 sous ; M. de Mézerac, pour son château et autres biens, coté 12 livres 6 sous 7 deniers; Antoine Guieysse, de Lissirou ; François Cure ; M. Clausel de Coussergues, seigneur de Favars, coté 96 livres. Total du rôle 259 livres 8 sous 4 deniers.

C. 316. (Cahiers.) — In-4°, 50 feuillets, 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté de Gajac. — Rôles de contributions. — 20 contribuables en 1781, pour payer 818 livres 11 sous. — La taille du sieur Ricomes était de 236 livres 14 sous, et la cote du vingtième rural de 71 livres 2 deniers; total à payer par ce contribuable, 307 livres 14 sous 2 deniers. Le plus fort imposé venant ensuite, Jean Vernhes, payait 80 livres 2 sous 9 deniers. — 19 contribuables en 1789, pour payer 832 livres 16 sous 6 deniers, de plus la capitation dont le rôle se porte à 167 livres 11 sous 3 deniers. La moindre capitation est de 1 livre ; la plus forte, payée par ledit Ricomes, de 30. — Rôle supplémentaire négatif de 1789.

C. 317. (Cahiers.) — In-4°, 420 feuillets, 30 pièces, papier.

1718-1758. — Communauté de Galgan-Valsergues (1re partie). — Rôles de contributions. — 386 contribuables portés au rôle de 1718, dont le montant total s'élevait à 3,323 livres 14 sous 9 deniers réparti à raison de 50 sous pour livre de l'allivrement cadastral. — Ce mandement était divisé en quatre parties ou « cartons » : le carton de l'église et lieu de Galgan ; celui de Valzergues ; celui de Malaval et le carton dit del puech delà l'aïgue. — Cotes principales : M. Perrin, 83 livres 3 sous ; Pierre Teulier, 64 livres 16 sous 6 deniers ; M. Cayla, avocat, 51 livres 19 sous ; Jean Moulyat, 64 livres 5 sous 1 denier; Julien Delmouly, 59 livres 12 sous 1 denier; M. de Valzergues, 79 livres 15 sous 11 deniers ; Jean Bex, 56 livres 12 sous 3 deniers ; Antoine Dunetal, 60 livres 1 sou 3 deniers.

C. 318. (Cahiers.) — In-4°, 394 feuillets, papier.

1759-1774. — Communauté de Galgan-Valzergues (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1771 mentionne 291 contribuables, à la suite desquels on trouve l'état des rentes rurales et les noms des créditeurs ren-

tiers. — Total des impositions, distraction faite de 401 livres 15 sous 11 deniers, provenant de la cotize desdites rentes, et 58 livres 8 sous dus par le consul de 1768, 4,277 livres 15 sous 10 deniers. — Cotes principales : Antoine Mouly, 90 livres 11 sous 9 deniers ; le sieur Louis Bex, 83 livres 19 sous 11 deniers ; madame de Valzergues, 100 livres 13 sous 2 deniers ; François Colom, 83 livres 9 sous 4 deniers ; Jean Bex, 77 livres 17 sous 6 deniers ; Jacques Austry, 163 livres 18 sous 10 deniers ; Antoine Dunet, 67 livres 16 sous 5 deniers ; François Teulié, 74 livres 1 sou 7 deniers. — Parmi les charges locales : 15 livres, pour 1 setier de blé de rente due au Roi.

C. 319. (Cahiers.) — In-4°, 314 feuillets, 2 pièces, papier.

1775-1782. — Communauté de Galgan-Valzergues (3ᵉ partie). — Rôles de contributions. — 295 contribuables en 1775 pour payer, y compris la taxe sur les rentes dont il est parlé en l'article précédent, 4,276 livres 7 deniers. En ajoutant à cette somme celle de 371 livres 3 sous 8 deniers, formant le reliquat du consul de 1772, on trouve pour le rôle de 1775 un total de 5,230 livres 5 sous 11 deniers ; — l'impôt de la capitation ne figure point dans cette somme. — Quant à la taxe des rentes, le quarton de froment était évalué 2 livres 7 sous 9 deniers ; celui de seigle, 2 livres 2 sous 2 deniers ; celui d'avoine, 13 sous 8 deniers ; le tout réduit à la mesure de Peyrusse. — Les prêtres obituaires de cette dernière localité prélevaient annuellement dans le mandement susdit 144 quartons deux punières de seigle ; M. le chapelain de Saint-Étienne, 28 quartons de seigle ; M. de Labégonie, 109 quartons seigle, 12 quartons avoine, 3 poules et demie.

C. 320. (Cahiers.) — In-4°, 330 feuillets, 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Galgan-Valzergues (4ᵉ partie). — Rôles de contributions. — 333 contribuables en 1789, sans comprendre les imposés à cause de leurs rentes au nombre de 15 et 10 imposés au 20ᵉ noble. Total général du rôle, 7,595 livres 9 sous 2 deniers. — Cotes principales : Jean-Pierre Delclaux, 104 livres 11 sous 6 deniers ; Antoine Mouly, 152 livres 3 sous 5 deniers ; le sieur Bex, 121 livres 4 deniers ; madame de Valzergues, 163 livres 8 sous 8 deniers ; le sieur Jacques Austry, 275 livres 6 sous 9 deniers ; Pierre-Jean Dunet, 110 livres 3 sous 6 deniers ; François Marre, 107 livres 8 sous 11 deniers. — Madame d'Albin de Valzergues figure au rôle du vingtième noble avec une cote de 419 livres 13 sous 3 deniers ; on trouve ensuite M. Decomps de La Rausie, 17 livres 1 sou 5 deniers ; le sieur Savignac de Roumegous de Malrous, 12 livres 16 sous, etc. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure encore madame de Valzergues, 97 livres 12 sous, et MM. le curé, Pierre Bauguil, et le vicaire, Gouttes, de ladite paroisse.

C. 321. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Gagnac. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789. — Total à payer 212 livres 12 sous 3 deniers, savoir : messire de Prévinquières pour son domaine situé à Barbari, 200 livres ; M. Dumas, seigneur de Lugans, 9 livres 2 sous 3 deniers ; Jean Cantarel, 10 sous ; M. le curé du Gagnac, pour sa capitation, 3 livres.

C. 322. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de La Garde. — Déclaration négative de biens nobles et ecclésiastiques dans ladite communauté.

C. 323. (Cahiers.) — In-4°, 18 feuillets, 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de La Gardelle. — Rôles de contributions. — Les réunions communales avaient lieu au hameau du Cassan. — 25 contribuables en 1785, pour payer 1,129 livres 2 sous 2 deniers. — Cotes principales : le sieur Veyre, 137 livres 3 sous 9 deniers ; Bernard Codercy 109 livres 15 sous 11 deniers ; François Prat, 137 livres 5 sous 11 deniers ; le sieur Prat, du Bancarel, 130 livres 2 sous 5 deniers ; Louis Ginesty, 86 livres 7 sous 11 deniers ; Roch Jany, 55 livres 7 sous 8 deniers. — M. Richard, seul imposé au vingtième noble, payait 160 livres 8 sous 3 deniers. Ce même contribuable figure au rôle supplémentaire de 1789 pour sa maison, ses jardins, la prade, la montagne, etc., avec une cote de 30 livres.

C. 324. (Cahiers.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1786-1787. — Communauté de La Garde-Lédergues. — Rôles de contributions. — 40 contribuables en 1789, avec un total à payer s'élevant à 945 livres 10 deniers. Dans cette somme est comprise celle de 5 livres 11 sous 8 deniers, du reliquat et intérêts de 1781. — M. Moncan, plus fort imposé, payait de taille ou de vingtième rural 194 livres 16 sous. On trouve ensuite le sieur Cabrol, 98 livres 8 sous 6 deniers ; Pierre Lacam, 93 livres 9 deniers ; Joseph Alvernhe, 46 livres 13 sous 1 denier.

C. 325. (Cahiers.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de la Garrigue-Basse. Rôles de contributions. — Celui de 1783 porte 183 contribuables, et accuse un total à payer s'élevant à 2,264 livres 1 sou 4 deniers. — Cotes principales : Jean Raynal, 81 livres 18 sous 9 deniers: Jean Costes, 69 livres 16 sous 4 deniers; la veuve du sieur Soutoul, 50 livres 16 sous 3 deniers; Jean-Pierre Lavernhe, 52 livres 12 sous 4 deniers; François Lucadou, 51 livres 7 sous; André Saurel, 61 livres 4 sous 10 deniers. — Imposés au vingtième noble : M. de Jugeals, 404 livres 12 sous 10 deniers; le sieur Antoine Maynié, de La Borie, 7 livres 12 sous 1 denier. — Même nombre de contribuables en 1789, ayant à payer 2,277 liv. 12 sous 3 deniers. — Le vingtième rural figurait dans cette somme pour 481 livres 13 sous 3 deniers, et le noble pour 289 livres 1 sou 8 deniers. — Rôle supplémentaire pour 1789.

C. 326. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communauté de La Garrigue-Haute. — Rôles de contributions. — 76 contribuables en 1789 pour payer un total de taille ou de vingtième rural s'élevant à 774 livres 11 sous 4 deniers. — Cotes principales : Joseph Lucadou, 68 livres 6 sous 8 deniers; Pierre Modaule, 51 livres 3 sous 9 deniers; Antoine Cabanettes, 62 livres 25 sous 7 deniers; la veuve de Joseph Pezet, 43 livres 18 sous 8 deniers. — M. de Volonzac n'est porté dans ce rôle que pour 12 livres 2 deniers. — Pas de biens nobles ni ecclésiastiques, pas de personnes privilégiées dans ladite communauté ; partant, rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de la susdite année.

C. 327. (Cahiers.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de La Garrigue-Flavin. — Rôles de contributions. — 20 contribuables mentionnés sur celui de 1780, dont le total à payer est de 260 livres 5 sous 9 deniers. — 19 contribuables portés au rôle de 1789, ayant à rapporter, pour taille et vingtième rural, 265 livres 5 sous 10 deniers, en y comprenant 8 sous 3 deniers pour le reliquat et les intérêts d'icelui dus par le consul de 1784. — Le sieur Grailhe figure trois fois sur ce rôle : d'abord, pour sa cote, 92 livres 13 sous 8 deniers; puis, comme étant au lieu et place de Salvagnac, 24 livres 7 sous 5 deniers, et du sieur Palous, 6 livres 12 sous 3 deniers. Jean Malvieu, porté deux fois, payait un total de 44 livres 2 sous 10 deniers. — Le fermier de l'œuvre de Flavin figure seul au rôle supplémentaire pour pré et champ nobles.

C. 328. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, 3 pièces, papier.

1772-1789. — Communauté de La Garrigue près Rodez. — Rôles de contributions. — Celui de 1772 porte 46 contribuables, en tête desquels figure M. le chevalier de Panat, 50 livres 14 sous 2 deniers. On trouve ensuite Jacques Cousty, 50 livres 9 sous 4 deniers; M. Brunet, 40 livres 8 sous 1 denier. M. de Malan n'y figure qu'avec une cote de 2 livres 11 sous 4 deniers. Le total à payer, y compris des reliquats insignifiants de 1768 et 1769, était de 354 livres 3 sous 2 deniers. — 45 contribuables en 1789 ayant à compter un total d'imposition s'élevant à 464 livres 6 sous 4 deniers. — M. le chevalier de Panat n'est coté ici que 7 livres 16 sous 7 deniers. Jacques Cousty est le plus fort imposé, 70 livres 8 sous 8 deniers; viennent ensuite : Martial Souiry, 66 livres 18 sous 6 deniers; le sieur Brunet, 55 livres 6 sous 9 deniers. — L'hôpital général de Rodez, seul mentionné au rôle supplémentaire pour son domaine de Linars, 50 livres.

C. 329. (Cahiers.) — In-4°, 36 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Garrissoux. — Rôles de contributions. — 23 contribuables en 1782, pour payer un total d'imposition s'élevant à 508 livres 10 sous 2 deniers. — Il n'est pas dit si la capitation est comprise dans le rôle de cette année. — Même nombre de contribuables en 1788, mais le total à payer se trouve un peu plus élevé, étant de 596 livres 3 sous 5 deniers. — Cotes principales : François Rigal 97 livres 7 sous 8 deniers; Gabriel Vayrac, 72 livres 18 sous 10 deniers; Jacques Vayrac, 125 livres 9 sous 6 deniers; Joseph Mespouloux, 56 livres 13 sous 6 deniers; M. de Raymond, 27 livres 10 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 330. (Cahiers.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Gaspard-Bénaven. — Rôles de contributions. — Celui de 1782 porte 84 contribuables, ayant à payer 702 livres 6 sous 2 deniers. — 79 contribuables en 1789 ; 721 livres 3 sous 1 denier à payer. — Le plus fort imposé, Antoine Guitard, payait 53 livres 7 sous 8 deniers; viennent ensuite : Jean-Antoine Desfau, 45 livres 5 sous 8 deniers; la veuve d'Étienne Raffy, 49 livres 12 sous 10 deniers; Jacques Chenal, 37 livres 5 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire où figurent les terroirs des pradals, de lascombes, des devèzes et de farigoulles.

C. 331. (Cahiers.) — Petit in-4°, 34 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de las Ginestes. — Rôles de contributions. — 34 contribuables figurent sur celui de 1782, avec un total à payer s'élevant à 366 livres 16 sous 1 denier. — Jean Monnier, qui se trouve en tête du rôle, était le plus fort imposé avec sa cote de 135 livres 12 sous 10 deniers. — Jean-Pierre Reversat vient après, 42 livres 6 sous 4 deniers. — Même nombre de contribuables en 1789, dont le rôle s'élève à 387 livres 4 sous. — Cotes principales : le même Jean Monnier, 137 livres 12 sous 5 deniers; Étienne Vidal, 41 livres 8 deniers; Jean Vernhet, 23 livres 13 sous 2 deniers; Jean-Antoine Reversat, 39 livres 17 sous 8 deniers.

C. 332. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4°, 167 feuillets; 24 pièces, imprimées, papier.

1720-1787. — Communauté de Ginolhac. — Rôles de contributions. — Celui de 1720 porte 204 contribuables, ayant à supporter 1,601 livres 13 sous 6 deniers. — Cotes principales : Étienne Fedou, de Crestes, 39 livres 5 sous; Marc-Antoine Casses, de Laviale, 39 livres 12 sous ; Antoine Alric, de Portés, 42 livres 2 sous ; le sieur de La Broussole, de Solinhac, 40 livres 1 sou 10 deniers ; M. de Charmé, de Ginolhac, 49 livres 8 sous. — 323 contribuables en 1787, en y comprenant ceux qui figurent à l'état des biens ecclésiastiques. — Total général du rôle, 3,826 livres 11 sous 1 denier. — Cotes principales : Guillaume Casses, 82 livres 15 sous 4 deniers; le sieur Grandroque, 74 livres 10 sous 11 deniers; le sieur Cazes, de Solinhac, 68 livres 9 sous; M. de Taussac, 91 livres 2 sous 3 deniers; M. d'Hauterives, 78 livres 15 sous 9 deniers; M. d'Albusquiès, 69 livres 19 sous 9 deniers. — Les consuls sont invités à transmettre à l'intendant le nombre des plants de noyers existant dans la communauté, en ayant soin de distinguer les vieux, qui ont échappé à l'hiver de 1709, et les jeunes.

C. 333. (Liasse.) — 48 cahiers in-4°, 309 feuillets; 26 pièces (dont 12 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Ginolhac, près Villefranche. — Rôles de contributions. — 43 contribuables en 1718, pour payer 490 livres 19 sous 8 deniers. — Jean Lateulle, plus fort imposé, payait 82 livres 6 sous 8 deniers; — les héritiers de maître Antoine Rolland viennent ensuite avec leur cote de 76 livres 10 sous 6 deniers. — Même nombre de contribuables en 1789, abstraction faite des héritiers de Jean Coste et de madame Desplas, veuve Rivières, qui forment l'état du vingtième noble. — Cotes principales : Jean Lateule, 110 livres 17 sous 7 deniers; le sieur Étienne Rolland, 118 livres 17 sous 9 deniers; M. Rivière, 206 livres 9 sous 10 deniers; M. Mercié, 167 livres 11 sous 4 deniers.

Communauté de Gissac (voir aux archives modernes).

C. 334. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 42 feuillets ; 4 pièces, papier.

1764-1789. — Communauté de Glandières. — Rôles de contributions. — 11 contribuables en 1764, pour solder un total d'impositions s'élevant à 124 livres 4 sous 3 deniers. — Les plus forts imposés, Barthélemy Rudelle et Raymond Sandral, payaient : le premier, 34 livres 17 sous 6 deniers ; le second, 35 livres 18 sous 11 deniers. — 16 contribuables en 1786. — Total du rôle, 215 livres 9 sous 9 deniers. — Cotes principales : Bousquet d'Inières, 39 livres 7 sous 5 deniers; la veuve André, du Monastère, 37 livres 8 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 335. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 199 feuillets ; 11 pièces, papier.

1697-1766. — Communauté de Glassac (1re partie). — Rôles de contributions. — 106 contribuables en 1697, pour payer 967 livres 1 sou. — Cotes principales : Antoine Salvan, 46 livres 19 sous 1 denier. — Jean Treille, 40 livres 16 sous 5 deniers. — Pierre Auréjac, 66 livres 10 deniers. — Jean Berthomieu, 42 livres 13 sous 7 deniers. — Il n'y avait plus que 86 contribuables en 1766, avec un total à payer s'élevant à 1,572 livres 4 sous 5 deniers. — La cote du sieur Étienne Ruffié, premier inscrit, était de 113 livres 10 sous 10 deniers; celle de Louis Marre, 96 livres 2 sous ; celle d'Antoine Olivier, 77 livres 5 sous 11 deniers.

C. 336. (Liasse.) — 22 cahiers in-4°, 283 feuillets; 1 pièce, papier.

1767-1789. — Communauté de Glassac (2e partie). — Rôles de contributions. — Totaux à payer : 1,609 livres 10 sous 1 denier en 1767 ;— 1,594 livres 18 sous 10 deniers en 1768; — 1,582 livres 7 sous 11 deniers en 1769; — 2,178 livres 2 sous 11 deniers en 1783, vingtième rural compris; — 2,369 livres 17 sous 5 deniers en 1785; — 2,188 livres 11 sous 4 deniers en 1789. — Le rôle de cette année porte 92 contribuables, parmi lesquels mademoiselle Moncet payait 156 livres 18 sous 8 deniers; — Louis Marre, 120 livres 11 sous 1 denier; — Antoine Olivier, 106 livres 17 sous 11 deniers; — François Delmas, 99 livres 14 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 337. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 132 feuillets ; 1 pièce, papier.

1781-1789. — Communautés de Golignac et de Golignac-Espeyrac, désuni d'Entraygues. — Rôles de contributions. — La première comprenait 223 contribuables en 1788, avec un total à payer s'élevant à 2,626 livres 19 sous 5 deniers, en y comprenant 50 livres 19 sous 11 deniers de reliquat de 1784. — Les plus forts imposés étaient : Jean Pezet, 71 livres 1 sou 10 deniers; Jean Servières, 73 livres 8 sous 3 deniers ; — Pierre Régis, 53 livres 17 sous 1 denier. — La cote de M. le comte de Valady était de 27 livres 1 sou 6 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 rétablit l'égalité des charges, en faisant supporter à ce dernier pour ses biens nobles 60 livres 17 sous pour six mois. — La seconde communauté comptait 227 contribuables en 1788 et avait à payer 2,764 livres 6 sous 1 denier. — En tête des plus forts imposés figure M. Delfieux, 117 livres 15 sous 1 denier ; — Jean Pradalié est le second, 87 livres 5 sous 4 deniers; — Joseph Batut le troisième, 72 livres 4 sous.

C. 338. (Liasse.) — 62 Cahiers in-4°, 31 feuillets ; 17 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Goutrens. — Rôles de contributions. — Celui de 1718 mentionne 71 contribuables, pour un total d'impositions de 713 livres 1 sou 9 deniers. — Cotes principales : Guillaume Auréjac, 52 livres 5 sous 9 deniers : Antoine Bousquet, 42 livres 7 sous 6 deniers; Gabriel Bysy, 33 livres 17 sous 2 deniers. — 69 contribuables en 1789, en comptant MM. Gombert et de Firmy, imposés au vingtième noble. — Total à payer, 1,547 livres 14 sous 8 deniers. — Cotes principales : Claude Auréjac, 110 livres 7 sous 10 deniers ; Antoine Bosquet, 125 livres 11 sous 4 deniers; Jacques Couderc, 105 livres 19 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel figurent : M. de Bournazel pour son domaine dels Hemps, le pré de Bourdos, les étangs de Goulobre et de Rouquairols; Jean Auréjac ; Jean-Baptiste Olivier.

C. 339. (Liasse.) — 44 cahiers in-4°, 364 feuillets ; 33 pièces, papier.

1718-1768. — Communauté de Gradels (1re partie). — Rôles de contributions. — 65 contribuables en 1718, ayant à payer 964 livres 8 sous 4 deniers. — Cotes principales : M. Déjean, conseiller au Parlement de Toulouse, 64 livres 14 sous 6 deniers; Pierre Foulquié, 81 livres 14 sous 8 deniers; M. Lahaye, 67 livres 19 sous 2 deniers. — 66 contribuables en 1768, ayant à payer 1,299 livres 3 sous 11 deniers. — M. Déjean est à 87 livres 10 sous 6 deniers; Pierre Foulquié, à 126 livres 18 sous 6 deniers; M. Lahaye, à 91 livres 17 sous 9 deniers. — 3 livres 12 sous imposés annuellement pour les vœux de la communauté, ceux de l'Œuvre ou les messes de grâce.

C. 340. (Liasse.) — 22 cahiers in-8°, 316 feuillets ; 1 pièce, papier.

1769-1789. — Communauté de Gradels (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1789 porte 66 contribuables (un de plus seulement qu'en 1718), ayant à payer 1,968 livres 15 sous 9 deniers, se décomposant ainsi : taille et impositions accessoires, 1,494 livres 12 sous 6 deniers; reliquat, 2 livres 19 sous 4 deniers; vingtième rural, 348 livres 6 sous 4 deniers; vingtième noble, 122 livres 17 sous 7 deniers. — Cette dernière somme supportée par M. de Valady, à la place du sieur Dejean, 101 livres 10 sous 11 deniers, et M. de Nattes de Villecomtal, 21 livres 6 sous 8 deniers. — Le sieur Foulquié payait 187 livres 8 sous 1 denier ; le sieur Campergue, 133 livres 10 deniers; le sieur de Lahaye, 131 livres 13 sous 1 denier. — Rôle de la capitation de 1789, débutant par Antoine Gabriagues à 1 livre, et finissant par le sieur Foulquier à 14 livres.

C. 341. (Liasse.) — 54 cahiers in-4°, 350 feuillets ; 2 pièces, papier.

1718-1766. — Communauté de Gramond (1re partie). — Rôles de contributions. — 77 contribuables en 1718, avec un total d'impositions s'élevant à 1,237 livres 5 sous 8 deniers. — Contribuables : noble de Bessuéjouls, au hameau du Fraissinet; M. Moly, avocat, à Sauveterre; M. le baron de Balsac, à Balsac. — Jean Palous était le plus fort imposé avec sa cote de 81 livres 1 sou 5 deniers. — 147 contribuables en 1766. — Total à payer, 3,214 livres 14 sous 7 deniers; la plus forte cote est celle de Pierre Rech, 116 livres 12 sous 9 deniers; ensuite, Antoine Palous, 111 livres 8 sous 9 deniers, et Antoine Laporte, 107 livres 12 sous 7 deniers.

C. 342. (Cahiers.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1767-1789. — Communauté de Gramond (2e partie). — Rôles de contributions. — 168 contribuables mentionnés dans celui de 1789, qui sonne en outre pour un total à payer s'élevant à 5,324 livres 18 sous 1 denier. — L'état du vingtième noble, compris à la fin du rôle, porte 4 contribuables, parmi lesquels le plus fort imposé est M. de Pomayrol, 172 livres; — sa cote au rôle ordinaire est de 39 livres 6 sous 11 deniers. — Cotes principales : Louis d'Anduran, 170 livres 18 sous 5 deniers; Pierre Raynal, 162 livres 3 sous; Joseph Rech, à Cabanettes, 186 livres

17 sous 8 deniers; Antoine Laporte, 175 livres 7 sous 8 deniers; Joseph Rudelle, 146 livres 2 sous. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve M. Gaubert, prieur-curé, 16 livres 10 sous, et M. de Pomayrol, seigneur susdit, pour une vieille masure de château entièrement délabré, un jardin en mauvais état, pour un pré appelé la Salle, et pour un bois appelé à la Galentres-Nigral, 12 livres.

C. 343. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 403 feuillets; 1 pièce, papier.

1718-1770. — Communauté de Grandvabre-de-Conques (1re partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1718 porte 218 contribuables, ayant à payer 2,098 livres 3 sous 10 deniers. — Dans cette somme est comprise celle de 2 livres pour les frais de la procession à la Vinzelle. — Cotes principales : Pierre Dalmon, 40 livres 7 sous 9 deniers; Pierre Cayla, 43 livres 6 sous; Jean Malisard, 39 livres 7 sous; M. Devertier, 40 livres 4 sous 10 deniers. — En 1770, on ne compte plus que 195 contribuables; mais le total à payer s'élève à 2,572 livres 4 sous 3 deniers, dont il faut néanmoins distraire 127 livres 18 sous 3 deniers de reliquats dus par les consuls de 1755 et de 1767. — Les plus fortes cotes sont celles de M. Delclaux, 59 livres 1 sou 4 deniers; Antoine Tiaulières, 59 livres 13 sous 6 deniers; Pierre Cayla, 55 livres 12 sous 2 deniers.

C. 344. (Cahiers.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Grandvabre-de-Conques (2e partie). — Rôles de contributions. — Celui de 1789 mentionne 187 contribuables, huit de moins encore qu'en 1770. — Le total à payer est de 3,531 livres 8 sous 6 deniers. — Cotes principales : Bernard Douzou, 102 livres 3 sous 10 deniers; Antoine Guibert, 128 livres 11 sous 10 deniers; la veuve Boudet, 84 livres 14 sous 2 deniers; M. Delclaux, 104 livres 8 sous 6 deniers. — MM. Destruels, curé, et Balsa de Firmy seuls portés à l'état du vingtième noble, le premier pour 9 livres 1 sou 4 deniers, le second pour 4 livres 5 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789; 9 contribuables, parmi lesquels : le chapitre de Conques; M. Régis, prêtre, chanoine dudit Conques; M. Ladoux, curé de la paroisse; François Malissard, madame Denizot, madame l'abbesse de Saint-Projet.

C. 345. (Liasse.) — 48 cahiers in-4°, 342 feuillets; 67 pièces, papier.

1718-1773. — Communauté de Grandvabre-de-la-Vinzelle (1re partie) — Rôles de contributions. — 79 contribuables en 1718, pour solder un total d'impositions s'élevant à 725 livres. — Cotes principales : Antoine Grasset, 53 livres; Antoine Costes, 36 livres 18 sous; les héritiers de M. Pierre Laroque, prêtre, 29 livres 11 sous 6 deniers; — la communauté s'imposa 1 livre pour la cire de la procession du vœu fait à Saint-Roch. — 74 contribuables en 1773, ayant à se départir 964 livres 10 sous 11 deniers d'impositions. — Pierre Raynal supportait la plus forte cote, 78 livres 10 sous 10 deniers. — Bertrand Astorg vient ensuite, 75 livres, 12 sous 7 deniers. — La troisième cote est celle de Raymond Arnaud, 39 livres 17 sous 11 deniers.

C. 346. (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Grandvabre-de-la-Vinzelle (2e partie). — Rôles de contributions. — 75 contribuables en 1789, pour payer 1,173 livres 8 sous 8 deniers, dont il faut distraire 22 livres 16 sous 3 deniers de reliquats dus par les consuls-collecteurs de 1782, 1784 et 1785; — la taille et autres impositions accessoires s'élevaient à 1,053 livres 9 sous 11 deniers; le vingtième rural à 97 livres 2 sous 6 deniers. — Cotes principales : Bertrand Astorg, 90 livres 10 sous 8 deniers; Pierre Raynal, 93 livres 13 sous 8 deniers; Jean Delagnes, 63 livres 18 sous 2 deniers; Raymond Arnaud, 47 livres 11 sous 9 deniers.

C. 347. (Cahiers.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Graissac. — Rôles de contributions. — Le total à payer en 1782 était de 6,961 livres 19 sous 9 deniers. — Le nombre des contribuables s'élevait à 303. — Il était de 308 en 1788, et le total à payer montait à 5,588 livres 18 sous 7 deniers. — Cotes principales : Pierre Mestre-Galabert, 70 livres 1 sou 5 deniers; Pierre Milhau-Roques, 67 livres 1 sou 4 deniers; maître Azemar, 127 livres 7 sous 8 deniers; Pierre Houdières, 79 livres 19 sous; Antoine Ganil, 83 livres 7 sous 4 deniers; le seigneur de Cantoinet, 91 livres 1 sou 10 deniers; les héritiers d'Amans Desmons, 113 livres 11 sous 8 deniers; le sieur Étienne Fabre, 86 livres 4 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve madame la marquise de Chambonas pour son château de Thénières, enclos et bois attenant. — Total du rôle, 108 livres 8 sous.

C. 348. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 12 feuillets; 1 pièce, papier.

1723-1746. — Communauté de Grandmas. — Rôles de contributions. — 192 contribuables mentionnés dans celui de 1723, ayant à payer 3,713 livres 12 sous 10 deniers. — Cotes principales : Pierre Perrin, 120 livres 4 sous

8 deniers; Jean Dalmayrac, 167 livres 10 sous 4 deniers; Laurens Carle, 108 livres 10 sous 2 deniers; M. Lavernhe, 73 livres 10 sous 8 deniers; François Agar, 63 livres 10 sous 2 deniers. — 181 contribuables en 1746. — La plus forte cote est celle des héritiers de M. Jean Dalmayrac, 182 livres 19 sous 9 deniers; viennent ensuite : Pierre-Jean Perié, 160 livres 1 sou 11 deniers; M. Blaque, 145 livres 19 sous 6 deniers; les héritiers de noble de La Panouze, 128 livres 16 sous 10 deniers. — Total de la contribution, 4,065 livres 17 sous 11 deniers. — Un grand nombre de personnes de distinction de Rodez figurent sur ce rôle : M. Planard, Mgr l'évêque, M. de Tulier, M. Azemar, M. Perrin, M. Moly, etc.

C. 349. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 12 feuillets; 2 pièces, papier.

1783-1787. — Communauté de Gros, désuni de Causse-Sébazac. — Rôles de contributions. — Celui de 1787 ne porte que 15 contribuables, ayant à payer un total de 604 livres 13 sous 7 deniers. — M. Brière fils y figure deux fois : d'abord au lieu de M. Benoit avec une cote de 214 livres 3 sous 8 deniers, et ensuite au lieu de madame Solanet avec celle de 210 livres 17 sous 8 deniers. Total pour ce seul contribuable, 415 livres 1 sou 4 deniers. — Le plus fort imposé venant après est M. de Curlande, 85 livres 17 sous 8 deniers.

C. 350. (Cahiers.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1780-1788. — Communauté de Guizard. — Rôles de contributions. — 98 contribuables en 1780 pour payer un total d'impositions s'élevant à 891 livres 9 sous ;— parmi les plus forts imposés : noble Jean-Louis de Blanc, 236 livres 19 sous 10 deniers; Raymond Firmignac, 96 livres 14 sous 7 deniers; François Régis, 77 livres 16 sous 6 deniers; Pierre Bories, 30 livres 16 sous 4 deniers; — même nombre de contribuables en 1788, ayant à payer une somme moindre, 83 livres 18 sous 7 deniers.

C. 351. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 341 feuillets; 3 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de La Guiolle. — Rôles de contributions.—543 contribuables portés au rôle ordinaire de 1786, et 7 sur celui du vingtième noble. — Total à payer, 26,289 livres 9 sous, dont les éléments principaux sont : la taille, 8,345 livres 2 sous; les impositions accessoires, 4,846 livres 10 sous 6 deniers ; le trop allivré, 239 livres 5 sous; les grandes routes, 1,199 livres 4 sous 9 deniers; les vingtièmes ruraux, 7,941 livres 16 sous 4 deniers; le vingtième noble, 1,318 livres 4 sous 1 denier. — Cotes principales : le sieur Escudier, 122 livres 10 sous 7 deniers; le sieur Amans Seguis, 337 livres 3 sous 11 deniers; le sieur Jean Fraissinous, notaire, 665 livres 3 sous 7 deniers; le sieur Constans de Baris, 185 livres 5 sous 7 deniers; demoiselle Jeanne Prat-Lalo, 143 livres 14 sous 5 deniers; la veuve du sieur Jean-Jacques Montvalat, 133 livres 5 sous 10 deniers; le sieur Pierre Lagriffoul, 133 livres 14 sous 4 deniers; M. Pons Dalon, 815 livres 1 sou 5 deniers; le sieur Moulhade, 652 livres 17 sous 1 denier; M. d'Esparrou, 228 livres 16 sous 8 deniers; le sieur Lavernhe, de Coussounous, 286 livres 11 sous 2 deniers ; M. Constans, 1,461 livres 5 sous; le sieur Jean Baduel, 327 livres 2 sous 9 deniers; le sieur Moulines, 343 livres 1 sou 5 deniers; le sieur Capoulade, 653 livres 8 sous 5 deniers, etc. — Rôle supplémentaire de 1789, signé de M. Claude de Bertier, curé, et autres personnes de La Guiole. — Imposition en 1786, 226 livres 11 sous 2 deniers sur les aubergistes et les cabaretiers de la communauté, au nombre de 29.

C. 352. (Cahiers.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de L'Hospitalet-Guibert. — Rôle supplémentaire de 1789; trois articles : le sieur Jean Henry pour le pré de Cassau; M. Alexis Valibouse, curé de la paroisse, pour sa capitation; M. Joachin Solier, prêtre, également pour sa capitation. — Total du rôle, 25 livres 10 sous.

C. 353. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 68 feuillets; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté d'Is-Bonnecombe. — Rôles de contributions. — 84 contribuables en 1780, pour payer 1,952 livres 8 sous 5 deniers d'impositions. — Cotes principales : le sieur Nadal, 209 livres 5 sous 9 deniers, M. de Lahaye, 204 livres 13 sous 1 denier; M. d'Ampiac, 194 livres 13 sous 8 deniers. — Même nombre de contribuables en 1789, avec un total à payer à peu près semblable : 1,966 livres 13 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de cette année, ne mentionnant que l'abbé de Bonnecombe pour ses champs dits le Segala, Lou Falgayras, Bosc-Redon, Belze, Lou Poujet, et pour le pré de La Prade. — Total 125 livres 8 sous 9 deniers. — État, sans date, de la dîme et du carnelage perçus dans la communauté : M. le commandeur de Limouze, 46 setiers seigle, à 8 livres le setier, 368 livres; carnelage, 150 livres; Mgr l'évêque, 20 setiers seigle, carnelage, 40 livres. — Total général, 558 setiers de seigle, 19 d'avoine, 32 poules, 34 livres de cire, 25 livres argent; carnelage évalué à 511 livres 18 sous.

C. 354. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 50 feuillets; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Jean-d'Auriac. —

Rôles de contributions. — Celui de 1789 ne mentionne que 26 contribuables, ayant à payer un total d'impositions s'élevant à 575 livres 10 sous 5 deniers. — Cotes principales : M. Labarthe, 84 livres 13 sous 8 deniers; Jean Gastal, 71 livres 6 sous 11 deniers; le sieur Pierre Gineston, 64 livres 15 sous 4 deniers; Pierre Raynal, 57 livres 8 sous 2 deniers. — Rôle négatif pour les six derniers mois, avec cette déclaration que M. le curé dépend de la communauté d'Orlhaguet, et le seigneur de celle de Banhars.

C. 355. (Cahiers.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1783-1788. — Communauté de Jean-Pétiot. — Rôles de contributions. — Division du taillable en quatre membres : Freissinet, Les Souliers, Montastruc et Laumonier. — Total à payer en 1783, 974 livres 4 sous 3 deniers. — 93 contribuables en 1788, avec un rôle s'élevant à 868 livres 19 sous 11 deniers. — Cotes principales : M. Dominique Laurens, 155 livres 6 sous 1 denier; le sieur Fleuret Baldit, 61 livres 8 deniers; M. de Freissinet, 53 livres 17 sous 6 deniers; Guillaume Gimalac, 46 livres 19 sous 3 deniers.

C. 356. (Liasse.) — 32 cahiers in-4°, 243 feuillets; 32 pièces, papier.

1719-1745. — Communauté de Jalenques (1re partie). — Rôles de contributions. — 218 contribuables en 1719, pour payer un total d'impositions s'élevant à 2,791 livres 4 sous. — Gabriel Coufinhal, du Clot, était le plus fort imposé avec sa cote de 130 livres 12 sous 6 deniers; ensuite : Douziech, de Rancillac, 114 livres 19 sous 1 denier; M. Louis Chirac, de Deymiès, 85 livres 9 sous 3 deniers; Jean Malrieu, 82 livres 1 sou 9 deniers; André Molinier, de Courtalagne, 75 livres 3 sous 3 deniers; madame de Jalenques 11 livres 6 sous 2 deniers. — Jean-Baptiste-Louis Langeois, chevalier, conseiller du Roi, intendant de la Généralilé de Montauban. — Ordonnance de l'intendant de 1743, relative à l'imposition de la capitation.

C. 357. (Cahiers.) — In-4°, 386 feuillets, papier.

1746-1769. — Communauté de Jalenques (2e partie). — Rôles de contributions. — 208 contribuables en 1756. — Total à payer, 3,505 livres 10 sous 8 deniers. Dans cette somme figurent 130 livres pour les frais municipaux et les dépenses imprévues. Madame de Jalenques n'est plus qu'à 3 livres 9 sous de taille. — Le sieur Chevalier, du hameau de Mammins payait 147 livres 13 sous 9 deniers; Gabriel Couffinhal, 131 livres 4 sous 9 deniers; Antoine Douziech, déjà mentionné en l'article précédent, 144 livres 7 sous 4 deniers; — la plus faible cote, celle de Jean Delmon, était de 2 sous 8 deniers.

C. 358. (Cahiers.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Jalenques (3e partie). — Rôles de contributions. — 225 contribuables en 1788, pour payer un total beaucoup plus élevé que les précédents, montant à 4,821 livres 16 sous 11 deniers. — Maître Pierre Bonnet, seigneur de Jalenques, payait 18 livres 15 sous 6 deniers; Marie Alary, veuve Valette, 202 livres 10 sous 2 deniers; Amans Gombert, 102 livres 15 sous 10 deniers; Jean Molinier, 156 livres 15 sous 4 deniers; d'Antoine Douziech 197 livres 18 sous 3 deniers, etc. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent le même M. Pierre Bonnet, pour son château situé audit Jalenques, plusieurs prés, une châtaigneraie, les bois de La Fouilhade et de Combenègre, etc.; Joseph Gombert, de La Prade-Basse, paroisse de Sauveterre, pour une maison menaçant ruine, pâtis, jardin, travers et vigne. — Total du rôle, 28 livres 10 sous.

C. 359. (Cahiers.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Lacalm. — Rôles de contributions. — Le total à payer en 1782 était de 5,915 livres 12 sous 6 deniers. — Celui de 1789 s'élevait à 5,964 livres 1 sou 10 deniers, que 159 contribuables devaient se répartir entre eux. — Cette dernière somme comprenait : celle de 1 livre 10 sous de censive payée au seigneur pour les bois de la communauté; celle de 30 livres pour les garde-bois et terres de cette même communauté; celle de 86 livres 14 sous 9 deniers pour le droit de la collecte de la taille à raison de 6 deniers pour livre; celle de 6 livres pour la faction du rôle de la capitation, qui manque dans presque tous les articles. — Les cotes principales étaient celle du sieur Antoine Mestre, 124 livres 11 deniers; du sieur Pierre-Joseph Baduel, 137 livres 15 sous 9 deniers; des sieurs Jacques et Antoine Menesclou, 460 livres 4 deniers; de M. Antoine Venzac, 478 livres 1 sou 10 deniers; du sieur Joseph Mouliade, 511 livres 19 sous 9 deniers; du sieur Laurens Mouliade, de La Croze, 260 livres 5 sous 10 deniers; du sieur Charles Teyssèdre, 238 livres 15 sous 5 deniers, etc. — Rôle supplémentaire, où sont mentionnés le château et le bien de Rochegrès, des prés et des montagnes nobles, etc. — M. Figeaol était alors prieur et coseigneur de Lacalm, et M. Étienne Mestre, curé.

C. 360. (Cahiers.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Laclau. — Rôle supplé-

mentaire de contribution pour les six derniers mois. — M. le commandeur dudit lieu coté 32 livres 10 sous pour son château, basse-cour, chenevière, pré contenant 5 journées, champs de 5 sétérées, etc. — M. Delmas, vicaire, coté 2 livres pour sa capitation de six mois.

C. 361. (Cahiers.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Ladinhac. — Rôles de contributions. — 41 contribuables en 1789, ayant à payer 805 livres 4 sous 1 denier d'impositions. — Les plus forts imposés étaient : M. Montheil de Ladinhac, 264 livres 9 sous 10 deniers; Jean Fleils, 101 livres 7 sous 5 deniers; M. de Marsilhac, 102 livres 12 sous 8 deniers; Barthélemy Malbos-Prémonts, 36 livres 5 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire, où figurent : M. Jurquet, prieur-curé, pour trois champs et sa capitation; M. Bernard Delbes pour la terre dite La Luminaire. — Total, 4 livres 3 sous 3 deniers.

C. 362. (Ccahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Laissac. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où sont mentionnés : les économats pour les prés dits Prat-Claux, La Prade, Le Truc, La Mole, le moulin de La Payrade et petits prés en dépendant, faisant partie de la place des Bourines ; les religieux d'Aubrac, pour un pré à Ampiac; madame de Royé, veuve de M. le maréchal de Biron, seigneuresse de la communauté, pour son château de Laissac, bois et terre de La Fage; M. Tassier, curé, pour la maison curiale et jardin, le pré del Mercat, les pré et champ del Vicary; M. Calmels, vicaire; M. Ferrieu, prieur de Saint-Xist; messire Mayet, ancien curé de Saint-Just, etc. — Total du rôle, capitations comprises, 261 livres 3 sous.

C. 363. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Lagardelle. — Rôles de contributions. — 24 contribuables, ayant à payer 966 livres 18 sous 10 deniers. — Cotes principales : le sieur Veyre, 115 livres 9 sous 5 deniers; François Prat, 119 livres 11 sous 4 deniers; le sieur Prat, du Bancarel, 113 livres 5 sous 11 deniers. — M. Richard, de La Gardelle, payait 20 livres 9 sous 1 denier d'après le rôle ordinaire; il figurait en outre pour 119 livres 19 sous 11 deniers sur celui du vingtième noble.

C. 364. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 407 feuillets; 106 pièces, papier.

1718-1754. — Communauté de Lanuéjouls (1re partie). — Rôles de contributions. — 171 contribuables sur celui de 1718, ayant à payer 1,655 livres. — Cotes principales : la veuve du sieur Durand-Viguier, 83 livres 11 sous 7 deniers; la veuve de maître Bernard Manhaval, 96 livres 12 sous 1 denier; les héritiers du sieur Salinie, 69 livres 19 sous 3 deniers; François Lagarrigue, 41 livres 1 sou 1 denier. — Fourniture d'encens et de cierges à l'église, 3 livres. — 142 contribuables en 1754. — Montant du rôle, 2,055 livres 11 deniers. — M. Jean Alric payait 125 livres 15 sous 4 deniers; maître Pierre-Antoine Manhaval, 146 livres 11 sous 9 deniers. — Quittances du receveur.

C. 365. (Cahier.) — In-4°, 343 feuillets papier.

1755-1789. — Communauté de Lanuéjouls (2e partie). — Rôles de contributions. — 143 contribuables en 1789, pour payer un total d'impositions de 2,536 livres 3 sous 2 deniers, y compris 11 livres 18 sous 7 deniers de reliquat de l'année 1785. — Cotes principales : M. Alric, déjà nommé en l'article précédent, 241 livres 5 sous 5 deniers; M. Manhaval, 261 livres 4 sous 7 deniers; Pierre Roux 147 livres 10 sous 3 deniers; Jean de Bricaud, 115 livres 5 sous. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de la même année, ne mentionnant que MM. Louis Gory, curé, et François Reynes, vicaire de Lanuéjouls. — Total du rôle, 4 livres 10 sous.

C. 366. (Cahier.) — Grand in-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Panouse-de-Sernon. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois. — 3 contribuables ou ci-devant privilégiés : M. de Singla, seigneur de la paroisse, pour son château de L'Escure et le bien en dépendant, 509 livres 9 sous; M. de La Gineste de La Bastide, pour une métairie appelée de La Gineste, 103 livres 18 sous 6 deniers; M. le curé dudit La Panouse, pour un jardin et pré attenant et pour sa capitation, 9 livres 14 sous. — Total du rôle, 623 livres 1 sou 6 deniers.

C. 367. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Lassouts. — Rôles de contributions. — 166 contribuables sur celui de 1773, avec un total à payer s'élevant à 2,846 livres 19 sous 1 denier. — Cotes principales : M. Delprat, 156 livres 10 deniers; M. Aldias, 93 livres 8 sous 10 deniers; la veuve Cabanettes, 86 livres 12 sous; le sieur Capelle, 131 livres 5 sous; M. de Roquelaure 8 livres 7 sous 6 deniers. — 171 contribuables en 1788, ayant à payer 3,442 livres 4 sous 7 deniers, en y comprenant 27 livres 5 sous de reliquat

de 1784. M. Delprat est porté sur ce rôle à 183 livres 15 sous 11 deniers; M. Aldias à 125 livres 5 sous 3 deniers; mademoiselle Cabanettes à 104 livres 1 sou 7 deniers; le sieur Capelle à 158 livres 1 sou 3 deniers; M. Blanc à 116 livres 17 sous 1 denier. — 4 contribuables ou ci-devant privilégiés sur le rôle supplémentaire de 1789 : M. Layral, curé, pour un pré, champ, devois et jardin, 2 livres 4 sous 3 deniers, et pour la capitation 3 livres; Jean-Louis Ginestes, pour une vigne au Lauras, 7 livres 6 deniers; Marc-Antoine Vayssade, et Jean Domergue. — Total du rôle, 17 livres 2 sous 1 denier.

C. 368. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Laussac, désuni de Mur-de-Barrez. —Rôles de contributions. — 32 contribuables en 1782, ayant à payer 802 livres 10 sous 8 deniers. — Même nombre de contribuables ou de cotes en 1789, avec un total à acquitter s'élevant à 814 livres 12 sous 2 deniers. —Cotes principales : Guillaume Robert, 128 livres 17 sous; Antoine Ras-Bezombes, 89 livres 15 sous 5 deniers; Jean Icher, 70 livres 16 sous 2 deniers; Jean Roquajel, 64 livres 8 sous 1 denier. — Le prieur dudit Laussac figure seul au rôle supplémentaire, pour son pré de Lafon, ses champs de La Luminaire, ses deux jardins dont un dit des Four, et pour sa capitation. — Total du rôle, 22 livres 10 sous.

C. 369. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Laval-Roquecésière. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois, dressé en conformité de la délibération communale prise sur la place publique et présidée par maître Joseph Jamme, sieur de Laverdolle, avocat en Parlement. — Adhésion patriotique de ladite communauté à l'invitation à elle adressée par les officiers municipaux de la ville de Millau, mais dont l'objet n'est pas relaté. — Exhortation du sieur Pierre Sicard, consul dudit Laval, tendant à obtenir de ses compatriotes le paiement prompt des contributions, en vue d'assurer par un léger sacrifice le bien-être et la liberté. — Le premier inscrit au rôle supplémentaire est M. de Farenq-du-Py, mari de dame de Najac, pour son château, le bien adjacent, le domaine de Roucayrols, le pré dit de Lassale et le champ de Carbouisson. On y voit ensuite : Alexandre Narion, du Cellier; Jean-Pierre Roucayrol, de la même localité; Jean-François Pagés; le sieur Lassale, du Pujol, etc. — Total du rôle, 108 livres 2 sous 8 deniers deux quarts.

C. 370. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Lavergne près Vezin. — Rôle supplémentaire pour les 6 derniers mois, mentionnant : le vénérable chapitre de Vabres pour le pré Claux, la pièce de terre dite del Theron, une maison et basse-cour, la terre dite Las Baldanes-basses, le champ dit de Cabouy, la terre dite Las Baldanes, etc.; M. Cadilhac, curé de Lavergne, pour maison, jardin et capitation; M. Lescure, pour maison, pré appelé La Souque; Pierre Vezinet, de La Maison-Neuve, pour une terre appelée Lous-Plas-Pausats. — Total du rôle, 126 livres 9 sous 9 deniers.

C. 371. (Cahier.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1718-1758. — Communauté de Lavergne-Tayrac (1re partie). — Rôles de contributions. — 349 contribuables ou cotes sur celui de 1718, ayant à payer en somme 4,434 livres 11 sous 5 deniers. — Division du taillable en trois quartiers : Tayrac, Lavergne et Castelmary. — Suppression du dixième de la taille par Sa Majesté, comme preuve de son affection pour son peuple. — Cotes principales du susdit rôle : Jean Couffinhal, 101 livres 14 sous 6 deniers; Antoine Rivière, 143 livres 8 sous; Jean Couronne, 104 livres 2 sous 8 deniers; les héritiers de Pierre Singlar, 95 livres 3 sous 6 deniers. — 308 contribuables en 1758, dont le rôle accuse un total à payer s'élevant à 6,156 livres 15 sous 3 deniers.

C. 372. (Cahier.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1759-1779. — Communauté de Lavergne-Tayrac (2e partie). — Rôles de contributions. — 321 contribuables en 1779. — Total à payer, 6,881 livres 3 sous 11 deniers, y compris 1 livre 12 sous de reliquat à payer par le consul de 1776. — Cotes principales : Antoine Cazottes, 106 livres 17 sous 5 deniers; Guillaume Singlar 180 livres 11 sous 4 deniers; Jacques Cazals, 165 livres 15 sous 10 deniers; Pierre Boyer, 176 livres 14 sous 4 deniers; François Calviac, 155 livres 2 sous 11 deniers; Jean Couffinhal, 180 livres 13 sous 10 deniers, etc. — La plus faible cote, 11 deniers, était payée par Jean Bessière.

C. 373. (Cahiers.) — In-4°, 479 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Lavergne-Tayrac (3e partie). — Rôles de contributions. — 331 contribuables en 1789 pour acquitter un total d'impositions s'élevant à 6,937 livres 8 sous 11 deniers. — Le vingtième rural est compris dans cette somme pour 1,706 livres 8 sous 11 deniers, et le vingtième noble, supporté par les sieurs Merlin et de Parlan, pour 167 livres 12 sous 6 deniers. — La cote

de Guillaume Singlar s'est accrue de 2 livres 6 sous 8 deniers ; celle de Pierre Boyer, de 6 livres 5 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, en tête duquel figure messire Joseph Silvestre de Puel, vicomte de Parlan, baron de Castelmary, seigneur de la communauté, pour un château en vétusté, pâtus, jardins et granges. — Total du rôle, sur lequel figure encore M. de Villelongue pour son moulin et bien de Galignies, 103 livres 10 sous.

C. 374. (Cahier.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Lédergues. — Rôles de contributions. — 160 contribuables ou cotes sur celui de 1772, avec un total à payer s'élevant à 1,040 livres 16 sous 6 deniers. — Cotes principales : M. Dassier, 62 livres 9 sous 2 deniers ; M. Lacourt, 44 livres 18 sous 6 deniers ; M. de Roquefeuil, 43 livres 18 sous 1 denier. — 162 contribuables en 1788, avec un total d'impositions montant à 1,212 livres 17 sous 7 deniers. — Cotes principales : François Taurines, 72 livres 8 sous 9 deniers ; André Almayrac, 62 livres 18 sous 8 deniers ; le seigneur de Lédergues, 46 livres 2 sous 9 deniers. — 4 ci-devant privilégiés portés au rôle supplémentaire de 1789 : M. Roquefeuil pour une métairie appelée le Bout-du-Bois ; M. le comte de Boisseson pour un jardin ; Étienne Coutouly pour moulin, jardin et bois situés à Recombis ; M. le curé de la paroisse pour son pré noble et sa capitation. — Total du rôle, 55 livres.

C. 375. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1788. — Communauté de Lencou. — Rôle de contributions. — 99 contribuables pour la taille et le vingtième rural, et 2 pour le vingtième noble. — Total général à payer, 2,327 livres 12 sous 1 denier. — Cotes principales : Jean Saussol, 75 livres 15 sous 7 deniers ; François Viala, 150 livres 14 sous 4 deniers ; Samuel Saussol, 95 livres 5 sous 1 denier ; Pierre Puech, 97 livres 16 sous 11 deniers. — Vingtième noble : le sieur Rey, marchand de Requista, 3 livres 4 sous ; le sieur d'Izarn, trésorier de France, 7 livres 9 sous 4 deniers.

C. 376. (Cahier.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Lentin. — Rôles de contributions. — 124 contribuables en 1780, ayant à solder un total s'élevant à 1,203 livres 18 sous, en y comprenant 3 livres 8 sous 5 deniers de reliquat de 1777. — 120 contribuables en 1789, pour payer 1,505 livres 5 sous 5 deniers. — Cotes principales : George Bousquet, 133 livres 2 sous 8 deniers ; Pierre Carme, 93 livres 8 sous 2 deniers ; Jean Malié, 56 livres 11 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire, où ne figurent que messieurs les seigneurs de Lédergues et de la comté de Lentin, pour un pré noble appelé Lestanq ; et M. Séguret, curé dudit Lentin, pour sa capitation. — Total du rôle, 3 livres 4 sous. — Cette communauté de Lentin faisait précédemment partie du taillable de Lédergues.

C. 377. (Cahier.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1718-1789. — Communauté de Lescure. — Rôles de contributions. — 127 contribuables sur celui de 1718 qui sonne pour 1,483 livres 7 sous 8 deniers d'impositions à payer. — Cotes principales : Jean Gayrard, 46 livres 1 son 8 deniers ; maître Jean Leygue, 72 livres 9 sous 3 deniers ; les héritiers de Pierre Deleris, 97 livres 17 sous 6 deniers ; Pierre Saint-Amans, 60 livres 11 sous 7 deniers ; Antoine Reynes, 76 livres 7 sous 3 deniers. — 134 contribuables en 1789, ayant à payer 2,243 livres 8 deniers. — En tête du rôle figure dame Marsa, veuve de messire Lamothe-Montlauzeur, 283 livres 19 sous 1 denier. — Les plus forts imposés sont : Antoine Blanquet 122 livres 14 sous 11 deniers ; Jean Carrié, 115 livres 10 sous 3 deniers ; maître Saint-Amans, 89 livres 17 sous 10 deniers.

C. 378. (Liasse.) — 56 cahiers, in-4°, 324 feuillets ; 41 pièces (dont 21 imprimées), papier.

1719-1750. — Communauté de Lexos (1re partie). — Rôles de contributions. — 100 contribuables sur celui de 1719, ayant à payer un total s'élevant à 354 livres 10 sous 6 deniers. — Cotes principales : le sieur Delmas, 54 livres 15 sous ; M. Jean Gaugiran, 25 livres 2 sous 8 deniers. — Même nombre de contribuables en 1750. — Le total à payer, un peu différent du précédent, est de 379 livres 11 sous 6 deniers. — La communauté avait fait un vœu aux saints Abdon et Sennen, dont l'accomplissemeut lui coûtait annuellement 6 livres. — Mandes ou mandements pour la taille. — Quittances du receveur.

C. 379. (Liasse.) — 24 cahiers, in-4°, 192 feuillets ; 110 pièces (dont 93 imprimées), papier.

1751-1759. — Communauté de Lexos (2e partie). — Rôles de contributions. — 101 contribuables en 1759. — Total à payer 508 livres 12 sous 2 deniers, sans comprendre la capitation roturière, dont le rôle manque au dossier. Celle de 1755 s'élevait au chiffre de 210 livres. — La plus forte cote de capitation était celle d'Antoine Delmas,

34 livres 5 sous, et la plus faible celle de son valet, 1 livre 4 sous. — Quittance du receveur; mandes des tailles; procès-verbaux de tirage au sort.

C. 380. (Cahiers.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1761-1788. — Communauté de Lexos (3e partie). — Rôles de contributions. — 101 contribuables portés au rôle de 1761 payaient un total d'imposition s'élevant à 456 livres 13 sous 8 deniers. — 96 contribuables en 1780, époque à laquelle figurent parmi les charges locales 8 livres 7 sous pour 12 messes et autant de processions établies à la suite d'un vœu. Le total à imposer était de 420 livres 8 sous 2 deniers, non compris le vingtième noble, 103 livres 14 sous, payé par M. de Rey de Saint-Géri, marquis de Milfars, 66 livres 14 sous 10 deniers, et par madame de Ginestet, femme de M. de Pomayrols, 36 livres 19 sous 2 deniers. — 102 contribuables en 1788, ayant à payer 478 livres 7 sous 5 deniers pour la taille et le vingtième rural. — Cotes principales : les héritiers d'Antoine Delmas, 85 livres 6 sous 3 deniers; Jean-Pierre Lafon, 47 livres 19 sous.

C. 381. (Cahiers.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Lestrade. — Rôles de contributions. — 105 contribuables sur celui de 1783, qui accuse un total à payer de 2,765 livres 13 sous 6 deniers, y compris 33 livres 4 sous 8 deniers de reliquat de 1770. — Cotes principales : la veuve Maynier 108 livres 3 deniers; Antoine Pezet, 150 livres 9 sous 9 deniers; M. de Lagarrigue, 186 livres 13 sous 9 deniers; Antoine Saurel, 161 livres 15 sous 3 deniers; maître Vayssier, 115 livres 17 sous 5 deniers; M. de Lagarrigue, seconde cote, 110 livres 5 sous 1 denier; François Raynaldi, 111 livres 8 sous 7 deniers. — 109 contribuables en 1788, avec un total à payer s'élevant à 2,379 livres 3 sous 7 deniers; — pas de bien noble ecclésiastique, ni de personne privilégiée dans la communauté.

C. 382. (Cahiers.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1783-1788. — Communauté de Lez. — Rôles de contributions. — Total à payer en 1783, 174 livres 17 sous 9 deniers. — Total à payer en 1788, par 34 contribuables, 152 livres 9 sous 9 deniers. — Cotes principales : Pierre Laborie, 26 livres 10 sous 10 deniers; Jean-Pierre Dujou, 14 livres 12 sous 3 deniers.

C. 383. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Liaucous. — Rôle supplémentaire de contribution pour les 6 derniers mois. — Messire Jean-Pierre de Moustuéjols, pour un château ou forteresse, un pré, une vigne, bois de Requienlagne et du Caleilié, 24 livres; messire François Blanc, prieur de la paroisse, pour sa capitation, 12 livres.

C. 384. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Limouze. — Rôles de contributions. — 36 contribuables en 1788, pour payer 1,290 livres 6 sous 11 deniers. — Cotes principales : le sieur Chabbert, 245 livres 3 sous 1 denier; le sieur Izard, 119 livres 6 sous 6 deniers; M. Romieu, 130 livres 4 deniers; M. Garrigues, 159 livres 8 sous 5 deniers; Jean Bouissonnade, 105 livres 3 sous 9 deniers; M. Pertuis, 89 livres 5 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent MM. les curés de Limouze et de Saint-Martin, chacun pour un pré noble, et M. le commandeur de Limouze pour son domaine dudit Limouze. — Total du rôle, 121 livres 14 sous.

C. 385. (Cahiers.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Lioujas. — Rôles de contributions. — 1,272 livres 5 sous 2 deniers à payer en 1781. — 1,140 livres 6 sous 1 denier à payer en 1788, époque à laquelle les contribuables étaient au nombre de 47. — Les plus forts imposés sont : le sieur Bertrand, 222 livres 5 sous 6 deniers; Jean Ourajac, 94 livres 5 deniers; Gabriel Prunières, 139 livres 14 sous 10 deniers; François Prunières, 120 livres 11 deniers; Amans Séguret, 58 livres 7 sous. — Rôle supplémentaire de 1789, mentionnant 3 contribuables : M. Enjalran, curé, pour deux prés et un champ noble; madame l'abbesse de Nonenque, pour la grange de Lioujas, consistant en prés et terres nobles, affermée à M. Belloc; M. Clauzel, de La Gratarelle, pour terre et pacages. — Total dudit rôle, 321 livres.

C. 386. (Cahiers.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

1718-1789. — Communauté de Lieucamp. — Rôles de contributions. — 100 contribuables en 1718, ayant à payer 867 livres 11 sous 7 deniers. — Le seigneur du lieu figure sur ce rôle pour 160 livres 3 sous 1 denier, à raison de son bien affranchi, et pour 44 livres 14 sous, imposés sur le bien non affranchi. — Cotes principales : Antoine Lagarrigue, 46 livres 1 sou 11 deniers; Jean Cancé, 49 livres 1 sou 10 deniers. Le nombre des contribuables n'est plus que de 92 en 1789; mais le total d'impositions, loin de diminuer, s'élève à 2,125 livres 4 sous

8 deniers. — Le seigneur de l'endroit figure sur le rôle de cette année avec une cote de 493 livres 14 sous 8 deniers; — les plus fortes après celle-ci sont : Michel Lagarrigue, 111 livres 9 sous 1 denier; Jean Cancé, 111 livres 1 sou 10 deniers; Jean Mayssec, 105 livres 5 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire où figurent le seigneur dudit lieu pour son château, bâtisses, jardin, verger et pré, et M. le prieur pour tout son ténement noble. — Total du rôle, 23 livres 12 sous.

C. 387. (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 381 feuillets; 22 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Limayrac. — Rôles de contributions. — 53 contribuables en 1718, pour payer 516 livres 14 sous 1 denier. — Cotes principales : noble Antoine de Pradines, 83 livres 5 sous 2 deniers; François Sincholle, 78 livres 10 deniers; Antoine Boutonnet, 45 livres 6 sous. — 47 contribuables en 1789, avec un total d'impositions s'élevant à 1,101 livres 15 sous 6 deniers. — Le sieur Mazars, de Marcilhac et y résidant, seul imposé au vingtième noble avec une cote de 19 livres 4 sous; — les cotes principales du rôle ordinaire sont celles de : noble de Pradines, 164 livres 16 sous 8 deniers; Antoine Viaroge, 143 livres 11 sous 10 deniers; Antoine Mazars, 94 livres 11 sous 8 deniers. — Le rôle supplémentaire ne mentionne que le prieur pour sa cote de capitation, 4 livres.

C. 388. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Loubière. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois. — Un seul contribuable ou ci-devant privilégié, M. Foulquier, curé de la paroisse de La Loubière, pour trois petits prés, trois petits champs, la maison curiale et le jardin. — Total du rôle, y compris la capitation, 6 livres.

C. 389. (Cahiers.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1718-1741. — Communauté de Livignac-le-Haut (1re partie). — Rôles de contributions. — 279 contribuables sur celui de 1718, avec un total à payer s'élevant à 5,434 livres 16 sous. — Cotes principales : Jean Puech, 67 livres 13 sous; Anne Pessoles, 47 livres 8 sous; Antoine Dalquié, 50 livres 14 sous 3 deniers; Jean Blasi, 65 livres 14 sous 3 deniers; Pierre Tourelhiés, 63 livres 4 deniers. — Total à payer en 1741, 6,622 livres 4 sous 7 deniers. — Le mandement taillable était formé de deux parties dont le Lot faisait la division. — Parmi les charges locales, il faut remarquer celle consistant en l'achat de 9 setiers de froment et en bouades dus annuellement par la communauté au seigneur de Marcenac, comme ayant droit du Roi.

C. 390. (Cahiers.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1742-1763. — Communauté de Livignac-le-Haut (2e partie). — Rôles de contributions. — 284 contribuables sur celui de 1763, pour un total à payer s'élevant à 8,158 livres 6 sous 7 deniers. — Cotes principales : M. de Marcenac, 228 livres 5 sous 11 deniers; Guillaume Puech, 110 livres 13 sous 4 deniers; Pierre Combres, 123 livres 10 sous 3 deniers; Antoine Combres, 86 livres 15 sous 1 denier; M. de Maurifou, 170 livres 10 sous 5 deniers; Marc-Antoine Laromiguière, 91 livres 16 sous 11 deniers; Antoine Régimbeau, 188 livres; M. de Murols, 162 livres 8 sous 10 deniers; Pierre Latapie, 123 livres 3 sous 3 deniers; Jacques Alleguide, 119 livres 17 sous; Antoine Forbieux, 170 livres 15 sous 4 deniers; le sieur Brassac, 102 livres 16 sous 3 deniers. — Les réunions communales se tenaient d'habitude sur la place publique, à l'issue de la grand'-messe ou des vêpres, « le peuple y ayant assisté. »

C. 391. (Cahiers.) — In-4°, 412 feuillets, papier,

1764-1774. — Communauté de Livignac-le-Haut (3e partie). — Rôles de contributions. — Les contribuables sont au nombre de 290 en 1774, ayant à payer 8,243 livres 4 sous. — Cette somme fut répartie entre les susdits contribuables par François Blanc, notaire royal et secrétaire de la communauté, et rendue exigible sur la déclaration du sieur Fourgous, conseiller. — En dehors de Livignac, les principaux hameaux du taillable étaient : Lou Payssi; La Purquayrie ; le Four-Haut; Lascandoulières; Laymeric; Perols; Almon; Latreille ; Chaunac, etc.

C. 392. (Cahiers.) — In-4°, 464 feuillets, papier.

1775-1783. — Communauté de Livignac-le-Haut (4e partie). — Rôles de contributions. — 314 contribuables en 1783, compris au rôle de la taille et des vingtièmes rural et noble. — Le total à payer s'élevait à 11,922 livres 12 sous 1 denier. — Les deux vingtièmes et le 15e en sus du noble figuraient dans cette somme pour 3,397 livres 7 sous 3 deniers. — M. de Marcenac avait une cote de 321 livres 19 sous; Antoine Puech, de 158 livres 19 sous 5 deniers; Pierre Combres, de 174 livres 3 sous 11 deniers; Antoine Regimbeau, de 288 livres 18 sous 2 deniers. — Les imposés au vingtième noble sont : le sieur Peyronenq de Saint-Chamaran, 295 livres 8 sous 3 deniers; le sieur Bourrieu de Boisse, 4 livres 13 sous 10 deniers; le sieur

Maurifou de Conquans, 12 livres 12 sous 10 deniers; le sieur Pierre Combres, 4 livres 4 sous 3 deniers ; le sieur Martial Couffin, avocat, 5 livres 12 sous; le sieur Marquis d'Aynac, 74 livres 13 sous 4 deniers; le sieur Dufau, seigneur de Bouillac, 2 livres 13 sous 4 deniers.

C. 393. (Cahiers.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1784-1789. — Communauté de Livignac-le-Haut (5e partie). — Rôles de contributions. — 330 cotes sur celui de 1789, pour un total d'impositions de 11,956 livre 15 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois : madame la comtesse de Peyronenq, pour son château et autres bâtiments, châtaigneraies, nogarettes, bois, etc., 120 livres ; la même, pour un moulin noble sur le Lot, 140 livres; M. le curé de Livignac, pour la maison curiale et le jardin attenant, et pour sa capitation, 11 livres 10 sous; M. le curé de Saint-Roch-de-Livignac pour sa capitation, 9 livres ; les Filles de l'Union, au nombre de 7, pour leur capitation, 7 livres etc. — Total du rôle supplémentaire, 304 livres 15 sous.

C. 394. (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 274 feuillets; 73 pièces (dont 70 imprimées), papier.

1718-1738. — Communauté de Loupiac (1re partie). — Rôles de contributions. — 201 contribuables en 1718, pour payer 928 livres. — Cotes principales : maître Jean Ray, 27 livres 7 sous 3 deniers; maître Jean Mauran, avocat, 57 livres 5 sous 9 deniers; M. Fourgous, 39 livres 16 sous 2 deniers. — Le total à payer en 1738 est de 1,143 livres 9 sous 11 deniers, et la cote de M. de Loupiac de 30 livres 2 sous 8 deniers. — Quittance finale d'impositions; — mandes de la taille, signées Pajot, chevalier, intendant de la Généralité. — Demande de l'état des personnes ayant besoin de grains pour ensemencer leur champs.

C. 395. (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 250 feuillets; 37 pièces (dont 34 imprimées), papier.

1739-1754. — Communauté de Loupiac (2e partie). — Rôles de contributions. — 229 contribuables en 1754, ayant à payer un total s'élevant à 1,167 livres 6 sous. — M. Fourgous était le plus fort imposé avec sa cote de 53 livres 19 sous 1 denier; — venait immédiatement après, Louis Cantaloube, 30 livres 4 sous 7 deniers. — M. de Loupiac payait 28 livres 7 sous 3 deniers, et M. de La Grésie 2 livres 6 sous 5 deniers. — Lettre de M. Naleau à la communauté, relative à l'état de la capitation roturière en 1740 afférente à ladite communauté ledit état s'élevant à 982 livres. — Compte du consul de 1744, clôturé en 1777 par M. Terray, intendant. — Lettres de M. Lescalopier, intendant (1744), relative à des transports considérables d'artillerie et de munitions de guerre en Provence et en Dauphiné. — Taxe des journées de mulets et de chevaux pouvant seuls être employés à ces transports.

C. 396. (Cahiers.) — In-4°, 335 feuillets, papier,

1755-1777. — Communauté de Loupiac (3e partie). — Rôles de contributions. — 250 contribuables en 1777, ayant à payer 1,449 livres 17 sous 4 deniers, y compris 23 livres 11 deniers dus par Antoine Lavergne, consul-collecteur de 1774, et 2 livres pour les intérêts de ce reliquat. — Cotes principales : M. maître Jean-Baptiste Fourgous, du hameau de La Parra, 59 livres 18 sous 9 deniers; le sieur Cantaloube, de La Fregère, 46 livres 13 sous 8 deniers; Géraud-Barsagol, du hameau de Barsagol, 38 livres 10 sous 7 deniers; M. de Loupiac, 34 livres 14 sous 6 deniers.

C. 397. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1778-1789. — Communauté de Loupiac (4e partie). — Rôles de contributions. — 268 contribuables en 1789, pour payer un total d'impositions s'élevant à 2,948 livres 19 sous 3 deniers. — Principal de la taille, 777 livres 19 sous; accessoires d'icelle, 444 livres 18 sous 5 deniers; vingtième rural, 1,031 livres; vingtième noble, 439 livres 10 sous 3 deniers. — 6 imposés au vingtième noble : M. de Loupiac, 424 livres 7 sous 6 deniers; Jean-Pierre Graves, 14 sous 9 deniers ; le sieur Guillaume Ser, 17 sous 1 denier; le sieur Maurandy, 5 sous 7 deniers; le sieur Guibert, 2 livres 18 sous 8 deniers; le sieur Fourgous, 5 livres 6 sous 8 deniers. — Ce dernier était le plus fort imposé porté au rôle ordinaire, 107 livres 11 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire pour les 6 derniers mois, sur lequel figurent : M. de Loupiac, seigneur dudit lieu, 44 livres 16 sous 11 deniers; messire Antoine Flaugergues, prieur-curé de la paroisse, pour un pré noble et la capitation, 20 livres 11 sous 4 deniers.

C. 398. (Liasse.) — 34 cahiers, in-4°, 273 feuillets ; 52 pièces (dont 48 imprimées), papier.

1718-1750. — Communauté de Lugan (1re partie). — Rôles de contributions. — 262 cotes en 1718, faisant un total d'impositions de 2,143 livres 1 sou 2 deniers. M. Bonhomme, receveur à Villefranche. — Cotes principales : Raymond Couderc, du Cassan, 54 livres 10 deniers; Jean Revel, de Teilhodes, 65 livres 19 sous 1 denier; les héritiers

de madame Durieu, de Montalègre, 100 livres 19 sous 6 deniers, pour la moitié de sa taille; Pierre Alazard du hameau de Cros, 62 livres 16 sous 4 deniers; maître Jean Boby, notaire, de Monbazens, 46 livres 14 sous. — M. de La Garinie, taille par moitié, l'autre moitié étant sur le second rôle, 39 livres 4 sous 1 denier. — Quittances du receveur.

C. 399. (Liasse.) — 23 cahiers, in-4°, 271 feuillets; 42 pièces (dont 39 imprimées), papier.

1750-1771. — Communauté de Lugan (2e partie). — Rôles de contributions. — 214 cotes en 1750, faisant en somme 2,700 livres 8 sous 5 deniers. — Les principales sont : noble d'Azémar de La Garinie, 80 livres 19 sous 1 denier; madame Durieu Daujac, 76 livres 10 sous 10 deniers; Hugues Pons, 155 livres 10 sous 6 deniers; Jean Lasserre, 83 livres 14 sous 10 deniers; Raymond Couderc, 80 livres 10 sous 8 deniers; Pierre Alazard, 91 livres 14 sous 10 deniers. — Parmi les charges locales figure celle de 5 livres pour la procession à Notre-Dame, suivant l'usage. — La capitation de 1752 s'élevait à la somme de 750 livres. — Le total à payer en 1771 était de 2,996 livres 11 sous 5 deniers.

C. 400. (Cahiers.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Lugan (3e partie). — Rôles de contributions. — 211 cotes en 1789, donnant un total à payer de 4,450 livres 19 sous 1 denier, y compris 26 livres 15 sous 10 deniers de reliquat dû par le consul de 1785. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 1,083 livres 10 sous, et le noble et quinzième en sus, supporté par le sieur Colom, 4 livres 16 sous. — Messire Louis d'Adhémar était taillé 169 livres 3 sous 9 deniers; Antoine Joulie, 83 livres 9 sous 8 deniers; Jean Lafon, 126 livres 13 sous 4 deniers; le sieur Pierre Alazard, 228 livres 6 sous; le sieur Louis Galtier, 90 livres 19 sous 5 deniers, etc. — Rôle supplémentaire de la même année, où figurent : M. le marquis de Bournazel, pour vigne, bois, jardin et maison, 17 livres; M. le seigneur commandeur dudit lieu, pour château et enclos, le pré de la Tourelle, le pré Claux et autres, un étang situé au moulin de Gravanel, et le bois de haute futaie situé à Cahueyre, 71 livres. — Total du rôle, 101 livres 10 sous.

C. 401. (Liasse.) — 49 cahiers, in-4°, 411 feuillets; 15 pièces, papier.

1718-1788. — Communauté de Lunac. — Rôles de contributions. — 153 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 2,170 livres 12 sous 6 deniers. — Principaux imposés : le sieur François Montlauzeur, prêtre, 103 livres 7 sous 1 denier; maître Pierre Albaret, notaire, 87 livres 10 sous; noble Guillaume Morlhon, 191 livres 12 sous 6 deniers; M. Sabatéri, 108 livres 12 sous 11 deniers; M. Pierre Delpech, 106 livres 6 sous 7 deniers; demoiselle Jeanne Cambon, 110 livres 13 sous 10 deniers; M. maître Claude de Montlauzeur, 154 livres 11 sous 10 deniers. — 134 cotes en 1788, donnant un total de 3,578 livres 16 sous 8 deniers. — Dans cette somme figurent : 10 livres pour les messes votives; 10 livres pour le vœu de Romette; 10 livres pour la sonnerie des cloches; 2 livres pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste. — En tête du rôle figure messire de Montlauzeur de La Mothe avec une cote de 261 livres 2 sous 2 deniers; messire François-Albert de Montlauzeur, 211 livres 6 sous 5 deniers; Joseph Saurel, 105 livres 1 sou 2 deniers; M. Teulat, 240 livres 16 sous 8 deniers; M. de Cavagnac, 139 livres 2 sous 8 deniers; le sieur Bromabe, 127 livres 3 sous 2 deniers.

C. 402. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Magrin. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois. — Trois contribuables : les religieux de Bonnecombe, pour leur domaine de La Fon, y compris les bois en dépendants, 200 livres; les mêmes, pour autres propriétés non désignées, 30 livres; M. Bou, curé de la paroisse, pour sa capitation, 1 livre 10 sous. — Total, 231 livres 10 sous.

C. 403. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Majorac. — Rôles de contributions. — 65 cotes en 1783, faisant un total de 489 livres 17 sous 3 deniers. — M. Durieu, le plus fort imposé, payait 120 livres 7 sous 8 deniers; — la cote venant après, supportée par Jean Borie, était de 67 livres 18 sous 6 deniers. — 63 cotes, en 1788, faisant en somme 444 livres 8 sous 7 deniers. M. Durieu n'est plus qu'à 108 livres 11 sous 9 deniers, et Jean Borie qu'à 61 livres 5 sous 5 deniers. — Rôle négatif de supplément pour les six derniers mois de 1789.

C. 404. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Malan. — Rôles de contributions. — 10 cotes sur celui de 1773, donnant un chiffre d'impositions s'élevant à 238 livres 3 sous 5 deniers. — Même nombre de cotes en 1787, faisant un total à payer de 378 livres 15 sous 5 deniers; — le sieur Calvet payait à lui seul 208 livres 6 sous 1 denier; François Nayraguet,

venant en seconde ligne, payait 42 livres 12 sous 3 deniers. — 2 cotes au vingtième noble : M. Brassat, 24 livres 8 sous 10 deniers; M. Balsa de Firmy, 12 livres 16 sous. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 405. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Communauté de Mandailles. — Rôle de contribution supplémentaire pour les six derniers mois. — 6 contribuables : messire Jean-Louis de Pages, baron dudit Mandailles, pour un vieux château, 18 sous 6 deniers; M. Benaben, curé; M. Conquet, vicaire du Cambon; M. Pelissié, vicaire de Mandailles; M. Chauchard, autre vicaire; le chapitre d'Aubrac. — Total du rôle, 72 livres 18 sous 6 deniers.

B. 406. (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 82 feuillets; 35 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Las Mansies. — Rôles de contributions. — 13 cotes sur celui de 1718, donnant un total de 172 livres 14 sous 1 denier. — Jean Frespuech payait la cote la plus élevée, 80 livres 3 sous 7 deniers; Antoine Gannac vient ensuite, 26 livres 8 sous 11 deniers. — Les rôles des nominations consulaires, depuis 1708, furent contrôlés au droit de 6 livres 3 sous 2 deniers. — Même nombre de contribuables en 1789, ayant à payer 240 livres 9 sous. — Jean Bricard avait une cote de 135 livres 18 sous 5 deniers; Georges Pourcel, de 75 livres 10 sous 8 deniers; Antoine Ambayrac, de 14 livres 12 sous 1 denier.

C. 407. (Cahiers.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1719-1766. — Communauté de Malleville (1re partie). — Rôles de contributions. — 593 cotes en 1719, supportant un total d'impositions s'élevant à 3,804 livres 13 sous, distraction faite de 400 livres de diminution accordée pour dédommagement de la grêle, sur la recommandation de madame la comtesse de Caylus. — Parmi les charges locales on remarque : celle de 6 livres pour l'achat de la cire donnée annuellement à l'église Saint-Pierre dudit Malleville, en conséquence des vœux faits; celle de 1 livre 10 sous pour la cuisson du pain de la charité à distribuer le jour de la Pentecôte. — En ladite année, crue d'imposition de 432 livres 6 sous 2 deniers, applicables en partie au rétablissement du pont de Cazeret et à des réparations à celui de Toulouse. — Cotes principales : Jean Cousin, praticien, 42 livres 3 sous 9 deniers; maître Jean Tournamire, 39 livres 1 sou 9 deniers; le sieur Jean Coste, marchand, 66 livres 19 sous; M. Jean Rivière, 45 livres 2 sous 6 deniers.

C. 408. (Cahiers.) — In-4°, 485 feuillets, papier.

1768-1779. — Communauté de Malleville (2e partie). — Rôles d'impositions. — 516 cotes en 1768. — Montant général du rôle, 6,044 livres 5 sous 4 deniers. — Cotes principales : Paul Phalip, 72 livres 9 sous 7 deniers; maître Jean-Pierre Tournemire, de Gélis, 59 livres 17 sous 8 deniers; maître Jean-Louis Bélières, 56 livres 12 sous; le sieur Joseph Costes, 105 livres 13 sous; maître Jean Loupias, de Lascazes, 65 livres 17 sous 5 deniers; le sieur Guillaume Andrieu, du hameau de Bou, 67 livres 19 sous 7 deniers. — Le juge des terres de M. le comte de Caylus avait le choix définitif des consuls, dont il recevait le serment, moyennant un droit de 3 livres.

C. 409. (Cahiers.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Malleville (3e partie). Rôles d'impositions. — 536 cotes sur celui de 1787, formant un total de 9,798 livres 5 sous 8 deniers, réparti sur tous les contribuables par le sieur Loupias, faisant fonctions de secrétaire. — La taille s'élevait à 6,169 livres 4 sous 5 deniers, et les vingtièmes ruraux à 3,566 livres. — Le sieur François Costes était le plus fort imposé avec sa cote de 169 livres 5 sous 7 deniers. — Charges locales annuelles : rente du foiral consistant en 2 quartes froment, 2 ras et 2 punières avoine et 3 sous argent. — Rôle du don de 960 livres accordé par Sa Majesté aux paroisses d'Artigues et de Brandonnet, et à certains villages des paroisses du Mauron, de Campolibat et de Lalo. — Le dernier figurant sur ce rôle est messire Emmanuel de Guilleminet, avec une cote d'indemnité de 40 livres. — Rôle supplémentaire de 1789.

C. 410. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°, 240 feuillets; 10 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1776-1789. — Communauté de Marcillac. — Rôles d'impositions. — 386 cotes sur celui de 1783, donnant un total de contributions s'élevant à 9,260 livres 9 sous. — Cotes principales : les Filles de l'Union, 160 livres 1 sou 1 denier; maître Claude Barre, 162 livres 2 deniers; maître Pierre Agar, notaire, 108 livres 17 sous 7 deniers; la veuve du sieur Antoine Agar, 131 livres 17 sous 7 deniers; M. de Camboulas, 152 livres 17 sous 10 deniers; Les RR. PP. Chartreux (exemptés du vingtième), 189 livres 15 sous 6 deniers; M. de Tulliers, 146 livres 11 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789. — Pièces justificatives de comptes consulaires. — « J'ai fourny pour la communauté de Marcilhac, en l'année 1776, le pasqual et les cierges du

vœu, pesant ensemble vint et huit livres deux onces à 48 sous, 69 livres; cierges pour le vœu de Foncourrieu; cierges pour la Fête-Dieu; cierges pour la Purification, pour les consuls, greffier et leurs femmes; plus pour le flambeau pesant huit livres pour le feu de Saint-Jean. »

C. 411. (Cahiers.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1783-1788. — Communauté de Marnhac. — Rôles d'impositions. — Celui de 1784 comprend 78 cotes faisant un total de contributions s'élevant à 1,124 livres 17 sous 4 deniers; — les plus forts imposés étaient: Pierre Gardes, 55 livres 10 sous 3 deniers; Antoine Roumiguié, 57 livres 17 sous 9 deniers; le sieur Antoine Majorel, 128 livres 5 sous 7 deniers; le sieur Pierre Valentin, 123 livres 1 sou 3 deniers; le sieur Pierre Majorel, 73 livres 8 sous 6 deniers. — Parmi les charges locales de cette communauté désunie de La Roque-Valzergues, on remarque: celle de 6 livres 15 sous, pour trois messes hautes des saints Abdon et Cennen, ou vœu à Notre-Dame-de-Lenne; celle de 3 livres, pour le cierge pascal.

C. 412. (Liassse.) — 51 cahiers, in-4°, 488 feuillets; 5 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Marin. — Rôles d'impositions. — 92 contribuables en 1718, ayant à payer un total s'élevant à 641 livres 9 sous 11 deniers. — Jean Cornède et M. Antoine Cunte étaient les plus forts imposés avec leur cote de 74 livres 12 sous 1 denier et 53 livres 15 sous 11 deniers. — Le nombre des cotes est de 129 en 1789, et le total du rôle de 1325 livres 18 sous 2 deniers; dans ce total la taille figure pour 951 livres 9 sous 11 deniers et les vingtièmes ruraux pour 357 livres 9 sous 6 deniers. — Cotes principales: Antoine Savignac, de La Maurenque, 62 livres 15 sous 7 deniers; Antoine Cournède, 71 livres 9 sous 9 deniers; M. Franques, de Villefranche, 93 livres 8 sous 8 deniers; M. Dufau, 114 livres 2 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de cette année dont le total, formé de 4 cotes, est de 5 livres 19 sous 8 deniers.

C. 413. (Liasse.) — 30 cahiers, in-4°, 302 feuillets; 21 pièces, papier.

1731-1789. — Communauté de Marmon. — Rôles d'impositions. — 78 cotes en 1731, donnant un total à payer s'élevant à 1,316 livres 8 sous 6 deniers. — Cotes principales: le sieur Raymond Solages, d'Alauzet, 164 livres 1 sou 1 denier; les héritiers de M. Jean Bigos, de Lousol, 118 livres 7 deniers; Jean Lasserre, 111 livres 8 sous 1 denier. — 85 cotes, en 1787, produisant en somme 2,037 livres 14 sous 7 deniers. — Les cotes principales de ce rôle sont celles de: Antoine Bouzié, 117 livres 9 sous 4 deniers; Pierre Dintilhac, 184 livres 11 sous 3 deniers; le sieur Raymond Solages, 247 livres 15 sous 11 deniers; le sieur Astruc, 180 livres 12 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, sur lequel figure, M. Jean-François Guieysse, curé dudit Marmon, pour le presbytère, un petit pré et un jardin.

C. 414. (Liasse.) — 47 cahiers, in-4°, 500 feuillets; 12 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1718-1770. — Communauté de Marroule (1re partie). — Rôles d'impositions. — 134 cotes sur celui de 1718, dont le total à percevoir est de 602 livres 14 sous, réparti sur les deux membres du taillable: Marroule et Le Trap-de-Martiel, qui rapportait le cinquième de la contribution. — Cotes principales: M. François Ganyabe de Latour, 61 livres 5 sous 9 deniers; M. de Campmas de Saint-Cirq, 35 livres 7 sous 9 deniers; — 236 cotes en 1770 et 1,061 livres d'impositions. — Dans ce total figurent 6 livres pour fournir aux frais d'un vœu de la communauté. — Le sieur Antoine Cornède, principal contribuable, payait 65 livres 2 sous 1 denier. — Ordre donné par M. Jean. Desplas, subdélégué de l'intendant, aux consuls de Marroule « de faire bâtir à chaux et à sable l'ouverture d'une espèce de caverne appelée lou Roc-de-Peyras. »

C. 415. (Cahiers.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Marroule (2e partie). Rôles d'impositions. — 256 cotes en 1789; la dernière sous le nom de M. Laumond, curé. — Total à payer, 1,252 livres 3 sous. — Cotes principales: Antoine Cornède, 129 livres 19 sous 11 deniers; le sieur Baptiste Debons, 54 livres 8 sous 7 deniers; Pierre Calmels Randon, 47 livres 15 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, sur lequel figurent: madame Narbonne Pellet, seigneuresse-prieuresse de Marroulle, pour un pré; M. Laumond, curé de la paroisse, pour sa capitation.

C. 416. (Liasse.) — 34 cahiers, in-4°, 320 feuillets; 2 pièces, papier.

1718-1760. — Communauté de Martiel (1re partie). — Rôles d'impositions. — 222 cotes en 1718, formant un total à payer de 2,529 livres 19 sous 6 deniers. — Dans cette somme était comprise celle de 24 livres 12 sous donnée à M. le marquis de Montsalés pour la tour et les herbes, et celle de 12 livres pour la réparation du chemin royal de Cahors. — Cotes principales: les héritiers du sieur Russéry, bourgeois, 82 livres 13 sous; le sieur Étienne Frais-

sines, 72 livres 8 sous 4 deniers; Pierre Phalip, praticien, 69 livres 19 sous; Louis Janin, 75 livres 12 sous 4 deniers; noble Pierre d'Ambes, 261 livres 15 sous 3 deniers. — Total du rôle de 1760, 3,633 livres 19 sous 1 denier.

C. 417. (Cahiers.) — In-4°, 401 feuillets, papier.

1761-1776. — Communauté de Martiel (2e partie). — Rôles d'impositions. — 245 cotes sur celui de 1776, dont le total à percevoir est de 3,588 livres 6 sous 8 deniers. — Les travaux des grandes routes et des chemins figurent dans ce total pour 318 livres. — Cotes principales : le sieur Fraissines, 144 livres 9 sous 4 deniers; Louis Phalip, 69 livres 18 sous; Louis Janin, mentionné à l'article précédent, 138 livres 9 sous; M. Dubruel, 242 livres 7 sous 10 deniers; madame de Colonges, 551 livres 18 sous 3 deniers. — La cote de messire Jean de Corneilhan était de 1 livre 13 sous.

C. 418. (Cahiers.) — In-4° et in-folio, 353 feuillets, papier.

1778-1789. — Communauté de Martiel (3e partie). Rôles d'impositions. — 256 cotes sur celui de 1789, donnant un total à payer s'élevant à 5,568 livres 6 sous 9 deniers, non compris le vingtième noble, 7 livres 9 sous 4 deniers. — Cotes principales : le sieur Fraissines 240 livres 7 sous 4 deniers; Louis Janin, 136 livres 14 sous 1 denier; M. Dubruel, 345 livres 3 sous 11 deniers; Marie Cazes, 102 livres 2 sous 4 deniers; M. de Colonges, 805 livres 15 sous 5 deniers ; M. Cadrés, président, 134 livres 16 sous 10 deniers. — M. de Colonges, président à l'Élection, seul imposé au vingtième noble sous la cote ci-dessus. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent M. de Colonges, pour une vigne et terre au terroir dit de Montgaudou, et les abbés et religieux de Loc-Dieu, pour un pré del Gourp. — Total du rôle, signé par F. Lebel, prieur de Loc-Dieu, Blanc, prieur-curé, etc., 50 livres 14 sous.

C. 419. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Martrin. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel figurent seuls le curé dudit Martin, pour sa capitation, 6 livres, et M. de Saint-Félix, commandeur de Saint-Félix-de Sorgues et de Martrin, pour son château, son jardin, ses prés du château et de Lafon, sa vigne et sa châtaignerie de Levers. — Total du rôle, 58 livres.

C. 420. (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 10 feuillets ; 1 pièce, papier.

1783-1786. — Communauté de Marso. — Rôles d'impositions. — 15 contribuables sur celui de 1783, ayant à payer 320 livres 12 sous 9 deniers. — Antoine Gondal, plus fort imposé, supportait 72 livres 8 sous 8 deniers ; Antoine Duranton, 48 livres 12 sous 9 deniers; Jean Goutal, 46 livres 15 sous 3 deniers; Jean Carbonnel Peysset, 29 livres 12 sous 2 deniers. — M. del Quié ne payait que 3 livres 13 sous 10 deniers.

C. 421. (Liasse.) — 39 cahiers, in-4°, 213 feuillets ; 20 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Mas-Delhom. — Rôles d'impositions. — 20 cotes sur celui de 1718, donnant un total de 251 livres 15 sous 6 deniers. — Dans cette somme figure celle de 4 livres 2 sous revenant « à Charles Labro, hoste, pour la despance faicte en procédant à la faction de la cottise du phief Delhom. » — Les deux principales cotes sont celles d'Antoine Carrié ou de ses héritiers, 65 livres 4 sous 5 deniers, et de Pierre Capelle, 25 livres 17 sous 4 deniers. — 26 cotes sur le rôle de 1789, dont le total est de 455 livres 1 sou 10 deniers. — Cotes principales : Pierre Garnier, 120 livres 6 sous 4 deniers ; le vingtième rural s'élevant à 11 livres 6 sous 10 deniers; Jean Izard, 71 livres 12 sous 9 deniers ; François Sénergues, 58 livres 14 sous 1 denier.

C. 422. (Liasse.) — 49 cahiers, in-4°, 247 feuillets; 52 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté du Mas-de-Trépaloup. — Rôles de contributions. — 30 cotes sur celui de 1719, faisant un total d'impositions s'élevant à 365 livres 3 deniers. — Les principaux imposés étaient : François Bezac, 61 livres 18 sous 7 deniers maille ; maître Antoine Devaurs, 36 livres 11 sous 5 deniers; Guillaume Joffre, 30 livres 14 sous 1 denier. — 29 cotes sur le rôle de la taille et des vingtièmes de 1789, donnant un total de 760 livres 13 sous 11 deniers. — Le vingtième noble et quinzième en sus, payé par le sieur d'Albin de Valzergues, n'était que de 14 livres 2 sous 8 deniers. — Cotes principales : Pierre Bousquet, 132 livres 16 sous; Jean Delsol, 65 livres 16 sous 11 deniers; Pierre Tinel, 84 livres 18 sous 5 deniers.

C. 423. (Liasse.) — 48 cahiers, in-4°, 240 feuillets; 21 pièces, papier.

1718-1751. — Communauté du Mas-del-Causse (1re partie). — Rôles d'impositions. — 57 cotes sur celui de 1718, faisant un total à payer de 424 livres 12 sous 7 deniers. — Les plus forts imposés étaient : M. de La Grésie, 68 livres 13 sous; Louis Ser, 67 livres 2 sous ; Antoine Duser, 45 livres 15 sous 4 deniers. — M. de Pachins payait 3 livres 7 sous; et M. de Loupiac, 3 livres 3 sous 7 deniers.

— 60 cotes en 1751, correspondant à un total de 514 livres 12 sous 8 deniers. — madame de La Grésie supportait une taille de 66 livres 9 sous 7 deniers qu'elle paya en cinq termes; — Louis Ser était coté 78 livres 17 sous; maître Pierre Gibert, 57 livres 12 sous, et M. de Loupiac, 3 livres 18 sous, dont il s'acquitta en deux termes.

C. 424. (Liasse.) — 41 cahiers, in-4°, 296 feuillets; 2 pièces, papier.

1752-1789. — Communauté du Mas-del-Causse (2e partie). — 67 cotes en 1787, donnant un total à recouvrer par le consul-collecteur de 926 livres 8 sous 5 deniers, lequel total fut réparti, à raison de 6 livres 3 sous 7 deniers pour chaque livre cadastrale, par le sieur Palangier, secrétaire du Consulat. — Cotes principales : le sieur Dusser, bourgeois, 116 livres 1 sou 9 deniers; le sieur Louis Ser, 140 livres 14 sous; M. Soulié, seigneur de La Grésie, 114 livres 19 sous 7 deniers; le sieur Guibert, 106 livres 5 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne présente d'autre nom que celui de M. Guibert (Antoine), prêtre obituaire de l'église de Loupiac, coté, pour six mois de capitation, 18 livres. — Pas de fonds nobles dans le mandement taillable.

C. 425. (Liasse.) — 276 pièces (dont 250 imprimées), papier.

1730-1752. — Communauté du Mas-del-Causse (3e partie). — Mandes ou mandements d'impositions; reçus de versements; mandements pour la capitation; ordonnances de logements, ou de réparations par les corvéables aux chemins de la Généralité; verbaux de tirage au sort; — demande en 1744 du nombre des chevaux, mules ou mulets de trait ou de charge employés dans la communauté, en vue d'un transport prochain et considérable d'artillerie et de munitions de guerre en Provence et en Dauphiné; — lettre de l'intendant ayant pour objet de connaître « tous les nouveaux complantements de vigne faits depuis 1729 jusqu'en 1751, » de manière à restreindre la multiplicité des plantations, cause « de la disette des choses les plus communes et les plus indispensables; » — mémoire concernant une maladie régnant sur les bestiaux aux environs de Lauzerte, etc.

C. 426. (Liasse.) — 66 cahiers, in-4°, 500 feuillets; 38 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté du Mas-de-Labadie. — Rôles d'impositions. — 29 cotes sur celui de 1718 dont le total à percevoir est de 232 livres 1 sou. — La cote la plus élevée, celle de M. de L'Albenque, est de 36 livres 8 sous 2 deniers. — M. de Labastide figure sur ce rôle avec une cote de 1 livre 2 sous 1 denier. — 53 cotes sur le rôle de 1787, faisant en somme 403 livres 13 sous 7 deniers. — M. le marquis de La Valette-Parisot y figure pour 60 livres 18 sous 9 deniers; Pierre Lafarrie pour 19 livres 7 sous 8 deniers. — Le sieur Antoine Endissac figure seul sur le rôle supplémentaire de 1789, pour un pré noble situé au terroir de La Planque, coté 5 sous 5 deniers.

C. 427. (Cahiers.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Mattes. — Rôles d'impositions. — 12 contribuables en 1786, ayant à se répartir 122 livrres 12 sous 7 deniers. — Cotes principales : Antoine Bou, 45 livres 12 sous; Jean Albouy, 19 livres 17 sous 3 deniers; Pierre Airignac, 16 livres 3 sous 6 deniers. — La moindre cote était de 18 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 428. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, 56 feuillets; 2 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Maury. — Rôles d'impositions. — 47 cotes sur celui de 1782, donnant un total à payer s'élevant à 892 livres 13 sous 2 deniers, y compris 4 livres 15 sous de reliquat de 1778. — Même nombre de cotes en 1787, faisant en somme 839 livres 17 sous 9 deniers. — Le consul-collecteur de 1782 restait devoir 24 livres 17 sous 5 deniers; et celui de 1783, 17 livres 1 sou 9 deniers. — Le principal contribuable était Joseph Lacombe, dont la cote s'élevait à 82 livres 13 sous 11 deniers; le plus fort venant après était Jacques Briane, 71 livres 11 sous 10 deniers. — Le rôle supplémentaire de cette communauté désunie de Centres, pour 1789, mentionne seulement Antoine Lacombe, de Pouzols, pour un bien noble consistant en pré, terre et châtaigneraie contenant environ 39 sétérées, taxé 6 livres pour six mois.

C. 429. (Liasse.) — 27 cahiers, in-4°, 286 feuillets; 13 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Mazerolles. — Rôles d'impositions. — 67 cotes sur celui de 1718, dont le total à percevoir s'élève à 811 livres 11 sous 8 deniers. — Dans cette somme figurent : celle de 3 livres 14 sous pour l'achat de la cire à l'intention de la fête votive; celle de 1 livre 5 sous pour la dépense faite lors de la cotisation. — Principaux contribuables : noble François de Bérail, seigneur de Mazerolles, 140 livres 19 sous 5 deniers; Étienne Murat, bourgeois, 73 livres 14 sous 11 deniers; Pierre Lombard, 53 livres 3 sous 8 deniers. — 69 cotes en 1787, époque à laquelle

le total à percevoir par le consul-collecteur était de 1,257 livres 10 sous 6 deniers. Dans cette somme figure celle de 10 livres pour les cierges destinés au luminaire de l'église paroissiale, et celle de 1 livre 10 sous pour l'achat d'un cierge destiné aux baptêmes. — Noble François de Bérail, mentionné plus haut, se trouve coté à 244 livres 9 sous 6 deniers; le sieur Murat, à 111 livres; François Boutonnet, 111 livres 2 sous 3 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 porte M. de Bérail coté, pour son bien noble, 64 livres, et « capité à Rabastain, où il habite; » et M. Bertrand, curé, coté 1 livre 4 sous, pour sa capitation.

C. 430. (Liasse.) — 30 cahiers, in-4°, 224 feuillets; 37 pièces (dont 16 imprimées), papier.

1719-1789. — Communauté de Las-Mazières. — Rôles d'impositions. — 58 cotes sur celui de 1719, faisant un total à payer s'élevant à 1,188 livres 9 sous 6 deniers. — Les cotes principales sont celles de : M. le marquis de Savensa, 180 livres 7 sous 9 deniers; les Chartreux, 132 livres 19 sous 5 deniers; Jean Delpuech, 73 livres 10 sous 3 deniers; Jean Traynié, 76 livres 11 sous 5 deniers. — Les cotes, en 1780, ne sont plus qu'au nombre de 49, faisant un total de contribution de 1,742 livres. — Le luminaire de l'église et les messes votives figurent pour 11 livres. — M. le marquis de Savensa y figure avec une cote de 284 livres, et les Chartreux, exempts du vingtième rural, avec celle de 227 livres 12 sous 11 deniers. — Les principaux contribuables venant après sont : le sieur Alexandre Trainier, 134 livres 5 sous 1 denier, et Jean Loupias, 123 livres 9 sous. — 6 contribuables au vingtième noble, parmi lesquels : le sieur de Rouget, chevalier de La Garde, Victor de Pomairol, Dardenne de Lizac. — Rôle de supplément pour 1789.

C. 431. (Cahiers.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Meljac. — Rôles d'impositions. — 104 contribuables sur celui de 1772, ayant à payer un total s'élevant à 1,088 livres 4 sous 4 deniers. — M. de Vignhes, le plus fort imposé, payait 78 livres 10 sous 5 deniers; M. de La Broucarie, 21 livres 10 sous 6 deniers; M. del Cayre, 2 livres 17 sous 7 deniers; M. La Calmette, 1 livre 4 sous 7 deniers; M. de La Rafinie, 8 livres 16 sous 7 deniers; noble Victor Delpuech, 24 livres 8 sous 1 denier; noble Jean de Roquefeuil, 6 livres 11 sous 2 deniers. — 105 cotes sur le rôle de 1787, dont le total à recouvrer figure pour 1,621 livres 1 sou 8 deniers, abstraction faite des reliquats. — M. Devinhes figure sur ce rôle pour 119 livres 14 sous 4 deniers; Hilaire Molinier, pour 58 livres 8 sous 6 deniers; Michel Robert, pour 52 livres 9 sous 2 deniers. — Le rôle supplémentaire de cette communauté désunie de Lédergues, pour l'année 1789, ne mentionne que M. le prieur, imposé 6 livres, à raison de son jardin et de sa capitation.

C. 432. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, 14 feuillets; 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de Mels-et-Colombés. — Rôles d'impositions. — 37 cotes sur celui de 1783, faisant en somme 691 livres 6 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : Raymond Soulatges, 128 livres 15 sous 4 deniers; Jean Fabre, 73 livres 6 sous 3 deniers; Nicolas Pezet, 72 livres 17 sous 9 deniers; Antoine Viguier, 62 livres 3 sous. M. de Volonzacy figure pour 3 livres 1 sou 9 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C. 433. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°, 210 feuillets; 87 pièces (dont 73 imprimées), papier.

1718-1750. — Communauté de Mémer (1e partie). — Rôles d'impositions. — 137 cotes sur celui de 1718, dont le montant total est de 1390 livres 15 sous 4 deniers. — Parmi les charges locales, on remarque : celle de 10 livres pour le louage de la maison du vicaire; celle de 1 livre 10 sous pour la procession de Saint-Roch; celle de 2 livres pour les intérêts des 40 livres dues à mademoiselle de Montlauzeur. — Les consuls sont cotés 51 livres 3 sous 9 deniers pour le bois commun, le *coudere* et le four. — Maître Jean Verninac, le plus fort imposé, est coté 136 livres 12 sous 3 deniers; Jean Savignac vient après, 80 livres 9 sous 10 deniers. — 131 cotes en 1750, faisant un total de 1,810 livres 12 sous 6 deniers. — Comptes de recettes et de dépenses. — Ordonnance de l'intendant relative au remboursement des grains prêtés par le Roi pour les semences de 1728. — Mandes. — Reçus. — Rôle de la capitation de 1744, s'élevant à 660 livres.

C. 434. (Liasse.) — 36 cahiers, in-4°, 430 feuillets; 114 pièces, papier.

1751-1789. — Communauté de Mémer (2e partie). Rôles d'impositions. — 131 cotes sur celui de 1752, faisant un total s'élevant à 1,755 livres 3 sous 6 deniers. — Une cote de moins sur le rôle de 1789, dont le montant général est de 1,990 livres 4 sous, distraction faite de 5 livres 18 sous 9 deniers de reliquat de 1785. — La cote des consuls est de 97 livres 8 sous 7 deniers; celle de M. Jean Verninhac, mentionné à l'article précédent, figure pour 281 livres 11 sous 9 deniers. — Les plus imposés après ce dernier sont : Jean-Pierre Savignac-Tibourre, 149 livres 2 sous 4 deniers; le sieur Guillaume Mouly, 132 livres 3 deniers; autre Jean-Pierre Savignac, 140 livres 9 sous 4 deniers; Guillaume Mourlhon, 99 livres 9 sous 5 deniers.

— Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne : M. de Joly Clair, prieur-seigneur de Mémer, pour un bois *sive* devèze, d'une contenance de 29 sétérées une quarte ; M. Alric, vicaire, pour sa capitation. — Total du rôle, 15 livres.

C. 435. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4°, 41 feuillets; 2 pièces, papier.

1772-1789. — Communauté de Milhas. — Rôles d'impositions. — 58 cotes en 1772, faisant un total à percevoir de 500 livres 15 sous 8 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Roquefeuil, 45 livres 15 sous 6 deniers ; Pierre Goulesques, 51 livres 5 sous 9 deniers ; l'héritier de M. Lacourt, 55 livres 13 sous 9 deniers. — 55 cotes en 1786, donnant en somme 901 livres, dans la quelle les vingtièmes ruraux figurent pour 311 livres 16 sous. — La cote de M. de Roquefeuil s'est élevée à 81 livres 11 sous 9 deniers, et celle de l'héritier de M. Lacourt à 95 livres 14 sous 8 deniers. — Par délibération communale prise dans le château de noble Jean-Jacques-Antoine-Louis, comte de Roquefeuil, chevalier, seigneur de Milhas, il est déclaré qu'il n'y a dans ladite communauté ni biens nobles, ni personnes ci-devant privilégiées.

C. 436. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Milhac. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois, comprenant trois articles : M. le prieur de L'Hermitaine, pour pré et bois ; M. le vicaire de Milhac et dame Marianne de Méjanés, veuve de M. Du Serieys.

C. 437. (Cahiers.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté du Minier. — Rôles d'impositions. — 88 contribuables sur celui de 1789, ayant à payer 1,486 4 livres 9 sous 7 deniers. — Principaux imposés : Jean-Antoine Galzin, 102 livres 2 sous 4 deniers ; Pierre Salson, 53 livres 5 sous 6 deniers ; Jean Thomas, 37 livres 12 sous 9 deniers ; Antoine Genicis, 58 livres 3 sous. — Le montant du rôle de 1780 s'élevait à 1363 livres 3 sous 7 deniers. — Le rôle supplémentaire des six derniers mois ne mentionne que messire François Ras Bezombes, prieur de La Roulière, curé du Minier, coté 3 livres.

C. 438. (Cahier.) — In 4°, 10 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Millau. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois. — 44 cotes dont 21 relatives aux biens nobles et 23 à la capitation des ci-devant privilégiés. — On remarque parmi les premières celles de : l'Hôpital-Mage, avec l'énumération de ses biens nobles ; M. Richard, procureur du Roi ; M. d'Albignac ; le commandeur d'Albrac ; la dame abbesse de L'Arpajonie ; M. de Bonnefous, gouverneur, etc. — Parmi les secondes on trouve : M. Sadous, doyen-curé, 10 livres ; M. l'abbé de Combettes, 30 livres ; M. l'abbé du Triadou, 36 livres ; M. l'abbé Rey, chanoine, 10 livres ; M. l'abbé Peyrot, ancien prieur de Pradinas ; M. l'abbé de Tauriac, sous-diacre, 6 livres, etc. — Total du rôle, 3,535 livres 18 sous.

C. 439. (Liasse.) — 56 cahiers, in-4°, 495 feuillets ; 5 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Mirabel. — Rôles d'impositions. — 84 cotes sur celui de 1718, faisant un total à payer s'élevant à 682 livres 5 sous 11 deniers. — Les plus forts imposés figurant audit rôle sont : Jean Tornamire ; 62 livres 3 sous 8 deniers ; le sieur Jean Rivière, 52 livres 6 sous 10 deniers ; François Chincholle, 40 livres 11 sous 10 deniers ; Pierre Mercadier, 48 livres 4 sous. — Le seigneur comte de Bournazel est inscrit en tête du rôle, avec une cote de 13 livres 3 sous 4 deniers. — 88 cotes en 1787, donnant en somme 1,413 livres 18 sous 2 deniers, y compris 5 livres 2 sous 2 deniers, revenant, suivant ordonnance, à François Saurel, consul-collecteur de 1784. — Jean Rivière, déjà mentionné, est actuellement coté 114 livres 16 sous 4 deniers, et Joseph Mercadier, 108 livres 1 sou 2 deniers. — La cote de M. le marquis de Bournazel se porte à 19 livres 3 sous 6 deniers. — Trois contribuables portés au rôle supplémentaire de 1789 : messire Claude de Buysson, marquis de Bournazel, seigneur de Mirabel, pour l'emplacement du château, jardins, nougarède, domaine situé à Regardet, 50 livres ; François Mazenc, de La Valette, pour un champ noble ; M. le vicaire, pour sa capitation.

C. 440. (Cahiers.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté du Monastère-sous-Rodez. — Rôles d'impositions. — Celui de 1783 s'élève à 1,580 livres 15 sous. — Dans cette somme figurent : l'albergue due au Roi, 10 livres 1 sous 6 deniers ; les messes votives et le vœu à Ceignac, 36 livres ; 12 sous, pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste ; 56 livres 13 sous 5 deniers, pour réparation au four banal. — 117 cotes sur le rôle de 1789, dont le total général est de 1,529 livres 6 sous 7 deniers, taille moindre que celle indiquée ci-dessus. — Les plus forts imposés étaient : André Dausse, 86 livres 10 sous 11 deniers ; maître Pierre Boscus, notaire, 41 livres 18 sous 3 deniers ; Antoine Palous, 53 livres 6 sous 3 deniers ; Pierre Palous, 97 livres 11 sous 4 deniers ; M. Lavernhe, avocat du Roi, 57 livres 15 sous 11 deniers ; ma-

dame l'abbesse, 44 livres 10 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : la communauté des religieuses de l'abbaye royale dudit monastère, pour leur couvent, enclos, grand pré, grand bois taillis ou à haute futaie, le domaine de Puech Mourguiol, 400 livres ; M. l'aumônier de ladite abbaye, pour sa capitation, 1 livre ; M Bousquier, curé dudit monastère, 3 livres.

C. 441. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté du Monna. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois. — 19 contribuables, parmi lesquels : M. de Bonald, seigneur du Monna, pour château, moulin, vigne, jardin, pré, champ, bois, 52 livres ; messire Guillaume-Abraham Brouillet, curé dudit lieu, pour maison, basse-cour et jardin, 4 livres 16 sous 6 deniers ; messire Balitrand, curé de Saint-Amans, pour maison, basse-cour et jardin, 5 livres 18 sous 6 deniers ; Louis Artières, pour une vigne au terroir des Grailles, 12 sous ; Pierre Fabre, pour deux vignes au même endroit 1 livre 4 sous. — Les autres cotes sont encore relatives à des vignes situées au même quartier ou à celui dit de Saint-Jean. — Total du rôle, 76 livres 15 sous.

C. 442. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Montclar. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois. — 2 contribuables : M. Cluzel, curé, pour son presbytère, son jardin et la capitation, 4 livres ; Mgr l'évêque de Vabres, pour un enclos, 6 livres.

C. 443. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Montclarat. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, sur lequel figurent : M. de Mélac, pour son château et la plus grande partie de son domaine de Mélac, 115 livres ; M. de La Valette Cornusson, pour son domaine noble de Fournial, dont le produit, quitte des frais de culture, est évalué 400 livres, taxé 40 livres ; M. Solier, curé dudit Montclarat, pour sa cote de capitation, 3 livres ; M. de Pegueiroles, pour son domaine noble de La Cave, dont le prix de ferme est de 975 livres, taxé 97 livres 10 sous ; M. de Grandval, pour son château et une partie de son domaine de Laumières. — Total du rôle, 290 livres.

C. 444. (Liasse.) — 37 cahiers, in-4°, 263 feuillets ; 18 pièces, papier.

1711-760. — Communauté de Montarnal (1re partie). — Rôles d'impositions. — 68 cotes sur celui de 1718, faisant un total à recouvrer s'élevant à 625 livres 9 sous 6 deniers. — Cotes principales : Pierre Lala, 36 livres 5 sous ; les héritiers de Jean Pailhol, 37 livres 16 sous ; Jean Combal, 25 livres 8 sous 1 denier. — Parmi les charges locales, on trouve celle de 4 livres 4 sous, due au seigneur de Pagas pour le pont de Montarnal. — 77 cotes inscrites au rôle de 1760, avec un total à payer de 907 livres 5 sous 9 deniers. — Le plus fort imposé, Antoine Revel, payait 89 livres 17 sous 5 deniers.

C. 445. (Liasse.) — 25 cahiers, in-4°, 250 feuillets ; 1 pièce, papier.

1761-1789. — Communauté de Montarnal (2e partie). — Rôles d'impositions. — 87 cotes sur le rôle de 1789, donnant en somme 1225 livres 1 sou 7 deniers, y compris 5 livres 12 sous 8 deniers de reliquat de 1,785, et 96 livres de vingtième noble payable par noble Figeagol de La Grange, au lieu et place de dame de Gassion, veuve du comte de Peyre. — Principales cotes : Pierre Bruel, 74 livres 4 sous 9 deniers ; Pierre Rolland, 40 livres 6 sous 1 denier ; Antoine Fraysse, 64 livres 10 sous 3 deniers. — Sur le rôle supplémentaire des six derniers mois : M. Maury, 1 livre 10 sous ; M. de Figeagol, 23 livres 13 sous 9 deniers ; Antoine Fraysse, 1 livre 15 sous 5 deniers.

C. 446. (Liasse.) — 44 cahiers, in-4°, 500 feuillets, 52 pièces, (dont 30 imprimées), papier.

1718-1748. — Communauté de Montbazens (1re partie). — Rôles d'impositions. — 283 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 3,957 livres 2 deniers. — Cotes principales : Pierre Batut, 62 livres 4 sous 11 deniers ; maître Guillaume Esperet, 131 livres 2 sous 7 deniers ; Siméon Cavagnac, 71 livres 3 sous 6 deniers ; Jean Colom, 61 livres 19 sous 4 deniers. — 249 cotes en 1748, pour former un total s'élevant à 5,793 livres 3 sous 7 deniers, y compris le dixième rural divisé sur le pied de 11 sous 5 deniers pour chaque livre cadastrale. — Les ecclésiastiques et les religieuses exempts dudit dixième. — On remarque, parmi les contribuables : demoiselle Marie de Bonne, dont la taille s'élevait à 119 livres 2 sous 5 deniers, et le dixième à 22 livres 6 deniers ; messire Jean Lavernhe, prêtre ; maître Bernard Cavaignac ; Antoine Delavernhe, etc. — La communauté s'imposait annuellement 1 livre 15 sous pour la messe et la procession le jour de Saint-Joseph, en accomplissement d'un vœu.

C. 447. (Liasse.) — 26 cahiers, in-4°, 280 feuillets ; 2 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1750-1779. — Communauté de Montbazens (2e partie).

— Rôles d'impositions. — Assemblée communale sur la place publique dudit lieu à l'effet de nommer deux consuls, au lieu de trois, afin de prolonger l'acte de tour. — Nomination de Jean Crouzat, marchand, pour premier consul. — Le total à recouvrer en la susdite année est de 6,344 livres 15 sous. — En tête du rôle figure le sieur Bernard Cavaignac, coté 668 livres 2 sous 11 deniers, avec cette note : a payé 100 livres au moyen du don particulier. — Le vingtième de ce même contribuable, non compris dans la somme ci-dessus, s'élevait à 186 livres 19 sous 7 deniers. — Le sieur Jean Crouzat, consul, payait 180 livres 10 deniers de taille, et 50 livres 7 sous 7 deniers de vingtième. — Maître François Gombert, venant après, était coté à 111 livres 12 sous 6 deniers de taille et à 31 livres 4 sous 9 deniers de vingtième.

C. 448. (Liasse.) — 9 cahiers, in-4°, 348 feuillets ; 15 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1780-1789. — Communauté de Montbazens (3e partie). — Rôles d'impositions. — Celui de 1788 compreud 280 cotes donnant un total s'élevant à 6,831 livres 12 deniers, répartis par Delavernhe, pris pour secrétaire. — MM. les prêtres de Peyrusse figurent sur ce rôle comme percevant annuellement 40 quartons de seigle dans la communauté ; il en est de même du chapelain de Jacques Revignes ; du chapelain de la chapelle d'Olivier, de celui de Saint-Étienne et de celui de Caignés. — Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne le seigneur-abbé de Montbazens, pour trois prés ; dame Marie d'Albin de Valsergues, pour un pré dit de Lestang, situé au domaine de Guiraldenque ; la communauté se réservant le droit de reprise contre le seigneur-abbé et ladite dame, au cas où ils ne prouveraient pas la nobilité de ces immeubles, etc. — Total du rôle, 67 livres 3 sous.

C. 449. (Cahiers.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1784-1788. — Communauté de Montazic. — Rôles d'impositions. — Celui de 1784 figure pour 3,913 livres 15 sous. — Les vingtièmes nobles compris dans ce total étaient dus, savoir : 17 livres 11 sous 5 deniers par M. Verdié de Mandillac ; 9 livres 2 sous 7 deniers par le sieur Saurel ; 16 livres 14 sous 8 deniers, par le sieur Ichier, de Labarthe. — Le rôle de 1788 mentionne 235 cotes, faisant un total de contribution s'élevant à 3,025 livres 1 sou 8 deniers. — Cotes principales : Jean Maynier Barro, 55 livres 4 sous 8 deniers ; Antoine Mathieu, 49 livres 15 sous 9 deniers ; les habitants de Montézic, 129 livres 14 sous 8 deniers ; Guillaume Roquette, 52 livres 16 sous 3 deniers ; Pierre Geniès, 83 livres 10 sous 2 deniers ; Jean Bailhot, 106 livres 2 sous ; Jean Cassagnes, 65 livres 3 sous 6 deniers ; Antoine Fabre, 60 livres 6 sous 2 deniers ; M. Cocural, 101 livres 2 sous 8 deniers.

C. 450. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Montels. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. le commandeur, pour un champ et un pré appelé Las Commanderies, 15 livres ; M. le curé, pour sa capitation, 3 livres.

C. 451. (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Montferran. — Rôles d'impositions. — 32 cotes sur celui de 1772, qui accuse un total à payer s'élevant à 356 livres 5 sous. — La plus forte cote, supportée par M. de Varés, était de 60 livres 16 sous 6 deniers ; venait après, François Séguret, 41 livres 16 sous 6 deniers. — Trois cotes de plus en 1788, faisant en somme 419 livres 6 sous 9 deniers. — M. de Prévinquières ou de Varés figure sur le rôle pour 79 livres 17 sous 4 deniers ; et le sieur François Séguret, déjà mentionné, pour 47 livres 15 sous 2 deniers. — M. le curé de La Vaysse se trouve seul inscrit au rôle supplémentaire de 1789 pour sa capitation, 6 livres. — M. de Carbon était le seigneur de la communauté.

C. 452. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Monfranc. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel est seul porté M. le curé de la paroisse pour sa cote de capitation, 3 livres. — Mention, en tête du rôle, de l'adresse de Millau à l'Assemblée Nationale, à laquelle celle-ci donna sa sanction et des témoignages de satisfaction. Cette adresse recommandait la paix publique, la perception des impôts, l'exécution des lois, l'obéissance aux tribunaux, et la nécessité de se former en association pour assurer le bien public. — Mention, en outre, d'une proclamation du Roi, sanctionnant un décret de la susdite Assemblée, au sujet du don patriotique, consistant, pour toute personne ayant plus de 400 livres de revenu, à faire à la patrie l'abandon du quart de ce revenu.

C. 453. (Liasse.) — 50 cahiers, in 4°, 316 feuillets ; 13 pièces, papier.

1720-1789. — Communauté de Monteil-les-Valady. — Rôles d'impositions. — 19 cotes en 1720, formant un

total de 292 livres 10 sous. — Parmi les charges locales, les vœux de la communauté figurent pour 2 livres 10 sous. — Le plus fort imposé, Pierre Portalar, payait 37 livres 11 sous 10 deniers. — Même nombre de cotes en 1789, produisant en somme 464 livres 2 sous 3 deniers, dont 79 livres 2 sous 7 deniers de vingtième rural. — Cotes principales : Antoine Contour, 108 livres 7 deniers; maître Calmels, 103 livres 15 sous 8 deniers; François Raynal, 55 livres 18 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 454. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°, 174 feuillets; 141 pièces (dont 116 imprimées), papier.

1729-1748. — Communauté de Montel-Floyrac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 65 cotes sur celui de 1729, relatif à Floyrac seulement, donnant un total de 888 livres 13 sous 8 deniers. — Les principales sont celles : d'Antoine Noalhe, de Las Ferrials, 108 livres 3 sous 1 denier; de Pierre Fabre, des Milhets, 95 livres 19 sous 1 denier; d'Antoine Milhet, 55 livres 11 sous 11 deniers; d'Antoine Bessou, 108 livres 8 sous 4 deniers maille. — Les consuls nouveaux allaient prêter serment entre les mains du viguier de Najac. — Le rôle de Montel mentionne 153 cotes faisant en somme 1,989 livres 16 sous 11 deniers. — Les cotes principales de cette seconde partie du taillable sont celles de : Marie Malhiet, 75 livres 5 sous 1 denier; la veuve de Pierre Calcat Galan, 81 livres 17 sous 10 deniers; François Boutonnet, 74 livres 17 sous 3 deniers; — 206 cotes en 1760, et un total à payer de 3,933 livres 7 sous 4 deniers. — Parmi les charges locales de cette année, on trouve celle de 160 livres pour la construction, autorisée par l'intendant, d'un bateau à Floyrac.

C. 455. (Liasse.) — 14 cahiers, in-4°, 170 feuillets; 171 pièces (dont 161 imprimées), papier.

1750-1789. — Communauté de Montel-Floyrac (2e partie). — Rôles d'impositions. — Lettre de l'intendant sur le projet de Sa Majesté d'établir des haras dans la Généralité de Montauban. — 195 contribuables inscrits au rôle de 1780, devant participer au don accordé à ladite communauté. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois de 1789, où figurent : M. le prieur de Montel, pour la caminade avec terrasse, deux prés et un jardin et la capitation; M. Bros, vicaire dudit Montel; M. le curé de Floyrac, pour maison curiale avec ses dépendances, les prés haut et bas; M. Colombier, prêtre, citoyen de Floyrac; M. le comte de Fargues, seigneur de Montel, pour château, jardin, terre appelée La Coudoumière, chenevière, terre et rivage de même nom, terre à Riols, terre appelée Lou Verdier, prés, bois, etc. — Total du rôle, 330 livres 11 sous 8 deniers.

C. 456. (Liasse.) — 43 cahiers, in-4°, 403 feuillets; 19 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Montignac. — Rôles d'imposition. — 92 cotes en 1718, faisant en somme 706 livres 14 sous à percevoir. — Principaux imposés : Jean Raouls, bourgeois, 69 livres 3 sous; maître François Flaugergue, juge, 61 livres 7 sous 6 deniers; Jean Martin, 52 livres 11 deniers. — La taille de M. de Volonzac était de 20 livres 12 sous 4 deniers; — deux cotes de moins en 1788, mais un total plus fort à payer, 1,023 livres 11 sous 2 deniers. — Parmi les charges locales, on remarque : celle de 3 livres pour la procession du premier mai; celle de 12 livres pour le cierge pascal, le luminaire à vêpres, l'honoraire des prêtres pour deux messes et processions en conséquence d'un vœu. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. l'abbé d'Adhémar Panat abbé de Conques, pour une vigne de 50 journées, un petit pré et un pressoir; le chapitre de Conques, pour maison et cave prieurales; les demoiselles Lafargue, pour un pré noble contenant une quarte et demie; M. Guillaume Toussaint Pons, curé de la paroisse. — Total du rôle, 12 livres 5 sous.

C. 457. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Montjaux. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois. — 12 contribuables, parmi lesquels : les demoiselles de Prévinquières, pour un champ; messire Jean-Étienne-Henri de Raymond, seigneur de Montjaux, pour château et dépendances, un champ à La Croix, une terre à Paliés, etc.; les habitants de Roncinhac, pour un pacage de 250 sétérées, situé à La Salessière; MM. Vernhettes et Aymé, pour un terrain au Caussé, de 213 sétérées; messire Vivier, seigneur de Candas, pour château et dépendances, vigne et terre contigus, bois à Fréjeviale, de 21 sétérées deux quartes; messire Jean-Pierre Saquet, prieur de Candas; M. le prieur de Montjaux, etc. — Total du rôle, 184 livres 16 sous 6 deniers.

C. 458. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Montlaur. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. de Saint-Roman, pour ses trois métairies nobles, 602 livres 16 sous 1 denier; Jean Bonlouis, pour

un champ, 4 livres 14 sous 6 deniers; M. le curé André, pour un champ noble; le chapitre de Vabres, pour maison et pâtus; le seigneur de Rebourguil, pour un champ; les sieurs Lacazin, Pierre Bastide et Barthélemy Solier, pour leurs maisons nobles; l'œuvre de Saint-Martin. — Total du rôle, 633 livres 8 sous 9 deniers.

C. 459. (Cahiers.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1784-1789.—Communauté de Montpeyroux-du-Bousquet. — Rôles d'impositions. — 181 cotes sur celui de 1787, faisant en somme 2,783 livres 10 sous 10 deniers, y compris 17 livres 1 sou 7 deniers dus à Joseph Orsal, consul de 1781. — M. le marquis de Roquefeuil est porté en tête du rôle avec sa cote de 16 livres 8 sous 4 deniers. — Les plus forts imposés étaient alors : M. Lavernhe, 56 livres 1 denier; la veuve Denayrouze, 57 livres 2 sous; Pezet Dordé, 120 livres; Jean Austrey, 59 livres 8 sous 3 deniers; Antoine Hébert, 68 livres 11 sous 4 deniers; M. de Roquefeuil, figurant encore pour 112 livres 15 sous 10 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 mentionne M. le marquis de Roquefeuil, pour prés, devèzes, champs et bois, le tout de contenance inconnue; M. le prieur dudit Bousquet, pour 11 pièces de différentes natures; M. le prieur de Tesq, pour sa capitation. — Total du rôle, 41 livres.

C. 460. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Montpeyroux-de-Murat. — Rôles d'impositions. — 144 cotes sur celui de 1,786, dont la somme générale est de 1,938 livres 6 sous 1 denier, en y comprenant 2 livres imposées annuellement pour l'entretien de la Tour. — Cotes principales : Laurens Pelaprat, 84 livres 16 sous 11 deniers; Barthélemy Jany, 74 livres 14 sous 8 deniers; les héritiers du sieur Viguié, 123 livres 11 sous; Jean Bouldoyres, 70 livres 17 sous 5 deniers; M. de Villaret, mentionné deux fois, payant en somme 102 livres 3 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. Delbès, curé de Saint-Remy, pour un petit domaine composé de pré, champ, devois et jardin; les religieux de Bonneval, pour autre petit domaine composé d'un pré, d'un champ et d'un terrain presque infertile; le tout situé à Saint-Remy. — Total du rôle, 12 livres.

C. 461. (Cahier.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Montrozier. — Rôles d'impositions. — 504 cotes en 1785, dont 15 inscrites au rôle du vingtième noble. — Total général à percevoir, 18,862 livres 8 sous 1 denier, y compris 46 livres 6 sous 10 deniers de reliquat de 1781. — Principaux imposés : M. le marquis de Tullier, 365 livres 18 sous 1 denier; noble François de Labro, 141 livres 4 deniers; M. Pierre-Paul Rogéry, 336 livres 4 sous 1 denier; encore noble François de Labro, 321 livres 4 sous; Guillaume Puch, 173 livres 16 sous 1 denier; Jean-Pierre Lavabre, 240 livres 10 sous 6 deniers; Thomas Galy, 287 livres 8 sous; le sieur Marc Lacaze, 218 livres. — Parmi les imposés au vingtième noble figurent : le même M. de Tullier, 480 livres; le sieur Clausel, 356 livres; M. le comte de Saint-Florentin, 1,841 livres 18 sous 1 denier. — Total de la taille et accessoires, 10,245 livres 12 sous. — Total du vingtième rural, 5,197 livres 1 sou 7 deniers. — Total du vingtième noble, 3,373 livres 7 sous 8 deniers. — Parmi les charges locales : les gages du secrétaire de Montrozier, 40 livres; les gages de celui d'Arques, membre dudit Montrozier, 40 livres; — la taille annuelle due au Roi, 13 livres 6 sous 8 deniers; l'albergue des Palanges, 7 livres 10 sous. — Rôles de supplément pour 1789, où l'on trouve M. de Curlande et M. d'Alboy, avec le détail de leurs propriétés nobles; la communauté, pour 200 sétérées à La Palange; M. Clauzel de La Gratarelle; M. de Pardailhan, pour domaine noble à Gages, etc. — Total du rôle, 1,530 livres 16 sous 1 denier.

C. 462. (Liasse.) — 23 cahiers, in-4°, 324 feuillets ; 103 pièces (dont 102 imprimées), papier; 1 pièce, parchemin.

1718-1740. — Communauté de Montsalès (1re partie). — Rôles d'impositions. — 263 cotes sur celui de 1,718 dont le total à percevoir est de 2,193 livres 5 sous 11 deniers. — Les plus élevées sont celles de : Jean Lagrèze, 51 livres 11 sous; maître Antoine Cepierre, 92 livres 11 sous 8 deniers; Géraud Lavit, 98 livres 1 sou 9 deniers; Géraud Marty, 68 livres; Alexandre Estevery, 132 livres 18 sous 6 deniers; Antoine Adguié, 58 livres 11 sous 7 deniers; maître Pierre Rolland, juge de Cajarc, 66 livres 1 sou 6 deniers. — 247 cotes en 1739, faisant en somme 2,683 livres 2 sous 3 deniers; — celle de M. le marquis est de 30 livres 11 sous 3 deniers. — Quittance de 265 livres souscrite par Jacques Guillemette, bourgeois de Montauban, pour la finance de l'office de consul honoraire vérificateur des rôles des tailles, réuni à ladite communauté. — Lettre de M. de Duras pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la naissance du Dauphin.

C. 463. (Liasse.) — 18 cahiers, in-4°, 296 feuillets ; 112 pièces (dont 109 imprimées), papier.

1740-1753. — Communauté de Montsalès (2e partie). — Rôles d'impositions. — 267 cotes sur celui de 1753

donnant un total montant à 2,349 livres 4 sous 10 deniers, répartis par Bories, secrétaire, sur l'allivrement général de 257 livres 11 sous 4 deniers un quart. — Les remises du collecteur étaient de 4 deniers pour livre. — Lettre signée Riquet de Bonrepos, adressée de Toulouse aux consuls de la communauté, touchant l'enterrement d'un enfant par son père, sans le ministère du curé, ni d'aucun autre ecclésiastique. — Mandes de la taille; quittances du receveur. — Journal des déclarations, contenant: le nom des déclarants; l'étendue de leurs terres en sétérées; le revenu de ces mêmes terres et la quotité d'impôt qu'elles supportent.

C. 464. (Liasse.) — 18 cahiers, in-4°, 324 feuillets; 42 pièces (dont 40 imprimées), papier.

1754-1773. — Communauté de Montsalés (3e partie). —Rôles d'impositions. — 286 cotes portées au rôle de 1773, dont le montant général est de 3,192 livres 17 sous 8 deniers, en comprenant dans cette somme, pour reliquat de 1770 et les intérêts d'icelui, 72 livres 15 sous 5 deniers. — Plus forts imposés : Louis Cormier, 208 livres 9 sous 5 deniers; Géraud Mirabel, 75 livres 1 sou 3 deniers; Jacques Roques, 107 livres 7 sous 3 deniers; Joseph Fréjaville, 177 livres 1 sou 3 deniers. — M. de Montsalés, inscrit en tête du rôle, payait 34 livres 14 sous 6 deniers de taille. — Consultation de MM. Andurant et Roucoule, de Villefranche, relative aux réparations de la maison curiale, réclamées par le curé à la communauté. — Mandements pour les impositions; quittances du receveur de la Basse-Marche.

C. 465. (Cahiers.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Montsalés (4e partie). — Rôles d'impositions. — Réunion communale sur la place dudit Montsalés, à l'effet de remplacer Pierre Bories et Jean Bousquayrol, premier et second consuls. Ceux-ci désignent pour leur succéder Géraud Mirabel et Jean-Pierre Bories, qui sont agréés par l'assemblée. — Autre réunion convoquée par ledit Géraud Mirabel, consul-collecteur, pour donner connaissance de l'arrivée du mandement de la taille et aviser à la répartition des sommes y contenues. Ces sommes s'élevaient, pour 1788, à 4,097 livres 9 sous 9 deniers, y compris les vingtièmes ruraux, s'élevant à 680 livres 10 sous. — Les cotes sont au nombre de 302, parmi lesquelles les plus fortes sont celles de : Louis Cormier, nommé au précédent article, 274 livres 11 sous 4 deniers; Jacques Roques, 174 livres 16 sous 10 deniers. Géraud Fréjaville, 239 livres 1 denier. — Rôle de supplément pour les six derniers mois de 1789 : M. le duc d'Uzès, pour un château et ses dépendances, terres appelées Nougarède, La Condamine, autre terre dans le parc, prés, vignes, etc.; M. Antoine Cariteau, curé de Montsalés; M. Prunet, curé de Gaurels; M. Hyacinthe Mouli, vicaire dudit Montsalés; M. Cormier, pour un pré situé au moulin de Santi. — Total du rôle, 75 livres 10 sous 6 deniers.

C. 466. (Liasse.) — 37 cahiers, in-4°, 394 feuillets; 11 pièces, papier.

1718-1777. — Communauté de Morlhon (1re partie). — Rôles d'impositions : — 160 cotes sur celui de 1718, faisant un total à recouvrer s'élevant à 2,273 livres 15 sous 7 deniers. — Les principales sont celles de : Géraud Falipou, 92 livres 8 sous 9 deniers; François Falipou, 99 livres 2 sous; messire François de Raynaldy, 86 livres 1 sou 3 deniers; noble de Rességuier, 117 livres 8 sous 2 deniers; maître Théophile Marmieysse, 114 livres 10 sous 10 deniers; maître Jean Delpech, avocat, 81 livres 9 sous 11 deniers; ces quatre derniers contribuables habitaient Villefranche. — Charges locales : 60 livres pour la réparation de l'église de Morlhon; 23 livres pour « faire une nouvelle brevette, attendu que celle de la communauté est entièrement remplie et que les charges et descharges ne sauroient estre escriptes. »

C. 467. (Cahiers.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

1778-1789. — Communauté de Morlhon (2e partie). — Rôles d'impositions. — 158 cotes sur celui de 1788, dont le montant général est de 3,932 livres 8 sous 7 deniers. — Principales cotes : François Mayran, 81 livres 19 sous 2 deniers ; Gérand Falipou, 254 livres 1 sou 7 deniers ; Jean Debals, 177 livres 8 sous 7 deniers; M. Lobinhes, 213 livres 9 sous 10 deniers; Jean Ficat, 90 livres 8 sous 6 deniers; M. de Laumont, 169 livres 15 sous 7 deniers; le même M. de Laumont, 130 livres 3 deniers; le sieur Jérôme Albaret, 200 livres 17 sous, etc. — Sur le rôle supplémentaire de 1789 figurent messire Louis Gayrand, curé dudit Morlhon, et son vicaire.

C. 468. (Cahiers.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Mousset-la-Capelle. — Rôles d'impositions. — 130 cotes sur celui de 1786, faisant en somme 3,027 livres 5 sous 5 deniers. — Les vingtièmes ruraux et nobles, compris dans ce total, s'élevaient à 1,055 livres 8 sous 3 deniers. — Le cierge pascal coûtait annuellement à la communauté 5 livres, et les honoraires de treize messes, 7 livres 10 sous. — Cotes

principales : François Puech, 127 livres 5 sous 11 deniers ; Jean Marragou, 160 livres 8 sous 6 deniers ; Jean Vaurs, 140 livres 7 sous ; Pierre Puech, 162 livres 2 sous 10 deniers ; le sieur Passelat, 109 livres 18 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. le commandeur des Landes, pour le domaine des Landes, 18 livres 4 deniers; les habitants de la communanté du Masset, pour maison, nogarette, pré, etc., 1 livre 19 sous 5 deniers; M. le curé, pour sa capitation, etc.

C. 469. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Moustuéjouls. — Rôle supplémentaire de contributions pour 1789, où figurent : M. le marquis de Moustuéjouls, pour château avec dépendances, champs, prés, vignes, etc., 267 livres 13 sous 7 deniers; M. de Moustuéjouls, prieur de la paroisse, pour maison et dépendances, vigne, prés, champs, etc., 33 livres 3 sous 6 deniers; les héritiers de François Aygoui, pour pré et rivage, 2 livres 2 sous; M. le curé de Moustuéjouls, pour sa capitation, 6 livres; maître Augustin Aygoui, pour sa capitation, 3 livres. — Total, 311 livres 19 sous 1 denier.

C. 470. (Liasse) — 10 cahiers, in-4°, 54 feuillets; 11 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1780-1789. — Communauté de La Mouline.—Rôles d'impositions. — 10 contribuables en 1780, ayant à payer 109 livres 10 sous 7 deniers. — 11 contribuables en 1789, dont les cotes réunies font 117 livres 18 sous 1 denier. — Le sieur Cabrolier était le plus fort imposé, 17 livres 17 sous 10 deniers ; Antoine Bessière, venant après, payait 17 livres 4 sous 10 deniers. — M. Gausseran, seul imposé au vingtième noble, avait une cote de 13 livres 17 sous 4 deniers. — Rôle de la capitation pour la même année, comprenant 15 articles donnant un total de 50 livres 18 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire où l'on trouve encore le sieur Gausseran, seigneur de Mouline, pour son château et dépendances; le sieur Louis Boscus, pour maison et jardin, et le sieur Agut, pour châtaigneraie et nogarette. — Total, 16 livres.

C. 471. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Mounès-et-Fréjeville. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois. — M. de Saint-Roman, seigneur dudit Mounès, paya 120 livres pour son domaine et autres biens nobles; M. Carcenac, prieur de ladite communauté, fut imposé 3 livres pour sa capitation.

C. 472. (Liasse.) — 32 cahiers, in-4°, 218 feuillets; 38 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté du Moulin-de-Vaysse. — Rôles d'impositions. — 13 cotes sur celui de 1718, produisant un total de 413 livres 17 sous 4 deniers. — Les cotisateurs dépensèrent 3 livres chez l'aubergiste en procédant à la cotisation. — La communauté contribua pour 9 sous à la construction du pont sur le Rhône. — Le plus fort imposé, Antoine Alran, payait 84 livres 1 sou. — La cote du moulin de Salavert était de 52 livres 8 deniers. — 23 cotes en 1789, faisant en somme 633 livres 2 sous 10 deniers, y compris 8 livres 8 sous 9 deniers de reliquat de 1785. — Parmi les cotes principales : Jean Peset, 94 livres 11 sous 8 deniers; Baptiste Laporte, 136 livres 15 sous 7 deniers ; Guillaume Bosc, 95 livres 10 sous 5 deniers.

C. 473. (Liasse.) — 38 cahiers, in-4°, 334 feuillets; 20 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Mouret-la-Capelle (1re partie). — Rôles d'impositions. — 73 cotes sur celui de 1723, faisant en somme 1,222 livres 15 sous 7 deniers. — Cette communauté devait faire partie du mandement taillable du Grandmas, attendu qu'il est dit de ce dernier endroit qu'il supporte les trois quarts de la mande. — Les principaux contribuables étaient : André Costes, 130 livres 14 sous; Jacques Aurejac, 88 livres 17 sous 10 deniers; les héritiers de M. Devaurs, 72 livres 19 sous. — La cote de M. de Moret s'élevait à 38 livres 12 sous 4 deniers. — 261 cotes inscrites au rôle de 1769, dont le total s'élève à 5,663 livres 13 sous pour l'entier taillable. — Envoi d'un exemplaire de l'ordonnance de l'intendant concernant le dixième rural et noble; — autre concernant la confection du papier terrier du Roi.

C. 474. (Cahiers.) — In-4°, 345 feuillets, papier.

1770-1789. — Communauté de Mouret-la-Capelle (2e partie). — Rôles d'impositions. — 274 cotes en 1788, dont le total est de 7,274 livres 5 sous 4 deniers; les vingtièmes ruraux figurant dans cette somme pour 922 livres 10 sous. — Plus forts imposés : Joseph Costes, 192 livres 13 sous 10 deniers; Pierre Aurejac, 151 livres 10 sous 3 deniers; M. Camboulas, 202 livres 3 sous 8 deniers; le sieur Périé, 212 livres 10 sous 6 deniers; maître Muratet, 211 livres 19 sous 4 deniers. — M. de Moret payait 49 livres 17 sous 1 denier. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789 : madame la comtesse de Guissard, pour un vieux château produisant un total de

120 livres de revenu annuel, taxé 12 livres; — le sieur Bousquet du Cruonet, pour le domaine dudit Cruonet, acquis du seigneur de Moret; maître Second, don de Conbanière; Jean Pasquié; François Falguières; M. le prieur-curé de Moret, etc. — Total du rôle, 122 livres 6 sous 5 deniers.

C. 475. (Cahiers.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1731-1769.—Communauté de Moyrazès (1re partie). — Rôles d'impositions. — 307 cotes sur celui de 1731, faisant un total de 8,076 livres 12 sous. — M. le marquis de Miramon figure en tête du rôle pour 108 livres 3 sous 9 deniers. — Noble Charles de Créato, venant après, payait 183 livres 16 sous 9 deniers. — Parmi les plus forts imposés : le sieur Pierre Flottes, 101 livres 13 sous 3 deniers; maître Bernard Mazars, notaire, 143 livres 10 sous 4 deniers; Jean Mazars Micalon, 98 livres 6 sous 7 deniers; M. Bousquet, 69 livres 3 sous 11 deniers; Pierre Raynal, de Diergues, 76 livres 3 sous 10 deniers; Antoine Jourdié, 77 livres 12 sous 2 deniers; Antoine Acquier, 78 livres 5 deniers; Jean Mazars, 139 livres 13 sous 9 deniers; Pierre Nolorgues, 130 livres 9 sous 6 deniers; Pierre Dalbin, de Moutes, 112 livres 6 sous 6 deniers.

C. 476. (Cahiers.) — In-4°, 548 feuillets, papier.

1770-1781. — Communauté de Moyrazès (2e partie). — Rôles d'impositions. — 287 cotes en 1771, faisant en somme un total à recouvrer de 9,823 livres 3 sous 9 deniers. — Le seigneur évêque percevait annuellement un droit de toulte porté au rôle pour 8 livres 6 sous 8 deniers. — M. Rodat figure sur ce rôle pour 86 livres 10 sous 2 deniers; noble Hugues de Créato, pour 208 livres 3 sous; François Palmier, pour 121 livres 4 sous 2 deniers; Joseph Sinchole, pour 131 livres 2 sous 9 deniers; maître Bernard Mazars, notaire, pour 172 livres 3 sous 3 deniers. — Sa Majesté accorda, cette même année, 200 livres de don, applicables, savoir : 150 livres sur les villages del Verdier, Marican, Las Proquials, Sebragol, Séveyrac-Haut et Séveyrac-Bas; et 50 livres sur l'article de Joseph Bouscayrol du Castanié. — L'année précédente, octroi de 600 livres à 25 villages ou hameaux de la communauté. — Autre don en 1781, duquel la part de messire de Rodat fut de 8 livres 6 sous 3 deniers, et celle de noble Hugues de Créato de 10 livres 8 sous 6 deniers.

C. 477. (Cahiers.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Moyrazès (3e partie). — Rôles d'impositions. — 327 cotes sur celui de 1788, formant un total de 11,086 livres 1 sou 3 deniers, réparti par Mazars, secrétaire, à raison de 2 livres 19 sous 9 deniers pour chaque livre cadastrale. — Messire de Rodat, du Cayla, payait 234 livres 4 deniers; noble de Créato, 265 livres 15 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent, comme ci-devant privilégiés : le sieur Rodat, pour château, jardin, prés, etc., situés au Cayla, 50 livres; M. Pégorié, curé de Moyrazès, pour maison, jardin, etc., 31 livres 12 sous; MM. les deux vicaires, 6 livres; M. Genieys, prieur de Fenayrols, pour maison et terres, 6 livres 3 sous 3 deniers; maître Souyri, notaire royal, greffier de la juridiction et fermier du château et domaine du Cayla.

C. 478. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Murasson. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. de Morlhon, pour son bien noble composé de château, jardin et prés, 41 livres; M. Dutan, prieur-curé de la paroisse; M. Cabanes, prieur de Saint-Vincens, résidant dans la communauté; M. Combes, curé de Saint-Étienne, résidant aussi à Murasson; M. Rascol, vicaire; M. de Morlhon, chanoine honoraire du chapitre de Belmont. — Total du rôle, 76 livres.

C. 479. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets, 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Murols. — Rôles d'impositions. — 129 cotes en 1786, faisant un total à recouvrer de 3,909 livres 16 sous 9 deniers, y compris 20 livres 15 sous 9 deniers de reliquat des années 1781 et 1782. — Vingtièmes ruraux comptés dans ledit total, 1,568 livres. — Principaux contribuables : Jean Carrié, 123 livres 9 sous 1 denier; maître Jean-Claude Delpuech, notaire, 91 livres 5 sous 10 deniers; maître Jacques Carrié, notaire, 92 livres 15 sous; Jean Thouluc, 76 livres 10 sous 5 deniers; Jean Soubrié, 95 livres 13 sous 9 deniers; Jean Lafon, 104 livres 16 sous 3 deniers. — M. le prieur, pour deux prés, MM. les curés et vicaires, pour leur capitation, sont seuls inscrits au rôle supplémentaire des ci-devant privilégiés.

C. 480. (Cahiers.) — In-4°, 547 feuillets; 1 pièce, papier.

1722-1768. — Communauté de Muret (1e partie). — Rôles d'impositions. — 213 cotes sur celui de 1722, produisant un total de 2,234 livres 12 sous 3 deniers. — On remarque, parmi les charges locales, celle de 42 livres pour la façon de trois barrières fermant à clef. — Cotes principales : Jean Delpuech, 54 livres 5 sous 3 deniers; le sieur

Jausions, 268 livres 10 deniers; Jean-François Agar, 47 livres 1 sou 7 deniers. — Le total à payer en 1768 s'élevait à 2,656 livres 6 sous 10 deniers. — Sur le rôle de cette année figurent : M. Moly, 1 livre 15 sous 6 deniers; M. de La Calmette, 1 livre 18 sous 3 deniers; M. Dalmayrac, 9 livres 11 sous 3 deniers; M. de Sanhes, 42 livres 14 sous 8 deniers; M. Antoine Brousses, 1 livre 1 sou 6 deniers.

C. 481. (Cahiers.) — In-4°, 366 feuillets, papier.

1769-1789. — Communauté de Muret (2ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 226 cotes sur celui de 1789, faisant en somme 3,889 livres 12 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : M. Jausions, 444 livres 17 sous 10 deniers; MM. les consuls de la communauté, 278 livres 11 sous 4 deniers ; M. de Sanhes, 59 livres 8 sous 4 deniers. — Les contribuables inscrits sous la rubrique : Biens d'église sont : M. le curé de Muret, le chapelain de *Nomine Jesu*, M. le prieur de Fijaguet et le chapelain de Joulia. — Le sieur de La Goudalie, seul imposé au vingtième noble, payait 151 livres 16 sous 10 deniers. — Répartition du don de 570 livres fait à la communauté pour cause de trop allivré (1772). — Répartition d'autre don accordé en 1780.

C. 482. (Cahiers.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Mur-de-Barrez. — Rôles d'impositions. — 178 cotes sur celui de 1786, relatives à la taille et au vingtième rural ; 28 cotes afférentes au vingtième noble. — Total à payer, 6,687 livres 1 sou 10 deniers. — Parmi les plus forts imposés figurent : M. Danjolie, 406 livres 15 sous 3 deniers; les dames religieuses, 120 livres 1 sou 3 deniers ; M. de Venzac, 122 livres 2 deniers ; M. Demartres, 216 livres 6 sous 5 deniers. — Les plus forts imposés au vingtième noble sont : le sieur Verdier de Mandilhac, 809 livres 19 sous 4 deniers ; le sieur de Murols, 155 livres 3 sous 3 deniers ; le sieur Dourdou de Pierrefiche, 126 livres 5 sous 3 deniers ; le sieur Verdier de Cadilhac, 640 livres 1 sou ; le seigneur prince de Monaco, 1,171 livres 6 sous 8 deniers ; le sieur Venzac de Gaches, 76 livres 1 sou 3 deniers. — Charges locales : 16 livres 5 sous pour revenus payés par la ville à l'hôpital; 6 livres pour le repas que la ville est dans l'usage de donner le Jeudi-Saint aux pauvres dudit hôpital ; 60 livres pour partie des honoraires du prédicateur du carême ; 250 livres pour le loyer des casernes de la maréchaussée; 105 livres à MM. les consuls pour leur droit de chaperon ; 40 livres pour les gages de deux valets de ville ; 4 livres pour le feu de la Saint-Jean. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve le prince de Monaco ; M. Roy, doyen du chapitre ; M. Bertrand, sacristain-curé ; neuf chanoines ; deux prébendés ; M. le chevalier de Dourdou de Pierrefiche, oncle, etc. — Total du rôle, 61 livres 17 sous.

C. 483. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Nant. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois : M. de Boisse, seigneur abbé de Nant, pour son château abbatial, verger, pré et champ appelés La Condamine, moulin à six roues, four banal, bois dit d'Auriol, 210 sétérées, bois au terroir de Dourbias, pâturage et herme, 105 sétérées, non compris le quartier de réserve, 198 livres 12 sous; les habitants de Dourbias, ayant droit de dépaissance, de glandage, d'arature et de bois gâté dans le second des bois ci-dessus mentionné, 4 livres 4 sous ; le collége des RR. PP. Doctrinaires, pour la métairie appelée de Mailhac, 118 livres ; M. Liquier de Beauvoisin, pour un château et ses dépendances, pré, champ, bois et terre herme, contenant en tout 232 sétérées 3 quartes, pour pré et champ au terroir de Miéjesole, 18 sétérées 1 quarte 2 boisseaux; M. d'Izarn de Fraissinet, pour son bien au terroir d'Alimende, 137 sétérées 2 quartes ; son autre bien au terroir des Cavalettes, 330 sétérées ; M. Aymard Fadat, notaire; M. de Commeyras; les habitants de Comberedoune, pour divers tènements ; la communauté de Nant, pour communaux; les Sœurs des Écoles chrétiennes, etc. — Total du rôle, 631 livres 8 sous 3 deniers.

C. 484. (Liasse.) — 22 cahiers, grand in-4°, 425 feuillets ; 67 pièces (59 imprimées), papier.

1718-1748. — Communauté de Najac (1ᵉʳ partie). Rôles d'impositions. — 697 cotes sur celui de 1718, donnant un total de 8,119 livres 13 sous 10 deniers. — Énumération dans le rôle des rentes et censives perçues par divers contribuables. — Valeur des céréales : le froment, 6 livres 8 sous le setier ; le seigle, 4 livres 16 sous le setier ; l'avoine, 2 livres 1 sou le setier. — Valeur d'une poule ou géline, 6 sous. — Cotes principales : le sieur Florin de Combefort, 110 livres 10 sous 5 deniers ; dame Catherine de Bousquet, 109 livres 18 sous 5 deniers ; Géraud Allègre Clergot, 118 livres 11 sous 6 deniers ; Antoine Miquel Boudet, de Lascombes, 124 livres 7 deniers ; Jean Ferrier, de La Lébade, 119 livres 5 sous 9 deniers ; Mathieu Besson, notaire, 113 livres 14 sous 8 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 150 livres pour salarier un médecin. — En 1748, les frais de la procession à Montels s'élevèrent à 30 livres. — Total du rôle de cette année, 16,806 livres 8 deniers.

C. 485. (Liasse.) — 14 cahiers, grand in-4°, 377 feuillets; 53 pièces (13 imprimées), papier.

1750-1762. — Communauté de Najac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 662 cotes en 1762, faisant un total de 17,489 livres 8 sous 10 deniers. — Les cotisations imposées sur les rentes figurent dans cette somme pour 4,396 livres. — Cotes principales : Antoine Bach, 101 livres 11 sous 8 deniers; messire Jean-Antoine de Ramondy, 91 livres 10 sous 5 deniers; maître Barthélemy Julia, 109 livres 3 sous 2 deniers; messire Pierre Julia, prêtre, 164 livres 10 sous 7 deniers; le sieur Jean Lemozy, 123 livres 18 sous 3 deniers; les héritiers de maître Mathieu Besson, 146 livres 1 sou 10 deniers; les héritiers de demoiselle Jeanne d'Auduy, épouse du sieur Carrier, 196 livres 1 sou 11 deniers. — Imposés pour rentes : M. de Sarrus; le chapelain de Huc Molinier; ceux de Bertrand Cojas, de La Gaudounie, de maître Pierre Gasc, de Bernard de Rodez, etc. — Le setier de froment valait alors 12 livres; celui de seigle, 9 livres 12 sous; celui d'avoine, 3 livres 16 sous 8 deniers, le tout mesure de Najac. — Les poules de rente, au nombre de 154, se vendaient 6 sous chacune; la cire était à 30 sous la livre.

C. 486. (Cahiers.) — In-4°, 384 feuillets; 1 pièce, papier.

1765-1771. — Communauté de Najac (3e partie). — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1765, 15,794 livres 7 sous 7 deniers; en 1767, 15,470 livres 6 sous; en 1769, 16,427 livres 16 sous 3 deniers. — 593 contribuables en 1771, non compris les imposés pour rentes ou chapellenies, au nombre de 103. — Total à payer, 16,409 livres 14 sous 8 deniers. — Charges locales : 10 livres pour le voyage du premier échevin à Villefranche pour la vérification du rôle; 150 livres pour le régent des écoles; 6 livres pour la messe que la communauté fait dire annuellement à Montels, compris les cierges; 6 livres pour les cierges des consuls aux processions de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin; 13 livres pour l'achat de la poudre à tirer au château durant ces deux jours; 3 livres pour le cierge des baptêmes ; 8 livres pour 13 messes votives pour la conservation des récoltes; 160 livres pour l'achat de 12 jambons, port à Paris et droit compris, que la communauté envoie annuellement à monseigneur le maréchal duc de Noailles; 2 livres pour la graisse nécessaire à oindre les cloches; 30 livres pour les gages du concierge du château; 100 livres pour l'entretien des fontaines de la ville, etc.

C. 487. (Cahiers.) — In-4°, 243 feuillets; 2 pièces, papier.

1772-1789. — Communauté de Najac (4e partie). — Rôles d'impositions. — Don de 475 livres accordé à certains contribuables du taillable, parmi lesquels : le sieur Antoine Gil, 40 livres 4 sous 2 deniers; Barthélemy Blanc, 26 livres 8 sous 4 deniers ; M. François-Bernard Barres, bourgeois, 19 livres 3 deniers, etc. — Autre don de 1,455 livres en 1773. — Convocation générale de tous les chefs de maison à l'Hôtel-de-Ville de Najac, pour traiter de la répartition de la mande de 1775, s'élevant à 15,859 livres 6 sous payable par 1,703 contribuables, y compris les imposés pour rentes; 80 membres assistent à cette réunion à laquelle prennent part : M. Bernard-Régis Labit, curé, Jean Delcausse, Ramond Vaur et Louis Ervet, notaires, Jean-Jacques Julia, avocat, Jean Julia et Pierre Auriol, maîtres en chirurgie, etc.

C. 488. (Liasse.) — 38 cahiers in-4°, 350 feuillets; 12 pièces (1 imprimée), papier.

1718-1755. — Communauté de Naucelle (1re partie). — Rôles d'impositions. — 244 cotes en 1718, donnant un total de 4,288 livres 8 deniers. — Les principales sont : Pierre Moly, marchand, 184 livres 5 sous 5 deniers; Louis Rudelle, bourgeois, 99 livres 5 sous 6 deniers; Joseph Moly, marchand, 90 livres 16 sous 8 deniers ; André Savy, *paisant* de Mourmoyrac, 168 livres 17 sous 7 deniers; maître François Maritan, docteur ès droits, 36 livres 15 sous 3 deniers; demoiselle Catherine de Noé, 20 livres 11 sous 10 deniers; M. de Selves, de Roques, 88 livres 14 sous; noble Jean de Vernhes, sieur de Lacam, 220 livres 6 sous 1 denier; noble Jean-Philibert de Pharamond, sieur de La Calmette, de Pauletou, 281 livres 19 sous 3 deniers; noble Jean de Pharamond, sieur de La Fageolle, de La Prade, 36 livres. — Parmi les charges locales : 40 livres pour le droit de chaperon des 4 consuls; 1 livre pour les frais du feu de Saint-Jean-Baptiste, où l'on va en procession. — Procession, en conséquence de vœux à Notre-Dame de Cabanes ; procession de Sainte-Marthe.

C. 489. (Cahiers.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1756-1777. — Communauté de Naucelle (2e partie). — Rôles d'impositions. — 397 cotes en 1777, faisant une somme de 6,212 livres 16 sous, répartie sur les contribuables par le sieur Valette, pris pour secrétaire. — Principaux imposés : le sieur Jean-Antoine Alary, 81 livres 15 sous 11 deniers; Bernard Moly, 125 livres 5 sous 1 denier; le sieur Joseph Bouzat 127 livres 1 sou 5 deniers; maître Antoine Alary, 138 livres 9 sous 3 deniers; M. François Maritan, 207 livres 19 sous 9 deniers; le sieur Jean-Antoine Moly, 173 livres 18 sous 9 deniers; messire Pierre de

Pharamond, 376 livres 19 sous 3 deniers; Étienne Besset, 127 livres 13 sous 9 deniers.

C. 490. (Cahiers.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1779-1789. — Communauté de Naucelle (3e partie). — Rôles d'impositions. — 298 cotes portées au rôle de 1789, dont le montant général est de 9,032 livres 15 sous 5 deniers; les vingtièmes ruraux compris dans ce total pour 1,600 livres 15 sous 5 deniers. — M. Maritan figure sur ce rôle pour 325 livres 5 sous 11 deniers; le sieur Jean-Antoine Moly, pour 229 livres 18 sous 2 deniers; messire de Pharamond, pour 583 livres 3 sous 7 deniers. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne mentionne que MM. les religieux de Bonnecombe, pour le domaine noble de Bonnefon, y compris le terrain appelé le Bois; M. le prieur de Camjac, pour un pré et pour sa capitation; M. le vicaire de ladite paroisse; MM. les curé et vicaires de Naucelle. — Total du rôle, 226 livres.

C. 491. (Liasse.) — 26 cahiers in-4°, 186 feuillets; 170 pièces, (121 imprimées), papier.

1718-1753. — Communauté de Naussac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 130 cotes sur celui de 1718, formant un total de 1,715 livres 9 sous. — Les principales sont celles de : madame de Naussac, 143 livres 13 sous 10 deniers; maître Denis Seguy, 60 livres 1 sou 6 deniers; M. Pierre Dejean, prêtre, 51 livres 2 sous 11 deniers; Jean Soleil, 68 livres 7 sous 1 denier; Dordé Ligue, 21 livres 12 sous. — Lettres du sieur Dodun, données à Versailles le 11 octobre 1723, contre le greffier des Élections, qui prenait plus de 10 sous pour l'enregistrement des commissions des greffiers des communautés. — Injonction à tous hôtes et cabaretiers de la Généralité de loger, moyennant rétribution, les employés envoyés en contrainte. — Diminution de la valeur des sous marqués, ne comptant plus que pour 18 deniers au lieu de 24 (1738).

C. 492. (Liasse.) — 40 cahiers in-4°, 462 feuillets; 48 pièces, (42 imprimées), papier.

1754-1789. — Communauté de Naussac (2e partie). — Rôles de contributions. — 160 cotes en 1789, faisant en somme 3,379 livres 5 sous 8 deniers. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 786 livres, et le vingtième noble, payé par M. de Naussac, le sieur Laraussie et autres, pour 63 livres 8 sous 4 deniers. — Cotes principales : maître Séguy, avocat, 188 livres 8 sous 5 deniers; Géraud Garrigues, 134 livres 6 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où sont seuls portés : messire et demoiselle de Naussac, pour un château situé audit lieu, 3 livres; M. Félix Calviac, curé de la paroisse, pour jardin et capitation, 7 livres. — Mandements pour les impositions. — Reçus du receveur. — Instruction manuscrite de l'intendant L'Escalopier sur la manière de dresser l'état des vignes. — Rôle du vingtième de l'industrie : la fille d'Antoine Perrié, épicière, 4 livres 16 sous.

C. 493. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 401 feuillets, 101 pièces; (75 imprimées), papier.

1718-1765. — Communauté de Nauvialle (1re partie). — Rôles d'impositions. — 211 cotes sur celui de 1718, dont le montant général est de 2,842 livres 14 sous 7 deniers. — Principaux imposés : maître Antoine Médal, 130 livres 5 sous 8 deniers; François Puech, 97 livres 3 sous 4 deniers; le sieur Jean Puech, bourgeois, 132 livres 7 sous 2 deniers; Jean Médal, de Luc-Haut, 78 livres 11 sous 6 deniers. — Ordonnances du Roi concernant l'assemblée des milices; — de l'intendant, enjoignant de fournir à chaque milicien une paire de souliers, un chapeau, une veste, une paire de guêtres, un havre-sac, deux chemises et un col. — D'un état fourni par la communauté en 1750, relatif aux haras, il résulte qu'elle possédait 18,460 arpents de prés, et qu'elle comprenait 11 contribuables ayant des juments. Les 4 foires de Rodez sont mentionnées comme étant des foires aux chevaux. — Construction d'un pont sur le Dourdou en 1760. — Mandement pour les impositions. — Quittances nombreuses du receveur. — 184 cotes en 1771, produisant un total à recouvrer de 3,963 livres 11 sous 1 denier.

C. 494. (Cahiers.) — In-4°, 500 feuillets; 1 pièce, papier.

1767-1789. — Communauté de Nauvialle (2e partie). — Rôles d'impositions. — 203 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 5,581 livres 11 sous 6 deniers, dans lequel le vingtième noble figure pour 131 livres 14 sous 8 deniers, et le rural pour 1,040 livres. — Les principaux imposés sont : le sieur Tarayre, 210 livres 5 sous; Jean Fabre, 128 livres 11 sous 4 deniers; le sieur Jean Cabrolier, 186 livres 14 sous. — La communauté s'imposait annuellement 6 livres pour le cierge pascal. — Le rôle de la capitation pour cette même année s'élève à 676 livres 7 sous 10 deniers. — Les plus faibles cotes sont de 1 livre, et la plus forte de 36. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : M. Jean-Claude Jouéry pour son château et dépendances et pour la prade de Beaucayre, 32 livres 16 sous 2 deniers; M. Bernard

Marc, curé de la paroisse, pour son presbytère et dépendances; M. Pierre Delpuech, vicaire; les chanoines de Saintt-Christophe, pour terre, pré à La Broussounie; M. le curé de Combret, pour un bois à L'Abatié; le sieur Pierre Lagarde, du Bousquet, pour un pré et cambon à Ruols. — Total du rôle, 54 livres 19 sous 8 deniers.

C. 495. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Naves. — Rôle supplémentaire de contributions pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. Long, curé, pour sa capitation, 3 livres; M. Brassat, chapelain, 1 livre; madame de Guiscard, seigneuresse, pour prés et terres. — Total du rôle, 14 livres.

C. 496. (Cahiers.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté du Neyrac-Cabrespines. — Rôles d'impositions. — Ce mandement taillable, désuni de celui de Cabrespines, comprenait 134 contribuables en 1781, ayant à supporter 2,465 livres 1 sou de taille, vingtièmes ruraux et charges locales, parmi lesquelles on remarque celle de 12 livres 10 sous, de droit de toulte dû au seigneur engagiste. — 175 cotes portées au rôle de 1789, faisant en somme 2,481 livres 7 sous 8 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Fraissinet, pour Moussés, 87 livres 19 sous; Antoine Romieu, 89 livres 16 sous 4 deniers; Jean Valette, 97 livres 16 sous 11 deniers; maître Louis Prat, 56 livres 12 sous 3 deniers; Jern Marcou Naudet, 102 livres 3 sous; Pierre Tarisse, 99 livres 8 deniers; le sieur Ignace Riols, 83 livres 2 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire où sont seuls mentionnés : M. le marquis de Fraissinet, pour son château et ses dépendances, ses prés, terres labourables, bois et châtaigneraies, 57 livres; Pierre Bez de Puechmurols, pour une vigne d'une sétérée trois cartes, 16 sous 1 denier.

C. 497. (Cahiers.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté du Neyrac-d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 205 cotes en 1782, produisant un total de 2,297 livres 9 sous 7 deniers. — Le même contribuable s'y trouve fréquemment représenté par plusieurs cotes : les habitants du village de Laborie, 7 livres 7 sous 4 deniers; idem, 13 livres 6 sous 3 deniers. — 201 cotes en 1788, donnant en somme 1,964 livres 17 sous 1 denier. — Plus forts imposés : maître Laurens, 52 livres 14 sous 11 deniers; le sieur Jean Dubruel, 101 livres 17 sous 5 deniers; Joseph Calmels, 54 livres 5 sous 11 deniers; Joseph Bez, 60 livres 4 deniers, le sieur Valentin Romieu, 58 livres 8 sous 9 deniers; le sieur Masuc, 66 livres 13 sous 3 deniers.

C. 498. (Cahiers.) — In-4°, 35 feuillets, 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de Nigresserre. — Rôles d'impositions. — 32 cotes en 1783, donnant au total 633 livres 15 sous 2 deniers. — Dans ce total est comprise 1 livre que la communauté donnait au porteur du Mur-de-Barrez à Rodez pour partie de ses gages. — 30 cotes en 1787, produisant en somme 626 livres 10 deniers. — Les principales sont celles de : M. Grand, 100 livres 4 sous 6 deniers; encore M. Grand, pour le Castel, 74 livres 11 sous 3 deniers; M. de Pradines, 68 livres 4 sous 3 deniers; Antoine Verdier Auguiot, 60 livres 9 sous 1 denier. — 32 cotes de capitation en 1788, dont le total s'élève à 248 livres 13 sous 2 deniers. — La plus faible est d'une livre et la plus élevée de 26. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne comprend que 2 contribuables : le sieur commandeur de l'ordre de Malte, seigneur de Nigresserre, pour un pré de 9 sétérées et demie, allivré, d'après la table de proportion du cadastre, 13 sous 7 deniers, coté 6 livres 4 sous 7 deniers; M. le curé dudit lieu, pour sa capitation, 2 livres.

C. 499. (Liasse.) — 33 cahiers in 4°, 245 feuillets; 113 pièces (99 imprimées), papier.

1718-1756. — Communauté de Noailhac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 128 cotes en 1718, produisant un total de 2,798 livres 11 sous 6 deniers. — Principaux imposés : Pierre Lissorgues, bourgeois, imposé 93 livres 4 sous 6 deniers, pour la métairie dite de Lissorgues, et 48 livres 16 sous 9 deniers pour celle de Monbroussous; Mathieu-Laurens Marre, 76 livres 19 sous 3 deniers; Pierre Cabrol, 66 livres 9 sous 6 deniers; Jean Fourgous, 97 livres 5 sous 2 deniers; les héritiers de Jean Gineste, 93 livres 7 sous 1 denier. — 124 cotes en 1756, faisant en somme 3,250 livres 5 sous 7 deniers. — Parmi les charges locales : 15 livres 10 sous pour le louage de la maison curiale; 52 livres 10 sous pour faire dire une seconde messe les dimanches et les fêtes. — Arrêt du Conseil qui défend de planter des vignes dans les Élections de Montauban et de Cahors, sans l'agrément exprès de Sa Majesté. — Reçu de 8 livres souscrit par Boscus, en 1752, pour honoraires de la vérification des dommages de la grêle. — Quittances du receveur.

C. 500. (Cahiers.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

1757-1789. — Communauté de Noailhac (2e partie). —

Rôles d'impositions. — 141 cotes en 1785, faisant en somme 5,890 livres 7 sous 4 deniers. — Dans ce total est comprise la somme de 554 livres 13 sous 9 deniers imposée pour vingtième noble sur 10 contribuables, parmi lesquels : le sieur Trédolat de Selves ou ses acquéreurs et co-partageants; le sieur Flory de Laval; le sieur Pierre Flaugergues et le sieur Balsa du Cayla. — Plus forts imposés : mademoiselle Vaurs, 244 livres 10 sous 11 deniers; Jean Destruels, 187 livres 7 sous 8 deniers; le sieur Delclaux, 191 livres 4 sous, la veuve Dalmon, 181 livres 7 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, portant M. Siméon Delagnés, curé de la paroisse, pour deux petits jardins; M. Fualdès, son vicaire, et M. Vaurs, prêtre. — Total du rôle, 9 livres 5 sous 8 deniers.

C. 501. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Novis. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois; MM. les prêtres de Lorette pour 4 prés dont ils jouissent dans ladite communauté, en qualité de prieurs, 15 livres; M. Terral, curé dudit Novis, pour sa capitation, 4 livres.

C. 502. (Cahiers.) — In-4°, 317 feuillets; 3 pièces, papier.

1718-1770. — Communauté de Nuces (1re partie). — Rôles d'impositions. — 106 cotes en 1718, dont le total est de 900 livres 2 sous 7 deniers. — Dans cette somme est comprise celle de 3 livres pour les vœux de la communauté ou pour la cire de l'œuvre. — Les plus forts imposés sont : le sieur Antoine Rey, 83 livres 4 sous 2 deniers; les PP. Prédicateurs de Rodez, 51 livres 13 sous 2 deniers; M. Coinhac, 19 livres 1 sou. — 105 cotes inscrites au rôle de 1,770, faisant en somme 1,107 livres, 13 sous 8 deniers.

C. 503. (Cahiers.) — In-4°, 272 feuillets; 3 pièces, papier.

1771-1789. — Communauté de Nuces (2e partie). — Rôles d'impositions. — Les cotes ne sont plus qu'au nombre de 90 en 1789, ou plutôt de 91, en comptant celle de 4 livres 4 sous 3 deniers de vingtième noble à la charge du sieur Rudelle. — Le total à payer en la susdite année, y compris 9 livres 8 sous 10 deniers de reliquat du consul de 1785, s'élève à 1,365 livres 17 sous 6 deniers. — Parmi les plus forts imposés : le sieur Benoit Rey, 109 livres 18 sous 2 deniers; M. Vayssettes, 150 livres 2 sous 3 deniers; les PP. Prêcheurs de Rodez, exemptés du vingtième rural, 93 livres 6 sous; Joseph Reboisq, 97 livres 9 sous 8 deniers.

C. 504. (Cahiers.) — In-4°. 48 feuillets; 2 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté d'Olemps. — Rôles d'impositions. — 39 cotes en 1782, donnant un total s'élevant à 1,174 livres 4 sous 10 deniers. — M. Rodat seul imposé au vingtième noble, pour rentes nobles. — 40 cotes en 1788, faisant en somme 996 livres 6 sous 9 deniers. — Plusieurs cotes à la charge de M. Rodat : M. Rodat seigneur, 393 livres 14 sous 4 deniers; M. Rodat, au lieu de M. Ortholez, 112 livres 13 sous 11 deniers; M. Rodat au lieu de Bousquet, 6 livres 3 sous 6 deniers. — Les plus forts imposés venant après sont : Michel Sabatier, 76 livres 9 sous; Martial Souyri avec deux cotes : 27 livres 2 sous, 5 livres 7 sous 6 deniers; Pierre Bouissonnade, 42 livres 9 sous 1 denier. — Rôle de la capitation pour cette même année; cotes depuis 2 livres jusqu'à 45; — une seule de cette dernière catégorie payée par M. Rodat, seigneur d'Olemps. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 505. (Cahiers.) — In-4°, 418 feuillets; 3 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Ols. — Rôles d'impositions. — 96 cotes en 1718, formant un total de 1,106 livres 15 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : Antoine Malhabuau Trep, 59 livres 3 sous 3 deniers; Jean Malhabuau, métayer, 42 livres 11 sous 11 deniers; M. Roubert, 38 livres 16 sous 9 deniers; Jean Mourlhou Mouly, 29 livres 2 sous 9 deniers. — La cote de noble Jean de Guérin s'élevait à 26 livres 3 sous 3 deniers, et celle de M. le baron d'Ampiac à 33 livres 2 sous 4 deniers. — 117 côtes en 1789, y compris les deux pour vingtième noble et quinzième en sus, à la charge de : M. Gaspard Thomas, 3 livres 10 sous 5 deniers; M. Bergon, conseiller, 11 livres 14 sous 8 deniers. — Total général du rôle, 2,404 livres 19 sous 2 deniers. — Les plus forts imposés sont : ledit M. Bergon, 155 livres 12 sous 9 deniers; Géraud Vinel et Antoine Bouissou, 125 livres 18 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. le duc d'Uzès, seigneur d'Ols et Rinhodes, pour ses domaines, 596 livres 17 sous; M. Thomas, curé, pour son bois appelé d'Ols, 15 livres 5 sous 10 deniers; M. Bergon, conseiller au Sénéchal de Villefranche, pour son bois del Galinié, ses terres et bois appelé de las Embar, 12 livres 14 sous 1 denier; M. Cassan, curé de Rinhodes, 6 livres.

C. 506. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets; papier.

1783-1789. — Communauté d'Onet-l'Église. —

Rôles d'impositions. — 38 cotes en 1783, avec un total à payer de 769 livres 8 sous 5 deniers. — Même nombre de cotes en 1788, donnant en somme 653 livres 15 sous. — M. Lavernhe, porté en tête du rôle, payait 337 livres 17 sous 5 deniers; Bernard Bertrand, le plus fort imposé venant après, avait une cote de 76 livres 3 sous 7 deniers. — M. Laville, curé de ladite paroisse, figure seul au rôle supplémentaire de 1789 pour sa capitation, 6 livres, et pour un pré et une chenevière nobles, 18 sous.

C. 507. (Cahiers.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1782-1788. — Communauté d'Onet-le-Château. — Rôles d'impositions. — 52 cotes en 1782, faisant en somme 906 livres 3 sous 2 deniers, dans laquelle le vingtième rural figure pour 232 livres. — 42 cotes en 1788, dont le total est de 810 livres 17 sous 7 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Saunhac, 88 livres 6 sous 8 deniers; Jacques Méravilles, 67 livres 1 sou 6 deniers; Mathieu Carnus, 60 livres 9 sous 2 deniers. — En 1787, M. de Saunhac payait 103 livres 9 sous 5 deniers de taille ou de vingtième rural. — Le total à payer en cette dernière année était de 947 livres 1 sou 11 deniers, sans y comprendre le rôle de la capitation s'élevant en somme à 214 livres 10 sous.

C. 508. (Liasse.) — 46 cahiers in-4°, 423 feuillets; 14 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté d'Orlhonnac. — Rôles d'impositions. — 109 cotes en 1718, dont le total est de 1,153 livres 14 sous 11 deniers. — M. le vicomte de Corneillan figure en tête avec une cote de 203 livres 8 sous 6 deniers; puis, viennent les PP. Chartreux avec celle de 183 livres 8 sous 5 deniers. — Jean Segons, le plus fort imposé après les précédents, payait 65 livres 3 sous 7 deniers. — 114 cotes en 1789, faisant en somme 1,498 livres 10 sous 5 deniers. — Le vingtième rural figure pour 583 livres 15 sous 10 deniers, et le noble pour 198 livres 10 sous 2 deniers. — Ce dernier était à la charge de M. le vicomte de Corneillan, 196 livres 12 sous 10 deniers, et d'Antoine Fairet Tounille, 1 livre 17 sous 4 deniers. — Indépendamment de ladite cote attribuée à M. le vicomte, le rôle en met une autre à sa charge, pour taille ou vingtième rural, de 398 livres 10 sous 3 deniers. — Cette communauté s'imposait annuellement 24 livres pour le luminaire de l'église ou pour le cierge pascal.

C. 509. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté d'Ortholez. — Rôles d'impositions. — 35 cotes en 1783, faisant un total à recouvrer de 1,057 livres 2 sous. — M. de Sainte-Eulalie, seul imposé au vingtième noble, payait 36 livres 8 sous 6 deniers. — 40 cotes en 1788, correspondant à un total de 862 livres 6 sous 7 deniers. — Les principales étaient celles de : Fr. Coudoumié, 135 livres 10 sous 3 deniers; Claude Gouzy, 81 livres 10 sous 3 deniers; Antoine Lavernhe, 73 livres 3 deniers; le seigneur d'Ortholez payait 48 livres 17 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. de Curières, seigneur dudit Ortholez, imposé pour un champ noble dit La Parra-Basse, contenant environ 6 sétérées, 4 livres; Marguerite Alran, pour un pré noble dit de La Fon, 1 livre 4 sous.

C. 510. (Cahiers.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1782-1786. — Communauté d'Outre-l'Aygue, désunie de La Selve. — Rôles d'impositions. — 95 cotes en 1786, formant un total de 2,013 livres 18 sous 6 deniers; taille et accessoires, 1,167 livres 6 sous 3 deniers; pour l'entretien des routes, 106 livres 2 sous 6 deniers; pour les vingtièmes, 634 livres 4 sous 8 deniers. — Les plus forts imposés étaient : Jean Paulhie, 119 livres 18 sous 6 deniers; le sieur Lacombe, 143 livres 17 sous 3 deniers; le sieur Cayre, 145 livres 8 sous; Antoine Labit, 126 livres 1 sou 9 deniers; Pierre Labit, 67 livres 8 sous 5 deniers.

C. 511. (Cahiers.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté d'Outrol. — Rôles d'impositions. — Les réunions communales se tenaient d'ordinaire à la croix dite del Bouisset. — 102 cotes en 1788, donnant un total de contributions de 1,601 livres 19 sous 2 deniers, y compris 16 livres 19 sous 5 deniers, dus par Jean-Pierre Deltour, de Lalo, consul collecteur de 1781. — Principaux imposés : Jean-Pierre Deltour, 83 livres 2 sous 8 deniers; le sieur Jean Chabert, 233 livres 4 sous 3 deniers; Jean-Pierre Bernon, 116 livres 16 sous 3 deniers; les héritiers du sieur Jean Vidal, 70 livres 8 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, ne portant que M. Jean-François Vidal, de Saint-Laurent, pour un pré noble appelé Prat-Viel, contenant 3 sétérées 1 coupe 1 boisseau, coté 1 livre 19 sous 9 deniers.

C. 512. (Liasse.) — 34 cahiers in-4°, 322 feuillets; 27 pièces (6 imprimées), papier.

1711-1766. — Communauté de Pachins (1re partie). — Rôles d'impositions. — 134 cotes en 1711, faisant en somme 2,291 livres 7 sous à recouvrer. — La communauté s'imposa en ladite année 14 livres pour les milices bour-

geoises; 39 livres 10 sous 2 deniers pour les visiteurs des suifs; 17 livres 10 sous pour les jeunes procureurs de Sa Majesté; 4 livres 15 sous pour les consuls honoraires; 14 livres 5 sous 4 deniers pour l'extinction des péages et passages. — Principaux imposés : noble François-Louis de Gralhou, 51 livres 14 sous 2 deniers; M. de Rayssac, 348 livres 13 sous; Jean Batut, 54 livres 1 sou 2 deniers; Jean Marre, 77 livres 8 sous; Antoine Teulier, 70 livres 10 deniers; Jean Salinié, 82 livres 3 deniers; Antoine Marty, 73 livres 6 sous 4 deniers. — Impositions de 1766, 2,146 livres 3 sous 4 deniers.

C. 513. (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 406 feuillets; 11 pièces (5 imprimées), papier.

1767-1789. — Communauté de Pachins (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de 1767, 2,005 livres 13 sous 5 deniers. — Total de 1780, 2,546 livres 9 sous 2 deniers, payables par 117 contribuables dont 6 imposés pour le vingtième noble. Parmi ces derniers : M. Malvin de Montazet et Pierre de Gréalou, 110 livres; M. Mazars, 24 livres; M. Peyronenc de Saint-Chamaran, 6 livres; M. d'Albin, de Valsergues, 4 livres 17 sous 6 deniers. — 122 cotes en 1789, faisant en somme 2,531 livres 1 sou 3 deniers. — M. de Montazet, porté en tête du rôle, payait 601 livres 18 sous 11 deniers de taille ou de vingtième rural; le vingtième noble, à la charge du même et du sieur Pierre de Gréalou, s'élevait à 117 livres 6 sous 8 deniers. — Le plus fort imposé après ledit de Montazet, Pierre Rous, payait 195 livres 6 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. de Montazet, pour un château, jardin, moulin et partie du domaine de Gleyage, 88 livres 15 sous 6 deniers; M. le prieur, pour sa capitation, 7 livres; M. le vicaire, 1 livre 10 sous.

C. 514. (Liasse.) — 64 cahiers in-4°, 492 feuillets; 19 pièces, papier.

1720-1789. — Communauté de Pagas. — Rôles d'impositions. — 54 cotes en 1720 dont le total s'élève à 846 livres 14 sous 7 deniers. — Les principales sont celles de : Anne Campargue, 82 livres 18 sous 9 deniers; les héritiers de François Campargue, 51 livres 10 deniers; François Guibert, de Las Palenquières, 40 livres 5 sous 7 deniers. — 54 cotes en 1788, donnant en somme 1,431 livres 17 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : François Guibert, 89 livres 11 sous 8 deniers; Augustin Cassagne, 88 livres 12 sous 9 deniers; Pierre Labro, 58 livres 1 denier. — La cote de M. de Pagas s'élevait à 26 livres 1 sou 5 deniers, mais celle qui lui est attribuée au rôle supplémentaire de 1789 est de 92 livres 17 sous 6 deniers, provenant des diverses cotes affectées à ses immeubles nobles, tels que le château et ses dépendances, la terre et la châtaigneraie dites de Gabachou, la vigne appelée de Toulouse, la terre appelée de la Croux, etc. — Sur ce même rôle figurent : Jean Reclus, pour un moulin à foulon, pré, chenevière et cazal, 3 livres 14 sous 17 deniers; Pierre Romiguière, pour une terre contenant une sétérée, 12 sous 8 deniers.

C. 515. (Cahier.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Palmas. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, sur lequel figurent : Mgr l'évêque et comte de Rodez, seigneur dudit Palmas, pour une maison et ses dépendances, un champ dit la garenne, contenant 21 sétérées, le pré du Pesquié, les prés de La Bezane et de Prat-Subaine, 47 livres 4 sous; Antoine Segur, héritier de Paul; Marianne Ferrié, pour un champ à Colombié; Pierre Bessière, pour une parra au sol de La Salle; Jacques Maurel, pour un jardin dans le fossé du château; Étienne Galibert, Marie Verdié, Jacques Privat, Catherine Ferrié, pour propriétés situées dans ledit fossé; M. de Varès, marquis de Prévinquières, pour son domaine de Barbarès, 250 livres; MM. Jean-Pierre Domergue et Broussy, curé et vicaire dudit Palmas.—Total du rôle, 320 livres 5 sous 3 deniers.

C. 516. (Cahiers.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Pailhoriès. — Rôles d'impositions. — Total du rôle de 1791,728 livres 11 sous 4 deniers. — Total de celui de 1789,736 livres 14 sous 9 deniers, payable par 58 contribuables.—La plus forte cote est celle des religieuses de l'Annonciade, 95 livres 15 sous. On trouve ensuite : M. Dijols, 56 livres 15 sous 6 deniers; Médard Roux, 59 livres 19 sous 11 deniers; le sieur Bilhot, 46 livres 10 sous 5 deniers. Sur le rôle supplémentaire de 1789 : madame l'abbesse de Nonenque, pour un pré et bois situés à Bédelle, 8 livres; les habitants de Pailhoriès, pour une partie du Causse-Comtal, 2 livres.

C. 517. (Cahiers.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Parlan. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, sur lequel figure seul M. de Parlan, pour un vieux château, deux jardins et une aire-sol, 2 livres 8 sous.

C. 518. (Cahiers.) — In-4°, 50 feuillets, 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Laparra. — Rôles

d'impositions. — 83 contribuables en 1789, y compris M. Durieu, d'Estaing, imposé au vingtième noble pour 7 livres 10 sous 3 deniers. — Total du rôle, 825 livres 5 sous 2 deniers. — Les cotes principales sont celles de : M. Antoine Dauban, 179 livres 12 sous; Jean Capelle, 48 livres 4 sous; Jean Doumergue, 53 livres 17 sous 5 deniers; M. Jean-Antoine Régis, 42 livres 7 sous 8 deniers. — Le rôle supplémentaire de cette même année ne porte que M. Anglade, curé de Campuac, pour un pré appelé del Lavadou, 3 livres 16 sous 2 deniers; M. Alazard, vicaire, imposé pour sa capitation 1 livre 10 sous.

C. 519. (Cahiers.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1718-1767. — Communauté de Panat (1[re] partie). — Roles d'impositions. — 237 cotes en 1718, sans indication du total à payer. — Celui de 1725 s'élevait à 2,996 livres 4 deniers. — Il faut comprendre dans cette somme : celle de 62 livres 6 sous, pour les inspecteurs aux boucheries et aux boissons; celle de 27 livres 13 sous, pour les gages des hôpitaux; celle de 18 livres 5 sous, pour les pépinières; celle de 5 livres 2 sous, pour le rétablissement de la ville de Sainte-Menehoult; celle de 6 livres, pour les messes votives; celle de 40 livres, pour la seconde messe. — Cotes principales : M. de Panat, 129 livres 4 sous 6 deniers; maître Jacques Albouy, conseiller, 172 livres 18 sous 2 deniers; Pierre Alran, 124 livres 12 sous 1 denier; Antoine Durand, de Rodez, 71 livres 4 sous 11 deniers; Antoine Mazars, 53 livres 2 sous 5 deniers.

C. 520. (Cahiers.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

1769-1789. — Communauté de Panat (2[e] partie). — Rôles d'impositions. — 214 cotes en 1780, faisant en somme 4,087 livres 19 sous 1 denier. — L'impôt du vingtième noble frappait : le seigneur, comte d'Adhémar Panat, 67 livres 7 sous; le sieur Jacques Albouy, 13 sous 6 deniers; le sieur François de Villaret, 12 livres. — Même nombre de cotes en 1789, correspondant à 3,219 livres 3 sous 3 deniers, déduction faite de 100 livres de don accordé à la communauté. — Principaux imposés : messire Élisabeth d'Adhémar, seigneur, comte de Panat, Pradels et autres places, 230 livres 19 sous 2 deniers; madame de Pruines, 126 livres 7 sous 6 deniers; Jean Metge, de l'Issaline, 144 livres 3 sous 4 deniers; François Cazottes, 103 livres 9 sous 11 deniers. — Le rôle de la capitation pour cette même année donne un total de 326 livres 18 sous 9 deniers, provenant de 69 cotes, dont la plus faible est de 1 livre 10 sous, et la plus élevée de 12 livres. — Le rôle supplémentaire des six derniers mois mentionne M. Garrigues, curé de Panat, messire de Faramon de Joqueviel et M. le comte de Panat, avec l'énumération de leurs biens nobles. — Total de ce rôle, 47 livres 5 sous 6 deniers.

C. 521. (Cahiers.) — In-4°, 467 feuillets; 34 pièces (2 imprimées), papier.

1718-1737. — Communauté de Parisot (1[re] partie). — Rôles d'impositions. — 362 cotes sur celui de 1718, dont le total s'élève à 3,496 livres 3 sous. — Les principales sont celles de : maître Guillaume Viguiéry, notaire, 106 livres 18 sous 3 deniers; François Mathieu, bourgeois, 234 livres 15 sous 5 deniers; le sieur Francois Roques, du mas de Rossignol, 64 livres 7 sous 9 deniers; noble François de Bérail, 117 livres 4 sous 1 denier; M. le marquis de Puilaroque, 187 livres 19 sous 1 denier. — La cote de M. Cornusson était de 26 livres 18 sous 1 denier, celle de M. de Labro, 42 livres 6 sous 11 deniers. — Cette communauté s'imposait annuellement : 15 livres, pour le loyer des maisons occupées par M. le curé et son vicaire; 18 livres, pour les cierges donnés à l'église pour servir aux fêtes solennelles; 1 livre 5 sous, pour les messes votives; 1 livre 10 sous, pour celui qui avertit les habitants de payer la taille. — Reçu de 3 livres, souscrit par le sieur Labarthe, avocat ancien, exerçant la justice de Parisot, pour réception du serment des consuls. — Grandes réparations faites à l'église de Parisot, en 1717. — Accomplissement du vœu fait à Notre-Dame-de-Livron.

C. 522. (Cahiers.) — In-4°, 381 feuillets; 75 pièces (25 imprimées), papier.

1738-1745. — Communauté de Parisot (2[e] partie). — Rôles d'impositions. — Celui de 1738 figure pour 3,981 livres 2 sous 2 deniers; celui de 1745, pour 4,929 livres 11 sous 9 deniers. — Il était alloué 5 livres à M. le curé, pour la procession faite le 3 mai à Notre-Dame-de-Livron. — Imposition de 16 livres, pour faire réparer la chaire à prêcher; — les trois consuls de 1744 adressent une supplique à monseigneur le marquis de Puylaroque, chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, seigneur dudit Parisot, pour le prier de désigner les trois successeurs au consulat sur une liste de neuf candidats. — Le premier consul avait proposé Jean Cabrit, du Carrié, Guilhaume Tesquet, maître chirurgien, et Bernard Guilhem; mais le seigneur, considérant comme non avenue cette proposition, nomme Antoine Rossignol, du village de même nom. Les Assemblées communales se tenaient d'ordinaire à La Pierre-Foiral. — Reçu de M. Lombard, curé, de la somme de 60 livres

remise à M. le marquis pour payer la bannière que la communauté fit faire, en 1739, pour la procession à Notre-Dame. — Proclamation de la paix; *Te Deum;* feu principal sur la place publique; feux particuliers devant chaque maison.

C. 523. (Cahiers.) — In-4°, 353 feuillets; 53 pièces (33 imprimées), papier.

1746-1757. — Communauté de Parisot (3e partie). — Rôles d'impositions. — Le total à payer en 1746 est de 5,045 livres 10 sous 8 deniers; — celui de 1757, de 4,530 livres 16 sous 11 deniers. — Cotes principales de ce dernier rôle : messire François-René de Vignes, marquis de Puylaroque, seigneur de Parisot, 266 livres 12 sous 8 deniers; les héritiers de François Mazars, 102 livres 15 sous 3 deniers; maître Jean Mathieu, 121 livres 16 sous 3 deniers; le sieur Jean-Louis-Mathieu Del Bousquet, 112 livres 4 sous; le sieur Jean-François-Mathieu Feneloux, 197 livres 15 sous 10 deniers. — La cote de M. de Cornusson est de 37 livres 16 sous 10 deniers; celle de M. Lavalette, seigneur de Labro, de 59 livres 11 sous 4 deniers. — 376 cotes. — Bail à ferme de la sonnerie des cloches et des patrimoniaux de la communauté. — Ordonnance de M. Jean-Louis-Méric Duclaux, avocat ancien, exerçant la judicature de Parisot, relative aux moyens à prendre pour contraindre les contribuables à payer leur cote pour l'entretien des pauvres. — Mention de l'établissement d'un bureau de charité; de l'expulsion des mendiants étrangers et vagabonds, etc.

C. 524. (Cahiers.) — In-4°, 550 feuillets, papier.

1758-1775.—Communauté de Parisot (4e partie). — Rôles d'impositions. —Total de 1772, 4,876 livres 2 sous 11 deniers.— Dans cette somme est comprise celle de 60 livres, affectée à la réparation de l'horloge. — Total de 1773, 5,344 livres 3 sous 5 deniers. — Total de 1774, 5,353 livres 5 sous 4 deniers ; — Total de 1775, 5,320 livres 8 sous, faisant le total de 358 cotes. — M. Mathieu Lagarde, chapelain de la chapelle de Delteil, figure au rôle pour 5 livres 18 sous 4 deniers.

C. 525. (Cahiers.) — Formats divers, 393 feuillets, papier.

1776-1785. — Communauté de Parisot (5e partie). — Rôles d'impositions. — 386 cotes sur celui de 1785, dont le montant général est de 5,540 livres 4 sous 1 denier. — Les principales sont celles de : M. le marquis de Puylaroque, 478 livres 17 sous 9 deniers, dont 181 livres 2 sous 9 deniers de vingtième rural; l'héritier de maître Viguiery, notaire, 269 livres 17 sous 10 deniers; François Rispal, 539 livres 1 sou 1 denier; M. Puymerlhé Feneloux, 333 livres 13 sous 11 deniers; Pierre Barroul, 164 livres 13 sous. — Le total du rôle de 1783 est de 8,388 livres 15 sous 5 deniers, auquel il faut ajouter celui du troisième vingtième, 1,287 livres 2 sous 9 deniers. — M. le marquis figure au vingtième noble de cette année pour 932 livres 12 sous 11 deniers.

C. 526. (Cahiers.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1786-1789. — Communauté de Parisot (6e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1789, 7,551 livres 14 sous. — Le vingtième rural est compris dans cette somme pour 2,213 livres, et le noble pour 659 livres 18 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. le marquis de Puylaroque, pour son domaine de Cornusson, les métairies basse et haute, four et moulin, 557 livres 8 sous; messire Lavalette Labro, pour 30 séterées de terre joignant son château de Labro, 24 livres 8 sous 11 deniers; M. Vernhes, curé dudit Parisot; M. Feneloux pour sa maison, terre et jardin, 4 livres 12 sous 4 deniers; M. Rispal; M. Antoine Médal; le sieur Antoine Pourcel, etc. — Total du rôle, 617 livres 3 sous 8 deniers.

C. 527. (Cahiers.) — In-4°, 412 feuillets; 6 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Paulhac. — Rôles d'impositions. — 70 cotes en 1718, dont le total est de 488 livres 10 sous 8 deniers. — La plus forte, celle de Jean Grasalièves, s'élève à 33 livres 15 sous. — Noble Jean de Lestang, seigneur de Pomayrols, payait dans cette communauté 27 livres 7 sous 2 deniers. — Parmi les charges locales : 12 livres, pour faire faire les fonts baptismaux; 2 livres 5 sous, « pour l'achat des chandelles pour le service divin; » 5 livres, pour achat de bois aux fins de faire un boisseau pour mesurer annuellement la rente due au seigneur. — 68 cotes sur le rôle de 1789, dont le total s'élève au chiffre de 1,123 livres 9 sous 7 deniers. — M. Dupin de Saint-André, seul imposé au vingtième noble, payait 149 livres 14 sous 9 deniers. — Parmi les plus forts imposés : Jean Parayre, 124 livres 2 sous 3 deniers; Antoine Vayssié, 80 livres 8 sous 4 deniers; Pierre Cardilhac, meunier, 60 livres 4 sous 4 deniers; — le seigneur de Paulhac, 73 livres 4 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. Savignac, seigneur de Paulhac, pour château et dépendances, bois et terre au terroir del Bosc, *grèze* au Roucas, autre terre et grèze au

même quartier, terre et vigne au quartier de La Borde, bois et jardin au Pradal, 101 livres 9 sous 5 deniers; M. le prieur d'Alzonne pour vigne dite La Vicarie ; M. Séguret, curé de Paulhac, pour presbytère, pâtus et jardin; M. Cavailhé, vicaire. — Total du rôle, 104 livres 8 sous deniers.

C. 528. (Cahiers.) — In-4°, 32 feuillets; 3 pièces, papier.

1772-1789. — Communauté de Pennavayre. — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1782, 436 livres 18 sous 9 deniers. — Total de 1788, 363 livres 8 sous 5 deniers, réparti entre 31 cotes. — M. de Villecomtal était le plus fort imposé avec sa cote de 81 livres 16 sous 5 deniers; Jean Cayron venait en seconde ligne, 39 livres 5 deniers. — Les répartiteurs nommés pour procéder au rôle supplémentaire de 1789 déclarent qu'il n'y a pas lieu, attendu que la communauté ne renferme pas de fonds noble, et qu'il n'y a point de personnes privilégiées.

C. 529. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets; 3 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Peyrebesse. — Rôles d'impositions. — 14 cotes en 1786, faisant en somme 395 livres 7 sous 11 deniers. — La plus forte, celle de Pierre Granier, était de 45 livres 10 sous 11 deniers, et la plus faible, à la charge de François Minhard ou de Lazare Rouquette, était de 7 livres 10 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789; — le seul imposé au vingtième noble sur le rôle ci-dessus, M. de Naucaze, payait 15 livres 4 sous 3 deniers.

C. 530. (Cahiers.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Peyrebrune et Villefranche de Panat. — Rôles d'impositions. — 347 cotes sur celui de 1783, dont le montant général est de 10,506 livres 16 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : maître Antoine-Alexis Galtier, 283 livres 16 sous 7 deniers; sieur François Cadars, 206 livres 7 deniers; Joseph Fontès, 214 livres 3 sous 10 deniers; Jean Pagès, 238 livres 12 sous 4 deniers; sieur Pierre-Jean Benoît, 289 livres 3 sous 9 deniers; Jean Galtier, 226 livres 7 sous 11 deniers; sieur Jean Reynes, 285 livres 18 sous 5 deniers. — Principaux imposés au vingtième noble : M. le comte de Castelpers, 1,162 livres 11 sous 3 deniers; madame de Saint-Gély, de Millau, 26 livres 13 sous 4 deniers; M. d'Izarn, trésorier de France, 33 livres 1 sou 4 deniers; M. de Saint-Véran Mélac, 32 livres. — La communauté s'imposait annuellement 15 livres, pour la taille due au seigneur marquis de Panat. — Rôle supplémentaire de 1789, où sont énumérées les propriétés nobles : de M. le vicomte de Panat; de messire Antoine de Méjanés, prêtre-curé d'Alrance; de M. Antoine-Alexis Galtier, etc. — Total du rôle, 46 livres 14 sous 5 deniers.

C. 531. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Peyrelade. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. Arjaliès, prieur-curé du Bourg, pour pré, champ et bois nobles ; M. Cassagnes, curé de Viviès, pour jardin noble; M. l'abbé de Saint-Amans, prieur de Saint-Hilarin; M. l'abbé de Bonneval; M. le prieur de Mostuéjouls; M. de Vailhausy, pour partie de son domaine de Luganhac; madame de Peyrelade, pour partie de son domaine de Vinhals; M. Pourquéry; M. Aldebert; le sieur Roucayrol, pour un pré et une vigne à Garrigues, etc. — Total des cotes, 329 livres 19 sous.

C. 532. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Peyreleau. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois. — La commission déclare que, le cadastre de ladite communauté étant tout déchiré et fort incomplet, il lui est impossible de vérifier s'il y existe des biens nobles; mais qu'elle a ouï dire qu'il n'y en avait jamais eu, pas plus que de personnes ci-devant privilégiées, attendu que le seigneur habite depuis plusieurs années la ville de Millau, et que Peyreleau, quoique situé en Rouergue, fait partie de la paroisse du Rozier en Gévaudan.

C. 533. (Cahiers.) — Formats divers, 78 feuillets, papier.

1712-1789. — Communauté de Peyrat. — Rôles d'impositions. — 132 cotes sur celui de 1712, faisant un total de 2,101 livres 15 sous 7 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Vareilhes, 160 livres 15 sous 5 deniers; M. de Campouriés, de La Farretie, 95 livres 18 sous 1 denier; M. de Calveirat, de Pouchicou, 86 livres 18 sous 8 deniers; M. de Cadilhac, de La Fontie, 57 livres 19 sous 1 denier; M. de Belmon, del Verdier, 70 livres 2 sous 6 deniers; les héritiers d'Étienne Benech, 70 livres 5 sous 10 deniers, — Parmi les contribuables figurent encore : M. de Cruzols, 7 livres 2 sous 4 deniers; M. de Lavernhe, de Montmayoux, 23 livres 7 sous 2 deniers; M. Demartres, médecin, 24 livres 15 sous; demoiselle Anne Duranti,

1 livre 8 deniers; ténements et communaux divers. — Parmi les charges locales : 9 livres 19 sous, pour le rétablissement du pont de Millau. — 126 cotes portées au rôle de 1,788, faisant en somme 2,724 livres 11 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 où figurent : M. Douziech, curé, pour pré, maison et jardin; M. l'abbé Verdier de Combilhac, pour ténement noble, etc. — Total du rôle, 24 livres.

C. 534. (Cahiers.) — In-4°, 320 feuillets; 150 pièces (96 imprimées), papier.

1719-1739. — Communauté de Peyrusse (1re partie). — Rôles d'impositions. — 332 cotes en 1723, faisant un total de 6,394 livres 10 sous. — Les principales sont celles de : Antoine Delmoli, 273 livres 16 sous 3 deniers; Jean Laroque, marchand, 95 livres 11 sous 7 deniers; maître Pierre Delamothe, 112 livres; maître Philippe Calmeilh, 97 livres 4 deniers; Jean Galabert, bourgeois, 111 livres 15 sous 5 deniers; Jean Cambolas, bourgeois, 141 livres 2 sous 11 deniers; Joseph Cambolas, 124 livres 8 sous 6 deniers; Pierre Bex, marchand, 343 livres 14 sous 3 deniers; M. d'Aubepeyre, 142 livres 14 sous; Jacques Andrieux, 123 livres 19 sous 1 denier; le sieur François Spinasse, 222 livres 7 sous 10 deniers, etc. — Parmi les charges locales : 3 livres, pour l'entretien « de la planque » du ruisseau de Toujou; 25 livres pour le feu de joie à l'occasion du sacre du Roi; 15 livres, pour les flambeaux où le déjeuner du *Corpus Christi*; 60 livres, pour la régence des écoles; 5 livres, pour la rente due au Roi. — Lettres du subdélégué relative : aux débordements désastreux des rivières du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et de la Dordogne, en janvier 1728; — à l'occasion de l'arrêt qui défend l'entrée et l'exposition des espèces de billon et de cuivre de Lorraine. — Pièces concernant les haras.

C. 535. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets; 99 pièces (32 imprimées), papier.

1740-1759. — Communauté de Peyrusse (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1740, 5,071 livres 10 sous; — en 1759, 7,361 livres 4 sous 5 deniers, dont 380 livres représentent le prix de ferme des patrimoniaux de l'année précédente. — Les cotes sont au nombre de 309, y compris celles ayant pour objet des rentes imposées. — Réunion communale dans l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du sieur Pierre-Jean Gineste, maire, pour renouveler les trois consuls sortants. — Cotes principales : maître Pierre Joulie, 229 livres 19 sous 4 deniers; Jean Miquel, 145 livres 11 sous 2 deniers; Antoine Laroque, 268 livres 17 sous 10 deniers; Guillaume Andrieu, 270 livres 5 sous 1 denier; les héritiers de Pierre Bex, 348 livres 14 sous 4 deniers, etc. — Énumération des chapellenies et état des rentes y attachées : « le chapelain de la chapellenie del Cailhol, pour le tiers de la valeur de vingt-un quartons une punière seigle, susdite mesure (de Peyrusse), taille 9 livres, 18 sous 4 deniers. » — Quittances du receveur; mandes d'impositions; — itinéraires de troupes.

C. 536. (Cahiers.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1761-1774. — Communauté de Peyrusse (3e partie). — Rôles d'impositions. — 306 cotes en 1761, donnant au total 7,207 livres 3 sous 9 deniers, y compris 334 livres 13 sous 4 deniers provenant de la contribution imposée sur les rentes rurales, 440 livres du produit des fermes des patrimoniaux, et 251 livres 11 sous 9 deniers de reliquat à la charge des consuls de 1757 et 1758. — 333 cotes en 1,774, faisant en somme 7,649 livres 10 sous 6 deniers. — Les principaux imposés étaient : maître Jean-Louis Gleyrose, notaire, 202 livres 15 sous 10 deniers; Étienne Andrieux, 309 livres 18 sous 8 deniers; les héritiers du sieur François Despinasse, 238 livres 6 sous 9 deniers. — Les chapellenies mentionnées au chapitre des rentes rurales sont celles de : Barrieu; del Cailhol; Delmoly; de Gouzes; Saint-Hypolite; Jacques Revigous; Saint-Étienne; Medicis; Donadieu; Lieucamp.

C. 537. (Cahiers.) — In-4°, 463 feuillets; papier.

1775-1789. — Communauté de Peyrusse (4e partie). — Rôles d'impositions. — 383 cotes en 1789, y compris les cotes du vingtième noble au nombre de 8. — Total à percevoir, 8,787 livres 8 sous 4 deniers, qui furent répartis par Gleyrose, secrétaire, conformément à la mande et à la délibération de la communauté. Le plus fort imposé, Guillaume Andrieu, payait 341 livres 8 sous 9 deniers. — Le rôle supplémentaire des six derniers mois comprend : M. Ricard, pour les quatre cinquièmes de son domaine de La Case, 160 livres; M. le curé de Peyrusse, pour sa capitation, 25 livres; M. Bex, vicaire et obituaire, 20 livres; M. Lamothe, choriste et obituaire, 20 livres; M. Calmettes, obituaire, 10 livres.

C. 538. (Cahiers.) — Formats divers, 104 feuillets; 1 pièce imprimée, papier.

1782-1789. — Communauté de Pierrefiche, désunie

de la Roquevalzergue. — Rôles d'impositions. — Capitation de 1782, 756 livres 15 sous depuis 1 livre jusqu'à 36 livres, qui sont la cote du plus fort imposé. En tête du rôle, mention de 10 insolvables. — Rôle d'arrérages d'octroi pour la même année, s'élevant à 53 livres 13 sous 2 deniers. — Le rôle de la taille et du vingtième pour 1787 comprend 157 cotes, formant un total de 2,262 livres 2 sous 4 deniers. — Les principales sont celles de : M. Alexandre Guieysse, 195 livres 9 sous 9 deniers; sieur Pierre Bouisson, 244 livres 17 sous 10 deniers; M. de Benoît, 75 livres 7 sous 9 deniers; Guillaume Salesses, 60 livres 12 sous 3 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 4 livres, pour le cierge pascal; 1 livre, pour la messe votive à Saint-Macquaire. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. l'abbé de Bonneval, seigneur dudit Pierrefiche, pour les domaines de Galinières, et de Montbès affermés au sieur Séguret, 17,670 livres, coté 1,717 livres; M. Girou, curé de Pierrefiche, pour un pré noble et sa capitation, 7 livres 10 sous 5 deniers; M. Dumas, pour partie de son domaine noble de Caussonus, etc. — Total du rôle, 1,761 livres 14 sous.

C. 539. (Cahiers.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1781-1786. — Communauté de Pinet. — Rôles d'impositions. — 270 cotes en 1786, faisant en somme 5,327 livres 3 sous 5 deniers; — un seul imposé au vingtième noble: messire de Saint-Amans de Pinet, 60 livres 4 sous 10 deniers. — Les principaux contribuables portés au rôle de la taille et du vingtième rural sont : maître J. B. Comitis, 155 livres 5 sous 6 deniers; le même, 110 livres 18 sous 4 deniers; Joseph Fourcadier, 116 livres 4 sous 9 deniers; Antoine Alric, 141 livres 10 deniers; F. Salgues, 172 livres 14 sous 8 deniers; Benoît Benoît, 189 livres 6 sous 6 deniers; Antoine Gineste, 221 livres 12 sous 8 deniers; P. Thomas, 113 livres 1 sou 7 deniers; Guillaume Malaval, 133 livres 7 sous 2 deniers; encore M. Comitis, 125 livres 15 sous 7 deniers, etc. — Parmi les charges locales : 20 livres, pour la taille annuelle due au seigneur; 3 livres à M. le juge, pour la réception du serment des consuls.

C. 540. (Cahiers.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1772-1786. — Communauté de Planhes. — Rôles d'impositions. — 22 cotes en 1772, dont le total est de 217 livres 9 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : Joseph Cocural, 45 livres 5 sous 3 deniers; Alexis Deltrieu, 27 livres 12 sous 7 deniers; Antoine Prat, 50 livres 10 sous 3 deniers; la veuve de Jean Raigiosse, 36 livres 12 sous 5 deniers. — 21 cotes en 1786, portant en somme 451 livres 6 sous 8 deniers; — le même Joseph Cocural y figure pour 111 livres, et le sieur Antoine Prat, pour 92 livres 8 sous 11 deniers.

C. 541. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté des Plas — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. l'abbé Des Plas, seigneur dudit lieu, pour prés, champs, bois et jardin; M. le curé Des Plas, pour sa capitation. — Total du rôle, 67 livres 18 sous.

C. 542. (Cahiers.) — In-4°, 420 feuillets; 37 pièces (15 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de La Plane. — Rôles d'impositions. — 45 cotes en 1718, dont le total s'élevait à 305 livres 10 sous 8 deniers. — Les principales sont celles de : Louis Fabre, 30 livres 14 sous 9 deniers; François Gary, 53 livres 12 sous 8 deniers; Jean Estebeny, 29 livres 8 sous 7 deniers. — 80 cotes en 1789, faisant en somme 688 livres 13 sous 2 deniers, y compris 2 livres 7 deniers de reliquat de 1785. — Le plus fort imposé, Pierre Fabre, payait 73 livres 2 sous; le plus faible, Alexis Vialaret, 7 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois. — Verbal de prestation de serment des consuls devant Guillaume Dupuy, avocat, juge ordinaire du marquisat de Montsalés. — Imposition du dixième rural pour subvenir aux frais de la guerre.

C. 543. (Cahiers.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Pomayrols-d'Olt. — Rôles d'impositions. — 214 cotes en 1785, donnant un total de 2,215 livres 11 sous 10 deniers, dont 708 livres 7 sous 3 deniers de vingtième rural, et 8 livres 14 sous 7 deniers de vingtième noble. — Cotes principales : maître Jean-Antoine Rigal, 68 livres 13 sous 7 deniers; Jean-Baptiste Massabuau, de La Bourgade, 56 livres 5 sous 4 deniers; Antoine Cayzac, de La Plane, 66 livres 6 sous; Antoine Berlaguet, 52 livres 8 sous 9 deniers; Jean-Joseph Grousset, 53 livres 8 sous 9 deniers; Jean Veisié, des Crousets, 76 livres 18 sous. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant: les héritiers de M. de Ligonès, seigneur de Pomayrols; le sieur Victor Gailhard, bourgeois, locataire perpétuel du domaine du seigneur, pour château et dépendances, pré, champ et « pastural; » Jean-Baptiste Boulet, notaire royal, pour maison d'habitation et pâtus, etc. — Total du rôle, 41 livres 2 deniers.

C. 544. (Cahiers.) — Formats divers, 57 feuillets, papier.

1713-1789. — Communauté de Pons. — Rôles d'impositions. — 211 contribuables en 1713, dont le total des cotes s'élève à 3,887 livres 8 sous 10 deniers. — Les plus forts imposés d'alors étaient : François Galtier, 70 livres 7 sous 4 deniers ; M. Solatgues, 63 livres 14 sous 7 deniers ; M. de Pouzols, 75 livres 18 sous 9 deniers ; M. Antoine Delpuech, 115 livres 10 sous. — 194 cotes en 1786, faisant en somme 7,239 livres 14 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : Joseph Tarral, 110 livres 7 sous 9 deniers ; Pierre Lalo, 130 livres 4 sous 8 deniers ; Jean Cassan, 120 livres 2 sous 9 deniers ; Hugues Gineston, 113 livres 11 sous 4 deniers ; Jean Laporte, 124 livres 13 sous 9 deniers ; Pierre-Gastal Tardy, 155 livres 1 sou 1 denier ; M. de Veillan, au Castanier, 145 livres 19 sous 11 deniers ; François Cossegal, 130 livres 5 sous 7 deniers ; Versepuech, notaire, 217 livres 17 sous 8 deniers ; le sieur Pachins, féodiste, 134 livres 4 sous 3 deniers ; Joseph Castanier, 168 livres 4 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Veillan (baron), pour son domaine noble de Pouzols, 40 livres ; M. Joseph Lacan, prieur ; MM. Pierre Ambert et François Duvaurs, vicaires. — Total du rôle, 47 livres.

C. 545. (Cahiers.) — In-4°, 24 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1788. — Communauté de Pont-de-Salars. — Rôles d'impositions. — 26 cotes en 1782, faisant en somme 481 livres 11 sous 3 deniers. — Même nombre de cotes en 1788, dont le total est de 429 livres 12 sous 2 deniers, y compris 12 livres 7 sous 4 deniers dont le consul de 1783 était reliquataire. — Les principales cotes sont celles de : sieur Viala, 116 livres 19 sous 6 deniers ; Joseph Combes, 64 livres 2 sous 2 deniers ; Antoine Blanc, 52 livres 17 sous 3 deniers ; sieur Jaoul, 34 livres 15 sous 2 deniers. — Cette communauté s'imposait en outre 2 livres 12 sous de taille due annuellement à Sa Majesté.

C. 546. (Cahiers.) — In-4°, 78 feuillets ; 193 pièces, (156 imprimées), papier.

1718-1737. — Communauté du Pouget (1re partie). — Rôles d'impositions. — 31 cotes en 1718, donnant un total à recouvrer de 325 livres 6 sous 11 deniers. — Les principales sont celles de : messire Jean Delseaux, prêtre, 50 livres 17 sous 1 denier ; M. Jean Cardalhac, 41 livres 7 sous 11 deniers ; Jean Soulié Rougan, 24 livres 5 sous ; Guillaume Albenque, 28 livres 17 sous 7 deniers. — 26 cotes en 1737, s'élevant en somme à 359 livres 17 sous 7 deniers, répartis sur l'allivrement général de 130 livres 11 deniers maille. — Lettres d'envoi de l'édit du Roi prononçant des peines contre les introducteurs dans le royaume des toiles peintes ou teintes, écorces d'arbres, ou étoffes de la Chine, des Indes ou du Levant. — Lettres de l'intendant Pajot au sujet de la capitation roturière.

C. 547. (Liasse.) — 119 pièces (89 imprimées), papier.

1737-1749. — Communauté du Pouget (2e partie). — Rôles d'impositions. — 28 cotes en 1749, dont le montant général est de 489 livres 7 sous 2 deniers. — Les principaux contribuables d'alors étaient : Jean Cousy, 78 livres 7 sous 3 deniers ; les héritiers d'André Cardailhac, 62 livres 3 sous 2 deniers ; — Jean Chabbert, 37 livres 6 sous 3 deniers. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que l'imposition et levée du dixième, ordonnées par la déclaration du 17 novembre 1733, cesseront en 1737. — Ordonnances de l'intendant relatives aux miliciens. — Reçu de 14 livres, pour le prix d'une chasuble assortie.

C. 548. (Liasse.) — 48 pièces (40 imprimées), papier.

1750-1789. — Communauté du Pouget (3e partie). — Rôles d'impositions. — 38 cotes en 1789, y compris celle du vingtième noble, 8 livres 17 sous 1 denier, payée par M. de Campmas. — Le total général du rôle est de 660 livres 4 sous 10 deniers, dans lequel le vingtième rural figure pour 149 livres 18 sous 5 deniers. — La cote du sieur Jean Cousy, considérablement augmentée, est de 117 livres 4 sous 11 deniers ; celle des demoiselles Catugiés est de 69 livres 16 sous 8 deniers ; celle de Jean Chabbert, mentionnée en l'article précédent, s'élève à 51 livres 5 sous 3 deniers. — La communauté déclare, par l'organe de la commission, qu'elle ne renferme pas de biens nobles et qu'elle n'est habitée par aucun ci-devant privilégié, partant rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de cette même année 1789. — Lettre du sieur d'Anglars, d'Espalion, inspecteur des haras du Roi, invitant les propriétaires de juments à les conduire à Peyrusse au jour indiqué pour les passer en revue.

C. 549. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Postomy. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, comprenant : MM. les religieux de Bonnecombe pour la moitié d'une maison à trois étages, 8 livres ; le sieur Louis Bon-

neviale, de Saint-Sernin, pour une pièce de terre située au ténement de Rougety; M. Constans, curé, pour sa capitation, 3 livres; M. Marc, vicaire, 1 livre 10 sous.

C. 550. (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de La Prade. — Rôles d'impositions. — 39 cotes en 1783, faisant en somme 1,445 livres 11 sous 1 denier. — 40 cotes en 1788, dont le montant général est de 1,316 livres 13 sous. — Les principales sont celles : des RR. PP. Chartreux, ne faisant qu'un avec les Jacobins et les religieuses de Sainte-Catherine, 217 livres 3 sous 3 deniers; de M. Cabrières, 162 livres 6 sous 2 deniers; M. Foulquier, 196 livres 19 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : noble Joseph-Raymond de Bonald, pour un pré; M. Constans, curé à la simple congrue, pour maison et deux petits jardins; l'hôpital général de Rodez, pour 4 prés; M. de Guirbaldy, écuyer, pour son domaine noble de Canac; madame l'abbesse de Nonenque, pour un pré; les dames religieuses de Notre-Dame, pour un pré situé à Saint-Mayme. — Total du rôle, 347 livres 14 sous.

C. 551. (Cahiers.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Prades-d'Aubrac.— Rôles d'impositions. — 186 cotes en 1782, faisant en somme 3,647 livres 1 sou. — 192 cotes en 1788, dont le total est de 3,005 livres 11 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : Joseph Vezins, 119 livres 3 sous 3 deniers; Jean Ginesty, 118 livres 15 sous 3 deniers; le sieur Vezins (2e cote), 116 livres 14 sous 1 denier; Antoine Mercadier, 188 livres 8 sous 8 deniers; Jean-Pierre Gardes, 120 livres 17 sous; Jean-Jacques Poujol, 187 livres 5 sous 1 denier; Jean Bousquet, 153 livres 6 sous 1 denier; Joseph Vezins (3e cote), 125 livres 4 sous 8 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent: le chapitre régulier d'Aubrac, pour le château et le bien en dépendant, 91 livres 13 sous 6 deniers; — messire Casimir Couret, curé dudit Prades et chanoine régulier dudit Aubrac, 14 livres 8 sous 6 deniers; M. Gardes, vicaire, 3 livres 10 sous.

C. 552 (Cahiers.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Prades-de-Ségur. — Rôles d'impositions. — 147 cotes en 1780, dont le total est de 2,933 livres 17 sous. — Les plus fortes sont celles de : M. Bastide, 140 livres 14 sous; Joseph Lavit, 185 livres 11 sous 3 deniers; Antoine Douziech, 133 livres 4 sous 6 deniers; Joseph Foissac, 146 livres 14 sous 6 deniers; sieur François Séguret, 213 livres 1 sou 6 deniers; le même François Séguret, 195 livres 10 sous 6 deniers; Jean Lavit, 137 livres 16 sous. — Total à payer en 1786, 4,829 livres 3 sous 9 deniers. — Le vingtième noble figure dans cette somme pour 116 livres 19 sous 7 deniers, payables, savoir : 90 livres 7 sous 2 deniers, par le sieur Faramond de Canet; 26 livres 12 sous 5 deniers, par le sieur Bessière Bastide. — Les plus forts imposés étaient le sieur Joseph Lavit, 209 livres 18 sous 2 deniers, et le sieur François Séguret, 474 livres 18 sous. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : le curé de Prades, pour jardin et deux prés nobles; le curé de Salars, pour maison, champ et pré; Pierre Rigal, maréchal du Pont-de-Salars, pour une quarte de terre noble; l'hôpital général de Rodez, pour partie du domaine situé audit Salars; le Roi, pour le bois de Saugane, contenant 120 séterées. — Total du rôle, 59 livres 12 sous.

C. 553. (Cahiers.) — In-4°, 121 feuillets; 127 pièces (83 imprimées), papier.

1740-1746.—Communauté de La Pradelle (1re partie). — Rôles d'impositions. — 27 cotes en 1720, dont le total est de 366 livres 1 sou 5 deniers. — Les principales sont celles de : François Couderc, de La Maurinie, 96 livres 2 sous; Jean Espinasse, de La Pradelle, 53 livres 9 deniers; Joseph Bruel, 48 livres 10 sous 4 deniers. — 23 cotes en 1746, faisant en somme 529 livres 4 deniers. — La cote de François Couderc est de 137 livres 2 sous 7 deniers, et celle de Joseph Espinasse, successeur de Jean, de 76 livres 11 sous 9 deniers.

C. 554. (Cahiers.) — In-4°, 208 feuillets; 122 pièces (108 imprimées), papier.

1747-1789.—Communauté de La Pradelle (2e partie). — Rôles d'impositions. —24 cotes en 1765, faisant en somme 472 livres 19 sous 4 deniers. — 28 cotes, y compris les deux du vingtième noble à la charge du sieur Parlan Du Besset, 80 livres 4 sous, et de M. de Buisson, marquis de Bournazel, 3 livres 8 sous 9 deniers. — Le montant général du rôle est de 558 livres 4 sous 9 deniers. — Les principaux imposés sont : Joseph Couderc, 195 livres 19 sous 6 deniers; Marie Bruel, 117 livres 11 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure messire Joseph-Sylvestre de Puel de Parlan, seigneur de La Pradelle, pour un château entouré de fossés, basse-cour, aire, jardin, prés, champs, chènevières, bois et châtaigneraies, composant le domaine dudit La Pradelle, contenant en tout

309 séterées, 132 livres 5 sous. — Mandes des tailles quittances du receveur.

C. 555. (Cahiers.) — In-4°, 258 feuillets; 15 pièces, (8 imprimées), papier.

1718-1748. — Communauté de Prévinquières (1re partie). — Rôles d'impositions. — 195 cotes en 1718, dont le total est de 2,956 livres 11 sous 4 deniers. — Les principales sont celles de : maître Jean-Louis de Buisson, juge royal de Rinhac, 129 livres 1 sou 5 deniers; l'héritier du sieur Jean Rey, 108 livres 9 sous 6 deniers; Jean Marre, de Roucoules, 91 livres 13 sous 1 denier; la veuve de Pierre Couffin, 149 livres 8 sous 9 deniers; Antoine Fraysse, del Bouyssou, 101 livres 7 sous 2 deniers; Joseph Bessière, du même hameau, 99 livres 14 sous 11 deniers. — Mention des pâtus ou communaux del Carbou, de Las Flotos, de Cabanettes, de Couffin, de Labro et de Bédène. — Huit cotes désignées comme irrécouvrables. — Parmi les charges locales : 3 livres, pour la rente annuelle due à M. le comte de Caylus; 1 livre 10 sous, pour achat de quatre cierges pour accompagner le Saint-Sacrement; 10 livres, pour monter l'horloge, etc. — Total du rôle de 17,483,759 livres 10 sous 9 deniers.

C. 556. (Cahiers.) — In-4°, 359 feuillets; 40 pièces (37 imprimées), papier.

1750-1773. — Communauté de Prévinquières (2e partie). — Rôles d'impositions. — 205 cotes en 1773, faisant en somme 4,570 livres 3 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : Étienne Scudier, avocat, 278 livres 15 sous 1 denier; maître Antoine Scudier, avocat, 163 livres 9 sous 1 denier; Jean-Pierre Rey, 110 livres 7 sous 1 denier; Antoine Foulq, de Roucoules, 140 livres 14 sous 5 deniers; le sieur Jean Couffin, 187 livres 1 sou 10 deniers; Pierre Mouly, 125 livres 13 sous 5 deniers; François Trébosc, 105 livres 13 sous 10 deniers; Pierre Bessière, del Bouyssou, 153 livres 1 sou 5 deniers; Pierre Fraisse, 163 livres 10 sous; M. Jean Alric, dels Hugounens, 140 livres 18 sous 4 deniers. — Les deux consuls sortant désignaient chacun trois candidats, parmi lesquels le seigneur marquis de Bournazel, en conséquence de l'accord passé entre lui et le seigneur, comte de Caylus, faisait choix des deux consuls modernes.

C. 557. (Cahiers.) — Formats divers, 463 feuillets; 3 pièces, papier.

1774-1789. — Communauté de Prévinquières (3e partie). — Rôles d'impositions. — 204 cotes en 1780, dont une pour vingtième noble, à la charge du sieur Alric, conseiller, 114 livres 6 sous 11 deniers. — Le montant général du rôle est de 4,618 livres 4 sous 4 deniers, distraction faite de 18 livres 19 sous de reliquat dû par le consul-collecteur de 1785. — Plusieurs rôles supplémentaires des six derniers mois de la susdite année 1789. — Le principal contient 18 cotes, faisant en somme 772 livres 2 deniers, dont 28 livres de capitation. — Parmi les imposés audit rôle figurait : M. de Prévinquières, de Vares pour « la salle de son château de Vares, jardins, ayrals, vergers, prés, terres et bois, cotés 546 livres 18 sous 9 deniers; M. de Carbon, conseiller au Parlement, habitant de Millau; les habitants dudit Prévinquières, pour un terroir et pacage au quartier de Cabanis, baillés noblement auxdits habitants par les héritiers de noble Jacques de Prévinquières, contenant 40 séterées; plus, pour le terroir appelé lou Puech del seignour, baillé aussi noblement par le même, 20 séterées, 2 quartes; Antoine Sabatier, de Prévinquières, pour le sol de l'ancien château dudit Prévinquières; M. le comte de Vesins, « au nom de dame Lastic de Saint-Jean » (Saint-Jal ?), etc.

C. 558. (Cahiers.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Prieur-Saint-Amans. — Roles d'impositions. — 5 contribuables en 1786, savoir : le sieur Dijols, 171 livres 15 sous 11 deniers; M. de Seguret, 48 livres 3 sous 6 deniers; M. Foulquié, 30 livres 10 sous 7 deniers; M. de Cabrières, 22 livres 4 sous 10 deniers; les religieuses de Notre-Dame, 3 livres 19 sous. — Total du rôle, 276 livres 13 sous 10 deniers. — M. de Seguret figure seul au rôle supplémentaire de 1789, pour trois pièces de terre aux appartenances de La Panouse, 20 livres. M. de Constans était alors curé, et M. de Curlande, seigneur de la paroisse de Saint-Mayme.

C. 559. (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1780-1788. — Communauté de Prieul-d'Orrhaguet. — Rôles d'impositions. — 41 cotes en 1780, faisant en somme 366 livres 3 sous 6 deniers, dont 72 livres de vingtième rural. — Même nombre de cotes en 1788, dont le total est de 312 livres 12 sous 10 deniers, y compris 23 livres 17 sous 3 deniers de reliquat dû par Pierre Tarral Roussel, consul-collecteur de 1783. — La cote la plus élevée est celle de Jean Calmels, 31 livres 18 sous 6 deniers, après laquelle il faut placer celle de Pierre Tarral, 22 livres 5 sous 4 deniers; la cote la plus faible est celle de Michel Pélamourgues, s'élevant, vingtième compris, à 4 sous 9 deniers.

C. 560. (Cahiers.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1782-1786. — Communauté de Prieur-Saint-Léons. — Rôles d'impositions. — 8 contribuables inscrits au rôle de 1786, savoir : M. Ityé, François Desmazes, Antoine Douziech, M. Carcenac, Louis Capelle, les paysans d'Anglars, MM. les prêtres et Jean Albert, qui payaient en somme 159 livres 2 sous. — La cote indivise à la charge des paysans d'Anglars était de 75 livres 14 sous 5 deniers. — La plus élevée, après celle-ci, était de 19 livres 7 sous 6 deniers, attribuée à M. Ityé.

C. 561. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets ; 3 pièces, papier.

1783-1786. — Communauté de Prieur-de-Bez. — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1783, 120 livres 13 sous 4 deniers. — Idem en 1784, 120 livres 15 sous 2 deniers, y compris 5 livres 3 sous 6 deniers, à la charge du consul-collecteur de 1781. — 17 contribuables en 1786, ayant à supporter en tout 120 livres 13 sous 4 deniers. — Les plus forts imposés sont : Antoine Pélamourgues, 35 livres 9 deniers; Louis Casses, 25 livres 8 sous 6 deniers; Jacques Antraygues, mentionné deux fois, 24 livres 2 deniers.

C. 562. (Liasse.) — 40 cahiers in-4°, 415 feuillets ; 93 pièces, (dont 79 imprimées), papier.

1718-1751. — Communauté de Privezac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 133 cotes en 1718, formant un total de 802 livres. — Les principales sont celles de : Georges Couderc, de Cantarrane, 65 livres 11 sous 2 deniers; sieur Rey, 41 livres 19 sous 9 deniers ; Jean Brugel, 25 livres 18 sous 4 deniers. — Le total à payer en 1748, est de 864 livres 3 sous 4 deniers, à ce non compris diverses sommes faisant en tout 460 livres 6 sous 7 deniers, dues par Louis Delmas et Marie Marvéjouls au lieu de Jean Richard, consul de 1691, Gabriel Cablat, consul de 1701 et de 1722, etc., mais de la solvabilité desquels la communauté était responsable. — Réparations à l'église de Privezac.

C. 563. (Cahiers.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1754-1789. — Communauté de Privezac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 167 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 2,814 livres 15 sous 8 deniers, y compris 26 livres 16 sous 8 deniers de reliquat dû par le consul-collecteur de 1785. — Les cotes principales sont celles de : M. de Privezac, 292 livres 4 sous 6 deniers; le syndic de l'hôpital, 192 livres 2 sous 5 deniers; Joseph Mestre, 35 livres 13 sous 7 deniers; maître Couderc, 278 livres 13 sous 9 deniers. — Le rôle supplémentaire pour les six derniers mois mentionne : le sieur Brunet, pour château et dépendances, prés, champs et bois, contenant en tout 269 séterées, 54 livres; M. le marquis de Bournazel pour un bois appelé le Grand Bois, 137 séterées, 13 livres 10 sous; M. le curé de Privezac, pour sa capitation, 3 livres. — Les assemblées communales avaient lieu à l'issue de la messe paroissiale, devant la porte de l'église.

C. 564. (Cahiers.) — In-4°, 450 feuillets, papier.

1718-1789. — Communauté de Prix. — Rôles d'impositions. — 95 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 817 livres 6 sous. — Les principales sont celles de : Pierre Fraisse, 51 livres 5 sous 5 deniers; François Naussac, 49 livres 18 sous 9 deniers; Antoine Lavergne, 81 livres 18 sous 10 deniers. — La cote de M. le prieur est de 8 sous ; celle de noble Antoine Ducor, 5 livres 11 sous; celle de M. d'Ampiac, 9 livres 4 sous 11 deniers ; celle de M. de Loupiac, 12 sous 11 deniers. — 89 cotes en 1789, y compris celle du vingtième noble, 2 livres 13 sous 4 deniers à la charge du sieur Fourgous, conseiller. — Total du rôle, 1,884 livres 11 deniers, dont 616 livres pour le vingtième rural, et 683 livres pour le principal de la taille ; les impositions accessoires se portaient à 390 livres 1 sou 5 deniers. — Principaux contribuables : M. Fourgous, 281 livres 7 sous ; maître Antoine Guibert, 333 livres 4 sous 9 deniers ; le sieur Pierre Roques, 120 livres 7 sous 5 deniers; le sieur Pascal, 126 livres 1 sou 7 deniers. — M. Louis Trapes, prieur de la paroisse, seul imposé au rôle supplémentaire pour sa capitation, 15 livres.

C. 565. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Probencoux. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. de Saint-Roman, seigneur de ladite communauté, pour pré et bois attenants, dits de Mallavieilhe, contenant 19 séterées 3 quartes, 30 livres ; et, en outre, pour son jardin contenant 4 pugnières, 1 livre; M. Cabanes, prieur de Saint-Vincent, à raison de pré et champ nobles, contenant 3 séterées 2 quartes, 3 livres; M. Sandral, curé de Saint-Martin, et M. Carcenac, vicaire de Saint-Vincent, pour leur capitation. — Total du rôle, 39 livres.

C. 566. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 300 feuillets ; 144 pièces (dont 108 imprimées), papier.

1718-1748. — C mmunauté de Pruines (1re partie).

Rôles d'impositions. — 274 cotes en 1718, faisant en somme 4,839 livres 11 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : maître Arnaud Bouquet, 77 livres 16 sous 4 deniers; sieur Amans Castailhac, 96 livres 3 sous 5 deniers; Amans Aves, 71 livres 2 sous 8 deniers; Antoine Esche, 113 livres 6 sous 10 deniers; Antoine Pradels, 74 livres 6 sous 4 deniers; Pierre Volthe, 74 livres 14 sous 5 deniers; Antoine Fabre, 103 livres 8 sous 10 deniers; Françoise Campergue, Guion Campergue, 122 livres 15 sous 10 deniers. — On remarque encore parmi les contribuables : le seigneur de Pruines, 42 livres 16 sous 1 denier; M. de Moret, 20 livres 4 sous 3 deniers; noble Louis de Flory, 20 livres 1 sou 5 deniers; noble François de Brunanchon, 3 livres 7 sous 5 deniers; le seigneur de La Bessière, 2 livres 2 sous 5 deniers. — Parmi les charges locales figure celle de 150 livres délivrée aux consuls qui, moyennant cette somme, s'étaient rendus responsables des non-valeurs ou cotes irrécouvrables.

C. 567. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 294 feuillets; 49 pièces (dont 32 imprimées), papier.

1743-1750. — Communauté de Pruines (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de 1743, 6,152 livres 4 sous 2 deniers. — Le premier article de la mande, distraction faite du don du Roi, figure dans cette somme pour 4,017 livres 6 sous 7 deniers. — Imposition de 229 livres 7 sous pour les communautés trop allivrées; de 687 livres 2 sous pour les quartiers d'hiver de 1742 et 1743. — 221 cotes en 1750, dont le montant général est de 5,686 livres 17 sous 11 deniers, qui furent répartis par le sieur Cros, secrétaire de la communauté, à raison de 6 livres 11 sous pour chaque livre cadastrale. — Les deux plus forts imposés sont : Jean Campergue, 144 livres 5 sous 6 deniers; Pierre Esche, 133 livres 4 sous 2 deniers.

C. 568. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 303 feuillets; 101 pièces (dont 88 imprimées), papier.

1751-1769. — Communauté de Pruines (3e partie). — Rôles d'impositions. — 221 cotes en 1751, dont le total s'élève à 5,686 livres 8 sous 7 deniers. — 237 cotes en 1769, faisant en somme 6,565 livres 19 sous 9 deniers. — Parmi les charges locales de cette dernière année, figure celle de l'entretien des poteaux au prix de 4 livres. — Mandements pour la taille; quittances du receveur.

C. 569. (Cahiers.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Pruines (4e partie). — Rôles d'impositions. — 242 cotes en 1789, relatives à la taille et au vingtième rural; 6 cotes afférentes au vingtième noble. — Total du rôle, 9,231 livres 1 sou. — Les imposés au vingtième noble sont : le sieur Bancalis de Pruines, 91 livres 14 sous 8 deniers; François Biargues, 3 livres 11 sous 7 deniers; Anne Fabre, 21 livres 6 sous 8 deniers; le sieur Masson de La Teule, 10 livres 6 sous 11 deniers; le comte de Cadrieu, 162 livres 2 sous 8 deniers, le sieur Laforgue, 4 livres 3 sous 2 deniers. — Les cotes comprises sous la rubrique biens d'église, se rapportent au chapelain de Brouses, 26 livres 13 sous 4 deniers, et au chapelain de Bony, 18 livres 10 sous 3 deniers, — Citons parmi les plus forts imposés : le sieur Biargues, 175 livres 1 sou 9 deniers; Jean-Pierre Rolland, 206 livres 8 sous 8 deniers; Antoine Fabre, 198 livres 3 sous 1 denier; le sieur Cabantous, 226 livres 13 sous 5 deniers, etc. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Pruynes, M. de Flory, Jean Causse, Jean Devèze, Jean Grès, le sieur Castailhac et le seigneur de Moret. — Total du rôle, 53 livres 16 sous.

C. 570. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Puech-d'Albin. — Délibération communale constatant que ladite communauté, désunie de Calmont-de-Plancatge, ne renferme ni biens nobles, ni ci-devant privilégiés.

C. 571. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 40 feuillets; 20 pièces, (dont 10 imprimées), papier.

1697-1789. — Communauté de Puech-Baurez. — Rôles d'impositions. — 14 contribuables en 1697, payant en tout 227 livres 5 sous 8 deniers. — M. le président de Séguret figure en tête du rôle avec une cote de 171 livres 2 sous 3 deniers. — Le plus fort imposé venant après, est messire André Balsa, président, 13 livres 7 sous 7 deniers. — Raymond Maret payait 15 sous 2 deniers; et mademoiselle de Parayre, 1 livre 3 sous 10 deniers. — En 1786, le nombre des contribuables est réduit à 9. — 2 cotes sous le nom de M. de Seguret : 395 livres 9 sous 8 deniers, pour la taille et le vingtième rural; 456 livres 7 sous 3 deniers, pour le vingtième noble et quinzième en sus. — Madame Girou de La Planque figure audit rôle pour 13 livres 16 sous 3 deniers, et M. de Cabrières, pour 2 livres 6 sous 11 deniers. — M. de Séguret, président, seul imposé au rôle supplémentaire, pour maison, étables, granges, basse-cour, couderc, petite pièce appelée la Parranelle dépendant du domaine de Puech-Maynade; champs des Colombier, de Comberioule, de La Fon, devèze, prés et bois appelés la Pale, 32 livres. — Quittance de M. Le Normant, receveur des tailles de l'Élection de Rodez.

C. 572. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 35 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Puech-de-Fraysse-d'Aubrac. — Rôles d'impositions. — 129 cotes, sur celui de 1787, faisant en somme 1,729 livres 15 sous, dont 3 livres 16 sous 8 deniers de reliquat de 1782. — Les principales sont celles de : M. Delon de Soulages, 358 livres 7 sous ; Pierre Vidal, 73 livres 19 sous 10 deniers ; le sieur Dalous, de Concoin, 84 livres 15 sous 6 deniers ; le sieur Bernard Boucays, 146 livres 16 sous 3 deniers ; Antoine Girou, 78 livres 19 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, rédigé par les assesseurs nommés et par le sieur Frayssinous, fermier de la place des Bourines, comme représentant du seigneur de ladite communauté. — Le domaine des Bourines, dépendant de la domerie d'Aubrac, figure seul au rôle. — Le produit, distraction faite des frais de culture, est évalué à 11,768 livres et devra supporter pour les six derniers mois un impôt de 1,176 livres 16 sous.

C. 573. (Cahier.) — Petit in-4°, 10 feuillets, papier.

1773. — Communauté de Puech-de-Fraysse-de-Tholet. — Rôle d'imposition. — 126 cotes, dont le total est de 1,443 livres 16 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : M. Albenque, de Tholet, 112 livres 4 sous 9 deniers ; George Albenque dels Masels, 73 livres 14 sous 3 deniers ; le sieur Guillaume Delprat, du Baldunés, 83 livres 11 sous ; Jean Maurel, de Combres, 64 livres 13 sous 10 deniers. — M. de Gaujal, inscrit en tête du rôle, payait 1 livre 6 sous 9 deniers ; et M. de Roquelaure pour ses propriétés du Marty, 9 livres 8 sous.

C. 574. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 18 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1787. — Communauté de Puech-Grimal. — Rôles d'impositions. — 17 cotes en 1787, dont le montant général est de 225 livres 7 sous 11 deniers. — Le plus fort imposé, Raimond Calmels, payait 63 livres 18 sous 2 deniers ; on trouve ensuite : Raymond Boudou, 34 livres 5 sous 6 deniers ; les héritiers de Laurens Dreule, 31 livres 14 sous 3 deniers. — L'imposition du vingtième était de 54 livres 14 sous 1 denier.

C. 575. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Puech-Nouguiès. — Délibération communale constatant qu'il n'y a dans ladite communauté ni biens nobles, ni personnes ci-devant privilégiées.

C. 576. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 16 feuillets ; 3 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Puech-Ventous. — Rôles d'impositions. — Le total à payer en 1783 était de 557 livres 11 sous 11 deniers, dont 8 livres 10 sous 8 deniers de vingtième noble, à la charge de M. d'Ayssènes ; 16 livres 2 sous 2 deniers, à celle de M. Barrau. — Le total de 1788 était de 470 livres 11 sous 11 deniers, pour la taille et le vingtième rural seulement. — Les contribuables étaient au nombre de 28, parmi lesquels figuraient comme plus forts imposés : Pierre Julien, 167 livres 15 sous ; Joseph Combes, 74 livres 1 sou ; François Julien, 55 livres 8 sous 3 deniers ; autre Pierre Julien, 23 livres 19 sous 7 deniers. — Le chapelain d'Escudier, exempt du vingtième, supportait une cote de 5 livres 13 sous 4 deniers. — Guillaume Grimal, plus faible imposé, payait 3 sous 10 deniers. — Pierre Rigal, forgeron, propriétaire d'une maison et d'un jardin nobles, figure seul au rôle supplémentaire de 1789, pour 2 livres.

C. 577. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 191 feuillets ; 33 pièces (dont 29 imprimées), papier.

1718-1753. — Communauté de Puech-d'Anhac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 62 cotes en 1718, formant un total de 983 livres 16 sous. — Les principales sont celles de : Jean Joulie, bourgeois, 135 livres 11 sous 11 deniers ; Pierre Delagnes, marchand, 108 livres 5 sous 9 deniers ; Jean Joulie, marchand, 63 livres 16 sous 11 deniers ; M. de La Salle, 55 livres 8 sous 7 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 1 livre pour la messe du vœu. — 53 cotes en 1753, dont le total est de 1,202 livres 10 sous 3 deniers. — Reçu de Jean Roucayrol, collecteur, 7 livres 15 sous 3 deniers, pour fournir aux miliciens une paire de souliers, un chapeau, une veste, une paire de guêtres, un havre-sac, deux chemises et un col. — Mandements et quittances.

C. 578. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 218 feuillets ; 8 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1754-1789. — Communauté de Puech-d'Anhac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 59 cotes en 1783, formant un total de 1,933 livres 5 sous 8 deniers. — Indépendamment de cette somme, la communauté eut encore à payer 206 livres 17 sous 6 deniers, pour l'impôt du troisième vingtième. — Ordonnance de monseigneur l'intendant concernant les levées provinciales. La susdite communauté, conjointement avec celles de Viviez, Boisse, ou mas de Trépaloup, Saint-Miquel, Saint-Antin et Mont-

murat et Saint-Julien-de-Piganiol, devait fournir un milicien. — Quittance au dos de ladite ordonnance, approuvée par M. Guilleminet, subdélégué, de la somme de 15 sous, souscrite par Bonhomme, maître chirurgien, pour ses honoraires. — L'imposition de 1789 divisée en 60 cotes, s'élève à 1,944 livres 12 sous. — Cotes principales : le sieur Delagnes, 190 livres 9 sous 4 deniers; M. Boscus, 258 livres 18 sous 5 deniers ; le sieur Joulia, 128 livres 11 sous 10 deniers. — Mandement pour les vingtièmes, signé : Villaret, vicaire général, membre de la commission intermédiaire de l'administration provinciale de la Haute-Guienne. — Circulaire de M. de Trimond, intendant, ayant pour objet la demande d'états des paroisses, annexes ou succursales, où se tiennent des registres baptistaires, mortuaires ou de mariages.

C. 579. (Liasse.) — 56 cahiers in-4°, 373 feuillets ; 33 pièces (dont 25 imprimées), papier.

1718-1774. — Communauté de Puech-Mignon (1re partie). — Rôles d'impositions. — 166 cotes en 1718, dont le total est de 1,410 livres 3 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : noble Jean de Rousset, de Ginestou, 69 livres 12 sous; noble Gabriel de Barasse, sieur de La Raynie, 228 livres 16 sous 8 deniers; maître François Enguialle, 49 livres 4 sous. — Noble Jacques de Ginestel, noble Jacques de Barasse, de La Rouquette, et noble Jean de Lescure, du hameau des Moulis, étaient des contribuables de ladite communauté, laquelle s'imposait annuellement 9 livres 10 sous pour les messes votives. — 144 cotes en 1774, donnant en somme 1,960 livres 16 sous 7 deniers.

C. 580. (Liasse.) — 17 cahiers, formats divers, 340 feuillets ; 6 pièces (dont 3 imprimées), papier.

1776-1789. — Communauté de Puech-Mignon (2e partie). — Rôles d'impositions. — 144 cotes en 1789, produisant en somme 2,269 livres 15 sous 1 denier. — Le seigneur de la communauté figure en tête du rôle avec une cote s'élevant à 12 livres 16 sous 5 deniers. — Les plus fortes sont celles de : Jean Lafon, 143 livres 14 sous 1 denier; Antoine Donnedieu, 146 livres 12 sous 8 deniers; le sieur Ricous (vingtième non compris), 119 livres 19 sous 9 deniers; noble Louis de Barase ou Barasc, 128 livres 8 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. de Brissac, seigneur de Puech-Mignon, pour un bois taillis contenant 58 séterées 2 quartons, plus une terre de 6 séterées un quarton 4 punières ; Antoine Lafon ; Antoine Delpérié; Jean Delpérié; M. Poux, pour une vigne et bois; M. le curé et M. Gros, de Perrodil. — Total du rôle, 46 livres 17 sous, dont 3 livres de capitation.

C. 581. (Liasse.) — 55 cahiers in-4°, 387 feuillets ; 5 pièces, papier.

1720-1789. — Communauté de Puech-Roudil. — Rôles d'impositions. — 67 cotes en 1720, faisant en somme 678 livres 10 sous. — Les principales sont celles de : Antoine Gourdou, de Tortassou, 57 livres 10 sous; Jean Gil, 45 livres 14 sous 5 deniers. — La cote du seigneur de Puech-Roudil était de 8 livres 15 sous. — Contribution de 4 livres pour le vœu de la communauté aux saints Abdon et Sennen. — 65 cotes en 1789, dont le total s'élève à 911 livres 12 sous 11 deniers. — Les principaux imposés étaient : Jean Ricous, 116 livres 4 sous 9 deniers; Antoine Disses, 78 livres 8 sous 2 deniers; Étienne Audouy, 106 livres 12 sous. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : messire Jean-Baptiste de Gros, seigneur de Puech-Roudil, avec une cote de 107 livres 6 sous 3 deniers; M. Lagrifoul, curé de Saint-Grégoire, imposé à 4 livres 4 sous 1 denier.

C. 582. (Cahiers.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté du Ram. — Rôles d'impositions.—226 cotes en 1783, faisant au total, 7472 livres 18 sous 3 deniers. — 223 cotes en 1789, donnant un total de 7,356 livres 5 sous 5 deniers. — Les plus forts imposés sont : maître Desmazes, 136 livres 3 sous 9 deniers; Antoine Ginesty, 144 livres 11 sous 9 deniers; Antoine Gayraud, 108 livres 8 sous 9 deniers; Antoine Delmas, 311 livres 1 sou 3 deniers, dont 77 livres 13 sous 3 deniers de vingtième rural; Jean Fabre, 114 livres 7 sous 6 deniers; M. Cartalhac, 319 livres 7 sous 8 deniers; la veuve Costes, 193 livres 8 deniers ; le sieur Benoît, 440 livres 12 sous 3 deniers; Pierre-Jean Merlhé, 229 livres 8 sous; Jean Gavalda, 222 livres 10 sous 9 deniers, etc. — Parmi les charges locales : 16 livres 16 sous 8 deniers de taille annuelle due à M. le comte de Pardaillac ; 15 livres pour le droit de chaperon attribué aux consuls. — Rôle supplémentaire où figurent, entre autres contribuables, M. Molenié de La Mothe, prieur-curé de Gleysenove ; M. le comte de Vezins, pour le pré de La Prade ; Sa Majesté pour le bois de Tries contenant 1,700 séterées et terres adjacentes contenant 32 séterées 2 quartes 2 boisseaux. — Total du rôle, 687 livres 18 sous 11 deniers.

C. 583. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 32 feuillets ; 13 pièces (dont 9 imprimées), papier.

1757-1787. — Communauté de Randeynes. — Rôles

d'impositions. — 10 cotes en 1757, dont la principale est celle du sieur Boudes, 104 livres 1 sou 6 deniers. — Total du rôle, 179 livres 8 sous 1 denier. — 9 cotes en 1787, formant un total de 304 livres 11 sous 10 deniers. — M. Mathat, seul imposé au vingtième noble pour 5 livres 5 sous 7 deniers. — La cote du sieur Boudes ou de ses acquéreurs est de 163 livres 12 sous 7 deniers. — La dame veuve Garrigues, au lieu de M. Monseignat, payait 9 livres 17 sous 1 denier. — Quittance de 43 sous pour les frais du tirage au sort. — Récépissés de versements.

C. 584. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Raissac. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois, comprenant 2 cotes : Mgr l'évêque de Vabres pour une partie de son domaine de Bias, 120 livres; M. le curé dudit Raissac pour un petit champ dont le produit, déduction faite des frais de culture, est évalué à 12 livres, et pour sa capitation. — Total du rôle, 121 livres 4 sous.

C. 585. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Rebourguil. — Rôle supplémentaire de contribution pour les six derniers mois, où figurent : madame de Siman, veuve de messire de Falgairettes, habitante de Millau, pour sa métairie noble de Camargues, et celle de Bousquillou, 108 livres 8 sous; M. Fournier, chanoine de Vabres, pour champ et vigne; M. le curé de Rebourguil, pour sa capitation; M. Calvet, curé de Saint-Pierre de Betirac. — Total du rôle, 117 livres.

C. 586. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1784-1787. Communauté de Réquista. — Rôles d'impositions. — 671 cotes sur celui de 1787, dont le total est de 17,024 livres 9 sous 11 deniers. — La taille y figure pour 13,421 livres 10 sous 4 deniers; et le vingtième rural pour 3,602 livres 19 sous 7 deniers. — Parmi les charges locales, il faut remarquer celles : de 48 livres pour le porteur de Réquista à Alby; de 24 livres pour le timbre de l'horloge « très-nécessaire à la communauté ; » de 8 livres pour les gages des valets des consuls; de 40 livres pour la taille annuelle due à M. le marquis de Panat, seigneur dudit Réquista; de 90 livres pour les gages du premier consul. — Les cotes principales sont celles de : M. Sicard, de Réquista, 242 livres 3 sous 9 deniers; M. Moncan Des Vios, 240 livres 11 sous 4 deniers; le même M. Sicard, 104 livres 8 sous 2 deniers; Jean Doual, 190 livres 2 sous 7 deniers; maître Bermond, 162 livres 11 sous 11 deniers; maître Pougenq, 368 livres 1 sou; le sieur Galtier La Framondie, 159 livres 18 sous 4 deniers; le sieur Carcenac, 135 livres 3 sous 11 deniers; le sieur Galtier de Saint-Julien, 103 livres 6 sous; maître Galtier de Lavabre, 156 livres 10 sous 5 deniers; Jean Hérail, 122 livres 4 sous 7 deniers; le sieur Jean-Pierre Bonnefoux, 155 livres 17 sous 6 deniers, etc.

C. 587. (Liasse.) — 35 cahiers in-4°, 185 feuillets ; 29 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté del Rey. — Rôles d'impositions. — 33 cotes en 1719, faisant en somme 256 livres 14 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : Jacques Lagarrigue 36 livres 9 sous 7 deniers; Jean Coste, 27 livres 11 sous 7 deniers. — 22 cotes en 1789, dont le total est de 401 livres 18 sous 1 denier. — Les plus forts imposés étaient : Joseph Benazeth, 90 livres 14 sous 8 deniers; Joseph Costes, 90 livres 10 sous 6 deniers; M. de Vaureilhes, 66 livres 8 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois.

C. 588. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 63 feuillets; 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté del Rieu ou Huparlac, désuni d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 94 cotes sur celui de 1789, faisant en somme 3,619 livres 6 sous, dont 22 livres 13 sous 1 denier de reliquat de 1785. — Cotes principales : maître Noël, avocat, 204 livres 10 sous 5 deniers; Pierre Rouquette, 95 livres 16 sous 6 deniers; Jacques Calsat, 94 livres 4 sous 9 deniers; Antoine Besombes, 99 livres 12 sous 10 deniers; François Besombes, 153 livres 17 sous 7 deniers; autre François Besombes, 95 livres 7 sous 2 deniers; le sieur Domergue, 116 livres 1 sou; le sieur Prat, 116 livres 6 sous 4 deniers; le sieur Delpuech, 171 livres 18 sous 2 deniers; Antoine Batut, 111 livres 7 sous 8 deniers. — Le rôle supplémentaire ne mentionne que M. Oustruy, vicaire d'Huparlac, taxé, pour la capitation, à 2 livres.

C. 589. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 380 feuillets ; 172 pièces (dont 97 imprimées), papier; 1 pièce, parchemin.

1718-1789. — Communauté de Rieupeyroux (1re partie). — Rôles d'impositions. — 451 cotes en 1718, dont le total est de 5,538 livres 9 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : maître Jean Craissac, procureur du Roi, 155 livres 8 sous 4 deniers; François Mouly 117 livres 1 sou 8 deniers; maître Antoine Ricome, avocat, 115 livres 19 sous 8 deniers; noble Antoine de La Raffinie, sieur de Courbières, 112 livres 11 sous 11 de-

niers. — On remarque encore au nombre des contribuables : noble Antoine de La Raffinie, sieur de La Grelière; noble Jacques de La Raffinie, sieur de La Planque; les héritiers de demoiselle Marie de La Raffinie; demoiselle Izabeau de La Raffinie, dont la cote était de 10 sous 4 deniers; messire Victor de Frézals; noble Gui de Fayet; monsieur maître Guillaume de Resseguier; demoiselle Hélène de Dumas, etc. — Parmi les charges locales : 80 livres pour la messe du vœu, qui se dit journellement dans l'église Saint-Martial dudit Rienpeyroux; 60 livres pour la rétribution du R. P. prédicateur pendant le carême; 100 livres, pour les robes et les chaperons des sieurs consuls; 12 livres, pour les cierges de la Fête-Dieu; 80 livres, pour la régence des écoles, etc. — Copie de la pétition du curé à l'intendant de Pujot, à l'effet d'autoriser la construction d'un presbytère. — Total de la contribution de 1739, 5,815 livres 10 sous 2 deniers; — 13 prêtres obituaires à Rieupeyroux en 1733.

C. 590. (Liasse.) — 21 cahiers in-4°, 358 feuillets ; 99 pièces (dont 49 imprimées), papier.

1740-1749. — Communauté de Rieupeyroux (2e partie). — Rôles d'impositions. — 409 cotes en 1749, faisant en somme 8,279 livres 2 sous 11 deniers. — Les cotes principales sont celles de : maître Jean Craissac, 186 livres; l'héritier de noble Antoine de La Raffinie, 168 livres 17 sous 9 deniers; maître Antoine Ricome, procureur du Roi, 238 livres 19 sous 1 denier; l'héritier de maître Pierre Maruéjouls, avocat, 133 livres 8 sous 9 deniers. — Ordonnance de l'intendant L'Escalopier, enjoignant à la communauté d'arrêter et faire conduire à Figeac le milicien Pourcel ou d'envoyer un remplaçant. — Quittance de frère Archange, de Villefranche, capucin prédicateur, des honoraires dus pour la prédication du carême en 1743. — Ordre donné par M. Desplas, subdélégué, de travailler aux états, et de s'occuper des autres opérations concernant la milice. — Lettre de l'abbé de Lafont, seigneur-doyen de Rieupeyroux, indiquant au conseil de la communauté les moyens à prendre pour découvrir les coupables d'usurpations du fonds de la ville et de démolition des murailles.

C. 591. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 317 feuillets ; 103 pièces (dont 63 imprimées), papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1759. — Communauté de Rieupeyroux (3e partie). — Rôles d'impositions. — 419 cotes en 1750, formant un total de 7,346 livres 8 sous 5 deniers un quart. A ce rôle est joint pour la même année, celui de Lasvals, quartier de Rieupeyroux, pour un vingtième. — Total de ce rôle, 371 livres 18 sous 6 deniers. — Ordonnance de M. Desplas, subdélégué (1751), enjoignant à tous les habitants « courvoieurs » d'aller travailler à l'élargissement de la côte de Macairou. — Reçu de la somme de 1 livre 13 sous consentie par le sieur Miquel à M. Garrigues, consul, pour la cocarde du milicien. — Contraintes et garnisons personnelles et respectives sur Guillaume Segons pour 120 livres; maître Antoine Ricomes pour 110 livres; Jean Alaux pour 100 livres, etc.

C. 592. (Cahiers.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1760-1776. — Communauté de Rieupeyroux (4e partie). — Rôles d'impositions. — 389 cotes sur celui de 1776, faisant en somme 8,657 livres 11 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Cor de Baumon, 168 livres 9 deniers; M. Jean Craissac, 179 livres 4 sous 8 deniers; maître Antoine Ricomes, 266 livres 14 sous 3 deniers; maître Jean-Antoine Teulier, 180 livres 6 sous 10 deniers; maître Jean-François Boursinhac, 158 livres 13 sous 9 deniers.

C. 593. (Cahiers.) — Formats divers, 345 feuillets, papier.

1779-1789. — Communauté de Rieupeyroux (5e partie). — Rôles d'impositions. — Rôles de la modération de 450 livres accordée par ordonnance de l'intendant (1780). — Total à payer en 1789, 10,007 livres 1 sou 3 deniers. — 3 contribuables du vingtième noble : le sieur Bonhomme, 21 livres 6 sous 8 deniers ; le sieur de Colonges, président, 36 livres 5 sous 4 deniers; le sieur vicomte de Corneilhan, 3 livres 18 sous 7 deniers. — Le vingtième rural figure dans le total ci-dessus pour 1,683 livres 15 sous 11 deniers. — La cote de M. de Cor de Baumon est de 193 livres ; et celle de maître Antoine Ricomes, de 276 livres 10 sous 2 deniers. — Élection annuelle de deux consuls, lesquels, de concert avec les membres du conseil, nommaient les assesseurs chargés de prendre part à la répartition des contributions.

C. 594. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 113 feuillets ; 1 pièce, papier.

1782-1789. — Communauté de Rignac. — Rôles d'impositions. — 200 cotes en 1782, faisant en somme 4,690 livres 9 sous 2 deniers. — 199 cotes en 1788, dont le total, distraction faite des reliquats des exercices précédents, est de 4,375 livres 17 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : Maurandy, 96 livres 10 sous 5 deniers; M. Antoine Calvet, 243 livres 12 sous 10 deniers; Brunet, 195 livres 17 sous 6 deniers; M. Dubruel,

277 livres 9 sous 11 deniers; sieur Neuville, 166 livres 9 sous 8 deniers; Jean Pons, 152 livres 11 sous 2 deniers; Jean Thomas, 129 livres 10 sous; sieur Boyer, 108 livres 7 sous 2 deniers; sieur Manhaval, 112 livres 1 sou 11 deniers. — Parmi les charges locales : 140 livres, pour le régent des écoles; 36 livres pour le salaire des deux valets de ville; 8 livres pour deux paires de souliers destinés auxdits valets. — Rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789.

C. 595. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Rives-et-le-Truel. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, sur lequel figurent : M. Antoine Laus, curé, pour sa capitation, 12 livres; noble Jean-Baptiste de Roquefeuil, capitation, 3 livres; M. de Tauriac, seigneur du Truel, pour un jardin, 2 livres 10 sous; Jean Héral, des Fabréguettes, pour châtaigneraie, bois et pré à Saint-Cyrice, 5 livres; André Tarral, de Reganhac, pour une châtaigneraie audit Saint-Cyrice, 5 livres. — Total 27 livres 10 sous.

C. 596. (Cahiers.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Rodelle. — Rôles d'impositions. — 668 cotes en 1785, faisant un total à recouvrer de 16,406 livres 10 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Miquel, 372 livres 10 sous 8 deniers; sieur Seguy, 255 livres 10 deniers; sieur Azemar, 497 livres 14 sous 6 deniers; M. maître Constans, 673 livres 3 sous 3 deniers; M. de La Goudalie, trois cotes : 131 livres 19 sous 11 deniers; 820 livres 19 sous 7 deniers; 138 livres 14 sous; Dalmas Cauzit, 377 livres 13 sous 1 denier; M. de La Bessière, 217 livres 10 sous 3 deniers; le sieur Craissac, 290 livres 7 sous 5 deniers. — Les imposés au vingtième noble sont : M. Trédolat, 14 livres 10 sous 11 deniers; et M. Durre de Sanhes, 2 livres 8 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où sont mentionnés : le Prat Long et celui dit Lalande; la Parra de Lafon; le pré appelé l'Albarède; la vigne située au quartier de La Coussaune; le Prat-Mary; la devèse dite La Terre; le pré dit Lenderre; le pré dit de Bednaux; le Champ-Grand; le champ appelé Gardou, etc., appartenant à divers propriétaires. — Total du rôle, 320 livres 6 deniers.

C. 597. (Cahiers.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Rodez (le bourg). — Rôles d'impositions. — 400 cotes en 1782, dont le total est de 16,010 livres 2 sous 8 deniers, y compris 2 livres 19 sous 9 deniers de vingtième noble payé par la communauté. — Parmi les charges locales : 33 livres dues au Roi pour le droit d'albergue; 40 livres, « pour le présent que la communauté est dans l'usage de faire au prédicateur du carême; » 170 livres pour la moitié de la pension de la sage-femme; 18 livres pour les suaires des pauvres; 200 livres pour les flambeaux et cierges pendant l'octave de la fête-Dieu, et ceux dont on a besoin dans le cours de l'année; 12 livres pour l'honoraire du prédicateur du sermon le jour de Saint-Amans, patron du diocèse et de la paroisse, suivant l'usage de tout temps observé. — On voit figurer parmi les plus forts imposés : le sieur Raymond Albène, 421 livres 1 sou 3 deniers; le sieur Jacques Bousquier, 325 livres 5 sous 3 deniers; M. Bancarel, conseiller, 291 livres 5 sous. — On remarque encore parmi les contribuables : noble de Gaston; madame Anne de Bonal; M. de Lahaye; M. de Cabrières; demoiselle Marie de Taurines; noble de Bonal, conseiller; M. de Barrau; M. de Villaret; M. de Tayac; demoiselle de Cambros; M. Le Normand de Bussy; M. Jouery d'Hauteribes; M. Félix de Monseignat, etc. — 382 cotes en 1789, faisant en somme, 16,392 livres 6 sous 9 deniers. — 37 contribuables inscrits au rôle supplémentaire des six derniers mois, parmi lesquels : le prieur et le curé de Saint-Amans; les professeurs du collége, Bonnes, Fabre, Carnus, Gérard, Louchet, Bosc, etc. — Total du rôle, 334 livres 2 sous 6 deniers

C. 598. (Cahiers.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Rodez (la cité). — Rôles d'impositions. — 505 cotes sur celui de 1788, don le total, taille et vingtièmes compris, est de 16,618 livres 13 sous 8 deniers. — Citons parmi les plus forts imposés : le syndic des Chartreux, pour la taille seulement, 471 livres 8 sous; M. de Seguret, 252 livres 12 sous 4 deniers; le sieur Serres, 241 livres 9 sous 9 deniers; M. Delaure 398 livres 12 sous; le syndic de l'hôpital, 404 livres 16 sous 3 deniers; M. Bancarel, 231 livres 3 sous 11 deniers; M. de Seguret (2e cote), 207 livres 16 sous 4 deniers. — On remarque encore parmi les contribuables : noble de Mejanès; M. Bonal, président; M. le chevalier de Boissière; M. de Villecomtal; M. le chevalier de Panat; M. de Cougousse, etc. — Charges locales : 30 livres pour les messes votives et les obits de Nayrac; 300 livres pour les robes consulaires ou droit de chaperon, suivant l'usage; 231 livres pour le salaire des capitaine et valets de ville; 30 livres pour le présent que la communauté est dans l'usage de faire au prédicateur du carême; 170 livres pour la moitié de la pension de la sage-femme; 250 livres pour les flambeaux et cierges de cire pendant l'année, Fête-Dieu

et octave, ou pour accompagner le bon Dieu, et pour MM. les officiers municipaux lorsqu'ils sortent de nuit, papier, chandelles pour l'Hôtel-de-Ville ; 6 livres pour le pain bénit qui se distribue au chœur de la cathédrale pendant l'année ; 6 livres pour les quatre clercs du palais qui portent le dais à la procession de Notre-Dame d'août. — Rôle supplémentaire de 1789, contenant le nom de tous les prêtres ayant charge à la cathédrale ; en tête desquels figure Mgr. l'évêque, taxé pour son palais épiscopal et le moulin de Cardaillac. On y voit encore mentionnés : M. de Bourran, pour ses château et possessions attenantes réputés nobles ; M. Delauro, pour sa maison de Cambounil ; M. de Presques, seigneur de Laguioule, pour ses château, terres et prés audit lieu, etc. — Total du rôle 112 livres.

C. 599. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 24 feuillets ; 10 pièces, papier.

1719-1746. — Communauté de Romette. — Rôles d'impositions. — 84 cotes sur celui de 1719, faisant en somme 757 livres 13 sous 3 deniers. — Les plus fortes sont celles de : Antoine Fraysse, du Ram, 50 livres 19 sous 3 deniers ; maître Michel Marre, 65 livres 11 deniers ; Michel Gally, du Vialarel, 43 livres 19 sous 8 deniers ; Bernard Pradines, 39 livres 13 sous. — 77 cotes inscrites au rôle de 1746, dont le montant géneral est de 1,162 livres 7 sous. — Cette communauté, par ordonnance du subdélégué, s'imposa en ladite année 83 livres 5 sous 9 deniers pour la « faction » du presbytère de La Salvetat.

C. 600. (Cahiers.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de La Roque-Valsergues. — Rôles d'impositions. — 388 cotes sur celui de 1782, faisant au total 11,045 livres 11 sous 5 deniers, dont 1,654 livres 2 sous de vingtième rural, et 1,354 livres 16 sous de noble. — Les principales sont celles de : maître Joseph Bure, 370 livres ; maître Joseph Ginisty, 232 livres 15 sous ; sieur Jean-Baptiste Touzery, 159 livres 19 sous 6 deniers ; sieur Pierre Molinier, 198 livres 2 sous 3 deniers ; sieur Benoît Chabbert, 344 livres ; Jean Verdier, 180 livres 3 sous 3 deniers. — Parmi les imposés au vingtième noble figurent : M. Viguier de Grun, dont la cote est la plus forte de toutes, 404 livres 5 sous 4 deniers ; M. Roux, de Pomayrol, 281 livres 12 sous ; M. Crozat, de Millau ; le sieur Vidal, de Saint-Laurent ; le sieur Privat, de Campagnac ; M. le marquis de Vezin ; M. d'Hauterives, de Loupiac, etc. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où sont mentionnés : le sieur Buré de Lamothe ; M. de Viguier de Grun ; les religieux d'Aubrac ; M. Pons de Soulatges, etc. — Total du rôle, 130 livres 17 sous.

C. 601. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Roque-Sainte-Marguerite. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois. — Imposition des biens nobles appartenant à M. le comte de Vezins, et de ceux jouis par M. Taillefer, prieur-curé de la paroisse de La Roque. — Capitation de ce dernier et de M. Garlenc, vicaire. — Total du rôle, 82 livres 12 sous 3 deniers.

C. 602. (Cahiers.) — In-4°, 380 feuillets ; 1 pièce, papier.

1718-1770. — Communauté de La Roque-Bouillac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 79 cotes sur celui de 1718, dont le total sonne pour 1,427 livres 8 sous, réparti, sur le pied de 183 livres d'allivrement, à raison de 7 livres 16 sous pour chaque livre dudit allivrement. — Les plus forts imposés de cette époque sont : Ramond Hellies et Antoinette Granière, mariés, 54 livres 13 sous 6 deniers ; Jean Derruau, marchand, 61 livres 3 sous 11 deniers 1/4 ; maître Antoine Molénat, notaire, 99 livres 10 sous 4 deniers ; Pierre Manherie, fils de feu Jean, 90 livres 12 sous 2 deniers 2/4 ; Jean Dalquié, marchand, 72 livres 4 deniers maille ; les héritiers de Guillaume Delbos, 63 livres 4 sous 7 deniers. — M. Bernard Roudier, prieur dudit Laroque, payait 3 livres 7 sous 7 deniers ; et noble Gaston de Naucaze, 15 sous 7 deniers 1/4. — Rôle de répartition de la somme de 300 livres de don accordé par l'intendant à ladite communauté (1769). — 80 cotes en 1770, dont le total, y compris 106 livres 16 sous 7 deniers de reliquats, est de 1,660 livres 4 sous 5 deniers.

C. 603. (Cabiers.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de La Roque-Bouillac (2e partie). — 87 cotes en 1788, faisant en somme 1,219 livres 5 sous 4 deniers de taille ou de vingtièmes ruraux, l'impôt de la capitation, se portant à 437 livres 4 sous, ayant été compris sur un rôle à part. — Les assemblées communales avaient lieu, selon l'ancien usage, sur la place publique du lieu, le dimanche, à l'issue de la messe de paroisse. — Élection annuelle d'un seul consul qui faisait en même temps la fonction de collecteur. Le consul sortant proposait cinq candidats pris, à tour de rôle, sur une liste dressée en 1708 ; lesquels, approuvés par le conseil de la communauté, étaient ensuite présentés au seigneur de La Roque ou à son

juge pour qu'il fît choix d'un nouveau consul. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. le baron de Belfort, pour les vestiges de son ancien château situé sur un rocher, et pour un bois et un rocher dit de La Madonne, contenant ensemble 11 sétérées, mesure de Figeac ; M. Causse, prieur-curé dudit La Roque, pour une vigne noble située au village de Conquettes ; M. de Bourrieu, seigneur de Boisse, habitant son domaine de Pompédou en Auvergne, pour une vigne au terroir du Bruel. — Total du rôle, 30 livres 1 denier.

C. 604. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Roquecesière. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figure seul M. le curé, pour sa capitation, 3 livres.

C. 605. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Roquefort. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois. — La dame abbesse de Millau, imposée 135 livres 14 sous, pour le domaine noble de Salès. — La dame abbesse de Nonenque, imposée 30 livres, pour une cave noble située audit Roquefort. — M. le commandeur de Saint-Félix, pour le domaine de Moussac et une cave, 613 livres 18 sous. — M. de Grandval, pour la partie noble de son domaine de Pradeilles, 126 livres 12 sous. — Total du rôle, 915 livres 14 sous.

C. 606. (Cahiers.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Roquelaure. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois, où figurent : M. de Roquelaure, seigneur dudit lieu, pour ses propriétés nobles, 40 livres ; M. le prieur-curé de Notre-Dame d'Albiac, pour bien noble et capitation, 4 livres 10 sous ; M. Aldias, prêtre-chapelain de la chapelle domestique du château, pour un champ situé à Levers, 1 livre 10 sous ; M. le comte de Saint-Côme, pour bois, châtaigneraie et verger, 10 livres ; Joseph Dalmayrac, du hameau d'Aubiac, pour pré, champ, vigne, maison, grange, basse-cour et jardin nobles situés audit Aubiac, 6 livres, etc. — Total du rôle, 70 livres 9 sous.

B. 607. (Cahiers.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1718-1770. — Communauté de Roques (1e partie). — Rôles d'impositions. — 78 cotes en 1718, dont le total s'élève à 447 livres 13 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : M. Buisson, 40 livres 14 sous 3 deniers ; maître Étienne Delbosc, 35 livres 13 sous ; le sieur Parayre, marchand, 28 livres 4 sous 2 deniers. — Les vœux de la communauté ou la cire de l'œuvre figurent parmi les charges locales pour 4 livres. — 78 cotes inscrites au rôle de 1770, dont le total est de 460 livres 19 sous 4 deniers.

C. 608. (Liasse.) — 19 cahiers in-4°, 390 feuillets ; 2 pièces, papier.

1771-1789. — Communauté de Roques (2e partie). — Rôles d'impositions. — 84 cotes sur celui de 1789, en comptant celle du vingtième noble, 1 livre 2 sous 9 deniers, payée par le sieur Ignace Delbosq. — Le montant total du rôle est de 683 livres 7 sous 5 deniers. — Le principal contribuable est M. Delbosq, dont la cote, vingtième rural compris, est de 66 livres 9 sous 6 deniers. — Rôle de la capitation de cette même année, montant à 158 livres 1 sou 11 deniers, et dont les cotes varient depuis 3 livres jusqu'à 9 inclusivement. — Pas de biens nobles, ni de personnes ci-devant privilégiées dans la communauté.

C. 609. (Liasse.) — 40 cahiers in-4°, 380 feuillets ; 14 pièces (dont 10 imprimées), papier.

1718-1769. — Communauté de La Rouquette (1re partie). — Rôles d'impositions — 263 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,804 livres 13 sous 2 deniers. — Le seigneur de la communauté est inscrit en tête du rôle avec une cote de 2 livres 8 sous 6 deniers. — Les principaux imposés venant ensuite sont : maître Jean Castel, du moulin de Castel, 44 livres 19 sous 1 denier ; maître Jean Astoul, de Léonard, 46 livres 19 sous 8 deniers ; Jean Castel, meunier, 41 livres 16 sous 4 deniers. — 239 cotes en 1769, formant un total de 1,450 livres 10 deniers, au département duquel il fut procédé par Dintilhac, secrétaire.

C. 610. (Cahiers.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de La Rouquette (2e partie). — Rôles d'impositions. — 272 contribuables sur celui de 1789, y compris les trois pour vingtième noble, à la charge d'Antoine Castel, 3 livres 7 sous 2 deniers ; du comte de Forgues, 208 livres 12 sous 10 deniers ; du comte de Corneillan, 4 livres 8 sous 6 deniers. — Total général du rôle, 2,707 livres 15 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : M. le comte de Forgues pour château, tour, pâtus, grange, pré de La Salle, pré dit Derrière-l'Église, pré grand ; Jean Castel, propriétaire du pré du Recteur et de celui dit de Madame ; M. Hayral, vicaire, pour sa cote de capitation. — Total du rôle, 19 livres 14 sous 4 deniers.

C. 611. (Cahiers.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de La Rouquette-Bonneval. — Rôles d'impositions. — Montant du rôle de 1780, 5,007 livres 15 sous. — Total de 1789, 5,010 livres 3 sous 8 deniers, payable par 123 contribuables dont les plus imposés étaient : Jean Gros, 166 livres 6 deniers; Antoine Long, 15 livres 58 sous 1 denier; le sieur Albenque, 136 livres 13 sous 7 deniers; la veuve d'Antoine Gondal, 186 livres 14 sous 6 deniers; le sieur Hugonet, 144 livres 6 sous; le sieur Carrié, 247 livres 10 sous 4 deniers. — Le rôle supplémentaire de cette même année mentionne : M. l'abbé de Bonneval, pour son château de La Rouquette, granges, jardins, prés, champs, devois, partie de la montagne du Trap, celles des landes, 450 livres; MM. les religieux de Bonneval, pour la quatrième partie de la montagne du Trap, dont la contenance n'est pas connue, 40 livres 16 sous.

C. 612. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets ; 1 pièce, papier.

1703-1789. — Communauté de La Roquette près Rodez. — Rôle d'imposition de 1703 et rôle supplémentaire négatif pour les six derniers mois de 1789. — 45 cotes inscrites sur le rôle de 1703, faisant en somme 688 livres 8 deniers. — Les plus fortes sont celles de : M. de Tullier fils, 94 livres 12 sous 6 deniers; Antoine Guy, 69 livres 16 sous 3 deniers; héritiers de M. de Tullier, de Rodez, 145 livres 8 sous 4 deniers; Géraud Molinier, 80 livres 11 sous 8 deniers.

C. 613. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Roquetaillade. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent comme ci-devant privilégiés, quant à leur personne ou à leurs biens : M. Benoît d'Auriac, prieur-curé dudit lieu, pour toutes ses possessions nobles et pour sa capitation, 18 livres 10 sous; M. Julien, seigneur de Roquetaillade, pour toutes ses propriétés nobles situées dans la communauté, dont la contenance n'est pas connue, mais dont le produit, quitte des frais de culture, est évalué à 457 livres, coté 45 livres, plus la capitation, 10 livres; Jean-Jacques Marqués, ménager, pour sa vigne noble, 6 livres 6 sous; Pierre Roucoules, travailleur, pour sa maison noble, 3 livres 18 sous.

C. 614. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 43 feuillets ; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté du Roucoux. — Rôles d'impositions. — 35 cotes sur celui de 1780 faisant en somme 733 livres 3 sous 1 denier. — Un contribuable de plus en 1789, dont les cotes réunies, jointes à 13 livres 3 sous 9 deniers de reliquat, font 814 livres 9 sous 9 deniers. — M. Du Roucoux figure en tête du rôle avec une cote de 1 livre 5 sous. — Les plus forts imposés étaient : Amans Gavalda, 156 livres 6 sous 1 denier; Jean Vergely, 148 livres 17 sous 3 deniers; la veuve Carric, 73 livres 11 sous. — Rôle supplémentaire où figure seul M. Du Roucoux, pour sa tour et ses autres immeubles nobles situés dans ladite communauté, 27 livres 2 sous 6 deniers.

C. 615. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1782-1786. — Communauté de Rouet. — Rôles d'impositions. — 82 cotes sur celui de 1786, faisant en somme 699 livres 3 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : la veuve de Sevaux, 89 livres 6 sous 1 denier; Douziech, 64 livres 10 sous 5 deniers; sieur Sevaux aîné, 64 livres 4 sous 10 deniers; Augustin Revellat, 31 livres 14 sous 4 deniers.

C. 616. (Liasse.) — 60 cahiers formats divers, 194 feuillets; 3 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Rouffiac. — Rôles d'impositions. — 72 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 796 livres 11 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : Françoise Douziech, de Cassanis, 78 livres 10 sous 7 deniers; Pierre Vaysse, d'Albaret, 64 livres 3 sous; le sieur Antoine Colrat, du Nastier, 64 livres 2 sous 11 deniers. — Mention de 8 pâtus communs : pâtus commun entre Antoine Douziech et Pierre Douziech; pâtus commun entre Antoine Douziech et Jean Lacombe; pâtus commun du hameau dels Cadilhas, etc. — Les assemblées communales avaient lieu à Rieupeyroux. — Le marquis de Bournazel choisissait les deux consuls sur une liste de candidats présentée par les consuls sortants. — 73 cotes sur le rôle de 1789, faisant en somme 1,571 livres 3 sous 3 deniers. — Les plus forts imposés étaient : Joseph Mouly, de Cassanis, 238 livres 10 sous 9 deniers; Jacques Vaysse, d'Albaret, 120 livres 18 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 617. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 27 feuillets ; 4 pièces (dont 3 imprimées), papier.

1788-1789. — Communauté de Rouffennac désunie de La Selve. — Rôles d'impositions. — 48 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 957 livres 17 sous 7 deniers, y compris 34 livres 6 sous 7 deniers de reliquats. — Les

plus fortes sont celles de : Pierre Roubert, 107 livres 1 sou; Louis Costes, 96 livres 12 sous 1 denier; Jacques Briane, 99 livres; Jean Loubière, 68 livres 10 sous 2 deniers. — Le rôle de la capitation, indépendant du précédent, est de 215 livres 8 sous; la plus faible cote, payée par Antoine Gary, est de 18 sous; et la plus forte, à la charge dudit Pierre Roubert, est de 29 livres.

C. 618. (Liasse.) — 39 cahiers in-4°, 325 feuillets ; 110 pièces (dont 96 imprimées), papier.

1719-1763. — Communauté de Roussenac (1re partie). — Rôles d'impositions. — 169 cotes sur celui de 1719, faisant en somme 1,622 livres 5 sous. — Les principales sont celles de : sieur Jean Alary, 78 livres 10 sous 11 deniers; les héritiers de M. Alary, prêtre et chanoine, 103 livres 19 sous 5 deniers; Antoine Palis, de Lattes, 68 livres 15 sous 2 deniers; demoiselle Marie d'Alari, femme du sieur Don, 52 livres 4 sous. — Imposition annuelle de 10 livres pour les messes de grâce. — 154 cotes en 1763, dont le total est de 2,165 livres 12 sous 7 deniers. — Affiche portant à la connaissance du public que le sieur Védeilhé, libraire et imprimeur du Roi à Villefranche, est pourvu de la commission de greffier en la Maîtrise des eaux et forêts de Rouergue et de Quercy, au département dudit Villefranche; que c'est à lui que doivent être faites les déclarations d'abattage six mois à l'avance; que le sieur Arcimoles a été condamné à 3,000 livres d'amende envers le Roi et en la confiscation du merrain chez lui saisi, pour n'avoir pas fait la déclaration préalable. — Quittances du receveur.

C. 619. (Liasse.) — 24 cahiers in-4°, 404 feuillets ; 1 pièce, papier.

1765-1789. — Communauté de Roussenac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 169 cotes sur celui de 1789, y compris les trois pour vingtièmes nobles, à la charge des ci-après : sieur Balsa de Firmy, 12 sous 10 deniers; sieur Fraissinet, notaire, 16 livres; sieur marquis de Bournazel, 30 livres 15 sous 4 deniers. — Total du rôle, 3,338 livres 17 sous 11 deniers. — Principaux imposés : M. Alari, 166 livres 11 sous 5 deniers; François Planacassagne, 88 livres 17 sous 2 deniers; maître Malaval, 204 livres 14 sous 7 deniers; Guillaume Couderc, 108 livres 5 sous 11 deniers; Joseph Mouli, 127 livres 6 sous, etc. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : le marquis de Bournazel, pour les prés de La Fon et Delhom, le domaine de Roussenac, le pré, le bois et l'étang situés au Roudilhou; M. Bach, curé, pour pré, jardin et emplacement du presbytère; le vicaire, pour sa capitation; M. Flottes, curé de Montbazens, pour pré et chenevière. — Total du rôle, 130 livres 16 sous.

C. 620. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 255 feuillets ; 157 pièces (dont 126 imprimées), papier.

1719-1731. — Communauté de Roussi-Ginouilhac (1re partie). — Rôles d'impositions. — Cette communauté était divisée en deux parties : Roussi-Ginouilhac et Roussi. — La première comptait 203 cotes sur son rôle de 1719, faisant en somme 1,601 livres 13 sous 6 deniers; et la seconde 107, dont le total était de 803 livres 7 sous 3 deniers. — Principaux contribuables de la première : Jean Crozafien, 55 livres 5 sous 6 deniers; le sieur François Casses, 46 livres; M. de Charmé, 49 livres 18 sous; — de la seconde : le sieur Jean Veyrières, 166 livres 16 sous 6 deniers; le sieur Jean Crouzetz, 120 livres 13 sous 5 deniers; les héritiers d'Hugues Veyrières, 23 livres 11 sous 6 deniers. — Imposition du cinquantième des revenus (1725). — Arrêt du Conseil portant qu'il sera tenu dans les villes et principaux lieux manufacturiers, au mois de janvier de chaque année, des assemblées générales de commerce. — Révocation du cinquantième, à partir du 1er janvier 1728. — Quittances du receveur.

C. 621. (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 318 feuillets ; 55 pièces (dont 37 imprimées), papier.

1732-1740. — Communauté de Roussi-Ginouilhac (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le total à payer en 1740 par les deux parties du taillable est de 2,945 livres 13 sous 10 deniers, réparti, à raison de 9 livres 13 sous 9 deniers pour livre cadastrable, par Boscus, pris pour secrétaire. — Roussi-Ginouilhac, étant la partie la plus considérable du mandement taillable, contribuait pour les deux tiers aux frais des milices, des grandes routes, des quartiers d'hiver, etc. - Réunion de la communauté à celle d'Espeyrac pour le tirage au sort.

C. 622. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 315 feuillets, 21 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1741-1759. — Communauté de Roussi-Ginouilhac (3e partie). — Rôles d'impositions. — 323 cotes sur celui de 1741, faisant en somme 2,639 livres 9 sous 9 deniers, distraction faite de 300 livres de don accordé par Sa Majesté. — Total à payer en 1746, 3,581 livres 19 sous ;— en 1759, 3,582 livres 16 sous 8 deniers. — Principaux imposés : M. de Taussac, 72 livres 7 sous 6 deniers; M. Crozetz, 182 livres 1 sou 3 deniers; le sieur François Casses-

Cayron, 66 livres 6 sous 6 deniers. — Quittances du receveur.

C. 623. (Cahiers.) — In-4°, 405 feuillets, papier.

1760-1779. — Communauté de Roussi-Ginouilhac (4e partie). — Rôles d'impositions. — Total de 1767, 3,190 livres 19 sous 11 deniers; — de 1768, 3,191 livres 8 sous; — de 1771, 3,313 livres 3 sous 7 deniers; — de 1772, 3,313 livres 3 sous 7 deniers; — de 1778, 3,370 livres 17 sous 11 deniers. — Dans le courant de juillet de cette dernière année, la grêle causa de grands dommages aux récoltes de la communauté. Ils furent appréciés par le sieur Salesses, avocat, commis à cet effet par M. de Borelly. — « Le nommé Turlan, de La Malpélie, et le métayer de « M. Flaujergues ont perdu la troisième partie de leur « récolte en bled, par la grêle qui surprit les bleds coupés « en rangs. »

C. 624. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 339 feuillets; 1 pièce, papier.

1780-1789. — Communauté de Roussi-Ginouilhac (5e partie). — Rôles d'impositions. — 327 contribuables sur celui de 1788, dont le total est de 4,199 livres 19 sous 4 deniers, dont 453 livres de vingtième rural. — Les principaux imposés d'alors étaient : M Carrié, de Crozafon, 133 livres 14 sous; M. d'Hauterives, 214 livres 4 sous 1 denier; le sieur Casses, 76 livres 13 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789 : M. le prieur-curé de Ginouilhac, pour maison, jardin, verger, pré, cazal (maison) et capitation, 4 livres 17 sous 9 deniers; M. Jean-Antoine Griffoul, vicaire; M. Dur, prieur-curé de Roussi; M. le prévôt de Montsalvi, pour son domaine du Fel, ou pour un cazal sis à Brivadès, 20 livres 17 sous 10 deniers; M. le syndic du chapitre de Montsalvy, pour le domaine du Fel, appartenant au chapitre, 7 livres 11 sous 9 deniers; M. de Malcor, pour son domaine de Condat ou la forêt, 32 livres 10 sous 2 deniers, etc. — Total du rôle, 93 livres 11 deniers.

C. 625. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 52 feuillets; 13 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1780-1789. — Communauté de Rueyre. — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1780, 1,498 livres 11 sous. — 57 contribuables en 1788, ayant à payer 1,216 livres 10 sous. — Les plus fortes cotes sont celles de : M. Piales, 89 livres 2 sous 11 deniers; sieur Guilhen, 57 livres 1 sou 1 denier; Antoine Barrio, 58 livres 11 deniers; M. de Vitrac, 74 livres 1 sou 3 deniers; mademoiselle Aymar, 75 livres 5 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. Bélard, prieur-curé de ladite paroisse de Rueyre, pour maison, jardin, deux petits prés, quatre champs et un bois. — Total 16 livres 10 sous.

C. 626. (Cahiers.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1765-1789. — Communauté de Rullac désunie de La Selve. — Rôles d'impositions. — 96 cotes en 1789, dont le total est de 1,516 livres 14 sous 1 denier. — Les plus élevées sont celles de : M. de Raymond, 163 livres 1 denier; Antoine Vaisse, 144 livres 2 sous 2 deniers; Pierre Gaubert, 120 livres 11 sous 6 deniers; sieur Rouvellat, du Maynardis, 155 livres 7 sous 2 deniers. — M. de La Raffinie figure au rôle avec une cote de 3 livres 10 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, sur lequel figure M. le curé de la paroisse de Rullac, pour le presbytère, un champ noble converti en pré et sa capitation, 7 livres 5 sous 11 deniers.

C. 627. (Liasse.) — 42 cahiers in-4°, 349 feuillets; 38 pièces (dont 24 imprimées), papier.

1718-1778. — Communauté de Ruffepeyre (1re partie). — Rôles d'impositions. — 109 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 1,198 livres 4 sous 6 deniers, savoir : 601 livres 4 sous, pour la partie du taillable dite de Ruffepeyre; et 597 livres 6 deniers, pour la partie ou « four » de Garrillac. — Les cotes principales sont celles de : Raymond Saint-Jouéry, 69 livres 19 sous 5 deniers; Guillaume Chincholle, 62 livres 14 sous 3 deniers; Antoine Bonaviale, 67 livres 10 sous 9 deniers; Pierre Chincholle, 63 livres 10 sous 3 deniers. — Les charges locales et autres étaient supportées par moitié par chacune des deux parties du taillable. — Lettre de M. Lavergne, subdélégué de l'intendant, prescrivant l'emploi de l'ellébore puant ou bâtard, contre certaine maladie du gros bétail, laquelle se déclare « par un grand froid qui saisit la « beste et la fait trembler; son poil se hérisse, elle bat du « pied, et dès que le froid a cessé, elle tombe et meurt. »

C. 628. (Cahiers.) — Grand in-4°, 176 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Ruffepeyre (2e partie). — Rôles d'impositions, 97 cotes en 1789, faisant en somme 2,301 livres 8 deniers. — Les plus forts imposés étaient : Jean Chincholle, 119 livres 9 sous 6 deniers, dont 22 livres 18 sous 8 deniers de vingtième rural; Jean Mazars, 120 livres 13 sous 7 deniers, dont 23 livres 13 sous 7 deniers de vingtième rural; François Lacombe,

113 livres 14 sous, dont 21 livres 16 sous 4 deniers de vingtième rural. — Le rôle de la capitation pour cette même année, s'élève à 397 livres 10 sous 11 deniers; cotes depuis 1 livre jusqu'à 18, celle-ci supportée par le sieur Andrieu. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, mentionnant un seul imposé : le seigneur abbé de Bonnecombe, pour château, pâtus, chenevière, pré dit de l'Ordre, et châtaigneraie de même nom, 4 livres 16 sous. — Le curé de la paroisse n'a pas été compris audit rôle, attendu qu'il est domicilié et a été taxé dans celle de Bruéjouls.

C. 629. (Cahiers.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1719-1769. — Communauté de Rulhe (1e partie). — Rôles d'impositions. — 121 cotes sur celui de 1719, dont le total est de 1,138 livres 8 deniers, réparti à raison de 7 livres 6 sous pour chaque livre cadastrale. — Les principales cotes sont celles de : Pierre Cabantous, 83 livres 6 sous 1 denier; François Huc, 60 livres 12 sous 4 deniers maille; François Planacassagne, 49 livres 11 sous 5 deniers; Jean Névoltri, 47 livres 7 sous 8 deniers; mademoiselle de Marmont, 40 livres 11 sous 2 deniers. — Dépense de 3 livres 17 sous 2 deniers pour manger et boire en procédant à la répartition ; — de 9 livres à M. le curé pour les messes de grâce ; — de 18 livres pour le prêtre chargé de dire une seconde messe ; — de 10 livres de salaire au sonneur des cloches. — 108 cotes sur le rôle de 1769, faisant en somme 1,484 livres 5 deniers.

C. 630. (Liasse.) — 18 cahiers in-4°, 251 feuillets; 2 pièces, papier.

1770-1789. — Communauté de Rulhe (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1783, 2,368 livres 13 sous 10 deniers, auquel il faut encore ajouter le montant du rôle du troisième vingtième pour ladite année, 214 livres 19 sous 3 deniers. — Le vingtième noble est de 210 livres 19 sous 5 deniers; il était supporté par : le sieur de Buisson, marquis de Bournazel, 57 livres 14 sous 8 deniers ; le sieur de La Soulière, 21 livres 2 sous 5 deniers; de Jossouin, veuve de Julien La Salle, 12 livres 11 sous 2 deniers; le sieur Franques, notaire, 8 livres 10 sous 8 deniers; de Balzac de Firmy, conseiller au Parlement, 21 livres 6 sous 8 deniers; le sieur de Comps de La Raussie, 3 livres 4 sous ; le sieur Richard, de Cransac, 86 livres 10 sous 2 deniers. — 118 cotes inscrites au rôle de 1789, y compris celles du vingtième noble, faisant en somme 2,275 livres 6 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, comprenant : M. de Bournazel, pour un bois noble appelé de La Salle, 3 livres; M. de Rulhe, pour son château, jardin et bois nobles, 5 livres; M. le curé, pour une maison, 4 livres; M. le vicaire, pour sa capitation, 1 livre 10 sous.

C. 631. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Affrique. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent, comme ci-devant privilégiés ou comme possédant des biens nobles : madame l'abbesse de Nonenque, pour le domaine de Palières, 130 livres ; le R. P. des Cordeliers de Saint-Affrique, pour son couvent et enclos, 75 livres ; le pré du chapitre de Saint-Affrique, 35 livres; le prévôt dudit chapitre ; M. Guiraud, curé de la paroisse ; MM. Dependeria, Saurel, Bonal, Pascal, Alric, Castelbou, Varroquier, Lerat, Brunet, Pascal neveu, chanoines, tous pour leur capitation, 6 livres chacun ; M. de Lascazes, prévôt de Liray dans la ville de Tours, domicilié à Saint-Affrique ; M. Durand de Catus, pour un enclos situé aux Albarèdes ; MM. les curés de Vailhausy et de Tiergues; M. l'abbé Nayral, vicaire ; M. l'abbé Barthe, prêtre ; M. l'abbé Pascal, clerc tonsuré, prébendier du chapitre ; le sieur Hermet, trafiquant, pour un champ noble, jadis en pré, qui a été de demoiselle de Godon, situé au ténement de Monnargues; les dames religieuses de Notre-Dame, pour leur capitation. — Total du rôle, 474 livres.

C. 632. (Liasse.) — 15 cahiers in-4°, 185 feuillets ; 253 pièces (dont 206 imprimées), papier.

1718-1779. — Communauté de Saint-André (1e partie). — Rôles d'impositions. — 293 cotes sur celui de 1718, dont les plus élevées sont celles de : maître Jacques Miquel, de La Pendarie, 74 livres 9 sous 3 deniers ; l'héritier de Guillaume Trainier Nègre, 65 livres 11 sous ; noble Pierre de Ginestet de Laval, 75 livres 14 sous 1 denier; maître Fourton Ramond, 103 livres 12 sous 7 deniers. — Total du rôle de 1722, 1,997 livres 7 sous 2 deniers. — Quittance de 10 livres de M. de Girels, curé de Saint-André et de Laval, son annexe, pour les processions votives de la paroisse et pour les processions et messes à Béteille. — Jugement par défaut rendu au profit de Pons Salvaire, maçon, par François-Louis-Auguste de Sarrus, viguier de Najac, en condamnation de la somme de 180 livres pour réparations à l'église dudit Saint-André. — Autorisation donnée aux consuls de faire réparer l'oratoire appelé lou Pialou. — Mandes et reçus.

C. 633. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 205 feuillets ; 139 pièces (dont 120 imprimées), papier.

1780-1786. — Communauté de Saint-André (2e par-

tie). — Rôles d'impositions. — Total de 1730, 3,917 livres 9 sous 1 denier; — de 1731, 3,673 livres 11 sous 4 deniers; — de 1732, 3,736 livres 12 sous. — Noble Jean de Joulia, de Puech-Montard, figure sur ce dernier rôle avec une cote de 2 livres 5 sous 5 deniers. — Déclaration du Roi concernant les mendiants et vagabonds; obligation du travail pour les valides. — Déclaration du Roi qui renvoie aux Cours des aides les instances indécises concernant l'usurpation du titre de noblesse. — Arrêt du Conseil qui prohibe la plantation de nouvelles vignes et ordonne que celles qui auront été deux ans sans être cultivées ne pourront être rétablies sans permission de Sa Majesté. — État des garçons de la communauté sujets à la milice. Jean Pascal, de Pradignes, et Pierre Domairou, de La Borie, offrent, sous certaines conditions, de marcher en qualité de miliciens volontaires. —Mandes et reçus.

C. 634. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 290 feuillets; 112 pièces (dont 71 imprimées), papier.

1737-1743. — Communauté de Saint-André (3e partie). — Rôles d'impositions. — Total général du rôle de 1737, 3,431 livres 1 sou 10 deniers; — de celui de 1738, 3,309 livres 1 sou 8 deniers; — de celui de 1739, 4,770 livres 3 deniers. — 282 contribuables en 1735, parmi lesquels: noble Jean de Saunhac, de La Marsallerie, 29 livres 3 sous 5 deniers; noble Jean d'Agens, 5 sous 11 deniers; noble Jean de Joulia, 2 livres 15 sous 10 deniers; noble Jean de La Croix, 2 livres 17 sous 8 deniers; noble Pierre de Ginestet de Laval, 105 livres 16 sous. — Capitation roturière de 1737, s'élevant en somme à 821 livres. — Devis de la réparation à faire à l'église de Saint-André — M. Desplas, subdélégué, recommande à la communauté le nommé Couriou, qui offre de se rengager dans la milice. — Lettre de M. Dufau, employé aux gabelles de Villefranche, enjoignant à la communauté de procurer 15 bouviers avec leurs chars pour aller charger du sel pour l'approvisionnement du grenier dudit Villefranche. — Quittance de 15 livres souscrite par M. Albaret, prêtre, pour ses honoraires « de la messe matutinale. »

C. 635. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 223 feuillets; 115 pièces dont (67 imprimées), papier.

1744-1749. — Communauté de Saint-André (4e partie). — Rôles d'impositions. — Total général des deux rôles du taillable pour 1744, 4,664 livres 10 sous 6 deniers; — pour 1749, 4,472 livres 8 sous 10 deniers. — Parmi les charges locales de cette dernière année : 10 sous pour le port de la mande royale; 4 livres 10 sous pour le droit de vérification du rôle; 60 livres pour les honoraires du prêtre chargé de dire la première messe les jours de dimanche et de fête; 4 livres pour le voyage des consuls à l'effet de faire vérifier ledit rôle; 5 livres 8 sous pour la prestation de serment desdits consuls, etc. — Le travail de répartition eut lieu à l'auberge tenue par le sieur Farjounel, qui reçut 9 livres 12 sous. — Reçu de Jean-Étienne Dumas de la somme de 103 livres 12 sous pour la fonte de la cloche de Notre-Dame de Laval, ou pour fourniture de métal. — Placet d'Antoine Degua, travailleur, à l'effet d'obtenir de l'intendant de n'être pas compris au rôle de la capitation.

C. 636. (Liasse.) — 23 cahiers in-4°, 331 feuillets; 85 pièces (dont 63 imprimées), papier.

1750-1773. — Communauté de Saint-André (5e partie). — Rôles d'impositions. — 248 cotes sur celui de 1773, faisant en somme 4,630 livres 18 sous 10 deniers. — Principaux imposés : sieur Jean Espinasse, 126 livres 17 sous 7 deniers; Bernard Boissière, 125 livres 8 sous 8 deniers; François Rouquet, 108 livres 13 sous 8 deniers; demoiselle Catherine La Fage, 127 livres 19 sous 10 deniers; sieur Louis Albar, 177 livres 3 sous 5 deniers; Joseph Miquel, 101 livres 19 sous 4 deniers. — 7 juments dans la communauté; 160 sétérées environ de « burgas ou travers, » qui ne peuvent suffire qu'à nourrir les brebis; 265 sétérées de prés ou curgas; trois foires annuelles; lettre du sieur Montal enjoignant à la communauté d'envoyer 50 hommes munis chacun d'une pelle et d'une pioche, sur la nouvelle route de Najac, au tournant de Caymar, pour faire les trous des arbres qu'on y devait planter. — Procès-verbal de Bernard Darribat, conseiller en l'Élection de Villefranche, chargé d'estimer les dommages causés aux vignes par le froid et aux champs situés sur les bords du Viaur et de La Cerène par le débordement de ces deux cours d'eau dans la nuit du 27 au 28 avril 1750. — En cette année les impositions étaient : de 4,073 livres 10 sous 8 deniers, pour la taille; de 356 livres 19 sous 10 deniers, pour le vingtième rural; de 850 livres, pour la capitation. — État dénombrant les paires de bœufs, vaches ou taureaux nourris dans la communauté : 80 paires en tout.

C. 637. (Cahiers.) — In-4°, 454 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Saint-André (6e partie). — Rôles d'impositions. — Don de 200 livres accordé à ladite communauté; — 279 cotes en 1789, en comptant les 5 du vingtième noble, à la charge de : sieur Roucoules, 3 livres 10 sous 5 deniers; Jean Moly, 3 livres 15 sous; sieur Fronton Ramondy, 16 livres; sieur Louis Gaillard,

6 livres 16 sous 6 deniers; sieur vicomte de Corneillan, 14 sous 7 deniers. — Total général du rôle, 6,273 livres 7 sous 6 deniers. — Les principaux contribuables étaient : Joseph Gasquet, 161 livres 8 sous; sieur Antoine Médal, 192 livres 18 sous; sieur Louis Albar, 218 livres 14 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent seuls : MM. les curé et vicaire, pour leur capitation, 5 livres 10 sous.

C. 638. (Liasse.) — 14 cahiers grand in-4°, 449 feuillets; 5 pièces, papier.

1718-1720. — Communauté de Saint-Antonin (1re partie). — Rôles d'impositions. — 1,701 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 18,589 livres 13 sous 2 deniers, distraction faite des 3,000 livres de don accordé par le Roi. — Principaux contribuables : Pierre Canaille Barre, 109 livres 6 deniers; Jean Tabarly Perry, 100 livres 11 sous 8 deniers; l'héritier de noble Marc-Antoine de Maffré, 119 livres 4 sous 4 deniers; l'héritier de Barthélemy Granier, 148 livres 5 sous 11 deniers; le sieur Pierre Fraissines, sieur de Latour, 171 livres 12 sous 4 deniers; noble Bernardin de Bénéven, 130 livres 19 sous 3 deniers; Jean Lagarde, bourgeois, 137 livres 10 sous 11 deniers; l'héritier de noble Louis de Marssa, 276 livres; messire Jean de Villettes, 220 livres 15 sous 5 deniers; l'héritier de Maxime Becay, 155 livres 16 sous 4 deniers; sieur Jacques Penavaire, 269 livres 4 sous 10 deniers; l'héritier de M. maître Thimoléon Dupin, 223 livres 8 sous 8 deniers, etc. — Indépendamment des nobles déjà cités, on remarque encore parmi les contribuables : noble Gabriel de Fénélon; noble Pierre de Villeneuve; noble François de La Capelle; noble Antoine de Calmeilly; noble Louis Grimald; noble Antoine de Barthélemy, etc.

C. 639. (Liasse.) — 19 cahiers grand in-4°, 431 feuillets; 7 pièces, papier.

1721-1744. — Communauté de Saint-Antonin (2e partie). — Rôles d'impositions. — Celui de 1744 s'élève à la somme de 32,864 livres 8 sous 4 deniers. — La partie du Roi figure dans cette somme pour 20,696 livres 7 sous 7 deniers; le fonds destiné au soulagement des communautés trop allivrées, pour 1,050 livres 1 sou; le quartier d'hiver et logement des troupes, pour 3,309 livres 10 sous; l'ustensile, pour 4,584 livres 4 sous; les honoraires de MM. les consuls, pour 204 livres 16 sous; ceux des des R. P. Carmes, chargés des classes, pour 300 livres; ceux des Dames-Noires, chargées des classes des filles, pour 300 livres; ceux du sieur Chauveau, « maître écrivain, » pour 120 livres; le commun de paix payé au Roi par la communauté, pour 50 livres; les flambeaux du *Corpus-Christi*, pour 30 livres; les gages du trompette, pour 5 livres 10 sous; ceux des portiers de ville, pour 68 livres; le feu et la collation de la veille de Saint-Jean, pour 6 livres; les gages des porteurs, pour 50 livres; les cocardes ou les rubans pour les cheveux fournis aux miliciens, pour 40 livres; la dépense desdits miliciens le jour du « tirement » et huit jours avant leur départ, pour 113 livres, 4 sous; le pavage du pont, de la place du pont et de la rue de La Condamine, 600 cannes en tout, pour 300 livres; les arbres frênes qui doivent être plantés au nouveau chemin par ordre de l'intendant, pour 30 livres; le droit de collecte, à raison de 6 deniers pour livre, pour 608 livres 11 sous 3 deniers, etc.

C. 640. (Liasse.) — 4 cahiers grand in-4°, 368 feuillets; 114 pièces (dont 33 imprimées), papier.

1745-1752. — Communauté de Saint Antonin (3e partie). — Rôles d'impositions. — Autorités municipales de 1745 : noble Bernardin de Bénévent, maire; maître Jean-François Philippy, avocat, premier consul, et sieur Durand Teuty, marchand, second consul, nommés par le Roi; Antoine Bonnet, maître chirurgien, troisième consul, et Guillaume Tabarly, marchand, quatrième consul, élus par la communauté. — Reçu de 60 livres souscrit par le sieur Chauveau, maître écrivain et régent à Saint-Antonin, au profit de M. Dupin, collecteur de ladite communauté.

C. 641. (Cahiers.) — Grand in-4°, 445 feuillets, papier.

1753-1762. — Communauté de Saint-Antonin (4e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1753, distraction faite des sommes provenant des patrimoniaux, tels que rentes, poids public, fours et prés communs, 29,076 livres 15 sous 9 deniers. — Le rôle de 1757 contient un chapitre des rentes rurales cotisées à raison du tiers de leur valeur; on y remarque : les héritiers de M. David Dupin, ancien curé de Septfons, pour rentes en froment, avoine, gelines et argent, et coté 11 livres 1 sou 6 deniers; la chapellenie du Truffe, 3 livres 10 sous; celle des Penduts, 1 livre 19 sous 2 deniers; de Lascar, 18 sous 8 deniers; de Regourd, 6 livres 9 sous 6 deniers; de Cavanhac, 2 livres 6 sous 8 deniers; de Prat-Bernou, 2 sous 3 deniers, etc. — Total du rôle de 1762, 31,818 livres 13 sous 4 deniers. — Les patrimoniaux rapportèrent en la même année 2,751 livres.

C. 642. (Cahiers.) — Grand in-4°, 522 feuillets, papier.

1763-1775. —Communauté de Saint-Antonin (5e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1763, 29,663 livres 10 sous 4 deniers. — Principaux contribuables : Antoine Valade, du hameau de Valade, 224 livres 12 sous 6 deniers; Jean Tabarli, dit Perry, laboureur, 213 livres 8 sous 10 deniers; Antoine Tabarli, laboureur, 221 livres 3 sous 4 deniers; Jean Mourgues, dit Jammon, laboureur, 224 livres 1 sou 6 deniers; maître Thomas Pomis, avocat, 379 livres 2 sous 4 deniers; noble Henri-Octavien de La Capelle, 286 livres 3 sous 1 denier; maître Isaac-Barthélemy Dupin, juge, 236 livres 18 sous 9 deniers; maître Joseph Brugière, avocat, 252 livres 13 sous 1 denier; sieur Marc Pénavayre, bourgeois de Vézy, 469 livres 17 sous 4 deniers; sieur Antoine Laborde, 280 livres 7 sous 6 deniers. — 1,673 contribuables.

C. 643. (Cahiers.) — Grand in-4°, 485 feuillets, papier.

1776-1782. —Communauté de Saint-Antonin (6e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1776, 34,457 livres 12 sous 11 deniers. Le rôle de cette année renferme : le tarif pour l'imposition de la somme de 3,150 livres pour la réparation de la grande route, à raison de 1 livre 7 sous 4 deniers pour chaque livre d'allivrement; le tarif pour l'imposition de la taille, à raison de 14 livres 4 sous pour chaque même livre d'allivrement; en troisième lieu, le tarif pour les rentes rurales pour être comprises au rôle de ladite année pour le tiers de leur valeur, sur le prix commun des deux marchés qui ont précédé et suivi le jour de l'échéance : 3 livrès la demi quarte de froment; 2 livres 1 sou celle de seigle; 1 livre 4 sous 8 deniers celle d'avoine; 1 livre celle de noix et de châtaignes. — Rôle de la répartition du don accordé par Sa Majesté sur les impositions de 1778, savoir : 503 livres 7 sous 3 deniers sur l'article du sieur Pomiès; 50 livres sur celui du sieur Isaac Brugière; 1,000 livres sur le général de la communauté.

C. 644. (Cahiers.) — Grand in-4°, 358 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Saint-Antonin (7e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1789, 43,319 livres 18 sous 9 deniers deux quarts; — les vingtièmes ruraux figurent dans ce total pour 11,187 livres. — Répartition faite par Lacombe, maire, Perret, lieutenant de maire, P. de Saint-Just, commissaire et en même temps secrétaire, etc. — Chapitre des fonds ruraux ecclésiastiques et des rentes seigneuriales, où figurent : M. Claude-Marie comte de Lastic-St-Ial; noble Jacques de Calmaille de La Roque, résidant à Caylux; M. le marquis de Saint-Projet, ou à sa place M. de Roux, seigneur de Fenayrols, etc. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, comprenant 22 articles dont le total est de 863 livres 19 sous, savoir : 745 livres 19 sous 6 deniers pour imposition principale et les accessoires, et 118 livres pour la capitation. — Principaux imposés : le syndic des chanoines réguliers de la congrégation de France, tenant le chapitre de Saint-Antonin; le syndic des RR. PP. Cordeliers; le syndic des RR. PP. Carmes; le syndic des RR. PP. Capucins; les religieuses de Coste-Jean; le prieur de Penne; les religieux de Beaulieu, etc.

C. 645. (Cahiers.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Beauzély-de-Lirondel. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. Boudes, curé de la paroisse, pour le pré de La Condamine, etc.; madame l'abbesse de Nonenque, pour les domaines de La Fage, du Vialaret et du Masandral, dont la contenance est déterminée; Mgr l'évêque de Blois, seigneur de la communauté, pour son château et les immeubles en dépendant; le sieur Roucayrol, pour son pré, moulin, réservoir, canal et jardin, etc. — Total du rôle, 1,174 livres 4 sous 6 deniers.

C. 646. (Cahiers.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Beauzély-de-Levezou. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois. — Il comprend 13 articles, dont le premier concerne M. le président de Pégueiroles, pour son château audit Saint-Beauzély, dont la plus grande partie se trouve noble, 15 livres. — On trouve ensuite parmi les imposés : M. de Combettes' dont partie de maison est noble; le chapitre de Lodève, pour le domaine de Comberomal, 160 livres; M. le comte de Vesins, pour partie de son domaine de Roquecanude, etc. — Total du rôle, 262 livres.

C. 647. (Cahiers.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1782-1789. —Communauté de Saint-Chély-d'Aubrac. — Rôles d'impositions. — 182 contribuables en 1782, y compris les imposés au vingtième noble, savoir : la dame Constans de Belvézé ou ses acquéreurs; la dame de Saint-Chély-de-Cardinet; M. Clausel ou M. de Vivens, et Guillaume Dubois, du Cambon. — Total général du rôle, 827 livres 1 sou 11 deniers. — Total du rôle de 1787, 1,477 livres 14 sous 7 deniers. — Les principaux contri-

buables d'alors étaient : maître Flandrin, 134 livres 11 sous 11 deniers; le sieur Finet, 60 livres 6 sous 4 deniers; Pierre Moisset, 98 livres 3 sous 10 deniers; les habitants, 46 livres 6 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où l'on trouve imposés : le domaine noble de Bonnefon, appartenant au dom d'Aubrac; le domaine de Plaignes, du même; la montagne noble dite Enguilhem, du même; les habitants de la paroisse de Condom et du membre du Serre, à raison de la propriété de partie de ce dernier domaine; les mêmes habitants à raison des fraux dont ils jouissent noblement en commun; la communauté d'Aubrac pour la domerie, les montagnes, prés, devèzes, domaine d'Aulos, moulin des Brasses, etc.; les habitants des villages de Ladrech, à raison du frau dont ils jouissent noblement, et ceux du village de Belvézé, pour autre frau joui par eux noblement, etc. — Total du rôle, 3,056 livres 18 sous.

C. 648. (Cahiers.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1782-1786. — Communauté de Saint-Chély-de-Belvézé. — Rôles d'impositions. — Celui de 1786 renferme 99 cotes faisant en somme 1,754 livres 2 deniers, pour la taille, les accessoires d'icelle et les vingtièmes ruraux et sou pour livre. — Principaux imposés : Antoine Alazard, 51 livres 19 sous 10 deniers; le sieur Jacques Galdemar, 175 livres 19 sous 10 deniers; les héritiers du sieur Lacroix, 112 livres 8 sous 6 deniers; Jean Baldit, 142 livres 6 sous; Jean Disdaret, 72 livres 12 sous 4 deniers.

C. 649. (Cahiers.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1772-1787. — Communauté de Saint-Chély-d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 122 cotes en 1772, dont le total est de 1,070 livres 9 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : l'héritier de mademoiselle de Mouly, 41 livres 4 sous; François Lacaze, 59 livres 15 sous; le sieur Guiessye, 148 livres 7 sous 9 deniers; Jean Ayral, 67 livres 5 sous 2 deniers; le sieur Gaubert, 52 livres 4 sous 3 deniers. — La cote de noble de Labro était de 13 livres 8 sous 4 deniers, et celle de noble de Vigouroux, de 26 livres 15 sous 3 deniers. — 121 cotes en 1787, faisant en somme 1,959 livres 19 sous 5 deniers, dans laquelle les deux vingtièmes ruraux et sou pour livre s'élèvent à 742 livres.

C. 650. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Cirque-la-Raffinie. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. de La Raffinie, pour deux prés et un bois; André Tayac; Claude Massol; M. le comte de Boisseson, pour un pré dit de Laval; M. le prieur, pour une terre, et le curé, pour sa capitation. — Total du rôle, 52 livres 19 sous 4 deniers.

C. 651. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Côme. — Rôles supplémentaires d'impositions pour les six derniers mois. — M. le comte de Saint-Côme y figure pour son bois de Cadomouls; M. Salettes pour son domaine de La Borie; M. Dozilis pour celui de Bieysses; M. Clauzel de Coussergues pour deux vignes; l'héritier du sieur Pierre Vergezac pour partie d'un pré situé au terroir dit Le Plantié; l'hôpital d'Aubrac pour le domaine de Malet et celui improprement appelé grange de Lévinhac; M. Affre, curé de Saint-Côme, pour deux petits champs et un petit pré situés au quartier du Froumental, etc. — Déclaration que la contenance de ces divers immeubles n'est pas connue. — Total du rôle, signé par le comte susdit, Boscary, premier consul, et autres, 409 livres 4 sous.

C. 652. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Christophe-de-Peyre. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois. — M. Fabre, prieur-curé, figure seul audit rôle, pour sa cote de capitation, 5 livres.

C. 653. (Cahiers.) — In-4°, 540 feuillets, papier.

1718-1769. — Communauté de Saint-Christophe-de-Valady (1re partie). — Rôles d'impositions. — 256 cotes sur celui de 1718, faisant un total de 3,351 livres 3 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Palayret, 74 livres 5 sous 1 denier; Bernard Bruel, 65 livres 4 sous; François Noguié, 78 livres 13 sous 11 deniers; Pierre Gombert, 61 livres 13 sous 11 deniers; Antoine Garrigou, 68 livres 5 sous 9 deniers. — Parmi les charges locales figure celle de 13 livres pour les vœux de la communauté ou la cire de l'œuvre. — 261 contribuables en 1769, ayant à payer en somme 4,548 livres 13 sous 7 deniers.

C. 654. (Cahiers.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1779-1783. — Communauté de Saint-Christophe-de-Valady (2e partie). — Rôles d'impositions. — 248 cotes sur celui de 1783, y compris les deux relatives au vingtième noble, et supportées par le sieur Vacaresse, 1 livre 2 sous 3 deniers, et M. de Combret, 3 livres 4 sous. —

Total général du rôle 5,167 livres 4 sous 3 deniers, qui furent répartis entre les contribuables, par Bouscayrol, secrétaire, sur 662 livres 19 sous 3 deniers d'allivrement cadastral. — Le consul, suivant l'usage ancien, touchait 20 livres d'honoraires. — Cotes principales : le sieur François Bouscayrol, 119 livres 7 sous 6 deniers; Michel Bruel, 151 livres 17 sous 5 deniers; Pierre Bournhiounesques, 155 livres 19 sous 1 denier; Étienne Garrigou, 212 livres 9 sous 11 deniers; François Fualdès, 164 livres 9 sous 1 denier.

C. 655. (Cahiers.) — In-5°, 305 feuillets, papier.

1785-1789. — Communauté de Saint-Christophe-de-Valady (3ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1789, 5,547 livres 8 sous 2 deniers, à répartir entre 247 contribuables. — Le rôle de la capitation, indépendant du précédent, s'élevait à 953 livres 8 sous 10 deniers. — Il comprenait 137 articles, dont le premier, à la charge du second valet de Capely, figure pour 1 livre, et le dernier, à la charge d'Étienne Garrigou, pour 24 livres 10 sous. — Ce rôle, fait et arrêté par la Commission intermédiaire de l'administration provinciale de la Haute-Guienne, est signé : Bavoux, secrétaire, et ordonnancé et rendu exécutoire par de Trimond, intendant.

C. 656. (Cahiers.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

1720-1773. — Communauté de Sainte-Croix (1ʳᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 298 cotes sur celui de 1720, y comprises celles regardées comme non-valeurs, parmi lesquelles figure la cote de 19 sous 4 deniers, appliquée aux terres vacantes. — Total du rôle, 3180 livres 10 sous 7 deniers, à verser dans la caisse de M. Jacob Bonhomme, receveur des tailles en exercice. — Principaux contribuables : Antoine Alibert Saujac, de La Caussade, 52 livres 12 sous; M. Verninac, conseiller, 2 cotes, 116 livres 11 sous 1 denier; M. de Comba, 96 livres 15 sous 10 deniers; M. Dantraygues, avocat, 126 livres 16 sous 10 deniers; M. Durieu, écuyer, 80 livres 19 sous; M. Périer, conseiller, 83 livres 13 sous 4 deniers, etc. — Total du rôle de 1773, y compris 688 livres 16 sous 6 deniers, provenant de reliquats de 14 années, 4,784 livres 10 sous 10 deniers.

C. 657. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1774-1789. — Communauté de Sainte-Croix (2ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 312 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 6,945 livres 2 sous 2 deniers. — Les imposés au vingtième noble sont : M. Dussèdre, conseiller, 32 livres; la communauté de Sainte-Croix, 3 livres 15 sous; dame Marie de Nuéjouls, veuve de M. Durieu, conseiller, 14 livres 6 sous 9 deniers; Antoine Savignac, 3 livres 4 sous; M. de Colonges, 30 livres 18 sous 8 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : ledit M. de Colonges, pour son château et ses dépendances, 75 livres; M. Jean-Baptiste Niel, curé de Sainte-Croix, pour maison, grange, deux petits jardins et la capitation, 10 livres 16 sous; M. Calmebls, vicaire, pour sa capitation, 1 livre 10 sous.

C. 658. (Liasse.) — 48 cahiers in-4°, 415 feuillets; 34 pièces (dont 28 imprimées), papier; 1 cahier, parchemin.

1718-1770. — Communauté de Saint-Cyprien (1ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 224 cotes sur celui de 1718, dont le total général est de 4,270 livres 15 sous 2 deniers; — les principales sont celles de : Géraud Delagnes, de Ginsac, 58 livres 4 sous 8 deniers; l'héritier de Jean Delagnes, 56 livres 15 sous 9 deniers; Jean Orlhac, 62 livres 13 sous 9 deniers; l'héritier d'Antoine Delagnes, 82 livres 1 sou 4 deniers; Antoine Doumergue, de Verdus, 89 livres 8 sous 4 deniers; Antoine Delagnes, du Garric, 67 livres 14 sous 5 deniers; Joseph Manhaviale, 75 livres 10 sous 5 deniers; Jacques Fontanier de La Borie, 69 livres 17 sous 10 deniers, etc. — Total à imposer en 1,770, 5,869 livres 9 sous 3 deniers, y compris 207 livres 9 sous 9 deniers de reliquat dû par Antoine Couly Peyrassou, consul collecteur de 1769; — prêt de 248 livres de métal à la communauté de Saint-Cyprien par le chapitre de Conques; — pièce du procès existant en appel au Parlement de Toulouse, entre M. Jacques Anniat, curé dudit Saint-Cyprien, et les consuls, relativement au droit de lods et ventes de la maison presbytérale acquise par la communauté en 1727.

C. 659. (Cahiers.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Saint-Cyprien (2ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 261 cotes sur celui de 1789, faisant en somme, pour la taille, les accessoires d'icelle, les vingtièmes ruraux et nobles, 8,220 livres 4 sous; — la sonnerie des cloches figure dans ce total pour 16 livres, et le cierge pascal pour 6 livres; — 5 imposés au vingtième noble : le sieur Laforgue, 34 livres 4 sous 10 deniers; le sieur Flaugergues, conseiller, 8 livres 10 sous 8 deniers; le sieur Travassac, 13 livres 2 sous 5 deniers; le sieur Pierre Flaugergues, 3 livres 4 sous; le sieur Balza de Firmy, 3 livres 4 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, comprenant : l'abbé de Conques, pour pré et maison; le curé

de Saint-Cyprien, pour vigne, jardin, pré, champ et capitation; M. le baron de Pruines, pour vigne de 17 journées et champ de 3 sétérées 3 quartes une coupe; M. Laforgue, prêtre, et M. Plégat, vicaire, pour leur capitation. — Total du rôle, 46 livres 16 sous.

C. 660. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Dalmazy. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : la maréchale de Biron, marquise de Sévérac, pour deux prés cotés 1 livre 4 sous 11 deniers; M. Mazet, curé de la paroisse, pour deux prés, sept champs, une chenevière, maison et jardin, 23 livres 8 sous 9 deniers; noble Jean de Guirard, sieur de Sermeilhets, aujourd'hui dame de Belleval, pour son bien noble dudit Sermeilhets, 42 livres 16 sous 5 deniers; les Bénédictins de Sévérac, pour deux prés, champ et maison, 14 livres 10 sous 8 deniers; Thomas Vésinhet, pour un champ, 4 sous 8 deniers; M. Durand de Villeplaine, pour ses biens, 5 livres 11 sous 4 deniers.

C. 661. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Étienne-de-Naucoules. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois : 2 contribuables : M. le vicomte de Fraissinet, seigneur de Versols; et de Couvertys, pour le champ dit de Versols; M. Antoine Roquefeuil, curé de Saint-Étienne, pour sa cote de capitation. — Total du rôle, 8 livres.

C. 662. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Sainte-Eulalie-du-Larzac. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. le bailli de Mirabeau, seigneur commandeur de Sainte-Eulalie, pour un domaine audit lieu, un moulin banal à 5 meules, un château avec dépendances, le domaine de La Vialelle, 150 livres; M. Louis Muret, curé dudit Sainte-Eulalie; M. Alric, vicaire; M. Durand, curé du Vialar, pour leur capitation; M. Vallibouze, curé de l'Hospitalet, pour un champ situé au terroir de Saint-Étienne-du-Larzac. — Total du rôle, 827 livres 12 sous.

C. 663. (Liasse.) — 45 cahiers in-4°, 334 feuillets; 132 pièces (dont 110 imprimées), papier.

1718-1750. — Communauté de Saint-Félix-de-la-Garroussanie (1re partie). — Rôles d'impositions. — 156 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,974 livres 17 sous 9 deniers; — principaux imposés : Pierre Laborie, 89 livres 4 sous; Antoine Alazard, 116 livres 19 sous 3 deniers; Jean Garrigues, de La Garroussanie, 82 livres 3 sous 6 deniers. — Total du rôle de 1750, 2318 livres 7 sous 7 deniers. — Lettre d'envoi, signée Lavergne, subdélégué, de deux arrêts du Conseil, relatifs à l'augmentation des monnaies de billon et des anciennes monnaies d'or et d'argent. — Mandements pour les impositions; quittances du receveur.

C. 664. (Liasse.) — 40 cahiers in-4°, 579 feuillets; 64 pièces imprimées, papier.

1751-1789. — Communauté de Saint-Félix-de-la-Garroussanie (2e partie). — Rôles d'impositions. — 144 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 3,046 livres 12 sous 4 deniers. — Dans ce total, les deux vingtièmes ruraux figurent pour 872 livres; l'entretien ou la construction des routes, pour 238 livres 10 sous 4 deniers; le trop allivré, pour 48 livres 5 sous 3 deniers; — parmi les plus forts imposés : Gabriel Viguié, 166 livres; demoiselle Catherine Alazard, 224 livres 4 sous 9 deniers; le sieur Guillaume Cayla, 141 livres 1 sou 6 deniers; Jean Garrigues 156 livres, 7 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire, où figurent : M. l'abbé de Bonnecombe, prieur-seigneur de la communauté, pour métairie et bois; M. Tabardel, curé de Saint-Félix, pour pré, jardin et capitation. — Total du rôle, 193 livres 5 sous.

C. 665. (Liasse.) — 43 cahiers in-4°, 295 feuillets; 102 pièces (dont 71 imprimées), papier.

1718-1738. — Communauté de Saint-Félix-de-Lunel (1re partie). — Rôles d'impositions. — 88 cotes sur celui de 1718, produisant un total de 1,314 livres 8 sous 8 deniers; — les principales sont celles de : Nolorgues 79 livres 1 denier; maître Pierre Nolorgues, de Meilhac, 88 livres 3 sous 9 deniers; Pierre Eche, 73 livres 1 sou 6 deniers; Jean Eche, 62 lives 6 sous 8 deniers. — Total du rôle de 1738, 1,294 livres 8 sous 3 deniers. — Montant du rôle de la capitation roturière pour 1728, 628 livres. — Ordre à tous propriétaires de fonds, rentes et autres biens nobles d'en faire la déclaration devant le subdélégué. — Rôle de la capitation roturière de 1729, dont le montant est de 690 livres 16 sous : François Fougassiez, paysan, 6 livres; Michel Serieys, paysan, 14 livres; Jean Eche plus vieux, 14 livres; François Fabre et Jean son fils, 17 livres, etc.; — quittances du receveur.

C. 666. (Liasse.) — 39 cahiers in-4°, 311 feuillets; 48 pièces (dont 28 imprimées), papier.

1739-1769. — Communauté de Saint-Félix-de-Lunel

(2e partie). — Rôles d'impositions. — 82 cotes sur celui de 1739, dont le montant est de 1,822 livres 3 sous 10 deniers ; — les principales sont celles de : Joseph Issaly, 95 livres 2 sous 1 denier; François Nolorgues, 93 livres 3 sous 2 deniers; Jean Eche, 82 livres 1 sou 6 deniers. — — Rôle de la capitation roturière de 1742 ; total 273 livres 18 sous, dont 249 livres de principal et 24 livres 18 sous pour les 2 sous pour livre ; — attestation du sieur Flaugergues, secrétaire, établissant que la levée des tailles a « été proclamée pendant trois dimanches consécutifs et à « l'issue de la messe paroissiale, » et que, personne ne s'étant présentée pour la faire, ladite levée est restée à la charge des consuls ; — pièces concernant la milice.

C. 667. (Cahiers.) — In-4o, 385 feuillets, papier.

1763-1789. — Communauté de Saint-Félix-de-Lunel (3e partie).— Rôles d'impositions. — 158 cotes sur celui de 1789, y compris les deux du vingtième noble, à la charge de M. de Saint-Félix, au lieu et place de Jean Fleys, et du sieur de Balza de Firmy. — Total du rôle, 4,724 livres 17 sous 8 deniers ; — dans cette somme figure celle de 27 livres 15 sous 2 deniers de reliquat dû par le consul de 1785. — Principaux imposés : le sieur Jean-Charles Issaly, 159 livres 14 sous 8 deniers ; Pierre Combettes, 132 livres 5 sous 10 deniers ; Jean Bony, 150 livres 14 sous 4 deniers; le sieur Flaugergues, 191 livres 13 sous 2 deniers; M. de Saint-Félix, 318 livres 16 sous; M. de Flory, 226 livres 12 sous. — Rôle de la capitation roturière pour cette même année, s'élevant à 798 livres 8 sous 4 deniers. — Cotes depuis 1 livre jusqu'à 30; celle-ci payée par Jean Bony. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : le curé de Saint-Félix, pour pré, châtaigneraie et capitation, 4 livres 12 sous; M. l'abbé Campredon, vicaire, pour sa capitation; M. l'abbé Vassal, idem; M. le curé de Lunel idem; M. l'abbé de Conques, pour un domaine consistant en un vieux château, jardin, champs et prés dont la contenance est inconnue, 80 livres. — Total du rôle, 88 livres 12 sous.

C. 668. (Cahier.) — In-4o, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Geniez-de-Bertrand. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. le comte de Vesins, pour son château et ses dépendances, 150 livres; M. Austry, prieur-curé dudit Saint-Geniez, pour jardin, aire, chenevière, etc., 16 livres 10 sous ; M. Montoursy, prêtre-coadjuteur, pour sa capitation, 2 livres.

C. 669. (Liasse.) — 4 cahiers in-4o, 30 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1789. — Communauté de Saint-Geniez-d'Estaing. — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1783, 1,605 livres 15 sous 6 deniers ; — de 1785, 1,758 livres 8 deniers, à répartir entre 105 contribuables, dont les principaux sont : Jean Vergnes, 82 livres 3 sous 6 deniers; Joseph Viguier, 114 livres 11 sous 11 deniers; Jean Malrieu, 115 livres 19 sous 9 deniers ; les héritiers de Boyer Bertassié, 79 livres 15 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où figurent : le comte d'Estaing, pour un bois rabougri et terrain appelé le bois del Baïle « sans préjudice des droits de la communauté, 1 livre 10 sous 10 deniers; les 12 habitants « communiers » de Foncayrade, pour le bois de La Serre, acquis du seigneur, contenant 180 sétérées, 11 livres 6 sous 3 deniers ; Pierre Pradié, pour son champ del Bosc ; M. Destours, prieur-curé, pour maison presbytérale, grange, basse-cour, jardins, chenevières, verger en pré, terre et pré appelé Laurence et le champ del Perquié, 9 livres 15 sous 6 deniers ; M. Routaboul, vicaire, pour sa capitation, 1 livre.

C. 670. (Cahiers.) — In-4o, 161 feuillets, papier.

1780-1788. — Communauté de Saint-Geniez-d'Olt. — Rôles d'impositions. — 946 cotes sur celui de 1780, dont le total est de 11,383 livres 3 sous 6 deniers, non compris 546 livres 19 sous de vingtième noble répartis entre 12 contribuables, dont les 2 principaux sont : M. de Corbières, 198 livres ; M. de Planard, 180 livres. — Les plus forts imposés à la taille et au vingtième rural sont : M. de Corbières, 622 livres 19 sous 8 deniers; maître Rogéry, procureur du Roi, 210 livres 10 sous 8 deniers ; le sieur Camboulas, 205 livres 2 sous 4 deniers; M. de La Ferrière, 182 livres 4 sous 7 deniers; Jean Gaubert, 162 livres 9 sous 4 deniers ; Jean-Jacques Vérières, 200 livres 1 denier; le sieur Planard, 323 livres 12 sous 6 deniers. — Total du rôle de 1788, 12,950 livres 13 sous 6 deniers. — Cette communauté s'imposait annuellement : 137 livres pour la cire du jour de la Fête-Dieu, pour les cierges pascaux de Saint-Geniez et des RR. PP. Augustins, suivant l'usage ; 80 livres pour les deux valets de ville; 102 livres au porteur pour ses gages, quitte de vingtième; 30 livres au geôlier, quitte de vingtième ; 5 livres pour la rente du Saint-Sacrement ; 20 livres pour l'albergue due au chapitre Saint-Victor-de-Marseille ; 14 livres pour souliers, bas ou cravates aux valets de ville; 150 livres pour la régence des écoles, savoir : 120 livres au régent, et 30 livres pour les Sœurs, quitte de vingtième ; 10 livres pour le

logement de la sage-femme ; 10 livres pour le droit de chaperon à MM. les consuls. — En l'année 1780, il fut imposé en outre 95 livres 14 sous 6 deniers, pour être payés, suivant l'ordonnance de l'intendant, à maître Rouquayrol, consul de 1763.

C. 671. (Liasse.) — 24 cahiers in-4°, 67 feuillets; 103 pièces (dont 77 imprimées), papier.

1771-1787. — Communauté de Saint-Geniez près Sainte-Radegonde. — Rôles d'impositions. — 12 cotes sur celui de 1772, faisant en somme 131 livres 18 sous 4 deniers. — Maître Monteil, le plus fort imposé, s'y trouve porté avec trois cotes différentes : au lieu et place de M. Tournier, 59 livres 17 sous 6 deniers; au lieu et place de maître Rodat, 9 livres 4 sous 10 deniers ; au lieu et place de Marie Rigal, 2 livres 5 sous 8 deniers. — Rôle de la capitation pour la susdite année, s'élevant à 23 livres, dont 11 payées par le maître valet, le bouvier et le berger dudit maître Monteil. — Total du rôle de 1787, 188 livres 19 sous 5 deniers, réparti entre 13 cotes. — Instruction sur la manière d'exécuter la délibération de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, du 4 octobre 1779, concernant la capitation.

C. 672. (Liasse.) — 52 cahiers in-4°, 241 feuillets; 126 pièces (dont 96 imprimées), papier.

1718-1759. — Communauté de Saint-George-de-Balaguier (1re partie). — Rôles d'impositions. — 74 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 500 livres 8 sous 5 deniers. — Les principales sont celles de François Trabassac, 43 livres 12 sous, et de l'héritier de M. Cancéris, greffier, 33 livres 8 sous 1 denier. — Grands dommages aux récoltes de certaines communautés par la grêle tombée les 28 et 29 mai 1730. — État de dépenses faites par Antoine Vialettes, consul, parmi lesquelles figure celle de 3 livres 10 sous pour la capture d'Étienne Dornes, déserteur. — Quittances du receveur.

C. 673. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 443 feuillets; 22 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1760-1789. — Communauté de Saint-George-de-Balaguier (2e partie). — Rôles d'impositions. — 89 cotes sur celui de 1760, faisant en somme 659 livres 1 sou 5 deniers. — 110 cotes au rôle de 1789, dont le total est de 1,131 livres 8 sous 5 deniers. — L'état du vingtième noble comprend 2 contribuables : M. le duc d'Uzès, pour mémoire seulement, attendu son inscription au rôle de Monsalès, pour la totalité des biens situés audit Saint-George ; le sieur Antoine Robert, 22 livres 2 sous 8 deniers. — La veuve de Jacques Beffre était le plus fort contribuable avec sa cote de 58 livres 12 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, comprenant un seul imposé, M. le duc d'Uzès, pour la partie noble de son domaine de Saint-George et la partie du bois de Pechgieullé, limité et confronté en la déclaration annexée audit rôle, 70 livres.

C. 674. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 311 feuillets; 8 pièces (dont 4 imprimées), papier.

1781-1789. — Communauté de Saint-George-de-Camboulas. — Rôles d'impositions. — 210 cotes sur celui de 1781, dont le total est de 5,274 livres 2 sous 5 deniers. — Vingtième noble compris dans ce total, 242 livres 19 sous 10 deniers, à la charge de : M. de Camboularet, 129 livres 1 sou 4 deniers; M. Balsa Vialatelle, 14 livres 6 deniers; le sieur Grailhe, 9 livres 17 sous 4 deniers; maître Merviel, avocat, 2 livres 2 sous 8 deniers, etc. — 204 cotes en 1787, faisant en somme, abstraction faite du vingtième noble, 5,331 livres 6 sous. — Les principales sont celles de : François Jaoul, 267 livres 14 sous 6 deniers; sieur Pons, 274 livres 14 sous 5 deniers; M. de Veillac, 464 livres 17 sous 2 deniers ; M. de Méjanes, 360 livres 12 sous 8 deniers; le sieur Ferrier, 132 livres 16 sous 10 deniers ; Jean-Julien, 122 livres 1 denier ; Louis Matet, 230 livres 10 sous 6 deniers ; Bernard Calvet, 169 livres 12 sous; Jean Daures, 159 livres 8 sous 5 deniers ; M. Balsa, 167 livres 14 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. Joseph Ytié, de Rodez, pour son domaine de Camboularet, 119 livres 9 deniers ; ledit M. Balsa Vialatelle, pour un champ noble à Crespiaguet ; Marc Auziech ; le sieur Guillaume Bousquet; Étienne Douziech, du Petit-Barri de Camboulas. — Total du rôle, 135 livres 15 sous 1 denier.

C. 675. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-George-de-Luzençon. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : Mgr l'évêque de Vabres, pour un pré dont il jouissait en représentation de la dîme du foin, suivant accord avec ladite communauté ; le commandeur de Sainte-Eulalie, pour vigne et maison dites Le Temple, et champ à Blassagou ; M. le marquis de Tauriac pour son domaine de Lavenac ; M. l'abbé de Sambucy, curé de Saint-George, pour sa capitation ; M. l'abbé Barrau, vicaire ; M. de Luzençon ; M. le prieur de Creissac, etc. — Total du rôle, 139 livres 1 sou.

C. 676. (Liasse.) — 32 cahiers in-4°, 363 feuillets; 25 pièces (dont 22 imprimées), papier.

1718-1750. — Communauté de Sainte-Girbelle (1re partie). — Rôles d'impositions. — 116 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 582 livres 10 sous, dont les principales sont celles de : Jean Cournède, 34 livres 9 sous 11 deniers ; Antoine Cournède, 24 livres 18 sous 3 deniers; Antoine Palis, 21 livres 6 sous 9 deniers. — 112 cotes en 1750, donnant un total de 735 livres 13 sous 8 deniers. — M. le marquis de La Prune, inscrit en tête du rôle, payait 2 livres 16 sous. — Quittances du receveur; imprimés concernant les milices.

C. 677. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 313 feuillets; 2 pièces, papier.

1752-1789. — Communauté de Sainte-Girbelle (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1763, 918 livres 15 sous 2 deniers ; — de 1771,787 livres 16 sous 10 deniers, y compris 19 livres 5 sous de reliquat dû par le consul de 1768. — 121 cotes inscrites au rôle de 1789, dont le montant général, y compris 88 livres de vingtième noble à la charge de M. de Montbrun, marquis de La Prune, est de 1,350 livres 11 sous 3 deniers, qui furent répartis entre tous les contribuables par le sieur Palangier, secrétaire du consulat. — La plus forte cote, après celle de M. de Montbrun, était celle de Gaspard Cournède, s'élevant à 68 livres 17 sous 6 deniers.

C. 678. (Liasse.) — 36 cahiers in-4°, 314 feuillets; 1 pièce, papier.

1719-1768. — Communauté de Saint-Grat (1re partie). — Rôles d'impositions. — 122 cotes sur celui de 1719, produisant au total 1,000 livres 11 sous 2 deniers. — Principaux imposés : les héritiers de maître Pierre de Savignac, conseiller, 144 livres 15 sous 5 deniers; Pierre Bonnestive, laboureur, 58 livres 16 sous 10 deniers; maître Jean Soulié, procureur, 43 livres 9 sous 9 deniers. — Noble François de Pourroy payait une cote de 27 livres 3 sous 2 deniers. — 123 cotes en 1768, faisant en somme 1,382 livres 5 sous 2 deniers, dont les frais de recouvrement étaient de 21 livres 13 sous 3 deniers.

C. 679. (Cahiers.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1769-1780. — Communauté de Saint-Grat (2e partie). — Rôles d'impositions. — 120 cotes sur celui de 1780, dont le total est de 1,505 livres 12 sous 8 deniers de taille et accessoires d'icelle, et de 623 livres 3 sous 8 deniers de vingtième sur les fonds ruraux et les rentes. — Au nombre des preneurs de rentes figurent : les successeurs et ayants-cause de M. Savignac, conseiller à la Cour des aides de Montauban, pour un setier froment, mesure de Villefranche, estimé 9 livres 5 sous; M. le comte de Corneillan, pour deux quartes froment. — Les trois plus fortes cotes du rôle de la taille sont celles de : Antoine Bernet, 133 livres 11 sous 7 deniers; Pierre Saliogardes, 127 livres 14 sous 11 deniers; M. Soulié, 116 livres 9 deniers.

C. 680. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Grégoire. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. Souques, curé de la paroisse, pour sa maison, grange, cour et jardin, les prés del Miech, Nouvel, Boncal, champ d'une sétérée et demie, deux autres jardins et deux boisseaux de terre situées à Larquet; les héritiers de M. de Tulliers, pour maisons, granges, basse-cour, jardin, la majeure partie du pré de La Prade, celui des Moulis, la terre dite du Montadou, etc. ; le chapelain de la chapelle Notre-Dame de Saint-Grégoire, pour deux prés situés au pont; M. Lescure dit Cardinal, pour les prés des Tronquières et du Pont, etc. — Total du rôle, 103 livres 18 sous 5 deniers.

C. 681. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Amans-de-Salmiech. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. François Vayssettes, curé, pour pré, jardin et maison curiale; M. de Viguier, vicaire, pour sa capitation; M. de Gaston, seigneur de la paroisse, pour deux prés et une devèze; messieurs les Chartreux, prieurs de la paroisse, pour un grenier; Pierre Barrau, de Momolmet, pour un domaine noble qu'il tient à locâtairie du seigneur susdit; Amans Mazars et Anne Bonnefils, mariés, pour autre domaine noble qu'ils tiennent également à locatairie dudit seigneur. — Total du rôle, 73 livres 16 sous 8 deniers.

C. 682. (Cahiers.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Saint-Hilaire. — Rôles d'impositions. — 125 cotes en 1782, faisant en somme 2,248 livres 8 sous 2 deniers, dont 611 livres 11 sous 7 deniers de vingtième rural. — Les principales sont celles de : Barthélemy Gisquet, 96 livres 11 sous 3 deniers; Pierre-Jean Hospitalié, 96 livres 16 sous 10 deniers; Jean Fabre, 152 livres 9 sous 3 deniers. — 128 cotes en 1787, dont le total est de 2,275 livres 7 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, contenant en 33 articles les noms

et la cote de chaque habitant ayant droit de dépaissance au commun dit lou puech de Vareilles, dont la contenance n'est pas déterminée. — Total du rôle, y compris la capitation du curé, 16 livres 22 sous 2 deniers.

C. 683. (Cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Saint-Hippolyte. — Rôles d'impositions. — 229 cotes sur celui de 1781, faisant en somme 7,884 livres 8 sous 8 deniers, dont 405 livres 11 sous pour les grandes routes, et 13 livres 17 sous au porteur de Rodez à Mur-de-Barrez, faisant le service de la communauté. — Total à payer en 1787, y compris 124 livres 7 sous de reliquat de divers consuls, 7,974 livres 16 sous 9 deniers. — Indépendamment de cette somme, la communauté supportait un rôle de capitation qui manque au dossier. — Les principaux contribuables de cette dernière année étaient : M. Du Verdier de Mandilhac, 318 livres 8 sous 5 deniers ; M. Manhe, avocat, 278 livres 6 sous 11 deniers ; le sieur Serieys, 234 livres 13 sous 11 deniers ; le sieur Delmas, 245 livres 12 sous 8 deniers ; demoiselle Taillefert, 171 livres 18 sous 5 deniers ; Pierre Coussens Fricaud, 159 livres 14 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Roquefeuil, du lieu de Bars, pour son domaine noble situé au village d'Izaguètes, 30 livres ; M. le curé de la paroisse, pour son presbytère et dépendances et la capitation 4 livres 12, sous; M. le vicaire, pour sa capitation, 2 livres.

C. 684. (Liasse.) — 24 cahiers in-4°, 154 feuillets; 177 pièces (dont 168 imprimées), papier.

1726-1736. — Communauté de Saint-Igest (1re partie). — Rôles d'impositions. — 158 cotes sur celui de 1726, dont 11 comprises sous la rubrique : non-valeurs. — Total général du rôle, 2,447 livres 3 sous. — Parmi les charges locales : 10 livres, pour la procession faite en conséquence d'un vœu à Notre-Dame-des-Treize-Pierres ; 4 livres, pour les « chandelles pour vêpres, festes et dimanches. » — Total du rôle de 1736, 2,289 livres 15 sous 5 deniers. — Refonte des cloches de la paroisse.

C. 685. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 255 feuillets, 81 pièces (dont 70 imprimées), papier.

1737-1747. — Communauté de Saint-Igest (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le montant de celui de 1737 est de 2,269 livres 12 sous 8 deniers. — Les principales cotes sont celles de : M. de Saint-Igest, 52 livres 2 sous 9 deniers ; Jacques Calmettes, 45 livres 10 sous 3 deniers ; André Marty, 72 livres 12 sous 5 deniers ; Marc Lajunies, 78 livres 13 sous 9 deniers ; Jean Canourgue, 93 livres 5 sous 6 deniers ; Jean Cavalerie ; 66 livres 19 sous 11 deniers ; M. Cavalerie, 230 livres 11 sous 7 deniers. — Total à payer en 1747, 2,680 livres 15 sous 4 deniers. — Dépensé, par le consul de 1747, pour la capture de Jean Brugidou, 1 livre 13 sous 6 deniers; pour la nourriture en prison pendant 4 jours, 1 livre ; pour le droit de garde à Nuéjouls, 1 livre 2 sous. — Mandements pour la taille. — Quittances du receveur général. — Pièces relatives à la milice.

C . 668 (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 258 feuillets; 95 pièces (dont 90 imprimées), papier.

1748-1764. — Communauté de Saint-Igest (3e partie). — Rôles d'impositions. — Celui de 1748 comprend la taille et accessoires d'icelle, 2,499 livres 9 sous 4 deniers, et le dixième, 472 livres 6 sous 3 deniers. — Il fut fait don ou remise de 500 livres à ladite communauté. — Le total du rôle de 1764 est de 2,607 livres 10 sous 9 deniers, y compris 33 livres 17 sous 9 deniers de reliquat de 1761, dont le mandement taillable était responsable. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique sur les bestiaux. — Procès-verbal de tirage au sort.

C. 687. (Liasse.) — 24 cahiers in-4°, 439 feuillets ; 1 pièce, papier.

1765-1789. — Communauté de Saint-Igest (4e partie). Rôles d'impositions. — 152 cotes sur celui de 1789, en comptant les 7 relatives à l'imposition du vingtième noble. — Montant général dudit rôle, 3,861 livres 18 sous 4 deniers. — Les principales cotes pour la taille et le vingtième rural sont celles de : Joseph Cavalier, 137 livres 4 sous 4 deniers ; Louis Canourgue, 153 livres 11 sous 4 deniers; M. Raynaldi, 327 livres 10 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : M. Espinasse, curé, pour maison, grange et capitation ; M. Vailhauzy, seigneur dudit Saint-Igest, pour un pré dont la contenance est inconnue ; le chapitre de Vabres, pour jardin et deux prés ; le luminaire de l'église de l'hôpital, annexe dudit Saint-Igest, pour un pré. — Total du rôle, 15 livres 14 sous.

C. 688. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Izaire et Armayrols. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : monseigneur l'évêque de Vabres, pour son château et dépendances, ses vignes d'environ 160 journées, son pré

situé au-dessus desdites vignes, le champ situé au-dessous de l'enclos, le bois dit le Devois, deux champs et un pré séparés par un ruisseau, le pré appelé La Prade ; M. Carrière, curé de Saint-Izaire, pour la maison presbytérale et ses dépendances, jardin, champ, pré et capitation ; M. Fabry, curé d'Armayrols, pour le presbytère et la capitation. — Total du rôle, 170 livres 1 sou.

C. 689. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Jean-d'Alcapiès. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. le comte de Freissinet, seigneur dudit Saint-Jean, pour son château, enclos et domaine noble, 158 livres ; Jean-Pierre Taillefer, pour moulin à blé, pré et petits champs ; le chapitre de Saint-Affrique, pour pré dit de La Vicairie et chenevière joignant, et pour champ dit aussi de La Vicairie ; Jean-Pierre Fournel, pour champ et terrain en friche appelé Les Lavagnes ; M. Honoré Malvezin, curé de la paroisse dudit Saint-Jean, pour sa capitation. — Total général, 171 livres 15 sous 6 deniers.

C. 690. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Jean-du-Bruel. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : noble Hilarion de Viguier de Grun, pour ses biens nobles, 56 livres 5 sous 6 deniers ; messire Du Cambon, à la place du sieur Roquelongue, pour la partie noble de son domaine de Barjac, 31 livres 4 sous 3 deniers ; Amans Maurel, du Viala, pour un jardin, 10 sous ; messire de Malbois, pour jardin, 10 sous ; noble Étienne Daudé de La Valette, pour une pièce dite Le Causanet ; les habitants du Caussebegou et le fermier du four banal, pour un bois et pâturage ; dame Jeanne de Thomassy, pour un champ et terrain dit la plaine de Chalou ; messire de Faventines, seigneur de Roquefeuil, pour une châtaigneraie à La Salzède, etc. — 20 cotes faisant en somme 165 livres 13 sous six deniers.

C. 691. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Juéry. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois, où figurent : maître Tier, curé, pour sa capitation ; M. de Carbon-Molinier, seigneur dudit Saint-Juéry, pour château et dépendances, vigne, pré, bois dit de Rochegude, dont jouissent quatre particuliers dénommés au rôle, autre pièce de terre et bois dit de la forêt, possédés par Jacques Bezer, de La Gardette. — Total du rôle, 34 livres 6 sous 2 deniers.

C. 692. (Liasse.) — 58 cahiers in-4°, 300 feuillets ; 3 pièces, papier.

1718-1755. — Commune de Saint-Igne (1re partie). — Rôles d'impositions. — 134 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,050 livres 6 sous 5 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Cavaniac, 58 livres 6 sous 5 deniers ; Pierre Martiel, 51 livres 9 sous 2 deniers ; Jean Barsat, 43 livres 1 sou. — Total du rôle de 1755 1,862 livres 10 sous 7 deniers, qui fut répartie à raison de 7 livres 18 sous 4 deniers pour chaque livre de l'allivrement cadastral. — Les côtes les plus élevées sont celles de maître Augustin Calmés, 131 livres 15 sous 5 deniers, et d'Antoine Calmés, 113 livres 10 sous 8 deniers. — Prestation de serment par les consuls devant le viguier de Najac. — M. de Lavergne, subdélégué de Villefranche, et M. Molinier, subdélégué de Saint-Antonin.

C. 693. (Cahiers.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1756-1789. — Communauté de Saint-Igne (2e partie). — Rôles d'impositions. — 137 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 2,120 livres 7 sous 2 deniers, y compris 10 livres 13 sous 4 deniers de vingtième noble à la charge de M. le comte de Lastic-Saint-Jal. — Les principales sont celles de : Pierre-Jean Martiel, 114 livres 2 sous 7 deniers ; Antoine Barsac, 76 livres 9 sous 3 deniers. La communauté s'imposait annuellement pour 2 livres 10 sous employés à l'achat du cierge pascal ; 6 livres pour les messes votives ; 4 livres 4 sous pour la procession votive à Monteils. — Rôles supplémentaires des six derniers mois de ladite année, comprenant : le prieur de Saint-Igne, pour maison et dépendances, pré et jardins contigus, bois, sol, granges, chenevière, petit pré et pièce de terre attenants, capitation, 31 livres 6 sous ; les religieux de Beaulieu, seigneurs directs de Saint-Igne, pour un château ruiné et métairie situés à Prévinquières, 32 livres 8 sous ; M. le comte de Lastic-Saint-Jal, seigneur du Cuzoul et autres places, pour un bois et bruyère appartenant jadis à l'abbaye de Beaulieu, contenant 83 sétérées 5 quartons 1 boisseau, etc. — Total du rôle, 105 livres 16 sous 4 deniers maille.

C. 694. (Liasse.) — 47 cahiers in-4°, 312 feuillets ; 149 pièces (dont 125 imprimées), papier.

1718-1745. — Communauté de Saint-Julien-de-Piganiol (1re partie). — Rôles d'impositions. — 91 cotes sur celui de 1718, dont le montant est de 1,271 livres 17 sous 8 deniers. — Les principales sont celles de : Guillaume Piganiol, 66 livres 3 sous ; Guillaume Petit-

bernard, de Mounals, 105 livres 4 sous 4 deniers; Géraud Aurières, 54 livres 15 sous 2 deniers; Nicolas Petit-bernard, de Piganiol, 52 livres 14 sous. — 86 cotes en 1745, dont le total est de 1,840 livres 10 sous 4 deniers. — Mandements d'impositions. — Quittances du receveur.

C. 695. (Liasse.) — 39 cahiers in-4°, 489 feuillets ; 12 pièces (6 imprimées), papier.

1746-1789. — Communauté de Saint-Julien-de-Piganiol (2e partie). — Rôles d'impositions. — 75 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 2,423 livres 19 sous 1 denier, savoir : taille et accessoires d'icelle, 1,903 livres 19 sous 1 denier; vingtième rural, 520 livres. — État séparé du vingtième noble, où figurent : le sieur Dufau Lagarrigue, 11 livres 7 sous 7 deniers; Antoine Figeac, 1 livre 3 sous 6 deniers; le sieur marquis d'Aynac, 48 livres 18 sous 8 deniers. — Cotes principales : Guillaume Piganiol, 119 livres 15 sous 7 deniers; Pierre Aurières, 203 livres 4 sous 1 denier; Baptiste Molenat, de La Rouquayrie, 102 livres 9 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : M. Amans Boyé, curé, pour pré et terre contenant 28 sétérées, jardin, autre pré, bois et châtaigneraie et capitation, 30 livres; M. Garrouste, vicaire, pour la capitation, 2 livres; M. le commandeur de Las-Bessières, pour « terre garrigal, châtaignal et brossier, » au village de La Brunie dit L'Espital, contenant 50 sétérées, 20 livres. — Quittance de 20 livres, consentie par M. Flaugergues, prieur de Saint-Julien, au profit de la communauté, qui s'imposait cette somme pour le logement dudit prieur. Ce dernier se réserve tous ses droits en l'instance contre ladite communauté et M. Mouly, ancien prieur de ladite paroisse.

C. 696. (Liasse.) — 41 cahiers in-4°, 411 feuillets ; 90 pièces (72 imprimées), papier.

1718-1767. — Communauté de Saint-Just (1re partie). — Rôles d'impositions. — 159 cotes sur celui de 1718, faisant un total de 1,562 livres 1 sou 9 deniers. Les principales sont celles de : maître Augustin Calmés, prêtre, 52 livres 2 sous 6 deniers; Étienne Vialettes, 36 livres 1 sou 6 deniers; maître André Pailhous, 36 livres 19 sous 3 deniers. — Total à payer en 1767, 1,772 livres 13 sous 6 deniers. — Sur cette somme, l'intendant fit remise de 200 livres à la communauté, comme étant trop allivrée.

C. 697. (Liasse.) — 33 cahiers in-4°, 600 feuillets ; 41 pièces (30 imprimées), papier.

1768-1789. — Communauté de Saint-Just (2e partie). — Rôles d'impositions. — 157 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 2,808 livres 17 sous 9 deniers, y compris 29 livres 7 sous de reliquat dû par le consul de 1785, et 5 livres 5 sous 7 deniers de vingtième noble, à la charge du sieur Antoine Falgayrac. — Les cotes principales sont celles de : Antoine Falgayrac, 149 livres 9 sous 3 deniers; l'héritier de maître Calmés, 137 livres 2 sous 11 deniers; maître Calmés, chapelain, 128 livres 10 sous 9 deniers, de taille seulement, sans vingtième en sus; Pierre Bouthonet, 92 livres 1 sou 10 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : madame l'abbesse, seigneuresse de la communauté, pour un château avec ses dépendances, une vigne, deux prés et un bois; M. de Beauregard, curé de la paroisse; M. Mouly, son vicaire, et M. Calmés, prêtre. — Total du rôle, 42 livres 10 sous.

C. 698. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Sainte-Juliette. — Rôle d'imposition supplémentaire pour les six derniers mois, où figure M. le curé de ladite paroisse de Sainte-Juliette, pour un pré et la capitation. — Total, 3 livres 10 sous.

C. 699. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Laurent-Bonneterre. — Rôle supplémentaire d'imposition supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : M. le prieur de Saint-Laurent, pour un petit pré; M. le curé de Bonneterre, pour jardin et maison; M. le prieur dudit Bonneterre, pour bois, casal, jardin et petit champ; M. le prieur d'Estables, pour maison, jardin et petits prés; MM. de Valette, pour prés, château, jardins et bois; messire de Nogaret, pour un pré, etc. — Total du rôle, 103 livres 13 sous.

C. 700. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Léons. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. l'abbé de Vezins, seigneur de ladite communauté, pour château avec dépendances, deux prés, terre et bois appelé de Mourgues, contenant 20 sétérées, pour le bois appelé La Fouillouse, contenant environ 9 sétérées, pour le bois de Plaissac converti en champ, 3 sétérées, pour une devèze appelée Lou Puech de Monseigné, contenant 400 sétérées; les chanoines de Saint-Léons, pour leur couvent, enclos et dépendances; M. Boyer, curé de la paroisse de Saint-Laurens, pour pré et capitation ; M. Antoine Bouquiès, curé de Mauriac, pour pré et champs atte-

nants; M. Antoine Lebrou, curé de Saint-Léons, pour sa capitation; M. Gairaud, vicaire, pour sa capitation; M. Raynal, vicaire de Saint-Laurent. — Total du rôle, 218 livres 14 sous 8 deniers.

C. 701. (Liasse.) — 29 cahiers in-4°, 177 feuillets; 159 pièces (113 imprimées), papier.

1718-1760. — Communauté de Saint-Loup (1re partie). — Rôles d'impositions. — 100 cotes sur celui de 1718, produisant en somme 477 livres 11 sous. — Les plus élevées sont celles de : noble Antoine de Durfort, seigneur de Salvaniac, 66 livres 12 sous 9 deniers; Jean Joulie Ginière, 55 livres 19 sous 6 deniers; Louis Frougous, 44 livres 11 sous 9 deniers. — 99 cotes en 1760, ayant à supporter 782 livres 2 sous 9 deniers de contributions. — La cote de noble Mathurin de Durfort est de 97 livres 7 sous 3 deniers; celle de Pierre Fourgous, de 72 livres 18 sous 8 deniers ; et celle du sieur Laborie, de 92 livres 7 sous 4 deniers. — On remarque, en outre, parmi les contribuables : M. de Cenac, M. du Saulon, M. de Saint-Giry, etc. — Mention de l'arrêt du conseil portant défense à toute sorte de personnes de distribuer des remèdes sans de nouvelles autorisations. — Attestation de Jean Rousset, curé de Saint-Loup, établissant que le sieur Pierre Bessière, consul, a besoin de 4 setiers de blé froment, mesure de Villefranche, pour achever d'ensemencer les terres de son domaine.

C. 702. (Cahiers.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1761-1789. — Communauté de Saint-Loup (2e partie). — Rôles d'impositions. — 120 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 920 livres 15 sous 2 deniers. — En tête du rôle figure M. de Montville, avec une cote de 24 livres 5 sous 7 deniers de taille, et 19 livres 11 sous 3 deniers de vingtième rural. — La plus élevée après cette cote est celle du sieur Baptiste Laborie, 86 livres 18 sous 6 deniers. — M. de Beaumon figure au rôle pour 15 livres 11 sous 9 deniers, et la chapellenie de Saint-Loup pour 25 livres 3 sous 4 deniers, sans dixième rural. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où est seul porté M. Viallard, curé de la paroisse, pour sa capitation, 3 livres.

C. 703. (Liasse.) — 67 cahiers in-4°, 450 feuillets; 47 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Saint-Marcel-de-Conques. — Rôles d'impositions. — 89 cotes sur celui de 1718, faisant un total de 863 livres 16 sous. — Les principales sont à la charge de : Jean Raouls, 88 livres 18 sous 7 deniers; M. de Laval, 80 livres 9 sous 2 deniers pour Calvinhac, et 79 livres 4 sous 11 deniers pour La Rayrounie. — On remarque en outre parmi les contribuables : M. d'Humières, sieur d'Espalivet; maître Pierre Flaugergues, notaire ; les héritiers d'Henri de Montvallat. — 83 cotes en 1789, dont le total est de 1,444 livres 6 sous 9 deniers, distraction faite de tout reliquat. — La plus forte est celle de M. de Flory, 132 livres 8 sous 3 deniers. — Imposition annuelle de 4 livres, pour le cierge pascal, et de 10 livres, pour les 13 messes du vœu et 13 processions, et pour autre procession à l'hôpital en l'honneur de Saint-Roch.

C. 704. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 183 feuillets; 140 pièces (119 imprimées), papier.

1718-1740. — Communauté de Saint-Martial-de-Contenson (1re partie). — Rôles d'impositions. — 96 cotes sur celui de 1718, formant un total de 735 livres 19 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : Étienne Alary, 49 livres 3 sous 8 deniers; noble Pierre de Vernhes, sieur de Puech Métia, 37 livres 8 sous 6 deniers. — Parmi les charges locales : 15 sous pour « commencer les ouvrages du pont sur le Rhône, entre la ville de Lyon et le faubourg de la Guillotière ; » 44 livres 10 sous, pour les carillonneurs, le loyer de la maison du vicaire, pour le vœu de la paroisse dudit Saint-Martial, allant en procession à Notre-Dame de Roucairols, ou pour autre vœu consistant à se rendre en procession au lieu de Castelmary et dans l'église dudit lieu en l'honneur des saints Fabien et Sébastien. — Total à payer en 1740, 738 livres 14 sous 2 deniers. — Quittance du receveur.

C. 705. (Liasse.) — 25 cahiers in 4°, 195 feuillets; 112 pièces (94 imprimées), papier.

1741-1752. — Communauté de Saint-Martial-de-Contenson (2e partie). — Rôles d'impositions. — 83 cotes sur celui de 1752, faisant en somme 922 livres 9 sous 4 deniers. — Les plus fortes sont celles de Sébastien Barres, de Lacam, 59 livres 7 sous; sieur François Alary, de Crovoier, 63 livres 8 sous 10 deniers; Pierre Vialettes, 54 livres 18 sous. — Quittance du sieur Fraissines de la somme de 6 livres, pour verbal de vérification du dommage causé par la grêle (1750). — Liste des brassiers ou travailleurs de la communauté, dressée en conséquence d'une lettre de M. Desplas, subdélégué de l'intendant.

C. 706. (Liasse.) — 37 cahiers in-4°, 337 feuillets; 58 pièces (54 imprimées), papier.

1752-1789. — Communauté de Saint-Martial-de-Con-

tenson (3e partie). — Rôles d'impositions. — 87 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 1,424 livres 8 sous 11 deniers, distraction faite de 30 livres 11 sous 6 deniers de reliquat dû par le consul de 1785. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 318 livres 5 sous 10 deniers. — Principaux imposés : François Alary, 95 livres 1 sou 1 denier pour une cote, et 70 livres 5 sous 8 deniers pour une seconde, supportée par les immeubles situés au hameau de las Peyronies ; Sébastien Bannes, 89 livres 17 sous 2 deniers.

C. 707. (Cahiers.) — In-4o, 61 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Saint-Martin-de-Lenne. — Rôles d'impositions. — 156 cotes sur celui de 1783, faisant un total à recouvrer de 3,106 livres 14 sous 8 deniers. — Les vingtièmes ruraux figurent dans cette somme pour 1,112 livres 3 sous 5 deniers ; le cierge pascal pour 6 livres, et la confection des grandes routes pour 41 livres 14 sous 7 deniers. — Total à imposer en 1788, 2,865 livres 4 deniers. — Les principales cotes sont celles de : maître Pons, 207 livres 12 sous 3 deniers ; demoiselle de La Personne, 152 livres 12 sous 4 deniers ; Benoît Verdier, 91 livres 6 sous 7 deniers ; Alexis Layral, 118 livres 5 sous 4 deniers ; Vincent Cabassut, 99 livres 17 sous 8 deniers ; M. François Girou, 278 livres 17 sous 4 deniers ; maître Rivié, 94 livres 5 sous. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, à la confection duquel prirent part MM. Alexandre Girou, Jean-Pierre Comte, Benoît Verdier, Guillaume Cassagnes, Jean-Pierre Lestrade et autres. — Le premier article regarde M. Olivier, curé, pour la maison curiale, un pré et une chènevière ; le second et le troisième, MM. Guieisse et Lacoste, vicaires, pour leur cote de capitation ; le quatrième, M. de Grun, pour le pré dit Estrangoul et le champ appelé lou Cayre ; M. Burre, pour un pré appelé lou Cayre ; M. l'abbé de Bonneval, pour partie du domaine de Monbés. — Total, 128 livres 8 sous 6 deniers.

C. 708. (Cahier.) — Petit in-4o, 5 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Michel-de-Rouviac. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : messire Jean-Maurice de Favantines, seigneur de Roq, pour son domaine noble de Castelnau, et ses dévois de Vebrenque et La Planque ; Marc-Antoine Castel, pour un petit champ dit bois de Madame ; Jean Guilhou d'Algue, pour terres nobles ; messire Mazerand, prieur de la paroisse ; Jean Villas ; Fulchrand Raunier, etc. — Total du rôle, 121 livres.

C. 709. (Liasse.) — 43 cahiers in-4o, 353 feuillets ; 144 pièces (105 imprimées), papier.

1718-1789. — Communauté de Saint-Michel-d'Aubin. — Rôles d'impositions. — 38 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 328 livres 9 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : Pierre Rouquette, 17 livres 7 sous 6 deniers ; Jean Rabouesc, 12 livres 8 sous 6 deniers ; Antoine Devaurs, prêtre, 16 livres 8 sous 9 deniers. — La cote de M. de Marcenac était de 13 livres 17 sous 2 deniers, et celle de M. Jean Saul, prieur dudit Saint-Michel, de 15 sous 2 deniers. — 54 cotes en 1787, faisant en somme 563 livres 14 sous. — Le rôle supplémentaire de 1789 ne comprend que M. Amans Noé, prieur-curé de la paroisse, pour sa cote de capitation, 3 livres. — Rôles de la capitation. — Pièces concernant la milice. — Mandements pour la taille. — Quittances du receveur.

C. 710. (Liasse.) — 37 cahiers in-4o, 315 feuillets ; 103 pièces (96 imprimées), papier.

1718-1761. — Communauté de Saint-Parthem (1re partie). — Rôles d'impositions. — 143 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 2,565 livres 7 sous 8 deniers. — Les principales sont celles de : Guillaume Murat Dalachoux, 58 livres 17 sous 6 deniers ; Bertrand Molenat, 153 livres 15 sous 8 deniers ; l'héritier de Jean Fau, 98 livres 2 sous 6 deniers ; Jean Marmiesse, 63 livres 6 sous 5 deniers ; Jean Murat, 94 livres 7 sous 8 deniers ; Joseph Broal, 62 livres 15 sous 9 deniers ; Jean Murat, de Murat, 60 livres 14 sous 8 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 3 livres pour les frais d'une procession, en conséquence d'un vœu à Notre-Dame de Gironde. — 128 cotes en 1761, faisant en somme 3,664 livres 13 sous 9 deniers. — On trouve au nombre des contribuables : noble Pierre de Flavin, 27 livres 14 sous 9 deniers ; noble François de Flory, 13 livres 11 sous 1 denier ; noble Raymond de Seguy, 21 livres 16 sous 2 deniers. — Quittances.

C. 711. (Cahiers.) — In-folio et in-4o, 462 feuillets, papier.

1762-1789. — Communauté de Saint-Parthem (2e partie). — Rôles d'impositions. — 126 cotes sur celui de 1788, faisant en somme 4,049 livres 8 sous 4 deniers, dont 428 livres 9 sous 4 deniers de vingtièmes ruraux. — Les travaux des grandes routes figurent au total pour 308 livres 18 sous 3 deniers. — Principaux contribuables : M. Raymond Catugier, 172 livres 4 sous 6 deniers ; Raymond Murat, 102 livres 9 sous 8 deniers ; Jean Murat, 157 livres 16 sous 4 de-

niers; Jean Raynal, 118 livres 2 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois de 1789, où figurent: M. Brassat, de Saint-Parthem, 46 livres 19 sous 7 deniers; M, Andrieu, curé, 14 livres 14 sous 5 deniers; M. Cahors, vicaire, 1 livre; M. le prieur, 5 sous 7 deniers, etc. — 14 cotes, sans désignation des biens imposés, faisant en somme 106 livres 18 sous 2 deniers.

C. 712. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Privat. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, comprenant deux cotes: M. Lunet de Pomayrols, à la place de noble Bousquet, sieur de Rocoulettes, pour maison et dépendances, granges, jardins, champ et pré dits Dourrou, champ à las Pendaries, pré de Lafon, champ dit des Birous, etc., 25 articles, 79 livres 8 deniers; M. Bernat de Millavis, curé de Saint-Privat, pour maison, pré à Poulentines, champs et capitation, 5 livres 12 sous 10 deniers.

C. 713. (Liasse.) — 29 cahiers in-4°, 266 feuillets; 218 pièces (201 imprimées), papier.

1718-1735. — Communauté de Saint-Remy-de-Villeneuve (1re partie). — Rôles d'impositions. — 139 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 1,488 livres 4 sous 1 denier. — En tête du rôle figurent: messire Nicolas de Campmas, baron de Saint-Remy, 153 livres 10 sous 9 deniers; M. de Campmas Saint-Cirq, 2 livres 12 sous 5 deniers. — Les plus forts imposés après le baron sont: Marguerite Bénézèche, 41 livres 6 sous 9 deniers; Bernard Palis, 64 livres 7 sous 2 deniers; le sieur Joseph Colonges, 54 livres 17 sous 7 deniers; Jean Granié, marchand, 57 livres 17 sous 7 deniers; M. Raynié, conseiller, 89 livres 9 sous 11 deniers. — 153 cotes en 1735, faisant un total à recouvrer de 2,159 livres 7 sous 1 denier. — Procès-verbal du tirage au sort, par M. de Lavergne, subdélégué (1729). — Le verbal constate qu'il n'y eut point de tirage: le sieur Guillaume Cabrié, tailleur, âgé de 22 ans, s'étant présenté pour « servir volontairement à la décharge de la communauté ». — Pièces de recrutement. — Quittances et autres menues pièces.

C. 714. (Liasse.) — 14 cahiers in-4°, 286 feuillets; 68 pièces (54 imprimées), papier.

1736-1742. — Communauté de Saint-Remy-de-Villeneuve (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total à percevoir en 1736, 1,821 livres 11 sous 4 deniers; en 1738, 1,821 livres 11 sous 4 deniers; en 1738, 1,594 livres 10 deniers; en 1742, 1,491 livres 6 sous 3 deniers. — En cette dernière année les habitants de ladite communauté adressèrent une supplique à l'intendant pour obtenir modération du chiffre de la capitation, se fondant sur ce qu'antérieurement il n'était que de 306 livres, au lieu de 450, chiffre actuel, et 2 sous pour livre; sur ce qu'encore la grêle et les inondations avaient ravagé les propriétés, et que les propriétaires des gros domaines, habitants de Villefranche, ne contribuaient en rien à supporter ladite capitation. — Cette communauté et celle de Villeneuve devaient fournir deux miliciens. — Les assemblées communales avaient lieu, à l'issue de la messe paroissiale, devant la porte de l'église.

C. 715. (Liasse.) — 39 cahiers in-4°, 467 feuillets, 14 pièces (4 imprimées), papier.

1744-1789. — Communauté de Saint-Remy de Villeneuve (3e partie). — Rôles d'impositions. — 137 cotes sur celui de 1787, faisant en somme 2,364 livres 8 sous 9 deniers, dont 1,247 livres 9 sous de taille, 725 livres 8 sous 9 deniers d'impositions accessoires, et 1,032 livres 9 sous 11 deniers de vingtième rural. — Principaux contribuables: M. de Campmas, seigneur baron dudit Saint-Remy, 184 livres 12 sous 3 deniers; Jean Palis, 137 livres 6 sous 1 denier; M. Frayssines, avocat, 237 livres 3 sous 11 deniers; M. Granier, seigneur de Beuzac, 128 livres 1 sou 1 denier. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois de 1789, où figurent: M. de Campmas, pour un pré dit le Pradal, contenant 5 sétérées, et une vieille tour ruinée, 13 livres 10 sous 4 deniers; M. Carrière, prieur de Saint-Remy, pour une vigne contenant 1 sétérée 2 punières, un tronçon de bois et la capitation, 2 livres. — Réparations à l'église de Saint-Remy, pour la somme de 300 livres, par le sieur Plantade, charpentier.

C. 716. (Liasse.) — 18 cahiers in-4°, 392 feuillets; 18 pièces (15 imprimées), papier.

1776-1786. — Communauté de Sainte-Radegonde. — Rôles d'impositions. — 162 cotes sur celui de 1776, dont le total est de 2,687 livres 3 sous 1 denier. — Principaux contribuables: M. Yence, 127 livres 6 sous 7 deniers; Pierre Bessière, 143 livres; Pierre Sandral, 110 livres 2 sous 5 deniers; M. Delauro, 107 livres 11 sous 4 deniers; M. Bancarel, 243 livres 10 sous 6 deniers. — Les plus faibles cotes étaient celles de M. le curé d'Inières, 9 deniers, et celle payée par les habitants de Comps, 6 deniers. — Quittance, par le fermier de l'évêque de Rodez,

de 4 livres 10 sous de droit de « toulte » dû annuellement par la communauté au prélat. — Quittances délivrées par Auguste-Jean-Baptiste de Sambucy, écuyer, conseiller du Roi et son receveur « ancien et mi-alternatif des finances pour les exercices impairs de l'Élection de Millau. » — Rôle de la capitation de 1777, s'élevant à 676 livres, adressé à la communauté par Antoine-Jean Terray, chevalier, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Montauban. — Mandement pour les impositions des ouvrages des grandes routes, signé Borelly, secrétaire de la Commission intermédiaire de l'administration provinciale. — Ordonnance de l'intendant Daniel-Victor de Trimond, qui déclare Pierre Viguier, consul-collecteur de 1744, créancier de la communauté pour la somme de 3 livres. — Total des impositions de 1787, 4,526 livres 1 sou 11 deniers, sans comprendre la capitation, dont le rôle manque dans la liasse. — Deux contribuables supportaient le vingtième noble : le sieur Bancarel, 5 livres 6 sous 6 deniers; et le sieur Mathat, 39 livres 11 sous.

C. 717. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Rome-de-Sernon. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. de Gualy, pour pré et champ contenant 4 sétérées; Jean-Pierre Gaubert, à la place dudit de Gualy, pour un château avec ses dépendances; le curé et le vicaire de la paroisse, pour leur capitation. — Total du rôle, 31 livres 4 sous.

C. 718. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 44 feuillets ; 3 pièces (2 imprimées), papier.

1761-1788. — Communauté de Saint-Saby. — Rôles d'impositions. — 27 cotes sur celui de 1761, faisant en somme 239 livres 8 sous 1 denier. — Les principales sont celles de : Jean-Antoine Azémar, 56 livres 16 sous 6 deniers; Jean-Antoine Sannier, 26 livres 16 sous. — 27 cotes en 1788, dont le total est de 515 livres 4 sous 3 deniers. — Celle du sieur Azémar est de 112 livres 7 sous 9 deniers, dont 26 livres 7 sous 6 deniers de vingtième rural; et celle de Joseph Sannier, venant après, de 62 livres 9 sous 6 deniers.

C. 719. (Liasse.) — 26 cahiers in-4°, 327 feuillets ; 1 pièce, papier.

1718-1756. — Communauté de Saint-Santin Montmurat. — Rôles d'impositions. — 211 cotes sur celui de 1718, dont le total s'élève à 2,772 livres 5 sous 8 deniers; le département en fut fait à raison de 4 livres 5 sous 1 denier pour chaque livre d'allivrement, par le sieur Delort, sur la réquisition du sieur Étienne Bramary, bourgeois, et Jean Viguier, consuls modernes. — Principaux imposés : Pierre Ramondies, bourgeois, 99 livres 4 sous 4 deniers; Jean Bos Menet, 66 livres 9 sous 6 deniers ; le sieur de Brandalat, pour ses biens situés au hameau de Brandalat, et pour ses domaines de La Fabrie et de La Blanquie, 158 livres 5 sous 2 deniers; le sieur Étienne Bramary, 139 livres 7 sous 8 deniers. — 165 cotes inscrites au rôle de 1756, faisant en somme 3,417 livres 12 sous 11 deniers. — La taille du sieur Pierre Ramondies, cité plus haut, est de 123 livres 3 sous 6 deniers; celle de M. le baron de Saint-Santin, 205 livres 12 sous 5 deniers.

C. 720. (Liasse.) — 32 cahiers in-4°, 324 feuillets; 130 pièces (119 imprimées), papier.

1718-1739. — Communauté de Saint-Salvadou (1e partie). — Rôles d'impositions. — 236 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 3,582 livres 18 sous 10 deniers. — Principales cotes : M. Madrières, 195 livres 12 sous 5 deniers; le seigneur dudit lieu, 170 livres 17 sous 5 deniers; François Lafon, 126 livres 6 sous 6 deniers; messieurs du séminaire, 117 livres 4 sous 10 deniers; François de Lantilhac, 125 livres 3 sous; Géraud Lacassaigne, 99 livres 6 sous 1 denier; noble Pierre de Segons, 69 livres 7 sous 6 deniers. — Total à payer en 1739, 4,482 livres 17 sous 2 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 6 livres pour payer les processions du vœu de la paroisse. — Lettre de M. Serignhol, curé de Saint-Salvadou, à l'adresse de M. Aussival, marchand de Villefranche, et le priant de lui avancer les 6 livres cidessus, lui promettant de lui acheter des denrées pour cette somme. — Billet du sieur Palis imposant un brigadier et un archer à la communauté jusqu'à l'entier paiement de 45 livres 10 sous 4 deniers. — Reçu de 13 livres pour le prix d'une chasuble noire pour l'église de Saint-Salvadou.

C. 721. (Liasse.) — 26 cahiers in-4°, 295 feuillets ; 28 pièces (36 imprimées), papier.

1741-1755. — Communauté de Saint-Salvadou (2e partie). — Rôles d'impositions. — 198 cotes sur celui de 1746, dont le total est de 5,518 livres 5 sous 2 deniers. — Principales cotes : M. de Raynaldi, à la place de M. de Madrières, 140 livres 6 sous 3 deniers. — Le premier paiement ou à-compte fut de 30 livres soldées par les mains des sequestres; le restant fut payé en quatre fois par les mêmes mains; Jean et Pierre Rousiès, 132 livres 13 sous 4 deniers

qui se libérèrent par six paiements inégaux; Antoine Lafon, de Fournaguet, 215 livres 1 sou 8 deniers; MM. les prêtres du séminaire, 226 livres; maître Pierre Fizes, 223 livres 11 sous 8 deniers; M. de La Brousse, 216 livres 17 sous 6 deniers. — Dépense de 1 livre 10 sous pour vérification du dommage causé par le froid. — Demande de renseignements à l'occasion du projet d'établissement de haras dans la Généralité (1750). — Adjudication par M. Desplas, subdélégué de l'intendant, de la plantation d'arbres sur la nouvelle route, depuis Villefranche jusqu'à Rieupeyroux et Najac, à raison de 20 sous pour chaque pied.

C. 722. (Liasse.) — 31 cahiers in-4°, 409 feuillets; 2 pièces, papier.

1756-1789. — Communauté de Saint-Salvadou (3ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 205 cotes sur celui de 1788, faisant en somme 6,401 livres 6 sous 10 deniers, dont 9 livres 5 sous 8 deniers dus à Guillaume Boyer, consul de 1786, et 24 livres 3 sous 4 deniers dus à Nicolas Besion, consul de l'année précédente. — Principaux contribuables: M. Bonhomme, 165 livres 5 sous 11 deniers; Jean Lafon, 242 livres 14 sous; Jean Viguier, 254 livres 10 sous; M. de La Brousse, 270 livres 16 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent: M. Rispal, seigneur du lieu de Saint-Salvadou, pour un pré contenant 9 sétérées 2 quartes; Jean-Pierre Marty, pour l'emplacement du château et dépendances, etc. — Total du rôle, 20 livres 6 sous.

C. 723. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 32 feuillets; 1 pièce, papier.

1780-1788. — Communauté de Saint-Sauveur-de-Grandfuel. — Rôles d'impositions. — Total à recouvrer en 1780, 2,419 livres 9 sous 8 deniers, y compris 109 livres 9 sous 7 deniers de reliquat dû par le consul de 1776. — 131 contribuables en 1788, ayant à se répartir 2,931 livres 15 sous 8 deniers. — Cotes principales: Amans Palous 191 livres 19 sous 2 deniers; Joseph Fabre, 232 livres 17 sous 4 deniers; Jean Cayron, 146 livres 3 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, dressé par les consuls, les assesseurs, le prieur-curé de la paroisse, et en l'absence de messire Gaston de Polliers, seigneur de ladite communauté, dûment appelé. — M. Palous, prieur, figure seul au rôle pour biens-fonds nobles dont la contenance n'est pas déterminée, et pour la capitation, 7 livres 1 sou.

C. 724. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Sever. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent: le chapitre cathédral de Vabre, seigneur de la communauté, pour un bois « gamasse » contenant 40 sétérées, situé au terroir de Balmet, et pour le four banal, 4 livres 6 sous 4 deniers; MM. Valette et Soulier, curé et vicaire de la paroisse; M. Viala de Brusque, seigneur d'Artigals; M. le commandeur de Saint-Félix, pour son domaine de Carnus; MM. Rouquette, du Soulier, et Roque, pour un pré tenu « en albergue » du chapitre de Saint-Pons, seigneur dudit Soulier; Pierre Ramond, du Lauzier, pour un champ contenant 1 setier 1 punière; Rouquette de Brals, pour une pièce de terre contenant 2 quartes 14 punières. — Total du rôle, 135 livres 18 sous 10 deniers.

C. 725. (Cahiers.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Sernin. — Rôles supplémentaires d'impositions pour les six derniers mois. — 14 articles dont les principaux sont ceux de: dame Françoise-Henriette de Neyrac, veuve de messire Marc-Antoine de Frésals, pour un pré et bois situés à Courbayret; M. Devals, prévôt du chapitre de Saint-Sernin; M. Galvada, prieur-curé de Saint-Christophe; M. Constans, curé de Saint-Sernin. — Total du rôle, 26 livres.

C. 726. (Liasse). — 31 cahiers in-4°, 209 feuillets; 69 pièces (58 imprimées), papier.

1718-1754. — Communauté de Saint-Sulpice-Pomiès (1ʳᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 31 cotes sur celui de 1719, faisant un total à recouvrer s'élevant à 501 livres 4 sous pour Pomiès, et à 501 livres 13 sous 6 deniers pour la section de Saint-Sulpice, qui comptait 64 contribuables. — Les principaux des deux sections sont: Jean Dissac, 96 livres 13 sous 6 deniers; Antoine Raust, 53 livres 10 sous 4 deniers; Claude Guiot, 38 livres 4 sous 3 deniers maille; Pierre Falguière 24 livres 15 sous 10 deniers. — 78 cotes sur le rôle de 1754, dont le total est de 1,062 livres 8 sous 3 deniers. — En tête de ce rôle, comprenant les deux sections, figure M. le comte de Peyre, dont la cote est de 7 livres 9 sous 11 deniers. — Contrainte et garnison effective sur les principaux contribuables: Jean Lala, Antoine Layrac, Antoine Puech, Jean Donnet, etc. — Ordonnance de l'intendant concernant la levée du vingtième.

C. 727. (Cahiers.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

1755-1789. — Communauté de Saint-Sulpice-Pomiès (2ᵉ partie). — Rôles d'impositions. — 84 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 1,768 livres 4 deniers. — Principaux contribuables: la veuve Rigal, 178 livres 4 sous 5 deniers; Jean Donnet, 101 livres 4 sous 4 deniers; Antoine

Raynal, 72 livres 7 sous 6 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : M. L'abbé de Panat, seigneur abbé de Conques, pour deux prés, l'un de la contenance de six journées, dont quatre de la première classe, l'autre de deux journées ; M. Delagrange, écuyer, pour un lambeau de pré ; M. le prieur de Saint-Sulpice, « dont le bénéfice vaut beaucoup moins que la portion congrue des curés » et qui, pour cette raison, supporte seulement 1 livre de capitation. — Total du rôle 10 livres 14 sous 9 deniers.

C. 728. (Cahiers.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Véran. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. le comte de Montcalm, pour ses biens nobles, qu'on ne détermine point, attendu qu'ils sont compris au cadastre, 9 livres 14 sous 8 deniers ; M. de Montcalm de Saint-Victor, pour tous ses biens nobles, encadastrés comme les précédents, 17 livres 4 sous 3 deniers ; M. Borniol de Fonbonne, prieur-curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Treilles, 21 livres 7 sous 4 deniers.

C. 729. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Victor. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. le marquis de Montcalm, pour trois prés, un jardin, une petite châtaigneraie, le domaine d'Ayres et deux vignes, le tout à contenance inconnue, 90 livres 14 sous ; le curé de la paroisse de Saint-Victor, pour son champ noble et sa capitation, 3 livres 16 sous ; le prieur de la paroisse Saint-Victor, pour son champ noble et sa capitation, 3 livres 16 sous ; le prieur de la paroisse Notre-Dame de Bors, pour ses propriétés nobles et sa capitation, 3 livres 16 sous ; le curé de la paroisse de Melvieu, pour un champ noble et la capitation, 3 livres 8 sous. — Le prieur de Bors s'appelait Saisset, et le curé de Melvieu, Tournamille.

C. 730. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Salelles. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figure seul M. Marty, curé de la paroisse, pour pré, champ et vigne « ne faisant qu'un seul corps avec la maison presbytérale, l'église, cimetière et jardin, » et pour sa capitation, 15 livres. — M. Sambucy de Miers, seigneur dudit Salelles.

C. 731. (Cahiers.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Salles-Comtaux. — Rôles d'impositions. — 699 cotes sur celui de 1783, dont 22 pour vingtième noble. — Les principales, parmi ces dernières, sont celles de : M. de Cadayrac, 174 livres 11 sous 10 deniers ; M. du Colombier, 165 livres 9 sous 1 denier ; M. Moly Ceignac, 75 livres. — Total général du rôle, ne comprenant que le troisième vingtième rural et noble, 2,699 livres 4 sous 1 denier. — 655 cotes inscrites au rôle de 1787, dont le total est de 2,3753 livres 14 sous 3 deniers. — Principaux contribuables : M. de Villecomtal, 389 livres 13 sous 9 deniers ; Jean Bessoles Vésinies, 562 livres 15 sous 9 deniers ; le sieur Guillaume Ratier, 208 livres 3 sous ; le sieur François Palayret, 218 livres 6 sous 9 deniers ; François Carlés, 235 livres 10 sous 6 deniers ; le sieur Chabbert 260 livres 15 sous 1 denier ; les religieuses de Sainte-Catherine, 305 livres 12 sous 2 deniers ; le sieur Jean Galy, 269 livres 17 sous 5 deniers ; Jean Cabrolier, 335 livres 18 sous 11 deniers ; maître Jean Lamic, de La Garde, 882 livres 4 sous 3 deniers ; maître Masnau, 347 livres 6 deniers, etc. — Mention du bois de Fraux, comme appartenant à la communauté. — Honoraires des consuls, ayant droit de police, 80 livres. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant 49 articles : le premier relatif à M. Vaysse, pour son château de La Calmonie avec ses dépendances ; le dernier afférent à M. Arsaud, avocat de Rodez, pour son pré au Calcadis. — Total du rôle, 1,239 livres 19 sous 10 deniers.

C. 732. (Liasse.) — 28 cahiers in-4°, 333 feuillets ; 180 pièces (150 imprimées), papier ; 1 pièce, parchemin.

1718-1733. — Communauté de Salles-Courbatiès, (1re partie). — Rôles d'impositions. — 193 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,893 livres 9 sous 10 deniers, et dont les principales sont celles de : M. d'Aubepeyre, 217 livres 18 sous ; l'héritier de Jean Leyque, 126 livres 18 sous 11 deniers ; Jean Vazilières, 76 livres 13 sous 11 deniers. — Total à percevoir, en 1733, 2054 livres 7 sous. — Il était dû annuellement au Roi, pour droit d'albergue, 2 livres 14 sous. — En 1726, la communauté acquitta la somme de 189 livres pour la finance de l'office héréditaire de conseiller du Roi, consul honoraire et commissaire vérificateur du rôle des tailles, ustensiles, etc, créé par édit de novembre 1703. — Quittance de 1 livre 8 sous pour une livre « chandelles cire, qui se portent à Claugnac, jour de la procession. » — Attestation du sieur François de Lafargue, écuyer, seigneur de Cantelonq, commissaire ordinaire des guerres en Quercy, de résidence à Montauban, portant libération de la communauté par la conduite à Figeac du nommé Antoine Savignac, milicien. — Capitation roturière de 1727, 684 livres 4 sous. —

24 quittances du receveur pour les seules impositions de 1727. — Capitation roturière de 1732, 684 livres 4 sous.

C. 733. (Liasse.) — 20 cahiers, in-4°, 175 feuillets ; 116 pièces (87 imprimées), papier.

1734-1739. — Communauté de Salles-Courbatiès (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1739, 1,488 livres 17 sous 4 deniers.— Principaux contribuables: M. le marquis d'Aubepeyre, 205 livres 3 sous 3 deniers; le sieur Jean-François Leygue, 132 livres 18 sous 1 denier; Pierre Vazilières, 103 livres 12 sous 4 deniers. — Billet du sieur Païs, receveur à Villefranche, ainsi conçu : « Le sous-brigadier qui est logé à Tauriac en délogera et ira loger à Salles-Courbatiès sur les consuls de 1734, jusques avoir remis le projet du rôle de capitation. » — Rôle de la capitation pour la susdite année 1739, dont le total est de 684 livres 4 sous, dont 622 livres principal, et 62 livres 4 sous pour les 2 sous pour livre; — cotes depuis 1 livre jusqu'à 27 ; celle-ci à la charge de Pierre Vazilières, qui paya en deux termes.

C. 734. (Liasse.) — 25 cahiers formats divers, 388 feuillets ; 53 pièces (40 imprimées), papier.

1740-1749. — Communauté de Salles-Courbatiès (3e partie). — Rôles d'impositions. — Quatre rôles pour l'année 1749 : celui de la taille, dont le total est de 2,056 livres 10 sous 2 deniers; celui de la capitation roturière, s'élevant à 741 livres; celui de l'industrie, montant à 33 livres ; celui du dixième rural, comprenant 198 articles ou cotes, faisant en somme 655 livres 10 sous 10 deniers.— En tête de ce dernier figure M. le marquis d'Aubepeyre, ayant à sa charge la cote principale, 71 livres 11 sous 9 deniers. — Quittance de 411 livres 15 sous 3 deniers, consentie au consul-collecteur par le sieur Galtié, cette somme étant un à-compte de celle qui lui est due pour la vente de sa maison achetée en vue d'en faire le presbytère.

C. 735. (Liasse.) — 25 cahiers in-4°, 395 feuillets ; 114 pièces (88 imprimées), papier.

1750-1751. — Communauté de Salles-Courbatiès (4e partie).—Rôles d'impositions.—Totaux de 1750 : taille, 1,847 livres 7 deniers ; capitation roturière, 750 livres; vingtième rural, 358 livres 6 deniers. — Le rôle de l'industrie ne figure pas dans la liasse. — Ordre de M. d'Anglars, inspecteur des haras du Roi, d'emmener toutes les jumens à Peyrusse, pour les passer en revue (1750). — Papiers de recrutement. — Demande en décharge de contribution, adressée à l'intendant par le sieur Pierre Austry, du hameau de Campgéry, dont la maison fut détruite par un incendie. — Logements et contraintes effectives ; quittances du receveur. — Cette liasse comprend plusieurs rôles antérieurs à 1750, qui n'ont été vérifiés et reçus qu'en cette dernière année, ou pendant la suivante.

C. 736. (Liasse.) — 27 cahiers in-4°, 348 feuillets ; 82 pièces (74 imprimées), papier.

1752-1774. — Communauté de Salles-Courbatiès (5e partie). — Rôles d'impositions. — Quatre rôles pour l'année 1752 : celui de la taille, 1,082 livres 14 sous 3 deniers; celui du vingtième du revenu des biens-fonds ruraux et 2 sous pour livre du dixième; 357 livres 17 sous 4 deniers ; celui de la capitation, 700 livres ; celui du vingtième de l'industrie, comprenant trois articles : maître Joseph Pareu, marchand épicier, 3 livres, 12 sous ; Pierre Bergon, fermier du moulin de Grandix, 2 livres 8 sous ; Pierre Cavalier, meunier, 1 livre 4 sous. — Réunions communales sur la place publique, à l'issue de la messe paroissiale. — Ravages occasionnés à la paroisse de Salles-Courbatiès par la grêle du 20 juillet de la même année, attestés par une supplique du sieur Jean Bor, tisserand, demandant remise de sa cote de capitation.—Total du rôle de la taille de 1774,2, 452 livres 17 sous.— Quittances du receveur.

C. 737. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 425 feuillets ; 1 pièce, papier.

1775-1789. — Communauté de Salles-Courbatiès (6e partie). — Rôles d'impositions. — 243 cotes sur celui de 1789, en comptant celles de la taille ordinaire, celles des rentes rurales, sujettes à la taille pour le tiers de leur valeur, et ce pour les années 1786, 1787, 1788, et 1789 celles du vingtième noble, au nombre de trois : Longer, 58 livres 13 sous 4 deniers ; Pierre Vazilières, 12 sous 10 deniers; Campmas de Saint-Remy, 158 livres 8 sous. — Prix du setier des grains, mesure de Villefranche : en 1786, le froment à 13 livres, le seigle à 9 livres, l'avoine à 1 livre 10 sous le ras ; — en 1787 et 1788, le froment à 15 livres, le seigle à 9, l'avoine à 1 livre 10 sous le ras; — en 1789, le froment à 18 livres, le seigle à 15 livres, l'avoine à 1 livre 10 sous le ras. — Débiteurs pour rentes : les prêtres de Peyrusse, ceux de Villeneuve, le chapelain de Ginibières et celui de Loubatières. — Total général du rôle, 3,956 livres 5 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire, où figurent : ledit M. de Campmas de Saint-Remy, pour son château et ses dépendances, 14 livres 6 sous 3 deniers; maître Simon Rouch, prieur-curé, pour sa capitation,

M. maître Jean-Pierre Chabert, vicaire, 1 livre 10 sous.

C. 738. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1784. — Communauté de Salles-Curan. — Compte de recette et de dépense rendu par Jean-Joseph Grimal, consul-collecteur. — Total de la recette, 17,749 livres 15 sous 1 denier ; — idem, de la dépense, 17,804 livres 7 sous 10 deniers. — Parmi les articles formant cette dernière somme figurent les suivants : don de 80 livres accordé à Pierre-Antoine Rames et Jacques Tasseyre ; allocation de 6 livres pour les frais du voyage à Rodez, à l'effet de présenter à Mgr l'évêque les sujets appelés à remplir les fonctions consulaires ; 150 livres pour gages du régent des écoles ; 6 livres au juge, M. Combettes, pour la réception du serment des consuls ; 7 livres au chirurgien chargé de la visite des miliciens infirmes.

C. 739. (Cahiers.) — In-4°, 12 feuillets ; 3 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Salles-et-Pouget. — Rôles d'impositions. — 15 contribuables sur celui de 1782, dont le total est de 184 livres 12 sous 1 denier. — Cotes principales : Pierre Batut, 50 livres 15 sous 11 deniers; Bernard Coudercy, 29 livres 2 sous; le sieur Jean-Antoine Vayre, 26 livres 5 sous 6 deniers. — Total à payer en 1785, 216 livres 12 sous 3 deniers, y compris 5 livres 9 sous de reliquat dû par le consul de 1781. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 740. (Cahiers.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1781-1786. — Communauté de Saint-Amans près Salmiech. — Rôles d'impositions. — 94 cotes sur celui de 1781, faisant en somme 3,456 livres 16 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : sieur Jacques Vernhes, 359 livres 1 sou 5 deniers; sieur Barrau, 233 livres 9 sous 8 deniers ; sieur Belh, 274 livres 5 sous 1 denier. — Total général de 1786, 4,053 livres 17 sous 11 deniers. — Taille annuelle due au seigneur, 1 livre 10 sous. — Messire Antoine de Gaston de Polliers figure sur ce rôle avec une cote de vingtième noble s'élevant à 224 livres 4 deniers.

C. 741. (Cahiers.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Salmiech. — Rôles d'impositions.— 110 cotes sur celui de 1786, dont le total est de 1,703 livres 15 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : maître Pierre-Firmin Vernhes, 51 livres 2 sous; maître Jousou, 161 livres; Louis Rigal, 81 livres; Antoine Rey, 104 livres 16 sous; l'héritier de maître Moly, 79 livres 12 sous; messire de Gaston de Polliers, 95 livres 7 sous 7 deniers. — Taille annuelle de 1 livre 5 sous, due au seigneur. — Assemblées communales sur la place de Salmiech, en présence du représentant du seigneur. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Gaston, pour deux moulins, un pré, « un travers » et un petit jardin ; les héritiers de M. Moly, pour un pré dit La Framondie; M. Vernhes, notaire, pour deux petits jardins; M. Besse, de Cransac, pour deux prés, une pièce de terre, un bois et partie de maison; 17 articles faisant en somme 43 livres 6 deniers.

C. 742. (Cahiers.) — In 4°, 179 feuillets; 124 pièces (dont 114 imprimées), papier.

1718-1736. — Communauté de Salvagnac-Cajarc (1° partie). — Rôles d'impositions. — 106 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 854 livres 3 sous 7 deniers. — Principaux imposés : M. le marquis de La Prune-Montbrun, 272 livres 3 deniers; l'héritier de François Liausu, 39 livres 3 sous 3 deniers. — Suppression du cinquantième à partir du 1er janvier 1728. — Supplique à l'intendant de Jean Marty, gendre de feu Pierre Calmettes, consul de la communauté, tendant à obtenir un moins imposé de 48 livres 3 sous 10 deniers dont ledit Calmettes était créancier de ladite communauté. — Confection d'un nouveau papier terrier des domaines du Roi dans la Généralité de Montauban. — Décisions du Conseil sur les déclarations fournies et à fournir pour le dixième. — État des communautés de l'Élection de Villefranche, dont les miliciens tant anciens que nouveaux doivent se rendre et servir aux bataillons dont l'assemblée est ordonnée pour le premier avril prochain (1734), dans les villes de Cahors, Figeac et Rodez. — Instructions pour la confection du nouveau papier terrier. — Verbaux de nominations consulaires. — Total du rôle de la taille de 1736, 1,082 livres 18 sous 9 deniers.

C. 743. (Cahiers.) — In-4°, 419 feuillets; 14 pièces (dont 10 imprimées), papier.

1737-1765. — Communauté de Salvagnac-Cajarc (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1740, 1,054 livres 5 sous 11 deniers; — idem, en 1765, 1,137 livres 13 sous 2 deniers, provenant de 108 cotes ; — 8 contribuables dont les cotes sont considérées comme non-valeurs. — Reçu de 5 livres pour les souliers et le chapeau du milicien. — Parmi les dépenses communales annuelles figurent : 6 livres pour l'entretien des poteaux ou leur

remplacement; 18 livres pour les gages « du bousquatié » garde-bois de la communauté; 6 livres pour la prestation du serment consulaire ou dresse du verbal.

C. 744. (Cahiers.) — Formats divers, 511 feuillets, papier.

1766-1789. — Communauté de Salvagnac-Cajarc (3e partie). — Rôles d'impositions. — 103 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 2,834 livres 12 sous, en comptant l'article du vingtième noble et quinzième en sus de M. de Montbrun, marquis de La Prune, 938 livres 13 sous 4 deniers. — Ce même contribuable figure en tête du rôle de la taille pour 658 livres 6 sous 6 deniers, dont 195 livres 18 sous de vingtième rural. — Les principaux contribuables venant après sont : l'héritier du sieur Salingardès, 78 livres 15 sous; Jean Siau aîné, 60 livres 19 sous; Antoine et Jean-Pierre Calmettes, 56 livres 9 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent : M. le marquis pour son château avec ses dépendances, la Vigne Grande, le Grand Pré, une chènevière, autre vigne appelée le Paradis et une terre appelée le Parc, desquels immeubles la contenance n'est pas déterminée; M. l'abbé Fraissines, vicaire, pour sa capitation; M. Antoine Cournède, bourgeois, pour son champ appelé de Saint-Sulpice, contenant 60 quartons. — Total du rôle, 154 livres.

C. 745. (Cahiers.) — In-4o, 227 feuillets; 21 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1718-1774. — Communauté de Salvagnac-Saint-Loup (1e partie). — Rôles d'impositions. — 84 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 847 livres. — En tête dudit rôle figurent : noble Antoine de Durfort, 36 livres 3 sous 3 deniers; noble François de Saint-Giry, écuyer, seigneur de Salvagnac, 333 livres 16 sous 3 deniers; noble Jean de Peyrusse, 86 livres 2 sous 3 deniers. — 6 articles de non-valeurs. — 112 cotes en 1774, dont le total est de 1,290 livres 13 sous 1 denier, pour la levée duquel il était alloué 20 livres au consul-collecteur.

C. 746. (Cahiers.) — In-4o, 306 feuillets, papier.

1775-1789. — Communauté de Salvagnac-Saint-Loup (2e partie). — Rôles d'impositions. — 113 cotes sur celui de 1789, y compris les deux pour vingtièmes nobles, à la charge de M. de Beaumont pour le sieur de Saint-Géry, 56 livres 13 sous 4 deniers, et Jeanne-Marie Leygue, 16 sous. — Total général du rôle, 2,008 livres 3 sous 11 deniers. — Principaux imposés : M. de Beaumont, 451 livres 6 sous 7 deniers, dont 129 livres 13 sous 8 deniers de vingtième rural; le sieur Francois Fontanel, 172 livres 18 sous 10 deniers; Jean-Baptiste Cance, 98 livres 18 sous 7 deniers; Pierre Laborie, 85 livres 14 sous 9 deniers; M. de Montville, 66 livres 13 sous 7 deniers.

C. 747. (Cahiers.) — In-4o, 540 feuillets; 5 pièces, papier.

1718-1789.— Communauté de La Salvetat-des-Carts. — Rôles d'impositions. — 116 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 359 livres 11 sous 9 deniers. — La plus forte est celle de Jean Bouissou, 25 livres 8 sous 6 deniers, et la plus faible celle de Pierre Serre, 1 sou 7 deniers ; — nobles Louis de Lescure, Jean Durieu, contribuables de cette communauté. — Remarquons parmi les charges locales, celle de 8 livres pour les messes votives, luminaire de l'église et le « vœu fait le jour de Saint-Clair « par la communauté. » — 114 cotes sur le rôle de 1789, faisant en somme 722 livres 2 sous 7 deniers, dont 58 livres 13 sous 4 deniers de vingtième noble à la charge de MM. Creissel père et fils. — Le sieur Pierre Bach, principal imposé, payait 48 livres 11 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : M. Rauzet, curé, pour le presbytère, jardin, pré et terre; le commandeur de la Salvetat, pour pré et bois; M. Creissel, de Millars, pour son domaine dudit Millars; Catherine Guoudou, pour « une terre brugue ». — Total du rôle, 67 livres 10 sous.

C. 748. (Cahiers.) — In-4o, 430 feuillets, papier.

1718-1771. — Communauté de La Salvetat-Peyralès (1e partie). — Rôles d'impositions. — 248 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 2,460 livres 10 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : noble Charles de Morlhon, 92 livres 15 sous 10 deniers; Pierre Boyé, 116 livres; Pierre Carle, 108 livres; Pierre Guy, 82 livres 6 sous. — Noble Jean de Joullia et noble Pierre de Reboul figurent parmi les contribuables. — Total à percevoir en 1771, 3,346 livres 13 sous, ou mieux, en comptant les reliquats dus, 3,488 livres 10 sous 3 deniers. — Cette communauté était redevable d'une charretée de blé de rente à messieurs du chapitre de Rodez.

C. 749. (Cahiers.) — In-4o, 447 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de La Salvetat-Peyralès (2e partie). — Rôles d'impositions. — 193 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 3,826 livres 14 sous. — Trois cotes pour vingtième noble : le sieur de La Raffinie, curé, 6 livres 16 sous 6 deniers; Jean Trouche, meunier,

4 livres 9 sous 11 deniers; Antoine Blanquet, de Roumegous, 1 livre 15 sous 2 deniers. — Trois chapelains figurent au nombre des contribuables : celui de M. Guillaume Pradines, 7 livres 3 deniers; celui de la chapelle de Pauzie, 6 livres 3 sous 6 deniers; celui de la chapelle de Glandières, 1 livre 13 sous 3 deniers. — Principaux contribuables : M. Jean-Joseph de Tayrac, ancien conseiller, 258 livres 9 sous 6 deniers; M. Charles Mazenc, 141 livres 17 sous 9 deniers; Jean Guy, 160 livres 14 sous 9 deniers; Baptiste Imbert, 200 livres 17 sous; Joseph Boyé, 204 livres 3 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : messieurs du vénérable chapitre de Rodez, pour pré, jardin, deux grands greniers avec cave par dessous; M. Cannac, curé; MM. Pauzié, vicaire, et Barthélemy Éginettes, pour leur capitation. — Total du rôle, sur lequel ne sont pas mentionnées les contenances des immeubles ci-dessus, 33 livres 12 sous.

C. 750. (Cahiers.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté du Saumonta. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figure seul M. Argeliès, prieur-curé du Bourg, pour sa cote de capitation, 9 livres.

C. 751. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Sauclières. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois : M. de Favantines, seigneur marquis de Roquefeuil, pour ses biens de Labeuradou, devois de Rouquettes, bois de Monsieur, terres nobles de Vébrenque, le Rouquet et devois de la Planque; maître Jean-Pierre de Rouquette, sieur du Cambon; Jacques Balmefrésol, pour sa pièce de la Sestairade; maître Jean Pailhès, curé de Sauclières, pour un pré dit les Faissettes et pour une pièce située aux Gressentis; les habitants desdits Gressentis, pour un terroir dit Poussilières; les habitants de la Roujarie et Jaoul, pour le communal des Bastides; M. l'abbé Raynal, etc. — 15 articles ou cotes faisant en somme 125 livres 3 deniers.

C. 752. (Cahiers.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1773-1788. — Communauté de Sauguières. — Rôles d'impositions. — 34 cotes sur celui de 1773, dont le total est de 530 livres 9 deniers. — Même nombre de cotes en 1787, faisant en somme 678 livres 13 sous 11 deniers. — Principaux imposés : François Bousquet, 77 livres 6 sous 3 deniers; Jean Flottes, 64 livres 13 sous 4 deniers; Joseph Cransac, 52 livres 8 sous 3 deniers; Antoine Cavalier, 51 livres 11 sous 7 deniers. — Les assemblées communales avaient lieu à la Selve, en présence du juge du commandeur de La Selve.

C. 753. (Cahiers.) — In-4°, 500 feuillets, papier.

1720-1763. — Communauté de Sauveterre (1re partie). — Rôles d'impositions. — 260 cotes sur celui de 1720, faisant en somme 3,390 livres 19 sous 1 denier. — Les principales sont celles de : noble Jacques de Resseguier, 156 livres 3 sous 8 deniers de taille et autres impositions ordinaires, et 1 livre 6 sous pour « l'industrie; » l'héritier de Jean Cabrol, 96 livres; Antoine Delmas, 97 livres 17 sous 8 deniers, dont 1 livre 18 sous pour l'industrie. — Élection annuelle de quatre consuls, chargés chacun du recouvrement d'une partie des impositions. — 240 cotes sur le rôle de 1763, dont le total est de 4,645 livres 10 sous 11 deniers. — M. maître Jean-Antoine Merlin était alors juge-bailli dudit Sauveterre.

C. 754. (Cahiers.) — Formats divers, 347 feuillets, papier.

1764-1789. — Communauté de Sauveterre (2e partie). — Rôles d'impositions. — 244 cotes sur celui de 1789, dont le montant est de 5,494 livres 3 sous 1 denier, dont 830 livres 2 sous 3 deniers de vingtième rural. — Les principales sont celles de : sieur François Alary, 120 livres 18 sous 11 deniers; les héritiers de dame Moly, 165 livres 16 sous 5 deniers; maître François Delcaussé, 183 livres 7 sous 2 deniers; Jean-Antoine Merlin, bailli, 143 livres 9 sous 5 deniers. — Parmi les frais municipaux : 16 livres 5 sous pour la procession, en conséquence d'un vœu, à Notre-Dame de Cabanés; 7 livres pour les cierges fournis à l'église le jour de la fête votive pour la confrérie du Saint-Sacrement; 6 livres pour le logement et service du prédicateur du carême; 100 livres pour les gages ou le logement du régent des écoles; 60 livres pour la régente; 80 livres pour le droit de chaperon des échevins, 700 livres pour la faction d'un nouveau cadastre. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, sur lequel figurent le jardin du Roi avec une cote de 3 livres, et M. Merlin, pour la maison ou pâtus de l'hôpital, qu'il possède, avec celle de 2 livres 18 sous. — Total du rôle, 37 livres 17 sous.

C. 755. (Cahiers.) — In-4°, 399 feuillets; 19 pièces (dont 12 imprimées), papier.

1718-1748. — Communauté de Savignac (1re partie). Rôles d'impositions. — 290 cotes sans compter celles afférentes aux pâtus communs, tels que ceux de la Rode, de

la Pradelle, de la fontaine de la Garrigue, de Barbat, de Rols, etc. — Total du rôle, 2,653 livres 14 sous 6 deniers. — Les principaux imposés sont : le baron dudit Savignac, 131 livres 17 sous 6 deniers; M. de Lestang, 143 livres 11 sous maille; maître Durand Fedel, avocat, 105 livres 13 sous 3 deniers; le sieur Bergon, bourgeois, 98 livres 8 sous 2 deniers; M. le président Pomayrol, 88 livres, 17 sous 9 deniers. — Parmi les charges locales, remarquons celle de 2 livres pour la cire de la procession de la communauté, en conséquence d'un vœu à Notre-Dame des-Treize-Pierres.

C. 756. (Cahiers.) — In-4°, 230 feuillets ; 152 pièces (dont 139 imprimées), papier.

1750-1760. — Communauté de Savignac (2e partie). — Rôles d'impositions. — Le montant de celui de 1750 est de 3,324 livres 18 sous 7 deniers; — M. le président de Pomayrol s'y trouve coté à 109 livres 1 sou 2 deniers; M. de Lestang, à 179 livres 14 sous 8 deniers. — La taille de 1752 est de 2,710 livres 16 sous; les impositions extraordinaires, de 132 livres 2 sous pour le trop allivré, et de 350 livres pour le brevet militaire; la capitation de cette même année sonne pour 1,800 livres. — Reçu de la somme de 2 livres 10 sous par M. Daynat, prêtre de la Congrégation de la mission, pour honoraires de la grand'messe que la communauté de Savignac est dans l'usage de faire dire à Notre-Dame de Villefranche. — Total à imposer en 1760, 3,832 livres 2 sous 4 deniers; à ce non compris le montant du rôle de la capitation qui manque au dossier.

C. 757. (Cahiers.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1762-1789. — Communauté de Savignac (3e partie). — Rôles d'impositions. — Rôles, sans date, de la répartition du don de 150 livres accordé aux habitants des hameaux du Pech, du Théron et de La Guilloune, et à sept autres particuliers de ladite communauté. — 287 cotes en 1788, formant un total de 5,166 livres 16 sous 9 deniers, y compris 101 livres 12 sous de reliquat de 1784. — Les principales sont celles de : M. de Lestang, 268 livres 10 sous 10 deniers; M. le comte de Crucy-Marcilhac, seigneur de la communauté, 225 livres 17 sous 2 deniers ; M, le président Pomayrol, 158 livres 12 sous 2 deniers ; M. Cadres, 153 livres 13 sous 2 deniers; le sieur Bergon, 173 livres 10 sous 5 deniers; M. d'Arribat, 180 livres 24 sous; M. Alari, 142 livres 11 sous 6 deniers; — prix du setier de froment, mesure de Villeneuve, 14 livres. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. le comte de Marcilhac, pour son château, moulin à vent et pâtus, pré à Lestancou, la Prade, un bois et autres propriétés avec leurs contenances; le prieur; le curé, M. Jean Albinet; le vicaire, M. Pierre-Paul Bonneterre. — Total du rôle, 279 livres 13 sous 1 denier.

C. 758. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets; (6 pièces imprimées), papier.

1780-1789. — Communauté de Sébrazac. — Rôles d'impositions. — 1,672 livres 14 sous 6 deniers de taille à payer en 1782. — 165 cotes en 1788, faisant en somme 1,459 livres 18 sous 2 deniers. — Principaux imposés : Antoine Triadou, 54 livres 12 sous 5 deniers; le sieur Lebrejal, 15 livres 19 sous 3 deniers; Joseph Roulié, 83 livres 13 sous 11 deniers; Jean Turlan, 67 livres 9 sous 2 deniers; madame d'Arzac, 39 livres 13 sous 3 deniers. — 19 articles sur le rôle supplémentaire de 1789, sans énonciation des propriétés passibles de contribution : M. le comte d'Estaing, 2 livres 5 deniers; M. d'Arzac, 26 livres 18 sous 5 deniers; M. le prieur, 9 livres 10 sous 3 deniers. — Total du rôle, 70 livres 4 sous 8 deniers.

C. 759. (Cahiers.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de La Selve. — Rôles d'impositions. — Celui de la taille et des vingtièmes pour 1789 comprend 125 cotes dont le total est de 1,011 liv. 6 sous 6 deniers. — Les principales sont de : sieur Carrière, 52 livres 15 sous 3 deniers; Jean Goulesque, 93 livres 15 sous 6 deniers; Jacques Routaboul, 73 livres 11 deniers; Antoine Pomarède, 82 livres 16 sous 9 deniers. — Rôle de la capitation, même année, se portant à 886 livres 13 sous 6 deniers; cotes depuis 1 livre jusqu'à 112; celle-ci à la charge du sieur Rouvellat. — Rôle supplémentaire, sonnant pour 146 livres 12 sous. — 4 contribuables, dont les deux principaux sont : le commandeur de La Selve, pour le château et ses dépendances, moulin, prés de Mourel, de Las Canals, dels Hors, de La Fage, etc; les habitants de la communauté, pour le terroir noble de Belle-Garde, et pour autres terrains dits de Montredon, Massebaque et Loustenq. — Contenances non désignées.

C. 760. (Cahiers.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1782-1788. — Communauté de Ségala-de-Sébazac. — Rôles d'impositions. — Division de la communauté en quatre membres : Ségala-Sebazac, Cayraguet, La Vayssière, Ginouelles; — total de 1782, 2,772 livres 15 sous 3 deniers; — total de 1788, 2,460 livres 10 sous 10 de-

niers répartis sur 130 contribuables dont les principaux sont : M. Boisse, 159 livres 19 sous 7 deniers; M. le chevalier de Veillac, de l'ordre de Saint-Louis, 188 livres 10 sous; M. de Ginouelles, 325 livres 15 sous 11 deniers. — Le seigneur de Flavin supportait une cote de 1 livre 5 sous 2 deniers.

C. 761. (Cahiers.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Ségur. — Rôles d'impositions. — 443 cotes sur celui de 1780, dont le montant est de 13,220 livres 9 sous 7 deniers. — Les principales sont celles de · Jean Miquel, 170 livres 19 sous 9 deniers; noble de Girels 127 livres 14 sous; maître Pierre-Paul Berlac, 287 livres 7 sous; M. de Cabanes, 674 livres 19 sous 3 deniers; M. Louis Trémolière, 229 livres 19 sous 9 deniers; Joseph Bernad, 254 livres 18 sous; M. de Bares, 279 livres 8 sous 3 deniers; Pierre-Jean Monteillet, 274 livres 3 sous; M. Roux, de Madinhac, 6,532 livres 5 sous 1 denier, etc. — Parmi les charges locales, on remarque celle de 150 livres pour les gages du régent des écoles; celle de 5 livres 6 sous 8 deniers de taille annuelle due à M. le marquis de Pégueyroles; celle de 60 livres pour le droit de chaperon attribué aux consuls; celle de 20 livres pour les gages des valets consulaires. — 477 cotes en 1788, faisant le total de 15,137 livres 8 sous 8 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où sont désignés les biens des nobles et des ci-devant privilégiés, avec leur contenance. — Total, 99 livres 16 sous 5 deniers.

C. 762. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1784-1787. — Communauté de Seigneur-del-Cros. — Rôles d'impositions. — 40 cotes sur celui de 1787, dont le total est de 728 livres 14 sous, dont 210 livres de vingtième rural. — Principaux imposés : M. de Villeret, 141 livres 3 sous 6 deniers; M. Daigouy, 77 livres 11 sous; Antoine Aygalenq, 68 livres 8 sous 2 deniers ; François Louvrier, 66 livres 1 sou 5 deniers; Antoine Pégorier, 64 livres 8 sous 1 denier. — Nomination d'un seul consul, auquel la communauté allouait 8 livres de gages ; — absence de rôle de la capitation, pour la dresse duquel il fut dépensé 2 livres.

C. 763. (Cahiers.) — In-4°, 284 feuillets; 12 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Selgues. — Rôles d'impositions. — 41 cotes sur celui de 1718, dont le total à percevoir est de 206 livres 11 sous. — La plus élevée est celle de Jean Bories, 15 livres 15 sous 6 deniers. — La dépense de bouche en procédant à l'imposition ou répartition fut pour cette année de 1 livre. — 24 cotes sur le rôle de la taille et des vingtièmes de 1789, faisant en somme 399 livres 13 sous 8 deniers. — Une seule cote pour vingtième noble, 16 livres, à la charge de M. Fronton de Ramondy. — La cote la plus élevée est celle de Jean Séguy, 45 livres 17 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire négatif, attendu que les biens nobles attachés au prieuré, quoique situés dans la paroisse de Selgues, font partie du taillable de Verfeil.

C. 764. (Cahiers.) — In-4°, 289 feuillets ; 20 pièces, papier.

1718-1788. — Communauté de Sénéjac. — Rôles d'impositions. — 71 cotes sur celui de 1718, dont le montant est de 484 livres 10 sous. — Les principales sont celles de : Antoine Bessière, 45 livres 12 sous; Mathieu Bessière, 32 livres 6 sous 2 deniers; Pierre Marcenac, 25 livres 17 sous. — 70 cotes sur le rôle de la taille et du vingtième rural de 1788, faisant en somme 678 livres. — Principaux imposés : Pierre Bessière, 72 livres 14 sous 3 deniers; Joseph Burguière, 51 livres 10 sous 8 deniers.

C. 765. (Cahiers.) — In-4°, 367 feuillets; 59 pièces (dont 33 imprimées), papier.

1718-1742. — Communauté de Sénergues (1re partie). — Rôles d'impositions. — 225 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 3,638 livres 6 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : maître Jean Campredon, 67 livres 3 sous 11 deniers ; le sieur Pierre Madrières, 80 livres 7 sous 1 denier; M. maître Pierre de Madrières, chanoine et ouvrier au chapitre Sainte-Foi de Conques, 60 livres 3 sous 2 deniers; M. maître Joseph de Madrières, prêtre, 149 livres; maître François Flaugergues, juge, 110 livres 12 sous 1 denier; M. maître Claude Cabrières, lieutenant particulier, 107 livres 19 sous. — Total à imposer en 1742, 4,530 livres 4 sous 1 denier. — Parmi les charges locales : 4 livres pour la procession à Espeyrac, en conséquence d'un vœu fait à Saint-Roch. — Discussion entre les consuls (1730) et noble Philippe de Guirard, au sujet des biens de ce dernier, que les consuls prétendaient être roturiers et, conséquemment, passibles de la taille. — Honoraires payés à un cordelier et à un capucin pour entendre les paroissiens de Sénergues en confession. — Construction d'une chaire à prêcher (1442).

C. 766. (Cahiers.) — In-4°, 317 feuillets ; 118 pièces (dont 91 imprimées), papier.

1743-1758. — Communauté de Sénergues (2e partie).

— Rôles d'impositions. — 208 cotes sur le rôle de la taille de 1753, faisant un total de 4,613 livres 12 sous 10 deniers; au département duquel il fut procédé par Campredon, secrétaire, à raison de 2 livres 11 sous 8 deniers pour chaque livre d'allivrement. — Principaux imposés : maître Géraud Campredon, 101 livres 12 sous payés en quatre termes; la veuve d'Antoine Madrières, 126 livres 1 sou 7 deniers; M. de Balsa, 103 livres, 14 sous 8 deniers; M. de La Garrigue, 169 livres 5 sous 1 denier; Antoine Carmarans, 111 livres 13 sous 9 deniers; le sieur Jean Joulia, 129 livres 8 sous 9 deniers; M. Flaugergues, 127 livres 16 sous 5 deniers; le sieur Jean David, 126 livres 14 sous 5 deniers, etc. — Parmi les charges locales figure celle de 12 livres « en faveur du sieur Fournier, pour un voyage de trois jours de séjour à Villefranche, à l'effet de travailler au rôle pour la refonte des cloches, ordonnée par arrêt du Conseil. » — Pièces de milice. — Quittances du receveur.

C. 767. (Cahiers.) — In-4°, 430 feuillets; 51 pièces (dont 39 imprimées), papier.

1754-1777. — Communauté de Sénergues (3e partie). — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1761, 5,583 livres 4 sous 1 denier; — idem, en 1765, 4,804 livres 6 sous 2 deniers; — idem, en 1767, 5,005 livres 5 sous 3 deniers; — idem, en 1774, 5,695 livres 1 sou 7 deniers. — Diminution de 300 livres accordée, savoir : 200 livres « aux villages d'Anglars, Gouttesourde, Vereillols, Hugonés, Prades, Raulan, la Gardette et la Brousse, et 100 livres sur l'article du sieur Campredon (1777). » — Quittance finale des impositions de cette dernière année se montant à 7,784 livres 9 sous 6 deniers, distraction faite de 529 livres 10 sous 6 deniers pour dons à cause de grêle, d'excès dans l'allivrement, etc. — Quittances du receveur, etc.

C. 768. (Cahiers.) — In-4°, 323 feuillets; 1 pièce, papier.

1779-1789. — Communauté de Sénergues (4e partie). — Rôles d'impositions. — 218 cotes sur le rôle de la taille et du vingtième rural et noble de 1783, faisant en somme 7,622 livres 13 sous 2 deniers. — 7 cotes pour vingtième noble : M. de Guirard de Montarnal, 88 livres 10 sous 8 deniers; M. Paul Condamine, 28 livres 5 sous 4 deniers; le sieur Flaugergues; M. Balsa de Firmy, etc. — Rôle du 3e vingtième rural et noble pour la même année, dont le total est de 780 livres 7 sous 7 deniers. — Don de 500 livres accordé à certains particuliers de la communauté, parmi lesquels : M. l'abbé de Balsa, conseiller au Parlement, 70 livres 17 sous; M. de Firmy, conseiller au Parlement, 27 livres 7 sous; M. l'abbé Balsa, doyen, 43 livres 8 sous 4 deniers; madame d'Espeyrac (3 articles), 48 livres 13 sous 3 deniers. — Total du rôle de la taille et des vingtièmes de 1789, 7,503 livres 1 sou 3 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois en 14 articles ou cotes revenant à 93 livres 14 sous 11 deniers. — Mention du domaine du Courtil, appartenant à M. de Sénergues, et du bois appartenant à l'abbé de Conques, mais sans désignation de contenances ni de confrontations.

C. 769. (Cahiers.) — In-4°, 351 feuillets; 100 pièces (dont 61 imprimées), papier.

1726-1747. — Communauté de Sanvenza (1re partie). — Rôles d'impositions. — 119 cotes en 1730, faisant en somme 2,110 livres 1 sou 2 deniers. — Les principales sont celles de : M. de Sanvenza, 87 livres 17 sous 11 deniers; maître Jean Delcaussé, 139 livres 16 sous 1 denier; l'héritier du sieur Jean Colomb, 128 livres 15 sous 7 deniers; M. Ginestes, 281 livres 17 sous 10 deniers; maître Jean Labrunhe, notaire, 109 livres 1 denier. — Cette communauté contribua pour 1 livre 17 sous 8 deniers, aux réparations aux ports de la Rochelle et de Bayonne, et pour 68 livres 15 sous, à la perte sur les approvisionnements des grains du Rouergue. — Don de 132 livres de remise sur les contributions, pour cause de grêle. — Grêle encore en 1731. — État des fiefs situés dans la communauté, des rentes dont ils sont grevés, avec désignation du nom des propriétaires. — Le froid des 5 et 6 mai 1640 emporte le cinquième de la récolte, consistant en blé seigle, vin, noix et autres fruits. — Le total des impositions de l'année s'élevait à 4,205 livres. — Réparations, par corvées, au chemin de Najac à Villefranche. — Dépense de 7 livres en 1747, « pour faire accommoder les confessionnals. »

C. 770 (Cahiers.) — In-4°, 407 feuillets; 62 pièces (dont 37 imprimées), papier.

1748-1761. — Communauté de Sanvenza (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1748, 4,737 livres 7 sous 9 deniers. — Parmi les charges locales annuelles figurent celle de 7 livres pour la procession en conséquence d'un vœu, faite à Notre-Dame de Monteils. — Total à payer en 1761, 4,737 livres 12 sous. — En tête du rôle de cette année, on trouve madame la marquise de Sanvenza, avec une cote de 97 livres 13 sous 10 deniers, mais la plus forte cote est celle des héritiers de maître Gineste, 387 livres 6 sous 9 deniers. — J. A. Linière, prieur-curé de la paroisse, successeur de M. Molenier.

C. 771. (Cahiers.) — Formats divers, 386 feuillets; 2 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1762-1789. — Communauté de Sanvenza (3e partie).

— Rôles d'impositions. — 203 cotes sur celui de 1788, dont le montant est de 5,884 livres 4 sous 3 deniers, qui furent répartis par Palangier, secrétaire, à raison de 8 livres 8 sous pour chaque livre de l'allivrement cadastral. — Principaux contribuables : les héritiers du sieur Benoît, 216 livres 7 sous 9 deniers ; le sieur Guillaume Jonquière, 209 livres 9 sous 6 deniers ; M. Disses, conseiller, 496 livres 10 sous 7 deniers. — Rôles supplémentaires de 1789, où figurent : M. le vicomte de Corneillan, pour un pré ; Guillaume Douziech, pour moulin et terres attenantes ; Charles Loupias ; le sieur Milhet, marchand ; M. Linière, prieur-curé ; M. Vaurs, vicaire ; M. Palis, prêtre. — Total du rôle, 230 livres 13 sous 11 deniers.

C. 772. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Sermur. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, ne comprenant qu'un seul article, celui de M. le curé du Piboul pour un pré dont le produit doit être affecté, par fondation, à un service de douze messes, et pour sa capitation. — Total, 5 livres.

C. 773. (Cahiers.) — In-4°, 66 feuillets, 10 pièces (dont 4 imprimées), papier.

1782-1789. — Communauté du Serre, désunie de Saint-Chély-d'Aubrac. — 78 cotes sur celui de 1782, faisant en somme 1,755 livres 11 sous 3 deniers. — Contribution de cette communauté pour 21 livres 5 sous au paiement « des gages du régent des écoles de Saint-Chély. » — Même nombre de cotes en 1789, dont le total, peu différent du précédent, est de 1,755 livres 17 sous 1 denier. — Les principales sont celles de : Pierre Miquel, 93 livres, 16 sous 9 deniers ; M. Ayral 158 livres 16 sous 2 deniers ; sieur Joseph Dordé, 133 livres 2 sous 2 deniers ; François Falq, 103 livres 1 sou ; Jean Ramon, de Vialatelle, 82 livres 6 deniers. — Mandement pour les vingtièmes, signé S., évêque de Rodez, président de la Commission intermédiaire de l'administration provinciale.

C. 774. (Cahiers.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de la Serre-Lissosse. — Rôles d'impositions. — 55 cotes sur celui de 1780, faisant en somme 454 livres 17 sous 3 deniers. — 54 cotes en 1789, dont le total est de 605 livres 3 sous 4 deniers. — Les principales sont celles de : Jean-François Ginestel, 131 livres 14 sous 4 deniers, qui furent payés en 5 termes ; Antoine Vialars, 54 livres 5 sous 7 deniers ; François Regourd, 29 livres 12 sous 8 deniers. — Les patus communaux étaient cotés 6 livres 16 sous 8 deniers. — Rôle de la capitation pour 1787, sonnant pour 119 livres. — Cotes depuis 1 livre 10 sous jusqu'à 23 livres.

C. 775. (Cahiers.) — In-4°, 439 feuillets ; 2 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Serres. — Rôles d'impositions. — 67 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 635 livres 16 sous 6 deniers. — Principaux contribuables : les RR. PP. Jésuites de Rodez, 127 livres 18 sous 9 deniers ; M. Bonal, président, 39 livres 18 sous 1 denier ; les héritiers du sieur Bousquet, 33 livres 15 sous 3 deniers. — 72 cotes sur le rôle de 1789, faisant en somme 1,271 livres 7 sous 9 deniers. — Un seul imposé au vingtième noble : le sieur Créato, de Calzins, 2 livres 2 sous 8 deniers. — Principaux imposés : M. Bonal, 83 livres 4 sous 6 deniers ; maître Louis Lerrous, 98 livres 16 sous 4 deniers ; Messieurs du collège, 197 livres 14 sous 4 deniers. — Imposition annuelle de 2 livres 10 sous, pour les vœux de la communauté ou les messes de grâces. — Rôle supplémentaire négatif.

C. 776. (Cahiers.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Servières. — Rôles d'impositions. — 81 cotes sur celui de 1782, faisant en somme 1,030 livres 10 sous 7 deniers ; — imposition annuelle de 4 livres pour le cierge pascal. — 79 cotes en 1787, dont le total est de 1,029 livres 13 sous 7 deniers, abstraction faite de tout reliquat ; — les principales sont celles de : Raymond Moisset, 73 livres 17 sous 9 deniers ; Jean Pradalié Laprade, 50 livres 10 sous 9 deniers ; le sieur Dauban, 46 livres. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent, sans désignation de biens, maître Passelac, M. de Valady et M. de La Guizardie. — Total du rôle 46 livres 3 sous 1 denier.

C. 777. (Cahiers.) — In-4°, 74 feuillets ; 2 pièces imprimées, papier.

1783-1789. — Communauté de Sévérac-Bédène. — Rôles d'impositions. — 91 cotes sur celui de 1786, faisant en somme savoir : Sévérac, chef-lieu, 725 livres 19 sous 9 deniers, Lamontou, 723 livres 2 sous 8 deniers ; lou Viala, 734 livres 13 sous 9 deniers ; — un seul imposé au vingtième noble, M. le comte de Sévérac, 251 livres, ce qui porte le montant général du rôle à 2,424 livres 16 sous 2 deniers ; — principaux imposés : Pierre-Jean Jalabert, 137 livres 4 sous 11 deniers ; maître Roy, avocat, 134 livres

4 sous 11 deniers; l'héritier de Claude Delmas, 132 livres 14 sous 7 deniers; la veuve du sieur Joany, 113 livres 19 sous 5 deniers; Jean Guittard, 115 livres 8 sous 4 deniers; Guillaume Doumergue, 109 livres 12 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : messire de La Goudalie, pour un domaine situé audit Sévérac; Guillaume Girbal, pour partie de son domaine situé à Anterrieux; Jean Portal, pour un pré; Pierre Bezombes, pour un champ; le sieur Besson, pour un champ; le sieur Calvet, pour un champ; M. Calvet, prieur de Sévérac, pour sa capitation. — Total du rôle, 91 livres 19 sous.

C. 778. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Sévérac-l'Église. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : Jean-François Bernard, pour 2 petits prés et une chenevière et la capitation; Joseph Fabre, vicaire; M. Jean-Pierre Solignac, prêtre fraternisant; le sieur Joseph Dur, pour un pré. — Total du rôle, 9 livres 17 sous 9 deniers.

C. 779. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Sévérac-le-Château. — Rôle d'imposition supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : madame la maréchale, duchesse de Biron, marquise de Sévérac, pour son château avec dépendances, 323 livres; M. Martinon, curé de Sévérac, pour quatre petits prés, un petit champ, et la capitation, 22 livres 17 sous; MM. les prêtres chapelains de Lorette, pour maison et dépendances et la capitation, 53 livres 16 sous; MM. les religieux bénédictins, pour leur maison et jardin, 3 livres 16 sous; M. Durand Saint-Simon, pour sa maison d'habitation; M. Molinié, de Villeplaine; M. Durand, de Villeplaine; M. le président de Layrolle, habitant à Montpellier, etc. — Total du rôle, 487 livres 12 sous; 3 deniers.

C. 780. (Cahiers.) — In-4°, 76 feuillets; 5 pièces (dont 4 imprimées), papier.

1782-1789. — Communauté de Soulages-Bonneval. — Rôles d'impositions : — 60 cotes sur celui de la taille et du vingtième de 1788, faisant en somme 976 livres 18 sous 2 deniers; les principales sont celles de : M. Viguier, de Grioudas, 95 livres 4 sous 8 deniers; M. Dauriac, 203 livres 17 sous 7 deniers; M. de La Gardelle, 72 livres 18 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. Calmette, curé de Soulages, pour maison, jardin, pré, champs et capitation, 26 livres; M. Astruc, vicaire, capitation, 3 livres; MM. les religieux de Bonneval, pour une vieille maison et un jardin situés audit Soulages, 18 sous; M. de Roquefeuil, seigneur de la communauté.

C. 781. (Cahiers.) — In-4°, 16 feuillets; 2 pièces, papier.

1782-1786. — Communauté de Sigal. — Rôles d'impositions. — Ce mandement, désuni de Flavin, ne comptait que 43 contribuables en 1784, dont les cotes réunies font le total de 575 livres 1 sou 1 denier. — Les principaux imposés étaient : Joseph Terral, 117 livres 11 sous 6 deniers; M. Lagorrée, 80 livres 10 sous 7 deniers; Jean Bouissou, 57 livres 19 sous 8 deniers; Antoine Anglés, 18 livres 15 sous 10 deniers, dont 6 livres 12 sous 2 deniers de vingtième.

C. 782. (Cahiers.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté du Syndic-d'Orlhaguet. — Rôles d'impositions. — 124 cotes sur celui de 1782, dont le total est de 2,046 livres 4 sous 9 deniers. — 125 cotes en 1787, faisant en somme 2,066 livres 16 sous. — Les principales sont celles de : Pierre Franc, 112 livres 10 sous 2 deniers; sieur Antoine Jalbert, 106 livres 13 sous 1 denier; sieur Cocural, 83 livres 13 sous 1 denier; Pierre Danniau, 67 livres 5 sous 10 deniers. — Imposition annuelle de 4 livres 10 sous, pour la taille due au seigneur de Montazic. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois de 1789, où figurent : les chanoines du chapitre de Conques, prieurs et seigneurs d'Orlhaguet, pour les trois quarts d'un pré dit de la Sale, contenant lesdits trois quarts, 7 journées et demie; M. Jean Aldebert, curé, pour l'autre quart, contenant 2 journées et demie, et pour la capitation : M. Guillaume Goutal, vicaire; M. Jean Martin, prêtre, résidant audit Orlhaguet. — Total du rôle, 25 livres 10 sous.

C. 783. (Cahiers.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Sinhalac. — Rôles d'impositions. — Celui de 1781, sonne pour 2,204 livres 15 sous. — Celui de 1788, comprenant 110 cotes, pour 2,820 livres 12 sous 4 deniers. — Principaux imposés : madame de Sinhalac, 242 livres 8 sous; madame de Murols, 281 livres 13 sous 3 deniers; M. de Marcilhac, 326 livres 7 sous 1 denier; le sieur Aymar, 194 livres 8 sous 9 deniers; M. de Chaumeil, 104 livres 11 sous 6 deniers; Jean Soubrier, 76 livres 15 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure seul M. Tarrisse, curé, pour sa capitation, 3 livres.

C. 784. (Liasse.) — 40 cahiers, in-4°, 298 feuillets; 12 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté de Souzils. — Rôles d'impositions. — 91 cotes sur celui de 1719, faisant en somme 617 livres 6 sous 1 denier. — Les principales sont celles de : vicomte de Corneillan, seigneur dudit Souzils, 61 livres 17 sous 10 deniers; Bernard Bastide; 61 livres 2 sous 10 deniers; Antoine Fayret Tourilhe, 46 livres 19 sous 4 deniers. — 88 cotes inscrites au rôle de 1789, dont le total est de 1,273 livres 14 sous 3 deniers. — M. le comte de Corneillan figure en tête du rôle avec 78 livres 8 deniers de taille, et 37 livres 6 sous 8 deniers de vingtième. — On remarque ensuite parmi les plus forts imposés : Antoine Fayret Tourilhe, 100 livres 9 sous 8 deniers; Jean Valières, 61 livres 8 sous 3 deniers; Joseph Alibert, 59 livres 5 sous.

C. 785. (Cahiers.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1781-1787. — Communauté de Soulaguet. — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1781, 739 livres 13 sous 7 deniers. — Idem de celui de 1784, 838 livres 15 sous 11 deniers. — Idem de celui de 1785, 831 livres 18 sous 7 deniers, répartis entre 39 contribuables, parmi lesquels : le sieur Laurens Pons, 313 livres 9 sous 4 deniers; M. Combes, 115 livres 8 sous 10 deniers de taille et vingtièmes ruraux, et 54 livres 2 sous 2 deniers de vingtième noble; M. Richard, 40 livres 9 sous 4 deniers. — Nomination d'un seul consul, auquel il était alloué, selon l'usage, 12 livres.

Communauté de Suèje ; (voir aux archives modernes.)

C. 786. (Cahiers.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté des Tassières. — Rôles d'impositions. — 27 cotes sur celui de 1780, faisant en somme 348 livres 14 sous 2 deniers. — Les plus élevées sont celles de : M. de Benoît, 134 livres 16 sous 10 deniers; Jean Broussy, 94 livres 3 sous 9 deniers; Pierre Ferrié, 65 livres 5 sous 3 deniers; Jean Ayrinhac, 57 livres 6 sous 3 deniers. — 31 cotes en 1789, dont le total est de 487 livres 17 sous 5 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, sonnant pour 8 livres, à la charge de Jean Broussy, paysan de ladite communauté, pour deux champs situés aux terroirs de Monrouch et La Bartasse, contenant environ 14 séterées.

C. 787. (Liasse.) — 5 cahiers, in-4°, 31 feuillets ; 9 pièces, imprimées, papier.

1783-1789. — Communauté de Taussac. — Rôles d'impositions. — 194 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 4,264 livres 18 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : madame de Murols, 117 livres 6 sous 7 deniers; M. Vignes, 121 livres 5 sous 10 deniers et encore 179 livres 19 sous 5 deniers; sieur Dejuou, notaire, 122 livres 14 sous 2 deniers; M. Redouly, 112 livres 8 sous 9 deniers; M. de Pierrefiche, 110 livres 17 sous 10 deniers; sieur Guilhem Verdier, 110 livres 14 sous 6 deniers. — MM. Verdier de Suze, de Malcor, etc., figurent audit rôle. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant 11 articles ou cotes dont le total est de 107 livres 6 sous 4 deniers. — Les deux plus forts imposés sont : M. de Taussac, pour son domaine noble, 65 livres 16 sous 3 deniers ; et M. le commandeur de Cassanodés, 13 livres 18 sous 1 denier.

C. 788. (Liasse.) — 60 cahiers, in-4°, 500 feuillets ; 11 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Tauriac. — Rôles d'impositions. — 108 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 922 livres 3 sous 11 deniers. — Les principales sont celles de : Benoît Vialettes, 52 livres 8 sous 2 deniers; M. Moly, écuyer, 77 livres 11 sous 5 deniers; M. Lagrèse, 73 livres 10 sous. — 99 cotes sur le rôle de 1788, se montant à 1,483 livres 6 sous 1 denier; dont 4 livres 11 sous 11 deniers. — Parmi les charges locales, on remarque celle de 6 livres pour le vœu des treize messes et des treize processions à Notre-Dame-de-Cabanés et à Saint-Fabien et Saint-Sébastien de Castelmary. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure M. Fabre, curé de la paroisse de Tauriac, pour maison curiale, grange, chenevière, jardin, etc., et pour la capitation, 12 livres 2 sous 6 deniers; ainsi que M. le vicaire pour sa capitation, 3 livres.

C. 789. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4°, 52 feuillets; 1 pièce, papier.

1778-1789. — Communauté de Tayac. — Rôles d'impositions. — 106 cotes sur celui de 1778, dont le total est de 2,307 livres 19 sous 7 deniers, dans lequel le vingtième rural figure pour 351 livres 6 sous 9 deniers; les messes votives « à cause de maladie contagieuse » 12 livres; le voyage à faire vérifier le rôle, 2 livres 10 sous; les réparations à faire aux chemins, 165 livres 14 sous. — 67 cotes en 1788, faisant en somme 984 livres 17 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : sieur Ferrié, 104 livres 18 sous 7 deniers, François Durand, 111 livres; Pierre Drulhe, 50 livres 5 sous. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant trois articles relatifs au seul maître Jean-Antoine Fabre, curé de Tayac : « l'enclos noble situé à la Cancelade dans ledit lieu de Tayac » ; le four, fournial, petite basse-cour, jardin et pré; le jardin chenevier e le pré

situé au terroir de La Combe; le tout sans désignation de contenance. — Total 10 livres.

C. 790. (Cahiers.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1784-1786. — Communauté de Taurines. — Rôles d'impositions. — 85 cotes sur celui de 1784, faisant en somme 942 livres 14 sous 5 deniers, dans laquelle figurent 14 livres dues à Jean-Pierre Marty, consul-collecteur de 1780. — Principaux imposés : le sieur Antoine Rey, 65 livres 13 sous 2 deniers; le sieur Antoine Enjalbert, 97 livres 7 sous 4 deniers; ledit Jean-Pierre Marty, 45 livres 18 sous 4 deniers. — Total de la taille et du vingtième rural pour 1786, 929 livres 2 sous 5 deniers.

C. 791. (Liasse.) — 25 cahiers, in-4°, 266 feuillets; 32 pièces (dont 30 imprimées), papier.

1780-1789. — Communauté de La Terrisse. — Rôles d'impositions. — 244 cotes sur celui de 1780, dont le total est de 6,713 livres 3 sous 4 deniers. — Dans ce total figurent 163 livres 4 sous 6 deniers dus par plusieurs consuls des années précédentes. — M. le comte d Estaing se trouve en tête des contribuables avec une cote de 34 livres 14 sous 11 deniers; mais les plus forts imposés sont : M. Bosc, de Combaurie, 368 livres 7 sous 4 deniers; le sieur Valadier, 156 livres 1 sou 9 deniers; M. Vayssière, 174 livres 18 sous 4 deniers; le sieur Pierre Vincens, 174 livres 13 sous; M. Capoulade d'Albouze, 204 livres 9 sous 1 denier; M. Maynier, 250 livres. — Total de la taille et du vingtième rural de 1787, 6,718 livres divisées en 236 cotes. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. le comte d'Estaing, pour la montagne de Feyt et plusieurs prés; MM. Dauban et Bosc pour un bois dit de Feyt; le prieur de la Terrisse, le vicaire et MM. Ginestou et Bosc, prêtres. — Total du rôle, 333 livres.

C. 792. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°, 118 feuillets; 6 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Tersou-de-Cransac. — Rôles d'impositions. — 38 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 504 livres 10 sous 6 deniers; et dont les principales sont celles de : Jean Pelou, 46 livres 3 sous 1 denier; Antoine Destruel, 43 livres 19 sous 2 deniers. — Total à imposer en 1725, 627 livres 13 sous 2 deniers. — 46 cotes en 1786, dont 2 pour vingtième noble à la charge du sieur Cahors et de M. Balsa de Firmy. — Total à payer, 1,262 livres 8 sous 1 denier. — Principaux imposés : le sieur Étienne Destruels, 119 livres 7 sous 6 deniers; Jean Pelou, 109 livres 7 sous 6 deniers; Jean Bézelgues, 81 livres 8 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire négatif pour 1789.

C793. (Liasse.) — 46 cahiers, in-4°, 257, feuillets; 81 pièces (dont 59 imprimées), papier.

1718-1746. — Communauté de Testet (1° partie). — Rôles d'impositions. — 51 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 795 livres 12 sous 6 deniers, et dont les principales sont celles de : M. Lissorgues, du hameau des Hermes, 87 livres 7 sous 8 deniers; Jean Matha, 61 livres 7 sous 8 deniers; Jean Cabrit, de Louguiol, 51 livres 10 sous 4 deniers; Antoine Garrigou, de Cayssac, 35 livres 19 sous 9 deniers. — Total à imposer en 1746, 1,174 livres 12 sous 10 deniers. — Achat d'une chasuble noire au prix de 15 livres. — 5 livres de dépense annuelle pour l'accomplissement des vœux de la communauté.

C. 794. (Liasse.) — 52 cahiers, in-4°, 343 feuillets; 2 pièces imprimées, papier.

1747-1789. — Communauté de Testet (2° partie). — Rôles d'impositions. — 44 cotes sur celui de la taille et du vingtième rural de 1788, dont le total est de 1,308 liv. 13 sous, y compris 4 livres 12 sous 8 deniers de reliquat dû par le consul de 1785. — Les messes de grâce comptent dans ce rôle pour 6 livres 10 sous; et la cire pour la fête de Saint-Roch, pour 3 livres. — Rôle de la capitation roturière pour cette même année, se montant à 257 livres 1 sou 7 deniers provenant de 19 séries de cotes différentes; les plus faibles de 2 livres 5 sous, et les plus élevées de 23 livres. — Total du rôle de 1789, 1,407 livres 9 sous.

C. 795. (Liasse.) — 39 cahiers, in-4°, 321 feuillets; 29 pièces (dont 14 imprimées), papier.

1724-1771. — Communauté de Teulières (1° partie). — Rôles d'impositions. — 87 cotes sur celui de 1724, dont le total est de 1,432 livres 10 sous 3 deniers. — Dans cette somme les réparations des ponts de Cazères et de Toulouse figurent pour 3 livres 12 sous; le secours à accorder à la ville de Châteaudun, éprouvée par un incendie, pour 4 livres 18 sous. — Principales cotes : M. Nicolas de Campmas, 158 livrees 6 sous 4 deniers; le sieur Claude Cadrès, 116 livres 7 sous 6 deniers; M. Pierre Cabrol, 104 livres 4 sous 2 deniers; maître François Bonal, 73 livres 12 sous 3 deniers. — 103 cotes en 1771, faisant en somme, 1,488 livres 10 sous. — Injonction aux consuls de la communauté par M. d'Anglars, inspecteur des haras du Roi, de faire conduire toutes les jumens à Villefranche (1750), pour être passées en revue.

C. 796. (Cahiers.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1772-1789. — Communauté de Teulières (2e partie). — Rôles d'impositions. — 110 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 1,996 livres 10 sous, y compris 57 livres 3 sous 4 deniers de reliquats. — Principaux contribuables : Paul Allet, 235 livres 10 sous 5 deniers ; Antoine Gares, 104 livres 8 sous 2 deniers ; M. Cadrès, 269 livres 11 sous 10 deniers ; Guillaume Allet, 116 livres 10 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. de Naussac, pour partie de pré noble ; M. le prieur-curé, pour presbytère, grange, jardin et capitation. — Total du rôle, 13 livres 5 sous 7 deniers.

C. 797. (Cahiers.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

1777-1789. — Communauté de Thérondels. — Rôles d'impositions. — Celui de 1777 n'est relatif qu'aux premier et second vingtièmes, et donne un total de 2,871 livres. — 9,229 livres 11 sous 8 deniers à payer, pour taille et vingtième, en 1787, époque à laquelle les contribuables étaient au nombre de 271. — Les plus forts d'entre ces derniers étaient : M. de Verdier, 207 livres 14 sous 5 deniers ; madame de Jiou, 233 livres 18 sous 2 deniers ; M. de Murols, 358 livres 1 sou 8 deniers ; le sieur Jean Biron, 179 livres 16 sous 6 deniers ; M. de Maclor, 238 livres 10 sous ; M. de Conquans, 202 livres 5 sous ; madame de Montheil, 539 livres 8 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : les dames de Blesle, pour un pré de 13 séterées ; M. le curé de Thérondels ; MM. Laffon, Boyé et Ladone, premier, deuxième et troisième vicaires dudit Thérondels ; M. Jurquet, prêtre obituaire. — Total du rôle 12 livres 19 sous 9 deniers. — Confection, pour 26 livres, d'un coffre fermant à deux clefs afin d'y serrer les registres de la communauté. — Descente de la maîtresse cloche placée sur le milieu de l'église, pour la placer au clocher, et y faire adapter le marteau de l'horloge.

C. 798. (Liasse.) — 37 cahiers, in-4°, 231 feuillets ; 119 pièces (dont 97 imprimées), papier.

1718-1746. — Communauté de Tizac (1e partie). — Rôles d'impositions. — 110 cotes en 1718, faisant en somme 1,373 livres 10 deniers. — Les principales sont celles de : M. Dardenne, bourgeois de Villefranche, 149 livres 15 sous ; Jean Gaudon, d'Estampes, 82 livres 11 sous ; Jean Loupias Sabatéry, 70 livres 4 sous 8 deniers. — Imposition de 5 livres pour la célébration des messes votives ; idem de 3 livres pour le vœu fait à Lescure ; idem de 60 livres « pour la réparation de la maison presbitérale qui a croulé. » — Refonte d'une cloche en 1717. — Total du rôle de 1746, taille seulement, 1,938 livres 19 sous 3 deniers. — Certificat de réception du milicien Géraud Tache par François de La Fargue, écuyer, seigneur de Cantelonq, commissaire ordinaire des guerres en Quercy, résidant à Montauban.

C. 799. (Liasse.) — 46 cahiers, in-4° ; 283 feuillets ; 37 pièces (dont 30 imprimées), papier.

1748-1789. — Communauté de Tizac (2e partie). — Rôles d'impositions. — 111 cotes sur celui de 1789, dont 4 afférentes au vingtième noble, à la charge des héritiers du sieur Gaudon d'Estampes, du sieur Garrigues, de la demoiselle Pons et du sieur Darjenne. — Total de ces 4 cotes, 61 livres 16 sous 2 deniers. — Total général du rôle, 2,027 livres 7 sous 1 denier. — Principaux imposés : le sieur Alexis Scudier, 240 livres 11 sous 10 deniers ; le sieur Jean Saurel, 170 livres 18 sous ; le sieur Martin Gaudon, 184 livres 3 sous 10 deniers ; Pierre Phalip, 147 livres 18 sous 4 deniers ; Joseph Blanc, 110 livres 9 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figure seul M. Antoine Gaudon, curé de Tizac, pour un enclos, la maison curiale et ses dépendances, et la capitation, 9 livres. — Cette communauté comptait 11 juments en 1750, et 1242 arpens de propriétés produisant de l'herbe, dont 150 seulement en prés. — Ordre de l'intendant (1756) à tous les habitants de se rendre aux lieux indiqués pour y travailler à la réparation des chemins.

C. 800. (Cahiers.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Tholet. — Rôles d'impositions. — 135 cotes sur celui de 1782, dont 4 sous cette rubrique : Biens et rentes nobles ; celles-ci à la charge de M. Gaujal, 390 livres 8 sous ; du sieur Pons de Vayssettes, 52 livres 5 sous 4 deniers ; de M. de Montjusieu, 14 livres 18 sous 8 deniers ; de M. de La Goudalie, 6 livres 6 sous 11 deniers. — Total général du rôle, 2,638 livres 3 sous 8 deniers. — Principaux imposés : M. Albenque, 161 livres 4 sous ; George Albenque, 105 livres 15 sous 4 deniers ; les héritiers de M. Dijols, 212 livres 6 sous 10 deniers ; le sieur Passelac, 280 livres 8 sous 9 deniers ; le sieur Guillaume Delprat, 120 livres 11 deniers. — M. de Gaujal figure en tête du rôle avec une cote de 1 livre 18 sous. — 131 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 1,823 livres 4 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. Tedié, curé de Sainte-Affrique, pour maison, pré et champs nobles ; M. le prieur dudit Sainte-Affrique, pour bois, prés et champs ; les héritiers de M. de Gaujal, pour le château de Tholet et le bien en dé-

pendant; le sieur Dourdou, de Coudournac, pour pré et champ, etc. — Total, 220 livres 1 sou 1 denier.

C. 801. (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1783-1788. — Communauté de Toizac. — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1783, 912 livres 12 sous. — Idem en 1788, 794 livres 1 sou 3 deniers, dans lequel la taille annuelle due au Roi, sonne pour 16 sous. — 26 contribuables dont les plus forts imposés sont : Jean-Antoine Tabardel, 163 livres 10 sous 10 deniers; Amans Tabardel, 144 livres 6 sous 1 denier; Michel Dalmayrac, 97 livres 5 sous; Mathieu Gombert, 74 livres 13 sous 9 deniers.

C. 802. (Cahiers.) — Formats divers, 114 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Thouels. — Rôles d'impositions. — Total à imposer en 1781, 8,924 livres 11 sous 1 denier, y compris 149 livres 19 sous de reliquat de 1777. — Taille annuelle de 7 livres 13 sous due au seigneur de Panat. — Total à imposer en 1788, 7,811 livres 5 sous 6 deniers répartis entre 324 contribuables dont les plus forts sont : Antoine Palhorier, 139 livres 18 sous 4 deniers; Antoine Bousquié, 112 livres 19 sous 7 deniers; le sieur Laur, 193 livres 6 sous; le sieur Tarral, 149 livres 9 sous 2 deniers; le sieur Galtier, 190 livres 11 deniers; Louis Bonnevialle, 161 livres 2 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Panat, pour son château, situé audit Thouels et ses dépendances, le pré de Saugane, contenant 12 journées, celui d'Escourbiac, contenant 3 journées, le bois situé au Viala, 372 quartes et demi-boisseau, une gamasse à Saugane, 20 séterées; M. Vernhes, curé de Saugane, pour maison et plusieurs pièces de terre; le sieur Moly, de Saugane, etc. — Total du rôle, 163 livres 4 sous 7 deniers.

C. 803. (Liasse.) — 47 cahiers, in-4°, 482 feuillets; 79 pièces (dont 58 imprimées), papier.

1735-1789. — Communauté de Toulonjac. — Rôles d'impositions. — 96 cotes sur celui de 1735, divisées en deux catégories : celles des contribuables habitant le chef-lieu communal, et celles des forains. — Total général du rôle, 1,279 livres 4 sous 3 deniers. — Les principales cotes sont celles de : messire Jean de Pomayrol, 92 livres 5 sous; M. Roucoules, 131 livres 9 sous; M. Malroux, 163 livres 2 sous; les héritiers de M. Gailhardy, 187 livres 5 sous; le sieur Carrandié, 94 livres 6 sous 9 deniers. — 143 cotes en 1788, dont le total est de 2,643 livres 16 sous 10 deniers. — Parmi les imposés pour rentes nobles : M. de Fleire de Camboulan, 22 livres 15 sous; le chapelain de Laveron, 8 livres 13 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire pour 1789, où figurent : messire de Pomairol, pour château, jardin, pré, garenne, etc., pour ses propriétés situées au terroir du Poulet, partie du pré appelé Prat-lis, terre et bois à las Boyguettes, etc.; M. le chevalier de la Tourrette, prieur de Toulonjac; M. Gineste, curé; MM. Viguié et Lacout, vicaires. — Contenances des immeubles « par aperçu. » — Total du rôle, 60 livres 15 sous 2 deniers.

C. 804. (Liasse.) — 43 cahiers, in-4°, 470 feuillets; 7 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Tournhac. — Rôles d'impositions. — 131 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,016 livres 11 sous 10 deniers. — Principaux imposés : Jean Galhac, 82 livres 11 sous 3 deniers; Raimond Galhac, 76 livres 6 sous 6 deniers; Azémar Théron, 54 livres 7 sous. — 115 cotes en 1789, dont le total est de 2,078 livres 1 sou 10 deniers. — Le vicaire logé pendant trois ans pour 36 livres. — Rôle supplémentaire, où figure seul M. le prieur d'Asprières, pour une maison jouie par ses fermiers, contenant un penon deux quartes; un pré et terre attenants à l'église de Tournhac, contenant 20 quartons 2 pènes; la capitation. Total, 7 livres 3 sous.

C. 805. (Liasse.) — 16 cahiers, in-4°, 166 feuillets; 11 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1776-1789. — Communauté de Touluch. — Rôles d'impositions. — 94 cotes sur celui de 1781, dont le total est de 2,608 livres 15 sous 9 deniers. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 685 livres 18 sous 11 deniers. — Principaux imposés : maître Prat, 138 livres 1 sou 11 deniers; M. Cayla, 80 livres 18 sous 1 denier; Raymond Malevialle, 100 livres 10 sous 5 deniers; Jean Combettes, 123 livres 5 deniers; Jean Bourel, 88 livres 14 sous 4 deniers. — 95 cotes en 1788, dont le total est de 2,317 livres 5 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire : M. Carrié, prieur-curé, pour un corps de domaine situé audit Touluch; M. Renat, prieur-curé de la paroisse de Saint-Juéry, pour maison presbytérale, enclos, etc. — Contenances inconnues. — Total du rôle, 71 livres 3 sous 6 deniers.

C. 806. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Tournemire. — Rôles d'impositions supplémentaires pour les six derniers mois : M. de

Montcalm, seigneur de la communauté, pour château et dépendances et le domaine de Puechpeiroux; les héritiers de la demoiselle Donadieu, pour un pré situé à La Condamine, contenant cinq quartes; M. Guibert, curé de Tournemire, pour un champ situé devant l'église, contenant cinq punières, et pour la capitation. — Total du rôle, 167 livres 4 sous.

C. 807. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4°, 47 feuillets; 10 pièces, papier.

1718-1745. — Communauté du Trap-de-Martiel. — Rôles d'impositions. — 77 cotes en 1718, faisant en somme 162 livres, et dont les principales sont celles de : Étienne Frayssines, 8 livres 2 sous; Antoine Viguier, 10 livres 8 sous; Jean Mercadier, 10 livres 16 sous; le sieur Rattéry, 5 livres. — 80 cotes en 1745, dont le total est de 236 livres 12 sous 8 deniers; au département de laquelle somme il fut procédé par Frayssines, secrétaire, à la réquisition de Géraud Plantade et Antoine Teyssier, consuls.

C. 808. (Cahiers.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1782-1786. — Communauté de Trapes. — Rôles d'impositions. — Total de 1782, 1,142 livres 10 deniers, se décomposant ainsi : la section de Trapes, chef-lieu, 565 [illegible] 8 sous 10 sous 5 deniers; celle de Frontin, 284 livres [illegible]niers; de Marican, 141 livres 8 deniers; celle du [illegible] 41 livres 16 sous 4 deniers; plus 9 livres 3 sous 6 deniers pour rentes nobles, à la charge du sieur Paulhe, d'Arvieu. — 67 cotes sur ledit rôle. — Total de 1786, 1,289 livres 12 sous 1 denier. — Principaux imposés : noble de Méjanés, 197 livres 17 sous 3 deniers; le sieur Fontés, 219 livres 19 sous 6 deniers; Pierre Pouget, 124 livres 5 sous 3 deniers; noble Joseph-Raymond de Bonald, 66 livres 5 sous 5 deniers.

C. 809. (Cahiers.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1726-1733. — Communauté de Tras-lous-Puechs. — Rôles d'impositions. — 65 cotes sur celui de 1733, faisant en somme, 805 livres 13 sous 11 deniers, et dont les principales sont celles de : Jean Marc, 93 livres 3 sous 10 deniers; Jean Viguier, 75 livres 1 sou 8 deniers; Jean Barbance, 74 livres 7 sous 4 deniers; M. Condamine, 24 livres 11 sous 9 deniers; Jean Boscus, 25 livres 1 sou 1 denier. — Le total de 1726 avait été de 787 livres 15 sous 2 deniers.

C. 810. (Cahiers.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Trémouilles. — Rôles d'impositions. — 169 cotes sur celui de 1781, dont le total est de 4,717 livres 13 sous 3 deniers. — Deux cotes pour vingtième noble : M. de Védelly, 43 livres 14 sous 8 deniers; M. de Barrau, 72 livres 10 sous 8 deniers. — Principaux imposés : Jacques Guitard, 179 livres 19 sous 10 deniers; Jean Galtier, 138 livres 5 sous 7 deniers; M. Privat, 210 livres 13 sous 3 deniers; Pierre Puel, 139 livres 16 sous 5 deniers. — En cette dite année, la part de la communauté aux travaux des chemins royaux fut de 295 livres 12 sous 2 deniers. — Total à imposer en 1786, 5,363 livres 2 sous 11 deniers, y compris 17 livres 11 sous 4 deniers de reliquat dû par le sieur Jean Galtier, consul de 1781. — Rôle supplémentaire : le syndic de la Chartreuse de Rodez, pour un pré et lambeau d'un second; le curé, pour sa capitation; MM. de Barrau et de Védelly, co-seigneurs dudit Trémouilles, pour bois et terres attenantes situés sur les bords du Viaur; M. le prieur-curé de Deuxaygues, pour pièces de terre et la capitation. — Contenances inconnues. — Total du rôle, 21 livres.

C. 811. (Liasse.) — 39 cahiers, in-4°, 291 feuillets; 29 pièces (dont 12 imprimées), papier.

1718-1763. — Communauté de Vabre (de Rieupeyroux, 1re partie). — Rôles d'impositions. — 150 cotes sur celui de 1718, dont le montant général est de 1,895 livres 1 sou 8 deniers. — La taille royale figure dans cette somme pour 1,707 livres 7 sous; la sonnerie des cloches pour 7 livres; le droit de MM. les élus pour 6 livres; les réparations aux fonts baptismaux et au clocher pour 16 livres. — Principaux imposés : M. le baron, 68 livres 12 sous 1 denier; maître Joseph Verninac, de Lugan, 96 livres 12 sous 2 deniers; François Chambert, 86 livres 5 deniers; Jean Deleris, 87 livres 7 sous; Jean Bérail, 73 livres 3 sous. — Total du rôle de 1763, 2,738 livres 14 sous 9 deniers, y compris 50 livres de don accordé par l'intendant.

C. 812. (Cahiers.) — Formats divers, 272 feuillets, papier.

1764-1789. — Communauté de Vabre (de Rieupeyroux, 2e partie). — Rôles d'impositions. — 157 cotes sur celui de 1789, faisant en somme 3,549 livres 11 sous 2 deniers. — Les travaux des chemins royaux figurent dans ce total pour 222 livres 5 sous 6 deniers; le vœu de la paroisse pour 10 livres; le loyer de la chambre du vicaire pour 12 livres; le vingtième rural pour 605 livres 2 sous et le noble pour 63 livres 16 sous 4 deniers; celui-ci à la charge de M. Dufau, M. Dardenne, mademoiselle Lamothe Montlauzeur, M. de Corneillan, etc. — Principaux contribuables : M. Perrosit, 174 livres 12 sous 11 deniers;

François Fabre, 167 livres 5 sous 3 deniers; M. de la Brousse, 225 livres 2 sous 7 deniers. — Rôle supplémentoire : madame la baronne, pour un bois appelé del Bonil, contenant 28 séterées; Pierre Bouguil, pour une chambre noble affermée 10 livres, etc. — Total du rôle, 38 livres 12 sous 10 deniers.

C. 813. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets ; papier.

1789. — Communauté de Vabres (de Saint-Affrique). — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : Mgr l'évêque de Vabres, pour son palais avec dépendances, une partie du domaine de Bias, et la capitation se portant à 300 livres; le chapitre de Vabres, pour le pré de Sainte-Marie, sur lequel la communauté se réserve expressément le droit de dépaissance, l'hermitage, le bois de Montinhac avec même réserve que dessus; M. le prévôt du chapitre, pour une portion des condamines; M. l'archidiacre, etc. — 32 articles ou cotes avec les noms des personnes qui en étaient grevées. — Total du rôle, 485 livres 10 sous.

C. 814. (Liasse.) — 27 cahiers, formats divers, 168 feuillets ; 51 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1663-1789. — Communauté de Vabres près Rodez. — Rôles d'impositions. — 29 contribuables sur celui de 1729, dont le total des cotes est de 636 livres 19 sous 9 deniers. — Principaux imposés : le sieur Cassan, 121 livres 16 sous 9 deniers; M. le président Balsa, 237 livres 19 sous 9 deniers; M. de Labro, de Cougousse, 99 livres 7 sous 10 deniers ; — M. de Séguret, juge-mage, payait 5 livres 17 sous 6 deniers. — 30 cotes en 1788, faisant en somme 935 livres 2 sous 1 denier. — Les plus élevées sont celles de : M. Cassan, 181 livres 9 deniers; M. de Labro, 154 livres 16 sous 9 deniers; François Tustet, 129 livres 15 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, où figurent : le collége royal de Rodez, pour un domaine noble, 130 livres; M. Carcenac de Bourran, pour le domaine noble de la Peyrinie, 100 livres; M. Hemard, pour partie noble du domaine de la Fouresterie, 30 livres; M. Delbosc, curé de Saint-Félix, pour sa capitation, 3 livres. — Contenances inconnues. — Cette communauté faisait partie, en 1663, du mandement taillable de la cité de Rodez. Elle comptait alors 38 contribuables, dont les cotes réunies faisaient un total de 300 livres 15 sous 11 deniers.

C. 815. (Cahiers.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1718-1766. — Communauté de Vailhourles (1re partie). — Rôles d'impositions. — 254 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 4,221 livres 5 sous 8 deniers. — Les plus fortes sont celles de : sieur Nicolas Fabre, bourgeois, 108 livres 10 sous 11 deniers; demoiselle Marie de Durieu, 150 livres 12 sous 11 deniers; sieur Joseph Gaignabé, 214 livres 16 sous 8 deniers; sieur François Gaignabé, 138 livres 4 sous 8 deniers; Claude Fizes, notaire, 165 livres 4 sous 6 deniers. — Imposition de 3 livres pour le cierge pascal donné, suivant l'usage, par les consuls; idem de 16 sous pour la rente d'une paire de poules au seigneur du lieu.

C. 816. (Cahiers.) — In-4°, 540 feuillets, papier.

1767-1780. — Communauté de Vailhourles (2e partie.) — Rôles d'impositions. — 235 cotes sur celui de 1767, faisant en somme 5,574 livres 8 sous 7 deniers, qui furent répartis par Alibert, secrétaire, à raison de 3 livres 8 sous 10 deniers maille pour chaque livre cadastrale. — On remarque parmi les plus forts imposés : M. de Lavergne, 196 livres 11 sous 3 deniers; M. Aimé Gagnabé, 226 livres 1 sou 9 deniers; M. Pierre Fabre, prêtre, 151 livres 14 sous 7 deniers; le sieur François Roques, 135 livres 15 sous 1 denier; la veuve de M. Savignac, notaire, 127 livres 2 sous 9 deniers; M. Aimé Gagnabé de La Tour, 107 livres 11 sous 5 deniers. — 274 cotes en 1780, dont le total est de 6,563 livres 7 sous 11 deniers, y compris 3 livres [illegible]us 4 deniers de reliquat dû par le consul de 1777. [illegible]

C. 817. (Cahiers.) — In-4°, 483 feuillets, papier.

1782-1789. — Communauté de Vailhourles (3e partie). — 293 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 8,822 livres 4 sous 9 deniers. — Les deux poules de rente seigneuriale sont évaluées 1 livre 4 sous. — Principaux imposés : le sieur Jacques Charrié et Anne Roques, 311 livres 11 sous 4 deniers; le sieur Latalhède, 417 livres 13 sous 10 deniers ; M. Fabre, prêtre, 239 livres 13 sous 6 deniers; le sieur Baptiste Roques, 225 livres 6 sous 7 deniers. — Rôle supplémentaire, où figurent : M. l'abbé Joliclerc, prieur et seigneur de Vailhourles, pour le pré appelé de Sales avec chenevière et terre joignant, 109 séterées, pour autre pré et jardin appelés « al pradel del castel », 103 quartes 3 punières, pour autres propriétés ainsi que pour le château ; M. Andurand, curé; M. Soulié, vicaire ; M. Fabre, prêtre. — Total du rôle, 79 livres.

C. 818. (Cabiers.) — In-4°, 452 feuillets. papier.

1748-1765. — Communauté de Valadi (1re partie).

— Rôles d'impositions. — 237 cotes sur celui de 1718 faisant au total, 3,881 livres 16 sous 1 denier. — Sur ce total, le seigneur percevait sa rente annuelle, 3 livres 6 sous 8 deniers. Les vœux de la communauté et la cire de l'église coûtaient 10 livres. — Principaux imposés : Jean Portal, 90 livres 17 sous 3 deniers; Jean Bessière, 103 livres 13 sous 11 deniers ; François Cabantous, 181 livres 16 sous denier. M. Juéry, juge criminel, M. Balsa, président, M. Moly, trésorier, noble Jean de Boyssière, noble Étienne-Jean de Mazars étaient des taillables de cette communauté.

C. 819. (Cahiers.) — In-4°, 461, feuillets, papier.

1766-1783. — Communauté de Valadi (2e partie). — Rôles d'impositions. — 242 cotes sur celui de 1766, dont le montant général est de 4,922 livres 7 sous 6 deniers. — le quartier d'hiver figure dans ce total pour 753 livres; le trop allivré pour 183 livres; — Don de 150 livres à déduire du total ci-dessus; — 223 cotes sur le rôle de 1783, faisant en somme, 5,927 livres 18 sous 4 deniers. — 5 cotes pour vingtième noble, comprises dans les 242 : M. d'Isard de Fraissinet, 390 livres 8 sous ; le sieur Cabrol; le sieur Barri-Vigouroux; le sieur Bessière et le sieur Jean-Baptiste de Montels.

C. 820. (Cahiers.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1784-1789. — Communauté de Valadi (3e partie.) — Rôles d'impositions. — 222 cotes sur celui de 1789, faisant un total à recouvrer de 7,676 livres, se divisant ainsi : montant de la taille, 5,700 livres 15 sous ; reliquat de 1785, 132 livres 3 sous; vingtième rural, 1,142 livres 2 sous 9 deniers; idem noble, 400 livres 19 sous 3 deniers. — gages du consul, 40 livres; — idem des sonneurs de cloches, 14 livres ; — Droit de collecte à raison de 6 deniers pour livre, 83 livres 8 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire où figurent : M. Rey, curé dudit Valadi, pour maison presbytérale, jardin et capitation; MM. Cabantous et Delphieux, vicaires. — Total du rôle, 6 livres.

C. 821. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, 16 feuillets ; 2 pièces, papier.

1782-1789. — Communauté de Valcaylès. — Rôles d'impositions. — 8 cotes sur celui de 1782, faisant en somme 75 livres 19 sous 4 deniers. — Principaux imposés : le sieur Delbert, 52 livres 12 sous 9 deniers; Baptiste Pagès Fuzot, 7 livres 10 sous 8 deniers. — Même nombre de cotes en 1786, dont le total est de 85 livres 13 sous 4 deniers. — La plus faible cote est de 9 sous 5 deniers. — Le droit de collecte était d'une livre. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure M. Clauset, prieur-curé, 1 livre 10 sous.

C. 822. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°, 16 feuillets; 2 pièces, papier.

1783-1789. — Communauté de Valon. — Rôles d'impositions. — 33 cotes sur celui de 1783, dont le total est de 773 livres 7 sous 7 deniers. — Principaux imposés : François Cabrespines Malrigou, 93 livres 10 sous 5 deniers; Jean Pagès Layris, 64 livres 18 sous 7 deniers; Pierre Souquet Barre, 63 livres 15 sous 6 deniers. — Total à percevoir en 1788, 674 livres 1 sou 8 deniers. — Rôle supplementaire de 1789 : M. Delpuech, prieur-curé de Valon, pour jardin, champ et châtaigneraie; M. Verdier de Mandilhac, pour bois, château et enclos — Contenances inconnues. — Total du rôle, 11 livres 15 sous.

C. 823. (Cahiers.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1718-1789. — Communauté de Lasvals. — Rôles d'impositions. — 37 cotes sur celui de 1718, faisant un total de 266 livres 16 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Delhon, 43 livres 8 sous 1 denier; Jean Bleyssol, 39 livres 9 sous 9 deniers ; Pierre Couderc, 22 livres 15 sous 3 deniers. — Même nombre de cotes en 1789, faisant en somme 514 livres 14 sous 10 deniers. — Principaux imposés : Jacques Delhon, 84 livres 16 sous 1 denier; Pierre Escaffré, 76 livres 2 sous 1 denier; Antoine Couderc, 44 livres 12 sous 3 deniers. — Les réunions communales avaient lieu tantôt au village de la Vergnette, et tantôt en la ville de Rieupeyroux.

C. 824. (Cahiers.) — In-4°, 414 feuillets, papier.

1719-1762. — Communauté de Varen (1re partie). — Rôles d'impositions. — 323 cotes sur celui de 1719, dont le montant général est de 4,168 livres, qui fut réparti par Daudibertières, secrétaire. — Les principales sont celles de : maître François Daudibertières, 87 livres 4 sous 11 deniers maille ; Pierre Ardourel, 88 livres 19 sous 11 deniers. — 303 cotes en 1762, faisant en somme 6,100 livres 2 sous 4 deniers; y compris 310 livres de don accordé par Sa Majesté; 90 livres données en particulier à demoiselle veuve d'Agen ; 30 livres en faveur de Jean Dizes, de Coulonnier. — Principaux contribuables : François Bouzinac, marchand, 108 livres 15 sous 10 deniers; Michel Ardourel, 103 livres 14 sous 10 deniers; Jean Viguiers, praticien, 98 livres 4 sous 1 denier.

C. 825. (Cahiers.) — Format divers, 430 feuillets, papier.

1763-1779. — Communauté de Varen (2e partie). — Rôles d'impositions. — 334 cotes sur celui de 1779, dont le montant est de 6,909 livres 17 sous 3 deniers. — Dans cet otal, le loyer de la maison curiale figure pour 40 livres; la cire de la Fête-Dieu et celle de saint Roch, pour 9 livres; la distribution aux pauvres le jour de sainte Agathe, pour 3 livres; les gages du valet consulaire, pour 6 livres; l'entretien de la fontaine, pour 3 livres; « attendu qu'elle doit être nettoyée deux fois l'an. »—Les deux consuls de la communauté, Francois Bouzinac et Pierre Belaïgue, ne voulant pas se charger de la levée des impositions, le conseil communal désigna Jean-Pierre Hébrard pour faire fonction de collecteur. — Déclaration que les biens et les rentes nobles situés dans la communauté, appartiennent au doyen ou au chapitre dudit Varen; et que la mesure « de perche » dont on se sert est celle de Najac, « qui est composée de 320 lates la séterée, et la late de 18 pans. »

C. 826. (Cahiers.) — Formats divers, 210 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Varen (3e partie). — Rôles d'impositions. — 328 cotes en 1788, faisant en somme 7,352 livres 10 sous 11 deniers, y compris 24 livres 10 sous 2 deniers de reliquat dû par le consul de 1784. — Allocation de 24 livres aux consuls pour leur droit de chaperon. — Principaux contribuables : Antoine Ardourel, laboureur, 118 livres 4 sous 2 deniers; le sieur François Parra, 118 livres 5 sous 2 deniers; maître Testar, viguier, 127 livres 18 sous 7 deniers; maître Mathieu Testar, 199 livres 4 sous 4 deniers — Rôle de supplément pour 1789, où figurent : M. P. Salmon, doyen du chapitre de Varen, et seigneur direct de la communauté, pour son château avec dépendances, un champ et un pré appelé pré Serge, 9 séterées 2 quartons, une vigne et un bois taillis attenants, 20 setiers 4 demi quartes, un pré dit du Vivier, 5 quartons 2 pennes, enfin pour autre petite terre appelée lou sol de Sales, 2 quartons 7 pennes; MM. Debonnes, Molinier, Ardourel, Lajoncquière, Dubrueil, Scudier, Cantaloube et Bros, chanoines; M. Scudier, curé de Varen; M. Scudier, curé de Saint-Martial. — Total du rôle, 121 livres 9 sous 10 deniers.

C. 827. (Cahiers.) — In-4o, 371 feuillets, papier.

1718-1772. — Communauté de Vaureilles (1re partie). — Rôles d'impositions. — 128 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 1,482 livres 12 sous; étant consuls : Pierre Malaval, du hameau de Cavanhac et Pierre Vernhes, de la Carrayrie. — Dans ce total figure la somme de 15 livres, due pour les intérêts de 300 livres, au sieur Antoine Rouch comme ayant droit de M. Coulom. — Principaux imposés : le seigneur dudit lieu, 87 livres 4 sous; Jean Loyrac, 103 livres 11 sous 6 deniers; Antoine Pons, 68 livres 9 sous.

C. 828. (Cahiers.) — In-4o, 322 feuillets, papier.

1773-1789. — Communauté de Vaureilles (2e partie). — Rôles d'impositions. — 148 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 3,124 livres 10 deniers, savoir : 2,193 livres 10 sous 2 deniers de taille; 826 livres de vingtième rural; 104 livres 10 sous 8 deniers de vingtième noble et quinzième en sus, à la charge de M. de Vaureilles et de M. de Saint-Chamaran. — Principaux contribuables : M. de Vaureilles, 215 livres 11 sous 2 deniers, à ce, non compris le vingtième noble, 98 livres 2 sous 8 deniers; François Foyssac, 221 livres 2 sous 1 denier. — Rôle supplémentaire, où figurent : madame de Vaureilles, pour son château, jardins, prés, étang, etc.; M. Simon Chabbert, prieur-curé dudit Vaureilles; Chabbert, vicaire. —Total du rôle, 31 livres 4 sous 6 deniers.

C. 829. (Cahiers.) — In-4o, 26 feuillets, papier.

1783-1787. — Communauté de Veynac-la-Suderie. — Rôles d'impositions. — 33 cotes sur celui de 1783, dont le montant est de 722 livres 18 sous 5 deniers. — Les principales sont celles de : sieur Bessière, 196 livres 9 sous 8 deniers; Jean Bru, 83 livres 16 sous 9 deniers; Jean-Pierre Cochin, 91 livres 15 sous. — Le sieur Bessière, imposé au vingtième noble pour 43 livres 14 sous 8 deniers. — Honoraires du collecteur, 6 livres 15 sous. — Imposition de 12 livres pour les frais imprévus. — Total du rôle de 1787, 683 livres 4 sous 4 deniers, non compris le vingtième noble qui ne figure point audit rôle.

C. 830. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4o, 26 feuillets; 1 pièce, papier.

1783-1786. — Communauté de Vayssoux. — Rôles d'impositions. — 59 cotes sur celui de 1783, faisant un total à percevoir de 1,223 livres 1 sou 7 deniers, dont 293 livres de vingtième rural. — Principaux imposés : Pierre Vialla, 120 livres 18 sous 3 deniers; Gabriel Alauze, 92 livres 7 sous 4 deniers; M. Aymé, 80 livres 3 sous 8 deniers; Jacques Sausol, 77 livres 10 sous 9 deniers. — Tableau de « l'escandil » pour la susdite année : « 1 livre porte 14 livres 15 sous ; 2 livres, 29 livres 10 sous, » etc.

— Total à payer en 1786, 1,345 livres 17 sous 5 deniers, à répartir entre 60 contribuables.

C. 831. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Vendeloves. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. d'Alingrin de Falgous, seigneur, pour son château en très-mauvais état, avec ses dépendances ; Jean Louyrette, ménager, pour un rivage formant autrefois le lit de la rivière de Sorgue, à lui inféodé par le susdit seigneur; Louis Louyrette ; Jean-Pierre Durand, pour un terrain infertile situé au tènement de Las Costes, d'environ 3 sétérés ; M. Thomas, curé de Vendeloves, à la congrue, pour sa capitation. — Total du rôle, 14 livres.

C. 832. (Cahiers.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1784-1788. — Communauté de Ventajou. — Rôles d'impositions : 18 cotes sur celui de 1784, dont le total est de 315 livres 12 sous 7 deniers pour la taille, et de 150 livres 7 sous 4 deniers pour le vingtième rural. — Principaux contribuables : Louis Blanc, 110 livres 10 sous 1 denier; Antoine Cayron, 78 livres 19 sous 4 deniers; noble firmin de Barrau, 64 livres 18 sous 3 deniers ; Pierre Borlhes, 54 livres 4 sous 10 deniers. — Total à payer en 1788, par 17 contribuables, 367 livres 9 sous 2 deniers, y compris 4 livres 9 sous de reliquat du consul de l'année susdite.

C. 833. (Cahiers.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Verdun. — Rôles d'impositions : 243 cotes sur celui de 1783, y compris les trois pour vingtième noble, à la charge de M. de Vielcastel, représentant feue dame de Vielcastel, 149 livres 6 sous 8 deniers ; M. Astor, à la place de M. de Campmas, 5 livres 6 sous 8 deniers ; maître Enjalran, d'Estapies, 2 livres 12 sous 3 deniers. — Total général dudit rôle, 4,255 livres 16 sous 2 deniers, auquel il faut ajouter celui du rôle du troisième vingtième s'élevant à 772 livres 12 sous 3 deniers maille. — Principaux imposés au rôle de la taille : François Coufinhal, 115 livres 11 sous 3 deniers ; Baptiste Caulet, 103 livres 13 sous 4 deniers ; Jacques Calmettes, 95 livres 18 sous 6 deniers ; Joseph Lapeyre, 93 livres 9 sous 11 deniers. — Total de 1787 : 4,121 livres 9 sous 10 deniers. — Allocation de 24 livres, « pour les bonnets et gages des quatre consuls, suivant l'usage. » — Rôle supplémentaire : messire Charles de Buisson, seigneur de La Motte-Salan, pour son domaine dudit La Motte ; messire Charles de Salviac de Vielcastel, seigneur de Verdun, pour prés, jardin et maison ; M. Besombes, prieur-curé de Quins, pour un petit temporel et la capitation ; M. Pierre Privat, curé de la paroisse de Salan-la-Motte, pour un petit temporel et la capitation. — Contenances inconnues. — Total, 75 livres 10 sous.

C. 834. (Liasse.) — 37 cahiers, in-4°, 285 feuillets; 100 pièces (dont 81 imprimées), papier.

1719-1748. — Communauté de Vernet-Soutira ou le bas (1re partie). — Rôles d'impositions : 71 cotes sur celui de 1719, faisant en somme 611 livres 13 sous 10 deniers, et dont les principales sont celles de : Antoine Bergon, 49 livres 13 sous 10 deniers; madame de Beumon, 61 livres 6 sous 2 deniers; Pierre Bergon, 43 livres 11 sous 7 deniers. — Total du rôle de la taille de 1748, 762 livres 8 deniers. — Total du rôle du dixième de la même année, 298 livres 17 sous 5 deniers. — Total de celui de la capitation, même année, 327 livres, dont la cote la plus élevée est de 11 livres, et la plus faible de 1 livre 2 sous. — Procès-verbal concernant la levée des milices (1726) : « Louis Théron, marchand, exempt comme fermier adjudicataire du cinquantième de la paroisse de Roussy-Ginoulhac. » — Déclaration concernant les mendiants et les vagabonds (1724).

C. 835. (Liasse.) — 38 cahiers in-4°, 343 feuillets ; 2 pièces, papier.

1750-1789. — Communauté de Vernet-Soutira (2e partie). — Rôles d'impositions : 89 cotes sur celui de 1789, dont le total est de 1,401 livres 7 sous 10 deniers. — Dans cette somme figure pour 4 livres 8 sous 6 deniers le vingtième noble à la charge de M. de Loupiac et de M. Fourgous. — Principaux contribuables : Marie Calmejanes, 166 livres 17 sous 9 deniers; les héritiers de demoiselle Marie Théron, 106 livres 3 sous 5 deniers ; Louis Cavarroc, 71 livres 14 sous 8 deniers. — Rôle supplémentaire : le seigneur de Loupiac, pour un bois noble au terroir de las Tombes, contenant 5 quartons ; M. Antoine Latapie, vicaire de Vernet, pour sa capitation. — Don de 150 livres sur les impositions de 1769 ; — autre de 70 livres en 1774. — Montant du troisième vingtième de 1783, 212 livres 6 sous 9 deniers.

C. 836. (Liasse.) — 17 cahiers, in-4°, 411 feuillets ; 2 pièces, papier.

1776-1789. — Communauté de Veriéres-d'Estaing. — Rôles d'impositions : 172 cotes sur celui de 1783, faisant en somme, pour la taille et les vingtièmes, 2,462 livres

5 sous 11 deniers; — 7 imposés au vingtième noble : Pierre Maurel, vigneron; le sieur Roulié; M. d'Arzac; Jean Vernhes, de La Coste; le sieur Dufau de Beauregard; le sieur Jean Fleuret Baldit; le sieur Gabriac, d'Estaing. — Principaux contribuables : le sieur François Arlabosse, 122 livres 9 sous 8 deniers; M. Martin, avocat, 77 livres 6 deniers; Antoine Lemouzy, 70 livres 14 sous 4 deniers; — Noble de Resseguier, contribuable du mandement pour 2 livres 2 sous 3 deniers; M. Baldit, assesseur, pour 6 livres 19 sous. — Taille annuelle de 2 livres 10 sous due à Sa Majesté. — Droit de chaperon, suivant l'usage, 10 livres. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant 14 imposés, en tête desquels figure M. de Cabanes, seigneur de Vérières, pour son château avec dépendances, ses prés de la Grenouille, de la Planque, de Ramon, etc. — Contenances inconnues. — Total du rôle, 144 livres 13 sous 3 deniers.

C. 837. (Cahiers.) — Formats divers, 93 feuillets, papier.

1786-1789. — Communauté de Vérières près Millau. — Rôles d'impositions : 207 cotes sur celui de 1787, dont le total est de 5,049 livres 18 sous. — Les principales sont celles de : M. de Cassan, 139 livres 10 sous 10 deniers; Jean Maury et le sieur Joulié, 84 livres 5 sous 9 deniers; même Jean Maury, 80 livres 14 sous 7 deniers; madame de Lesignan pour ses biens d'Engueyresques, 97 livres 11 sous 2 deniers. — Droit de toulte et de taille annuelle s'élevant à 20 livres, payable à la marquise de Sévérac; — 150 livres de traitement au régent des écoles; — 30 livres pour les dépenses imprévues, ou pour l'entretien des ponts en bois jetés sur la rivière Lumensounesque. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : madame la maréchale de Biron, pour le bois et la bergerie de Vinnac avec dépendances, les propriétés de Cazermes, la Vernière et la Thioule; M. de Cassan; M. de Carbon, seigneur de Cabrières; M. le vicomte d'Eparban, pour le terroir de Silles; MM. Rozier, avocat et médecin, le premier demeurant à Paris; M. Fabre, conseiller du Roi à l'Élection, etc. — Contenances inconnues : 19 articles dont le total est de 171 livres 2 sous 1 denier.

C. 838. (Liasse.) — 36 cahiers, formats divers, 465 feuillets; 33 pièces (dont 12 imprimées), papier; 1 pièce, parchemin.

1718-1753. — Communauté de Verfeil (1e partie). — Rôles d'impositions : 315 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 2,717 livres 9 sous 1 denier; — les principales sont celles de : maître Jean de Bailles, 68 livres 1 sou 7 deniers; l'héritier de noble Marc Maffre, 78 livres 12 sous; maître Nicolas Poux, 70 livres 16 sous; Antoine Pratbernou, 68 livres 6 sous 3 deniers; M. Jean Daudouy, viguier, 88 livres 16 sous 6 deniers. — Parmi les charges locales : les gages du maître d'école; 48 livres pour les gages des quatre consuls, à raison de 12 livres pour chacun; 5 livres pour le luminaire du vendredi-saint ou de la Fête-Dieu; 6 livres pour les frais de la procession de la communauté à Notre-Dame de Livron. — Contestation à l'occasion de la nomination consulaire, sur le nombre et la qualité des consuls à élire. — Transport sur les lieux de M. Antoine Molinier, conseiller du Roi, capitaine-châtelain, juge civil et criminel de Saint-Antonin. — Ordonnance de l'intendant. — Réunion communale à la halle dudit Verfeil pour procéder à ladite nomination, en remplacement du sieur Jean de Saint-Clair, premier consul, et de ses collègues. — Protestations des sieurs Étienne Basse et Pierre Couzeran, sur la forme irrégulière du tirage au sort (1726).

C. 839. (Cahiers.) — In-4°, 495 feuillets, papier.

1754-1772. — Communauté de Verfeil (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de la taille pour 1754, 3,275 livres 3 sous 4 deniers répartis entre 292 cotes. — Total de celui de 1772, réparti entre 301 cotes, 4,729 livres 19 sous 9 deniers. — Imposition de 10 livres pour les 12 grand'messes à l'intention de la conservation des récoltes; — idem, de 10 livres pour les gages du secrétaire de la communauté. — Nomination de deux consuls au lieu de quatre. — Principaux contribuables : Marc Caussanel, 110 livres 15 sous 5 deniers; le sieur Jean Colard, 133 livres 7 sous 10 deniers; maître Jean Ravaille, 145 livres 18 sous 1 denier; le sieur Jean Poux, 161 livres 9 sous 8 deniers; François Dalbusquier, d'Alzonne, 100 livres 10 sous 3 deniers; maître Antoine Cazalet, 161 livres 2 sous 4 deniers; M. le viguier, 156 livres 13 sous 7 deniers, etc.

C. 840. (Cahiers.) — In-4°, 535 feuillets, papier.

1773-1782. — Communauté de Verfeil (3e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de la taille et des vingtièmes pour 1781, 5,880 livres 9 deniers, répartis entre 311 cotes dont 12 pour rentes rurales. — Don de 300 livres accordé à la paroisse de Verfeil par les messieurs du bureau des États de la Haute-Guyenne. — 182 contribuables profitèrent de cette faveur. — La plus forte part fut celle de M. le viguier, 16 livres 6 sous 11 deniers; et la plus faible, celle de maître Joseph Parayre, 2 deniers.

C. 841. (Cahiers.) — Formats divers, 357 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Verfeil (4e partie).

Rôles d'impositions. — Deux rôles pour 1783 : celui de la taille et du vingtième, et celui du troisième vingtième, qui, réunis, font en somme 6,630 livres 16 sous 11 deniers. — 325 cotes inscrites au rôle de la taille et des vingtièmes pour 1789, dont le total est de 4,204 livres 6 sous 3 deniers, sur lequel fut mise en moins imposée la somme de 331 livres pour l'afferme du pré commun. — Rôle supplémentaire où figurent : M. Clapier, prieur-curé de Selgues, pour plusieurs immeubles attenants; M. Garrigues, curé de Verfeil, pour la maison presbytérale et le jardin, et autres pièces ; M. Julia, curé de la paroisse de Ginal, pour sa capitation; M. Massol, vicaire de la paroisse dudit Verfeil ; le sieur Pierre Combel Lagaverne, « bas officier d'invalide. » — Total du rôle, 24 livres 17 sous 11 deniers.

C. 842. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Vezins. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois : M. le comte de Vezins, pour son château et autres propriétés nobles, dont les confrontations et les contenances sont portées au cadastre ; M. le curé de Vezins et M. Guiral, vicaire, pour leurs cotes de capitation. — Total du rôle, 124 livres 16 sols 3 deniers. — Le comte de Vezins était représenté lors de la confection dudit rôle par M. Lunet, son procureur fondé.

C. 843. (Liasse.) — 28 cahiers in 4°, 208 feuillets ; 18 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Veuzac. — Rôles d'impositions : 38 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 396 livres 11 sous 7 deniers. — Principaux contribuables : Antoine Gausseran fils, 42 livres 7 sous; Antoine Gausseran Del Roch, 28 livres 16 sous 4 deniers ; le seigneur de Veuzac, 26 livres 9 sous ; Barthélemy Miral, 30 livres 3 sous. — Dans le total susdit figurent 2 livres 10 sous, pour la construction du pont de Blois. — 54 cotes inscrites au rôle de 1787, dont le total est de 728 livres 8 sous 3 deniers, y compris 3 livres 14 sous 9 deniers de reliquat dû par le consul de 1784. — En tête du rôle figure le seigneur de Veuzac avec une cote de 99 livres 9 sous 9 deniers. — Le plus fort imposé venant après est Antoine Gausserand, 88 livres 7 sous 9 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789 : M. Granier, seigneur de la communauté possédant audit lieu les décombres d'un vieux château et ses dépendances, portées au cadastre ; M. Bories, curé. — Total du rôle, 10 livres 4 sous 8 deniers.

C. 844. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté du Viala-du-Tarn. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, se montant à 32 livres 17 sous, à la charge de : madame de La Roche-Lambert, abbesse de Saint-Sernin-sous-Rodez, seigneuresse du Viala, pour une vigne située au tènement de Poursouneur, autre vigne et un château ; le curé du Viala, pour deux petits jardins, presbytère et capitation; M. Julien, prieur-curé de Saint-Symphorien, pour le champ de la Luminaire, contenant une quarte et demie, un champ avec petit jardin, contenant environ une sétérée, etc.

C. 845. (Liasse.) — 11 cahiers in 4°, 156 feuillets ; 3 pièces, papier.

1781-1789. — Communauté du Vibal. — Rôles d'impositions. — Total à payer pour 1783, 4,461 livres 2 sous 8 deniers, à ce non compris le troisième vingtième et la capitation. — Trois contribuables sujets au vingtième noble : M. Guinot, prêtre ; maître Rous, de Madinhac ; le sieur Fontés. — Total de 1783, 3,789 livres 18 sous 6 deniers, réparti entre 134 cotes, dont les plus élevées sont celles de : maître Blanchi, 306 livres 7 sous; Étienne Courtial, 219 livres 8 sous 3 deniers; Joseph Gineste, 188 livres, 16 sous 2 deniers ; sieur Puech, 224 livres 5 sous 2 deniers ; M. Pons, 282 livres 15 sous. — Taille annuelle de 24 livres due à Sa Majesté. — 6 livres attribuées de tout temps au consul pour droit de chaperon. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : Sa Majesté, pour pré situé au Moulin-Viel, contenant 6 sétérées, un terrain d'environ 3 quartes, attenant audit pré, autre pré de la Branque, 12 sétérées ; M. le curé de Saint-Martin de Cormières, pour un jardin de 2 quartes, et un pré d'égale contenance.

C. 846. (Cahiers.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1781-1789. — Communauté de Villecomtal. — Rôles d'impositions : 389 cotes sur celui de 1781, y compris les 5 pour vingtième noble, à la charge de : M. de Villecomtal, François Annat, de Molières, M. de La Guizardie, M. Labro et le sieur Dauban. — Total général du rôle 5,559 livres 12 sous 9 deniers, dont 42 livres 15 sous 4 deniers de reliquat dû par le consul de 1778. — Payement de 2 livres annuellement aux pauvres de la paroisse. — Allocation de 210 livres au prêtre chargé de dire une messe les dimanches et les fêtes. — Dépense de 5 livres, pour l'achat du cierge pascal. — Principaux contribuables : maître Antoine Passelac, 148 livres 9 sous 6 deniers; M. Annat, 106 livres 5 sous 4 deniers ; le sieur Costes, 114 livres 18 sous ; M. de Villecomtal, 79 livres 13 sous 11 deniers. — Ce dernier fut taxé 137 livres 17 sous 4 deniers pour vingtième noble. — Total de 1785, 6,408 livres

18 sous 4 deniers. — Rôle supplémentaire de 1789, comprenant neuf articles sans autre désignation de biens nobles, que celle du domaine de La Pradinie, appartenant à M. Labro, de Villecomtal. — Total du rôle, 80 livres 7 sous 3 deniers.

C. 847. (Cahiers.) — Formats divers, 549 feuillets, papier.

1734-1770. — Communauté de Villefranche-de-Rouergue (1re partie). — Rôles d'impositions : 1,968 cotes sur celui de 1734, dont le total est de 35,046 livres 15 sous 6 deniers. — Détail des rentes et redevances sujettes à l'impôt. — Mention de l'arrêt de la Cour des Aides de Montauban déclarant nobles certains biens et certaines rentes du seigneur de Veauzac. — Don de 150 livres accordé à la communauté pour raison de la grêle ; — idem, de 2,110 livres pour le trop allivré. — Rétribution de 180 livres au prédicateur du carême, et de 30 livres pour les dominicales durant l'avent. — Honoraires de 210 livres au secrétaire de la communauté. — 25 livres aux trois couvents mendiants pour assistance aux processions. — 9 livres d'étrenne aux mêmes établissements, le jour de Noël. — 40 livres à MM. du chapitre « pour la rétribution des messes votives qui se disent dans l'église Notre-Dame-des-Treize-Pierres, aux fêtes de Notre-Dame, de Saint-Roch et le second dimanche de chaque mois. — 3 livres de gages à l'imprimeur. — Total de 1770, 39,775 livres 7 sous 9 deniers. — On trouve dans ce rôle, sous la rubrique : état des rentes cotisées non-valeurs, le seigneur abbé de Loc-Dieu, pour 199 livres 1 sou 2 deniers ; le seigneur de Veauzac pour 244 livres 9 sous 6 deniers ; le baron de Lagarde, pour 13 livres 19 sous 5 deniers, etc.

C. 848. (Cahiers.) — Formats divers, 523 feuillets, papier.

1771-1776. — Communauté de Villefranche-de-Rouergue (2e partie). — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1771, 41,792 livres 16 sous 3 deniers. — Principaux contribuables : M. Jean-Baptiste Mazières, 230 livres 10 sous 7 deniers ; M. Jean-Pierre Granier, 292 livres 1 sou 3 deniers ; M. Joseph Dardène, 477 livres 12 sous 11 deniers ; le sieur Jean-François Obscur, marchand, 337 livres 10 sous 8 deniers ; le sieur Pierre Parayre, marchand, 245 livres 4 sous ; les RR. PP. Chartreux, 555 livres 3 sous 4 deniers : maître Jean-Baptiste Gailhardy, conseiller, 319 livres 4 sous 9 deniers ; les syndics et administrateurs de l'hôpital général, 283 livres 13 sous 3 deniers ; les RR. PP. de la Doctrine Chrétienne, 323 livres 8 sous 6 deniers, etc. — Détail des rentes susceptibles d'imposition, appartenant à : M. Bonhomme ; M. le vicomte d'Orlhonnac ; au vénérable chapitre de Villefranche ; aux Chartreux ; au seigneur de Sanvenza ; à M. d'Arribat, ancien juge-mage ; à M. François Obscur, pour partie du fief de Fontalbat ; au sieur Soulié, bourgeois ; à M. Colonges, président en l'Élection, etc. — Total de 1776, 38,371 livres 2 sous 5 deniers, formant 1,662 cotes. — Division du taillable en quatre quartiers : l'église, le Gua, la Fontaine et le Puech. — On remarque parmi les contribuables : messire Jean-François de Renaldy, seigneur de Calcomiès ; messire Jean-François de Molinéry ; messire Alexis-Dauphin de Colonges ; M. Jean-François de Pomairol, président ; noble Joseph de La Combe, écuyer, receveur des tailles ; messire Louis Visset, comte de Ganges ; dame Angélique de Loupias de Lescure, veuve de noble Henri de Prévinquières, seigneur de Montgeaux, etc.

C. 849. (Liasse.) — 38 cahiers in-4°, 349 feuillets ; 69 pièces (dont 56 imprimées), papier.

1718-1742. Communauté de Villelongue (1e partie). — Rôles d'impositions : 147 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 980 livres 14 sous. — Les principales sont celles de : Jean Bec, 49 livres 10 sous 7 deniers ; Jean Cadillac, 62 livres 12 sous 3 deniers ; Laurens Delmas, 43 livres 10 sous 8 deniers. — La cote de M. de Villelongue est de 15 livres 8 sous 2 deniers. — Rente annuelle de 22 livres de cire au seigneur. — Allocation de 20 livres en faveur des consuls, pour leur droit de chaperon, suivant l'ancien usage. — Outre les deux consuls habituels, il y en avait deux autres chargés « de l'entretien et réparations des planches sur la rivière de Lezert. » — Chacun de ces quatre fonctionnaires présentait deux candidats, parmi lesquels le susdit seigneur était tenu de choisir les remplaçants. — Total du rôle de la taille de 1742, 874 livres 3 sous 3 deniers. — Grêle et inondations en 1734.

C. 850. (Liasse.) — 34 cahiers in-4°, 329 feuillets ; 36 pièces (dont 25 imprimées), papier.

1743-1765. — Communauté de Villelongue (2e partie) — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1765, 1200 livres 14 sous, qui fut départi par Merlin, secrétaire, à raison de 6 livres 16 sous 8 deniers pour chaque livre cadastrale. — Principaux contribuables : François Granié, 63 livres 14 sous 1 denier ; Jean Cadillac, 77 livres 6 sous 1 denier ; Jean Bec, 58 livres 3 sous 4 deniers. — Le seigneur de Villelongue payait 14 livres 8 sous 9 deniers. — Mandes de la taille, où il est dit que les collecteurs infidèles s'exposent aux peines « du carcan et du fouet pour les divertissemens au-dessous de 150 livres. »

C. 851. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 371 feuillets, papier.

1766-1789. — Communauté de Villelongue (3e partie) — Rôles d'impositions : 129 cotes sur celui de 1789, dont de total est de 1,991 livres 17 sous 1 denier. — Le vingtième rural figure dans cette somme pour 307 livres 3 sous 2 deniers; et le vingtième noble, à la charge du seigneur de Villelongue, pour 101 livres 6 sous 5 deniers. — Principaux contribuables : Joseph Granié, 102 livres 13 sous 5 deniers ; Jean Cadillac, 149 livres 15 sous 11 deniers; Joseph Laroque, 89 livres 16 sous 2 deniers. — Rôle de la capitation pour la même année, se montant à 346 livres 7 sous 7 deniers. — La première colonne consacrée aux insolvables, la seconde aux contribuables de 1 livre ; la vingt-troisième aux contribuables de 30 livres 10 sous. — De Trimond, intendant de la Généralité.

C. 852. (Liasse.) — 20 cahiers in-folio in-4°, 402 feuillets, 40 pièces (dont 27 imprimées), papier ; 1 pièce, parchemin.

1720-1748. — Communauté de Villeneuve (1e partie) — Rôles d'impositions : 958 cotes sur celui de 1720, faisant en somme 10,881 livres 11 sous 7 deniers. — Parmi les contribuables figurent : noble Henri de Cambon ; noble Jean de Rouget ; noble Jean Durieu; M. de Veauzac ; noble Marc De La Tour ; messire Pierre de Pomayrol; noble François de Malroux ; madame d'Espagnac. — Total à recouvrer en 1748, 16,211 livres 8 sous 9 deniers, y compris l'impôt du dixième. — Principaux imposés : les héritiers de M. le président Labastide, 75 livres 17 sous 11 deniers; le sieur Pierre Clauzels, bourgeois, 51 livres 14 sous 2 deniers; maître Antoine de Bourran, 92 livres 14 sous 1 denier. — État des rentes sujettes à l'impôt.

C. 853. (Cahiers.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1765-1770. — Communauté de Villeneuve (2e partie) — Rôles d'impositions : 13,979 livres 8 deniers à imposer en 1770. — Les nominations des échevins de la communauté eurent lieu dans l'Hôtel-de-Ville dudit Villeneuve, en présence de Jean-Jacques Chalret, juge, bailli civil et criminel au bailliage de Villeneuve. — Cotes principales : M. de Naussac, 156 livres 8 deniers ; MM. les prêtres de Villeneuve, 142 livres 6 sous 3 deniers; M. de Portes, 177 livres 3 deniers; M. Lajunies, 183 livres 6 sous; noble de Fleyres, 151 livres 8 sous 3 deniers; maître Antoine Bourran, 339 livres 3 sous 1 denier. — Escandil de la communauté, ou tableau donnant la valeur de chaque denier, sol et livre d'allivrement cadastral : « 1 denier vaut 6 deniers; 1 sou vaut 6 sous un sixième de denier, etc. »

C. 854. (Cahiers.) — In-4°, 631 feuillets, papier.

1771-1779. — Communauté de Villeneuve (3e partie). — Rôles d'impositions. — Le total de celui de 1771 s'élève à 13,914 livres 4 sous, duquel est à déduire la somme de 5 livres pour l'afferme du four de la communauté; celle de 317 livres pour le reliquat dû par le sieur Guillaume Gabet, collecteur de 1767, suivant arrêt de la Cour des Aides ; plus celle de 23 livres 6 sous pour les intérêts de cette dernière somme. — Villeneuve avait des échevins au lieu de consuls. — La durée de leur charge était de plus d'une année; il est dit dans un verbal d'élection que les conseillers de ville ne peuvent exercer les fonctions d'échevin que pendant trois ans, et qu'ils ne sont rééligibles qu'après un intervalle d'un égal nombre d'années. — Total du rôle de la taille de 1777, 14,634 livres 5 sous 7 deniers.

C. 855. (Cahiers.) — In-4° 546 feuillets, papier.

1780-1789. — Communauté de Villeneuve (4e partie). — Rôles d'impositions : 1,192 cotes sur celui de 1780, faisant en somme 24,515 livres 7 sous 3 deniers, provenant de la taille des biens-fonds et rentes rurales; des reliquats des comptes de 1774 et 1777; de la créance due au sieur Chalret; des deux vingtièmes et 4 sous pour livre du premier. — Allocation de 40 livres pour les honoraires du secrétaire de la communauté; idem, de 16 livres « pour le sonneur de la prière à l'occasion du vœu fait par la communauté lors de la maladie contagieuse; » idem, de 40 livres pour les 4 valets de ville; idem, de 10 livres payables au prieur de la confrérie du Saint-Sacrement pour les flambeaux de la Fête-Dieu ; idem, de 96 livres pour deux enfants trouvés, à raison de 4 livres par mois; idem, de 150 livres pour le régent des écoles, etc. — Principaux imposés : M. Deportes, 281 livres 3 deniers; M. Lajeunies, 295 livres 6 sous 2 deniers; le sieur Pierre Clauzels, 321 livres 11 sous 11 deniers; maître Antoine Bourran, 540 livres 8 sous 10 deniers. — Total du rôle de 1788, 19,397 livres 5 deniers. — Prix du setier de froment, mesure dudit Villeneuve, 11 livres 11 sous. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, où figurent : M. Guillaume Honoré de Fleyres, pour la moitié d'un bois près le village de Vercantelle; les ermites de Mauriac, pour maison, grange, etc.; la communauté, pour un communal appelé le Caussé, etc. — Contenances inconnues : 16 articles audit rôle, dont le total est de 160 livres 6 sous. — Cahiers très-bien tenus.

C. 856. (Liasse.) — 55 cahiers in-4°, 454 feuillets ; 8 pièces, papier.

1718-1789. — Communauté de Villevayre. — Rôles

d'impositions : 126 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 666 livres 17 sous 9 deniers. — Parmi les charges de cette année figurent les suivantes : 18 livres « pour le louage de la maison presbitérale à laquelle la communauté demeure condamnée; » 1 livre 10 sous pour deux messes votives pour la conservation du bien de la terre; 12 livres pour le cierge pascal, « luminaire du *Corpus-Christi* ou pendant l'année; » 6 livres pour la « sonnerie des cloches pour les offices ou pour le bien de la terre; » 15 livres pour faire faire un tableau en l'honneur de Notre-Dame, pour le grand autel de l'église. — Cotes principales : Antoine Lagarrigue, forgeron, 48 livres 15 sous 8 deniers; Étienne Vidal, meunier, 27 livres 16 sous 3 deniers. — MM. de Cornusson et Jean de Benaven, noble Antoine Durieu, contribuables du mandement. — 130 cotes en 1789, dont le rôle sonne pour 826 livres 13 sous 11 deniers de taille et de vingtième rural. — Le vingtième noble formant un total de 95 livres 2 sous 11 deniers, était payé par quatre contribuables : le sieur comte de Fargues, le sieur viguier, Condat de Grun, le sieur Fronton Ramondy, le sieur Bonhomme. — Rôle supplémentaire où il est fait mention du château et de ses dépendances. — Total, 5 livres 2 sous 8 deniers.

C. 857. (Cahier.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Vimenet. — Rôle supplémentaire d'imposition pour les six derniers mois, où figurent : Pierre-Jean Delpal, pour une terre inculte située au terroir de Cantogach; Pierre Albouy; Jean Tessières; Joseph Laur, marchand; la communauté de Vimenet, pour un pacage situé au terroir de Pouzarac, pour autre pacage au terroir ou puech de Mongros, joui concurremment avec la communauté de Tassières et Galinières, etc. — Désignation de quelques contenances. — Total du rôle, 90 livres 15 sous.

C. 858. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 58 feuillets; 3 pièces, papier.

1723-1789. — Communauté de Vines. — Rôles d'impositions. — 58 cotes en 1723, faisant en somme 308 livres 12 sous 4 deniers maille. — Les principales sont celles de : François Boudet, 24 livres 14 sous 8 deniers; l'héritier de Guillaume Palhol, 19 livres 8 de[illegible]niers. — 110 cotes en 1788, dont le total est de 1,037 livres [illegible] 18 sous. — Principaux imposés : Jean Girbal Barré, 68 li[illegible]res 4 sous 9 deniers; Jean Brieu au lieu de Baptiste [illegible]alvet, 88 livres 12 sous 9 deniers; Jean Géli, 56 livres 1[illegible]9 sous 1 denier. — Rôle supplémentaire pour 1789, où fi[illegible]gurent : la communauté des prêtres, pour un champ [illegible]noble contenant 3 sétérées; Jean-Pierre Delrieu Borie, pour un champ noble appelé lou Bouïssou; M. Dourdou, de Pierrefiche, à raison de son domaine noble de Mujadoux, etc. — 7 articles ou cotes dont le total est de 69 livres 2 sous 6 deniers.

C. 859. (Liasse.) — 35 cahiers in-4°, 335 feuillets; 10 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1719-1772. — Communauté de La Vinzelle (1re partie). — Rôles d'impositions : 123 cotes sur celui de 1719, dont le total est de 621 livres 8 sous. — Principaux imposés : maître Jean Astorg, avocat, 20 livres 10 sous 7 deniers; Jean Aurières, de Loumazen, 21 livres 18 sous 6 deniers. — Dans le total susdit figure la somme de 24 livres 8 sous pour 30 livres de cire et 8 sous de rente annuelle due au seigneur prince de Monaco. — 109 cotes inscrites au rôle de 1772, faisant en somme 812 livres 14 sous 3 deniers, distraction faite de 2,400 livres de don accordé à ladite communauté, à cause de la surcharge de l'allivrement. — État des biens abandonnés, dressé en 1743, conformément à l'ordonnance de MM. les officiers de l'Élection de Villefranche : biens abandonnés par M. Lubac, consistant en prés, champs, vignes, bois, etc., jouis par Joseph Tardieu, à la charge d'en payer la taille et la rente, et de faire auxdites vignes 500 provins annuellement; bois appelé del Bex, contenant 9 sétérées un quart, abandonné par le seigneur de Selves; biens de Jean Pons, de la Combe; de Guillaume Lagarre Vigèze; de Jean Palac Paufer; de Gérard Barral; de Bernard Latreille, etc.

C. 860. (Liasse.) — 19 cahiers in-folio et in-4°, 348 feuillets; 11 pièces imprimées, papier.

1773-1789. — Communauté de La Vinzelle (2e partie). — Rôles d'impositions : 112 cotes en 1789, faisant en somme 1,588 livres 19 sous 9 deniers, y compris 91 livres 10 sous de vingtième noble à la charge de 8 contribuables, parmi lesquels demoiselle Jeanne Molénat, le sieur Trédolat, de Selves, le sieur François Du Cayla. — Principaux imposés : Raymond Fabre, 59 livres 6 sous 8 deniers; le bien de Las Pitiès, 56 livres 3 sous 3 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois, où figurent : M. de Selves, pour château, pré de Saint-Clair, le quart du bien de Laspilies; M. Bénazech, curé, pour la maison curiale, vigne de 10 journées; madame de Sainte-Gemme pour sa moitié du château de Laspilies, appelé la Grande-Tour, vigne et autres pièces; madame Denizot, pour sa moitié du corps de logis du château de Laspilies, étable, anciennement chapelle, basse-cour, jardin, etc.; M. de Praissac, pour sa moitié dudit château, etc.; M. le com-

mandeur; Antoine Felzines pour son domaine du Cayla appelé de Noyers; Louis Cussac. — Total du rôle, 62 livres 15 sous 1 denier.

C. 861. (Liasse.) — 38 cahiers in-4°, 294 feuillets; 24 pièces, papier.

1718-1789. — Commune de Viviers. — Rôles d'impositions : 44 cotes sur celui de 1718, dont le total est de 239 livres 11 sous 10 deniers maille. — Les principales ou plus fortes sont celles de : François Boudet, 23 livres 18 sous 3 deniers; Pierre Combes, 18 livres 11 sous 5 deniers; Géraud Bernady, de l'Aubarède, 17 livres 15 sous 4 deniers. — La taille du seigneur de l'endroit était de 2 livres 14 sous 2 deniers. — 55 cotes sur le rôle de la taille et des vingtièmes pour 1789, faisant en somme 432 livres 9 sous 8 deniers. — Un seul imposé au vingtième noble : M. Balsa de Firmy, 29 livres 6 sous 8 deniers. — La plus forte cote est celle de François Dalquié, 40 livres 9 sous 7 deniers; et la plus faible, celle d'Antoine Rolland, 6 sous 2 deniers. — Rôle supplémentaire négatif, M. le curé se trouvant compris au rôle de la communauté d'Aubin.

C. 862. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 30 feuillets; 1 pièce, papier.

1773-1789. — Communauté de Volonzac. — Rôles d'impositions : 86 cotes sur celui de 1773, dont le total est de 1,048 livres 17 sous, non compris 31 livres 3 sous pour le reliquat de 1770. — Principaux imposés : Antoine Carrière, 140 livres; Jean Lavayssière, 66 livres 1 sou 3 deniers; Jean Couvignou, 46 livres 14 sous 4 deniers. — La cote de M. de Volouzac est de 5 livres 5 sous. — 87 cotes en 1786, faisant en somme 1,599 livres 1 sou 3 deniers. — Ledit Antoine Carrière est coté 221 livres 13 sous 4 deniers; et Jean Lavayssière, 104 livres 16 sous 11 deniers; Pierre Delbès, 73 livres 8 sous 7 deniers dont 22 livres 8 sous 4 deniers de vingtième rural. — Rôle supplémentaire de 1789, où figure seul M. de Volouzac pour son château et dépendances, pré de Lazaguat, châtaigneraies de la Garroule et de Madame, bois et terre, etc., le tout de contenance de 172 sétérées une quarte, 78 livres 16 sous 6 deniers.

C. 863. (Liasse.) — 42 cahiers in-4°, 240 feuillets; 14 pièces, papier.

1719-1789. — Communauté de Valpillac. — Rôles d'impositions : 24 cotes sur celui de 1719, dont le total est de 450 livres 4 deniers. — Principaux contribuables : Jacques Gayraut, 54 livres 10 sous 3 deniers; les héritiers de Jean Gayraut, 39 livres 10 deniers; les héritiers d'Antoide Vidal, 37 livres 5 sous 11 deniers. — Répartition faite par Paul-François Palous, secrétaire de la communauté. — 34 cotes sur le rôle de la taille et du vingtième rural de 1789, faisant en somme 660 livres 11 sous 11 deniers non compris les reliquats, ainsi que la cote du vingtième noble, 35 livres 4 sous sur la tête de M. de Montvalat à la place du sieur Julien. — Cotes principales : François Malgoyres dit Puech, 148 livres 16 sous 9 deniers; Jean Deltour, 91 livres 18 sous 9 deniers; Louis Calviac, 97 livres 8 deniers. — Le rôle de 1783 avait été de 880 livres 11 sous 3 deniers, non compris la somme de 92 livres 10 sous 2 deniers pour le troisième vingtième. — Rôle supplémentaire des six derniers mois, où figurent 4 contribuables pour propriétés situées au fief ou terroir de Grelons. — Total du rôle, 2 livres 8 sous.

C. 864. (Liasse.) — 42 cahiers in-4°, 350 feuillets; 41 pièces (dont 30 imprimées), papier.

1776-1788. — Communauté de Vors de Calmont. — Rôles d'impositions : 73 cotes sur celui de 1776, dont le total est de 1,345 livres 3 sous, réparti par Artus pris pour greffier, à raison de 11 livres 18 sous 5 deniers d'allivrement. — Principaux contribuables : le sieur Garrigues, 138 livres 12 sous 10 deniers; le sieur Artus, 178 livres 12 sous; M. de La Valière, 75 livres 3 sous 9 deniers. — Quittance finale de 1783, sonnant pour 1,860 livres 13 sous 2 deniers : taille et crues y jointes, 730 livres; impositions accessoires 713 livres 1 sou 5 deniers; idem, en faveur des communautés trop allivrées, 20 livres 18 sous 6 deniers; vingtièmes des biens ruraux et nobles, 580 livres 7 sous 3 deniers; onzième des biens ruraux pour l'imposition des grandes routes, 107 livres 18 sous 3 deniers. — Rôle de la capitation pour cette même année, signé Villaret, vicaire général, 487 livres 5 sous. — Total de la taille et des vingtièmes de 1788, 602 livres 18 sous 1 denier.

C. 865. (Liasse.) — 7 cahiers, in-4°, 97 feuillets; 9 pièces imprimées, papier.

1781-1785. — Communauté d'Alpuech. — Rôles d'impositions : 152 cotes sur celui de 1783, faisant en somme 3,749 livres 10 sous 1 denier, dont 2 livres 19 sous 9 deniers de reliquat dû sur l'exercice 1780. — Principaux contribuables : sieur Raymond Costes, bourgeois, 383 livres 2 sous 3 deniers; Jean Delpon Maury, 165 livres 12 sous 1 denier; Gabriel Vayssière dit Jeanicher, 109 livres 12 sous; demoiselle Jeanne-Thérèse Baldit, veuve du sieur Étienne Bosc, 296 livres 12 sous; Antoine Vincens, 131 livres 4 sous 5 deniers; M. Joseph Valadier, avocat, 94 livres 2 sous. — Rôles de la capitation pour 1781 et 1784,

dont le premier sonne pour 820 livres, provenant de cotes dont la plus faible est de 1 livre, et la plus forte de 55 livres 13 sous. — Quittances finales de taille (V. le n° 19).

C. 866. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 18 feuillets; 14 pièces (dont 13 imprimées), papier.

1780. — Communauté d'Annat. — Rôles d'impositions : 105 cotes sur celui de 1780, dont le total s'élève à 1,312 livres 12 sous 7 deniers. — M. de Fraissinet, seul imposé au vingtième noble, payait 43 livres 14 sous 8 deniers. — Le vingtième rural se montait à 161 livres 6 deniers. — Cotes principales : Pierre Brevier, 83 livres 17 sous 11 deniers; Pierre Bouissou, 54 livres 13 sous; M. Domergue, 49 livres 15 sous 3 deniers; M. Antoine Prat, 97 livres 7 sous 9 deniers; les habitants du village, 226 livres 10 sous 7 deniers. — Mandement pour les dons à cause des grêles et autres accidents : à François Capoulade, 7 livres; à Augustin Galan, 5 livres; à Baptiste Baptedou, 6 livres; à Amans Couderc, 6 livres. — Récépissés à compte, signés Labit (V. le n° 27).

C. 867. (Cahier.) — in-4°, 4 feuillets, papier.

1782. — Communauté d'Arcagnac. — Extrait du rôle de l'imposition : 119 cotes faisant en somme 939 livres 12 sous 8 deniers. — Les héritiers de noble Louis d'Agens, seigneur de Loupiac, y figurent pour 254 livres 12 sous 10 deniers; Jean de Mourlhon pour 1 livre 11 sous, et M. de Sarrus, viguier de Najac, pour 68 livres 19 sous 7 deniers (V. le n° 33).

C. 868. (Cahier.) — 1 pièce, papier.

1754. — Communauté d'Arjac. — Compte de recette et de dépense rendu par Joseph Molénat, consul-collecteur. — La recette s'élève à 2,117 livres 5 sous 2 deniers, et la dépense à 2,103 livres 9 sous 11 deniers. — Parmi les articles composant cette dernière somme figurent : 300 livres pour le brevet militaire; 2 livres 10 sous pour le projet du rôle de la capitation; 5 livres pour le voyage à l'effet de faire vérifier le rôle; 42 livres 9 sous 8 deniers pour droit de liève à raison de 6 deniers pour livre; 7 livres 14 sous pour la dépense de la milice y compris l'équipement, la conduite du milicien et autres menues dépenses. — Clôture du compte par M. de Gourgues, intendant (V. le n° 34).

C. 869. (Cahiers.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1779-1785. — Communauté d'Ayssials. — Rôles d'impositions : 31 cotes sur celui de 1779, dont le total de 288 livres 18 sous 10 deniers, fut réparti par le sieur Rouquette pris pour secrétaire. — Nomination annuelle d'un consul. — Cotes principales : les dames religieuses d'Entraygues, 49 livres 13 sous 16 deniers; Jean Pelamourgues, 37 livres 17 sous 3 deniers. — M. le comte d'Entraygues payait dans cette communauté d'Ayssials 3 livres 13 sous 10 deniers; et M. Boubal, 16 sous 11 deniers. — Total de 1785, 488 livres 2 sous 9 deniers.

C. 870. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 250 feuillets, 3 pièces, imprimées.

1776-1781. — Communauté de Bénaven. — Rôles d'impositions. — Le compte de 1777 accuse une recette de 5,610 livres 12 sous 9 deniers, et une dépense de 5,683 livres 16 sous 4 deniers. — Remarquons parmi les dépenses formant cette dernière somme, celle de 12 livres pour le voyage de la vérification à Rodez, « distant de 10 bonnes lieues de montagne; » celle de 1 livre pour le port des mandes; celle de 2 livres 11 sous au chirurgien pour la visite des garçons de la milice. — Total de la capitation roturière de 1777, 2,523 livres réparti sur 208 contribuables. — 401 cotes sur le rôle de la taille pour 1781, dont le total est de 7,567 livres 1 sou 5 deniers. — Principaux imposés : Pierre Barrié Bartrou, 104 livres 7 deniers; Jean-François Devic, notaire, 115 livres 15 sous 1 denier; le sieur Cambournac, 106 livres 10 deniers; M. Louis Prat, avocat, 219 livres 8 sous; Joseph Saurel, 113 livres 18 sous 7 deniers; noble Antoine de Naucaze, 153 livres 11 sous 7 deniers; le sieur Jean-Pierre Barige, 167 livres 12 sous 1 denier; Jacques Boutie, 111 livres 8 sous 4 deniers (V. le n° 80).

C. 871. (Liasse.) — 9 cahiers in-4° 102 feuillets; 7 pièces (dont 5 imprimées, papier.

1775-1788. — Communauté de Bessuéjouls. — Rôles d'impositions : 189 cotes sur celui de 1775, faisant en somme 2,811 livres 17 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : maître Jean Alaux, 104 livres 10 sous 9 deniers; Louis Gimalac, 73 livres 5 sous 6 deniers; Mathieu Tournamire, 73 livres. — Outre ce rôle, il y a encore celui de l'imposition pour le remplacement de la finance des offices supprimés au Parlement de Toulouse, 112 livres; celui de la capitation, 831 livres; enfin celui des deux vingtièmes et sous pour livre, 889 livres 14 sous. — Il était alloué annuellement 12 livres d'honoraires aux consuls. — Le compte du consul-collecteur de 1788, accuse une recette de 4,098 livres 17 sous 7 deniers. — Quittances d'impositions (V. le n° 86).

C. 872. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 32 feuillets; 10 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1787. Communauté de Bonnefon. — Rôles d'impositions. — 110 cotes sur le rôle de la taille et des vingtièmes, dont le total est de 2,549 livres 17 sous 3 deniers. — Les principaux contribuables étaient : Antoine Pradel, 109 livres 18 sous 11 deniers; le sieur Gaubert, 257 livres 12 sous 6 deniers; le sieur Pégorier, 270 livres 4 sous 5 deniers; le seigneur de Saint-Chély, 252 livres 10 sous 11 deniers. — Le rôle de la capitation sonne pour 1,174 livres 15 sous. — Les premières cotes y sont à 1 livre, et la dernière, à la charge du sieur Fraissinous, fermier, à 78. — Nomination annuelle d'un consul, au lieu de Saint-Chély d'Aubrac, où se tenaient les réunions communales. — Cette communauté contribuait pour 31 livres 3 sous au paiement du régent des écoles dudit Saint-Chély. (Voir le n° 96.)

C. 873. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio, et in-4°, 315 feuillets ; 12 pièces (dont 9 imprimées), papier.

1775-1783. — Communauté du Bosc-de-Cadoule. — Rôles d'impositions. — 515 cotes sur celui de 1779, faisant au total 11,186 livres 2 sous 2 deniers, dont 2,077 livres 14 sous 2 deniers de vingtièmes ruraux. — Parmi les imposés pour rentes nobles figurent : M. le baron de Roumegoux, les héritiers de M. Laumond, maître Ricome, de Rieupeyroux, M. Colonges, M. Merlin, de Sauveterre, etc. — Le setier de seigle, mesure de Najac, est évalué 11 livres 10 sous; de l'avoine, 4 livres 10 sous; les gélines étaient à 10 sous; la livre de cire à 1 livre 12 sous. — 542 cotes sur le rôle de 1783, dont le total est de 10,061 livres 10 sous 6 deniers. — Principaux imposés : Antoine Combettes, 112 livres 7 sous; Jean Trébosc, 142 livres 17 sous; le sieur Gailhard, 187 livres 13 sous; le sieur Dubruel, 175 livres 8 sous; François Delmas, 144 livres 15 sous; le sieur Fraysse, 100 livres 18 sous 6 deniers. — M. le baron de Roumegoux figure en tête du rôle avec une cote de 12 livres 5 sous.

C. 874. (Liasse.) 20 cahiers, in-4°, 631 feuillets ; 43 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1787-1789. — Communauté de Bozouls. — Rôles d'impositions. — Total général pour 1787, 27,352 livres 12 sous 5 deniers, dont 1,848 livres de revenus patrimoniaux. — Ce mandement se décomposait en quatre membres : Bozouls, chef-lieu, Barriac, Gillorgues et Brussac. — Il payait annuellement au Roi un droit d'albergue s'élevant à 986 livres; plus 200 livres 13 sous pour le vingtième noble, à raison de l'acquisition du domaine; plus 60 livres pour le droit de chaperon attribué aux consuls; plus 9 livres pour un service aux prêtres de Bozouls ; plus 80 livres pour l'achat d'un habit pour le valet desdits consuls; plus 36 livres pour l'achat d'une robe consulaire; 200 livres pour les honoraires du maître d'école. — Le rôle de la capitation et des droits réservés pour cette même année, se porte à 5,865 livres 17 sous 4 deniers. — Principaux contribuables : sieur Antoine Monteil, 150 livres 7 sous 3 deniers ; M. Joseph Sarrois, docteur en médecine, 135 livres 7 sous 4 deniers ; sieur Gabriel Burguière, 136 livres 6 sous 1 denier; sieur Antoine Geniez, 267 livres 5 sous 1 denier; François Andrieu, 160 livres 5 sous 7 deniers; M. d'Ayssènes, 323 livres 11 sous 6 deniers; M. de La Pradelle, 225 livres 16 sous 9 deniers; le sieur Albenque, 392 livres 18 sous 5 deniers; M. Pons, de Vayssettes, 512 livres 5 sous 3 deniers; le même M. Pons, pour des biens à Laliguie, 457 livres 13 sous 11 deniers ; le sieur Antoine, de Las Brunes, 214 livres 16 sous 2 deniers ; M. maître Maymac, 472 livres 8 sous ; le sieur Séguret, du Bruel, 348 livres 4 sous 8 deniers ; le sieur Passela, 301 livres 7 sous 3 deniers ; les dames religieuses d'Espalion, 308 livres 18 sous etc. — Mandements; quittances du receveur; pièces diverses.

C. 875. (Liasse.) — 22 cahiers, in-4°, 98 feuillets ; 52 pièces (dont 46 imprimées), papier.

1775-1786. — Communauté de Briounes. — Rôles d'impositions. — 15 cotes sur celui de 1775, faisant en somme 377 livres 10 sous 9 deniers. — Les plus forts imposés étaient alors : Jean Anglade, 78 livres 5 sous 9 deniers; le sieur Martin, 77 livres 6 sous; le sieur Combes, 67 livres 17 sous 8 deniers. — 11 contribuables au rôle de la capitation, dont le total est de 118 livres. — Total du rôle de la taille et du vingtième rural pour 1786, 449 livres 15 sous 8 deniers. — Celui de la capitation roturière est de 117 livres. — Mandements; quittances du receveur; pièces diverses. (V. le n° 118.)

C. 876. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 15 feuillets ; 2 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1788. — Communauté de Bromme. — Rôles de la capitation se montant à 485 livres 9 deniers. — Cotes depuis 1 livre jusqu'à 38. — Une seule de cette dernière nature imposée au sieur Jacques Prunel. (V. le n° 120.)

C. 877. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1748. — Communauté de Cabanes. — Comptes de re-

cette et de dépense de Jean Bos fils, de La Borie-Basse, consul-collecteur dudit Cabanes. — Recette, 2,753 livres 9 sous 11 deniers; dépense, 2,592 livres. — Parmi les articles composant cette dernière somme, figurent: 3 livres pour « la proclamation de la levée des tailles à la moins ditte; » — 15 livres pour la procession que la paroisse fait annuellement « dans l'église de Saint-Marteuil, ou pour l'achapt du cierge pascal, suivant la coutume; » 9 livres pour l'honoraire des treize messes, suivant la coutume. — Les comptes clôturés par M. de Gourgues, intendant, se terminent ainsi : « C'est à vous monseigneur ce qu'il vous plaira vous taxer. » (V. le n° 126.)

C. 878. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier; (incomplet).

1781. — Communauté de Cabrespines. — Rôle de la taille et du vingtième. — 150 cotes, faisant en somme 2,236 livres 2 sous 10 deniers. — La communauté s'imposait annuellement 9 livres 6 sous de taille et rente due au seigneur engagiste; 11 livres pour le sonneur des cloches; 6 livres pour « le port du chaperon du consul. » — Principaux contribuables : maître Louis Destours, 71 livres 17 sous 9 deniers; Jean Aygalenq, 63 livres 6 sous 7 deniers; Pierre Neyrolles, 55 livres 19 sous 4 deniers; François Batut, 65 livres 18 sous 2 deniers. — La cote des héritiers de M. de Sauveplane était de 19 livres 6 sous 4 deniers. (V. l'art. 129.)

C. 879. (Liasse.) — 4 pièces, dont 3 imprimées, papier.

1788-1789. — Communauté de Cantagrel. — Arrêt de la Cour des Aides, relatif à l'exécution des déclarations du Roi touchant les biens patrimoniaux. — Notification à Pierre Turlan, consul dudit Cantagrel, des lettres du Roi et autres pièces concernant la tenue des États Généraux. — Instruction relative à la confection du rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés. — Nomination d'assesseurs chargés de travailler audit rôle. (V. l'art. 148.)

C. 880. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets; papier.

1787. — Communauté de Castelnau-de-Mandailles. — Rôle d'impositions comprenant 355 cotes dont le total est de 6,293 livres 19 sous. — Les principales sont celles : du seigneur de Vennac, 226 livres 14 sous 3 deniers, qui paya en six termes, le dernier en mars 1788; de Jean-Joseph Gasc, 132 livres 18 sous; du sieur Baldit, 306 livres 17 sous 9 deniers; de maître Bernié, avocat, 143 livres 7 sous 6 deniers; de maître Dulys, 144 livres 6 deniers; de Joseph Latournerie, 120 livres 18 sous 3 deniers. — Imposition annuelle de 12 livres pour le loyer de la chambre du vicaire; de 25 livres pour le droit de toulte au seigneur marquis; de 50 livres pour la moitié du tiers concernant la communauté en la reconstruction du pont de la Pougette. Assemblée communale pour l'élection de deux nouveaux consuls; obligation d'assistance pour tous les contribuables payant au-dessus de vingt livres. (V. l'art. 182.)

C. 881. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 39 feuillets, 1 pièce, imprimée, papier.

1789. — Communauté du Causse-Cabrespines. — Rôles d'impositions. — Celui de la taille et des vingtièmes, comprenant 190 cotes, sonne pour 1,957 livres 17 sous 2 deniers. — Les principales sont celles de : sieur Fleuret Alaux, 64 livres 15 sous 6 deniers; sieur Antoine Gratieux, 95 livres 18 sous 7 deniers; l'héritier de Jean Roulié, 84 livres 17 sous 8 deniers. — Le rôle de la capitation se porte à 522 livres 17 sous 8 deniers. — Cotes à 1 livre à la charge de Louis Savy, Baptiste Gratieux, de La Fabrègue, et Marie Dujol de La Caze; une seule cote à 18 livres payable par Jean Girou, dudit La Fabrègue. — Quittance finale des impositions, signée Lenormant de Bussy. (V. l'art 192.)

C. 882. (Cahiers.) — In-4°, 135 feuillets; 12 pièces (dont 11 imprimées, papier.

1777-1789. — Communauté du Cayrol-Bonneval. — Rôles d'impositions. — 103 cotes sur celui de 1777, dont le total est de 1,487 livres 16 sous, distraction faite du don de 170 livres accordé par l'intendant. — Principaux imposés : Pierre Malet, de La Roumayrie, 85 livres 7 sous 3 deniers; MM. les religieux de Bonneval, pour leur bien de Gouget, 96 livres 2 sous; M. de Salgues, de Falguières, 90 livres 1 sou; Antoine Lemouzy, 80 livres 16 sous 9 deniers. — Antoine de Brussac payait 2 livres 7 sous, et les héritiers de la demoiselle Verre, 16 livres 16 sous. — Total de la taille et des vingtièmes de 1788, 2,106 livres 15 sous 9 deniers, à payer par 109 contribuables, dont les deux plus imposés étaient le fermier des religieux de Bonneval, 130 livres 10 sous 3 deniers de taille seulement, et Pierre Malet, 115 livres 4 sous 2 deniers. — Total du rôle de la capitation, 542 livres 6 sous 9 deniers. — La cote la plus élevée est celle des domestiques de Bonneval, Masse, Pussac et Gouget, au service des religieux, qui payaient en tout 84 livres. (V. l'art. 199.)

C. 883. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1775. — Communauté de Centres. — Rôle d'imposi-

tion de la somme de 68 livres 7 deniers imposées sur les biens et rentes nobles, seigneuriaux et ecclésiastiques, et sur les biens fonds ruraux; ladite somme devant servir tant au remboursement de la finance des offices supprimés de l'ancien Parlement de Toulouse, que pour les gages des officiers actuels dudit Parlement. — Principaux imposés : M. le comte Du Bosc, 15 livres 8 deniers; le sieur Flottes, 3 livres 13 sous 3 deniers. (V. l'art. 201.)

C. 884. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 18 feuillets, 3 pièces imprimées, papier.

1789. — Communauté de Cogulet. — Rôles de la taille et vingtièmes et de la capitation. — 73 cotes sur le premier, faisant un total de 441 livres 17 sous 4 deniers. — Principaux imposés : le sieur Jean Burguière, 65 livres 7 sous 3 deniers; le sieur Besombes, 62 livres 3 sous 6 deniers. — La cote de M. le prieur était de 16 sous 3 deniers. — Montant du rôle de la capitation, 180 livres 1 sou 11 deniers. — Cotes depuis 1 livre 10 sous jusqu'à 28 livres. — Quittances finales. (V. l'art. 211.)

C. 885. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 14 feuillets, 9 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1787. — Communauté de Condom-d'Aubrac. — Rôles d'impositions. — 45 contribuables, ayant à payer de taille ou de vingtièmes 1,227 livres 16 sous 9 deniers, y compris 4 livres 5 sous 6 deniers de reliquat de 1782. — Principaux imposés : Pierre Lautard, 60 livres 16 sous 1 denier; Jean Ramond, 81 livres 6 sous 6 deniers; M. Flandrin, 59 livres 19 sous 5 deniers; Jean Carrié, 59 livres 13 sous 4 deniers. — Droit de toulte payé au château de Bonnefon, 6 livres 17 sous 6 deniers, perçu ladite année par le sieur Frayssinous. — La communauté jointe à celles de Saint-Chély-d'Estaing et de Saint-Chély-de-Belvezet, devait fournir un soldat provincial. (V. l'art. 223.)

C. 886. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 87 feuillets, 1 pièce, papier.

1780-1785. — Communauté de Coubisou. — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1780, 4,081 livres 16 sous 11 deniers. — 2 cotes pour vingtième noble : celle de M. d'Aygouy des Caylarets, 20 livres, et celle de M. de Sauveplane, remplacé plus tard par M. Balsa-Vialatelle, 10 livres 4 sous. — 356 cotes inscrites au rôle de 1785, dont le montant est de 4,406 livres 9 sous 7 deniers. — Principaux imposés : Jean Costes, 89 livres 14 sous 5 deniers; Jean Andrieu, 64 livres 17 sous 5 deniers; Pierre Monjaux, du Prat, 80 livres 7 deniers; M. de Roussy, pour son bien de Lescaniès, 66 livres 18 sous 9 deniers. — La cote de noble de Viguier, de La Gardelle, était de 7 livres 3 sous 10 deniers. — 18 livres de gages au consul. — 3 livres 11 sous 6 deniers d'épices dues au Roi. (V. l'art. 228.)

C. 887. — 1 cahier, in-4°; 54 feuillets, papier.

1778. — Communauté de Couffinhal. — Rôles d'impositions. — 515 cotes faisant en somme 8,943 livres 6 sous 6 deniers. — Principaux contribuables : Antoine Combettes, 110 livres 3 sous 7 deniers; M. Lavernhe, 69 livres 19 sous; Jean Trébosc, 135 livres 2 sous 3 deniers; Jean Gaillard, 82 livres 5 sous; Jean Cadilhac, 107 livres 12 sous; le sieur Gaillard, 185 livres 11 sous 9 deniers; François Déléris, 77 livres 13 sous 3 deniers, etc.

C. 888. (Liasse.) — 21 cahiers, in-4°; 218 feuillets, 36 pieces (dont 34 imprimées), papier.

1776-1787. — Communauté de Curières. — Rôles d'impositions. — 93 cotes sun celui de la taille pour 1776, dont le total est de 1,326 livres 12 sous 9 deniers. — Principaux imposés : M. Frayssinous mentionné six fois : pour son domaine de Soulatges, 193 livres 14 sous 1 denier; pour celui du Puech, 134 livres 15 sous; pour la métairie de Calzou, 4 livres 3 sous 11 deniers; pour une chambre à Curières, 1 livre 3 sous 4 deniers; pour partie de devèze de Noulhac, 5 livres 18 sous 2 deniers; pour les pièces par lui prises à locatairie du domaine de Noulhac, 53 livres 14 sous 9 deniers; Pons, de Curières, 174 livres 1 sou 1 denier; Jean-Bertrand Hugonet, 69 livres 19 sous 3 deniers. — Rôle des vingtièmes pour la même année, sonnant pour 667 livres, dont 201 livres 18 sous 1 denier à la charge dudit M. Frayssinous. — Rôle de la capitation se montant à 615 livres 15 sous, et dont ce dernier contribuable supportait pour lui ou ses domestiques, 75 livres 13 sous. — Taille et vingtièmes de 1787, 2,169 livres 6 sous 5 deniers; capitation, 663 livres. — (V. l'art. 232.)

C. 889. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 79 feuillets, 4 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1788. — Communauté du Cuzoul. — Rôles d'impositions. — 186 cotes sur celui de la taille et du premier vingtième, faisant en somme 2,547 livres 6 sous 3 deniers. En tête du rôle figure le seigneur dudit lieu, dont la cote est de 230 livres 15 sous 11 deniers. On trouve ensuite parmi les plus imposés : l'héritier de Raymond Rivière, 104 livres 12 sous 6 deniers; Antoine Alaux, 82 livres 9 sous; Jean Andissac, 144 livres 12 sous 6 deniers; Fran-

çois Verdier, 71 livres 5 sous 5 deniers. — Rôle du second vingtième, 327 livres 7 sous 2 deniers. A la suite de ce rôle, on trouve celui du vingtième noble et quinzième en sus comprenant 3 cotes : M. le comte de Lastic Saint-Jal, pour la dame de La Capelle, 81 livres 1 sou 4 deniers; le sieur Mathieu Verdier, 1 livre 1 sou 4 deniers; les héritiers du sieur Raymond Rivière, 3 livres 4 sous. — Compte du consul-collecteur. (V. l'art. 247.)

C. 890. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 22 feuillets; 10 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1787. Communauté de Dom-Teyssières. — Rôles d'impositions. — 74 cotes sur celui de la taille et des vingtièmes pour 1787, dont le total est de 983 livres 7 sous 6 deniers. — Principaux contribuables : Jean Fau, 60 livres 13 sous 2 deniers; Jean Albouy, 56 livres 10 sous 9 deniers; Jean Delagnes, 52 livres 17 sous 8 deniers. — Rôle de la capitation se montant à 297 livres, et dont la cote la plus élevée est celle de Pierre Belloc, 15 livres. — Achat au prix de 3 livres 10 sous, du sieur de Larivière, relieur à Rodez, d'un registre pour les mutations. — Ordonnance de M. Daniel-Victor de Trimond, intendant, en faveur de Jean Régis, ancien consul collecteur, créancier de la communauté. — Quittances finales et autres menues pièces. (V. l'art. 251.)

C. 891. (Cahiers). — In-4°, 120 feuillets, papier.

1778. — Communauté d'Entraygues. — Rôles d'impositions. — 430 cotes sur celui de la taille et des vingtièmes. — Les principaux contribuables sont : M. de Golinhac, 171 livres 19 sous; M. Boubal, juge, 93 livres 10 sous 1 denier; le sieur de Taussac, 86 livres 4 sous 1 denier; maître Claude Destours, 155 livres 4 sous; M. Henri Viguier, 177 livres 16 sous 7 deniers. — Total du rôle, 3,503 livres 11 sous 2 deniers, distraction faite de 360 livres pour le don de l'intendant, à raison du trop allivré, et celle de 286 livres 17 sous du reliquat de Jacques Carnus, consul de 1772. — Consuls de l'année : M. Delmonteil, avocat, premier consul; M. Rigal, second consul; le sieur Gouver, consul des membres de La Capelle et Florentin; François Castanié, consul des membres de Golinhac et Espeyrac. — Participation de la communauté au perfectionnement des routes pour une somme de 332 livres 15 sous. — Imposition de 15 livres pour les honoraires du prédicateur; idem de 2 livres pour « le baïle du Saint-Esprit; » idem de 12 livres pour le loyer de la chambre qui sert de maison de ville ; idem de 60 livres pour le loyer de M. le prieur. — Rôle de la capitation, 355 cotes faisant en somme 2,303 livres. — Les demoiselles de Lacoste inscrites en tête dudit rôle pour 12 livres. (V. l'art. 260.)

C. 892. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, 95 feuillets; 28 pièces, (dont 14 imprimées), papier.

1788-1789. — Communauté d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 286 cotes sur celui de la taille et des vingtièmes pour 1788, dont le total est de 3,215 livres 8 sous. — Principaux imposés : le sieur Antoine Boyer Touni, 57 livres 11 sous 9 deniers; les héritiers du sieur Bresson, 154 livres 18 sous 4 deniers; les héritiers d'Antoine Cayla, 98 livres 3 sous 1 denier; Pierre Galut, 99 livres 15 sous 3 deniers; Pierre Gouverd, de Carmarans, 60 livres 4 sous 6 deniers; le sieur Prat, 68 livres 10 sous 4 deniers. — 6 contribuables au vingtième noble : M. le comte d'Estaing, 1,061 livres 5 sous 2 deniers; le sieur Laurens, 6 livres 18 sous 8 deniers; le sieur Cambon, 95 livres 5 sous 7 deniers; M. de Fraissinet, 72 livres 7 sous 6 deniers; le sieur Combes, 19 livres 4 sous 7 deniers; M. de Pradines, 10 livres 17 sous 4 deniers. — Quittance du sieur Guiraudon qui avait fait des réparations au pont pour 800 livres. — Quittance de 76 livres consentie par Étienne Jani, pour ses gages comme porteur des lettres. — Idem de 3 livres par M. Martin, juge, pour le serment des consuls. — Total du rôle de la taille et des vingtièmes, rural et noble, pour 1789, 5,946 livres 13 sous 5 deniers. (V. l'art. 269.)

C. 893. (Cahier.) — In-4°; 4 feuillets, papier.

1743. — Communauté de Flagnac. — Recettes et dépenses des consuls collecteurs. — Recette, 4,629 livres 14 sous 9 deniers. — Dépense, 4,641 livres 10 sous 4 deniers, provenant de trentes articles, parmi lesquels : 8 livres à M. le curé pour les deux tiers du louage de la maison curiale; 6 livres pour le voyage de la vérification du rôle à Villefranche; 54 livres pour la valeur de 9 setiers de froment de rente annuelle due au Roi par la communauté; 12 livres pour les deux tiers de la conduite de trois miliciens à Villefranche; 18 livres 1 sou 8 deniers pour les deux tiers de l'emprisonnement ou de la dépense d'un mois qu'ils restèrent en prison, etc. (V. l'art. 295.)

C. 894. (Liasse.) — 5 cahiers, in-4°, 48 feuillets; 7 pièces, (dont 2 imprimées), papier.

1784-1788. — Communauté de Flaujac. — Rôles d'impositions. — 64 cotes sur celui de la taille et du vingtième rural pour 1784, dont les plus fortes sont celles de : sieur Marqués, 125 livres 2 sous 6 deniers; Claude Joseph Barre, avocat, 213 livres 10 sous 9 deniers; François Cinqpeyres, 120 livres 10 sous 9 deniers; Pierre Ayral, 74 livres 2 sous. — Total du rôle de la capitation, 390 livres

5 sous, répartis entre 52 contribuables dont le plus imposé est le sieur Antoine Carrié et son domestique, 31 livres 10 sous. — Don de 271 livres 15 sous, fait à la communauté. — Achat du ci erge pascal au prix de 6 livres. — Ttoulte annuelle de 3 livres 2 sous. — Reçu de 3 livres 14 sous consenti pour M. Trepsac, curé, au consul, à raison du vœu fait par les habitants en l'honneur de la Nativité de la Vierge. — Cette communauté était un membre désuni de celle de Saint-Côme.

C. 895. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1778. — Communauté de Florentin. — Rôle de la taille et du vingtième rural. — 171 cotes dont le total est de 3,843 livres 1 sou 3 deniers, et dont les plus élevées sont celles de : Pierre Besombes, 102 livres 13 sous 6 deniers; Pierre Laurens, 105 livres 7 sous; Laurens Tarrisse, 112 livres 16 sous 1 denier; Pierre Couderq, 102 livres 10 sous 4 deniers. — M. de Fraissinet payait 54 livres 18 sous 10 deniers.

C. 896. (Cahiers). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1786-1787. — Communauté de François Cat. — Comptes de recette et de dépense. — Recette de 1786, 1,921 livres 3 sous 6 deniers.—Dépense 1,923 livres 8 sous 3 deniers. — Recette de 1787, 1,636 livres 15 sous 6 deniers.— Dépense, 1,643 livres 15 sous, dont les principaux éléments sont : pour la taille, 516 livres 15 sous; pour les impositions accessoires, 300 livres 5 sous 4 deniers; pour le trop allivré, 14 livres 16 sous; pour la levée des soldats provinciaux, 1 livre 4 deniers; pour les vingtièmes ruraux et nobles, 626 livres; pour les corvées, 74 livres 5 sous 6 deniers; pour le quinzième du vingtième noble, 26 livres 13 sous 4 deniers. (V. l'art. 311.)

C. 897. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 14 feuillets; 2 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté de Gaspard-Bénaven. — Papiers d'impositions. — Total de la taille, vingtièmes, etc. 712 livres 4 sous 10 deniers. — Idem de la capitation, 235 livres; cotes depuis 1 livre jusqu'à 12, formant 36 articles; — deux quittances finales signées Lenormant de Bussy. (V. l'art 330.)

C. 898. (Liasse.) — 40 cahiers, in-4°, 408 feuillets ; 1 pièce, papier.

1718-1765. — Communauté de Ginal (1re partie). — Rôles d'impositions. — 284 cotes sur celui de 1718, y compris celles afférentes aux pâtus communs des mas de Bach, de Rouby, Del four et autres; lesquelles réunies font en somme 1,622 livres 9 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Pachins, 72 livres 7 sous 8 deniers ; MM. les religieux de Beaulieu, 65 livres 14 sous 2 deniers; Pierre Cazelles, 47 livres 12 sous 5 deniers. — Allocation de 3 livres « de gages » aux consuls. — Vote de 5 livres pour la dépense de bouche qui a lieu le jour où la procession se rend à Notre-Dame-de-Lincou. — Répartition de la taille faite par Pierre Besse, notaire, secrétaire de la communauté.

C. 899. — (Cahiers.) In-4°, 393 feuillets, papier.

1766-1782. — Communauté de Ginal (2e partie.) — Rôles d'impositions. — 269 cotes sur celui de 1766, dont le total est de 2,107 livres 2 sous 2 deniers. — Les assemblées de communauté se tenaient sur la place publique de Ginal. — Chacun des deux consuls présentait, avant cessation des fonctions consulaires, deux candidats à l'approbation du conseil. Les quatre candidats approuvés étaient ensuite présentés à leur tour au marquis de Puylaroque, haut justicier de la communauté, qui désignait les deux consuls devant entrer en charge. — 279 cotes sur le rôle de la taille et du vingtième rural pour 1782, faisant en somme 2,579 livres 5 sous 10 deniers. — Imposition de 6 livres « pour la luminaire des jeudi et vendredi saints ou cierge pascal » ; idem de 12 livres « pour faire célébrer des messes pour demander au bon Dieu la conservation de la récolte. » — Cote de M. le marquis, 35 livres 19 sous 5 deniers; idem d'Antoine Cadilhac, 78 livres 17 sous 11 deniers; idem de Jean Brousse, 109 livres 4 deniers; idem de Jean Donnadieu, 82 livres.

C. 900. (Cahiers.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1783-1789. — Communauté de Ginal (3e partie.) — Rôles d'impositions. — Total du rôle de la taille et du vingtième rural pour 1783, 3,517 livres 11 sous 5 deniers. — Total du troisième vingtième rural pour la même année, 419 livres 10 sous 11 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, où figurent : les religieux de Baulieu, pour la capitation, 12 livres ; le monastère consistant en deux corps de logis, basses-cours, cloîtres, écuries, grenier, four, fournial, granges et autres édifices, 11 livres 12 sous ; le pré de Las Pradelles autrement du Prieur; la métairie de Boscgayral ; un bois divisé en vingt-cinq coupes, suivant l'arpentement qui fut fait d'autorité de la Maîtrise, en 1745, distraction faite du quartier de réserve, 126 arpents 30 perches, mesure de Paris; M. le marquis

de Puylaroque, pour bois et terre à contenance inconnue; M. le curé dudit Ginal, pour pré et terre dont la contenance n'est pas déterminée. — Total du rôle, 283 livres 6 sous 6 deniers.

C. 901. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1785. — Communauté de Ginouillac. — Rôle de la taille et des vingtièmes, comprenant 45 cotes dont le total est de 1,270 livres 14 sous 10 deniers. — Principaux contribuables : sieur Étienne Rolland, 86 livres 12 sous 1 denier; M. Rivière, 150 livres 8 sous 3 deniers; M. Mercié, 122 livres 5 sous 7 deniers. — Deux cotes pour vingtième noble; la première à la charge de Jean Laurens, Jean Alari, les héritiers de Roques et Jean Costes; la seconde payée par dame Desplas, veuve du sieur Rivière. (V. l'art. 332 et 333.)

C. 902. (Liasse.) — 5 cahiers, in-4°, 94 feuillets; 10 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1787. — Communauté de Golinhac et Espeyrac. — Rôles d'impositions. — 223 cotes faisant en somme 3,548 livres 13 sous 1 denier, dans laquelle le vingtième noble à la charge de M. le comte de Valadi figure pour 500 livres. — Principaux contribuables : Jean Pezet, 84 livres 7 sous 5 deniers; Jean Ferrières, 87 livres 2 sous 4 deniers; Pierre Garriguet, 71 livres 4 sous 2 deniers; Ciprien Carmarans, 63 livres 11 sous 3 deniers. — 112 articles au rôle de la capitation, dont le total est de 751 livres 10 sous. — Plusieurs cotes à 1 livre; une seule à 25 livres, sur la tête de Pierre Castanié. — Don de 22 livres pour pertes, au profit des sieurs Amans Quintar, Guillaume Delmas, Jean Momméja, dit Besombes, et Jean Mas, fermier du sieur Soulié. — Cette communauté avait fait partie de celle d'Entraygues. (V. l'art. 337.)

C. 903. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°; 81 feuillets; 6 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1786-1787. — Communauté de Graissac. — Rôles d'impositions. — Celui de 1786, relatif à la capitation, sonne pour 2,651 livres 10 sous. — 303 cotes sur le rôle de la taille et du vingtième pour 1787, dont le total est de 6,783 livres 6 sous 3 deniers. — Les plus élevées sont celles de : Pierre Mestre Gualabert, 84 livres 18 sous 8 deniers; les habitants de Graissac, 121 livres 5 sous 7 deniers; M. Azemar, 154 livres 8 sous; Antoine Ganil, 101 livres 11 deniers; le seigneur de Cauthoinet, 110 livres 8 sous 2 deniers; sieur Guillaume Besombes, 108 livres 13 sous 4 deniers; les héritiers d'Amans Desmons, 137 livres 13 sous 5 deniers; Étienne Fabré, 104 livres 10 sous 1 denier; sieur Pierre Saurel, 124 livres 5 sous 1 denier. (V. l'art. 347.)

C. 904. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Guizard. — Rôle de supplément pour les six derniers mois, où figure seul messire Jean-François-Louis de Blanc de Guizard, seigneur de La Guizardie, pour bâtiments, terrasses, aire-sol, pâtus, jardins, nogarettes, chènevières, vergers, châtaigneraies et terres de contenance de 42 sétérées 3 quartes 1 boisseau, 11 livres 2 sous 6 deniers. (V. l'art. 350.)

C. 905. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 30 feuillets; 2 pièces, (dont 1 imprimée), papier.

1787. — Communauté de La Bastide-lou-Quié. — Rôle de la taille et du vingtième rural, comprenant 193 cotes dont le total est de 2,270 livres 9 sous 10 deniers. — Principaux contribuables : sieur André Imbert, 83 livres 10 sous 6 deniers; sieur Guillaume Devèze, 73 livres 16 sous 5 deniers; Charles Puech, avocat, 123 livres 10 sous 1 denier; M. Deltrieu, avocat, 92 livres 18 sous 5 deniers; sieur Constans, 79 livres 9 sous 11 deniers. — On trouve à la fin du rôle susdit celui du vingtième noble, dont le total, non compris dans la somme ci-dessus, est de 1,204 livres 1 sou 2 deniers. — Il ne comprend que deux contribuables : le sieur Pezet, de Saint-Amans, et M. le comte Du Roure, dont la cote est de 1,173 livres 6 sous 8 deniers.

C. 906. (Liasse.) — 15 cahiers, in-4°, 156 feuillets; 29 pièces (dont 25 imprimées), papier.

1776-1789. — Communauté de La Bastide-Paréage. — Rôles d'impositions. — 36 cotes sur celui de 1776, faisant en somme 615 livres 15 sous 3 deniers. — Les principales sont celles de : François Besset, 53 livres 5 sous 2 deniers; Pierre Frayssinet, 60 livres 11 sous 9 deniers. — Noble de Verhhes, porté en tête du rôle, payait 11 livres 12 sous 4 deniers. — Rôle de la capitation comprenant 18 cotes dont le total est de 32 livres 5 sous. — Ledit rôle signé de l'intendant Terray. — 43 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 750 livres 7 sous 5 deniers pour la taille et le premier vingtième rural. — Le rôle du second vingtième sonne pour 81 livres 15 sous 5 deniers, et celui de la capitation, signé de Trimond, pour 35 livres 11 sous 2 deniers. — Première cote à 11 sous 2 deniers; dernière à 5 livres.

C. 907. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 12 feuillets ; 1 pièce, papier.

1784. — Communauté de La Boissonnade.—Rôles d'impositions. — 25 cotes dont le total est de 585 livres 13 sous. — Les principales sont celles de : l'hôpital général, exempt de vingtième, 218 livres 4 sous 6 deniers; Jean Soulié, 81 livres 11 sous 11 deniers; le sieur Calvet, 74 livres 12 sous 8 deniers. — Compte du sieur Antoine Flottes, consul. — Quittance finale. (V. l'art. 94.)

C. 908. (Liasse.) — 26 cahiers, in-4°, 443 feuillets; 60 pièces (dont 50 imprimées), papier.

1776-1787. — Communauté de La Branque-Flavin. — Rôles d'impositions. — 171 cotes sur celui de 1776, faisant en somme, pour la taille seulement, 2,607 livres 18 sous 8 deniers. — Principaux imposés : les RR. PP. Chartreux, 103 livres 19 sous 2 deniers, payés en trois termes; M. Graille, 197 livres 3 sous 8 deniers, payés en cinq termes; Guillaume Rousand, 72 livres 8 sous 11 deniers; noble Joseph-Raymond de Bonal, conseiller au Présidial, 163 livres 13 sous 6 deniers ; le sieur Palous, 95 livres 18 sous 8 deniers; M. de Verlac, 180 livres 16 sous 5 deniers; le sieur Lausse, 105 livres 12 sous 1 denier; M. Girou, capitaine, 82 livres 12 sous 1 denier. — Le rôle des premier et second vingtièmes sonne pour 781 livres.— Noble Pierre de Flavin y figure pour 4 livres 15 sous 3 deniers. — 191 cotes sur le rôle de 1784, dont trois pour vingtième noble à la charge de M. de Bonald, 53 livres 15 sous 3 deniers; M. de Flavin de La Capelle, 62 livres 7 sous 5 deniers; M. Verlac, prêtre, 60 livres 17 sous. — Total du rôle, 4,240 livres 18 sous 5 deniers ; — la capitation pour la même année se monte à 864 livres 10 sous. — La plus forte cote est celle des sieurs Laurens et Antoine Blanc, fermiers du domaine de la Porte et de l'auberge de la Barraque appartenant à M. Graille, 37 livres. (V. l'art. 114).

C. 909. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 10 feuillets ; 1 pièce, papier.

1780. — Communauté de La Capelle-Chaniès. — Rôle d'impositions. — 38 cotes dont le total est de 723 livres 19 sous 6 deniers. — En tête du rôle on trouve nobles Jean-Pierre et Antoine de Chaumels, avec 1 cote de 57 livres 7 sous 2 deniers. — Le plus fort imposé est le sieur Antoine Verdier de La Prézurade, 82 livres 19 sous 1 denier. — 3 cotes pour vingtième noble : le prieur d'Alpuech, 9 livres; les sieurs Jean et Jean-Baptiste Mestre, seigneurs de Rochegrès, 193 livres ; le sieur Ségui, de La Guiole, 8 livres 8 sous. (V. l'art. 160.)

C. 910. (Liasse.) — 42 cahiers, in-4°, 263 feuillets ; 81 pièces (dont 67 imprimées), papier.

1771-1789. — Communauté de La Capelle désunie de Flavin. — Rôles d'impositions. — 28 cotes sur celui de la taille pour 1771, faisant en somme 305 livres 1 sou 7 deniers. — Les plus forts imposés sont : M. de La Gorrée, 101 livres 5 sous 6 deniers; Antoine Salvanhac, 60 livres 9 sous 10 deniers ; Joseph Terral, 55 livres 8 sous 6 deniers. — Rôle du premier et du second vingtième et 2 sous pour livre du dixième, dont le total est de 111 livres 4 sous 6 deniers. — Rôle de la capitation se portant à 154 livres 5 sous. — Total du rôle de la taille et des vingtièmes pour 1789, 479 livres 10 sous 1 denier. — M. de La Gorrée y figure avec une cote de 154 livres 2 sous 1 denier. —Idem de celui de la capitation 172 livres 12 sous 7 deniers. — Cotes depuis 1 livre jusqu'à 24 livres 13 sous 7 deniers; celle-ci à la charge de Joseph Terral. (V. l'art. 162.)

C. 911. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 31 feuillets ; 5 pièces, imprimées, papier.

1788. — Communauté de Lacroix. — Rôles d'impositions. — 74 cotes donnant un total de 1,294 livres 13 sous pour taille et vingtièmes. — Principaux imposés : maître Fontanges, de Lacalm, 129 livres 1 sou 6 deniers; le sieur Lacam, 103 livres 8 sous 6 deniers ; le sieur Carrier, 90 livres 12 sous 9 deniers; le communal dudit lieu, 77 livres 18 sous 5 deniers. — Total du rôle de la capitation, 468 livres 8 sous 2 deniers. — 3 insolvables. — Première cote à 1 livre à la charge de la locataire du château ; dernière, à 36 livres imposée à maître Fontanges. (V. l'art. 241.)

C. 912. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1722-1754.— Communauté de La Gardelle-Fontaynous. — Rôles d'impositions. — 72 cotes sur celui de 1722, dont le total est de 960 livres, pour un allivrement de 120 livres; — les principales sont celles de : maître Jean Hujoulet, notaire, 62 livres 19 sous; maître Jean Savignac, 42 livres ; Antoine Cournède, 109 livres 8 sous. — Comptes du sieur Antoine Salesses, consul collecteur de 1754, dont la recette est de 888 livres 13 sous 7 deniers, et la dépense de 851 livres 11 sous 5 deniers. (V. l'art. 303.)

C. 913. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1779. — Communauté de La Garrigue. — Comptes de Louis Gaffard, consul. — Recette, 456 livres 12 sous

11 deniers; dépense, 460 livres 14 sous 7 deniers. — La taille pour ladite année était de 181 livres 2 sous, et le vingtième de 107 livres. — Dépense de 2 livres données au chirurgien, pour la visite des garçons de la milice; idem de 8 livres 3 sous, pour les épices dues au Roi. (V. l'art. 328.)

C. 914. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1779. — Communauté de L'Albaret. — Rôles de la taille et de la capitation. — Total du premier, 647 livres 5 sous 11 deniers, pour la taille proprement dite, et 333 livres, pour le vingtième rural; total du second, 242 livres 5 sous répartis entre 26 contribuables. — 71 cotes inscrites au rôle de la taille et des vingtièmes, dont les plus élevées sont celles de : maître Durand Daude, avocat, 97 livres 17 sous 11 deniers; le sieur Antoine Barthe, 90 livres 10 sous 11 deniers; Pierre Guitard, 74 livres 19 sous 9 deniers; Joseph Saurel, 74 livres 6 sous 1 denier (V. l'art. 13.)

C. 915. (Liasse.) — 45 cahiers, in-4°, 339 feuillets; 15 pièces (dont 3 imprimées), papier.

1718-1774.— Communauté de La Guépie (1re partie). — Rôles d'impositions. — 130 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 1,566 livres 5 sous 10 deniers. — Cotes principales : sieur Antoine Ardourel, 87 livres 5 sous; maître Jean Arnal, 72 livres 14 sous 8 deniers; maître Jean Mader, 69 livres 1 sou 3 deniers. — Requête à l'intendant, à l'effet d'obtenir une indemnité à cause des ravages de la grêle tombée le 23 juillet. —Comptes de Jean Maynial, Daniel Bosc, Pierre Miquel, consuls de ladite année. — État des dépenses d'un voyage à Toulouse : « 1 livre 10 sous pour la dînée de deux personnes à Castelnau-de-Montmirail; idem pour la couchée à Montastruc, 3 livres; 14 livres 8 sous pour la dépense de six jours à Toulouse, à raison de 12 sous par repas. » Cette somme fut trouvée excessive et réduite à 4 livres 16 sous. — 136 cotes sur le rôle de 1774, dont le total de 2,117 livres 1 sou 5 deniers, fut réparti par Joseph Villaris, greffier consulaire de la communauté.

C. 916. (Liasse.) — 15 cahiers, in-4°, 396 feuillets; 13 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1775-1789.— Communauté de La Guépie (2e partie.) — Rôles d'impositions. — 132 cotes sur celui de 1788, dont le total est de 2,637 livres 12 sous 1 denier, y compris le montant du premier vingtième. — Principaux imposés : maître Henri Molinier, 86 livres 9 sous 6 deniers; sieur Jacques Ardourel, 94 livres 6 sous 4 deniers; sieur Jean Bouzenac, 91 livres 14 sous 7 deniers; Jean Mader, 108 livres 13 sous. — Total du rôle du second vingtième, 256 livres, non compris l'état, porté à la suite, des vingtièmes nobles, sonnant pour 103 livres 11 deniers, et où figurent le sieur Fraissinet de Versol, 93 livres 13 sous 1 denier et le sieur Gagnabé, 9 livres 7 sous 10 deniers. — Rôle de la capitation, 931 livres 8 sous 10 deniers. — Rôle supplémentaire pour les six derniers mois de 1789, comprenant deux imposés : M. le comte d'Izarn de Fraissinet, pour une chènevière contenant 12 mesures et pour un four banal, 40 livres; M. Courrèges, curé, pour sa capitation, 12 livres.

C. 917. (Liasse.) — 11 cahiers, in-4°, 186 feuillets; 3 pièces imprimées, papier.

1774-1787.— Communauté de La Loubière.— Rôles d'impositions. — 155 cotes sur celui de 1774, dont le total est de 3,148 livres 12 sous 7 deniers. — Principaux contribuables : Jacques Coudoumié, 68 livres 2 sous 5 deniers; le sieur Fau, 94 livres 9 sous 10 deniers; Antoine Roux, 135 livres 18 sous 6 deniers; le sieur Bonenfan, 123 livres 16 sous 3 deniers; le sieur Garrigues, 172 livres 9 deniers; noble de Méjanés, 162 livres 9 sous 11 deniers; le sieur Lacas, 135 livres 7 sous 2 deniers; M. Cabrières, 174 livres 4 sous 8 deniers; M. Ortholés, 154 livres 15 sous. — Taille de 10 livres payée annuellement aux messieurs du chapitre de Rodez. — Total de la taille et du vingtième rural pour 1787, 4,050 livres 6 sous. — Parmi les contribuables figurent : le sieur de Fouméjane; noble de Méjanés; mademoiselle de Méjanés; M. de Cabrières; noble de Bonald; M. Bancarel; M. Balsac; M. d'Ayssène; M. Delon; M. Solanet. (V. l'art. 388.)

C. 918. (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, 30 feuillets; 3 pièces (dont 2 imprimées), papiers.

1787. — Communauté de La Garrigue-Haute.— Rôles d'impositions. —76 cotes. — Taille et vingtième, 774 livres 11 sous 4 deniers. — Parmi les principaux contribuables : Jean Lucadou, 68 livres 6 sous 8 deniers; Pierre Madaule, 51 livres 3 sous 8 deniers; Antoine Cabanettes, 62 livres 2 sous 7 deniers. — Rôle de la capitation, signé Gransault-Fontenilles, de la Commission intermédiaire de l'administration provinciale de Haute-Guyenne, s'élevant à 296 livres, et dont le plus fort article, celui de Joseph Tarral, du Cambabisou, est de 23 livres. — Don du Roi, 21 livres. (V. l'art. 326.)

C. 919. (Cahier.) — In-4°; 4 feuillets, papier.

1748. — Communauté de Lascamps. — Compte de

recette et de dépense d'Antoine Labruguière, consul-collecteur du quartier de Lascamps de Flagnac. — Actif, 2,291 livres 17 sous 4 deniers; passif, 2,300 livres 8 deniers. — Cette communauté, membre de Flagnac, supportait le tiers de la taille, 1,501 livres 8 deniers; le tiers du trop allivré, 76 livres 4 sous 8 deniers; le tiers du quartier d'hiver, 228 livres 7 sous 8 deniers; le tiers de l'ustensile, 321 livres; le tiers du loyer de la maison curiale, 4 livres; le tiers de la conduite de trois miliciens à Villefranche, 6 livres; le tiers de l'emprisonnement ou de la dépense d'un mois desdits trois miliciens, déserteurs, 9 livres 1 sou 4 deniers, etc.

C. 920. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°; 6 feuillets, 4 pièces (dont 1 imprimée), papier.

1776-1777. — Communauté de La Fabrie. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — Vingt-sept contribuables dont les cotes réunies font la somme de 571 livres 5 sous 4 deniers de taille. — Les principaux sont : Antoine Boyer, 90 livres 10 sous 7 deniers; Jacques Mazenq, 65 livres 13 sous 7 deniers; Jean Falière, 63 livres 2 sous 9 deniers. — Imposition de 45 livres pour les chemins royaux. — Ordonnances d'impositions en faveur de consuls-collecteurs, créanciers de la communauté. — Quittance finale de 1777. (V. l'art. 272).

C. 921. (Cahiers.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1777. — Communauté de La Panouse-de-Sernon. — Comptes de recette et de dépense. — Recette, 6,118 livres 14 sous 10 deniers; dépense, 6,194 livres 7 sous 6 deniers. — Droit d'albergue annuel de 6 livres, au profit de M. de Singla, seigneur de la communauté. — 24 livres de gage au sieur Étienne Bonal, garde-terre. — Paiement de 113 livres 4 sous de censive à M. le prieur. — Dépense de 10 livres pour le cierge pascal ou pour deux messes hautes. — 6 livres à M. le juge pour la réception du serment des consuls. — 150 livres au régent des écoles.

C. 922. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de La Panouse-de-Sévérac. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : madame la maréchale duchesse de Biron, marquise dudit Sévérac, pour son domaine dit Las Cazes, 103 livres; M. de Gransaignes, pour son château avec dépendances, 90 livres; M. Alexandre Girou, pour son château de Buzareingues avec dépendances limitées et confrontées, 37 livres 10 sous; M. Solanet de Laval, prieur de La Panouse; messieurs les prêtres collégiats; M. Mas, curé, etc. — Noms desdits prêtres. — Total, 256 livres 14 sous 2 deniers.

C. 923. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1780. — Communauté de La Parra. — Rôles d'impositions. — 81 cotes, dont une pour vingtième noble, sur la tête de maître Durieu, d'Estaing. — Total général, 820 livres 1 sou 3 deniers. — Principaux contribuables : le sieur Dauban, 157 livres 12 sous 10 deniers; Jean Domergue, 53 livres 11 sous 3 deniers; sieur Jean Régis, 50 livres 5 sous 1 denier. (V. l'art. 518).

C. 924. (Liasse.) — 28 cahiers, in-4°, 434 feuillets; 41 pièces (dont 38 imprimées), papier.

1776-1789.—Communauté de La Roquette-Bonneval. — Rôles d'impositions. — 115 cotes sur celui de la taille pour 1776, faisant en somme 3,596 livres 16 sous, dont 36 livres 7 sous 3 deniers dus par le consul de 1773. — Les principales sont celles de : sieur Carrier, 173 livres 16 sous 9 deniers; la veuve d'Antoine Gondal, 132 livres 6 sous 8 deniers; Jean Gros, 117 livres 17 sous 5 deniers; Étienne Long, 112 livres 2 sous 4 deniers. — Imposition de 4 livres pour le droit des charges et des décharges et tenir un livre en règle pour raison des mutations. — Répartition faite par Frayssinous, secrétaire. — Capitation de 1777, 1,259 livres. — Taille et vingtième rural de 1783, 5,063 livres 7 sous; capitation, 1,329 livres 10 sous, répartis entre quatre-vingt-douze contribuables, dont le plus imposé, le fermier de la Roquette, payait 47 livres; troisième vingtième, 512 livres 1 denier. — 123 cotes en 1789, dont le total, pour taille et vingtièmes, est de 5,010 livres 3 sous. — Rôle de la capitation. — Comptes. — Mandements. — Quittances. (V. l'art. 611).

C. 925. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 30 feuillets; 9 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1787. — Communauté de Lassouts. — Rôles d'impositions. — 171 cotes dont le total est de 3,984 livres 9 sous 1 denier. — Principaux contribuables : M. Delprat, 214 livres 12 sous 2 deniers; maître Aldias, 146 livres 5 sous 11 deniers; mademoiselle Cabanettes, 121 livres 11 sous 2 deniers; le sieur Capelle, 184 livres 8 sous 3 deniers qui furent payés en six termes; le sieur Boutet, 94 livres 11 sous. — Taille annuelle de 5 livres 6 sous 8 deniers aux messieurs du chapitre de Rodez. — État de répartition du don de 250 livres accordé à la communauté, dressé par

le sieur Aldias, secrétaire, à raison de 5 sous 5 deniers par livre d'allivrement. — Lettre circulaire de messieurs les procureurs généraux syndics, signée La Valette Parizot, recommandant aux communautés le recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant la juridiction et la jurisprudence de la Cour des Aides, imprimé à Montauban par le sieur Teulières. (V. l'art. 367).

C. 926. (Liasse.) — 37 cahiers, in-4°, 390 feuillets; 36 pièces (dont 23 imprimées), papier.

1774-1789. — Communauté de Lax, désunie de Calmont-de-Plancatge. — Rôles d'impositions. — Les comptes de 1774 mentionnent une recette de 1,100 livres 11 sous 6 deniers et une dépense de 1,099 livres 18 sous 8 deniers; en conséquence, le comptable se déclare reliquataire de 10 livres 12 sous 10 deniers. — 82 cotes sur le rôle de la taille pour 1775, dont le total est de 1,015 livres 10 sous 11 deniers. — Les principales sont celles de : Louis Ricard, 53 livres 10 sous 3 deniers; Jean Ricard, 55 livres 2 sous 10 deniers; Amans Mazenc, 126 livres 8 sous 10 deniers. — Rôle des deux vingtièmes et sou pour livre, se portant à 321 livres. — Rôles : d'arrérages d'octroi; idem de capitation. — 91 cotes en 1789, dont une pour vingtième noble sur la tête de M. Moly de Cadayrac, au lieu et place du sieur Lagorrée. — Les comptes de cette année accusent une recette de 1,501 livres 1 sou 5 deniers, provenant de la taille et du vingtième rural et noble.

C. 927. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 37 feuillets; 1 pièce, papier.

1776-1778. — Communauté de Lescure. — Rôles d'impositions. — 118 cotes sur celui de 1776 dont le total pour la taille seule, est de 2,072 livres 8 sous 9 deniers, y compris 100 livres accordées à titre de don à divers particuliers. Principaux imposés : Antoine Blanquet, 107 livres 10 sous 11 deniers; Jean Delpérié, 98 livres 7 sous 4 deniers; Jean Carrié, 89 livres 8 sous. — Rôle des premier et second vingtièmes des biens-fonds ruraux laïques, dont le montant est de 35 livres. — Comptes du consul-collecteur de 1778, recette, 2,360 livres 2 sous 6 deniers; dépense, 2,366 livres 7 sous 5 deniers, y compris 1 livre 4 sous alloués au sieur Bonhomme, maître en chirurgie, pour son assistance lors du tirage au sort, mais qui furent rayés comme regardant l'extraordinaire des guerres. (V. l'art. 377).

C. 928. (Liasse.) — 12 cahiers, in-4°, 100 feuillets; 26 pièces (dont 20 imprimées), papier.

1777-1787. — Communauté de Lioujas. — Rôles d'impositions. — 46 cotes sur celui de 1777, faisant en somme 1,006 livres 9 sous 1 denier, et dont les principales sont celles des sieur : Bertrand, 196 livres 4 sous, qui se libéra en neuf fois; Joseph Nazat, 105 livres 19 sous 1 denier; Gabriel Prunières, 124 livres 17 sous; Jean Ourajac, 83 livres 2 deniers. — Taille annuelle due au Roi, 1 livre 8 sous. — Total de la taille, impositions accessoires, corvées et vingtièmes pour 1781, 1,272 livres 5 sous 2 deniers. — Reçus du sieur Lachapelle, receveur des domaines du Roi à Rodez.

C. 929. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets. papier.

1784. — Communauté de Loupiac-del-Causse. — Rôles d'impositions comprenant 201 cotes, dont le montant est de 1,090 livres 14 sous. — Principaux imposés : M. Frougous, 46 livres 2 sous 10 deniers; Pierre Verdié, boucher, 30 livres 16 sous 6 deniers; M. de Loupiac, 29 livres 6 sous. — Les moindres cotes sont celles de : Bernard Estival, 2 sous; Alexandre Germes, 1 sou; Pierre Roudanès, 2 sous 2 deniers.

C. 930. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 34 feuillets; 7 pièces (dont 6 imprimées), papier.

1786. — Communauté de Mandailles. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 245 cotes faisant en somme 4,734 livres 19 sous 6 deniers. — Les principales sont celles de : maître François Bernié, 167 livres 15 sous 9 deniers; Alexis Lagalie, 212 livres 11 sous; Jean Lagalie, 122 livres 19 sous 3 deniers; Jean Lacaze, 146 livres 17 sous 6 deniers; sieur Gaubert, 249 livres 1 sou 6 deniers; Jacques Azemar, 119 livres 14 sous 9 deniers; Pierre Bonifacy, 139 livres 4 sous 6 deniers; Louise Lacan, 110 livres 2 sous; Marie Pons, 124 livres 17 sous. — Parmi les charges locales : 15 livres pour celui qui a soin de l'horloge; 25 livres pour le droit de toulte *sive* taille seigneuriale; 150 livres pour faire fonds à l'effet d'acquitter les dettes dues par la totalité de la terre de Saint-Côme avant la désunion. — Quittance de 150 livres consentie par Rodelle-Lacaze, héritier et donataire contractuel de feu maître Charles-Gaspard Rodelle, ancien maire de Saint-Côme.

C. 931. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 68 feuillets; 3 pièces, imprimées, papier.

1788. — Communauté de Marcillac. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 398 cotes dont le total est de 11,509 livres 1 sou 9 deniers, y compris 290 livres pour

le prix de ferme du domaine et courtage. — Principaux contribuables : les filles de l'Union, 139 livres 19 sous 6 deniers; Claude-Joseph Barre, avocat, 158 livres 17 sous; demoiselle Garrigou, veuve du sieur Agar, 129 livres 4 sous 2 deniers; M. de Camboulas, grand prévôt, 163 livres 14 sous 5 deniers, y compris le second vingtième; le sieur Joseph Austruy, 131 livres 5 sous 6 deniers; Jean Campergue, notaire, 126 livres 6 sous 6 deniers; M. de Cabrières, 233 livres 18 sous 2 deniers; M. Jouéry-Brussac, 135 livres 8 sous 7 deniers. — Vingtième noble payé annuellement au Roi, 33 livres. — Montant de l'ancienne albergue, 33 livres; idem de la nouvelle albergue, 174 livres. — Gages des premier et second consuls, 90 livres. — Gages de la sage-femme, 150 livres. — Pour la cire ou flambeaux fournis à l'église, 130 livres. — Gages du régent des écoles, 150 livres. — Compte de recette et de dépense de Pierre Pradié, consul-collecteur. (V. l'art. 410).

C. 932. (Liasse.) — 15 cahiers in-4°, 144 feuillets; 26 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1776-1786. — Communauté de Marnhac, désunie de La Roque-Valsergue. — Rôles d'impositions. — 77 cotes sur celui de 1776, dont le total, pour la taille seulement, est de 731 livres 11 sous 2 deniers. — Les plus élevées sont celles de : M. Antoine Majorel, 75 livres 18 sous 5 deniers; Blaize Valentin, 73 livres 3 sous 3 deniers; maître Jean-Antoine Térondel, 71 livres 7 sous 1 denier. — Rôle des premier et second vingtièmes, 275 livres. — Rôle de la capitation, 335 livres 10 sous. — 79 cotes en 1786, dont le total, taille et trois vingtièmes, est de 1,257 livres 5 sous 4 deniers. — Parmi les charges locales : 3 livres pour le cierge pascal; 6 livres 15 sous « pour trois grand'messes des saints Abdon et Senen, ou vœu fait à Notre-Dame de Lenne, ou cire, suivant l'usage. » (V. l'art. 411).

C. 933. (Liasse.) — 5 pièces, (dont 4 imprimées), papier.

1786. — Communauté du Mas-de-las-Mansies. — Pièces d'impositions. — Mandement pour les impositions, signé Villaret, vicaire général, sonnant pour 209 livres 9 sous 4 deniers de taille et impositions accessoires. — Autre pour les vingtièmes, 52 livres 7 sous 3 deniers. — Comptes de Jean Bricord, consul-collecteur. — Ordonnance concernant les levées provinciales, et portant que la dite communauté, conjointement avec celles de Roussennac, Espeilhac, Mirabel, lou mouli des Vaisses et Saint-Félix-de-la-Garçonnie, doivent fournir un homme.

C. 934. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1776. — Communauté du Mas-du-Soulié. — Rôles de la taille, se montant à 429 livres 12 sous 4 deniers, répartis entre quarante-cinq contribuables, parmi lesquels figurent Louis de Flavin, pour 21 livres 14 sous 4 deniers; — Jean noble Fabre, principal contribuable, avec sa cote de 32 livres 9 sous 9 deniers.

C. 935. (Cahier.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1780. — Communauté de Massol. — Rôle incomplet d'impositions, s'arrêtant à la cote 539. — Principaux imposés : Antoine Combettes, 134 livres 5 sous 3 deniers; Jean Joulia, 107 livres 19 sous 1 denier; le sieur Gaillard, 225 livres 2 sous; François Delviés, 105 livres 14 sous 9 deniers.

C. 936. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 51 feuillets; 6 pièces, papier.

1779-1786. — Communauté de Montézic. — Rôles d'impositions; — 224 cotes sur celui de 1779, dont le total est de 3,279 livres 17 sous 2 deniers, le vingtième rural compris pour 928 livres 11 sous. — Principaux imposés : les habitants du dit Montézic, 140 livres 17 sous; Pierre Giniès, 90 livres 8 sous, 2 deniers; Jean Balhiot, 114 livres 16 sous 7 deniers; Amans Délouvrier, 82 livres 6 sous 4 deniers; le sieur Cocural, 119 livres 8 sous 2 deniers. — Capitation de 1786, rôle incomplet. (V. l'art. 449).

C. 937. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, 22 feuillets; 9 pièces, (dont 6 imprimées), papier.

1787. — Communauté de Montpeyroux-de-Murat. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 146 cotes faisant en somme 1,698 livres 2 sous 8 deniers. — Principaux imposés : Barthélemy Jany, 66 livres 9 sous 9 deniers; les héritiers du sieur Viguier, 109 livres 17 sous 9 deniers; Jean Austruy, 64 livres 5 sous 5 deniers. — Compte de François Caylus, consul-collecteur. — Imposition annuelle de 2 livres de rente au profit du seigneur, pour la tour de Montpeyroux. — Mandements et quittances. (V. l'art. 460).

C. 938. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 394 feuillets; 28 pièces (dont 23 imprimées), papier.

1778-1787. — Communauté de Montrozier. — Rôles d'impositions. — Total de celui de 1778, 10,216 livres 4 sous 10 deniers, y compris les impositions d'Arques,

membre de Montrozier. — Capitation de la même année, 3,601 livres, réparties entre trois cent soixante-cinq contribuables; — cinq cent-cinq contribuables, en 1785, dont le total des cotes est de 18,868 lirves 15 sous 2 deniers; — le vingtième rural y figure pour 5,197 livres 1 sou 7 deniers, et le noble pour 3,373 livres 7 sous 8 deniers. — Les principaux imposés pour ce dernier objet sont : M. de Montagnac, 94 livres 2 sous 2 deniers; M. de Tullier, 480 livres; M. Clausel, avocat, 356 livres; M. Bastide, d'Alboy, 267 livres 12 sous 9 deniers; M. le comte de Saint-Florentin, 1,841 livres 9 sous 1 denier; — 13 livres de taille annuelle due au Roi par le membre d'Arques; — 7 livres 10 sous d'albergue pour la palange. — Capitation de la même année, 3,662 livres 5 sous. — Rôle d'octroi, 79 livres 6 sous 2 deniers. (V. l'art. 461).

C. 939. Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets; 2 pièces imprimées, papier.

1754-1763. Communauté de Moyrazès. — Papiers d'impositions. — Compte d'André Trébosc, consul-collecteur. — Recette, 8,213 livres 16 sous 11 deniers, déduction faite de 600 livres de don; — parmi les articles de dépense : 30 livres pour le droit de chaperon des consuls; 6 livres pour les gages du valet consulaire; 8 livres 6 sous 8 deniers pour la rente due au seigneur évêque de Rodez; 30 livres « pour un feu de joye qu'il fut obligé de faire suivant la lettre de M. l'intendant. » — Mandement pour les impositions, signé de Gourgue. (V. l'art. 475).

C. 940. (Cahiers.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1787. — Communauté de Murols. — Rôles d'impositions. — 127 cotes faisant 3,443 livres 18 sous 3 deniers, dont 1,077 livres 9 sous 10 deniers pour les trois vingtièmes et sous pour livre. — Principaux imposés : Jean Carrier, 109 livres 7 sous; Jean Soubrié, 84 livres 18 sous 6 deniers; Jean-Claude Delpuech, notaire, 83 livres 6 sous 6 deniers. — Rôle de la capitation, 103 articles, 967 livres. — Compte de Jean Civadié, consul-collecteur. (V. l'art. 479).

C. 941. (Liasse.) — 3 pièces, (dont 2 imprimées), papier.

1789. — Communauté du Neyrac-d'Estaing. — Pièces d'impositions. — État des charges locales, vu et autorisé par M. Bournazel. — Mandement pour les impositions, taille et accessoires, 1,430 livres 17 sous 3 deniers; capitation, 883 livres 12 sous 1 denier, y compris 4 deniers pour livre du droit de collecte. — Idem pour les vingtièmes, s'élevant à 615 livres. (V. l'art. 497).

C. 942. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, 9 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1771. — Communauté d'Olemps. — Rôle d'impositions et pièces accessoires. — 38 cotes dont le total est de 734 livres 17 sous 5 deniers. — Les principales sont celles de : M. Rodat, 273 livres 9 sous 9 deniers payés en deux termes; M. Hourtoulés, 80 livres 11 sous 6 deniers payés aussi en deux fois. — Mandement pour la capitation, sonnant pour 240 livres. — Ordonnance de M. Alexis-François-Joseph de Gourgue, intendant, portant autorisation d'imposer 89 livres 16 sous réclamés par Pierre Laur, consul d'Abbas, et Lescols, consul d'Aignac, qui avaient conduit à Villefranche les miliciens des communautés d'Olemps, La Mouline, Aignac, Caissials, La Garrigue, Abbas, Tonazac, Cassagnettes, Ayssials-la-Garrigue, Puechcamp, Druelle, Ampiac, Castan, Cassarou-les-Aumières et Calzins. — Quittances. (V. l'art. 504).

C. 943. (Liasse.) — 2 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté d'Onet-le-Château. — Pièces d'impositions. — Quittance de la taille et accessoires, 873 livres 15 sous 1 denier, déduction faite des décharges et modérations y mentionnées. — Quittance finale de la capitation, 210 livres 18 sous 6 deniers, distraction faite de 3 livres 11 sous 6 deniers de remises au collecteur. (V. l'art. 507).

C, 944. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 76 feuillets; 15 pièces (dont 12 imprimées), papier.

1776-1786. — Communauté d'Ortholés. — Rôles d'impositions. — 36 cotes sur celui de 1776, faisant en somme 667 livres 6 deniers. — Les principales sont celles de : Gabriel Passaga, 49 livres 11 sous 11 deniers; Antoine Lavernhe, 97 livres 14 sous 6 deniers; François Coudoumié, 96 livres 8 sous 6 deniers; Claude Gouzy, 66 livres 8 sous 6 deniers; — le seigneur d'Ortholés y figure pour 25 livres 10 sous 9 deniers. — 40 cotes sur le rôle de 1786, y compris celle pour vingtième noble sur la tête de M. de Sainte-Eulalie, 51 livres 19 sous. — Total général, 1,147 livres 11 sous 11 deniers, dont 387 livres 17 sous 4 deniers de vingtièmes. — Cette communauté avait fait partie de celle du Causse-de-Sébazac. (V. l'art. 509).

C. 945. (Liasse.) — 15 cahiers in-4°, 58 feuillets; 41 pièces (dont 34 imprimées), papier.

1775-1788. — Communauté de Pachins. — Rôles

d'impositions. — 5 cotes sur celui de 1775, faisant en somme 153 livres 4 sous 6 deniers. — Obligation imposée au sieur Pierre Viala « seul habitant de la communauté et le plus fort contribuable, » de faire annuellement la levée des impositions. — M. de Planard figure au rôle avec une cote de 50 livres 10 sous 8 deniers. — Même nombre de cotes en 1788, dont le total est de 224 livres 17 sous. (V. les art. 512 et suiv.)

C. 946. (Liasse.) — 11 cahiers in-4°, 100 feuillets ; 21 pièces, (dont 15 imprimées), papier.

1777-1786. — Communauté de Pailhoriès. — Rôles d'impositions. — 58 cotes sur celui de 1777, dont le total est de 540 livres 14 sous 3 deniers. — Les plus fortes sont les suivantes : les religieuses de l'Annonciade, 94 livres 9 sous 6 deniers ; M. Dijols, 39 livres 12 sous 8 deniers ; Médard Roux, 41 livres 17 sous 4 deniers. — Même nombre de cotes en 1786, correspondant à un total de 823 livres 12 sous 7 deniers, dont 272 livres 3 sous 7 deniers pour vingtièmes. (V. l'art. 516).

C. 947. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Communauté de Pénavayre. — Quittances d'impositions, taille et crues y jointes, trop allivré, impositions accessoires, frais de milice, vingtièmes ruraux et nobles, etc., 406 livres 19 sous 7 deniers. — Capitation roturière, 96 livres 14 sous ; — l'une et l'autre quittances signées d'Amans-François Lenormant de Bussy, écuyer, conseiller du Roi, receveur particulier des finances de l'Élection de Rodez.

C. 948. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Peyrac. — Rôle de capitation comprenant 112 articles et se montant à 803 livres 10 sous 7 deniers. — 2 insolvables. — Cotes depuis 15 sous jusqu'à 33 livres. — 2 seulement de cette dernière catégorie : Antoine Guybal Baltazard, 33 livres ; la veuve du sieur Soubayre, 33 livres.

C. 949. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Peyrebesse. — Rôle de capitation comprenant huit articles dont le total est de 80 livres 1 sou 5 deniers. — Cotes depuis 6 livres 5 sous jusqu'à 14 livres ; — une seule de cette dernière catégorie sur la tête d'Antoine Goutal. — Le dit rôle signé Villaret, vicaire général, pour la Commission intermédiaire de l'administration provinciale de Haute-Guienne.

C. 950. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 200 feuillets ; 30 pièces (dont 21 imprimées), papier.

1779-1789. — Communauté de Pierrefiche. — Rôles d'impositions ; — 151 cotes sur celui de la taille et des vingtièmes pour 1779, dont le total général est de 2,101 livres 1 denier. — Principaux contribuables : le sieur François Guieysse, 151 livres 16 sous 7 deniers ; le sieur Pierre Bouissou, 180 livres 4 sous 6 deniers ; maître Alexandre Guieysse, 102 livres 19 sous 3 deniers. — Capitation de la même année, 126 articles faisant 763 livres 5 sous ; imposition annuelle : de 1 livre pour la messe votive de Saint-Macquaire ; idem de 4 livres pour le cierge pascal.—Total : du rôle de la taille et des vingtièmes pour 1785, 2,507 livres 17 sous 9 deniers, répartis entre cent quarante-six contribuables ; — idem de la capitation, 756 livres 15 sous. — Reçu de 7 livres 4 sous souscrit par le sieur Lestrade, prêtre, chapelain des Vernets.

C. 951. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets ; 4 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté de Planhes. — Rôle de la taille et du troisième vingtième, comprenant 20 cotes dont le total est de 387 livres 13 sous 11 deniers. — Les principaux imposés sont : le sieur Joseph Cocural, 95 livres 5 sous 10 deniers ; Antoine Prat, 79 livres 3 sous 3 deniers ; Bernard Reygasse, 65 livres 8 sous 1 denier ; Alexis Deltrieu, 48 livres 5 sous 6 deniers. — Ordonnance de messire Daniel-Victor de Trimond, intendant, portant obligation d'imposer 1 livre 11 sous 7 deniers au profit d'Antoine Prat, consul-collecteur.

C. 952. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets ; 1 pièce, papier.

1775-1785. — Communauté de Pont-de-Salars. — Comptes de Jean-Amans Sarret et autres consuls-collecteurs. — Recette de 1785, 337 livres 10 sous 7 deniers ; dépense, 334 livres 17 sous 8 deniers, par où le susdit comptable est déclaré reliquataire, et la Cour des Aides et Finances ordonne que ce reliquat et les intérêts d'icelui seront mis en moins imposé au prochain département.

C. 953. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 40 feuillets ; 9 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1787. — Communauté du Pouget. — Rôles d'imposi-

tions ; 75 cotes faisant en somme 1,386 livres 15 sous 11 deniers. — Les principales sont celles de : Jean Gasq, 81 livres 12 sous 1 denier; Jean-Pierre Long, 113 livres 3 sous 8 deniers; de Vivens, 78 livres 3 sous 3 deniers; M. Joseph Long, 89 livres 18 sous 9 deniers; le sieur Baldit, 81 livres 4 sous 11 deniers. — Rôle de la capitation, signé de Trimond, comprenant 72 articles dont le total est de 600 livres. — Cotes depuis 1 livre jusqu'à 58; celle-ci à la charge de Jean-Pierre Long. — Cette communauté contribuait pour 16 livres 13 sous au traitement du régent des écoles de Saint-Chély-d'Aubrac.

C. 954. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 30 feuillets ; 10 pièces, (dont 8 imprimées), papier.

1779. — Communauté de Prades-d'Aubrac. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 186 cotes faisant en somme 3,678 livres 11 sous 11 deniers, dans lequel total les vingtièmes ruraux figurent pour 1,281 livres 15 sous 7 deniers. — Contribuables principaux : Antoine Vezins, 144 livres 8 sous 7 deniers; Jean Ginesty, 143 livres 18 sous 5 deniers; sieur Antoine Mercadié, 228 livres 17 sous 9 deniers; Jean-Pierre Poujol, 223 livres, 2 sous 6 deniers; Jean Bousquet, 185 livres 9 sous; Jeanne Vilaret, 151 livres 16 sous 11 deniers. — Dépense de 6 livres pour six journées de maçon employées à réparer le mur de clôture du cimetière endommagé par un éboulement.

C. 955. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 56 feuillets ; 7 pièces, (dont 4 imprimées), papier.

1787. — Communauté de Prades-Ségur. — Rôles d'impositions. — 149 cotes faisant en somme 4,093 livres 14 sous, non compris 3 cotes pour vingtième noble et le reliquat du consul de 1783. — Les imposés au vingtième noble étaient : M. de Faramond de Canet, 63 livres 7 sous 2 deniers; le sieur Bessière-Bastide, 21 livres 18 sous 11 deniers; M. Bessière, avocat du Roi, 49 livres 1 sou 4 deniers. — Principaux imposés pour la taille et les vingtièmes ruraux : M. Bastide, 140 livres 12 sous 9 deniers; Joseph Foissac, 144 livres 3 sous 8 deniers; le sieur François Séguret, 223 livres 11 sous 3 deniers; le même, 195 livres 7 sous 9 deniers; le sieur Labit, 137 livres 19 sous 9 deniers. — Rôle de la capitation, 125 articles soumis à la taxe; 14 insolvables; cotes : de 1 livre à la charge de Jean Théron, Joseph Orquel et autres; idem de 62 livres sur la tête du sieur François Séguret.

C. 956. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1788. — Communauté du Prieur-de-Bez. — Rôle de la capitation comprenant quatre articles ou cotes dont le total est de 18 livres : Jean Gastal ou son fermier, 3 livres 2 sous 6 deniers; la veuve de Guillaume Carrière, 3 livres 2 sous; Antoine Pelamourgue, 5 livres 7 sous; Baptiste Casses, 7 livres 2 sous.

C. 957. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 40 feuillets ; 4 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté de Rieu, désunie d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 92 cotes dont le total est de 3,566 livres 1 sou 2 deniers. — Principaux contribuables : maître Noël, avocat, 202 livres 16 sous 3 deniers; maître Jalabert, avocat, 179 livres 15 sous 9 deniers; la veuve Malleviale, 107 livres 4 sous 3 deniers; François Besombes, 152 livres 13 sous 5 deniers; la veuve Calmels, 137 livres 14 sous 7 deniers; le sieur Delpuech, 170 livres 11 sous 11 deniers; Antoine Batut, 110 livres 3 sous 3 deniers; — rôle de la capitation; soixante-quinze articles faisant au total 1,380 livres; la plus forte cote est celle de maître Noël, 58 livres. (V. l'art. 588).

C. 958. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 20 feuillets; 8 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté de Rouet, désunie de La Selve. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 82 cotes se montant au total à 640 livres 13 sous 8 deniers. — Les principales sont celles des sieurs Senaux aîné, 59 livres 9 sous 4 deniers; Augustin Rouvellat, 29 livres 7 sous; la veuve Senaux, 82 livres 13 sous; Joseph Douziech, 59 livres 14 sous 6 deniers. — Ordonnance concernant les levées provinciales, portant que la susdite communauté, conjointement avec celles de La Selve, Bégon, Bonneviale, Espinous, Guarissous, Outrelaïgue, Puech-Grimal, Roffennac, Rullac, Sauguières, Vayssoux et Ventajoux, doit fournir un milicien. — Capitation de la même année, 221 livres 15 sous.

C. 959. (Liasse.) — 9 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1781. — Communauté de Ruffepeyre. — Papiers d'impositions. — Compte de Jean Lacombe, consul-collecteur. — Recette, 2,253 livres 12 sous 7 deniers, dont 1,796 livres 18 sous 5 deniers de taille et accessoires, 437 livres 13 sous 5 deniers de vingtièmes et 4 sous pour livre, et 19 livres 9 deniers de reliquat de 1778. — Dépense, 2,244 livres 17 sous. — Don de 80 livres pour cause de grêle ou autres accidents. — Quittance finale sur laquelle la capitation roturière figure pour 388 livres 10 sous. (V. l'art 628).

C. 960. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1788. — Communauté de Ruols. — Compte de François Ruols, consul-collecteur. — Total : de la recette, 1,460 livres 5 sous 4 deniers ; — idem de la dépense, 1,464 livres 17 sous 7 deniers ; dans laquelle les corvées figurent pour 76 livres 14 sous 6 deniers ; la rétention des actes de la nomination consulaire pour 2 livres ; le voyage à Millau, distant de 12 lieues, pour la vérification du rôle de la taille, 12 livres ; le projet du rôle de la capitation, 1 livre ; l'enregistrement de la nomination consulaire, dépôt et retiré du greffe, 1 livre 13 sous ; la visite des garçons sujets au sort, 2 livres 2 sous ; la dresse du dénombrement desdits garçons, 1 livre.

C. 961. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 32 feuillets ; 1 pièce, papier.

1777. — Communauté de Saint-Christophe. — Rôle d'imposition. — 247 cotes formant un total de 5,090 livres 3 sous 9 deniers. — Les principales sont celles de : Michel Bruel, 108 livres 11 sous 3 deniers ; Pierre Bournhounesques, 116 livres 18 sous 8 deniers ; Étienne Garrigou, 170 livres 4 sous 5 deniers ; François Fualadés, 126 livres 7 sous 6 deniers. — Dans la susdite somme, l'adjudication des chemins figure pour 444 livres 15 sous ; les vœux de la communauté ou messe de grâce pour 19 livres ; les gages du consul, selon l'usage, pour 20 livres ; la procession à Notre-Dame de Foncourieu ou pour autres dépenses, pour 3 livres 5 sous. (V. les art. 653 et suiv.).

C. 962. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 164 feuillets, 43 pièces, (dont 6 imprimées), papier.

1776-1779. — Communauté de Saint-Côme. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — Ce mandement taillable comprenait Saint-Côme, les villages de Saint-Côme, Aunac, Flaujac, Castelnau, Mandailles, Gircolés, Les Cuns. — L'ensemble des cotes pour 1776 s'élève à 20,759 livres 12 sous 7 deniers, y compris 264 livres de reliquat de 1772. — Les principaux contribuables étaient : maître Thomas-Jean Pons de Caylus, subdélégué, 234 livres 12 sous ; M. de Cinqpeyres, 118 livres 5 sous ; Antoine Benezech, 141 livres 12 sous 6 deniers ; sieur Antoine Bessière, 188 livres 13 sous ; Pierre Niel, 76 livres 3 sous 9 deniers ; M. Barre, 144 livres 8 sous 6 deniers ; M. de Vennac, 221 livres 12 sous 8 deniers ; François Andrieu, 112 livres 5 sous 1 denier ; Pierre Baldit, 214 livres 6 sous 3 deniers ; François Bernié, 123 livres 4 sous 9 deniers. — État des frais exposés par le sieur Pierre Marcilhacy, consul et syndic de la communauté de Saint-Côme, au procès contre maître Bonnes, avocat. — Les convocations communales avaient lieu à Saint-Côme au son de la cloche. — Reçu de 3 livres 15 sous de M. Trepsac, curé de Flaujac, pour le vœu fait à Saint-Roch par cette communauté. — Réparations à la charpente du clocher du Cambon. — Reçu de 4 livres 8 sous, consenti par Fabré, prêtre, en qualité de chapelain de la toulte. — Reçu de 5 livres, pour le loyer de la chambre du vicaire, à Mandailles. — Réclamation à l'intendant par les « contribuables, manants et habitants de l'annexe de Castelnau, paroisse du Cambon, tendant à obtenir un secondaire. » — La dite annexe comprenant 800 communiants et composée de 80 maisons et de 27 villages ou hameaux. — Reçu de 30 livres consenti au consul-collecteur de Saint-Côme par Brugière de Farsat, curé de la dite ville pour le loyer de la maison curiale. — Allocation de 400 livres, pour réparer les deux flèches du clocher de Saint-Côme. — Vicaire nouvellement établi à la Bastide.

C. 963. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 24 feuillets ; 6 pièces imprimées, papier.

1787. — Communauté de Saint-Chély-de-Belvezet. — Rôles d'impositions et pièces accessoires. — 98 cotes faisant en somme 1,465 livres 8 sous 3 deniers, et dont les principales sont celles de : sieur Jacques Galdemar, 146 livres 16 sous 9 deniers ; l'héritier du sieur Lacroix, 93 livres 15 sous 10 deniers ; Jean Baldit, 118 livres 14 sous 1 denier ; Jean Disdaret, 60 livres 18 sous 2 deniers. — Élection de Marc Sinègre pour remplir les fonctions consulaires, en présence de Guillaume Rigal, juge de la communauté du dit Belvezet. — Contribution au traitement du régent des écoles de Saint-Chély-d'Aubrac pour 10 livres 17 sous 1 denier ; idem à la réparation du couvert de l'église, pour 1 livre. — Mandements. — Quittances. — Ordonnance concernant les milices.

C. 964. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 8 feuillets ; 4 pièces, papier.

1788-1789. — Communauté de Saint-Cirq-la-Raffinie. — Comptes de consuls-collecteurs. — Joseph Alleman, comptable de 1788, déclare une recette de 1,653 livres, et une dépense de 1,660 livres 10 sous 10 deniers. — 41 livres 12 sous pour vingtième noble et quinzième en sus. — 15 livres de gage au consul, suivant l'usage. — 46 livres de don accordé à divers particuliers. — Recette de 1789, 1,603 livres 1 sou 10 deniers ; dépense, 1,596 livres 16 sous 11 deniers. — André Tayac, consul-collecteur.

C. 965. (Liasse.) — 14 cahiers formats divers, 411 feuillets ; 27 pièces (dont 19 imprimées), papier.

1772-1789. — Communauté de Sainte-Eulalie-d'Olt.

— Rôles d'impositions. — Total de celui de 1772, 4,419 livres 12 sous 5 deniers de taille ou accessoires. — Principaux contribuables : Jean-Antoine Blanc, 93 livres 15 sous 4 deniers ; Aymeri Aygalenc, 94 livres 1 sou; maître Pierre Frézal Delzers, 180 livres 10 sous 5 deniers; Pierre Bernat, 198 livres 2 sous; M. Jean-Baptiste Grousset, 105 livres 19 sous 11 deniers, etc. — Affiche pour le bail à la moins dite de la levée des tailles. — 396 cotes inscrites au rôle de la taille et des vingtièmes rural et noble pour 1789, dont le total est de 5,164 livres 13 sous 1 denier. — Le vingtième noble figure dans ce total pour 406 livres 11 sous 4 deniers, dont les principales cotes sont celles de : M. de Curières, 213 livres 6 sous 8 deniers; le sieur Aigouy des Caylarets, 140 livres 16 sous; le sieur Vassal, du Verdier, 26 livres 3 sous 6 deniers. — Vote annuel de 8 livres 4 sous 4 deniers de droit de toulte dû au seigneur de Sainte-Eulalie. — Vote de 7 livres 15 sous, pour l'estimation des menus grains de Malescombes, pour payer la dîme et le champart. — Rôle de la capitation roturière se montant à 2,573 livres 11 sous. — Cinq insolvables. — Cotes depuis 1 livre jusqu'à 70; deux de cette dernière catégorie : le sieur Siris Blanc, 70 livres et le sieur Baptiste Cantagrel, 70 livres.

C. 966. (Liasse.) — 20 cahiers in-4° 232 feuillets ; 13 pièces (dont 9 imprimées), papier.

1775-1787. — Communauté de Saint-Geniez, désunie d'Estaing. — Rôles d'impositions. — 103 cotes sur celui de 1775, faisant au total 1,231 livres 5 sous. — Les principales sont celles de : Jean Vernhes, 62 livres 1 denier; Joseph Viguier, 81 livres 16 sous 4 deniers; Jean Malrieu, 89 livres 5 sous 11 deniers. — La part de la communauté pour les corvées des chemins était de 132 livres 6 sous. — Total de la taille et du premier et second vingtièmes pour 1783, 1,605 livres 15 sous 6 deniers. — Total du troisième vingtième, 186 livres 16 sous 4 deniers. — Rôle de la capitation roturière incomplet. — Celui de 1787 s'élève à 432 livres 5 sous, répartis entre cinquante-quatre contribuables. — 105 cotes au rôle de la taille de 1787. (V. l'art. 669).

C. 967. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Communauté de Saint-Geniez-d'Olt. — Rôle supplémentaire d'impositions se montant à 201 livres 11 sous, et où figurent : les RR. PP. Augustins, pour leur maison, jardin, église et couvent, 61 livres; les MM. du séminaire; le chapelain de Malaval ; noble Jean de l'Estang; le prieur de Saint-Geniez ; M. Planard de Villeneuve; les dames de La Falque; les dames de l'Union; M. Rouquayrol, curé; M. Bonneterre, etc. (V. l'art. 670).

Bureau des Finances de Montauban (comté de Rouergue.)

C. 968. (Registre.) — Grand in-4°, 496 feuillets, papier.

1668. — Déclaration des lieux de Bar et Bors et de la Fouillade. — Déclaration de noble Siméon de Sales, sieur de Les Cazes; — de noble Guillaume de Nourlhon, sieur d'Auteyrac ; — de noble Antoine de La Raffinie, écuyer, sieur de Courbières ; — de noble Victor de La Raffinie, sieur de Grilière; — de demoiselle Izabeau de Vernhet, etc.

C. 969. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1789. — Cadastre de la communauté de Boisse. — Élection de Villefranche, comprenant Boisse, Boudet, Cassaigne, Le Clos, la Bastide, la Guiraldie, Langlade, la Salette, Ligal, Malaval, Marty, Palhol, Ruau-Bas ou del Roucal, Saint-George. — Introduction descriptive, statistique explicative, etc. — Ce travail a été fait avec beaucoup de soin sous la direction de M. Henri de Richeprey, chef du bureau des cadastres, à Villefranche. — Tableaux, cartes et tables.

C. 970. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1788. — Reconnaissances de la ville et communauté du Pont-de-Camarès. — Reconnaissance générale. — Confrontations. — Détails historiques sur les concessions de 1487. — Consuls; herbages; foires; maison de ville et prisons; murs d'enceinte; fossés et maisons; bois taillis et terre divisés en trois corps : la Fage, les Montades et Soulignage.

C. 971. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

XIVe et XVe siècles. — Reconnaissances du Bailliage et mandement de Compeyre appartenant au Roi comme comte de Rouergue. — Limites (page 17) de la juridiction royale dudit Compeyre. — Reconnaissance de noble Jean Ricard, seigneur de Monflor, du château de Peyrelau ; — de Guillaume de Caylus (Capiteluco), damoiseau; — de noble Jean Ricard, damoiseau ; — de l'abbesse du couvent de l'Arpajonie, près Millau. — Liève de 1398 de l'argent, blé et vin de rente annuelle.

C. 972. (Registre.) — Grand in-4°, 138 feuillets, papier.

1540-1548. — Reconnaissances de Compeyre, reçues

par maîtres Jean Philip et Arnaud Foissac, notaires dudit lieu, en présence de maître Amans Fabri,docteur ès-droits, juge dudit Compeyre, et maître Jean Cancéris, notaire de Villefranche, commissaires délégués par le sénéchal de Rouergue. — Déclaration des consuls de Compeyre. — Justice de Paulhe en paréage entre le Roi et Amblard de Roquelaure, écuyer, succédant aux biens de Ramond del Ser. —Fourches patibulaires en signe de haute justice. — Château en ruine, bien qu'il y eût un garde châtelain gagé par le Roi. —Quarante membres composant le conseil communal. — Quatre consuls avec droit de chaperon. — Sceau royal en argent, déposé aux archives de la commune. — Titres anciens perdus durant les guerres et les pestes. — Reconnaissance des habitants de Luc; — idem du village d'Aluech.— Déclarations : de noble Delphine de Méjanés, de Compeyre;— idem de noble Gilibert de Calmont, écuyer, seigneur de Cabrières; — idem de dame Anne d'Arpajon, abbesse du couvent de l'Arpajonie, près Millau, etc. — Répertoire en tête.

C. 973. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1667-1668. — Reconnaissances de Compeyre, comprenant : Compeyre, Aguassac, Paulhe, Carbassas, Palhas. — Reconnaissances : de noble Antoine de Durand, sieur del Py ; — idem de noble Dominique de Moustuéjouls, sieur de Grailhe ; — idem de noble Jean de Curières, sieur de Las Vabres; — idem de noble Jacques Duclaux, sieur de Galhac; — idem de noble Pierre de Foucras, sieur de Cabrières; — idem de messire Jean de Lestang, seigneur de Pomayrols, Belpech et autres places. — Répertoire en tête et après la page 58.

C. 974. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1540. — Reconnaissances en langue vulgaire du mandement de Ferrairoles au diocèse de Vabres. — Répertoire. — Reconnaissances relatives : au ténement del Bourgadet; au Puech de las Fourques; à la Lande-Soubirane ; à Puech-Calvet; à la Carbonnarie; à Prat-Sarrat; à Fonfrège ; à la Rebieyre; à las Fargues; à la vigne de Ferreiroles; au Moulinal ; au Fournet, etc.

C. 975. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1754. — Cadastre et compois du mandement taillable de Flavin. — Limites et confrontation du dit mandement. — Table d'abonnement. — Répertoire.

C. 976. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1336. — Reconnaissances féodales de Millau en faveur du Roi représenté par Astorg Belleserre et Jean Gayrani, commissaire. —Reconnaissances : de Jean Calvet, pour maison située au faubourg de la dite ville, hors la porte de Layrole; — idem de Hugues Vilaret, licencié ès-lois, pour maison contiguë à la Cour Royale; — idem d'Alzaïs Menestrella, veuve de maître Pierre Richard, de Millau; — idem de maître Pierre Salesses, notaire, mari de Hélipds Maurasca, fille de feu Guillaume, aussi notaire, etc.

C. 977. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1544-1545. — Reconnaissances du Bailliage de Millau. — Lettres patentes du Roi en forme de commission. — Criée et proclamation d'icelles à son de trompe dans la ville de Millau. — Prestation de serment de fidélité par les consuls : Ramond Arzaliers, premier consul, Durand Galy, Nicolas Buscarlet, Antoine Julia, Antoine de Montjoux, Jean Yssiente. — Reconnaissance de ces magistrats municipaux touchant le moulin du Pont-Vieux; l'hôpital-mage; le droit de barre levable sur le Pont-Vieux, lequel, appartenant au Roi, a été concédé pour un temps auxdits consuls, pour l'entretien dudit pont, de la côte Romive et autres chemins publics; le droit de corrataige, pour raison d'iceux qui vendent et achètent en ville; le droit de bandayratge; le Bustaysserié, qui est quelque menu droit sur ceux qui vendent le blé à la pierre. — Reconnaissances : des habitants de Notre-Dame-des-Cungs; — idem du prieur et des habitants de Creyssac. — Le prieur, noble Gabriel de Brassac, étudiant au collége de Maguelonne, à Toulouse, représenté par messire Jean Affre, prêtre, de Saint-George, au diocèse de Vabres. — En tête de cet acte est la copie de l'hommage rendu en 1251 par BB. de Saint-Michel, religieux du monastère de Saint-Gilles, prieur de Saint-Gilles de Creyssac, au comte de Toulouse, représenté par J. de Planca, lieutenant de Jean d'Arcis, sénéchal de Rouergue. —Répertoire en tête.

C. 978. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1627. — Reconnaissances de la ville et juridiction de Millau en faveur du Roi, reçues par maître Étienne de Bonald, docteur ès-droits, juge-bailli dudit Millau. — Le premier reconnaissant est Pierre Alric,pour une vigne située al Crès-Soubayro et pour autres propriétés. — On trouve ensuite : Jean Couret, François Malbois, Jacob Guézimond, David Bolonhe, Jean Lussonie, Antoine Julien, Antoine Delmas, Étienne Amat, etc.

C. 779. (Registre) — In-4°, 369 feuillets, papier.

1671-1675. — Reconnaissances de Millau, reçues

par maître Paul de La Bauve, commissaire. — Reconnaissances: de maître Jean-Étienne de Reines, sieur de Prodejac, curateur donné à l'hérédité jacente de feu noble Antoine de Guérin, sieur des Arènes; idem de demoiselle Judith de Baboty, veuve de feu noble Jacques de Crozat, sieur de Vertables ; — idem de M. Étienne de Malbois, sieur de la Coste; — idem de M. Jean Julien, sieur de Barry; — idem du sieur Jacques Gaujalh, bourgeois de Millau.

C. 980. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de Monfranc en faveur du Roi, reçues par maître Pierre Dupuy, juge royal de Saint-Sernin et de Balaguier. — Reconnaissance des consuls de Monfranc. — Confrontation du mandement. — Terroirs dits de Lartigue et de Carme; partie exempte des prestations par actes des 12 janvier 1281 et 10 avril 1282; bois de la Griffoulade contenant 97 séterées; four banal, à propos duquel chaque habitant est tenu de payer annuellement, à partir de l'âge de dix ans, deux boisseaux de seigle; foires en mai et septembre. — Reconnaissance des habitants du masage de Puechcayrel.

C. 981. (Registre.) — Petit in-folio, 486 feuillets, papier.

1667-1668. — Reconnaissances de la ville et Bailliage de Najac, reçues par maître Jean Guirbaldy, docteur en droit, avocat au Présidial de Villefranche, commissaire subdélégué. — Reconnaissance générale des consuls de Najac : toute justice au Roi ; limites du consulat et du taillable dudit lieu, chef-lieu de la viguerie et du Bailliage, ayant autrefois fait partie du comté de Toulouse ; justice exercée au civil par un viguier et juge assisté de deux lieutenants et un procureur du Roi ; au criminel par ledit viguier et les consuls ; ceux-ci étant, quant à la police, seuls maîtres et juges. — Élection annuelle de six consuls ayant droit de porter la livrée du Roi. — Château royal assis sur la pointe d'un grand rocher, bien édifié et fortifié de quatre grosses tours et de deux demi-tours, inaccessible de tous côtés, hors de celui de la ville où il y a un chemin étroit taillé dans le rocher, y ayant un pont-levis; chapelle dans l'intérieur dédiée à Saint-Julien. — Fonds joignant le château. — Bois du Roi. — Droit de boucherie appartenant aux consuls. — Quatre foires annuelles et deux marchés hebdomadaires. — Exemption pour Najac seulement des droits de commun de paix, de leude et de péage. — Communal dit le Frau, situé au terroir de Beaujarnou, — idem del Bournhou. — Deux foirals. — Nom des seigneurs directs autres que le Roi. — Reconnaissances générales de trente-neuf localités dépendantes du Bailliage de Najac. — Répertoire en tête.

C. 982. (Registre.) — In-4°, 476 feuillets, papier.

1667-1668. — Reconnaissances de la ville et Bailliage de Najac. — Reconnaissances : de Guillaume Auriol, dit Menate ; de Forton-Ferrière, apothicaire ; de Raymond Lacavalerie et Antoine Maurel ; de maître Jean Combres, prêtre, et Antoine Vernhes, brassier. — Reconnaissance des consuls de Saint-Grégoire et de Puech-Roudil, etc.

C. 983. (Registre.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

1749-1758. — Compois et cadastre de la communauté de Najac. — Délibération communale relative à sa confection, sous la présidence de maître Louis-François-Auguste de Sarrus, sieur de Rabastens, conseiller du Roi, son viguier et juge de Najac. — Tome I. — Répertoire à la fin. — La table d'abonnement sera composée de neuf degrés, aux trois premiers desquels appartiendront les chènevières, jardins et prés suivant leur qualité, bonté et situation, etc. — Désignation des indicateurs pour la ville et pour les quartiers en dehors d'icelle, tels que ceux de Merveilhié, de Mouyragues, de la Crouzille, etc. — Commencement par le faubourg, du côté de l'Adrech ; reconnaissance de Jean Marre, travailleur.

C. 984. (Registre.) — In-folio, 447 feuillets, papier.

1749-1758. — Compois et cadastre de la communauté de Najac, comprenant les villages et les hameaux dépendants de la dite communauté, et se terminant par le résumé ci-après : « la contenance de l'entier taillable est de « 6,219 séterées 7 cartons 5 pènes un quart, à ce compris « les lieux sacrés et publics et les biens nobles. — L'entier « allivrement est de 2,219 livres 18 sous 3 deniers. — « Rentes cotisées dans la dite communauté : 79 setiers « 3 pènes deux tiers de pène froment ; 287 setiers 2 cartons « 7 pènes et demie et un tiers de pène seigle ; 153 setiers « 7 cartons une pène deux tiers de pène avoine, mesure de « Najac, qui est de 8 cartons le setier et de 8 pènes le « carton ; 13 livres 1 sou 3 deniers argent ; 161 gélines « 2 tiers un quart et un huitième de géline ; 2 cartons « noix ; 2 setiers de vin ; 2 livres et demie et un sixième de « livre de cire. » — Répertoire à la fin. — Tome II.

C. 985. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1784. — Cadastre d'Onet-le-Château. — État des biens nobles. — Table d'abonnement, où l'on voit que les terrains étaient distingués, sous le rapport de la qualité en meilleur, bon, commun, aboul, plus aboul et infertile.

C. 986. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1440. — Reconnaissances au Roi, du Bailliage, ressort et château de Peyrusse, retenues par maître Jean Barbe, notaire, Guillaume d'Estaing, chevalier, étant sénéchal de Rouergue. — Reconnaissances : de noble Jacques de Peyrusse; — idem de noble Gabriel de Ducros, fils de Raymond et héritier de noble Adhémar de Lieucamp ; — idem de discrète personne Guillaume Aymar, commandeur de l'hospice de Peyrusse. — Répertoire en tête.

C. 987. (Registre.) — Petit in-folio, 294 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de Peyrusse et de son Bailliage. — Reconnaissance générale des consuls dudit lieu. — Étendue et confrontations du taillable de Peyrusse, dans lequel le Roi a toute justice. — Maison ayant appartenu à Jean Médici, servant actuellement d'hôtel consulaire. — Communaux. — Reconnaissances : des consuls et de toutes les localités faisant partie du Bailliage; — idem des « fours » de la paroisse et taillable du dit Peyrusse, etc. — Répertoire à la fin.

C. 988. (Registre.) — Grand in-quarto, 262 feuillets, papier.

1668-1669. — Reconnaissances du mandement de Peyrusse. — Deux reconnaissances des consuls, pages 6 et 191. Cette dernière relate que la nomination des quatre consuls, qui se faisait au jour de Pâques, n'a plus lieu, par suite de règlements de Sa Majesté, que le premier jour de l'an, « par lesquels consuls la justice tant civile « que criminelle est exercée dans ladite ville, paroisse et « taillable, au nom de Sa dite Majesté ; à l'exclusion néan- « moins, quant à la criminelle, de fausse monnoie, port- « d'armes, violements et sauvegarde ; desquels crimes la « connaissance en est attribuée aux officiers de Sa dite « Majesté. Et pour l'exécution des procédures et sentences « qui sont faites et rendues par lesdits consuls, ils ont « droit de faire nomination de quatre valets qui peuvent « exploiter partout, sans autre provision de sa dite Ma- « jesté, en vertu des privilèges accordés en février 1368, « en avril 1369, en mai 1371 et en janvier 1407. De plus « que la justice haute, moyenne et basse est exercée dans « les lieux et paroisses dépendant dudit Bailliage par un « juge royal, un lieutenant principal, un lieutenant parti- « culier et assesseur criminel, et par un procureur du Roi ; « lesquels sont obligés, lorsqu'il s'agit de faire le procès à « un prévenu, d'appeler les consuls qui sont en droit ou « l'un deux, afin d'y assister, si bon leur semble. » — Ren- « seignements sur le château dit du Roi; le rocher fort élevé appelé del Thaluc, surmonté de deux tours fort anciennes, les masures appelées la Synagogue ; les péages ou leudes; le commun de paix, etc.

C. 989. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1670-1671. — Reconnaissances du Bailliage de Peyrusse (suite des). — Reconnaissance des quatre consuls de la châtellenie d'Auzits ; contenance et confrontations ; château *sive* fort, en ruine, entouré d'un fossé et de murailles délabrées; place du Terrail, dans ledit fort, où se trouve un grand pilier de pierre avec une chaîne de fer, pour marque de justice ; quatre-vingt-quinze feux dans l'entier taillable; dix-huit paroisses ou portions d'icelles dans ladite châtellenie ; justice exercée par le juge et le lieutenant du Bailliage de Peyrusse ; droit de police attribué aux consuls ; deux foires ; pierre-foira en ruine ; patus commun dit de la Croix-de-Fer ; dix-huit seigneurs directs dans le lieu et paroisse d'Auzits ; redevances dues au Roi. — Reconnaissances des consuls d'Asprières, Albas, Bessenoets, Bruéjouls, Balsac, Combres, Conques, Clairvaux, Clausevigne, Cassanhettes, Espeyrac, Firmy, Flanhac, Forestat-de-Mouret, Fijaguet-Rey, Fijaguet-Boissière, Goutrens, Glassac, Gradels, Galgan et Valsergues, la Capelle-del-Vern, Mirabel, Mousses, Montinhac, Montarnal, Moret, Montels, Noalhac, Nauvialle, Nusses, Pruines, Panat, Privezac, Rulhe, Roques, Ruffepeyre, Saint-Cyprien, Saint-Michel, Saint-Christophe, Sénepjac, Serres, Saint-Parthem, Saint-Sulpice, Saint-Félix-de-Lunel, Saint-Marcel, Saint-Antin, Saint-Julien-de-Piganhol, Terssou-Soubira, Terssou-de-Cransac, Terssou-del-Claux, Testet, Terssou-del-Mas-del-Bosq, Vaureilles, Grandvabre, Valadi, las Vaysses. — Répertoire à la fin.

C. 990. (Cahier.) — Grand in-8°, 46 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances consenties au Roi par les habitants de Plaisance. — Reconnaissance des consuls Gilles Carrié et François Castan : four banal, auquel les habitants sont tenus de cuire leur pain sous la redevance du vingt-cinquième; quatre foires annuelles, durant lesquelles Sa Majesté a le droit de prendre leude aux « foiriés » lorsque la foire tombe un samedi et non autrement ; droit de chasse et de pêche ; exemption du commun de paix et du droit de leude, suivant les privilèges de 1340.

C. 991. (Cahier.) — Grand in-8°, 88 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances et aveux consentis à Sa Majesté par les habitants du mandement taillable de Plaisance.

C. 992. (Cahier.) — Grand in-8°, 46 feuillets, papier.

1669. — Reconnaissances consenties au Roi, par les habitants du mandement de Postomi, reçues par maître Pierre Dupuy, juge royal de Saint-Sernin et de Balaguier. — Les consuls Jacques Bannafous et Antoine Bousquet, reconnaissent au Roi l'entier lieu de Postomi; deux foires annuelles; cinq cannes d'une maison dans laquelle est le four commun relevant de l'abbé de Bonnecombe. — Reconnaissance du fief des Ouvals par les tenanciers d'icelui, parmis lesquels : Jean Sandral, vicaire dudit Postomi, Jean Bos, Amans Gras, etc. — Reconnaissance du fief ou masaige de La Roque, etc.

C. 993. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1784. — Reconnaissances de Pousthomi, reçues par maître Charles Neirac, procureur du Roi aux paréages de Saint-Affrique. — Reconnaissance de maître Charles Gaujail de Montalègre, juge royal de Curvale, habitant de Saint-Sernin.

C. 994. (Registre.) — Grand in-4°, 293 feuillets, papier.

1668. — Déclarations faites par les tenanciers de la ville de Saint-Affrique, des fiefs mouvants de la justice du Roi, de l'évêque de Vabres et du comte de Caylus, et des censives dues à divers seigneurs directs ; — ces déclarations faites par-devant maître Pierre de Galtier, seigneur de Montagnol, commissaire à ce député. — Déclaration de noble Gabriel d'Hèbles, seigneur baron de Ribes ; — idem de noble François de Corcoral, sieur de Mas-Granet, etc.

C. 995. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1784. — Reconnaissances féodales de la ville de Saint-Affrique, consenties au Roi par-devant maître Neirac, en présence de maître Thomas de Frezals, juge royal de Saint-Sernin et de Balaguier. — Reconnaissance des consuls de la ville et communauté du dit Saint-Affrique : limites de la communauté ; — l'exercice de la justice appartint au Roi jusqu'en 1696, époque à laquelle M. de Gissac fit l'acquisition du domaine de ladite ville ; — quatre consuls élus, le 1er septembre de chaque année, par les habitants, à l'exclusion des conseigneurs de la dite ville, suivant arrêt rendu en 1315 par le Parlement de Paris ; — droit de porter robes et chaperons d'un drap de Paris, mi-partie rouge et noir ; — trente conseillers politiques à vie ; — police exercée par les consuls ; — droit de justice jusqu'à 60 sous, suivant lettres de février 1518, pour délits dans les vignes, les blés, les prés et les bois ; — pierre foiral ; — quatre foires et un marché ; — exemption du commun de paix, suivant lettres du roi Jean (1387), en faveur de ceux qui avaient été consuls ; — droit du Roi de prendre cinq livres de viande de chaque bœuf abattu aux boucheries de la ville ; — droit de coupe appartenant en paréage au Roi et les conseigneurs, sur tous les grains vendus à la pierre foiral ; — droit de leude et de péage, encore en paréage, sur tous les bestiaux traversant Saint-Affrique ou vendus sur le champ de foire ; — droit de boucherie appartenant aux consuls, en vertu d'une transaction de 1370, et redevance à leur profit appelée « réau » ; — droit de courretage ; détails sur icelui ; — Hôtel-de-Ville avec prisons ; confrontations : d'un côté avec le pâtus où était anciennement le temple des huguenots ; — place de Saint-Affrique ; détails sur icelle ; — droit de pêche dans la Sorgue, depuis le ruisseau de Monnargues, jusqu'à celui de Maxillou ou gué de Salmanac ; — droit d'élection d'un sergent ; — foiral sur l'emplacement des anciens fossés, appartenant à la communauté, par acquisition de M. de Verthamon.

C. 996. (Registre.) — In-8°, 360 feuillets, papier.

1670. — Reconnaissances consenties au Roi par les habitants du Bailliage de Sauveterre, par-devant maître Charles de Montlauseur, sieur de La Motte, commissaire. — Reconnaissance des consuls ; contenance et limites de la communauté de Sauveterre, composée d'environ quatre-vingts feux ; — justice civile et criminelle exercée par un juge royal, un lieutenant, un procureur du Roi, un greffier et un baïle ; — élection de quatre consuls le jour de l'an, lesquels ont droit de police conjointement avec le juge, droit de chaperon et entrée aux États ; — foire et marché ; — trois pâtus communs : — le foiral de Sardou, le foiral haut et del Théron, et celui dit al Couderquet haut et bas ; — place publique et halle au blé ; — hospice, où se tiennent les assemblées communales ; — jardin appartenant à Sa Majesté, où était situé le château du Roi ; — prisons royales ruinées ; — exemption du commun de paix au profit des consuls et des habitants de Sauveterre, accordée par privilége de Philippe, roi de France, en 1284, et confirmé, en 1342 ; — limites du terrain affranchi ; etc. — Reconnaissances générales des communautés de Cabrespines, Saint-Martial-de-Contessou, la Bastide, le Bosc, Villelongue, Pradines, Cabanés, Verdun, Espinassole, Voulpillac, Carcenac, Frons, Maury, Saint-Just, Naucelle, Combrouse, Crespin, Colombiès, Ayguebius, Tauriac, Puchméjà et Pamiès, Boussac, Castelnau, Limairac, Gramond et Jalenques. — Répertoire en tête.

C. 997. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1670. — Reconnaissances du Bailliage de Sauveterre. — Reconnaissances : de demoiselle Jeanne de Pradines, veuve de maître Jean-Ignace de Vernhes, juge de Sauveterre ; — idem de noble Pierre de Vernhes. — Répertoire à la fin.

C. 998. (Registre.) — In-4°, 453 feuillets, papier.

1576-1577. — Cadastre et compois du lieu et paroisse de Sénergues, dressé en conséquence d'un jugement de la Cour du sénéchal de Rouergue, et écrit par maître Puécholtres, notaire royal de Conques, en langue vulgaire. — On trouve en tête le serment des personnes commises à sa confection ; ainsi que les bases de l'allivrement, suivant la nature et la bonté des différents fonds. — Répertoire en tête.

C. 999. (Registre.) — In-8°, 84 feuillets, papier.

1768. — Compois et cadastre de Veauzac, dressé par maître Géraud-Sylvestre Chalret, féodiste de Villeneuve. — Contenance des possessions comprises audit compois : 308 séterées 2 quartes 3 punières 3 pauques demi-quart et demi-quart de quart. — Répertoire en tête.

C. 1000. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1784-1787. — Reconnaissances consenties au Roi par les habitants de Vendeloves, reçues par maître Charles Neirac, procureur du Roi au Siége des paréages de Saint-Affrique. — Reconnaissance de Jean Encessi, premier consul de la communauté, qui déclare que les habitants d'icelle relèvent médiatement du Roi, sous la justice haute, moyenne et basse de noble Guillaume de Galatrave, qui la tient en fief de Sa Majesté. — Limites et confrontations. — Commun de paix. — Mesure pour les grains, particulière à la communauté de Vendeloves, et marquée de trois fleurs de lis. — Reconnaissances : de noble Paul de Couret, sieur de Saint-Peau ; — idem de noble Louis de Darre de Savainca, sieur de Montarredon.

C. 1001. (Cahier.) — In 4°, 32 feuillets, papier.

1784-1787. — Extraits des reconnaissances consenties au Roi par les habitants du taillable de Vendeloves. — Liève des censives. — Lettres patentes de Sa Majesté ; ordonnances des commissaires généraux. — Reconnaissance des consuls : le lieu et les habitants relèvent médiatement de Sa Majesté, sous la justice haute, moyenne et basse de noble Guillaume de Galatrave ; nominations consulaires tous les trois ans ; limites du mandement.

C. 1002. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1670. — Reconnaissances consenties au Roi par les habitants de Villefranche-de-Rouergue, par-devant maître Benoît Ysarn, commissaire subdélégué. — Répertoire en tête et dans l'intérieur. — Reconnaissances : des sieurs Audiguier, Barreau, Espinasse, etc., de la gache de l'église; idem des sieurs Cabrol, avocat, Franque, etc., de la gache du Gua. — Jean Barriac dit « Nas dé Rey, » reconnaît une maison située en la rue Basse-Saint-Jean ; une vigne à Mallecourse, plus autre vigne contiguë. Il promet, quand besoin sera, « de faire indication, montre oculaire et nouvelle reconnaissance. »

C. 1003. (Registre.) — In-4°, 518 feuillets, papier.

1670. — Reconnaissances de Villefranche, reçues par Jean Savignac, notaire, dans le Bureau de la trésorerie de la dite ville, par-devant maître Benoît Ysarn, subdélégué de l'intendant. — Répertoire en tête. — Maître Guillaume Rodat et Suzanne de Boulois, mariés, reconnaissent une maison à la rue de Savignac, supportant 12 deniers de rente annuelle, plus une vigne à Usseh, au cens annuel de 2 deniers. — Reconnaissances des sieurs Soleil, Segons, Rolland, apothicaire, Pachins, travailleur, Hérisson, cordonnier, Cancéris, prêtre, etc.

C. 1004. (Registre.) — Petit in-folio, 301 feuillets, papier.

1671. — Copie des reconnaissances de Villefranche, collationnée par Guillaume Bruel, notaire royal ; lesdites reconnaissances consenties par-devant Guillaume Lalanne, sieur de Vertueil. — On trouve après les premiers feuillets consacrés aux lettres patentes du Roi relatives à la confection de ce papier terrier, une courte notice historique sur Villefranche ; et à la fin, page 253, la reconnaissance et déclaration de MM. les consuls du dit Villefranche, qui étaient : Maximilien Dardenne, Jean Borelly, Guillaume Vaysse et Bernard Alibert. — Contenance et confrontations de l'entier taillable. — Exercice de la justice haute, moyenne et basse, civile et criminelle, en première instance, accordée aux consuls par les rois de France. — Villefranche doit toujours appartenir à la couronne, en conséquence de sa belle conduite lors de l'invasion anglaise ; — le siége du sénéchal, du juge-mage et du trésorier du Domaine doit être établi à perpétuité dans ladite ville comme capi-

tale du comté et Sénéchaussée de Rouergue. — Poids de ville ; sa situation. — Les boucheries. — Droit de leude et afferme des « taules et tauleirous, » dans la place publique et autour d'elle. — Fours publics. — Droit de pêche dans l'Aveyron. — Quatre foires et trois marchés. — Droit de police, priviléges de justice, etc. — Répertoire en tête.

C. 1005. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1671. — Reconnaissances de Villefranche. — Division de la ville en quatre « gaches » l'Église, le Gua, la Fontaine et le Puech. — Reconnaissances : du sieur Jean de Cumba, sieur de Molières ; — idem de noble Pierre de Pomairol, baron de Jalenques, et de dame Jeanne Durieu, mariés ; — idem de Pierre de Pomairol, seigneur de Gramont, premier président et juge criminel en la Sénéchaussée et siége présidial de Rouergue ; — idem de demoiselle Marie de Durieu, veuve de Delmas Rainaldy, sieur de Rulhe. — Plusieurs répertoires.

C. 1006. (Registre.) — In-4°, 943 feuillets, papier.

1737-1739. — Reconnaissances de Villefranche consenties par-devant maître Jean de Lavergne, magistrat présidial en la Sénéchaussée de Rouergue, commissaire subdélégué ; et, pour celles qui terminent le volume, pardevant maître Jean Desplas, président, lieutenant criminel au Sénéchal et Présidial du dit Villefranche. — Reconnaissance générale des consuls. — Répertoire dans l'intérieur du volume.

C. 1007. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1477. — Reconnaissances du Bailliage de Villeneuve, reçues par maître Pierre de Bosco, notaire royal, commissaire. — On trouve au commencement une proclamation en langue vulgaire, faite par ordre de Jean Guittard, bailli royal dudit Villeneuve : « Auzatz que hom vos fa assaber « de las parts del Rey, nostre sire, et de mandamèn de « monsignor lo Thesaurier de Rouergue ho son comes et « substitut, et à la requesta del procuraire del Rey, etc. — » Reconnaissances : des consuls dudit Villeneuve ; — idem de noble Ramond d'Albiac, mari de noble Antoinette Promilhan ; — idem de noble Bernard de Lévéron ; — idem de noble Jean de Lax ; idem de Jean de Pontanier, coseigneur de Sales ; — idem de noble Jean de Lhia, seigneur de Camboulan ; — idem de noble Ramond Blanc, seigneur de « Monteamato ; » — idem de noble Pierre Valette, seigneur de Tolonjac ; — idem de noble Pierre de Capdenac, seigneur de la Bastide-Capdenac ; — idem de noble « Olmerius de Le« verone. »

C. 1008. (Registre.) — Petit in-folio, 186 feuillets, papier.

1542. — Reconnaissances des fiefs qui se tiennent du Roi, notre sire, et du prieur de Villeneuve, en paréage ou en particulier dans la ville dudit Villeneuve et juridiction d'icelle, reçues par M. Antoine Ferrandier, docteur ès-droits, juge-mage en la Sénéchaussée de Rouergue, commissaire principal, et par maître Jean Cancéris, notaire royal.

C. 1009. (Registre.) — In-4°, 728 feuillets, papier.

1733-1738. — Reconnaissances de Villeneuve, consenties par-devant maître Jean de Lavergne. — Reconnaissance de Jean Rolland, bourgeois, et Antoine Cabridens, consuls modernes : toute justice appartenant au Roi, et exercée : la civile, par un juge royal civil, un lieutenant et un procureur du Roi ; et la criminelle, par un lieutenant particulier, assesseur criminel, en seul avec ledit procureur du Roi. — Confrontations du taillable ; — château royal en ruine ; — péage, tarif pour chaque espèce de marchandise ; — commun de paix ; — forêt communale appelée lou Causse de Villeneuve, acquise par six différents contrats dont le premier est de 1269 ; confrontations ; — communaux dits de Garrigou, du Moulin-à-Vent, etc. ; six foires ; — droit de courretage appartenant à la communauté et consistant en un sou pour chaque char de vin transporté hors la ville ; — droit d'iguayrage que les valets des consuls prennent pour les estimations des dommages causés par les bestiaux ; — hôpital ; — poids public ; — priviléges accordés en 1368, etc.

C. 1010. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1441. — Fragment d'un rôle de répartition faite à Rieupeyroux, le 11 octobre ; ledit rôle relatif au subside de 5,000 livres tournois octroyé par les États de Rouergue réunis à Villeneuve ; ensemble la dépense nécessitée par la dite répartition ; et celle de 30 livres allouée à la personne chargée d'aller devers le Roi solliciter l'autorisation, qui fut refusée, d'assembler les États pour voter un subside au comte de Lomagne, pour la défense du Rouergue.

C. 1011. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1445-1462. — Impositions jetées sur la Basse-Marche du Rouergue par les députés des trois États de cette partie

de la province, à l'effet de pourvoir à l'entretien des lances préposées à la défense du pays. — Dépense mensuelle d'une lance : 18 livres tournois. — Énumération des Bailliages et des localités composant la Basse-Marche; portion contributive de chaque membre. — Salaires des personnes employées à l'établissement desdites impositions. — Subsides accordés au Roi par les trois États du comté de Rouergue, du comté de Rodez, des Montagnes, des quatre châtellenies et des autres domaines du comte d'Armagnac. — Quotes-parts afférentes à la Basse-Marche; rôles la concernant.

C. 1012. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets, parchemin.

1517. — Rôle de la portion à la charge de la Haute-Marche, des tailles imposées à Villefranche par l'assemblée des trois États de l'entier Rouergue; ledit rôle précédé du vidimus du sénéchal dudit Rouergue, François de Théligny, chevalier, seigneur de Liervolle, des lettres patentes du Roi, ordonnant ladite imposition, et suivi des diverses dépenses qu'elle avait occasionnées. — Total à payer, 63,001 livres 4 sous 8 deniers.

C. 1013. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, parchemin.

1519. — Rôle de la portion payable par la Haute-Marche des tailles imposées par les trois États du Rouergue réunis à Rodez, le 26 octobre, dans le couvent des Jacobins, en vertu des lettres patentes du Roi vidimées par le sénéchal et contenues audit rôle. — Énumération des dépenses occasionnées par l'assiette de l'impôt. — Total à imposer sur l'entier Rouergue, 16,877 livres 1 sou 4 deniers.

C. 1014. (Cahier.) — Petit in-folio, 34 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Rôle de la portion payable par la Haute-Marche des tailles imposées par les députés des trois États réunis à Villefranche, les 5 décembre 1520 et 9 février 1521, en vertu des lettres patentes du Roi vidimées par le sénéchal de Rouergue et transcrites audit rôle; ensemble l'énumération des dépenses occasionnées pour l'assiette desdites tailles. — Total à payer : 30,539 livres 2 sous 5 deniers.

C. 1015. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1572-1573. — Rôle des restes dus à la trésorerie et recette ordinaire du domaine de Sa Majesté en la Sénéchaussée de Rouergue. — Maître Pierre Carrendier doit, pour la leude de Villefranche, 40 sous tournois. — Maître Jean Franc doit, pour le scel, 300 livres. — François Fabry doit, pour les lods et ventes de Verfuel, 35 livres. — Maître Pierre Bayol doit, pour les fours dudit lieu, 205 livres. — Maître Vézian Alazard doit, pour les mines de Peyrusse, 14 sous tournois. — Jean Lafontaine doit, pour le commun de paix du Bailliage de Millau, 154 livres 10 sous, etc.

C. 1016. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1640. — Registre de la recette particulière de la taille, taillon et autres deniers imposés en l'Élection du Haut-Rouergue, rétablie en la ville Millau. — La cité de Rodez, premiers quartiers : 5,796 livres 6 sous 6 deniers; pour les derniers quartiers : 5,062 livres 14 sous 6 deniers; Espalion, pour les premiers quartiers : 1,803 livres 5 sous 11 deniers; pour les derniers : 1446 livres 9 sous 5 deniers. — Dates et quotités des paiements; nom des personnes comptant les espèces; désignation par la table, de tous les taillables de l'Élection susdite. — Répertoire en tête.

C. 1017. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1262. — Dénombrement des revenus du Roi dans le mandement de Naussac, dressé par Rigal Laroque, procureur du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, commis par Amaneu de Fossat, sénéchal pour le roi d'Angleterre. — cinquante-sept feux à Naussac même ; quatre au hameau de la Védélie ; un à celui de Najac ; un à celui de l'Axubalie, dépendants dudit mandement ; — le commun de paix rapportant annuellement 6 livres. — État des rentes appartenant : à des particuliers ; — idem à des personnes ou communautés religieuses.

C. 1018. (Cahier) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1584-1585. — Liève des fiefs du Roi au mandement de Roquebrune, comprenant les hameaux ou fiefs de Justabro, la Cassaigne, Bérieux, Melrieux, Nutge, Bazian et autres. — Les héritiers de Guillem de Poy, dit de Castetz, argent, 3 sous 9 deniers ; blé, 3 quartes ; avoine, 3 quartes ; Hugues Des Vignes, 3 deniers ; Bertrand de Marrieux, 7 ardits ; avoine, 3 quartes, etc.

C. 1019. (Registre.) — Petit in-4°, 105 feuillets, papier.

1728. — Liève par ordre alphabétique des débiteurs des rentes, censives et autres redevances appartenant au Roi dans la ville et juridiction de Villefranche, d'après les reconnaissances consenties à Sa Majesté, et retenues par maître Gabriac, notaire. — Parmi les débiteurs : noble Cavaignac d'Ayres ; François Campmas, seigneur de Saint-

Cirq ; maître Étienne d'Arribat ; maître Jean Delpuech, procureur du Roi aux gabelles ; maître François-Joseph Dissés, conseiller du Roi et son médecin ; maître Jean Desplas, président-lieutenant ; François Dubruel, conseiller ; maître Henri Gineslet, conseiller ; maître Jean Labrunhie, notaire ; maître Louis Rollendes, conseiller du Roi et son médecin, etc.

C. 1020. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1672. — Procès-verbaux dressés par Claude de Monlauzeur, sieur de La Motte, conseiller du roi au Présidial de Rouergue, concernant les vérifications et « piquettement » ou plantation de bornes des villages et fiefs mouvants de la directe de Sa Majesté ès paroisses et mandements de Bar et Bor, La Foulhade, Saint-Vensa et Varen, au Bailliage de Najac, Sénéchaussée et comté de Rouergue. — Fiefs : del communal de La Foulhade ; idem de Laurelhie, Picaussel et des Faux ; idem de la Bouissellie *sive* del Puech-Soutira ; idem de Bardou ; etc. — Répertoire en tête.

C. 1021. (Cahier.) — In-4o, 30 feuillets, papier.

1448. — Lauzimes de fiefs nobles, reçues par maître Jean Tamturier, notaire, secrétaire du Roi et son trésorier de Rouergue, et Héliot Bertier, commissaires, dans la ville et comté de Rodez et dans la Sénéchaussée de Rouergue. — Mention des personnes ci-après : noble Bérenger de Comps, fondateur d'une chapellenie desserviable dans la cathédrale de Rodez ; noble Ramond des Ondes, damoiseau, mari de noble Delphine de Pénavayre ; noble Aymeric Pelos, du lieu de Brousse ; noble marquise de Panat, veuve de noble Géraud de Brossinhac, damoiseau, du château d'Auzitz ; noble Jean de Trossit, fils de noble Antoine, seigneur de La Borie de Las Vabres, dans la juridiction de Compeyre ; noble Bérenger de Capreria *alias* Jordan, chevalier, seigneur de Tournemire et de Cassuéjouls ; noble Jean Vaysset, de Vérières ; noble Jean de Marcenac, seigneur de Marcenac ; noble Alicens d'Albin, veuve de noble Jean de Marcenac, mère de Jacques et de Jean ; nobles Pierre Gaucerand *alias* de Saint-Hilaire, et Aygline de Saint-Hilaire, mariés ; noble Adhémar Segui, damoiseau, seigneur d'Anglars ; noble Jean de Ralhac *alias* Sigal, du château de Moret ; noble Benoît Adhémar, de Saint-Parthem ; noble Hugues et Jean Gaucerand de La Vinzelle ; noble Alméric de Bonnaure et Bertrand son fils, seigneur del Bac, dans la paroisse de Granvabres, etc.

C. 1022. (Registre.) — Grand in-4o, 50 feuillets, papier.

1152-1456. — Lauzimes de Sauveterre, Villefranche, Najac et autres lieux, reçues par maître Jean Tamturier, trésorier en la Sénéchaussée de Rouergue. — Lauzimes au profit de : Jean Foucault, barbier, de Villefranche ; Jean Malia, cordonnier, de Sauveterre ; Guillaume Sardou, marchand ; Bertrand Dumas ; Hugues Vernhes, de Sauveterre ; Bernard Albenque, acquéreur d'une maison située à Villefranche, contiguë avec celle des héritiers de Pierre Bonnafos ; Géraud Garrigues, notaire ; Pierre Pelras ; etc.

C. 1023. (Cahier.) — In-4o, 36 feuillets, papier.

1469-1479. — Lauzimes de Najac et de son mandement, reçues par maître Jean Lasserre, secrétaire du Roi et son trésorier en la Sénéchaussée de Rouergue. — Lauzimes : de la rente d'un setier de seigle, achetée de noble Jean d'Agen, du château de Najac ; idem d'autre rente achetée de noble Jean de Cahusac, seigneur de Saint-Michel-de-Bax ; idem d'un pré dit al Batut, situé à Lescure, acquis de noble Pierre de Lescure, seigneur dudit lieu ; idem d'une rente en grain, acquise de noble Jacques de Valaguier, seigneur de Monsalès ; idem d'autre rente acquise de noble Antoine de La Tour ; idem d'autres rentes acquises de noble Guillaume de Valaguier, seigneur de Salvagnac, par Raymond de Firminhac, abbé de Loc-Dieu, etc.

C. 1024. (Registre.) — In-4o, 44 feuillets, papier.

1482-1483. — Lauzimes du « comté » de Villefranche et de son ressort, à savoir : Villeneuve, Peyrusse, Rieupeyroux, Cassanhes-Comtaux, La Salvetat, Marcilhac, Livinhac, Flagnac, la Roque-Bouillac, et Montrozier, reçues par Pierre « de Agarno », notaire royal, au nom de « Frédéric d'Aragon, prince de Tarente et comte dudit Villefranche. — Lauzimes concernant : maître Jean Meynials, notaire de Peyrusse ; Guillaume Baret, recteur dudit lieu ; Catherine Blanche, fille de feu Arnaud, notaire, femme de Déodat Noguier, notaire de Marcilhac ; François Alcouffe, maître d'école de Villefranche ; Jean Serres, bachelier ès-lois, recteur de Saint-Pierre-de-Salgues, au diocèse de Cahors.

C. 1025. (Registre.) — In-4o, 338 feuillets, papier.

1575-1583. — Lauzimes de Villefranche, reçues par Jean Lobinhes, notaire et greffier du domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue. — Exclusivement consacré à des lauzimes de maisons ou de parties de maisons situées à Villefranche. — Répertoire en tête. — Achat par Antoine Rouch, au prix de 500 livres, d'une maison située à la gache de l'Église ; autre par Antoine Hot, travailleur, au prix de 47 livres 10 sous, d'une maison assise à la

gache del Gua, confrontant avec la maison de M. Guillaume Colonges, seigneur de Cénac. — Achats faits à la gache del Puech et de la Fon. — Reconnaissances des acquéreurs.

C. 1026. (Cahier.)— In-4°, 23 feuillets, papier.

1350-1351. — Affermes et arrentements des baillies, notairies et autres offices, ainsi que des revenus appartenant au Roi dans la Sénéchaussée et comté de Rouergue; lesdits affermes consentis par Ramond Canhes, clerc, trésorier du Roi audit comté, en présence et avec l'autorisation du juge-mage, lieutenant de Falcon de Morasio, chevalier, sénéchal de Rouergue, et de maître Rigal de Beders, procureur du Roi. — Règlement en 41 articles pour les fermiers : « il est enjoint aux rentiers du commun de paix d'exiger le droit des personnes nobles, tout comme il était d'usage de le faire avant l'anoblissement, et de s'abstenir de le percevoir dans le cas seulement où les lettres de nobilité porteraient exemption expresse. »

C. 1027. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1351-1354. — Arrentements annuels des profits que lève le Roi en la Sénéchaussée de Rouergue. — Obligation des consuls de Villefranche et autres personnes, de la somme de 1,128 livres 15 sous tournois provenant du commun de paix de La Roque-Valsergue, affermé à Guillaume Villeneuve au prix de 1,290 livres 15 sous tournois. — Autre de 35 livres 10 sous souscrite par Gui de Vonc, fils émancipé d'autre Gui, pour le froment et l'avoine censuels de Millau. — Autre de 200 livres tournois par Jean de Sambucy et Pons Mossier, notaires, pour la notairie ou greffe de la Cour du sénéchal. — Autre de 64 livres par les mêmes, pour la notairie de la Cour du bailli de Villefranche, etc.

C. 1028. (Registre.) — Grand in-4°, 110 feuillets, papier.

1435-1466. — Livre des fermes et arrentements de la Sénéchaussée de Rouergue, consentis par noble Jean Tamturier, trésorier royal en ladite Sénéchaussée. — Censives en blé, poules, poivre, anguilles, foin, paille et argent, exigibles dans le Bailliage de Najac. — La notairie du Bailliage de Peyrusse, affermée 2 livres; idem de la Cour du sceau du même lieu, 20 sous. — Obligation de 381 livres 10 sous tournois consentie par Jean Vedel et Bernard Dumoulin, marchands, de Villefranche, fermiers du commun de paix. — Lauzimes d'immeubles. — La couverture de ce registre est un contrat reçu par Jean Mercier, notaire de Millau, en 1452, par lequel Arnaud Bonami, marchand, et maître Jean Calmette, notaire, fermiers du commun de paix dans le Bailliage de Millau, s'engagent à compter entre les mains du dit trésorier, la somme de 922 livres, pour le prix de ferme dudit droit.

C. 1029. (Cahiers.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1452. — Cahier des fermes du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, consenties par Jean Tamturier, notaire, secrétaire et trésorier de Sa Majesté en ladite Sénéchaussée. — Droits divers dus par Najac, Sauveterre, Villefranche, Villeneuve, Roquecesière, Balaguier, etc. — Péage appelé l'isside sur le pont de Millau. — Vente du droit de pêche dans le gouffre dudit Millau. — Dépaissance dans la devèze de Saint-Affrique. — Droits de sceaux. — Droits dus par les notaires attachés aux différentes Cours de la Sénéchaussée, etc.

C. 1030. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1453-1454. — Cahier des fermes du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, consenties par Jean Tamturier. — On trouve à la fin les obligations contractées en conséquence desdits baux. — Obligations : de 240 livres tournois par Ramond Selaur aîné, de Millau, et Bernard Bordet, d'Alpuech, fermiers du péage du pont de Millau ; idem de 45 livres tournois par Bernard de Bagiés et Michel « de Auris, » notaires royaux de Saint-Affrique, fermiers du commun de paix de cette ville, etc.

C. 1031. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1454-1455. — Livre des fermes du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, consenties par maître Jean Tamturier. — Obligations des preneurs. — Délivrances : de la baillie et notairie du Pont-de-Camarès à maître Bérenger Castelbouc ; — idem de celles du paréage de Saint-Affrique au précédent et à maître Grégoire Galtier, notaire; — idem de la notairie de Compeyre à Étienne Ducros, notaire ; — — idem de la notairie de la Cour du sceau de Villefranche à Durand Lacombe, notaire ; — idem de la notairie du viguier (*vicarii regii*) de Najac à Barthélemi Avouti, notaire.

C. 1032. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1458-1459. — Cahier des fermes et arrentements du Roi en la Sénéchaussée et comté de Rouergue, consenties par Jean Tamturier. — Obligations souscrites par les preneurs, reçues par Majoréti, Le Seurre, Lacombe et autres

notaires. — Obligations : de 12 livres tournois par Vesiau-Vernhes et Hugues Guibern, notaire, fermiers des fours de Sauveterre ; — idem de 90 livres par Ramond Galtier, marchand, de Saint-Saturnin, fermier du commun de paix de Compeyre; — idem de 24 livres par Amielh Fabre, tailleur, de Najac, et noble Géraud de Salgues, fermiers des censives de ladite ville, etc.

C. 1033. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1459-1460. — Livre des fermes du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, consenties, après enchères, en même temps que ceux de Beaucaire, Capdenac et Sévérac, par Jean Tamturier. — Obligations ou reconnaissances notariées, consenties par les preneurs : Rigal Gaillouste et Bernard Casals, fermiers de la baillie de Saint-Antonin, au prix de 10 livres tournois ; Jean Servihac et Pierre Lacroix, notaires, fermiers du commun de paix de Saint-Antonin, au prix de 22 livres 10 sous. — Pierre Balitrand et Pierre Salessonis, notaire de Millau, fermiers du sceau royal et du droit dit « Capsol » de ladite ville.

C. 1034. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1462. — Livre des fermes ou affermes du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue. — Obligations en conséquence, reçues par Dardenne, notaire. — La baillie de Najac délivrée à Jean Bergonho pour 30 livres ; le commun de paix de Sauveterre à Jean Lacombe, pour 307 livres 10 sous ; les blés de rente, le poivre, la cire et les cens en argent à Barthélemy Lunagnac, pour 16 livres 10 sous, etc.

C. 1035. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1469-1478. — Livre des fermes et arrentements du Roi en la Sénéchaussée et comté de Rouergue, mis aux enchères par Jean Tamturier et Jean Lescure, son successeur. — Obligations des fermiers. — Le commun de paix du Bailliage de Najac fut délivré à 860 livres tournois; celui de Sauveterre, à 298 ; du Bailliage de Villeneuve, à 552 livres 10 sous; de Roquecésière, Combret, Romiguière et Goson, à 1,332 livres 10 sous ; de Pousthomi et de Balaguier, à 52 livres; du Bailliage de Nonenque, en paréage avec l'abbé, à 60 livres ; du Bailliage de Millau, à 900 livres ; de la ville de Millau, à 150 livres ; de Saint-Rome-de-Tarn, à 52 livres; du Bailliage de Saint-Affrique, à 64 livres ; Bailliage de Peyrusse, de Flanhac, d'Anglars, de Bournazel, à 1,170 livres ; du Bailliage de Saint-Antonin, à 26 livres ; du Bailliage de Compeyre à 8 livres; de la Vernhe, à 12 livres. — Bail à ferme du droit sur le minerai de fer du Bailliage de Roquecésière (pour mémoire); — idem sur le minerai du Bailliage de Peyrusse, 10 livres tournois.

C. 1036. (Cahier.) — Grand in-8°, 18 feuillets, papier.

1568. — État des fermes du Domaine non réalisées. — Cet état se borne à faire connaître les localités du Rouergue faisant partie dudit Domaine, et les objets sur lesquels auraient porté les baux à ferme s'ils avaient eu lieu : Najac, les quarts et les quints, la notairie de la Cour de la baillie, la notairie de la Cour du viguier; Verfueil, la leude du dit lieu, les lods et ventes, la notairie, le scel, les amendes; Saint-Antonin, le commun de paix, la leude et péage de la place, la leude de la boucherie, la notairie de la Cour du scel, etc.; Saint-Yzeri, la baillie et inquants du paréage où le Roi prend la moitié, etc.

C. 1037. (Registre,) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1569. — Livre des fermes du domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, comprenant : Villefranche, Najac, Verfueil, Causseviel, Saint-Antonin, Villeneuve, Balaguier près l'Olt, Peyrusse, Auzits, Flanhac, Leteil, Naussac, Panat, Rieupeyroux, La Salvetat, Sauveterre, Millau, Compierre, Saint-Rôme-de-Tarn, Auriac, Lassouts, Saint-Affrique, Saint-Ysérii, Vabre et Saint-Sever, Salmanac, Salvanes, Nonenque, Lavernhe, Roquecésière, Postomy, Montfranc, Balaguier, Saint-Sernin, Le Pont-de-Camarés. — Ce livre comprend en outre la dépense de l'année : pour une chandelle ardente en la chapelle de Notre-Dame-de-Roquemadour, 20 livres ; à messire Guillaume Bonami, prêtre et chapelain de la chapelle fondée par les feu Rois au château de Najac, 18 livres. — Gages d'officiers : à messire Antoine de Lévis, seigneur et baron de Caylux, chevalier des Ordres du Roi et son sénéchal de Rouergue, 400 livres ; à messire Anne de Ferrendier, juge-mage en ladite Sénéchaussée, 100 livres ; à messire Ramond de Bonal, juge de Millau, 40 livres ; à messire Antoine de Bonami, juge de Nonenque, 100 sous, le Roi n'ayant que la moitié de la justice. — Délivrance d'argent à l'exécuteur de la haute justice pour avoir mis à la question, pendu et étranglé un voleur à Villefranche.

C. 1038. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1570-1571. — Livre des fermes du domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue. — Copie collationnée par Decumba, greffier dudit domaine, et expédiée à messire Jean de Melet, trésorier.

C. 1039. (Registre.) — Grand in-4o, 43 feuillets, papier.

1578. — Livre des fermes et arrentements du domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue : — « la « baillie de Villefranche avec les droicts acoustumés, afferméе à Pierre Montméja pour le pris de soixante livres « tournois. — Le scel de la Court de monsieur le séneschal « avec le registre des lettres royaulx affermé à maître « André Testas pour le pris de six cens livres tournois. — « Et pour les marcz, quinze livres. — La notairie ordinaire « de la Court du bailli affermée pour tryenne à maître « Pierre Flottes, pour le prys de quinze cents livres; et « pour les marcz douze livres dix sous. — La notairie des « oppositions affermée pour tryenne trois mille cent livres. « — La notairie des impétrations affermée pour tryenne « dix huit cent livres. — La notairie des appellations « civiles affermée pour tryenne trois mille livres. — La « notairie des causes criminelles affermée pour tryenne « doutze cents cinquante livres. »

C. 1040. (Registre.) — In-4o, 117 feuilets, papier.

1591. — Livre des fermes du domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue. — Obligations des preneurs reçues par Jean Lebinhes, notaire. — Chaque obligation porte, à propos des cas fortuits : « et ont renoncé et renon« cent à tous cas fortuits soit-il de peste, guerre présente ou « autre quelconque que pourroict survenir dans ce royaume, « feust-ce avec les regnicolles ou avec l'estrangier dedans « ou dehors cedict royaume ; cessation de justice, soict-il « par la mauvayse affection des subjectz du Roy ou autres « sous colleur de la ligue ou par autre occasion quelconque, « veoire quant ils s'efforceroint de s'assembler en quelque « lieu ou plusieurs, soubs prétexte d'exercer la justice « comme ont fait et font journellement ceulx de Sauveterre; « et horsque les affères demeurassent en l'estat ou que « empirassent, et générallement à tous autres cas fortuicts « au nom desquels pourroient demander rabais; et ainsi « l'ont promis et juré. »

C. 1041. (Registre.) — In-4o, 289 feuillets, papier.

1615-1621. — Livre des fermes et arrentements du domaine du Roi en la Sénéchausée de Rouergue. — Obligations consenties par les preneurs. — Conditions qui leur sont imposées, pour les paiements : termes de la Toussaint, de la Chandeleur et de l'Ascension. — Les greffiers tenus de délivrer gratuitement les expéditions concernant les affaires du Roi ou du fermier général, ainsi que les procédures criminelles et les borderaux des condamnations à des amendes ou confiscations, sauf leur recours contre les condamnés. — Nul rabais à prétendre, si ce n'est en cas de guerre, peste et famine générales. — Cautions exigées.

C. 1042. (Registre.) — In-4o, 50 feuillets, papier.

1328-1349.—Comptes relatifs au comté de Rouergue, rédigés en langue vulgaire. — État des journées dues par les habitants de Najac pour tailler la vigne, la vendanger et faire manœuvres. — Localités comprises dans la châtellenie dudit Najac ; état des sommes dues par les feux de chacune d'elles : « la Guarrigua 5 sols 2 deniers mª per « 5 fu ; la Landola 2 sous 1 denier per 2 fu, » etc.

C. 1043. (Registre.) — In-4o, 94 feuillets, papier.

1412-1413. — Recettes et dépenses ordinaires de Rouergue, tenues par maître Guillaume Toupignon, trésorier du Domaine. — « Los Mazeilliers de Saint-Anthonin « devo cadan de ces trenta lieuras tornezas per lo Mazel. » « — les consols et universitat del Castel et ville de Roque« cesieyra devo cadan d'Albergua en la festa de Saint-Luc, « 9 lieuras tornezas. » — Lauzimes des acquisitions des mas de Falgueyroles et de Volabre assis au mandement de Murasson, ayant appartenu à noble G. Vassal. — G. Costi, juge-mage, aux appointements de 100 livres. — Réparations : de la salle et du petit consistoire de Villefranche ; — idem de la salle des archers et de la tour des prisonniers audit Villefranche; — idem du Pont-Vieux de Millau. — Voyages et messageries : à Carcassonne, 14 livres; à Toulouse, y compris un séjour de sept semaines, 30 livres tournois. — Convocation des trois États de la Basse-Marche à Sauveterre. — Publication des lettres de bannissement contre ceux qui avaient fait « la congrégation » à Paris. — Dons divers du Roi : pour pertes à l'occasion de la guerre, souffertes par Jean Azam et Jean Solinhac, fermiers du péage du pont de Millau, etc.

C. 1044. (Registre.) — In-4o, 144 feuillets, papier.

1415-1416. — Recettes et dépenses de G. Toupignon, trésorier du Domaine. — Recettes diverses : le commun de paix de Najac, 403 livres 10 sous tournois ; le péage de la même ville, 12 livres; la baillie de Villefranche, 30 livres; les fours de Sauveterre, 18 livres; le commun de paix de Millau, 122 livres 10 sous ; le péage de la même ville, appelé l'isside, 33 livres ; le sceau de la Cour du viguier de Najac, 3 livres ; celui de la Cour du sénéchal, 50 livres ; l'albergue due par la communauté de Roquecésière, 9 li-

vres. — Recettes provenant de condamnations prononcées par différents juges, ou de compositions débattues entre ces magistrats et les accusés. — Finances pour fiefs et arrière-fiefs nobles changeant de mains. — Dépenses diverses : gages des châtelains, des juges et des viguiers, etc. — Frais de voyages ou messageries. — Convocation des trois États à Rieupeyroux pour le 8 novembre, en vue d'aviser à l'exécution des lettres royaux relatives à la résistance des Anglais, ennemis du royaume, et de concerter les mesures nécessaires à la défense du Rouergue. — Messager envoyé à Saint-Affrique et à Millau, le 13 avril, pour annoncer la prise de La Réole et de l'arrivée prochaine de troupes en Rouergue.

C. 1045. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1421-1422. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier du Rouergue. — Les premiers feuillets sont consacrés au monayage établi à Villefranche. — Lettres des généraux des monnaies : « gardes de la monnoye « de Villefranche, sur peine de perdre corps et biens, « tenez et faites tenir secret ce qui est en ces lettres con- « tenu, autrement que n'avez fait en temps passé, etc. » — Nomination pour un an de Thomion Maisnier et Jean Martin comme maîtres de la Monnaie de Villefranche ; conditions imposées. — Délivrances faites en ladite Monnaie des deniers gros qui ont cours pour 20 deniers tournois pièce « à 12 grains de loy argent le Roy, et de 10 sous de poix au marc de Paris, etc. » — Actes de lauzimes. — Recettes pour condamnations ou compositions : huit moutons d'or de Guiral Richart, Jean Treilha et Guiral Menge, pour avoir abattu une porte munie de la sauvegarde du Roi ; — vingt moutons d'or de Jean Henri, parce qu'il avait « naffré » à la main Pierre Rouget. — Dons et pensions : les revenus de Roquecésière donnés par le Roi à Mgr de Vendôme, sa vie durant ; à M. d'Arpajon, 400 livres que le Roi lui a donnés sur la recette ordinaire de Rouergue, etc.

C. 1046. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1423-1425. — Recettes et dépenses de Guillaume Toupignon, trésorier de Rouergue. — Injonction du sénéchal au ban et arrière-ban de se mettre en armes pour le service du Roi, afin d'aller, sous le commandement dudit sénéchal, au secours de Bazas dont les faubourgs étaient déjà au pouvoir des Anglais. — Messagers envoyés à Bourges pour remettre lettres closes au Conseil du Roi. — Détails relatifs au subside de 9,000 livres, dont 4,000 au Roi, pour aider à faire la guerre, et 5,000 au comte d'Armagnac, à titre de dédommagement. — Énumération de toutes les localités de la Basse-Marche, ainsi que de la Haute dont la cité de Rodez faisait partie. — Frais du subside ci-dessus. — Messagers envoyés devers le Roi. — Honoraires et salaires à différentes personnes qui s'étaient employées durant les troubles. — Arnaut de Caramanh, sénéchal de Rouergue. — « 10 livres tournois als fraires menors de Villa- « francha en adjutori de l'edifici quels fan en lor eglise ; et « per plusieurs ennuys et destourbiers que leu lor a fach « a plusieurs assembladas fachas paraquesta causa en leur « eglise et reffector. » — Autre subside de 2,000 livres au Roi et de 9,000 au comte d'Armagnac, pour la défense du présent pays, octroyé à Villefranche en octobre 1424. — Autre en septembre 1425.

C. 1047. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1422-1432. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier de Rouergue. — Frais de convocation des États. — Réparations : à la salle du château de Najac ; à celle de l'hôtel du Roi, à Villefranche. — Plusieurs feuillets consacrés aux opérations de l'Hôtel des Monnaies dudit Villefranche. — Copie des défenses faites par les généraux maîtres des Monnaies du Roi et du Dauphin, régent du royaume, aux gardes de la Monnaie. — Deux tableaux placés vers la fin du volume indiquent l'intérêt par année et par jour d'une somme déterminée.

C. 1048. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1438-1443. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier de Rouergue. — Le péage appelé « Layssida » à Millau, affermé au prix de 45 livres par Guillaume de Tauriac, James Brunel et Guillaume Dalzac ; l'albergue de Murasson, 40 livres. — Recettes provenant de condamnations et de compositions : 10 livres de composition imposées par le viguier de Najac à Amans I...., pour crime de viol ; 5 livres imposées à Pierre Gaudetric pour avoir battu le baîle de Sauveterre. — Recettes provenant : du droit de lods et ventes ; — idem du droit perçu pour acquisitions faites par des non nobles. — Mention de : noble Amans Gaffuer ; noble Bégon Bertrand, damoiseau, seigneur de Gironde ; noble Ramond Gausserand, fils d'autre Ramond, seigneur du Caylar. — Dépenses diverses : 400 livres de gages à Mgr Guillot d'Estaing, sénéchal de Rouergue ; 80 livres au trésorier ; 300 à Poton de Santrailles, châtelain de Najac ; 50 à Arnolet Le Gay, contrôleur de la recette ; 10 livres de gage au maître de la haute-justice. — Réparations au château et à la cour de Millau, etc.

C. 1049. (Registre.) — In-folio, oblong, 194 feuillets, papier.

1448-1449. — Recettes et dépenses de Jean le Tamturier, receveur et trésorier de Rouergue, et Arnol Le Gay, contrôleur. — Lauzimes. — Recettes provenant de compositions : 20 sous de Benezech Cahuzac, pour avoir régi sans licence la ville de Saint-Rôme-de-Tarn; 20 sous de Jean Godo, de Saint-Affrique, pour avoir battu Guillaume Alvernhe, prêtre. — Dépenses : pour le luminaire de Notre-Dame-de-Lancos, chacun an, 20 sous tournois ; à Mgr le comte de Vendôme, pour don à lui fait par le Roi du revenu du château et de la châtellenie de Roquecésière; à messire Guillot d'Estaing, sénéchal de Rouergue, prenant chaque année de gages 400 livres; à messire Pierre de Capdenac, juge-mage de Rouergue, pour ses gages, 100 livres; à messire Pierre Toupignon, juge de Millau et de Roquecésière, 40 livres; au même, comme châtelain de Millau, 60 livres; à messire Guibert Gui, juge des paréages de Nonenque, Saint-Affrique, Vabre, Salvanez, prenant chacun an, du Roi, 26 livres; à messire Guillaume Costy, procureur général en la Sénéchaussée, 20 livres.

C. 1050. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1448-1449. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier de Rouergue; ensemble celles de la baronnie de Sévérac, comprenant Dolon, Veyrières, Serres et Monsials, la Panouze, Ganhac, Buseins, Layssac, Sévérac-l'Église, Ayrinhac, Vanc, Gaillac, Ligons et Lissirou, le Bosquet, le Moulin-de-Frontin, Long-Vialar. — Lauzimes de ladite année commençant, ainsi que dans tous les comptes analogues, à la Saint-Jean, et finissant au même jour de l'année suivante. — Mentions : de noble Robert Blagier, du château de Combret, et de Jean et Pierre, ses enfants; idem de noble Jean de Promilhac, de Brusque; idem de noble Pierre *de Alinhano* du Pont-de-Camarés. — Réparations : à l'hôtel du Roi, à Saint-Antonin; idem au château de Najac. — 15 livres tournois à Bertrand Britonnet, pour aller de Chinon à Paris, porter lettres-royaux par ordre des trésoriers de France. — Recettes à propos d'amortissements et nouveaux acquêts. — Mentions : de noble Ramond Gaultier; idem de noble Pierre de Morlhon, seigneur de Saint-Vensa ; idem de noble Bertrand Saumade ; idem de noble Guillaume de Balaguier ; idem de noble Aymery Pelos, de Brousse ; etc.

C. 1051. (Registre.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1453-1457. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier. — Lauzimes. — Les revenus de Roquecésière donnés par le Roi à Guillaume Gouffier, sénéchal de la Saintonge. — Guilhot d'Estaing, sénéchal de Rouergue. — Noms des officiers de tous ordres; leurs gages. — Réparations : aux prisons de Villefranche; idem au château de Millau. — Recette totale de la Sénéchaussée, non compris la châtellenie de Roquecésière et la baronnie de Sévérac, 4,932 livres 12 sous 10 deniers obole. — Service religieux annuel dans l'église de Sévérac ; 2 sous 6 deniers de forte monnaie à tous les chapelains qui y prennent part et disent la messe. — Messire Théauld de Valpergue, châtelain de Sévérac pour le Roi.

C. 1052. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1465-1460. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, trésorier du comté de Rouergue. — Recettes provenant des offices, des rentes en argent ou autrement, des lauzimes, des condamnations et des compositions, des albergues, des tailles, du commun de paix, etc. — Dépenses pour gages, réparations, voyages et messageries, dons et legs, etc. — En 1451, le 4 août, Lardit de Bar, sénéchal de Rouergue en remplacement de Guilhot d'Estaing. — « A « Jean V..., bourreau, pour avoir fait courir la ville à Robi- « net le Partenays, picard, et hoté une oreille pour ses « maléfices, 2 livres tournois. » — Résultat des comptes de l'an 1463-1464 : recette, 7,000 livres tournois ; dépense, 7,283 livres 5 sous 8 deniers obole.

C. 1053. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1465-1466. — Recettes et dépenses de Jean Le Tamturier, trésorier, et Roulin Charretier, contrôleur. — Lauzimes. — Lardit de Bar, sénéchal ; Durand Cavalier, juge de Millau et de Roquecésière ; Guillaume Guy, juge dès paréages de Saint-Affrique, Nonenque, Vabres et Sylvanès ; Jean de Vernh, juge de Sauveterre et des paréages de Panat, de La Salvetat et de Rieupeyroux ; Guillaume Costin ou Costi, avocat du Roi ; Pierre Des Cosins, procureur du Roi ; Antoine Pélegrain, châtelain de Millau ; Lardit de Bar, déjà nommé, châtelain de Najac, aux gages de 300 livres ; Bertrand Peyrol, châtelain de Saint-Antonin ; Bégode Peyrusse, châtelain de Peyrusse ; Bernard Bories, châtelain de Villefranche ; Jean Molinier dit Laspat, viguier de Najac ; Antoine Quemat, châtelain de Villeneuve. — Proclamations aux nobles et aux personnes tenant fiefs nobles de la Haute-Marche et d'autres lieux « pour qu'ils s'apareil- « lassent et missent en armes pour aller au service du Roy « en la compagnie de mondit sieur le séneschal. » — 4 livres à Guillaume Roque, chargé de se rendre de Villefranche à Orléans, où se trouvait le Roi et son Conseil. — Ajournement de tous les nobles à Villefranche pour prêter

serment entre les mains du sénéchal. — Achat à Montpellier de 2 quintaux 24 livres de soufre et de salpêtre, au prix de 40 livres tournois pour être fait poudre de canon à emmagasiner dans le château de Najac, à cause des divisions qui régnaient en France. — Dépense de 4 livres, en 1445, pour payer l'entretien en prison d'une veuve du nom d'Alis ou le salaire du bourreau qui l'avait brûlée à cause de ses démérites. — Mention de lettres royaux faisant défense à tous nobles, chevaliers, écuyers et autres sujets du Roi, de suivre, durant la présente guerre, M. de Bourbon, M. d'Armagnac et M. d'Albret.

C. 1054. (Registre.)— Grand in-4°, 136 feuillets, papier.

1466-1468. — Recettes et dépenses de Jean Tamturier, notaire, trésorier de Rouergue, et Roulin Charretier, contrôleur; — quelques feuillets consacrés à la dépense. — Frais payés à maître Jean Rossinhol, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Toulouse, chargé d'exécuter un arrêt de ladite Cour contre le comte d'Armagnac, à propos des communaux de Conques, Sauveterre, Rinhac et autres lieux. — Autres dépenses à l'effet de contraindre les gentilshommes du comté de Rodez à s'armer pour le service du Roi. — Gages de Lardit de Bar, sénéchal de Rouergue (1466), 400 livres tournois.

C. 1055. (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1469-1480. — Recettes et dépenses du comté de Rouergue. — Lauzimes et droits de francs-fiefs. — Dans ces derniers actes, comprenant la moitié du registre, figurent : noble Jean d'Agens, du château de Najac ; Jean de Cahusac, seigneur de Saint-Michel-de-Bax ; Pierre de Lescure, seigneur dudit lieu ; Jean de Balaguier, seigneur de Montsalès ; Antoine de La Tour, du lieu de Maurs ; Guillaume de Balaguier, seigneur de Salvagnac ; Jean de Selgues, de la Guépie ; Pierre Blanchi, *alias* Petri, seigneur de Montaigut et coseigneur de Vendeloves ; Jean de Ralhac, *alias* Sigald, du château de Moret, etc.

C. 1056. (Cahier.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1560-1600. — Recettes et dépenses de maître Jean Malet, trésorier et receveur ordinaire du domaine de Rouergue. — Parmi les recettes : 716 livres 8 sous 3 deniers provenant de la vente, sur place publique à Villefranche, de certains chevaux et hardes confisqués à Paul de Calmont, seigneur de Chaila en Périgord; 25 livres tournois de messire Raymond Robert, prêtre de Saint-Antonin, qui s'était trouvé nanti d'une dague, contrairement aux édits, durant l'audience de la Cour présidiale de Villefranche ; 8 livres de Jean Ayral, convaincu d'avoir voulu, par trahison, mettre ès mains de ceux de la R. P. R. le lieu et fort de Montbazens. — Délivrance de 667 livres 10 sous à maître Pierre Ferrandier, juge-mage de Rouergue, Raimond de Cayron, juge criminel, et autres cinq membres de la Cour présidiale, « pour s'estre acheminés « dudit Villefranche (février 1560) par plusieurs et diverses « fois ez villes et lieux de Milhau, Saint-Rome-de-Tarn « que autres, distant par dix-huit grandz lieues de Roudez, « pour faire la capture et poursuite contre maîtres Blaize « Malet, ministre de Genève et autres ses complices, pré- « venus et accusés d'avoir presché de nuict et volleu sé- « duire à la bonne foy catholique, apostolique et romaine « les habitants de la ville de Milhau, et comme il est plus à « plain contenu et déclaré, etc. » — Renseignements divers.

C. 1057. (Cahier.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1563-1564. — Recettes et dépenses faites par Jean Malet, pourvu « de la saincte office » de trésorier et receveur ordinaire du domaine de Rouergue, par lettres patentes de M[me] l'infante de Portugal, dame des Sénéchaussés d'Agénois et de Rouergue, et les quatre jugeries de Rieux, Rivyère, Verdun et Albigeois. — Copie desdites lettres et confirmation d'icelles par Charles IX, roi de France. — Recettes provenant : des fermes et arrentements ordinaires; — idem des amendes et condamnations prononcées par le sénéchal de Rouergue ou son lieutenant contre : Pierre Dalbys, juge de Gozon ; maître Jean Gibron, notaire de Rodez ; frère Antoine Galibern, religieux et commandeur de Saint-Amans-de-Rodez ; Gabriel Bessière, prêtre d'Espalion ; noble Jean de Cassagnes, sieur Du Cayla, etc. — Délivré 4,800 livres à Jean de Saint-Étienne, maître des Eaux et Forêts au pays de Languedoc, trésorier et receveur de ladite dame ; 400 livres à messire Gabriel de Minut, sénéchal de Rouergue, pour ses gages ; 10 livres à Antoine D... exécuteur des hautes œuvres, pour ses gages ; 27 livres 7 sous 6 deniers au châtelain des geôles de Saint-Antonin, pour ses gages. — Dépenses pour fustigations. — Applications à la « geyne » ou question. — Amendes honorables.— Mises au collier ou carcan. — Amputation du poignet. — Décapitation. — Bannissements. — Pendaisons et brûlements de corps.

C. 1058. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1571-1572. — Recette ordinaire du domaine du Roi, en la Sénéchaussée de Rouergue. — La baillie de Villefranche, avec les droits accoutumés, affermée à Pierre

Montméja, au prix de 150 livres tournois, et pour les marcs, 50 sous tournois. — Le greffe des appellations civiles, affermé pour trienne, à maître Amalric Mathieu, au prix de 3,000 livres, et pour les marcs, 75 livres. — Le commun de paix du Bailliage de Najac, affermé à Jean Vassal, au prix de 520 livres, et pour les marcs, 12 livres 10 sous, etc.

C. 1059. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1571-1572. — Recette ordinaire du Roi en la Sénéchaussée de Rouergue, l'année commençant et finissant à la Saint-Jean-Baptiste : de M. Géraud Fabre pour le commun de Nonenque, 16 livres 13 sous 4 deniers ; idem de Posthomy, 20 livres 6 sous 8 deniers; idem de La Vernhe, 17 livres 13 sous 4 deniers ; de Géraud Rabastencx par les mains de Pierre Bayot, pour les fours de Verfuel, 20 livres ; de Guillaume La Cavalerie, pour la baillie de Peyrusse, 6 livres 13 sous 4 deniers; de Bertrand Salles, pour le péage dudit Peyrusse, 3 livres 6 sous 8 deniers; des habitants de Murasson, pour l'albergue annuelle due au Roi, 6 livres 10 sous, etc.

C. 1060. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1579-1581. — Livre journalier de la recette et de la dépense faites au comté de Rouergue par Ramond Segons, commis de M. Jean de Malet, trésorier. — Recettes à Murasson, Peyrusse, Le Teil, Villefranche, Najac, Rieupeyroux, Compeyre, Verfueil, Villeneuve, Naussac. — Dépenses diverses : gages du sénéchal et autres officiers de justice; du maître exécuteur de la haute justice; des religieux confesseurs des condamnés au dernier supplice. — Réparations au consistoire de la Cour du sénéchal, et à la maison de la trésorerie. — Salaires pour voyages; ports de lettres, papiers d'affaires ou d'argent.

C. 1061. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1580-1581. — Recettes et dépenses faites au domaine de Rouergue par Ramond Segons. — Recettes en blé, argent, etc. — Dépenses pour gages, frais de justice, voyages et messageries. — 15 sous à Jean Delcausse, pour le louage d'une paire de bœufs pour porter G..... jusqu'au supplice; — 13 écus sol à Géraud Chaux, bayle, pour conduire à Toulouse B. P... prévenue de « larracin. » — 33 écus 20 sous à maître Bernard Unal, peintre, de Villefranche, ayant pour charge de « pourveoir et faire dire la « messe qui se dit tous les jours d'audiance ; que pour « avoir forny le boix, feu et bevettes durant la susdite « année. » — A maître Bernard Trin, notaire de Villefranche, 6 sous, pour expédition d'un acte de protestation fait par le trésorier contre maître Pons, greffier de Millau, etc.

C. 1062. (Cabier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1581-1582. — Recettes et dépenses faites au comté de Rouergue par Ramond Segons, commis du trésorier du Domaine. — Délivrance de 1 écu 30 sous à G. V..., maître exécuteur de la haute justice, à Villefranche, pour avoir pendu et étranglé G. R..., prévenu de vol, et à Jean Besso, trompette, pour avoir dénoncé les maléfices du coupable par les carrefours de Villefranche. — 15 sous à frère Arnaud Cavalier, Augustin, pour avoir consolé et confessé le susdit R. — 2 écus 40 sous à maître Bernard U..., peintre, de Villefranche, pour avoir figuré et coupé la tête en peinture à L. M... et G. C... exécutés en la ville de Sauveterre. — 2 écus 5 sous à l'exécuteur, pour avoir étranglé I..., l'avoir appliqué à la grande question, et apporté ensuite au-dessus de la côte de Saint-Vensan, et *illic* attaché à une potence. — 5 écus au même, pour être allé dudit Villefranche à Naussac, et *illic* exécuter et mettre en quatre quartiers et rouer vif P. D..., convaincu d'avoir tué sa femme. — 1 écu 45 sous 6 deniers à H. F... docteur en médecine, et à P. L..., chirurgien, pour avoir assisté à la question et appliqué des remèdes au dit D... — 15 exécutions capitales dans l'espace d'une année.

C. 1063. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1583-1585. — Recettes et dépenses faites au domaine de la Sénéchaussée de Rouergue, appartenant, par usufruit, à la reine de Navarre, comtesse dudit Rouergue. — Recette de 1 écu sol et 25 sous comptés par Gabriel Galtié, pour les mines et alun de Cransac. — Frais de justice : « à Guillaume Calmettes, charpentier, de Villefranche, « la somme de ung éscu trante soulz pour avoir faict une « potence à laquelle auroict esté pendu Jean Lafosse, et « après, icelle bruslée avec luy comme est contenu par « l'ordonnance du 16 décembre 1584, avec sa quittance « au pied. » — Mention des crimes qui motivèrent la condamnation, dont l'exécution fut précédée de l'amende souveraine. — A G. B..., maître exécuteur de la haute justice de Villefranche, « deux escus vingt soulz, pour avoir dé- « membré E. R..., de Millau, prévenu de plusieurs voleries « et meurtres. » — 28 exécutions capitales par la corde ou la roue, du 15 octobre 1583 au 15 octobre 1584. — Question appliquée. — Publication dans les rues de Villefranche des maléfices des condamnés par Jean Besso, trompette public.

C. 1064. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1585-1586. — Recette et dépense faites en la Sénéchaussée de Rouergue, Malet étant trésorier et Segons commis. — Dépenses pour la reine de Navarre. — Remises d'argent : au sieur Béloy, contrôleur de la maison de ladite dame, pour se rendre auprès d'elle au château de Carlat ; idem aux seigneurs Du Vilard et de Cambefort, gentilshommes servants de ladite dame, se rendant au même lieu ; dem à M[lles] Dubeau, d'Estaing et de Beaufleur « demoiselles filles de la Reyne ; » idem aux seigneurs de Foissac et de Rogier, maîtres d'hôtel de ladite dame. — Gages des officiers du Domaine. — Frais de justice. — Exécutions capitales. — Applications à la grande question et à la question ordinaire. — Peine du fouet. — Amendes honorables. — Réparations : au four de Verfueil ; aux siéges et barreaux des avocats ; à l'entrée de la chambre du conseil ; au consistoire du sénéchal ; aux prisons, etc. — Frais de voyages et de messagerie ; port et voiture pour les deniers.

C. 1065. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Recettes et dépenses faites par le receveur ordinaire de la Sénéchaussée de Rouergue. — Énumération des droits du Roi à La Roquevalsergue et son mandement. — Description du château fort de Roquecésière ; sa situation sur un rocher très élevé, avec une tour à trois étages, entouré d'épaisses murailles, pour la garde des criminels ; citernes ou cachots très profonds au-dessous de cette tour, entièrement obscurs, pratiqués dans le vif du rocher, où sont enfermés les malfaiteurs condamnés à la peine capitale ; son autre pièce, tout à côté de ladite tour, destinée aux criminels nobles ou autres qui n'ont pas mérité la mort ; ses cinq portes extrêmement solides, garantissant de toute évasion, etc.

C. 1066. (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

1613-1617. — Recettes et dépenses faites au domaine de Rouergue appartenant à la reine Marguerite, tenues par Jean de Maritan, trésorier. — Énumération des localités composant ledit domaine, et des différentes sources de revenu, telles que les baillies, les encans, le commun de paix, les amendes imposées aux blasphémateurs, etc. — Dons et pensions ; fiefs et aumônes ; gages d'officiers ; ouvrages et réparations ; voyages, etc. — 140 livres 10 deniers à Jean Mir, fournisseur des buvettes, feu, chandelles et autres menues nécessités de la Cour sénéchale et présidiale ; — 40 livres 8 sous à Guillaume Lobinhe, greffier du vice-sénéchal, pour remboursement des dépenses par lui exposées pour la potence, le bois, le soufre, etc., devant servir à l'exécution et au brûlement de H. M..., condamné pour fausse monnaie ; — 24 sous pour la fermeture d'un trou pratiqué par les prisonniers à la geôle de Villefranche ; — 100 livres audit de Maritan, pour son voyage à Paris, séjour et retour compris ; — 10 livres à B. C... maître des hautes œuvres de Figeac, pour son salaire d'avoir baillé la question à Jean Billard, Bertrand Costecalde et Antoine Fabreguette ; — 30 livres à l'exécuteur, pour son voyage à Laguiole, à l'effet d'y exécuter le nommé La Violette, etc.

C. 1067. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1297. — Cour de Peyrusse. — Accusations : d'usurpation de juridiction dans le Bailliage dudit Peyrusse, contre G. Vaysse, baîle du vicomte de Monclar ; — idem de vol d'herbes contre Bernard et Jean Fonfrède frères, de Capdenac ; — id. contre Ramond de Montas, accusé, « *imbutus* « *maligno spiritu, deum præ oculis non habens,* » d'avoir caché un bœuf pour le soustraire au droit de commun de paix ; condamnation à 20 sous tournois. — Enquête sur une accusation d'avortement à la suite de coups.

C. 1068. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, parchemin.

1340-1341. — Procès fait par ordre du sénéchal de Rouergue à Arnaud de Mirabel, autrement le bâtard de Drulhe, accusé d'attentat à la vie de Géraud de Cadole, damoiseau, du Monastère, ainsi que de plusieurs assassinats et vols ; — sentence du sénéchal ; — verbal de la pendaison de l'accusé aux fourches érigées contre la croix supérieure (sobirana) d'Aigremont).

C. 1069. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

1351-1354. — Procès en appel introduit devant le juge de Marvéjols par le sénéchal de Rouergue, contre une décision rendue par la Cour de paréage de Rodez, autorisant le duel entre Pierre Robin et Ramon Émergan, sergents attachés à ladite Cour. — Exposé des prétentions réciproques des deux parties touchant la juridiction. — Pas de conclusion dudit procès.

C. 1070. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1354. — Enquête faite par Guillaume de Granhol, juge de Sauveterre, touchant les droits et les revenus du lieu d'Asprières, en conséquence du don fait par Sa Majesté de 100 livres de rente à prendre sur la justice, le péage et le commun de paix dudit Asprières, en faveur de Hugues Fabrefort (Fabrifortis), chevalier.

C. 1071. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1367. — Informations faites par Bernard Fabri, notaire de Sévérac et par Ramond Imbert, du lieu d'Agassac, notaire de la terre et baronnie dudit Sévérac, contre maître Jean Armand, receveur du baron, et en même temps lieutenant du juge dudit Sévérac, accusé d'extorsions, exactions et corruptions dans l'exercice de sa double charge.

C. 1072. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1481. — Procès par-devant noble Guillaume de Montcalm, seigneur de Tournemire, juge-mage des Sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes, contre noble Aymeric ou Azémar Joéry, seigneur du Claux, à la diligence du procureur général du Roi en Rouergue, à raison des excès, violences, incendies, rébellions et autres crimes commis par l'accusé, à l'époque où il était au service de Charles d'Armagnac, vicomte de Creissel. — Exposé des griefs où il est dit que le seigneur du Claux avait été l'organisateur et le capitaine des troupes du vicomte dans la guerre désastreuse de celui-ci contre le seigneur de « Gautico », au sujet du château de Montdésir, ainsi que des troupes du même dans sa guerre contre le seigneur de Montméjean. — Accusation de l'incendie du prieuré du Rozier. — Incarcération de Durand de Malrieu, prêtre, de La Cresse, qui paya 40 écus d'or pour sa rançon. — Interrogatoire de l'accusé; ses moyens de défense; enquête.

C. 1073. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1485. — Fragment d'un procès intenté à noble et religieuse personne Jean de Caylus, prieur de Saint-Sauveur-du-Rozier, accusé d'entretenir un bateau sur le Tarn, au détriment du péage du pont de Millau. — Limite de ce dernier péage, depuis Broquiès, à cinq lieues au-dessous de Millau, jusqu'audit Rozier, à trois lieues au-dessus. — Productions d'actes relatifs audit péage tirés des archives de la communauté de Millau : plusieurs lettres patentes du roi Philippe IV; la première de 1290, faisant défense aux marchands venant de Montpellier ou d'autres localités du Languedoc de s'écarter du chemin haut, public et ancien, dans le but de frustrer les droits du Roi et du vicomte de Creissel; la troisième contre les seigneurs de Romiguière, de Saint-Affrique, de La Tour de Versols, de Saint-Rome-de-Tarn et de Saint-Félix, qui s'étaient arrogés le droit de nouveau chemin et de péage à travers leurs fiefs. — Autres lettres patentes afférentes au même sujet, de noble et puissant homme Pierre de Ferrières, chevalier, sénéchal de Rouergue en 1314. — Renseignements sur le commerce à dos de mulets. — Ordre de rechercher les contrevenants partout, dans la Sénéchaussée, à l'exception des lieux sacrés et religieux. — Enquête faite sur les bords du Tarn, au point d'attache du bateau dudit Rozier.

C. 1074. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1492. – Procès instruit par maître Jean de Garrigue, lieutenant du sénéchal de Rouergue, entre noble Pierre de Flajac, prêtre, prieur de Saint-Martin d'Alpuech, d'une part, Pierre Cabrol, prêtre, et Bertrand, son frère, notaire dudit Alpuech, d'autre part, à l'occasion d'une maison construite par ces derniers sur l'aire-sol dépendant de la caminade (presbytère) dudit prieur.

C. 1075. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

XVe siècle. — Enquête faite par-devant maître Jean Vaysse, clerc royal, contre maître Pons Delmas, juge de Saint-Affrique, accusé de prévarication. — Document incomplet.

C. 1076. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1505. — Enquête et autres documents relatifs aux réparations faites au château royal de Millau, par noble Pierre Chaffari, châtelain de cette ville, à l'effet d'arriver au paiement des dites réparations ; ledit paiement poursuivi par les cotuteurs de Louise Chaffari, fille du susdit, lesquels étaient : maître Pierre Breugnier, notaire, Antoine de Tauriac, marchand, et noble Antoine de Saint-Maurice, seigneur de Codols, oncle maternel de la pupille. — Pièces de dépense ; détails sur le prix des objets, etc.

C. 1077. (Registre.) — Petit in-folio, 634 feuillets, papier.

1621-1622. — Audiences de la Cour du viguier de Najac. — Autorisation de publier monitoires pour Bernard Benazech, de Cassanhes, contre les frères Rathier. — Demande en dommage formée par Antoine Roquet, dit Quilly, contre Cécile Larence, de Saint-André, pour passage de bestiaux à travers un champ du requérant. — Demande du sieur Virbal contre les consuls de La Salvetat, en décharge de séquestre, comme étant sexagénaire et père de neuf enfants. — Condamnation de Bernard Malroux au paiement de 32 sous envers Jean Pradines, charpentier, pour dépense de bouche, ou comme caution du nommé Teulier, débiteur de 16 sous.— Répertoire incomplet.

C. 1078. (Registre.) — In-8°, 159 feuillets, papier.

1423-1484. — Livre notulaire de maître Bordilhis, notaire de l'Agenais. — Remise par autorité du seigneur de Saint-Amaran, du capitaine, du bailli et des consuls dudit lieu, d'une jument, d'une pouliche et d'un poulain à Jean Durand, dudit Saint-Amaran, par R. de Monlusso, qui les avait achetés des compagnons de Beneguilh, lequel les avait volés audit Durand. — Nomination de Jean de Puygaillard, moine de Moissac, aux fonctions de gardien des privilèges dudit monastère, ainsi qu'à celles de prieur de Masquières, par Gui, abbé, qui opéra l'investiture par la remise de son béret aux mains du nouveau titulaire. — Latin et langue vulgaire.

C. 1079. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1424-1425. — Livre notulaire de Barthélemy Audiguier, notaire, de Najac. — Inventaire des meubles de feu Gaubert, de Trébessac. — Baux à fiefs, lauzimes et reconnaissances consentis à noble Arnaud de Castanet, seigneur dudit lieu, de plusieurs biens situés dans la paroisse dudit Castanet. — Mariage de noble Barthélemy de Selgues, fils de noble Géraud, du château de Najac, avec Donné (*Donada*) de Torlonc, fille de Ramond, licencié ès lois, habitant de Villefranche, 400 livres tournois de dot (7 livres tournois valant un marc d'argent fin). Présents au contrat : Bérenger de Millau, prieur des Carmes de Saint-Antonin; noble Amalric Valette, chevalier, seigneur de Parisot; noble Bernard Valette, seigneur de Toulonjac; Jean de Salgues, et Pierre d'Estève, damoiseaux; Jacques Valette, prieur de Lieutadés; Guillaume de Dupeyrou, commandeur de l'hôpital Saint-Jacques de Najac. — Collation de plusieurs châtellenies fondées dans l'église de Najac.

C. 1080. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1429-1431. — Livre notulaire de Barthélemy Audiguier, notaire du château de Najac. — Nouvel acapte : du mas de la Boyeyria, dans la paroisse de Villevayre, par noble Marguerite de Villevayre, femme autorisée de noble Jean de Belfort, seigneur du Soulier; — idem d'une pièce de terre par noble Arnaud de Castanet, seigneur dudit lieu. — Nomination d'un fondé de pouvoirs par noble dame Flore de Gasques, seigneuresse de Corbières, veuve de noble Pierre de Lescure, chevalier, seigneur dudit lieu. — Discussion entre les consuls de Najac et les jurés des paroisses dépendant de la viguerie, d'une part, et Antoinne Borelli, d'autre part, au sujet du droit de commun de paix que celui-ci disait devoir être payé en moutons d'or valant 20 sous tournois, au lieu que les consuls et jurés prétendaient pouvoir acquitter en toute autre monnaie courante. — Il est à remarquer que dans chacun des actes de ce registre les parties contractantes s'adressent mutuellement la parole; comme aussi le soin du notaire de marquer le renouvellement de l'année (au 25 mars) par ces mots : *hic mutatur incarnatio.*

C. 1081. (Registre.) — In-8°, 146 feuillets, papier.

1464-1465. — Livre notulaire de Jean Gineste, de Najac. — Testament de noble Antoinette de Capdenac, veuve de Jean Pause, marchand dudit Najac. — Donation de deux setiers seigle et d'une géline de rente par noble Gailhard d'Agenx, habitant de Najac, à Bernard, son fils, bachelier en droit. — Obligation de 10 setiers seigle en faveur de noble Antoine de Castanet, coseigneur de La Roquette. — Résignation du terrain de la Boisse par les habitants de Paulhac, et nouveau bail emphytéotique par nobles Petit-Ardit et Dosse de Belfort, sa femme, et Pierre de Tayac, fils de cette dernière. — Bail à cheptel de douze agneaux au profit de noble Antoine de Castanet. — Procuration de noble Pierre de Tayac, seigneur de Villevayre, et de Marguerite, sa sœur, veuve de Bertrand Couturier, à l'effet de toucher six vingts moutons d'or comptés en dot (berquieyra) à ladite Marguerite; acte reçu Dieudonné de Prades, prêtre, notaire, habitant de Montmirabel en Albigeois, le 17 avril 1453). Cette somme devait être comptée à noble Hugues Barthélemi, *alias* d'Auzitz, coseigneur de Cadars, dans la paroisse de Joëls, au diocèse de Rodez. — Latin et langue vulgaire.

C. 1082. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

XVe siècle. — Lettres patentes du Roi Charles VII tendant à obliger les gens d'église à contribuer aux fortifications de la ville de Millau. — Autres de Louis XII, confirmant certains droits appelés « souquet, barrage ou panage » appartenant aux consuls de Millau, et dont les revenus devaient être affectés auxdites réparations. Fragment d'enquête touchant les privilèges de Saint-Affrique : celui, entre autres, d'être exempt du droit de lods et ventes dans le cas d'acquisitions faites à des personnes nobles. — Mention de l'incendie qui détruisit la majeure partie des archives dans l'Hôtel-de-Ville, incendie allumé par des malfaiteurs qui furent condamnés par l'évêque de Vabres à être attachés au carcan placé devant la porte de l'église de Saint-Affrique. — Autre fragment d'enquête relative à l'étendue de la juridiction de la seigneurie de noble Aymeric, seigneur de Castelpers. — Plusieurs pro-

clamations et défenses dudit seigneur, les unes en langue vulgaire, les autres en latin, etc.

C. 1083. (Registre.) — In-8°, 142 feuillets, papier.

1320-1323. — Appel interjeté devant la Cour commune de Gévaudan par maître Guillaume Brugère, notaire, procureur fondé de maître Ramond Lhic, régisseur de la baronnie de Sévérac mise sous la main du Roi, au sujet de certaines tailles imposées sur les hommes de la châtellenie de Dolon, et que ceux-ci, représentés par Jean Martin, notaire, de Saint-Rome-de-Tarn, se refusaient à payer. La première décision avait été rendue par noble Guillaume de Calmont, damoiseau, homme d'armes du Roi, bailli de ladite cour. Cette cour était en paréage entre le roi de France et Guillaume IV, évêque de Mende. — Enquête pour Sévérac où figurent comme témoins : Aldebert Devèze, damoiseau, ancien bailli dudit Dolon, sous Gui de Sévérac, frère de Déodat actuellement existant, l'un et l'autre fils de Gui ; Jean Dumas ; Ramond Puelh, de Soulages ; Bernard Prunet, chevalier ; Jean Galtier, ancien bailli de Dolon. Discussion de la valeur desdits témoignages par ledit Martin. — Production d'un acte de 1270, exemptant de *taille*, *tolte* et *quête* André de Balnéa, du château de Lebejac. Autre production de l'acte de vente, au prix de 6,000 sous melgoriens, de la moitié du quart de la châtellenie de Dolon, par Garin de Castelnau, seigneur d'Apcher, à noble Gui de Sévérac, le 15 des calendes de juin 1270. — Il manque la fin du procès.

C. 1084. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

XIVe siècle. — Actes de procédure faits en la Cour de Sévérac. — Informations : contre Durand Gastald, prêtre ; — contre maître Jean Arnaud, lieutenant du juge de Sévérac, et receveur de la baronnie, accusé de concussion. 202 chefs d'accusation.

C. 1085. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

XVe siècle. — Recettes et dépenses faites par Jean Gui, receveur de M. et de Mme de Sévérac. — Gages de domestiques : à Mondo de Lafon, messager, 7 florins, 2 cannes de drap burel, 2 cannes de drap blanc, 4 cannes de drap de lin, 3 florins pour sa chaussure, 8 setiers froment, tout autant de seigle ; — à Jean de La Fabrègue, berger des brebis, 5 florins, une canne et demie de burel, tout autant de drap de lin, un chapeau (capayro), 12 setiers de seigle, et « unas sabatas sobressoladas. »

C. 1086. (Liasse.) — 2 cahiers in-12, 20 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

XIVe et XVe siècle. — Actes de procédure faits en la Cour de Sénévac-le-Château. — Information sur un vol commis dans l'auberge (*in hospicio sive diversorio*) de la Bastide. — Pièce relative, probablement, à un différend existant entre les habitants de Ligons et ceux de Gaillac, au sujet du guet et garde dans cette dernière localité. — Pièce en mauvais état produite par Pierre Guitard, seigneur de Lugagnac. — Informations faites par le procureur de Sévérac contre les Héral, chevaliers, qui avaient ajouté, sans autorisation préalable, aux fortifications de la maison de Buzareingues, etc.

C. 1087. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1387-1391. — Pièces relatives au château de Saint-Rome-de-Tarn, qui fut préservé de la destruction à la condition de démolir les maisons contiguës. — Lettres du Roi invitant le sénéchal de Rouergue à faire cesser les entreprises du seigneur de Mostuéjouls touchant la juridiction dudit lieu. — Liste des témoins à citer pour déposer dans l'enquête relative au château de Saint-Rôme. — Acte du sénéchal qui place sous la main du Roi la terre de Saint-Geniez-de-Bertrand, dont la suzeraineté féodale était réclamée par l'évêque de Vabres.

C. 1088. (Rouleau.) — 1m. 11 c. 8 long, 44c. de haut, parchemin.

1389. — Appel devant le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes d'une décision de la Cour du sceau royal de Montpellier ; ledit appel relevé par Guillaume de Beaufort, comte d'Alais, en son nom et comme tuteur de Raymond de Beaufort, son frère, contre marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, vicomte de Lamothe, à propos de certains frais et déboursés réclamés par l'appelant. Dans l'énumération de ces frais figure une dépense de 8 francs pour un voyage à Saint-Flour, où le seigneur de Canillac se trouvait auprès du maréchal de France et de plusieurs autres grands personnages, à cause du siége du château de Montjusieu occupé par les Anglais.

C. 1089. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Dires du procureur du Roi devant la Chambre du domaine contre les consuls et la communauté de Najac, ayant pour objet la demande du droit de « toulte » ou rente annuelle consistant en 19 marcs d'argent, non payé depuis vingt-neuf ans, ainsi que l'acquit des droits du Roi sur les boucheries du dit Najac.

BUREAU DU DOMAINE DU COMTÉ DE RODEZ.

C. 1090. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1667-1669. — Déclarations au Roi des terres, héritages et maisons situés dans le mandement particulier d'Ajas, dépendant de la châtellenie de La Roque-Valzergue, reçues par maître Victor de Benoît, conseiller du Roi, juge des Montagnes et trois châtellenies de Rouergue. — Déclarations : de maître Barthélemy Nogaret, docteur et avocat, de Saint-Laurent-d'Olt ; de maître Jacques Boudon, notaire dudit Saint-Laurent ; de messire Jacques de La Boissonnade, sieur de Rives, de Campagnac, etc.

C. 1091. (Registre.) — Grand in-4°, 338 feuillets, papier.

1667-1668. — Déclarations et aveux faits au Roi, des lieux et mandements d'Alpuech, Lacalm, Montpeyroux-de-Murat et Montazic, comprenant la déclaration des consuls et des habitants d'Alpuech, relative à des biens communaux, ainsi que celles des hameaux ou localités de Cabeil, Le Mashermet, Falachoux, Lavaysse, Gogulenhes, Chanayret, le Lausset, Montpeyroux, Saint-Remi, Cuzuel, Marssagues, lou Viala, le Mas-del-Bosc, lons Cazals, Artis, La Vitarelle, Lou Bergonniou, Bréannes, La Garde, Campla, Salamon, Cestrieyres, La Bastide-Haute, Pinsonnac, Redondet, Lous Hugous, Montazic, Saint-Amans-des-Cops, le village de Courty, Lamanayrie, Yjagues, Le Poujol, Las Ramondies, Trébuc, le village des Rialz, La Fromentie, Leygue, le village de Rousses, Sainte-Geneviève, Masquiès, Liaussac, Cassou, Solassol, Lou Batut, La Bourrézie, Cormières, Monclaux, Mayrinhac, Cabrière, Vabres, Lou Laux, Monnés, Espinasse, las Rouzières.

C. 1092. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances d'Alpuech et des villages en dépendant, en faveur du Roi, comte de Rodez, et du prieur dudit Alpuech, coseigneur. — Historique du mandement. — Table des noms de lieux et de personnes. — Reconnaissances : d'Antoine Barbes et Jeanne de Cocural, mariés; de messire Henri de Montvalat, comte d'Entraygues; des héritiers du sieur Marc de Cabrol ; de Cécile Pradale, veuve d'Antoine Gastal; de Charles Andrieu Molette ; de M. Antoine Pascal, marchand ; des habitants du village d'Anterrieux ; idem de Falachoux, etc.

C. 1093. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances du lieu et mandement d'Alpuech. — Copie du registre précédent. — Jean, comte de Rodez, donna autrefois ce mandement et celui de Lacalm à noble Guillaume de Solatges, sous la réserve de l'hommage qui fut fait par le donataire en 1400. — Postérieurement, retour desdits deux mandements au comté. — Existence d'un ancien château du comte derrière l'église. — Toute justice au Roi comme comte de Rodez ; la directe, les censives, le droit d'agrier et autres appartiennent à Sa Majesté et au prieur du dit lieu dépendant de l'abbaye de Pibrac.

C. 1094. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1534-1548. — Reconnaissances de la ville et châtellenie d'Aubin au roi et à la reine de Navarre, comtes de Rodez, reçues par Jean Bonal, notaire et greffier du Conseil dudit comté, par-devant maître Durand Dumas, juge dudit comté. — En tête, les armoiries dudit comte. — Rédaction partie en latin et partie en français. — Jean Espinasse reconnaît sa maison, une pièce de terre située au terroir de Parradier ou de La Pendarie, etc. ; Pierre La Boscola, de Cransac, reconnaît une pièce de terre située au même quartier de La Pendarie, au cens d'une émine seigle, deux « rases » d'avoine, et trois quartiers de géline ou poule.

C. 1095. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1615. — Reconnaissances de la ville et châtellenie d'Aubin. — Reconnaissances : de François Metge, au lieu d'Antoine Lavernhe, pour une pièce de terre sise au terroir de La Brenguie et autrefois de Las Courts, au cens de demi-quarte de seigle ; et pour acapte, changement de seigneur ou de paysan, 3 oboles rodanoises ; — idem de Guillaume Lestendie, Antoine Médal et autres, pour les maisons, pâtus, granges, jardins, étables, prés, terres et châtaignerées situés au village de Pomaret ; 6 quartes de seigle, 3 quartes d'avoine, demi géline.

C. 1096. (Registre.) — Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances : de la châtellenie d'Aubin. — Déclarations : de maître Pierre Nouoltri, notaire d'Aubin ; de Jean Delalande, notaire d'Aubin ; de Jean Lorte, notaire dans la paroisse de Firmy ; de Pierre de Roux, docteur et avocat, et de demoiselle Gabrielle de Fonteilles, mariés, d'Aubin, etc.

C. 1097. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la châtellenie d'Aubin.

— Reconnaissance générale des consuls. — Détails historiques sur l'étendue de la châtellenie, les foires et les marchés d'Aubin, ses quatre consuls, sa juridiction, son hôpital, etc. — Mention de deux tours, l'une en haut du fort et l'autre au bas, toutes deux en état de ruine. — La justice n'appartient aux consuls qu'au regard de la police. – Pas de juge en résidence à Aubin ; la justice est rendue en première instance par le Sénéchal et Présidial de Villefranche. — Rente annuelle de 17 livres 10 sous rodanois, payable pendant l'octave de Saint-André, etc.

C. 1098. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1668. — Copie des reconnaissances de l'article précédent. — Répertoire. — La châtellenie d'Aubin comprenait toute la paroisse de ce nom ; partie de celles de Cransac, Ruilhe, Viviès, Vialarels, Saint-Michel et Firmy. — Droit de péage et de leude, appartenant pour les deux tiers au Roi, et pour l'autre tiers aux coseigneurs. — Les consuls possèdent en outre « une place où est la loge et les mesures à mesurer les grains qui sont : « le cestier, l'esmine et la quarte. »

C. 1099. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1534-1538. — Reconnaissances des lieux et mandements d'Ayssène et de La Besse, reçues par Guillaume Calmelli, notaire de Rodez, en présence de Durand Dumas, juge du comté et commissaire à ce député. — Reconnaissance de noble Pénavayre de Calmont et des autres habitants du hameau de Costecalde et de celui appelé Devic, baillé à cens, en 1279, par Henri, comte de Rodez, à Guillaume Devic et à ses frères, suivant acte reçu Pierre de *Scuria*, notaire.

C. 1100. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Fragment des reconnaissances d'Ayssène et La Besse, suivi d'un brevet de lauzimes consenties aux XIVe et XVe siècles en faveur du comte de Rodez. — Reconnaissances de pièces situées à Costecalde, Mespolet, au Pouget, à Cabrau, Ducadure, Cansac, Ayssène, Costavinosa, etc. — Répertoire.

C. 1101. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

1670-1671. — Reconnaissances de la châtellenie d'Ayssène et La Besse.—Reconnaissance générale des consuls d'Ayssène, Jean Roques, Étienne Moysset et Martial Malet, revêtus de la livrée consulaire et assistés de maître Gaspard Dufieu, notaire, leur greffier, et de plusieurs tenanciers, parmi lesquels Guillaume de La Fargue, sieur de La Devèse. — Hameaux dépendants dudit mandement : Costecalde, Saint-Amans, Le Pouget, Las Penardaries Jumel, Treins, Calmeils, Maspounnié, Lagal, Saint-Remy, le Mazet, Le-mas-de-Constans, Arnuèze, haute et basse, le moulin de La Barre, Reynes, Linars, Lux, Le Bourrastel, La Gardelle, La Femade.

C. 1102. (Registre.) — Grand in-4°, 365 feuillets, papier.

1784-1788. — Reconnaissances d'Ayssène et La Besse. — Reconnaissance générale des consuls Antoine Galtier, maître chirurgien, Jean Saint et Pierre Gizard. — Énumération des droits à payer pour le commun de paix. — Mention du droit de chasse « même de la grosse bête » en faveur des tenanciers, en vertu des termes du grossoyé exhibé de l'acte de déclaration faite en 1364 par le sénéchal du comte de Rodez. — Répertoire.

C. 1103. (Registre.) — In-4°, 740 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances et déclarations du mandement de Bénaven, comprenant Sainte-Geneviève, Saint-Gervais, Saint-Yves, Bénaven, Rives, Le Mazet, Raisonnesques, Le Fau, Vernholes, le moulin de Peysset, Espinasse, Dubrec, Promilhac, partie du village de Cantoin, Encize, Deneyrouses, L'Estaqua, Mussou, Lous Aubres, las Cayrouses, Le Mas, Panis, Feyt, Cassandouliet, Cam, Farigoules, Masquies, La Bouscarie, Monnes, Lapiconnie, Boldoyre, Le Mas-d'Aval. — Petite introduction historique. — Reconnaissances générales : des habitants de Bénaven ; idem de Rives ; idem de Durbec ; idem d'Encizes, etc. — Reconnaissances : de noble Jean de Chaumelz de Vilhayrolz ; idem de noble Pierre de L'Estrade, de Cantoin ; idem de noble François de Roquefeuil, sieur de Montpeyrous ; idem de noble Guion de Layac, sieur de las Mayous ; idem de noble Jean de Layac, sieur de Roque-Seguis ; idem de noble François de Bénaven, seigneur de Rochegrès ; idem de noble Antoine de Naucaze ; idem de noble Marc de Labro, mari de demoiselle Anne de Ginisti ; idem de messire Antoine-Thibaut de Bénaven, seigneur baron de Melz ; idem de messire Jean de Fontanges, chevalier, seigneur d'Auberoques, baron de Thinières, Valon, La Besserette, etc. — Répertoire.

C. 1104. (Registre.) — Petit in-folio, 611 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la châtellenie de Bénaven. — Historique relatant, entre autres choses, le don testamentaire de ladite châtellenie, en 1350, par Bernard,

seigneur de Bénaven, à Jean, comte de Rodez, « avec « cette conditon que la dite baronnie et seigneurie de Bé- « naven seroit à l'advenir unie inséparablement au dit « comté. » — Répertoire.

C. 1105. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1464. — Reconnaissances de la châtellenie de Bozouls (*Boadone*), reçues par Félicis et Bonenfan, notaires, en présence de noble Pierre de Mayres, juge du comté de Rodez, et de noble Jean Artaud, trésorier dudit comté. — Reconnaissances : de Déodat « *de Arena*, » notaire, et de Ricarde, son épouse; idem des habitans de Crespiac; idem des habitants du hameau ou mas de Las Vernhes; idem de M. Zacharie Barrau, prêtre; idem des habitans de Beniffay; idem de Ramond Gibron, de Turlande; idem de Ramond Moysset, du hameau de Peyroles; idem de Jean Burguière, de Longuis; idem de noble Pierre Philip, de Bozouls; etc. — En latin.

C. 1106. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1567. — Déclarations et reconnaissances de la châtellenie de Bozouls, au profit de messire Jacques de Villeneuve, baron de Paliès, seigneur dudit Bosouls, comme étant au lieu et place du comte de Rodez, reçues Bonenfant, notaire. — Reconnaissances de Hugues Vinche, Barthélemy Bach, Jean Sonilhac, Guillaume Campvielh, Pierre Boyé, Guion Gache, Jean Maurel, notaire, Antoine Vedel, Louis de Rodez, Antoine Poylié, Jean Guieysse, prêtre, Antoine Volcays, Hugues Folchran, Jean Cormolz, Bernard de Rodez, prêtre, etc.

C. 1107. (Registre.) — In-4°, 693 feuillets, papier.

1784-1785. — Reconnaissances de la châtellenie de Bozouls. — Reconnaissances générales : des habitants de Bozouls; idem des habitants de Concourès; idem du Puech-de-Fraysse-d'Aubrac, et du Puech-de-Fraysse-de-Tholet, pour le commun de paix. — Résumé de la liève des entiers revenus : Froment, 437 setiers 2 quartes 1 punière; avoine, 434 setiers 1 quarte 1 punière; seigle, 26 setiers; orge, 12 setiers 3 quartes 5 punières; mixture, 12 setiers 3 quartes; argent, 94 livres 4 sous 8 deniers; gélines, 132; foin, 31 quintaux 87 livres; poivre, 1/2 livre; cire, 1 livre 1/2; manœuvres, 2; huile de noix, 23 livres; noix muscade, 1; roses, 1.

C. 1108. (Registre.) — In-4°, 559 feuillets, papier.

1668-1669. — Reconnaissances de la châtellenie de Cabrespines, reçues par maître Sicard Grimal, docteur et avocat, subdélégué de l'intendant. — Reconnaissances : des consuls de Cabrespines; idem des Souliers, Montastruc, Petiot et l'aumônier de Conques; idem de Ramond Izarn; de Guillaume Arrazac; de Boldoires; de Cantagrel et Azémar-de-Moncausson; de Soulages-Bonneval; de Dellus; d'Aurenque; de Cantagrel; d'Anglars; del Bancarel; des tenanciers et possesseurs de La Burguière; de Galouze; del Poujol; d'Issac; de Conquettes; de Crozelhac; de Gabriagues; de La Combe; de Gailhaguet; de Drulhe; de Murat; de Chalié; de La Barthe; de Las Jonques; de La Fabrègue; de La Ponsardarie; de Foulonbière et de Pissebaque; de Lazagat et Puech-de-Fabrègues, de Lanau et Rieunègre; de Bonmarty; de Thérondels, d'Ambernaux; del Serre; de la Martinerie; de Deluch; del Cung; de Villères; de Salvanes, del Bosc; des Mousses; des Mazes; d'Albusquier: de Rotalouf; de La Borie; etc.

C. 1109. (Registre.) — In-4°, 542 feuillets, papier.

1668-1669. — Reconnaissances de la châtellenie de Cabrespines, divisée en quatres branches ou mandements : Cabrespines, Le Causse, Crozelhac et Le Neyrac. — Reconnaissances générales des mandements de Ramond Izarn, Guillaume Arrazac, Boldoires, Solages-Bonneval, Le Neyrac, Aurenque, Anglars, Cantagrel, Bancarel, Galouze, Conquettes, Crozelhac, Gabriagues, La Combe, Neyrolles, Gailhaguet, Murat, La Fabrègue, Ponsardarie, Rieunègre, Bonmarty, Ambernaux, Le Serre, Doluch, Les Mazes, etc.

C. 1110. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1784-1787. — Reconnaissances de la châtellenie de Cabrespines, suivies d'une liève des censives. — Les consuls de Cabrespines se reconnaissent redevables envers le Roi de 38 livres 3 sous 4 deniers de rente et taille annuelle; du droit de commun de paix, suivant l'usage, et de la taille aux quatre cas. — Le fief et indivis del Doufuch payait annuellement : 39 sous 7 deniers rodanois; 10 cartons seigle; 16 cartons avoine; 2 couhades (mesure de capacité) huile de noix; 1 livre cire; 4 gélines, « et la cinquième « partie des fruits excroissants aux terres dudit village. »

C. 1111. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1584-1585. — Reconnaissances au roi et à la reine de Navarre par les habitants de Camboulas. — Reconnaissances : du hameau de Vayssac; idem de Cassanholes; de La Valette; de Bosquet; de Caplong; del Fieux; de La Faye; d'Espinassettes; de Frechrieu; de Longuevernhe; de Bos-

causolfetas; de Puechfletas; del Terralh; de Méjanés; de Guitarn; de La Maystria; de La Cazotte; de Romiac; de Cassanboles-Vieilles; de Périès; de Las Combettes; de Bolesque; de La Cafornhe; del Poget; del Arlandesq; de La Fabrègue; de Bisbal; del Mon; del Molinet; del Cayro; del Viala; de Velhac; d'Espinasses; d'Anglars. — Répertoire.

C. 1112. (Registre.) — In-4°, 783 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances consenties au Roi par les feudataires de Sa Majesté dans le lieu et mandement de Cambolas. — Division du mandement en cinq branches : Cambolas, Le Vibal, Saint-Georges, Flavin et Canet. — Énumérations des châteaux, villages et hameaux compris dans l'entière châtellenie. — Confrontations générales. — Reconnaissances générales des consuls et des manans et habitants de ladite châtellenie. — Déclaration des biens tenus de seigneurs particuliers. — Répertoire.

C. 1113. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1734-1738. — Reconnaissances de la châtellenie de Camboulas. — Reconnaissances générales mêlées avec les particulières, entre autres celles de noble Arnaud-Antoine de Méjanés; idem de noble Jacques de Vigouroux, sieur de Barry. — Reconnaissances générales des mandements de Prades, Flavin, Puech-Ventous, Fraycinhes, Pont-de-Salars, Barri-Vigouroux, Brenguier-de-Comps, Conquettes, Canet-Saint-Jean, Bouloys, Camboulas, Le Vibal, Soulatges Auzyech, Méjanés, La Valette, Anglars, Espinassettes, Le Bousquet, Veillac, La Cazotte, Puech Flettes, Le Cayrou, Ronnac, Fruchrieu, Vayssac, La Chapelle-Viaur, etc. — id. des fiefs d'Elmon, du Moulinet, Cazornhe, Pouget-de-Laval, Bousquet-de-Laval, des Periès et Lou Cours, Molinoches, l'Arnaldesc, etc.

C. 1114. (Registre.) — In-4°, 265 feuillets, papier.

1667. — Déclaration des terres, maisons et héritages situés dans le mandement de Campagnac, dépendance de La Roquevalzergue (1re partie). — Déclaration de Jean Colrat; du sieur de La Calsade, de Sévérac ; de Guillaume Gâlonier, marchand, de Saint-Laurens ; de Jacques La Boyssonnade, sieur de Rives ; de M. Jean Rotgier, prêtre, recteur dudit Campagnac, etc.

C. 1115. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

1668. — Déclarations de Campagnac (2me partie.) — Déclarations de Claude de Villaret, sieur de La Calsade, habitant de Sévérac ; de Nicolas Blayac ; d'Étienne Roquier menuisier ; d'Étienne Lamyc, tisserand ; de Nicolas Lugans; de Pierre Buffanier; de Pieare Ladet ; etc. — Lesdites déclarations faites par-devant M. maître Victor de Benoist, conseiller du Roi, juge et commissaire subdélégué.

C. 1116. (Registre.) — Petit in-4°, 554 feuillets, papier.

1668. — Copie collationnée des déclarations de Canet, dépendance de la châtellenie de Saint-Geniez, faites pardevant maître Victor de Benoit, subdélégué, maître Trémolières, notaire, écrivant. — Reconnaissances de Pierre André, del Bès ; Noël Bourgade, del Périé ; Guillaume Cousti, de Gorgevigane ; Guillaume Cabanes, de Campagnac ; Pierre Deltour, de Marjoulet ; Jean Effreu, de Martinesc ; Antoine Feneyron, de Canet ; Jean Majorel, des Vergos ; Guillaume Naujac, de l'Alauzet ; Jean Olier, de La Prade ; Antoine Verlaguet, syndic des prêtres de Canet, etc.

C. 1117. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1737-1738. — Déclarations de la châtellenie de Cassagnes-Bégonhès, l'une des quatre châtellenies du Rouergue. — Reconnaissance générale des consuls et habitants de Cassagnes. — Détails historiques sur le château, les fossés, les tours, les foires et les marchés, le droit de leude, le commun de paix, la livrée consulaire, le droit de justice jusqu'à 60 sous appartenant aux consuls, etc. — Reconnaissances : des habitants de Rayret; idem de La Borie-du-Poujol ; idem de Gargaros ; idem de Céour ; idem de Recoules ; idem de La Calhoulie ; idem d'Auriac ; idem de noble Pierre-Jean de Bournhol, sieur de Fonbonne ; de noble André de Bournhol, sieur de La Pleine. — Liève des censives exigibles dans ladite châtellenie.

C. 1118. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1589. — Reconnaissances de la châtellenie de Cassagnes-Comtaux, membre du comté de Rodez, reçues en conséquence des lettres patentes de Henri III, roi de Navarre, comte dudit Rodez ; lesdites lettres données à Albrac (Aubrac), où il se trouvait avec Marguerite, sa femme, le dernier jour de juillet 1535. — Reconnaissances de Bernard Buyssou, prêtre ; de Géraud Rodolés ; du Campmas d Murates, autrement de la Moyssa ; de maître Étienne Boysset, notaire ; de maître Jean Pradinas, notaire ; etc. — Répertoire.

C. 1119. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1668. — Copie collationnée des déclarations de Cassagnes-Comtaux, reçues Valéry, greffier, en présence de M. Antoine Cormières, conseiller au Sénéchal et siége présidial de Rodez, commissaire. — Les noms des seigneurs directes de certaines pièces de terre sont mentionnés en marge : le commandeur de Limoze ; le seigneur de Saint-Félix ; M. de Panat, étant au lieu et place de M. Des Ondes ; M. de Miramont; M. Guillaume Bosquet, notaire; le seigneur de Limairac ; M. de Planèzes de l'Estang ; M[me] l'abbesse de la Capelle-del-Vern, etc.

C. 1120. (Registre.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier.

1669. — Reconnaissances de la châtellenie de Cassagnes-Comtaux, composée de trois paroisses : Cassagnes, Goutrens et Glassac. — Reconnaissance générale des consuls dudit Cassagnes. — Contenance et confrontations du mandement. — Droit de commun de paix payable annuellement audit Cassagnes, au son de la cloche, le jour de Saint-Étienne, martyr, par tous les manants et habitants, excepté les nobles, ainsi que les habitants de Rodez qui disaient en être exempts par priviléges particuliers des seigneurs comtes. — Élection de trois consuls ayant droit de porter la robe noire et la livrée ordinaire rouge et noire, à l'égal des consuls des autres lieux du Rouergue ; comme aussi de connaître des poids et mesures ; des bornes et limites contentieuses entre voisins ; de l'estimation des dommages causés aux fruits des vignes et vergers, aux prés, champs, etc. ; des servitudes des maisons ; des échanges, et de faire la taxe des vivres selon la valeur des choses et des denrées qu'on a coutume de vendre en détail. — Reconnaissance de demoiselle Françoise de Saunhac, veuve de noble François d'Hébrart, seigneur de Carmols et de Saint-Félix.

C. 1121. (Cahiers.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1332. — Reconnaissances de Chaudesaigues et de ses dépendances, reçues par Géraud Gualbi, notaire, et Pons de Telbet, au profit du seigneur de Canillac, seigneur dudit Chaudesaigues. — Reconnaissance des mas de Bressoles, del Puech, La Roquette, Paulhac, Mériaylh, Cormieyres, Putsac, Besse, Ventuéjouls, etc.

C. 1122. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la vicomté de Creissel, reçues par M. Étienne de Julien Pégairolles, juge de ladite vicomté, commissaire subdélégué par l'intendant. — Reconnaissance des consuls : limites et confrontations ; état du château en 1668 ; péage sur le pont vieux de Millau ; taille aux cinq cas ; cens et rentes ; commun de paix ; élection consulaire ; connaissance des faits de police appartenant aux consuls ; maison commune ; bois et devois de Caussanus, ci-devant acquis par la communauté, à titre d'échange, de noble Charles d'Azemar, sieur de Mozueis ; four et fournial communs, baillés à fief par Jean d'Armagnac, vicomte de Creissel, aux consuls, le 4 avril 1354 ; devois de Malmon ; idem de Puech-Morrudenc ; idem de Boultou et Costes ; idem de Las Aiguières ; idem del Faissel. — Reconnaissances : de noble Jean-François de Garceval de Pélegrin, seigneur de La Roque Sainte-Marguerite, au diocèse de Vabres ; idem de noble Étienne de Crozat, sieur de La Croix ; idem des consuls de la Panouze-de-Sernon. — Répertoire.

C. 1123. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances et déclarations de Creissel. — Déclarations des consuls touchant le devois dit Bosc Bégounenc, relevant de la directe seigneurie de M. Pierre de Bonald, bailli-juge de Millau ; les devois dels Escoubillous, relevant du commandeur d'Aubrac, etc. — Déclarations de maître Jacques Gaujal, sieur d'Yssis, docteur et avocat, fils d'autre Jacques, bourgeois de Millau. — Répertoire.

C. 1124. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1539. — Reconnaissances de la châtellenie de Gages, dépendance du comté de Rodez, reçues par Jean Bonal, notaire royal, greffier du Conseil dudit comté, et gardien des archives, par-devant Durand Dumas, licencié ès lois, juge du comté et de ses dépendances. — Reconnaissances d'Antoine Aurenjou, *alias* Malyvernat, Pierre Lacaze, *alias* Sicard, Pons Gamel, du moulin de Bregadu, d'Étienne Solinhac, Jean Martel, Bernard Bancal, prêtre de La Draye, Géraud de Vonc et Pierre Robert, du mas de Crozes, Ramond Berthié, Catherine Camboulas, veuve de Guillaume de Montredon, etc. — Répertoire.

C. 1125. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances des châtellenies de Gages et Montrozier. — Reconnaissance générale des consuls de Montrozier : la justice haute, moyenne et basse appartient au Roi ; confrontations et situation ; les paroisses de Trébosc et Gervais-de-Gages, Anglars, Gilhorgues et Saint-Martin-de-Cormières composent lesdites deux châtellenies ; consulat ; livrée en forme de chaperon ; droit de police

municipale exercée par les consuls en conséquence des lettres de Bernard d'Armagnac, du 5 septembre 1403, et de celles de Henri le Grand, du 21 septembre 1580 ; droit de chasse à toute grosse bête et autres, sous la réserve pour Sa Majesté, en signe de seigneurie, de la tête et de l'épaule du sanglier mâle, et de la graisse ; droit de pêche ; droit de dépaissance sur le Causse-Comtal ; communaux de la Plane, de Caussanel, de Galdouse, de Poulioulet, des Palanges et Malbertier *sive* Fromental et de Ferrières ; — usage du bois dit la Cayrouse. — Reconnaissances : des hameaux et villages dépendants desdites châtellenies ; — idem de Jean de Corneillan, sieur de Fonméjanne ; — idem de noble François de Campselves, sieur del Rieu (signature : Durieu) ; idem de noble David de Labro ; idem de noble Charles de Micheau, sieur de La Coste. — Répertoire.

C. 1126. (Registre.) — Grand in-4o, 209 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances des châtellenies de Gages et Montrozier. — Copie des précédentes. — Répertoire.

C. 1127. (Registre.) — Grand in-4o, 361 feuillets, papier.

1733-1738. — Reconnaissances de Gages et Montrozier. — Copie collationnée par Bro, notaire royal, de Lugans. — Liève dressée en 1733, se résumant comme ci-après : « froment, soixante-huit sestiers six punières, « remis à la mesure de Rodez, le sestier composé de quatre « quartes, chaque quarte de huit punières, le sestier dudit « bled pèse cent douze livres, et la quarte pèse vingt-huit « livres ; — seigle, un sestier pesant un quintal ; — avoine, « dix-huit sestiers, pesant chaque sestier septante deux « livres, attendu qu'elle est grosse ; — argent tournois, « monoye de cours, quinze livres sept sous un denier ; — « œufs de géline, vingt-cinq ; — gélines, quatorze ; — pou- « lets, cinq ; — terres au quart quatre cens soixante une « sestérées une quarte, la sestérée étant composée de « 160 perches, la perche de 4 canes carrées, et la cane de « huit pans : — terres au quint cent quatre-vingt-six ses- « térées une quarte un boisseau ; — terres au demy quart, « huit sestérées trois quartes ; — terres au demy quint, « trente-sept sestérées. »

C. 1128. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1535-1539. — Reconnaissances de la châtellenie de Lacalm, reçues par Jean Bonal, notaire, greffier du comté de Rodez. — Reconnaissance des mas ou hameaux suivants : Trucadou, del Montel, d'Escabrin, de La Borie, de Noaillac, de La Holieyre, de Coguoluenhe. — Reconnaissance générale des consuls du mandement de Lacalm ; idem de noble Giliberte Vilate, dame de Jonquières, veuve de noble Jean de Belvezet. — En tête du registre, les armoiries coloriées des comtes d'Armagnac et de Rodez : écartelé aux 1 et 4 d'argent au lion de gueules qui est d'Armagnac ; aux 2 et 3 de gueules au léopard lionné d'or qui est de Rodez. — Répertoire.

C. 1129. (Registre.) — In-4o, 138 feuillets, papier.

1535. — Brouillard des reconnaissances de la châtellenie de Lacalm.

C. 1130. (Registre.) — Grand in-4o, 418 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de la châtellenie de Lacalm, membre du comté de Rodez, bien que faisant partie, quant au spirituel, du diocèse de Saint-Flour. — Quelques lignes d'historique au commencement. — Reconnaissances : des consuls et habitants de Lacalm ; de Coguoluenhe ; d'Escabrins ; du Trucadou ; des consuls d'Alpuech pour le terroir de Cistrons ; des habitants de Lausset ; du terroir et fief de La Violette ; de demoiselle Marie Devèze, veuve de noble Bernardin de Pouzols, seigneur de La Garrigue ; de noble Pierre de La Vayssière, écuyer, sieur del Mas et de l'Olieyre ; de noble Jacques de Puel, sieur de Vilaret, de Chaudesaygues ; de messire Jean-Antoine de Sévérac, chevalier, seigneur du dit lieu, baron de La Garde-Rossilhon, le Cayla et autres places ; de noble Françoise de Bénaven, seigneur de Rochegrès ; de dame Louise de Guilhem de Clermont, dame de Mommaton ; de messire François de Montvalat, écuyer, seigneur baron de Saint-Juéry, faisant pour messire Pierre de Montvalat, seigneur de Grandval, son père, donataire contractuel de François de Montvalat, sieur de Bonnecharre. — Répertoire.

C. 1131. (Registre.) — Grand in-folio, 397 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances du mandement de Lacalm. — Copie collationnée du précédent article. — Répertoire.

C. 1132. (Registre.) — Grand in-8o, 667 feuillets, papier.

1668. — Déclarations de La Capelle-Bonnance, dépendance de La Roque-Valzergue, reçues par maître Victor de Benoît, juge des Montagnes, trois châtellenies du Rouergue et leurs ressorts. — Reconnaissances : d'Antoine André, prêtre, de Pomeyrols ; Pierre Bousquet, del Gibertés ; de Pierre Bach, de Saint-Saturnin ; de Pierre Calmet, des Vayssieires ; d'Antoine Courthial, des Vergnes ; de Laurens Carrière, de La Roque ; de Jean Gardes, de Puechberti ; de Pierre Mas, de Combetalade ; de Pierre Ricard, des Combes ; etc. — Répertoire.

C. 1133. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1734. — Reconnaissances générales de : La Garde de Lédergues et de ses cinq membres : Catières, Milhas, Falguières, Lantin et Castelpers ; La Mouline, près Rodez ; Castelgaillard ; Tayac ; Rendeynes ; Trémouilles, communauté du Bosc ; Verdun ; Arvieu ; Flavin ; Bastries ; Le Gory ; Puechventous ; Trapes ; Frayssignes ; Druelle ; Onet-l'Église ; Barry-Vigourous et ses membres ; Le Pouget, Caussanel et Mas-Bouissou ; Vabré ; Cassarou-las-Aumières ; Salmiech ; Pont-de-Salars ; Brenguier-de-Comps ; Conquettes ; Canet-Saint-Jean ; Carcenac-Saint-Ylaire ; Comps, près Bonnecombe ; Vaynac et La Sudarie ; Taurine ; Calméjane ; Cassagnettes ; Centres et Maury ; Limouze ; Is-Ségala ; Bonnecombe ; Crespiaguet et Jos ; La Bouissonnade ; Blanbac-la-Barthe ; les Canavières ; La Selve et ses membres ; Glandières de Fabrègues ; Comps-d'Inières ; Bouzignac, Mathes-de-Puech-Testes ; La Garrigue-Raynal ; Olemps ; Foulevous ; Bajac ; Arsaguet ; Manhac-Saint-Mayme ; Réquista et ses membres ; Thoazac ; Cayssials ; Agen ; Anhac ; mandement d'Ampiac ; Malan ; Boussac ; Onet-le-Château ; Bertholène ; Banc-Anglars ; Flars. — Répertoire.

C. 1134. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1329. — Reconnaissances consenties par des habitants de Laguiole. — Reconnaissances d'Étienne Brunel, Jean Sabathier, Pierre Galan, Durand Albaret, Jean d'Auriaguet, Bernard Rigal, etc.

C. 1135. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1426-1427. — Reconnaissances de Laguiole, reçues par Guillaume « Servientis », notaire public dudit lieu, pardevant noble Guillaume Cocural, damoiseau, membre du Conseil privé du comte de Rodez, commissaire à ce député. — Incomplet. — Reconnaissance de Jean Alvernhe, marchand, d'Étienne Aribert, tailleur, d'Antoine Barro, tailleur, de Pierre Volpelier, forgeron, de Pierre Vilar, cordonnier, d'Antoine Combric, fils de Rigal, de Guillaume Roquet, de La Morrelie, de Pierre Garnier, de Curières, de Pierre Raynal, tisserand, de Guillaume Legrand, etc.

C. 1136. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1447-1454. — Reconnaissances de Laguiole et de Montmaton, au profit de noble Guillaume Bérenger, damoiseau, seigneur dudit Montmaton, reçues Aribert, notaire dudit Laguiole. — Reconnaissances de : Guillaume Gineston, notaire ; Pierre Calmels, du mas de l'Hom ; Guillaume Teyssèdre, fils de feu Durand ; de Ramond Baldi, fils de feu Pierre, etc. — Répertoire.

C. 1137. (Registre.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de Laguiole, une des quatre châtellenies de Rouergue. — Quelques lignes d'historique sur ces quatre châtellenies, et, en particulier, sur celle de Laguiole qui comprenait, outre le chef-lieu : Albès, Vergnes, Aulhou, Roquajel, Las Prunhes, Vitrac, Cayrac, Alcorn, Auriac, La Bancalerie, Lou Cayla, Falgayrolles et Soulages. — Reconnaissances générales des habitants de Laguiole, d'Alcorn, Soulages et autres lieux, du Cayla, du Séguis, de Roquajel et autres, de Montmaton, d'Anterrieux, de Curières, etc. — Reconnaissances particulières de noble Henri de Montvallat, sieur d'Entraygues, de noble Pierre de Viguier, sieur de Roquemièje, de messire Jean de Cambon, baron de Roussy, de noble Jean de Raynal, sieur de Marsa, de messire Philippe-Balthazar de Cadrieu, chevalier, seigneur baron dudit lieu, La Boissonnade et autres places, du sieur Izarn de Montvallat-Dumon, de Laguiole, de noble Antoine de Viguier, sieur de Solatges, de noble Pierre de Maynier, sieur de Varennes, de noble Jean de Viguier, sieur de Condat, de dame Louise de Guilhem, marquise de Montmaton. — Répertoire.

C. 1138. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de Laguiole. — Copie de l'article précédent ; revêtue du vidimus de M. Jean de Boissière, conseiller au Sénéchal et Présidial de Rodez, commissaire subdélégué.

C. 1139. (Registre.) — Grand in-4°, 674 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de la châtellenie de Laguiole. — autre copie conforme à la précédente.

C. 1140. (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1735-1737. — Reconnaissances de la châtellenie de Laguiole. — On trouve à la fin la liève des droits et censives dus au Roi dans ladite châtellenie ; ainsi que les reconnaissances relatives au commun de paix des mandements ci-après : Prades-d'Aubrac, Naves, Lunet, Les Crouzets, Saint-Martin-de-Monbon, Verlac, Lassouts, Canet, Brioune, et Bressièges, Peyrefiche, Saint-Savy, Estassieyres, Gaillac, Laissac, Sévérac-l'Église, Gainhac, Vimenet, Prévinquières, Bessodes-le-Viel, La Louvière, Saint-Grégoire, Buzeins, Saint-Côme, Flaujac, Mandailles, Cas-

telnau, Saint-Dalmazy, Ayrinhac, Espalion, Calmont-d'Olt, Bieunac, Roquelaure, Les Bosses, Alayrac, Cayrol-Bonneval, Saint-Pierre-de-Bessuéjouls, Coubisou, Mont-Peyrous-du-Bousquet, Gabriac, Calmont-de-Plantcage, Magrin, Ceyrac, Condom-d'Aubrac, Saint-Chély-d'Aubrac, Saint-Chely-d'Estaing, Saint-Chély-de-Belvezet, Saint-Laurent-Rive-d'Olt. — Ces déclarations renferment en outre quelques renseignements sur l'étendue des mandements, le consulat, les foires et les marchés, la justice, etc. — Répertoire.

C. 1141. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1448. — Reconnaissances consenties au Dauphin, par des habitants de La Roque-Valsergues, reçues Pierre Beaucaire ou Belcayre, notaire. — Reconnaissances de propriétés situées dans les paroisses de La Capelle, Campagnac, Saint-Martin, Marnhac, Saint-Saturnin, La Roque-Valsergue, etc. — Rédaction en langue vulgaire.

C. 1142. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

1584. — Reconnaissances de la châtellenie de La Roque-Valsergue. — Reconnaissance générale reçue par M. Jean Cayron, juge des Montagnes et des quatre châtellenies de Rouergue, sur la place publique, au lieu où la Cour tient ordinairement ses audiences. — Reconnaissances de M. Nogaret, du sieur Vidal, de Saint-Laurens, de M. de Rives, du recteur de Bonnaterre, de M. de Benoît, etc. — Répertoire. — Rédaction en langue vulgaire.

C. 1143. (Registre.) — Grand in-4°, 251 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances féodales de La Roque-Valsergue, composée de onze mandements, reçues Trémolières, notaire, par-devant M. Victor de Benoît, commissaire subdélégué. — Reconnaissance générale faite par François Majorel et Antoine Roquepla, consuls du lieu de Campagnac. — Étendue et limites. Noms des villages ou hameaux. Justice rendue tous les mardis non fériés, dans le lieu de Saint-Saturnin, aux sujets et justiciables de la châtellenie. Détails sur la compétence du juge; sur le château de La Roque-Valsergue, ruiné et démoli par ordre de Louis XIII, et dont le dernier capitaine-châtelain a été le sieur de Roquelaure; — sur le droit de commun de paix et autres; les deux foires qui se tiennent à Campagnac avec les mêmes franchises que celles de Rodez; les priviléges des habitants; le bois communal et les pâtis communs; le consulat; etc. — Autres reconnaissances générales de Saint-Martin-de-Lenne, du mandement de Breunas, etc.

C. 1144. (Registre.) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

1668. — Copie incomplète des reconnaissances de la châtellenie de La Roque-Valsergue. — Répertoire partiel.

C. 1145. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de La Roque-Valsergue (1re partie); — contenant celles de Guillaume Bonnaterre, de Saint-Geniez; Blaise Bousquet, de Montillas; Guillaume Bastide, avocat, de Saint-Geniez; Amans Bessodes, d'Artis; M. Blaize Chabbert, prêtre, de Montanhac; Pierre Cinqpeyres, de la Coustète; François Dumas, bourgeois, de Saint-Geniez; Jean Fajole, bourgeois, de la même ville; Antoine Grousset, del Landouncsc; Jacques de La Bouyssonade, sieur de Ribes; Pierre Majorel, de Saint-Saturnin; Pierre Privat, docteur, de Saint-Geniez; maître Jean Régis, lieutenant de Saint-Geniez et de La Roque-Valsergue; Paul Rotgier, notaire, de La Roque; etc. — Répertoire.

C. 1146. (Registre.) — In-4°, 467 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de La Roque-Valsergue. (2e partie). — Déclaration d'Étienne Bouissou, du hameau del Ginou, lequel se déclare justiciable du Roi et directier, pour certaines propriétés; du marquis de Canillac, et du sieur de La Calsade, de Séverac. — Toutes les déclara tions ont été reçues par Trémolière, notaire royal, en présence de M. Victor de Benoît, conseiller du Roi, commissaire subdélégué. — Incomplet.

C. 1147. (Registre.) — Grand in-4°, 398 feuillets, papier.

1784. — Reconnaissances de La Roque-Valsergue. — Copie collationnée par Dufieu, notaire royal. — Reconnaissances générales dudit La Roque; de La Capelle; de Marnhac; de Saint-Martin; de Campagnac; d'Ajas. — Reconnaissances particulières de noble Félix d'Alichoux; de messire Jean-Baptiste de Roux, sieur de Poumeyrols, etc.

C. 1148. (Registre.) — In-folio, 788 feuillets, papier.

1557-1574. — Reconnaissances féodales de la ville et mandement de Marcillac « prises et receues par moi, « Jean Bonal, notaire royal, greffier du Conseil de ladicte « conté et guarde des archifs... » — Reconnaissances de : maître Antoine del Verdié, prêtre, prieur de Manhac; de maître Hugues del Mazet, prêtre; de maître Antoine La Tournarie, notaire, de Nuces; de maître Guillaume Cabriè-

res, notaire; de messire Thomas Delauro, chanoine de Rodez; etc. — Répertoire.

C. 1149. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1667-1668. — Reconnaissances de la ville et mandement de Marcillac. — Reconnaissance générale des quatre consuls. — État de la ville à cette époque. — Étendue et limites du mandement. — Débordement de la rivière de Crénau, l'avant-veille de la fête de saint Jean-Baptiste 1631. — Droits dus au Roi. — Emplacement de l'ancien château comtal. — Grande devèze de Bramarigues. — Reconnaissances de messire Bernard Jouéry, conseiller au Présidial de Rodez; de noble François de Conquans, sieur de Maurifou, et de demoiselle Jeanne de Jouéry, mariés; etc. — Répertoire.

C. 1150. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1667-1668. — Copie des reconnaissances de Marcillac, collationnées sur l'original, par M. Antoine Cormières, conseiller du Roi au siége présidial de Rodez, subdélégué de l'intendant. — Répertoire par lettre alphabétique. —Déclarations : du syndic des religieuses de l'Annonciade; du sieur Aymeric Boutet, de Lesclausade; de Jacques Bonal, avocat, et demoiselle de Labro; de M. Guillaume Barre, docteur; de M. Pierre Cabrières, recteur de Marcilhac; du syndic des Chartreux; de demoiselle Marguerite de Cormières, veuve de Carrat; de M. François Chicart, chanoine de Rodez; de demoiselle de Cancéris, veuve de M. Resseguier; de Marie de Fontalbat, femme de maître Vilaret; de M. Charles de Frezals, archidiacre; du sieur Jean de Goudal, sieur de Recoules; du sieur Antoine Mazet, marchand de Marcilhac; du sieur Bernardin de Patris, sieur de Carrols; de noble Jacques de Roquefeuil, sieur del Mas; de Jean-Jacques Tullier, sieur de Saint-Iris; de messire Jean de Tullier, sieur de Combret; etc.

C. 1151. (Registre.) — In-folio, 770 feuillets, papier.

1667-1668. — Copie des reconnaissances de Marcillac et de son mandement, consenties sous le consulat de MM. François Soléry, bourgeois, Antoine Guyot, Jean Lissorgues et Amans Camboulas, qui déclarent que la ville a le droit « de courretage, par don des antiens comtes, pour servir à la réparation de ladite ville et esglize. »

C. 1152. (Registre.) — Grand in-4°, 494 feuillets, papier.

1735-1738. — Reconnaissances de Marcillac. — Reconnaissances de messire François Bonal de La Fon, conseiller du Roi au Sénéchal et Présidial de Rodez; de messire Jean-Claude de Cabrières, conseiller au même Siége; de M. Jacques Cardinet, avocat du Roi au même Siége; de noble Antoine-Arnaud de Méjanes, sieur de Moziès, demeurant au château de Las Combettes; de M. Jean-François Jouéry, juge criminel de Rodez; de noble Raymond de Jouéry, seigneur de Brussac. — Reconnaissances des fiefs de Campel et de Vernholes, et de la grande devèze de Bramarigues. — Répertoire.

C. 1153. (Registre.) — Grand in-8°, 173 feuillets, papier.

1667. — Déclarations de Marnhac, dépendance de La Roque-Valsergue, où l'on trouve celles de Jean Ayral, François Curbelier, Jacques Lacombe, Guillaume Marcenac, Maurice Majorel, de Marnhac; de M. Raymond Daladoyre, recteur de La Roque; d'Antoine Lestrade, apothicaire, de Vacayssiol; de Guillaume Majorel, de Saint-Martin; etc. — Le champ d'Antoine Viala, situé au terroir de Bourgarel, était redevable au Roi du quart des blés qu'il produisait, etc. — Répertoire.

C. 1154. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1529. — Reconnaissances du mandement et châtellenie de Montézic. — Reconnaissances générales des hameaux de Las Raymondies, de Laygue, de Chorquas, de Trébuc, de La Guarrejat, de La Rollandia, de Malentraysse, etc. — Reconnaissances particulières de Pierre Maynié, maître Jean Cassanhes, Huc Vayssière, Jean Minhard, Guillaume Defonts, maître Pierre Amberny, Pierre Granier, etc. — Répertoire.

C. 1155. (Registre.) — In-folio, 457 feuillets, papier.

1529-1547. — Reconnaissances de la châtellenie de Montézic (Monthasic). — On y trouve, après les premiers feuillets, deux écussons coloriés. Celui de gauche porte les armoiries des comtes d'Armagnac, surmontées d'une croix et d'un chapeau de cardinal. — Reconnaissances des hameaux de Las Raymondies, La Guitardie-de-la-Ygua, Chorquas, Trébuc, Bès-Corp *sive* Garrejat, La Rollandie, Espalynet, Delcamp. — Reconnaissances des syndics d'Orlhaguet. — Répertoire.

C. 1156. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la châtellenie de Montézic, où l'on trouve celles de noble Jean de Bourrier,

sieur de Las Huttes, héritier de feu noble Pierre de Bourrier, sieur de Planholles, son frère ; noble Amans de Moissandy ; noble Jean-François Pontié, prêtre ; noble Raymond de Pouzols, sieur de Quinsac ; noble Jean de Chaumel, habitant de Veilleyrols ; noble Antoine de La Vayssière, seigneur de Cantoinet; M. de Saint-Jal, seigneur de Gabriac ; noble Antoine de Naucaze, sieur de Roqueblanque ; messire François de Volonzac, seigneur du dit lieu ; noble Jean de Volonzac, sieur de Campuac. — Reconnaissance générale des consuls et habitants de Montézic : limites et confrontations; consulat; château et fort entièrement ruinés, appartenant aux comtes de Rodez ; tour en ruine et fossés comblés depuis un temps immémorial; bois de La Faje ; foires et marchés ; droit de chasse, pêche, four et pigeonnier ; liste des villages dépendants. — Pâtus commun appelé autrefois l'Estang ; acensement dudit pâtus le 17 octobre 1535, en vertu des lettres patentes des roi et reine de Navarre, données à Gages le 24 juillet précédent. Pâtus commun del Fraysse ; terres quintives de Montézic, Le Couderc, etc. — Répertoire.

C. 1157. (Registre.) — Petit in-4°, 217 feuillets, papier.

1619. — Reconnaissances du mandement de Montejaux, où l'on trouve celle de Jean Baissac, Brenguier, Vialettes et Jean Arnal, consuls de la communauté. — Justice haute, moyenne et basse en paréage entre le Roi et noble Jean de Prévinquières, coseigneurs dudit Montjaux. — Redevance annuelle à Sa Majesté de 17 livres 10 sous tournois, suivant transactions anciennes; moyennant quoi les habitans demeurent maintenus et confirmés en leurs franchises, libertés et priviléges à eux accordés par les feu comtes de Rodez et lesdits coseigneurs. — Répertoire.

C. 1158. (Registre.) — In-4°, 589 feuillets, papier.

1669. — Reconnaissances de la châtellenie de Montjaux, reçues par maître Étienne de Julien Pégairolles, juge de la vicomté de Creissel. — Ce mandement comprenait, indépendamment de Montjaux, les hameaux ci-après : Malperier-le-Bas, Mayrin, Louayrou, Concoules, Marzials, Roquetaillade, Albinhac, Le Minier, Tondut, Le Viala-du-Minier, Saint-Symphorien, Candas et Saint-Hippolyte. — Répertoire.

C. 1159. (Registre.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

1671-1673. — Continuation des déclarations de Monjaux. — La première est celle de Pierre Guari, marchand, dont les biens relevaient en directe du prieur de Monjaux ou de noble René de Prévinquières, coseigneur de cette localité. — On trouve ensuite celles de Pierre Massol, bourgeois, Blaise Vernhette dit Claudis, Jean Lavit, Jean Gaubert, Firmin Galzin, Pierre Vialettes, prêtre et prieur de la Rouvière, des consuls de Montjaux (page 345), ayant pour objet le pâtus de Benadeux, deux pièces situées au terroir de la Calmette, ainsi qu'une maison et pâtus audit lieu, etc.

C. 1160. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1548. — Reconnaissances de la châtellenie de Montrozier, reçues par Jean Bonal, notaire et greffier du comté de Rodez. — Reconnaissance de noble Pierre de La Garrigue de Montrozier ; idem de noble Marie de Calmont, veuve de noble Antoine de La Broha; idem de noble Jean d'Alboy seigneur de Montferrier, coseigneur de Boussac ; idem des hameaux dépendants de ladite châtellenie. — Répertoire.

C. 1161. (Registre.) — Grand in-8°, 105 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances du mandement de Murasson, dépendant du Bailliage de Roquecésière. — Reconnaissance des consuls : consulat et conseil communal composé de six membres; deux foires annuelles; contenance et limites du foiral; droit de chasse et de pêche; bois et herbages ; droit des consuls de connaître en première instance des contestations à propos desdits bois, herbages, pêche et chasse et des poids et mesures; ténement appelé lou Puech-de-Lanta, contenance et limites; autre ténement appelé lou Col-del-Fournel, contenance et limites (du levant avec le chemin qui fait la séparation des Sénéchaussées de Rouergue et de Carcassonne) ; autre, dit de Faudard; bois de Besse-de-Mulou ; autre dit Mouniolle : droits et charges des usagers, spécifiés dans l'acte de 1309. — Reconnaissance d'Olivier de Banquet, seigneur d'Artigal, coseigneur de Murasson ; idem de M. Alexandre de Ricard, sieur de Riols, de la ville de Beaumont, etc.

C. 1162. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1714. — Cadastre et compois de Naves, rédigés par Jean-Baptiste Boissonnade, notaire royal, et bailli du lieu d'Auxilhac en Gévaudan, et maître Jean Gasq, du Pouget, paroisse de Saint-Chély-d'Aubrac. — Énumération et description des biens du prieur : le bois du prieur, le champ de La Combe, Prat-Plo, Fromental, Fon-del-Co, champ et devèze derrière l'église, terre appelée Lou Ron de l'Aglo ou Lous Tibles, Prat-Pendent, pré du Clauzet, etc. — Biens d'Antoine Reversat, Pierre Massebiou, Guillaume Roux, etc.

— Terroirs jouis en commun à Naves, aux Catz, à la Fraissinède, etc. — Répertoire.

C. 1163. (Registre.) — Petit in-4°, 262 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement d'Outre-Olt, dépendance de La Roque-Valsergue, reçues par M. Victor de Benoit, juge des Montagnes, trois châtellenies du Rouergue et leurs ressorts. — Déclarations de M. Jean de Régis, lieutenant de Saint-Geniez, Antoine Vayisser, de La Vayssière, maître Barthélemy Nogaret, de Saint-Laurens, Jean Chabbert, du Meynial, Pierre Majorel, du Tour-Haut, etc. — Répertoire.

C. 1164. (Registre.) — Petit in-4°, 315 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement de Pierrefiche, dépendance de La Roque-Valsergue, où l'on trouve celles de Jean Alibert, de Pierrefiche, Nadal, Augustin, de Malescombes, Pierre Blanc, meunier de Sainte-Eulalie, Jean Bonnafous, del Ressaïre, Antoine Coste, du mas de Barthe, Jean Companhe, des Couretz, Raymon Cassan, du moulin de Glassac, Pierre-Valentin Costy, bourgeois, d'Agues, etc. — Répertoire.

C. 1165. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1395-1403. — Reconnaissances (copie des) du lieu et mandement de Rinhac, consenties à magnifique prince et seigneur Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, représenté par maître Laurent Roéti assisté de Simon Moren, capitaine dudit Rinhac. — Reconnaissance de noble Jean de Cassanhes (*de Cassaneis*) ; de Guillaume Buffet; Guillaume Saurel; Pétronille Pradala; Déodat Salmier; Salomon Robi, Pierre Dartas; etc. — Écrit en latin.

C. 1166. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1534-1538. — Reconnaissances de la châtellenie de Rinhac. — On y trouve une liève des rentes dues au Roi et dont voici le résumé : froment, mesure de Rinhac, 25 setiers 3 quartes 1 boisseau; seigle, mesure de Rodez, 8 setiers; avoine, 4 setiers; avoine, mesure dudit Rinhac, 54 setiers 3 quartes 3 boisseaux; avoine, mesure « ras » dudit Rinhac, 1 setier. — Gélines, 21 plus 3 quarts plus 1 tiers; pigeons, 1 paire; cire, 4 livres 1 tiers; argent tournois, 2 livres 11 deniers; argent rodanois, 9 livres 15 sous 8 deniers maille ; acapte tournois, 1 livre 1 sou 10 deniers deux tiers d'obole; acapte rodanois, 2 livres 12 sous 7 deniers; péage sur le pont de la Monède; Champart, 166 sétérées 3 quartes 1 boisseau de terres sujettes à la prestation de la cinquième partie des fruits y excroissant. — La mesure de Rinhac, est-il dit en note, est d'un setier par charretée plus grande que celle de Rodez. — Répertoire.

C. 1167. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1549. — Reconnaissances de la ville et mandement de Rinhac, consenties au roi et à la reine de Navarre, représentés par M. Simon Pierre, docteur ès droits, juge d'appeaux du comté, et reçues par Jean Bonal, notaire, greffier et gardien des archives du comté. — Reconnaissance de noble Jean de Belcastel de La Pradelle; idem de noble Antoine Rigal dit de Castille, de Peyrusse.

C. 1168. (Registre.) — In-4°, 792 feuillets, papier.

1622. — Reconnaissances de Rinhac. — Étienne Dubruel et Jean Médal, marchands, consuls dudit lieu, reconnaissent les pâtus situés à côté de la porte inférieure de ladite ville, sous la censive annuelle de 3 deniers demi-obole rodanois; ils reconnaissent en outre « estre tenus ez toutes « talhes, questes, services et debvoirs seigneuriaux. » — Reconnaissances générales des hameaux del Batut, de Brasil, del Bousquet, de La Barrabie, de La Cassanhe, du terroir de La Combe, des villages de La Maurinie, de La Pomarède, de La Rebadia, de Raynal, de La Serre-Lissose, et du Campmas de Treguier. — Répertoire détaché.

C. 1169. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de la ville et juridiction de Rinhac, consenties par-devant M. Delon, conseiller du Roi en la Sénéchaussée du Quercy et siége présidial de Montauban, commissaire subdélégué de Mgr Foucault, intendant. — Reconnaissance générale des consuls : étendue et limites de la juridiction et du consulat; noms des hameaux en dépendants ; le Roi seul seigneur justicier haut, moyen et bas ; la justice est exercée par un juge royal résidant audit Rinhac; la police, par les consuls qui prêtent serment entre les mains dudit juge, et portent chaperons rouges et robes noires; tour sur la porte haute de la ville, servant de prison; droit de lods, pour les ventes pures, au denier dix; confiscation pour crimes, appartenant au Roi; point de communaux, à l'exception de deux fours appartenant au chapitre de Conques, prieur de Rinhac; une seule place publique près de l'église, sur laquelle se tiennent les assemblées communales; droit de censive, de champart et de commun de paix dû à Sa Majesté; mesures de contenance, de capacité et de longueur; quatre foires annuelles

et deux marchés hebdomadaires; visite des chemins par les consuls; garde de la ville par les habitants; les portes restent ouvertes durant la nuit; murailles et fossés d'enceinte; hôpital en ruine; liberté entière du commerce de la boucherie. — Répertoire.

C. 1170. (Registre.) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la ville et mandement de Rinhac, consenties au Roi par-devant M. Jean de Vilaret, avocat de Rodez, commissaire subdélégué de Mgr Pellot, intendant. — Reconnaissances de Pierre Imbert, Jean Brueil, Jean Médal, Jean Salvanhac, Jean Valvayssac, Jean Buffet, Jean Boni et Jean Malrieu, Pierre Carles, M. Vesin, Antoine Pons, François Routouly, Jean Aussibal, etc. — Idem du ténement de la seigneurie, du fief del Sol, du village de La Pomarède, etc.

C. 1171. (Registre.) — In-folio, 592 feuillets, papier.

1545. — Reconnaissances de la châtellenie de Rodelle, consenties par-devant M. Jean Dumas, juge du comté de Rodez, et reçues par Jean Bonal, greffier. — Reconnaissances générales de La Salessse *sive* Trémolhas, Vaurs, Escandolieyres, Trèsrieux, Volpilhac, Estanhet, Sarreméjanne, Rusquières, le Cros, La Myronia, Holmet, Montagut, Ledenat, où sont situés les communaux. — Répertoire.

C. 1172. (Registre.) — In-folio, 493 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la châtellenie de Rodelle. — Reconnaissance générale des consuls, qui déclarent que ladite châtellenie se compose des branches de Rodelle, du Causse, du Ségala, de La Rivière *sive* de Vérières. Énumération des villages et hameaux composant l'entier mandement. Limites et confrontations. Consuls: leur droit de livrée, de banc et de préséance à l'église, de police. Château comtal entièrement ruiné, bâti sur un énorme rocher; justice haute, moyenne et basse appartenant au Roi comme comte de Rodez; à l'exception cependant de la moyenne et de la basse en certains lieux, par exemple, où le prieur prétend avoir le droit de l'exercer. Four banal. Bois du comte. Moulin banal, emporté par un débordement du Dourdou. Terroirs de Laussedat et du Causse-Comtal; contenance et confrontations, et indication des manants qui y ont droit de dépaissance et de défrichement. Tour dans Rodelle, appelée communément La Vistour, servant autrefois de védette et de dépôt des archives communales. Commun de paix. Droit de péage. Pont emporté par une crue du Dourdou.

C. 1173. (Registre.) — In-4°, 693 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de Rodelle et son mandement, consenties par-devant M. Antoine de Cormières, conseiller au Présidial de Rodez, délégué de l'intendant. Déclarations : de Guillaume Baldit, d'Alteribes; de plusieurs habitants de Sébarszac, de M. Jean Lheausy, notaire d'Estaing; de M. Jean de Baldit, avocat, seigneur de Vérières; de noble Jean-Jacques d'Arzac, seigneur dudit lieu et autres places; de noble David de Labro, de Montrozier, paroisse de Trébosc; de M. Marin Annat, avocat d'Estaing; du sieur Joseph-Henri Dalichous, sieur de Buzareingues.

C. 1174. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la châtellenie de Rodelle. — Reconnaissances de noble Jean de Bancalis, seigneur, de Pruines, Aymeric Boutet, bourgeois de L'Esclausade, Mathieu Cueisse, praticien de Rodelle, Antoine Caviale, praticien, Guillaume Calviac, ci-devant bailli de la ville de Rodez; — du village de Las Candoulières, du terroir d'Istaignet, du village de La Garrigue, du terroir de L'Holmet en la paroisse de Triadou, de Montagut et du fief de La Salamonie, etc. — Répertoire.

C. 1175. (Registre.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1733-1738. — Reconnaissances de la châtellenie de Rodelle, qui comprenait en totalité ou en partie les treize paroisses ci-après : Rodelle, Vérayrettes, Fijaguet, Saint-Geniez-d'Estaing, Saint-Félix-de-Lunel, Campuac, Saint-Julien, Sainte-Eulalie-du-Causse, Barriac, Concourès, Besonne, Muret et Lainhac; et dont les entiers revenus dus au Roi, comte de Rodez, consistaient en 364 setiers 2 quartes 4 punières 1/4 de froment, 190 setiers 3 quartes 5 punières de seigle, 293 setiers 2 quartes 1/4 de punière d'avoine, 9 setiers 2 quartes 2 punières d'orge, 2 setiers 1 quarte (mesure de Rodelle égale à celle de Rodez) de mixture, 50 livres 13 sous 9 deniers obole d'argent, 137 gélines 1/2, 2 paires de pigeons, 23 manœuvres 1/2, 1 livre d'encens, 10 livres 1/4 plus 1 once 1/2 de cire, 22 livres de fromage, 62 livres 3/4 1/2 d'huile de noix, 2 barriques 17 quartes de vin, mesure de Rodelle; enfin le droit d'agrier ou de champart sur les contenances ci-après : le quart des blés et des fruits, sur 283 sétérées 1 quarte 2 boisseaux 1/2; le demi quart, sur 3 sétérées 3 quartes; le quint, sur 73 sétérées 3 quartes 3 boisseaux; le demi quint, sur 5 sétérées (la sétérée composée de 640 cannes carrées). — Répertoire.

C. 1176. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1381. — Livre terrier du bourg et ville de Rodez, rédigé par Pierre Sicard et Étienne Gaston, notaire dudit bourg, commis par Jean d'Armagnac. — Épigraphe : *assit principio virgo Maria meo.* — Lettres de commission dudit Jean, données *in loco nostro de Ruthena.* — Division dudit bourg en gaches del Bal, de La Barrière, de Saint-Just, de Bourguet-Neu, *alias* de Sauma-Vielhac, del Pas-de-Rodez. — Déclaration de Pierre Proys *alias* Marqués au sujet d'un jardin situé dans les dépendances du dit bourg, et dans la ruelle dite de Pantaréle, confrontant avec le jardin de maître Jean Pagavin, notaire, appelé le cimetière *del juzious*, avec le chemin qui va de la porte del Bal vers le pont de Molinou, avec le fossé dudit bourg, etc. — Autre des enfants de feu Bernard Fonfrède (Fontefrigido), notaire du dit bourg, etc.

C. 1177. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1546-1581. — Reconnaissances féodales de la ville, bourg et paréage de Rodez, appartenant à très-hauts et très-illustres princes les roi et reine de Navarre, comtes d'Armagnac et de Rodez, reçues par Jean Bonal, en présence de Jean Melet, licencié ès droits, juge desdits paréage et ville. — Reconnaissances : de Ramond Lo, maître peintre, du bourg; de Fauste Tauriac, femme de maître Antoine Pierre, peintre, du bourg. — A partir de 1550, les reconnaissances ont été reçues par ordre de très-illustre seigneur George d'Armagnac, archevêque de Tours, évêque de Rodez, lieutenant et gouverneur général pour Mgr Antoine, duc de Vendôme, pair de France, et de Jeanne, princesse de Navarre, sa femme, comtes d'Armagnac et de Rodez. — Reconnaissances de M. Blaize Sicard, trésorier du comté de Rodez; de maître Hugues, prêtre et notaire de Rodez; de M. Siméon Pétri, docteur, juge d'appeaux du comté, etc.

C. 1178. (Registre.) — Grand in-4°, 362 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la ville et bourg de Rodez. — Les deux premiers feuillets, qui sont la 4e et la 5e pages, contiennent un fragment de notice sur le comté de Rodez. — Reconnaissance générale par les consuls Bernard Jouéry et Jean Maurel : les huit consuls des deux communautés, cité et bourg, réduits à quatre par arrêt du 29 juillet 1666 ; droit de robe et chaperon; droit de police; administration exclusive des hôpitaux Sainte-Croix et Saint-Jacques, de l'œuvre et du bassin du purgatoire de l'église de Saint-Amans, de la maladrerie de Combecroze; droit d'administrer, conjointement avec les consuls de la cité, l'hôpital Notre-Dame-du-Pas, situé partie dans le bourg et partie dans la cité; la justice haute, moyenne et basse appartenant au Roi, ainsi que la taille annuelle de 100 livres rodanois, de même que la pierre-foiral, et le droit appelé capsol, perçu sur la vente aux enchères des meubles et des bestiaux. — Aumône générale le jour de l'Ascension. — Exemption par privilége des droits de leude et de péage en faveur des habitants. — Maison-de-Ville dudit bourg, soumise à une albergue annuelle d'une paire d'éperons au profit de Sa Majesté. — Droit de ban, en vertu duquel les consuls créent des baniers, lesquels portent en leurs bâtons les armes du Roi et trois roues. L'émolument dudit ban appartient auxdits consuls, à la condition de donner annuellement au Roi une lance avec le fer blanc. — Droit de poids et de « courtaige » appartenant aux consuls, qui tiennent à cet effet le bas d'une tour sise sur la place du bourg, sous l'albergue annuelle d'une paire de gants blancs, etc.

C. 1179. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la ville et bourg de Rodez, précédées d'une notice historique sur les comtés de Rouergue et de Rodez. — Reconnaissances de : Henry de Bourran, maître François Mately, M. Germain de Nattes, Jean Aves, M. François Coignac, M. Bernardin Delord, M. Bernard Jouéry, M. de Malan, Jean de Vilaret, etc.

C. 1180. (Registre.) — in-4°, 385 feuillets, papier.

1734-1738. — Terrier du bourg de Rodez, écrit par Bro, notaire. — Reconnaissances des directiers du Monastère-les-Rodez, membre dudit bourg. — Liève des droits dus à Sa Majesté. — Dans le bourg, le Roi comptait parmi ses redevances dix-neuf verres d'eau, un pèse-bourre faisant 25 livres, 50 livres de suif, 100 œufs et 2 plats de poissons; dans le Monastère, on remarque la redevance de trois choux payables à la Saint-André. — Reconnaissances générales : des consuls dudit Monastère; idem de Malan. — Répertoires.

C. 1181. (Registre.) — Grand in-4° 170 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de Roquecésière. — La reconnaissance générale mentionne une albergue annuelle de 16 livres; un foiral où se tiennent deux foires; droit de péage et de leude sur toutes les marchandises qui passent par Roquecésière; un four banal appartenant par moitié à Sa Majesté; un château, *sive* fort, à présent démoli, assis sur un grand rocher; un bois limité et confronté, dit

Cezieyre et de Bauberte, dont les habitants sont usagers; ténement dit lou Plo-del-Rey.—Reconnaissances : de Bernardin Dandoulx, sieur d'Auclanet, seigneur de Roquesfer; d'Étienne de Lautrec, bourgeois de Roquecésière ; de noble Philippe de Bayne, seigneur d'Escroux et de Berlas.

C. 1182. (Registre.) — Petit in-4°, 114 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances « de la vallée de Roquecésière. » — Reconnaissance générale consentie par Pierre Rocquayrol dit Simonet, consul moderne : rente annuelle au profit du Roi de 4 livres 10 sous ; ténement « del Fabet, » autrement Plo-del-Rey ; contenance et confrontations ; autre ténement dit de Termazières ; contenance, confrontations et droits des habitants sur les deux. — Reconnaissance de noble Charles de Saint-Juéry, sieur d'Hauteribes.

C. 1183. (Registre.) — Petit in-4°, 178 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances de la vallée de Roquecésière, reçues par Pierre Dupuy, juge de Saint-Sernin et de Balaguier. — Reconnaissances : de Pierre Rocquayrol, d'Ucaloup; de Jean Cabrol, de La Turdelle ; de Pierre Chaliès, de Saint-Maurice; de noble Marc-Antoine de Baudide, sieur du Grès, etc.

C. 1184. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1463. — Reconnaissances de la ville et du mandement de Saint-Geniez-rive-d'Olt, reçues par Pierre Beaucaire, notaire. — Reconnaissance de noble Déodat de Veyrières, de Saint-Geniez, habitant de Rodez, qui reconnaît, entre autres immeubles, une maison située dans le fort dudit Saint-Geniez, au quartier appelé La Pojade, confrontant avec le chemin public tendant dudit La Pojade vers le château de Saint-Geniez ; de plus une vigne située au terroir appelé *Puech-Pompo* ou *Puech-del-Rey*.

C. 1185. (Registre.) — Petit in-4°, 228 feuillets, papier.

1534. — Reconnaissances de Saint-Geniez. — Reconnaissances : de Pierre Cosy, marchand; de Jean Balat; de Pierre Fabri, notaire; de Jean Coret; de Ramond Massabuou; de Pierre Girbal; de M. Roquette, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée en l'église paroissiale par feu Pierre Falc, marchand; de Bernard Falguières; de Jean Baldit; de Pierre Jory, etc.

C. 1186. (Cahier.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1584. — Reconnaissances du mandement de Saint-Geniez, reçues par différents notaires, en présence de M. Jean de Vicoses, conseiller au Parlement de Toulouse, et Antoine de Bonal, docteur, conseiller du seigneur roi de Navarre, et son juge des Montagnes et quatre châtellenies. — Reconnaissance incomplète des consuls dudit Saint-Geniez. — Reconnaissances : de Guillaume Raynal, fils d'Isabeau Baldit, pour une maison située dans le fort de ladite ville, et rue de La Poujade, etc. ; de Marie Garibalde, veuve de Jean Fontanié; de Guillaume Fontanié dit Cere; de Jean Chastelain, apothicaire, etc. — Répertoire.

C. 1187. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1634. — Reconnaissances de Saint-Geniez, reçues par Guillaume André, greffier, en présence de M. Victor de Frézals, juge des Montagnes et quatre châtellenies. — Reconnaissances de Blaize Valette, Jeanne Conil, Jeanne Agrette, Jean Cournuéjols, Jean Olié, George Sabatier, Pierre Gibert, Antoine Méric, Victor Vidal, etc.

C. 1188. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de Saint-Geniez, reçues par François Trémolières, notaire, de Saint-Saturnin. — Ces reconnaissances sont une copie de celles inventoriées à l'article 1184. — Répertoire.

C. 1189. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement de Saint-Geniez, faites par-devant M. Victor de Benoît (1re partie). — Déclarations de Guillaume Argentier, Antoine Alicot, Bernard Bonnaterre, François Bastide, Guillaume Curvellier, Barthélemy Croisier, Jean Camboulas, maître Pierre-Paul Daleman, Jean Frezals, Pierre Tédenat, Guillaume Vayssière, etc. — Répertoire des trois registres.

C. 1190. (Registre.) — In-4°, 472 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement de Saint-Geniez (2e partie.)—Celle faite par Bernard Gelli, paysan du hameau d'Artigues, contient l'énumération de trente-trois immeubles avec leurs confrontations, leur étendue, leur nature, etc., relevant de plusieurs seigneurs directs, tels que le dom d'Aubrac, le sieur de Pomayrols, le prieur de Saint-Geniez, les prêtres de cette ville, le sieur de Benoît, juge, etc., dont les redevances annuelles consistent en grains, gélines, lods et ventes, etc. — Le sieur Antoine Gardes, de Combetalade, fait sa déclaration pour les propriétés ci-après : maisons, granges, étables, basse-cour, jardin, aire-sol et petit pré

joignant, situés audit hameau, une barthe appelée del Poujol, un travers dit de Sanhettes, une barthe et travers appelé lou Travers-de-l'Adrech, un pré avec barthe et champs joignants appelés de Véral, etc.

C. 1191. (Registre.) — In-4°, 623 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement de Saint-Genicz (3e partie), contenant celles de Jean Valat, lanier, de Saint-Geniez, Jacques Fumel, Catherine Olière, Guillaume Nouguier, Guillaume Pouget, Isabeau Massabuou, Antoine Olier, Raymonde Vessieyre, Jean Julien, marchand, Jean Salles, Pierre Bosc, del Clapier, Jean Cahusac, de Puechberti, etc.

C. 1192. (Cahier.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève raisonnée de la châtellenie de Saint-Geniez-rive-d'Olt, tirée d'un livre de reconnaissances consenties au Roi, le 20 janvier 1316, qui est aux archives du duc d'Arpajon, acquéreur de ladite châtellenie. — A cette dernière date le château de Saint-Geniez, composé d'une tour, d'une salle et autres pièces accessoires, appartenait au Roi. Il en était de même du moulin sur Olt et de la maison où se trouvait la salle d'audience; de même du four de La Poujade, rapportant à Sa Majesté 8 livres tournois; des péages et leudes d'un rapport de 10 livres; des mines d'argent situées dans la châtellenie et donnant 18 deniers pour chaque marc extrait.

C. 1193. (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du mandement de Saint-Martin-de-Lenne, dépendance de La Roque-Valsergue, contenant celles de : demoiselle Catherine d'André, veuve de Raymond Usillis, de Saint-Geniez; Claude Bro, de Saint-Martin; François Cantagrel, de Saint-Saturnin, Géraud Coustou, de Pierrefiche; demoiselle Catherine de Campel, veuve d'Antoine Fajolles, de Saint-Geniez; François Dumas, bourgeois; Pierre Girels, avocat; Guillaume Lilhe, bourgeois; Pierre Privat, avocat; Pierre-Paul Solanet, bourgeois; demoiselle Marie de Vassal, veuve de Guillaume André, notaire; etc. — Répertoire.

C. 1194. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier.

1559-1566. — Reconnaissances du château et de la châtellenie de Salles-Comtaux, faites par-devant MM. Hébrard et Bonal. — Les déclarants sont habitants des villages ou hameaux ci-après : Onet, Soyri, Las Visinhas, Castel-Major, Castel-Menor, Lo Bourg, Mondalasac, Solssac-lo-Nau, Solssac-lo-Vielh, La Garda, Cadayrac, Sainct-Anthoni, Las Albiuhias, Mernac, Lo-Montel, Figuiés, La Roqua, Le Puech, Cognossa, Terras Roquas, Foncaussergua, Las Parras, etc. — Répertoire.

C. 1195. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1559-1618. — Reconnaissances du château et de la châtellenie de Salles-Comtaux (Salles-la-Source), ensemble les nouveaux acessats faits avec réduction de censive des vignes assises dans le vignoble de ladite châtellenie, et dépendant de la directe du roi de Navarre, comte de Rodez, sujettes à la prestation du quart, du tiers ou de la moitié des fruits. — Acessats de réduction de censive au profit de : Andrieu Moly, Jean Lagarde, Pierre-del-Temple, Guillaume Selves, Jean Dolc, Andrieu Coste, Piere Vernet, Pierre Guibert, Eutrope Marion, Mathieu Garrigou, etc. — Contenance et limites desdites vignes. — Répertoire.

C. 1196. (Registre.) — In-4°, 489 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de Salles-Comtaux, consenties par-devant Antoine de Cormières, magistrat présidial en la Sénéchaussée de Rodez, commissaire. — Reconnaissance générale des consuls : la châtellenie est composée de neuf paroisses : Salles-Saint-Loup, Saint-Laurens, où était jadis sur un grand rocher le château des comtes de Rodez dit « Lou Castel-Majour, » Saint-Paul, Saint-Austremoine, Notre-Dame-de-Vanc, Saint-Jacques de Soyri, Cadairac, Mondalasac, Solsac; contenance et confrontations; point de domaine corporel appartenant au Roi, à l'exception du fief et territoire appelé vulgairement Lous Fraux ou Lou Causse-Comtal, et un second fief dit de Pleineroque; bois de Froux appartenant à la communauté de Salles; droits : de commun de paix au Roi; de péage au lieu de Soyri sur toutes les charges de laine du Quercy, et sur les bestiaux conduits sur les montagnes d'Aubrac; taille aux quatre cas; droit de justice haute, moyenne et basse; taille annuelle de 149 livres rodanois, pour les priviléges accordés aux consuls de porter robe et chaperon, et aux habitants du droit de chasse et de pêche et de jouissance en commun des fiefs susdits.

C. 1197. (Registre.) — In-folio, 482 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances de Salles-Comtaux, parmi lesquelles sont celles : des consuls; du fief de Las Pauzes dans la paroisse de Souyri; du fief dit del Mas; du hameau de Ronne; de dame Claude de Felzines de Montumurat, veuve de noble Louis de La Tour, etc.

C. 1198. (Registre.) — In-4°, 858 feuillets, papier.

1667. — Déclarations et aveux des feudataires et emphytéotes de la châtellenie de Salles-Comtaux.— Déclarations : de noble Jeanne de Bancalis, seigneuresse de Pruines; de dame Louise de Bonan de Flory, seigneur de Veyrieyres, Cadayrac et autres places, veuve de noble François de Séneterre, seigneur dudit Veyrieyres ; de M. de Castelviel, habitant de Grandmas ; du sieur Gaspard Cabrières, bourgeois de Marcillac; de noble François de Conquans, sieur de Maurison, et de demoiselle Jeanne de Juéry, mariés; de Jean-Antoine d'Aubusson, sieur de Las Fargues, étant au lieu et place de M. de La Campie; de noble René-Marc d'Azémar, seigneur de Capdenaguet, Panat, etc.; de Jean de Goudal, sieur de Recoules; d'Anne de Loubens, dame douairière de La Tour; de noble Ignace de Masnau, de Rodez; de M. Bernardin de Patris, sieur de Carrols; de noble Claude de Serin, sieur de Las Brunes; de demoiselle Charlotte de La Tour, veuve du sieur del Colombié; de M. de Tullier, sieur de Saint-Iris, etc. — Répertoire.

C. 1199. (Registre.) — In-4°, 705 feuillets, papier.

1738-1738. — Reconnaissances de la châtellenie de Salles-Comtaux, consenties par-devant Jean-Baptiste Negré de Fabrègues, président plus ancien, assesseur civil et criminel en la Sénéchaussée et siége présidial de Rodez; ensemble deux liéves, l'une des rentes relevant de Sa Majesté, l'autre de celles ayant appartenu à des seigneurs directs de la châtellenie. — François Agar, vigneron, del Montel, donnait annuellement au Roi : pour sa maison, 1 quarte 2 punières d'avoine; pour verger et chènevière joignant, 1 coupe bon vin, mesure de Salles; pour autre verger au terroir des Candos, 6 sous rodanois; pour autre terroir *sive* Nogarette au terroir de Lescoutié, 5 sous rodanois; pour autre verger au terroir de La Bonnefoucie, le quart des fruits y excroissants ; etc. — Répertoire.

C. 1200. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1559-1582. — Reconnaissances du lieu et mandement de Sébazac, consenties par-devant M. Amans Hévrard, conservateur du domaine, et Jean Bonal, notaire. — La première a été reçue à Rodez dans la « maison épiscopale, » en présence de très-haut et très-révérendissime seigneur Mgr le cardinal d'Armagnac, évêque dudit Rodez, lieutenant général pour les roi et reine de Navarre. — Reconnaissances générales : des habitants de Sébazac : terroir nommé Le Frau de Sébazac; autres nommés La Devèze et Puech-Pignart; des habitants de Leujas, du village de Gros, des Cabaniols, de Floirac. — Répertoire.

C. 1201. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1668.— Reconnaissances : de Jean Puech, du village de Gros, pour une terre dite à Caubel; autre terre à Lau-mières; autre terre à Monredon, dite La Burgasse; etc.; — d'Antoine Molières, du même village, pour son pré, dit La Pergue, contenant deux journées trois quartes; etc.; — de messire Jean de Tullier, trésorier général, seigneur de La Roquette, pour les prés de Lassalle, Lou Pradal, Salesses et pour le bois « à la barthe de La Salesses ; etc.; — de Françoise et Claire de Colet, filles « de feu M. Jean de Colet, vivant notaire de Rodez; — de Pierre Baures et Catherine « Albouine « mariés, de Sébazac, au lieu et place d'Étienne Ourazac; — de Pierre Ralhac « mary de feu Luce Gamelle du lieu de Sébazac. » — Reconnaissance générale du village de Capelle, paroisse de Limouze, dans la châtellenie de Sébazac ; etc.

C. 1202. (Registre.) — Petit in-4°, 129 feuillets, papier.

1668. — Déclarations du lieu et mandement de Sébazac, retenues par Canitrot, notaire. — Déclarations de Pierre Boyssonade, Urbain Hébrard, Antoine Raynal, de Cayrac, Thomas Treilhes, Michel Drulhe, Simon Garrigues, Jean Huc, etc. — Dégradations nombreuses.

C. 1203. (Registre.) — In-4°, 524 feuillets, papier.

1735-1739. — Reconnaissances de la châtellenie de Sébazac. — Reconnaissance générale consentie par Jean Albouy, consul dudit Sébazac; puis viennent celles de M. Hyacinthe Aymar, conseiller au Sénéchal et siége présidial de Rodez; de noble Pierre de La Panouze, seigneur de Bourran; de noble Jean-Joseph de Boissière, sieur de Ginoilles, habitant de Rodez; de demoiselle Marie Bauguil, femme de M. François Bertrandy, notaire, de Rodez; de noble Jean-Jacques de Tullier, sieur de La Roquette; des villages de Vialatelle et de l'Oustalnau, paroisse de « Saint-Maximé, » etc.

C. 1204. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1548-1576. —Reconnaissances de Ségur et du Ram, retenues par Jean Bonal, par-devant messire Durand Dumas, juge du comté de Rodez. — Reconnaissances des villages del Mazes, del Serieys-Causse, de Castries, de Plampuech, de Boviala, del Limayresc, de Moyrande; des

terroirs de Bosc-Vielh et de La Pibolaria ; des villages de Meljac, Mas-Vertes, Puech-Gual, Pradels, etc. — Répertoire.

C. 1205. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances féodales de Ségur et du Ram, membres du comté de Rodez, consenties par-devant M. Sicard Grimal, docteur et avocat, commissaire subdélégué de l'intendant. — Reconnaissance générale des consuls de Ségur : contenance du taillable, comprenant les paroisses de Ségur, Saint-Étienne de Bieuresque, Saint-Julien de Fayret, la Chapelle-Notre-Dame-Bergounhous, Viarouge ; quatre consuls ayant droit de porter livrée consulaire, et d'élire annuellement douze conseillers communaux ; trois foires franches ; commun de paix dû au Roi ; terroirs de Bosc-Vielh et La Pibolaria en la paroisse de Viarouge ; reconnaissances des villages de Meljac, Bovialla, des Mazes, Méjanes, etc. — Répertoire.

C. 1206. (Registre.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1668. — Copie des reconnaissances de Ségur et du Ram, mentionnées en l'article précédent. — Dans la reconnaissance générale des consuls du Ram, il est parlé des pâtus de Lacam, de Landas, et autres appelés tout simplement lous patus ; du bois taillis dit La Gamasse, contenances et confrontations. — Reconnaissances : du sieur Jacques Textoris, de Ségur ; de Pierre Saint-Laurens et de demoiselle Jeanne de Buscaylet, mariés ; du sieur de Vieysse, du Ram ; de Guillaume Desmazes, notaire, etc. — Répertoire.

C. 1207. (Registre.) — In-4°, oblong, 100 feuillets, papier.

1328-1336. — Reconnaissances féodales reçues par Rocozelli, notaire, au profit de Géraud d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et Creissel, baron de Roquefeuil. — Reconnaissances : de Bertrand Aldebert, damoiseau et de Pierre-Henri, coseigneurs du château de Peyrelade ; de D. de Saint-Amans, damoiseau ; de P. de Caylus, Pierre de Millau, Guillaume de Peiroles, etc., pour des fiefs situés à Saint-Rome de Cernon, Cornus, Millau, Creissels, Montclarat, Meyrueys, Saint-Rome-de-Tarn, Montméjean, etc.

C. 1208. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1389-1390. — Reconnaissances informes de Bozoulz et de son mandement, parmi lesquelles celles : de maître Radulphe Molinier, notaire ; de Raymond Austri, de Vayssettes ; de B. Peyroles ; de Guillaume d'Armanhac, et d'Hélix sa femme, pour une « parra » située aux portes de Bozouls, au quartier appelé « Acalm ; » laquelle propriété était sous la mouvance de noble Jacques Geniez ; de maître Gui de Brouc, notaire, pour une maison située à Bozouls « sobre Roquas ; » du hameau de Carnus ; etc.

C. 1209. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

XIV-XVe siècles. — Hommages rendus au comte de Rodez par les habitants de Pierrefiche, de la vicomté de Creissels, de Cayrac et de Cayraguet ; ceux de Raymond Lévi et de noble Pierre Robert, seigneur de Servel et de La Boissonnade ; — les priviléges des comtes, parmi lesquels leur droit au couronnement, la forme d'y procéder, les conditions à remplir, etc. ; — les redevances dues par les habitants du bourg ; — plusieurs actes concernant la fabrication, le poids, l'émission, etc. de la monnaie frappée à Rodez ; — un règlement relatif aux poids et mesures du bourg de Rodez ; — des reconnaissances dudit bourg, de Salles-Comtaux et de Marcilhac.

C. 1210. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1415. — Rôles du subside de onze mille écus accordé le 22 mai, par les trois États du comté, au comté d'Armagnac ; « per resistir a la malissia del comte de Foys, loqual » lhi a comensada guerra et facha ofensa. » — Division du rôle en trois parties : les gens d'église, les nobles et les gens des communes. — Salaires ou honoraires des personnes employées à la répartition dudit subside.

C. 1211. (Cahier.) — Grand in-4°, 46 feuillets, parchemin.

1515. — Rôle d'une crue d'imposition concernant le comté et les quatre châtellenies. — Copie des lettres royaux vidimées par François de Théligny, sénéchal de Rouergue. — Département de ladite crue fait à Rodez dans le couvent des Jacobins par les gens des trois États de l'entier Rouergue. — Dépenses et versements.

C. 1212. (Cahier.) — Grand in-4°, 56 feuillets, parchemin.

1516. — Rôle d'une crue d'imposition concernant le comté et les quatre châtellenies. — Lettres royaux vidimées par François de Théligny, sénéchal de Rouergue. — Département du total de ladite crue, se montant à 12,972 livres 13 sous 4 deniers tournois, en la ville et cité de Rodez et dans le jardin de l'évêché, par les gens des trois États,

étant commissaires ledit sénéchal, Jean Chaunet et Guillaume Cotereau. — Dépenses et versements : — « A maistre « Jacques Solaiges, commandeur de Najac, pour ses peines « qu'il a mises pour sercher les privilèges du pays estans « devers les héritiers de maistre Bernard Coussonne, trois « livres, desquelles à payer à la dite comté et quatre chas- « tellenies, 21 sols 8 deniers tournois. »

C. 1213. (Cahier.) — Grand in-4°, 20 feuillets, parchemin.

1518. — Rôle de la part d'impositions à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres du Roi, contenant les motifs desdites impositions, vidimées par le sénéchal de Rouergue. — Dépenses et versements. — Maître Jean Sapin, receveur général des finances. — Dons et aumônes faits par le Roi : « aux plus pauvres habitans « contribuables aux tailles de ceste présente recepte la « somme de trois cens livres tournois à eulx donnée et « aumosnée ainsi qu'il appert » etc. — Taxations des commissaires, des auditeurs des comptes, etc.

C. 1214. (Cahier.) — Grand in-4°, 36 feuillets, parchemin.

1519. — Rôle d'impositions à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres du Roi vidimées par François de Thélignv, sénéchal de Rouergue. — Département par les États à Villefranche dans le couvent des Cordeliers. — De Solatge, notaire et greffier desdits États. — Compte d'Antoine Breuguier, receveur des tailles du comté et des quatre châtellenies. — Rôles des seigneurs de l'Église; des nobles deçà L'Olt et delà L'Olt ; des communes. « Les hommes de Calméjame, la somme de 20 livres « 11 deniers « obole; les hommes du domp d'Aurières, « 9 livres 5 sols 1 denier; » etc.

C. 1215. (Cahier.) — Grand in-4°, 12 feuillets, parchemin.

1520. — Fragment d'un rôle d'impositions à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Paiements divers : à maître Jean Sapin, conseiller du Roi et receveur général de ses finances, 3,172 livres ; à messire François Théligny, sénéchal de Rouergue, commissaire, 36 livres 9 sous 6 deniers ; aux maîtres Jean Chauvet, élu du Forez, et Guillaume Coctercau, receveur au bas pays du Limouzin, commissaires, 65 livres 13 sous 10 deniers tournois, etc.

C. 1216. (Cahier.) — Grand in-4°, 52 feuillets, parchemin.

1245. — Rôle d'impositions à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres patentes du Roi contenant les motifs desdites impositions. — Total à imposer, 51,890 livres 13 sous 6 deniers tournois; lequel fut départi par les États réunis à Rodez, dans le couvent des Frères Prêcheurs, le 9 janvier 1523. — Le sénéchal reçut à l'occasion de ce département 300 livres ; sire Antoine Breuguier, 100 ; maître Pierre Agrégii, greffier des dit États, 15 ; les banniers, 1 ; le syndic desdits Frères, 3. — Le compte du sieur Brenguier mentionne comme ayant pris part à l'assiette : Jean Bonal, licencié, syndic particulier dudit comté et quatre châtellenies; maître Jean Vitalis, nommé par les gens d'Église ; maître Antoine Buscaylet, nommé par les nobles; François Martin, représentant Le Mur-de-Barrez ; Guillaume Lacombe, les quatre châtellenies; et sire Hugues Daulhon, consul du bourg de Rodez, les communes.

C. 1217. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1525-1526. — Rôle de la taille établie sur le comté de Rodez pour l'entretien de la garnison de « la ville et bourg de Rodez. » — Dépenses diverses : 18 livres à Jean Picou, du Monastère, pour le prix de ferme de sa maison avec écurie à raison de 3 livres par mois, à l'effet d'y loger le sieur Langlais, homme d'armes, qui occupa ladite maison pendant six mois ; 3 livres 10 sous à sire Bernard Caulet pour une barrique de vin et six setiers d'avoine, achetés pour être offerts à M. de Scandaillac, lors de son passage à Rodez, se rendant à Milhau pour faire les montres; 6 sous 6 deniers pour une charretée de paille délivrée à messire de Cessac ; etc.

C. 1218. (Cahier.) — Grand in-4°, 60 feuillets, parchemin.

1525. — Rôle de la part d'imposition à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres patentes de la mère régente, vidimées par le sénéchal. — Département à Rodez dans le couvent des Jacobins en présence des commissaires Bertrand Deigua, lieutenant du sénéchal, et Aymé Duprat, écuyer, seigneur de Vérière et de Boude et gouverneur de Clermont. — Dépenses et versements : « Cent livres tournois à noble Begat de Valsergues, che- « valier, seigneur de Serez, et lieutenant de monseigneur « le sénéchal de Rouergue, pour ses vaccacions et peines « mises pour le païs en faisant vuider certaines compaignies « et bandes de lacays qui en passant et repassant par ledit « païs faisoient plusieurs viollences, pilheries et extorcions, « et pour plusieurs autres services. etc. »

C. 1219. (Cahier.) — Grand in-4°, 52 feuillets, parchemin.

1526. — Rôle de la part d'imposition à la charge du

comté et des quatre châtellenies. — Le département eut lieu à Villefranche dans le couvent des Cordeliers. — Rémunérations : au seigneur de Serez, lieutenant *laye* du sénéchal, pour garder que le pays de Rouergue ne soit pillé et foulé par les gens de guerre à pied ou à cheval et autres vagabonds; à maître Antoine Broses, chargé de lever les bœufs et les moutons qui furent conduits en 1521 à Bayonne où était l'armée du Roi; etc.

C. 1220. (Cahier.) — Grand in-4°, 76 feuillets, parchemin.

1528. — Rôle de la part d'imposition à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres patentes du Roi vidimées par François Le Vavasseur, sénéchal. — Département à Rodez, en la cité, par les États. — Maître Pierre Raynaldi, notaire, greffier desdits États. — Don ou gratification au roi de Navarre, et à Marguerite sa femme, pour les services par eux rendus au pays de Rouergue. — Commissaires élus à faire le département : Guillaume Bezombes, Jean Vitalis, Antoine Cat, seigneur de Cocural, Girmont Gayrard, seigneur de Ribes, Durand Bezombes, Pierre Maynal, Raymond de Chaulmont, consul de Cassagnes-Bégonhès, Jean Bonal.

C. 1221. (Cahier.) — Grand in-4°, 36 feuillets, parchemin.

1529. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Le total à imposer sur tout le royaume était de 3,261,000 livres. — Quote du Haut-Rouergue, 22,435 livres 10 sous 4 deniers tournois.— Quote du Bas-Rouergue, pareille somme. — Quote du comté de Rodez et des quatre châtellenies, 25,358 livres 3 sous 3 deniers. Il y avait de plus à payer 510 livres pour les honoraires des commissaires royaux qui étaient : Anne Du Prat, seigneur de Verrières et de la Boude, gouverneur de Clermont, et Mathurin Le Hucher, seigneur d'Esguisen. — Les hameaux du paréage entre l'évêque et le comte de Rodez étaient : Lomps, Thocisac, Cayssials, Floyrac, Cabenials, Puech-de-Vaurés, Flars, Banocres, Solobres, Saint-Genieys, Puech-Cam, Cambolas, Rendières, Mas-Marco, Bothonnet, La Molline, Malhan, Cassaignettes et la Garrigue. — Quote des quatre châtellenies : Laguiole, 911 livres 6 sous 10 deniers; Saint-Geniez, 823 livres 6 sous 10 deniers; Roque-Valsergue, 1,200 livres 3 sous 2 deniers; Cassanhes de Bégonhès, 578 livres 3 sous 9 deniers.

C. 1222. (Cahier.)— Grand in-4°, 20 feuillets, parchemin.

1530. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — 21,059 livres 13 sous 4 deniers picte payables par le Haut-Rouergue; tout autant par le Bas; et 23,803 livres 13 sous obole tournois à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Assiette et département à Villefranche dans le couvent des Cordeliers; M. Hugues de Malras étant receveur général. — « La « taille des gens d'Église : des habitants de Canabières de « Saint-Jehan la somme de 52 livres 4 sols 11 deniers « tournois; des habitants du Villart la somme de 76 livres « 6 deniers; des habitants de Deys de Bonnecombe, 82 li- « vres 13 sous 5 deniers, etc. — « La taille des nobles : « des habitants de Solmiech-Arvieau, 1,465 livres 6 sols; « des habitants de Broquiers, 441 livres 12 sols 1 de- « nier, etc. » — « La taille des communs : des habitants « du bourg de Rodez, 1,370 livres 2 sols 9 deniers tournois; « des habitants du Monastère, 78 livres 5 sols 4 deniers; « des habitants de Sébazac, 375 livres 3 sols, etc. »

C. 1223. (Cahier.) — Grand in-4°, 32 feuillets, parchemin.

1533. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Lettres patentes du Roi, données au Verger, contenant l'exposé des motifs de la contribution, vidimées par François de Voysins, sénéchal de Rouergue. — Assiette et département par les états réunis à Villefranche. — Total de l'imposition, 3,061,000 livres. Quote-part du Haut et Bas-Rouergue, du comté et des quatre châtellenies, 65,922 livres 19 sous 9 deniers tournois, dont 23,803 livres 13 sous obole à la charge du comté et des châtellenies. — Parmi les frais généraux : « item à maistre Bernard Cardel, bachelier es « droictz et Anthoine Pourtal pour treize jours qu'ilz ont « vacque en Agenois et Pierre Gort pour l'affaire que « dessus à raison de vingt-cinq sols pour jour à chacun « compris leurs despences, vingt-deux livres quinze sols, « qui est en tout quarante-cinq livres dix sols tournois. etc. » « — Item à Mgr de Barriac pour mises et vaccations par « luy faictes en faisant vuyder et desloger certains lacquetz « et vagabons qui estoient entrez au dit pays vingt livres « tournois; au capitaine de Muret pour semblable affaire « autres vingt livres tournois; et au Depachines pour sem- « blable affaire, six livres tournois, qui est en tout quarante- « six livres tournois; et se monte à la part de la comté de « Rodez et quatre châtellenies, 16 livres 12 sols 2 deniers.

C. 1224. (Cahier.) — Grand in-4°, 32 feuillets, parchemin.

1534. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Assiette et département à Rodez dans la salle des Jacobins, en présence de

MM. Raymond de Garregia, lieutenant clerc du sénéchal, Anne Du Prat et Étienne Du Bourg, commissaires ; Pierre Raynaldi, notaire et greffier des États. — La somme demandée auxdits États se montait à 65,922 livres 19 sous 9 deniers, pour la taille principale, et 485 livres « pour « les gaiges des commissaires. » — La quote du comté et des châtellenies était de 23,803 livres. — « La taille des « communs : les habitants du borg de Rodez 1,414 livres « 11 sols 8 deniers ; les consuls du Monastère 80 livres « 15 sols 11 deniers ; les jurats de Sebazac 387 livres 6 sols « 5 deniers ; les consuls du Menier, 85 livres 14 sols 3 de- « niers; idem de Monjous, 558 livres 7 sols 7 deniers ; idem « de Bozo 871 livres 4 sols 4 deniers, etc. » — Totaux des quatre châtellenies : Laguiole, 856 livres 10 sous 1 denier, Saint-Geniez 774 livres 5 sous, La Roque Valsergue, 1027 livres 16 sous 3 deniers, Cassanhes Begonhès 543 livres 12 sols 11 deniers.

C. 1225. (Cahier.) — Grand in-4°, 26 feuillets, parchemin.

1535. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Assiette et département par les États réunis à Rodez, en présence de M. Antoine Ferrandier, juge-mage de la Sénéchaussée de Rouergue, lieutenant « natif » du sénéchal; Guillaume Coderci, notaire et greffier desdits États, reçu 15 livres d'honoraires. — Somme de la taille « des seigneurs de l'Église » 2,980 livres 5 sous deux tiers de denier; idem des nobles (distingués en nobles deçà (olt) et nobles delà (olt), 9,102 livres 5 sous 5 deniers ; idem des communs, 17,740 livres 9 sous 6 deniers. — Achat de 66 feuillets de parchemin à raison de 2 sous 6 deniers chacun. — Payé « à maistre Anthoine Brenguier « present recepveur pour ses gaiges d'avoir cueilly et levé « les deniers tant de la dicte taille, crues, fraictz des com- « missaires que autres fraictz généraulx et particuliers « du dit pays, la somme de quatorze cens livres tournois « a luy ordonnée par lesdits gens desdicts états.

C. 1226. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, parchemin.

1536. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Assiette et département par les États à Villefranche. — Total pour le Rouergue, 65,922 livres 19 sous 9 deniers en principal, et 485 livres pour les frais. — Nomination de douze députés pour poursuivre la demande en diminution desdites impositions. — Projet des roi et reine de Navarre, de visiter le Rouergue. — Il leur est fait don de 2,000 écus-sol. — Promesse de les recevoir avec les plus grands honneurs à cause de leur bon vouloir à l'égard du pays. — Octroi de « neuf vingts livres 11 sous 1 denier » au sénéchal pour certaines affaires ; celle, entre autres, de la poursuites des voleurs « qui se sont estendus sur le pays. » — Octroi de 31 livres 2 sous 3 deniers au seigneur de Valzergue, lieutenant du sénéchal, qui s'était employé à chasser du pays des bandes d'aventuriers et lesdits voleurs.

C 1227. (Cahier.) Grand in-4°, 8 feuillets, parchemin.

1538. — Fragment du rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Assiette et département à Rodez, dans la cité, et le couvent des Jacobins. — Total à imposer : sur la province, 86,523 livres 18 sous 6 deniers ; — sur le royaume, 4,000,000. — « La taille des seigneurs de l'Esglise : des habitants de Les « Hommes de La Selve, 590 livres 4 sous; des habitants de « Les Hommes de Ys de Bonnecombe, 175 livres 10 sous ; « des habitants de Les Hommes d'Auriac, 160 livres 18 sols « 7 deniers, » etc.

C. 1228. (Cahier.) Grand in-4°, 28 feuillets, parchemin.

1539. — Rôle de la part de contribution à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Total à imposer : sur le royaume, 4,000,000 de livres; sur la province de Rouergue, 86,523 livres 18 sous 6 deniers, plus 636 livres 11 sous 3 deniers, pour les frais des commissaires. — Lettres patentes du Roi contenant les motifs de l'imposition, vidimées par François de Voysins, sénéchal dudit Rouergue. — Département par les États, à Villefranche, le 23 octobre 1538 : quote-part du Haut-Rouergue, 27,640 livres 16 sous 3 deniers; du Bas, même somme ; du comté et des châtellenies, 31,242 livres sous 11 deniers obole. — Résumé de quelques articles concernant les nobles par delà le Olt : la terre d'Aurèle, 535 livres 4 sous 2 deniers ; Cantoin, Grayssac et Saint-Symphorien, 266 livres 18 sous ; L'Albaret, 41 livres 8 sous 2 deniers ; La Capelle-Chaniès, 19 livres 3 sous 10 deniers ; les hommes du seigneur du Cros près Cabrespines, 29 livres 7 sous 10 deniers; les hommes du seigneur d'Esparrou, 58 livres 3 sous 8 deniers, etc. — Versements en écus au soleil, valant chacun 45 sous tournois, en testons de la valeur de 10 sous 6 deniers, en douzains, dizains, liard, et doubles.

C. 1229. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1540-1541. — Rôles de la taille à la charge du comté et des quatre châtellenies. — Division en trois parties : les seigneurs de l'Église, les nobles et le commun. — États des paiements faits par les débiteurs : par Jean Vedel, Jean

Blanchy et Amans Jolia, pour les Canabières de Saint-Jean; par Guillaume Bessodes, pour les hommes du Vialar; par Jean Vidal et Vincent Garric pour les hommes de La Selve : « a paguat mos. Jehan Vidal, le 3 de febrier, 112 lieuras. » —Versements : « au Roy nostre sire, payable « en quatre quartiers, 28,899 livres 2 sols 7 deniers; aux « commissaires, 212 livres 12 sols 8 deniers; à maistre « Guillaume Codercy, de Villefranche, greffier des États, « 7 livres 4 sols 5 deniers; aux frères Cordeliers de Ville-« franche, 1 livre 1 sol 8 deniers; aux banniers de la dite « ville 7 sols 2 deniers; à maistre Guillaume Martin, greffier « du comté, pour ses gaiges, 30 livres; à maistre Jehan « Bonail, pour ses gaiges, de scindic, 15 livres; aux com-« mis et députez à faire le rolle, 70 livres; au Roy de Na-« varre, pour le pourtion de quinze cens escuz sol, 1,218 « livres 15 sols; à la royne de Navarre, pour la pourtion « de deux cens escuz sol, 162 livres 10 sols. »

C. 1230. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1602.—État des impositions supportées par Camboulas et Le Bibal, membres du comté de Rodez, depuis 1581 jusqu'en 1602 inclusivement. — L'entier compois du cadastre dudit comté, quatre châtellenies et Le Mur-de-Barrez étant de 2,817 livres 14 sous 9 deniers, celui de Camboulas et du Bibal était de 75 livres 16 sous 7 deniers. — Le total de la contribution de ces deux dernières localités était de 731 écus 6 sous 1 denier en 1582; de 759 écus 45 sous 11 deniers en 1783; de 930 écus 10 sous 2 deniers en 1602.

C. 1231. (Cahier.)— Petit in-8°, 10 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Assiette de la taille royale sur le comté de Rodez, quatre châtellenies, Mur-de-Barrez et ressorts. — « Quant la assieta dels deniers del Rey en lo « pais de Roergue se fa, et la talha ordenaria de tot lo « realme se monta chascun an la soma quinze cents milla « lieuras, es a la part de Roergue la soma de 32,431 lieuras « 13 sols 6 deniers; que es per sol, una pogesa; que es « per lieura 5 deniers et mieja pogesa........, per million, « 21,621 lieuras 2 sols 3 deniers malhe. » — Si la quote du comté et de ses ressorts est de 20,000 livres, celle du Mur-de-Barrez est de 1,212 livres 2 sous 5 deniers et demi pogèze, soit pour 10,000 livres 606 livres 1 sou 2 deniers maille, etc.

C. 1232. (Cahiers.) — Formats divers, 24 feuillets, papier.

1601. — Assiette de la taille royale sur le comté, les quatre châtellenies et Le Mur-de-Barrez. — Après l'acceptation de la mande royale par les États de la province, on ajoute à la somme qui y est portée les frais généraux. S'il est alloué 100 livres à chacun des commissaires royaux, le comté prend à sa charge 36 livres 2 sous 2 deniers deux tiers; s'il est alloué 15 livres aux greffiers de la Cour du sénéchal pour les lettres de convocation aux États, le comté supporte 5 livres 8 sous 4 deniers; s'il est alloué 20 sous « als baniers servidos de cossols et dels dichs « estatz per tapissar et preparar les sieges en la salla ho « refector ont se assemblon losd estatz, » le comté supporte 7 sous 2 deniers deux tiers, etc.

C. 1233. (Cahiers.) — Grand In-4°, 8 feuillets; parchemin.

XVIe siècle. — Fragment, sans date, du rôle de la part de contributions à la charge du comté de Rodez et des quatre châtellenies. « Le ressort de Sébazac : des « hommes de Druelle, 4 livres 2 sols 11 deniers; des « hommes de Vennac et La Sudaria, 3 livres 3 sols 1 denier; « des hommes d'Ampiac, 3 livres 4 sols; des hommes de La « Boyssonnade et de la Roquette, 11 livres 9 sols. » — « Le ressort de Cambolas : des hommes de Bedos et autres, « 13 livres 13 sols 1 denier; des hommes de Bastriez, 6 li-« vres 8 sols 4 deniers obole; des hommes du sieur de Pa-« chais, 15 sols 5 deniers. »

C. 1234. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1378-1389. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez; ensemble la dépense des gens de guerre à la solde du comte, tels que : « Johan Gras, « Bastart d'Armanhac; Bernat d'Armanhac; lou sendher de « Baulat; Johan de Borrolhan; Frances de Madelhan, lo « Bastart deu Caslar; lo Bastart de Fezensaguet, loqual « demora a Mauborguet, si ters d'omes d'armas prés a « 24 julh l'an dessus dich, losquals mons. li fe bailar per « donacion 40 franx; moss. Armanieu de Montpezat, lo-« qual demora à Bretanha, encre luy lo senher de Poypar-« din, lo senher de Forces, lor 22 homes d'armas prés à « 26 de julh, l'an dessus dit, per lo gagtge d'un mes per « si et los dessus nommatz, 88 franx. »

C. 1235. (Registre.) — In-4°, feuillets, papier.

1379-1382. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez, consentis par noble et puissant homme le seigneur de Tournemire, sénéchal du dit comté, Dordé de La Parra, docteur ès droits, Guilhem de Gavanhols, licencié, juge du comté et de la ville de Rodez, et le juge

des Montagnes. — Recettes judiciaires provenant du greffe de la Cour commune, de la chancellerie de Rodez, de l'exécution ou application du sceau, de la notairie des appels, etc. — Péages; cens et rentes; droits sur les moulins d'Entraygues et de Marcillac. Le comte percevait sur le premier le tiers du droit sur le froment et les deux tiers de celui sur le seigle. « Et aquel a cuy sera lhieurada « sera tengut de tener lo moli reparat a sos despens, « exceptat la payssieyra e rodie e lestame que hom lolh « baylara et hom lhi sera tengut daver fustas grossas e « buous e caries ad a portar, etc. »

C. 1236. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1383-1387. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez, consentis audit Rodez dans la pièce au-dessus de la salle comtale, en présence des conseillers du comte. — En tête, le cahier des charges desdits arrentements : tout fermier ou rentier d'un arrentement s'élevant à 50 francs rodanois paiera en sus un marc d'argent équivalant à 4 livres 10 sous rodanois; — nul clerc, nul noble, nulle personne privilégiée ou suspecte d'infamie ne pourra figurer aux enchères, sous peine de voir, à ses risques et périls, substituer autre personne à sa place; — tout baile promettra par serment prêté sur les Évangiles de bien et loyalement remplir sa charge, pour le plus grand profit du comte et du public; de se garder soigneusement de toute extorsion et corruption; de n'exiger rien autre chose que son dû; nul notaire ne pourra surenchérir aux notairies du comté s'il n'est déjà notaire de Mgr le comte, etc.

C. 1237. (Cahier.) — In-4° oblong, 34 feuillets, papier.

1391-1394. — Arrentement et dépense des blés et du vin du comté de Rodez; ledit arrentement fait en la salle comtale du bourg de Rodez, en présence des membres du Conseil et de Guillaume Delfau, conservateur. — Le revenu de Sébazac fut estimé 235 setiers; celui de Camboulas, 365; celui de Bozouls, 90; celui de Cabrespines fut nul, le seigneur de Pons occupant ledit lieu et en prenant les redevances. L'arrentement des revenus de Montasic ne put s'effectuer, cette localité étant au pouvoir de Montfalco. — Aux articles de la dépense figurent : dame Béatrix d'Armagnac, sœur du comte, qui reçut 73 setiers de froment pour l'entretien de sa maison, du 17 août au 18 décembre; marquise d'Esparrou, nourrice du comte, qui recevait annuellement 25 setiers; messire Jean d'Alhedieyres, gouverneur du château de Gages, que le comte quitta le 2 avril pour se rendre à Paris, d'où il revint le 3 juillet suivant; la meute du comte, à Gages, composée de 35 chiens, qui consommaient cinq quartes de seigle par jour. — Dépense de 10 setiers 1 quarte d'avoine pour les chevaux, le soir du retour de Paris et la matinée du lendemain.

C. 1238. (Cahier.) — Grand in-4°, 16 feuillets, papier.

1399. — Fermes et arrentements ordinaires de la ville et comté de Rodez, consentis en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels M. Huc de Belloc, licencié, juge dudit Rodez, et noble P. de La Guiole, bailli de la même ville. — Acte d'obligation de 10 livres, souscrit par Guillaume d'Armagnac, du château de Bozouls, et Bertrand de Gaillac, de Vérières dans la paroisse de Trédou, comme fermiers du sceau de la Cour commune dudit Rodez. — « La passada de la montada del bestial que monta per estivar « en la montanha per lo causer comtal, es a 50 lieuras rodanesas. »

C. 1239. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1400. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez. — Bernard Bonal, fermier de la notairie des appeaux du comté et des quatre châtellenies; maître Arnal de May, de la baillie de Sébazac; maître Pierre Monteilh, de la notairie de Bozouls; maître Pierre Aribert, de celle de Bénaven; maître Antoine Roquette, de celle d'Entraygues; maître Huc Cambefort, des blés de Sébazac; noble Jean Marc, de la leude de Saint-Geniez, etc.

C. 1240. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1447-1448. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez mis sous la main du Roi. — Noms de quelques fermiers : Pierre Duverdier, notaire; Jean Favian; Guinot Viguier; Pierre Portal, *alias* Blanchot, « fermier « dels émolumens de la passada del bestial que passa per « lo Causse comtal et per lo Flavinhes; » Jean Sapientis; Jean Dulac, notaire; Jean Crozilhac; Jean Melet, notaire; Arnaud et Jean de May, notaires; Jacques Buscaylet, notaire de Ségur; Guillaume Moyssandi, notaire de Montasic; noble Dordé de Vérieyres, fermier de la leude et du four de Saint-Geniez, etc.

C. 1241. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1451-1458. — Recette des fermes et arrentements du comté de Rodez et des quatre châtellenies, par Gérard

de Valiech. — Recettes opérées à Rodez sur la baillie, la notairie de la Cour commune en paréage avec l'évêque, le sceau authentique de la Cour commune, le péage gros, le péage menu, la notairie des appeaux, des extraordinaires du comté, des enquêtes; — recettes provenant de l'encan et des exécutions du sceau authentique. — « La baylia « de Rodella que es accostumada de arrendar ayssi es stada « arendada ha Jordi Molenier per lo pres quite a mossenhor « de dezasept lieuras dotze sols. » — « Lo peatge de Rinhac « ayssi que es acostumat de arendar es stat arendat ha « Anthoni Rollan per lo pres quite a mossenhor de detz « lieuras tornesas. »

C. 1242. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1509. — Extraits de documents déposés aux archives de Rodez, concernant le commun de paix, faits par George Boutonnet, sergent royal de la ville de Rodez, à la requête du procureur du Roi audit comté, pour servir au procès en instance devant le Parlement de Toulouse entre les syndics, manants et habitants du lieu et mandement de Rodelle, dépendance de La Roque-Valsergue, demandeurs, et ledit procureur, défendeur. — Les titres les plus anciens relatifs à ce droit et afférents audit La Roque-Valsergue étaient de 1373. (Commencement de l'année au 25 mars).

C. 1243. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1513-1514. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez et des quatre châtellenies. — Ouverture des enchères le 17 mai par honorable homme Bernard Millau, trésorier dudit comté. — Rabais au profit du sieur Roby, fermier des censives du vin, à cause du grand vent (del grand vent de l'aura) qui avait endommagé les vignes. — Autre en faveur du fermier des censives de blé pour la même cause. — Mise aux enchères du péage « menut » de Rodez, au prix de 35 livres tournois. — Les censives en blé, argent et poules de Gages, adjugées à maître Georges Bonal. — Adjudication des prés appelés La Prade, Bregadu, Cayragnola, Prat Nouel et Las Faysses. — Adjudication du péage de Camboulas à Jean Barrat; du « glandage » dans le bois de Serres, à Gui Guayreau; du pré de Camboulas, à Barthélemi Decomps; du pré de Boscansolas, à maître Gui Vitalis, etc.

C. 1244. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1515-1516. — Fermes et arrentements du comté de Rodez et des quatre châtellenies; ensemble les actes d'obligation souscrits en conséquence desdits arrentements. — Mise aux enchères de la baillie de Laguiole à 10 livres tournois; de la notairie à 10 livres; des censives en argent à 8 livres; du péage, indépendamment de ce qui peut revenir au seigneur de Montmaton, à 50 livres; de la pierre-foiral à 10 livres; du premier étal de la boucherie à 20 sous; du second à 20 sous; du troisième à 20 sous; du quatrième à 20 sous; du cinquième à 20 sous, adjugé à Guillaume Calmels. — Pas d'adjudication de la baillie, de la notairie et du péage de Beaucaire et Espeyrac, attendu que « mossenhor d'Arpajo ho te; » pas davantage de la baillie et notairie du paréage de Lavernhe, attendu que messieurs « les officiers de Vilafranca ho occupo. »

C. 1245. (Cahier.) — In-4o, 37 feuillets, papier.

1516. — Fermes et arrentements du comté de Rodez et des quatre châtellenies. — «Las vinhas del Vialar, prats, « camp, ortz et hostals que foron de moss. lo bastard « Johan d'Armagnac so a 5 li. tornesas. — Boazo : mado« maysela Rosa, bastarda d'Armagnac lo te. » — Les censives menues exigibles en Bédène, c'est-à-dire aux lieux et mandements d'Alpuech, Lacalm, Bénaven et Montasic, consistant en vin, cire, poules, poulets, œufs et autres choses, furent affermées au prix de 500 livres tournois. — Les têtes et les pieds des bœufs égorgés à Marcilhac, appartenant au comte, furent adjugés au prix de 30 sous. « — Ségur et lo Ram : monssenhor lo bastard Anthoni « d'Armagnac lo te. »

C. 1246. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1525. — Fermes et arrentements du comté de Rodez et des quatre châtellenies. — Rédaction en langue vulgaire, sauf quelques passages qui sont en latin. — Maître Jean Palayret se rend adjudicataire au prix de 3,200 livres du commun de paix dudit comté et des châtellenies, y compris Camboulas et Montrozier; il se charge, en outre, moyennant la délivrance de deux cents setiers, des blés de Cabrespines, ensemble des quarts, des quints et des censives en blé, dont les trois quarts consistaient en seigle et l'autre quart en avoine. — Les blés de la grande rente (grand renda) de Ségur et Le Ram sont adjugés à Pierre Cassan, prêtre dudit Ségur, moyennant redevance de 330 setiers de seigle et 5 setiers d'avoine. — Pas d'adjudication relative à la châtellenie d'Entraygues, attendu que « los here« tiers de mestre Peyre Porgant ho teno. »

C. 1247. (Registre.) — In-4°, 842 feuillets, papier.

1529-1534. — Résultat des recherches faites par des

commissaires sur l'étendue, la nature et la valeur des propriétés immobilières du comté de Rodez et des quatre châtellenies. — Ce registre comprend : Broquiès, Parisot, La Roquette et Boissonnade, Castan, Servière, Le Bosc, Prades de Ségur, Concourès, Beynac et La Sudrie, Bertholène, Bossac, Agen, Verdun, Madame du Monastère *sive* Bajac et Bajaguet, La Panouse, Flars, Floyrac, Puech-Baurés, Cabanials, Mas-de-Comps, Ampiac, Cayrac, Mas de Saint-Geniez, La Moline, Palhoriès, Banc et Anglars, Villefranche-de-Panat, Copiac, etc. — Estimations diverses fournies par les consuls ou les syndics des communautés. Suivant les syndics du Bosc, « lo jornal de prat bon val 6 lieuras ; « moyen 4 lieuras ; feble 2 lieuras ; item la cesteirada de « terra bona per comuna estimation val 15 sols ; la moyena « 10 sols ; la febla 5 sols ; lo jornal de la vinha bona es de « la valor 20 sols ; la moyen, 10 sols ; la febla 5 sols ; et « bosc coma terra. »

C. 1248. (Registre.) — In-4°, 598 feuillets, papier.

1532. — Résultat des recherches faites par Guillaume Jory, juge de Canillac, Jean Melet, marchand, et Pierre Roquette, commissaires, sur l'étendue, la nature et la valeur des propriétés immobilières du comté et des quatre châtellenies ; ledit résultat devant servir à l'assiette de l'impôt. — Ce registre comprend exclusivement les mandements de Montasic, Alpuech, Lacalm, Bénaven, Cabrespines et Entraygues. — « Lo loc de Saint-Amans : Johan « Palhas, mayso, ort, patu davan sa mayso, 6 lieuras ; « — Johan Porta, maysos, ort davan sa mayso et autre ort, « ayras, stables et compres lo forn, 30 lieuras, etc. »

C. 1249. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1533-1542. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez, des quatre châtellenies, de Caussade, de la terre de Cesteyrol, de la vicomté de Creissels et des baronnies de Montmiral et de Meyrueys. — « Le revenu de « Guaja et grange d'Alboy : le revenu de Guaige et grange « d'Alboy appartient aux roy et reyne de Navarre contes « de Roudez, a este arrente a noble Jehan Saunhac, seigneur « de Belcastel pour troys annees ; pour ce soit chacune des- « dictes annees de 550 livres. — Le revenu du mandement « de Montpeyros consistant en la baylie, greffe, tailhe an- « nuelle, au péril et fortune du fermier, est de ouverte « (mise à prix) à 10 livres tournois... a esté livre a Ramond « Pegurier. »

C. 1250. (Registre.) — Petit in-4°, 48 feuillets, papier.

1545. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez, quatre châtellenies de Rouergue, vicomté de Creissels, baronnie de Meyrueys, Castelnau de Montmiral dépendant de la baronnie de Caussade, terre et seigneurie de Cesteyrol en Albigeois, faits par maître Jean de Bonal, licencié en droit, juge d'appeaux dudit comté, etc., et Robert Debel, commissaires. — Énumération des châtellenies, terres et seigneuries composant ledit comté ; revenu annuel de chacune d'elles. — Distraction de « Guaje » et de la grange d'Alboy donnés en usufruit à M[gr] George d'Armagnac, évêque de Rodez, lieutenant et gouververneur ès comtés d'Armagnac et de Rodez. — Rapport du commun de paix. — « Le revenu de la ville, bourg et « pariage de Roudez a mestre Jean Coste 1,315 livres ; — « Sébazac a moss. Anthoni Yssanjo, 230 livres ; — Cam- « bolas à Jehan de May, 755 livres ; — Prades et lo Pont de « Salars à Pierre Carle musnier, 121 livres ; — Ayssena et « la Bessa, à Domenge Laurens, 130 livres, etc. »

C. 1251 (Registre.) — In-4°. 48 feuillets, papier.

1548. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, vicomté de Creissels, etc., consentis pour un trienne commençant au jour et fête Saint-Jean-Baptiste 1548, par messire Dominique Du Guabre, évêque de Lodève, et Mathurin Piéfort, abbé de Clausonne, Jean Bonal écrivant. — Le comté de Rodez comprenait alors : la ville, bourg et paréage de Rodez, Sébazac, Camboulas, Prades et Le Pont-de-Salars, Ayssène et La Besse, Montjaux et Le Minier, Ségur et Le Ram, Montrozier, Rodelle, Salles-Comtaux, Marcillac, Cassaignes-Comtaux, Rignac, Aubin, Cabrespines, Bénaven et Montasic, Alpuech et Lacalm, Montpeyros ; les quatre châtellenies : Laguiole, Saint-Geniez, La Roque-Valsergue et Cassagnes-Bégonhés.

C. 1252. (Registre.) — In 4°, 43 feuillets, papier.

1551. — Fermes et arrentements du comté de Rodez, quatre châtellenies, vicomté de Creissels, baronnies de Meyrueys, Castelnau de Montmiral et dépendances de la baronnie de Caussade, pour le trienne de 1551 à 1554. — « Le revenu de la visconte de Creyssel ses appartenanees « et deppandances appartenantz auxdits seigneur et dame, « et services dudit Creyssel consistant tant en deniers « grains polalhes que aultres chouzes ainsin que a costume « estre leve, ensemble les esmendes et condempnations « jusques à 4 livres t. et au dessoubz et aultres, et aussi les « confiscations reservees auxdits seigneur et dame, le tout « au peril et fortune du fermier sans luy estre tenu en aul- « cung cas ; et sera tenu le fermier payer oultre la somme

« principalle la quantite de trente cestiers froment, et ar« renter pour trienne prochain, » adjugé à noble Ramond Ricard, sieur de Saint-Genys, au prix de 1,100 livres.

C. 1253. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1551. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc., consentis par Jacques de Corneillan, évêque de Vabres, subrogé de Mgr le cardinal d'Armagnac, et maître Mathieu Du Pac. — Les revenus de la châtellenie de Bozouls étaient alors perçus par M. de Palhiès, successeur de madame Rose d'Armagnac; ceux d'Entraygues par les héritiers de M. Pierre Pignault.—Rapport : de la baronnie de Meyrueys et de ses dépendances, 1,175 livres; de la vicomté de Creissels, adjugée à noble Ramond Ricard, 1,100 livres, etc.

C. 1254. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1560. — Fermes et arrentements des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc., consentis par M. de Corneillan, évêque de Vabres, gouverneur et lieutenant général audit comté, et M. Raymond Cayron, juge des Montagnes et quatre châtellenies. — Baux à ferme : des revenus de Laguiole en faveur de M. Jean Maynier, notaire, et Nicolas Cayron, dudit Laguiole, au prix de 510 livres; — des revenus de Saint-Geniez et de La Roque-Valsergue à maître Gabriel Marc, au prix de 600 livres; — des revenus de Cassagnes-Bégonhès à maître Antoine Boat et Robert Vailha, au prix de 103 livres, etc.

C. 1255. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1570. — Fermes et arrentements des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc., consentis par M. de Corneillan et maître Raymond de Cayron, docteur, conseiller et maître des requêtes ordinaire de la reine de Navarre. — Bail à ferme du greffe ordinaire de la ville et paréage de Rodez, aux sieurs Guibert, Gybron et Palys, notaires, et réduction à leur profit sur le prix des années 1567 et 1568, à cause des troubles survenus au présent pays durant lesdites deux années. — Impossibilité de perception du commun de paix dans les châtellenies de La Roque-Valsergue et de Cassagnes-Bégonhès, à cause des grands troubles qui régnaient en ces lieux. — Doléances de maître Jean Bousquet, notaire, de La Panouze.

C. 1256. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1575. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc. — Suppression du greffe des appeaux desdits comté et châtellenies. — Usufruit de Gages, de la grange d'Alboy et de la montagne du Trap, donné par les feu roi et reine de Navarre « que Dieu absolve », au cardinal d'Armagnac, pour en jouir sa vie durant. — Revenus de la terre de Bozouls perçus par M. de Palhiès et madame Rose d'Armagnac. — Revenus d'Entraygues perçus par sire Brenguier Vialla, marchand, de Laguiole. — Arrentements : des étangs du Vibal, pour trienne, à Jean Mazars, au prix annuel de 13 livres 6 sous 8 deniers; — des revenus de la châtellenie de Montrozier, adjugé à noble Bernard Marti, sieur de La Coste, au prix de 1,000 livres; il avait pour concurrent Pierre Lacaze, de Gages.

C. 1257. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1582. — Fermes et arrentements des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc.—Noms de quelques adjudicataires : Pierre Calmels, pour 1,020 livres tournois; maître Amans Gibron, 80 livres; maître Étienne Gibron, Jean Falguié, notaire, et Jean Coderc, praticien, pour 230 livres; Jean Cat, marchand, pour 470 livres; Jean Maritan, pour 1,000 livres; noble Bernard Martin, sieur de La Coste, pour 105 livres; maître Étienne Natalis, pour 440 livres; maître Pierre Rebieyre, pour 40 livres; encore noble Bernard Martin, pour 590 livres; encore ledit noble, pour 1,000 livres; Antoine Farric, pour 960 livres; le même, pour 900 livres; Hugues Pojolis, pour 850 livres; maître François Lateulle, notaire, de Clairvaux, pour 75 livres (signature : Delateule); le même Farric, pour 425 livres; Antoine Joffre, d'Aubin, pour 65 livres; Nicolas de Cayron, pour 1,030 livres. Ce dernier, adjudicataire des revenus de Cabrespines, était qualifié sieur d'Annat, etc.

C. 1258. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1584. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc., consentis par M. François de Corneillan, évêque de Rodez, et maître Guillaume de Sévérac, secrétaire des finances de Sa Majesté. — Noms de quelques adjudicataires : maître Guyon Amberni, pour 1,000 livres; maître Brenguier Roquette, de Laguiole, pour 85 livres; le même Roquette, pour 13 livres; Blaise Cros « mangonnier de la ville de Laguyolle, » pour 465 livres; Pierre Costou, adjudicataire de Saint-Geniez et de La Roque-Valsergue, pour 1,000 livres; Jean Maritan, pour 22 livres. — Les adjudicataires ci-dessus font suite, quant aux objets adjugés, à ceux mentionnés en l'article précédent.

C. 1259. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1587. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc. — « Le reveuu « de la ville et mandement de Marcilhac concistant en « baillie, greffe, peatge, censives d'argent, gellines, bleds, « vins, droict de fourn et de la pierre-foiral, taille annuelle, « droict des testes et pieds des bœufs, droict de loz et « ventes et autres revenus, » adjugé au prix annuel de 600 livres.

C. 1260. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1589. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc. — Doléances de Gabriel Rames, rentier de Camboulas en 1588, à propos des troubles qui avaient redoublé au pays de Rouergue. — Revenus de la terre de Rodelle affermés au prix minime de 250 livres, à cause des grands dégâts causés par la grêle et la « tempeste» tombées sur ladite terre et les lieux circonvoisins. — Doléances d'Antoine Perié, fermier de Marcillac, qui demande un rabais motivé par la recrudescence des troubles en 1588-1589, les ravages de la peste ou contagion, « et mesme la prinse de Malleville. » — Autres plaintes de sire Jean Bessayrie, rentier du commun de paix audit comté, quatre châtellenies et leurs ressorts, demandant un rabais fondé sur la persistance des troubles au pays de Rouergue, «pour raison desquels les paysans se « sont très-fort desbordés et tout le pouble ne paye rien « par toute la France. »

C. 1261. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1591-1592. — Fermes et arrentements des revenus des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc. — Ce registre fournit peu de renseignements, la plupart des articles ou objets à affermer ne l'ayant pas été. — « Les « mines de copperose dictes de La Costemalle et de Valme- « Lescure, assises au mandement de Blanquefort, baronie « de Roquefeuilh et Mayrueys ont este arrentees par le roy « de Navarre le dernier septambre 1576 à Jacques Cabanie « marchand de Millau, pour vingt annees à la charge de « payer chescune annee le dixme ainsi que appert par « lettres pattantes enregistrees au libre des conseilhs. »

C. 1262. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1592. — Fermes et arrentements des revenus du comté de Rodez et des quatre châtellenies de Rouergue. — Baux à ferme : de Rinhac et d'Aubin, consentis par M. de Sanvensa, sénéchal et gouverneur du Rouergue, aux sieurs Daulphin, Buffet et Roby, pour le prix de 200 livres « vallans soixante-six escus deux tiers ; » — des revenus de Montpeyrous, au profit du sieur Antoine Anglars, notaire d'Espalion ; tous les autres objets sont restés sans être affermés.

C. 1263. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets papier.

1594. — Fermes et arrentements du revenu des comté de Rodez, quatre châtellenies, etc., consentis par noble Jean de Malras, chevalier, seigneur et baron d'Yolet, conseiller, maître-d'hôtel et capitaine de la garde suisse de Mme la comtesse dudit Rodez : — la ville, bourg et paréages de Rodez, 1,200 livres tournois ; Sébazac, 350 livres ; Camboulas, 660 livres ; Prades et Le Pont-de-Salars, 120 livres ; Ayssène et La Besse, 330 livres; Montjaux et Le Minier, 35 livres ; Ségur et Le Ram, 500 livres ; Montrozier, 850 livres ; Rodelle, 800 livres ; Salles-Comtaux, 830 livres ; Marcilhac, 900 livres ; Cassagnes-Comtaux, 75 livres ; Rinhac, 510 livres ; Albin, 100 livres ; les censives d'Albin, 150 livres ; Cabrespines, 700 livres ; Bénavent et Montazic, 1,250 livres, au profit du sieur d'Entraygues ; Alpuech et Lacalm, 50 livres ; Monpeyrous, 20 livres ; la châtellenie de Laguiole, 230 livres ; celles de Saint-Geniez et de La Roque-Valsergue, 750 livres ; Cassagnes-Bégonhès, 40 livres ; le commun de paix, 900 livres ; la montagne du Trap, 50 livres.

C. 1264. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Visite en vue d'arrentements à faire, de la comté de Rodez et de ses dépendances, par un commissaire accompagné des trésorier, procureur et conservateur de ladite comté. — Arrivée dans la maison centrale située à Rodez; visite des archives enfermées dans vingt-huit armoires munies chacune de son étiquette; lesdites archives inventoriées sur douze mains de papier par Bonal, procureur susdit, du mandement de la comtesse. — Nécessité de faire confectionner le terrier de la baronnie de Caussade, afin d'arrêter les dommages causés à ladite baronnie par certains gentilshommes et autres personnes. — Discussion entre maître Raymond Du Fiel et maître Jean Du Verns se disant l'un et l'autre juges de ladite baronnie. — Requêtes pour la recherche des débiteurs ; mentions : d'une double condamnation à mort et de la confiscation des biens des suppliciés ; d'une condamnation en 500 livres d'amende contre Jean Pagés et Bernard Pastre, etc. — Document incomplet.

C. 1265. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1629. — Fermes et arrentements des revenus des comtés de Rodez, quatre châtellenies, etc. — Les revenus : de la ville, bourg et paréage de Rodez affermés par Antoine Caste pour 1,700 livres; de Sébazac, par maître Franques, notaire, 352 livres; idem. de Camboulas, par Pierre de Monmaton, marchand, 1,025 livres; de Rinhac, par Jean Roquette, notaire,) 320 livres; de Cabrespines, par M. Cambon, sieur d'Annat, 820 livres; de Bénavent et Montasic, par Antoine Sotoly, marchand, de Saint-Côme, 1,400 livres (cet adjudicataire avait pour concurrent noble Pierre de Beauregard); du commun de paix par Pierre Pilhau, 3,640 lives; de Gages, par noble François Guiesse, seigneur de Concourès, 630 livres, etc.

C. 1266. (Cahier.) — Formats divers, 16 feuillets, papier.

1385. — Censives perçues par le comte de Rodez dans le bourg de cette ville, ensemble quelques reconnaissances pour des maisons ou portions de maisons situées dans ledit quartier. — Les divisions sont indiquées par les principales rues : « lo Bal, la Barrieyra, Saint-Just (où « se trouvait la rue Francesca), lo Pas, Saumavielha *sive* « Bourguetnou. » — « mestre Johan Pagua per 2 obradors « que monta 6 lieuras rodanesas; na (dona) marcha ceda- « cieyra deu per lostal 9 deniers rod.; lo don del hospital « dal pas per los ostais etaulas pausatz en la plassa de « Saint-Esteffe, 17 sols. »

C. 1267. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1415-1417. — Livre des taxes perçues sur les bénéfices par Pierre Davim ou David, chanoine collégiat de Saint-Pierre de Vic, au diocèse d'Auch, sous-receveur apostolique, commis par vénérable et circonspecte personne Jean Carrière, bachelier ès lois, chanoine et archidiacre de Saint-Antoine, dans l'église cathédrale de Rodez, nonce (*nuntius*) et receveur apostolique dudit diocèse d'Auch et de tous les domaines du comte de Rodez. Le sous-receveur perçut lesdites taxes depuis le 1er mai 1415 jusqu'au 17 août 1417, jour auquel il se mit en route pour Peniscola (Panisculam). — Taxes payées par Jean, abbé de Bonneval; Hector Montjaux, prieur de Trébosc; Jean André, prieur de Pomayrols; Bernard Valette, prieur de Perse et de Campagnac; *Bonus Solatius* Folquem, chanoine-ouvrier de l'église cathédrale de Rodez; Guillaume Dannat, prieur de Cransac (Caranssaco); Raymond de Fonts, prieur de Prades; Astorg *Laborina*, prieur de Saint-Amans de Rodez, etc. — Délivrance des sommes perçues au comte Bernard d'Armagnac. — Trois reçus de lui, dont le premier est ains daté : *Datum Biarnii in obsedione Mante locum deoncamp in tentis nostris die secunda mensis augusti* 1415; le second a été fait à Gages et le troisième à Paris. — Lettres en langue vulgaire adressées dudit Gages au sous-receveur, par Guillemot de Soulages, « marescalc d'Armanhac; » la dernière est un ordre donné au sous-receveur, de la part du comte, de se rendre à Péniscola, pour parler au Saint-Père.

C. 1268. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1402-1419. — Livre de la recette en argent, blé, poules et cire, dans les mandements de Rinhac et de Mirabel, et de la dépense faite aux mêmes lieux par Durand Laporte, notaire, receveur du comte. — Pour le loyer d'un grenier : à mettre l'avoine, 12 sous; à mettre le seigle, 2 livres. — Pour le transport de Vareilles à Rinhac des blés dus par Pierre Barrau, 2 sous 6 deniers. — Le vicomte de Lomagne ayant fait savoir audit receveur qu'il arriverait prochainement à Ruffepeyre avec son frère, et qu'il eût à y faire porter deux barils de vin, 120 œufs et du poisson, s'il était possible de s'en procurer, ledit receveur acheta 70 têtes de poisson, 2 grosses anguilles et une grosse truite qu'il paya en tout 16 sous 4 deniers; les 120 œufs coutèrent 3 sous 4 deniers; et le vin fut payé 20 sous, indépendamment du transport de Rinhac à Ruffepeyre, 20 deniers tournois. — Frais d'un voyage dudit receveur à Rinhac et à Capdenac, y compris le séjour de sept jours et demi, 7 sous 6 deniers. — Achat pour 10 livres de deux pipes de vin qui furent mises à la disposition du « senescalc » d'Armagnac et de sa compagnie tenant garnison audit Rinhac à l'époque où l'on guerroyait contre le comte.

C. 1269. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1505-1506. — Liève du pays de Bédène, comprenant Montasic, Bénaven, Sainte-Geneviève, Alpuech, Lacalm et Orlhaguet. — Débiteurs censiers : noble Pierre Moissand, maître Durand Gastal, M. Pierre de Cassanhes, Jean Trébuc, M. Bernard Fabre, M. Ramond Devic, M. Pierre Cat, maître Pierre Maynier, maître Bertrand Cabrol, noble Bertrand Bonpier, héritier de Bernard Bardet. — « Peyre Cassas vielh *alias* Redigo : argen 3 sols 9 deniers « rod., segal 3 quartos, sivada 3 quartos 2 gitals, galinas 4. »

C. 1270. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1566-1569. — Liéves des censives en argent, grains, poules, etc., du mandement de Bénaven, lequel compre-

nait Albiac, Bénaven, Carmensac, Cantoinet, Cantoin, Durbec, Gredieyras, Le Cayre, Les Clausades, Les Ondes, Le Fau, Le Mazet, Les Brasses, Le Corn, La Calmette, Le Puech, La Plauque, Les Valetz, Les Capelles, Malentraysse, Marsa, Orlhaguet, Puech-Clergue, Promillac, Peysset, Pratmans, Rayssonesques, Ribes, Espinasse, Sainte-Geneviève, Valquayles, Vernholes et Vabres. — « Durand Besonbas, filh « de Berthomieu : ségal, 2 quartos miech gital ; sivada, « miech gital ; gallina un quartier ; huous, 6 ; pollets, 1 et « un quartier ; argen, 3 sols 4 deniers. »

C. 1271. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1566-1569. — Lièves des censives du mandement de Montasic, membre du comté de Rodez. — Maître Pierre Fabri, notaire, de cette ville, rentier principal. — Ces lièves, au nombre de quatre, sont disposées dans un ordre inverse quant à leur date. — Répertoire en tête de chacun d'eux. — Noms des hameaux composant ledit mandement; idem. de tous les chefs de maisons devant cens. — Énumération des censives en grains, poules, poulets, cire, vin, œufs et argent. — Masages et hameaux principaux : « Montasic, Grayssac, Saint-Amans, Trébuc, Las Raymon- « dias, Vernhas, Monnés, Faet, Encisaz, Sainct-Gervasy, lo « Mas, Musso, etc. »

C. 1272. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1570. — Lièves des censives de Montazic, Alpuech, Bénaven et Lacalm, membres du comté de Rodez. Sire Bertrand Cabrol, dudit lieu d'Alpuech, rentier principal. — « M. Raymond Du Born, licentiat, sivada, una emina ; « argen, 4 sols 2 deniers ; huoux (œufs), 6 et miech ; gal- « lina, una ; pollets ung. » — « Mons. senhor Peyre Bes- « sonbas, recto, ségal, 2 quarto 3 gitals ; sivada, una lé- « dieyra ; argen, 5 sols 6 deniers. »

C. 1273. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

XVII.e siècle. — Lièves des censives dues par les manants et habitants de la châtellenie de Laguiole; ensemble un extrait des reconnaissances, reçues Servientis, notaire, consenties en 1426. — « Maître Guillaume Ginesto, de « Laguiole, tient maison dessus le forn de la dite ville, con- « frontant avec la mayson de Raymond Baldy, etc., donne « lods et ventes. » — Articles concernant : Jean Guitard, notaire ; Jean Civadié ; Pierre Fedo ; Guillaume Cayla ; Guyon Delcros, marchand ; Jean Albergue, marchand ; Antoine Barro, tailleur ; Guillaume Volpelhié, forgeron, Pierre Vialar, cordonnier; Guillaume Teysseye, de Lacalm ; Pierre Raynal ; Pierre Farrières ; Jean Pradal, cordonnier ; Pierre Borses ; maître Pierre Albaret ; Guillaume Agriffol, etc.

C. 1274. (Registre.) — Grand in-4°, 50 feuillets, papier.

1774. — Liève des censives et champarts dus à maître Raymond Mathat, de Rodez, dans la paroisse de Sainte-Radegonde. — Parmi les redevables : noble André Balsa de Gamarus, dudit Rodez ; le curé de Sainte-Radegonde; Raymond Carcenac, de Saint-Geniez-des-Ers ; M. Delaure ; Jacques Philippe Yence, de Sainte-Radegonde; les héritiers de François Thubières, d'Istournet. — Redevances en avoine, orge, froment, seigle, ers, argent, gélines, légumes. — « François Coudoumié, de Sainte-Rade- « gonde, pour terres à La Gazelle et al Coustat dels Fraïsses « dépendant de l'indivis de La Garrigue : avoine 1 bois- « seau 1/2, plus 1/4 de punière ; orge, 1 punière 1/2, « plus 1/4; froment, 1/4 de punière; errés 1/8 de punière; « argent et gélines, 4 deniers. » — Répertoire.

C. 1275. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

XV.e siècle. — Cens et rentes dus au vicomte de Murat. — Parmi les redevables : les héritiers de Guillaume Durand; les héritiers de Guillaume Palhenc ; Pierre Pons, pour la maison par lui acquise de Jacques Espinasse; Guillaume Ruel, pour la maison de Bonpar; Jean Le Ranc; Pierre Falcilho. — Localités comprises au registre : Los Falcilhos, Chazelas, La Chanada, Chastel, Lo Laxol, Lo Ruffet, Brughalenas, Cieu, Los Aldebals, La Rocha-de-More, Ancilhac, Folezi, Manchier, Fanostre, La Boyssoneyra, etc. — Registre incomplet.

C. 1276. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1341-1346. — Lauzimes (homologations) du comté de Rodez consenties par maître Guillaume Ruffel, trésorier du comté, commis par Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, en vertu des lettres données à Avignon le 6 juin 1341 ; Guillaume de Scoralhe étant sénéchal dudit comté de Rodez. — Lauzimes : d'un champ situé à La Fabrègue, acquis de Hugues Berthuol, dudit hameau, par B. Desparrou, notaire, d'Espalion; d'une vigne située à Saint-Austremoine, quartier de La Condamine, acquise du sieur Marnac par Guillaume Viguier. — Détermination des limites des immeubles.

C. 1277. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1347. — Lauzimes du comté de Rodez consenties par

Pierre *de Allodio*, religieux d'Aubrac, mandataire du comte. — Lauzimes au profit de : Guillaume Boyer, de Concourès ; Ramond Desquiers, de Bozouls, pour une pièce de terre au quartier de La Qualm, confrontant avec les possessions de noble Fortanier de Brussac, damoiseau; Géraud Carnus, de Berriac; Pierre Lacoste, de Cabrespines; maître Durand Delbem, notaire, du hameau d'Ambrenaus; D. Neyroles, du hameau de Neyroles; Jean Conquettes, du hameau des Conquettes, etc.

C. 1278. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1359-1369. — Lauzimes du comté de Rodez consenties par noble et puissant homme Ramond Canhas, chevalier, mandataire du comte. — On trouve dans ce registre, entre autres noms à citer, ceux de : noble Maurin d'Escoralhe ; Marquez de Cardailhac, chevalier; Ramond Lévy, chevalier; Guillaume Flessiat, fils de feu Hugues, chevalier; noble Pierre de Vérières, de la paroisse de Trédou, Aygline, sa femme, Hugues et Guillaume de Vérières, ses enfants; noble Vézian Galvanh et Jausions, sa femme; noble Bérenger de Thorène; Géraud Azemar (Adzemarii), damoiseau; noble Ricard Paulhet; Sicard de Prévinquières, chevalier, et Alda, sa femme; nobles Jean et Guillaume de La Salle, de la paroisse de Salles-Curan; Pierre Bérenger ou Brenguier, chevalier, seigneur de Bossac; noble Guillaume de Valelhes; Guillaume Ratier, chevalier; Vivian de Vezin, seigneur du château de Vezin; Gaillard d'Ampiac, damoiseau; Amalric de Narbonne, chevalier, représenté par nobles Alguier Dulac et Guillaume Dupont, du Pont-de-Salars ; Bérenger Sigal, chevalier ; Bérenger de Coms, damoiseau; noble Creyssen de Flavinh; Guillaume Ebles, chevalier, etc.

C. 1279. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1380-1385. — Lauzimes du comté de Rodez consenties par Pierre Valette, trésorier dudit comté, et écrites par Guillaume Valette et Bégon Leydier, notaires. — Mention de nobles : Bernard Guibbaldi, damoiseau, du château de Broquiès ; Gui Guidon, damoiseau, de Calmont-de-Plancatge; Fine Ratier, femme de Bérenger Adémar, damoiseau; Robert de Capdenac, damoiseau ; Imbert de Montjaux, chevalier; Odilon de Cénaret, traitant pour noble et puissant seigneur Bernard de Cénaret, son neveu, et de noble Hélipds de Montferrand, sa femme; Béranger Siguald, chevalier; et Bermond d'Albinhac, procureur fondé de Guillaume Du Lac (*de Lacu*) et des autres enfants de feu noble Aldiguier Du Lac; Adémar et Adémare Targua, enfants de feu noble Guisbert Targua, et neveux de Guillaume Targua, de la paroisse de Trédou; Azémar de Tinières, seigneur de La Garrigue, etc.

C. 1280. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1392-1396. — Lauzimes du comté de Rodez consenties par Pierre Valette, trésorier. — Mention de nobles : Gui Bonafos, fils de Pierre, chevalier; Gibelin d'Arjac; Arnaud de Brussac ; Jean d'Alboy, de Montrozier; Jacques Geniez, du château de Bozouls; Vesian Arnaud *alias* del Noguier, habitant dans la paroisse de Barriac, héritier de nobles Aymeric et Guillame Le Ruff; Aymeric de Sénergues, damoiseau; Hugues de Vérières; Guillaume Juéry, chevalier, etc.

C. 1281. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1396-1397. — Lauzimes du comté de Rodez et des montagnes du Rouergue, consenties par noble Pierre Valette, commissaire. — Mention de nobles : Pierre Lévi, chevalier; Guillaume de Saunhac, chevalier; Germaine Germain, femme de Guillaume Lassale, fille de feu noble Germain, du bourg de Rodez; Esgards Othon, femme de noble Gui de Corbières, de Saint-Santin; Bérenger Sigald; Gaillard de Servière, seigneur du château dudit lieu ; Hector Raffin, de La Besse ; Ramond de Montjaux; Ratier de Ram, chevalier, du château de Ram; Gibelin Cortes ; Manthone de Thinières, fille de Pierre, chevalier, femme de noble Manald de La Save ; Jean d'Auriac, seigneur de Candèze ; Marquez de Beaufort, baron de Canillac, vicomte de La Mothe ; noble Delphine, femme de Déodat de Tauriac ; Arnaud de Trémolhes; Bérenger de Calmont, seigneur du Colombier, dans la paroisse de Sainte-Côme; Pierre d'Albiac, de la paroisse de Notre-Dame-d'Albiac, vendeur du domaine du Pouget à Pierre Combres jeune, du hameau de Combres, dans la paroisse de Perse, etc.

C. 1282. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1396-1398. — Copie des lauzimes, finances et acensements du comté de Rodez et des montagnes du Rouergue, consentis par noble Pierre Valette, notaire, conseiller du comte de Rodez, commissaire; ladite copie extraite des minutes dudit commissaire, données à Brenguier Valette, notaire. — Mention de nobles : Vezian de Vezin, damoiseau, fils d'autre Vezian, chevalier; Dordé Aldebert; Gaillart Ebles; Ratier de Ram; Arnaud de Brussac, seigneur de Brussac; Bertrand d'Esparrou, seigneur du château d'Esparrou et de Montpeyrous; Guillaume de La Gardelle, damoiseau; Catherine Poujol, de la paroisse de Cabrespines,

veuve de noble Archambaud Ysarn; P. Bernard, damoiseau, fils d'Archambaud, seigneur du Cros; Gui de La Panouze, damoiseau; Hélix de Salgues, dame de Monclaux, près Montézic; Aymeric d'Orlhac, damoiseau, seigneur de la baronnie d'Orlhac et de Thinières; Aymeric Rollan, seigneur de Villecomtal et de Valon; Gaillard de Servières, seigneur du château de Servières; Ramond de Blauzac; Delphine, femme de Dordé ou Déodat de Tauriac; Guillaume Vassal, agissant pour son fils Castel Vassal; Bertrand de Trémouilles; Vezian Arnaud, damoiseau, du château de Cassanhes; Jean de Saint-Félix; Ramond d'Entraygues; Arnaud de Roquetaillade, etc.

C. 1283. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1399-1407. — Lauzimes et nouveaux acaptes du comté de Rodez et des Montagnes du Rouergue; ensemble quelques articles de dépense.—Lauzimes : d'un jardin situé à Aubin, acensé à Pierre Lunel par noble Bec Delmas de Valsergues, procureur de noble dame de Grat, veuve (desemparada) de messire Bertrand Delmas; d'une rente de 2 setiers de seigle vendue à Jean Gineste par noble Daudo de Caplongue; d'une pièce donnée à cens à Dordé Roques par noble Rolande, veuve de messire Arnaud, seigneur de Landorre, tutrice d'Hélix, leur fille. — Indépendamment des nobles ci-dessus, on y trouve encore nobles : Ratier de Landorre, seigneur de Landorre, procureur d'Aston de Landorre; Guillaume Polier; Bérenger de Taurines; dame Ysens Faramond; Gui de Mostuéjouls; Aymeric Garceval; Guillaume de Guosa; Jean de Sales, habitant del Bès; Guillaume de Ligons; Alde Bérenger, dame du Bosc; Guillaumette Gaucelin, femme de noble Bernard Malia; Jean de La Panouze; Jean de Rodez; Guillaume de Gozon; Bertrand Faramond; Jean de Prévinquières; Aymeric de Castelpers; Vesian Rossinhol; Bertrande de Tinières, mère de Jeanne et Dordé Vigourous, marchand, de la cité de Rodez; P. Leu, chevalier; Rollan de Combret; Bertrand et Pierre d'Esparrou; Étienne, seigneur de Miramon; Guillaume de Vérières; Montagnac Duverdier; Vesian Arnaud; Ramond d'Entraygues; Ramond Delrieu; Cébélie Adhémar, dame de Solaguet; etc.

C. 1284. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

XIVe siècle.— Lauzimes du comté de Rodez, reçues, pour la plupart, par Barthélemi Franc, notaire, et consenties par noble Pierre Valette, habitant de Rodez, commissaire. — Vente par les habitants de Monpaon à Jean de Puybéral, de Salmiech, du « reyredeyme, » autrement la onzième partie, de toute sorte de grains, des légumes, raisin, vin, animaux de labour et de trait, cochons, poules, foin, ruches, chanvre, lin, etc., à l'effet de pouvoir payer leur quote-part du subside nécessaire au rachat des bonnes villes occupées par les Anglais, ennemis du roi de France. — Obligation de 60 francs d'or 4 sous 5 deniers, consentie par noble Gui Bonnefous, de Salmiech, en faveur de noble Pierre Valette. — Acensement fait par Jean Dayniers, marchand, du bourg de Rodez, à Durand Lacombe, d'une maison située dans la rue del Borguet-Nou, audit Rodez. — Lauzimes à l'occasion d'une vente consentie par noble Fine, veuve de noble Astorg Athon, seigneur de L'Albaret, dans la paroisse de Sainte-Geneviève. — Autre, à propos de pièces de terre et d'une maison vendues à Guillaume Boyer par nobles Hugues Ratier *alias* de Malleville, etc.

C. 1285. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1401-1408. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par le notaire mentionné en l'article précédent. — Lauzimes : d'un jardin situé dans les dépendances du bourg de Rodez, acheté par Bernard Camboulas de noble Guillaume de Saunhac, acte reçu Sandralh, notaire; — d'une pièce de terre située dans les mêmes dépendances, achetée par Durand Gaston de noble Jean Bastier; — d'une fenêtre haute de six pans, donnant sur l'ancienne muraille du bourg de Rodez. Total des droits perçus pour lods et ventes : 278 livres 3 sous 1 obole tournois.

C. 1286. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1410. — Notes de Guillaume Cocural, sieur de La Bastide et de Réquista, relatives au droit de lods et ventes perçu dans plusieurs localités du comté de Rodez. — Écrit en langue vulgaire : « de Johan Chauchar per vendas et reyrevendas de 1 hostal comprat de Marti Gasc, « instrumen Me B. Girel (acte reçu Girel), per lo prez de « 15 lieuras 3 sols tornezes quitte de vendas, 26 sols 6 de- « niers tornezes. » — Recettes analogues faites de : Huc Pelhissier, maître Jean Falguieyre, P. Gaubert, Durand Rigi, Jean Verlaguet aîné, Petdel Serre, boucher (mazelier), etc. — « Dels molis bladiers, 2 segaliers, 1 fromen- « tier de monsenhor, losquals te lo bort (le bâtard) de « Clara per do a vita, et so en petit estat et valo per an « 50 floris passats, » etc.

C. 1287. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1411-1414. — Lauzimes du comté de Rodez, consenties par Guillaume Cocural, conseiller du comte, commissaire. — Il y est fait mention des nobles ci-après : Gui

Bonnefous (Bonafos), du château de Salmiech ; Hélipds de Cardaillac, veuve de Bernard d'Olmeyras ; Gaillard de Brossinhac ; Gaillard Ébrard et Bérenger, son fils, du bourg de Rodez ; Aymeric de Castelpers, chevalier, seigneur dudit Castelpers ; Bérenger de Comps ; Ratier de Landorre, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte de Cadars ; Maralde, femme de Bernard Lèque (Lecha), notaire, de La Selve ; Jaufred Cadonc, noble *Thoiene* Jordan, sa femme, et Guillaume Cadonc, leur fils ; Louis de Panat, seigneur dudit lieu, Thoël, etc. — Achat emphytéotique du terroir de Las Cayrouses, près Sébazac, par maître Gui Anglade, agissant pour Hélipds, veuve Guizardou, de Rodez, de Guillaume d'Escoraille, seigneur de Bourran. — Les droits revenant au comté s'élevèrent à 48 livres tournois.

C. 1288. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1420-1422.—Recettes des lods et ventes et des droits de franc-fief dans le comté de Rodez et les quatre châtellenies, par Guillaume Cocural. — Invocation au commencement : *Ave Maria* ; *ut sit principio Virgo Maria meo.* — On trouve au nombre des vendeurs et des acheteurs : messire Ramond de La Tour, chevalier ; noble B. Jorda ; noble Bertrand Oches et noble Béatrix d'Ampiac ; Aymeric Garceval, chevalier ; Jean de Prévinquières ; Guillaume Clari, faisant pour noble Hélène d'Aurelle, sa femme ; noble Pierre de Vérières, au nom de noble Cébélie de Brussac, sa femme ; noble Almus de Curières, mère d'Astorg et de Gui Malia ; noble Bertrand de Corssac et Jean, son fils. — Somme reçue : 780 livres 8 sous 10 deniers en « blaffartz, » et 4 livres 3 sous 4 deniers en « tersas doblas dichas de sanh « Jordi. » — On trouve à la suite les droits analogues perçus en la vicomté de Murat.

C. 1289. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1432-1451. — Lauzimes du comté de Rodez et des Montagnes de Rouergue, consenties par noble Hugues Pelos, commissaire.—Épigraphe : *Salve benigne Jesu. Ave Maria. En nom de Dieu he de la sancta Trintat sia fach, amen.* — « De mossignor Jehan Delestrada capela, per la « finansa de 1 ayral ad ops de far mayo, pausat en lo loc « de Castelnou (près Saint-Geniez), de l'amplor de 4 can« nas et metza, per tilot de noel acapte, acquistat del no« ble Johan Bertran per lo pres de 2 lieuras tor., presa « carta mestre Joh. Bolet notari, miech moto daur » — « de « Johan Pradel Sabatier d'Antrayguas per las vendas et « reyre vendas de 1 ort pausat a Antrayguas el loc apelat « al Pos Vielh, comprat de Guiral de Valiech filh de mestre « Johan par lo pres de 64 motos daur quit., carta mestre « B. Roqueta notari, per so 5 motos et miech daur, » etc.

C. 1290. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1442-1449. — Lauzimes, acensements, finances et autres acquêts du comté de Rodez, reçus par noble Hugues Pilosi (Pelos), conseiller du comte et commissaire, et écrits par Étienne Pogeti, notaire. — Mention de nobles Gui de Montpeyrous, seigneur du Bousquet ; Durand Robert ; Guillaume, seigneur de Montmaton ; Bertrand de Montcauson ; Olmière de Saint-Félix ; Guillaume d'Entraygues ; Bernard de Murat ; Louis de Montnajat, seigneur de Luganhac ; Aymeric de Narbonne ; Guillaume de Flavin, chevalier ; Bonet Ébles ; Bernard Valette, fils de feu noble Amalric ; Gaillard de Bessenx et Marcebelie de Saint-Paul, sa femme ; Gaillard Bernard, fils de noble Pierre ; Olric de Saint-Paul et Vital, son fils. — (Écrit en latin.)

C. 1291. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1446-1448. — Lauzimes du comté de Rodez, consenties par Géraud de Valiech, commissaire.—Lauzimes au : profit de Jean Boet, de Montazic, paroisse de Saint-Amans-des-Cops, d'une vigne par lui acquise, située au vignoble de Raygade ; de Guilaume Cassanhes, du hameau de Cassanhes, paroisse dudit Saint-Amans, d'un cazal de moulin situé autrefois dans les dépendances du hameau de Las Raymondies et fief dit de La Garrolha ; droit perçu : 6 moutons d'or et « un croisé » (*crosatum*) ; de Jean Rivière, du hameau de Felhis, près Prévinquières ; de Jean Vaysse jeune, du hameau del Gach près Rinhac ; de Guillaume Guirabaldi, marchand, de la cité de Rodez ; d'Aygline, fille de Pierre Buffet, veuve de Guillaume Bertrand, dudit Rodez, etc.

C. 1292. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1452-1460. — Lauzimes du comté de Rodez et des quatre châtellenies, reçues par Pierre Cluzel, notaire royal. — Lauzimes : d'un casal situé à Entraygues, rue dite « del mur, » du côté de Truyre (triodori) ; d'une vigne située à Marcillac, terroir de La Vayssière, achetée 20 livres tournois, acte reçu Aymeric Flaugergues, notaire ; d'autre vigne, à Salles-Comtaux, terroir dit « en Ranc, » acquise au prix de 4 écus d'or 13 sous 4 deniers, acte reçu Durand Lacroix, prêtre et notaire ; d'une vigne située à Montézic, vignoble de « Reygada, » acquise par acte d'échange de Bernard Maynier par Jean Maynier, du hameau « del Boys, » paroisse de Saint-Amans-des-Cops ; droit de lauzime, 25 gros, etc.

C. 1293. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1484-1486. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par Guillaume Martin, notaire, en présence du conservateur du domaine. — Lauzimes au profit : de Sicard et Durand Valette, du hameau de Rives, en la paroisse de Sainte-Geneviève; de Pierre Flottes, prêtre, du bourg de Rodez; de Jean Delmas, du château de Rodelle; de Raymond Mézamat, de Lédenat en la paroisse de Maymac; de Guillaume Goudal jeune, fils d'autre Guillaume, de La Goudalie; de Jacques Galibert, prêtre, de Ségur; de Jean Delhom, prêtre, d'Alpuech ; de Jean Frayssinous, de Bayssac, en la paroisse de Sainte-Geneviève; de Jean Cocura. jeune, prêtre, du hameau de Cambel ou Cabel, en la paroisse d'Alpuech, etc. Détermination des confronts des immeubles mentionnés au registre.

C. 1294. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1484-1489. — Lauzimes du comté de Rodez, consenties par M. Antoine de Campagnac, conservateur du domaine. — Lauzimes en faveur : de maître Antoine Fabri, notaire, de Ségur; de Guillaume Unald, prêtre, rectèur de Saint-Léons, demeurant au château de La Clau; d'Antoine Crozet, marchand, du bourg de Rodez ; de Bérenger Palayret, dudit bourg; de Jean André, marchand, dudit bourg; de Ramon Cambon, prêtre, du hameau du Pont, en la paroisse de Cabrespines; de Pierre Jalabert, de Lacalm ; de Jean Trébuc, prêtre, du hameau de Trébuc, en la juridiction de Montézic ; de Durand Gastal, notaire, dudit Montézic; de noble Alexis Catel (Catelli), bourgeois de la cité de Rodez, etc. — Lauzime au profit du sieur Mazars, de Rodez, d'une vigne par lui acquise aux enchères, au prix de 60 livres rodanois; ledit immeuble situé à Marcillac, au terroir de La Prade, confrontant avec la vigne de Raymond Navarre, notaire, ravin (ygua) entre deux; avec la vigne d'Antoine Périer, fils de feu Antoine; avec le chemin tendant de Marcillac vers Solsac. — Droit de lods, 7 livres 6 sous 8 deniers tournois, attendu que l'immeuble était de la valeur, suivant estimation, de 80 livres tournois. — Registre parfaitement conservé; écrit en latin ;—Répertoire.

C. 1295. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1507-1520. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par Guillaume Martin, greffier du domaine, en présence de Bernard Millau, conservateur. — Lauzimes au profit : de Laurens Glandi, « parieur » de draps, de Saint-Geniez ; de Pierre Falc, marchand, de la même ville ; de Jean Segui, fils de Bernard, aubergiste, de Laguiole; de Jean Noël, fils de feu Louis, notaire, du hameau del Puech, en la paroisse de Saint-Austremoine, etc. — Répertoire. — Situation des immeubles; leurs limites ou confrontations; les prix d'achats; etc.

C. 1296. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1515-1520. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par maîtres Jord. Bonal, Baylhau, Cayron et autres notaires. — Lauzimes : d'une maison située à Montjaux, acquise par Pierre Redon et Astruge Fabre, mariés, au prix de 30 livres tournois; droit de lods : 2 livres 19 sous 2 deniers ; d'une portion de jardin situé dans les dépendances d'Ayssène, achetée par Antoine Bories de noble Pénaveyre de Calmont; d'une étable située à Laguiole, acquise par Gui Rocagel et Marguerite Planque, mariés; d'un jardin situé à Lacalm, terroir de Las Parras, acquis par Mathieu Maynier de Guillaume Cabrial, au prix, suivant estimation de prud'hommes, de 8 florins; droit de lods : 5 sous 5 deniers.

C. 1297. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1526-1528. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par Blaize Sicard, Antoine Dumas et autres conservateurs du domaine. Ces actes sont classés dans l'ordre des localités ci-après : Ayssène, Cassanhes-Bégonhès, Rignac, Montjaux, Albin, Rodelle, Ségur et Le Ram, Le Minier, Gages, Montrozier, Camboulas, Salles-Comtaux, Marcilhac, Bénaven, Saint-Geniez-d'Olt, La Roque-Valsergue, Laguiole, Cabrespines, le bourg de Rodez, Montézic, Lacalm et Alpuech.—Lauzimes au profit : d'Antoine Guisot, de Marcilhac; de Guillaume Raynal, juré de Montésic; de Jean Lavernhe, du mas de Lavernhe, etc. — Répertoire.

C. 1298. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1532-1534. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par Guillaume Martin, greffier, en présence d'honorable personne Antoine Brenguier, conservateur du domaine ou de son délégué. — Lauzimes : d'une devèse appelée « La Frachiva del comte, » confrontant avec les terres des Cayrouses dudit comte, acquise par Jacques Savi, du hameau de Dalmayrac, en la paroisse de Lanhac; d'un champ appelé « la combe del Vadiou, » et de plusieurs autres pièces de terre, acquis par Jean Fogassier, notaire, du hameau de Mousses, en la paroisse de Florentin; d'un pré appelé Pré-de-Vernhet, acheté par Antoine Cabrelhié, du hameau de Crozilhac, en la paroisse de Tesc; d'un pré dit « à las Fons, » acheté par Jean Planques, de Rives, en la paroisse de Sainte-Geneviève, etc. — Registre incomplet.

C. 1299. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1533-1536. — Lauzimes du comté de Rodez, reçues par Guillaume Martin, notaire et greffier du domaine. — Lauzimes : de l'acquisition d'un jardin situé à Marcilhac, au quartier « del Verdié, » faite par Pierre Lacombe, au prix de 5 livres tournois, suivant acte reçu par Jean Verdier, notaire; d'une maison située au faubourg de Rinhac (*barri de Rinhaco*), achetée par Vincent Capely du sieur Jean Guilhemin, au prix de 46 livres tournois, suivant acte reçu Jean Ginestet, notaire ; d'un pré situé au quartier de Darsses, confrontant avec la devèze de Pierre Calsat *alias* Laffrenos, avec le pré de Guillaume Viala, avec le pré de Pierre Rames *alias* Andriguo, et avec autres prés de l'acquéreur; l'immeuble dont s'agit acheté par Étienne Raynal, marchand, de Laguiole (*Guiole*), de Bérengère Raynalde, pour le prix et somme de 48 florins tournois, etc. (Les droits perçus ne sont pas spécifiés dans ce registre qui a eu à souffrir de la dent des rats.)

C. 1300. (Registre.) — Petit in-8°, 444 feuillets, papier.

1533-1547. — Lauzimes du comté de Rodez et du mandement de Chaudesaigues, consenties par Antoine Brenguier et autres conservateurs du domaine. — Lauzimes en faveur: de Hugues Verdié, boucher, de Marcilhac; de Marie Bertrande, femme d'Antoine Boyé, du faubourg dudit Marcilhac; de Pierre Sudre, du hameau del Garric, en la paroisse de Rinhac, acquéreur de cinq sétérées de terre situées au terroir del Bosc, pour le prix de 18 livres tournois. — Lauzimes afférentes à Alpuech; « des pieys la « festa Sanct-Johan-Baptista mial cinq cens trenta tres « finissen lo trienne a semblabla festa mial cinq cens trenta « sieys, stan rendié senher Esteve Devesa de La Calm. »

C. 1301. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1551-1561. — Lauzimes du ressort et mandement de Cabrespines, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, en présence des délégués d'Amans Hébrard, conservateur pour Mgr le duc de Vendôme, pair de France, et Mme la princesse de Navarre, comtes de Rodez. — Lauzime de « noble Anthoine, bastard d'Estaing, homme de « armes, capitaine de La Guyolle et de Cabrespines, » acquéreur de maison, écurie et basse-cour, vigne, bois, nogarède et châtaigneraie, etc., appartenant à Jean Cayron, du hameau de Gozettes, situés au hameau de Fabrègues ou ses dépendances, pour le prix de 300 livres tournois. L'acte de lauzime passé à Rodez en présence de noble Alexandre Du Cros, sieur de Cros et Galhac, au mandement dudit Cabrespines, et Bernard La Vaïsse, notaire de Rodez. — Autres lauzimes au profit : de maître Jean Serre; maître Ramond Villieyres; maître Jean Serrelongue; maître Géraud Coube; maître André Martin; maître Jean Cabrolié; maître Daurdé Besse; maître Antoine Thédenat; maître Jean Hujoly; maître Amans Cambon; messire Guillaume Castel, prêtre, etc. — Répertoire.

C. 1302. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1551-1561. — Lauzimes du mandement de Rodelle, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, en présence de maître Jean Bonal, notaire, Jean Gibron et autres, commis par M. Amans Hébrard, conservateur. — Lauzime au profit de noble Jean Des Ondes, seigneur des Ondes, acquéreur de noble Clémens de Saunhac, sieur de Belcastel, d'une devèze située aux appartenances du village del Edenac, ayant appartenu à Jean Vinches, confrontant avec « le couderc de las dansas, » avec la terre de Guilhem Matet et sa femme, etc.—Autres, au profit de : maître Jean Galouse; maître Guillaume Viguier; messire Antoine Pomarède, prêtre ; messire Jean de Fruous, prêtre; messire Pierre Coste, prêtre; Bernard Arriballi; messire Pierre Combes, prêtre; Guillaume Vinche, etc. — Répertoire.

C. 1303. (Registre.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1551-1562. — Lauzimes du ressort et mandement de Montézic, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, habitant de Rodez. — Lauzimes au profit : d'honorable homme messire François Boyer, archidiacre de Conques, en l'église cathédrale de Rodez, pour une maison par lui acquise et située dans la « fortalisse » de Montézic ; de noble Gasc de Lescure, de Canthoen; de noble Gaillard de Copiac, prêtre ; de noble Durand de Volonzac, seigneur du dit lieu, acquéreur d'un pré et d'une châtaigneraie. — Les droits de lods perçus n'y sont pas déterminés. — Répertoire.

C. 1304. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1551-1563. — Lauzimes des mandements de Lacalm et Alpuech, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes au profit : de messire Pierre Rolland, prêtre, du village del Trucadou, en la paroisse de La Trinité, d'un pré situé audit village, confrontant d'un côté avec les communaux ; d'Antoine Falachos, de Lacalm, acquéreur d'un champ dit des Pradels, confrontant avec la « rue publique tirant dudit lieu de Lacalm à Caldesay- « gues; avec le champ de maître Pierre Andrieu ; » de

messire Pierre Gillibert, prêtre; de messire Pierre Bez, prêtre; Bertrand Pezet; sire Étienne Devèze; M. Étienne Pasqual, etc. — Répertoire.

C. 1305. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1551-1564.—Lauzimes du bourg de Rodez, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes : d'une maison confrontant d'un côté avec la rue de Cour-Comtal; d'autre maison située rue Saint-Just *sive* de Sainte-Catherine; d'autre, située rue de la Barrière; d'autre, dans la rue de la Teulada; d'autre, dans la rue du Bal, acquise par Jeanne Contesse, femme de Pierre Masars, notaire de Rodez; d'autre, dans la rue du Bourguet-Nou, achetée par dame Bérengère Baras, femme de M. Dominique Azémar; d'autre, située rue de la Bullière, près du « Portalet; » d'autre, située rue Pane-Dente, tendant de la place du bourg à l'église de Saint-Amans; d'autre, dans la rue « des Presicados; » d'autre, située rue « del Bosset. » — On remarque parmi les personnes mentionnées en ce registre : Brenguier, sieur d'Arvieu, habitant du bourg, receveur général du domaine; maître Antoine Prusi, notaire; sire Pierre Giscard, marchand; sire Hugues Mély, marchand, etc. — Répertoire.

C. 1306. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1552-1558. — Lauzimes de Salles-Comtaux, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, au profit de : maître Guillaume Laquerbe, du hameau de Figuiès; sire Antoine Ladous, du mas Dalcras; sire Ramond Masnau, marchand de Rodez; maître Hugues Delauro, notaire; messire Jean Noël, prêtre, de Saint-Austremoine; messire Gaillard Gineste, prêtre; sire Antoine Cat, marchand, de Rodez; messire Jacques Sylvestre, prêtre; etc. — Parmi les propriétés dont la vente fut ratifiée se trouvent : « ung verdier situat « ez appertenences du Mas del Pontil; ung jardin situé à « Figuiès; une maison et court assizes au village de Figuiès; « une vinhe assize ez apertenences du village de Montel; « ung trosson de pred assis a Las Saignas, en la paroisse de « Mondalasar; une deveze, una partida a present terre de « nouvel lauorade que solia estre tout en deveze tout « ensemble une vaissière prat et terre que solia estre le « temps passe touct prat, situat en lou terratory de « Saignhas, etc. » — Répertoire.

C. 1307. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1552-1561. — Lauzimes du mandement de Rinhac, membre du comté de Rodez, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes : d'une pièce de terre assise ès appartenances du village dels Plas; d'un jardin à Rinhac; d'un pré situé au terroir dit « al Costello, » près le village de Lacassagne, d'un jardin appelé « l'Hort-de-Bories; » d'un pré et terre tout joignant, situés au quartier nommé le « Trinquat; » etc. — Limites et confrontations des héritages compris audit registre. — Répertoire.

C. 1308. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

1552-1562. — Lauzimes du mandement de Camboulas, membre du comté, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes en faveur : de messire Pierre Servili, prêtre; de messire Jean Joly, prêtre; de maître Antoine Matet, notaire; de maître Guillaume Bouvialar, notaire, etc. — Lauzimes en faveur de messire Bernard Buscaylet, prêtre, de Bayssac, acquéreur d'une moitié de pré appelé de La Caza, confrontant avec le chemin tendant de Bayssac à La Caza, avec le ruisseau tendant del Pouget à La Bartha, et avec la barthe de Jean Vayssière; ladite acquisition faite pour le prix de 30 livres tournois; « soubz la « censive annuelle contenue ez archifs dudit comté avec « ventes et lous, et autres droictz seigneuriaulx; a promis « melhorer ledit fief ne le détériorer, vendre ni aliener à « personnes prohibées, etc. »

C. 1309. (Registre.) — In 4°, 68 feuillets, papier.

1552-1562. — Lauzimes du lieu et mandement de Ségur, membre du comté, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, en présence de maître Jean Bonal, notaire, commis de maître Amans Hébrard, conservateur du domaine. — Lauzimes : d'un pré situé à Saint-Étienne; d'autre pré et terres contiguës, appelés de La Padène, situés au hameau de Castrias, confrontant d'un côté avec le chemin ferré tendant de Mauriac à Via-Roda; d'un pré contenant « ung journal et plus » acquis par messire Jean Puech, prêtre, de Meljac, au prix de 35 livres tournois; d'autre pré fermé de murailles, nommé « Pred-Grand, » acquis par Durand Lacros, du lieu de « Gleisanove, » juridiction du Ram, au prix de 36 livres tournois, etc. — Répertoire.

C. 1310. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1552-1563. — Lauzimes de La Roque-Valsergue et de ses dépendances, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier, en présence de maîtres Bernard La Vaysse, Antoine Doat et autres, commis par M. Hébrard, conservateur du domaine. — Lauzimes en faveur de : sire Jean Séguret, de

Saint-Geniez; Jean Massabuau, de la même ville; sire Pierre Lacan, marchand; André Cat; maître Victor Frezal; Guillaume Fontanié; Jean Géraud, notaire, acquéreur au prix de 26 livres « d'une estaiche de maison et le dehault « d'icelle, assize audict Sainct-Genieys en la plasse dicte « del Mercadial; confrontant avec la maison de maître « Pierre Pelaprat, notaire, etc. » — Répertoire.

C. 1311. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1553-1562. — Lauzimes d'Ayssène et de La Besse, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes : d'un « herm » situé à Costavivosa; d'un « clay *sive* botique vinaire, » situé à Ayssène ; d'un terroir situé à la Combe de La Vinal, paroisse de Méjanès ; d'une maison à Costecalde, acquise par Guillaume Devic de noble François de Calmont, seigneur de Coppadel ; d'un pré situé au Truel, acheté de noble Astorg de Montelz, dudit Truel; d'une maison située à Ayssène, acquise de Pierre Jugla ; d'un pré assis à La Coste, acheté de noble Pierre de Caudesaïgues, seigneur de La Rouzière, etc. — Répertoire.

C. 1312. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1553-1563. — Lauzimes du mandement de Montrozier, reçues par Antoine Germilhac, notaire et greffier du domaine.—Lauzime en faveur de messire Jean Seguret, prêtre, du village d'Aujols, en la paroisse de Saint-Martin-de-Cormières, acquéreur, au prix de 40 livres tournois, « d'ung « pred et trosson de boys, ensemble la plus value d'iceulx, « le tout joignant, assiz aux appartenances du village de « Barri, vulgairement appelé de Levers, confrontant avec « le pré et terre de Anthoine Seguret dudit village d'Au« jolz, etc. » — Autres lauzimes en faveur de : Fulchrand Molinier; Guillaume Vernhes; Étienne Vésinhes ; maître Anthoine Brianc; maître Anthoine Albas; maître Pierre Bertrand; Julien Alboy; Bernard Cure; Amien Héralh ; Antoine Albert, notaire ; Jacques Cornuéjouls ; Anthoine Daurenjou ; Ramond Cantagrel, etc. — Répertoire.

C. 1313. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1553-1565.— Lauzimes de Laguiole, reçues par Germilhac, notaire et greffier du domaine. — Lauzimes : d'un pré dit al Tarralh, acheté par sire François Bourzes, bourgeois de Laguiole, de maître Barthélemy Rotavolp et Anne Delhom, mariés; d'une parra (champ), située à Laguiole, confrontant avec la rue qui va de la place au moulin de Pierre Granier, achetée par sire Nicolas Cayron, marchand de ladite ville ; de la métairie appelée del Claux, située aux appartenances de Curières, acquise des prêtres de Laguiole par Antoine Cros, dudit Curières ; d'un pré situé dans les dépendances du village del Born, acheté par François Bourzes, sieur d'Alquié, etc. — Répertoire à la page 15.

C. 1314. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1554. — Lauzimes des mandements de Cassagnes-Comtaux, Aubin et Cassagnes-Bégonhès, reçues par Germilhac, notaire et greffier, en présence de M. Hébrard, conservateur. — Lauzimes de Guiral Bibal, Antoine Bo, maître Pierre La Garrigue, Jean Escalier, Pierre Estivals, etc. — Répertoire.

C. 1315. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1566-1578. — Lauzimes de Salles-Comtaux, reçues par Germilhac, notaire et greffier.—Lauzimes d'un pré situé à Cougousse et quartier dit à Las Appradadas ; d'une pièce de terre sise à Meniguières; d'une devèze dite als Clapiers, aux appartenances d'Hondi; de maison, jardin et cazals situés à Saint-Laurens-de-Salles, près du château de la reine de Navarre, comtesse de Rodez ; lesdits biens acquis de noble Jean de Castelnau, seigneur de Peyrinhac, etc.

C. 1316. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1566-1579. — Lauzimes de La Roque-Valsergue et de Saint-Geniez-rive-d'Olt, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier.—Lauzimes : de messire Guillaume Mercadié, prêtre, dudit Saint-Geniez, acquéreur « par voye de permutes » d'une vigne située près de cette ville et terroir dit Gibernyé ; de Pierre Vayssier, du village de Maynial, acquéreur d'un champ situé audit village, appelé del Jonquad, pour le prix de 13 livres tournois; de sire Guillaume Gaubert, marchand, de Saint-Geniez, acquéreur au prix de « six vingts livres tournois » d'une vigne assise ès appartenances de Saint-Geniez, lieu dit champ Seguala, confrontant avec la vigne de Jean Rouquette, vigne de Geniez-Mas, chemin tendant au Puy-du-Roi, etc. — Répertoire, où l'on trouve en outre les noms de maître Antoine André, Bernard Bonaterre, Marguerite Pelaprat, Jean Massabuou, Pierre Lacalm, Jean Melet, Antoine Giscard, etc.

C. 1317. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1566-1579. — Lauzimes du mandement du bourg de Rodez, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier.— Lauzimes en faveur de : Pierre Paland, fondeur; Pierre

Soulier, acquéreur d'une chambre « assise sur l'effigie de Saint-Sébastien en la rue de la Barrière; » maître Laurens Maritan, libraire, acquéreur d'une maison à lui vendue par maître Antoine Garrigues « chausatier, » et Marguerite de Maritan, mariés; sire Jérôme Letellier et Antoine Parayre, son beau-fils, marchands; maître Astorg Aymonenc, chirurgien; maître François Besombes, licencié; M. Hugues Caulet, sieur de Combret, etc. — Répertoire.

C. 1318. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1566-1585. — Lauzimes de Montrozier et de son mandement, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier du domaine. — Lauzimes d'immeubles achetés par : M. Jean Concohen jeune, notaire; maître Jean Randeynes, maçon; Jean Ricard, «du barry de Gaja; » Jean Lavit, de Roquolas; Jean Monmoton, de Bennac; sire François Boyssière, de Rodez; sire Pierre Bertrand, marchand, del Maimaq; Jean Valentin, del Fau; Antoine Fau, de Grieudas; Pierre Costo, de Lacassagne; noble demoiselle Magdeleine de Lugans, seigneuresse dudit lieu, devenue propriétaire par acte d'achat : d'un pré nommé « lou Claux de l'ort, » situé aux appartenances du village de Camponsac, au mandement de Ségur, au prix de 23 écus 7 sous 6 deniers; d'une pièce de terre contenant 8 sétérées, située au même lieu; d'autre pièce de terre contenant 3 sétérées « ès mêmes appartenances; » d'autre terroir au même endroit contenant 36 sétérées; d'un pré nommé « lou Claux-Grand, » situé au même lieu, contenant six journées à faucher; ces quatre susdits immeubles au prix de 402 livres, etc. — Répertoire.

C. 1319. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1566-1587.—Lauzimes des mandements de Rodelle et de Vérières, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes de propriétés situées aux villages ou hameaux : d'Escabrins, Saunhac, Ledenat, Cossaunie, Vérières, Ribes, Maymac, Palissarie, Dalmayrac, La Boissonade, etc. — Lauzimes en faveur : d'Amans Gieysse, graugier de La Vayssieyre et d'Albinhac, acquéreur d'un cellier situé à Vérières, nommé « La Barricave, » au prix de 40 livres tournois; de maître Méric Boulet de l'Esclauzade, acquéreur d'une pièce de terre appelée « Lou Camp de la Teulle, » contenant 16 sétérées, située aux appartenances de Maimac, confrontant avec le chemin tendant dudit lieu à Bezonne, et autre chemin tendant dudit Maymac à Lanhac; plus d'autre terre appelée de La Garrigue, contenant 15 sétérées, confrontant, etc. au prix, les deux immeubles, de 16 livres tournois, suivant acte reçu par Jean Guirbal, notaire. — Répertoire.

C. 1320. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1566-1594. — Lauzimes du mandement de Rinhac, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier, au profit de : messire Gabriel Boysse, prêtre; messire Antoine Bonhomme, notaire; honorable homme Thomas Delauro, docteur et chanoine en l'église Notre-Dame de Rodez; Antoine Delauro, notaire de ladite ville; sire Antoine Roby; Jean Ginestet, notaire; Jean Delbruelh, marchand; noble François Villate, sieur de Vallongue, habitant de Rinhac; messire Jean Thomas, prêtre; noble Jean de Belcastel, dit de Mounalhias, sieur de La Pradelle; maître Pierre Buffet, notaire, de Rinhac, etc. — Répertoire.

C. 1321. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1566-1595. — Lauzimes de la ville et mandement de Marcilhac, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes en faveur de maîtres Pierre Moly, Hugues Gaventi, Jean Vacquerie, Pierre Salinier, tous notaires de Marcilhac.—Lauzimes : d'une vigne située à La Capelle, acquise par messire Jean Roaldesc, prêtre; d'une maison située audit Marcilhac, dans la rue dite « Carrière-Vieille, » acquise par messire Jean Robert, prêtre; d'une vigne assise au terroir de La Fage dit « Comba Jehan, » confrontant avec les vignes de Géraud de Carrat et Guillaume Cussac, etc., acquise par maître Antoine Cabrières, « sirurgien de Marcillac; » d'un « tronson de Canabieyre assise au village de Malvyès, » acquis au prix de 29 livres par maître Jean Teulier, licencié, de Rodez; d'un petit jardin contenant « envyron une cartalade, » acquis par le même d'Antoine Manhavialle; d'une maison acquise au prix de 40 livres par Hugues Agarn, boursier, de Marcilhac, etc. — Répertoire.

C. 1322. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1567-1576.— Lauzimes d'Alpuech et Lacalm, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier du domaine. — Lauzimes : d'une métairie située au village de Noaillac, acquise au prix de « neuf vingts livres » par noble Jean Rochedagron et Pierre Raulhiac, beaux-frères de noble Michel Rochedagron, de Mas-Noël, paroisse de La Trinitat; d'une devèze nommée Lou Claux, située aux appartenances du hameau del Trucadou, confrontant avec la devèze commune dudit hameau, avec la devèze de Durand Sigal, et le bunal; ledit immeuble acquis de maître Pradal, notaire, d'Alpuech, par Antoine Girbal, au prix de 50 livres tournois; au profit de M. Étienne Devèse, sieur de Monfol. — Registre incomplet. — Répertoire.

C. 1323. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1567-1577. — Lauzimes des mandements de Montézic, Sainte-Geneviève et Bénaven, reçues par Jean Germilhac, notaire et greffier. — Lauzimes : d'une vigne située au vignoble de Raygarde, près Le Poujol, acquise au prix de 43 livres; de 6 cannes carrées, d'un champ pour 7 livres 10 sous; d'autre vigne située au même quartier que dessus, contenant 6 journées environ, achetée pour le prix de 60 livres; d'une maison de haut en bas située à Montézic, vendue pour 10 livres; d'un pré nommé de Catusse, près Saint-Gervais, qui avait coûté 50 livres; d'une maison et jardin à Vernholes, vendus 40 livres; etc.—Lauzimes au profit de : messire Bernard Bourzes, prêtre; M. Pierre Cassagnes; maître Guyon Gastalh; sire Jean Ponthier; messire Jean Bancarel, prêtre; M. Jean Tholuc; M. Jean Cambon, de La Piconie; M. Pierre Amberny, de Montézic, etc. — Répertoire.

C. 1324. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1567-1583. — Lauzimes du lieu et mandement de Laguiole, reçues par Jean Germilhac : d'un pré situé au foiral dudit Laguiole, acquis par M. Laurens Viguié, docteur en droit; d'une maison et d'un petit jardin situés dans la rue de la Barbacanne; de bâtiments en ruine et autres immeubles situés au hameau del Boysso, achetés de Raymond Boysso par sire Brenguier Viala, seigneur d'Entraygues et de Marsa; d'une moitié de maison située rue del Valat, acquise par maître Antoine Maynier, notaire, de Laguiole; de la moitié d'une boutique située sur la place de cette ville, vendue 87 livres; d'une parcelle du pâtus commun, au terroir nommé del Boyssou, vendue par les consuls 30 livres; d'une étable, et « solier » situés à Laguiole, quartier de las Costas, aliénés à titre de permutes par M. Jean Cayron, notaire, de cette ville; d'une métairie située « al Bayssieyre, » acquise par François Bourzes, sieur dal Quié, pour la somme de 650 livres tournois. Le droit de lods, qui n'est pas déterminé, fut payé à M. Jean Cayron, fermier. — Répertoire.

C. 1325. (Registre.) — Petit in-8°, 45 feuillets, papier.

1570. — Lauzimes de certains biens situés à Combelles et à Randeynes par noble Pierre Créato, seigneur direct desdits biens; lesdites lauzimes extraites des minutes de maître Jean Bruni, notaire, de Rodez.—Lauzimes au profit : d'Antoine Combelles, prêtre, du bourg de Rodez; de Guillaume Boscus, hôte du Monastère; d'Hugues Boutonnet, du hameau de Boutonnet, paroisse dudit Monastère, etc. — Les biens « lauzés » étaient : un pré situé al Clot ou Claux; le pré appelé dels Azagadis; un pré et un champ situés audit Clot; une pièce de terre située au terroir dit de Fémalctar, etc.

C. 1326. (Cahier.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1577-1584.— Lauzimes des mandements de Bénaven, Montézic et Sainte-Geneviève, reçues par Jean Germilhac; d'un pré et d'un champ appelés de Longuevernhe, appartenant à M. Jean Franc, notaire, de Sainte-Geneviève; d'un champ appelé del Gua aux appartenances de Bénaven, acheté par Antoine Roquette, du Batut; d'un pré appelé lou Pradal de Farigoules, près Montézic; d'une châtaigneraie appelée l'Ermetat, aux appartenances de Paniez, achetée par Jean Cat, prêtre; de champs, prés et bois situés dans le voisinage de Saint-Gervais, appartenant à maître Pierre Gastal, notaire, de Montézic, etc. — Répertoire.

C. 1327. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Lauzimes des mandements de Saint-Geniez-rive-d'Olt et de La Roque-Valsergue, reçues par Jean Germilhac, notaire, en présence de M. Étienne Guillermy, conservateur —Lauzimes : de plusieurs pièces situées au terroir de Malanac, achetées par Guillaume Lagriffoul, notaire, de Saint-Geniez; d'une maison située au faubourg de La Poujade, même ville, appartenant à Pierre Genton aîné; d'un champ appelé la Croix-de-Jeannette, acquis par Pierre Olié, de Saint-Saturnin; d'un pré dit de La Combe, acheté par sire Jean Corret, marchand, de Saint-Geniez; d'un champ situé aux appartenances dels Plantiers, confrontant avec le chemin de Malanac à las Foulettes, vendu 25 livres; d'une vigne située au vignoble du puech del Rey *sive* Camp Ségali, vendu « onze vingts livres tournois, » acte reçu par Jean Coste, notaire, etc. — Répertoire.

C. 1328. (Registre.) — In-4° 82 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Lauzimes et reconnaissances de diverses localités du comté de Rodez. (Registre sans intérêt, dont presque tous les articles sont couverts de ratures.) — « Helena Nicholana a Baylat en paga de dot as Alis sa « filha, ung ort a Cambolas apelat lort bas de las Ortas. « — Las moyses crompadas per Johan Giro et Mossenhor « Johan Bosquet de P. Bosquet assisas el dichmas del Bos- « quet de Sant Jordi, » etc. (Ecrit en latin et en langue vulgaire.)

C. 1329. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier; en langue vulgaire.

1321-1342. — Recettes et dépenses du comté. — Liquidation des comptes en la salle comtal du bourg de Rodez, en présence de : noble Huc de Vesinh, religieux d'Aniane; Pierre Hécher, damoiseau; Gaillard de Pradinas et R. Barrière, notaires. — Paiements divers faits en exécution du testament du comte Henri : à M. Aldebert de Pierrefort, chanoine-ouvrier de la cathédrale de Rodez, 20 livres tournois; à dame Miracle de La Roque, du monastère Saint-Sernin, près Rodez, pour une réfection audit monastère, 10 livres tournois; à frère Pierre Bories, pour cent psaumes (salteris) qu'il fit réciter, 5 livres tournois; au même, pour honoraires à 12 prêtres qui avaient dit chacun 30 messes, 17 livres 10 sous; pour 149 « Carnias » aux religieuses de Nonenque, 24 livres 9 sous 6 deniers, etc. — Autres dépenses relatives : à un homme qui fut arrêté et trouvé nanti de poison à destination du comte; à des pendaisons aux fourches patibulaires de Cabrespines; à une autre exécution capitale aux fourches d'Entraygues; au coût des fourches de Malleville (1 livre 6 sols), où fut pendu B. D.; à la question du paréage qui divisait alors le comte et l'évêque de Rodez. —

C. 1330. (Registre.) – In-folio, 125 feuillets, papier.

1366-1368. — Recettes et dépenses du comté de Rodez, par Ramond Depoy, trésorier. — Recette provenant de l'afferme « de la roda vielha del Minier, de la roda « seguonda, de la roda tersa, de la roda quarta. » — Recettes provenant de lauzimes. Mention à ce sujet de nobles : Jean Ramon; Guilhem Senhorel; Bernard de Cayssac; Guillemot de Peyrebrune; Ymbert de Pinet; Jean Bertrand; Manceli de Ségur; Gaspard de Bénaven. — Recettes, pour condamnations et compositions : 40 sous rodanois imposés à Jean Majorel, convaincu d'employer du faux suif dans la fabrication des chandelles. — Condamnations ou compositions pour vols, adultères, résistances à l'autorité, coups et blessures, infanticides. — Gages et pensions : 30 livres à noble Erzeno, femme de P. Ar. de Bertholène, nourrice de feu Bernard d'Armagnac. — Réparations au château de Gages et ailleurs. — Ce registrem entionne en outre plusieurs dons faits au comte d'Armagnac par les députés des trois États : « Aso es lo talh fach per las gens « del domayne de la senescalsie de Roergue, de l'auta « Marche per la uferta e do fach a moss. le comte d'Ar- « magnac per sa redempcion, etc. » — Listes de nobles (malheureusement incomplètes par suite de déchirures) : « Lo senher de Peyra; lo senher d'Arpajo; lo senher de « Seveyrac; lo senher de Landora; lo senher de La Bar- « rieyra; lo senher de Canilhac; lo senher d'Estanh; lo « senher d'Apchier; lo senher d'Aurlhac; lo senher de « Panat; lo senher de Castelpers; lo senher de Broquier; « lo senher de Monjous; etc.

C. 1331. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1368-1377. — Recettes et dépenses du comté de Rodez et des quatre châtellenies. — Recettes provenant : du pesage de l'huile et du sel, au bourg de Rodez; de la pierre-foiral, ou halle aux blés; des droits de place au marché au bois; du greffe des enquêtes et autres; de la cour de Sébazac; des quarts et des quints dudit lieu; des blés de Montrozier; des poules de Montézic, etc. — Dépenses diverses : exhaussement de huit pieds de la tour du château de Salles; fabrication d'un certain nombre de « balestas » pour mettre aux différents châteaux du comté; achat d'un cadenas avec sa clé, pour les ceps du château du bourg de Rodez; réparations à Gages et à l'étang du Bibal; vendange des vignes situées au Minier, par 12 femmes et 3 hommes; salaire, y compris la nourriture, 26 sous; construction dans le château du bourg de Rodez de deux prisonnières et d'une maison « per questionar los prisoniers; » don de deux barils de vin, 40 pains et 8 sacs d'avoine « als capitoliers » de Toulouse (au nombre de 25 cavaliers) à leur retour de Paris, ce qui occasionna une dépense de 53 sous; sur l'invitation Mgr de Taleyran, autre don au maréchal de France, de passage à Rodez, le 4 avril 1369, à la tête de douze vingts lances. — Renseignements variés et nombreux.

C. 1332. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1370-1373. — Recettes et dépenses, faites par Sansonet de Lescot, au nom de Mgr Jean, par la grâce de Dieu, comte de Rodez. — Recettes : de la pension faite par le Roi audit comte, pour la défense du pays, et devant être servie tant que durerait la guerre avec l'Angleterre; — des 12 deniers pour livre octroyés par les communautés des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, pour la délivrance du Roi Jean, « que Dieu absolve! » lesquels deniers furent comptés par Étienne de Momméja, trésorier des guerres, ou par d'autres receveurs généraux. — Autre recette à propos du mariage de Marthe d'Armagnac, fille du comte et duchesse de Gironne. — Versement de 3,936 francs par Ramond Dupuis, receveur du comté. — Dépenses ordinaires et autres; soldes de gens de guerre, etc. — Pour la façon d'un livre par Guilhem de Gannat, de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître en théologie, 36 francs. — Pour remboursement de 1,600 francs du prêt fait par le Roi de Navarre au comte, lors du retour de celui-ci de son voyage en Espagne en la compagnie du prince de Guienne. —

Dépenses à l'occasion de la guerre entre les comtes d'Armagnac et de Foix. Messire Meno de Castelpers fut chargé de recruter cent hommes d'armes au comte d'Armagnac pour cette guerre. — Remise de 90 francs à dame Jeanne de Périgord, pour acheter une pièce de drap de Malines et autres objets à l'effet d'habiller ses enfants. — Pour achat de six fioles de sirop rosat, une livre et demie de sirop de rube, une livre et demie de sirop de citron, et pour un cabas et autres objets pour serrer lesdits sirops, 4 francs, etc.

C. 1333. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1376-1377.— Recettes et dépenses, faites par maître Pierre de Mayres, receveur du comté. — Recette de deniers octroyés au comte, pour l'aider à soutenir sa guerre contre le comte de Foix. — Remis à Jean de Barre et à ses compagnons 30 francs. — Remis au même et à Bernard d'Armagnac 10 francs. — Dépensé 11 francs 3 deniers pour faire faire des neuvaines à Gabriac. — Au seigneur de Puy-Guilhem, pour lui et ses compagnons, 20 francs. — « Baylha Johan de Marsenach sarthe a Lespayol per « ana a Narbone per comandament de mosso lo XVIII del « mes de fevre, 1 franc.— *Item* baylha al escude de Perit « d'Arbieu per comandement de moss., lo premier jorn de « mars, X francs. »

C. 1334. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1377-1384. — Recettes du comté, faites par M. Bernard de Gratiadieu, trésorier du comté. — Recettes : de 116 livres rodanois, pour la baillie de Rodez, arrentée par Jean Gayrau et Ramonde, mariés, acte reçu Delabarhe, notaire; — de 72 livres pour la « escrivaria (greffe) » de Rodez, arrentée par Guillaume Roquette, notaire et Jeanne sa femme; — de 84 livres, pour la taille annuelle de Montjaux. — Pas de recette provenant du greffe de Sébazac, donné à maître Bernard Fonfrède. — Enregistrement de restes de subsides octroyés au comte de Rodez, en guerre avec celui de Foix : « Item las gens de « Boazon 80 francs de que an paguat 72 franx. — Item « las gens de Salas 35 franx e miech de que moss. lo comte « ne pres en paga de las ditas gens 8 en solution del dit « argent, » etc.

C. 1335. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1378-1382. — Recettes et dépenses du comté, faites par Pierre Valette, trésorier. — Recettes de subsides octroyés au comte par les États du Rouergue, du comté du Velay et du Gévaudan, pour l'évacuation des châteaux de Carlat, d'Anzel et autres, occupés par les Anglais. — Dépenses pour l'entretien des gens de guerre. Noms des capitaines : le bâtard d'Armagnac, seigneur de Cerno ; le bâtard de Montlauzeur, autre bâtard d'Armagnac, surnommé le Gras; le sieur Bénezech, bâtard de Savoye; le bâtard du Caylar ; le bâtard de Landorre, etc.— 15 sous à P. Versepuech pour aller s'enquérir, de la part du sénéchal, auprès du seigneur d'Estaing et du gouverneur de Mur-de-Barrez, s'il serait possible de loger des troupes dans le château et les cours du château dudit Mur-de-Barrez. — « A « moss. Jorda Jorda sieur de la vila de Saint-Roma de Tarn « senescalc del comtat de Rodes prenden per an 200 lieuras « rodan. valo a tor. cent octantas lieuras sieys sols hueg « den. tor. » — Renseignements nombreux et intéressants.

C. 1336. (Registre.)— In-4°, 166 feuillets, papier; en langue vulgaire.

1382-1385. — Recettes et dépenses du comté de Rodez, faites par Pierre Valette, trésorier. — La recette comprend les « talhs, » compositions, condamnations, finances et lauzimes ayant eu lieu durant tout le temps de la gestion. — Subsides de 5,000, 38,000 et 2,000 francs octroyés en octobre et en novembre au comte, pour la défense du pays et le recouvrement (boia) de certains lieux au pouvoir des Anglais. — Recettes pour condamnations : 8 livres de Pierre Dordé, pour avoir vendu deux moutons noirs d'Espagne, appartenant au comte, et s'être approprié le prix de la vente ; 2 livres de Guilhem, de Baules, dans le mandement de Marcilhac, pour avoir dérobé dans une vigne une charge de raisins et une quarte environ de « perseps (fausses pêches). » — Gages annuels : 200 livres rodanoises à Jean de Carlat, chevalier, sénéchal du comté ; 100 livres rodanoises à Pierre La Parra, juge du comté. — Paiement annuel de 16 sous 3 deniers au pitancier de Saint-Amans-de-Rodez, pour une pitance léguée par dame Mascaronne, comtesse de Rodez. — Dons viagers : à Guillaume de Cannac, maître en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, confesseur du comte; au bâtard du Caylar; à Jean de Caupène; au chopi de Badaffol ; à dame Delphine, veuve de Pierre Ténières, gouvernante de Mme de Comminges. — Remises d'argent au comte; copie de ses reçus détaillés, datés de Rinhac, du hameau du Pas, près Rinhac, etc. — Solde des gens de guerre. — Dépenses diverses : 200 francs à Guillaume de Solages, chevalier, gouverneur (mestré) de B., fils du comte ; 200 francs à Olivier de Gualo, seigneur de Pachins, pour prix d'un coursier dont le comte voulait faire don « al borc de Corn. » — Réparations à l'hôtel du comte de Rodez. — Voyages et messageries.

C. 1337. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1385-1386. — Recettes et dépenses du comté, faites par Bernard Gratiadieu, trésorier. — Dépenses diverses : 100 francs à messire de Castelpers, pour ses frais de voyage en Savoie avec dame Béatrix d'Armagnac ; 60 francs aux capitaines de Gages, Pierre de Laguiole et Guinot de Montcausson, de traitement annuel ; 6 francs de salaire annuel à chacun des soldats résidant à Gages pour la défense du château, qui étaient : Domengo, Labat, Anthoni Bernat del Arnes et Thomieu.—Consommation de 200 setiers d'avoine achetée à raison de 8 sous tournois le setier.—Achats : à Marcilhac, de 3 setiers de vinaigre à 3 sous le setier rendu à Gages ; — d'un quintal de viande salée, pour la provision de ce château, au prix de 40 sous tournois ; — de 12 sacs de blé à 2 sous 1 denier le sac. — 10 sous baillés à Guillaume Gal, pour planchéier deux chambres de la tour en face du four. — 20 sous, pour prix d'achat d'un demi cochon salé (miech baco). — 45 sous tournois, pour la façon de 4 plats et 18 assiettes d'étain, y compris la fourniture de cette matière, 12 livres poids. — 12 sous, 4 livres de chandelles de suif. — Achat de 60 morues pour la provision de Gages, à 2 sous 7 deniers la pièce, etc.

C. 1338. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1387-1388. — Recettes et dépenses du comté, faites par Pierre Valette, trésorier ; ensemble la recette de plusieurs subsides accordés au comte par les États du Rouergue, ceux du Velay, du Gévaudan et des trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, à raison du recouvrement de certaines places occupées par les Anglais et des dommages par eux causés dans ces différents endroits. — Autres recettes provenant de condamnations et compositions, avec l'énonciation du crime ou du délit. — Dons viagers : à Rubert Dauphin, Chopi de Badafol, Jeannet de Campana. — Dépenses diverses : à Béatrix d'Armagnac, sœur du comte, pour se rendre à Notre-Dame du Puy, 300 francs; — « al noble Ponset, senhor de Ben« vila, per yssir (sortir) de la vila de Rodes a XXIIII d'octo« bre, 20 franxs ; a mons. de Castelpers, conseilher de mons. « le comte d'Armagnac et de Commenge, prenden per « ordenansa facha per mon dit senhor IIII franxs cascun « jorn vaquan en sas besonhas et dels pais sus lo fach de « las boias CCCXX franx ; » — 2,000 francs à « Ramonet de Sort, » en à-compte des 5,000 francs promis pour raison des évacuations (de las boias) de certains lieux fortifiés, etc.

C. 1339. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1390-1391. — Recettes et dépenses du comté, faites par Guillaume Cocural, trésorier.—Ce registre débute par la copie des lettres de Jean, comte, en date du 6 août 1389, et de Bernard, datées à Cassagnes-Bégonhès le 8 septembre 1391, commettant M. Pierre de Mayres, secrétaire, pour la vérification et clôture desdits comptes. — Mention de la désignation de Guillaume Cocural pour receveur des subsides octroyés par le pays. — Remarque que dans lesdits comptes « una blanca se comptet per 5 deniers tor« nezes ; 12 deniers tor. per 1 sol tor. ; et 16 sols tor. per « 1 flori de Fransa ; et 20 sols per una lieura tor. ; et una « lieura tor. per 1 franc ; et 30 sols rod. per 1 lieura tor. » — Détail des recettes provenant des subsides : « de las « gens de Alpueg, 4 franxs 16 sols 1 denier malha ; de las « gens de La Calm, 7 franxs 18 sols 4 deniers malha ; dels « cossols de Monjuous, 36 franxs 17 sols 6 deniers ; » etc. — Dépenses diverses : 29 francs à Jean de Mossens, tailleur du comte ; 90 francs à P. de La Borde, capitaine de la garnison de Carlat ; 33 francs à Ramon Guillaume de Caupène, capitaine de Carlat ; 4 francs 8 sous 9 deniers à Bernard Cambolas, fabricant de chadelles du bourg de Rodez, « per luminaria preza de luy per la provesio de lostal de « mon dit senhor ; » 12 francs 3 sous 3 deniers à Petit Cosselh, cuisinier (cuoc) du comte ; 100 francs à maître Jean Delpuech, médecin (metge) du comte, pour sa pension annuelle ; 10 francs à Cathari de Malamon, clerc dudit médecin, pour certains livres qu'il avait faits pour le comte ; 80 francs à Busto de Berart, pour un cheval (roci) à lui donné par le comte ; 93 francs à Hèliot de Roffinhac et à Bertranet de Caos, clerc de Ramonet de Sort, pour sortir de Rodez, etc.

C. 1340. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1392-1397. — Recettes et dépenses du comté, faites par Barthélemi Franc, notaire, receveur des émoluments du sceau de la Cour commune de Rodez. — Noms de quelques conseillers du comte : noble et puissant homme Guillaume La Roque, chevalier, sénéchal du comté ; noble Pierre Valette ; Jean de Lapie, juge de Rodez ; P. de Lapie, juge du comté ; Géraud de Valiech, juge des montagnes ; maître Pierre Sicart, procureur de Rodez ; maître Laurens Roet, secrétaire du comte. — Chaque compte compris au registre est précédé de cette épigraphe : *Ave Maria gratia plena dominus tecum. Adsit principio virgo Maria meo amen. Principium felix da nobis summe creator. Et medium fini continuare bono. Et creator rerum det mihi scribere verum amen.* — Parmi les dépenses : 10 sous, pour 2 livres de cire pour les sceaux des mandements, vidimus et autres actes de la Cour ; 4 francs 18 sous 6 deniers, pour trois rames et une main de papier ; 11 francs 5 sous à Jean Molmont, valet de chambre du comte ; 21 francs 13 sous 4 deniers à M. P.

Sicart, juge du sceau, pour les termes de sa pension, échéant à la Toussaint, à la Purification et à la fête de l'Ascension; 2 francs à P. de La Guiole, maître d'hôtel du comte, etc.

C. 1341. (Registre.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1394-1395. — Dépenses de P. de La Guiole, maître d'hôtel du comte d'Armagnac, commençant le 25 mars, premier jour de l'année. — Monseigneur étant à Gages le 25 mars 1394, avec sa suite et un grand nombre de « bonas gens, » parmi lesquelles Mgr d'Auch, Mgr de Folhola, etc., il fut consommé : 780 miches ou pains; 120 pour les chiens ; 200 miches et un « pipot » de vin pour les hommes employés à la pêche de l'étang du Bibal; 18 morues de la provision du château ; 133 harengs, etc. — En sus des dépenses ordinaires, le maître d'hôtel remit 2 francs à un bateleur pour une représentation devant le comte. — Départ de ce dernier pour Ségur où les prud'hommes et les « bonnes gens » lui firent un cadeau de 2 pipes de vin. — Dépenses en cet endroit. — Départ pour Camboulas, etc. — Déplacements du comte dans le cours de l'année. — Dépenses de toute nature : pour 14 fers neufs, tout placés, 14 sols, etc.

C. 1342. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1394-1396. — Compte des recettes, et des dépenses rendu par Guillaume Valette, trésorier du comté, à Mgr Bernard, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac et de Rodez. — Valeur des monnaies : un écu neuf d'or, au coin de France, vaut 22 sous 6 deniers tournois; un franc d'or, de France, 20 sous tournois; un florin d'or de France, 16 sous tournois; 30 sous rodanois, 20 sous tournois; 12 deniers tournois, 1 sou ; 5 deniers tournois, 1 blanc simple; 10 deniers tournois, 1 blanc double; 2 mailles tournois, 1 denier tournois. — Recettes : de 5,600 francs octroyés en avril 1394, par les trois États, à l'occasion du mariage du comte ; — de 9 sous 6 deniers pour vente de 23 livres de plomb provenant de la toiture du château du bourg de Rodez.; — de 1 franc 2 sous 6 deniers, pour vente de fromage à raison de 30 sous tournois le quintal. — Dépenses: à maître Jean Delpuech, « metge et fisician » du comte, 200 francs; à Marquèse d'Esparrou, nourrice (mayre de pâpo) du comte, 20 francs; à Guillaume La Roque, chevalier, sénéchal du comté de Rodez et des montagnes de Rouergue, 122 francs 3 sous 9 deniers maille; à Pierre de La Guiole, maître d'hôtel du comte, 10 francs, etc.

C. 1343. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1395-1397. — Recettes et dépenses du comté, faites par Guillaume Valette, trésorier. — Recettes provenant du passage des bestiaux se rendant sur la montagne : pasage de 1,000 bêtes menues appartenant au seigneur d'Apchier; de 3,400 de même espèce appartenant au seigneur de Montrodat; de 201 bêtes grosses appartenant au même, etc. — Recettes: du subside accordé au comte par les nobles de son comté et de ses autres terres du Rouergue, pour l'aider à recouvrer Charoles; — de celui qui lui fut encore octroyé en juillet 1396, par les trois États dudit comté. — Dépenses diverses : 200 livres de traitement au médecin du comte; 4 francs à Pierre de La Guiole, maître d'hôtel, pour acheter volailles et autres choses, à l'occasion du dîner offert par le comte à l'archevêque d'Albi; 4 francs au barbier du comte, chargé d'aller remettre à Paris certaine somme à sire Jean, bâtard de Saint-Germain; 4 sous pour une charretée d'ardoise, à l'effet de recouvrir la pierre-foiral du bourg de Rodez; 8 sous pour réparations au château dudit bourg; 20 francs 5 sous pour cinq lits qui furent montés au château de Gages à propos de l'arrivée du duc de Berri; 6 francs 16 sous pour 1,500 « tachas barradoyras » et 2,000 clous « latadors, » employés à la réparation de la tour de Bénaven; 37 francs 12 sous 6 deniers payés à Astruge, veuve de maître Richard le brodeur, pour ouvrages délivrés à Béatrix d'Armagnac, sœur du comte, lors de son départ pour Lombardie, à l'occasion de son mariage.

C. 1344. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1396-1398. — Recettes et dépenses du comté, faites par Guillaume Valette, trésorier; ensemble la clôture du compte par M. Pierre de Mayres, commissaire délégué par Mgr Bernard, comte d'Armagnac et dudit Rodez. — Mention de plusieurs subsides octroyés audit comte en 1396, par les trois États de ses terres de Rouergue. — Conversion de la monnaie rodanoise en tournoise : 17 livres 10 sous rodanois valent 11 livres 13 sous 4 deniers tour. — Recettes provenant de comdamnations et de compositions dont l'objet n'est pas déterminé. — Recette de fers de chevaux. — Recettes provenant du passage de bestiaux gros et menus gagnant les montagnes : « 6 livres de mossenhor Ramon « de Savanhac, prior de sang Andrieu, guovernador del « bestial del senhor de Monrodat, en que avia 1,700 bestias « bassivas menudas et 700 bestias menudas lachieyras. » — Autres recettes provenant des droits perçus sur les fromages faits avec le lait de ces mêmes animaux. — Gages divers : à Jean Delpuech, « metge et fisician » du comte; à M. Guillaumme La Roque, chevalier, sénéchal du comté; à M. Jean de La Parra, juge d'appeaux dudit comté et des montagnes de Rouergue. — Dépenses pour chapellenies et legs pieux. — A Durand Marmel, messager, pour porter

lettres du comte aux baillis et aux châtelains de Camboulas, Segur, Ayssène, Le Minier et Montjaux, 5 sous 10 deniers, etc.

C. 1345. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1409-1411. — Recettes et dépenses du comté, faites par Brengo Valette, clerc, faisant fonctions de trésorier ordinaire. — Clôture du compte par M. de Mayres. — La baillie et la notairie d'Entraygues, d'Alpuech et de Lacalm, ainsi que le péage de deux de ces localités ne rapportèrent rien au comte, qui en avait fait don à messire Guillemot de Solages. Il en fut de même des droits analogues de Valcaylès, donnés à messire Pierre de La Guiole. — Mémoire du subside de 11,000 écus rodanois, octroyés, en août 1409, au comte par les trois États de ses terres de Rouergue réunis à Bozouls. — Délivrance : de 3 livres 5 sous aux Frères Mineurs de Rodez, pour une pitance léguée par les comtes prédécesseurs; — de 16 sous 3 deniers aux moines de Saint-Amans de Rodez, pour même motif; — de 6 sous 8 deniers aux religieuses du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, et de 12 sous 6 deniers à Bonneval, toujours pour la même cause. — Paiements : de 133 livres 6 sous 8 deniers, à Ratier de Feneyrols, sénéchal du comté en 1409; de 50 livres à Ramon Cabrol, maître en médecine, médecin (metge) du comte; de 24 livres 13 sous 4 deniers à Guillaume de Cussac, *alias* le seigneur, charrtier (carreatier) de la comtesse; de 2 livres 12 sous à Jean Salvan, pour avoir porté des lettres de la part de M. de Tholet aux conseils et baillis de Camboulas, Marcillac, Cassagnes-Comtaux, Albin, Rinhac, Cassagnes-Bégonhès, Ayssène, le Minier, au vicomte de Murat, au prieur de Lavernhe, aux seigneurs de Panat, Loupiac, Castelmari, etc., leur donnant rendez-vous à Bezouls pour le 15 mai 1411. — Délivrance d'une livre à l'exécuteur de la haute justice, « per una fenna que fou correguda à Rodez. » — Paiements divers : aux seigneurs de Panat et de Castelpers; à Guillemot « Bonasnonas, » chargé de provisions de l'hôtel du comte ; à messire Pierre de La Guiole, maître d'hôtel ; à messire Alzias de Saunhac; à Ramon « Broa, » fabricant de chandelles de la cité de Rodez, etc.

C. 1346. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1412-1413. — Recettes et dépenses du comté, faites par Guillaume Cocural, nommé trésorier par Jean d'Armagnac, et maintenu par son frère Bernard. — Recettes ordinaires provenant de Rodez (le Bourg), Sébazac, Camboulas et des autres membres du comté; des condamnations et compositions, etc. — Recette de 253 livres provenant d'un subside accordé au comte, le 5 juin 1392, pour solder vingt-cinq hommes d'armes préposés à la garde des terres du comte, et chargés en même temps d'épier et suivre les menées de quelques anglais qui avaient pénétré dans la province. — Recette d'autre subside octroyé dans le but de fournir au comte les moyens de recouvrer le Charolais en la possession du duc de Bourgogne. — Droits d'amortissement : « de mossenhor Bernat de Golinhac del « dich loc, per l'amortissemen de doas capellanias insti- « tuidas l'una per M. Amalric de Golinhac, et l'autra per « Gaucelin de Comborieu, detz francs cinq sols, etc. » — Dépenses diverses : 8 francs pour deux pipes de vin pour la provision de l'hôtel du comte, « l'una blanca et l'autra « clareta. » — Renseignements nombreux sur le prix des choses, les officiers de tous ordres, la noblesse du comté, etc.

C. 1347. (Registre.)— In-4°, 126 feuillets, papier; en langue vulgaire.

1417-1418. — Recettes et dépenses du comté, faites par Brengo Valette, trésorier. — Recettes à l'occasion du passage à travers le Causse-Comtal de bestiaux conduits sur la montagne : de M. R. Lagrèze, pour quatre mille bêtes menues, dont cinq cents appartenaient au commandeur de Drulhe, mille « lachieyras » et le surplus « vasieuas, » 7 livres tournois, y compris les droits sur le fromage; de Ramond Bosquet, berger principal des bestiaux de M. de Sévérac, pour six cents laitières et huit cents « vacivas; » de Huc Boyso, berger principal du Dom d'Aubrac, pour cent bêtes grosses laitières, et mille trois cents bêtes grosses « vassivas; » etc. — Total des bestiaux de passage, vingt-quatre mille quatre cent trente-cinq.— Recettes : de 40 livres rodanois pour la baillie de Sébasac ; — de 6,000 livres sur les trois États, pour l'entretien de deux cents hommes d'armes et cinquante arbalétriers préparés à la défense du Rouergue. — Recette provenant de la vente des bestiaux et du mobilier ayant appartenu à Pierre de La Guiole, chevalier, confisqués au profit du comte. — 200 livres rodanois de gages à Ratier de Fenayrols, chevalier, sénéchal du comté ; 60 livres tournois à frère Pierre Aldebert, Dominicain, maître en théologie, confesseur du comte ; 50 livres tournois à frère Jean d'Espinet, chargé de la lecture et de l'explication de la *Bible* aux habitants du bourg de Rodez; 30 livres au capitaine de Rodelle; 12 livres de salaire annuel à Jorda M., exécuteur de justice, etc.

C. 1348. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1418. — Recettes et dépenses du comté, faites par

Brengo Valette, trésorier. — Recettes diverses, provenant des offices, de la taille annuelle payée par certaines communautés, des condamnations et compositions, des épaves, des objets de vaisselle d'or et d'argent remis par la très-redoutable madame la comtesse d'Armagnac. « Pres de « ma très-redoptabla dama madama la comtessa d'Arman- « hac, et de Rodes per 71 marcs 2 onces 3/4 d'argent « obrat à 12 lieuras lo marc...; et so per delivrar l'argent à « monsenhor lo capdet Bernat que seu montava en fransa « per servir monsenhor lo Dalphi.— *Item.* Pres sieys tassas « et una aguieyra et hun candelabre et un gobelet tot « d'aur, etc. » — Dépenses pour chapellenies et legs pieux, gages d'officiers, envois faits au comte pour lors en Gascogne, voyages du seigneur de Castelpers en cette province, voyage de Jean de Latour, de la part du comte, vers le seigneur de Sévérac, qui se trouvait auprès du roi d'Angleterre. — Dépenses pour cire et papier à propos de la convocation des trois États à Rodez pour le 15 février. — Envoi de Ramond d'Alcor en Albigeois, pour remettre des missives du comte à certains gentilshommes qu'il chargeait d'accompagner Bernard, son frère cadet, auprès du Dauphin. — Paiement entre les mains de messire Astorg de Peyre, seigneur dudit lieu, des sommes promises à la compagnie de cent hommes chargés d'accompagner ledit frère. — Prise de possession d'Entraygues, Alpuech et Lacalm, au nom du comte, etc.

C. 1349. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1419-1427. — Recettes et dépenses du comté, faites par Brengo Valette, trésorier. — Recettes provenant de condamnations et de compositions pour vols, adultères, blasphèmes, rixes, etc. « De Guillaume Molenier, per una « compositio per luy facha lan present per so que la cort « li empausava aver reneguat et maliciosamen jurat dieus « et la soa mayre, sieys lieuras de Rodez que valo a Torn « 4 lieuras. — De Guillaume Boyer, *aliàs* l'Engles, del « mas de la Conqua per una condampnacio contra luy « facha lan present per soque la cort li empausava esser « estat dezobedien a son payre, 4 lieuras de Rodez, va- « lon a Torn 2 lieuras 13 sols 4 deniers. » — Paiement de gages à Béto de Roquemaurel, chevalier, nommé sénéchal par lettres du comte en date du 18 mai 1424. Il eut un successeur, à partir du 1er décembre suivant. — Autres paiements de gages : à Gui Béranger, seigneur de Montmaton, capitaine du château de Gages; a Jean Adémar, capitaine de celui de Laguiole; à Periquot de Vérières, capitaine de celui de Saint-Geniez-d'Olt; à Guamot de La Romiguière, chevalier, capitaine de celui de La Roque-Valsergue; à messire Antoine de Malleville (Malavielha), chevalier, seigneur du Bosc, capitaine de Cassagnes-Bégonhès. — Achats de moutons aux foires d'Espalion et de Najac. — Envoi du seigneur du Bosc vers les gendarmes venant de Terre-Basse, pour leur enjoindre de ne pas pénétrer sur les terres du comte, etc.

C. 1350. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1427-1428. — Recettes et dépenses du comté, faites par Brengo Valette, trésorier; ensemble la recette provenant de plusieurs objets ayant appartenu à Amalric de Sévérac, chevalier, mort le 20 février 1426; reçu : 60 moutons d'or de messire Jean de Lonpiac, pour 180 setiers de froment trouvés dans le château de Sévérac, et vendus à raison de trois setiers pour 1 mouton; 16 moutons d'or pour vente de 34 moutons ayant toute leur laine; 120 moutons pour vente de 30 pipes de vin, à 4 moutons chacune. — Le comptable fait en outre mention de 56 quintaux de fer (chaque quintal de 25 livres), provenant de la « ferrieyra » que ledit seigneur de Sévérac possédait à Espeyrac; lequel métal fut livré à Jean Ressequier, marchand de Rodez, en paiement d'une dette dudit seigneur. — « A « moss. Vesia de Vesinh cavalier sieur de Vesinh, per « mande de mondit sieur signat cum dessus, dat a VIII dabr « M IIIIc et XXVII que li eron degutz de resta de major « soma, cent scutz, etc. »

C. 1351. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1436-1444. — Recette des francs-fiefs, faite par noble Hugues Pelos (Pilosi), coadjuteur de Guillaume Cocural, conservateur du domaine; ensemble la dépense des deniers en provenant. — Dépense de 50 écus d'or, pour achat de sept chevaux (rossis), poil gris, donnés par le comte au seigneur de Bournazel, gouverneur de Caussade; — de 12 écus d'or remis à messire Pierre de Lhermet, chambellan dudit comte ; — de 25 écus d'or à Jean de Calmon, aumônier du même. — Dépenses dudit Pelos dans diverses localités où il s'était rendu pour consentir lauzimes : à La Roque-Valsergue, où il fut fait « grand cop de lauzimes; » à Laguiole, où la dépense fut de deux moutons et demi pour les trois jours qu'il y passa avec son clerc et son domestique. — Sur l'avis du sénéchal et du Conseil, remise de dix moutons d'or à Pierre Bertier, de Rodez, « chivanchor » du comte, qui s'était rendu auprès de ce dernier à l'Ile-en-Jourdain, pour savoir la conduite à tenir à l'occasion des 10,000 écus d'or réclamés à la province par les officiers du Roi appuyés des troupes du Dauphin. — Demande du comptable, ayant pour objet le paie-

ment de ses gages jusqu'au jour où ledit Dauphin arriva à Rodez et mit les terres du comte sous la main du Roi.

C. 1352. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1484-1485. — Recettes et dépenses du comté, faites par M. Guillaume Pierre, prêtre-chanoine de Beaune, trésorier, à partir du jour (20 avril 1484) où Charles d'Armagnac rentra en possession de ses terres et seigneuries. — Recettes : de 3,000 livres offertes par le comté et les quatre châtellenies au comte à propos de son avénement ; — de 400 livres pour le même objet par la baronnie de Meyrueys. — Gages payés : à Jean d'Arpajon, seigneur de Calmont, sénéchal du comté ; à maître Guillaume de Mayres, juge d'appeaux ; à maître Antoine de Campanhac, juge ordinaire du comté ; à M. Jean Bourges, juge des montagnes ; à Jean Boyssière, viguier de la ville de Rodez ; à M. Pierre Esclabissac, garde des archives ; à messire Gui d'Arpajon, lieutenant-général du comté et des terres en deçà de la Garonne ; à monseigneur Pierre, bâtard d'Armagnac ; à monseigneur Antoine, autre bâtard d'Armagnac ; à Jean de Soulages, écuyer, seigneur du Caylar, capitaine de Beaucaire ; à Jean de Soulages, écuyer, seigneur de Tholet, capitaine de Bozouls ; à Guillaume d'Estaing, écuyer, seigneur d'Esparrou, gouverneur de Bédène et capitaine de Laguiole ; à Guillaume de Belcastel, écuyer, seigneur de Padiès, capitaine de Ségur ; à messire de Clermont, capitaine de Camboulas ; à Pierre de Martranh, écuyer, seigneur de Ferrairolles, capitaine de Cassagnes-Bégonhès ; à Jean de Veyrières, capitaine de Saint-Geniez-d'Olt ; à Folcrand de Loyaulmont, maître d'hôtel de Mgr d'Albret, capitaine de Cabrespines ; à messire de Beaufort, capitaine de Salles-Comtaux, aux appointements annuels de 30 livres ; à Jean de Martranh, seigneur des Plans, capitaine de Veyrières. — 50 livres tournois de gages au maître de la *Bible*, pour la lire et l'expliquer en l'église Saint-Amans-de-Rodez. — 19 livres 6 sous 11 deniers à M. le bailli de Mâcon, commissaire chargé de mettre le comte en possession de ses terres, etc.

C. 1353. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1493. — Recettes et dépenses du comté, faites par M. Guillaume Pierre, trésorier et receveur ordinaire. — Recette des grains : froment, 1,488 setiers ; seigle, 1,457 setiers ; mescle ou méteil et orge, 584 setiers ; avoine, 1,639 setiers. Il est fait observer que Montrozier, Cambolas, Ségur et Le Ram ne donnèrent point de grains, « pour ce que messeigneurs les bastards d'Armaignac, « Pierre, Antoine et Jean les tiennent. » — Recettes provenant : de la baillie de Rodez, « de la notairie ou greffe « du paréage du dit lieu ; des péages gros et menus ; de « la notairie ou greffe d'appeaux ; de la leude de la vais« selle du même ; de la passade du bestial qui passe par « le Causse-Comtal, Flavinhes et autres lieux ; de la no« tairie ou greffe des extraordinaires de lad. comté de « Rodez ; du greffe des extraordinaires des quatre châtel« lenies ; de la notairie ou greffe du dit Rodez ; de l'en« cant du Bourg ; du scel autentique dudit lieu, etc. » — Dépenses diverses : pour pitances ; lecture de la *Bible* à Saint-Amans-du-Bourg ; chapellenies fondées à Gages, Bonneval, Ayssène, Montrozier, Rodelle, Bozouls, etc. — Gages d'officiers : à Jean d'Arpajon, sénéchal, 200 livres tournois ; au juge d'appeaux, 60 livres ; au juge de la comté, 80 livres ; au juge ordinaire de Rodez, 40 livres ; à Georges Gaston, avocat de ladite comté, 40 livres ; au procureur général d'icelle, 60 livres ; au procureur de la ville de Rodez, 20 livres ; à maître Pierre Esclavissac, greffier du Conseil de Rodez et garde des archives dudit lieu, 30 livres ; à maître G., maître de la haute justice dudit Rodez, la somme de 13 livres, tant pour ses gages que pour le loyer de sa maison, etc.

C. 1354. (Registre.) — Petit in folio, 38 feuillets, papier.

1384-1387 (1). — Recettes et dépenses, faites par Escol Aribert, trésorier des montagnes de Rouergue. — Epigraphe : « Ad honor de Dieu sia fach amen. » — Assises tenues à Saint-Geniez le 16 février 1383 (2), par maître P. Roux, juge desdites montagnes. Condamnations contre : Jean Rossinhol, pour avoir acheté des bestiaux « de lengles (anglais) de Monferran ; » Pierre Privat, pour avoir vendu « sabatas als engles de Monferran ; » Pons Falguières, Géraud Sanhelongue et Bégot Boquier, pour avoir porté victuailles et marchandises aux Anglais de Monferran. — Assises assises tenues à La Roque-Valsergue. Condamnations pour rapports défendus avec les Anglais. — Autres, tenues à Laguiole, le 22 novembre, par maître Jean Glandières, lieutenant de M. P. Roux. Condamnations contre : Jean Seguy, détenteur d'animaux malades (morbos) ; Jean Laurens, de Curières, pour avoir battu Guillaume Mathieu dans l'église ; Mathieu Corti, qui n'avait pas en son moulin des mesures (ponhadieyras) marquées des armes du comte. — Assises tenues à Cas-

(1) Ce ne sont plus les dépenses générales du comté mais bien d'une partie dépendante ; le comptable n'est d'ailleurs plus le même, ce qui m'a déterminé à former un groupe distinct des recettes et dépenses d'Escol Aribert.

(2) Ces assises sont relatées dans le registre sous cette date.

sanhes. Condamnation contre Bernard Layssac à 3 livres, « quar forset una femena. »

C. 1355. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1388-1396. — Recettes et dépenses, faites par Escol Aribert, trésorier des montagnes de Rouergue, pour très-excellent et puissant prince Bernard, par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac, de Fézenzac et de Rodez. — Note concernant la valeur des monnaies en 1388 : « es assaber « que lo dit an valc et se comptet 1 franc d'aur per vinc « sols tornes, et una liura torn. per 20 sols torn., et « 1 flori d'aur de fransa per 16 sols torn., et 12 deniers « torn. per 1 sol torn., et 1 blanca per 5 deniers torn., et « 2 mealhas per 1 denier torn. » — Mention de la mort de Jean d'Armagnac, précédent comte, frère de Bernard, en juillet 1391. — Pas de recette du péage, de la leude et des fours de Laguiole, attendu la donation qui en avait été faite en viager à « Querci de Caramona, » capitaine dudit Laguiole. — Constatation d'identité entre les mesures des grains en usage à Saint-Geniez et à La Roque-Valsergue; elles ne sont point différentes de la mesure Milhanèse ou de Millau : 10 setiers de cette dernière ville valent 11 setiers, mesure de Rodez; 3 setiers de Saint-Sernin en valent 4 dudit Rodez. — Noms des officiers de justice, des capitaines châtelains, etc. Parmi ces derniers : Jean de Golinhac, capitaine de Saint-Geniez; Jean de Rodez, capitaine châtelain de Cassanhes-Bégonhès. — Barthélemy de Mernay, grand veneur du comte. — Don des redevances de Saint-Geniez-d'Olt, par le comte d'Armagnac, à Mériguot Marches (quelquefois Marques), pour en jouir à perpétuité, lui et ses descendants mâles. — Retour du lieu de Saint-Geniez et de ses dépendances au comte : Mériguot ayant été fait prisonnier à Rodez le susdit jour.

C. 1356. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier; en langue vulgaire.

1405-1406. — Recettes et dépenses, faites par Guilhem Aribert, trésorier des quatre châtellenies et des montagnes de Rouergue. — Reddition de compte entre les mains de M. Pierre de Mayres, secrétaire du comte, délégué à cet effet. — En tête se trouvent les lettres de délégation données au château de Palmas le premier juin 1396. — Gages annuels de : Querci de Cramone, capitaine de Laguiole; Guilhem de La Romiguière, capitaine de La Roque-Valsergue; Guilhem Vernhes *aliàs* Borie, capitaine de Saint-Geniez; Bernard Genso *aliàs* Sesterra, capitaine de Cassanhes-Bégonhès, etc. — Délivrance : de 98 francs à Durand Robert, comme représentant de sa femme Jeanne de Soulages, en récompense des services rendus par celle-ci à Jean d'Armagnac, fils du vicomte de Lomagne; — de 20 francs à Hugon de Monbert, ménétrier du comte; — de 100 francs à messire Amalric de Sévérac, seigneur de Beaucaire, pour payer les hommes d'armes préposés à la défense du Querci, etc.

C. 1357. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1406-1407. — Recettes et dépenses, faites par Guilhem Aribert, trésorier des montagnes de Rouergue; ensemble la reddition du compte entre les mains de M. de Mayres. — En ladite année le franc d'or valait 20 sous tournois; la livre, 20 sous; l'écu d'or avec la couronne, 22 sous 6 deniers tournois; 12 deniers, 1 sou; une blanche, 5 deniers; 2 mailles, 1 denier tournois. — Gages et pensions : 82 livres à Durand Robert, seigneur de Servel, mandataire de sa femme Jeanne de Soulages, en reconnaissance des services rendus par celle-ci à Jean d'Armagnac. « per causa de son nurimen; » 3 francs 7 sous 6 deniers à Pélisson, marchand de Rodez, pour un *tescut* de soie pour faire ceinture à monseigneur le comte; 40 livres à Hugues de Monbert *aliàs* Riota, ménétrier du comte; 4 francs 10 sous 1 denier tournois à Jean Dumas, maître d'hôtel à Espalion, pour la dépense des gens du comte lors de leur retour de France; 8 sous à Jean Ribes, envoyé à La Roque-Valsergue, où il séjourna deux jours, porter lettres des seigneurs du Conseil au comte, relatives au procès de celui-ci avec le marquis de Canillac, etc.

C. 1358. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1409-1410. — Recettes et dépenses faites par Guillaume Aribert, trésorier des montagnes de Rouergue; ensemble la clôture du compte par M. de Mayres. — Dépenses : de 3 francs 5 sous, pour faire arriver de Paris certains livres ayant appartenu au cardinal d'Armagnac; — de 6 francs, pour faire vendanger la vigne du comte, à Marcillac; — de 7 francs, pour défrayer Jean Cassanh des dépenses faites par le comte chez lui à Laguiole; — de 3 francs 2 sous 6 deniers exposés pour la défense du château de Saint-Geniez, dont le capitaine s'appelait Periquot de Vérieyres, etc.

C. 1359. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1418-1419.—Recettes et dépenses, faites par Guilhem Aribert, trésorier des montagnes et quatre châtellenies de Rouergue; ensemble la vérification et clôture du compte par M. de Mayres, à Rodez, le 10 juin 1419. — Pas de re-

cette à propos du four de Laguiole, le comte en ayant donné le revenu à Guiot de Montpeyrous, capitaine dudit Laguiole. — Recettes provenant de condamnations et compositions judiciaires. — Recettes pour lauzimes et francs-fiefs consentis par Guillaume Cocural. — Dépenses diverses: 9 livres pour l'achat d'un cheval (roci); 66 livres 1 sou 1 denier donnés à P. Toussaint, argentier, du Puy, pour certains joyaux que le comte se proposait de distribuer à l'occasion du premier jour de l'an; 1 livre 10 sous pour transmettre 58 lettres aux messieurs des trois États des domaines du comte en Rouergue (10 mai 1415); 40 livres à Brengo de Moriès, récemment nommé capitaine de Saint-Geniez; 54 livres 8 sous tournois pour payer 34 pipes de vin premier choix.

C. 1360. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1402-1405.—Recettes et dépenses des blés, faites par M. Ramond Gibron, prêtre, grènetier et receveur général des blés du comté de Rodez. — Prix divers : 3 sous tournois 1 setier de froment, mesure de Montjaux ; 10 sous 6 deniers 7 setiers de seigle, même mesure ; 1 livre 7 sous 6 deniers 22 setiers d'avoine, soit 15 deniers chaque setier. —Dépense de 3 sous 4 deniers par ledit Gibron et sa monture, pour deux jours et demi de séjour à Marcillac. — Renseignements sur le rapport des mesures de capacité des différentes localités avec celles du Bourg de Rodez. — Consommation : de 302 setiers de seigle par les chiens du comte dans l'espace de 302 jours ; — de 30 setiers combles de mixture par les pigeons de Gages en un an.

C. 1361. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1412-1414. — Recettes et dépenses des blés, par M. R. Gibron, grènetier général. — Prix des grains : 6 sous 6 deniers le setier de froment, mesure de Rodez ; 2 sous 8 deniers le setier d'avoine; —137 setiers de froment, consommés à Rodez par madame la comtesse et les gens de son ordinaire, durant le mois de juillet ; 117 setiers consommés par les mêmes durant le mois suivant. — Consommation faite à Gages : 40 setiers en juillet ; 40 setiers en août ; 39 setiers en septembre. « Monta despensa de fro« men faita per madama tant per XXIII jorns et una dinada « que demoret à Gaja et quant per VII jorns que demoret « à Rodez en lo mes d'abrial l'an MCCCC e XIII, 127 setiers « 3 quartas. » — 137 setiers d'avoine consommés à Rodez durant le mois de juillet par les chevaux de madame et ceux de ses gens, etc.

C. 1362. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1431-1435. — Recettes et dépenses des grains, faites au comté de Rodez par Guillaume Gibron, grènetier général dudit comté. — Total de la recette de 1432 : « fro« ment, neuf cent quatre-vingts-quinze sestiers una punièra « et quart; seguel, 1,277 sestiers emina et punièra; « mescla, 2,265 sestiers emina punièra un ters; sivada, « 1,271 sestiers; pezes, 2 sestiers 6 punièra. » — Rapports des mesures de divers lieux avec celles de Rodez : trois setiers de froment de Bozouls en valent quatre de Rodez; deux setiers d'Ayssène n'en font qu'un de Rodez ; quarante-cinq setiers de seigle, mesure de Saint-Geniez-d'Olt, font quarante-neuf setiers mesure de Rodez, etc. — Consommation de froment au château de Gages : en juillet 1431, dix-neuf setiers une quarte ; en août, vingt-quatre setiers une émine ; en septembre, seize setiers ; en octobre, seize setiers ; en novembre, quinze setiers trois quartes ; en décembre, dix-sept setiers une émine ; en janvier 1432, quatorze setiers; en février, quinze setiers trois quartes; en mars, dix-neuf setiers; en avril, quarante-huit setiers; une émine, « inclus lo jorn de la cena; » en mai, dix-huit setiers une émine ; en juin, seize setiers trois quartes. — Délivrances diverses : « a Margarida de Las Undas noyrissa « de mossenhor de Lomanha, 12 setiers de fromen et « 44 de seguel; à Guir. Puechevi, sartre et cambrier de « madama Bona d'Armagnac, mayre de mon dit senhor, « 10 sestiers fromen et 10 sestiers seguel; à Ramon Blan« quet cambrier de madomaysela Bona de Bretanha, filha « de mond. senhor, 16 sestiers de seguel, » etc.

C. 1363. (Registre.) — Petit in-8°, 54 feuillets, papier ; en langue vulgaire.

1440-1447. — Notes relatives, pour la plupart, à des dépenses faites pour le comte de Rodez, vicomte de Lomagne, par Jean Sapientis, notaire. — Concession de la capitainerie de Sévérac-le-Château à Jean de Loupiac, sénéchal du comté. Le même jour, J. de Montcalm, docteur en droit, fut nommé juge ordinaire de la terre dudit Sévérac; et J. Marchi, chanoine de Rodez, trésorier général des terres du comte situées tant en deçà qu'au delà de la Garonne. — Mention de l'octroi de certains privilèges aux syndics de la paroisse de Sévérac. — Lettres de justice du vicomte sur le procès entre les syndics et les habitants de Prévinquières et leur seigneur. — Confiscation par ordre du vicomte des biens que Guillaume Comte, *aliàs* Veyrières, possédait à Monjaux, et donation de leur usufruit à Jean Savy, son secrétaire. — Don de cent moutons par ledit vicomte à messire Pons de La Pradelle, à l'occasion du mariage de la fille de ce dernier, etc.

C. 1364. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier; en langue vulgaire.

1346-1349. — Compte fourni par frère Pierre Delalo,

régisseur de la vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil. — Parmi les articles de recette figurent : le péage du pont vieux de Millau, 350 livres ; les redevances en argent de Cornus, 59 livres tournois ; les herbes des prairies de la Sorgue et du mas de la Fare, 23 livres ; les lods et ventes payés : par noble Rigal Brenguier, pour ses acquisitions dans le mandement de Montclarat, 16 livres 5 sous ; par noble B. Adémar de Cantobre ; noble Pons de Cantobre, etc. ; la création de nouveaux notaires dans la vicomté, attendu que la plupart de ceux qui exerçaient avaient péri par la contagion (per la mortalitat) ; parmi ces nouveaux notaires on remarque : maîtres Bernard Mathieu, Ramond Teyssier, Bernard Rocozel, de La Panouse, Gui Sanchola, de Cornus, Brenguier Arnal, d'Alzou. — Dépenses : à Ramond Boderre, Dominicain de Millau, pour la pension à lui faite par Mgr Gaston (que Dieu ait reçu !), vicomte de Creyssel, ou par feu Mgr Guiral, son fils, 15 livres ; à Pierre Rincadeu, envoyé à Caylus pour visiter les blés du vicomte et en donner aux personnes « qui mouraient de faim, » 6 sous 6 deniers ; à Jean Caulet, envoyé en Agenois porter lettres au comte d'Armagnac, à l'effet de faire révoquer les commissaires royaux de la Sénéchaussée de Beaucaire qui contraignaient les hommes de la baronnie au service militaire et à faire montres, 21 sous 6 deniers ; à Guillaumette Amelhe, nourrice du vicomte, 8 livres 4 sous, etc. — Dons faits selon la coutume, bien qu'ils ne fussent pas dus, à certains officiers royaux qui prétendaient s'être employés pour le vicomte : au juge ordinaire de Millau, un quartier de bœuf de la valeur de 23 sous 9 deniers tournois ; à Guirbert del Salés, juge ordinaire de la vicomté et de la baronnie, demi-quartier de bœuf, de la valeur de 11 sous 10 deniers maille, etc,

C. 1365. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1397-1398. — Comptes de Jean de Castres, receveur des terres de Meyrueys, Creyssel et Roquefeuil. — Réparation à l'hôtel de Meyrueys ; construction de greniers à blé. — Pour la fauchaison des prés du comte, à Creyssel, salaire et nourriture des ouvriers compris, ainsi que la fauchaison du pré de Croset, 7 francs deux gros ; pour vendanger la vigne de Caylus et faire autres petits travaux, 2 francs et demi, etc.

C. 1366. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1396-1399. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil, appartenant à M. de Pardiac. — Recette de vingt-neuf poules dues par les habitants d'Alsonenque et de Béralaube ; — ventes d'icelles au prix de 29 gros ; — des blés provenant des quarts et des quints de Cornus, les Effrus, etc. ; — des à-comptes du don octroyé à Mgr de Pardiac : « les homes « de Sent Salvado an paguat en dimunicion del do, 4 liuras ; « les homes d'Also en diminucion de la donaison facha, « 4 liuras 3 sous 6 deniers. — Des blés de la par que « moss. pren sus los bueus arans en Maurusses et en Blan- « caforces : seguel, 15 sestiers, palmola, 2 sestiers, sivada, « 13 sestiers, » etc. — Délivrance de cinq setiers une quarte de blé à Méric Ricard, capitaine de Peyrelade, pour lui et les deux soldats en garnison audit château. — Autres délivrances : à Pons de Lurançon, capitaine de Creyssel ; à Sensonnet de Peres, gardien du château de Tournemire ; — aux bergers des troupeaux de Mgr : « Item fromen « per far pan a Nadal, 1 sestier ; Item es comptat paguat « per lenfan que gardava los anhels quan las fedas fedavar « perfar pa segle, 1 sestier et miech, » etc. — Frais exposés pour la création de la vigne « comtal » à Creyssel. Achat à cet effet de « malhols, barbatz et barbudas au nombre de 25,300, payés à raison de 1 gros le cent, » etc.

C. 1367. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1401-1404. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil. — Recettes : de 238 livres 13 sous 4 deniers pour la portion revenant au comte du péage du pont vieux de Millau ; — de 6 livres provenant de la vente des meules et du fer d'un moulin retrouvés à une certaine profondeur dans la terre. — Diminution des revenus, attendu la main-mise du Roi sur plusieurs localités desdites seigneuries. — Renseignements sur la valeur des monnaies et les mesures de capacité pour liquides et grains. — Recette de 1 livre provenant de la vente d'une paire de gants de soie (de ser) et d'une paire d'éperons dorés dus annuellement par le vicaire de Mayrueys. — Gages divers. — Prix des objets et des journées de travail : « et premieyramen per far reyrebinar « la vinha comtal que mond. senhor a à Creyssel, bayla a « prefay à Jacques Borsodas et à P. et a Johan Jorda 12 liu- « ras 8 sols. Item paguet per lo vi et per la pitansa que « despen, les hommes que reyrebinero lad. vinha, 3 liuras ; » — pour soixante-six journées d'hommes employés à replanter ladite vigne, y compris les journées des régisseurs, à raison de 2 sous 1 denier par jour, 6 livres 17 sous 6 deniers, etc.

C. 1368. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1409-1410. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil, au

nom du comte Bernard d'Armagnac. — Recettes faites à Saint-Rome-de-Sernon, Monclarat, La Panouse, Cornus, les Effruts, Saint-Véran, Monméja, Caylus, Payrelade, Mayrueys, Valarangue, Alzonenque. — Dépenses diverses : pour achat de 24 paniers et 4 « banastas » pour les vendanges, 2 livres ; pour la décuvaison du vin et faire presser le marc, y compris la nourriture des ouvriers et la fourniture des chandelles, 1 livre 14 sous ; pour 6 setiers 1 quarte de vin, à raison de 2 sous le setier, 12 sous 6 deniers ; pour journées de charpentier à 2 sous chacune, 9 livres 12 sous ; « item lan dessus a 23 daost fou trames « a Palmas una saumada de raynis (raisins) muscadels « compratz a Canet en Terrabassa costero de compra am lo « port tro (jusques) a Creyssel, 30 sols, » etc.

C. 1369. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1413-1414. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et de la baronnie de Roquefeuil. — Réparations aux « maisons » des Effruts et de Cornus, ruinées pendant la guerre ; id. à la maison (l'ostal) de Caylus ; id. au moulin de « Valarangua » brûlé par les ennemis. — Arrivée de Rédigo à Creyssel, porteur des lettres relatives à la trêve, avec ordre de les publier aux lieux accoutumés. — Difficultés dans la perception des redevances par suite de l'agitation du pays. — Dépensé pour la taille de la vigne du comte, à Creyssel, contenant 48 journées, 4 livres 18 sous, etc.

C. 1370. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1415-1416. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et de la baronnie de Roquefeuil. — Recettes pour compositions, condamnations, lauzimes, albergues, cens, péages, affermes d'offices, ventes de blé, d'œufs, de poules, poulets, perdrix, huile, miel, épices, châtaignes, cire, fers de chevaux, éperons dorés, laine, filets de porc salé, épaules de porc, gants de « cer » (soie), verrès, noix, amandes, » etc. « Item a pres de « tres trochas saladas, 10 deniers. » — Dépenses diverses ; gages et pensions : à maître Hugues Guizart, juge desdits vicomté et baronnie, 20 livres ; à Pons de Luzançon, capitaine de Creyssel, pour sa pension, outre le blé, 20 livres ; à messire Olivier La Vorme, capitaine de Mayrueys ; à Armandot de Soulages, capitaine de Monclarat ; à Bernard de Penavayre, capitaine de Peyrelade, etc. — Réparations aux maisons des Effruts et de Cornus — Dépensé pour achat de 18 truites à La Roque-Sainte-Marguerite, et pour le port à Creyssel, 25 sous ; pour achat de 24 perdrix et pour le port jusqu'à Gages, 2 livres 2 sous 6 deniers ; pour achat de 2 quintaux d'amandes, 6 francs, etc.

C. 1371. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1427-1428. — Comptes de Jean de Castres, receveur de la vicomté de Creyssel et de la baronnie de Roquefeuil. — La recette comprend : 277 setiers de froment, 255 de seigle, 512 setiers d'avoine, des redevances en argent, huile, épices, miel, cire, fers de cheval, châtaignes, éperons dorés, gants, fers de lance, œufs, poules, verres, épaules de porcs, etc. — Ventes : de 6 poules à 6 deniers la pièce ; de 65 poules à 15 deniers la pièce ; de 6 perdrix à 15 deniers chacune, etc. — Pas de recette de noix et d'amandes, la tempête les ayant emportées. — Monnaies employées : le mouton d'or, l'écu d'or, la livre tournois ou bonne monnaie, la monnaie de Guilhem ou Guillaume, etc.

C. 1372. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1486-1487. — Recette du comté de Rodez et des quatre châtellenies « baillées » à Alexis Cadel ; ensemble celles de la baronnie de Sévérac et de la vicomté de Creyssel. — Blés provenant de la Pierre-foiral du bourg de Rodez : froment, 70 setiers ; seigle, 70 setiers ; avoine, 70 setiers ; — quarts et quints de Sébazac, de Camboulas, etc. ; les quarts et les quints « et autres devoirs » de blé de La Besse, arrentés à Brenguier de Calmont, sur le pied de : seigle, 86 setiers 2 gitals 2 comols ; avoine, 43 setiers 1 gital 1 comol. — Recettes de vin, volailles, pourceaux, moutons, foin, argent, tailles immuables, etc. : les habitants du bourg de Rodez, 66 livres 13 sous 4 deniers ; ceux du Monastère-sous-Rodez, 20 livres tournois, etc. — « Toute la borie de Gaige appelee Alboy avecques tous « les paturaiges herbaiges boys et aglannaiges avec toutes « ses autres apartenanses ont esté arrentes à messire « Ramon de Rames, prebtre, et à Pierre Bonnet de Rames, « son frère, en l'an CCCC LXXXIIII le XVII[e] jour de may « pour V annees ensuivans et en doivent donner lesdits « arrenteurs par chacun an froment IICL cestiers ; item « avoyne pour chacun an IICL cestiers. » — Tailles annuelles dues par les habitants de Dolon, Vérières, La Panose, Gagnac, Laissac, Ligons et Lisiro, Gailhac, Monberle, La Draye et Soulages, etc., situés dans la baronnie de Sévérac, etc.

C. 1373. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1398-1400. — Comptes de Ramond del Valat, *aliàs* Cleyro, capitaine, bailli et receveur de la baronnie de Bénaven. — Le comptable fait d'abord remarquer que l'écu d'or de France vaut 22 sous 6 deniers tournois ; le franc, 20 sous tournois ; le florin de France, 16 sous tournois,

30 sous rodanois, 20 sous tournois ; 12 deniers tournois, 1 sou tournois; et 1 dernier tournois, 2 mailles tournois. Il fait remarquer de plus : qu'au rapport de la mesure des blés, le setier de Bénaven vaut 2 émines qui valent 4 quartes qui valent 8 quartons qui valent 16 coupes qui valent 32 gitals qui valent 64 punières; que le setier de vin vaut 2 émines qui valent 4 coupes qui valent 16 quarts ; qu'une livre de cire vaut deux demi-livres qui valent quatre quartiers ; qu'une poule et aussi un poulet (galino) valent, chacun, quatre quartiers ; qu'un œuf vaut quatre quartiers. Enfin, il ajoute que les blés se délivrent à la Saint-Michel ; les vins à la Saint-Martin; les poules, poulets, œufs, argent et cire à la Saint-André. — Récoltes opérées en 1394 : froment, mesure de Bénaven, 7 setiers ; seigle, 97 setiers; avoine, 52 setiers ; vin, 19 setiers ; deniers, 34 livres tournois ; poules, 138 ; poulets, 120 ; œufs, 638 ; cire, 11 livres ; « peras dangoys, » 60 ; châtaignes, 1 quarte ; têtes de sangliers, 2 ; manœuvres ou journées d'homme, 133. — Remarquons que les restes à recouvrer excèdent la recette, et que la vigne du comte, à Bénaven, ne rapporta rien en ladite année, « quar era tant erma et tant dezanada en « venguda en boyssos que encaras ni daquetz dons ans « venens non pot dar negun profich, » etc.

C. 1374. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier ; en latin.

1395. — Comptes d'Humbert, de Savoie, châtelain et receveur de Châtillon et de Cluzes, au nom de très-haute et très-illustre princesse Bonne de Berri, comtesse de Savoie, lesdits comptes rendus en présence de Jean de Garnier et Guillaume Cocural, conseiller du comte d'Armagnac. — Recettes provenant de condamnations pour délits forestiers et autres : 6 sous de Jacquet Grangier, pour avoir traduit Jean Bruuat devant une Cour étrangère; 6 sous du même, pour avoir injurié Jean Sersonnay; 10 sous, de Benoît Chemet, pour usurpation de chemin public; 12 sous de Pierre Rey, de Marnaz, pour être passé avec un char sur un champ ensemencé appartenant à Jean Comaluz ; etc.

C. 1375. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1394-1396. — Comptes d'Hugonet de Arlo, damoiseau, châtelain de Crédu, au nom de très-illustre princesse Bonne de Berri, baronne de Foncignac. — Messire Georges de « Marlio, » précédent châtelain, et ainsi que les héritiers de M. Pierre Bibod, sont déclarés, en tête du registre, en obligation de rendre leurs comptes pour le temps qui s'y trouve déterminé. — Recette de 84 mesures de froment délivré par les religieux du prieuré de Repositon (repositoni), de l'ordre des Chartreux, à raison de l'échange de la maison de « Marceyssey, » et de la dîme d'Achier et de Nantier. — Autres recettes consistant en seigle, avoine, fèves, miel, cire, poules, poulets, chapons, poivre, pain, coussinets de vache, etc. — « Recepit ab « Henrico d'Enbez, quia roncinus ipsius dampnum dederat « in prato Petri Folhonis de die 2 solidos 3 denarios, » etc.

C. 1376. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier; en latin.

1396-1397. — Comptes de noble Jean de La Croix, chevalier, châtelain de Bonneville, et autres comptables, au nom d'illustre princesse Bonne de Berri, comtesse de Savoie, mère d'Amédée, comte de Savoie ; lesdits comptes rendus en présence d'Amalric, seigneur de Bertholène, chevalier, Gui Betzons, chancelier de ladite dame, Guillaume Cocural et autres. —Recettes de blé, lods et ventes, condamnations, etc.

C. 1377. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier ; en latin.

1405-1406. — Extraits des comptes des seigneuries de Fucignac, Beaufort et Tharentaise, appartenant à Bonne de Berri, relatifs aux redevances en deniers censuels, reconnaissances, guet et garde, tailles, arrentements, taverne, etc., évaluées en monnaie génevoise. — Noms des comptables : maître Georges Paluel, licencié ès lois; Viffred de La Croix; Amblard de Théguin, docteur, etc.

C. 1378. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1418-1421. — Comptes de Guillaume Paya, receveur de Murat-la-Vicomté, au diocèse de Saint-Flour, pour très-noble et très-excellent prince Mgr le comte d'Armagnac et dame Bonne de Berri, sa mère. — Recettes : de 20 livres, provenant de la vente d'un bréviaire appartenant à un prêtre qu'une trop grande quantité de neige fit mourir au mas ou hameau d'Albepeyre; ce bréviaire fut considéré comme une épave, en même temps qu'un psautier en mauvais état et deux cahiers, qui composaient toute la bibliothèque du défunt ; de 23 livres perçues pour la vente du poisson pêché dans le vivier dudit Murat ; de 43 livres 16 sous 9 deniers, provenant de la vente de 876 poules 3/4, à 12 deniers chacune; de 94 livres 3 sous, pour vente de 269 livres de cire, à 7 sous la livre. — 100 livres de gages au capitaine de Murat, Perriquot de Vérières, qui eut pour successeur Bec d'Estaing. — 30 livres de gages, à Huguet Chanlaguet, *aliàs* Guoria, bouffon (singier) du comte. — Le vin « del potatge dels taverniers de Murat, » durant les années 1418, 1419 et

1420 fut vendu et l'argent employé « al bastimen del « castel de Murat. » — Autre vente de 292 poules, à 8 deniers pièce. — Recettes provenant de condamnations et compositions : « de Sebelia desamparada (veuve) de Guiral « et de sa filha, 7 sols 6 deniers, » etc. — État nominatif des habitants de Murat et de ses dépendances, qui donnaient des poules de redevance.

C. 1379. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1282. — Minutes de Bernard Gui, notaire du bourg de Rodez (1). — Testament d'Étienne Raynal. — Transaction entre Pierre Caravel, clerc, fils et héritier d'Arnaud, et Hugues et Pierre Pontier, frères, relativement aux biens de Bertrande Pontier, mère dudit Caravel. — Vente à Ramond Vivian, par R. Darsac, de partie de maisons situées dans le bourg de Rodez, sur la paroisse Saint-Just. — Bail à ferme des moulins « Bladier et Sargier », appelés de Meligou, et de leurs dépendances, consenti à P. Ruscos, par Guillaume de Rodez, chevalier. — Obligation de 12 livres, souscrite par Frotard de Belcastel, damoiseau, fils de feu Olric. — Accord sur procès entre Bertrand de Saunhac, damoiseau, et Véréconde, sa femme, d'une part, et Bertrand de Roquetaillade, damoiseau, de la paroisse de Flavin, d'autre part, au sujet de la propriété de La Pagésie, appelée « La Galabruneta. » — Reconnaissances de dettes : par Hugues d'Auriac, damoiseau ; — par Hugues Raphi, damoiseau, fils de feu Pierre, etc.

C. 1380. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1282-1283. — Minutes de Bernard Gui, notaire du bourg de Rodez. — Bail emphytéotique de l'affar ou territoire de Fonbelle, en faveur des frères Pellaprat. — Vente du mas del Fraysse, dans la paroisse Saint-Amans de Rodez, par Hugues et Astruc Sandral frères, à Béraud et Jean Sandral frères. — Bail emphytéotique de la moitié du mas de Sanhac, dans la paroisse de Vanc, par Guillaume de Sanhac, damoiseau, fils et héritier de feu de Sanhac, chevalier, du bourg de Rodez. — Accord entre Guillaume de Luc, chevalier de Saint-Jean, commandeur de la commanderie ou hôpital des Cannebières, et R. de Viaur, du bourg de Rodez, touchant la propriété de certains moulins situés sur l'Aveyron. — Bail emphytéotique d'une portion de bois situé dans la paroisse de Flavin, à R. Forestier, de Cayrac, par Guillaume Bournazel aîné, agissant pour lui et pour R. et Guillaume Bournazel frères, ses neveux.

(1) Les minutes de notaires qui se trouvent dans cet article et les suivants avaient été versées par le bureau du domaine au bureau des Finances de Montauban, où elles sont restées jusqu'en 1789.

C. 1381. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1286. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Acceptation par frère P. de Canilhac, prieur de Saint-Amans de Rodez et de Saint-Austremoine, de la personne d'Amans de La Salle, prêtre, en qualité de « donnat » et clerc de ladite église de Saint-Austremoine. — Reconnaissances féodales pour certaines maisons situées dans le bourg de Rodez, en faveur de Ramond de Saunhac, damoiseau, dudit bourg. — Obligation de 40 sous rodanois consentie à D. de Carlat par Barthélemy Aimard, chevalier, pour achat d'étoffes. — Cession conditionnelle d'une « borie » ou domaine par Guillaume Pierre, damoiseau, de Sébazac, fils de feu Béranger Pierre et de Douce, à Déodat Falguier. — Promesse de paiement de 24 douzaines de fers de mulets, chevaux, etc., et de soixante milliers de clous pour lesdits fers. — Obligation de 18 livres 8 sous rodanois par Raol Garnier et D. Bégon, de Sévérac, pour 151 paires de sabots en bois de noyer, achetés de Guillaume Jordi, de Figeac. — Assignation donnée par Déodat Gui, notaire et procureur du comte de Rodez, à Bérenger Camboulas, aux fins de se présenter le lendemain à Entraygues devant ledit comte, pour répondre aux questions qui lui seraient adressées, et exécuter tout ce qui lui serait commandé, etc. — Incomplet.

C. 1382. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1296. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Obligation de 30 sous rodanois consentie par B. Rigal, de La Garrigue, en la paroisse de Luc, en faveur de R. Moisset, d'Albespeyres, en présence de Rigal Maurel, juge du prieuré Saint-Amans de Rodez. — Reconnaissance au profit de Guillaume Bousquet, dom d'Aubrac. — Obligation devant le même juge de 11 sous rodanois par Bernard Rigal, dudit La Garrigue, pour achat de deux setiers de seigle, mesure de Rodez. — Obligation de même somme en faveur de Guillaume Pelos, du hamau de La Pelosie, en la paroisse de Ceignac (Seniac), par Jean Caulet, dudit mas de La Garrigue, en présence d'Adzémar Catel, lieutenant du juge et de la cour du prieuré de Saint-Amans. — Noms de quelques-unes des parties contractantes : Jourdain de Barrière; P. Des Ondes ; D. de Carlat; G. Lévi ; G. de Soïri ; P. de Combret; A. de Montmaton; Hugues de Peyre ; R. de Milhac; Gui de Roquemaurel ; frère Gaucelin *de Sancto Jorio*, commandeur du temple d'Espalion (d'Espelieu), qui accepte comme donnat de ladite maison, Pierre Paulhet, ainsi que tous les biens dont ce dernier se dessaisit pour le salut de l'âme de ses parents et le profit de la sainte milice du temple, etc. — Répertoire.

C. 1383. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1294-1295. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Bail emphytéotique de certains immeubles situés dans la paroisse Notre-Dame dudit Rodez, par Buonson, damoiseau, fils de feu S. Buonson de Rodez, chevalier. — Reconnaissance de dette par Bérenger de Laguiole, damoiseau. — Mention de Guillaume Geniez, damoiseau, de Bozouls. — Obligations : par Guillaume de Busenx, damoiseau, du château de Prévinquières. — par B. Delbosc, damoiseau, de Calmont de Plancatge; — par Guillaume de Vérières, damoiseau, habitant de Montrozier; — par Amalric de Narbonne et Gaillard de Las Salles, damoiseau. — Contrat de mariage de Pierre Bérenger, damoiseau, avec Hendie, fille de feu Cabanes de Calmont, et sœur de Guilabert de Calmont, damoiseau. — Engagement de P. Castailhac, de la paroisse de Mondalazac, à Guillaume de Bournazel, de construire une maison au lieu de Solsac sur six cannes de long dans œuvre (dins parets) et trois de large. — Reconnaissance de 8 livres 15 sous melgoriens par R. de Roquefeuil, damoiseau, seigneur du château d'Algues, en faveur du susdit Guillaume Bournazel. — Reconnaissance en faveur encore de ce dernier par Gaubert de Casals (*de Casalibus*), chevalier, de Beaucaire, etc. — Répertoire.

C. 1384. ((Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1295. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Acte par lequel Pierre Gui, de Druelle, se reconnaît l'homme vassal de Pierre Rossinhol et de Guillaume Bournazel, seigneurs dudit Druelle; comme aussi taillable à merci par lesdits seigneurs à propos de l'armée du duché d'Aquitaine. — Même déclaration de Thomas Gui, frère du précédent, renonçant, ainsi que lui, au syndicat créé par plusieurs autres habitants du susdit village, en vue de faire de l'opposition aux prétentions desdits seigneurs. — Donation par Bernard Delfau, du bourg de Rodez, à Hugues Amans, son gendre, de la quatrième partie du mas de la Cashorne, en la paroisse de Saint-Martin de Cormières. — Nomination de fondés de pouvoirs par Arnaud de Landorre, chevalier de la suite du comte de Rodez, pour toucher ce qui lui était dû par noble Radulphe de Clermont, connétable de France, seigneur de Nigelle, à l'occasion des services dudit de Landorre dans l'armée du duché d'Aquitaine. Les fondés de pouvoirs étaient : Hugues Faramon, chevalier, Guillaume de Montrodat, Astolphe de Camlongue, R. Aym, Guillaume Gac et Hugues de La Pendarie. — Vente par B. Delga, du bourg de Rodez, à D. Bornazel et à Guillaume son fils, de la moitié des mas de la Tour et de Ricardenc, situés dans les appartenances de Malan; des terres de La Vergne et del Vilar, dans la paroisse de Saint-Amans de Rodez; de la tour de Malan, etc. — Vente de la douzième partie du péage de Malleville et de la tour dite la Tour-Noire de Lamothe, par Guauzide, fille de feu G., de Figeac, femme de Reynier de Malleville, chevalier, à noble Guibert de Marcenac, chevalier, bailli et procureur fondé du comte Henri. — Mariage d'Étienne Bernard, damoiseau, avec Fine Viguier, fille de feu Guillaume, de la cité de Rodez, etc.

C. 1385. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1298-1299. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Contrat de mariage d'Esclarmonde Molto, fille de feu Guillaume, du bourg de Rodez, avec D. Ville, de la cité dudit Rodez. — Bail emphytéotique d'un terroir appelé del Cayro, au mandement de Moyrasès, par Durand de Calsinh, du Bourg de Rodez, à Jean Chésel dudit Moyrasès. — Quittance de 4,050 écus rodanois consentie par Fine Nates, fille de feu Laurent, du bourg susdit, à ses frères Durand, G., Barthélemy et Laurent. — Reconnaissances en faveur de Gaillard Bournazel, du bourg de Rodez. — Testaments : de Jean Cabanier, de Camboulas; de Miracle de La Roque, fille de feu Guillaume Ricard, chevalier; de Bertrande, fille de Bertrand de Calmont, damoiseau, femme de Ramond de Saunhac, damoiseau, du bourg de Rodez; de Ramond de Saunhac, damoiseau, etc.

C. 1386. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

XIIIe siècle. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Obligation de 150 livres rodanois, consentie par Gaucelin de Belvezet et autres en faveur de B. Maurel, pour achat de draps dits brunette et autres. — Reconnaissance de 34 livres en faveur du même, par Guillaume de Valadier et Jean Galtier de Clairvaux, encore pour achat de draps. — Contrat de mariage de Jeanne Frechrieu, fille de Pierre, avec Guillaume Parizot. Parmi les objets constitués en dot figurent des habits de drap vert doublés de fourrures; deux draps de lit; deux couvertures (*lodicibus*) et un traversin. Promesses : de Jean Bousquier d'ajouter 10 livres à la dot; de 50 sous rodanois par Jean Leydier; de 20 sous par Hugues de Montferrier, etc. — Sur la fin de ce registre on trouve deux dessins à la plume représentant un lion (*leo*) et un homme faisant des armes, (*scrima*).

C. 1387. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1300. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg

de Rodez. — Procuration de R. Etienne, damoiseau, de Panat, qui commet pour ses représentants B. de Caylus (Capute lucio) et Ricard *Malia*, damoiseau. — Achat d'un palefroi, au prix de 18 livres tournois, par Guillaume de Ségur, P. de Bertholène et B. de Galhac, damoiseaux. — Vente d'une émine de blé de rente annuelle par les frères Lombard à Jean dit Legras, dom de l'hôpital du Pas, à Rodez. — Obligation de 21 livres tournois par Guirbert, chevalier, seigneur de Pierrefort. — Contrat de mariage de Robert de Castelmary, damoiseau, avec Maralde, fille de Déodat de Caylus, chevalier, seigneur de Caylus, qui constitue en dot à sa fille 24 mille sous tournois. — Renseignements nombreux sur les familles nobles du Rouergue. — Donation d'une rente annuelle de deux livres de cire par Arnaud de Landorre, chevalier, à l'église de Cajarc, *pro honore sacratissimi corporis domini nostri Jesu-Christi qui apud Cajarcum ex devotione fidelium multa miracula operatur, et pro redemptione peccatorum suorum et parentum suorum*. — Mariage de Guillaume de Combret, damoiseau, fils de B. de Combret, seigneur de Broquiès, avec Bonne, sœur de noble P. de Panat, damoiseau. — Dons d'argent faits en faveur dudit mariage par les principaux nobles du Rouergue. — Legs d'un lit garni à la léproserie de Combecrose et à celle de Saint-Cirice, par Étienne Bernard, Damoiseau, du bourg de Rodez. — Concession temporaire du péage de Rodez par le comte Henri, en faveur de R. de Millau, le gardien des Frères Mineurs de Rodez et le prieur des Dominicains de cette ville, pour les payer, en partie, des 1,000 livres tournois à eux dues en qualité d'exécuteurs testamentaires de Mascaronne, femme dudit comte. — Conventions pour la réparation de la chapelle de Saint-Nazaire (Nazari), du bourg de Rodez, par Hugues Sandral, dudit bourg. Cette chapelle avait une entrée du côté du cimetière de Saint-Amans et une seconde du côté de la maison du comte.

C. 1388. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1302. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Arrentement des fruits et revenus de la paroisse de La Clau, consistant en carnelage, dîmes, prémices, etc., par Aymeric Gibron, recteur de cette église, à Laur, prêtre dudit lieu et autres. — Mention de l'arrentement pour cinq ans de tous les revenus du vicomté de Carlat, fait par le comte de Rodez à Barthélemy Lasserre, de Figeac, et à ses frères; paiements divers faits au bailleur. — Vente par Rostaing de Camboulas, damoiseau, à Hugues et Guillaume de Peyre (*de petra*) frères, marchands, dudit bourg de Rodez, de ses mas de Prunhs, del Verdier et de Prunh-le-Bas, en même temps que de ses terres appelées Cazèles, Malecroze, Lasversanas, les Graels, lo Peyro, etc., limités et confrontés dans l'acte. — Achat de 28 quintaux de fer, au prix de 22 livres 4 sous tournois, le port de Rodez à Issoire compris. — Promesse de mariage faite par Bernard de Moret, damoiseau, à Valentine Costes, fille de Barthélemy, de Montsalvi, au diocèse de Clermont; — Compromis sur procès entre Bertrande de Calmont, fille de feu Bertrand et veuve de P. Raymond de Saunhac, damoiseau, du bourg de Rodez, et D. Pinso et Huguette Raynald, mariés. — Appel au comte de Rodez par les consuls dudit bourg contre une décision du juge. Les consuls étaient : Gaillard, de Rodez, chevalier, Guillaume Bornazel, Hugues Alaman, R. Valade, Jean de Malleville et Barthélemy Sédacier. — Arrentement des revenus du château de Ceyrac par P. de Scorailhe, archidiacre de Rodez, Guibert de Pierrefont, chevalier, frère Raymond de Pontserge, moine de Conques, prieur de Campagnac, agissant en qualité d'exécuteurs testamentaires de R. seigneur de Calmont, évêque de Rodez. — Vente par R., Mercier, du bourg de Rodez, à Grimal de Salles, damoiseau, d'un ouvrage en un volume, intitulé : *Le nouveau Digeste*, au prix de 26 livres tournois, etc.

C. 1388 (bis). (Registre). — In-4°, 135 feuillets, papier.

1304-1308. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Lettres de Cécile, comtesse de Rodez, d'Armagnac et de Fezensac, portant nomination de Jean de Malleville, dudit Rodez, comme gardien des monnaies frappées en cette ville, concurremment avec Ramond Lévi, damoiseau; Guillaume « Dauzezi » était chargé de la fabrication. Détails à ce sujet. — Acte d'excuse de Guillaume Montânhac, notaire de Montrozier, qui déclare ne pouvoir, pour cause de maladie, se rendre à Brives, devant les commissaires du Roi, pour témoigner dans le différend survenu entre Cécile et Isabelle sa sœur, touchant le comté de Rodez. — Transaction entre Géraud d'Escorailhe et Bérenger de Balaguier, damoiseaux, à l'occasion de la prétention du premier sur une albergue de deux cavaliers et demi, ou d'un égal nombre de chevaux, établie sur le mas de Fontanges (Fontencha), dans la paroisse de Saint-Félix, près Rodez. — Renseignements nombreux sur la noblesse du Rouergue, etc.

C. 1389. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1311. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Testaments : de Géraud d'Escorailhe, chevalier, qui laissait, entre autres enfants : Durand, marié à Aigline; Guillaume, marié à Delphine; Sébélie, veuve de

Pierre de Vérières, chevalier ; — de Hugues Faramond, chevalier, de Salmiech ; — d'Aigline, veuve de Guillaume de Mostuéjouls, chevalier ; — de Vivian de Montcalm, chanoine de Rodez ; — d'Arnaud Ebrard, notaire de Rodez ; — de Bertrande de Calmont, veuve de Raymond de Saunhac, du bourg de Rodez, etc.

C. 1390. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1312-1313. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Appel interjeté par Guillaume Vidal, curé de Bégon, au diocèse de Rodez, et par ses paroissiens, d'une décision rendue par Guillaume Coste, vicaire général de l'évêque dudit diocèse. — Accord et transaction entre Hugues Avit, dudit bourg, d'une part, dame Aigline, veuve de Guillaume de Mostuéjouls, chevalier, et maître Rigal Maurel, d'autre part, au sujet des eaux des gouttières de la maison dudit Avit. — Compromis entre Leu de Rodez et Auger de Calmont, damoiseaux, sur le différend qui les divisait relativement à la baillie de Roquecésière. — Acte par lequel Alzaïs, fille de Déodat Pons, chevalier, fait donation de sa personne et de ses biens au monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, dont dame Hélis était abbesse, etc.

C. 1391. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1315-1319. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Obligation de noble Hugues Bérenger, seigneur de Bessac, en faveur de Pierre Dalbis, de Peyrusse. — Vente de cens et rentes dans le mandement de Camboulas par noble Bérenger d'Arpajon, chevalier, à Bérenger Nespoulous, du bourg de Rodez. — Reconnaissances de dettes devant la Cour commune de Rodez : par Hugues d'Auriac, damoiseau, de Montazic, paroisse de Saint-Amans-des-Cops, pour les herbes du Trap d'Alpuech ; — par les habitants de Naucelle (Nonacella) en faveur de Durand Nates, du bourg de Rodez ; — de Guillaume Bertrand, damoiseau, de Cassanhes-Comtaux, et d'Aymeric, son fils, au profit d'Hugues Rigal. — Promesse de mariage de Pierre Peironnet, d'Auglars, avec Gaillarde, fille de feu Pierre Escaffrem, chevalier, de Moyrazès, et sœur de Pierre Escaffrem, damoiseau, etc. — Renseignements nombreux sur la noblesse du Rouergue.

C. 1392. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1323-1325. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Vente par Hugues, seigneur de Castelnau et de Calmont, à Durand Marmiesse, de vingt setiers, moitié seigle et moitié froment, de redevance annuelle due par les moulins de Saint-Côme, sur la rivière d'Olt. — Ratification de vente par Amalric de Narbonne, chevalier, seigneur de Talayran, lieutenant de Jean d'Armagnac, comte de Rodez. — Constitution de rente par Guillaume Ségui et Aigline, sa femme, en faveur de Durand Nates, du bourg de Rodez, sur une vigne située à Clairvaux, quartier de La Garrigue. — Cession à Pierre Raynal, de La Garrigue, Hugues et Pierre Vayssettes et autres, par Jean Rigal, du hameau de Linars, de sa portion dudit hameau. — Reçu de 80 livres 10 sous rodanois souscrit par Ramond Sédailh, damoiseau, habitant de Saint-Côme. — Bail emphytéotique consenti par Amalric de Narbonne, agissant au nom du comte de Rodez, des moulins de ce dernier, situés à Montrozier, sur l'Aveyron. — Procuration de Rostaing Geniez, damoiseau, de Bozouls. — Rubrique au changement ou renouvellement d'année : *Anno Domini* MCCCXXV, *quia hic mutatur incarnacio Domini, et fuit festum annunciatonis beate Marie die lune ante ramos. Anno ab origine mundi sex milia quingentesimo vicesimo quarto* — Actes où figurent : Martin del Terrailh, notaire du bourg de Rodez, et sa femme Aygline ; Gérard Salustre, de la cité de Rodez ; Guillaume Bornazel ; Hugues Serres ; Bérenger de Rayssac, etc.

C. 1393. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1326. — Minutes d'Adzémar Catel, notaire du bourg de Rodez. — Cession de biens par Durand Nates, fils d'autre Durand, du bourg de Rodez, en faveur de Guillaume Nates dont il était le débiteur. Quittance de 50 livres tournois consentie par Ramond Amblard, damoiseau, d'Auzits. — Plusieurs actes concernant la famille de Guillaume Raymond, chevalier, de Rodelle, mari de Béralde. — Reconnaissance féodale de Guillaumette Branya, du Monastère-sous-Rodez, pour un pré dans les paroisses de Saint-Amans et de Sainte-Radegonde, en faveur de la léproserie de Combecrose, représentée par les consuls du bourg de Rodez. — Donation de biens en faveur d'Arnaud de Landorre, chevalier, seigneur de Salmiech et vicomte de Cadars, par Blanche de Calmont, sa cousine, coseigneuresse de Calmont-de-Plancatge et seigneuresse du village de Ceignac (Seniaco). — Renseignements nombreux sur les familles nobles du Rouergue.

C. 1394. — (Registre.) — In-folio, 351 feuillets, papier.

1333-1346. — Minutes d'Adzémar et de Jean Catel, père et fils, notaires du bourg de Rodez. — Délivrances à titre de prêt, d'un ouvrage sur le droit canon, par Guillaume Bornazel, dudit bourg, fils de feu Déodat, à son frère Hu-

gues, religieux de Saint-Victor de Marseille. — Quittance finale réciproque entre noble Astorg, seigneur de Montferrand, au diocèse de Mende, et Durand Nates, marchand, du bourg de Rodez. — Actes nombreux où figurent nobles : Amalvin de Landorre, seigneur de Salmiech ; Ramond Bérenger, seigneur de Bertholène, représenté par noble Guillaume de Puech-Servier, seigneur de La Romiguière, Dalmas, seigneur de Vesinh ; Raymond Vallon, damoiseau, de la paroisse de Golinhac ; Bertrand Guirbaldi, damoiseau, de Broquiès ; Jean Ratier, damoiseau, du bourg de Rodez ; Menou de Castelpers, chevalier, etc. — Contrats de mariage : de Géraud Nates, fils de feu Durand, et de Volgude, fille de Bernard Maurel ; — de noble Ramond Jori, du château de Ganhac, avec noble Marguerite d'Alboy, etc.

C. 1395. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1292-1294. — Minutes de Brenguier Malet, notaire, du bourg de Rodez. — Vente de plusieurs champs à Jean Nicholay, de Prades, par Guillaumette Silvas, du même lieu. — Testament de Fine Molinier, de Rodez. — Donation par Bérenger Picot, de Camboulas, fils de feu Hugues, à Marciane sa sœur, de toutes ses possessions situées dans le mandement du château de Camboulas et les environs, à Vielvayssac (*Veteri-Vaylisseria*) et ailleurs. — Bail à cheptel de 19 bêtes à laine par Jean Pinso, du bourg de Rodez, à D. et R. de Saint-George frères, de la paroisse de Concorès. — Engagement par Guillaume Villeneuve, de la paroisse de Trémouilles, à Astorg Terrailh, clerc, dudit Trémouilles, de la quatrième partie par indivis du mas de La Faje, situé en la susdite paroisse, et d'un terroir dit Cambon, situé en la paroisse de La Chapelle-Viaur. — Renouvellement des franchises et priviléges d'Arvieu (*de Arcorivo*), concédés primitivement aux habitants de cette localité par feu Hugues de Landorre, seigneur de ladite ville, père de B. de Landorre, chanoine de Rodez, et de noble Arnaud de Landorre, damoiseau, seigneur de Salmiech (*Solomedio*), avec lesquels lesdits habitants étaient en procès.

C. 1396. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1299-1306. — Minutes de Guillaume Tadei, notaire de Creyssel. — Réduction de cens par nobles Ricard et Jean de Trossit frères, damoiseaux. — Lauzimes consenties par Mabilie, veuve de noble Jordan de Creyssel, chevalier, et Hugues La Roque, damoiseau, procureur fondé d'Aton La Roque, chevalier. — Vente de plusieurs maisons situées au faubourg (barri) de Creyssel, appelé Bo, pour le prix de 7 livres tournois ; présent à l'acte : B. d'Aurelle, damoiseau. — Lauzime de la vente d'une vigne située au terroir de Belesgar, par Bérenger Miri, damoiseau. — Testament de B. Daille, de Creyssel, qui veut être enterré dans le cimetière de Saint-Sernin ; legs divers : 12 deniers au principal prêtre (*capellano majori*) du château de Creyssel ; tout autant à chacun de ceux qui assisteront à ses funérailles ; 1 denier à chacun des ermites du diocèse de Rodez ; 2 deniers à l'hospice de Creyssel ; 2 deniers à la Charité de Sainte-Croix ; 2 deniers aux lépreux. — Constitution de dot par Durand Daille, de Creyssel, à Jean dels Plas, futur époux de Ricarde, sa fille : une vigne au quartier de *Lacres*, 10 livres tournois, un manteau et une tunique de drap noir, un justaucorps (*gardacorcium*) de drap *lunidi*, un lit garni, etc.

C. 1397. (Registre.) — In-4° oblong, 121 feuillets, papier.

1311-1315. — Minutes de Bernard de Térondels, notaire, résidant à Rodelle ou dans les environs. — Élection de quatre consuls faite par les habitants de Villecomtal, dans la maison de Ramond Alaman, notaire, de cette ville. — Testament de Guillaume Vaissière, fils de feu P., de la paroisse de Servières ; élection pour la sépulture du cimetière de Golignac ; convocation de neuf prêtres aux funérailles, avec attribution de 18 deniers d'honoraires à chacun ; énumération des legs faits aux églises de Servières, Golignac, Villecomtal, Lucfau, etc. — Vente d'un champ situé au rivage de Lucfau, en faveur de P. Teulier jeune, de Villecomtal. — Acte par lequel Hugues Descalon, clerc, de Villecomtal, institue pour le représenter Laurens de Térondels, recteur de l'église dudit Villecomtal, et Hugues de Térondels, clerc.

C. 1398. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1315. — Minutes de Bernard de Térondels, notaire, résidant à Rodelle ou dans les environs. — Vente d'une maison et terre joignant, par Hugues Dufau à Ramond Maestre, tous deux de Villecomtal. — Division des biens de feu P. Delapradelle. — Ratifications de ventes par Jean « de Maurhone, » chevalier, sénéchal du comté de Rodez. — Vente de biens par Bartholomée Gautier à Guillaume de Brosac, recteur de Ségonsac. — Vente par Ramond « Aenrici, » damoiseau, de la paroisse de Muret. — Reconnaissance emphytéotique en faveur dudit « Aenrici, » damoiseau, par B. Hugues et P. Cumbals, de la paroisse de Concourès, du terroir appelé Cam-Auriol. — Acte par lequel Guillaume Borgues, fils de G., de la paroisse de Lunel, reconnaît, à la requête de P. Delucfau, curateur de P. Carle, avoir reçu de celui-ci 100 sous rodanois de dot

assignée à Pétronille, sœur dudit Carle et femme du reconnaissant. — Donation faite à P. Guitard, notaire, de Villecomtal, par G. Bessière, son beau-père, fils de feu D., de la paroisse de Juou, au diocèse de Clermont, de tous les biens que celui-ci possédait audit diocèse, et encore de ceux qu'il avait à Ginoillac et à Banhars, au diocèse de Rodez.

C. 1399. (Registre.) — In-8°, 79 feuillets, papier.

1331. — Minutes de Guillaume Delpuech (*de Podio*), notaire de Lévinhac. — Lauzime par Radulphe Dupont, damoiseau. — Quittance de droits censuels par noble Guillaume d'Espeyrac et Bernard, son fils. — Vente de trois charretées de froment de censive annuelle par noble Pierre de Melet à Rigal Bussset, traitant pour Guillaume, son frère. — Acte par lequel Ramond Devaur, de la paroisse de Lévinhac, s'engage envers Ramond Viguier à lui donner sa fille Huguette en mariage. — Codicille de Bernard Marie, fils de feu Pierre. — Cession de 3 deniers de Cahors de rente annuelle et d'une geline par P. Marie à noble R. de Balaguier.

C. 1400. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1335-1337. — Minutes de Raymond Boyssou, notaire de Salles-Comtaux. — Mise en tutelle des enfants de feu Déodat Selvestre. — Reconnaissance en faveur du comte de Rodez par noble de Salles, damoiseau, pour un bien dit de La Fouillade, situé au hameau de Recoules; le comte représenté par messire Amalric de Narbonne, chevalier, ou son délégué Guillaume d'Escoralhe, chevalier. — Testament de Bertrande, femme de Géraud del Garric : sépulture dans le cimetière de l'abbaye de Conques; legs de 6 deniers rodanois pour le luminaire de l'église Saint-Laurent du château majeur de Salles; legs de 6 deniers rodanois au recteur de ladite église et au curé de Saint-Austremoine, pour un anniversaire; legs de 12 deniers aux quatre chandelles du monastère Sainte Foi de Conques. — Lauzime ou ratification de vente par Raymond de La Tour, damoiseau. — Bail à cens d'immeubles par noble Pierre de Maurlhon, damoiseau, et Aigline, sa femme. — Quittance de 50 sous consentie par Raymond Enjalbert, fils de feu Raymond, chevalier, en faveur d'Olivier de Salles, damoiseau, et de Géraud, son fils. — Testament de Gensanne, veuve de Déodat de Lestang, etc.

C. 1401. Registre.) — Petit in-8°, 36 feuillets, papier.

1350-1351. — Minutes de Bernard Rocozelli, notaire de Creyssel. — Obligation de 8 florins d'or en faveur de maître Jacques Comitis, notaire royal de Sainte-Eulalie-du-Larzac, par Bernard Avesque, de La Panouze-de-Sernon. — Prise de possession, par noble Ayssin de Montpezat, de certains biens vacants. — Acceptation comme donat de la maison de Mayronet, de Pierre Colrat, par frère Barthélemi Guerssi, commandeur de ladite maison. — Vente d'une maison à Creyssel, par Jacquette, veuve de Jean Rocozelli, notaire, fille de Guillaume de Saint-Privat. — Mention de nobles : Guillaume Artald ; Pierre Bonafos (*Bonafoci*), prieur de La Panouze; Pierre Virgile, capitaine commandant du château de La Bastide; Durand de Marcorelle; Ramond Bernard de Sainte-Gemme, lieutenant du sénéchal dans la vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil, etc.

C. 1402. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1362-1371. — Minutes de Bernard Rocozelli, notaire de Creyssel. — Accord entre Guillaume Dufau, de La Bastide en Vabrais, et Déodat Calvet, prêtre, de Saint-Rome-de-Tarn ; Édouard, roi d'Angleterre, par la grâce de Dieu, régnant ; Ramond Géraud (*Giraldi*), damoiseau, présent audit accord. — Constitution de dot à Esclarmonde Arnal, future épouse de Guillaume Dufau ; témoin : noble Aymeric Miri, damoiseau. — Reconnaissance féodale de maître Bernard Portal, notaire, en faveur de noble Ramond Rigal, damoiseau. — Autorisation accordée par le comte d'Armagnac aux habitants de La Panouze-de-Sernon de se construire un réduit ou fort, afin de s'y abriter contre les ennemis qui ravageaient alors le Rouergue. — Nomination par ledit comte de Ramond Estornet, prêtre, aux fonctions de chapelain de la chapellenie fondée en l'église Saint-Julien de Creyssel ; lettres dudit comte, etc.

C. 1403. (Registre.) — Petit in-8°, 168 feuillets, papier.

1364-1369. — Minutes de Bernard Rocozelli, notaire de La Panouze, vicomté de Creyssel et baronnie de Roquefeuil. (sous le règne d'Édouard, roi d'Angleterre, en 1364 et 1365). — Bail à ferme des revenus de l'église Saint-Martin-de-Pinet appartenant au chapitre de Rodez. — Lauzime consentie par noble Saure, veuve de G. Ayral. — Vente au profit de noble Esquin de Creyssel, prieur d'Alzonne, de propriétés relevant de noble Guibert de Luzençon. — Mariage de Fine, fille de Gui de Peyre, qui lui constitua en dot, outre certains vêtements et objets mobiliers, 10 livres d'Aquitaine, desquelles le denier d'or, appelé noble guyanés, valait 25 sous, etc.

C. 1404. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1371-1374. — Minutes de Bernard Rocozelli, no-

taire de Creyssel. — Lauzimes : par noble Jean de Montméian (*de Montemeiano*) ; — par noble Brayda, veuve de noble Bérenger de Luzençon, tutrice de noble Pons de Luzençon, son fils ; — par Hugues Escornet et Jean Decastres, administrateurs de l'hospice de Creyssel ; — par noble Jourdain Jorda ou Jourdain, chevalier, seigneur du château de Tournemire ; — par noble Jean de Gozon, seigneur de Mélac. — Nomination de syndics par les habitants de Creyssel, en présence de Gaucelin del Salés (*de Salicio*), licencié ès-lois, juge de la vicomté de Creyssel. — Vente d'une partie du moulin de Raspalhac à noble Bernard Amalvi, habitant du château de Montclar. — Obligations : au profit de noble Arnaud de Baulat; — en faveur du même par noble B. de Saint-Maurice, prieur de Creyssel. — Vers le milieu du registre on trouve vingt vers dont ceux-ci font partie :

« Elas quant verray ma mie
« Rossinhollet dis le moy
« Je morray du mal d'envie
« Se biefment je ne la voy.

C. 1405. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1354-1399. — Registre contenant actes et relations de procès, de Bernard Viguier, clerc, notaire du comté de Rodez. — Autorisation donnée par noble Jean de Ténières, sénéchal dudit comté, aux habitants de Miramon de nommer des syndics ou procureurs fondés, à l'effet de faire constater le dommage à eux causé par la réparation des fortifications et la garde dudit lieu de Miramon, ordonnés par le sénéchal. — Descente sur les lieux par noble Gaillard Saumatre, juge du comté, assisté de maîtres Guillaume Ruffel, trésorier, et P. Carelh, procureur dudit comté. — Ordonnance de convocation au lieu de Centres. — Mesures prises en commun. — Autres mesures relatives à la défense du château de Coupiac. — Vente du lieu de Malleville par le comte de Rodez au seigneur de Cardaillac. — Quittance par les consuls de Sauveterre, à Guillaume del Mazet, de la somme imposée sur ledit lieu ; en date ladite quittance du 20 mai 1367, *regnante domino Eduardo, rege Anglie et domino Eduardo suo primogenito, principe Aquitanie*. — Reconnaissance de dette de noble Augier de Calmont, damoiseau, mineur de 25 ans, habitant du château de Calmont-de-Plancatge. — Quittance de Bérenger de Campagnac, recteur de l'église Sainte-Catherine du bourg de Rodez, aux consuls dudit bourg, de l'indemnité qui lui avait été allouée pour raison de la maison presbytérale et du jardin pris dans le but d'y pratiquer des fossés de défense. — Contrat à propos des quatre cas entre le comte et les consuls dudit Bourg. — Prix fait relatif aux fortifications d'une partie dudit bourg. — Hommage de Rustang Girbèle, de Bozouls, à frère Durand Malian, commandeur de Spédaillac et des Landes, agissant au nom de Ramond de Cazillac, chevalier, prieur de Saint-Gilles, commandeur du temple d'Espalion et de la grange d'Aubignac, etc.

C. 1406. (Registre.) — Petit in-4°, 89 feuillets, papier.

1360-1362. — Minutes (irrégulièrement tenues) de maître Guillaume Fornerii, notaire du comté de Rodez. — Testament incomplet d'Issens, sœur de Jourdain Bournazel, femme de Guillaume Nates, marchand, du bourg de Rodez : inhumation dans le cimetière de Saint-Amans; 30 messes à dire le jour de la neuvaine, au prix de 12 deniers tournois chacune; legs de 2 sous tournois à la recluse de Rodez; idem de 12 deniers aux maisons de lépreux de la cité et du bourg. Ses enfants nommés dans l'acte sont : Bérenger, moine, Ger..., moine, Ramond, Marquise et Sobeyrane, religieuses d'Albi, Fine, religieuse de Nonenque, Béatrix, Gaillard. — Testament de noble Ricarde de Malleville, fille de feu Germain de Malleville, docteur en droit, et femme de Guillaume Ratier, chevalier, habitant du bourg de Rodez. — Hommage au comte de Rodez par Bérenger d'Arpajon, pour sa vicomté del Vals. — Testament de noble Ayglantine, veuve de noble Vivian de Penavayre. — Prise de possession de la baronnie de Romeguière (*de Romegeria*) par Ramond Bérenger, chevalier, seigneur de Bertholène, qui la tenait en héritage de noble et puissant seigneur Guillaume de Puyservier, à la condition de porter son nom et ses armes ainsi que son étendard ou bannière, etc.

C. 1407. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1361-1366. — Minutes de Guillaume Fornerii, clerc, notaire du comté de Rodez. — Enquête faite par le juge criminel dudit comté sur les vols de poules, cochons et autres choses, commis par quatre personnages armés se prétendant anglais, mais reconnus pour être des agents de Rigald Des Ondes. — Les Anglais occupaient alors Espalion. — Autre enquête faite en la cour de noble et puissant seigneur Ramond de Salles, chevalier, sénéchal du comté, contre Jean Alran, sergent, du lieu de Paloriès, accusé d'avoir promis aux anglais, alors maîtres d'Espalion, de leur livrer la tour et les forts dudit Paloriès, appartenant à Guillaume Ratier, afin de pouvoir exercer avec plus de chance de succès leurs hostilités contre la ville de Rodez et le reste de la province ; interrogatoire de l'accusé. — Reconnaissances féodales en faveur dudit Ratier, chevalier. —

Donation, sous condition de foi et hommage, par Bérenger d'Arpajon, vicomte de Lautrec, à noble Gui Guy, de Calmont, de toutes les rentes perçues sur le hameau du Pouget, lesquelles avaient précédemment appartenu à feu Déodat de Camboulazet et à Claire, sa fille. — Nomination par noble et puissant seigneur Gui de Sévérac, chevalier, majeur de 25 ans, de vénérable et circonspecte personne Hugues de Castelnau, professeur de droit dans le comté de Rodez, pour assister noble Jean de Castelnau et de Calmont, et Mgr Faydit, évêque de Rodez, dans la décision du différend qui divisait ledit seigneur de Sévérac et Amalric, son frère. — Protestation de Rigal Du Verdier, damoiseau, à l'encontre de la nomination faite par Thomas de Witevalhe, sénéchal de Rouergue pour le prince d'Aquitaine, par lettres données à Villefranche le 10 juillet 1366, de la personne de Jourdin Pilori, marchand, du bourg de Rodez, à l'effet de consentir lauzimes et de percevoir les droits de franc-fief, etc.

C. 1408. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1374-1380. — Minutes de Barthélemy Serres, notaire apostolique, impérial, épiscopal, etc., de Rodez. — Vente d'un jardin situé audit lieu par noble Amalric Bérenger, *aliàs* de Bertholène, fils d'autre Amalric, conjointement avec noble Jeanne, sa femme, et noble Guillelme, femme de noble Raymond Bérenger, *aliàs* de Bertholène, chevalier, au profit du sieur Géraud Gaffuer, marchand, de Rodez. — Donation de 70 francs d'or à Pierre Aldebert, frère Prêcheur du couvent de Rodez, par Ramond Dupuy, de ladite ville, à qui ils étaient dus par noble et puissant homme Jean de Lorda, chevalier, seigneur de Peyragues en Quercy. — Bail à fief d'un pré dit de Layssole, situé à Marcillac, par Ramond Matfred, prêtre, procureur et trésorier de très-révérend père en Dieu Jean, patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'église et évêché de Rodez, et par Pierre de Talayssac, chancelier épiscopal, etc.

C. 1409. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1379. — Minutes de Dominique Mat (*de Matho*), notaire de la vicomté de Creyssel. — Épigraphes : *Ave Maria*, etc. *Assit principio sancta Maria meo. Amen.* — Lauzime d'un jardin situé à Creyssel par noble Saure, veuve de noble Guillaume Artal, de Millau. — Vente d'un jardin situé audit Creyssel, par Guize Guine, femme autorisée de Guillaume Blanquier, à Delphine Amelh, femme de Durand Fontès, pour le prix de 10 florins d'or. — Vente d'autre jardin par Ramond de Barayas, du château de Caylus, à Hugues Mayniel, du même endroit, au prix de 1 florin et demi d'or ; ledit jardin grevé d'une rente de 2 deniers tournois au profit de noble Delphine Malian, femme de noble Jacques Géniez. — Formules d'actes divers, tels que création de notaires ; concession de sauvegarde ; réception de lods et ventes ; prolongation d'hommage ; création de sergents, de châtelains, de baillis, etc.

C. 1410. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1450-1460. — Minutes de maître Jean Sapientis, notaire et gardien des archives du comté de Rodez. — Reconnaissance du mas de Montelhet, consentie au comte de Rodez par Jean Cestre. — Exemption en faveur des habitants de Muret du droit de péage de leurs bestiaux, lorsqu'ils traversaient le Causse-Comtal pour se rendre sur les montagnes d'Aubrac ou ailleurs. — Testament de noble Bernard Sigald, damoiseau, fils de feu Guillaume, chevalier, du château de Camboulas. — Accord entre noble Jean de France, capitaine dudit château, et les consuls et les habitants de cette localité, à l'occasion du guet et garde. — Autre accord entre les paysans de Sébazac et l'abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, à propos d'un droit de quarte payé annuellement au comte dudit Rodez. — Prise de possession d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-Amans, du bourg de Rodez, par feu Guillaume de Carlat, dudit bourg. — Sentence sur le fait de la justice d'Albin (Aubin) réclamée par noble Guillaume de Morlhon, seigneur d'Asprières, contre les consuls dudit Albin. — Copie d'un acte en langue vulgaire, de 1321, sur la manière de procéder à la levée du droit de commun de paix, etc.

C. 1411. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1529-1543. — Minutes de maître Jean Bonal, notaire de Rodez. — Accord sur procès entre les syndics d'Aubrac et des frères Prêcheurs de Rodez, d'une part, et noble Astruge Monteil, dame de La Monteillerie, au sujet de certains droits de quarte, sur des terres situées au mandement de Ségur. — Achat fait de noble Géraulde Du Prat, femme de noble, magnifique et puissant seigneur dudit lieu et baron de Sévérac. — Constitution de dot de Madeleine Juéry, future épouse de noble Jean d'Alboy, fille de Gaspard Juéry, dit del Claus, seigneur dudit Claus, et de noble Antoinette de Mostuéjouls, mariés. — Accord entre le prieur de Brussac, noble François d'Alboy, et les prêtres de Trébosc, touchant le legs de 1,000 livres fait à ces derniers par feu noble Noël d'Alboy, écuyer, seigneur de Brussac, des Crosets et de La Calmette, habitant du château de Montrozier. — Achat par Pierre Peyrenc, de Laissac, des

vignes ayant appartenu à Jean, bâtard d'Armagnac. — Transaction entre Mgr Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, lieutenant et gouverneur général du comté pour les roi et reine de Navarre, et M. Bernard Cromières, prêtre d'Estaing, au sujet des biens confisqués à Ramond de Vérières, « exécuté à mort pour ses violences, oppressions, » etc. — Répertoire.

C. 1412. (Registre.) — In-4o, 186 feuillets, papier.

XVIe-XVII siècle. — Créations de notaires dans diverses localités du comté de Rodez et des quatre châtellenies du Rouergue, par maître Raymond de Cayron, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi de Navarre, Mgr l'évêque de Rodez, lieutenant-général de Sa Majesté audit comté, maître Jean Bonal, maître des requêtes, et autres. — Nominations de : Bernard Malrieu, à Ayssène; Jean Métailh, à Arvieu; Jean Garrigues, à Golignac; Delouvrier, à Salles-Curan ; Latornerie, à Nuces ; Pierre Hugues, à Bozouls ; Jean Bories, à Rodez ; Decaldagues, à Bédrines, paroisse de Vitrac ; André, à Saint-Geniez; Duverdier à Espalion ; Saltel, id. ; Sacquet, originaire d'Espalion, à Trémouilles; Jean Cambon, à Cabrespines ; Aldias, à Gabriac; Bertrandi, natif de Laissac, à Saint-Martin-de-Leune, etc.

C. 1413. (Registre.—In-4o oblong, 85 feuillets, papier, en langue vulgaire.

1309-1310. — Minutes sans désignation de nom de notaire. — Quittance consentie par Gui de La Pépie, prieur de Sainte-Croix, de la somme de 5,000 sous, provenant du prix de ferme des revenus dudit prieuré. —Quittance consentie par Jean de Lumbers, commandeur de l'hôpital de Sainte-Croix. — Reconnaissance féodale de P. de Molières, damoiseau, de Sainte-Croix, en faveur des consuls de cette ville, pour une pièce de terre contiguë aux fossés. — Donation de 45 livres tournois, par Saure Séguadier, fille de feu Pierre, à maître Duport, son mari. — Quittance finale consentie par W. de Ladous, de Villeneuve de Rouergue, à G. de Belvezet, de Sainte-Croix. — Obligation de 6 livres souscrite par Aimeric Macip en faveur de G. Tanquilh, pour vente de 7 setiers de froment, mesure de Figeac.

C. 1414. (Registre.) — In-4o, 139 feuillets, papier.

1280-1281. — Registre d'audience de la Cour du comte de Rodez, siégeant au bourg de ladite ville. — Sicard Fabri, de Vaurs, juge. —Enquêtes : contre Simon de La Fage, accusé d'avoir mis en vente une peau de renard défectueuse en plusieurs endroits; — contre G. Barbier, de la cité de Rodez, prévenu de vol de jardinage; — contre Guillaume Delbosc et Guillaume Martin, qui se permettaient, au mépris de la défense expresse du comte, de pêcher dans le gouffre de la rivière d'Aveyron, qui commence au moulin de La Gasquerie et finit à celui del Dersc ; — contre Guibert d'Arpajon et Astorg d'Albinhac, prévenus de rixe. etc.

C. 1415. (Registre.) — In-4o, 93 feuillets, papier.

1285-1287. — Livre d'audience de la Cour comtale de Rodez. — Dépositions à propos des coups portés à Hugues Liabuou, par Durand Rey. — Informations : sur un attentat aux mœurs commis sur la place du bourg audit Rodez; — sur des excès commis de nuit à Marcillac, contre Pons Olivier. — Audition de B. de Largue, de Bozouls, accusé d'avoir, de concert avec frère Ratier « *de Limoficinio*, » commandeur de La Garde, favorisé l'évasion d'un prisonnier détenu dans les prisons dudit Bozouls. — Information relative à une rixe, qui eut lieu sur la place du bourg, entre Bérenger et Guillaume « de *Aquisbonis* » d'une part, et Bernard Frénier, d'autre part. — Accusation de vol d'argent et de trois cachets de même métal, portée par B. Camboulas, contre Ramond Bergougnou; enquête en conséquence d'icelle.

C. 1416. (Registre.) — In-4o, 85 feuillets, papier.

1292. — Livre d'audience de la Cour comtale de Rodez. — Plainte du sieur Baudian, qui aurait été frappé à la figure, sur la route entre le bourg de Rodez et l'Aveyron, par « *Chiro de Gran*, » dont les biens, pour cette raison, furent placés sous la main de la justice, par ordonnance de Géraud de Caseneuve, bailli dudit bourg. — Plainte de P. de Saint-Amans contre Hugues Liabou, fils de feu Durand, accusé de l'avoir grièvement blessé à coups de pierres. — Violence exercée par Hugues de Montfort contre Marthe de Rignac, sa servante. — Accusation de délit de pêche contre Thomas Laurens et autres, dans le voisinage des moulins de « Molinau » et de La Gasquerie, sur l'Aveyron. — Pierre de Tesq, fils de Guirbert, du mandement de La Selve, est accusé du vol d'une jument, poil rouge et marquée au front de deux étoiles, au détriment d'Étienne de Saint-Georges, du hameau d'Ortolès, etc.

C. 1417. (Registre.) — In-4o, 92 feuillets, papier.

1294-1300. — Livre d'audience de la Cour de Montrozier, membre du comté de Rodez. — Comparution à

Montrozier, par-devant R. Sicard, juge du bourg et du comté de Rodez, tenant les assises, de Pierre Aldebert et Jean del Mazel, qui se portent caution pour Guillaume de Gages. — Jugement de défaut en faveur de maître Guillaume de Gabriac, agissant pour lui et pour G., son frère, contre R. de Mascle, fille de feu P. — Ordonnance du juge autorisant Flore de Gage, femme de P. Delbès, *aliàs* de Rodez, absent, à aliéner partie des biens de ce dernier, jusqu'à concurrence de 200 livres. — Obligation consentie par-devant P. Camboulas, juge du comté, en faveur de P. Delouvrier, créancier de 20 sous rodanois et cinq quartes de froment, etc.

C. 1418. (Registre.) — Grand in-4°, 42 feuillets, papier.

1325. — Articles accordés entre l'évêque de Rodez, le chapitre de la cathédrale et le comte, par l'entremise de Guillaume IV, évêque de Mende. — Détail des luttes entre les gens du comte et ceux de l'évêque. — Meurtre de quatorze hommes du parti de ce dernier. — Incendie et destruction de maisons appartenant au chapitre. — Pendaison aux ormeaux d'Albespeyre des criminels jugés par les curiaux du comte. — Pendaison aux ormeaux de Saint-Cyrice de ceux jugés par les curiaux de Monseigneur. — Insultes faites, près de Gages, à l'évêque faisant sa tournée pastorale, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient, par les gens au service du comte. — Trouble apporté aux processions, dans la rue Sainte-Marthe et ailleurs; mise en fuite de l'évêque. — Audition de témoins sur tous ces faits et sur le paréage, la juridiction de la cité, les hommages, etc.

C. 1419. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1334. — Pièces du procès en appel porté devant le juge des Montagnes du Rouergue par les hommes de Gaillac, se prétendant lésés par un jugement du juge de la baronnie de Sévérac. — Trouble desdits habitants dans la jouissance de certains pâturages; animaux tués; hommes, femmes et enfants jetés en prison par ordre dudit juge, à qui l'on reprochait d'avoir laissé les détenus pendant un jour et la moitié d'une nuit sans aliments. — Incomplet.

C. 1420. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1341. — Enquête et autres actes de procédure relatifs au procès existant entre le Roi et le vicomte de Creyssel, au sujet de la justice de Lugagnac et de Peyrelade (*Petralata*). — Prétentions du procureur du Roi, consistant à établir par témoins que Ramond A..., se disant seigneur de Peyrelade, avait cherché le premier à usurper la juridiction, qui jusqu'alors avait été exercée par les officiers royaux de Compeyre; que ces mêmes curiaux avaient instruit cinquante ans auparavant l'affaire du vol de vases d'argent, au détriment de l'église de La Panouse, près Sévérac, lesquels vases furent retrouvés audit hameau de Lugagnac, etc. — Audition des témoins : Pierre Séveyriac, Hugues Dordé, Bernard de Lassalle, Pierre de Quézac, du lieu de Rivière, Raymond Metuel, etc.

C. 1421. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1342. — Fragment d'un procès entre noble Brenguier de Ségur, professeur de droit, demandeur, et le comte de Rodez, défendeur, représenté par maître Pierre Carrolhs. — Articulation de huit griefs par le plaignant : Guillaume d'Escoralhe, sénéchal du comté, avait, sans motif légitime, placé sous la main du comte l'étage inférieur de la tour du château de Ségur; le plaignant avait été privé de la portion lui revenant des impositions extraordinaires levées sur les hommes de Ségur; ledit sénéchal avait arrenté le droit de chasse aux perdrix sans faire compte au plaignant, selon le droit, de la moitié du prix dudit arrentement, etc. — Proposition d'enquête. — Énumération des faits sur lesquels les témoins devront être interrogés. — Renseignements sur la famille du plaignant, la tour de Ségur, etc.

C. 1422. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1342. — Procès instruit par-devant maître Guillaume Ruffel, délégué du comte d'Armagnac, entre noble Brenguier de Ségur, professeur ès lois, coseigneur dudit Ségur et seigneur de Roucous, et le procureur dudit comte, relativement à des manœuvres à bœufs ou « bouades », des redevances en poules ou gelines, et à d'autres choses exigées à l'encontre des compositions formulées par les exécuteurs testamentaires du comte Hugues. — Pas de conclusion. — Mention de Guillaume de Scoraille, comme sénéchal du comté de Rodez. — Exposé des prétentions dudit Bérenger de Ségur. — Renseignements sur la justice dudit Ségur et sur certaines condamnations prononcées par icelle.

C. 1423. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1342. — Enquête faite par Étienne Ratier, juge royal des Montagnes du Rouergue, commissaire à ce député par lettres de Guillaume Rolland, sénéchal du comté de Rouergue, et datées de Saint-Geniez, le 15 février 1341. Elle avait pour objet les premiers appels des causes jugées par les cours ou tribunaux de la baronnie de Sévérac. Audition

de quarante-six témoins, parmi lesquels : Durand et Bernard Galtier, du mas de La Sagète ; noble Bernard Idzemar, chevalier, du château de Vérières ; maître Pierre Béton, notaire de Sévérac ; Pierre Blanchi, prêtre-recteur de l'église du Truel ; Ramond Drulhe, du mas de Drulhe ; Étienne Cayrac, de Cayrac ; noble Astorg de La Tour, chevalier ; etc., lesquels déposent unanimement que les affaires jugées par les curiaux de ladite baronnie sont portées en appel devant le juge d'appeaux d'icelle.

C. 1424. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1343-1344. — Registre des appellations du comté de Rodez. — Appel d'Ayméric Véziat, barbier du bourg de Rodez, contre Maurel d'Aurlhac, Astorg Catel, Jean Germain, Pierre Gilenca et Déodat Quiriac, consuls dudit bourg, d'une sentence rendue par noble Guibert de Tournemire, bailli de la Cour du paréage. — Appel de Durand Nates, dudit bourg, contre noble Henri, seigneur de Castelmari, chevalier, et Robert son fils, d'un jugement rendu par noble Ramond Mancip de Bournazel, docteur et professeur en lois, juge du comté de Rodez, etc.

C. 1425. (Registre.) — Grand in-4°, 65 feuillets, papier.

1344-1345. — Procès entre les consuls d'Entraygues et les habitants de cette ville, au sujet de l'imposition de 300 livres établie par les premiers pour la construction du pont appelé « de fons de Gol ou Fodegol. » — Actes de procédure concernant les prétentions respectives des parties. — Guillaume Ruffel, juge. — Pierre de Valiech et Hugues de Ferminhac, consuls d'Entraygues. — Maître Pierre de Cayrouses, Pierre de Valiech aîné, Guillaume et Jean Dalbusquier, Jean Bessière, Jean Amigou, Bernard Latieule, Jean Viguier, Pierre Coste, Déodat Naucolorgues, Jean Delbès et autres figurent parmi les opposants à ladite imposition. — Sommaire des privilèges accordés aux habitants d'Entraygues par le comte Henri, père du comte actuel. (Pas de conclusion du procès.)

C. 1426. (Cahier.) — Petit in-8°, 20 feuillets, papier.

1346. — Enquête faite par maître Pierre Carelh, procureur du comté de Rodez, commissaire délégué par le sénéchal dudit comté, sur l'incendie de sept maisons à Orlhaguet ; les témoins entendus attestent que le bruit public accusait de cet incendie Gaspard de Bénaven et son fils Gasparot, pour se venger du sieur Rigal, dans la maison duquel il avait été procédé à une enquête sur la mort de Mirbal de Bénaven, frère de Gaspard, trouvé pendu dans la maison de ce dernier.

C. 1427. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1348. — Registre des appels portés devant le juge du comté de Rodez, relatifs à des procès vidés en première instance en la Cour de la châtellenie de Sébazac. — Procès de plusieurs habitants de Druelle : contre Jordan Borel, du bourg de Rodez ; — contre Pierre de Gajac, dudit hameau, prévenu de coups et blessures — contre Jean Canavols, du hameau de Canavols, au mandement de La Loubière, prévenu d'excès ; — entre Fize Panoze, veuve de Pierre Panoze, du hameau de Panoze, au bailliage de Sébasac, et Ramond Panoze, fils de feu Guillaume, du mas de Vilatelle, dépendant dudit bailliage, etc. — Noble Gaillard Saumade, juge dudit comté de Rodez.

C. 1428. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1349. — Enquête faite par-devant les commissaires du comte d'Armagnac et du seigneur de Mercœur, sur la justice du prieuré de Magnac, en litige entre ces deux personnages. — Audition des témoins produits par M. de Mercœur, parmi lesquels : Béraud del Vilar, de la paroisse de Saint-Urcise, vassal du seigneur de Canilhac ; « Franco de Coren, » damoiseau, de la paroisse de Coren, au diocèse de Saint-Flour ; Jean Cuzi, de Belvezet et près Magnac, etc. ; lesquels témoins affirment avoir souvent vu les panonceaux dudit de Mercœur placés en divers endroits du prieuré, en signe de suzeraineté. — Mention de Jean « Judei » comme ancien prieur dudit Magnac.

C. 1429. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1354-1357. — Plusieurs pièces d'un appel des habitants de Vilatelle contre le procureur du comté de Rodez, Déodat de La Parra étant juge commissaire. — Autorisation de citer P. Carrière, R. Gaffuer, D. Rossinhol, W. Bastier, Michel « lo trompayre, » La Guiole « lo Banier, » D. Séguret, Jean Séguret, de la cité de Rodez, R. Alauza, de Saint-Mayme, et autres en faveur des appelants. (L'objet du procès n'est pas indiqué.)

C. 1430. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1356. — Enquête faite par Guillaume Rigal, notaire du comté de Rodez, délégué par Bertrand d'Entraygues, pour servir au procès en appel intenté par noble Alcays d'Estaing, damoiseau, ancien bailli de la terre du seigneur d'Estaing, contre le procureur du susdit comté, à raison de la justice du hameau de Cabelh. — Le premier témoin, Guillaume Fabre, châtelain du château de Montézic, au

nom du comte de Rodez, déclare que le hameau litigieux fait partie du bailliage d'Alpuech ; que lesdits seigneurs d'Estaing ont la haute et basse justice audit hameau, de même qu'au lieu de La Terrisse, où il a vu exécuter par pendaison aux fourches plantées dans le bois dit « de lonc Sébélial, » etc. — Un second témoin atteste avoir vu « courir » dans le lieu de La Terrisse, par ordre des curiaux d'Estaing, une femme accusée de vol; comme aussi d'avoir vu fréquemment les mêmes officiers tenir assises audit lieu de La Terrisse.

C. 1431. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1362. — Procès introduit en la Cour de Ségur, membre du comté de Rodez, contre noble Vivian de Vesin, chevalier, et ses complices, parmi lesquels le bâtard de Vesin, et un écuyer dudit seigneur nommé Malia. Ils étaient accusés d'avoir, sans cause légitime, fait jeter dans l'étroite prison du château Guillaume Unal, del mas Unal ; de lui avoir lié et garrotté les pieds d'une façon si cruelle qu'il en perdit les deux pieds. Ils étaient en outre accusés, craignant que le prisonnier ne mourût en prison, de l'avoir fait porter « *ac si esset cadaver fetida, extra dictum castrum, in quodam baxart* (auge?) *fusti.* » Défense de l'accusé ; audition de témoins. (Pas de conclusion.)

C. 1432. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1362. — Dépositions des témoins administrés par noble Vivian de Vesin, accusé, ainsi qu'il est rapporté dans le précédent article, de mauvais traitements envers Guillaume Unal. — Énumération des faits à prouver. — Crimes imputés audit Unal. — Mention d'une peste qui sévit cruellement dans la baronnie de Vesin. — Prison du château. — Évasion du prévenu, etc. — L'enquête fut faite par noble Bertrand d'Entraygues, juge de la ville de Rodez, député par Déodat de La Parra, juge du comté.

C. 1433. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1365. — Enquête ayant pour objet de constater plusieurs droits du comte de Rodez, tels que ceux : d'accorder des sauvegardes constatées par les panonceaux portant ses armes, fixés aux portes et autres lieux pour lesquels lesdites sauvegardes avaient été demandées ; de connaître du fait d'usure et de port d'armes ; de pouvoir lever des subsides dans son comté, à l'exclusion du Roi et de ses officiers; de punir les auteurs de crimes ou de délits commis sur les chemins publics ou dans les eaux du comté ; d'avoir connu de l'attroupement des hommes de Réquista, Broquiès et la terre de Panat, réunis pour la poursuite des malfaiteurs, qui pour lors tuaient, pillaient et incendiaient en Rouergue ; d'avoir connu du crime de lèse-majesté, non-seulement contre la personne du comte, mais encore et surtout contre la sûreté publique. — Témoignages sur le fait des assises, des appels, des monnaies, etc. — Faits historiques à l'appui des déclarations des témoins.

C. 1434. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1368-1370. — Livre d'audience de la Cour de Crespiaguet, dépendant de la justice de noble Crescent de Flavin, seigneur dudit Flavin. — Enquête à propos d'une destruction de muraille par Déodat Albert, qui fut condamné à 1 florin d'or de dommages. — Procès entre ledit noble Crescent de Flavin et Jean Arsis et Marguerite Bru, mariés. — Maître Gaillard Mercier, juge de ladite terre.

C. 1435. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1370. — Livre d'audience de la Cour du comté de Rodez. — La première affaire soumise à maître Déodat de La Parra, docteur ès lois, juge, était relative aux fruits et revenus de la terre de Villecomtal, à propos desquels il y avait procès entre noble Pierre Rollan, chevalier, seigneur de Vallon, demandeur, et noble Ramond de Salles, chevalier, noble Jean Aymeric, damoiseau, et Guillaume de La Bosque, défendeurs. — La seconde, soumise à maître Guillaume de Granhols, licencié, juge dudit comté, tenant ses assises à Montézic, concernait un appel introduit par les gens de Crespiac contre le dom d'Aubrac et noble et puissant homme marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, représenté par Bernard de Broglie, prêtre (pas de solution). — La troisième est encore un appel de sentence rendue par le juge de Réquista (*Riestarn*). — Dans la dernière il est question des consuls d'Entraygues, cités par noble Rostan de Combret, damoiseau, procureur de Ramond de Salles, chevalier, et de Pierre de Combret, seigneur de Broquiès, qui se plaignaient de ce que les consuls exigeaient, contre tout droit, la participation des habitants de Golignac aux tailles, aux réparations des fortifications et au guet, tout comme des habitants dudit Entraygues.

C. 1436. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1372. — Appel interjeté devant Jordan Jordani, sénéchal du comté de Rodez, par les habitants du hameau de Casalis, dans la paroisse d'Antérieux, au diocèse de Saint-Flour, d'un jugement de condamnation prononcé contre

eux par noble Pierre de Chazelles, damoiseau, bailli du mandement de Châteauvieux, Rochos et Monchausson, pour le seigneur Garin d'Apcher, au sujet du droit de guet et garde au château d'Arzenc en Gévaudan, refusé par les appelants.

C. 1437. (Cahier.) — Petit in-8°, 12 feuillets, papier.

1372. — Enquête faite par Pierre de Garric, notaire du comté de Rodez et de sa Cour de Réquista (*Ricostari*), sur la tentative faite par soixante-dix hommes d'armes contre le château de Coupiac, arrière-fief du comté, et dont Pierre de Panat était seigneur. L'ennemi se présenta le 14 mai, vendredi, avant la fête de la Pentecôte, le soleil n'étant pas encore levé. — Dépositions : de Guillaume Senhorel, damoiseau, capitaine dudit château; de Durand et Pierre Capus ; de Bertrand, valet, et autres. — Parmi les assaillants se trouvaient, suivant la rumeur publique : Bertrand Dalbi; son compagnon le capitaine de Teq; Guillaume Cabirel; Izarn de Masq ; Jean et Louis de Solemniac, tous de Lautrec, et autres.

C. 1438. (Registre.) — In-8°, 181 feuillets, papier.

1375. — Livre d'informations faites par maître Hélie Porretti, notaire ordinaire de la Cour du château de Camboulas : contre Guillaume Rey, accusé d'avoir frappé volontairement avec un grand couteau Ramond Lomol jeune, et de lui avoir fait une large blessure (*magna crega*) au côté gauche de la poitrine ; — contre noble Jean Ebles, damoiseau, qui avait frappé d'estoc avec son épée Ramond Matet, prêtre ; — contre le même, pour avoir fait passer Menou, son frère, par une fenêtre de la maison de Guillaume Alauzet, d'Espinassettes, afin de lui ouvrir ensuite la porte ; — contre le même encore, accusé d'avoir battu le messager du seigneur de Bertholène ; — contre Guillaume Germain, accusé de vol ; — contre Jean de Lacour, pour avoir labouré partie d'un pâtus commun; — contre le nommé Lemousin et Pierre Ricard, pour avoir mené paître un troupeau malade au hameau de Camboulazet; — contre deux individus accusés d'avoir déchiré un filet (bertuel), appartenant au maître d'école de Camboulas ; — contre ceux qui avaient tué Guillaume Combes, de Fraissinhes, etc.

C. 1439. (Registre.) — In-8°, 47 feuillets, papier.

1379. — Livre d'audience de la Cour de Creyssel, Déodat Causac, licencié ès lois, étant juge dudit Creyssel et du paréage de Saint-Véran. — Procès contre Ramond Casalel, prévenu de coups et blessures. — Instruction de cette affaire par maître Durand de Matho, notaire ordinaire de ladite Cour.— Autres procès : contre Gui Lapierre, prévenu du délit d'injures contre Bernard Ricard et autres ; — contre Arnaud Codors, accusé d'avoir travaillé et cultivé des champs ne lui appartenant pas ; — contre Bernard Carabasse, prévenu de s'être servi, sans autorisation, du gardien du bâteau sur le Tarn à l'usage des gens de Creyssel; — contre Guillaume Thomas, pour avoir abandonné pendant la nuit la garde du château de Creyssel, à une époque où des bandes de voleurs infestaient le Rouergue ; — contre Jacques Mal, de La Panouse, pour avoir acheté des objets dérobés par lesdits voleurs à Sainte-Eulalie et autres lieux, etc.

C. 1440. (Registre.) — In-8°, 60 feuillets, papier.

1379-1380. — Livre d'audience de la Cour de Camboulas, membre du comté de Rodez, tenu par Hélie *de Ruppe*, notaire ordinaire de ladite Cour. — Informations : contre Guillaume Alauzet, du hameau d'Espinassettes, qui avait refusé d'obéir aux injonctions du sergent du comte de Rodez ; — contre un habitant du mandement dudit Camboulas, prévenu d'avoir traité de voleurs et de pillards le bailli et le notaire ordinaire dudit lieu ; — contre Guillaume Buscaylet, pour s'être approprié, sans titre aucun, la maison de feu Aymeric Ricard, prêtre, située au hameau de Baissac ; — contre des habitants de Recoules, de Prades et autres lieux, prévenus d'avoir, au mépris des défenses expresses du comté, acheté un certain nombre de bêtes à cornes des anglais qui occupaient le château de Montferrand, etc.

C. 1441. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1380. — Livre d'audience des cours de Camboulas et de Salles-Comtaux. — Affaires civiles : entre maître Ramond Lauret, notaire de Marcillac, demandeur en paiement de frais d'expédition, et noble Olric Des Ondes, débiteur ; — entre Gaillard de Montredon, bailli de Salles-Comtaux, et Bernard Verdier, de Marcillac ; — entre Bernard de Vielhveyssac, bailli du château de Camboulas, et Étienne de Velhac, du hameau dudit Velhac ; l'instruction de cette affaire, relative à une infraction de sauvegarde, fut confiée à maître Alvergne, notaire de Camboulas, par maître Pierre Féron, licencié ès lois, juge du comté de Rodez; — entre maître Besombes, notaire, bailli de Salles-Comtaux, et Déodat Castanier, dudit Salles, etc.

C. 1442. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1382-1383. — Livre d'audience de la Cour de Cam-

boulas, membre du comté de Rodez. — Enquête contre Bernard de Vielhveyssac, bailli dudit Camboulas, prévenu de malversations, extorsions, injures, etc. — Procès fait : à Ramond Alauzet, accusé de vol de gerbes au détriment de Guillaume Ithier, fermier des revenus du prieuré de Canet; — à Déodat Ségur fils, pour avoir déplacé, sous l'inspiration du malin esprit, un tonneau (*pipam*) destiné au transport de la provision de vin du comte ; enquête à ce sujet faite par Pierre Labarthe, notaire ordinaire de ladite cour ; audition des témoins Bernard de Saint-Jacques, du mas del Serret, Déodat Neyrac, du mas de Prunhs, et autres. — Autre procès fait à Déodat Gineste, du hameau del Arnaldesc, accusé de s'être approprié un bœuf de Jean Vital, de Frechrieu, et d'avoir insulté celui-ci. — Procès contre Ramond Bessière, du mas de Bayssac, pour avoir, « par oubli de Dieu et poussé par la cupidité, qui est la racine de tous maux, » volé un anneau d'une roue de char appartenant à Jean de Frechrieu, etc.

C. 1443. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1386-1388. — Livre d'audience de la Cour de Camboulas. — Enquêtes : contre Ramond Benezech, du hameau du Bibal, accusé d'avoir pris et amené audit lieu un certain nombre de bêtes à corne, et de les y avoir tenues enfermées pendant un jour et une nuit, malgré la défense du juge ; — contre Bernard André, à propos d'une faulx ; — contre Hugues Forcat et autres, au sujet d'une contravention à la mainmise sur les blés de noble Bertrand de Salles, damoiseau ; — contre Guillaume Garibert, pour contravention à une ordonnance du trésorier ordinaire du comté de Rodez. — Procuration de Jean de Méjanès, chanoine de Rodez, en faveur de Pierre de Méjanès, aux fins d'expulser des maisons et des biens appartenant au constituant Hugues Bruguière, du mas de Méjanès, etc.

C. 1444. (Registre.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1387. — Enquêtes faites à la requête de Bernard Viguier, notaire et procureur du comte de Rodez, contre Géraud Canhac, détenteur d'un trésor trouvé dans un égout du bourg de Rodez, et réclamé par ledit procureur. Ce trésor, composé, d'après plusieurs témoins, de plus de 700 pièces d'or, était renfermé dans un « péchier » (pot) d'étain de la capacité d'un quarton ou de cinq pauques de vin. Il est parlé dans ces enquêtes : de la dénonciation et de l'excommunication dudit Géraud Canhac, prononcée dans l'église de Saint-Amans, à la requête de plusieurs débiteurs ; d'une église paroissiale sous le vocable de Saint-Blaise, existant dans ledit bourg ; d'une grande mortalité à Rodez en 1361 ; de la dimension desdites pièces, lesquelles étaient de grand module, et portaient d'un côté une belle chaise avec la mère de Dieu tenant l'enfant Jésus; de la grande hauteur de l'égout, qui était très-solidement construit, avait une voûte, recevait les eaux orientales dudit bourg, passait sous la place de ce nom, puis sous celle de l'Olmet et se dirigeait ensuite vers le cimetière de Saint-Amans.

C. 1445. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1392. — Pièces d'un procès intenté par noble Brenguier Dalon, chevalier de Saint-Jean, commandeur de La Clau, jadis propriété des Templiers, contre Pierre Dalans, du mas de Salotes ou de Salles, se refusant à faire guet et garde au château fort dudit La Clau, et à payer sa part d'imposition à cause dudit château. Instruction de l'affaire par-devant Géraud de Valiech, juge des montagnes de Rouergue, dans sa maison à Rodez, convertie en salle d'audience, à cause du danger des chemins et des affaires pressantes du comté. Énumération des faits allégués par le plaignant, contenant : la date approximative de la construction de la tour de La Clau ; les droits de justice du commandeur ; une allusion aux luttes dans la province entre les rois de France et ceux d'Angleterre, etc.

C. 1446. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1397. — Enquête faite par M. Michel de Périer, juge royal de Marvéjols et autres lieux, pour servir au procès intenté par maître Gasinel, procureur de la Cour de paréage de Rodez, contre Hugues Gaillard, procureur du Roi de la sénéchaussée de Rouergue ; ledit procès relatif à une contestation de juridiction en matière de duel opposée à la Cour dudit paréage. — Jean Bergonho, notaire royal et apostolique de Rodez, déclare avoir entendu, un jour qu'il assistait à l'audience, P. Robin adresser la parole à Ramond Émergan (*Emergani*), à la suite de quoi le duel fut adjugé. Il déclare en outre que le champ où le combat eut lieu était entouré d'une barrière, et que ce champ n'avait pas toujours été destiné à ces sortes de luttes, etc. Dépositions : de maître Hugues Merul, notaire du bourg de Rodez ; d'Aymeric Foulquier ; de Bérenger Affayros; de maître Guillaume Banchi, savant en droit; de Pierre Pelet, etc. — Renseignements intéressants dans ces diverses dépositions.

C. 1447. (Rouleau.) — Parchemin, sceau enfermé dans un étui de bois.

1399. — Accord entre noble Réginald, seigneur de Pons, vicomte de Turenne, et Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, Fezensac, etc. — Par cet acte, où il est parlé des

prétendus droits dudit seigneur de Pons sur le comté de Rodez, comme ayant cause de feu Izabelle de Rodez, fille aînée du comte Henri, ledit de Pons renonce, sous certaines conditions, à tous ses droits sur Cabrespines et Montazic. — Fait et passé à Gourdon au diocèse de Cahors, au-dessous du fort, en présence de Pierre Audebert, châtelain, Guiscard Ébrard, bailli dudit Gourdon, Pierre de Salenhac, de Salenhac, etc. ; Pierre *Malamosca*, notaire. — Visa des signatures par Guithard, seigneur d'Ulphe, chevalier, sénéchal du Quercy.

C. 1448. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

XIVe siècle. — Copie collationnée sur l'original par Guillaume Fournier, notaire, des dépositions reçues en la Cour de Ségur par Déodat de La Parra, juge du comté de Rodez, contre noble Vivian de Vezin, seigneur dudit lieu, et aussi contre ses adhérents, parmi lesquels figure Guillaume de Vezin, damoiseau, bâtard dudit seigneur. — Celui-ci était accusé : d'avoir fait incarcérer, sans motifs suffisants, Guillaume Unal, du mas Unal ; de l'avoir fait mettre si étroitement aux fers, qu'il en perdit les pieds; d'avoir refusé de l'élargir, malgré l'offre d'une bonne et valable caution. — (Voir l'article 1433).

C. 1449. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

XIVe siècle. — Enquêtes pour servir au procès introduit en la Cour du sénéchal du comté entre le procureur du comte et les habitants du hameau d'Abel, d'une part, et les tenanciers d'Alaussac, d'autre part, à propos des tailles et des subsides. — Ledit procureur entend prouver par témoins : que le hameau d'Abel est dans les dépendances du château de Montézic, et ses habitants justiciables du comte ; que ce dernier est en possession et saisine de leur administrer la justice par l'intermédiaire de ses officiers, et qu'il a toujours joui du droit d'exiger d'eux tailles et subsides pour ses propres guerres et celles du Roi, etc. ; — prétentions contraires du fondé de pouvoirs des hommes d'Alaussac.—Dépositions de Guillaume Dujou, du mas Delfau, âgé de 100 ans et plus (*etatis ut dixit centum annorum et ultra*), Géraud Barthélemi, de Vernholes, Pierre Martin, de La Martinie, qui se rappellent avoir vu tenir les assises du comte à Montézic, et y figurer, sans savoir pour quel motif, Jean Abel, père des habitants actuels dudit hameau d'Abel, etc.

C. 1450. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

XIVe siècle. — Enquête faite à la requête du procureur fiscal du comte de Rodez, contre noble et puissant homme Hugues d'Arpajon, seigneur de Calmont-de-Plancatge, dépendant de la justice dudit comte, à cause de son château de Cassanhes. — Dépositions de Guillaume Vigier, Jordan, Ducros, Jean Robert, *aliàs* de Rames, tous habitants du bourg de Rodez, qui attestent avoir droit de justice dans différents hameaux de la susdite seigneurie, sans pouvoir toutefois l'exercer, à cause des obstacles suscités par ledit Hugues d'Arpajon.

C. 1451. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XIVe siècle. — Remontrances faites au procureur du Roi, à l'occasion de l'érection de fourches ou poteaux près du Sauvage et en d'autres lieux dépendants de la châtellenie de Sébazac, tel que le mas de La Garrigue. L'érection en ce dernier endroit avait été faite par Jean Boscayrol, bailli (*bajulus*) de Clausevigne, bien que la haute justice de ce lieu appartînt au comte, et la basse à la commanderie de Saint-Jean. — Titre incomplet.

C. 1452. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1401. — Enquête faite à Prades-d'Aubrac par Jean Camelet, notaire, commissaire délégué par Géraud de Valiech, lieutenant du juge des montagnes de Rouergue. Cette procédure eut lieu en conséquence d'une plainte générale des habitants dudit Prades contre le dom d'Aubrac et ses officiers qui les tourmentaient de toutes manières : en exigeant plus de manœuvres à bœufs qu'il n'en était dû ; en leur prohibant, à l'encontre des compositions anciennes, la pêche dans le ruisseau de Mossaur; en détruisant leurs maisons pour en utiliser les poutres en bon état au profit du château de Prades; en les frappant de contributions injustes et exorbitantes. — Témoins entendus: Pierre Fizes, Pierre Bousquet, Guillaume Minhot, Jean Gardes, Jean Vidal, Durand Pons, Étienne Rodat, Pierre de Beulac, Hugues Marti, Pierre Gardes, etc.

C. 1453. (Registre.) — In-8°, 442 feuillets, papier.

1402. — Enquête faite en la Cour de Saint-Geniez-d'Olt, à l'occasion d'un prétendu délit de pêche commis dans les eaux de Mossaur par Jean Gay, Pierre Gardes et Jean Girart, de Prades-d'Aubrac. — Les inculpés disaient pour leur défense que la pêche leur avait toujours été permise dans lesdites eaux, et que c'était par abus de pouvoir que le dom d'Aubrac avait fait publier des défenses y relatives. — Le représentant du dom voyant dans ce délit un acte des plus criminels, en demandait la punition sévère

et exemplaire dans ses conclusions, dont le commencement est ainsi : « Igitur juxta et secundum legitimas et canoni-
« cas sanxiones dicunt bono presidi terram et juridictionem
« sibi submissam in tranquillitatem tenere a malis et cri-
« minosis hominibus et personis debeat expurgatam sicut
« et bonus cultor et agricola facit qui dumos et spinas a
« campis et bonis suis pro posse suo ejessit ut boni fructus
« exinde exire et progredi valeant atque possint et ne ra-
« tione dictorum dumorum et spinarum dicti fructus de-
« pereant sed ipsis amotis augmentetur, etc. »

C. 1454. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1402. — Registre contenant la copie des pièces produites par le procureur de noble Gui, seigneur de Sévérac, relatives au château de Peyrelade, dont ledit Gui réclamait la quatrième partie contre Bernard, comte d'Armagnac, de Rodez, etc. — On y trouve de plus l'enquête sur le même objet, faite par Ramond de Monteils, juge de la vicomté de Creyssel, et Pierre Pelegri, capitaine du château de cette localité, commis par le comte Bernard pour l'instruction et la terminaison de cette affaire. — Parmi les pièces produites figure l'acte en langue vulgaire, de 1174, par lequel Bernard d'Anduze et Bertrand, fils de feu Bernard Pelet, font donation à Gui de Sévérac du château de Peyrelade, situé dans les diocèse et comté de Rodez; un autre acte en langue vulgaire aussi, de l'année 1194, par lequel les frères Henri, fils de Merceire, reconaissent tenir ledit château en fief de Gui de Sévérac, fils de Sébélie : « per aital convenc que quant tu volras recebre lo
« castel de Peyrelada per tu ho per mesatge nos non deven
« nudar los pes adevant ni atras se non ho fam per lo cas-
« tel a redre. »

C. 1455. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

1411. — Procès entre le commandeur de Lugan et de La Clau et le procureur du comté de Rodez, relativement à la juridiction du mas de Saletas ou de las Sales, situé dans le voisinage dudit La Clau. — Lettres de commission de Bernard d'Armagnac, comte dudit Rodez. — Production de titres, entre autres, d'une transaction de 1266 passée entre frère Chambarut, commandeur de Sainte-Eulalie de l'ordre du Temple, et Dalmas de Vezin, chevalier, au sujet du susdit hameau. — Copie de la reconnaissance féodale des mas Dissaure et de Las Sales, consentie en 1273 par Déodat Éralh de Sévérac, chevalier, à Hugues, comte de Rodez. — Dépositions des témoins cités à la requête de Bérenger Dalond, chevalier de Saint-Jean et commandeur de La Clau, parmi lesquels : Pierre Duvivier, du mas Destels; Jean Delpal, du mas del Pal; Jean Valentin, Jean Unal, du mas du Lac; Ramond Unal, du château de La Clau, etc.

C. 1456. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1414. — Procès introduit par-devant le sénéchal et les conseillers du comte Bernard d'Armagnac contre Guillaume de Lacombe, écuyer, seigneur de Gordièje, qui s'était refusé à payer les droits de péage exigés sur le pont de Trébol, dans la baronnie de Pierrefort, au profit dudit comte. — L'intimé se plaint devant les juges de n'avoir pu trouver à Rodez avocat ni procureur, et cela par crainte de noble Jean de Broquiès, capitaine du château de Pierrefort. Il demande, en conséquence, qu'il lui en soit désigné une d'office. Le Conseil, agréant la réclamation, nomme à ces fins Bernard Dangles et Pierre de Mayres, licencié ès lois. — Copies en langue vulgaire de plusieurs lettres du comte, de Guillemot de Solages et d'autres personnes éminentes. — Renvoi de l'affaire devant la Cour dudit Pierrefort.

C. 1457. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1417. — Information faite par ordre de Guillaume Maurel, juge des montagnes de Rouergue pour le comte de Rodez, au sujet d'abus de pouvoir reprochés au baron d'Arpajon, seigneur de Calmont-de-Plancatge, par George et Guillaume Viguier, Arnaud Ducros, Durand Gaston, Ramond Resseguier, Jourdain Mercier, Jourdain Sayrac, fils de Pierre, Jourdain Nates et plusieurs autres habitants de Rodez, ayant fiefs et redevances dans ladite seigneurie de Calmont. — Le principal abus consistait, d'après maître Étienne Bompar, notaire, en ce que ledit seigneur s'était emparé, pour la provision du château de Calmont, de tous les blés de redevance appartenant aux plaignants, lequel abus se produisit pendant tout le temps que la guerre dura en France.

C. 1458. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1418. — Enquête faite par Jean Sapientis, notaire, délégué de M. de Mayres, juge du comté, à la requête du procureur fiscal dudit comté, contre Jean Salgues, du hameau de Castries, au mandement du Ram, accusé de dégradations dans la forêt comtale de Tries. — Citation à la requête du demandeur des sieurs Jean Rivière, de Viarouge, Jacques Fabri, de Pradels, André Trémolet, de Castries, Guillaume Rivière, dudit Viarouge, et Bernard Delafon, du Roucous (*de Roquosio*). — Citation à la requête du dé-

fendeur des sieurs Pierre et Jean Ot, Guillaume Couderc, Jean Rivière Delsom, Guillaume Barthélemi, Guillaume Andrieu, de La Mayonade, Pierre Lacombe, Jean Cam, etc. — Le prévenu, dont l'habitation était très-rapprochée dudit bois, était accusé, en sa qualité de charpentier, d'avoir pris à forfait la construction de maisons dans le château de Cabrières, situé tout près de Vérières, à Salles-Curan, à Millau et ailleurs, et d'avoir coupé sans permission un grand nombre de chênes dudit bois pour en faire les poutres nécessaires auxdites constructions. Le demandeur concluait à une condamnation de 10 livres tournois, à titre de dommages.

C. 1459. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1448-1455. — Livre d'audience de la Cour comtale de Rodez. — Procès : entre noble Raymond de La Roque et les habitants de Sébazac, joint à ces derniers le procureur du comté, relativement à la juridiction de « Pallonas ; » — entre Hugues Peyrat, du mandement de Cabrespines, et noble Pierre Bernard, *aliàs* de Cros, touchant la propriété du bois appelé « Bosc Pla ; » — entre Pierre d'Estaing, dom de l'hôpital d'Aubrac, et noble Blaise de La Panouse ; le premier était représenté par Durand de Soulage, notaire, et Jean Glandières, avocat; le second, par maître Hugues Bonal, notaire.

C. 1460. (Cahier.)— In-4°, 63 feuillets, papier.

1450. — Enquête faite par maître Jean Rames, notaire, pour servir au procès relatif à une barque sur le Lot, entre noble Bégon d'Estaing, seigneur dudit lieu, Sébarzac, Chaylane, La Terrisse et autres places, et nobles Pierre Bernard, *aliàs* de Cros, Rigal et Jean de Vérières et autres; ladite enquête avait pour objet d'obtenir des renseignements sur la moralité des témoins fournis par l'une et l'autre partie. Les uns ont la réputation d'être blasphémateurs du saint nom de Dieu et de la vierge Marie ; d'autres, ont encouru l'excommunication, à la requête des ouvriers marguilliers de Vinnac, etc. On remarque, parmi les témoins entendus : Jean Hauterives, notaire, du hameau ou mas d'Hauterives, en la paroisse de Trédou ; Pierre Annat, du mas d'Annat, en la paroisse d'Estaing ; Guillaume Alaux, du mas de « Baldrigoy, » en la paroisse de Trédou; Jean Rigal, du mas del Colombier, paroisse de Trédou, etc.

C. 1461. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1468.—Procès entre Jean Bancal et Guillaume Bompar, clerc, se disant à l'encontre l'un de l'autre doms de l'ermitage, domerie ou bodomie d'Aurenque, située dans la paroisse du Monastère-Cabrespines. — Lettres de commission données à maître Jean Defonts, notaire d'Estaing, par noble Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, juge du comté de Rodez, à l'effet d'instruire et de terminer ce procès. — Productions, en faveur dudit Bancal, du titre, entre autres : de collation, délivré en 1445 par Guillaume, évêque de Rodez ; de la présentation par le comte d'Armagnac, et du procès-verbal de la prise de possession. — Dépositions des témoins. — Ordonnance de maintien, par provision, en faveur de Bancal, possesseur dudit ermitage.

C. 1462. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1430. — Lettres de noblesse données, le 30 janvier 1430, par Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, en faveur de Pierre Dumas (*de Manso*), d'Albin. — Appel devant le sénéchal de Rouergue, par Dieudonné et Hugues de Camboulazet, frères de feu Pierre, d'un procès relatif aux hameaux de Pelegri, Longues-Pols-de-Saint-George, vidé à leur préjudice en première instance, en la Cour de maître Hugues Flessiat, juge du comté de Rodez. — Nomination d'arbitres pour terminer le procès existant entre Hugues et Pierre de Cambolazet susdits et Jourdain Du Cros et Hugonet Du Bourg, damoiseaux, touchant la propriété des blés quartifs des mas supérieurs et inférieurs de Camboulazet.

C. 1463. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1526. — Procès devant le juge de Lavernhe, entre le procureur du comté de Rodez, demandeur, et Guillaume Melet, marchand dudit Rodez, Pierre Douziech, Jean Rey et Ricard Boussac, défendeurs, à raison de la justice du mas du Pouget dans la châtellenie de Camboulas, qui était disputée par ces derniers à Marguerite de France, comtesse de Rodez. Guillaume Melet prétendait au droit de justice jusqu'à 60 sous.— Enquête dans laquelle sont entendus, à la requête du procureur susdit : Antoine Pouget, dudit mas du Pouget; Jean Rotavolp, du même endroit; Barthélemi Rotavolp; Antoine, hospitalier; Antoine Rotavolp, prêtre, etc. — Lesdites dépositions sont en langue vulgaire et le reste en latin.

C. 1464. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1571-1578. — Insinuations et donations du comté de Rodez. — Donation en faveur de maître Jean Cambolas, « régent les escoles de la gramayre en la ville de Montpellier, » par sa mère Catherine Gérard, du lieu de Cassaignes. — Testament de M. Jean Pojolis, prêtre de Mar-

cilhac. — Donation d'une maison et d'un jardin situés dans la paroisse de Prades, par noble Jean de Méjanes, en faveur d'Antoine Galtier, son serviteur. — Donation, par Raymond Roy à François, son fils, de la métairie « assize en la paroisse de Cambolas et village nommé del Mas-Dieu. » — Testament de Jean Albouse, laboureur d'Alpuech, qui convoque à son enterrement les prêtres de la paroisse, « quatre vicaires circumvoisins et d'autres parens et amis à l'élection de ses héritiers, » etc.

C. 1465. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1579-1580. — Livre des conseils de la comté de Rodez et des quatre châtellenies du Rouergue, tenu par Jean Bonal, greffier. — Demande de salaire par l'exécuteur de la haute justice, pour avoir pendu deux criminels. — Réclamation de plusieurs fermiers des arrentements de la comté. — Plainte du procureur contre le baron de Châteauneuf, qui avait depuis peu établi sur sa baronnie un droit de péage « sur les merchans pourtans de pastel. » — Réclamation du fermier de la pierre-foiral du bourg de Rodez. — Lettres relatives aux appels des ressorts de la comté. — Proposition du juge touchant la pêche des tanches dans l'étang du Bibal. — Proposition du même relativement à l'établissement de foires par le seigneur de Cocural. — Demande de fonds par le chapelain pour réparer la chapelle Saint-Michel du château de Rodelle, où se trouvaient « de « bonnes et belles reliques, nommément *manutergium sive « de linteo quo erat precinctus dominus noster Jesus Chris- « tus quando lavit pedes discipulorum*; *de ligno crucis*, « et deux petites croix *de capillis virginis Marie*; *de lapide « sepulcri* et d'autres *plurimorum sanctorum*. »

C. 1466. (Cahier.) — Grand in-4°, 26 feuillets, papier.

1563-1564. — Livre des conseils de la comté de Rodez et des quatre châtellenies du Rouergue. — Commission de l'office de trésorier et receveur ordinaire en faveur de George Sicart, en remplacement de M. Gilbert Rousseau. — Exécution de décret sur une vigne et une maison situées à Saint-Geniez, appartenant à feu Valéry et à sa femme. — Remplacement dudit Sicart par M. Jean de Resseguier; lettres y relatives de Jeanne, comtesse de Rodez, etc.

C. 1467. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1591-1605. — Pétition adressée au sénéchal de Rouergue par Pierre Ponthié, dit Cabassut, tendant à obtenir décharge entière du prix d'arrentement de la châtellenie de Camboulas, dont il n'avait pu, comme fermier, percevoir les revenus à cause du commandant du château qui, étant politique, tenait le parti du roi de Navarre. — Publications pour l'arrentement des étangs du Bibal, appartenant au comte de Rodez; avec cette note au bas : « Monsieur le « recteur ou vicaire vous plaira publier au prosne de « vostre esglise le present cartel et apres en fere vostre « proces verbal de ladite publication au dos et me le ren- « voyer car c'est pour le service du Roy. » — Sentence du juge du scel authentique de Rodez contre Amans Treilhes, prêtre, du lieu de Polentines, débouté de sa demande de 16 écus 2 sous tournois au sieur Jean Campmas, de Saint-Affrique. — Accord sur procès entre les députés des provinces d'Auvergne, Rouergue et Languedoc; les deux premières poursuivant celle du Languedoc en restitution de sommes payées pour elle.

C. 1468. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1729. — Dénombrement fourni par la communnauté et les consuls de Najac à MM. les trésoriers de France, en conséquence de l'hommage par eux rendu le 22 janvier 1726. — « Les consuls sont conjuges dans les affaires « criminelles de la ville et viguerie de Najac, conjointement « avec le viguier, lieutenans et procureurs du Roi. » — Droit de boucherie depuis un temps immémorial; droit de halle; quatre foires annuelles et trois marchés hebdomadaires; possession d'un communal appelé le Frau, assis au terroir de Baujarnou, contenant 15 sétérées; exercice de la police.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — BUREAU DE RODEZ.

C. 1469. (Cahier.) — Grand in-4°, 20 feuillets, papier.

1667. — Brevet des reconnaissances modernes du lieu et mandement d'Alpuech, contenant la date des reconnaissances, le nom des tenanciers, la contenance et les confrontations des immeubles reconnus, les rentes, censives et autres droits et devoirs seigneuriaux appartenant au Roi par indivis avec le prieur dudit Alpuech. — Reconnaissance générale par Jean Cambournac et Jean Devèze, consuls, assistés de M. Étienne Devèze, notaire, François Pradal, praticien, Antoine Albouze et autres habitants au nombre de quatre-vingt-quatre. — Confrontations du mandement : du levant, avec les terres des habitants de Lacalm; du midi, avec les montagnes du Trap et de La Branque; du couchant, terres des habitants de La Terrisse et montagnes de Feyt; du septentrion, avec terres de La Vaysse, ruisseau appelé de Veilleyrolz au milieu, etc. — Four banal; faculté d'en construire de nouveaux, sous la condition des redevances annuelles ci-après : au Roi, 1 quarton seigle

et demi quarton avoine pour chaque maison tenant bœufs labourants, 3 gitals seigle et 1 gital avoine par chacun des autres habitants; tout autant au prieur. — Droit de péage appartenant exclusivement à Sa Majesté. — Droit de leude les jours de foire et de marché, par égale part entre le Roi et le prieur. — Droit de bouade à Sa Majesté seule, consistant en 3 quartons seigle et 2 quartons avoine par chaque maison ayant une paire de bœufs. etc. — Droit de commun de paix et toute justice au Roi. — Censives en argent : 2 deniers rodanois à Sa Majesté et 3 au prieur. — Droits de lods et ventes, acaptes, arrière-acaptes, et autres droits et devoirs seigneuriaux.

C. 1470. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1668. — Liève des rentes et censives dues au Roi dans le lieu et mandement de Bénaven. — Parmi les débiteurs : maître Jean Juzieu, de Raissonesques; noble Jean de Chaumeilz de Veilleyrolz; messire Jean-Jacques, seigneur et vicomte de Saint-Jal et Gabriac; maître Raymond Devèze, docteur; maître Guion Fontalbat, docteur; maître Pierre Vayssier, notaire; maître Pierre Fontalbat et Jeanne La Vayssière mariés; noble Pierre de L'Estrade; noble François de Roquefeuil, sieur de Montpeyroux; noble Antoine de La Vayssière, seigneur de Cantoinet; noble Guion de Layac, sieur de Las Mayous; noble Jean de Layac, sieur de Roqueseguis; noble François de Bénaven, seigneur de Rochegrès; noble Antoine de Naucase, sieur de Roqueblanque; noble Marc de Labro de Ginesty; messire Antoine Thibaud de Bénaven, seigneur de Mels; M. d'Auberoque; les habitants dudit Bénaven, pour jouissance commune : d'un affar appelé de Las Aguettes, contenant 35 sétérées; d'un pâtus appelé de Monteigou, contenant 30 sétérées; d'un bois et affar appelé Las Vernhes, contenant 20 sétérées; d'un autre bois et affar appelé La Teule et Monbec, contenant 65 sétérées. — Reconnaissance par les mêmes : de trois journées d'été au profit du seigneur de Bénaven; de la double censive en argent aux quatre cas; de la moitié d'icelle lors de l'acquisition d'une terre; et du tiers, en cas de départ pour la guerre sous la bannière du Roi. — Reconnaissance du droit de guet et garde au château, et de l'obligation des manœuvres, en cas de reconstruction ou réparation d'icelui, etc.

C. 1471. (Registre.) — Grand in-4°, 247 feuillets, papier.

1381-1788. — Abrégé de divers terriers du bourg de Rodez. — En-tête : « La Gache del Val, » où maître Jean Pagan, notaire dudit bourg, reconnaît tenir du comte « deux opératoires, *sive* usseries, situées sous le Palais comtal » au cens annuel de 6 livres rodanois. Ce même quartier était encore habité par Durand Gascon, Marque Sédacieyre, Guillaume Bergounhou, Étienne Boscus, Guillaume Souiry, etc. — Ce dernier reconnaît tenir en emphytéose perpétuelle un jardin confrontant d'un côté avec sa propre maison, tenue de noble Gaffuer, et d'autre côté avec l'ancien mur dudit comte. — Mention des rues del Val, Comtal, Posmoustier, Pantarelle, La Barrière, où demeurait Amérique Nates, fille de Durand Nates jeune, La Francèse, Bousset, Saint-Just, Saunavielhe *sive* de Bourguetneuf; toutes lesdites rues faisant partie de la gache del Val. — Gache del Pas de Roudés, qui comprenait la place Saint-Étienne, le portail du Pas, la rue del Pas, Cour-Comtal, la Coudourcie, etc. — Reconnaissance, en 1386, de Ricarde, « délaissée par Ramond Delpuech, » relative à plusieurs immeubles parmi lesquels étaient certaines maisons, confrontant d'un côté avec la rue descendant vers le portail dit de la Croix, *aliàs* de Nabiaurigue, avec la maison dite de la Monnaie, etc. — Notes en marge. — Plusieurs répertoires.

C. 1472. (Registre.) — Grand in-4°, 124 feuillets, papier.

1784-1788. — Liève raisonnée du bourg de Rodez et du monastère. — Reconnaissance des consuls et communauté dudit bourg, où il est dit : que la justice haute, moyenne et basse s'exerce à Rodez en paréage entre le Roi et l'évêque de cette ville; que Sa Majesté jouit en seul une pierre-foiral située au milieu de la place, sur laquelle « il « a le droit qui se lève sur le mesurage du bled, et qui « consiste en une quarte bled par charretée; que dans les « fossés qui environnent la muraille de ville du dit bourg « il y a plusieurs petits jardins servant pour le capitaine « et le valet des consuls, pour l'Hôtel-Dieu, pactus, abreu- « voir et fontaines pour le service du public. » — Détermination des limites du mandement du bourg. — Reconnaissance des consuls du monastère, commençant par le tarif du droit de péage, exigible audit lieu et appartenant au Roi : « pour chaque charge de toiles, 1 sol 4 deniers; « pour chaque charge laine, 1 sol 8 deniers; pour chaque « charge étoffes 1 sol 8 deniers; pour chaque charge fer, s'il « est ouvré, 1 sol 6 deniers; pour chaque charge molue « (morue), 2 sols 6 deniers; pour chaque barrique sardes « (sardines) 5 sols; pour chaque pièce toile portant en « foire, 3 deniers; pour chaque charge poivre, brésil, « safran, pots de fer, plomb et autres marchandises, 1 sol « 4 deniers, etc. »

C. 1473. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Sommaire de reconnaissances con-

senties en faveur de Sa Majesté par divers tenanciers de la châtellenie de Camboulas, comprenant le Vibal, Flavin, La Boulesque, Baissac, La Capelle-Viaur, Puech-Flettes, Bouluch, Trébos, Larguiès, Canet, Trémolière en la paroisse de Saint-George, etc. — Reconnaissance par messire David de Pascal, trésorier de France, habitant de Rodez, et Louis Mommoton, pour le village del Courret, contenant en tout 100 sétérées environ. — Terroir nommé La Burgayrette, propriété dudit sieur Pascal, contenant environ 80 sétérées. — Fief de Franc-Rien joui par Alexis Albert, Marie Carrade, Louis Carrier, Étienne Capelle et autres, sous la censive de 5 setiers seigle, 5 setiers 2 quartes avoine et 8 sous rodanois, de contenance d'environ 158 sétérées 2 quartes; plus par les PP. Chartreux dont les propriétés y ont une étendue de 103 sétérées 3 quartes 2 boisseaux, etc. — Fief du Cammas de La Serre, ès appartenances de Vayssac, joui par les sieurs Colet, Lacaze, Alexis Girou et autres, etc.

C. 1474. (Registre.) — In-folio, 751 feuillets, papier.

1770. — Liève raisonnée et arpentement de l'entière terre de Coubisou, appartenant à messire Louis-Augustin de Bertin, en qualité de prieur dudit Coubisou, fait par maître Joseph-Augustin Papalhiou, notaire royal et féodiste du lieu de Montclar. — Parmi les tenanciers : M. Ayral, de la ville d'Espalion; sieur Joseph Alaux, de La Fabrègue; Joseph Brassat, de Coudoustrines, M. Antoine Bélières, curé de Coubisou; Raymond Costes, de La Bro; maître Pierre Costans, de Seguy; M. François Clauzel, chapelain de la chapellenie de Droq; les chapelains des chapellenies de Cayrou; de La Salle; del Batut; Antoine Daigouy, sieur de Descaylarets; sieur Destours, du Causse de La Teule, etc. — Mention de messire Jacques de Peyrusse comme prieur dudit Coubisou en 1607. — État des fiefs situés à Nadalhac; noms des tenanciers; redevances dues par chaque fief. — Répertoire.

C. 1475. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1668. — Reconnaissances en faveur du Roi, relatives au mandement de Flavin, en la châtellenie de Camboulas. — Reconnaissances : d'Antoine Routavoulp, habitant de Couscaussoles, pour une terre appelée lou Trescol, et un pré appelé lous Pradels; — du syndic de la Chartreuse, pour le fief de Rounnac-la-Garrigue, tenu en indivis avec Étienne Rames et Antoine Soulier, confrontant du levant avec terres du village de Fabrègues, du midi et couchant avec grand chemin allant de Rodez à Millau, etc., sous la censive de 4 setiers seigle et 4 d'avoine; — d'Antoine Izard, Esprit Solampnet et Barthélemy Bou, pour le fief indivis de Cassaignolles, confrontant du septentrion avec le grand chemin appelé Estrade, etc. — Reconnaissances du bois dit lou Cambou; de la terre appelée lou Souquet; d'autres dites lou Salles et Peyrocrousado; des bois appelés Gamas, Prat-Viel; las Canals; lou Bartas; etc. — des terres dites Puech-Nègre, Puech-Nerat; la Rivière; Puech-Gairaud; La Combe; La Parra; La Souque, etc. — Incomplet.

C. 1476. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1733-1735. — Extrait des reconnaissances de Gages, Montrozier, Ségur, le Ram, Bezonne et les environs. — On ne trouve dans ce registre que les noms des tenanciers; ceux des immeubles reconnus et leur contenance, excepté pour Bezonne et ses environs. — Thomas Galy, au lieu d'Antoine Bertrand, de Vennac : maison, chambres, pigeonnier et terre contenant 6 sétérées; la moitié d'autre maison et basse-cour; un petit pré, *sive* verger, demi-journée; terre et calfour, 2 sétérées 1 quart, etc. — Le sieur Victor Dijols, de La Cassaigne : un pré et bois dit lou prat de Jamme ou prat Mazenc, dans la praderie des Montes; le pré, 6 journées, et le bois 2 sétérées 2 quartes; une terre à Maurans, 5 sétérées; une terre, pré et devèze au fief del Verdier *sive* de Mourans, 23 sétérées, etc. — Reconnaissances : d'André Moysset, de Lestourguié, paroisse de Bezonne, pour une terre au terroir de las Cayrouses, contenant 10 sétérées, confrontant avec le chemin d'Estaing à Rodez, celui de Rodelle à Rodez, etc; — de noble Pierre de Bancalis, seigneur de Pruines, pour une devèze aux appartenances de Lestourguié et terroir de Cinqpeyres *sive* La Tieule, contenant 4 sétérées 2 quartes 2 boisseaux; — du sieur Pierre Jauzion, de Lesclauzade, etc.

C. 1477. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1667. — Liève des rentes et censives dues au Roi, dans le lieu et mandement de Lacalm. — Les consuls et les habitants de Lacalm, tenanciers du terroir appelé del Puech-de-la-Glène, contenant 100 sétérées; de celui nommé le Puech-d'Escabrins, contenant 120 sétérées, et du terroir de Cistrons, contenant 340 sétérées, sont tenus au quart des blés y excroissants; la moitié desquels appartient au Roi. Mention en outre du terroir dit la devèze des bœufs ou La Rode; du terroir de Guirande; du droit d'usage dans les bois dits Galatz, de las Bertolles ou Fonrougette, dels Auzeliès et de Lieuterne. — Les principaux hameaux compris dans ledit mandement étaient : l'Es-

tra le, Escabrins, Noaillac, le Trucadou et Cogulègnes. — Parmi les tenanciers, on remarque : M. Jean Guitard, notaire ; damoiselle Marie Devèze, veuve de noble Bernard de Pouzols ; noble Pierre de La Vayssière, sieur del Mas, tenancier de l'Holière; messire François de Montvallat, sieur de Saint-Juéry ; noble Jacques Du Puel, sieur de Vilaret, de Chaudesaïgues; Delphine de Bénaven, veuve d'Étienne Alledières Courbi ; M. Jean Besson, de Chaudesaïgues. — Désignation et contenance des propriétés. — Répertoire. — Registre incomplet.

C. 1478. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1667-1668. — Liève des rentes et censives dues au Roi dans le lieu et mandement de Laguiole, où sont mentionnés les lieux de : Laguiole, La Bancalarie, Souliès, Ancam, Pigasse, Cabanettes, Vergnes, Noulhac, Soulatges-Bonneval, La Borie, lous Vialars, Bahut, Paulhac, La Boyssonnade, Huparlac, Anglarès, lous Séguis, Bornes, Boyssou, Cassuéjouls, las Clausades, Mommaton, Barrières, Alcorn, Soulatges, Auriac, Falgayroles, le Cayla, Vitrac, Aulhou, les Prunhes, Antérieux, Curières et Delbès. — Principaux tenanciers : maître Antoine Malet ; Jean de Beloy Saint-Jean et Susanne de Viguier, mariés ; Pierre de Lagriffoul, sieur de Combres ; M. Antoine Brunel, notaire ; Izaac de Montvalat Dumon; noble Antoine de Viguier, sieur de Solatges; nobles Antoine et Pierre de Maynier; noble Jean de Viguier, sieur de Condat ; M. Pierre Constans, notaire ; messire Henri de Montvalat, seigneur d'Entraygues ; noble Pierre Filiguier, sieur de Roquemièje. — Déclaration des consuls de Laguiole, Pierre de Lagriffoul, sieur de Combres, et sire Jean Bessière, relative au commun de paix, boade et péage. — Copie de la reconnaissance desdits consuls en 1668. — Répertoire.

C. 1479. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1615. — Reconnaissances de la châtellenie de Marcilhac, en faveur de Sa Majesté, reçues par M. Jean de Raynaldi, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Rouergue. — (1re partie). — Reconnaissance de Hugues Vaulès, maréchal, fils et héritier d'Antoine, pour deux maisons situées en la rue de Cornebairial, contre la porte de la ville, sous la censive annuelle de 12 deniers rodanois, etc. — On trouve ensuite celles de : François Faiel ; Louis Bousquet, tailleur ; Antoine Noël ; Guillaume Foulquier ; Jean Caussade, boucher ; Jean Cantaloube, marchand ; Raymond Barre Coalhac, qui reconnaît huit immeubles dont les censives consistaient en 3, 6 et 14 deniers rodanois, 2 sous 6 deniers, 1 et 6 deniers, 1 obole rodanoise, etc. — Répertoire.

C. 1480. (Registre.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1615. — Reconnaissances de la châtellenie de Marcilhac (2e partie). — M. Antoine Baulez, procureur en la sénéchaussée de Rouergue, reconnaît, comme étant au lieu et place d'Antoine Revel ou de Ramond Bornol : maison avec dépendances située en la rue de Cornebairial ; deux vignes contiguës, posées au terroir del Cayla, l'une appelée La Tare et l'autre La Fabre ; une terre au quartier de las Rivas ; un jardin clos, autre terre située al Verdier ; une chènevière « au terroir dit Detras la Sale, *sive* al Verdier, contenant 2 boisseaux et 3 perches. — Reconnaissance de la devèze de Bramariguas, par M. George Delaure, conseiller du Roi, magistrat présidial de Rouergue, chanoine-chantre en l'église cathédrale de Rodez, Antoine Antérieux, Catherine Vabrègue, etc., contenant 28 sétérées 3 quartes, confrontant avec « la broha del Cayla, » avec autre devèze dite lou Devezou, etc., sous la censive d'une hémine froment, mesure de Marcilhac. — Reconnaissance par les mêmes du droit de chasse en ladite devèze, sous la censive annuelle de cinq lapins payable à la Saint-André, ou 18 sous rodanois, « à l'obtion des dits recognoissans. » — Reconnaissances de : Hugues Agarn, marchand de Marcilhac ; Jean Pradel ; François Manhavialle, etc.

C. 1481. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1462. — Reconnaissances de Marcilhac, Ségur et le Ram en faveur du comte de Rodez, où figurent : Bernard del Noguier, de Marcilhac, pour une maison sise audit lieu, rue Fornelenqua, confrontant avec la maison de Jean Roaldesc et avec l'ancienne muraille, au cens de 3 deniers rodanois ; plus un jardin situé à La Rogière ; une vigne à Salapencha ; autre vigne contenant environ huit journées (*octo dietas*) ; enfin un jardin situé à Pont-Vaissettes ; — Jean Sarray, comme maître des cas dotaux d'Hélène, sa femme, pour deux vignes, dont une située au vignoble de La Capelle, au cens de trois quartiers de vin pur ; — Guillaume Mazet, de Ségur, pour son droit de passage sur le pont du ruisseau de « Bouzo » en allant de « Bouzictrudo » à Millau, au cens annuel de 12 deniers rodanois, lods et ventes, etc. — Lesdites reconnaissances reçues par Guillaume de Mayres, juge, et Jean Artaud, trésorier du comté de Rodez. — Les notaires employés étaient : Aymeric Flaugergues, pour Marcilhac ; Jean Sapientis, pour Ségur et le Ram.

C. 1482. (Registre.).— In-4°, 97 feuillets, papier.

1733-1734. — Brevet des reconnaissances consenties au Roi par les contenanciers de la châtellenie de Montrozier. — La première mention est relative à M. Pierre Fraycinhes, prieur de La Capelle, pour une pièce située à La Malière, contenant 3 sétérées 2 boisseaux; plus un « frau et gamasse » appelé lou puech de Layroux, lous Pouzes et Fondalbous, à présent les Souquades, contenant 18 sétérées 2 quartes; plus une partie de pré nommé de las Rivèles ou Rivols, contenant 1 sétérée 2 boisseaux. — On trouve ensuite : M. François Masviel, prêtre; Pierre Granié, au lieu et place de M. de Sermet; Antoine Blanc; Marie Rivière; Louis Loubière; Pierre Bertrand; Pierre Andrieu; Pierre Boutonnet, etc., tous contenanciers du fief de Caponsac. — Énumération des immeubles composant le fief de Hurac, dans la paroisse de Saint-Aignan; celui du Mas-Herm; ceux d'Annac del Pouget, de Caramels, Desmazels, de Recoules, au mandement d'Arques, du Mazet, où demeurait Mlle Paule Dupuy, veuve de M. Antoine Foulquier, docteur-médecin, fille et héritière de Jean. — Détermination des contenances mais non des confrontations ni des censives.

C. 1483. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1387-1732. — Reconnaissance du fief dit « del Mas-Majour de Ropmna » en la paroisse de Mondalasac et la châtellenie de Salles-Comtaux. — Les tenanciers étaient : noble Pierre de Mouret, seigneur de Pagas; Pierre Aves, de Solsac-Viel; Jean Ladoux, marchand, de Rodez; Antoine Ladoux; Antoine Goudal, de Barriac; Antoine Montaud, de La Roque. — Parmi les 22 immeubles reconnus par Pierre de Moret, figure un grand terroir appartenant anciennement à Guillaume Périès, de La Garde, et ensuite à François Astorg, assis près le village de Rompna, contenant 50 sétérées, confrontant avec les terres et devèze du reconnaissant, etc., sous la censive de 3 quartes froment, 6 quartes avoine et lods et ventes, par moitié avec le sieur du Colombier. — Copie en latin de la reconnaissance dudit Mas-Majour en 1387, par Bernard Cardonnel, etc.

C. 1484. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1668. — Déclarations des biens mouvants de la directe de seigneurs particuliers dans la justice du Roi, et relevant de lui à cause de la châtellenie de Montazic, lesdites déclarations reçues par noble Jean de Boyssière, magistrat en la sénéchaussée et siége présidial de Rodez. — Localités mentionnées : Montazic, Saint-Amans-des-Cops, Courti, La Maneyrie, Yjagues, lou Poujol, las Ramondies, Trebuc, les Rialz, La Fromentia, Leygue, les Rousses, Sainte-Geneviève, Masquiès, Lieussac, Cassou, Sollasol, lou Batut, La Bourrézie, Cormières, Monclaux, Mayrinhac, Cabrières, Vabres, lou Laux, Mounes, Espinasse, las Rouzières. — Principaux déclarants : noble Jean de Bourrier, sieur de Planholes; noble Amans de Moyssandi; Pierre Brozes, notaire; noble Raymond de Pouzols, sieur de Quinssac; Pierre Roquette, notaire; Pierre de Bonan, sieur de Lalande; etc. — Parmi les seigneurs directes : le chapelain de la chapelle Saint-Grégoire, desserviable en l'église de Saint-Amans; le sieur de Roqueblanque; les seigneurs de La Garrigue, de Gabriac, de Salgues, de Cantoynet, de Melz, etc. — Nom, contenance et confrontation des immeubles. — Répertoire.

C. 1485. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1613. — Reconnaissances du mandement de Rodelle en faveur du Roi, comte de Rodez. — Détail de ce que le comte avait à sa main, en 1396 : le château de Rodelle; plus 20 livres 13 sous rodanois, exigibles annuellement des consuls; plus 6 livres pour la faculté accordée à ces magistrats « de mettre un banc en lesglise et de pourvoyr eslire des baniers; » plus la devèze de Laussedat, dont le mode de jouissance est déterminé, et dont les parties cultivées rapportaient au comte le quint des fruits excroissants; plus le terroir appelé le Causse-Comtal, limité et confronté, etc., donnant droit au quart des fruits provenant des parties cultivées; plus les terroirs dits del Mas-Hugonenc; le bois appelé le Bois-Comtal, etc. — Reconnaissances de : noble François Aymeri, capitaine de Rodelle; maître Pierre Boutet, de l'Esclausade; noble Pierre de La Calmontie, sieur de Labro; Mathieu Gieisse, sieur de Vaissettes; Pierre Goudal de La Goudalie, sieur de Luerbes; messire François Lacombe, recteur de Lanhac. — Reconnaissances des villages : del Cros; Montagut dans la paroisse de Trédou, Rusquière, Sarreméjeanne, Salesses, La Véronie, Tresrieux, etc. — Reconnaissances des terroirs de La Salamonie, de Laulmet, d'Estarguet, etc. — Répertoire.

C. 1486. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1668. — Brevet des reconnaissances du mandement de Rodelle. — Reconnaissance générale des consuls : Jean Moucet, consul du chef-lieu; Jean Despeyroux, d'Escabrins, consul de la branche du Causse; Jean Salavert, consul de la branche du Ségala; Antoine Neyraguet, consul de la branche de La Rivière *sive* de Vérièyes; « toutes les dites branches composant l'entière châtellenie de Rodelle. » —

Énumération des lieux, villages et hameaux compris dans lesdites branches; confrontations. — Droits de commun de paix et de péage « sur toutes les marchandises « et bestiaux qui passent la rivière de Dourdou ez environs « du dit lieu de Rodelle, sur laquelle et au-dessous du dit « lieu il y avait autrefois un pont que les grandes inonda- « tions et ravines des eaux ont depuis quelque temps « démoli et emporté n'en restant quasy point de marque « ny de fondement. » — Reconnaissances : de Jean Joffré, dit lou Roumiou, et des autres habitants de Rodelle; de messire Ramond La Gorrée, prêtre et docteur, de Rodez, pour sa métairie de Maymac; de noble Jean de Roquefeuil, sieur del Mas-Majour, pour sa métairie sise au village d'Escabrins; de noble Jean de Bancalis, sieur de Pruines; de noble Jean de Saunhac, seigneur de Reilhac et de Talespues, pour sa métairie de Puech-Gros; de noble Claude de Focras, sieur de Serin et de las Brunes. — Reconnaissance générale des pâtus communs du village de Ledenac.

C. 1487. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1473-1481. — Reconnaissances des mandements de Salles-Comtaux et de Rinhac, en faveur de messire Imbert de Batarnay, écuyer, seigneur du Bouchage, Salles-Comtaux et Rinhac, représenté par noble Guillaume Baboyn, capitaine dudit Salles. — Reconnaissances de : Rigal Portal; Pierre Robert, d'Onet; Aygline Ayguieyre; Bertrand Caylus; Guillaume Lacombe; Amalric Cavialle; Pierre et Jordan Bennet; Ramond Boyssonnade, de Cougousse; maître Jean Bonald; Jean Bonafos, de La Roque; Jean Bories, de Rinhac; Jean Dubruel; P. Maruéjols; l'hospitaliter dudit Rinhac, etc. — Répertoire.

C. 1488. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1537. — Reconnaissances de Salles-Comtaux, pour le roi et la reine de Navarre, comte et comtesse de Rodez, représentés par Jean Bonal, licencié ès lois, juge des appels du comté. — M. André Fabre, prêtre, bachelier ès lois, reconnaît une devèze ayant appartenu à Jean Guymbaut, située au quartier de La Ratayrie ou de l'Estang, confrontant avec celle de noble Marie Bernard, femme de noble Pierre Lya de Camboulas, au cens annuel de 3 quartes d'avoine, avec droit de lods et autres droits et devoirs seigneuriaux. — Jean Burg, de las Vésinhias, reconnaît le mas de ce nom avec toutes ses dépendances, confrontant avec le chemin tendant de Mondalasac à Rodez, etc., au cens ancien et accoutumé d'un setier avoine et une émine froment. — M. Antoine Lacombe, prêtre, du mas de Lacombe, paroisse de Soyri, reconnaît un bois situé dans le bailliage de Salles et les dépendances d'Onet, acquis de Pierre Sylvestre, confrontant, etc., plus un pré situé à las Ricardies. — Jean Bressac, du mas de La Roque, reconnaît une terre à La Colanie *sive* al Perayret, contenant trois émines environ, confrontant, etc., au cens d'une émine froment et tout autant d'avoine par indivis, avec la terre de Guillaume Garrigues et autres propriétaires, etc.

C. 1489. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1559. — Reconnaissances de Salles-Comtaux.— Reconnaissances : de Jean Cabrolié, du village de Saint-Anthony; d'Amans Cabrolié, du même lieu; de Dordé Remyer et Jean Soyri, du village de Limouze; d'Antoine Presal, de Cruvalats; de Jean et Antoine Boyé, successeurs de Cayra, de las Alvinhas; de maître Antoine Boletz, notaire de Mernac; etc. Ce denier reconnaît une vigne sise au terroir de La Canagude, sous la redevance de la moitié des fruits y excroissant. — Guillaume Mathieu, del Montet, reconnaît une vigne sous semblable redevance; plus une seconde vigne sous la redevance du tiers des raisins. — Reconnaissance des villages du Pont, Vonc, Solsac-Vieux, etc.

C. 1490. (Registre.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1613. — Abrégé du terrier des reconnaissances de Salles-Comtaux. — Reconnaissances relatives à : Saint-Laurent, le Bourg, Salles, l'Albinie, le Montel, le Campmas dels Helmets *sive* Puech-Pouget, Olc, La Roque, Figuiès, Foncaussergues, le Puech, le Blarmon, Canalelhes, La Mayonve, Mernac, Altiaroques, Cougousse, le Crès, Onet, Mondalasac, Solsac-Neuf, Solsac-Vieux, etc.; consenties par : noble Jacques de Puel, sieur del Benet; M. Jean Laurens, chapelain de la chapellenie de Saint-Jean-de-la-Léprosie; M. Antoine Alliguié, prêtre; noble Raymond de La Salle; maître Valentin Perrin; M. Jean Albespy; M. Mathieu Lamic; M. Rodat, etc. — État ou table des articles contenus audit registre, avec le cens ou redevance de chacun d'eux en regard : « vinhe à Arri, « indivis, 5 setiers vin et le tiers des fruits; moitié de « pré à Aunhac, indivis, 6 setiers de vin et 2 sous « 11 deniers. » etc.

C. 1491. (Cahier.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1667. — Liève des censives de Salles-Comtaux, dues au Roi comme comte de Rodez. — Neuf paroisses composaient l'entier mandement : Salles-Saint-Loup; Saint-

Laurens, où était jadis le château des comtes, appelé le château Majeur; Saint-Paul, Saint-Austremoine; Banq; Saint-Jacques-de-Soyri; Cadayrac; Mondalasac; Solsac. — Énumération des hameaux compris dans ces différentes paroisses. — Droits et devoirs des habitants de Salles relativement au Causse-Comtal, au bois de Fraus, etc. — Redevances : Charles Pouget, pour une vigne au terroir de l'Albinie, 1 setier vin; Jeanne Gabriagues, veuve de Jacques Nègre, pour une terre sise au terroir del Fraus, 11 cartes avoine; Antoine Solinhac, pour une vigne située au terroir d'Arri *sive* de Rang, 1 setier 3 coupes vin; M. Guirbaldy, avocat de Rodez, pour une vigne à l'Albinie, 3 setiers vin, plus pour un pré au terroir de Trebousou, 2 cartes avoine, plus pour autre pré au terroir de Grand-Prat, 2 cartes froment, etc. — Contenance et confrontations des divers immeubles sujets à censive.

C. 1492. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Lièves des censives de Salles-Comtaux. — Débiteurs censiers: M. Antoine Alleguier, prêtre de La Roque; Louise Bonnefous, de Cougousse; noble François de Masnau, sieur de Bousignac; messire Jean de Tullier, trésorier de France, débiteur, pour sa part indivise du fief ou village de Rouné, de 6 cartes froment, 6 cartes avoine et 2 gelines; M. maître Charles de Frézals, conseiller du Roi et magistrat présidial, débiteur, pour une devèze à La Picardie, de 3 cartes avoine et 3 sous 3 deniers rodanois; M. Jean Guilhermin, avocat à Rodez; demoiselle Catherine de Durif; demoiselle Charlotte de La Tour, veuve de noble Louis de La Panouze, sieur du Colombier; M. Jean Perrin, avocat, et demoiselle Catherine de Ladous, mariés, etc. — Fiefs divers sujets au cens : Candèzes, Albespinet, Longoyrou, Monteil, Alsaroques, le Bousquet, Fonboularenque, Figuiès, Peyregal, Arri, etc.

C. 1493. (Cahier.) — Grand in-4°, 20 feuillets, papier.

1668. — Brevet des reconnaissances de la châtellenie de Sébazac, consenties en faveur de Sa Majesté. — Noms de quelques villages, fiefs et terroirs mentionnés : Balaguier, Bourran, Cabanials, Manhac, Sainhes-Hautes et Basses, Fontange, Floirac, La Bouissonnade, Delmon, Lascapelles, Gros, Sébazac, Saint-Maxime, etc. — On remarque, parmi les reconnaissants : M. le marquis de Beaufort, M. François Aymard, maître Antoine Cabrol, demoiselle Françoise de Cambon, noble Géraud de Masnau, M. Jean Sicard, Jean de Tullier, M. Antoine Vitalis, etc. — Jean Tourrel, maître chirurgien, et Marguerite de Bernard Ortholès, de Rodez, un pré dit las Balquières, situé à la prairie de Saint-Maxime, contenant deux journées et demie, confrontant, etc. — M. Jacques Gui, prêtre et tuteur des enfants et biens de feu François Gui, de La Souyrinie, une pièce de terre dite La Parra, contenant une sétérée, confrontant, etc.

C. 1494. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1735-1784. — État des censives de la châtellenie de Sébazac, ensemble un brevet de reconnaissances dudit mandement et le relevé des possessions sujettes au champart. — Les consuls et la communauté, pour deux terroirs audit lieu, dits pâtus communs : avoine, 15 setiers payables à la Saint-Michel; argent, 6 livres 13 sous 4 deniers tournois payables à la Saint-André; plus 10 livres rodanois de taille annuelle. — L'œuvre de Saint-Amans de Rodez, pour des fiefs au dit lieu de Sébazac, 9 setiers de froment. — Les propriétaires du fief de Balaguier, 20 setiers froment, 10 setiers avoine, etc. — Reconnaissance générale du village de Lieujas, paroisse de Cayssac : 40 sous rodanois de taille annuelle, à cause des pâtus communs, payables à Sa Majesté, ainsi que le droit de commun de paix, suivant le tarif porté audit registre. Indépendamment du Roi : l'abbesse de Nonenque ayant la directe dans ledit Lieujas et ses dépendances, percevait 100 setiers de grains, certaines censives et rentes s'élevant à 50 autres setiers, des poules et de la cire. Les religieuses de l'Annonciade avaient droit, de leur côté, à 50 setiers de grains; les pères Prêcheurs de la même ville, à 12; les consuls du bourg, comme ouvriers de Saint-Amans, à 12. — Reconnaissance générale des villages de La Combe, Vialatte, l'Oustal-Nau, La Viala, etc.

C. 1495. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1668-1671. — Reconnaissance du commun de paix en faveur du Roi par les habitants des lieux ci-après : Prades-d'Albrac, Coubisou, Condom-d'Albrac. Naves, Verlac, la Roquette-Bonneval, Lunet, Saint-Sabin, membre d'Albrac, Crouzets, au mandement d'Aurelle, Cayrol-Bonneval, Saint-Martin-de-Monbon, le Causse, membre de Coubisou, le Barri, id., La Rivière, id., Saint-Chély-d'Albrac, Saint-Chély-de-Belvezet, Saint-Chély-de-Cardinet, Esparrou, Montpeyrous-del-Bousquet, Souliès, Briounés, l'Église-du-Monastère-Cabrespines, Solatguet, Cabrespines, le Causse, membre de Cabrespines, Crozeillac, id., le Neyrac, id., Boldoyres, La Gardelle, Solatges-Bonneval, Anglars, Aunac, Roquelaure, membre de Calmont-d'Olt, Saint-Côme, id., Castelnau de Mandailles, lous Bosses,

Flaujac, Alayrac, Calmont-d'Olt, Espalion, Mandailles. — Tarif dudit commun de paix. — Répertoire. — Registre incomplet.

C. 1496. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-4°, 37 feuillets, 70 pièces, papier.

1385-1790. — Extraits de reconnaissances féodales des lieux de Camboulas, Flavin, le Vibal, Prades, Ronne, Cabaniols, Sébazac, Anhac, Rodelle, Montrozier, Anglars, Salles-Comtaux, Souyri, Bourg-de-Rodez; plans, notes et renseignements divers pour le domaine.—Reconnaissances : du sieur Antoine Privat et demoiselle Marie de Delauro, mariés, résidants à la grange d'Iz ; — de l'entier village de Ronne, possédé, par indivis, par Jean de Tullier, trésorier, et dame Isabeau de Séneterre, sa femme, Pierre Julien, marchand, et autres ; — des consuls de la châtellenie de Camboulas ; divisions, limites, étendues, etc. — Village del Mon et terroir des Pendaries. — Division de 6 cartes seigle 10 cartes avoine et dix sous rodanois sur le village d'Anglars. — Village des Cabaniols. — Demande de reconnaissance par le prieur de Saint-Amans à M. Serres, curé de la cathédrale, pour un jardin situé à Gourgan, ayant appartenu à Raymond Parayre. — Reconnaissance d'Anhac ; — autre reconnaissance avec hommage, faite au comte de Rodez par Durand Créata, marchand du Bourg dudit Rodez, etc.

C. 1497. (Cahier.) — Petit-in-folio, 100 feuillets, papier.

1743-1759. — Contrôle des ensaisinements des titres de propriété des biens tenus en censive du Roi dans ses domaines du Bourg de Rodez, Montrozier, Sébazac, Camboulas, Rodelle et Salles-Comtaux. — Reçu : 10 livres de messire Joseph-Amans de Michau, seigneur de Verrières et de Cabanes ; 3 livres du sieur Galy, marchand apothicaire de Rodez, acquéreur, au prix de 4,600 livres, d'une maison appartenant aux sieurs Carrère, marchand, Jausions, de l'Esclausade, et autres ; 1 livre 10 sous du sieur Pierre-Jean Devic, marchand gantier de Rodez, propriétaire d'une maison par le décès *ab intestat* de François, son père ; 1 livre 4 sous de maître Gaffuel, notaire de Rodez, acquéreur « des sieurs Jouéry et Gally, consuls du « Bourg du vieux Rodez, d'une partie des fossés situés au- « tour de la dite ville, sous la rente annuelle de 15 livres « à titre d'albergue, » etc.

C. 1498. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1759-1777. — Ensaisinements des titres de propriété des biens et héritages tenus en censive de Sa Majesté, et des déclarations des successions *ab intestat*. — Transmission en propriété, à titre de subrogation, à Victor Cousty fils, de Sébazac, par Joseph Ginestet, de Rodez, d'une grange et chènevière confrontant, etc. ; acte reçu par Mainier, notaire dudit Rodez. — Vente d'une maison et jardin situés rue du Bal, à Rodez, par le sieur Costalin, potier d'étain, originaire de cette ville, habitant de Tulle, au sieur Flottes, marchand du faubourg Saint-Cirice, et au sieur Jean Bro, brigadier de la maréchaussée ; acte reçu par Galibert, notaire de Rodez. — Déclarations de successions par M. Pierre Vayssettes, procureur de M. Amans Durand, chanoine précenteur du chapitre de Conques ; — par Jean-Amans Planard, conseiller au sénéchal et présidial de Rodez, donataire et héritier de dame de Benoît sa mère, relative à une portion du domaine de Ronnac, paroisse de Frayssinhes ; — par M. Antoine Roubois, faisant pour Jean-Amans Roubois, son frère, à propos d'une maison nommée La Halle, située sur la place de Laumet, gache du Bal, relevant de Sa Majesté, sous la censive de 6 livres 4 sous 6 deniers tournois ; — par dame Marthe Dumas, veuve de M. Pierre Rodat de Lon, lieutenant-colonel de cavalerie, à propos du moulin de Bergadus, etc.

C. 1499. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1778-1791. — Ensaisinements des titres de propriété des biens et héritages tenus en censive de Sa Majesté, et des déclarations des successions *ab intestat*. — Déclarations de biens situés dans le ressort des domaines de Rodez, Camboulas, Gages, Sébazac, Rodelle, etc. — Mentions d'actes intervenus entre : dame Marie-Jeanne Foulquier, épouse de M. Rodat, seigneur de Druelle, et M. Eusèbe-Thomas Garrigue, notaire de Rodez ; Guillaume Bourzaud, du Cayron, paroisse de Flavin, et noble Hippolyte de Créato, sieur de Feneyrols, du Bouissou ; M. Guillaume de Rodat, seigneur de Druelle, et M. Louis-Félix de Monseignat, receveur des gabelles à Rodez ; ledit Rodat et M. Jean Monteil, commissaire aux saisies réelles, acquéreur de la terre et seigneurie de Saint-Geniez-dels-Ers, en la paroisse de Sainte-Radegonde ; messire Augustin-Alexandre de Faramond, baron de Joqueviel, seigneur de Balza, et dame Anne de Faramond sa sœur, femme de M. Jean-Pierre-Étienne de Brandouin, seigneur du Puget et Miramont, qui reçut la dot de sa femme en biens énumérés audit registre, etc. — Déclaration d'hérédité par messire Amans-Charles de Vigouroux, chevalier, seigneur de Barri, baron d'Arvieu, donataire contractuel de feu M. Amans-Charles de Vigouroux, son père, etc.

C. 1500. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1741-1761. — Sommier des découvertes des droits de lods et d'ensaisinements de Rodez, Sébazac, Camboulas, Gages et Montrozier. — Acquisition par les religieuses de Sainte-Catherine de Rodez, du marquis de Lordat, du château, seigneurie et domaine de Souiry, au prix de 30,000 livres. — Donation d'une maison située sur la place du Bourg, à Rodez, au sieur Pierre Cabrol, marchand, par demoiselle Delphine Gaffard, sa mère, veuve de maître Antoine Cabrol. — Reconnaissances : par M. Rodat, curé de Deuxaygues, d'une maison située près l'église Saint-Amans ; — par M. Joseph-Raymond Lavernhe, avocat, d'un pré appelé lou Jonquas, situé à Sébazac, etc. — Bail à locatairie d'une petite cave et chambre par-dessus, située rue Sainte-Catherine, à Rodez. — En regard de cet article on lit cette note : « Il y a un échange de 1281, *die* « *jovis post festum Purificationis beatæ Mariæ indictione* « *nona*, par lequel il conste que le Roi et le prieur (de « Saint-Amans) sont coseigneurs par moitié de la dite rue « Sainte-Catherine ou des pénitens blancs. » — « Noble « Armand-Antoine de Méjanes, sieur de Bancs, a reconnu « un pred et un champ appelés las Capelles, et une terre. Je « crois que c'est lui qui est enterré dans une chapelle des « Jacobins à Rodez, et dont la veuve demeure à Rodez, « rue de l'Embergue... » — Presque tous les articles de ce registre sont biffés.

C. 1501. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1768. — Sommier des découvertes des droits de lods et d'ensaisinements. — « Noble Pierre de Flavin, « seigneur de la Capelle-Viaur est mort le 7 may 1754. « Était mari de dame Marie-Anne de Michau de Cabanes. « Ses héritiers doivent l'ensaisinement de la dite seigneu- « rie. » — « M. Jouéry, juge criminel à Rodez, a reconnu « un pred aux appartenances du Vibal, paroisse de Saint- « Martin-de-Cormières. » — « M. Bonal, président, a re- « connu un pré à Maragou, fief de Cammas, paroisse de « Saint-George-de-Camboulas. Mort le 23 février 1751, « âgé de 70 ans. Je crois que ses fils ont payé quelque « ensaisinement. L'aîné est mort en 1758. » — « Il est « notoire que le sieur Turc, facturier à Rodez, a acquis de « Jean Gisquet, maçon, ou de Marie Rey, sa femme, ou de « leurs héritiers, une cave et ouvroir situés rue et gache « du Bourguet-Nau. » — « Par acte du 20 octobre 1762, « M. Bernard Costes, prêtre, curé de Ribière en Albigeois, « a vendu un pré, moyennant 2,600 livres, au sieur Joseph « Turc, de Rodez, qu'on fit relever de M. d'Olemps, quoi- « qu'il soit reconnu au Roi. » — Presque tous les articles sont biffés.

C. 1502. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1779. — Sommier des découvertes des droits de lods et d'ensaisinements. — Y sont mentionnés : Jean-Baptiste Pascal, de Camboularet, trésorier de France ; noble Joseph Blak, ancien garde du Roi, Hugues Graille, prieur d'Arjac ; dame Marthe Dumas, veuve de M. Rodat de Lon, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et ses enfants ; Pierre-Vincent-Emmanuel Rodat de Lon, lieutenant-colonel dans Berry ; François-Auguste Rodat de Lon, capitaine au même régiment ; Joseph-Alexandre Rodat de Lon ; Jean-Amans Roubois, avocat à Rodez ; Joseph-Raymond Bonal, conseiller à Rodez ; M. Moly de Cadayrac ; madame de Tulliers, femme de M. de Curlande, nouvelle propriétaire des terres de La Roquette, Saint-Mayme et autres seigneuries, à elle données par son père en leur contrat de mariage, passé devant Franques et Yence, notaires, en 1772 ; M. de Cadrieu, baron de Calmont, mort vers le mois de décembre 1774, laissant ladite baronnie et la terre de Mouret ; dame Marie-Marguerite-Agathe de Flavin, veuve de M. Jean Galtier de La Faramondie, avocat de Réquista, etc.

C. 1503. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1778-1792. — Sommier des lods des ventes. — Ventes : d'un pré appelé Fonpougèse, de cinq quartes ou environ, situé aux appartenances d'Espinassettes, paroisse de Saint-George-de-Camboulas, relevant de M. de Barrau de Carcenac, au prix de 400 livres ; — d'une maison située près Saint-Amans de Rodez, confrontant, etc., au prix de 3,300 livres, par le sieur Hyacinthe Carcenac, négociant de Rodez, et dame Marie-Jeanne Camboulas, mariés, en faveur de M. Pierre Peyssi, prêtre-bénéficier en l'église cathédrale ; — d'une maison située au bout de la rue du Bal, à Rodez, par M. Jean-François de Cabrières, ancien lieutenant particulier au sénéchal et présidial, au sieur François Carrier, négociant, moyennant 17,000 livres pour l'immeuble, et 3,000 livres pour les meubles et les tapisseries ; — du droit de champart à la cinquième gerbe, sur toutes les possessions dépendantes du domaine de Loustalnau et autres terres, etc., par M. Antoine-Amans Balsa, seigneur de Vialatelle, habitant de Rodez, à M. Guillaume Serres, curé de Sainte-Radegonde.

C. 1504. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier

1780-1791. — Sommier des découvertes des domaines et des droits domaniaux négligés, recélés ou usurpés dans l'arrondissement du bureau de Rodez. — Pour-

suites : contre les héritiers de feu M. Jean Bouquiès, à cause d'une terre dite lous Cazals, près Concourès, reconnue au Roi en 1735; — contre ceux du sieur Lavernhe, de Cedenac, à cause d'une terre près Saint-Iris; — contre le sieur Guirbaldi, du Crès, paroisse de Souiry, à cause de plusieurs possessions à lui données lors de son mariage avec mademoiselle de Balza; — contre M. Coignac fils, avocat à Rodez, pour raison d'une devèze au terroir de La Prade, contenant 11 sétérées environ, à lui échue par le testament et décès de mademoiselle Coignac, veuve de M. Louis Romieu, avocat. — Vente par maître Jean-Jacques Galy, médecin, en faveur de Jean Gineste, maître tailleur, l'un et l'autre de Rodez, d'un jardin au terroir d'Emboyé, près la porte de La Magdeleine, confrontant, etc. — Transaction sur procès entre demoiselle Marianne Brunet, veuve et héritière du sieur Antoine Brunet, maître coutelier à Rodez, et demoiselle Jeanne Corchand, femme du sieur André Dalbin, maître pâtissier, portant cession d'une maison. — Locaterie par M. Bernard de Carcenac, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de Bourran, de son entier domaine situé au village d'Anglars, etc.

C. 1505. (Registre.) — Grand in-4°, 43 feuillets, papier.

1741-1790. — Sommier des lods des échanges. — Échanges : entre M. Moly, conseiller au sénéchal de Rodez, qui prend une maison et pâtus de valeur de 300 livres, et donne en contre-échange à M. Lucadou, prêtre-chapelain de la chapellenie dite de Borio, une rente foncière de même valeur, payable par Jean Albouy, de Valens, reçu par maître Sabrier, notaire; — entre noble de Vigourous, seigneur du Barry, et Jean Bouloc, dudit lieu; M. Charles de Pertuis, seigneur du Breil, et le sieur Pierre-Louis Bessière-Bastide; François Bouscayrol, bourgeois de Balsac, et Jean Vaccaresse, vigneron dudit lieu; M. Bancarel, conseiller à Rodez, et Louis Loubière, du lieu de Lavayssière, paroisse de Flavin, etc. — Mention des notaires ci-après : Pons, Yence, Franques, Bertrandy, Laville, Delpoux, Miquel, Mozard, à Moyrazès, Darribal, Marion, Rudelle, Arzaud, Girard, Maynier, etc.

C. 1506. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1738-1742. — Recettes des droits de lods des châtellenies de Camboulas, Sébazac et du Bourg de Rodez. — Recette : de 9 livres comptées par M. Louis Poujol, avocat de Rodez, pour le droit d'ensaisinement et contrôle de deux portions de maisons situées à la « gacha » de La Barrière; — de 9 livres pour objet analogue par demoiselle Marie-Rose Tournier; — de 9 livres pour raison d'une vente faite par messire de Roquelaure à M. de Bussi; — de pareille somme versée par maître Jean-François Bonal, président en l'Élection de Rodez, agissant en qualité de mari de Françoise Picou, fille de feu Antoine, et comme héritier de maître Jean-François Bonal, son père, pour cave et boutique situées « dans le bourg du Pas, sur la place du fruit, au-dessous la salle du paréage. » — Droits payés par : Amans Bouissou, de La Capelle-Viaur; François Recoules, d'Espinassettes; Laurens Clergue, de Camboulas; Jean Verdier, del Bousquet-de-Laval, paroisse Saint-Martin-de-Cormières; Pierre-Jean Cance, de Bastries, paroisse de Flavin, etc.

C. 1507. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1749-1788. — Recettes des droits de lods pour échange de biens situés dans les directes des seigneurs particuliers. — Recette : de 6 livres pour échange d'un jardin relevant de la directe de M. de Pégueiroles, entre Marie Blanc, veuve de Pierre Ricard, de Méjanès, et Jean Blanc; de 10 livres pour échange entre François Guizot, vigneron de Balza, et Étienne Clerc; — de 19 livres 18 sous de maître Jacques-Philippe Yence, notaire à Sainte-Radegonde, et tout autant de Joseph Acquier, paysan dudit village, pour échange d'immeubles; — de 40 livres du sieur Raimond Cabaniols, maître tailleur de Rodez, pour le droit d'échange d'une boutique située rue « de la Pomme, » relevant de M. de Firmy; — de 4 livres de M. Joseph-Antoine Coignac, avocat à Rodez, pour droit d'échange d'un champ relevant du commandeur de Limouze, acte reçu par Mainier, notaire, etc.

C. 1508. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1778-1791. — Recettes provenant des fruits et revenus des domaines et droits domaniaux fixes et corporels, affermés ou régis, appartenant à Sa Majesté. — « Reçu : « du sieur Douziech, huissier, 2 livres 4 sous 6 deniers, « pour le droit de capsol de la vente par lui faite au bourg « de Rodez, à la requête de George Raynal et autres, « contre Jean Pradet, se portant à 133 livres 9 sous 3 de- « niers; — du sieur Périer, fermier des champarts de la « châtellenie de Sébazac, la somme de cinquante-quatre « livres à compte ou pour les termes échus ou à échoir « du prix de son bail; — de M. le marquis de Tullier, par « les mains et deniers de M. de Corneilhan, la somme de « 200 livres, à compte de l'albergue payée au domaine par « ledit M. de Tullier; — de la communauté du Bourg de « Rodez, par mains de M. Delrieu, consul, la somme de « 33 livres 6 sous 8 deniers, pour partie de la taille an-

« nuelle qu'elle doit au Roi, et ce pour l'année 1748; — « de M. Amans-F. Lenormant de Bussi, receveur des « tailles à Rodez, héritier de M. F.-Dauphin Lenormant « de Bussi, son père, 1° 30 années d'arrérages, compris la « présente courante, de la censive de 2 deniers rodanois « due sur la maison qui a été de Tournier; de M. Monteil, « trésorier du collége royal de cette ville, la somme de « 5 livres 17 sous pour les trois rentes d'indemnité que le « dit collége doit au Roi, suivant les articles 38, 39 et 40, « des lettres patentes du 18 mars 1760, » etc.

C. 1509. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1791. — Recettes des droits seigneuriaux casuels dus au Roi à cause des mutations des biens dans les mouvances et directes de Sa Majesté. — Reçu : du sieur Pierre Besse, maître facturier à Rodez, 22 livres 1 sou, pour les droits de lods à raison du dixième denier, à propos d'une maison par lui achetée moyennant 441 livres; — de M. Albenne, prêtre-chapelain de Sainte-Croix, 3 livres, pour les droits de mutation dus aux officiers du domaine, suivant transaction du 2 avril 1569, reçu par Bonal, notaire; — de M. Bernard Aldebert, prieur de La Capelle-Viaur, 24 livres, pour l'achat d'une rente foncière au prix de 240 livres; — 579 livres 4 sous de droits de lods de M. Jean Monteil, de Rodez, pour deux prés situés à Gros, acquis au prix de 5,792 livres; — 250 livres de lods de M. François-Regis Carcenac, prêtre, à Rodez, pour acquisition d'un jardin au sieur Portelance. — Reçus divers des sieurs : Créato, du Bouyssou; Cassan, de Floirac; Viguier de Grun, prêtre; Laville, curé de Canet; Jean-François de Cabrières, de Rodez; Louis Bessière, avocat du Roi; Puech, avocat; dame Franques, femme de M. Flaugergues; Jean-Joseph Noë, chirurgien, de Marcillac, etc.

C. 1510. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1777-1778. — Cahier pour servir au sieur de Monseignat, receveur particulier des domaines de Sa Majesté, à l'enregistrement des sommes provenant des fruits et revenus desdits domaines. — Reçu 108 livres 15 sous, de M. de Tullier, pour restes de l'albergue due annuellement au Roi; 154 livres 7 sous 6 deniers de M. Douïn, pour même objet; « 25 livres du sieur Delrieu, consul du Bourg de Rodez, pour l'al- « bergue que fait au Roi la dite communauté, d'une lance, « d'une paire d'éperons dorés et d'une paire de gants pour « chacune des années 1772, 1773, 1774, 1775, et der- « nière 1776, à raison de 5 livres pour chacune des dites « années; » 600 livres, du sieur Périer, fermier de la châtellenie de Sébazac, en à-compte du prix de ferme; 200 livres de M. le marquis de Tullier, par mains de M. de Corneilhan de Fonméjane, à-compte de l'albergue que fait aux domaines du Roi ledit sieur de Tullier, à cause de la concession des Palanges, etc.

C. 1511. (Registre.) — Grand in-4°, 88 feuillets, papier.

1743-1778. — Table alphabétique des droits de lods et d'ensaisinements payés de 1743 à 1778, où l'on remarque : Thérèse Albouy, dame de Tayac; M. Amans Azemar, conseiller; Adhémar de Panat, chevalier, pour sa terre de La Garrigue en la paroisse de Saint-Amans de Rodez; Jean-Antoine Arssaud, notaire à Rodez; de Bussy le Normand; Balsa, sieur de Gamarus; Jean-François Boisse, procureur du Roi au présidial de Rodez; Anne et Thérèse Bertrandi; Alexis Béteille, du faubourg Saint-Cirice; Raymond Bonal, de Rodez; Jean-François Cabrières, lieutenant particulier du Présidial; messire Louis de Curières; Alexandre Clauzel, de La Gratarelle; Marc de Corneillan, sieur de Fonméjane; le sieur Monteil et demoiselle Mazet; Jean-Amans Planard, conseiller; François-Guillaume Pons, de Rodez, Joseph-François-Régis de Séguret; Louis Senac, sieur de Trébosc; Jean-Antoine Vaysse, conseiller. — Extraits de découvertes, etc.

C. 1512. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1790. — Table alphabétique des mutations ensaisinées de 1750 à 1790. — Mention de quelques-uns des notaires ayant reçu les actes translatifs de propriétés ou de successions : Boscus, Miquel, Mignonnac, Galibert, Yence, Aldias, Pons, Pouget, Costes, Chabbert, Leroux, Soulier, Cambon, Garrigues, Levasseur, Vernhes, Clos, Dejean, Boutet, Cadoul, Agar, Savignac, etc. — Désignation et situation des biens transmis par vente, donation, échange ou succession : terre à Espinassettes; terres à Mas-Mirabelenq, près Concourès; domaine à Gros; pré, terres et bois au Cayrou; rente sur une pièce de terre à la Palissari, paroisse de Bezonnes; domaines à Vennac, à Sébazac; un frau à Anglars, etc. — Seigneuries dont les biens relèvent en fief ou en roture : Sébazac, Rodez, Camboulas, Gages, Salles-Comtaux, Rodelle, Vayssac, Selves.

C. 1513. (Cahier.) — In-8°, 38 feuillets, papier.

1763. — Table alphabétique des noms de ceux qui n'avaient pas payé leur ensaisinement le 4 août 1763 : — Raymond Albène; Anglade, curé de Lunel; François-Fidèle Aves; demoiselle Rose Boutet; de Boissière; Ber-

nard Carcenac; Marc de Corneilhan, de Fonméjane; demoiselle Marguerite Dalmayrac, veuve Viala; Enjalran, prieur de Bezonnes; noble Pierre de Flavin; demoiselle Marianne Fabry, femme du sieur Cabantous; dame Marie Fajolle, femme de M. Delauro; demoiselle Gausserand, femme du sieur Agut; Antoine Gaston; Jean-Claude Jouéry; Raymond Lacas; Jean Laville, curé de Salles-Curan; Jean-Baptiste Jurquet, de Montjusieu; Parayre, de Rodez; demoiselle Marianne Palous, veuve du sieur Tarayre; Rodat, d'Olemps; M. de Saunhac; M. de Tullier, etc.

C. 1514. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1668-1789. — Table des lieux, paroisses et fiefs des châtellenies du Roi, situés dans le département de Rodez. — Gages : le fief d'Argentelle; Azinières; le domaine d'Alboy; La Draye; le terroir del Pontet; etc. — Sébazac : le village de Gros; le fief des Gaches; La Fon des Quos, *sive* as Poiriès; La Croux de La Peyre, *sive* Puech del Pal; le fief de las Pendaries, ès-appartenances de Cayrac, paroisse de Flavin; le terroir de las Douzes; le village de La Panouze; etc. — Camboulas : le fief de La Cazotte; le village de l'Arnaldesque; le ténement de Puech-Mouscaillou; le village de Bennac; le fief de Roubou, *sive* de La Franquèse, etc. — (Renvoi aux terriers pour les détails).

C. 1515. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1727-1736. — Dépouillement de ceux qui ont payé l'ensaisinement de 1727 à 1736, sur les registres remis par le sieur Puech, procureur ès cours de Rodez, pour la perception des droits de lods : bourg de Rodez; châtellenies de Camboulas, Sébazac, Gages et Montrozier. — Recettes diverses : 6 livres comptées par M. André Balsa, lieutenant en l'Élection de Rodez, héritier de certaine rente à lui léguée par feu Antoine son père; 1 livre 10 sous par François Valière, propriétaire d'un champ dit del Calsi, et d'une partie des « Fraux » dits de La Fabrègue, par suite de son mariage avec Christine Izarn, du Bousquet; 30 livres par M. Joseph Bessière Bastide, avocat en parlement, habitant en son domaine de Manson, paroisse de Palmas, à propos du domaine d'Alboy, de valeur de 16,000 livres, à lui échu par substitution; 9 livres par le sieur François Pons, bourgeois de Saint-Martin-de-Lenne, à cause de l'acquisition par lui faite du domaine de Lon, en la paroisse de Curières, et d'une métairie située au village de Combettes, etc.

C. 1516. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1771-1788. — Sommier des fiefs et biens nobles situés dans l'arrondissement du bureau de Rodez, pour le payement des droits de franc-fief. — Parmi les possesseurs de directes figurent : les consuls du bourg et de la cité; le chapitre cathédral; M. de Séguret, juge-mage; le sieur Pierre Bonnet, marchand, acquéreur d'une partie de l'ancienne Salle-Comtal; Jean-Jacques Sicard, conseiller en l'Élection de Rodez, possesseur d'une maison noble au bourg de Rodez, « qui était du temps jadis un château des comtes, dans une petite place dite la Sonnerie; » François-Alexis Lagorée, avocat; Guillaume Balsa de Gamarus, acquéreur d'une maison noble sur la place du bourg, vis-à-vis le puits; Jacques Campmas, seigneur du fief de Cannac, de contenance, en 1671, de 400 sétérées, dénombré en ladite année par Maximilien Campmas; Jean-Baptiste Nègre de Fabrègues, président au Présidial de Rodez; Louis Romieu, ancien prévôt de maréchaussée, fils de Jean, procureur à Rodez; Jacques Enjalran, sieur d'Estapiès, bourgeois d'Agen; « la maison de la Croix d'or, » près la porte de la Viarague, ancienne propriété des comtes; André Foulquier, juge, bailli de la cité de Rodez; Antoine Carcenac, marchand, de Rodez, acquéreur, au prix de 44,000 livres, de la terre de Bourran, de dame Marie-Anne de Lapanouse, épouse de M. de Lévézou, marquis de Vézinet, donataire de dame Marie-Anne d'Escorailles, sa mère, etc.

C. 1517. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1588-1677. — Quittances consenties par des fermiers de la châtellenie de Salles-Comtaux, membre du comté de Rodez, relatives à la rente annuelle due par la place de Cadayrac et métairie de Romme; ladite rente consistant en 2 setiers 1 carte 1/2 froment, 2 setiers 2 cartes 1/2 avoine, plus 3 gelines.

Bureau de Saint-Jean-du-Bruel.

C. 1518. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1775-1789. — Sommier des fiefs et biens nobles situés dans l'arrondissement du bureau de Saint-Jean-du-Bruel, pour le payement des droits de franc-fief. — Le marquisat de Roquefeuil, acquis par messire Pierre de Faventines, fermier général des domaines du Roi, par acte du 14 mars 1775, reçu de Héraina, notaire à Paris, au prix de 273,000 livres; le fief au village du Brueil, appartenant à messire Viguier de Grun, par suite de son mariage avec demoiselle de Salles; directe à La Brunelarie, pièce dite le Soulairol, etc., appartenant à M. de Malbois de Caussanel; un fief aux Va-

lettes, etc., joui d'ancienneté par noble Daudé de La Valette ; fiefs divers appartenant à messire d'Albignac, sieur de Castelnau, gendre de M. de Sambuci ; Paul Liquier ; Rouquette, sieur du Cambon, auditeur des comptes à Montpellier ; Quatrefages, sieur de La Rouquette de Briau ; Vivens de Ladoux, du Vigan ; Antoine Rouquette, maître des requêtes à Toulouse, natif de Sauclières ; Marc-Antoine Roquelongue, de La Grave de Sauclières ; de Commeiras, de Nant ; Jean Guilhou, d'Algue ; Piquapère de Cantobre, de Nant ; de Montcalm, seigneur haut justicier de la paroisse de Saint-André de Vézines ; les enfants successeurs ou héritiers du sieur Bion de Marlavagnes, etc.

États provinciaux. — Bureau du Receveur.

C. 1519. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1273-1338. — Règlement des monnaies. — Lettres du sénéchal de Rouergue à Jean de Brêne, chevalier, et Jean Gensia, maîtres des foires, sur l'arrestation de Déodat Galinier, marchand, de Villeneuve. — Règlement de Philippe IV, relatif à l'établissement des tabellions, aux biens nobles acquis par le clergé, etc. — Sursis par le Saint-Siége à l'exécution de certaines concessions faites au roi de France. — Philippe IV demande un « gentilhomme bien armé et monté à cheval de cinquante livres de tournois et couvert de couverture de fer ou de couverture pour pointe, » de chaque prélat, duc, comte, baron ou couvent possédant un bien valant 500 livres tournois. — L'official de Rodez atteste la libération de Henri d'Estaing, prieur du Cambon, à l'égard du Saint-Siége. — Vidimus des lettres royaux portant dispense de payer aux juifs toute dette non réclamée dans les 20 ans de l'engagement. — Lettres d'ajournement contre les opposants au subside demandé pour la guerre de Flandre. — Ordonnance relative aux excès commis par Pierre Guiscard et son fils, contre Martin del Perier. — Autorisation conditionnelle accordée aux juifs par Louis X de résider en France. — Reconnaissance faite à Géraud d'Armagnac, vicomte de Creyssel, etc., par Ramond Henri et son frère, seigneurs de Peyrelade, etc. — Requête de Bernard Crueya, contre Bernard Orsinel, qui s'était chargé de la remise de 23 livres 10 sous tournois à Ramond Donadieu, trésorier du Rouergue. — Vente des blés du Bailliage de La Roque-Valsergue. — Quatre prêtres d'Orlhaguet sollicitent la levée des offrandes demandées par le roi de France pour le voyage de la Terre-Sainte. — Exemption du droit de franc-fief en faveur des habitants de Villeneuve.

C. 1520. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1338-1386. — Appel en réclamation de la succession de Pierre Crémat, mort intestat, par son frère Bernard, de Millau. — Prohibition de la sortie des blés, du sel et de l'huile de la sénéchaussée. — Appel de Bernard de Lévezou, chevalier, contre la demande d'un homme armé, qui lui était faite par le comte d'Armagnac, lieutenant du Roi. — Conventions touchant l'impôt de la gabelle et la contribution de 6 deniers par livre. — Lettres de Jean, fils du roi de France et son lieutenant en Languedoc, invitant le sénéchal de Rouergue à poursuivre par les voies de rigueur le payement des sommes à la charge des communautés, pour la rançon du roi Jean. — Consultation de six avocats, décidant que les sujets de Guienne reconnaîtront le roi de France pour leur souverain, nonobstant le traité avec le roi d'Angleterre. — Le prince de Galles décide que les Hospitaliers de Saint-Jean ne pourront faire usage en Rouergue des priviléges à eux accordés dans le duché de Guienne. — Opposition de plusieurs villes du Rouergue aux exécutions ordonnées par le juge-mage et le trésorier. — Accord, par l'entremise d'Arnaud, baron de Cessac, entre la Haute et la Basse-Marche, à propos de 1,200 francs d'or, réclamés par la Haute-Marche, qui les avait avancés pour la Basse, lors de la rançon de Figeac. — Lettres du duc d'Anjou concernant un subside de 10,000 francs d'or, et l'abolition de tous crimes sur le fait des monnaies. — Délibération des États sur les moyens de délivrer les forts occupés par les Anglais. — Lettres d'Arnaud de Landorre, sénéchal de Rouergue, relatives au payement des impositions. — Mandats de payement sur Guillaume Cocural, receveur. — Raymond de La Grèze, seigneur d'Ambayrac, au diocèse de Cahors, reconnaît avoir reçu dudit Cocural 200 francs d'or pour le rachat (boïa) de Camboulan. — Mandat sur ledit Cocural en faveur du comte d'Armagnac.

C. 1521. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1386-1394. — Mandats sur Guillaume Cocural, receveur, en faveur du comte d'Armagnac, etc. — Lettres de Louis de Sancerre, connétable de France, relatives à la saisie de la comté de Foix et de la vicomté de Nébouzan. — Lettres d'abolition du roi Charles VI en faveur du Rouergue. — Lettres du même touchant la saisie des objets mobiliers. — Vidimus de ces dernières par le sénéchal. — Adhésion de noble Pons de Panat, commandeur de Saint-Félix, des jurés de Saint-Paul-de-Fonts et autres, à l'opposition des consuls de Saint-Affrique, Millau, Villefranche et Rodez, relativement aux 9,000 francs d'or imposés sur le Rouergue, pour le rachat de villes situées en Auvergne, Vellay, Gévaudan et Quercy. — Vidimus des lettres de l'abbé de Nant, du prieur de Saint-Gilles et autres, en obtention de décharge de sommes

qu'ils prétendaient avoir été payées. — Lettres d'ajournement sur l'appel interjeté par Étienne Thomas, à propos de condamnations, non spécifiées, prononcées contre lui par le sénéchal de Rouergue. — Confirmation des priviléges de Rouergue par Charles VI. — Lettres du même, portant abolition de tous crimes de rébellion contre les commissaires du Roi préposés à la levée des deniers royaux. — Procuration des consuls de Saint-Affrique, s'opposant à certaine contribution établie par les trois États. — Vidimus par la Cour de Millau des lettres de commission délivrées par Jean Le Maingre, dit Bouciquaut, à Barthélemy de Bourneuf, pour la levée de contributions.

C. 1522. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

1395-1617. — Nomination de procureurs par les qnatre consuls de Brusque. — Lettre de Jean de Loudun, recteur d'Ogres, diocèse de Salisbury, demandant à Pierre Senhoret, chevalier, sa protection auprès du Pape. — Bertrand de Capdenac, chevalier, maître d'hôtel du Souverain Pontife, supplie le roi de France de lui accorder la moitié de la justice des lieux de Saint-Martin et de Salvagnac, au bailliage de Septfons en Quercy. — Requête au Roi par l'évêque de Vabres et autres, contre les exécutions ordonnées par Jean Blasi et P. de Sans, commissaires de Sa Majesté. — Lettres de rémission touchant les monnaies, accordées par le comte d'Armagnac aux communautés du Rouergue. — Lettres du duc de Berry concernant l'entretien de huit vingts hommes d'armes.— Vidimus des lettres du même portant abolition de tous crimes, excepté ceux de lèse-majesté au premier chef et d'hérésie. — Les habitants de Villefranche sont dispensés, par privilége royal, de contribuer aux tailles et de payer le commun de paix. — Invitation aux consuls de Compeyre, Saint-Affrique et autres villes de compter au comte d'Armagnac les 8,000 moutons d'or votés pour la défense du pays. — Levée des revenus du domaine du Roi en Rouergue. — Charles VII remet les 10,000 livres tournois réclamées des habitants du Rouergue, pour arrérages du commun de paix. — Conventions avec le comte d'Armagnac pour la défense du pays contre les Anglais. — Enquête ordonnée par Charles VIII sur le fait des finances de Normandie. — Réponses du Rouergue aux prétentions financières de Jean de Blasi et Jean Audry, commissaires du Roi. — Extrait des États généraux tenus à Rodez. — Mandat d'arrêt contre le baron de Broquiès, le capitaine Mandrieu et autres. — Défenses aux habitants de Saint-Affrique et autres de faire des assemblées sans autorisation du Roi.

C. 1523. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 11 sceaux.

1385. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : Gui, seigneur de Mostuéjouls et de Liaucous ; Robert Carrière, notaire ; Déodat *de Volta*, procureur de l'évêque de Vabres ; Ramond Barthélemi, notaire de Saint-Affrique ; Pierre Bonnet, notaire de Villefranche ; le seigneur de Bar ; Jean de Born, procureur du seigneur d'Arpajon ; Bernard de La Porte, de la cité de Rodez ; Rodolphe Jallii, licencié ès droits, vicaire général de monseigneur Henri, évêque de Rodez ; P. Bores, châtelain de Peyrusse ; Forto de La Valette, écuyer ; Arnaud Resseguier, Ramond de Neuvéglise, Dordé Salars et maître Boissonnade, consuls de la cité de Rodez.

C. 1524. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier, 7 sceaux.

1386.— Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : Aymeric de Felono, procureur de M. d'Arpajon ; Rodulphe Jallii, chanoine d'Auray, vicaire général de l'évêque de Rodez ; Galhart de Bessenx, sénéchal du comté de Rodez ; Daudo Éralh, chevalier ; Géraud Primat, curé de Sauveterre ; Forto de LaValette ; Pons, vicomte de Murat ; Arnaud, seigneur de Landorre, vicomte de Cadars ; Alric de Méjanel, juge-mage de Rouergue ; Galhart Marti, Ramond Vigourous et Amalric Palhol, consuls de la cité de Rodez ; Bernard de La Porte, de la cité de Rodez ; Pierre Buffaud, notaire ; Jean Gui, procureur de M. de Sévérac ; Garin, seigneur d'Apcher, sénéchal de Rouergue ; Bernard Malia, Bernard Boudou, Guillaume Boyer et Guillaume de Trémals, consuls de Compeyre ; Galhart Matfre, Guiral « Pos, » Huc Mayrial et Dominique Domadié, consuls de Vertfuel ; Déodat Caunes, consul de Brusque ; P. Tieulat, notaire ; Pierre Valette.

C. 1525. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 21 sceaux.

1387. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des impositions votées par les trois États, par : Géraud Ginestet, syndic de Bonnecombe ; Garin, seigneur d'Apcher, sénéchal de Rouergue ; Rato de Fenayrols ; Bernard Crozier, Bertrand Ratier, Bernard Manosque, Bernard Calvet, consuls de Millau et Guillaume Pélegri ; Alric Méjanel, juge-mage de Rouergue ; Bernard de La Porte, notaire de la cité de Rodez ; Pierre Malaterre, capitaine de Capdenac ; Galhart de Bessenx, sénéchal du comté de Rodez ; Jean Gui, procureur de M. de Sévérac ; Brenguier *alias* Meno, seigneur de Castelpers et de Bénaven ; Arnaud, sei-

gneur de Landorre; Bernard, seigneur de Bar (signature : Berni de Bar); Guisbert Duran, juge de Saint-Affrique; Raynaut Daniel, abbé de Figeac; Aymeric de Felono, procureur de M. d'Arpajon ; Jean, seigneur de Castelnau, chevalier ; Jean Gui, procureur du seigneur de Sévérac; Vesian Bessodes, notaire royal ; Pierre Bernard, procureur d'Arnaud de Roquefeuil, comte (*comtor*) de Nant; Gui, seigneur de Saint-Beauzéli; Laurens Roer, habitant du bourg de Rodez ; Pierre de Mayres et Laurens Roer, secrétaires du comte d'Armagnac ; Forto de La Valette, seigneur de Saint-Vensa; Pierre Valette, de Rodez; Déodat *de Volta*, prieur de Saint-Michel de Caystorc ; Jean Froment, notaire.

C. 1526. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 54 sceaux.

1387. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : Rodulphe Jallii, vicaire général ; Guillaume Calmette, clerc; Aymeric de Felono, procureur de M. d'Arpajon; Arnaud de Rialhac, licencié ès-lois; Pierre Valette; Pons de Cardalhac, vicomte de Murat; Pierre Marti ; Bérenger, *alias* Meno, seigneur de Castelpers; Déodat Héralh, chevalier, lieutenant du sénéchal de Rouergue ; Radulphe Saumada, de Villeneuve (signature : Raos Saumada) ; Garin, seigneur d'Apcher, sénéchal de Rouergue; Gui, seigneur de Saint-Beauzéli-de-Lyrondel ; Jean Xisson, de Najac; Dordé de Mauriac ; Pons d'Agenx ; Berni, seigneur de Bar; Bérenger Vallette, chevalier, seigneur de Cusols; Ratier de Fenayrols; Forto de La Valette, seigneur de Saint-Vensa ; Pierre Bernard, procureur du seigneur de Roquefeuil ; Jean de Blanquefort; Amalric de Sévérac, archidiacre majeur en l'église cathédrale de Rodez; Guillaume, seigneur de Bournazel ; Bernard de La Porte ; Arnaud, seigneur de Landorre, chevalier; Barthélemi Serres, notaire de Rodez; Géraud de Valiech licencié; Jean Vigourous, marchand de Rodez ; Ramond Garnier, bachelier, de Millau ; Géraud Serres, licencié ès lois; Guillaume Brun (Bruni), docteur, chanoine-ouvrier de la cathédrale de Rodez; Galhart Guizard, de la cité de Rodez ; Bégoy Bertrand, seigneur de Gironde, bailli de Rodez; Jean Froment, notaire; Jean Gui, procureur de M. de Sévérac ; Jean Boyer, procureur du seigneur de Castelnau; P. Teulat ; frère Bernard Savi, Dominicain du couvent de Rodez; Arnaud de Panat, procureur et lieutenant de noble et puissant seigneur Pons de Cardalhac, vicomte de Murat; Huc de La Sarrette, Huc Romanhac et Déodat de Faet, jurés de Rieupeyroux ; Guillaume Lacroix et B. Cocural, clercs; Pierre Malaterre, capitaine de Capdenac ; Étienne Cambon, notaire de Saint Affrique; Bérenger Mancip, seigneur de Bournazel ; Bernard Carbonel, de Saint-Caprais.

C. 1527. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin ; 41 sceaux.

1388. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : B. Floret, consul, et P. Calvet, conseiller, de Saint-Sernin-de-Rouergue; Guillaume Pélicier et Jean Baguet, consuls de Roquecésière; Guillem Jorda, juré, et Guibert Brenguier, de Belmon : Bernard Jacques (Jacme), Bernard Christophe jeune, Aymeric Christophe et Ét. Bastide, jurés de Ségonsac; P. Sicard, consul de Murasson ; Arnaud Portalier, juré et syndic de Roquefort; Guillaume Amielh, Guillaume Marnagues, Bertrand Fabre et Michel Gailhac, consuls de Brusque; Arnaud, seigneur de Landorre et le seigneur de Castelpers ; Jean Bonnefous, Bernard Focoalh, Bernard Sidobre et Guillaume Delpuech, consuls de Saint-Affrique; Gaillard de Bessenx, sénéchal du comté de Rodez ; P. Gran, R. Pessayre, jurés de Saint-Izaire; Dordé Guilhem de Clermont, seigneur de Clermont, de Brusque et de Saint-Eubais; Barthélemi Issola, Arnaud Sens, Jean Soli et P. Béral, consuls de Villefranche; P. Valette; Guilbert Durand, juge de Saint-Affrique ; Bec Dalcor, Durand Salacroup, Dordé Guirbern et Jean Gayral, consuls de Compeyre; Galvan Adhémar, seigneur de Villelongue; Jean Borzes, de Millau; Jean Valette, de Villefranche; Arnaud Daudibertières, de la paroisse de Ricupeyroux ; Jean, seigneur de Castelnau et de Calmont; Brenguier Garrigues, Huc Raynal, Huc Banes et Jean Cayron, consuls de Sauveterre; Jean Galtier, de Saint-Affrique ; Jean Marti, de Peyrusse ; Azémar de Vertbuisson ; Rato de Fenayrols ; Gui, seigneur de Saint-Beauzéli et de Saint-Jean d'Alcapiès; Béco, « cambrier » du comte d'Armagnac; Alric de Méjanel, juge-mage du Rouergue ; Bernard Delort, clerc de Rodez ; Pierre de Mayres, secrétaire du comte d'Armagnac; Barthélemi Franc, notaire ; Bernard Laporte, notaire; Guillaume Cutelier, seigneur de Montredon.

C. 1528. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 19 sceaux.

1389. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : Huc, seigneur d'Arpajon, vicomte de « Lhautre; » Jean de Verdu, procureur du Roi; Jean Colomb, Jean Valette, P. Solatge, Arnaud Damlhac, consuls de Villefranche; Jean Vigourous, marchand de la cité de Rodez ; P. Vernhes et Brenguier Garrigues, de Sauveterre; Ramond de Caylus ; Galhart Mathieu, notaire de Villefranche ; Gui Itier, chevalier, lieutenant du sénéchal de Rouergue ; monseigneur Antoine, évêque de Rennes, et Pierre Borier, camérier du Pape ; Jean, comte d'Armagnac, etc,; Ramond Fabri, notaire de Compeyre ; Guillaume Pélegri, Jean Tiffi, P. Ra-

tier, Jean Fornier, Brenguier Delrieu et Étienne Ratier, consuls de Millau ; Étienne Matfre, Dominique de Madier, Guillaume Viadier et Bertrand de Rabastenx, consuls de Vertfuel ; Brenguier Garrigues, Jean Cayron, Huc Baneset Huc Raynal, consuls de Sauveterre ; Jean Valette, de Villefranche ; Jean Rossal, Arnaud Valette, Jean Dochier et Jean Amorani, consuls de Villefranche ; Guilhemot de Saunhac, Jean de Belloc et Brenguier Mir ; Bermond, seigneur de Luzençon ; Ayméric *de Mercato*, docteur et official de Rodez.

C. 1529. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

XIVe siècle. — Quittances données à Guillaume Cocural, receveur des contributions votées par les trois États, par : Bernard d'Armagnac, B. Laporte, Jean Gui, mandataire du seigneur de Sévérac ; Gui, seigneur de Saint-Beauzéli, et Étienne Matfre, Dominique de Madier, Guillaume Bradier et Bertrand de Rabastenx, consuls de Vertfuel.

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE LA HAUTE-GUIENNE.

C. 1530. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets papier.

1779-1780. — Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale. — Lettres patentes relatives à son organisation. — Elle est composée de dix membres du clergé, de seize gentilshommes propriétaires et de vingt-six membres du Tiers État. — Elle avait principalement dans ses attributions : la répartition et la levée des impositions, la confection des grands chemins et l'établissement des ateliers de charité. — Siége de l'Assemblée à Villefranche. — Durée de chaque session, un mois. — Suffrages comptés par tête et non par distinction d'ordre. — Formation d'un bureau intermédiaire composé de huit membres, de deux procureurs-syndics et d'un secrétaire. — Nom des membres. — Inauguration. — Division en bureaux : pour la taille et les vingtièmes ; pour la capitation ; pour le règlement ; les grands chemins ; les affaires extraordinaires et le bien public. — Question des vins. — Rapport de l'évêque de Vabres, sur les grands chemins ; leur division en classes. — Règlement général de l'Assemblée. — Rapport du comte de Panat, de MM. Deslendes de Combettes et de Lacarrière, sur les tailles et les vingtièmes. — Manufacture de draps et de ratines de Cahors. — Navigation. — Rapports sur la capitation ; — sur le don gratuit des villes ou octroi. — Inondation de Vabres. — Rectification du cadastre. — Proposition de modifier le droit de champart : « Les terres soumises au droit de champart sont con« damnées à la stérilité par la nature même de leur insti« tution. Dans la plupart des terres de cette espèce, sur « douze gerbes, le seigneur en retire trois, le décimateur « une, les impositions en absorbent deux ; il faut distraire « de celles qui restent deux pour la semence et trois pour « les frais de culture ; il en reste donc une pour le proprié« taire dont les travaux ne peuvent augmenter le revenu « qu'en augmentant celui du seigneur et du décimateur « dans une proportion décourageante. » — Charges locales des villes. — Chemins vicinaux. — Pépinières. — Haras. — Agriculture. — Cours d'accouchement. — Écoles gratuites de dessin. — Notes généalogiques sur les membres de l'Assemblée appartenant à la noblesse, etc.

C. 1531. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

1782-1786. — Procès-verbaux des séances de l'administration provinciale de la Haute-Guienne. – Réunion dans la salle du collége, à Villefranche, des membres ci-après : de l'ordre du clergé, l'évêque de Rodez, président l'abbé Barthe, chanoine de Vabres, l'abbé de Villaret, vicaire général de Rodez, l'abbé de Rouvenac, vicaire général de Cahors, l'abbé Cocural, curé de Privezac ; de l'ordre de la noblesse : MM. de Pauliac, le comte de la Penché, le baron de La Guépie, de La Panouse, de Cambairac, le comte de Lentillac, le marquis de Freissinet, le baron de Cieurac, le comte de Lastic, le comte de Vesins, le comte d'Albignac ; de l'ordre du Tiers État, députés des villes : MM. Marqueiret, Dumas, de Séguret, Borelly, Cadrez, Dissez, Despradels, Dufau, de Broussoles, Benoît. Puijalon ; députés des campagnes : MM. de Neirac, Rolland, Lacarrière, Pons de Caylus, Bastide d'Alboy, Puech, Grandsault-Fontenilles, de Lamothe, Grangié, Granier. — Procureurs généraux syndics : Deslendes de Combettes, de Lavallette-Parisot. — Secrétaire archiviste : M. Galtié. — Liste des absents ; motifs de leur absence. — Rapport des syndics : sur la taille et ses accessoires ; sur l'établissement, par le sieur de Richeprey, d'une école d'ingénieurs à Cahors pour le renouvellement du cadastre ; sur les impôts, tels que la capitation, le don gratuit, etc. ; sur les grandes routes, la navigation, le rétablissement du pont Notre-Dame, à Cahors, les biens communaux, l'uniformité des poids et des mesures par tout le royaume, les haras, la suppression des pépinières, la poste, le mariage du Roi, qui fut l'occasion d'un *Te Deum* et du mariage de six jeunes filles dotées par la province, l'insuffisance des récoltes. — Rapport du bureau des fonds de charité : chemin de Saint-Antonin à Fenayrols ; travail procuré aux populations, etc. — Vérification des titres de noblesse. — Rapport très-étendu sur la taille et les moyens de la répartir équitablement. — Éloge des sieurs Calmés, de Saint-

Just, de Richeprey et autres. — Rapport du bureau du bien public sur le commerce. — Tableau des ouvrages exécutés sur les grandes routes, etc.

C. 1532. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1781. — Assiette et département des impositions sur les communautés des Élections de Rodez, Millau et Villefranche, par la commission intermédiaire. — Élection de Rodez, composée de 300 communautés comprenant 1,057 feux 78 bellugues 3/4 : taille et impositions accessoires, 471,236 livres 1 sou 7 deniers; deux vingtièmes et 4 sous pour livre du premier vingtième, 234,111 livres 4 sous; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; onzième pour les chemins, 42,839 livres 12 sous 11 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,961 livres 12 sous 5 deniers; capitation, 205,322 livres. — Élection de Millau, composée de 176 communautés comprenant 1,234 feux 8 bellugues 3/4 : taille et accessoires, 549,683 livres 10 sous 5 deniers; vingtièmes, 214,609 livres 2 sous; trop alivré, néant au registre; onzième pour les chemins, 49,971 livres 4 sous 7 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,906 livres 9 sous 3 deniers; capitation, 219,022 livres. — Élection de Villefranche, composée de 220 communautés, comprenant 1,297 feux 12 bellugues 3/4 : taille et accessoires, 577,821 livres 17 sous 5 deniers; vingtièmes, 224,925 livres 16 sous 4 deniers; trop alivré, 10,645 livres; onzième pour les chemins, 52,529 livres 5 sous 3 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,845 livres 19 sous 3 deniers; capitation, 198,018 livres.

C. 1533. (Registre.) — In-folio, 423 feuillets, papier.

1782. — Assiette et département des impositions sur les communautés des Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Élection de Rodez : taille et accessoires, 471,236 livres 1 sou 7 deniers; vingtièmes, 234,111 livres 5 sous; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; onzième pour les chemins, 42,839 livres 12 sous 11 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,961 livres 11 sous; capitation, 205,322 livres. — Élection de Millau : taille et accessoires, 549,683 livres 10 sous 5 deniers; vingtièmes, 214,285 livres 8 sous; trop alivré, 10,186 livres 10 sous; onzième pour les chemins, 49,971 livres 4 sous 7 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,891 livres 11 sous; capitation, 219,022 livres. — Élection de Villefranche : taille et accessoires, 577,821 livres 17 sous 5 deniers; vingtièmes, néant au registre; trop alivré, 10,645 livres; onzième, 52,529 livres 5 sous 3 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,839 livres 8 deniers; capitation, 198,018 livres. — Totaux : Rodez, 964,152 livres 6 deniers; Millau, 1,045,040 livres 4 sous; Villefranche (non compris les vingtièmes), 840,853 livres 3 sous 4 deniers.

C. 1534. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1783. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Élection de Rodez : taille et accessoires 492,651 livres 4 sous 1 denier; vingtièmes et 4 sous pour livre du premier vingtième, 234,111 livres 5 sous; troisième vingtième, 106,414 livres 3 sous 2 deniers; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; onzième de la taille, 44,786 livres 9 sous 6 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,961 livres 12 sous 7 deniers; moins imposé, 7,024 livres 8 sous 2 deniers; capitation, 205,322 livres. — Élection de Millau : taille et accessoires, 544,666 livres 17 sous 7 deniers; vingtièmes, néant au registre; troisième vingtième, néant; trop alivré, 10,186 livres 10 sous; onzième de la taille pour grandes routes, 52,242 livres 8 sous 10 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,906 livres; moins imposé, 8,195 livres 3 sous; capitation, 219,022 livres. — Élection de Villefranche : taille et accessoires, 604,074 livres 1 sou 4 deniers; vingtièmes, 224,937 livres 11 deniers; troisième vingtième, 102,244 livres 2 sous 3 deniers; trop alivré, 10,645 livres; onzième de la taille, 54,915 livres 16 sous 6 deniers; quinzième du vingtième noble, néant au registre; moins imposé, 8,613 livres 15 sous 7 deniers; capitation, 198,018 livres. — Totaux : Rodez, 1,100,952 livres 12 sous 6 deniers; Millau, 866,218 livres 19 sous 5 deniers; Villefranche, 1,203,447 livres 16 sous 7 deniers.

C. 1535. (Registre.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1784. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Élection de Rodez : taille et accessoires, 484,490 livres 9 sous 11 deniers; vingtièmes, 340,525 livres 6 sous 2 deniers; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; grandes routes (onzième) 44,044 livres 11 sous 10 deniers; quinzième du vingtième noble, néant au registre; capitation, 205,322 livres. — Élection de Millau : taille et accessoires 565.146 livres 8 deniers; vingtièmes, 312,157 livres 19 sous 4 deniers; trop alivré, 10,186 livres 10 sous; grandes routes, 51,376 livres 18 sous 3 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,906 livres 9 sous 3 deniers; capitation, 219,022 livres. — Élection de Villefranche : taille et accessoires, 594,066 livres 17 sous 6 deniers; vingtièmes, néant au registre; trop alivré, 10,645 livres; grandes routes, 54,006 livres 1 sou 7 deniers; quinzième du vingtième no-

ble, 1,846 livres 14 sous 6 deniers; capitation, 198,018 livres. — Totaux : Rodez, 1,083,063 livres 17 sous 11 deniers; Millau, 1,159,794 livres 17 sous 6 deniers; Villefranche, 858,582 livres 13 sous 7 deniers.

C. 1536. (Registre.) — In-folio, 505 feuillets, papier.

1785. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Rodez : taille et accessoires, 478,904 livres 17 sous 6 deniers; vingtièmes, 340,525 livres 6 sous 2 deniers; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; quinzième du vingtième noble, 1,961 livres 12 sous 7 deniers; onzième de la taille, 43,536 livres 16 sous 2 deniers; capitation, 205,322 livres. — Millau : taille et accessoires, 558,629 livres 9 sous 3 deniers; vingtièmes, 312,157 livres 19 sous 4 deniers; trop alivré, 10,126 livres 10 sous; quinzième du vingtième noble, 1,906 livres 9 sous 3 deniers; onzième, 50,784 livres 9 sous 11 deniers; capitation, 219,022 livres. — Villefranche : taille et accessoires, 587,217 livres 8 sous 5 deniers; vingtièmes, 327,181 livres 3 sous 2 deniers; trop alivré, 10,645 livres; quinzième du vingtième noble, 1,846 livres 14 sous 6 deniers; onzième, 53,383 livres 8 sous; capitation, 198,018 livres. — Totaux : Rodez 1,078,932 livres 2 sous 5 deniers; Millau, 1,152,626 livres 17 sous 9 deniers; Villefranche, 1,178,291 livres 14 sous 1 denier.

C. 1537. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1786. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Élection de Rodez : taille et accessoires, 478,904 livres 17 sous 6 deniers; trop alivré, 8,681 livres 10 sous; onzième de la taille, 43,536 livres 16 sous 2 deniers; quinzième, 1,961 livres 12 sous 7 deniers; capitation, 205,322 livres. — Élection de Millau; taille et accessoires, 558,629 livres 9 sous 3 deniers; onzième de la taille, 50,784 livres 9 sous 11 deniers; quinzième, 1,906 livres 9 sous 3 deniers; capitation, 219,022 livres. — Élection de Villefranche : taille et accessoires, 587,217 livres 8 sous 5 deniers; onzième, 53,383 livres 8 sous; quinzième, 1,846 livres 14 sous 6 deniers; capitation, 198,018 livres. — Totaux: Rodez, 738,406 livres 16 sous 3 deniers; Millau, 830,342 livres 8 sous 5 deniers; Villefranche, 840,465 livres 10 sous 11 deniers.

C. 1538. (Registre.) — In-folio, 598 feuillets, papier.

1787. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Rodez : taille et accessoires, 478,904 livres 17 sous 6 deniers; vingtièmes, 234,308 livres 13 sous 10 deniers; onzième de la taille, 43,536 livres 16 sous 2 deniers; quinzième 1,964 livres 16 sous 3 deniers trop alivré, 8,681 livres 10 sous; frais des milices, 595 livres 10 sous; capitation, 205,322 livres; sommes rejetées sur la capitation, 3,443 livres 11 sous; auberges et cabarets, 6,910 livres 6 sous 4 deniers. — Millau : taille et accessoires, 558,629 livres 9 sous 3 deniers; vingtième, 214,670 livres 16 sous 10 deniers; onzième, 50,784 livres 9 sous 11 deniers; quinzième, 1,910 livres 13 sous; trop allivré, 10,126 livres 10 sous; milices, 694 livres 10 sous 10 deniers; capitation, 219,022 livres; sommes rejetées sur la capitation, 3,573 livres 7 sous 9 deniers; auberges et cabarets, 7,170 livres 18 sous 5 deniers. — Villefranche : taille et accessoires, 587,217 livres 8 sous 5 deniers; vingtièmes, 224,579 livres 1 sou 6 deniers; onzième, 53,383 livres 8 sous; quinzième, 1,821 livres 7 sous 1 denier; trop alivré, 10,645 livres; milices, 730 livres 2 sous 2 deniers; capitation, 198,018 livres; sommes rejetées sur la capitation, 2,506 livres 9 sous 5 deniers; auberges et cabarets, 5,029 livres 17 sous. — Totaux : Rodez, 983,668 livres 1 sou 5 deniers; Millau, 1,066,582 livres 16 sous; Villefranche, 1,083,930 livres 13 sous 7 deniers.

C. 1539. (Registre.) — In-folio, 681 feuillets, papier.

1788. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Élection de Rodez : taille et accessoires, 478,904 livres 17 sous 6 deniers; vingtièmes ruraux et nobles pour les six premiers mois, 117,165 livres 13 sous 3 deniers; idem, pour le second semestre, 117,164 livres 11 sous 4 deniers; trop allivré, 8,732 livres 14 sous 8 deniers; onzième de la taille, 43,536 livres 16 sous 2 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,976 livres 4 sous 1 denier; milices, 595 livres 10 sous; capitation, 210,112 livres 3 sous; auberges et cabarets, 6,910 livres 7 sous 4 deniers; supplément à la capitation en remplacement des droits réservés, 3,443 livres 11 sous. — Millau: taille et accessoires, 558,629 livres 9 sous 3 deniers; vingtièmes ruraux et nobles pour les six premiers mois, 107,329 livres 5 sous 1 denier; idem, second semestre, 107,329 livres 2 sous 3 deniers; trop alivré, 10,121 livres 6 sous 11 deniers; onzième de la taille, 50,784 livres 9 sous 11 deniers; quinzième du vingtième noble, 1,909 livres 4 sous 10 deniers; milices, 694 livres 10 sous 10 deniers; capitation, 224,121 livres 2 sous 1 denier; auberges et cabarets, 7,170 livres 18 sous 5 deniers; supplément à la capitation, 3,573 livres 7 sous. — Villefranche : taille et accessoires, 587,217 livres 8 sous 5 de-

niers; vingtièmes ruraux et nobles pour le premier semestre 112,285 livres 4 sous 11 deniers ; idem, second semestre, 112,281 livres 7 sous 9 deniers; trop alivré, 10,632 livres 5 sous 6 deniers; onzième de la taille, 53,383 livres 8 sous; quinzième du vingtième noble, 1,822 livres 5 sous 1 denier; milices, 730 livres 2 sous 2 deniers; capitation 202,628 livres 2 sous 2 deniers; auberges et cabarets, 5,029 livres 17 sous; supplément à la capitation, 2,506 livres 9 sous 5 deniers. — Totaux : Rodez, 988,542 livres 8 sous 4 deniers; Millau, 1,071,662 livres 18 sous 6 deniers; Villefranche, 1,088,516 livres 10 sous 5 deniers.

C. 1540. (Registre.) — In-folio, 695 feuillets, papier.

1789. — Assiette et département des impositions sur les Élections de Rodez, Millau et Villefranche. — Rodez : taille et accessoires, 476,018 livres 6 sous 8 deniers; trop alivré, 8,809 livres 3 sous 8 deniers; vingtièmes nobles et ruraux, 234,284 livres 14 sous 10 deniers; milices, 595 livres 10 sous; onzième de la taille, 43,536 livres 16 sous 1 denier; quinzième du vingtième noble, 1,976 livres 4 sous 1 denier; capitation, 206,657 livres 17 sous 1 denier; imposition des six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés, 31,263 livres 6 sous 10 deniers. — Millau : taille et accessoires, 555,263 livres 6 sous 7 deniers; vingtièmes nobles et ruraux, 214,542 livres 17 sous 3 deniers; trop allivré, 10,209 livres 18 sous 9 deniers; milices, 694 livres 10 sous 10 deniers; onzième de la taille, 50,784 livres 9 sous 11 deniers ; quinzième du vingtième noble, 1,902 livres 4 deniers; capitation, 220,446 livres 19 sous 9 deniers; imposition des six derniers mois sur les ci-devant privilégiés, 33,543 livres 18 sous 4 deniers. — Villefranche : taille et accessoires, 583,678 livres 9 sous 11 deniers; vingtièmes nobles et ruraux, 224,361 livres 3 sous 8 deniers; trop alivré, 10,652 livres 11 deniers; milices, 730 livres 2 sous 2 deniers; onzième de la taille, 53,283 livres 8 sous ; quinzième du vingtième noble, 1,816 livres 1 sou 6 deniers; capitation, 199,306 livres 6 sous 9 deniers; imposition des six derniers mois sur les ci-devant privilégiés, 15,847 livres 10 sous 5 deniers. — Totaux : Rodez, 1,003,140 livres 3 deniers; Millau, 1,087,388 livres 1 sou 9 deniers; Villefranche, 1,089,675 livres 12 sous 5 deniers.

C. 1541. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets, papier.

1756-1785. — Relevé des créances et des reliquats des collecteurs des impositions de l'Élection de Millau, d'après l'arrêté de leurs comptes. — Le sieur Joseph-Simon Durand, consul-collecteur de Sévérac-le-Château en 1756, débiteur de 162 livres 5 sous 6 deniers ; le sieur Philippe-Laurens Molenier, consul-collecteur de la même communauté en 1775, débiteur de 185 livres 8 sous 9 deniers; François Vesin, consul-collecteur de Coussergues en 1756, débiteur de 17 livres 11 sous 4 deniers ; le sieur Antoine Bouty, consul-collecteur de Nant en 1781, débiteur de 101 livres 18 sous 11 deniers ; Jacques Carrayon, consul-collecteur de Montclar en 1782, débiteur de 68 livres 19 sous 3 deniers ; Antoine Conquet, consul-collecteur de Flaujac en 1783, débiteur de 67 livres 12 sous 3 deniers, etc.

C. 1542. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1756-1782. — Relevé des créances et des reliquats des consuls-collecteurs des impositions de l'Élection de Rodez. — Noms de quelques consuls-collecteurs mentionnés audit registre : sieur Jean-Antoine Manhaval, de Marcillac ; sieur Antoine Textoris, de Ségur ; MM. Bonal et Leroux, notaires, de la cité de Rodez; Pierre Affre, de Sévérac-Bédène; MM. Boysse et Enjalran, du bourg de Rodez ; M. Jean Ortholany, de Lassouts; MM. Merviel et L. Meynier, de la cité de Rodez ; M. Henri Dalbusquier, d'Entraygues ; sieur Joseph Delbez, de Laguiole ; sieur Guillaume Bessière et Guillaume Vareille, du Monastère-sous-Rodez ; Amans Séguret, du Causse-Sébazac ; sieur Jean-Fleuret Cayla d'Estaing, etc.

C. 1543. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1726-1755. — Relevé des créances et des reliquats des consuls-collecteurs de l'Élection de Villefranche, d'après l'arrêté de leurs comptes (tome 1er). — Le sieur Cardailhac, collecteur de la communauté de Villefranche en 1726, débiteur de 507 livres 4 sous 11 deniers; le sieur Antoine de Guitard, de 184 livres 10 sous 4 deniers; le sieur Dubruel, collecteur de 1743, de 7 livres 15 sous 3 deniers; maître Jean-Baptiste Garrigues, collecteur de Bournazel en 1754, de 16 livres 11 sous ; François Caussanel, collecteur de la Capelle-Bleys en 1756, de 57 livres 19 sous 11 deniers, etc. — Dettes de maître François Miquel, sieur Antoine Mouly, sieur Vieillard, demoiselle Dupuy, veuve du sieur Rolland, collecteur de Villeneuve, etc.

C. 1544. (Registre,) — In-folio, 305 feuillets, papier.

1756-1781. — Relevé des créances et reliquats des collecteurs de l'Élection de Villefranche (tome 2). — Noms de quelques consuls-collecteurs mentionnés audit registre, en tête de chaque feuillet duquel on lit Dupin

Saint-André, commissaire; Antoine Darbois; Michel Bruel, de Saint-Christophe; Jean Guizot, de Gradels; Jean Foulquié, de Pradels; François Marmieyses, de Lieucamp; sieur Antoine Capelle, de Viviès; Pierre Barrau, de Moyrasès; M. Delperié, de Sauveterre; Jean Gayraud, de Tizac; les sieurs Bouzat et Joseph Mouly, de Naucelle; Guillaume Jonquières, de Sanvensa, etc.

C. 1545. (Portefeuille.) — Cahier in-4°, 576 feuillets; 104 pièces, papier.

1780-1781. — Journal des voyages de Jean-François-Henri de Richeprey, commis des finances, et de Louis-Antoine Calmés de La Bessière, dans la province de la Haute-Guienne, pour la description des communautés. Observations sur la rectification des cadastres, l'industrie, le commerce, la nature et les produits du sol. — Les premières communautés visitées furent Pachins, Montbazens, Luganh, Rulhe, Aubin, Cransac, Firmy, Noaillac. — « Cransac : sols assez bons, dont les rochers sont des « poudings dont les pierres sont des quartz et des frag- « ments de schiste argileux. » — Charbonnière embrasée du Montel ou de Sedaly. — Cadastre dressé en 1660; la table d'abonnement divisée en cinq degrés : terres labourées, châtaigneraies, etc. — Mesure différente de celle d'Aubin. — Contenance totale : 940 sétérées 4 quartes 1/2. — Terres fréquemment emportées par les eaux des torrents. — Principales productions : vignes et châtaigneraies. — Mauvais chemins très-nuisibles au commerce. — Moutons de Cransac amenés des localités voisines, mais excellents après avoir pendant trois semaines brouté le serpolet du pays. — Les eaux appartiennent à M. de Bournazel. — Faute de chemins, il y va moins de personnes prendre les eaux et les étuves; 200 personnes environ par an. — Entraygues : sol composé de « granites » susceptibles d'être polies; pas de commerce, faute de voies de communication. Petite quantité de vin exportée à Laguiole et les environs, fabrication de quelques toiles; instructions diverses, parmi lesquelles celles de M. Glandières, négociant, relatives à la possibilité de rendre le Lot navigable, depuis Bouillac jusqu'à Entraygues. — « Cette localité, si elle « était favorisée au point de vue commercial, deviendrait « l'entrepôt du commerce de la province du Languedoc « avec l'Auvergne et le Limousin. — Mur-de-Barrez. — « Aubrac : cette maison possède environ 100,000 livres. « La domerie ou l'abbaye est affermée 82,000, les chanoi- « nes jouissent du reste, la domerie et le chapitre se par- « tagent les charges, la principale est une distribution de « 6,000 coupes de blé et de 3,000 livres argent. Ce sont « des aumônes qui se partagent par autorité du Conseil « entre les paroisses de Prades, Lunet, etc. L'objet de ces « distributions a été de décharger la maison de l'abus des « aumônes qui se faisaient à la porte. Il se faisait souvent « des attroupements redoutables qui exigeaient, sous pré- « texte d'aumône, des contributions. » — Réflexions diverses : « Comment se défendre contre des parchemins « qu'on ne sait pas lire et qu'on ne peut pas se faire expli- « quer faute d'argent? Les archives des seigneurs sont rem- « plies de titres inconnus et qu'on tire successivement de « la poussière, sauf à les y faire rentrer si l'abus du pou- « voir ou si la chicane ne peuvent parvenir à leur donner « de la valeur. On ne sache pas qu'il se soit trouvé un « seigneur assez noble et assez grand pour faire dépouiller ses titres de bonne foi au profit ou, indistinctement, au désavantage de ses vassaux, etc. » — Détails sur Bonneval : « Ce serait encore un changement bien « avantageux de diriger au profit de ces sortes d'établisse- « ments (les hospices de charité) l'excès des dépenses que « fait cette maison pour recevoir sensuellement une foule « d'étrangers oisifs et aisés. Qu'on retranche de la table « les vins, les liqueurs et les nombreux domestiques qui « l'entourent, on pourra aisément soulager la misère de « plus de vingt paroisses; et la contrée ne sera plus scan- « dalisée de voir des religieux passer le jour à table et la « nuit au jeu, etc. »

C. 1546. (Portefeuille). — Cahier grand in-4°, 212 feuillets; 238 pièces, papier.

1780-1781. — Suite du journal des voyages. — Communautés de Mostuéjouls, Liaucoux, La Roque-Sainte-Marguerite, le Causse-Noir, le Causse-du-Larzac, Saint-Véran, Caylus, etc. — Vignes du vallon de Marcilhac : situation; frais de culture; qualités physiques; produit et valeur. — Le Pont-de-Camarès : composition du sol, division en plusieurs degrés; description physique, etc. — Ségala : division des sols en huit classes ou degrés; détails sur chacun d'eux, etc. — Communauté de Sévérac-le-Château; observations. — Requête des notables et des principaux commerçants de Saint-Affrique Détails sur ses fabriques de draps et de cadis et sur sa filature de coton; tanneries, peaux de chevreaux et d'agneaux, etc; « les négociants « de Saint-Affrique ont calculé que les chemins depuis « dix ans, par leur mauvaise construction, de Saint-Ser- « nin à Saint-Affrique, espace de 4 lieues, leur ont coûté « sur les voitures quatre-vingt mille livres. » — Noyers et mûriers à Saint-Affrique, culture de la luzerne; introduction de la culture du trèfle. — Tables d'abonnement des communautés de Saint-Jean-du-Bruel et Nant. — Plan de Villefranche. — Détails sur La Française, Moissac, Moliè-

res, etc., en Quercy. — Familles nobles du Carladez, de Millau, etc. — Hommes remarquables : M. Cavaignac, bon agriculteur à Montbazens; il a essayé de multiplier les pâturages et de laisser reposer davantage les terres; le prieur d'Aubin; M. Murat, médecin; l'abbé de Figeagol, chanoine de Conques: M. Carrié, avocat d'Entraygues, homme d'esprit et bon citoyen; Calsat, médecin, enthousiaste; M. Boete, avocat, homme éclairé et bon citoyen; M. Verdier de Mandillac, ancien correspondant de l'administration; il a établi des maîtres d'école dans toutes ses terres; il a souvent délivré annuellement 200 setiers de blé, etc.; M. Valadier, de Vitrac, éclairé et intègre; M. Delborn, prieur de Vines, prêtre et curé respectable, donnant tout son bien aux pauvres, etc. — Mesures. — Eaux de Chaudesaigues, de Sainte-Marie, etc. — Terrible inondation du Lot et de ses affluents le 6 mars 1783. — Géographie ecclésiastique. — « Évêché de Rodez, *Ruthena.* « ve siècle. Province de Rouergue. Suffrayant d'Albi. « 50,000 livres de revenu, taxé à 2,326 florins; 446 pa- « roisses; 63 annexes; Parlement de Toulouse; Généra- « lité de Montauban; Maîtrise des Eaux et Forêts, etc.» — Manufacture de Cahors. — Description de Montauban. — Table alphabétique des communautés et des matières.

C. 1547. (Portefeuille.) — Cahier petit in-folio, 292 feuillets ; 20 pièces, papier.

1664-1781. — Rapports sur divers essais pour la confection d'une table d'abonnement; sur son application aux communautés de la province; sur la nécessité de réformer les méthodes d'arpentage. — Essai pour la destruction du trop allivré. — Mémoires pour la rectification du tarif; — sur les difficultés qu'on trouve dans la recherche des exemples, par M. Calmés. — Copie d'une ordonnance de M. de Raynal, commissaire, pour la révision des cadastres de l'Élection de Villefranche, du 10 novembre 1664. — Compte rendu par Henri de Richeprey, à l'assemblée provinciale, relatif à la rectification de la répartition de la taille; division en 4 parties : fixation du taux commun de l'imposition territoriale; table d'abonnement; application de la table d'abonnement et du taux commun d'imposition; compte des dépenses faites pour les travaux relatifs à la rectification de la répartition de la taille. — Règlement pour fixer le produit imposable à la taille dans les communautés. — Règlement pour les ingénieurs géomètres.

C. 1548. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1781. — Description, exposition, situation et culture des différentes qualités de sols de la Haute-Guienne. — Les terres labourées sont divisées en degrés, depuis 10 sous jusqu'à 90 livres. — Degré de 10 sous : 1° terres schisteuses, légères, peu profondes, composées de débris de schistes; on y trouve de la glaise roussâtre, de l'argile blanche, rousse ou jaune; 2° terres graniteuses très-légères, sablonneuses et formées par les débris des granites sur lesquelles elles sont assises; 3° terres de grès, poisseuses, noires ou roussâtres; 4° terres calcaires mêlées de beaucoup de grès rouge ou gris; elles sont poisseuses, peu profondes, si légères qu'elles se pulvérisent sous les pieds. Les terres des trois premiers degrés sont situées sur les sommets et sur les pentes des montagnes, particulièrement sur celle du Carladez, de La Viadène, de Rieupeyroux, du Lévezou et de La Bastide-del-Mont. Les terres du quatrième degré sont situées sur les sommets des collines et des montagnes calcaires, sur le Larzac, sur les plaines élevées des environs de Gramat, etc. — Degré de 90 livres : 1° terre franche et végétale, meuble et fort profonde, assise sur une couche de cailloux qui paraît avoir beaucoup d'épaisseur; 2° terre sablonneuse et végétale, meuble et profonde. On les trouve sur les bords de la Dordogne, du Lot, du Tarn et de l'Aveyron. Elles sont les meilleures de la province, etc.

C. 1549. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1781. — Description, exposition, situation et culture des différentes qualités de sols de la Haute-Guienne. — Prés du degré de 90 livres : 1° terrain de rivière, végétal, profond et humide sans être marécageux; le gravier assez profond et assis sur le sable; 2° prairie artificielle dans des terrains semblables; on y sème du trèfle, de la luzerne, etc. On coupe le foin deux et trois fois, si la saison le permet. On coupe jusques à quatre fois les prairies artificielles. Le produit de ces prés est bien considérable, et d'autant plus précieux que la récolte est peu casuelle, etc. — Prés du degré de 5 livres : 1° terrain schisteux, peu profond, mêlé de granite; l'herbe peu épaisse et de mauvaise qualité; souvent ce sont des terres humides et marécageuses, couvertes d'eau une partie de l'année; 2° terrain volcanique, rempli de laves; l'eau qui l'arrose est âcre et rend le fourrage peu nourrisant; 3° terrain schisteux, peu profond; l'herbe est de mauvaise qualité, etc.; toutes ces qualités de prés se rencontrent sur les pentes ou sur les sommets; on en trouve du côté de Broquiès, Rieu, Cassagnes-Bégonhès, Salles-Curan, Saint-Côme, dans le causse de Villefranche et dans celui de Cahors, etc.

C. 1550. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1781. — Description, exposition, situation et culture

des différents sols de la Haute-Guienne ; exemples et observations. — Bois, pâturages, vignes et châtaigneraies. — Bois divisés en degrés de 1 à 20 livres. — Bois de 1 livre : 1° terrain schisteux et très-peu profond ; 2° terrain volcanique, peu profond, pierreux et noirâtre ; 3° terrain de grès ou calcaire, où l'on ne voit que le roc et quelque peu de terre entre les veines des rochers. — 1° Ces bois se trouvent dans tous les pays schisteux, du côté de La Guépie, Arjac, Flagnac, Saint-Côme, Montagnol, etc. ; — 2° dans le Carladès, à Thérondel, Peyrac, Brommat, etc. — 3° dans le causse de l'Élection de Figeac, de Millau, de Camarès, etc. Tous ces bois sont éloignés des villes et des gros bourgs. — Pâturages divisés en degrés de 1 à 5 livres. Ces derniers sont : 1° sur terrain calcaire, où l'on trouve de la bonne terre couverte de gazon épais ; l'herbe est de bonne qualité ; 2° sur terrain volcanique, profond, couvert d'un gazon épais ; 3° sur terrain de grès ou de granite, produisant des herbes de très-bonne qualité ; 4° sur terrain schisteux, profond, couvert de gazon, où il croît aussi du genêt. — Vignes, divisées en degrés de 2 à 40 livres. Ces dernières sont : 1° sur terrain calcaire et profond, mêlé de beaucoup de pierres calcaires ; 2° sur terrain de grès, quartzeux, profond et végétal ; 3° sur terrain jaune de grès, mêlé de beaucoup de parties calcaires et de sable, profond et sans pierres ; 4° terre végétale, mêlée de petits cailloux calcaires et de pierres de fusil. — Situation et exposition : 1° on en trouve à Villefranche et aux environs ; elles sont au bas ou à mi-côte des collines, exposées au levant et au midi ; 2° au bas des coteaux, le long du Lot ; 3° du côté de Moissac, La Française, Malause, etc ; 4° dans le vallon de Millau, de Campeyre, etc. ; ce sont les meilleures vignes de ce canton ; on les prétend sujettes aux brouillards et à la gelée.

C. 1551. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1782. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : une chènevière et jardin à las Sounarié, communauté de Millau, appartenant à Jean Andrieu ; un jardin situé au faubourg d'Auzon, communauté de Figeac, appartenant à demoiselle Josion, veuve de maître Rouget, avocat, contenant 7 quartons 2 pènes 2 pénons, allivré 9 livres 12 sous, payant de taille royale 9 livres 7 sous 9 deniers, et pour les trois vingtièmes 3 livres 18 sous 4 deniers ; autre jardin appartenant au sieur Cavasiès, situé à Gourgan, communauté du bourg de Rodez, affermé 46 livres ; ce jardin fut vendu par le sieur Azémar audit Cavasiès, par acte du 27 septembre 1772, reçu Garrigues, notaire, au prix de 1,644 livres ; etc. — Exemples de vente et ferme : « vacquant » situé dans la communauté d'Altès, appelé Pouzerac, donné à défricher par Jean-Antoine Bourrel à François Boussac ; — champ dit au Ségala, acquis de Pierre Majorel, perruquier, par le sieur Étienne Ferrieu, de Bertholène, etc. — Ces exemples fournissent des renseignements sur la contenance, la nature, le mode d'exploitation, le produit, le prix de vente ou de ferme, les frais de culture, les contributions, et enfin la taille royale et le total des vingtièmes que chaque pièce prise pour exemple devrait supporter.

C. 1552. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1782. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : un champ situé dans la communauté de Gramat, Élection de Figeac, acheté de noble Jean-Jacques de Caon, chevalier de Saint-Louis, par maître Mayniol, avocat en Parlement ; — une terre située au terroir de Lacam, communauté de Balsa, appartenant à Pierre Aves du village de Capdenaguet ; — une terre située au terroir del Cayrou, communauté de Flagnac. Élection de Villefranche, du troisième degré des terres graniteuses du Ségala, contenant 10 sétérées, chacune de 720 cannes carrées, estimée par MM. Catussié et Fualdès, experts, 500 livres, etc. — Exemples de vente et ferme : un champ appelé Puech-del-Branc, cédé pour droit légitimaire par Marguerite Thioulou, du Saumonta, à Marie Thioulou sa sœur, qu'on ensemençait de seigle la première année, d'avoine la seconde, et qu'on laissait reposer la troisième et la quatrième année ; — une pièce de terre appelée Prat-del-Lac, achetée par Louis Ratier, de Saint-Grégoire, à demoiselle Marie-Anne Antragues, veuve de feu sieur Joseph Boulet, marchand de Millau, etc. — Les exemples et les notes fournissent des renseignements sur la contenance, la nature, le mode d'exploitation, le produit, etc., des différents immeubles qui en ont été l'objet.

C. 1553. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1782. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : un champ situé au terroir de las Condamines, communauté de Saint-Sulpice, Élection de Figeac ; — une terre appelée le champ del Puech, appartenant à maître Étienne Mage, avocat ; — un champ situé dans la communauté de Quissac et las Barrasconies, susdite Élection ; — une terre labourée, située au terroir de La Carbounière, à l'extrémité orientale de la communauté de Grealou, etc. — Exemple de vente et

ferme d'un bien-fonds situé au terroir de Borderies, paroisse de Belpech, communauté de l'Honor-de-Cos, Élection de Montauban, vendu, au prix de 3,000 livres, à demoiselle Jeanne Guiot, épouse du sieur Étienne Garric, marchand. Ce fonds est labourable, c'est-à-dire tout de même nature, terrain de causse de la troisième qualité, pierreux et difficile à travailler, etc. Il est situé sur un tertre appelé Borderies, à l'aspect du levant déclinant au midi et couchant, à la distance de demi-lieue de la rivière d'Aveyron, à un quart de lieue de l'ancien chemin de Montauban à Cahors, et à trois lieues dudit Montauban. Sa contenance est de 66 pugnerées 2 boisseaux 1/2, mesure de l'Honor-de-Cos, faisant 33,312 cannes carrées, suivant la réduction de la communauté à 500 cannes la pugnerée, etc. — Autre exemple pris d'un champ ou terre labourable de la première qualité de terrain, mais mal aisé à travailler, situé dans la communauté de Saint-Dalmazi, Élection de Millau. Contenance, quatre sétérées, mesure du pays. Exposition au midi, très-avantageuse, dans le vallon attenant au village d'Auberoques. Produits : froment la première année, mixture la seconde, repos la troisième année. Cette pièce fut vendue 160 livres en 1761. Elle paye la dîme à raison du onzième. Sa culture consiste en quatre journées de labour et une cinquième pour couvrir la semence, par sétérée; soit 30 livres pour les 20 journées, à 1 livre 10 sous chacune, etc.

C. 1554. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc.—Notes sur : une terre située au terroir de las Escures, près Limogne, Élection de Cahors; — une terre située au terroir de La Maurinette près Promeillanes, Élection de Montauban ; — autres terres situées aux terroirs de Combecave, communauté de Puilagarde, de Pouzols, communauté de Prix, Élection de Villefranche; etc. — Exemples de vente et de ferme : une portion de champ appelé le Saquet, vendue par Simon Héran, du masage de Labaume ; — une pièce de terre appelée Prat-la-Toulte, achetée par Guillaume Villedent, du Saumonta; — autre terre achetée par François Lacan, de Bertholène, à Françoise Rey, veuve de Guillaume Cure, serrurier, etc. — Description, situation, culture, rapport, contributions, contenance, etc.

C. 1555. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : une terre appartenant au sieur Alibert aîné, située au terroir des Graves-Hautes ou Fosses, communauté de Parnac, Élection de Cahors ; — autre terre située aux Tourrettes, communauté de Brassac, même Élection, baillée à ferme par Pierre Vignes à Pierre Leigue, acte reçu M. Flouran, notaire ; — autre terre située au terroir des Marchands, *aliàs* Gibelots, communauté de Nègrepelisse, appartenant à Jean-Pierre Fusier, etc.

C. 1556. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : une pièce de terre située au terroir de La Rouarde, communauté de Bias, Élection de Montauban ; — autre terre située « al camp de Bri, » appartenant à M. Labie, maître chirurgien du village de Brouel ; — autre terre située au terroir de la Peyrade, communauté de Viars, Élection de Cahors, appartenant au sieur Calmettes, contenant 2 arpents 45 perches, estimée 1,200 livres en 1776; — autre terre située au Colombié, communauté d'Arcambal, même Élection, contenant 1 quarton 4 boisseaux 1/2 2 onces, ce qui fait 71 perches, estimée 340 livres par les sieurs Lafage et Vidal, experts; taille, 15 sous; trois vingtièmes, 6 sous, etc. — Exemples de vente et ferme : pièce de terre située au terroir de Loyette, paroisse et communauté d'Albias, Élection de Montauban, relevant du seigneur dudit lieu, vendue 1,912 livres 10 sous par Jean Teulières à Jean Foy; première qualité de terrain noir, sans pierres ni rochers; productions : la première année du froment, la seconde du millet, et ainsi de suite; située sur les bords de l'Aveyron; sujette aux débordements de cette rivière et aux brouillards; dans une plaine entre Nègrepelisse et Albias, à demi-lieue du grand chemin d'Albias à Montauban; contenance, 12 pugnexées 3 boisseaux, mesure dudit Albias, qui font 4,462 cannes carrées, à 350 cannes carrées la pugnexée; histoire et frais de culture; rente seigneuriale : taille et vingtièmes, etc.

C. 1557. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc.—Notes sur : un jardin, autrefois terre, appelé le jardin de Coutouli, situé en la communauté de Lédergues, appartenant à M. Périé, contenant deux mesures, soit 160 cannes carrées, estimé 200 livres ; M. Rodat, de Lédergues l'a affermé au prix annuel de

15 livres; non sujet à la dîme lorsqu'il est semé de chanvre, mais passible de cette redevance lorsqu'il est semé de blé; — une chènevière située à La Roque, communauté de Saint-Hippolyte, Élection de Rodez, vendue par M. de Carcenac à Jeanne Rodelle, veuve d'Antoine Vayssière, au prix de 48 livres, acte reçu par Taillefer, notaire; contenant 30 toises, chaque toise de 6 pieds 1/2; produisant 24 livres de filasse, à 8 sous la livre, 9 livres 12 sous; les frais de culture, etc., étant évalués à 7 livres 10 sous, le produit net est de 2 livres 2 sous; — une terre appartenant à M. Lacoste, ancien avocat général, située dans la plaine de Parbels, communauté de Pradines, Élection de Cahors; terre un peu sablonneuse, sans presque aucune pierre; légère, facile à travailler; on y sème alternativement du froment, du millet, du seigle et des légumes, etc.

C. 1558. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : une chènevière située dans la communauté de Puylagarde, Élection de Montauban, achetée de M. Lombart par Jean Viguié; — autre chènevière située dans la communauté de Toyrac, Élection de Figeac, jouie par M. Gabriel Roques, vicaire dudit Toyrac; — autre située au terroir de las Condamines, paroisse de Laroque-Toyrac, appartenant à M. Dufau, seigneur dudit Laroque; — une moitié de jardin près Marcillac, Élection de Rodez, vendue à Jean Merlac par demoiselle Duclaux, veuve de Jean Barres; — une chènevière près ledit Marcillac, vendue par Bernard Casor à Rose Mathieu, etc. — Exemples de vente et de ferme : une pièce de terre située à l'entrée du faubourg Sainte-Blanche, communauté de Moissac, vendue par Anne Imbert, veuve de Pierre Cros, habitante d'Auvilar, à Étienne Bec, pour le prix de 800 livres; contenant 2 quartonnats, mesure de Moissac, faisant 506 cannes carrées, à 112 lattes 1/2 par quartonnat, et chaque latte faisant 2 cannes 1/4; — autre terre appartenant au sieur Lagarde, marchand de fer de Cahors, rarement ensemencée de seigle, jamais de froment, mais ordinairement de chanvre, souvent deux et trois années de suite; et d'autres fois « à l'alternative, des ails, des oignons, des choux, des carottes et généralement de toute espèce de jardinage, » etc.

C. 1559. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : un pré situé dans la communauté du Neyrac, vendu par M. Domergue à M. Prat Bancarel; — autre pré appelé Pré-Clos, situé à Druilhe, communauté de Boussac, vendu par Jean Piales à M. Raymond Buisson, de Sauveterre; — autre pré situé dans la communauté de Cabrespines, vendu par M. Destours à M. Rieu, prêtre : terrain schisteux et humide; fauché une seule fois; les secondes herbes dévorées sur pied; foin de mauvaise qualité; situé dans un vallon, le long d'un ruisseau; de difficile accès; peu arrosé; contient 10 quartons, composés chacun de 40 perches de 16 pans, ce qui fait 400 perches ou 1,600 cannes carrées, ou 1 arpent 84 perches; vendu, par acte privé, 800 livres; baillé à ferme au prix de 36 livres; point de dîme; les frais de culture sont compensés avec les secondes herbes; produisant 6 charretées de foin, à 6 livres la charretée, soit 36 livres; il est grevé d'une rente seigneuriale indivise, etc.

C. 1560. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : un pré situé au terroir de La Pouquette, communauté de Sainte-Eulalie-d'Espagnac; — autre pré situé dans le terroir de Plagniolles, acheté par le sieur Jean Fourgous, trafiquant des pauvres de la Miséricorde de Figeac, etc. — Exemples de vente et ferme : d'un pré situé au terroir de las Costes, communauté du Bourg, contenant 1,134 cannes carrées, vendu, pour 1,152 livres, acte reçu par maître Ségui, notaire d'Assié; — autre pré appelé Delpoux, communauté de Thérondel, vendu par M. Valadi à M. Belmont; contenant 4 journées 1/2, chaque journée composée de 320 toises, et chaque toise de 6 pieds 1/2; vendu 50 livres, acte reçu par maître Bersange, notaire; — autre pré appelé Prat-Noirou, communauté de Montrozier, tout de même nature et d'égale bonté; vendu par le sieur Brelon, d'Espalion, au nommé Pierre Cabrit, dudit Montrozier; contenant 1 sétérée 1 quarte 3 boisseaux, qui font 880 cannes carrées, à 640 cannes carrées par sétérée, vendu 300 livres, affermé 24 livres annuellement, etc.

C. 1561. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur : un pré situé au terroir de La Pointe, communauté de Saint-Jean-d'Olmières, Élection de Cahors; contenant 3 quartons 2 perches 1/2, soit 1,102 cannes carrées; vendu 656 livres après estimation par MM. Lapujade, Molinié et Salecroup, experts; — autre pré

appelé Prat-de-Lom, au terroir du Cammas-Bas, sur la rivière de Bonnette, communauté de Caylux, « consistant en terre glaise, noire, forte, telle qu'est en général celle des petites plaines sur les bords de cette rivière ; » — autre pré situé au terroir del Prat-del-Fraisse, communauté de Septfonds, Élection de Montauban, etc. — Noms et valeurs de quelques mesures de superficie : quarte et punière à Villefranche; chaque quarte est de 256 cannes carrées, et chaque punière de 64; — la sétérée, à Figeac, contient chacune 1,296 cannes carrées; — le quartonat, à Cahors, vaut 37 perches 5 primes, mesure de Paris; — la sétérée, à Sévérac-l'Église, Saint-Dalmazi, Saint-Léons, etc., contient 640 cannes carrées; — la quarterée, à Caussade, contient 1,500 cannes carrées; chaque quarterée composée de 4 pugnexées; celle-ci de 4 boisseaux, et le boisseau de 16 onces, etc.

C. 1562. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt, des jardins terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur des propriétés appartenant : à M. Glandières, de Rodez; mademoiselle Jany, d'Espalion; Guillaume Salettes, du même, par acquisition de M. Pradelles; M. Grand, d'Albinhac, Élection de Millau; Jean-Jacques Peire, de Fabrègues ; de Roquevaire, du Rosier, par acquisition du sieur Pourquéri, bourgeois du Bourg; M. Campmas, seigneur de Puilagarde; M. Teyssendier, conseiller au Présidial de Cahors; MM. les régents de Sainte-Eulalie, Élection de Millau; demoiselles Robin, dudit Millau; M. Julia, de Najac; M. Lascombes, de La Roussille, avocat, par acquisition de M. de Renaut, du village de Barrés, Élection de Figeac; M. de Bessonies, seigneur de Saint-Hilaire; demoiselle Clergue, de La Bastide-du-Vert; maître Brassat, habitant de Cattus; Jean Costes, négociant de Preissac; M. Campmas, par acquisition de M. Louis Du Bousquet; M. de Lagache, procureur du Roi; M. Dufau, baron de La Roque ; veuve Buffet, de Roquefort; M. Malhole, de Millau; M. le marquis de Tauriac, propriétaire d'un pré situé à La Saunarie, communauté de Millau, etc.

C. 1563. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur des propriétés appartenant à : M. Béral, notaire de Castelfranc; M. Joubart, de Tousac; M. Faurie, de Momoutié; Antoine Combres, de Flagnac; MM. Olivier et Puyssergues, de Fontaynous; — François Fabre, par acquisition de M. Annat, d'Estaing; M. Robert, de Plaisance; M. Jean-Antoine, de Millau ; Pierre Rouziès, par acquisition de M. Pierre Calvet, bachelier en droit, de Bougairon, Élection de Figeac; M. de Montbrun; maître Jean Enguialle ; sieur Nostaine et Marie de Blatti, mariés, acquéreurs d'un vignoble, au prix de 5,599 livres 15 sous, des sieurs Claude Rozer, marchand de Montauban, et David Gineste, laboureur de Saint-Martial ; plan du vignoble et des propriétés adjacentes, etc.

C. 1564. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Notes sur des vignes situées aux terroirs de : La Rouquette, communauté de Saint-Félix-de-Sorgues; — La Jonquière, communauté de Caylus; — Noals, communauté de Brousse; — Sistels, communauté de Coubisou; — Plaignoles, communauté de Pons;— Batut, communauté d'Aubin; — Cransac, *id.*; — Caminet-del-Cailhau, communauté de Vive; — Lafon, communauté de Gourdon; — Lasgraves, communauté de Puilévêque; — Bernardet, communauté de Caylus; — Carnus, communauté de Montauban, avec le plan de l'immeuble ; — Lagastone, communauté de Peyrelade; las Coustètes, communauté de Saint-Côme; — Conillac, communauté de Saint-Félix-de-Sorgues ; — Montaride, communauté de Saulhac; — Redoulié, communauté de Saint-Cirq; — Suquet, communauté de Majorac, Élection de Figeac; — Bedels, communauté de Saignes; —La Bastide, communauté de Boisse; — La Ramondie, communauté de Livignac, etc.

C. 1565. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1781-1788. — Notes et exemples pour la table d'abonnement, ou assiette de l'impôt, des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. — Une vigne située au terroir de la Combe-de-Régis, communauté de Saint-Côme, appartenant aux héritiers Blanc, affermée verbalement pour 6 années, au prix de 25 livres; confrontant avec la vigne de Durand Pons, etc.; contenant 4 journées 1/4 et 1/2; estimée : 1 journée 1/4 et 1/2 commun, 1 journée aboul (mauvais), 1/2 journée plus aboul; allivrée 4 deniers maille 1/2; sujette à la dîme consistant au onzième panier; frais pour la taille : 4 journées à 1 livre chacune, 4 livres; prix fait pour la lier, 3 livres 10 sous; pour les échalas, 2 livres; pour le cent de provins, 5 livres; fumier de brebis, 1 charretée 1/2, qui, rendu dans les provins, coûte 8 journées, soit 8 livres; pour épamprer, 1 livre; pour biner, 2 livres 10 sous; pour vendanger, 3 livres; pour le port de la

vendange, 3 livres. On recueille annuellement 4 barriques de vin, vendu, années communes, 36 livres, soit 144 livres les 4 barriques ; produit net, 97 livres; Aubrac, seigneur franc; imposé à la taille, 14 sous 6 deniers; au vingtième, 3 sous 3 deniers. Contributions : taille, 13 sous; trois vingtimes, 5 sous 6 deniers, etc.

C. 1566. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1781-1782. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. : — une châtaigneraie située près le village de Ruan, communauté de Boisse, appartenant au sieur Dejean; — autre, appelée al Taur, située à Livignac ; — autre, située au terroir del Illejo, communauté de Firmi; — autre, au terroir de La Germanie, appelée Pont-Viel, communauté de Saint-Geniez, appartenant à François Andrieu, de Laval. Description du terrain : exposition; confrontations d'après le cadastre ; contenance, 4 sétérées du 1er, 2e, 3e et 4e degrés; vendue, en 1778, par Bernard Tedenat, négociant, audit Andrieu, pour le prix de 400 livres, acte reçu par Julien, notaire. Valeur des récoltes : la première année, 48 livres ; la seconde, 24 ; la troisième, 6 livres; la quatrième, rien, à cause de la gelée qui avait tout emporté, etc. — Notes détaillées : sur une châtaigneraie sise aux appartenances de Malleterre, communauté de Sainte-Eulalie, appartenant à M. Milliavis, bourgeois de Cabanac ; — sur différents bois, tels que le Bosc-Viel, communauté de Thérondel ; le bois de La Combe-des-Buaux, communauté de Vors-de-Calmont; le bois situé aux traverses ou à La Barraque, vendu par Jean Peire, de Sainte-Eulalie, à M. de Penderiac ; etc.

C. 1567. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1781-1782.—Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. ; — un bois situé au terroir de Castelmus et Palange communauté de Montrozier, appartenant aux héritiers de Boyer, de Bennac ; — un bois au terroir de Cambals, communauté de Montsalés, contenant neuf quartons, chaque quarton composé de 40 lattes 1/2, vendu, en 1778, 144 livres ; un bois situé à Valaguier, vendu par Guillaume Magri à M. le curé de Valaguier, contenant 10 quartons ; — un bois au terroir Delpy, appartenant à Raymond Stamater, de Loupiac ; — un bois appelé Bannediou, communauté de Saumonta, contenant 15 sétérées, mesure du cadastre, qui font 9,600 cannes carrées, cédé pour dix-huit ans de jouissance, au prix de 300 livres, acte reçu par Lévesque, notaire à Sévérac ; avec faculté d'abattre, déraciner, défricher, etc. Ce bois taillis, renfermant peu de gros arbres, est désigné au cadastre comme possédé par Jean et Pierre Ricard ; il est imposé : à la taille, 7 livres 4 sous 1 denier; au vingtième, 5 livres 13 sous 2 deniers ; allivré 3 livres 12 sous 1 denier maille. Contribution proposée : taille royale, 6 livres 7 sous 1 denier; trois vingtièmes, 8 livres 6 sous 4 deniers ; total, 14 livres 13 sous 5 deniers, etc.

C. 1568. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1781-1882. — Notes et exemples pour la table d'abonnement, ou assiette de l'impôt, des jardins, terres labourées, prés, vignes, etc. : — acage situé dans la communauté de Caylus baillé à ferme par les habitants de cette communauté à Jean-François Causséet Delmas de Pauilhac, au prix de 238 livres ; — autre pacage situé à La Garrigue, communauté de Salles-Curan, vendu par madame Clusel à Galtier ; — autre pacage ou devois, situé au terroir de Fourmigous, vendu par dame veuve Jeanne de Vernhet à sieur Antoine de Montéty, pour 199 livres, acte reçu, en 1776, par Aussel, notaire à Saint-George-de-Luzençon ; contenance, 16 sétérées de 800 cannes carrées chacune, ou de 4 quartes, et la quarte de 4 boisseaux ; allivré 1 livre 8 sous ; censive, néant. Il paye le champart de sept un ; la dîme de dix un. Contribution proposée : taille, 6 livres 4 sous 10 deniers; trois vingtièmes, 8 livres 19 sous 10 deniers. — Un pâturage appelé lou Roc-de-Bélair, communauté de Saint-Côme ; — un vacant situé aux appartenances de Chevaldenque, vendu par Marie Valenti, de Vesins, au nommé Guillaume Fabre, etc.

C. 1569. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1781-1782. — Notes et exemples pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Exemples de communautés bien, moins et trop allivrées. — Élection de Rodez. Notes : sur un domaine situé à La Sincarie, communauté d'Amalric de Loupiac, affermé pour 9 années à Jean-Pierre Pessi, acte reçu, en 1776, par Molinier, notaire ; prix de ferme, 200 livres; les charges supportées par le fermier; inventaire, 1,090 livres; allivrement, 12 livres 3 sous 2 deniers maille ; taille sans charges, 83 livres 14 sous 1 denier ; trois vingtièmes, 46 livres 15 sous 8 deniers; total, 130 livres 9 sous 9 deniers; — sur autre domaine à Cavala, communauté d'Entraygues ; — sur autre domaine au village de Fau, communauté d'Arques, appartenant à Pierre Gavin, de Caponzac, et affermé pour 9 années à Siméon Fraissinet, par-devant Marignac, notaire de Ségur, au prix de 35 livres ;

revenu, 58 livres; taille sans charges, 7 livres 12 sous 6 deniers; trois vingtièmes, 4 livres 18 sous 11 deniers. — Exemples de communautés trop allivrées : communauté de Ségur; le domaine appelé Desmazes, appartenant au sieur de Marignac, affermé pour 6 années à Étienne Courtial. Prix de ferme, 85 setiers de seigle, à 7 livres, 595 livres; 15 setiers avoine peluque, 30 livres; 5 setiers avoine grosse, 20 livres; 50 livres laine surge, à 12 sous, 30 livres; 2 cochons hivernaires, à 12 livres, 24 livres; un cochon gras, 36 livres; 200 œufs, 2 livres 10 sous; 15 livres de beurre, à 10 sous, 7 livres 10 sous; 20 livres de fromage, à 5 sous, 5 livres; 2 paires poulets, à 12 sous, 1 livre 4 sous; 6 charretées foin, à 12 livres, 72 livres; 2 charretées paille, à 6 livres, 12 livres; prix de ferme en argent, ou total des sommes ci-dessus, 834 livres 14 sous. Censive, 4 setiers, à 7 livres, 28 livres; champart, 3 setiers seigle, 21 livres; 3 setiers avoine peluque, 6 livres; les charges au compte du fermier; inventaire évalué en bloc, 3,000 livres. Taille avec les charges, 310 livres 9 sous; trois vingtièmes, 156 livres 16 sous 10 deniers. — Exemples de communautés moins imposées : le domaine appartenant au sieur Alexis Ségui, d'Escabrins, paroisse de Gabriac, estimé par Graissac, expert, le 27 mai 1778, 38,209 livres. Produit, 1,910 livres; allivrement, 14 livres 6 sous 10 deniers; taille sans charges, 157 livres 4 sous 5 deniers; trois vingtièmes, 100 livres 10 sous 10 deniers; total, 257 livres 15 sous 3 deniers, etc.

C. 1570. (Portefeuille.) — 102 pièces; papier.

1784-1788. — Notes relatives à l'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Rodez. — Exemples de communautés bien imposées : — le domaine de Laborde, communauté d'Auriac, appartenant à messire Félix-Sébastien de Bonne, habitant en son château de Saint-Martin; — celui d'Alidières, communauté de Durenque, appartenant à messire Claude de Buisson, marquis de Bournazel, baron de Durenque, etc.; — celui de Tayac, situé audit lieu, appartenant à Baptiste Bousquet, bourgeois du village de Vialettes, mari et maître des cas dotaux de demoiselle Catherine Druilhe; — celui dit du Mazet, appartenant à demoiselle Christine Ricard; — celui du Brouage, communauté d'Arvieu, appartenant à M. Bonnefous; — celui de Monteillet, appartenant à M. Canivenq; — celui situé à Mannap, communauté d'Estienne-del-Ram, appartenant à Jean-Louis Dupuy, etc. — Résultat du rapport, pour partage des biens de Bonnevialle, vigneron de l'Aurellie, dressé par les sieurs Pachins, des Pesquiers, Guibert, de Banhasa, Bourguil, de Saint-André, Scudier, de Prévinquières, experts. — Estimation des possessions dépendant du domaine de La Drugnague, communauté de Bruéjouls, acquis par messire Jean de Viguier, chevalier de Saint-Louis, du sieur Minhonac, bourgeois de Clairvaux, etc.

C. 1571. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1781-1788. — Notes relatives à l'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Rodez. — Exemples de communautés bien imposées : — estimation par le sieur Cornet, féodiste de Magrin, des biens délaissés par Antoine Rogier et Françoise Couderc, mariés, du village de Masgarnet, paroisse de Boussac; — terre dite Lougpergés, communauté de Bozouls, vendue par le sieur Paulac, de Cazelles, au sieur Montel, notaire de Bozouls; — domaine à Aurifeuille, communauté d'Arvieu, appartenant à M. Dufieu, avocat; — domaine dit de Douach, communauté de Canet, appartenant à M. Bonnefous, d'Arvieu; — domaine, de Mas-Roucou, communauté de Canabières, appartenant à M. Capelle; — domaine, dit de La Tourade, communauté de la cité de Rodez, appartenant en partie au sieur Serre; — biens situées près l'église Saint-Martin, communauté de la cité de Rodez, appartenant au sieur Turq; — domaine situé à Saint-Martin, communauté de Cassaignes-Bégounhès, appartenant à Jean Gaubert; — domaine à La Calmette, appartenant à M. Brengues, avocat; — domaine à Magrinet, communauté de Centres, appartenant au même; — estimation d'un bien appartenant à Baptiste Caissac, des Gabres, faite, en 1782, par maître Aldias; — domaine appelé La Besse, communauté de Florentin-la-Capelle, vendu par M. Lacoste à M. Delcamp; prix de vente, 11,000 livres. Ce domaine a été estimé 12,000 livres par M. Rigal, expert; il a été affermé 300 livres. Revenu avec les charges, 400 livres; allivrement, 2 livres 19 sous; taille sans charges, 32 livres 6 deniers; trois vingtièmes, 24 livres; total, 56 livres 6 deniers, etc.

C. 1572. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1781-1788. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Millau. — Notes sur : le domaine appelé La Planque, affermé 400 livres, par M. Évesque, de La Guiraldie, au sieur Mazet; — le domaine situé à Lacassanhe, affermé par Blaize Caulet, à Jean Caulet, par acte de 1766, reçu par Boutet, notaire; — le domaine de Cazourgues, communauté de Saint-Sernin, etc. —Estimation des biens : du sieur Blanc Calsiac, de Saint-Côme; — de feu Marguerite Quarante, femme de Samson, etc.; — d'un domaine en la communauté de La Panouse-de-Sévérac, affermé au prix annuel de 1,382 li-

vres, par M. Camboulas, de Saint-Geniez, à François Trémoulet; produit avec les charges, 1,751 livres 12 sous 5 deniers; allivrement, 3 livres 5 sous 8 deniers; taille, 212 livres 5 deniers; trois vingtièmes, 157 livres 12 sous; total, 369 livres 12 sous 5 deniers, etc.

C. 1573. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1781-1782.—Notes pour l'abonnement ou assiette de l'impôt des terres.—Élection de Millau.— Notes sur: la maison vendue par M. Planard au sieur Vayssière, acte retenu par Lafon, notaire, pour 5,600 livres, et dont t les trois vingtièmes se montaient à 58 livres 3 sous; — la maison des héritiers de Jean Vayssière, estimée, en 1782, par les sieurs Mercier, féodiste, et Benezech, à 4,500 livres, et dont la taille et les trois vingtièmes s'élevaient à 27 livres 3 sous 4 deniers; — le jardin appartenant à M. Sapientis, dont le produit est évalué à 100 livres, et imposé, à la taille et trois vingtièmes, 21 livres 15 sous 3 deniers; — le jardin vendu par madame de Rebourguil à M. l'abbé de Laumière, pour 1,500 livres, et affermé moyennant 72 livres à M. de Corbigni; imposé en tout 12 livres 1 sou 4 deniers; — le jardin vendu par M. Cazalet à demoiselle Vayssière, épouse du sieur Rey, marchand, pour 360 livres; produisant 40 livres; imposé, taille et vingtièmes, 8 livres 4 sous 5 deniers, etc.

C. 1574. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1781-1782. — Exemples de communautés bien, moins et trop allivrées. — Élection de Millau. — Parmi les immeubles trop allivrés : le domaine du sieur Étienne Aussel, affermé à François Paire, acte reçu par Me Vidal, notaire de Saint-Jean-du-Bruel; prix de ferme, 230 livres; impositions royales et locales, à la charge du fermier, 39 livres 3 sous 9 deniers; — les biens de Pierre Lacan, de l'Estival, communauté de Mandailles, estimés, en 1776, par Bernier, 9,774 livres; — le domaine du sieur Jean-Louis Descuret, situé sur le Larzac; — le domaine d'Ourdiguet, communauté de Salles-Curan; etc. — Au nombre des moins imposés figurent: le bien de Lacroix, de Raynal, communauté de Castelnau, désunie de Saint-Côme, estimé, en février 1774, par Aldias, 19,200 livres; contribution proposée : taille royale, 50 livres 17 sous 9 deniers; trois vingtièmes, 23 livres 16 sous; — le pré dit Lescure, vendu par le sieur Vidal à M. Du Cambon; — une pièce située à Sauclières, vendue par M. Fadat, de Nant, à P. B reilles, etc. — Parmi les immeubles bien allivrés: les maison, grange, étables, basse-cour, prés, bois, terres et pâturages appartenant à l'œuvre de Notre-Dame de Ceignac; — le domaine de La Gruelle, communauté de Cormes, propriété des héritiers de M. de Gualy, commissaire des guerres, située sur le Larzac; prix de ferme, 1,480 livres 6 sous 8 deniers; allivrement, 47 livres 3 sous 11 deniers; les impositions sont à la charge du propriétaire; elles consistent en : taille royale, 374 livres 10 sous 5 deniers; trois vingtièmes, 158 livres 6 sous 1 denier; total, 532 livres 16 sous 6 deniers, etc.

C. 1575. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour l'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. —Notes sur: le domaine ou métairie de Place, situé près Villefranche, affermé par M. de Murols à Jean Brian, des Pesquiès, acte reçu par Roubière, notaire; — les biens délaissés par demoiselle Jeanne Carrandié, veuve du sieur Antoine Combes, bourgeois; ensemble l'estimation détaillée de ces biens, par les sieurs Dalat, Scudier et Marmiesse, experts; — le domaine de La Magdeleine, appartenant à l'hôpital Saint-Loup, de Villefranche; — le domaine appelé Notre-Dame-de-David, situé sur le causse du Querci, au-dessus du monastère des Dames de Coste-Jean; — les biens de Pierre Escaffre, de La Vernhette, paroisse de Rieupeyroux; — le domaine délaissé par Pierre Miquel et Antoinette Delmas, communauté de Rouffiac; — les biens ayant appartenu à Joseph Fabre, estimés par les sieurs Dentilhac et Pachins; — le moulin sur l'Aveyron, dont jouit maître Jean Alric avocat, habitant le lieu de Nuéjoul, communauté de Prévinquières, etc.

C. 1576. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. — Notes sur : une maison achetée par Cadailhac, chaudronnier, à M. Druilhe, acte reçu par Lortal, notaire; — autre maison avec petit jardin, achetée par Pierre Lalause au sieur Valette, acte reçu par Peret, notaire; — autre maison vendue par M. Gaugiran au sieur Miquel, pour 6,000 livres; — maison vendue par madame d'Arribat au sieur Bach, pour 750 livres; le produit est évalué à 23 livres; la contribution qui la grevait était de 12 livres 8 sous 3 deniers; — maison vendue par Jean-Pierre Roques au sieur Policarpe, pour 400 livres; produit, 24 livres 19 sous 3 deniers; contribution, 22 livres 13 sous 7 deniers; — une vigne au terroir de Pouzalet, communauté de Parizot, vendue par Antoine Roques à Jean Delteil, acte reçu par Mathieu, notaire; prix de l'estimation, 240 livres; produit avec les charges, 11 livres 3 sous 10 deniers; taille, sans charges et

trois vingtièmes, 1 livre 16 sous 10 deniers; — un pré vendu par le sieur Mayran, du Vialardel, à Jean Pelras Martinaire, pour 300 livres, suivant l'estimation faite, en 1778, par le sieur Cousteaux, etc.

C. 1577. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1781-1782. — Exemples de communautés bien, moins et trop allivrées. — Élection de Villefranche. — Au nombre des immeubles bien imposés figurent: les biens de feu Francois Fraisse et Catherine Ginestet, situés dans la communauté d'Anglars; — ceux de feu Malroux, de las Goutelles, communauté de Venzac, estimés par les sieurs Railhet et Cousteaux; — une terre située près de Villefranche, vendue par M. Jean de Prévot à M. Borelli, pour 9,830 livres; — les biens délaissés par François Chamber, de Bousquatel, communauté de Vabres; etc. — Parmi les moins imposés : une pièce de terre appartenant à Bernard Cayssials, en la communauté de Saint-Félix-de-Garsonie, affermée, en 1778, pour 5 ans, au prix de 15 livres, avec réserve de la taille des arbres; les impôts demeurant à la charge du propriétaire, soit 1 livre 17 sous 11 deniers; — les biens de feu Roualdes, en la communauté de Savignac; — une vigne à La Bourdarie ou las Fontanelles, communauté de Parizot, etc. — Au nombre des trop allivrés figurent : les biens de Gérard Pezet, communauté de Sanvensa; — un petit domaine situé près le village de Prévinquières, dans les appartenances du hameau de Thomas, possédé par Magdeleine Rey, au lieu et place de Constance Couffinhal, etc.

C. 1578. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Rodez. — Division des terres en degrés, depuis 10 sous jusqu'à 90 livres. — Degré de 10 sous : terre dite lou Puech, appartenant aux héritiers de Boyer, de Bennac, paroisse de Gages; terrain schisteux, léger et peu profond; contient 4 sétérées 3 boisseaux, ou 2,680 cannes carrées, ou bien 3 arpents; allivrement, 1 sou 11 deniers maille; taille, 1 livre 7 sous; trois vingtièmes, 1 livre 18 sous 4 deniers; total, 3 livres 5 sous 4 deniers; produit 1 livre. — Degré de2 livres : terre appelée Lastigues, appartenant aux héritiers Magne, de Taussac; — terre appelée Beauredon, acquise par Amans Girou, de Marianne Carrière, veuve Dur, de Palmas, etc. — Degré de 5 livres : terre dite Guiral, appartenant au sieur Jalabert, de Sainte-Geneviève, estimée par MM. Rastignac et Gervais, en 1771, 552 livres, etc. — Degré de 90 livres : une chènevière située à las Ortes, communauté de Salles, vendue par Guillaume Pouget à Delmas, des Ortes, pour 160 livres; contenant 2 quartes; produisant 8 livres, et supportant un impôt de 7 sous 6 deniers; — la moitié d'un jardin situé dans la communauté de Marcilhac, vendue par demoiselle Duclaux, veuve du sieur Jean Barre, à Jean Merlac, pour 175 livres; acte reçu par Agar, notaire, en 1779; terre végétale; contenance, 1 boisseau et demi-quart, soit 3 perches; produisant8 livres, et supportant de contribution 3 sous 3 deniers, etc.

C. 1579. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Rodez. — Division des prés en degrés, depuis 5 livres jusqu'à 60 livres. — Un pré appelé d'Entre-las-Aïgues, vendu par M. de Valadi à M. de Belmon; — autre situé sur la rivière de Conne, communauté de La Selve, vendu par dame Antoinette de Bonal à François Angles; — autre appartenant à M. Jalabert, situé dans la communauté de Ram, estimé, en 1776, par M. Alidières; — autre appartenant à M. Prat, par lui acquis moyennant 200 livres; — autre vendu par M. Pons à Danglés, au prix de 160 livres, acte reçu par Joanny, notaire; — autre du degré de 20 livres, vendu par Antoine Puech à M. de Labro, seigneur de Montagnac, pour 1,300 livres, suivant acte sous seing privé; — autre vendu par Bernard Lalié à M. Alexis Annat; — autre du degré de 60 livres, affermé par demoiselle Alary, veuve de M. Benezech, à Astorg, au prix annuel de 60 livres; terrain végétal; contenant 960 cannes, soit 1 arpent 10 perches; allivrement, taille, et vingtièmes, point; produit, 60 livres, etc.

C. 1580. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Rodez. — Division : des vignes en degrés, depuis 4 livres jusqu'à 40 livres; — des châtaigneraies, depuis 1 livre jusqu'à 5 livres; — des pâturages, depuis 10 sous jusqu'à 15 livres. — Vigne située au Tel, vendue par Antoine Boyer à Fleuret Combes; — autre située à Mensorgues, communauté d'Estaing, vendue par le sieur Domergue à Pierre Landic; — autre du degré de 40 livres, située dans la communauté d'Entraygues, vendue par Augustin Noël, prêtre, à Jean Delcamp, etc. — Châtaigneraie située à la Favarède, communauté de Saint-Geniez-dels-Ers, appartenant aux héritiers de Pierre Coussounous; — autre appelée de La Fage, communauté d'Estaing, vendue par demoiselle

Michel, veuve du sieur Boudou, au sieur Gineston, acte reçu par Martin, notaire; — autre du degré de 14 livres, située à Olmus, aliénée par M. Bourzes de Dourdou à Jean Masviel, de Combret, moyennant 680 livres, etc. — Bois appelé le Bosc-Vieil, situé dans la communauté de Thérondels, vendu par M. de Valadi à M. de Belmon, du Mur-de-Barrez, acte reçu par Bessange, notaire; — autre du degré de 5 livres, situé dans la communauté de Peyrac, vendu par Guion Soubayre à M. Castel, du Mur-de-Barrez, acte reçu par Lambel, notaire; etc. — Pacage situé dans la communauté de Saint-Hippolyte, vendu par M. Manhe, avocat, à Delpech Vaquier; — autre du degré de 5 livres, vendu par Pierre Teyssèdre, du lieu de Montmaton, à M. Devic, notaire à Cassuéjouls, etc.

C. 1581. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Millau. — Terres du degré de 10 sous jusqu'à 8 livres : terre située au Ségala, communauté d'Ayrinhac, vendue par Pierre Majorel, de Rodez, au sieur Étienne Ferrieu, de Bertholène; — autre donnée à défricher par Jean-Antoine Bourrel à François Boussac, pour cinq années, acte reçu par Capblat, notaire; — autre dite al Puech, communauté de Saint-Côme, appartenant aux héritiers de Jean-Louis Quintard, estimée par Delestrade et Colomb; — autre à Combelles, communauté de Caylus, vendue par M. Dozilis à M. Vidal, acte reçu par Julien, notaire à Rivière; — autre dite de Rigal, communauté de Mostuéjouls, vendue par le nommé Mongiol, de La Crèche, à M. le marquis de Mostuéjouls, acte reçu par Rodier, notaire; — autre à Pouzols, communauté de Saint-Père, vendue par les héritiers de M. Daures à M. Laporlière, pour 70 livres; affermée par l'acquéreur à M. Salsou, au prix de 12 livres; du degré de 8 livres; terrain de grès rouge, léger et peu profond; contient 2 sétérées 1 boisseau, ou 1,320 cannes carrées, ou encore 1 arpent 52 perches; allivrement, 1 sou 4 deniers maille; taille, 12 sous 8 deniers; trois vingtièmes, 5 sous 11 deniers; total, 18 sous 7 deniers; produit, 12 livres, etc.

C. 1582. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Millau. — Terres depuis 9 livres au degré jusqu'à 70 livres : — terre appelée Sagnet, communauté de Compeyre, vendue par le nommé Simon Héran à Pierre Bergé; — autre appelée Prat-Lac, communauté de Saumonta, acquise par Guillaume Vieilledent, des héritiers d'Antoine Fabre; — autre à la croix de Rigals, communauté du Pont-de-Camarès, vendue par Chauzit à Jean Durand, du Cros, acte reçu par Caylet, notaire; — autre dite las Parras, communauté de Novis, cédée pour droit légitimaire par Jean Bernat à son frère Joseph; — autre située au Pradal, communauté du Viala, vendue par M. Bourzes de Dourdou à Jean-François Lafon, du Viala, acte reçu par Comitis, notaire; — chènevière du degré de 70 livres, située à Salles-Curan, vendue par Chassan à Vigouroux, en 1770, pour 450 livres : terrain graniteux; contenant 19 perches; allivrement, 1 sou 3 deniers; taille, 12 sous 7 deniers; vingtièmes, 6 sous 3 deniers; produit, 13 livres, etc.

C. 1583. (Portefeuille.) — 108 pieces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Millau. — Prés divisés en degrés depuis 5 livres jusqu'à 80 : — pré vendu par François Bessières à Pierre Vivier pour 250 livres, acte reçu par Aussel, notaire; — autre situé dans la communauté de Salles-Curan, vendu par Carrière, de Vernhes, à M. Blanchis, pour 500 livres, acte reçu par Roux, notaire; — autre situé dans la communauté de Saint-Dalmazi, acheté, en 1763, par le sieur Maury, de Solages, au prix de 1,000 livres : contenance, 4 sétérées ou 2 arpents 95 perches; produit, 32 livres; taille et vingtièmes, 6 livres 5 sous 10 deniers; — autre situé dans la communauté de Pradines, vendu par Pierre Lavabre à Jean Bosc, pour 350 livres, acte reçu par Rouquairol, notaire à La Panouze; affermé 30 livres annuellement; contenant 2 sétérées 1 quarte 1 boisseau 2 dex., soit 1 arpent 71 perches; taille et vingtièmes, 5 livres 15 sous 7 deniers; — autre appelé du Temple, près Espalion, vendu par M. Alazard à M. Bezombes, pour 2,450 livres, acte reçu par Lalo, notaire; affermé 69 livres annuellement; contenance, 7 coupes ou 1 arpent 24 perches; taille et vingtièmes, 15 livres 8 sous 9 deniers; — autre dit de La Rivière, communauté de Saint-Laurent, affermé par M. Nogaret, pour 120 livres; contenance, neuf journées ou 1 arpent 65 perches; taille et vingtièmes, 65 livres 16 sous 2 deniers, etc.

C. 1584. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1781-1782. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Millau. — Vignes divisées en degrés depuis 3 livres jusqu'à 40; — châtaigneraies depuis 2 livres jusqu'à 14; — bois depuis 1 livre jusqu'à 5; — pâturages depuis 10 sous jusqu'à 5 livres. — Vigne située dans la communauté d'Espalion, vendue par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu aux reli-

gieuses Ursulines de ladite ville, pour 2,425 livres, et affermée au sieur Saltel moyennant 80 livres annuellement; contenance, vingt-six journées ou 4 arpents 79 perches; taille et vingtièmes, 29 livres 14 sous 11 deniers, etc. — Châtaigneraie située dans la communauté de Saint-Laurent, vendue par M. de La Roquette, avocat du Roi à Nîmes, à M. André Noyrigat, pour 276 livres; contenance, 1 sétérée 5 coupes, soit 1,300 cannes; produit, 13 livres; taille et vingtièmes, 1 livre 19 sous 7 deniers, etc. — Bois de chênes, situé dans la communauté d'Espalion, au quartier de Carnejac, vendu par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu au sieur Reversat, pour 380 livres, acte reçu par Saltel, notaire; contenance, 4 sétérées 1/2, soit 6 arpents 62 perches; produit, 18 livres; taille et vingtièmes, 3 livres 19 sous 8 deniers; etc. — Pacage situé dans la communauté de Salles-Curan, vendu par madame Cluzel à Galtier, par acte privé, au prix de 100 livres; contenance, 4 sétérées 3 boisseaux 1/2; affermé 2 livres annuellement; taille et vingtièmes, 1 livre 14 sous 2 deniers, etc.

C. 1585. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1781-1788. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. — Terres divisées en degrés de 10 sous à 14 livres: terre située à Lande-Calmèse, appartenant aux héritiers Barrés, estimée, en 1779, par le sieur Calmes, expert, 12 livres; contenance, 1 sétérée ou 640 cannes ou 73 perches; produit, 8 sous; taille et vingtièmes, 7 sous 9 deniers; — « les terres de Jalenque, dans la communauté de ce « nom, fixées au troisième degré de la table des cadastres, « doivent être rangées à cette classe; elles ne se vendent « pas au delà de 12 à 16 livres la sétérée de 640 cannes, « ce qui fait, environ, 18 livres l'arpent; elles sont alli« vrées 9 deniers la sétérée; produisent 6 sous et payent « de taille ou de vingtièmes 6 sous; » — terre située au terroir des Coustats, communauté de La Bessenoits, appartenant à Joseph Girou, estimée par M. Fualdés, expert, 80 livres; — autre sous les vignes du lieu de Pruines, vendue par Antoine Nauviale à M. Pelou, acte reçu par Muratel, notaire; — autre al Piboul, communauté de Galgan, vendue par Antoine Flottes à M. Banguil, curé dudit Galgan, pour 130 livres, acte reçu par Gombert, notaire; contenance, 4 quartes 1 boisseau, soit 680 cannes ou 78 perches; produit, 5 livres; taille et vingtièmes, 16 sous 3 deniers; — autre à l'Albosgros, communautés de Fontaynous et Lagardelle, appartenant à MM. Olivier et Puisergues; estimée 140 livres par M. Vernhes, expert; contenance, 540 cannes; produit, 7 livres; exempte d'impôt, etc.

C. 1586. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1781-1788. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. — Terres de 19 à 90 livres au degré: terre dite del Montal, communauté de Lévinhac-le-Haut, vendue, en 1774, par M. de Couquans à Antoine Joulie et Antoinette Mathat, pour 1,340 livres, acte reçu par Molénat, notaire; — autre à la rivière de Lévinhac, au-dessus du pont, affermée par M. Descrozailles à plusieurs particuliers; — autre à Saint-Gély, communauté de Flagnac, appartenant aux héritiers de M. Caors; — autre au terroir Dastier, vendue par Raymond Joanny à M. Alauzet de Saint-Antonin, acte reçu par Philippe, notaire; — autre vendue par M. Mazère, prieur de Salvagnac, à M. Fontanel, du même lieu, acte reçu par Dejean, notaire; — chènevière située au Cambon, communauté de Najac, vendue par M. Roquette à Jean-Baptiste Rassier, pour 400 livres; contenance, 3 quartes 3 pènes 1/2; produit, 20 livres; impositions, 1 livre 17 sous; — terre et chènevière dans la communauté de Balaguier, vendues par Antoine Cadrieu au sieur Barthélemi Cepierre, bourgeois, au prix de 1,000 livres; terrain de rivière; contenance, 4 quartons; produit, 47 livres; taille et vingtièmes, 9 livres 17 sous, etc.

C. 1587. (Portefeuille.) — 121 pièces papier.

1781-1788. — Notes pour la table d'abonnement ou assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. — Prés de 5 livres à 90 livres; vignes de 3 à 40 livres. — Putre situé à La Fabrie, communauté de Saint-Just, vendu, suivant acte privé, par le sieur Boutonnet, à M. Calmes, prêtre, 700 livres; contenance, 3 sétérées 2 boisseaux; produit, 38 livres; taille et vingtièmes, 16 livres 14 sous 11 deniers; — autre situé dans la communauté de Saint-Cyprien, vendu 1,000 livres par madame de Trédolat au sieur Pierre-Jean Flaugergues, avocat; affermé 41 livres; taille et vingtièmes, 14 livres 17 sous 5 deniers; — autre situé dans la communauté de Saint-Antonin, appartenant à Antoine Cavaillé, par lui acquis de M. de Saint-André, le 13 septembre 1777, au prix de 2,000 livres; produit 51 livres; taille et vingtièmes, 11 livres 15 sous, etc. — Vigne située dans la communauté de Najac, vendue par Bernard Audouy au sieur Raymond Granier, acte reçu par Julia, notaire; — autre située dans la communauté de Varen, vendue par M. Guizot à Jean Serieis, acte reçu par Dèzes, notaire; — autre située dans la communauté de Malleville, vendue par M. Pachins au sieur Costes, de Baldrac, pour 516 livres, acte reçu par Franques, notaire de Claugnac; contenance, 16 journées 1/3, soit 1,280 cannes; — autre

située dans la communauté de Saint-Antonin, vendue par demoiselle Jeanne Bibal, veuve du sieur Charles Durand, orfévre, pour 680 livres; contenance, 9 boisseaux 8 onces, ou 32 perches; produit, 34 livres; taille et vingtièmes, 2 livres 7 sous 5 deniers; etc.

C. 1588. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1781-1783. — Notes pour la table d'abonnement ou l'assiette de l'impôt des terres. — Élection de Villefranche. — Châtaigneraies de 1 livre 10 sous jusqu'à 14 livres au degré; bois depuis 1 livre jusqu'à 7; pâturages depuis 10 sous jusqu'à 5 livres. — Chataigneraie près La Guiraldié, communauté de Boisse, appartenant à Pierre Joulia; — autre située dans la communauté de Saint-Remy, vendue par M. Duplas à Jean Teste, de l'Hôpital, acte reçu par Chalvet, notaire; — autre dite La Vernière, communauté de Boisse, vendue par M. de Boisse à Louis Angély, pour 24 livres, acte reçu par Molénat, notaire; contenance, 1 sétérée 2 quartes, soit 1,080 cannes; produit, 5 livres 10 sous; impositions, 4 livres 19 sous, etc. — Bois situé en la communauté de Valaguier, vendu par M. Brugidou au sieur Dupuy, acte reçu par Vazilière, notaire; — bois situé au terroir de La Barthe, communauté de Loupiac, appartenant à M. Rey, du port de La Magdeleine; — autre situé au terroir de La Carbonnière, communauté de La Bastide-Capdenac, vendu par François Varayre à Jean Fournac, etc. — Pacage situé dans la communauté de Najac, vendu par les héritiers de M. Labit, curé dudit Najac, à Jean Siméan, pour 60 livres; contenance, 2 sétérées 3 pènes, etc.

C. 1589. (Portefeuille.) — 28 cahiers in-4° et in-folio, 411 feuillets; 84 pièces, papier.

1752-1784. — Élection de Millau. — Vingtièmes de 1783; taille de 1784; observations sur l'allivrement de chaque communauté, précédées de cette note : « La répartition du vingtième a été faite dans l'Élection par divers « contrôleurs du vingtième qui travaillaient sur divers « principes; les uns sur des principes d'équité, d'autres « sur des principes de rigueur, et d'autres sur aucune « sorte de principes. » — Surcharge de la communauté de Millau, laquelle a diminué, et peut être évaluée au huitième, « depuis l'ouverture de plusieurs grandes routes « qui y aboutissent et l'augmentation du nombre de ses « habitants. Il est même certain que si la grande route de « Paris est ouverte, si la poste est établie, si les fabriques « de mégie et de chapeaux sont favorisées, ladite sur- « charge pourra être portée sur un taux plus bas, du moins « pour la ville et le vallon. » — Produit des récoltes de 1780 et 1781. — Description du Vabrais : « Vabres, « qu'on appelle cité ou ville parce qu'il est siége d'un « évêque, mériterait plutôt le nom de village que celui « de ville, si on avait égard à ses habitants. Il n'est com- « posé que de quatre-vingt-quatre maisons, dont la plus « grande partie ne sont que des huttes occupées par des « journaliers. Celles qu'habitent les chanoines sont ce « qu'il y a de mieux, » etc. — Élection de Rodez : taille de 1784; notes sur chaque communauté; état des dons accordés à chacune d'elles; analyse des cadastres des Élections de Rodez et de Millau. — Élection de Villefranche : essai fait pour la table d'abonnement; mémoire concernant le cadastre de cette ville; recherches; taille de 1752 et de 1784; table des produits par arpent; exemples des sols couverts de terres labourées, de bois, etc.

C. 1590. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-folio, 527 feuillets; 72 pièces, papier.

1781. — Statistique cadastrale des communautés des Élections de Villefranche et de Rodez. — Détails sur le commerce, l'allivrement, les produits, etc. — Humanité du seigneur de Saint-Venza : « Le seigneur de Saint-Venza « fait beaucoup de bien; digne de remarque. Non-seule- « ment il offre des exemples d'amélioration de culture, « mais il prévient encore les procès, soulage les malheu- « reux, et il ne fait pas refaire son terrier pour en éviter « les frais à ses vassaux. » — Inhumanité des agents de la gabelle; leur conduite dans ladite communauté. — Description de Rodez; son ancienneté; sa division en deux parties; ses jeux floraux; son commerce; ses places; son collége; sa devise : *Fidelis Deo et Regi*, « parce « qu'elle s'est toujours maintenue dans la religion catho- « lique et qu'elle a toujours été fidèle au Roi; » — droit désastreux appelé droit de bassine, qui entrave le commerce des grains et rend les disettes fort désastreuses; souvenirs de celle de 1777; dépenses faites à cette occasion; digne conduite de l'évêque de Rodez; l'abbé Grun, vicaire général, « proclamé comme le plus vertueux; » population de Rodez, environ 6,500 habitants. — Description de quelques qualités de sols dans les Élections de Villefranche et de Millau; rapports d'experts. — Note des différentes personnes qui ont travaillé à la table d'abonnement et des matériaux remis par chacune d'elles : M. Henri de Richeprey; M. Cavaignac; M. Calmés, etc. — Mémoires relatifs à la rectification des impôts. — Mention des projets de Colbert et des recherches de l'intendant Pajot. — Emploi de l'imposition appelée « trop allivré. » — Évidence de l'inégalité de répartition : « on y trouve, « par exemple, des communautés où le vingtième surpasse

« la taille ; tandis que dans d'autres il n'en est pas le qua- « rante-unième ; qu'en 1779, l'imposition des chemins se « trouvait être, dans certaines communautés, égale au « onzième de la taille, tandis que dans d'autres elle n'en « était qu'environ le quarante-septième, » etc.

C. 1591. (Portefeuille.) — 27 cahiers petit in-folio, 846 feuillets ; 34 pièces, papier.

1782. — Description de tous les sols de la Haute-Guienne. — Exemples pris dans les différentes communautés de la province. — Division de chaque nature de culture en degrés; les pâturages, par exemple, en huit, dont le premier produit moins de 10 sous. Les produits des autres sont de 10 sous, 20 sous, 30 sous, 2 livres, 3 livres, 4 livres, 5 livres. — La description de chaque degré est divisée en cinq articles : le premier relatif à la description physique; le second, à la situation et exposition; le troisième, aux cultures, aux frais qu'elles exigent et à leurs produits ; le quatrième, sous le titre d'observations, comprend les notions propres à faire reconnaître les différents sols, etc. ; le cinquième, enfin, désigne les divers exemples pris dans chaque Élection pour justification des estimations. — État des correspondants par Élection : « département de M. Cocural à Privezac : le mas de las Fabries, La Pradelle, Belcastel, etc. ; — département de M. le comte du Bosc au Bosc : Jalenques, Frons, Naucelle, etc. ; — département de M. l'abbé de Saint-Géry : Saint-Marc, Villemade, Piquecos, etc. (Élection de Montauban) ; — département de M. de La Tourrette : Cavaignac, Condat, Veirac, etc. (Élection de Figeac); — département de M. Gransault : Luziès, Marmignac, Cazals, etc. (Élection de Cahors).

C. 1592. (Portefeuille.) — 8 cahiers petit in-folio, 80 feuillets ; 109 pièces, papier.

1781. — Réduction des poids et mesures des Élections de Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez et Millau à la mesure de Paris. — Rapports, notes et tableaux. — Rodez ; poids : « on fait usage du poids de « table ; le poids de table de Toulouse a été adopté à Rodez; « il y est exactement conforme. Le quintal de marc donne, « poids de table, 120 livres ; le quintal de table donne de « marc 80 livres 1 once 1 gros 1/3 ; la livre de marc donne, « poids de table, 1 livre 3 onces 1 gros 3/5 ; la livre de « table donne, poids de marc, 13 onces 2 gros 1/3. — « Mesure des grains : la mesure des grains est le setier. « On le divise en 4 quartes, la quarte en 8 punières, etc. « — Mesure de longueur : la canne de Rodez est la même « que celle de Montpellier ; elle contient 8 pans ; le pan de « 9 pouces 2 lignes. — Mesure des terres : la sétérée est « la mesure ordinaire des terres. On la divise en 4 quartes, « la quarte en 4 boisseaux, le boisseau en 10 perches ; la « perche contient 2 cannes, » etc. — Toises du Carladès ; — lattes de Saint-Antonin et de Najac ; — quartonnée de Figeac et de Cajarc, etc.

C. 1593. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier ; 55 pièces, parchemin ; 39 fragments de sceaux.

1780-1789. — Brevets généraux des impositions de toute nature de la Haute-Guienne ; ensemble les arrêts du Conseil y relatifs. — Généralité de Montauban : total de 1781, 4,630,130 livres 7 sous 10 deniers ; savoir : pour la taille, 2,131,314 livres 18 sous ; pour les impositions accessoires de la taille, 1,168,217 livres 3 sous 5 deniers ; pour la capitation, y compris les 4 sous pour livre et les impositions établies au marc la livre de la capitation, 1,330,598 livres 6 sous 5 deniers ; — total de 1786, 4,679,689 livres 18 sous 1 denier ; — total de 1789, 4,667,703 livres 11 sous 1 denier, à répartir entre les Élections de Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez et Millau. — Quote-part de chacune des trois dernières : Villefranche : taille, 371,342 livres 19 sous ; impositions accessoires, 212,335 livres 10 sous 11 deniers ; capitation, 199,306 livres 6 sous 9 deniers ; — Rodez : taille, 302,825 livres 17 sous 6 deniers ; impositions accessoires, 173,192 livres 9 sous 2 deniers ; capitation, 206,657 livres 17 sous 1 denier ; — Millau : taille, 353,295 livres 5 sous ; impositions accessoires, 201,968 livres 1 sou 7 deniers ; capitation, 220,446 livres 19 sous 9 deniers. — Mémoire présenté à l'Assemblée provinciale par M. Martin de Bellerive, au sujet de son moulin situé dans la communauté de Cayrac, en Querci, qu'il voulait faire exempter de toute imposition. — Lettres ministérielles sur divers sujets, avec les minutes des réponses, etc.

C. 1594. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, 771 feuillets ; 11 pièces, papier.

1781-1789. — Répartition du moins imposé par la Commission intermédiaire de l'administration provinciale. — Moins imposé de 1781 : 80,000 livres, ainsi réparties : 10,053 livres attribuées à l'Élection de Montauban ; 14,353 livres à celle de Cahors ; 9,523 livres à celle de Figeac ; 11,095 livres à celle de Rodez ; 17,469 livres à celle de Villefranche ; 17,507 livres à celle de Millau. — Répartition entre les communautés. — Diminution de la somme de 80,000 livres sur les impositions de 1782, « en faveur des habitants taillables qui ont fait des pertes par les

accidents des saisons. » — Moins imposé : de 1783, 90,000 livres; de 1784, 140,000 livres. — Désignation des contribuables et de la quote-part attribuée à chacun d'eux. — Moins imposé de 1785, 90,000 livres; ensemble l'état de répartition et la nature des accidents; moins imposé de 1786, 90,000 livres; de 1787, 67,200 livres; de 1788, 77,000 livres; de 1789, 77,000 livres. — Communauté de Villefranche : Antoine Rulhe, laboureur, 6 livres, pour perte de bestiaux et possessions endommagées par l'orage; sieur Charles Obscur, 40 livres, pour chaussée et moulin emportés par les glaces, etc.

C. 1595. (Cahiers.) — Grand in-4o, 380 feuillets, papier.

1783-1789. — Placets en modération du vingtième des rentes dues à la main morte. — Le sieur de Labourgade, capitaine au régiment Dauphin, de Belmont, paye : une rente de 23 livres 12 sous aux pauvres de La Salle; 35 livres aux dames religieuses de Sainte-Claire; 25 livres aux pauvres de Saillac; 18 livres aux pauvres de Caylus; 75 livres aux dames religieuses de Cahors. — M. de Cieurac, de Vailats, paye : 105 livres de rente aux religieuses de Sainte-Ursule de Cahors; 62 livres 10 sous aux PP. Cordeliers de Cahors; 120 livres aux dames religieuses des Junies; 120 livres à M. l'abbé Mauri, pour fondation d'une chapelle; 35 livres à M. l'abbé Mauri, pour une chapelle; 10 livres aux chapelains de Brioulle; 10 livres au chapitre de Montpezat; 40 livres aux religieuses de Sainte-Ursule de Montauban; lesdites rentes revenant à 502 livres 2 sous. — Chaque réclamation comprend le nom de la communauté, celui des particuliers taxés, les motifs des requêtes, l'avis du bureau, la décision et, dans une sixième colonne, des observations. — Parmi les réclamants de 1783 : M. Gaspard de Larochelambert, Jules Desplas, ancien capitaine d'infanterie, François-Joseph Teyssendier, conseiller-doyen du sénéchal et Présidial, le sieur Decombettes de Lapeirière, le sieur Du Bousquet de Surges, etc., de l'Élection de Cahors; le sieur Pourquéry, seigneur du Bourg; le sieur de Falgueirettes, seigneur de Rebourguil; le sieur de Combettes, de l'Élection de Millau; Étienne Combarel, procureur au sénéchal; Jean-Guillaume Tédenat, de Saint-Geniez; le sieur Bonnefoux, d'Arvieu; le sieur Jean-Antoine Vaisse, conseiller au Présidial de Rodez, de l'Élection de Rodez, etc.

C. 1596. (Portefeuille.) — 28 cahiers grand in-4o, 639 feuillets; 6 pièces, papier.

1779-1789. — Capitation générale des nobles et officiers de justice, police et finances, des employés aux fermes, des exempts et privilégiés pour les six Élections de la province. — Assiettes, rôles, comptes. — 1780. Élection de Rodez : principal, 171,101 livres 13 sous 4 deniers; 4 sous pour livre, 34,220 livres 6 sous 8 deniers. — Élection de Millau : principal, 182,518 livres 6 sous 8 deniers; 4 sous pour livre, 36,503 livres 12 sous 4 deniers. — Élection de Villefranche : principal, 165,015 livres; 4 sous pour livre, 33,003 livres. — Élection de Montauban : principal, 173,935 livres 16 sous 8 deniers; 4 sous pour livre, 34,787 livres 3 sous 4 deniers. — Élection de Figeac : principal (ancien taillable), 139,255 livres 17 sous 4 deniers; 4 sous pour livre, 27,851 livres 3 sous; vicomté : principal, 19,215 livres 12 sous 6 deniers; 4 sous pour livre, 3,843 livres 2 sous 6 deniers. — Élection de Cahors : principal, 206,428 livres 6 sous 8 deniers; 4 sous pour livre, 41,285 livres 13 sous 4 deniers. — Lettres ministérielles. — Rôles divers, où figurent : le sieur Rey, contrôleur des postes; le sieur Deuilhé, directeur des postes; le sieur Martin, ancien receveur général des domaines; le sieur Malleville de Condat, maréchal des logis de la prévôté de l'hôtel, coté 373 livres 18 sous; le sieur Albenque, garde-étalon à Gabriac; le sieur Constans, garde-étalon aux Bourines; le sieur Moreau, directeur et inspecteur des domaines; le sieur Lacazin, receveur des domaines à Belmont; le sieur Rozier, président du bureau de l'Élection de Millau, coté 111 livres 8 sous; le sieur Lafajolle de Combettes, lieutenant audit bureau, coté 111 livres 8 sous, etc.

C. 1597. (Cahiers.) — Grand in-4o, 486 feuillets, papier.

1786-1789. — Capitation générale de la noblesse, des officiers de justice, police et finances, des exempts et privilégiés et des employés aux fermes de la province de Haute-Guienne. — Modérations. — Au nombre des imposés de la noblesse, figurent : Roux de La Vinouse, chevalier de Saint-Louis; Gironde de Labastide; Grandsault de Fontenilles; Constans de Fabel; de Beaumont de Falsegarre; marquis d'Escayrac; Pelagrue de Montagudet; comte de Lentillac; marquis de Lavalette-Parizot; chevalier de Pomairol-Toulonjac; de Rouget; de Fleyres de Camboulan; Dufau, seigneur de Laroquetoirac; marquis de Valady taxé 380 livres, plus 27 livres 1 sou 10 deniers de droits réservés, plus 9 livres 5 sous 5 deniers pour les prisons; Belmon de Malcorn; comte du Bosc; chevalier de Gissac de Maxilou; Galy de Saint-Rome; Ferval de Roquelaure, d'Espalion; de Salgues, maréchal de camp; Cabanous, capitaine de vaisseau; etc. — Parmi les officiers de justice : Majorel, juge-mage au Présidial de Montauban, taxé

185 livres 13 sous, plus 4 livres 3 sous 6 deniers de droits réservés, plus 4 livres 10 sous 6 deniers pour les prisons; le sieur Cornac, président de l'Élection; le sieur de Peyre, lieutenant général, juge-mage au Présidial de Cahors; le sieur Dufau de Broussoles, lieutenant général au Présidial de Figeac; le sieur Dubrueil, juge-mage au Présidial de Villefranche; le sieur de Séguret, président, juge-mage, lieutenant général au Présidial de Rodez, taxé 185 livres 13 sous, plus 4 livres 3 sous 6 deniers de droits réservés, plus 4 livres 10 sous 6 deniers pour les prisons, etc.

C. 1598. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Rodez. — Déclarations de : Jean-François Enjalran, du village de Lastapies, paroisse d'Agen; Antoine Pons, intendant de dame Marguerite de Portal d'Ampiac, baronne dudit lieu, etc.; Antoine de Goudal Curlande; Raymond Bancarel, président trésorier de France au bureau de Montauban, habitant de Rodez; Jean-Baptiste Riolz, négociant; noble Antoine de Balsa Vialatelle; Jean-François Mazenc, de Cantarrane; Amans-Charles de Vigouroux d'Arvieu, chevalier, seigneur dudit Arvieu; Jean-Antoine-Marie Brassat Saint-Partem, avocat, d'Aubin; Charles-Henri Barre, seigneur du Plégat; Rous, trésorier de France; dame Jeanne d'Adhémar, veuve de noble François Dorsal, seigneur de La Soulière; Jean-François-Joseph Piales, habitant du Mur-de-Barrez, seigneur de Viviers; demoiselle Rose d'Auglanat, veuve de M. Pradié, notaire; Pierre-Jean de Layrolle, chevalier, président en la souveraine Cour des Comptes et aides de Montpellier, baron d'Aurelle, etc; noble Jean-Baptiste de Roquefeuil, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; Antoine-Pierre-Emmanuel Molinier, sieur de Lescure; Louis-Raymond de Rech de Saint-Amans, baron de Pinet; François Laur, de Linars; Marianne-Catherine-Françoise-Joséphine Lenormant de Séguret, faisant pour elle et pour sa sœur; Pierre et Guillaume Grailhe frères; Jean-Antoine Raynal, lieutenant du Roi, de la ville de Saint-Geniez; Guillaume de Labro, seigneur de Montagnac; Jean-Pierre Redouly de La Besseyric, juge du Mur-de-Barrez; Benoît de La Personne, prêtre, seigneur de Bèdes et Bedettes; Antoine de Gourdièges, meunier du moulin de Langlade, du lieu de Sainte-Geneviève; François de Levezou de Vesins, brigadier des armées du Roi, membre de l'administration provinciale de la Haute-Guienne; de Monseignat, secrétaire du Roi; Françoise Foulquier, épouse de M. Boisse, procureur du Roi; de La-Garcie, du château de la Garcie; Dablanc, mari de Paule-Henriette de Morlhon; etc.

C. 1599. (Portefeuille.) — 127 pieces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Rodez. — Déclarations de : Pierre Cambon, engagiste de partie de la terre et châtellenie de Cabrespines; Marie-Foy de Cadrieu, veuve de M. le comte Guiscard, baron de Calmont; Françoise Foulquier, femme de Boisse, procureur du Roi honoraire au Présidial et sénéchaussée de Rodez; Étienne Douziech, de Camboulas; Louise de Verdier, veuve et héritière de M. Jean-Joseph Vidal; noble Jean-Antoine de Barrau; Jean-Bernard-Albert de Rudelle; Joseph de Grimal, sieur de Tayac, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie; noble Jean-Baptiste de La Pomarède de La Viguerie, ancien conseiller au Parlement de Toulouse; Marie-Jeanne de Méjanès de Combrières; Pierre-Joseph Vernhes, notaire; messire Jacques-Félix de Ginestes, sieur de Montrozat; Félix-Sébastien de Bonne; messire Jean-Baptiste d'Hébrard, chevalier, seigneur de Saint-Félix; Marin Devic, imprimeur du Roi; Antoine Pons, intendant de messire Jean-Jacques de Saunhac d'Ampiac; noble Louis-Charles Demas de Seriès, habitant en la paroisse de Milhac; Jean-Joseph Durand Sadous; Pierre Flaugergues, médecin; Bastide de Dalmayrac; Ducros del Gua, héritier de M. Baldit, d'Hauterives; Jean-Luc Pons, de Vayssettes; Antoine d'Aygouy Descaylaret; Gabriel-Henri de Grégoire, comte de Gardies, seigneur de Coudols; Izarn de Méjanel; Antoine-Joseph de Bastide, trésorier général de France; Joseph Dejean, avocat; noble Pierre-Jean Durand de La Capelle; Rodat de Druelle; Jean-Joseph-Casimir de Montvallat, baron d'Ussel et propriétaire de la comté et seigneurie d'Entraygues, etc.

C. 1600. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Rodez. — Déclarations de : Antoine-Alix Galtier, avocat; Joseph-Simon de Flavin; Jean Mestre, seigneur de Rochegrès; Jean Cochy de Moncan, avocat, de las Vios; Jean-Antoine Combes, seigneur d'Auriac; Jean-François de Peyrac de Jugials, baron de Veillian, chevalier, seigneur de Pouzols, Lassalle, etc.; François-Louis d'Adhémar, vicomte de Panat, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de camp; Antoine de Roquefeuil, seigneur d'Izaguettes; Marianne de Lamic, veuve de messire Pierre de Cayrou, habitant au château de Montmaton; Pierre Constans, de Sanhes; Pierre Baduel, bourgeois, de Laguiole; Serres, curé de la cathédrale de Rodez; Marianne Brondel de Roquelongue, veuve du sieur Jean-Joseph Vidal, bourgeois, de Saint-Laurent-

d'Olt ; Joseph Rogéry, de Campagnac ; Pierre Rossinhol, avocat, de Campagnac ; Jean-Pierre Privat, négociant ; Joseph Fajole Bastide ; de Grandsaignes, vicomte d'Hauterives ; Jean de La Personne, sieur d'Altou ; Jean-Hilarion de Viguier, de Grun, chevalier de Saint-Louis, ancien gouverneur des pages du Roi ; Joseph-Sylvestre de Puel, de Parlan, vicomte de Trébas, etc. ; Amans At, de Fraissinet ; Pierre-Antoine d'Izarn, de Freissinet ; François Grand, médecin ; Jean-Joseph Persegol ; Jean-Joseph-Casimir de Montvallat, comte d'Entraygues ; Antoine-François-Louis de Prévinquières, marquis dudit lieu, seigneur de Montferran ; Jacques-Aymar de Roquefeuil, seigneur du Bousquet ; Jean-François-Alexandre de Roquefeuil, chevalier, seigneur d'Amber ; Antoine de Naucaze, de Roqueblanque ; Simon-Jude Monestier ; Joseph-Firmin de Védelly, etc.

C. 1601. (Portefeuille.)— 1 cahier in-4°, 28 feuillets ; 145 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Rodez. — Déclarations de : Guillaume Sicard, conseiller; Bernard Carcenac, seigneur de Bourran ; Vaissettes et Combarel, consuls de la cité de Rodez; Barthélemi-Robert de Nogaret, conseiller en la Cour des aides de Montpellier; Marie-Magdelaine de Fajole, épouse de M. Guillaume-Joseph Delauro, lieutenant principal honoraire; Joseph Laqueilhe, avocat; Antoine de Gaston de Pollier, de Rodez; Guillaume Constans, de Barrio, près Laguiole, régisseur des biens de M. le marquis de Badens; M. le comte Méric de Vivens ; Jean-Baptiste-François Rogéry, avocat, de Saint-Geniez ; Jeanne de Solanet, de Laval, veuve de Jean-Claude Dumas, sieur de Corbières; Jean Rivié, avocat ; noble Antoine-Amans de Balsa, de Vialatelle; Joseph Ytié, de Rodez ; noble Guillaume Moly, de Ceignac, écuyer, seigneur de Bilhorgues ; noble François-Antoine-Joseph de Moly, des Ondes, baron de Malleville ; messire Joseph de La Panouze, chevalier, seigneur du Colombier, Mondalazac, Pruns, etc.; François-Auguste de Rodat, de Delon, chevalier de Saint-Louis ; Louis-Antoine Bessière, avocat du Roi; messire Pierre-Jean de Flory, de Laval, chevalier; Jean-François de Villaret, écuyer; Delmas, de Boyssière; Jean-Louis Guirbaldy; Guillaume de Balsa Du Caylar;François-Bernardin de Patris,de Cougousse; Jean-François Jouéry, seigneur de Brussac ; Étienne-Hippolyte-Julien de Pégueiroles de Tubières Grimoard, président à mortier honoraire au Parlement de Toulouse; Jean-Louis de Girels ; Charles Cartalhac, avocat ; Louis-Guillaume de Gaches, de Venzac, écuyer, etc.

C. 1602. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-4° et in-folio ; 325 feuillets papier.

1778-1789. — Rôles et répertoires du vingtième noble, où figurent : Balsa Gamarus; M. de Barrau; Naucaze, de Roqueblanque ; le prince de Monaco ; M. de Laviguerie; mademoiselle Méjanès de Combrières; le comte de Thésan; Verdier de Mandillac; Viguier, de Grun; Faramond, baron de Joqueveil ; Flory, de Laval ; de Farrairoles; Curières de Sainte-Eulalie ; dame de Créato ; Des Angles, de Montarnal, etc. — « Le sieur de Curlande, gendre de feu « M. Tuillier, possède dans les terres de la Roquette et « d'Ortholès les ruines du château de Montaulieu ; 20 sé- « térées de terres nobles audit lieu de Montaulieu, d'une « qualite médiocre ; le château de la Roquette lève à La- « combe un droit de champart qui, avec celui de la Ro- « quette, produit 20 setiers froment, 20 setiers moitié « orge et moitié avoine, etc. » — « Le sieur Vigouroux de « Barry possède, outre un château, 20 charretées de foin; « un moulin affermé 30 setiers seigle ; lève de champarts : « 150 setiers seigle, mesure de Rodez ; 100 setiers de mars « en orge et avoine ; lève à Arvieu 50 setiers seigle de « rente ; 35 setiers avoine ; 33 poules ; 4 livres argent et « les lods, etc. »

C. 1603. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-4° et in-folio, 186 feuillets ; 10 pièces, papier.

1778-1789. — Capitation nobiliaire et roturière de l'Élection de Rodez ; modérations, répartitions, comptes ; état des remises et décharges à accorder pour pertes et accidents sur les impositions de 1789. — 1779 : le sieur de Saunhac, taxé 21 livres, réduction à 20 ; — demoiselle Christine, de Rabastens, et ses sœurs, taxées 12 livres, réduction à 6 ; — le sieur de Molinéri, de Murols, taxé 52 livres, réduction à 41 ; le sieur Verdier, de Suze, taxé 32 livres, réduction à 20 ; — le sieur de Grimal, de Cassanhes-Bégonhès, taxé 15 livres, réduction à 14, etc. — Taxes de 1780 : le sieur marquis de Tullier, 52 livres 14 sous; le sieur Patris, de Cougousse, 15 livres 18 sous; le sieur Marzials, de Roquetaillade, 31 livres 17 sous; le sieur Jocquevieil, de Canet, 56 livres 6 sous; le sieur de Volonzac, 75 livres 17 sous ; le sieur de Balsa, ancien secrétaire du Roi, 190 livres; la dame de Vivier, veuve du sieur de Bonald, 12 livres 15 sous; le sieur de Corneillan, de Fonméjanne, 21 livres 4 sous ; le sieur Lafajolle, de La Ferrière, 21 livres 4 sous ; le sieur de Girel, 13 livres 16 sous ; le sieur de Blanc de La Guizardie, 41 livres 8 sous, etc. — Total du rôle, 2,839 livres 14 sous. — Taxes des officiers de justice (1780) : de Séguret, lieutenant général juge mage, 185 livres 13 sous ; de Cabrières, lieutenant particulier, 185 livres 13 sous ; Solanet, de Laval, chevalier d'honneur, 148 livres 11 sous ; Lenormant, de Bussy, receveur des impositions, 464 livres 5 sous ; Guirbaldy, autre rece-

veur, 464 livres 5 sous ; etc. — Total du rôle, signé Terray, 5,124 livres 16 sous. — Capitation des employés aux fermes (1780) : le sieur de Monseignat, commis au contrôle de Rodez, 22 livres 6 sous 8 deniers ; le sieur Vendryes, commis au contrôle de Saint-Geniez, 11 livres 3 sous 4 deniers ; le sieur Soulié, commis à Entraygues, 30 livres 16 sous 6 deniers, etc. — Total du rôle, 576 livres 9 sous 10 deniers. — Capitation des exempts et privilégiés (1780). — Total de l'entière capitation pour ladite année, 214,027 livres 13 sous 10 deniers, etc.

C. 1604. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Millau. — Déclarations de : Carrié, de La Bouldoyre ; Pierre-Louis de Durand de Boissié, marquis de Sénégas ; Jacques Tier ; Pierre-Balthazar Dumas, sieur de Serres ; Jacques Alberge ; François Azaïs ; Antoine Passelac, faisant pour demoiselle Marianne Southouli, sa mère ; Jean Frotois ; Jean Canac, sieur de Serres ; Antoine Salvan de La Prade ; Alexandre-Amédée, évêque de Blois ; Jean-Antoine Malaval, avocat ; Antoine Nespoulous ; Jean-Baptiste de Carrière, juge de Brousse ; Jean Costes, garde des archives du marquisat de Sévérac, agissant au nom de Pauline-Françoise de Roye de Larochefoucauld ; Antoine Bourguet, bourgeois de Brusque ; François-Antoine de Mainy, écuyer ; messire Pierre-Laurent d'Audibert de Corbière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie ; noble François-Jean-Albert de Corcorail, chevalier de Saint-Louis ; dame Marguerite de Portal d'Ampiac ; Guillaume de Balsa Du Caylar ; Joseph-François-Régis de Séguret, écuyer ; Joseph-Raymond Lavernhe, avocat du Roi ; Jean-François de Cabrières ; Jean-Baptiste Riolz, négociant ; François d'Albin de La Valière ; noble Louis-Charles Dumas de Serres ; de Monseignat, secrétaire du Roi ; Joseph-Silvestre de Puel de Parlan ; Jean-Antoine Izarn, avocat ; Anne Faventines de Faventines ; Paul Liquier ; Bonhomme de Comeyras ; Étienne-Hippolyte Julien de Pégueiroles, acquéreur depuis peu de la terre de Calmont-d'Olt ; George Maynial Desplas de Lagardie ; Antoine-François-Louis de Prévinquières ; François Ayral, juge de Laguiole et d'Espalion ; François Rozier, avocat ; Bernard Delpuech, d'Alayrac ; Hélène de Saint-Germain, veuve du sieur Jean Bourguet, chirurgien ; dame de Moré de Resseguier, etc.

C. 1605. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Millau. — Déclarations de : messire François-Ignace de Brandouin, chevalier du Puget ; les consuls de Laval ; Françoise-Catherine Nairac, veuve de M. Marc-Antoine de Frézals ; Charles-Luc-Guillaume d'Izarn de Méjanel ; Jean-Philippe Lescure de Lavergne ; Olivier-Nazaire Bel ; Jean-Charles Begon, seigneur de Blandas, baron de Clapier ; Arnal Duclaux ; Alexis Carcenac, de Réquista ; Jean-Pierre de Mostuéjouls ; de Bonald ; François de Lévis, maréchal de France, etc ; noble Antoine de Pelamourgues, sieur de La Roque ; Guillaume Aldebert, négociant ; Jeanne-Félice de Sarret, veuve de M. Joachim Sambucy, avocat ; Charles Castalhac, avocat ; Peyrot de Gouzounes ; Philippe-Louis-Gaspard de Tauriac ; noble Pierre-Jean Durand de Lacapelle ; Alexandre de Sambucy, baron de Mier ; Jean-Jacques de Lavalette Montagut Cornusson ; Jean-Paul-Joseph de Montcalm ; Jean-Étienne-Henri de Raymond, écuyer, seigneur de Montjaux et le Minier ; Jean-Pierre-Henri Vivier de Candas ; Anne d'Aigoin, femme de M. André-Charles de Lavit, écuyer ; noble Bertrand-Anne de Dalbis, chevalier, seigneur de Gissac ; François de Faure de Saint-Maurice, baron de Montpaon ; Barrau de Muratel ; Jean de Calmels, seigneur de Lestiès ; Henriette d'Alengrin de Camber, veuve de noble Antoine de Matha ; Jean-Baptiste Cabanes, juge honoraire de Roquecésière ; Antoine Guérin Lescure, viguier et juge de Nant ; Jacques-Victor de Comeyras de La Jonquière, chanoine de Lodève, vicaire général de Castres, faisant pour son frère ; Magdelaine de Belleval, vicomtesse de Vignolles, veuve de M. Antoine de Mazerau de Lézignen, etc.

C. 1606. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Millau. — Déclarations de : noble Jean de Patau ; Claude-François d'Albignac, vicomte dudit ; Antoine-Jean Pourquéry Du Bourg ; Alexandre de Brondel, seigneur de Roquevayre, Boyne et autres lieux ; Marie-Louise de Michau de Cabanes, veuve de M. Pierre-Alexandre de Puel ; Jean-Pierre Beaumevielle ; Jean-François de Peyrot de Vailhausy ; Philippe Albat ; noble Joseph de Sauvage, seigneur de Servilange ; Joseph Fabré ; Pierre-Louis de Durand de Bonne, marquis de Sénégas ; Jean-Paul-Joseph de Montcalm, lieutenant des vaisseaux du Roi ; Marie de Fraisse, veuve de M. Louis de Juge, marquis de Brassac ; Suzanne Ricard ; Simon Capdenat ; Jean-Joseph Milhau ; Jacques Alberge ; Charles-Luc-Guillaume d'Izarn de Méjanel ; Joseph Sandral, avocat ; Antoine-François-Louis de Prévinquières ; Jeanne-Suzanne Le Noir, veuve d'Étienne de Serre de Saint-Roman, chevalier, comte de Frégeville ; Jean-Joseph-Casimir de Montvallat, comte

d'Entraygues; Jean-Pierre de Falgueirettes, seigneur de Rebourguil; Jean-Pierre Fournier, chanoine de Vabres; Antoine Vernhet de Grandval et dame Marie-Françoise de Vigier, habitant au château de Laumière; Antoine Buffet Delmas, de Roquefort, procureur de son frère; François-Benoît de Vernières, seigneur de Roquefort; Jean-Casimir Izarn de Freissinet de Roquefeuil, baron de La Guépie, etc.; Gabriel Cayla, de Saint-Côme; François Aldias, avocat, de Lassouts; François Albespy, de Puech-Andrieu; Jean-François-Julien de Roquetaillade; Baptiste de Varoquier; Marthe d'Izarn, veuve de Joseph-Antoine Taillefer de La Portalière, etc.

C. 1607. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Millau. — Déclarations de: Jean-Baptiste de Sambucy, seigneur de Lusençon; Guillaume Valette d'Escudières; François Olier, avocat; Lunet de Pomeyrols, habitant du village de Courri; François Reynes, bourgeois; Daniel Jugla, avocat, fils de feu Pierre Jugla, bourgeois de Saint-Félix-de-Sorgue; Jean-Hilarion de Viguier, de Grun; Paul Julien, contrôleur des actes des notaires; Jean-Maurice de Faventines; Antoine-Alexis de Valette, baron des Hermeaux; Marie-Marguerite Galonier, veuve de Jean-François Perrin; Barthélemy-Robert de Nogaret, conseiller à la Cour des aides de Montpellier; Victor Reversat, bourgeois; Pierre-Louis de Carbon, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Toulouse: Jean-Claude Jouëry, lieutenant criminel; Raymond Bancarel, trésorier de France; Amans Azémar, conseiller doyen au présidial et sénéchaussée de Rodez; Jacques Affre, coseigneur de la ville de Saint-Rome-de-Tarn et Auriac; Maur-Léon de Morlhon de Laumière, prêtre; Gabriel-Antoine-Benoît de Promillac, sieur d'Auriac; Jean-Pierre Lacoste, avocat, gendre de feu sieur Julien et de demoiselle Salson; Charles-Alexandre Neirac; Louis Brengues, docteur en médecine; Suzanne Fabre, veuve d'Antoine Boyer, avocat; Inquimbert, bourgeois; Antoine-Louis Barascud du Poujol; Pierre Floris, bourgeois; les consuls de Saint-Sernin; Olivier-Nazaire Bel de Saint-Martin; Cavalier de Tauriac, veuve de messire Pierre de Tauriac; Molinier des Vialettes; Antoine Bonal de Salles-Curan; Jean-Pierre Alvernhe, bourgeois; Jean de Rouquette Du Cambon; Jean-Pierre Taurgouilhet, de Nant, etc.

C. 1608. (Cahiers.) — In-4° et in-folio, 316 feuillets, papier.

1778-1787. — Rôles et répertoires du vingtième noble de l'Élection de Millau. — Le marquis de Lévi, 41 livres 12 sous; la dame veuve du sieur Sambucy Rébrias, 3 livres 4 sous; le sieur Peyrot de Gouzounes, 10 sous 8 deniers; M. de Roquelaure ou Bessuéjouls, 256 livres; M. le marquis de Thémines, 233 livres 12 sous; M. le marquis de Saint-Geniez, 18 livres 2 sous 8 deniers; le sieur Rouergas de La Palisse, 7 livres 9 sous 4 deniers; le sieur de Mazerand, de Saint-Affrique, 5 livres 10 sous 11 deniers; le comte de Cadrieu, 528 livres; le baron d'Ampiac, 6 sous 8 deniers; noble Guillaume de Bessuéjouls, de Ceyrac, 85 livres 6 sous 8 deniers; les héritiers du sieur de Raymond, 213 livres 6 sous 8 deniers; le sieur Honoré de Mostuéjouls, 213 livres 6 sous 8 deniers; le sieur Jean-Pierre Affre 134 livres 15 sous 6 deniers; le sieur Freissinet de Roquefeuil, 298 livres 13 sous 4 deniers, le comte de Vesins, 418 livres 13 sous 4 deniers; etc. — Détail des biens et rentes nobles jouis par chaque contribuable.

C. 1609. (Portefeuille.) — 13 cahiers grand in-4°, 160 feuillets, 9 pièces, papier.

1778-1789. — Capitation noble et roturière de l'Élection de Millau; modérations, répartitions, comptes. — État des remises et décharges à accorder pour pertes et accidents sur les impositions de 1789. — Le sieur de Bonald, seigneur du Monna, imposé 60 livres, modéré à 40; le sieur Bourzes de Dourdou père, imposé 6 livres, déchargé du tout; le chevalier de Gissac, lieutenant de MM. les maréchaux de France, imposé 60 livres, pas de modération; le baron d'Ussel, imposé 19 livres, modéré à 13; le sieur d'Icher de Villefort, imposé 13 livres, modéré à 12; la dame de Tourtoulon, veuve du sieur Mathieu, imposée 12 livres, modérée à 6; le marquis de Saint-Côme, taxé 21 livres, déchargé du tout; le sieur Matha, ancien capitoul, imposé 60 livres, modéré à 30; le sieur Vaissière Saint-Martin, imposé 75 livres, modéré à 25, etc. — Extrait du compte de la capitation, rendu, en 1780, par le sieur Cassan, conseiller du Roi, receveur des impositions de l'Élection de Millau. Recette: noblesse, 4,402 livres 13 sous; officiers de justice, 1,374 livres 2 sous; exempts et privilégiés, 81 livres; employés aux fermes, 868 livres 10 sous 6 deniers; roturiers ou taillables des communautés, 219,022 livres, total: 225,748 livres 5 sous 6 deniers. — Décharges et modérations: noblesse, 2,787 livres 7 sous; officiers de justice, 1,102 livres 8 sous; exempts et privilégiés, néant; employés aux fermes, 106 livres 4 sous; roturiers ou taillables des communautés, 1,701 livres 4 sous 6 deniers; total: 5,697 livres 3 sous 6 deniers, etc.

C. 1610. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Villefranche. — Déclarations de : Marie-Jeanne Cadrieu, épouse de M. Jean Brassat, avocat ; Jean-François-Louis Dufau de Saint-Santin ; Nicolas-Maximilien-Michel de Felzins, seigneur de Gironde ; Figeagol, chanoine ; Jean-Baptiste Petitbernard, avocat ; Charles-Joseph Dubruel, juge-mage, lieutenant général et conseiller en la sénéchaussée présidiale de Villefranche ; Victor de La Raffinie ; François-Albert de Monlausur ; Jean-Antoine Delpech del Périé, étudiant en droit, de Sauveterre ; Antoine Alaux, bourgeois ; Guillaume de Balsa Du Caylar ; Pierre-Jean Flaugergues, de La Parraquie ; Jean-François de Montégut, conseiller en la grand'-chambre du Parlement de Toulouse ; de Rey de Saint-Géry, marquis de Milhars ; Jean-Joseph Richard, seigneur de Reulhe ; comte de Bournazel ; demoiselle Rose d'Auglanat, veuve de M. Pradié, notaire ; Jean Tournamire, bourgeois ; noble de Pradines ; François Latapie de Ligonie, greffier en chef du Bureau des finances de Montauban ; Antoine Ginestous, bourgeois ; Jean Reynes, laboureur ; Fricou ; Robert de Fraissinet, avocat ; Augustin-Alexandre de Faramond, ancien capitaine d'infanterie ; Jean-Baptiste Dupin de Saint-André, seigneur de Belpech et Pauliac ; de Salles Dupin ; Jean-Baptiste Buysson de Boisse, habitant de la paroisse de Boisse ; Louis Delfau de Belfort, seigneur de Bouillac, etc. ; Jean Lacroix, avocat ; Jean-François de Molinéry, seigneur de Murols ; Louis-Marie de Faramond fils ; Joseph-Silvestre de Puel de Parlan ; Marie-Jeanne Duserre, épouse de M. Dubruel, juge-mage ; Pierre-Jacques-Alexandre Dassier de Tanus, seigneur de Cabrespines et Tanus ; Antoine Soulié, marchand de Villefranche ; de Renaldy ; Naucaze, comtesse de Peyronenq ; François-René d'Adhémar de Panat, abbé royal de l'abbaye Sainte-Foi de Conques ; François-Joseph de Robert, chevalier, seigneur de Naussac ; Jean-Joseph Sabatier de Montville ; noble François de Castanet de Cambairac ; Louis-Joseph-Eugène de Boyer de Castanet, chevalier, marquis de Tauriac, etc.

C. 1611. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Villefranche. — Déclarations de : Campmas de Saint-Remy ; Jean-Antoine Franques, notaire ; Marie-Louise-Françoise Dufau de Lafon, veuve de M. Jean-Joseph de Condamine ; Jean-Pierre Nolorgues, bourgeois ; Géraud de Seguy, héritier de M. Jean Cros, avocat ; Jean-François Serieys, avocat ; Rous, trésorier de France ; Duboys Langlade ; François Fualdès, avocat, de Lestrunie ; Jean-Baptiste Manherie, bourgeois ; Dalmas de Boyssière, chevalier de Saint-Louis ; Marianne-Catherine-Françoise-Joséphine Lenormant de Séguret ; Marianne Blazy, veuve de M. Antoine Vaurs, bourgeois ; Antoine Donzac, avocat ; François Toureilles, marchand ; Charles-Henri Barre, seigneur du Plegat ; Jean-Baptiste Fourgous, conseiller au bureau de l'Élection de Villefranche ; Antoine Gasquet, avocat ; noble Antoine-Amans de Balsa Vialatelle ; Joseph-Raymond Lavernhe, avocat ; Marie d'Albin de Valsergues, épouse de M. Pierre Dutruel, baron de Roumégous ; Jacques Austry, bourgeois ; Jean-François de Deyrac de Jugeals, baron de Veillian ; François Gombert, notaire ; Louis-Joseph-Charles-Philippe Izarn de Freissinet, comte de Valady ; François Devals, de Routavoulp ; Amans Astorg, sénéchal à l'île de Saint-Pierre Martinique ; Jean Bousquet, notaire royal du village de La Faraldie ; Pierre-Jean Bonnet, avocat ; Jean-Antoine Salesses, avocat, de Rieupeyroux ; Jean-Antoine Merlin, juge royal de Sauveterre ; David Ricome, procureur du Roi ; Pierre Dintilhac, notaire ; Pierre Noailles, notaire ; Antoine Cardonnel, greffier ancien alternatif des gabelles de Languedoc ; Marie de Ramondy, épouse de M. Étienne-François-Xavier-Amable de Castellan de Caumont, etc.

C. 1612. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Villefranche. — Déclarations de : Jean-François-Antoine Bernard, conseiller au sénéchal et siége présidial du Rouergue ; Jean-Jacques Bergon ; Jean-Joseph Sabatier de Monville ; Paul Phalip, avocat ; Pierre Coste, avocat ; Antoine-François-Joseph Moly des Ondes, seigneur de Cadairac ; Jean Astruc, bourgeois ; noble François-Hilaire de Béral de Porcelet, marquis de Saint-Sernin ; Jean, vicomte de Corneillan ; dame Antoinette-Joseph de Bruguières, veuve de Pierre-Jean-Baptiste-François de Lavergne, conseiller au présidial de Villefranche ; Guillaume-Alexis-Dauphin de Colonges ; messire Louis d'Adhémar, seigneur de Monfalgous, écuyer du Roi, etc. ; Guillaume Colomb, avocat, de Montbazens ; Figeagol de Lagrange ; Jean-André de Mialet, chevalier, seigneur comte de Fargues ; le duc d'Uzès ; noble Hippolyte de Créato ; messire Antoine de Roux, président trésorier en la Généralité de Montauban ; Joseph de Lapanouse, chevalier, seigneur du Colombié, etc. ; Marie-Foy de Cadrieu, veuve de M. le comte de Giscard, baronne de Calmont-de-Plancatge ; Jean-Louis Jausions, conseiller honoraire au sénéchal et présidial de Rodez ; Antoine Gil ; Alexis-Marie Ricous, bourgeois ; Jean-Jacques Enguialle, greffier en chef de la

viguerie de Najac; Jean-Pierre-François de Sarrus, coseigneur direct de Najac; Lacoste Montlausur; Jean de Barasc, sieur de La Conque; Antoine Médal; noble Marianne de Flory; Jean Chalret, avocat, de Villeneuve; Joseph de Grimal, sieur de Tayac; le marquis de Puylaroque (François-Régis de Vignes); Mathieu Puymerlhé Fenelous; Jean-Louis Gleyrose ainé, notaire; Louis Clauzel, avocat; Guillaume Alric, conseiller; Jacques Le Brunet de Palliers, président trésorier de France, etc.

C. 1613. (Portefeuille) — 147 pièces, papier.

1781-1786. — Déclarations des biens, revenus et rentes nobles de l'Élection de Villefranche. — Déclarations de : André Guibert, bourgeois; Jean-François de Montégut; M. le comte de Malartic, premier président du Conseil souverain du Roussillon; Jean-Fleuret Bertrand, docteur en médecine; Marie-Charlotte de Colonges; sieur Laforgue; Pierre-Jean Labro, ancien curé de Millau; Anne-Marie-Ursule Desplats, veuve de M. Pierre Rivière; Jean Brassat, avocat; Raymond Catugier, notaire; Jean-Pierre Dufau, négociant; Jean-Baptiste Fraissines, chanoine de l'église collégiale de Villefranche; de Campmas, chevalier; Jean-François Rispal, négociant; Françoise de Cayla, veuve de messire Jean-François Dufau de Saint-Santin; Antoine Vasilières, avocat; Jean-Guillaume-Nicolas-Melchior de Campmas; Jean-Baptiste Fourgous, conseiller; Anne-Euphémie de Roset de Lagarde, habitante au château de Saint-Vensa; M. le comte de Marcilhac; Victor Balsa, conseiller clerc au Parlement de Toulouse; Jacques-François-Louis de Guirard de Montarnal; Pierre Flaugergues, docteur en médecine, habitant de Rodez; Marthe-Charlotte de Montlausur; noble François Dufau; M. d'Arvieu; Hyacinthe Carcenac, négociant de Rodez; Jean-Baptiste Soulié, avocat; noble Jean-Claude Granier, correcteur à la Chambre des Comptes du Languedoc; Guillaume Devèze, avocat; Jean-Baptiste Dubruel, secrétaire du Roi; Jean-Baptiste-Charles-Anne de Pomairol, seigneur de Gramont; Angélique-Étienne de Borelly, coseigneuresse de Belcastel, etc., épouse de messire Jean Melchior, comte du Lac; Antoine-Alexis Linières, maître ès arts en chirurgie; Perrette Lafon; Jean-Charles Cadrez, etc.

C. 1614. (Cahiers.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1778-1788. — Rôles et répertoires du vingtième noble de l'Élection de Villefranche. — Antoine-Alexis Linière, chirurgien, 28 livres 12 sous; noble Jean-Baptiste de Gironde, à Agrès, 40 livres; Balsa Du Caila, 150 livres; le sieur Fricou, 102 livres 10 sous; le sieur Delfau, seigneur de Bouillac, 400 livres 10 sous; le sieur Raynaldy, 150 livres; le sieur de Naussac, mari de dame Dentilhac, 163 livres 17 sous; le sieur Louis-Eugène de Boyer de Castanet, marquis de Tauriac, 274 livres; le sieur de Colonges, 360 livres; le sieur Coignac, acquéreur du sieur Vaillac, 140 livres 5 sous; le sieur de Rey de Saint-Géry, pour M. de Lamoignon, 220 livres; le sieur Balza de Firmi, conseiller au Parlement de Toulouse, 560 livres; dame de Gassion, veuve du sieur comte de Peyre, 315 livres 10 sous; le sieur d'Albin de Valzergues, 420 livres; le sieur François Pomairols, 250 livres; le sieur Bonnet, marchand, au lieu et place du sieur de Pagas, 286 livres 15 sous; le sieur Cardonnel, au lieu du sieur Desportes, 268 livres 2 sous; le sieur Fronton de Ramondy, 276 livres; le sieur de Rouzet, chevalier de Lagarde, pour le marquis d'Orgueil, 300 livres; le sieur Peyronenc de Saint-Amarand de Marcenac, 312 livres 19 sous; le sieur Bonhomme, pour partie des articles du sieur de Laumont, 260 livres, etc. — Énumération des propriétés et des rentes appartenant aux contribuables.

C. 1615. (Portefeuille.) — 8 cahiers grand in-4°, 128 feuillets; 9 pièces, papier.

1778-1789. — Capitation nobiliaire et roturière de l'Élection de Villefranche; modérations; comptes. — État des remises et décharges à accorder pour pertes et accidents sur les impositions de 1789. — Tableau comparatif des récoltes de 1788 et de 1789. — Modérations : M. le comte de Corneillan, taxé 216 livres, modéré à 215; la dame marquise d'Orgueil, taxé 36 livres, modérée à 12; M. le comte de Marcillac, taxé 108 livres, modéré à 28; le sieur de Guilleminet père; taxé 18 livres, modéré à 17, etc. — Total de la capitation de 1780, 206,551 livres 16 sous, dont 198,018 à payer par les roturiers ou taillables des communautés, et 2,654 livres 17 sous par la noblesse. — Motifs des décharges et modérations accordées, en 1786, à la noblesse : « La noblesse de cette province est pauvre; « elle ne jouit d'aucuns priviléges pour les impositions, la « taille étant réelle; l'usage a toujours été d'accorder aux « nobles des modérations sur leur capitation; la commis- « sion intermédiaire a cru ne devoir pas s'écarter de cet « usage. » — Grêle du 10 août 1789 sur la communauté de Courbatières. M. Bauguil, seigneur dudit Courbatières, a éprouvé une perte de 900 livres, valeur de la moitié de la récolte en vin. — « La communauté de Savignac fut « extraordinairement affligée l'année dernière par la grande « quantité d'herbe dont ses moissons furent couvertes; au « point que ceux qui semèrent du blé, ont eu beaucoup de « graines au lieu de froment et sont obligés de changer de

« semence cette année; en outre, presque toutes les bêtes « à laine ont péri à l'exception de deux troupeaux, etc. » — Grêle du 15 mai 1789; autre grêle du 19 août sur plusieurs communautés de l'Élection de Villefranche. — Froid de l'hiver de 1788. — Grêle et ouragan du 15 juin 1786, etc.

C. 1616. (Portefeuille.) — 27 cahiers, in-folio, 183 feuillets; 24 pièces, papier.

1770-1784. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Partie comprise entre le Lac et l'embranchement de Rodez, sur une longueur de 977 toises, adjugée pour 13,000 livres. — Partie dite la traverse de la Mouline, sur une longueur de 805 toises 5 pieds, adjugée pour 11,000 livres. — Construction d'une route entre le village de Montdevis et la partie faite au delà du village de Souiry; entre le pont de cette dernière localité et l'entrée du faubourg Savignac de Villefranche; entre le sommet de la côte de Caylus et le village de Mémer; entre le pont de Lalande, avant ledit village de Mémer et le pont du Fraisse, avant celui de Montdevis; entre le sommet de la côte Romive et les limites de la province du Rouergue, à la Pézade, etc. — Communication des routes de Montauban à Montpellier et de l'Albigeois en Auvergne. — Construction de deux murs de soutènement; prolongement d'un arceau; construction d'une chaussée en pavé, le tout à l'entrée de Villefranche. — Conditions imposées aux adjudicataires.

C. 1617. (Portefeuille.) — 28 cahiers, in-folio, 9 pièces, papier.

1786-1789. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Partie de ladite route faisant suite à celle qui fut adjugée en 1784, sur le plateau du Larzac : toisé; indication des matériaux; alignements; pentes; etc. Adjudication faite à Millau, dans l'hôtel de M. de Combettes, au sieur Castel, dernier enchérisseur, pour le prix de 26,400 livres. La longueur de la partie de route à exécuter était de 1,739 toises 2 pieds. — Devis et détails : de la partie comprise entre le Pont-de-Salars et Viarouge, se terminant à 67 toises du pont de Belcastel, sur une longueur totale de 1,828 toises; — de la partie comprise entre Villefranche et la Cramerie, embranchement de Najac, sur une longueur de 10,332 toises; — de la partie commençant à la Cramerie jusqu'à Viarouge; — de la partie comprise entre le village de Buscastel et le pont de Rairet, sur une longueur de 19,556 toises 16 pieds 10 pouces, adjugée au sieur Castan, pour 15,500 livres; le premier feu s'étant éteint sur la moins dite de 35,000 livres faite par le sieur Caylet; — de la partie se terminant à 386 toises avant le roc de la Lègue, entre la Cavalerie et Millau; laquelle fut adjugée, pour 22,700 livres, au sieur Castel, de l'Hospitalet, qui présenta pour sa caution maître Rouquayrol, avocat et notaire royal de la Panouse-de-Sernon. La première « moins dite, » proposée par le sieur Paulet, avait été de 50,000 livres. — Autres devis et détails : de la partie commençant à 149 toises 1 pied avant le pont de Rance, et se terminant à 480 toises après ce pont; — de la partie commençant à 386 toises avant le roc de la Lègue, et se terminant à 20 toises avant le chemin de la Blaquière, sur une longueur de 888 toises. Montant du détail, 17,384 livres 5 sous 6 deniers. Ces différents devis sont, pour la plupart, signés de MM. Pescheloche, Bouron de Laroche, Lessan, Rouyère, ingénieurs, et visés par M. Cevet, ingénieur du Roi en chef.

C. 1618. (Portefeuille.) — 31 cahiers in-folio, 229 feuillets; 8 pièces, papier.

1780-1787. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Parties comprises entre la Cramerie et le Pont-de-Salars; le Pont-de-Salars et le hameau de la Glève; le hameau de la Glève et le sommet de la côte Romive; le sommet de la côte Romive et la Pézade, où sont les limites de la province; le pont sur le ruisseau de la Bonnette, jusques au pont vis-à-vis la maison du maréchal de Mémer; depuis ce dernier point jusqu'à 355 toises 5 pieds au delà du village de Souyris; depuis la sortie de Villefranche, jusqu'au village de la Cramerie. — Le rechargement doit être fait en quartz de 6 lignes d'épaisseur. — Détail d'une toise cube de quartz en rechargements, ou arrangée par tas de 22 pieds cubes sur l'accottement; le ramassage dans les champs nécessite, d'après l'expérience, 4 journées de manœuvres à 17 sous, soit 3 livres 8 sous; pour la charge, 1/2 journée, 8 sous 6 deniers; pour le transport, à 600 toises sur l'atelier pour être cassée, de La toise cube, 11 livres 10 sous; prix d'entretien de la toise courante, 1 sou 9 deniers, etc. — Mention des sieurs Sganzin, Becquey de Beaupré, Lamandé, Paris et Lesage de la Biche, ingénieurs; des sieurs Marconié, Castel, Terris, Rozier, Tarrisse et Cabrit, adjudicataires.

C. 1619. (Portefeuille.) — 27 cahiers in-folio, 192 feuillets; 33 pièces, papier.

1782-1786. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Adjudication au sieur Castel, cautionné par le sieur Carrière, de Lescure, moyennant 2,400 livres, de la partie de route comprise entre le som-

met de la côte Romive et la Pézade; ledit acte d'adjudication signé de MM. Despradels d'Allaret, d'Albignac, Lafajole de Combettes et Fajou, secrétaire. — Toisé de cette partie de route. — Division par cantons, et indication des matériaux pris aux lieux et distances indiquées, non gélifs, des plus durs et de la meilleure qualité du pays. — Conditions du bail; conditions générales. — Adjudications : au sieur Terris, moyennant 7,600 livres, de la partie de route comprise entre le Pont-de-Salars, et la côte Romive; — au sieur Caylet, cautionné par son frère, moyennant 1,350 livres, de la partie comprise entre la sortie de Villefranche et le village de la Cramerie; — au sieur Laur, cautionné par le sieur Fabre, moyennant 5,500 livres, de la partie comprise entre la Cramerie et le Pont-de-Salars. Le devis en avait été fait par Lejeune de Saint-Lucien, ingénieur des ponts et chaussées au département de Rodez, et rédigé par M. Rolland, ingénieur en chef; — au sieur Rouquet, cautionné par le sieur Costes, moyennant 5,900 livres, de la partie comprise entre le pont sur le ruisseau de la Bonnette, et le point marquée à 355 toises 5 pieds, au delà du village de Souyri, etc.

C. 1620. (Portefeuille.) — 41 cahiers in-folio, 134 feuillets; 38 pièces, papier.

1787-1789. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Devis des ouvrages à faire : depuis le coin de la remise d'Adhémard, aubergiste à Viarouge, jusqu'au sommet de la côte Romive; — depuis ce dernier point jusqu'à la Pézade; — entre Villefranche et la Cramerie; — entre le milieu du pont sur le ruisseau de la Bonnette, et la chaussée en pavé à l'entrée du faubourg Savignac de Villefranche. — Réparation du pont de Boulais sur le ruisseau de Violou, formé de 15 arches, et servant de communication entre Rodez et Salles-Curau. — L'entretien de la partie de route comprise entre la Cramerie et Viarouge, sur une longueur de 22,316 toises 3 pieds, fut adjugée au sieur Cabrit pour 2,870 livres par année; les travaux devant être faits durant les trois années 1790, 1791 et 1792. — Les adjudicataires des différents travaux étaient Treillet, Castel, Cabrit, Cayla aîné, Cayla cadet, Rozié et Caminade.

C. 1621. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio et in-8°, 108 feuillets; 111 pièces, papier.

1776-1789. — Adjudications, états de situation et réception de travaux relatifs à la route n° 3 de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — Adjudications passées dans l'hôtel de M. le marquis de Cieurac, à Montauban, dans la salle d'audience de la Commission intermédiaire, à Villefranche, dans le palais épiscopal, à Rodez, dans l'hôtel de M. de Combettes, à Millau, etc. — Au 25 novembre 1782, le sieur Castel, adjudicataire de l'entretien de la septième partie, comprise entre le sommet de la côte Romive et la Pézade, avait exécuté des travaux pour 1,352 livres 19 sous 6 deniers, y compris 1/10 de bénéfice et 1/15 pour frais d'équipage, suivant le rapport de M. Bouron de La Roche, ingénieur au département de Millau. — D'après le même ingénieur, le sieur Terris, adjudicataire des ouvrages en rachat de corvée, exécutés entre le Pont-de-Salars et le hameau de la Glève, doit toucher 3,900 livres, montant de son adjudication, 24 livres, pour plus value du transport de 2 toises 11 pouces de pierre, et être déclaré déchargé, de même que ses cautions, des clauses et conditions de son bail. — Rapports analogues des ingénieurs Pescheloche, Rouyer, Lessan, Cevet, au sujet des travaux exécutés par Cayla aîné, Cabrit, Marconnié et Rozié, adjudicataires. — État de la réparation faite au grand pont de Montauban, sur le Tarn, en février 1788. — État dressé par Lejeune de Saint-Lucien, ingénieur, des dépenses faites pour la construction d'un batardeau destiné à barrer un des bras du ruisseau de la Bonnette, servant de canal au moulin du sieur Cornac. — État de la situation, au 31 décembre 1776, des ouvrages et dépenses faits par Guillaume Roux, entrepreneur, pour la construction d'une partie de la route du Rouergue à Montpellier, entre Villefranche et le Pont-de-Salars, et de l'embranchement de cette route à Rodez. — Détail estimatif des ouvrages restant à faire sur cette route « pour perfec-« tionner les tâches des communautés chargées de sa cons-« truction par corvée. »

C. 1622. (Portefeuille.) — 34 cahiers in-folio, 206 feuillets; 31 pièces, papier.

1784-1789. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche, Rignac et Rodez; devis, détails estimatifs et adjudication des travaux de construction. — Le sieur Caylet s'est chargé de faire, moyennant 77,500 livres, les ou-« vrages de la partie de route comprise entre Villefranche et « Rignac; commençant à son embranchement sur celle de « Villefranche à Figeac, à 46 toises du milieu du pont de « Farrou, et se terminant à un piquet planté vis-à-vis « l'angle du petit bois de Baldrac, à 2 toises d'un vieux « chêne qui se trouve sur le bord du chemin actuel de Vil-« lefranche à Rignac. » Il avait pour concurrents les sieurs Paulet, Delpech, Roux, Couderc, Marconnié et Esprit; la première « moins dite, » proposée par le sieur Couderc, se montait à 120,000 livres. — Le même Caylet se charge,

moyennant 17,000 livres de la partie faisant suite à la précédente, commençant à l'angle de la châtaigneraie du Baldrac, et se terminant à 84 toises au delà du Fraïsse, sur une longueur de 735 toises 2 pieds. — Ponts d'Alzur et de Marcillenc ; emplacements et dimensions particulières. Total de la dépense pour ce dernier, suivant les devis et détails estimatifs du sieur Pescheloche, 4,698 livres 5 sous 6 deniers ; — pour le pont d'Alzur, le dixième du bénéfice de l'entrepreneur compris, 7,984 livres 7 sous 9 deniers. — Détails estimatifs des ouvrages à faire pour la construction de six ponts de 3 pieds d'ouverture et de 36 pieds de longuuur d'une tête à l'autre, dans la côte de Vieuzac. — Lettre de M. Cevet relative aux observations du comité des ponts et chaussées sur les ponts d'Alzur, Marcillenc et autres travaux. — Pont de Lanuéjouls, — etc.

C. 1623. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio et in-4°, 366 feuillets ; 15 pièces, papier ; 13 plans faits à la main.

1781-1790. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche, Rignac et Rodez. — Devis des ouvrages à faire pour réparations et entretiens : depuis le milieu du pont sur la rivière de Bonnette, jusqu'à la chaussée en pavé à l'entrée du faubourg Savignac à Villefranche ; — entre Villefranche et la Cramarie. — Anciens états d'ouvrages supprimés, et de ceux faits en augmentation dans la construction des deux ponts de Marcillenc et d'Alzur. — Le prix de la journée des manœuvres pour batardeaux et épuisements, fixé à 18 sous, et celui de la nuitée à 25 sous. — Affiches pour différentes adjudications. — Nivellements et profils des deux routes, comprenant les parties ci-après : entre le Pont-de-Salars à Viarouge ; la côte Romive et la Cavalerie ; le point dit la Justice, après les Fonts et la Pézade ; le pont de Boulais sur le ruissseau de Vioulou ; du hameau de la Glève à Millau ; les abords du pont de Rance ; la partie commençant à la croix de Lalo et se dirigeant vers Rignac ; de la fontaine de Lanuéjouls à la croix du Bruel ; de ce dernier point à 130 toises au delà du chemin de Cavanhac à Anglarès ; la traverse de Lanuéjouls ; mémoire relatif à la côte de Saint-Félix, etc.

C. 1624. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-folio, 80 feuillets ; 78 pièces, papier ; 22 plans.

1779-1789. — Construction du quai de Villefranche, pour garantir cette ville des inondations de l'Aveyron, et pour servir de communication entre les routes de Montauban à Montpellier et de l'Albigeois en Auvergne. — Devis et détails estimatifs. — Ce quai commencera à la culée du pont, du côté de la ville, et se terminera au mur de terrasse à l'entrée du faubourg du Calvaire, sur une longueur de 183 toises 1 pied. — Projets de MM. Duperron et Lamandé, ingénieurs en chef. — Observations de l'assemblée des ponts et chaussées. — Adjudication faite au sieur Joseph Caylet Fombelle, qui s'est chargé d'exécuter le travail pour la somme de 76,500 livres ; la première moins dite, proposée par le sieur Esprit, avait été de 110,000 livres. — Arrêt du Conseil d'État, approbatif de cette adjudication. — Modification du travail par la construction d'un abreuvoir. — Correspondance relative à ce quai : lettres de MM. Pescheloche, La Valette-Parizot et Deslendes de Combettes, procureurs généraux syndics, Castex, de Toulouse, fabricant de vis d'Archimède. Le prix de chaque pied de vis, pris à Toulouse, était de 21 livres, etc.— Observations de l'entrepreneur.—Montant réel du quai, terminé en 1790, 101,550 livres 4 sous.—États de dépenses.—Plans divers.

C. 1625. (Portefeuille.) — 30 cahiers in-folio, 180 feuillets ; 28 pièces, papier.

1781-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, Laguiole et Lacalm. — Devis, détails estimatifs et adjudications des travaux de construction. — Partie de l'embranchement de Rodez, traverse de la Mouline, adjugée au sieur Rous pour 11,000 livres. — Partie comprise entre Curlande et le pont d'Aleng, adjugée au sieur Guiraudon pour 7,000 livres ; Conduché, du Mur-de-Barrez, caution. — Partie entre Laguiole et Lacalm, sur une longueur de 642 toises 1 pied 1 pouce, commençant à 185 toises 3 pieds du coin de l'auberge du nommé Escurier, adjugée au sieur Rosié pour 9,800 livres. — Partie comprise entre la Viguerie et le sommet de la côte d'Espalion, sur une longueur de 2,545 toises 3 pieds. « Cette route étant anciennement ouverte, les alignements seront les mêmes. » — Rampes et pentes : « la première en rampe aura 4 pouces 8 lignes de rampe par toise. » Adjudication au sieur Guiraudon pour 28,500 livres ; la première moins dite avait été de 60,000 livres. — Partie entre Lioujas et Vaissettes sur une longueur de 1,970 toises, adjugée au sieur Guirandon pour 28,500 livres. — Partie commençant à 330 toises au delà de Boscus, et se terminant au delà de Lioujas, au commencement de la partie exécutée en 1785, adjugée au sieur Guiraudon pour 35,000 livres. — Partie comprise entre le village de Labro et celui d'Ayroles, sur une longueur de 962 toises. — Montant du détail, 19,856 livres 18 sous. — Adjudication au sieur François Guiraudon pour 19,900 livres ; Joseph Saltel, négociant à Espalion, caution. — Pont de Laguiole sur la rivière de Selve. Il devait avoir 30 pieds d'ouverture. Il fut adjugé au sieur Guiraudon pour 17,200 livres, plus 647 livres 14 sous 4 deniers pour travaux exécutés en aug-

mentation. — Partie comprise entre le haut de la côte de la Mouline et le commencement de la partie exécutée en 1782. — Partie comprise entre le village d'Ayroles et celui de Falguières, adjugée au sieur Guiraudon pour 14,250 livres.

C. 1626. (Portefeuille.) — 29 cahiers in-folio, 189 feuillets ; 32 pièces, papier.

1781-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, Laguiole et Lacalm. — Devis, détails estimatifs et adjudications des travaux de réparation et d'entretien des parties ci-après : depuis 550 toises après l'embranchement jusqu'à 330 toises au delà de Boscus; adjugée, pour 4,900 livres au sieur Rossignol dont le sieur Alauze, maître teinturier de la Mouline, fut la caution ; — depuis 330 toises au delà de Boscus, et se terminant au village de Labro, au delà d'Espalion ; adjugée à Rodez, dans le palais épiscopal, pour 4,500 livres, au sieur Guiraudon, cautionné par le sieur Conduché, du Mur-de-Barrez ; la longueur totale de cette partie de route était de 7,022 toises 3 pieds ; — depuis l'embranchement sur la route n° 3 jusqu'aux limites de la province, au delà de Lacalm, sur une longueur totale de 39,205 toises 2 pieds. L'entretien de cette partie fut adjugé pour trois années, moyennant 31,169 livres 17 sous 9 deniers. — Devis estimatif des ouvrages en terrasses, pavés, etc., pour la réparation des dégradations occasionnées par l'orage du 11 août 1789.

C. 1627. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier ; 1 plan.

1782-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, Laguiole et Lacalm ; états de situation, réceptions de travaux, plans, profils et nivellements. — Situation des travaux de construction exécutés par le sieur François Guiraudon, entre la Viguerie et la côte d'Espalion ; des travaux exécutés par le sieur Rossignol, depuis l'embranchement, sur la route de Montpellier, jusqu'à 300 toises au delà de Boscus, etc. — Procès-verbaux de réception signés Lessan. — Nivellements des points entre : la route de Millau et le village de la Mothe ; les villages de Labro et d'Ayroles ; l'embranchement de la côte de la Mouline ; le village d'Ayroles et celui de Falguières. — Plan de la partie de route comprise entre le village de Labro, au delà d'Espalion et celui du Cayrol : bois de Labro, croix de la Caylie, croix Noire, croix Blanche, croix et ruisseau de Coussannes, etc. — Plan du village d'Ayroles.

C. 1628. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-folio, 46 feuillets ; 15 pièces, papier.

1786-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par Laguépie, Villefranche, Figeac et Maurs ; devis, détails estimatifs et adjudications des ouvrages neufs ou de construction. — La partie comprise entre l'ancienne porte de Villeneuve à Villefranche et le sommet de la côte Sainte-Marguerite, sur une longueur de 320 toises 5 pieds, fut adjugée au sieur Caylet aîné, pour 9,800 livres. L'entrepreneur s'engagea à terminer les travaux dans 18 mois ; il présenta pour caution son frère. La plus forte pente devait être de 6 pouces par toise, et la moindre de 4 pouces 10 lignes 4 points par toise. — La partie commençant à la sortie du bourg de Laguépie, vis-à-vis l'angle extérieur de la maison du sieur Fabre, tenant l'auberge de la « Reine de France, » sur une longueur de 480 toises 2 pieds, fut adjugée au même pour 12,800 livres ; la première moins dite avait été de 30,000 livres. Les concurrents de l'adjudicataire étaient : Foussard, Cayla cadet, Thomas, Rozié, Espinasse, Delpech, Marconnié, Couderc et Lafage.— Adjudication de la partie faisant suite à la précédente, présentant un développement de 692 toises 3 pieds, au sieur Espinasse, pour 18,300 livres. — La partie commençant sur le milieu du chemin actuel de Laguépie à Villefranche, à 48 toises de l'origine du chemin de Rieupeyroux, au dessus du hameau de Canabral, fut adjugée, sous la garantie du sieur Bach, au sieur Rozié cadet, moyennant 7,000 livres. — Renonciation de la part de l'adjudicataire à toute indemnité ; retenue du cinquième du prix des travaux jusqu'après leur réception , etc.

C. 1629. (Portefeuille.) — 20 cahiers in-folio, 98 feuillets ; 21 pièces, papier.

1781-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par Laguépie, Villefranche, Figeac et Maurs ; devis, détails estimatifs et adjudications des travaux de réparation et d'entretien. — De la porte de Villefranche à la rivière du Lot, sur une longueur de 14,485 toises 3 pieds. La première partie de ce travail, ayant son point de départ à la porte de Villefranche, et se terminant à la métairie du sieur Lajeunies, fut adjugée au sieur Frayssé, de Villeneuve, pour 5,400 livres. — Réparation de la partie « très-mauvaise » située devant la maison de Chaffre, sur une longueur de 60 toises. Lettre de M. Lamandé relative à cette réparation. — La partie comprise entre la maison du sieur Lajeunies et le bac de la Magdelaine, sur le Lot, ayant un développement de 9,310 toises, fut adjugée au sieur Rouquet, pour 3,800 livres. — L'année suivante, c'est-à-dire en 1784, le même adjudicataire se chargea des réparations de cette partie, moyennant 6,602 livres 18 sous 1 denier. — Division de la route en cantons ; détail d'une toise courante de chaque canton ; — dimension des pierres à

employer, et qui devaient être ramassées dans les champs, vignes et bois et sur les bords de la rivière du Lot, etc. — Détails analogues des travaux à faire durant les années suivantes. — Embranchement de Najac.

C. 1630. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-folio, 39 feuillets ; 66 pièces, papier ; 4 plans ou cartes de nivellement.

1785-1789. — Route de l'Albigeois en Auvergne par Laguépie, Villefranche, Figeac et Maurs. — Détail estimatif relatif au pont de 6 pieds d'ouverture, à construire près des murs de Figeac et du moulin de M. Lafond, chanoine. — Observations touchant les différents projets de jonction de la route de Villefranche avec celle de l'Auvergne et du Périgord. — Requête aux maire, consuls, syndics et Conseil politique de la ville de Figeac, dans le but d'obtenir des modifications aux projets de M. Gendrier, sous-ingénieur, qui se proposait de tracer ladite jonction dans l'enclos de l'hôpital, et de la continuer dans les jardins qui sont en droite ligne, pour aboutir à l'entrée du quai Legendre. — Correspondance y relative, à laquelle prennent part MM. Cevet, ingénieur en chef, Chivaille, syndic de l'hôpital général de Figeac, Gendrier, La Valette Parizot, etc. — Mémoire adressé au contrôleur général des finances par les administrateurs de cet hôpital. — Rapport sur les dangers produits par la trop grande élévation de la digue du moulin des Cordeliers de Figeac. — Extraits des délibérations du Conseil général de cette ville. — Mur du quai de Figeac. — États de dépenses signés de Léopadi et visés par Gendrier. — États de situation de différents travaux de la route. — Procès-verbaux de réception. — Plan figuratif de la route de Villefranche en Auvergne, entre la porte de cette ville et la rivière du Lot. — Nivellements.

C. 1631. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-folio, 177 feuillets ; 41 pièces, papier.

1769-1787. — Route du Gévaudan en Périgord par Saint-Laurent, Rodez, Figeac et Gourdon ; devis, détails estimatifs et adjudication des travaux neufs ou de construction, à faire en rachat de corvée. — Délibération de la communauté de Saint-Geniez, lettres et autres pièces relatives à la réparation urgente du pont de cette ville, endommagé par l'inondation de novembre 1766 et celles des années antérieures. — Envoi de morilles par le sieur Costy, médecin, premier échevin de Saint-Geniez, à M Bonnier, ingénieur en chef de la Généralité. — Lettre de M. Villeneuve de Planard, écrite du Goutal à cet ingénieur, au sujet d'un bateau refusé aux échevins. — Devis des ouvrages à faire pour la construction de la route, entre Saint-Geniez « et Saint-Laurent en bonne terre ; » formes et dimensions générales de la route et de ses parties, etc. — Mémoire ou note sur Saint-Geniez et la route projetée. — Procès-verbal d'estimation des ouvrages faits par Jean-Baptiste-Joseph Boissonade sur une partie de la route entre Saint-Geniez et Saint-Laurent. — Total dû à l'entrepreneur, 1,687 livres 19 sous 1 denier. — Requête à l'intendant par la communauté de Saint-Geniez relative à l'opposition faite aux travaux par quelques particuliers de Roquevalzergue. — Adjudication de 1,257 toises 4 pieds 5 pouces de route entre Rodez et Rignac au sieur Scudier, marchand de Villefranche, moyennant 23,700 livres ; la première moins, dite proposée par le sieur Rous, était de 60,000 livres. — Partie commençant au bas de la côte de Peirinie, et se terminant à 163 toises 3 pieds de la maison de Causse, adjugée au sieur Delpech, pour 20,900 livres. — Devis de la partie de la côte de Saint-Félix entre Rodez et Rignac, commançant au bas du faubourg Saint-Cirice dudit Rodez, adjugée au sieur Pons, pour 47,700 livres ; longueur de cette partie, 675 toises. — Partie entre Saint-Geniez et Saint-Laurent, adjugée au même Boissonade pour 13,600 livres, longueur, 628 toises. — Pont de Saint-Félix sur l'Auterne ; pont de 6 pieds d'ouverture sur le ravin de Saint-Geniez. — Le premier fut adjugé au sieur Couderc, moyennant 14,400 livres ; mais, par ordonnance de M. de Trimond, intendant, cette somme fut portée, à cause de travaux faits en augmentation, à 14,928 livres 5 sous 9 deniers. — Devis de trois ponts, le premier sur le ruisseau de Pont-aux-Bard, le second sur celui d'Ayne, le troisième sur celui du Lac, près la métairie de la dame de Lissac.

C. 1632. (Portefeuille.) — 23 cahiers in-folio, 141 feuillets ; 37 pièces, papier.

1788-1789. — Route du Gévaudan en Périgord par Saint-Laurent, Rodez, Figeac et Gourdon ; devis, détails estimatifs et adjudication des ouvrages neufs ou de construction à faire en rachat de corvée. — Adjudications : de la partie comprise entre la ville de Saint-Ceré et la fontaine de Banque ; — de la partie de route passant par le quai bas et celui de la Bernade de Figeac ; — de la partie comprise entre le sommet de la côte de la Brachaque et celle de Fonds. — Ces trois adjudications non accompagnées des devis et détails estimatifs. — Ponts de Roucas et d'Oronne, de 12 pieds d'ouverture chacun ; Boissonade, adjudicataire. — Partie comprise entre Saint-Geniez et le pont de Roucas, sur une longueur de 846 toises ; Boissonade, adjudicataire pour 16,216 livres. — Partie comprise entre le village de Druel (Druelle) et celui du Pas, sur une

longueur de 1,248 toises; Fraissinet, adjudicataire pour 19,750 livres. — Partie comprise entre le ruisseau d'Estable, limite de la province, et Saint-Laurent, sur une longueur de 860 toises; Boissonade, adjudicataire pour 15,550 livres. — Partie comprise entre le village du Pas et celui de l'Hospitalet, sur une longueur de 962 toises; Fraissinet, adjudicataire pour 19,600 livres. — Partie comprise entre le village de l'Hospitalet et celui de las Fargues ou Farguettes, sur une longueur de 1,148 toises; Lacaze, adjudicaire pour 16,500 livres. — Devis d'un radier à construire entre les culées du pont de Roucas. — Devis de huit ponceaux et aqueducs à construire : sur le ruisseau d'Estable; le ruisseau Valet; le ruisseau Murat; le ruisseau de la maison du Causse; le ruisseau de l'Hospitalet; le ruisseau Régy; le ruisseau de Fallières; le ruisseau de la Boissonade; ces deux derniers situés sur la route d'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, etc. — Adjudications sans devis ni détails estimatifs relatives : à la partie entre l'hôpital Saint-Dolus et la ville de Gramat; à la partie entre Brétenous et le village de Saint-Michel.

C. 1633. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-folio, 62 feuillets ; 19 pièces, papier; 20 plans.

1786-1789. — Route du Gévaudan en Périgord par Rodez, Rignac, Figeac et Gourdon; devis, détails estimatifs et adjudication des travaux de réparation et d'entretien.— L'entretien pendant trois ans, finissant en 1789, de la partie comprise entre Rodez et le village de Druelle fut adjugé au sieur Cayla, pour 2,100 livres. — En 1789, adjudication de l'entretien, pendant trois autres années, de la partie comprise entre Rodez et Rignac, sur une longueur de 4,772 toises, au sieur Cabrit, pour 1,880 livres. — État des ouvrages exécutés en augmentation par le sieur Delpech, adjudicataire de 1782. — États de situation. — Procès-verbaux de réception, signés Lessan. — Noms des entrepreneurs et de leurs cautions : le sieur Delpech, Latapie, caution; le sieur François Guiraudon, Saltel, caution, etc. — Plans, profils et nivellements; pont de Saint-Félix sur l'Auterne, près Rodez; partie de route aux abords de Saint-Céré; partie commençant vis-à-vis Druelle et se terminant à 1,248 toises au delà; plan de la route entre Rodez et le village du Pas; nivellement de la partie entre Saint-Geniez et le pont de Roucas; traverse du ruisseau de Roucas; côte de la Brachaque; pont de Roucas; partie comprise entre les limites du Rouergue et du Gévaudan et le ruisseau de Marmory; entre le ruisseau limite du Gévaudan et du Rouergue et le pont de de Saint-Laurent-d'Olt; entre le bourg de Thémine et l'hôpital Saint-Dolus; entre le village de la Coste et ledit hôpital; entre la Coste et Gramat; entre le village du Pas et l'Hospitalet; entre l'Hospitalet et las Farguettes; entre la ville de Brétenoux et le village de Saint-Michel; entre la fontaine de Banque près Saint-Céré et la Croix-Blanche; entre Brétenoux et Saint-Céré.

C. 1634. (Portefeuille.) — 27 cahiers in-folio, 142 feuillets ; 25 pièces, papier.

1771-1789. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Albi, Vabres, la Cavalerie, Saint-Jean et Sauclières; devis, détails estimatifs et adjudication des ouvrages neufs ou de construction. — La partie commençant à l'origine de la nouvelle côte de Saint-Rome-de-Cernon fut adjugée au sieur Caylet, pour 17,000 livres.— La partie commençant à la première maison de Saint-Jean-du-Bruel, sur une longueur de 783 toises 2 pieds, fut adjugée au sieur Marcorelles, pour 10,100 livres; Virenque, caution. — Éboulement considérable entre Nant et Saint-Jean; devis du mur de soutènement à construire en cet endroit. — Le sieur Caylet se charge, moyennant 11,700 livres, de la partie comprise entre le pont provisoire situé à l'extrémité de la plaine de Salmanac et se terminant après le moulin de Broussettes, sur une longueur de 1,092 toises. — Adjudications : de 752 toises de route, au sieur Marcorelles, pour 9,900 livres; — de 389 toises commençant au pont de Saint-Sernin, au sieur Caylet, pour 12,000 livres; — de 188 toises 5 pieds 6 pouces 6 lignes de route au même, pour 8,800 livres; — de 535 toises 3 pieds 6 pouces de route, se terminant aux abords du ruisseau de Saint-Michel, au sieur Marcorelles, pour 7,900 livres.

C. 1635. (Portefeuille.) — 44 cahiers in-folio, 254 feuillets ; 30 pièces, papier.

1781-1789. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Albi, Vabres, la Cavalerie, Saint-Jean et Sauclières; devis, détails estimatifs et adjudication des ouvrages de réparation et d'entretien. — Partie depuis l'origine du grand alignement, vis-à-vis l'ancien pont de Vabres jusqu'à la Cavalerie, à la jonction de la route de Montpellier. — Partie depuis les limites de la province à l'Ouradou, jusqu'à l'origine du grand alignement vis-à-vis l'ancien pont de Vabres. — Partie depuis la Cavalerie jusqu'au sommet de la côte du Capelier, où se trouvent les limites de la province avec les Cevennes, adjugée au sieur Saubinet, pour 2,100 livres; longueur, 17,665 toises. Cette même partie fut adjugée deux ans plus tard, en 1783, au sieur Marcorelles, pour 1,150 livres; et, en 1787, pour trois années, au sieur Lafage, pour 4,100 livres.— L'entretien de la partie comprise

entre l'Oradou et la Cavalerie, dont le devis fut fait par Rouyer, en 1789, fut adjugé, pour trois ans, à partir de 1790, au sieur Caylet, moyennant 8,850 livres.

C. 1636. (Portefeuille.) — 25 cahiers in-folio, 196 feuillets ; 46 pièces, papier.

1780-1789. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Albi, Vabres, la Cavalerie, Saint-Jean et Sauclières. — Dossier relatif aux travaux à faire pour garantir la ville de Vabres contre les débordements du Dourdou. — Mémoire servant à l'explication des différents travaux.—Observations sur les changements indiqués par l'assemblée des ponts et chaussées. — État sommaire et général en forme de détail estimatif, pour fixer approximativement la dépense des ouvrages à exécuter. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée provinciale, contenant l'indication de ces ouvrages par l'ingénieur, etc. — Autre mémoire où il est dit que, lors du débordement du Dourdou, arrivé le 21 octobre 1779, les eaux s'élevaient à 10 pieds dans la rue de l'Évêché; qu'elles renversèrent plusieurs maisons, une partie du quai, et endommagèrent le Pont-Neuf. — Lettres de M. Buquey de Beaupré, ingénieur, et autres. — Adjudication d'une partie des travaux au sieur Caylet, pour 25,430 livres; arrêt du Conseil approbatif de cette adjudication. — État des ouvrages faits en augmentation.— Procès-verbal de réception des travaux. — État des indemnités aux particuliers. — Dossier relatif au pont sur la Dourbie à Saint-Jean-du-Bruel. Le devis porte qu'il sera établi dans l'alignement d'une nouvelle rue à ouvrir dans Saint-Jean-du-Bruel, à travers le cimetière, entre l'église paroissiale et la maison presbytérale; qu'il sera formé d'une grande arche à plein cintre de 54 pieds d'ouverture, accompagnée de deux arceaux pratiqués dans l'épaisseur des culées, etc. Étienne Boissonade, adjudicataire moyennant 29,800 livres; lequel substitua à sa place, par actes de 1787 et 1790, les sieurs Pierre Léques et Treillet fils. — Lettres de MM. Despradels d'Allaret, de Trimond et autres. — Mémoires dans l'un desquels il est rapporté que M. Liquier, négociant à Marseille, originaire de Saint-Jean, offre de prêter 6,000 livres sans intérêt; que M. de Faventines, marquis de Roquefeuil et vicomte d'Alzon, est en procès avec la communauté de Saint-Jean. — États de situation.—Délibération communale ayant pour objet un accord avec M. Nègre relativement à la place du Manége.

C. 1637. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier; 24 plans.

1787-1789. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Albi, Vabres, la Cavalerie, Saint-Jean et Sauclières. — États de situation à différentes époques des ouvrages exécutés par les sieurs Caylet, Delpech, Terris et Marcorelles, adjudicataires; vérification et réception desdits travaux par les ingénieurs Bouron de La Roche et Rouyer.— Contrôle des ouvriers employés au ravin de Pissadonne. — Lettre de M. Cevet relative au pont à construire à Saint-Affrique sur la rivière de Sorgue; délibération de la municipalité de cette ville touchant la grande nécessité de cette construction. Dans cet acte, auquel prirent part MM. Pierre-Louis Calmes, maire, Jean-Pierre Pascal, Joseph Durand, Louis Thourel et Noël Durand, consuls, il est dit : que le pont, existant depuis plusieurs siècles, se compose de trois arches; « que celle du milieu a une si grande élévation au-dessus « des autres qu'elle occasionne de chaque côté la pente « d'un pied par toise; » que sa largeur ne se porte qu'à 7 pieds 4 pouces ; que les rouliers partant de Saint-Affrique, sont dans l'usage, pour échapper aux dangers du passage sur ce pont, de faire leur chargement au delà de la rivière ; que le passage à gué, pratiqué lors des basses eaux, présente de grands inconvénients, témoin, le malheur qui faillit arriver au sieur Cambefort, roulier, dont la charrette eut à peine le temps de se soustraire au débordement subit qui survint quelques instants après, et encore l'accident dont furent victimes les sieurs Rachou, négociants de Saint-Affrique, etc. — Plans, profils et nivellements. Profil des ouvrages à exécuter pour garantir la ville de Vabres des inondations du Dourdou; plan et coupes du pont de Saint-Jean-du-Bruel; nivellement de la partie entre Vabres et Saint-Affrique; plans : depuis Louradou jusques vis-à-vis l'ancien pont de Vabres; depuis ce dernier point jusqu'à la Cavalerie; depuis la Cavalerie jusqu'au sommet de la côte du Capelier; profil de la route de Nant à Saint-Jean, etc.

C. 1638. (Portefeuille.) — 18 cahiers in-folio, 352 feuillets ; 10 pièces, papier.

1781-1784. — Route de Montpellier à Paris par Millau, Aguessac, la Graillerie, etc ; devis, détails estimatifs et adjudication d'ouvrages neufs ou de construction. — Partie de route entre Millau et Aguessac, depuis la maison du juge jusqu'au ruisseau de la vigne de Baldy, adjugée pour la somme de 17,500 livres. — Partie depuis l'extrémité de la vigne de Baldy, jusqu'à 40 toises au delà du ruisseau des Vabres, adjugée à Millau, pour la somme de 15,000 livres. — Partie depuis ce dernier point jusqu'à 253 toises au delà du ravin du Duc, après le moulin de Rascalat; devis et détails signés Lamandé. — Pont sur le ruisseau de Barbades près le moulin de Cans; pont en maçonnerie de 18 pieds d'ouverture. — Pont sur le ruisseau de Mansonesque

au dessous du moulin de Rascalat, 27 pieds d'ouverture, adjugé au sieur Paulet, associé du sieur Esprit, au prix du détail estimatif de l'ingénieur, soit, 4,663 livres 2 sous 8 deniers. — Partie depuis celle adjugée en 1781, se terminant à 40 toises au delà du ruisseau des Vabres, jusqu'à 289 toises 2 pieds après le ravin de Cabrières, adjugée au sieur Paulet, moyennant 42,700 livres.

C. 1639. (Portefeuille.) — 21 cahiers in-folio, 120 feuillets; 15 pièces, papier.

1785-1789. — Route de Montpellier à Paris par Millau, Aguessac, la Graillerie, etc.; devis, détails estimatifs et adjudication des travaux neufs et d'entretien; plans, profils et nivellements. — Partie de route commençant à l'extrémité de celle adjugée en 1784, et se terminant à 228 toises avant le ruisseau de la Graillerie, sur une longueur de 336 toises. — Partie commençant à 18 toises au dessous du lavoir public de Millau, près des Carmes, et se terminant à 40 toises au delà du ruisseau des Vabres, sur une longueur de 3,445 toises, adjugée au sieur Paulet, pour 34,000 livres. — Partie commençant à 230 toises avant la Graillerie, et se terminant entre l'auberge de la Graillerie et celle de La Souque, adjugée au sieur Paulet pour 26,500 livres. — Pont sur le ruisseau de la Graillerie, à l'origine de la côte de ce nom, adjugé au sieur Étienne Treillet, pour 11,200 livres. — Pont sur le ruisseau de la Cabre. — État de situation des ouvrages et des entrepreneurs. — Entretien pendant trois années de la partie comprise entre la porte du Mandaroux, à Millau, jusqu'à 228 toises avant le ruisseau de La Graillerie, sur une longueur de 5,832 toises, adjugé au sieur Paulet, pour 2,140 livres. — Plan de la côte de la Graillerie ; nivellements : de cette côte ; de la partie comprise entre l'auberge de la Graillerie et celle de la Souque.

. 1640. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-4° et in-folio, 44 feuillets; 5 pièces, papier; 10 plans.

1761-1792. — Route de Montpellier à Paris par Millau, Aguessac, la Graillerie, etc. — Pont-Neuf de Millau : devis et détails estimatifs. — Profil des avenues du Pont-Vieux. — Profil des abords de celui à construire ; coupe sur le milieu de sa grande arche ; profil sans désignation de lieu ; plan du pont et de son avenue ; plan, élévation et coupe en grand des batardeaux pour la construction du pont ; plan d'un pont sans désignation de lieu. — Plan du Pont-Vieux. — Plan et élévation du pont à construire. — Devis des ouvrages à exécuter à la sortie du Pont-Neuf pour rendre cet abord convenable, et prévenir la jonction de la rivière du Tarn avec celle de la Dourbie ; réception de ces travaux exécutés par le sieur Artières.

C. 1641. (Portefeuille.) — 15 cahiers in-folio, 76 feuillets ; 18 pièces, papier ; 1 plan.

1787-1792. — Route de Mende à Millau ; devis, détails estimatifs et adjudications des ouvrages neufs ou de construction. — Adjudication au sieur Paulet, pour 6,700 livres, de 630 toises de route du nouvel embranchement de celle de Paris à Mende par Aguessac, Rivière et Boyne. — Devis et détails pour la construction de 557 toises, commençant à l'extrémité de la partie adjugée en 1787, et se terminant au village de Rivière, entre les maisons des sieurs Julien et Chapoul. — Devis et détails pour la construction de 942 toises de route, comprise entre la chapelle du Truel et le village de Boyne, adjugée au sieur Thomas, pour 15,000 livres. — Devis et détails pour la construction de 747 toises 3 pieds 6 pouces de route, comprenant la troisième et deuxième avant-dernière rampe de côte de Boyne ; adjugée au sieu Marcorelles pour 10,900 livres. — Protestation des habitants du mandement de Séverac-le-Château contre le tracé de la route, qui ne peut, disent-ils, « produire d'autre effet que d'être un agrément « pour le château de Bombes, le domaine de Franquiren « qui appartient au même seigneur du château de Bombes, « et le château de Chanac. » — États de situation. — Nivellement d'une partie de la côte de Boyne.

C. 1642. (Portefeuille.) — 32 cachiers in-4° et in-folio, 235 feuillets ; 56 pièces, papier ; 6 brochures, 65 feuillets ; 7 plans.

1758-1789. — Route de Montpellier à Paris par Millau, Aguessac, la Graillerie, etc., projets, mémoires, lettres et plan. — Trois projets en présence pour la partie de cette route entre Millau et Saint-Flour : le premier par la Glène, Sévérac, Cablat et le Mazet ; le deuxième par Aguessac, la Souque, Blayac et le Mazet ; le troisième par Aguessac, la Souque, le Teinsonnieu et la Canourgue. — Mémoire de l'ingénieur des ponts et chaussées résidant à Montauban. — Lettres de M. Trudaine. — Toisé de la route entre Millau et la butte de Peyrelevade, en passant par la Glène. — Examen des trois projets par M. Gendrier, ingénieur, dont les préférences sont pour le troisième. — Délibération communale de Millau et supplique à M. de Trudaine, relatifs à la reconstruction du pont de cette ville et à la susdite route. — Résumé du mémoire de M. Gendrier. — Rapport à M. Bouchet sur les travaux de la côte Romive et de la route à travers le Larzac ; hauteur de ce dernier point au-dessus du nivau du Tarn à Millau, 1,230 pieds. — Description du projet de route par Agués-

sac, la Souque, le Tinsonnieu, Abrix et la Canourgue. -- Mémoire de la ville de Marvéjols à M. de Tresaguet, accompagné d'une lettre de M. Sevene, premier consul et maire de cette ville. — Mémoire et lettres adressés à l'évêque de Rodez par celui de Mende. — Délibérations communales et lettres de la ville de Compeyre. — Observations et requêtes présentées par Sévérac-le-Château. — Extrait du procès-verbal des États de Languedoc de 1784. — Adresse de la communauté de Saint-George-de-Levegeac à la maréchale de Biron, marquise de Sévérac. — Précis sur la route à ouvrir par Millau, la Graillerie, Sévérac, le Mazet et Marvéjols. — Lettre de M. Cevet aux officiers municipaux de Sévérac. — Plusieurs mémoires sans date ni signature. — Requête de MM. Cartalhac, Sapientis, Cabantous, d'Allaret, Enjalbert, Malaval, Lunet, Abraham Bonhome et autres habitants de Millau, sur le tracé de la route aux abords de cette ville. — Observations générales sur les avantages et les inconvénients des trois projets. — Réponse aux mémoires contre la direction par la Graillerie et la Souque. -- Mémoires imprimés, dont un avec plan figuratif des différentes directions entre Millau et Marvéjols. — Discours sur la nouvelle route de Millau à Saint-Flour, et sur le commerce de la partie orientale du Rouergue, limitrophe du Gévaudan, par M. Noirigat, juge du marquisat de Canillac, premier consul de Saint-Laurent-d'Olt ; imprimé avec l'autorisation du Conseil communal de cette ville. — Plan des directions projetées, adressé à l'évêque de Rodez.

C. 1643. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-folio, 40 feuillets ; 33 pièces, papier ; 9 plans.

1787-1789. — Route de Paris à Toulouse. — Observations de la Commission intermédiaire au sujet des augmentations d'ouvrages faites par le sieur Couderc, adjudicataire, sur la partie de route du pont de Bias à Montauban. — Lettre de M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, à M. d'Ablois, intendant. — Procès-verbal des dégradations occasionnées dans les environs de Cahors par l'orage du 28 juin 1787. — Devis, détails estimatifs et adjudication de la partie de route comprise entre Septfonds et Saint-Antonin, sur une longueur de 861 toises. Le sieur Cayla aîné en devint adjudicataire moyennant 10,709 livres. — Requête des habitants de Puy-l'Évêque à l'administration provinciale, à propos du tracé de la route. — Dommages occasionnés à Moissac par la débacle des glaces en janvier 1789, et par les crues successives de la rivière, dont la dernière, du 16 octobre même année, fut de 19 pieds au-dessus des basses eaux. — États de situation. — Adjudications de travaux dont les devis et les détails ne se sont pas retrouvés. — Quai du faubourg Saint-George, à Cahors.— Plans et nivellement : de Saint-Aureil à Castelnau ; de Lacapellette à Cassaire ; de la partie commençant à la rencontre du chemin de Lauzerte à la Française, vis-à-vis Malpeire, allant vers Castelnau ; de Septfonds à Saint-Antonin ; du mur du quai du faubourg Saint-George à Cahors.

C. 1644. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, 48 feuillets ; 14 pièces, papier; 3 plans.

1781-1789. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Alby, Vabres, Saint-Rome-de-Cernon et Saint-George; devis, détails estimatifs et adjudications des ouvrages neufs ou de construction. — Pont sur le Rance, à Saint-Sernin, adjugé au sieur Pradel, moyennant 49,800 livres. Ce pont devait être construit sur l'emplacement de celui en charpente, qui était détruit, et en suivre la direction. — Adjudication de 673 toises 3 pieds 11 pouces de route, commençant à 29 toises 1 pied du nu de la culée du pont sur le ruisseau de May, au sieur Paulet, pour 14,900 livres. — Plan des abords du pont de Saint-Sernin. — Profil de la partie de route commençant au pont sur le ruisseau de May. — Devis des ouvrages à faire pour la réparation du pont de Grandfuel sur le Viaur, servant de communication entre Rodez et les communautés situées au delà de cette rivière. — Plan sans nom de route et sans date, avec la seule mention du village de Rausilliagou. — Affiches d'adjudications.

C. 1645. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, 126 feuillets ; 13 pièces, papier ; 2 plans.

1784. — Route de Rodez à Aurillac par Monsalvy. — Devis et détail estimatif de la partie comprise entre l'embranchement de cette route avec celle d'Espalion, jusqu'aux limites de la Généralité. — Devis et détail des ouvrages à faire pour la reconstruction d'une partie du mur du quai sur la rive droite du Lot, à l'entrée de la ville d'Entraygues ; lesdits ouvrages adjugés au sieur Guiraudon, seul enchérisseur, pour 18,000 livres. — Profil en long d'une partie de cette route.

C. 1646. (Portefeuille.) — 37 cahiers in-folio et in-4°, 344 feuillets ; 29 pièces, papier.

1760-1787. — Ponts et chaussées. — Situation des ouvrages ordonnés par l'État du Roi. — Insuffisance des fonds affectés à cette branche de l'administration. — Urgence de certaines réparations, notamment en ce qui concerne les écluses sur le Lot. — Fonds faits depuis 1751 jusqu'en 1759 pour les travaux à exécuter par Arnaud Ferrié, adjudicataire, sur la route du Rouergue, depuis Montauban jusqu'au delà de la rivière d'Aveyron, et pour

la construction du pont de Bias. — Fonds faits pour les travaux à exécuter par Guillaume Caylet ou Étienne Fabre, subrogé, sur la route de Paris à Toulouse, depuis le pont sur le ruisseau de Carriol jusqu'à Caussade. — Appointements de M. Bocquet, inspecteur, 1,500 livres; de M. d'Héricey, inspecteur, 1,500 livres. Gratifications de 200 livres à chacun d'eux pour la même année 1761. — Lettres de M. Trudaine à M. Boësnier; observations et réponses en regard, sur les inconvénients des travaux faits par régie; sur la convenance de commencer au plus tôt la construction du pont de Millau. — Bons témoignages du zèle et de l'activité du sieur Dassier jeune, sous-ingénieur. — Le travail par corvée semble se ranimer un peu; mais il y a beaucoup à faire encore sous ce rapport. Les amendes et la prison, pour obtenir l'assiduité des corvéables, ne sont pas du goût de M. Trudaine; il lui paraît plus opportun de faire exécuter à prix d'argent et aux dépens des défaillants les tâches qui leur sont imposées. — Observations sur les pépinières, dont l'établissement semble réussir dans la Généralité, surtout à l'égard des mûriers. — Réparation de divers ponts et ponceaux par le sieur Louis Coffignal, adjudicataire au prix de 3,200 livres. — La plantation des routes est trop négligée. — La réparation du pont du Bias, dont la grande arche a croulé, coûtera, d'après l'ingénieur, 34,265 livres. — Travaux exécutés aux écluses d'Orgueil, de Grimal, de Puilévêque, de Meymes, de Floiras, du Bas, de Luzech, de Langle, de Duelle, de Mercuès, etc. — Ordonnance de M. Meulan d'Ablois, intendant, qui fixe à 239 livres 9 sous 4 deniers l'indemnité due au sieur Boisse, procureur du Roi au sénéchal de Rodez, pour extraction de pierre faite sur son domaine de Combelles, par le sieur Saltel, adjudicataire des réparations des ponts de Saint-Côme, Espalion, Entraygues, etc.

C. 1647. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-folio, 392 feuillets; 28 pièces, papier.

1782-1789. — Ponts et chaussées. — Situation des ouvrages ordonnés par l'État du Roi. — Réparation du pont de Notre-Dame de Cahors par Caylet et Fombelle, adjudicataires. — Au 31 décembre 1784, la dépense s'élevait à 68,436 livres 8 sous 7 deniers. — Ouvrages faits sur la grande route de Paris à Toulouse et à Bordeaux par Montauban, par Couderc aîné, adjudicataire pour 20,041 livres 16 sous 2 deniers. — Travaux sur la rivière du Tarn: écluse de Moissac; arrachage d'anciens pieux sous l'eau, à l'emplacement d'une digue détruite à l'embouchure de l'Aveyron; Guillaume Pons, adjudicataire. — Quai d'Entraygues sur la rive droite du Lot. — Ponts sur les ruisseaux de Moussonesques et des Barbades, construits par le sieur Caulet. — Écluse du Pas de la Croze. — État des frais de visite de la navigation du Lot par MM. Cevet, Sganzin et autres. — Réparation du chemin de hallage de la Garonne, depuis l'embouchure du Tarn jusqu'aux limites de la Généralité. — Quai Saint-George à Cahors, construit par le sieur Guillaume Brives fils aîné. — Ponts du Roucas et d'Oronne à construire par le sieur Boissonnade; de Marcilhenc et d'Alzur, route de Montauban à Montpellier, à construire par le sieur Cayla cadet, etc. — Appointements et gratifications.

C. 1648. (Portefeuille.) — 30 cahiers in-folio, 191 feuillets; 32 pièces, papier.

1767-1789. — Ponts et chaussées. — États de dépenses pour salaires des conducteurs, mineurs et autres employés. — Département de M. Dassier: au sieur Dufau, conducteur principal, 244 livres 16 sous 8 deniers pour 3 mois 23 jours, à 65 livres par mois; au sieur Viala, conducteur employé sur la route d'Auvergne par Espalion et l'embranchement de Rodez, 40 livres pour 20 jours, à 60 livres par mois, etc. — Lettre de M. Dubu, subdélégué de l'intendant, attestant que les travaux de corvée furent ouverts dans les communautés de Moissac et de la Française, le 18 août 1768. — Les sieurs Largentié, Lhiron, Arbus, Méric, Fraissé, Lavergne, Rouchouse, Lacarrier, Raissac, Lagrave, Lavalette, Ducros, Feral, Lamolhe, Desbigié et Rouquet étaient employés comme conducteurs sur la route de Villefranche en Auvergne par Figeac et Maurs. — États de dépenses analogues, ayant probablement servi de modèle, des Généralités de Rouen, Caen, Lorraine, Moulins et Amiens. — Projets d'États du Roi pour les dépenses à faire aux ouvrages des ponts et chaussées de la Généralité de Montauban. Suivant la lettre de M. Trudaine, les fonds accordés pour 1775 s'élèvent à 80,000 livres. M. de La Millière écrit que les fonds accordés pour 1785 se portent à 97,569 livres. Ceux pour 1787 sont de 169,787 livres 5 sous 6 deniers. — Notice sur Valette de Castanié, un des dix enfants du lieutenant criminel au sénéchal de Gourdon. — Travaux du quai d'Entraygues, du pont de Montauban, du pont Notre-Dame de Cahors, du pont en pierre de taille et à deux arches sur la rivière du Rance, grande route de Toulouse dans les Cevennes par Albi, Saint-Sernin, Vabres et Millau. — États préliminaires de gratifications: au sieur Desfirmins, ingénieur, sur les fonds des ponts et chaussées, 1,200 livres; au sieur Bocquet, inspecteur, 400; au sieur Paquin, sous-ingénieur, 300; au sieur Leclerc Doze, sous-ingénieur, 600; au sieur Lingée, sous-ingénieur, 250; au sieur Dassier Daxery, élève, 150; au sieur de Saint-Faust, élève, 150 livres, etc.

C. 1649. (Portefeuille.) — 27 cahiers in-folio et in-4°, 178 feuillets ; 132 pièces, papier.

1785-1789. — Ponts et chaussées. — Tableaux des fonds, payements et dépenses faits et restant à faire des ponts et chaussées et de la navigation, relativement aux états arrêtés de situation. — Réparation de la brèche faite à la digue Saint-George en 1785. Les charpentiers Plantade, à 1 livre 4 sous par jour; Raymond Rouffié, à 1 livre 2 sous ; Miquel, à 1 livre 2 sous ; Basancy cadet, à 1 livre 10 sous, et Laréjouissance, à 3 livres, sont employés à ce travail. Les manœuvres et matelots, tels que Marquou, Farinel, Julio, Laterre, Bernet, Antoine Miriq Peyrot, etc., employés aussi à cette réparation, sont payés à raison de 18 sous la journée. Les charpentiers de bateaux gagnent 1 livre 15 sous; les maçons et les tailleurs de pierre, depuis 1 livre jusqu'à 1 livre 10 sous. — Le pont en pierre de taille sur la rivière du Rance, fut adjugé au sieur Pradelle, le 2 juillet 1784, au prix de 53,100 livres. Le total des ouvrages exécutés au 31 décembre 1785 s'élevait à 8,487 livres 16 sous 6 deniers. — Pont de Mainonesques, sur la route de Montpellier à Paris. — Traversée de Villefranche, sur la route de Montauban à Montpellier ; détail d'une toise superficielle de pavé , la pierre prise aux carrières dans la côte de Savignac, à 1,000 toises de distance réduite.— État des portions de routes composant les départements de MM. Le Jeune de Saint-Lucien, sous-ingénieur, Sganzin, inspecteur à Cahors, Pescheloche, sous-ingénieur à Villefranche, Gendrier, sous-ingénieur à Figeac, Lessan, sous-ingénieur à Rodez, Bouron de La Roche, sous-ingénieur à Millau. — Tableaux généraux. — États des dépenses faites en journées de manœuvres pour les épuisements et les fondations des ponts du Roucas et de Laguiolle. — Frais de placement des barrières sur le pont Montmurat à Montauban, à l'occasion du croulement d'une partie du mur formant le quai et la grande route. — État des adjudications non terminées au 31 décembre 1789 : pont de Bagnac, pont de la Cabre, pont Aubars et deux autres ponceaux, pont d'Anguirande et Lasfargues, quai de Figeac, arcade de Puilévêque ; entretien des écluses, digues et galeries du Lot ; réparation et entretien du chemin de hallage de la Garonne. — Lettres et copies de lettres ministérielles et autres, avec des observations de l'ingénieur en chef sur quelques-unes, etc.

C. 1650. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-folio et in-8°, 216 feuillets ; 20 pièces, papier.

1774-1780. — Ponts et chaussées. — États de situation des ouvrages faits par adjudication en rachat de corvée, pour la construction, perfection et entretien des grandes routes et communications. — Guillaume Viala adjudicataire, moyennant 41,600 livres, de la partie de route commençant au bas de la côte de Fraissinet et finissant au bas de celle de Regourd, sur la route de Paris à Toulouse. État des travaux par lui exécutés en 1772, 1773 et 1774. — Le sieur Delmas se chargea, par adjudication du 8 septembre 1772, moyennant 15,000 livres, de la partie de cette même route comprise entre le bas de la côte de Regourd jusqu'au pont de Carriol, au delà de Cahors. — État des travaux exécutés par l'entrepreneur. — État des travaux d'Étienne Fabre, Jacques Couderc, Alexis Bergis, Bernard Coudy, Fayet, Lagentié, André Boulabert, Guillaume Roux, Saubinet, etc., entrepreneurs sur les routes de Paris à Toulouse ; de Bordeaux à Montauban, faisant partie de la route totale de Bordeaux à Montpellier et dans la Provence ; du Rouergue à Montpellier par Villefranche, Millau et Lodève, dans le département de M. Barbot, sous-ingénieur ; de Toulouse dans les Cevennes et le Gévaudan; de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, Espalion, Laguiole et Lacalm ; de Villefranche en Auvergne par Figeac; de l'Albigeois à Paris par Rodez, Villecomtal et Entraygues ; de Montpellier à Paris, entre Millau et Marvéjols, par Aguessac, la Souque et le Tinsonnieu. — Communication de Montauban à Alby par Saint-Antonin et Cordes, etc. — États récapitulatifs.

C. 1651. Portefeuille.) — 24 cahiers in-folio, 390 feuillets ; 5 pièces, papier.

1780-1787. — Ponts et chaussées. — États de situation des ouvrages faits par adjudication en rachat de corvée pour la construction, perfection et entretien des grandes routes et des communications. — Étienne Brives, adjudicataire, moyennant 33,308 livres 18 sous 4 deniers, d'une partie de la route de Paris à Toulouse, par acte d'adjudication du 16 juillet 1778, avait exécuté des travaux pour une valeur de 34,843 livres 2 sous 11 deniers au 31 décembre 1780. Cette partie de route n'était plantée d'arbres que dans la traversée de la ville de Cahors. — Étienne Fabre, adjudicataire, par acte du 20 mai 1771, moyennant 199,800 livres, de la partie de cette même route comprise entre le pont du Carriol et Caussade, sur 16,249 toises de longueur, avait exécuté des travaux pour 231,563 livres 6 sous 2 deniers au 32 décembre 1779, y compris ceux faits par augmentation. Il restait dû à cette époque 51,313 livres 14 sous 7 deniers à l'entrepreneur, dont l'adjudication fut résiliée par arrêt du Conseil du 31 août 1780. — La route de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus faisait suite à celle de Toulouse à Paris par Alby, Rodez et Aurillac. Elle était achevée entre Tou-

louse et Alby ; et comme on travaillait activement, dans le Languedoc, à la terminer entre Alby et le Pont-de-Tanus, on recommande d'en presser les travaux dans le Rouergue. — Route de Villefranche en Auvergne par Figeac. La partie comprise entre Villefranche et le Lot fut adjugée, en 1771, au sieur Jean Rouquet, moyennant 120,000 livres. Elle avait 14,121 toises de longueur. Les ponts et les ponceaux construits en pierre de taille furent trouvés en très-bon état. Les plantations d'arbres devaient être faites dans le courant de l'hiver de 1779, sur 2,175 toises de longueur. — La traversée du faubourg de Savignac à Villefranche, par où passe cette route, est sinueuse et étroite; celle de la ville pour aller au pont construit sur l'Aveyron est impraticable, à cause des aqueducs recouverts de dalles qui traversent et longent toutes les rues etc. — États récapitulatifs.

C. 1652. (Portefeuille.) — 20 cahiers in-folio, 261 feuillets, papier.

1788-1789. — Ponts et chaussées. — États de situation des ouvrages faits par adjudication en rachat de corvée, pour la construction, la perfection et l'entretien des grandes routes et des communications. — Route de poste de Paris à Toulouse par Cahors et Montauban. L'entretien de la première partie pour 1787, adjugé au sieur Brives aîné, est terminé. Le verbal de réception a été délivré le 22 novembre 1788 ; les ouvrages exécutés montent à la somme de 24,272 livres 17 sous 8 deniers. — Celui de la seconde partie fut adjugé au sieur Lafage, moyennant 31,300 livres. État des ouvrages exécutés. — Celui de la troisième partie, adjugé à Couderc aîné, moyennant 37,200 livres pour trois années, et 12,400 livres pour 1787, est terminé en ce qui concerne cette dernière année, etc. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau. — États des travaux exécutés par Rouzié, Cayla cadet, Terris et Castel, entrepreneurs. — Route de Toulouse dans les Cevennes par Alby, Vabres, etc. États des travaux exécutés par Delpech, Marcorelles et Thomas, entrepreneurs. — Route de l'Albigeois en Auvergne par le Pont-de-Tanus, Rodez, Espalion, Laguiole et Lacalm. États des travaux exécutés par Guiraudon, entrepreneur. — États récapitulatifs.

C. 1653. (Portefeuille.) — 9 cahiers grand in-4°, 50 feuillets, 69 pièces, papier ; 7 plans.

1767-1789. — Ponts et chaussées. — États de situation particuliers des ouvrages exécutés par les entrepreneurs, en conséquence d'adjudications passées en 1789. — Route de Montauban à Montpellier par Villefranche, Rignac et Rodez ; de Montauban à Montpellier par Villefranche et Millau ; de l'Albigeois en Auvergne par Laguépie, Villefranche, Figeac et Maurs, etc. — Pont de Lanuéjouls. — Ces différents états sont signés des sous-ingénieurs Pescheloche, résidant à Villefranche, Rouyer, résidant à Millau, Lessan, résidant à Rodez. — Pépinières et plantations le long des routes. Instruction pour les pépinières royales : principes généraux; ormes, frênes, chênes, châtaigniers et autres, arbres à noyaux, boutures, marcottes, greffe. — Lettres et mémoires. M. Gendrier veut exclure les frênes, à cause, dit-il, des voyageurs et des bouviers qui en coupent beaucoup, et des mouches cantharides qui s'y attachent, les dépouillent de leurs feuilles, et répandent une odeur très-désagréable. — Devis et détails estimatifs, proposés pour modèle, de la pépinière à établir dans la paroisse de Tilly en la Généralité de Caen. — Existence de trois pépinières dans la Généralité de Montauban en 1786 : Montauban, Figeac et Millau. Situation des pépinières en 1789. — Observations de l'ingénieur en chef sur les plantations des grandes routes. — Ordonnance de l'intendant qui condamne à l'amende les nommés Barthélemi dit Antonil, Raymond Lacaze et Jean Guinot, pour avoir arraché des ormeaux sur la route de Figeac en Auvergne. — Plans.

C. 1654. (Portefeuille.) — 21 cahiers in-folio et in-4°, 118 feuillets ; 80 pièces, papier.

1769-1779. — Ponts et chaussées. — Mémoires, notes, observations et lettres au sujet des ouvrages faits par corvée, et des changements introduits dans cette partie par l'intendant. L'établissement des corvées dans la Généralité date de l'arrivée de M. L'Escalopier à l'Intendance. Cet administrateur parvient par ce moyen à finir quelques parties de routes et à en ouvrir de nouvelles. — Inexactitude des corvéables ; contraintes employées pour les ramener au devoir; efforts de M. de La Galaisière, intendant ; persistance dans l'insubordination sous M. de Lacorée ; faculté laissée enfin aux communautés d'accomplir leurs tâches en nature ou par la voie de l'adjudication, etc. — État des routes et des communications ouvertes dans la Généralité depuis 1743 jusqu'en 1773. — États d'impositions pour la construction des grandes routes. — État des inspecteur et sous-ingénieurs de la Généralité, avec le nom de leur département et le lieu de leur résidence. — États des communautés employées à la construction ou à l'entretien ; de celles qui ne le sont point; des forces ou ressources de chacune d'elles, etc. — Arrêts du Conseil d'État portant fixation du prix des poudres de mine. Con-

ditions passées avec Alexis Demont pour la fabrication, vente et débit des poudres et des salpêtres dans toute l'étendue du royaume, etc.

C. 1655. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-folio, 56 feuillets ; 57 pièces, papier.

1761-1777.—Ponts et chaussées.—États des travaux proposés à commander et exécuter par corvées; résumés des travaux faits pendant chaque campagne. — Du haut de la côte de Caylus à l'embranchement de Rodez : manœuvres ordonnées, 12,368; voitures ordonnées, 21,150; journées de manœuvres faites, 17,102; journées de voitures, 7,415, journées de manœuvres redues, 15,266; journées de voitures 13,735, etc. — On ne commandera pour le printemps de 1764 qu'un petit nombre de corvées, à cause de la misère publique et de la cherté du pain. — Grandes dégradations constatées en 1770, à cause du peu de travail qui a été fait et même ordonné depuis cinq ou six ans. — État du montant en argent des travaux faits par corvée en nature sur les différentes routes de la Généralité depuis 1743 jusqu'en 1760 inclusivement. — État des ponts construits en pierre de taille dans la Généralité depuis 1743 jusqu'en 1773 inclusivement, avec leurs ouvertures : pont sur la route de poste de Paris à Toulouse, construit sur l'Aveyron au village d'Albias, à une lieue de Montauban ; 228 pieds d'ouverture ; etc. — Emploi de la somme de 250,000 livres, imposée par arrêt du Conseil, en 1776, pour les travaux des routes en rachat de corvée pendant l'année 1777. — Requête adressée à l'intendant par Pierre Jossand, bourgeois de Millau, ancien conducteur, tendant à obtenir d'être employé de nouveau en cette qualité.

C. 1656. (Portefeuille.) — 23 cahiers in-folio et in-4°, 422 feuillets ; 15 pièces, papier.

1782-1789. — Ponts et chaussées. — Registre de comptabilité concernant les ouvrages en rachat de corvée adjugés par l'administration provinciale. — Détail des payements faits au sieur Brives aîné, chargé, moyennant 17,000 livres, de l'entretien des première, deuxième et troisième parties de la route de Paris à Toulouse par Montauban, depuis les limites du Limousin jusques aux Sept-Ponts ou pont du Carriol, sur 45,360 toises 1 pied de longueur. — Registres de comptabilité des receveurs, dans lesquels on trouve le total du onzième de la taille, ainsi que du vingtième noble pour chaque Élection, les remises accordées aux collecteurs et aux receveurs, le nom des adjudicataires, la date et la quotité des ordonnances qui leur étaient délivrées. — Registres de comptabilité avec les adjudicataires, contenant la désignation des parties de routes en construction ou à l'entretien, le nom des adjudicataires, la date des adjudications, la date des ordonnances délivrées en à-compte du prix, le nom des receveurs qui les ont acquittées : de Sambucy, Cassan, etc. — Tableau de la situation des finances jusqu'à l'année 1791.

C. 1657. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-folio et in-4°, 118 feuillets 106 pièces, papier; 9 plans.

1781-1789. — Ponts et chaussées. — États servant à faire connaître les fonds imposés et les emprunts faits pour la construction et l'entretien des grandes routes et pour la navigation, ainsi que les dépenses y relatives. Total de la recette de 1781, 431,581 livres 14 sous 7 deniers ; total de la dépense, 369,510 livres 17 sous 9 deniers ; fonds libres, 62,070 livres 16 sous 10 deniers. — États de dépouillement des adjudications faites dans le Rouergue et le Quercy de 1781 à 1785. — Arrêts du Conseil d'État portant autorisation des adjudications. — Inspections de l'ingénieur en chef; notes et observations. — Inspection générale de la Haute-Guienne par M. Bertrand, en 1787 ; observations de l'inspecteur. — Observations de l'assemblée des ponts et chaussées sur différents travaux ; de la Commission intermédiaire sur le pont de Laguiole, les murs du quai de Figeac, les écluses du Lot, le projet de construction de quatre épis sur la rive droite de la Garonne, au confluent du Tarn, pour garantir le village de la Pointe. — Lettres de M. de La Millière et autres à M. Cevet, ingénieur en chef.— Requêtes en demandes d'indemnités pour occupation de terrain ; rapports des ingénieurs et réponses. — Requête au sieur Cassan, receveur particulier des finances de l'Élection de Millau, tendant à être payé du terrain qui lui a été pris pour la nouvelle côte de la Graillerie. — Requête du sieur Jean Roumagnac et de la dame Molinier, de la Guépie, etc. — Plans des terrains pris. — Supplique de la municipalité d'Espalion au sujet des réparations nécessaires au pont de cette ville.

C. 1658. (Portefeuille.) — 5 brochures ou cahiers in-4° et in-folio, 68 feuillets ; 72 pièces (30 imprimées), papier

1765-1789. — Ponts et chaussées. — Instructions, rapports, lettres et pièces de modèles relatifs au service ; arrêts et ordonnances concernant la navigation. — Détail estimatif emprunté à la Généralité de Picardie. — Ordonnance concernant l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne et le commissaire départi auprès de cette assemblée. — Règlement du 8 septembre 1782 concernant les ponts et chaussées, et instruction relative à son exécution.

— Édit du Roi autorisant un emprunt de 1,500,000 livres pour être employé aux travaux des grandes routes. — Appointements des inspecteurs, sous-ingénieurs et élèves dans la Généralité de Pau et Bayonne. — Instruction pour les cantonniers. — Copie des lettres de MM. de La Millière et de Fleury. — Mémoire pour Thomas-François Thibault, entrepreneur des ponts et chaussées au port du Havre, relatif à la comptabilité de ses travaux. — Observations de l'assemblée des ponts et chaussées sur douze projets à elle adressés par la Commission intermédiaire. — Ordonnance du maître des eaux et forêts de Languedoc, pour le flottage du bois de la forêt royale de Grésigne, sur le Rho, la Vère et l'Aveyron. — Arrêt qui restreint les attributions des intendants de Montauban et d'Auch relativement à la navigation de la Garonne et du Tarn. — Ordonnance de M. Terray, intendant, sur le fait de la navigation. — Mémoire sur la navigation de la Dordogne, du Lot, qu'on dit passer à Capdenac en Rouergue, l'Aveyron et le Tarn. — Règlement pour la navigation. — Condamnation du sieur Jean-Pierre Vignes, maître de bateaux, à huit jours de prison, pour avoir forcé le passage de l'écluse de Cotty à heure indue, etc.

C. 1659. (Portefeuille.) — 2 cahiers grand in-4°, 18 feuillets ; 14 brochures, 116 feuillets, 95 pièces (49 imprimées), papier.

1705-1754. — Ponts et chaussées. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances, règlements, instructions, mémoires, modèles et formules relatifs : aux indemnités de terrains et à la cession, le cas échéant, des chemins abandonnés ; — au règlement fait par les États de Languedoc pour la réparation des chemins, ponts et chaussées ; — à l'élargissement des grands chemins, lesquels seront plantés d'arbres dans l'étendue du royaume ; — aux fossés faits ou à faire, qui devront être entretenus par les propriétaires riverains ; — aux comptes des ponts et chaussées ; — à l'ouverture des carrières voisines des grandes routes ; — à l'établissement d'un architecte premier ingénieur, de quatre inspecteurs généraux, d'un directeur du bureau des géographes et dessinateurs, et de vingt-cinq ingénieurs des ponts et chaussées, en commission, pour les Généralités et pays d'Élection, etc. ; — portant défense de faire aucune construction de fours à chaux ou à tuiles ni de pratiquer aucunes carrières, sablières ou terriers le long des grandes routes, à moins de trente toises de distance ; — prononçant des peines contre les voleurs et recéleurs de pavés et autres matériaux destinés aux ponts et chaussées, et contre ceux qui dégradent et obstruent les chemins publics ; — concernant le sieur Redon, entrepreneur, qui néglige l'entretien dont il s'est chargé aux environs de Montauban ; — concernant la réparation des chemins par corvées. — Mémoire sur la conduite du travail par corvées. — Réparation des chemins — Police des grands chemins, etc.

C. 1660. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-f° et in-4°, 32 feuillets ; 9 brochures, 42 feuillets ; 71 pièces (52 imprimées), papier.

1755-1787. — Ponts et chaussées. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances, règlements, instructions, mémoires, modèles et formules concernant : — la réparation provisoire et la plus instante de la route de Paris à Toulouse ; — les matériaux nécessaires au service des ponts et chaussées ; lettres de M. Trudaine à ce sujet ; — la réparation des grandes routes ou chemins de traverse pour le passage des troupes ; — les ouvrages par corvées ; — les consuls et syndics des communautés ; — la comptabilité des trésoriers généraux des ponts et chaussées ; — les alignements sur les grandes routes. — Ordonnance de M. de Gourgue, intendant, sur les corvées. — Modèle de réception d'ouvrage. — Concession des chemins abandonnés. — Largeur des routes principales et des routes moins importantes. — Arrêt relatif aux plantations le long des routes, lesquelles, à défaut des propriétaires, pourront être faites par les seigneurs voyers et à leur profit. — Édit de suppression des corvées ; confection des grandes routes à prix d'argent. — Fixation du nombre des chevaux, mulets et bœufs à atteler aux voitures. — Police des routes. — Dimension des jantes, etc.

C. 1661. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f°, 32 feuillets ; 3 brochures in-4°, 18 feuillets ; 62 pièces (59 imprimées), papier.

1782-1788. — Ponts et chaussées. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances concernant : — les attelages des voitures ; instructions qui s'y rapportent ; — les routes de communication ; formalités à remplir préalablement à leur confection ; — la construction et la reconstruction des bâtiments appartenant à des gens de mainmorte, hôpitaux généraux et particuliers, maisons et écoles de charité. — Autorisation accordée au sieur Couderc, adjudicataire des réparations à faire au pont de Villebourbon, de déposer temporairement les matériaux sous ledit pont. — Manutention, emploi et comptabilité de l'emprunt autorisé par édit de 1785. — Défense de porter aucun trouble à la construction de la route de Sept-Fonds en Albigeois, par Saint-Antonin. — Défense de couper ou arracher les arbres plantés le long des grandes routes. — Arrêt concernant les contre-seings et franchises des lettres. — Conditions proposées pour les baux d'entretien des chaussées de la Généralité de Paris.

C. 1662. (Portefeuille.) — 12 cahiers grand in-4°, 110 feuillets; 48 pièces (1 imprimée) papier; 8 plans.

1737-1789. — Ponts et chaussées. — Ponts de Saint-Côme, l'Espalion, d'Estaing, d'Entraygues et de Cahors, dégradés par l'inondation du Lot en 1766. — Détails estimatifs des travaux exigés par chacun d'eux. — Notes historiques sur ces ponts : « la ville de Cahors étant dans plus des trois quarts de son enceinte environnée par la rivière du Lot qui en forme une presqu'île, il y fut construit au commencement du XIVe siècle, sous le pontificat de Jean XXII, qui en était originaire, trois ponts, etc. Le pont de Saint-Côme est composé de quatre arches gothiques; il a 51 toises 3 pieds de longueur; la construction en est assez bonne, quoique d'une grande vétusté; l'avant-bec de la première pile, ayant été ruiné à une époque inconnue, fut rétabli, et croûla de nouveau en 1737, etc.; le pont d'Entraygues est composé de quatre arches gothiques; une de 49 pieds, une de 46 et demi, une de 40 et une de 20; sa largeur entre les parapets n'est que de 7 pieds 6 pouces, etc.; le pont d'Estaing paraît à peu près du même temps et de la même construction que la plupart des précédents, etc. » — Arrêt du Conseil relatif au péage perçu sur le pont de Saint-Côme. — Lettres de MM. de Trudaine, de Saint-Côme et autres, au sujet de ce pont — Réparation au pont de Saint-Geniez. — Adjudication des travaux à faire à plusieurs ponts, consentie au sieur Saltel au prix de 30,000 livres. — Réparation du vieux pont de Millau. — Pont en maçonnerie à construire sur le ruisseau de la Graillerie, au bas de la côte de ce nom. — Rapport de l'ingénieur de Figeac sur les atterrissements causés par les digues et les barrages sur les rivières.

C. 1663. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-f° et in-4°, 102 feuillets; 61 pièces, papier; 4 plans.

1769-1790. — Ponts et chaussées. — Devis et autres pièces relatifs : à la construction de deux ponceaux sur la route de Rodez, entre son embranchement sur celle du Rouergue et ladite ville; — à un aqueduc sur le chemin de la Bastide; — au rallongement d'un ancien pont sur la route de Bordeaux, près Montauban; — à l'élargissement d'un autre pont sur la même route, au delà de Villemade; — à la réparation de plusieurs ponts provisoires sur différentes routes. — État des réparations faites aux ponts, ponceaux et aqueducs sur la route du Rouergue, dans les Cévennes et le Gévaudan. — Pont de Saint-Sernin sur la rivière de Rance. Requête du sieur Pradelle, adjudicataire de ce pont. — Ponts de Marcillenc et d'Alzur. — Dessin d'un ponceau à construire entre la Rotonde et Rodez, sur la route de Saint-Flour. — Lettres sur ces différents sujets. — Réparation au pont de Manenty, sur la route de Toulouse dans les Cévennes, par Saint-Sernin, Vabres, etc. — États de salaires d'ouvriers et de manœuvres. — États de situation. — Actes d'adjudication.

C. 1664. (Portefeuille.) — 3 cahiers grand in-4°, 40 feuillets; 7 pièces (11 imprimées), papier.

1661-1789. — Ponts et chaussées. — Rivière d'Aveyron : le sieur Raby, géographe, est commis par l'intendant pour lever le plan et faire le nivellement de cette rivière; — visite des passelis des moulins de Nègrepelisse, Bioule, Montricoux, Bruniquel et Lasbordes; — état et estimation des dommages causés par cette rivière lors de l'inondation du 7 mars (sans indication d'année). — Rivière de Dordogne : lettres de M. de La Millière sur les travaux à faire à cette rivière, en conséquence des représentations des directeurs du commerce de Guienne; — lettre des sieurs Tubeuf, Perchet et Tellier, propriétaires des mines de charbon d'Argentat; — réparation de l'épi de Souillac; — recurement et redressement du ruisseau de la Barguelonne, Combes, Valeille, Baraire, Courrech et Poujol. — Rivière de la Garonne : nomination du sieur Daniel Dabland, en qualité de syndic de la navigation de la Garonne dans la Généralité de Montauban; — états de dépenses pour la construction de plusieurs épis à l'embouchure du Tarn. — Arrêts et ordonnances relatifs à la navigation.

C. 1665. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-f°, 96 feuillets; 132 pièces (4 imprimées), papier; 7 plans.

1768-1789. — Ponts et chaussées. — Rivière du Lot : vérification des passelis des moulins de Marcenac, Panchot et autres, en conséquence de la requête adressée à l'intendant par les sieurs Bernard Héliès, Jean Delsol, Antoine Rigal et autres, maîtres de bateaux sur ladite rivière; — état faisant connaître le produit annuel des quatorze moulins ci-après : Marcenac, Panchot, Bouillac, Floyrac, Clayron, Dassier, Montbrun, Cajarc, Galhiac, Cornevic, Larnagol, La Toulzounie, Cruols et Saint-Cirq; — état des gages des patrons et éclusiers, employés sur le Lot, l'Aveyron et le Tarn; — pièces justificatives de dépenses; — réparations de digues et écluses d'Orgueil, Grimal, Maymes, etc.; — ordonnances de l'intendant; — procès-verbaux de visites de passelis et écluses; — grands travaux exécutés à la Croze, par le sieur Brives aîné; — états de situation des ouvrages. — Plans des écluses du Lot. — Mémoire sur les mines de charbon de Cransac. — Devis

des ouvrages à faire aux écluses, passelis, etc., pour perfectionner la navigation.

C 1666. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-4° et in-f°, 122 feuillets; 117 pièces (1 imprimée), papier; 6 plans.

1765-1788. — Ponts et chausées. — Rivière du Tarn : procès-verbal dressé par M. Boesnier, relatif au moulin d'Albarèdes; — arrêt du Conseil et autres pièces touchant cette usine; — nomination de Bernard Delbreil, comme garde de l'écluse de Moissac; — réparation des moulins de Sapiac et Sapiacou; — visite du chemin de halage après l'inondation de 1772; — état de la dépense faite à propos de la visite du Tarn, ainsi que des sondes et nivellements de la Garonne. — Réclamation de l'abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez, relative à la conduite dans son pré des eaux sortant de la ville de Rodez; — lettres de MM. Cevet, Lessan, de La Millière et autres au sujet de ces eaux. — Mémoire en forme de procès-verbal sur la navigation dans la Généralité de Montauban. — Devis, détails estimatifs et lettres relatifs au Lot et aux autres rivières de la Généralité. — Procès-verbaux très-détaillés, rédigés par Raymond Lacroix, syndic de la navigation du Tarn, des dommages causés par cette rivière après les crues de 1766 et 1772. — Chemin de halage depuis Malauze jusqu'à Gailliac. — Pièces de dépense.

C. 1667. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1781. — Ponts et chaussés. — Mandats de payement et quittances des adjudications des grandes routes dans les Élections de Rodez, Villefranche et Millau. — Il est ordonné au sieur Lenormant de Bussy, receveur des impositions de l'Élection de Rodez, de payer au sieur Rozier, 800 livres à-compte du prix de l'adjudication à lui faite des ouvrages à exécuter sur la partie de route depuis La Cramerie, jusqu'au Pont-de-Salars. — Au même, 1,200 livres pour la partie de route entre Laguiole et Lacalm. — Au sieur Rossignol, 1,200 livres. — Au sieur Escudié, 705 livres à-compte du prix de l'adjudication qui lui a été faite des ouvrages à exécuter entre Rodez et Rignac. — Mandats ou ordonnances analogues adressés au sieur de Lacombe, receveur des impositions de l'Élection de Villefranche, et au sieur de Sambucy, receveur de l'Élection de Millau. — Parmi les parties prenantes figurent encore : les sieurs Roux, Guiraudon, Delpech, Le Jeune de Saint-Lucien, sous-ingénieur, Rouquet, Cayla aîné, Fraisse, Le Sage-de-la-Biche, sous-ingénieur, Marconnié, Lavit, Couderc, Castel, Caylet, Grimaud, etc.

C. 1668. (Portefeuille.) — 34 cahiers in-f°, 196 feuillets; 7 pièces, papier.

1781-1783. — Ponts et chaussées; — devis et détails estimatifs des chemins vicinaux exécutés avec les fonds de charité. — Côte de Panat; — chemin d'Estaing à Espalion; — côte d'Entraygues sur le chemin de cette ville à Laguiole; — communication du Causse de Sévérac dans les Cévennes par Meyrueys; — chemin de Millau au Monna; — de Salles-Curan à Saint-Beauzély; — côte du Truel à Saint-Amand; — côte de Compreinhac; — chemin de Labastide-Pradines au sommet de la Côte-Rouge; — de Vezins à Prévinquières; — côte de Bussac; — chemin de la Panouze-de-Sernon à la grande route; — communication de Nant avec Saint-Jean-du-Bruel; — route de Millau à Saint-Rome-de-Sernon; — côte de Montméjan; — chemin de Figeac à Caussade; — de Cressensac à Gramat; — de Lauzerte à Moissac; — de Rebourguil à la grande route; — de Saint-Rome-de-Tarn et de Saint-Victor à la route de Toulouse; — des Crouzets et Volpillac à la route de Rodez à Villefranche; — côte du pont de Grand-Fuel; — chemin de Marcilhac au Lot; — de Marcilhac à Rodez; — de Vabres à Saint-Izaire; — de la Capelle-Livron à Caylus.

C. 1669. (Portefeuille.) — 41 cahiers in-f°, 190 feuillets; 34 pièces, papier; 5 plans.

1784-1789. — Ponts et chaussées; — devis et détails estimatifs des chemins vicinaux. — Chemins de Larnagol à Cajarc; de Cahors à Dôme; de Creisse à Martel; de Martel à Cressensac; abreuvoirs du bourg d'Espeidailhac et de Mesmer; ponceau de la Garenne; chemin de Cassanhes-Bégonhès au pont de Grand-Fuel; de saint Geniez à Recoules; fontaine de Grandmas; redressement du lit du ruisseau de Tescou; chemin de Lauzerte à Castelnau de Montratier; de Villecomtal à Rodez; de Cahors à Bordeaux par Fumel; de Broquiès à Rodez par Villefranche-de-Panat; de Marcilhac à Valady; de Salmiech à Rodez par le pont de Grand-Fuel; de Peyre et de Saint-Sernin à la grande route de Rodez; abords de Villefranche et de Rodez. — Embranchement de Compeyre à la route de Paris à Montpellier; côte de Paris à Montpellier; côte de Camboulas; chemin de Souillac au pont des Cuisines; Foiral et rue audit Souillac; chemin de Malauze au port de Saint-Nicolas sur la Garonne; de Cahors à la Roque-des-Arcs; de Figeac à Caussade; de Saint-Affrique à Lodève; de Villefranche à Cahors; de Vieuzac à la grande route de Montauban à Montpellier par Rignac et Rodez; de Luzech à Mercuès; du Mur-de-Barrez à Aurillac; de Vabres à

Villefranche; pont de Verrières; chemin de la Roque-Bouillac à Panchot.

C. 1670. (Portefeuille.) — 16 cahiers in-4° et in-f°, 196 feuillets; 24 pièces, papier.

1784-1789. — Ponts et chaussées. — Projets de distribution des sommes destinées aux travaux de charité. — Plus de 80,000 livres en 1786, et plusieurs autres sommes de moindre valeur. — Allocations : de 1,500 livres pour la continuation du chemin de Bruniquel à la forêt de Grésigne, d'où Montauban tire la plus grande partie du bois qui lui est nécessaire; — de 1,950 livres pour la continuation du chemin de Montauban à Montclar par Léojac, Fargues, Genebrières, etc.; — de 6,000 livres pour la construction du quai de Villebourbon; — de 3,000 livres pour continuation d'ouvrages à faire auprès de Moissac; — de 3,150 livres pour continuation sur le chemin d'Estaing à Espalion; — de 750 livres pour réparer la côte de Cabrespines tendant à Laguiole; — de 1,500 livres pour travaux au bout de la côte de Nant jusqu'à celle de Millau, etc. — Distribution de 86,400 livres, en 1787, entre les chemins de Caylus à Saint-Antonin, de Lauzerte à Cazes, de Gramat au pont de Carennac, de Réquista à Lagarde, de Vabres à Rodez, de Saint-Geniez à Millau par Buzeins, etc. — Distribution de la somme principale de 116,000 livres en 1788 et de plusieurs autres de moindre importance en 1789, etc. — Désignation des travaux; détail des sommes promises par le Roi et par les communautés ou les particuliers; observations de la Commission intermédiaire : « Cet atelier (sur le chemin d'Aubin aux mines de charbon « et à la rivière du Lot) intéressant a été approuvé dans les « précédents états; plusieurs particuliers se sont réunis à « la communauté d'Aubin pour fournir une contribution « de 1,000 livres, » etc.

C. 1671. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-4° et in-f°, 70 feuillets; 66 pièces, papier.

1776-1789. — Ponts et chaussées. — Ateliers de charité. — Délibérations des communautés de Coupiac, Boudou, Durenque, Sainte-Croix, Malauze, Saint-George-de-Luzençon, Lesbard, membre de la communauté de Peyrignac. — Requêtes des habitants de Marniniac, Camboulit. — Mémoire des consuls et principaux habitants de Vivier et de Boisse en Rouergue. — Lettres de MM. de Trimond, Rolland, les membres de la municipalité d'Espalion, Bel, lieutenant du juge de Coupiac, Roquefeuil, d'Amber, etc. — États des chemins vicinaux. — Répartitions de fonds. — Réparation de la côte du séminaire sur le chemin de Pechboyé; état des journées employées. — État des sommes affectées aux ateliers de charité de 1782 à 1789, et desquelles le compte est à rendre. — État des pièces relatives aux contributions faites par les communautés ou les particuliers dans l'état de distribution de 1789. — État des délibérations des communautés demandant à être comprises dans la distribution de 1789. — État des ordonnances acquises sur les fonds accordés pour travaux de charité.

C. 1672. (Portefeuille.) — 18 cahiers in-folio, 320 feuillets; 10 pièces, papier.

1781-1789. — Ponts et chaussées. — Ateliers de charité. — Projet de distribution de la somme de 80,000 livres : 1,575 livres à la côte Romive près Millau; 2,000 livres au chemin qui conduit de Puylaroque à la grande route, près Caussade, etc. — Extrait des registres des ateliers de charité, contenant : la désignation des ouvrages, les sommes accordées par le Roi, les sommes promises par les communautés et par les particuliers, le nom des directeurs et des observations. — Inventaire des comptes rendus par les directeurs depuis 1783 jusqu'en 1789 inclusivement. — Comptes de l'emploi des fonds destinés aux ateliers de charité dans la Haute-Guienne. — Parmi les directeurs des ateliers figurent : MM. Despradels, le baron de Cieuzac, le marquis de Penche, Dumas, Marqueyret, de Frayssinet, etc., membres de l'administration provinciale; MM. Bromet, de Lafajole, le baron de Saint-Amans, Bergon, conseiller au présidial, etc., correspondants de la même administration. — Observations concernant chaque atelier : « de tous les ateliers établis dans la province, celui de Villefranche à Cajarc est un de ceux qui a produit le plus grand bien; on a admis dans cet atelier plus de 300 personnes de tout âge et de tout sexe qui avaient le plus grand besoin de secours, » etc.

C. 1673. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-f°, 133 feuillets, papier; 9 plans.

1781-1789. — Ponts et chaussées. — Détail estimatif des ouvrages en maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, etc., pour la construction de la salle d'assemblée de l'administration provinciale dans une des ailes du bâtiment du collége de Villefranche. — Devis des travaux pour la reconstruction des prisons de Villefranche, Saint-Rome-de-Tarn et de Saint-Sernin. — Mémoire sur les prisons. — Cadastre; tableau particulier du travail de chaque ingénieur pendant l'année 1788. — Moncuq : cette communauté a été commencée à la fin de juin 1787, présumée devoir être finie au commencement de 1789; M. Deslongschamps fit au mois de juin 1788 la vérification du travail déjà fait. — Cahors : les opérations trigonométriques seront commencées vers la fin du mois d'avril.

M. Calmés s'y rendra à cet effet vers le mois de juillet, après avoir fini celles de Saint-Sernin. — Noms des communautés et des ingénieurs, parmi lesquels : MM. Chevrier, Lala, Anduze, Calmés, Montels, Bousquet, Andurand, Delclaux, Dentillac, Cadrès, Laprade, Rouvelet, Deslongschamps, Just, etc.

C. 1674. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-f°,70 feuillets, papier ; 3 cahiers in-f°, 12 feuillets, parchemin ; 25 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 4 fragments de sceaux.

1780-1789. — Tableau des routes de la Haute-Guienne, classées suivant leur degré d'utilité. Elles sont au nombre de vingt et une. La première est celle de Paris à Toulouse par Montauban, et la dernière celle d'Entraygues en Auvergne. — Renseignements sur chacune de ces routes. — Trois arrêts du Conseil concernant les anciens entrepreneurs. — Arrêts du Conseil touchant les chemins. Celui du 21 août 1780 ordonne la résiliation des adjudications passées par M. de Gourgues, intendant, des ouvrages à faire en rachat de corvée; celui du 14 août 1781 ordonne l'imposition de 299,957 livres 9 sous 2 deniers sur toutes les communautés de la Généralité pour la dépense des travaux faits ou à faire aux grandes routes; plusieurs pièces signées Louis XVI. — État de situation des ouvrages faits ou à exécuter dans plusieurs paroisses ou communautés de la province (sans date). — États de dépense des fonds variables : pour les gratifications des maîtres de poste 8,025 livres, pour les dotations des collèges, 16,978 livres ; etc. — États de dépense des fonds imposés sur la capitation et 4 sous pour livre : à Gabriel et Antoine Reclus, de la Viguairie, pour incendie de grange et fourrages par le feu du ciel, 200 livres; au nommé Espitalié, de la paroisse Saint-Étienne, communauté de Souillac, 50 livres, « pour avoir sauvé au risque de sa vie deux personnes prêtes à se noyer dans la Dordogne; » 300 livres à M. de Charry de Caliavel, de la plus ancienne noblesse du Quercy, et qui était déjà plongé dans la misère, pour avoir perdu ses récoltes. — Allocations à madame de Beaufort Lesparre, Guirbuldy, receveur à Rodez, le comte de Vezins, à cause de l'incendie de son château; renseignements demandés à ce sujet par le contrôleur général, etc.

C. 1675. (Portefeuille.) — Cahier in-f°, 26 feuillets ; 156 pièces, papier.

1781-1789. — Correspondance relative, en général, aux routes et à la navigation. — Lettres adressées à l'évêque de Rodez par MM. Tresaguet sur les routes; Brassat, curé de Calmont-d'Olt, touchant la reconstruction de l'église; le baron d'Ogny, relative à l'établissement des postes sur la route de Caussade à Villefranche-de-Rouergue; le garde des sceaux et M. de Neville, touchant l'impression des procès-verbaux de l'assemblée provinciale; Revellat aîné, relative au règlement de la manufacture de Montauban; de Necker, touchant les haras; Terray, concernant le pont de Cahors; Sganzin, qui offre de faire une carte exacte de la province conforme à celle qu'il avait déjà faite pour le Berri; Henri de Richeprey; Villaret, vicaire général; Deslendes de Combettes; les principaux habitants de Martel; Dumas, de Caussade; de Saint-Géry, vicaire général de Montauban; Henry, frère de M. de Richeprey; Cieurac; Granier, membre de la Commission intermédiaire; Saint-André, qui félicite l'évêque de sa nomination à la présidence de l'assemblée; « nomination qui nous redonne un espoir d'existence que la retraite de M. Necker nous avait ôté; » de Saint-Jean, conseiller honoraire de la Grand'Chambre; l'abbé de Labarthe aîné, de Marvéjols, qui plaide chaleureusement et spirituellement auprès de monseigneur de Rodez pour que la route de Montpellier à Paris passe plutôt par Marvéjols que par Mende, etc. — Lettres de l'évêque. — Lettres ministérielles concernant l'administration provinciale de la Haute-Guienne. — Lettres : de Necker, qui remercie monseigneur de ses bontés pour lui, et ajoute : « et je mettrai toujours au rang de mes consolations les sentiments que vous voudrés bien me conserver; » de M. Joly de Fleury; Dormesson; Lamillière; Devergenne; de Calonne, etc. — Lettre de Louis XVI qui nomme l'évêque de Rodez membre des États généraux, etc.

C. 1676. (Portefeuille.) – 13 cahiers grand in-4°, 66 feuillets; 95 pièces, papier.

1760-1789. — Pièces de correspondance. — Lettres à M. Boesnier, ingénieur en chef. — L'évêque de Rodez et la Commission intermédiaire félicitent M. Cevet, nommé ingénieur en chef de la province, en remplacement de M. Rolland, appelé à Grenoble. — Mémoire et rapport sur le chemin de Septfonds à Saint-Antonin. — M. Cevet informe l'administration des dégradations faites à l'écluse de la Croze, par une crue du Lot (1787) « montée de 25 à 26 pieds au-dessus des basses eaux. » — Atelier de charité de Lauture et de Mondenard : délibérations communales, rapports, etc. — Réclamations du sieur Caylet, entrepreneur d'une partie de la route de Montauban à Montpellier, entre Villefranche et Rignac, et d'autres travaux. — Pièces, parmi lesquelles figurent trois lettres de M. Sevène, premier consul et maire de Marvéjols, relatives à la route de Montpellier à Paris par Millau, la Grail-lerie, etc. — Arrêtés de l'assemblée générale de l'admi-

nistration provinciale concernant les routes; observations de l'ingénieur en chef. — Observations de la Commission sur la construction de six ponts sur la côte de Veuzac, et sur l'état des routes. — Mémoire pour les principaux habitants du causse du Quercy, juridiction de Saint-Antonin.

C. 1677. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier ; 2 plans.

1788-1789. — Pièces de correspondance de l'ingénieur en chef. — Correspondance avec M. de Trimond, intendant, relative à la construction d'un four à Montauban, pour la cuisson du pain de la garnison. — Correspondance avec M. Sganzin, sous-ingénieur à Cahors : accusation d'embauchage; pont d'Espère, sur la route de Cahors à Bordeaux, etc. — Correspondance avec M. Rouyer, sous-ingénieur à Millau : pont de Verrières; côte de Nant; pont de Saint-Jean; abords du pont de Saint-Sernin; moyen d'empêcher la jonction des rivières du Tarn et de la Dourbie, au-dessus du pont neuf de Millau; réception d'une vis d'Archimède; plantation le long des routes; requête des officiers municipaux de Compeyre et de Peyrelade à M. de Necker, relative à la route de Montpellier à Paris par Millau, la Graillerie, etc. — Correspondance avec M. Lessan, sous-ingénieur à Rodez : situation du pont de Laguiole; entretien de la route d'Espalion; réparation entre le Pont-de-Salars et Viarouge; radier du pont du Roucas, etc. — Correspondance avec M. Périer, inspecteur des ponts et chaussées, à Cahors : réparation de l'écluse de la Croze; digue de Grimard; arcade de Puy-l'Évêque; mention de la peur générale de 1789 : « Je crois que madame Cevet a « eu bien de l'inquiétude dans le jour d'allarme, surtout à « cause de votre absence. En lui renouvellant nos respec- « tueux hommages, comme à vous, monsieur, nous la féli- « citons d'en avoir été, ainsi que nous tous, quitte pour la « peur,» etc.

C. 1678. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1785-1789. — Pièces de correspondance de l'ingénieur en chef. — Suite de la correspondance avec M. Périer : Périer fils, élève de l'école, est attaché au service de la Généralité ; lettre de remercîment du père à M. Cevet; débordement du Lot, le 16 octobre 1789; les eaux s'élèvent à 19 pieds au-dessus du niveau ordinaire; cette crue « est « une des plus fortes que l'on puisse voir, à l'exception « des crues extraordinaires qui n'arrivent qu'une fois ou « deux dans un siècle comme en 1783; » défilé de Grimard; dommages causés par l'ouragan du 20 juin entre Mercuès et Puy-l'Évêque; nouvelles et fortes dégradations à la digue de la Croze, par la débacle des glaces, arrivée du 10 au 12 janvier 1789, etc. — Correspondance avec M. Pescheloche, sous-ingénieur à Villefranche : interrogatoire du nommé Castan, dit La Violette, à propos d'une affaire d'embauchage; recherche de pouzzolane; côte de Sainte-Marguerite; peu de sûreté des prisons de Villefranche; évasions fréquentes de prisonniers; route de l'Albigeois en Auvergne par Villefranche et Figeac; quai de Villefranche, etc.

C. 1679. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

1788-1789. — Pièces de correspondance. — Suite de la correspondance avec M. Pescheloche, relative : à la côte de la Guépie; à l'état de situation des ponts de Marcillenc et d'Alzur; au mur de soutènement le long de la côte de Vieuzac, réclamé par les habitants de cette localité; à la nécessité d'un second conducteur; au quai de Villefranche, à la construction duquel on emploie un certain nombre de soldats; à la route de Lyon à Bordeaux par Villefranche, etc.; à celle de Villefranche à Montpellier par Rignac; à la partie de route de l'Albigeois en Auvergne, comprise entre la Guépie et la grande route de Villefranche à Najac; à la résiliation de l'adjudication du quai de Villefranche, demandée par l'entrepreneur Caylet, etc.

C. 1680. (Portefeuille.) — 39 brochures in-4°, 192 feuillets ; 3 cahiers grand in-4°, 72 feuillets ; 26 pièces (24 imprimées), papier ; 3 pièces, parchemin.

1780-1788. — Plusieurs exemplaires des lettres patentes portant règlement pour la perception des droits sur les boucheries dans la Généralité de Montauban, et de celles du 5 août 1786, ordonnant l'exécution des précédentes, nonobstant les modifications insérées en l'arrêt d'enregistrement desdites lettres par la Cour des aides de Montauban; — lettre à M. Necker et autres pièces relatives au même objet. — Autres lettres patentes concernant les cadastres des communautés trop allivrées de la Haute-Guienne. — Rapport, sans date, fait à la Commission intermédiaire par M. Victor Henry, sur les travaux entrepris pour la rectification de la répartition de la taille. — Compte de la dépense de 2,000 livres pour l'année 1786, applicable à ladite rectification : appointements de M. de Richeprey, 4,800 livres; de M. Deslongschamps, 1,800 livres, etc. — Arrêts du Conseil d'État, avec l'exécutoire, signé : Louis, relatifs au trop allivré de la Généralité. — Autre arrêt concernant la vérification des communautés surchargées.

C. 1681. (Portefeuille.) — 20 cahiers grand in-4°, 480 feuillets, papier.

1785-1789.—Pièces d'impositions.— États, par Élec-

tion, des communautés du Rouergue et du nombre de feux dont elles sont composées. L'Élection de Villefranche est composée de 220 communautés, qui comprennent 1,297 feux 12 bellugues 3/4. Celle de Millau est composée de 176 communautés, qui comprennent 1,234 feux. Celle de Rodez est composée de 300 communautés, qui comprennent 1,057 feux 78 bellugues 3/4. — Ce même portefeuille renferme d'autres états identiques, avec cette rubrique : Charges locales et ordonnances de créances. Notes manuscrites à côté du nom d'un certain nombre de communautés : Albiac-de-Comté, 1 feu 45 bellugues 2/4, 2 avril 1786, ordonnance de créance de M. l'intendant en faveur de M. François Mondou, collecteur en 1780, pour une somme de 10 livres 18 sous 10 deniers, etc. — La cité de Rodez comprenait 25 feux 70 bellugues; le bourg, 23 feux 68 bellugues; Villefranche, 76 feux 70 bellugues 3/4; Millau, 104 feux 15 bellugues; Espalion, 91 feux 27 bellugues 3/4; Saint-Affrique, 36 feux 94 bellugues 2/4.

C. 1682. (Portefeuille.) — 2 brochures in-4°, 24 feuillets; 24 cahiers in-4° et in-folio, 126 feuillets; 1 cahier in-4°, parchemin; 33 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1768-1789. — Pièces d'impositions. — Bordereau général des comptes des deux vingtièmes et 2 sous par livre du dixième de la Généralité de Montauban. — Règles à suivre par les communautés qui demandent des secours. — Notes relatives à la nécessité de rectifier la répartition des impositions. — Observations sur les fonds libres et sur ceux des dépenses variables et sur les charges locales. — Tableau justificatif de l'excès de l'imposition des vingtièmes dans la province de la Haute-Guienne. — Observations sur les arrêts du Conseil relatifs à la construction des prisons de Toulouse, à laquelle la province était tenue de contribuer. — États de distribution des sommes destinées au soulagement des communautés. — Lettre relative à la vérification des rôles. — Plusieurs mémoires concernant : l'utilité des communautés paroissiales ; les arrondissements des Élections, et l'inconvénient des désunions des communautés; le recouvrement des impositions; la vicomté de Turenne, sous le rapport de ses droits, franchises et immunités de tailles : la clôture et le règlement des comptes ; les fonds de charité; le trop allivré; les vingtièmes. — Ordonnance pour les contraintes. — Rapport sur les impositions de la Haute-Guienne. — Documents concernant les droits réservés. — Arrêts concernant les vingtièmes et le moins imposé. — Pièces touchant la capitation, parmi lesquelles figure la déclaration du Roi portant établissement de cet impôt.

C. 1683. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 104 feuillets; 235 pièces, papier.

1781-1790. — « Registres des ordonnances pour les régents ; » où l'on trouve, en outre du traitement de ces fonctionnaires, celui des maires, médecins, organistes, horlogers, secrétaires des communautés, etc. — « Villefranche. Le sieur Dissés, maire, 150 livres; le sieur Cotreau, organiste, 150 livres. » — « Najac. Jean-Baptiste Fabre, régent, 150 livres. » — « Lauzerte, Élection de Cahors. Maître Laurens Frontjoci, médecin, 150 livres. » — Pétitions pour pertes et dégrèvements d'impositions. Requête de messires Jacques Durban, trésorier de France, de Colom, chevalier de Saint-Louis, et noble Pierre de Garnissous, écuyer, touchant la surcharge excessive de la communauté de Montauban. Réclamation du sieur Dumas, de Montauban, chargé de l'approvisionnement de la Généralité en 1777 ; comptes ; mesures par lui prises pour prévenir les malheurs de la disette des grains, en 1770, dans le Haut-Quercy et le Rouergue. Requêtes : du vicomte de Montagu Favol, dont les propriétés avaient été endommagées par le débordement de la rivière d'Emboulas, par épizootie et ouragan; de M. Henri-Antoine Constans, avocat de Rodez ; de M. Brunet aîné, marchand de la même ville, à qui on avait volé plus de 12,000 livres ; de la communauté d'Arnac, dont les récoltes avaient été emportées par la grêle, le 15 mai 1789 ; de M. Niel, prieur-curé de Naves, victime de l'orage mêlé de grêle du 12 juillet 1789 ; des habitants de Dinas, Raynés, Lux, le Bourastel, La Semade et Lagal, communauté d'Ayssène, frappés par la grêle du 15 mai précédent, etc.

C. 1684. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-4° et in-folio, 112 feuillets; 170 pièces (2 imprimées), papier.

1781-1791. — Documents concernant l'emprunt de 1,500,000 livres. — Arrêt du Conseil d'État autorisant l'administration provinciale à choisir tels notaires qu'elle aviserait dans les villes de Toulouse, Montpellier, Cahors, Figeac, Villefranche, Millau, Rodez, etc. — État indicatif des créanciers de la province, du lieu où le payement devait être fait et du montant de leurs rentes : M. de Percz, conseiller au Parlement, Toulouse, 1,000 livres de rente ; le collége de Pélegry, Toulouse, 150 livres ; M. Malrieu, professeur de théologie au collége de Rodez, Rodez, 200 livres ; le chapitre de Roquemadour, Cahors, 50 livres, etc. — Bordereaux des ordonnances de l'intendant, concernant divers objets, tels que : l'acquisition et les réparations de l'hôtel de l'Intendance ; les travaux de charité ; les loge-

ments militaires ; les dotations des collèges, parmi lesquels figure celui de Saint-Martial, de Toulouse, substitué aux droits de l'Université de Cahors ; les gratifications des maîtres de poste ; les dépenses variables, pour cause d'incendie, orages, pensions, indemnités, etc. ; les pépinières, etc.

C. 1685. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-4° et in-folio, 123 feuillets ; 97 pièces (1 imprimée), papier.

1780-1787. — Cadastre. — Lettres patentes concernant les cadastres des communautés trop allivrées. — Rapport de la commission des cadastres, où il est traité de la levée des plans topographiques, du dessin, du calcul et de l'explication des plans, etc. — Rapport très-étendu sur les cadastres, à la fin duquel on trouve : un état des quatre-vingts communautés trop allivrées ; — les résultats des travaux faits dans les communautés dont la surchage est constatée, telles que celles de Sauveterre, arpentée et décrite par M. de Richeprey, Lintillac, par MM. de Richeprey et Dutriac, etc. On y trouve, en outre, la distribution du travail des ingénieurs géomètres pour plusieurs années, au nombre desquels figurent MM. Des Longschamps, Calmés, Henry, Andurand, Dissez, Lespinasse, Jalenques, Bonhomme, Calmés de Saint-Just, etc. — Documents relatifs à l'arrêt de la Cour des aides concernant le tarif général de l'allivrement des communautés de son ressort dans la Généralité de Montauban. — Mémoire tendant à maintenir l'ancien tarif général de 1669, et la réfaction des cadastres en la forme ordinaire, conformément à l'arrêt d'enregistrement des lettres patentes du 10 juin 1780. — Analyse de l'opération des cadastres. — Projet de réformer le cadastre en Languedoc. — Questionnaire dressé par M. de Richeprey. — Mandements pour salaires des indicateurs pour la vérification du trop allivré.

C. 1686. (Portefeuille.) — 17 cahiers in-4° et in-folio, 128 feuillets ; 1 brochure in-4°, 10 feuillets ; 95 pièces, papier.

1776-1789. — Commerce des vins. Édit du Roi concernant la liberté du commerce des vins. Observations de l'administration sur les lettres patentes du 24 novembre 1776. « Mémoire relatif aux droits qu'on reçoit sur les vins du Quercy et du Périgord à Paris. » Engorgement des vins de la Généralité de Guienne ; moyens d'y remédier. — Haras. Observations et propositions ultérieures sur les haras de la Haute-Guienne. Lettres à ce sujet. Mémoire à M. le marquis de Polignac, directeur général des haras du royaume. Visite des haras de la Généralité. — Industrie. Réclamations des manufacturiers et commerçants de Saint-Geniez. Mémoire présenté à Monseigneur l'évêque de Rodez sur les toiles fabriquées en Auvergne, Querci et Rouergue. — Mémoires et demandes des particuliers. Supplique à l'archevêque de Toulouse, premier ministre de Sa Majesté très-chrétienne, par Pierre-Thomas Casamea, libraire, dans le but d'obtenir un brevet de troisième imprimeur à Montauban. Mémoire au garde des sceaux par les officiers du Présidial et sénéchal de Rouergue séant à Villefranche. Le curé et les prêtres de Rieupeyroux demandent, pour des raisons de tranquillité publique, que la brigade de maréchaussée soit transférée ailleurs. — Copie de la lettre de M. le baron de Grant à M. le marquis de Ségur, en faveur du comte d'Ancelet. Réclamation de la communauté du Mas-Grenier contre les Bénédictins de cette localité. Demande de secours par dame Jacquette de Parcheval, épouse de noble Louis Castelbajac, qui avait perdu plus de cent bêtes à laine et deux paires de bœufs. Demandes formulées par : la famille Méjanes de Las Combettes ; Lanzac de Monlhauzi ; les propriétaires des verreries royales de Bordeaux et de la Guienne ; dame Jacotot, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Rodez, ensemble une lettre de son frère ; Jean de Sabatier de La Gardelle ; Thérèze-Joseph-Hippolyte d'Aldiguier ; Jean-Baptiste Parisse de Lhiaucourt ; Henri, frère de Henri de Richeprey, avec un mémoire de ce dernier ; les habitants de Lacroix-Barrez, au sujet de l'incendie d'une dixaine de maisons ; Louise-Charlotte-Suzanne de Gualy ; Boyer, prieur de Millau ; de Grandsaignes, entreposeur des tabacs à Millau ; Malmontet, directeur des postes à Millau ; madame de Préserville, née de Robert ; M. de Melville ; Jean-Baptiste Coste, de Campagnac ; Louis-Gabriel et François-Pie Périé frères, ex-jésuites ; Guillaume Kelly, ancien capitaine au régiment de Dillon ; Boudet, commis des finances ; Marguerite-Marthe-Alotte de Laubinière ; de Seuillet de Montégou ; Bouchet frères ; les Frères des écoles chrétiennes ; les habitants de Nant, au sujet de leur église ; les religieuses de la Visitation de Villefranche ; Niel, ancien maire de Figeac, etc. Copies de lettres écrites par M. Sadous, curé de Millau, le marquis de Berthier, madame d'Albignac, abbesse de l'abbaye de Millau, et mademoiselle Lapomarède, etc.

C. 1687. (Portefeuille.) — 20 cahiers in-4° et in-folio, 128 feuillets ; 44 pièces, papier.

1769-1789. — Délibérations des communautés de Gourdon, Mondenard, Lagarde, Saint-Avit, Lauzerte, etc., relatives à la séparation du Rouergue et du Querci. Lettres de Monseigneur et autres documents concernant la même affaire. — Délibérations des communautés de Ville-

longue, Brusque et Pont-de-Camarès, tendant à solliciter le rétablissement des anciens États particuliers de la province. — Projet de règlement sur le partage des communaux de la province; lettre de Necker à ce sujet. « Partage des communes dans le ressort du Parlement de Metz, commencé en 1769. » Cette pièce porte en marge : « excellente loi qui peut servir de base au meilleur système d'une société politique. » — Établissements de bienfaisance: mémoire sur les moyens de remédier à la mendicité dans la ville et dans le diocèse de Toulouse. — Projet d'une société philanthropique ou charitable. État des revenus des œuvres des pauvres malades et des pauvres honteux, érigées dans la confrérie des pénitents noirs de Toulouse. Pièces concernant l'aumône de Gaillac, l'hôpital de Sévérac, celui de Villefranche de Rouergue, le bureau de charité de cette ville et de Najac, les sœurs d'Aubin.

C. 1688. (Portefeuille.) — 30 cahiers in-4° et in-folio, 218 feuillets; 29 pièces (2 imprimées), papier.

1734-1789. — Discours pour la présentation et l'enregistrement à la commission de 1734 des lettres patentes qui commettent M. de Balainvilliers, intendant. — Les renseignements manquent. — Plaintes de Flagnac contre Livinhac. — Fêtes au sujet de la naissance du Dauphin. — Trois discours de l'évêque de Rodez au sein de l'administration provinciale. — Copie du mémoire sur les impôts présenté au Roi par Necker. — Difficultés entre la Cour des aides et la Commission intermédiaire. — Séparation de la communauté de Castelnau des paroisses de Saint-Vincent et de Saint-Anthal. — Mémoire relatif aux adjudications. — Mémoires de la Commission intermédiaire à M. de La Millière, au sujet des grandes routes. — Lettre relative aux lettres de cachet adressées aux intendants par M. de Breteuil, ministre. — Mémoire sur la traite foraine dans le Querci. — Observations à présenter au contrôleur général sur différents objets, tels que la taille, le vingtième rural et noble, la capitation, les grands chemins, la navigation, etc. — Canaux et fonds disponibles pour leur exécution; forêts et autres domaines à vendre ou à inféoder. — Mémoire du sieur Roubichon, concernant l'établissement d'une manufacture de bayettes. —État des objets d'utilité négligés sous l'admisnistration des intendants. — Plaintes de la communauté de Saint-Sernin, au sujet des impositions. — Affaires urgentes à traiter par l'administration provinciale. — Requête au Roi sur le quart de réserve du bois de Salles-Curan. — Mémoire présenté au président de l'administration sur la répartition des impôts et sur d'autres objets. — Considérations sur l'ordre judiciaire. — Mémoire sur la rédaction des clauses testamentaires. — Documents relatifs aux postes et messageries. — Mémoire important sur l'ouverture de la route de Lyon à Bordeaux. — Précis des opérations de l'administration provinciale. — Projet de règlement pour les travaux publics de la Haute-Guienne. — Observations : sur le rachat des offices municipaux des villes de la province; sur le traitement des membres de la Commission intermédiaire. — Hôtel de l'Intendance. — Copie de la réponse de M. Cavaignac à M. Reyniès sur l'administration de la ville de Gourdon, etc.

C. 1689. (Portefeuille.) — 14 cahiers in-4° et in-folio, 160 feuillets; 26 pièces, papier.

1614-1789. — Rapports de l'administration provinciale avec l'intendant; mémoire à ce sujet. — Précis des objets sur lesquels l'évêque de Rodez est prié de faire expliquer le ministre. — État des affaires transmises à l'intendant ou reçues de lui. — Observations : au sujet d'une ordonnance de l'intendant, non revêtue du visa de la Commission; — sur le projet de règlement concernant l'administration provinciale du Berri, conforme à celui du 8 septembre 1782, relatif à celle de la Haute-Guienne; — sur quelques dispositions du règlement. — Détail des objets à traiter pour la Haute-Guienne avec M. Anson. — États Généraux. Discours, sans nom d'auteur, où il est parlé de l'état de la France, de la nécessité des États et du soin à apporter dans le choix des députés. — Copie des lettres patentes relatives aux États Généraux de 1614. — État de dépense de l'assemblée du bailliage de Millau; de la sénéchaussée de Rodez; de la sénéchaussée de Villefranche. — Impositions faites par le sieur Devic, imprimeur à Rodez, au sujet des États Généraux.

C. 1690. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1781-1783. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième noble et rural de l'Élection de Rodez; lettres d'avis. — Le sieur de Nattes, de Villecomtal, degrévé de 6 livres 12 sous; le sieur de Girelde, de 18 livres; le sieur Monteil, de 36 livres; M. de Colombiès, de 120 livres; Lavernhe, de Rodez; les sieurs de Séguret et Moly, de 102 livres 14 sous; de Verdier de Cadillac, de 50 livres; le marquis de Teu ières, de 52 livres 15 sous; le sieur Valette, sous le nom de marquis de Vesins, de 80 livres; le sieur Cayron, de 292 livres; le baron de Roussi, de 16 livres, etc.

C. 1691. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1781-1783. — Ordonnances de décharges et modé-

rations sur la capitation noble et roturière de l'Élection de Rodez. — Contribuables modérés : les Sœurs unies du travail, de Pomairols ; le domestique du sieur de Lagarrigue ; les sieurs Besombes et Burguière, fermiers de la domerie de Bozouls ; le sieur Blanc, greffier au criminel, de la cité de Rodez ; Amans Dauban, de Villecomtal ; le sieur Galy, directeur des postes du bourg de Rodez ; Goudal de Curlande, dégrevé de 34 livres ; Marzials de Roquetaillade, de 9 livres, la dame de Vivier, veuve du sieur de Bonald, de 6 livres ; la demoiselle de Barrau de Fraissinous, de 1 livre ; le sieur de Rudelle, de 18 livres ; demoiselle Christine de Rabastens, de 9 livres, etc.

C. 1692. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1781-1783. — Lettres d'avis de décharges et modérations, adressées aux contribuables : — madame veuve Dièches ; M. Suquet ; M. Labit, procureur ; M. de Cussac ; M. Verlac, procureur ; George Loubet, maréchal ; Marin Devic ; Louis Brassat, marchand, tous de la cité de Rodez ; la veuve Vidal, dite Firmine ; M. Lamarque ; M. Costes, notaire, caissier de la recette ; M. François Goudal ; Jean-Antoine Cabantous, aubergiste, tous du bourg de Rodez ; M. François Besombes, d'Agen ; la veuve Roux, d'Agnac ; Marc Soulié, receveur des domaines d'Entraygues ; M. Perrin, d'Albin ; Joseph Reynes, d'Aissène-Labesse ; Catherine Rigal, « fille dévote, » et les sœurs de l'Union de Bénaven, etc. — A ce dossier est jointe la pétition du sieur Jean-Bruno Reyniès, conseiller au Présidial et procureur du Roi de la maréchaussée, à qui le bureau de la Commission intermédiaire accorde 18 livres de décharge.

C. 1693. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1782-1783. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième noble et roturier de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis aux contribuables. — Jacques Ayral, meunier du moulin des Besses, dégrevé de 13 livres 4 sous ; le sieur Patris de Cougousse, de 3 livres 9 sous ; M. Sadous, avocat, de 10 livres ; le sieur de Labro, seigneur de Montagnac, de 30 livres ; Joseph Anglade, de Banc-Anglars, de 60 livres ; le sieur Bastide Dalmayrac, gendarme, de 7 livres 3 sous ; madame Foulquier, épouse du sieur Boisse, de 12 livres 11 sous ; Ursule Forestier, de Las Tassières, de 6 livres ; François Taurines, ménager, de Milhas, de 7 livres ; Jérôme Delpech, bourgeois, de Taussac, de 10 livres, etc.

C. 1694. (Portefeuille.) — 209 pièces, papier.

1782-1783. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation noble et roturière de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — François-Nicolas d'Aubusson, de la cité de Rodez, dégrevé de 2 livres ; le sieur Fournié, maître de musique, de 6 livres ; Alexis Béteille, de la cité de Rodez, de 24 livres, suivant ordonnance de M. Meulan d'Ablois, intendant ; Bonnet, avocat, de 50 livres ; Bernard Maysonabe, chirurgien, de 6 livres ; M. Géniez, médecin, de 38 livres, suivant ordonnance de l'intendant ; Jean-Jacques Galy, de 28 livres 13 sous ; Jean Soulenq, de Brommat, de 33 livres ; le sieur Tayac, prêtre, de Castelpers, de 15 livres ; la veuve Cerès et son fils, d'Espessergues, de 5 livres ; demoiselle Prévinquières, de la communauté de Jean Pétiot, de 18 livres, etc.

C. 1695. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième noble et roturier de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Le sieur de Girels, de Lacassagne, dégrevé de 26 livres 2 sous ; Fleuret Conquet, de Genebrières, de 18 livres ; les paroissiens de Villecomtal, de 400 livres ; le sieur de Lapanouse, de 100 livres ; le sieur Verdier de Marcilhac, du Mur-de-Barrez, de 114 livres 19 sous 9 deniers ; Pierre-Grégoire, de Lacalm, de 5 livres ; Joseph-Raymond de Bonald, de 30 livres ; le baron de Roussi, de 22 livres 16 sous 4 deniers ; le sieur de Saint-Rome de Coudols, de 100 livres ; Antoine-Joseph Mazars, de Cassagnes-Comtaux, de 50 livres ; le sieur Jouéry, de 30 livres ; le sieur Antoine Vernhes, de Castelpers, de 24 livres, etc.

C. 1696. (Portefeuille.) — 299 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations de la capitation roturière de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Demoiselle Marthe de Planard, dégrevée de 7 livres ; le sieur Prévinquières, chirurgien d'Entraygues, de 12 livres ; le sieur Fulchrand Capoulade, fermier du domaine de Neuvéglise, de 24 livres ; Jean-Pierre Murat, d'Aubin, de 12 livres ; Jean-Baptiste Charrié, de la communauté d'Aurelle, de 21 livres ; les syndics de la Chartreuse de Rodez, pour les domestiques du domaine, de 14 livres 10 sous ; Gaspard Besombes, de la communauté de Bozouls, de 8 livres ; le sieur Jean Soulenq, garde-étalon, de 33 livres ; Jean Austrui, vigneron et milicien, de la communauté de Bruéjouls, de 5 livres ; demoiselle Marie-Jeanne de Roquefeuil, veuve du sieur Jean Vaïsse, de 12 livres ; le sieur Ayral Du Bourg, 26 livres ; le bouvier de M. Pierre Girou, prêtre, de 10 livres ; le sieur Domergue aîné, d'Estaing, de 18 livres, etc.

C. 1697. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1783. — Lettres d'avis pour les modérations accordées sur la capitation noble de l'Élection de Rodez : — M. de Védelly, à Trémouilles ; les enfants du sieur Michaud de Veyrières ; M. de Girels, à Ségur ; Méjanès de Veillac, à Saint-Georges ; de Labessière, à Rodelle ; Dubesset de Trébas, à Rignac ; Dourdou de Pierrefiche, au Mur-de-Barrez ; Belmont de Malcor ; de Labro de Montagnac, à Montrozier ; de Roquefeuil d'Ambert et son fils, à Montpeyroux ; Christine de Rabastens et les demoiselles ses sœurs, à Lédergues, etc. — Lettres d'avis pour les modérations de la capitation des employés aux fermes : M. Trepsac, entreposeur de tabac à Rodez ; M. Monseignat, commis au contrôle et receveur de la Chambre à sel à Rodez. — Lettres d'avis pour les modérations de la capitation des officiers de justice : M. de Bussy, à Rodez ; M. Amiel, greffier ; M. Lagorrée, conseiller ; M. Dièche, lieutenant ; M. Bonal, président ; MM. Bessières et Lavernhe, avocats du Roi ; MM. Villaret, Planard, Gaffuel, Bancarel, Azémar, conseillers ; Pons Dalon, lieutenant de robe courte ; Enjalran, lieutenant criminel, etc.

C. 1698. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

1784-1785. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Antoine Gondal, dit Neyrolles, du village du Mas, dégrevé de 8 livres ; le sieur de Villaret, de 7 livres ; le sieur Pierre Plombat, notaire de Saint-Geniez, de 10 livres ; Joseph Lucadou, de Couesques, de 10 livres ; Louis de Lagarrigue, de 25 livres ; Pierre Fromen, d'Huparlac, de 25 livres ; Grégoire Des Gardies, de 120 livres ; Étienne-François Rigal, avocat, de 15 livres 1 sou 2 deniers, etc. — Lettres d'avis d'ordonnances de décharges sur la capitation noble, adressées aux suivants : Lessan, sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Rodez ; Bodet, procureur du Roi ; Sicard, conseiller ; Dièche, lieutenant ; Bessière, avocat du Roi ; Boisse, procureur du Roi ; Planard, conseiller, dégrevé de 136 livres 11 sous ; Dijols, conseiller, de même somme ; Bancarel, de 151 livres 9 sous 1 denier ; Julien, de 136 livres ; Delauro fils, lieutenant principal honoraire, de 189 livres 6 sous 8 deniers ; Solenet-Laval, chevalier d'honneur, de 112 livres 11 sous ; Baldit, assesseur civil et criminel, de 145 livres 13 sous, etc. — Quittances des contribuables dégrevés au bas des lettres d'avis.

C. 1699. (Portefeuille.) — 290 pièces, papier.

1784-1785. — Ordonnances de décharges sur la capitation de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : Jean-Guilhem Verdié, bourgeois, sous le nom de demoiselle Antoinette Aymar, son épouse, dégrevé de 48 livres ; Marie Cantagrel, veuve de François Azémar, de 30 livres ; François Vernhes, milicien, de 12 livres ; Joseph Soulié, domestique de M. de Malcville, de 7 livres ; le sieur Azémar, bourgeois, de 18 livres ; le sieur Jean de Lapersonne, de Saint-Martin, de 20 livres ; M. Jean Rivié, avocat de Saint-Geniez, de 40 livres ; Jean-François Dubruel, juge, de 10 livres ; Blaise de Cadillac, du Mur-de-Barrez, de 10 livres ; Laqueilhe, avocat, de 13 livres ; Jean de Louvrier, du village de Lacombe, près Montazic, de 18 livres ; le sieur Monestié, avocat, subdélégué, de Lassouts, de 66 livres 5 sous ; Jean Bru, des Canabières, de 11 livres, etc.

C. 1700. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Le sieur Perrin, d'Aubin, dégrevé de 43 livres 12 sous 9 deniers ; de Chazelles de Beauregard, de 30 livres ; Bastide Des Brunes, de 28 livres 16 sous 3 deniers ; le sieur Jean-Joseph Persegol, de 50 livres 4 sous ; Privat aîné, de 60 livres ; Régis de Fajolle, de 20 livres ; Itié, seigneur de la terre de Camboularet, de 50 livres ; dame de Gaujal, de Tholet, de 556 livres 15 sous 3 deniers ; Dauban, bourgeois, de Campuac, de 50 livres ; la veuve David, de Golinhac, de 1 livre ; le sieur Jean-Pierre Bertin, de 21 livres ; Pierre-Jean Carrière, de Broquiès, de 10 livres ; Joseph-Raymond de Bonald, maire de Rodez, de 12 livres, etc.

C. 1701. (Portefeuille.) — 173 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — La veuve Vaissade, dégrevée de 3 livres ; Louis Alboui, conducteur de la voiture de M. de Bussy, de 2 livres ; Benoît aîné, de Rodez, de 6 livres ; M. Lacroix, féodiste, de 19 livres ; M. Verlac, greffier de la maréchaussée, de 11 livres 14 sous ; M. Labit, commis de la recette, de 20 livres ; Joseph Cabrolié, portier du collége royal de Rodez, de 3 livres 3 sous ; M. Jouéry, lieutenant criminel honoraire, de 52 livres 16 sous 8 deniers ; Jean-Antoine Cabantous, aubergiste, de 15 livres ; le sieur Costes, commis à la recette, de 29 livres, etc.

C. 1702. (Portefeuille.) — 208 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modé-

rations sur la capitation roturière de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Mademoiselle Prévinquières, veuve du sieur Laurens, dégrevée de 10 livres ; Pierre-Jean Isard, de 12 livres ; Jean Bouscary, de Navech, de 8 livres ; Valentin Valentin, dit Pechberty, de 6 livres ; Jean-Antoine Nozeran, de 7 livres; Jean-Pierre Salvan, de 6 livres ; Jacques Deltour, du village de Labit, de 15 livres ; François Manhe, de 10 livres ; Jean-Pierre Quarante, de 15 livres ; Baptiste Courthial, de 14 livres ; Jacques Charrier, laboureur, de 8 livres ; George Rieu, de Lagarrigue-Haute, de 3 livres ; Antoine Dauban, de la communauté de Laparra, de 12 livres, etc — Quittances des contribuables au bas des lettres d'avis.

C. 1703. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1785-1786. — Lettres d'avis des décharges et modérations sur la capitation de la noblesse, des privilégiés et des gens de justice de l'Élection de Rodez. — Mademoiselle de Veyrières et M. de Veyrières cadet, dégrevés de 12 livres 15 sous 2 deniers; l'abbé de Tullier, faisant pour le marquis de Tullier, son frère; Goudal de Curlande, de 18 livres ; Patris de Cougousse, de 13 livres ; le sieur Delon aîné, ancien capitaine au régiment de Berri, de 21 livres ; le sieur Delon, capitaine au régiment de Béarn, de 10 livres; Méjanès de Cabanes; Moly, ancien capitoul ; Moly de Billorgues ; de Saunhac ; Gaston père, ancien capitoul; Gaston de Polier fils; de Nattes de Villecomtal ; Viguier de Grun ; madame de Viviès, veuve de Bonald ; Balsa, ancien secrétaire du Roi ; Dalichous, ancien capitaine ; Duclos, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du Roi; MM. Albenque, Latieule et Blanchis, anciens gardes-étalons à Montrozier ; Pons d'Alon, lieutenant de robe courte; Gaffuel, conseiller, etc. — Quittances des contribuables au bas des lettres d'avis

C. 1704. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Guillaume Solinhac, du village de la Boulesq, dégrevé de 6 livres; Antoine Cayzac, du village de Laplaigne, en la communauté de Pomayrols, de 10 livres ; Henri Carrière, de Falguières, de 5 livres ; Jean-Baptiste Deltour, dit Baron, de 5 livres ; Antoine Vayssier, du village de Lavayssière, de 3 livres ; Antoine Vayres, fermier de mademoiselle Fualdès, de 8 livres ; M. Guirbaldy, conseiller honoraire au sénéchal et présidial de Villefranche, de 193 livres 14 sous 10 deniers; François Bernardin de Cougousse, de 3 livres; Jean Massol, de Fabreguettes, de 18 livres 5 sous 1 denier , Alexandre Guieisse, bourgeois, de 40 livres, etc. — Ordonnances de décharges sur la capitation de ladite Élection. — MM. de La Bessière, Viguier d'Espeyrac, Vialar d'Espinous, Dalichous, ancien capitaine, de Lagarrigue, Marzial de Roquetaillade, etc., figurent parmi les contribuables dégrevés.

C. 1705. (Portefeuille) — 164 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Rodez; lettres d'avis. — François Bousquet, d'Estaing, dégrevé de 6 livres ; Pierre Caubel, de la communauté de Flavin, de 5 livres; Pierre Delouvrier, de Florentin, de 6 livres; Barthélemi Rudelle, de la communauté de Glandières, de 4 livres; Jean Talon, de Saint-Geniez, de 2 livres ; François Rigal, avocat, de 6 livres ; Jean-Louis Velpellier, de 15 livres; le sieur Prévinquières, d'Entraygues, de 24 livres ; demoiselle Flaugergues, veuve de M. Alary, avocat, de 24 livres; le sieur Perrin de Viviès, de 50 livres ; Martin Cayla, milicien, de 12 livres, etc. — Quittances au bas des lettres d'avis. — États d'insolvables : « communauté du bourg (de Rodez). Gombert, fermier du foulon des Attizals, doit 2 livres 7 sous 9 deniers ; est décédé et n'a laissé qu'une femme infirme, » etc.

C. 1706. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Rodez ; lettres d'avis. — Ordonnances en faveur de : Antoine Miquel ; Jérôme Delpuech, bourgeois, de Taussac ; Guilhem Verdier ; François Vidal, de Viarouge ; Jean Malaterre, de Baguet, paroisse d'Ampiac, exempté, comme ayant servi en qualité de soldat provincial, suivant le certificat délivré pour tenir lieu de congé absolu, par M. de Trimond, intendant ; François Raynal, de Cadairac ; Étienne Bonnaterre, tondeur de draps ; Jean Aleman, tisserand ; Étienne-Robert Pons, avocat ; Guillaume-Privat Benoit, juge royal de Saint-Geniez, dégrevé de 60 livres, etc.

C. 1707. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1781-1782. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième de l'Élection de Villefranche. — Le sieur de Renaldis, dégrevé de 62 livres ; Antoine Lortal, de 2 livres 15 sous ; le sieur Cavaignac, de la communauté de Teulières, de 16 livres ; demoiselle Lavelle, veuve de Claude Dagen, de 18 livres ; le sieur Saint-Clair, médecin, de 10 livres ; Jean-Pierre Bories, de 9 livres ; demoiselle

Marie-Jeanne Carnejac, veuve du sieur Rolland, de 18 livres; le sieur de La Rafinie, curé de La Salvetat, de 13 livres 10 sous 11 deniers; le sieur de Roux, pour le sieur Rey de Saint-Géry, de 69 livres 4 sous 10 deniers; M. Brunet, de la communauté de Privezac, de 104 livres 10 sous; le sieur de Malartic, de 46 livres 9 sous; le sieur Granier, de la communauté de Veuzac, de 85 livres 6 sous 8 deniers, etc.

C. 1708. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1781-1782. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche. — Le sieur Touron, avocat, de la communauté de Saint-Antonin, dégrevé de 6 livres; Valette, receveur de la Chambre à sel, de 18 livres; M. Pomiès, subdélégué, de 11 livres; Guillaume Blanchard, cuisinier, de 4 livres; Bergon, notaire, de 20 livres; le sieur Ricome, procureur du Roi, de 12 livres; le sieur Maritan, de 6 livres; Antoine Gil, de Najac, de 3 livres; Ricard, avocat, de Moyrazès, de 10 livres; Solages, de Marmon, de 6 livres; demoiselle Marquizeau, de Lunac, de 9 livres; demoiselle Carrendié, du four de Sanvença, de 4 livres; Antoine Montagne, de Calcommier, de 8 livres, etc. — Quittances des dégrevés.

C. 1709. (Portefeuille.) — 190 pièces, papier.

1782-1783. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes et la capitation de l'Élection de Villefranche. — M. de Bouillac, dégrevé de 30 livres; le sieur Castanet de Cambairac, de 84 livres 19 sous 5 deniers; M. Roux, trésorier de France, de 64 livres; dame d'Albin de Valzergues, de 100 livres; M. Robert de Fraissinet, de 6 livres 2 sous; le sieur de Rozet, chevalier de Lagarde, de 30 livres; madame de Marsa, de 33 livres; le sieur Brunet de Palhiès, de 104 livres 10 sous; le sieur Lobinhes, avocat, de 10 livres; le sieur de Colonges, de 18 livres; le sieur de Lacassagne, de 9 livres; André Saint-Affre, brassier, de 4 livres; le sieur de Laraussie, de Bez, de 30 livres; Louis Donnadieu, de 24 livres; les demoiselles Bernabé, de 9 livres 17 sous 1 denier; Delpech, médecin, de 16 livres; Roubières, notaire, de 19 livres; Trésières, notaire, de 30 livres; Louis Astruc, marchand apothicaire, de 24 livres, etc.

C. 1710. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Villefranche. — Le sieur Janson, dégrevé de 15 livres; Cardaillac, avocat, de 18 livres; Dubruel aîné, de 30 livres; Antoine Alaux, bourgeois d'Arcagnac, de 12 livres; de Montville de Laroque père et fils, de 50 livres; Louis Gineste, ancien notaire de Villefranche, de 20 livres; la communauté de Goutrens, de 100 livres; les habitants de Labastide-Nantel, de 80 livres; Antoine Bors, fermier du domaine d'Elves, de 17 livres; Balza Du Cayla, de 205 livres 7 sous 4 deniers; Dubruel, juge mage, de 52 livres 16 sous; Dassier de Tanus, de 18 livres; le sieur de Puel, vicomte de Parlan, de 24 livres; Duffau, seigneur de Saint-Antin, de 400 livres, etc.

C. 1711. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche. — Demoiselle Roucoule, dégrevée de 5 livres; le sieur Charles Obscur, consul, de 30 livres; Vidal, chirurgien, de 9 livres; Bonhomme, chirurgien, de 4 livres; Devèze, avocat, de 18 livres; Jean-François-Bruno Bernad, avocat, de 5 livres; les demoiselles de Bourran, de 34 livres; le sieur Lamouroux, apothicaire, de 13 livres; dame Alary, veuve de M. Bernad, visiteur des gabelles, de 24 livres; le sieur Cornac, avocat, de 30 livres; le sieur Villary, pâtissier, de 3 livres; le sieur Védeilhé, imprimeur, de 12 livres; le sieur Mouly, procureur, de 12 livres; le sieur Rispal, marchand, de 40 livres; Palangier, commis à la recette, de 12 livres, ete. — Requête du sieur Alexandre Voillerault de Chassigni, capitaine général des fermes du Roi, en décharge de la capitation.

C. 1712. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

1784-1785. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes et la capitation de l'Élection de Villefranche. — Le sieur Guizet, de la communauté de Béteille, dégrevé de 3 livres 16 sous 1 denier de vingtième noble; demoiselle Combrès, veuve du sieur Delpont, de 8 livres 15 sous; M. de Cambairac, de 30 livres; Laurent Imbert, marchand, de 21 livres; le sieur Mazenq, de la communauté de Castelnau-Peyralès, de 354 livres 5 sous 1 denier; le sieur Mazars, avocat, de 51 livres 14 sous 5 deniers; la communauté de Feneyrols, de 15 livres 18 sous 10 deniers; le sieur André Guibert, de 6 livres 17 sous; Jean Cousteaux, laboureur, de 50 livres 4 sous, etc. — François Hot, huissier, de la communauté de Villefranche, dégrevé de 30 livres de capitation; le sieur Durand, marchand, de 40 livres; les sieurs Dufau père et fils, de 30 livres; le sieur Bonhomme, chirurgien, de 8 livres; François Delpech, greffier du siége de la maréchaus-

sée, de 12 livres ; le sieur Cotrau, organiste, de 6 livres 11 sous 5 deniers ; François Lajonc Levasseur, sculpteur, de 5 livres, etc.

C. 1713. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième noble de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Louis de Barrasc, habitant sur son domaine de la Rainie, dégrevé de 15 livres 4 sous 3 deniers; Robert de Fraissinet, de 9 livres; Alexis Ricous, de la communauté de Najac, de 26 livres 13 sous 4 deniers ; le sieur de Malartic, de 62 livres 13 sous; le sieur Dufau de La Salabertie, de 13 livres 6 sous 3 deniers ; Pierre Rouziès, laboureur, de 22 livres 16 sous 4 deniers; Guillaume Abric, conseiller au Présidial de Villefranche, de 4 livres 5 sous 2 deniers ; le sieur Monteil, receveur des décimes, de 6 livres 8 sous; M. de Granier, de 123 livres 13 sous 9 deniers, etc.

C. 1714. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Joseph Teysseyre, brassier, de Foissac, dégrevé de 5 livres ; Pierre Bergon, de 8 livres; Antoine Cadillac, de Ginals, de 15 livres; Antoine Higoutou, de Glassac, de 1 livre; Jean Douziech, de Gramont, de 12 livres; Pierre Marty, meunier, de Labastide-Capdenac, de 15 livres; Antoine Espinasse, de 4 livres; Pierre Vaur, de Lapeyrieyre, de 21 livres ; Hugues Viguier, de Lanuéjols, de 15 livres; Joseph Boyer, de Longueserre, de 14 livres; Blaize Mazenc, laboureur, de Limayrac, de 5 livres, etc.

C. 1715. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Jean-Baptiste Fontanier, de Noailhac, dégrevé de 8 livres ; Guillaume Chabert, de Peyrusse, de 4 livres; Guillaume Mestre, laboureur, de Privezac, de 10 livres ; George Pourcel, dudit lieu, de 8 livres; Thérèse Regourt, veuve Bénaben, de 8 livres; le sieur Barnabé, avocat de Sauveterre, de 10 livres; le sieur Jean-Antoine Mazières, de 4 livres; M. Pomiès, subdélégué, de Saint-Antonin, de 114 livres ; le sieur Bromet, avocat dudit Saint-Antonin, de 17 livres; Jean Costes, de Saint-Igest, de 9 livres ; le sieur Jean-Baptiste Laborie, de Saint-Loup, de 8 livres, etc.

C. 1716. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — L'hôpital de Villefranche, dégrevé de 2 livres; le sieur Antoine Lasjunies, de 10 livres; André Barsagol du village de Tournelon, de 9 livres ; Jean Théron, dit Aymar, de 15 livres; Guillaume Jonquières, du village del Batut, de 10 livres ; encore l'hôpital de Villefranche, de 53 livres ; Charles Marty, de Bérals, de 6 livres ; le sieur Bromet, de 60 livres ; le sieur Dalmas, conseiller au Présidial de Villefranche, de 8 livres ; le sieur Fourgous, conseiller à l'Élection, de 50 livres, etc.

C. 1717. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Parmi les personnes dégrevées figurent : Pierre Dangles ; la veuve Pezet; François Vinel; le sieur Garrigues, bourgeois de Labastide-l'Évêque; Louis Calvignac; le sieur Cardaillac ; le sieur Delpech, médecin ; Jean Rouquet, maçon ; madame veuve Toussaint ; le sieur Mercier, apothicaire; la demoiselle Carrié ; le sieur Breil, huissier; Déléris, notaire; Simon Loupias, bourgeois; les sieurs Fricou; Pierre Lagarrigues ; Pierre Gayrard ; Louis Carles ; Jean Sudre ; Jean Sirven ; Antoine Debar ; Antoine Calvignac, etc.

C. 1718. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : le sieur Lala, notaire ; les sieurs Trézières père et fils ; Marie Mazières, veuve de Jean Rivière ; les sieurs Dufau père et fils; Jean-Joseph-Étienne-Marie Soulié, avocat; Cantorel, ancien procureur ; Jean Bach, directeur des postes à Villefranche ; Fayret, marchand; Étienne Croizac aîné, commis au bureau de l'administration ; le sieur Cornac, féodiste ; mademoiselle Devèze; Guillaume-Alexis Fraissines, premier consul de Vilfranche; — le sieur de Lagarcie, le sieur Jean-Pierre Bibal, de la communauté de Castelnau-Peyralez, etc.

C. 1719. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Vilfranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : M. Pescheloche; le sieur Chassigny, receveur des droits réunis ; les sieurs

Fourgous, de Tayrac, conseillers à l'Élection; Borelly, lieutenant à ladite Élection; Couderc, procureur du Roi honoraire; « celui qui sera pourvu de l'office de M. Bourran, conseiller; » le sieur Alibert, conseiller; Cardonnel, lieutenant principal; le sieur Cadrès, président; de Pomairol, président; de Rouget; de Fleyres de Camboulan fils; le sieur Dupin de Saint-André; la dame de Berry, veuve du sieur Lestang de Saint-Mary; le comte de Lastic Saint-Jal; la veuve et les enfants du sieur de Montarnal; le sieur Lez de Gros de Puechrodil, etc.

C. 1720. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Antoine Debar, dégrevé de 16 livres; Pierre Falipou, de 15 livres; Antoine Carlés, de Bar et Bors, de 14 livres; Pierre Dellhaux, de Béteille, de 12 livres; Jean-Pierre Arnal, de 10 livres; Joseph Raynal, serrurier, de Bouillac, soldat à la décharge de la communauté d'Aubin, de 12 livres; le sieur At de Fraissinet, de Cabanès, près Sauveterre, de 12 livres; Pierre Andrieu, de Cassanus, de 10 livres; Joseph Fraisse, de Castelnau-Peyralès, de 30 livres; Marianne Vabre, veuve de Jean Vergnes, de 14 livres, etc.

C. 1721. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Les dégrevés sont : Pierre Cransac, de Crespin; Jean-Antoine Lacombe, de Druilhe; Jean Colonges, dit Fleury, d'Elbes; François Béteille, d'Espinassoles; Pierre Bès, charpentier, de Fenayrols; le sieur Gasquet, de Flauzins; Antoine Cadillac, Antoine Alliès et Pierre Besse, de Ginals; Antoine Bonnet, de Ginouillac; Antoine Laporte, Louis Dandurand, Jacques Geniez et Jean Blanc, de Gramont, etc.

C. 1722. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : Laurens Delmas, Amans Falière, le sieur Ricard, Guillaume Garrigues, Joseph Mazras, Guillaume Geniès, le sieur Pierre Gaffard, Pierre-Jean Boutonnet et Pierre Guibert, de la communauté de Moyrasès; Pierre Andrieu, aubergiste de la barraque de Vors; le sieur Raymond Granier et Jean Julia, de Najac; Pierre Imbert, de Naucelle; Jean-Pierre Farjou et Louis Boutonnet, de Najac, etc.

C. 1723. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : Gérard Amouroux pour 9 livres; Charles Marty, pour 12 livres; Bernard Solinhac, de Saint-Salvadou, pour 2 livres; Jean Lacoste, de Saint-Venza, pour 10 livres; maître Joseph Guibert, notaire de Tizac, pour 8 livres; Marie Costes, veuve Alcouffe, de la communauté de Vabres et Tizac, pour 10 livres; Joseph Darro, de Vailhourles, pour 13 livres; Antoine Mouly, de Villeneuve, pour 10 livres; le sieur Lajeunie, de la même communauté, pour 30 livres; Géraud Latapie, aubergiste, pour 6 livres, etc.

C. 1724. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Mademoiselle Millac, de la communauté de Villefranche, dégrevée de 13 livres; le sieur Delbès, négociant, de 23 livres; le sieur Astruc, apothicaire, de 24 livres; mademoiselle Langlade, de 23 livres; Fraisse, médecin, de 26 livres; le sieur Jérôme-Philippe Drulhe, négociant, de 19 livres; Louis Gaches cadet, orfévre, de 12 livres; le sieur Bonhomme, chirurgien, de 12 livres; le sieur Rispal, de 36 livres; Martin, chirurgien, de 14 livres; mademoiselle Lacassagne, de 6 livres; le sieur Delsescoux, de 17 livres; mademoiselle Gaillardy, de 12 livres, etc.

C. 1725. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième noble de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : Guillaume Soulié; demoiselle Combres, veuve du sieur Delport; Mathieu Boyer, de Cabanés; Castanet de Cambayrac, de 50 livres; M. Renaldis, de 60 livres; Cardonnel père; Alexis Ricous; Louis Ficat de Peyremorte; André Guibert; le sieur Bonnet, seigneur de Jalenques; les sieurs de La Rafinie et de Lagarcie; Louis de Barrasc; le sieur de Saint-André, de 30 livres; le sieur Brunet, baron de Privezac, de 147 livres 12 sous, etc.

C. 1726. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième rural de l'Élection de Villefranche; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : Jean Cadillac,

au lieu de Bernard, son père ; Jean Combettes, laboureur ; le sieur Scudier, marchand, de Villefranche ; Antoine Goudou, de Rodaviala ; François Dumoulin, laboureur, des Olières ; Simon Loupias, de La Trivale ; Jean Foulquier, de Mougens ; Jean Deléris, du Périé ; Charles Marty, des Berals ; François Malvy, dit Cardinet, tisserand ; Jean Rouquet, de La Févezie ; Joseph Gasquet, de Fouloubal ; Antoine Bergounhou, de La Méjanie ; François Blanc, de Laborie, etc.

C. 1727. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur le vingtième rural de l'Élection de Villefranche ; lettres d'avis. — Jean Mader, du village de La Taillette, dégrevé de 12 livres ; Guillaume Audhui, du village de Bostes, de 4 livres ; les paroissiens de Labastide-Nantel, de 60 livres ; Pierre Besse, de 4 livres ; Pierre Costes de Lascayrouses-Hautes, de 4 livres ; Bernard et Agnès Hujoulet, de 4 livres ; Jean Mouly, de Nègrefon, de 15 livres ; Guillaume Foissac, du Ga, de 6 livres ; M. Lobinhes, conseiller, de 15 livres ; Pierre Defieu, de La Baresquie, de 8 livres ; Jean Tardieu, de 8 livres ; Pierre Estibals, de Lasbinals, de 6 livres, etc.

C. 1728. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1789-1760. — Placets en modération d'impôts de l'Élection de Villefranche, présentés par : Jean Villiès, de Livignac ; la dame comtesse de Peyronenc Saint-Chamaran, dont le moulin et la chaussée de Marcenac furent dégradés par la débacle de janvier 1789 ; Joseph Marty, laboureur de La Guizardie, paroisse de Lescure, qui eut ses récoltes et ses châtaigniers emportés par le froid de la susdite année ; Antoine Blanquet, propriétaire du moulin du Parayre, qui fut emporté par le débordement du ruisseau de Jaoul ; Jean Saint-Amans, du village de Planèzes, pour perte d'un bœuf et de trois cochons ; Jean Cayron, de Carbouls, pour perte de trente-trois bêtes à laine ; Marie Cazals, veuve de Jean Gui, du village de La Roumevigne, pour dommages occasionnés par la grêle du 10 août 1788, et pour pertes de bestiaux et d'arbres ; Jean Jonquières, du Pouget, pour foin emporté par l'orage du 15 juin 1788, etc.

C. 1729. (Portefeuille.) — 169 pièces, papier.

1789-1790. — Placets en modération d'impôts de l'Élection de Villefranche, présentés par : Jean-Pierre Delrieu, du Gazet ; Jean Enjalran, de La Roque-Bouquiès ; Baptiste Fricou, du Pont-de-Cirou, dont les récoltes furent endommagées par la grêle du 10 août 1788, et celle du 11 août 1789 ; Jean Noailles, du village de Lainque ; Pierre Albouze, François Marty, Marianne Balsa, Louise Roumés, François Béteille et autres, de la paroisse d'Espinassole. — Procès-verbal des dégradations causées à cette paroisse par la susdite grêle du 11 août, dressé par François-Antoine-Joseph-Gaspard de Maritan, habitant de Naucelle, correspondant de l'administration provinciale de la Haute-Guyenne, etc.

C. 1730. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1789. — Placets en modération d'impôts de l'Élection de Villefranche, présentés par : Jacques Soulié ; Jean-Jacques Dévesy, du Pont-de-Tanus, qui perdit sa récolte de seigle par suite de la grêle du 15 mai 1789, et, de plus, trois cochons, trente moutons ou brebis, et dix agneaux emportés par la maladie contagieuse ; Pierre Cayssials, de La Bégonie, dont la maison fut incendiée ; François Bousquet, du Bosc-Sainte-Marie ; Amans Fraissinet, pour perte de bestiaux et dommages causés par le froid ou par l'ouragan du 23 avril 1789 ; Jean Bonnefoux, de La Borie-Haute ; Jean Cantarel, du village de Conquettes, pour perte de bestiaux par maladie contagieuse, et d'un mulet « de valeur de 150 livres, qui par un faux pas est succombé sous la charge » etc.

C. 1731. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 8 feuillets ; 130 pièces, papier.

1781-1783. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Millau. — Contribuables dégrevés : Étienne Mercier, de 14 livres ; messire Pierre de Longuiers, de 12 livres ; le sieur Paul Boyer, de 12 livres ; Jean Lafon, notaire, de 20 livres ; le sieur Dalbis, médecin, de 18 livres ; le sieur Descuret, de 30 livres ; Jacques Boyer, notaire, de 12 livres ; Mathieu Malmontet, de 10 livres ; Jean Nazon cadet, de 5 livres ; mademoiselle Artières, de 20 livres ; la dame Boyer, veuve du sieur Peyrot, et ses enfants, de 80 livres ; M. Cauron, médecin, de 12 livres ; M. Pelet, médecin, de 40 livres ; mademoiselle Jeanne Vaissière, de 5 livres 15 sous ; M. de Gissac, de 11 livres ; le sieur Antoine-Jean Pourquéry, de Peyrelade, de 40 livres ; M. de Vesins, de 100 livres ; M. de Curières, de 100 livres ; M. de Falgairettes, seigneur de Rebourguil, de 8 livres 5 sous, etc.

C. 1732. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 18 feuillets ; 194 pièces, papier.

1781-1783. — Ordonnances de décharges et modé-

rations sur la capitation de l'Élection de Millau. —Contribuables dégrevés : madame Boyer de La Rode, de 15 livres; le sieur d'Urre de Sanhes, de 80 livres; le sieur d'Izarn, chevalier de Saint-Louis, de 10 livres; le vicomte d'Albignac, de 20 livres; madame de Vitrac, veuve de M. Tauriac, et ses enfants, de 6 livres; le sieur Carbon Molenier, de 150 livres; la dame Valés, veuve de M. de Sanbucy de Miers, et ses enfants, de 18 livres; le sieur Grandsagne, entreposeur de tabac, à Millau, de 6 livres 11 sous; le sieur Prévost, négociant, de 15 livres; Amans Rozier, de 8 livres; Mathieu Canel, de 10 livres; Jean Albenque Lagardette, de 30 livres; mademoiselle Balzac, veuve du sieur Capelle, de Salles-Curan, de 8 livres; le sieur Géraud aîné, de Saint-Affrique, de 35 livres, etc.

C. 1733. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Millau. — Contribuables dégrevés sur le vingtième noble : Guiraud, procureur du Roi; Rozier, président de l'Élection; François-Victor Carrière, avocat, de Laspeires; de Vessac; de Roquetaillade; Pierre Lavit, de La Cresse; de Tauriac; Laur de Linars; Enguimbert Du Causse; de Pégueiroles; Nozier de Laval; Fajolle de La Ferrière; Dejean; de Sambucy de Miers; Birot; Louis Forestier; de Mostuéjouls; Julien de Roquetaillade; de Fabrègues, de Salgues; Dijols, de Vesins. — Les dégrevés sur le vingtième rural sont : le nommé Laffon, « conducteur de la voiture, » de la communauté de Montjaux; Jacques Issanchou, de La Beauguille; mademoiselle Jaoul Delpuech, demeurant à Montpellier; Carbonnier, de La Sudrerie; Fulchrand Graille, etc.

C. 1734. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation des nobles et des privilégiés de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés : M. de Bonald, seigneur du Monna; d'Izarn de Cornus fils; la dame Tessan, veuve du sieur Saubert; Tauriac Lavencas; de Carbon, lieutenant-colonel; Saint-Amant-Pinet père; Rech Saint-Amans fils; Julien de Pégueirolles, ancien président; de Thilorié; Cassan, ancien gendarme; Lappara de Salgues père, demeurant à Belmont; M. Corcoral de Masgranet; M. de Roquelaure; Gasc de La Gineste; Gasc de Crozes; de Montvallat; Vaissac; de Maillac; Sirven, lieutenant-principal; Sadous, lieutenant-criminel; Boussac, conseiller; Darassus de Lisle, procureur du Roi de la sénéchaussée; Ségui, avocat du Roi au Présidial de Montauban, etc.

C. 1735. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1783-1784. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Le sieur de Sarret, bailli, dégrevé de 44 livres; le sieur Lamarche, ancien contrôleur, de 10 livres; Pierre Boissonade, de 47 livres; M. Molenier Sapientis, de 40 livres; Jean-Jacques Carcenac, avocat, de Belmont, de 12 livres; Guillaume Galtier, de Touloupi, de 30 livres; le sieur Guérin Lescure, de 24 livres; le sieur Crébassa, contrôleur, de 150 livres; le sieur Sans, entrepreneur des ponts et chaussées, de 24 livres; Jean-Joseph Sotholin, de 19 livres; les sieurs Boscary frères, de 4 livres; le sieur Thomas Pons de Caylus, subdélégué, de 119 livres; mademoiselle Rosalie Devizot, de 12 livres; messire Barthélemy Robert, seigneur de Canillac, de 190 livres; Jean-Pierre Connes, du mas du Fraïsse, de 10 livres; Cirice Blanc, bourgeois de Gabriac, de 10 livres; Antoine Aldias, juge, de 20 livres; Simon-Jude Monestier, receveur des domaines à Laissac, de 55 livres, etc.

C. 1736. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1784-1785. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes et sur la capitation de la noblesse de l'Élection de Millau. — Contribuables dégrevés : Antoine Grousset; demoiselle Jeanne Vaissière, veuve Héraud; Étienne Mercier, féodiste; Dalbis, médecin; André Salvat, ancien fournier; Étienne-Marie Vernhet; M. de Cornus, dégrevé de 100 livres; le sieur de Tauriac; Laur, de Limars; de Pégueirolles, président, dégrevé de 150 livres; les consuls et collecteurs de Farreÿroles, sous le nom du sieur Nozier de Laval; le sieur Teulat de Sardières; la dame et les enfants du sieur Raymond Dufau; le sieur de Cabanous; le sieur de Montazet; mademoiselle de Mazerand; madame de Tourlon, veuve Millau, etc.

C. 1737. — (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1784-1785. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Jacques Carcenac, de la communauté de Belmont, dégrevé de 12 livres; le sieur Delamarche, ancien contrôleur, de 6 livres; M. Despradels d'Allaret, de 80 livres; Antoine Maury, de 12 livres; Pierre Boissonnade, caissier de la recette, de 47 livres; Jacques Malaval, de 5 livres; mademoiselle Baldoui et sa tante, de 18 livres le sieur Laurens Rynaldis, de 15 livres; le sieur Jean Loirette, hôte, de 50 livres; le sieur Jeanjean, aubergiste, de 27 livres; le sieur Andral, maître écrivain, de 10 livres;

le sieur Besset, bourgeois, de 5 livres; Jean Enjalbert, de Vendeloves, de 12 livres; Jacques-Philippe Fabre, de Veyrières, de 15 livres, etc.

C. 1738. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Les dégrevés sur les vingtièmes nobles sont: Antoine Gui; Guiraud; procureur du Roi; de Bonefoux; Rozier, président à l'Élection; Lavit de Lacresse; les héritiers Girou, de la communauté de Lapanouse-de-Sévérac, dégrevés de 240 livres; Bernard Durelle, de la communauté de Magrin; Lafajolle de La Ferrière, de la communauté de Marnhagues et Latour; le sieur Jean Persegol, de la communauté de Sévérac, dégrevé de 168 livres; le sieur Dauriac, de Saint-Rome-de-Tarn, de 40 livres; le sieur Affre de Saint-Rome, de 24 livres; le sieur André Mas, cultivateur de Segondy, de 7 livres 12 sous 2 deniers; le comte de Vesins, de 200 livres, etc.

C. 1739. (Portefeuille.) — 175 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — M. le comte de Vesins, commissaire de la noblesse, dégrevé de 60 livres; le sieur de Fonbonne, chevalier de Saint-Louis, de 2 livres 4 sous 6 deniers; M. de Neirac, de 48 livres sur 52 livres 6 sous 2 deniers de taxe; M. Dalingrin de Falgous, de 24 livres; Izarn de Méjanel, de 35 livres; madame Neirac, veuve de Frezals, de 15 livres sur 39 de taxe; le sieur de Frezals, capitaine au régiment provincial de Montauban, de 9 livres sur 15 de taxe; Boyer, de l'Élection, de 54 livres 14 sous sur 57 livres 6 deniers de taxe; le sieur Richard fils, conseiller, de 54 livres 14 sous sur 57 livres 6 deniers de taxe; Lafajolle de Combettes, de 110 livres 8 sous sur 114 livres 1 sou 1 denier de taxe; le sieur Bouron de La Roche, sous-ingénieur, de 13 livres sur 14 livres 7 sous de taxe; le sieur de Cabrières, receveur général des gabelles et receveur particulier du grenier à sel, à Espalion, de 106 livres sur 113 livres 19 sous 6 deniers de taxe, etc.

C. 1740. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Parmi les contribuables dégrevés figurent: Pierre Montrozier, pour 12 livres; Jean Falgayrou, pour 3 livres 3 sous 3 deniers; Jean Talon et Jean-Louis Palangié, marchand, pour 27 livres; Jean-Antoine Bessodes, pour 50 livres; les sieur Jérôme Hérail, Jean Molinié, avocat, Philippe-Laurens Monestier et Barthélemy Aymeric, procureur, de « Sévérac-le-Castel; » Bernard Calvet, « gendre de François Bru, » pour 6 livres; Jacques Teisseire, de Salles-Curan, pour 9 livres; Pierre Raynal, de la communauté de Puech-de-Nouguiès, désunie de Calmont-de-Plancatge, pour 7 livres, etc.

C. 1741. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Contribuables dégrevés: le sieur Guillaume Affayrous, de la communauté de Compeyre, dégrevé de 8 livres; mademoiselle Séguret, veuve du sieur Pons, de Castelnau de Pégueiroles, de 9 livres; Antoine Bou, de Camboulazet, de 8 livres; François Laviale, de 10 livres; Mathieu Rouve, du Pont-de-Camarès, de 27 livres; Jean-François Carcenac, avocat, de la communauté de Belmont, de 24 livres; le sieur Rousson, marchand, de 8 livres; Jean-Pierre Lauret, mégissier, de 12 livres; le sieur « Peirot de Gouzounes, » de 40 livres, etc. — Reçus des contribuables au bas des lettres d'avis.

C. 1742. (Portefeuille.) — 236 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur les vingtièmes de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — Parmi les dégrevés sur le vingtième noble figurent: le sieur Guillaume Sarlit de Laprade, pour 25 livres; l'abbé de Bonnefons, à la place du sieur de Tauriac, pour 7 livres 12 sous 2 deniers; Laur de Linars, acquéreur de M. de Vesins, pour 42 livres 10 sous 11 deniers; le sieur Sigaud, pour 10 livres; le sieur Antoine Rouquayrol, collecteur pour le président de Pégueiroles, pour 30 livres 8 sous 6 deniers; le sieur Molenier de Fabrègues, pour 8 livres 14 sous, sur une taxe de 13 livres 13 sous 11 deniers; M. Pons de Caylus, avocat, pour 38 livres 3 sous 4 deniers, montant de la taxe; le sieur François de Curières, pour 150 livres, sur une taxe de 290 livres 18 sous 2 deniers; le sieur Jacques Affre de Saint-Rome, pour 20 livres sur une taxe de 183 livres 15 sous 8 deniers, etc.

C. 1743. (Portefeuille.) — 197 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau; lettres d'avis. — M. de Carbon Ferrière fils, dégrevé de 50 livres sur 210 de taxe; MM Antoine père et fils, de

40 livres sur 100 de taxe ; mademoiselle de Prodéjac, née Jacquette de Reynes, de 30 livres sur 70 de taxe ; Pierre Aldebert, mégissier, de 10 livres sur 50 de taxe ; Pelet, gendre du sieur Flotard, de 12 livres sur 24 ; Jean-Pierre Labric, bourgeois, de 8 livres sur 18 ; André Vidal fils, milicien, de 2 livres ; Jean-Pierre Rivière, marchand, de Gagnac, de 10 livres ; Pierre Rodier, bourgeois, de Laclau, de 6 livres sur 42 livres 5 sous de taxe, etc.

C. 1744. (Portefeuille.) — 193 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation roturière de l'Élection de Millau ; lettres d'avis. — Pierre Bousquet, de la communauté de Saint-Juéry, dégrevé de 8 livres sur 19 ; Jean Valière, de Vors-de-Calmont, de 8 livres sur 25 ; Jean Vigroux, de Soulayrol, de 14 livres, montant de la taxe ; Guillaume Curbelier, de 3 livres, montant de la taxe. — Requête adressée par ledit Curbelier à nosseigneurs de l'administration provinciale, où il expose qu'il a servi pendant vingt et un ans dans le régiment du Roi, et qu'il doit jouir de l'exemption de la capitation accordée aux soldats invalides. — Autre requête de François Rous, valet au domaine de Rounnac, communauté de la Branque-Flavin, qui demande à être exempté de la capitation « comme ayant été fait milicien en 1779, » etc. — États de non-valeurs.

C. 1745. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1786-1787. — Ordonnances de décharges et modérations sur la capitation de la noblesse, des exempts et privilégiés, et des officiers de justice et employés aux fermes de l'Élection de Millau ; lettres d'avis. — Parmi les dégrevés figurent : Bourzes de Dourdou père ; Saint-Rome des Gardies ; madame Bonnefous de Gualy ; Gualy d'Auriac ; Rech de Saint-Amans ; madame Vibrac de Tauriac ; madame Guérin des Arènes, veuve du sieur Grandsaignes d'Hauterives ; le vicomte d'Albignac ; Durre de Sanhes ; Carbon Molenier ; Lavalette de Cornusson ; madame de Moré de Rességuier ; de Salgues, maréchal de camp ; Gasc de La Gineste, ancien procureur du Roi ; Bertin de Tourlan ; de Montvallat ; le marquis de Mostuéjouls ; le chevalier de Varroquier ; madame de Lascazes Prévinquières ; Lafajolle de Combettes, lieutenant ; Blanc, receveur des domaines du Roi, à Millau, etc. — Acquits des contribuables au bas des lettres d'avis.

C. 1746. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés d'Abbas, Agen, Albiac-de-Comté, Albiac-de-Montagne, Albignac désuni du Mur-de-Barrez, Almon, Alpuech, Altès, Alzonne, Amalric-de-Loupiac, Ambayrou, Ampiac, Anglars, Anglars-Saint-Jean, Annat et ses membres. — 9 livres au sonneur de cloches d'Abbas, pour ses gages d'une année ; — 10 livres de taille annuelle payée par la communauté d'Agen à l'abbesse du monastère ; — 3 livres de gage au valet consulaire d'Ajas ; — 6 livres « pour la faction du rôle de la taille de la communauté d'Alaux, » etc.

C. 1747. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés d'Arcanhac, Arjac, Arnac (Élection de Rodez), Arnac (Élection de Villefranche), Arssac et ses membres, Aures, Auriac, Authun désuni d'Estaing, Auzits, Ayrinhac, Ayssènes-Broquiès, Ayssènes-la-Besse, Ayssials-la-Garrigue, Ayssials de Montazic. — 8 livres pour les messes votives de la paroisse d'Arcanhac ; — 22 livres allouées aux consuls d'Arnac (Élection de Rodez), pour « le droit de collecte de la taille ; » — 3 livres au juge pour la réception du serment des consuls d'Arvieu ; — 3 livres 16 sous pour la taille annuelle due au seigneur de cette communauté, etc.

C. 1748. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Bagnars, Balaguier, Balza, Banc-Anglars, Banocres, Barry-Vigouroux, Bars désuni du Mur-de-Barrez, Batdour, Bédos et Bédettes, Bédos et Peyralbe, Bédrinettes, Bégon désuni de La Selve, Belmont, Belcastel, Belpech, Belregard. — 20 livres de gage aux consuls de Balaguier ; 6 livres au valet desdits consuls ; 17 livres pour la sonnerie des cloches et l'entretien de l'horloge ; 7 livres pour le droit « d'alvergue » ; — 14 livres pour les messes votives de la paroisse de Balza « suivant l'usage » ; — 2 livres 13 sous 4 deniers de rente annuelle due au seigneur de Sévérac par les habitants de Banc-Anglars. — 5 livres 1 sou de gage, payés au porteur du Mur-de-Barrez par la communauté de Bars. — 36 livres pour le loyer du curé de Belmont ; — 35 livres de gage au porteur des lettres de cette localité, etc.

C. 1749. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Bénaven, Bertholène, Berrièges, Bez, Bessodes-le-Sourd, Bessodes-

le-Viel, Bessuéjouls, Béteille, Blanc, Blauzac, Blauzac-la-Barthe. — 10 livres allouées au juge de Bénaven pour la réception du serment du consul. — Allocation de 7 livres aux « seigneurs de la Cour des aides pour la clôture des comptes. » — Frais de perception ou de collecte : 6 deniers par livre. — Vacations diverses pour les voyages à l'effet de faire vérifier les rôles par les bureaux compétents, etc.

C. 1750. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Bonal-de-Comps, Bonnefon désuni de Saint-Chély, Bonneviale désuni de La Selve, Bor-et-Bar, Bosc-de-Cadoulle, Brenguier-de-Comps, Brieu-Cantoynet, Briols, Boisse, Bournac, Boulois, Bouillac. — Allocation de 16 livres pour les messes votives ou les processions à Bor-et-Bar; 8 livres pour « le vœu fait par la communauté à Lavaur de Toulouse, y compris le voyage. » — Gages du valet des consuls de la communauté de Bosc-Cadoulle, 13 livres. — 100 livres d'honoraires aux régents des écoles de Briols.— Votes : de 250 livres par la communauté de Bournac, pour le chemin de Saint-Izaire à Vabres ; de 75 livres pour le régent des écoles ; de 18 livres pour les « gages des consuls, » etc.

C. 1751. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Bournazel, Boussac, Bouzignac, Bozouls, Briounes, Brommat désuni du Mur-de-Barrez, Bromme, Broquiès, Brousse, Bruéjouls, Brusque, Bussac, Buzeins. — Vote de 13 livres par la communauté de Bournazel pour les « treize messes de grâce. » — Vote de 6 livres par celle de Boussac « pour le bonnet des consuls, suivant l'usage. » — 30 livres de salaire au valet des consuls de la communauté de Bozouls ; 60 livres pour le droit de chaperon des trois consuls ; 9 livres pour un service célébré par les prêtres de Bozouls ; 30 livres « pour le louage de l'appartement pour tenir les assemblées, pour le bois, chandelle ou ustensile pendant l'année ; » 986 livres « pour l'albergue due au Roi » ; 300 livres « pour la continuation du procès pendant au Grand-Conseil au sujet du terroir du lac d'Aboul ; » 8 livres pour la réparation « inévitable du clocher de Bozoul, chef-lieu, qui tombe en vétusté, » etc.

C. 1752. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Cabanes Cabanès, Cabrespines (Élection de Rodez), Cabrespines (Élection de Villefranche), Cadour, Caissials, Calcomier, Caméjane, Calmels-et-le-Viala, Calmont-de-Plancatge, Calzins, Camboulan, Camboulas, Campagnac, Canals-et-Sorgue, Canet-Camboulas, Canet-d'Olt désuni de Saint-Geniez. — La paroisse et communauté de Cabanes s'impose 60 livres pour le vœu fait en l'honneur de Saint-Louis. — Celle de Cabanès s'impose 9 livres pour l'honoraire des treize messes ; plus 12 livres pour faire faire une nouvelle brevette. — Celle de Cabrespines (Élection de Rodez) vote 6 livres en faveur du consul, pour le « port du chaperon, suivant l'usage et anciennes coutumes. » — Celle de Calcomier s'impose 3 livres pour le cierge pascal, etc.

C. 1753. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Canet-Saint-Jean, Cantagrel et ses membres, Cantobre, Caplongue, désuni de Salmiech, Cardaillac, Carrandier, Carcenac-Salmiech, Carcénac-Saint-Alary, Cassahnes-Bégonhès, Cassagnes-Comtaux, Cassagnettes, Cassanus, Cassarou-les-Aumières, Castan, Castelpers désuni de Lédergues, Cassuéjouls-d'Estaing, Cassuéjouls-de-Cat. — La communauté de Caplongue s'impose 15 livres pour les frais imprévus. — Celle de Cardaillac, 30 livres pour l'intérêt dû à M. de Boutaric, président. — Celle de Carrandier alloue 10 livres aux consuls, pour les indemniser des fréquents voyages à faire à la recette. — Celle de Cassagnes-Bégonhès vote 15 livres pour celui qui monte l'horloge, et 12 livres 5 sous pour « le loyer ou autres charges de la maison curiale, » etc.

C. 1754. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Castanet, Castelmus, Castelnau-Peyralès, Castelnau-de-Mandailles, Castelnau-de-Pégueiroles, Cathière désuni de Lédergues, Cayrol-Bonneval, Cayrac-Bouzignac, Caylux, Causse désuni de Cabrespines, Causse-d'Is-Bonnecombe, Causse-Sébazac, Causseviel, Ceignac, Ceyrac. — La communauté de Castanet s'impose 6 livres « pour faire dépaître les bestiaux ; » plus 6 livres pour l'honoraire de M. le curé au sujet de la procession de Monteils ; — celle de Castelmus, 10 livres pour la réparation de la fontaine ; — celle de Castelnau-de-Mandailles, 25 livres pour le « droit de taille seigneuriale ou toulte au seigneur marquis, » etc.

C. 1755. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Cénac, Centres, Clairvaux, Claunhac, Clausevignes, Clauzelles désuni d'Arvieu, Coudols, Cogulet désuni de Tholet, Colombiès, Combret (Élection de Villefranche), Combret (Élection de Millau), Combrouse, Compeyre, Compolibat, Compreignac. — Votes : de 3 livres par la communauté de Cénac, pour les messes votives; 500 livres pour la réparation du chemin de Villefranche à Cajarc; — de 16 livres par la communauté de Clairvaux, pour les messes votives; 4 livres pour les cierges des consuls; 60 livres pour la réparation de l'horloge; — de 50 livres par celle de Claunhac, pour l'achat de 60 quartons d'avoine et de « quatre paires de poule d'albergue due au Roi; » 11 sous pour acheter une livre de chandelles pour la nuit de Noël; — de 5 livres par celle de Clausevignes, pour les vœux de la communauté et la cire de l'œuvre, etc.

C. 1756. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Comps, Concourès, Condom-d'Aubrac, Connac, Conques, Conquettes, Cornus, Courbières, Coubisou et ses membres, Coupiac désuni de Peyrebrune, Coussergues, Creissel, Crespiaguet et ses membres, Crespin, Cros-Marcenac, Crouzillac, Cruéjouls, Curières, Cuzac et Ornes, Cussac désuni du Mur-de-Barrez. — Votes : de 11 livres par la communauté de Concourès, pour la taille annuelle due au seigneur; — de 60 livres par celle de Conques, pour le droit de chaperon en faveur des consuls, à raison de 15 livres chacun; 18 livres pour le logement du prédicateur de l'avent et du carême; 7 livres 16 sous pour les messes des vœux; — de 165 livres par celle de Cornues, pour les honoraires du régent des écoles, y compris « le louage de la chambre; » 110 livres pour les gages de la régente, compris 10 livres pour la chambre; 72 livres pour les honoraires du prédicateur; — de 150 livres par celle de Coupiac, pour les honoraires du régent des écoles; 9 livres « pour le droit seigneurial, suivant les titres; » — de 8 livres par celle de Coussergues, pour le droit de toulte ou taille annuelle due à M. Clauzel, seigneur dudit lieu; 2 livres pour les messes de fondation de la paroisse; — de 15 livres par celle de Creissel, pour les cierges du Saint-Sacrement; 150 livres pour le régent des écoles, etc.

C. 1757. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Dom-d'Aurenque, Dom-d'Aurières, Dom-Teyssières, Dours désuni d'Arvieu, Druelle, Drulhe (Élection de Millau), Drulhe (Élection de Villefranche), Durenque, Elbes, Engalenq, Ennous, Entraygues, Escandolières, Espalion, Esparrou et ses membres, Espessergues, Espeilhac, Espeyrac, Espinassoles, Espinous, Esplas, Estaing, Étienne-del-Ram. — Votes : de 18 livres par la communauté d'Elbes, « pour le luminaire du Saint-Sacrement; » 2 livres 4 sous pour la cire due au curé pour une grand'messe; — de 15 livres par la communauté d'Entraygues, pour les honoraires du prédicateur; 100 livres pour le régent des écoles; 2 livres pour le « belle (baile) du Saint-Esprit; » 60 livres pour le logement du prieur; — de 60 livres 8 sous 4 deniers par la communauté d'Espalion, « pour les gages attribués à M. le maire, suivant les lettres patentes; » 33 livres 12 sous 6 deniers au lieutenant de maire, pour même droit et pour le même temps; 24 livres 3 sous 4 deniers à M. Coste, premier consul, pour le même temps; 40 livres pour le droit de chaperon, à M. le maire; 80 livres pour les chaperons des deux consuls; 50 livres pour les gages de M. Bezamat, secrétaire greffier; 15 livres de cire blanche pour le vœu fait à saint Joseph contre la contagion; 55 livres pour dépense de cire blanche et de poudre à tirer le jour de la Fête-Dieu et de Saint-Hilarion, patron de la paroisse; — de 76 livres par la communauté d'Estaing pour les gages du porteur, 100 livres pour deux chaperons et deux robes consulaires, etc.

C. 1758. (Portefeuille.) — 169 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Falguières désuni de Lédergues, Farrayroles, Farret, Favayroles, Feneyrols, Fijaguet-Boissière, Fijaguet-Rey, Firmy, Firmy-Claus, Firmy-Soubira, Flanhac-et-las-Camps, Flaujac désuni de Saint-Côme, Flavin et ses dépendances, Flauzins, Florentin, Foissac, Fontainous-et-Lagardelle, Forestas-de-Moret, Four-de-Sauvenza, Fraissinhes-Saint-Jean et ses membres, François-Cat, Frons. — Votes : de 3 livres par la communauté de Favayroles, pour la censive du four commun due au seigneur; — de 2 livres 10 sous par la communauté de Fijaguet-Boissière, pour les vœux de la communauté et la cire de l'œuvre; 35 livres pour le secondaire qui va dire la messe audit Fijaguet fêtes et dimanches; — de 3 livres 4 sous par la communauté de Flaujac, pour la cire du vœu, suivant l'usage; 3 livres 2 sous, pour droit de toulte ou taille annuelle due au seigneur, etc.

C. 1759. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Jalenques, Jean d'Auriac, Jean Pétiot, Is-Bonnecombe et ses membres, Gabriac, Gaignac, Gajac désuni du Causse-Sébazac, Gaillac, Galgan-Valzergues, Garrissous désuni de La Selve, Gaspard Bénaven, Ginal. — Votes : de 12 livres par la communauté de Jalenques, « pour les bonnets et gages des quatre consuls, suivant l'usage ; » — de 10 livres par la communauté de Gabriac, pour le droit de toulte dû au seigneur ; 3 livres pour le vœu de Saint-Roch, à Banc ; 22 livres par la communauté de Gaignac, pour la valeur de deux setiers de froment dus au seigneur pour droit de toulte ; — de 1 livre 13 sous par la communauté de Gaillac, « pour l'enregistrement du nom des nouveaux consuls au greffe de l'Élection ; » 12 livres dues au seigneur pour les herbages de Malvieu, suivant la reconnaissance du 22 mai 1699, etc.

C. 1760. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Ginouillac, Gissac, Gisard, Glandières, Glassac-Bas, Golinhac, Golinhac-et-Espeyrac, Goutrains, Gozon, Gradels, Grandvabre-de-Conques, Grandvabre-de-la-Vinzelle, Graissac, Gramond, Gros. — Votes : de 12 livres par la communauté de Ginouillac, pour le port de l'argent des impositions à Villefranche, distant de 11 lieues ; — de 11 livres 16 sous, pour « les albergues, que la présente communauté (Gissac) paye aux religieux de Silvanès ou au chapitre de Saint-Affrique ; 18 livres par la communauté de Gozon, pour la taille annuelle due au marquis de Saint-Véran ; 5 livres « pour les criées de la taille, » etc.

C. 1761. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Lanuéjouls, Laval, Laval-Roquecézière, Lavernhe, Lavernhe-Tayrac, Lax désuni de Calmont-de-Plancatge, Lavinzelle, Laussac désuni du Mur-de-Barrez, Labastide, Labastide-Capdenac, Labastide-de-Fonts, Labastide-Louquiès, Labastide-Lévêque, Labastide-Nantel, Labastide-Paréage, Labastide-Pradines, Labastide-Teulat. — Votes : de 3 livres par la communauté de Laval, « pour l'albergue due au seigneur ; » — de 4 livres 10 sous par la communauté de Laval-Roquecézière, pour même droit d'albergue ; 150 livres pour les gages des régents des écoles ; — de 12 livres par la communauté de Lavernhe, « pour l'huile de la lampe du Saint-Sacrement ; » 16 livres « pour les frais de la procession pour vœu à Notre-Dame de Lorette, » etc.

C. 1762. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Labarthe désunie du Mur-de-Barrez, La Besse, l'Abbesse-Monastère, Labesse-Noicts, Labranque-Flavin, Laboissonnade, Las Bastries, Lacapelle-Balaguier, Lacapelle désunie de Flavin, Lacapelle-Chaniès, Lacapelle-Farcel, Lacapelle-del-Vern. — Votes : de 1 livre par la communauté de La Besse, pour la taille annuelle due au baron de Saint-Amans ; — de 8 livres par la communauté de Labesse-Noicts, pour les messes du vœu ou le cierge pascal ; 20 livres pour la seconde messe ; — de 300 livres par la communauté de Lacapelle-Balaguier, « pour l'ornement de la chapelle du Saint-Sacrement nou-« vellement construite ; ornements et réparations à la cha-« pelle de Saint-Blaize, » etc.

C. 1763. (Portefeuille). — 126 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés des Aubres, du Batut, du Bosc, du Cayla, du Clapier, du Cuzoul, des Enfruts, de Lacalm, Lacapelle désunie de Laroque-Valzergues, Lacapelle-Saint-Martin, La Cavalerie, La Cazotte, Laclau, Lacombe désuni du Causse-Sébazac, La Couvertoirade. — Votes : de 16 livres par la communauté du Clapier, pour le droit d'albergue dû au seigneur ; 30 livres pour les gages des trois consuls ; 50 livres pour les gages du régent des écoles ; 6 livres pour le louage de la chambre du régent ; — de 1 livre 10 sous, par la communauté de Lacalm, pour « la censive que le bois paye au seigneur ; » de 125 livres, par la communauté de La Cavalerie, pour la censive annuelle due au seigneur ; 30 livres pour l'achat de 10 quartes de froment, 6 quartes d'avoine, et 2 sous 6 deniers argent dus pour la censive du four commun ; 4 livres « pour ceux qui ont soin de compter le bétail ; » 150 livres pour le régent des écoles ; 120 livres pour « le régent ou la régente des filles ; » 7 livres « pour les registres des baptêmes, messes et processions de Saint-Roch et Saint-Abdon, » etc.

C. 1764. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Lacroix désuni du Mur-de-Barrez, Lafabrie, Lagarde-de-Lédergues,

la Mouline, Lédergues, l'Église-Cabrespines, Lentin désuni de la Selve, Lescure, Lestrade, Lez, Lescos, le Maynial, le Minier. — Votes : de 14 livres 6 sous, par la communauté de Lédergues, pour« l'équipement de chaque soldat pour l'année présente et prochaine ; » — de 8 livres 7 sous, par la communauté de Lescos, pour le vœu fait de douze messes et autant de processions. — Pétition à nos seigneurs de la Commision intermédiaire, par ladite communauté, pour être autorisée à s'imposer pour réparer l'église paroissiale ; etc.

C. 1765. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Lafouillade, Lagardelle, Lagarrigue, Lagarrigue désunie de Flavin, Lagarrigue-Basse, Lagarrigue-Haute, Laguépie, Laguiole, l'Hôpital-Guibert, la Loubière, Lapanouse-de-Sévérac. Lapanouse-de-Sernon. — Votes : de 5 livres, par la communauté de Lafouillade, pour les messes votives; 10 livres pour l'entretien de la confrérie du Saint-Sacrement ; — de 33 livres, par la communauté de Laguiole, pour les honoraires du prédicateur ; 18 livres pour l'entretien de la fontaine ; 150 livres pour le droit de chaperon aux maire et échevins ; 300 livres pour les gages des garde-bois ; 150 livres pour le régent des écoles ; 171 livres pour le porteur des lettres ; 24 livres pour l'entretien du clocher ; 300 livres « pour le louage de la chambre à tenir les assemblées, chambre des audiences, prisons et chambre de geôle ; » etc.

C. 1766. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Laparra, Lapradelle, Laprade désunie du Causse-Sébazac, Laplane, la Romiguière, Laroque-Bouillac, la Roque-Sainte-Marguerite, Laroque-Valzergues, la Rouquette, las Ginestes, las Mazières, Lassouts, las Tassières, la Terrisse désunie d'Estaing. — Votes : de 4 livres 7 sous, par la communauté de La Romiguière, « pour l'albergue due aux religieux de Bonnecombe; » — de 3 livres, par la communauté de la Roque-Sainte-Marguerite « pour compter le bétail ; » 24 livres pour l'achat de deux chaperons ; — de 5 livres, par la communauté de las Mazières, pour les messes votives ; 6 livres pour le luminaire de l'église ; 3 livres pour le vœu de la paroisse, le jour de Saint-Pierre ; etc.

C. 1767. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de la Rouquette, la Roquette-Bonneval, la Salvetat-Peyralès, la Salvetat-des-Quarts, La Selve et ses membres, Lasserre Lissorre, Livignac, Liaucoux, Lieucamp, Limairac, Limouze-Saint-Jean. — Votes : de 12 livres, par la communauté de la Rouquette, pour la façon « d'un coffre d'archives fermé à deux clefs ; » — de 14 livres, par la communauté de Livignac, « pour l'achapt de neuf setiers froment de rente et bouade que la communauté fait au seigneur de Marcenac, comme ayant droit du Roi » ; — de 15 livres, par la communauté de Liaucoux, « pour l'huille nécessaire à l'église paroissiale pendant l'année ; » 80 livres pour le régent des écoles; 2 livres 10 sous pour le droit de contrôle, épices et émolument au contrôleur ; etc.

C. 1768. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Lioujas désuni du Causse-Sébazac, Lincou, le Monastère, le Monna, le Neyrac-d'Estaing, le Neyrac désuni de Cabrespines, le Pouget (Élection de Villefranche), le Pouget désuni de Saint-Chély, le Ram, le Rieu désuni d'Estaing, le Roucoux, le Serre désuni de Saint-Chély-d'Aubrac, le Vibal, le village de Saint-Géniez, le Blayssol, Loupiac, Luc désuni de Calmont-de-Plancatge, Lugan, Lunac. — Votes : de 36 livres, par la communauté du Monastère, pour les messes votives et le vœu de Ceignac ; 3 livres pour le nettoiement de la fontaine ; 6 livres pour les gages du valet de ville ; 12 sous pour le feu de la Saint-Jean ; — de 5 livres, par la communauté de Lugan, pour la procession du vœu, suivant l'usage. Cette communauté demande, en 1783, l'autorisation d'imposer 80 livres pour réparer d'urgence le couvert de l'église et du clocher; etc.

C. 1769. (Portefeuille.) – 102 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Magrin, Majorac, Malan, Maleville, Mandailles désunie de Saint-Côme, Manhac, Marcilhac, Marmon, Marnhac, Marnhagues-et-Latour, Marmoulle, Marsso, Martiel, Martrin. — Votes : de 6 livres, par la communauté de Maleville, pour le don de cire que la communauté fait annuellement à l'église dudit Maleville ; 3 livres pour le voyage à l'effet de faire vérifier le rôle desdites charges; 24 livres pour la reliure de l'ancien cadastre ; — de 25 livres, par la communauté de Mandailles, « pour le droit de toulte *sive* taille seigneuriale; » 5 livres « pour le louage de la chambre du

vicaire qui dit la seconde messe audit Mandailles, annexe du Cambon ; » — de 90 livres, par la communauté de Marcilhac, « pour les gages du premier et du second consuls ;» 200 livres pour le régent des écoles; 10 livres pour 13 messes votives; 130 livres pour la cire et les flambeaux que la communauté fournit à l'église ; 33 livres « pour le montant de l'ancienne albergue ; » 174 livres pour la nouvelle albergue; 3 livres pour les gages d'une sage-femme ; etc.

C. 1770. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Marzials, Mas-de-l'Hom, Mas-de-Trépalou, Mas-del-Soulié, Mattes, Maury, Mazerolles, Meljac désuni de Lédergues, Mels-et-Colombiès, Mémer, Millac, Milhas désuni de Lédergues, Millau, Mirabel, Montclarat. — Votes : de 38 livres par la communauté de Marzials, « pour le service de la chapelle dudit lieu, y compris 40 sous pour frais de procession; » — de 1 livre 10 sous par la communauté du Mas-de-l'Hom, pour le vœu de la paroisse ; — de 1 livre 10 sous par celle de Mazerolles, « pour l'achat d'un cierge pour les baptêmes; » — de 265 livres par celle de Millau, « pour l'honoraire de MM. les maire et consuls; » 450 livres pour quatre valets de ville; 20 livres au trompette et crieur public; 650 livres « au prieur des Carmes pour les appointements des régents qui font le collége;» 770 livres aux Frères des écoles chrétiennes, suivant la délibération du 13 octobre 1776; 100 livres pour les prédicateurs de l'avent et du carême ; 60 livres pour les flambeaux de la Fête-Dieu et de Saint-Jean-Baptiste; 200 livres pour les gages des porteurs de Millau à Montpellier; 20 livres pour le sonneur des cloches de la paroisse, etc.

C. 1771. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Monfranc, Montagnol, Montarnal, Montazic, Montbazens, Montclar, Montégut, Montels, Monteil-de-Valady, Monteils-et-Floyrac, Montferrand, Montméjan, Montpeyroux-de-Murat, Montpeyroux - du - Bousquet, Montredon, Montsalès. — Votes : de 60 livres par la communauté de Monfranc, pour le régent des écoles; — de 6 livres par celle de Montagnol, pour les frais de milice ; 100 livres « pour le régent qui élève la jeunesse ; » 40 livres pour l'achat de deux chaperons; — de 1 livre 15 sous par celle de Montbazens, « pour une messe et procession pour un vœu fait par la communauté ;» — de 20 livres par celle de Montclar, pour la taille annuelle due au seigneur, suivant les titres ; — de 6 livres par celle de Montégut, pour les proclamations de la collecte ; — de 3 livres par celle de Monteils-de-Valady, pour les vœux de la communauté et la cire de l'œuvre, etc.

C. 1772. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Montignac, Montjaux, Montlaur, Montpaon, Montrozier, Moret-la-Capelle, Morlhon, Mouli-de-Vaysses, Mounès-et-Frégeville, Mousset-Lacapelle, Moustuéjouls, Moyrazès, Murasson, Mur-de-Barrez, Muret, Murols, désuni du Mur-de-Barrez. — Votes : de 12 livres par la communauté de Montignac, « pour le cierge paschal, honoraire des prêtres pour deux messes et procession ; » 12 livres pour une seconde procession; — de 150 livres par celle de Montjaux, pour la régente des écoles ; 6 livres pour la taille due au seigneur de Candas ; 7 livres pour le louage de la maison des écoles; — de 80 livres par celle de Montlaur, « pour une albergue que la communauté paye au seigneur dudit lieu ; » 106 livres pour les honoraires du maître d'école ; — de 25 livres par celle de Montpaon pour l'albergue due au seigneur; — de 7 livres 10 sous par celle de Montrozier, pour l'albergue de la Palange ; — 8 livres 6 sous 8 deniers par celle de Moyrazès, « pour la toulte due au seigneur évêque ; » — de 9 livres 10 sous par celle de Murasson pour l'albergue due au seigneur dudit lieu ; 5 livres 5 sous pour l'albergue due au chapitre de Murasson; 5 sous pour l'albergue due aux consuls de Prohencoux ; — de 6 livres par celle du Mur-de-Barrez, pour le repas que la ville est dans l'usage de donner aux pauvres de l'hôpital, etc.

C. 1773. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Najac, Nant, Naucelle, Naussac, Nauvialle, Naves, Nigresserre, Noalhac, Nonenque (paréage de), Novis, Nusses, Olemps, Ols-et-Rinhodes, Onet-le-Château, Onet-l'Église, Orlhonac, Ortholés, Outrelaïgue désunie de la Selve, Outrolt. — Votes : de 10 livres par la communauté de Najac, pour payer les intérêts de 500 livres de capital dû à M. de Pomayrol, de Villefranche ; 12 livres pour la messe que la communauté fait dire annuellement à Notre-Dame-de-Pitié, à Monteils, suivant un vœu de paroisse, y compris les cierges

pour la cérémonie; 13 livres « pour l'achat de la poudre à tirer au château le jour de la Fête-Dieu et dimanche suivant; » 3 livres « pour l'achapt d'un autre cierge que M. le procureur du Roi à l'hôtel de ville fera porter et brûler les susdits jours, à la charge par lui de suivre auxdites processions le corps municipal; » 180 livres, pour « l'achapt de douze jambons, port à Paris et droits, que la communauté envoye tous les ans à monseigneur le duc de Noailles, gouverneur du château de cette ville; » etc.

C. 1774. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergne. — Communautés de Pachins, Pagas, Pailloriez, Palmas, Panat, Parizot, Parlan désuni de Calmont, Paulhac, Payrat, Peaux, Pénevaire, Peyrebesse, Peyrebrune, Peyrelade, Peyreleau, Peyrusse, Pezet-et-Lavalette, Pierrefiche, Pinet, Plaisance, Planhes, Pomayrols. — Votes: de 14 livres par la communauté de Palmas, pour droits de toulte ou taille annuelle due au seigneur évêque; 2 livres 6 sous 3 deniers pour le contrôle ou épices; 6 livres pour les frais d'une prossession annuelle de la communauté à Notre-Dame-de-Lenne; 30 livres pour faire à neuf le banc des consuls servant à tenir les actes; — de 12 livres par celle de Panat, pour les messes votives; 12 livres pour le vœu de la communauté; — de 8 livres 5 sous par celle de Parizot, « pour l'honoraire de M. le curé pour la procession de Notre-Dame, pour les messes ou cierges; » 60 livres pour la réparation de la halle dudit Parizot; — de 4 livres par celle de Paulhac, « pour faire célébrer des messes pour demander au bon Dieu la conservation de la récolte; etc.

C. 1775. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Pons désuni du Mur-de-Barrez, Pont-de-Camarès, Pont-de-Salars, Postomy, Prades-d'Aubrac, Prades-de-Ségur, Prévinquières (Élection de Villefranche), Prieur-de-Bez, Prieur-d'Orlhaguet, Prieur-de-Saint-Amans, Prieur-de-Saint-Léons, Prix, Prohencoux, Pruines, Puech-Baurez, Puech-d'Albin, Puech-d'Anhac, Puech-de-Fraysse-d'Aubrac, Puech-Grimal, Puech-Mignon, Puech-Nouguiès, Puech-Roudil, Puech-Ventoux. — Votes: de 150 livres, par la communauté du Pont-de-Camarès, pour le régent des écoles; 46 livres pour le porteur des lettres; 35 livres pour la taille de Saint-Luc, due annuellement à la marquise de Brassac; — de 6 livres par la communauté de Postomy, « pour les offrandes à Notre-Dame-d'Orient; » 100 livres pour le régent des écoles; — de 5 livres par la communauté de Prades-de-Ségur, pour la taille annuelle due au seigneur de Canet; — de 33 livres par la communauté de Prohencoux, pour droit d'albergue due au seigneur dudit lieu; — de 2 livres par la communauté de Puech-d'Anhac, pour deux messes votives, etc.

C. 1776. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Raissac, Randaynès, Rebourguil, Réquista, Rieupeyroux, Rignac, Rives-et-lou-Truel, Rodelle et ses membres, Rodez (le bourg), Rodez (la cité), Roquecézières. — Votes: de 5 livres par la communauté de Rebourguil, « pour le tail Saint-Luc, dû au seigneur dudit lieu; » — de 72 livres par celle de Réquista, pour le porteur dudit lieu à Alby; — de 60 livres par celle de Rieupeyroux, pour les honoraires du prédicateur; 80 livres pour la messe du vœu; 210 livres pour le logement des cavaliers de la maréchaussée; — de 7 livres par celle de Rignac, pour une paire de souliers à chacun des deux valets de ville; 6 livres pour les cierges de Notre-Dame de février; — de 40 livres par celle du bourg de Rodez, pour le présent qu'il est d'usage de faire au prédicateur; 170 livres pour la moitié de la pension de la sage-femme; 18 livres pour les suaires des pauvres; 30 livres pour les messes votives; 140 livres pour les chariots qui enlèvent les boues; 228 livres 10 sous « pour les gages des valets de ville et de leur capitaine; » 12 livres pour le prédicateur le jour de Saint-Amans; 250 livres pour la moitié de celle de 500 livres employée pour la réception de monseigneur l'évêque de Rodez; — de 6 livres par celle de la cité de Rodez, pour le pain bénit qui se distribue pendant l'année; 6 livres pour les quatre clercs du palais; 300 livres pour la députation habituelle « lors de l'arrivée du premier président du parlement de Toulouse et de l'intendant, » etc.

C. 1777. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Elections du Rouergue. — Communautés de Roquefort, Roquelaure, Roques, Roquetaillade, Rouet, Rouffennac désuni de la Selve, Rouffiac, Roussenac, Roussi, Rueyres, Ruffeypere, Rulhe, Rullac désuni de la Selve, Ruolz. — Votes: de 150 livres par la communauté de Roquefort, pour le régent des écoles; — de 2 livres par celle de Roques, pour les vœux de la communauté et la

cire de l'œuvre ; — de 100 livres par celle de Roquetaillade pour le maître d'école ; — de 10 livres par celle de Rousennac, pour les messes de grâce, suivant l'usage, etc.

C. 1778. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Saint-Affrique, Saint-Amans désuni de Salmiech, Saint-André, Saint-Antonin, Saint-Beauzély, Saint-Beaulize, Saint-Caprazi, Saint-Chély-d'Aubrac et ses membres, Saint-Chély-de-Belvezet, Saint-Chély-d'Estaing, Saint-Christophe, Saint-Cirq-et-la-Raffinie, Sainte-Croix, Saint-Cyprien, Saint-Côme. — Votes : de 220 livres, par la communauté de Saint-Affrique, pour les honoraires de MM. les consuls ; 30 livres pour l'entrêtien du pont de bois (1781) ; 87 livres pour le porteur des lettres de Saint-Affrique à Lodève ; 80 livres pour celui qui va à Alby ; 45 livres pour les flambeaux de la Fête-Dieu ; 22 livres pour l'envoi, chaque semaine, du prix des grains à l'intendant ; — de 500 livres par celle de Saint-Antonin, « pour les gages des dames régentes de l'école chrétienne ; » 300 livres pour « les gages des RR. PP. Carmes, en qualité de régents ; » 50 livres pour le commun de paix ; 100 livres pour l'entretien à l'hospice des deux enfants de Marie D., suppliciée à Toulouse ; — de 3 livres 14 sous par celle de Saint-Côme, pour la cire du vœu, etc.

C. 1779. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Saint-Dalmazi, Saint-Étienne, Sainte-Eulalie d'Olt, Sainte-Eulalie-du-Larzac, Saint-Félix-la-Garsonnie, Saint-Félix-de-Lunel, Saint-Félix-de-Sorgue, Saint-Géniez et ses membres, Saint-Géniez-de-Bertrand, Saint-Géniez désuni d'Estaing, Saint-George, Saint-George-de-Luzençon, Saint-Grat, Saint-Grégoire, Saint-Hilayre, Saint-Hippolyte désuni du Mur-de-Barrez. — Votes : de 183 livres 8 sous 3 deniers « pour la toulte due par la communauté de Saint-Dalmazi au marquis de Sévérac ; — de 72 livres par la communauté de Sainte-Eulalie-du-Larzac, pour le chirurgien de la communauté ; 10 livres pour les messes votives ; — de 30 livres par celle de Saint-Félix-de-Sorgue, pour le messager ou porteur de Vabres ; — de 20 livres par celle de Saint-Géniez, « pour l'albergue due au chapitre de Saint-Victor de Marseille ; 14 livres pour souliers, bas ou cravates aux valets de ville ; 10 livres pour le logement de la sage-femme ; 100 livres pour le droit de chaperon de MM. les consuls, etc.

C. 1780, (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Saint-Igest, Saint-Igne, Saint-Izaire, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-des-Balmes, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Jordy, Saint-Juéry, Sainte-Juliette, Saint-Julien-de-Piganiol, Saint-Just, Saint-Laurens, Saint-Léons, Saint-Loup, Saint-Marcel-de-Conques, Saint-Marcel-de-Contenson, Saint-Martin désuni de Laroque, Saint-Michel-de-Landesque. — Votes : de 3 livres 10 sous par la communauté de Saint-Igest, pour la procession annuelle à Villeneuve ; — de 6 livres par celle de Saint-Igne, « pour faire célébrer des messes pour la conservation de la récolte ; » 3 livres 12 sous pour la procession votive à Montels ; 300 livres pour subvenir aux frais du procès en instance à Toulouse, contre le prieur dudit Saint-Igne ; — de 3 livres 10 sous par celle de Saint-Izaire, pour l'entretien de la confrérie du Saint Sacrement ; 15 livres « pour celui qui passe le bâteau ; » 400 livres pour faire un bâteau, etc.

C. 1781. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Saint-Michel-de-Roubiac, Saint-Parthem, Saint-Privat, Sainte-Radegonde, Saint-Remy, Saint-Rome-de-Sernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saby, Saint-Salvadou, Saint-Santin-de-Monmurat, Saint-Sauveur désuni de Salmiech, Saint-Sernin, Saint-Sever-et-le-Soulié, Saint-Sulpice - Pomiès, Saint-Véran, Saint-Victor. — Votes : de 5 livres par la communauté de Saint-Privat, pour la procession à Notre-Dame-de-Lorette, suivant un vœu de la paroisse ; de 60 livres pour la messe du Saint-Rosaire ; de 15 livres par celle de Saint-Rome-de-Tarn, pour la chambre du prédicateur ; 15 livres pour le loyer de la chambre « où se font les affaires de la communauté ; » — de 32 livres par celle de Saint-Sernin, pour les gages de deux valets de ville ; 100 livres pour les gages des consuls ; 65 livres pour le porteur d'Albi à Saint-Sernin ; 4 livres pour le vœu de Saint-Roch ; 24 livres pour l'achat d'une trompette ; 900 livres pour continuer les réparations de la fontaine ; 400 livres pour la continuation du procès contre M. de Roquefeuil, etc.

C. 2782. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Salelles, Salles-Courbatiès, Salles-Comtaux, Salles-Curan, Salles-et-Pouget, Salmiech, Salvagnac-les-Cajarc, Salva-

gnac-Saint-Loup, Sanvensa, Sauclières, Sauguières, Saumonta, Sauveterre, Savignac, Sébrazac désuni d'Estaing, Ségala-de-Sébazac, Ségonzac. — Votes : de 2 livres 8 sous, par la communauté de Salles-Courbatiès, pour la procession annuelle, à Claugnac ; — de 80 livres par celle de Salles-Comtaux, pour les honoraires des consuls ; 10 livres pour les gages ordinaires du valet-bannier ; — de 150 livres par celle de Salles-Curan, pour le régent des écoles ; — de 12 livres 10 sous, par celle de Salmiech, pour les gages de celui qui monte l'horloge ; — de 6 livres par celle de Savensa, pour la procession annuelle à Notre-Dame-de-Pitié, à Monteils. — Placet des habitants de Sauveterre, tendant à la suppression du droit de chaperon attribué aux consuls, etc.

C. 1783. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1779-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Ségur et ses membres, Seignalac, Seigneur-del-Cros, Selgues, Sénepjac, Sénergues, Sermur désuni de Calmont, Serres, Servières, Sévérac-Bédène, Sévérac-le-Château, Sévérac-l'Église, Sigal désuni de Flavin, Silvanès, Soulaguet, Soulages-Bonneval, Souzès, Suèje, Syndic d'Orlhaguet. — Votes : de 5 livres 6 sous 8 deniers par la communauté de Ségur, pour la taille annuelle due au seigneur, marquis de Pégueyroles ; 60 livres pour le droit de chaperon attribué aux consuls ; — de 5 livres par celle de Selgues, « pour la façon ou l'entretien des poteaux ; » 3 livres pour des messes pour la conservation des récoltes ; 10 livres 10 sous « pour les treize messes et les treize processions du vœu, ou pour la processions de Saint-Roch, à Espeyrac, suivant l'usage ; » — de 2 livres 10 sous par celle de Serres, pour les vœux de la communauté et la cire de l'œuvre ; — de 228 livres par celle de Sévérac-le-Château, pour le droit de toulte dû au marquis de Sévérac ; 132 livres pour le maître d'école, etc.

C. 1784. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Tauriac, Taurines, Taussac, Tayac, Tersou-de-Cransac, Tersou-Soubira, Testet, Teulières, Thérondels désuni du Mur-de-Barrez, Thoulet, Tizac, Touazac, Touels, Toulonjac, Thouluch, Tournemire, Tournhac, Trapes et ses membres, Trémouilles. — Votes : de 12 livres par la communauté de Tauriac, pour le vœu fait à Notre-Dame-de-Roucayrol et à Saint-Fabien, à Castelmary ; 18 livres pour le luminaire durant les dimanches et les fêtes, la semaine sainte et l'octave de la Fête-Dieu, « la fabrique n'ayant point de fonds ; » 6 livres pour le vœu des treize messes et des treize processions ; — de 6 livres 10 sous par la communauté de Testet, pour les messes de grâces ; 3 livres pour la cire le jour de la fête Saint-Roch, suivant l'usage ; — de 6 livres par la communauté de Tizac, pour le vœu de paroisse à Lescure ; 12 livres, « pour les messes votives à cause des maladies contagieuses, » etc.

C. 1785. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Vabre (Élection de Rodez), Vabre (Élection de Millau), Vabre-de-Tizac, Vaillourles, Vaissous désuni de la Salve, Valady, Valcaylès désuni du Mur-de-Barrez, Valon désuni du Mur-de-Barrez, Varen, Vaureilles, Vendeloves, Ventajou, Verdun, Verfeil, Vernet-Soutira, Vérières, Versols. — Votes : de 200 livres par la communauté de Vabre (Élection de Millau), « pour les honoraires de M. Malrieu, médecin, suivant les délibérations autorisées les 12 février 1769 et 1770 ; » 13 livres pour « bois et chandelles à la maison de ville ; » — de 1 livre 4 sous par la communauté de Vaillourles, « pour une paire de poules de rente que la communauté fait au seigneur de Vaillourles, pour la maison curiale ; » — de 13 livres par celle de Valady, pour les vœux de la communauté ou la cire de l'œuvre ; — de 3 livres par celle de Varen, pour être distribuées aux pauvres par les consuls, le jour de Sainte-Agathe ; — 40 livres par celle de Vendeloves, pour le régent des écoles ; — de 24 livres par celle de Verdun, pour les « bonnets et gages des quatre consuls ; » — de 10 livres par celle de Verfeil, « pour le luminaire du jeudi-saint, etc.

C. 1786. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1780-1789. — Charges locales des communautés des trois Élections du Rouergue. — Communautés de Veuzac, Veynac-la-Sudrie, Veyrières, Vezins, Vialar-du-Tarn, Villecomtal, Villefranche, Villelongue, Villeneuve, Villevayre, Vimenet, Vines, Volonzac, Vors désuni de Calmont, Vors-de-Rodez. — Votes : de 2 livres par la communauté du Viala-du-Tarn, pour une messe et procession le jour de Saint-Roch ; — de 300 livres par celle de Villefranche, pour la rétribution du prédicateur durant l'avent et le carême ; 34 livres « aux trois couvents mendiants pour assistance aux processions qui se font dans le cours de l'année ; » 10 livres à Messieurs du chapitre pour la rétribution des messes votives qu'ils disent les jours de Notre-Dame et de Saint-Roch ; 150 livres pour les gages de l'organiste ; 30 livres « pour les gages ordinaires et extraordinaires de

l'imprimeur ; » 9 livres pour le feu de joie qui se fait à Saint-Jean-d'Aigremont ; 1 livre 13 sous pour la messe qui se dit audit Saint-Jean, et deux autres messes au Saint-Esprit; 2,650 livres « pour les gages de la compagnie du guet à raison de 200 livres pour chacun des douze soldats, et 250 livres pour le commandant ; » 36 livres « pour les gages du maître des basses œuvres; » 6 livres pour la messe qui se dit à Sainte-Claire le jour des saints Fabien et Sébastien, où la communauté va en procession, suivant le vœu fait à l'occasion de la peste ; etc.

ARCHIVES CIVILES DE L'AVEYRON.

NOTICE SUR LA SÉRIE D.

Le collége de Rodez fut fondé le 22 avril 1562 par le cardinal d'Armagnac, évêque du diocèse, avec le concours des deux communautés du bourg et de la cité qui se partageaient alors la ville. Jusqu'à cette époque, la capitale du Rouergue n'avait eu qu'une école de médiocre importance. Elle était dirigée par un « arcien » ou maître ès arts, un « poëte, » un « grammairien ou bachelier, » et par un quatrième régent dont le traitement avait été assuré par M. Nicolas Du Mangin, évêque de Salonne, sacristain de l'église cathédrale. Les deux communautés supportaient chacune par moitié le reste de la dépense, assurant ainsi à leurs enfants la complète gratuité de l'instruction.

En vue des nouveaux projets, l'ancien bâtiment des écoles fut considérablement restauré et agrandi ; et dès qu'il eut reçu toutes les améliorations désirables, plusieurs membres de la Compagnie de Jésus, ayant à leur tête le P. Jean de Lorraine, vinrent en prendre possession.

L'habile direction de ces nouveaux maîtres, et l'absence de tout établissement analogue dans un rayon de plus de vingt lieues, assurèrent au collége naissant une prospérité sans exemple. Les élèves arrivèrent en foule de tous les points du royaume et de plusieurs provinces limitrophes, en sorte que le nombre était de quatorze à quinze cents, moins de dix années après l'ouverture des classes.

Une affluence si prodigieuse nécessita d'autres agrandissements et, conséquemment, d'autres dépenses. Ce fut alors que les ressources primitives, bien qu'augmentées par les dotations du cardinal-évêque, des deux communautés et des États du pays, étant insuffisantes, les PP. administrateurs de l'établissement songèrent à s'annexer les produits de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, en même temps que les redevances de quelques seigneuries et fiefs des environs. Le collége devint par suite successivement prieur du Monastier-les-Chirac, en Gévaudan ; de Ruynes, au diocèse de Saint-Flour ; de Saint-Martin-des-Faux, de Sainte-Radegonde, de Saint-Félix et de Notre-Dame-de-Bez, en Rouergue. Il devint, en outre, dom de l'hôpital Sainte-Marthe, situé à Rodez ; propriétaire des domaines de Vabre et de Clauzevigne, des moulins de la Gascarie et des Attizals, et de rentes considérables exigibles dans les paroisses de Bozouls, Grieudas et autres localités.

Par ce simple exposé, on voit aisément quelle est la nature des documents qui composent la série D. Tous ces articles, en effet, à l'exception du dernier concernant l'école établie à Auzits, par M. François Ollivier, chirurgien ordinaire du Roi, se rapportent à l'établissement du collége ou aux propriétés et bénéfices qui en dépendaient.

Plusieurs copies de l'acte de fondation et différents titres d'acquisition de terrains permettent, en

s'aidant des plans conservés, de se rendre un compte exact de toutes les améliorations nécessairement réalisées.

Les documents se rattachant à la propriété, tels que terriers, lièves et reconnaissances féodales des fiefs et des bénéfices mentionnés plus haut, sont très-nombreux. Le plus important de ces bénéfices, celui du Monastier, donna lieu, au sujet de son union au collége, à des résistances opiniâtres de la part des religieux de Saint-Victor de Marseille, qui se traduisirent par une foule d'actes dans lesquels sont consignés de précieux renseignements. Les autres incorporations s'opérèrent avec beaucoup moins de difficultés; elles mirent à la disposition du collége bon nombre de titres d'acquisitions, donations, échanges et fondations, auxquels la qualité des parties contractantes et une date déjà reculée attribuent un certain intérêt historique.

Les liasses des procès sont nombreuses. Les plaideurs le plus souvent en cause sont le baron de Peyre, et M. Caulet, seigneur de Combret.

Il est assurément bien regrettable que les comptes de l'administration du collége par les Jésuites ne soient pas arrivés jusqu'à nous. Ces sortes de documents, où l'on trouve d'ordinaire tant de faits à recueillir, n'existent qu'à partir de 1762, date de l'éloignement de ces religieux. Mais, à partir de cette époque jusqu'à la révolution, c'est-à-dire durant une période de vingt-sept ans, les comptes tenus par M. Jean Monteil, trésorier de l'établissement, ne laissent rien à désirer au double point de vue de la régularité et des détails.

H. AFFRE,

Archiviste de l'Aveyron.

Département de l'Aveyron.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

COLLÉGE DES JÉSUITES DE RODEZ.

D. 1. (Registre.) — Grand in-folio, 318 feuillets, papier.

1725. — Inventaire général des titres du collége de Rodez, rédigé par Cresty, archiviste de Langeac. — Table alphabétique des seigneuries, fiefs, prieurés, terres, terroirs, maisons et autres fiefs appartenant audit collége. — Fondation de cet établissement d'instruction par le cardinal d'Armagnac, le 22 avril 1562. — Acte d'association du bourg et de la cité de Rodez, en vue de cette fondation, du 27 août 1562, duquel il conste que ledit collége a à perpétuité la jouissance de la tour ronde située près la porte des Cordeliers. — Résumés : des titres relatifs à la fondation du prieuré du Monastier-les-Chirac ; — des hommages rendus aux barons de Peyre par le prieur dudit Monastier ; — des procès entre le collége, d'une part, la maison de Peyre, les habitants du Buysson et de plusieurs autres villages, d'autre part, etc.

D. 2. (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1062-1618. — Copie informe des titres et documents concernant le prieuré du Monastier-les-Chirac en Gévaudan, ses dépendances et sa réunion au collége de Rodez, tome I. — Bulle de Grégoire XIII, portant union du prieuré simple Saint-Sauveur de Chirac. — Fulmination et publication d'icelle par Jacques de Corneillan, évêque de Rodez. — Actes de procédure y relatifs : sommation faite aux religieux de Saint-Victor de Marseille, à l'évêque de Mende, au syndic de ce diocèse, etc. — Enquête faite sur les avantages et les inconvénients de cette union. — Messire Jean de Lorraine, recteur dudit collége, développe préalablement les motifs en faveur de l'union. — Nécessité d'icelle, dit-il, par la raison que le nombre des écoliers est de 1,800 à 2,000, et qu'il faut, conséquemment, avoir des revenus suffisants pour leur entretien. — Dépositions de : Raimond de Rostang, docteur ès droits, de la Canourgue ; — noble Gilibert-François de Malian, de la même ville ; — Antoine Lafage, clerc, Antoine Clavel, recteur de Panat, etc. — Inquisition secrètement faite par Gaspard Peletan, juge de Chanac, etc.

D. 3. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1207-1622. — Copie informe des titres et documents concernant le prieuré du Monastier-les-Chirac, tome II. — Mention du testament de noble Amande de Morier, fondatrice de la chapelle Saint-Jean. — Reconnaissance du moulin de la Torrette. — Bail d'une partie du mas de Mongilz, situé dans la paroisse d'Antrenas. — Reconnaissance d'un pré situé à Nissolansac, même paroisse. — Plusieurs actes relatifs à la dîme de la laine, des agneaux, des chevreaux, du fromage, etc. — Droit du prieur de construire un étang et de pêcher, exclusivement à toutes autres personnes, dans la rivière de Colagne (*Colonie*). — Transaction au sujet de la pêche de Salelles et Chabannes. — Divisions et limites entre le Monastier et Chirac. — Procès relatifs aux fourches patibulaires du Monastier et de Salelles. — Dix titres de condamnations à mort ou à mutilation de membres, tant au Monastier qu'à Salelles. — Amputation d'une oreille pour vol. — Attestation de la juridiction du Monastier. — Création de deux notaires par le prieur, etc.

D. 4. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1074-1618. — Copie informe des titres et documents concernant le prieuré du Monastier-les-Chirac, tome III. — Création de juge au Monastier. — Ordonnance du roi Jean II sur les monnaies, dont l'affaiblissement avait produit la cherté de toutes choses. Il est ordonné que l'écu d'or sera pris pour 12 sous 6 deniers; les deux blancs, pour 2 deniers tournois; le double tournois, pour 1 maille tournois, etc. — Opposition du prieur à certaines proclamations faites par les officiers royaux, notamment à quelques proclamations contre les Anglais. — Prix fait de l'église et du clocher de Chirac (1612). — Dénombrement fait au seigneur de Peyre par le prieur. — Hommage des habitants du Monastier et du Buisson. — Acessat du village de Crueysse *sive* de Lerm, et de celui d'Alborsol, paroisse de Saint-Latgier. — Reconnaissance du village de Contrandes. — Présentation à la cure de Saint-Bonnet par le prieur du Monastier. — Instrument relatif au pâturage du Buisson. — Donation de l'église de Nasbinals et autres villages (1074). — Division de la censive de Sinières-Planes. — Actes nombreux concernant la justice du Buisson et autres lieux, etc.

D. 5. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1206-1701. — Copie informe des titres et documents concernant le prieuré du Monastier-les-Chirac, tome IV. — Articles et mémoires contre les habitants de Chancellades, suivis des reconnaissances dudit lieu et d'Altmont. — Bulles de confirmation des priviléges du Monastier. — Collation du prieuré dudit Monastier par les papes résidants à Avignon. — Appellations faites par les prieurs contre l'official de Mende qui voulait prendre juridiction contre les prieurs et les faire contribuer à la bienvenue de l'évêque. — Plusieurs actes relatifs aux présentations et collations. — Testaments, reconnaissances, actes de tutelle et autres concernant le Monastier.

D. 6. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1287-1701. — Copie informe des titres de la domerie de Sainte-Marthe de Rodez, unie au collége. — Bulle d'union. — Procès-verbal de la prise de possession. — Consentement du dom d'Aubrac et de l'évêque de Rodez. — Lettres patentes de Henri IV et lettres du cardinal d'Armagnac au sujet de cette union. — Fondation de la chapelle de Montrozier, conférée par le dom de Sainte-Marthe. — Testament de Raymond Ébrard, marchand du bourg de Rodez, portant fondation de l'hôpital Sainte-Marthe, à six lits, dans la rue de Bonneval, en face de la maison du seigneur d'Arpajon (1356). — Nomination de doms de Sainte-Marthe. — Sept titres concernant le moulin de la Gascarie, donné à nouveau fief aux Chartreux. — Titres et lauzimes du terroir de las Vernhes près le Pouget, paroisse de Camboulas. — Attestation des consuls au sujet des pauvres passants reçus à l'hôpital par le collége. — Droits du collége sur le village d'Auzièges. — Actes relatifs : au fief del Pesquié près la Bastarie; au pré des Balquières; à la métairie de Vabre; au bois de Puechflettes; au moulin de Pont-Viel, etc. — Dénombrement du temporel de l'hôpital Sainte-Marthe, etc.

D. 7. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1359-1618. — Copie informe des titres de la seigneurie de Grioudas dépendant du collége. — Reconnaissances de : Durand Créato et Hugues d'Aulhou au comte de Rodez. — Procuration faite par noble Pierre de La Garrigue à Jean, son fils, pour vendre les rentes de Grioudas. — Achat du terroir del Cayrou par Hugues d'Aulhou. — Ventes : des rentes et champarts de Grioudas; — d'un pré situé contre le ruisseau de la Coste; — d'autre pré situé contre le ruisseau de Roquemissou; — d'autre terre à Cantagrel. — Bail à fief de cinq pièces situées dans le mandement de Grioudas. — Accord sur procès touchant la seigneurie d'un pré situé à Gilhorgues. — Lauzimes et reconnaissances diverses, etc.

D. 8. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1368. — Extrait collationné par Boissonnade, notaire de Chirac, de plusieurs reconnaissances reçues par de Borno, notaire, et consenties en faveur du prieur du Monastier.— Les emphytéotes appartiennent aux localités ou villages suivants : Aumont, Chancellade, Fontanes, Larcis, Valeilles, Pinède en la paroisse de La Chaze, Chabanes, Séveyrac, Sénières-Planes, Chantegrenouillette, -trandes, Crueysse et Lhérin, Arboussel, Fermades.

D. 9. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1368. — Reconnaissances pour le prieur du Monastier, des lieux dudit Monastier, Chantegrenouille, paroisse du Buisson, Séveyrac, Chabanes, paroisse de Javols, Contrandes, La Brugeyrette, paroisse de Sainte-Colombe, La Pinède, paroisse de La Chaze, La Bastide, paroisse d'Autrenas, en terre de Peyre. — Reconnaissances de : Bernard Vitalis, notaire; Alde Rassoaline, Laurens Jarric, Pierre Bernard, de Chirac, Guillaume Martin, dudit Chirac, etc.

D. 10. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1368. — Résumé d'anciennes reconnaissances des lieux d'Arboussol, Rouvière, les Fonts, les Cols, La Teulade, La Rouveyrette, La Bastide, Vimenet, Séveyrac, Senières-Planes, Fermades, Contrandes, La Fage-Saint-Julien, Fontanes, Chabanes, Almontet, Chancelades, Vareilles et La Védrine. — Reconnaissances de : Jean de Rouvière, fils de feu Hugues, Pierre Laurens, de Larcis, Guillaume Frezal, de La Teulade, Robert Dussolier, de La Bastide *sive* de Bessade, etc.

D. 11. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1460. — Extrait collationné par Coignac, notaire, d'un terrier contenant les reconnaissances consenties en faveur d'Astorg de La Roque, prieur du Monastier, par divers emphytéotes, des posessions qu'ils tenaient dans les paroisses du Monastier et de Chirac, et dans celles du Pin, de Saint-Bonnet, de Marvejols et dans le village de Montjusieu, relevant dudit prieuré. — Reconnaissances de Jean Bodet, Jean Saintchély, Étienne Alègre, Vital Atger, tisserand, Pierre de Rouvière, prêtre, Jacques Guillabert, tous du Monastier, etc.

D. 12. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1460. — Extrait des reconnaissances de Chirac, des paroisses du Pin, Saint-Bonnet, Marvejols et Montjusieu, consenties au prieur du Monastier, et reçues par Aldebert Fornier, ledit extrait certifié par Dieulofes et Coignac, notaires. — Reconnaissances de : Aldebert Fornier, notaire, MM. les prêtres de la chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste, Durand et Jean Valette, discret et honorable homme Phalip Fabri, licencié, noble Raymond Peyre, Jean Ducel, notaire de Montrodat, etc.

D. 13. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1485-1585. — Terrier contenant les reconnaissances consenties au prieur du Monastier par divers emphytéotes des lieux de Séveyrac, Chancelades et Almontet, Orbanhac, Fontanes, Remeysenc, Lafage Saint-Julien, Contrandes, Bessilz, Brugeyrette, Vimenet, La Chaze, Les Faux *sive* La Brugeyre, Combettes, Batifol, Ressouches, Crueysse, Ventouset *sive* Fermades *sive* Védrines, Les Fonts, Le Chier, Védrinelle *sive* Védrines, las Cols, Combechave, Vareilles, Chabanes, Donepauc, Arbosson et Senières-Planes.

D. 14. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1485-1585. — Extrait du terrier mentionné à l'article 13 ; collationné par Boyssonade, notaire. — Reconnaissances de : Jean Chastang, du Bousquet, Blaise Ramadier, fils de feu Durand, Pierre Portefays, de l'Escurette, Durand Poderous, Pierre Astier, Jacques Bigosc, Jacques Montenlos et Durand Chastang, prêtres d'Aumont, M. Pierre Laporte, notaire, Étienne Gibelin, Pierre Charrière, Étienne de Combettes, tailleur, Étienne Hugonet, du Chier, Guillaume Alo, de Chabanes, etc.

D. 15. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1538. — Extrait des reconnaissances du lieu du Monastier et ses dépendances, reçues par Pierre Charrier, notaire. — Ledit extrait certifié par Dieulofes et Coignac, notaires. — Reconnaissances de : M. Antoine Boudet, M. Guillaume Mercory, prêtre, Valentin Borrel, Bernard Redoulin, prêtre, Hélix Vielhaden, Guillaume Bonnet, Guillaume Giscard. — M. Ambroise de Trévolz, évêque de Bobie, était alors prieur et seigneur du Monastier. — Répertoire.

D. 16. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1538. — Terrier contenant les reconnaissances consenties au prieur du Monastier par divers emphytéotes du lieu et paroisse dudit Monastier. — Reconnaissances de : Guillaume Michel, Bertrand Vaycier, Bernard Redoulin, curé du Monastier, pour une maison, vigne située al Teulas, bois à las Morieyras, et pour une « crota » ou pièce du rez-de-chaussée. — Rédaction en langue vulgaire. — Répertoire.

D. 17. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1541-1542. — Extrait des reconnaissances du lieu de Salelles, reçues par Pierre Charrier, notaire de Chirac, en faveur du prieur du Monastier ; ledit extrait certifié par Dieulofes et Coignac, notaires. — Les religieux du Monastier reconnaissent tenir du prieur : maisons, curtil, jardin, aire-sol et un champ appelé le Trio, situés au faubourg dudit Salelles ; plus un champ confrontant avec le chemin tendant vers Millau et le ruisseau de Martoret ; plus un pré situé au terroir de La Babanide ; plus un champ au terroir de Rochenaire près du pont du Villar, etc. — Répertoire.

D. 18. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1542. — Terrier contenant les reconnaissances con-

senties au prieur du Monastier par les habitants de Salelles. — Reconnaissances de : Bertrand Sirven, prêtre, Alrias Boyer, Étienne Raynal au nom de sa femme, Étienne Trayro, fils de Jean, Guillaume Vidal, Guillaume Pélage, prêtre, Pierre Rodié, Pierre Almeras, Louis Jali, Jean Gibert, etc. — Reconnaissances du mas de l'Arbussel, du mas de l'Espinasse, du Villar, du mas de Chabanes, etc.

D. 19. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1551-1630. — Cadastre du lieu et mandement du Moanstier, contenant les reconnaissances de noble Antoine de Lombeyrac, écuyer, seigneur de Muret, cotenancier avec les chapelains de Saint-Jean et de Saint-Ferriol, de biens situés aux terroirs du Chambon, de l'Affe, de las Cipieyras, de las Costes, etc. — Noble Louis Pelamourgue, religieux du Monastier, reconnaît tenir une maison située sur la place « del Po. » — M. Guillaume Soulinhac, autre religieux, déclare tenir deux champs au terroir de La Fare, etc. — Écrit en langue vulgaire. — Répertoire.

D. 20. (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

1608-1613. — Reconnaissances du Buisson en terre de Peyre, en faveur du prieur du Monastier; reçues par Pierre Boyssonade, notaire de Chirac. — En tête on trouve l'extrait de la donation de la seigneurie du Buisson audit prieur par noble Astorg de Peyre (1235). — Le prieur était alors Aldebert de Peyre, oncle du donateur; lequel prieur avait fait construire un château (*munitionem et castrum*) audit lieu du Buisson. — Reconnaissances de : Antoine Malhian prêtre, prieur du Buisson et chapelain de la chapellenie Saint-Blaize, Hilaire Brugeyrou, notaire, dame Marguerite Rieutort, mariés, Antoine Bessière, meunier de Lont-long, Pierre Chalvet, dit Pauche, etc. — Nouveau bail à cens à Pierre Biscarrat, etc. — Répertoire.

D. 21. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1607. — Reconnaissances reçues par Pierre Boyssonade, notaire de Chirac, en faveur du prieur du Monastier. — Reconnaissances de La Teulade et La Roveyrette, consenties par : Jean Gay cadet, Antoine Aldin, docteur ès droits, juge de la terre et baronnie de Peyre, faisant tant pour lui que pour demoiselle Catherine de Gerbalh, sa femme, Catherine Fabre, veuve de Pierre Gaillard, Guillaume Préget, bailli ès terres du seigneur de Canillac, Pierre Manhe, du lieu de Régordel, Jean Rescossier, du lieu d'Antrenas. — Répertoire.

D. 22. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1610. — Reconnaissances féodales de Chabanes et Vialar, paroisse de Salelles, en faveur du prieur du Monastier, reçues par Pierre Boyssonade. — Reconnaissances de : Étienne Thoyron, Raymond Laurens, Jean Crouzet, Étienne Laurens, François Delascols, Jean Badarous, Pierre Gleyse, noble Antoine Loubeyrac, Bernard Colomb, Pierre Laurens fils, Jean Aygoui, Jean Bonnafous, Marguerite Clavel, Jean Badarous, Phalip Vigne, Guillaume Boyran, Pierre Pouzol, Guillaume Delascols, Étienne Causse, Hélye Rouchier, curé du Vialar, Jean Pourquier, etc. — Répertoire.

D. 23. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1610-1611. — Reconnaissances de la paroisse de Salelles en faveur du prieur du Monastier; reçues par Pierre Boyssonade, notaire. — Reconnaissance de : Laurens Malet et Brenguière Salesse, mariés, Pierre et Guillaume Sirven père et fils, Étienne Bonenfant, Guillaume Rouvellet, Jean Fournier, Jean Laurens, Jeanne Thoyron, veuve de Jean Mazot, Étienne Lebrat, Gabriel Paparel, Marguerite Carel, veuve de Georges Jalbert, Jean Joffre, Laurens Thoyron, Antoine Trenchier, prêtre, frère Étienne Chirac, religieux du Monastier, au nom de Guillaume son frère, Étienne Vidal, Antoinette Vidal, veuve de Jean Delmon, Louis Paparel, etc.

D. 24. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1613. — Reconnaissances du village de Combettes, paroisse du Buisson, en faveur de Jacques Forcault, comme recteur du collége de Rodez. — Reconnaissances de : Antoine Combettes, du moulin de Combettes, Jean et Pierre Combettes, de Raymond, Guillaume Aygoui, fils de François, Antoine Combettes Sastre, Étienne de Laporte dit Rudel, de La Batifolie, Jean Pinède, tailleur, Catherine Mourre, femme de François Combettes, Guillaume Carbounel, au nom de Jeanne Meyssonnieyre, Philip Meyssonnier, de Coufinhet, au nom de Catherine Aygonine sa femme, Andrieu Vanel, du Buisson, au nom de ses enfants, Jean Combettes Frances, aubergiste du Buisson.

D. 25. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1613. — Reconnaissances des lieux de La Brugeyre, Combechaves, Chabanes, Fontanes, le mas de Combettes, Valeilles, Almontet, Arbanhac, Chancelades, Chantegrenouille, etc., en terre de Peyre; reçues par Pierre Boysso-

nade en faveur du prieur du Monastier. — Guillaume Réversat, laboureur, du village d'Albugieyres, reconnaît un champ situé dans les appartenances de Chabanes, paroisse de Javoulz, appelé le champ del Chapt del Martinés, confrontant avec le chemin partant de Saint-Chély-d'Apcher et allant au Puech-de-Garde, etc., sous la censive annuelle d'un quart de boisseau de seigle et d'un denier tournois; ledit blé de la mesure de Peyre et portable dans le grenier du prieur, au lieu du Buisson, etc.

D. 26. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

1613. — Reconnaissances en faveur du prieur du Monastier, représenté par M. Jean Raynal, curé dudit Monastier, les pères Étienne Judicis, Jacques Forcault et autres du collége de Rodez, des lieux de La Rouvière, Védrinelle, les Fonts, Ressouches, Contrandes, en terre de Peyre. — Relation des prud'hommes, concernant la division de la censive due pour le terroir dit de Gabarel, situé aux apparnances de Védrinelle. — Jean Hostalier, laboureur, du village de Saleyroles, paroisse de Prinsuéjols, reconnaît un pré situé dans les dépendances du village de Contrandes, paroisse de Sainte-Colombe, appelé Rieufrech, contenant quatre charretées de foin, confrontant, etc., sous la censive annuelle de 5 boisseaux 1/4 de blé seigle et 2 deniers et 1 obole tournois, etc.

D. 27. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1666. — Reconnaissances de Chantegrenouille et Senières-Planes, paroisse du Buisson, pour le prieur du Monastier, représenté par le père Jean-Baptiste Beau, et reçues par Jean Boyssonade, notaire de Chirac. — Reconnaissances de : Antoine Martin, notaire de Marvéjols, Pierre Chalvet, Jean Laurens, le tuteur des enfants de Pierre Sanson, Bernard Marty, Blaise Charbonnier, Guinet Coderc, Blaise Vernhes, Jean Charbonnier, Jean Couderc, Pierre Caston, Jean Poudevigne, Pierre Gras, Jean Hortigues, Jean Sanhier. — Répertoire.

D. 28. (Registre.) — Petit in-4°, 113 feuillets, papier.

1666. — Abrégé d'un terrier de reconnaissances d'Orbanhac, Combettes et Fontanes, consenties au prieur du Monastier, et reçues par Jean Boyssonade. — Reconnaissances de : Antoine Boulet, marchand, Jean Bouquet aîné, Antoinette Brunelle, Jean Ginestière, Jean Alègre, noble André de Sauvaige, Antoine Mazel, tous d'Orbanhac; — Jean Delaporte et Étienne Boulet, dit Pichon, d'Albugeyrettes; — Jacques Brunel, Jean Rouvière, Jean Boulet, de La Bessière, etc.

D. 29. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1666. — Reconnaissances consenties au prieur du Monastier, seigneur du Buisson, par les emphytéotes d'Orbanhac, en terre de Peyre. — Noble André de Sauvaige, sieur des Sailhens, reconnaît : un champ appelé Puechmijo; les deux champs dits de las Faysses, avec pâturage et bois. — M. Nicolas Laurens, consul de Javolz, reconnaît « un pastural appelé Escoueyres et La Véjasseyre, » dont partie a été d'Étienne Gibilin, sous la censive de 1 boisseau 3/4 de seigle, mesure de la terre de Peyre, payable à Orbanhac, à chaque fête de Saint-Martin d'hiver. — Jacques Daudé, bourgeois de Javolz, reconnaît un pré et travers, appelés La Levade del Savy; plus « un pré, talvère, bois et champ appelés de La Jonquassouzes; » plus un pré, travers et champ contigus appelé aussi Jonquassouzes, etc.

D. 30. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1666. — Reconnaissances en faveur du prieur du Monastier, des villages d'Arboussol, Laval, Crueyze, Chayginieys et La Chazoutète. — Reconnaissances de : Josué Osti, Vidal Savarie, Jean Planchon, M. Pierre Brugeirou, Antoinette Gévaudane, veuve de Pierre Chabert, Guillaume Rieutort, Guillaume Bonnefoi, de Batiffolier, maître Guillaume Pagès, de La Randesche, M. Pierre Savarie, de Peyreviolle, sieur Aldebert Guyot, fils et héritier de Pierre, de Marvéjols, etc.

D. 31. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1666-1667. — Reconnaissances des villages de La Rouvière et de Lascolz en faveur du prieur du Monastier; reçues par Boyssonade, notaire. — Reconnaissances de : Guillaume Bessieyre, Étienne Rouel, Jeanne Rouelle, veuve Maury, Pierre Lacquas, Gibert Combettes, Guillaume Rouvière, dit Peyrasse, Jean Charbonnier, au nom de Marguerite Bastide, sa femme, Guillaumette Boudette, veuve de Jean Roussac, Jean Rouvière Valence, Pierre, Étienne et Antoine Rouel, Antoinette Rouvière, veuve Clavel, Clément Pigieyre, Étienne Meyssonnier, Jean Moulin, Jean-Pierre Muret, Jean Gelly, Marie Gellye, Agnès Mouline, demoiselle Jeanne de Catto, veuve Libourel, Pierre Hugonenc, notaire de Saint-Latgier.

D. 32. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances du village de Fontanes en faveur du prieur du Monastier; reçues par Boyssonade, notaire. — Reconnaissances de : Simon Osty, Guillaume

Chabanon, Antoine Montanier, Jean Chassaric, praticien, Étienne et Antoine Montanier père et fils, Jacques Osty, au nom d'Antoinette Roux, sa femme, Jean Valentin, Jean Gibilin, Jacques Chassaric, consul dudit Fontanes, Jean Avignent, docteur ès droits, de Saint-Chély. — Forains : Pierre Hugonnet, notaire, Jacques Tuzet, Jean Gibilin, Jeanne Delaporte, veuve Boygeon, Étienne Boulet, les hoirs de Pierre Grolier, Étienne Montanier, Antoine Tichy, Antoine Montanier, dit Bessilhac, François Binhon « hoste de Saint-Sauveur, » Gui Meyssonnier, notaire, Antoine Valentin, M. Jean Béquat, M. Robert Vaïsse, docteur et avocat de Marvéjols.

D. 33. (Cahier.) — In-4o, 51 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances féodales du village de Chabanes, paroisse de Javolz, en faveur du prieur du Monastier. — Reconnaissances de : Jacques Daudé, bourgeois de Javolz, Pierre Amergier, Étienne Chalier, Jean Boulet, Pierre Pinhède, Antoine Delmas, Jean Pépin, Nicolas Laurens, consul de Javolz, Catherine Montanière, Aldebert Brunenc, marchand de Marvéjols, à présent habitant de Lyon, Jacques Rouvière, Jacques Saint-Latgier, François Pépin, Guillaume Gibilin, Jean Combettes, Guillaume Valy, Guillaume Trocellier, Jean Planchon, meunier de Recoules, Jean Planchon, notaire d'Aubigeyres, Barthélemy Bonnefé, Antoine Tichy, Jeanne Chassarigue, Catherine Grimalde, André Sauvaige, sieur des Salhiens, M. Pierre Fontanhié, Jacques Hugonnet, marchand de Saint-Latgier.

D. 34. (Cahier.) — In-4o, 26 feuillets, papier.

1667. — Notes pour dresser les reconnaissances de La Rouvière et de Combettes en terre de Peyre. — Antoine Rouel, fils de Pierre, du village de La Brousse, tient le champ de Térandetz, les pièces de Maurouste, le pré de La Sanhe-Louguette, les champ et pré appelés La Dévezounne, les pré et champ appelés La Crous (autrefois Chansounieyres). — Pierre Rouel tient le champ dit le Pradal, le pré appelé La Croix, un pré et champ contigus appelés Combechave, un « ginestas » appelé Chambonnevers, etc.

D. 35. (Registre.) — In-4o, 133 feuillets, papier.

1667. - Abrégé des reconnaissances du Buisson en faveur du prieur du Monastier; reçues par Jean Boyssonade, notaire. — Parmi les reconnaissants figurent : le prieur du Buisson, le sieur Simon Bonbernat, seigneur de Saint-Amans-de-Muret, M. de Lagarde, de Marvéjols, le comte de Peyre, le sieur Jacques Galdemar, M. Boudon, le sieur Blaize Dallo, M. Guillaume Pinhède, prêtre, chapelain de Saint-Blaize, M. Dugouzounes, M. Altier, chanoine de Mende, M. Delmas, de Ferluc, M. Bout, d'Aumont, César Bessière, de Ressouches, etc.

D. 36. (Cahier.) — In-4o, 49 feuillets, papier.

1667. — Reconnaissances du village de Combettes, paroisse du Buisson, en faveur du prieur du Monastier. — Reconnaissances de : Pierre Chabert, meunier du moulin de Combettes, Guillaume Groulier, Antoine Aigouy, Barthélemy Hermet, Jean Roucher, Antoine Chalier, Jacques Osty, Françoise Combettes, Jean Lucques, charpentier, Barthélemy et Louise Combettes, Guillaume Rieutort, Guillaume Bonnefoi, Jean Meissonnier, Pierre Prouzet, de Couffinhet, Gui Meissonnier, notaire de Saint-Sauveur.

D. 37. (Cahier.) — In-4o, 42 feuillets, papier.

1667.— Reconnaissances du village des Fons, paroisse de La Chaza, en faveur du prieur du Monastier. — Reconnaissances de : Jean Tardieu, comme « parastre » de Jeanne et Agnès Julienne, Jean Boulet, Pierre Julien, Astorg Pinhède, Jean Gras, Jean Couderc, Jean Bouchard, Antoine Julien, Pierre et Antoine Amouroux frères, Étienne Ginhac, Jean Ambert, Marguerite Grasse, Pierre Ginhac, Antoine Seguy, Jean Chastan, meunier du moulin des Fons.

D. 38. (Registre.) — In-4o, 94 feuillets, papier.

1669. — Reconnaissances des villages de Chabanes et du Vialar, paroisse de Salelles, en faveur du prieur du Monastier; reçues par Jean Boynosade, bachelier ès droits, et notaire royal « du nombre réduict à deux de la ville de Chirac. » — « Nouveau bailh en alberge et rante noble pour le seigneur et prieur du Monastier, contre les habitants et tenanciers du village de Chabanes, paroisse Nostre-Dame des Salelles. » — Pièce et travers appelé lou Bosc de Costechalde ; autre grande pièce travers appelé del Terond. — Nouveaux bails : « contre Barthélemy Gleyse, de Chabanes ; Raymond et Guillaume Laurens ; Louis Badaroux ; Jean et Étienne Laurens, et Étienne Gleyze ; le seigneur de Meyronne et Jean Crouzet ; » etc.

D. 39. (Cahier.) — In-4o, 26 feuillets, papier.

1670. — Brevet pour dresser les reconnaissances du lieu et de la paroisse du Monastier. — Noms des tenanciers : le sieur Jean Benoît, bourgeois, Jacques Lavigne, dit Boyrac, Jean Bodet, Gabriel Méja, Jean Laurens, Gabriel Boudon,

Étienne Mercoury, Jean Reversat, M. Pierre Delom, prêtre, curé du Pi, Guillon Melhac, Guillaume Boudet, dit Jonas, Marguerite Mercorine, Étienne Hermet.

D. 40. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1671. — Reconnaissances du lieu et de la paroisse du Monastier, en faveur du prieur dudit lieu. — Le sieur Jean Benoît, bourgeois, reconnaît sept immeubles : 1° sa maison et ses dépendances, avec jardin sur le devant, située au quartier de Parpalhou, confrontant du levant avec autre jardin et le champ du syndic, appelé « l'hort de Clastre, » du midi avec la béale du moulin, du couchant jardin et maison d'Antoine Arboussel, et autre maison d'Antoine Mathieu, etc. ; 2° autre jardin audit terroir de Parpalhou, ayant appartenu à Raimond et Laurens Bonnet, confrontant, etc. ; 3° un champ situé au terroir des Coings, ci-devant reconnu par François Gibert, en 1610, etc.

D. 41. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1672. — Reconnaissances du lieu de Salelles, reçues par Boyssonnade, notaire, en faveur du prieur du Monastier. — Reconnaissances de : Jean Bonenfant, Pierre Malet, Marguerite Pelouze, veuve de Laurens Malet, Pierre Paparel, Jeanne Laurence, veuve de Guillaume Quintin, G. Abinal, Ét. Balmaguier, Jean Jory, Antoine Aguilhon, Antoinette Bodette, veuve Joffre, J. Cevenier, Catherine Guionette, veuve Quintin, J. Vidal, P. Sadoul, Guillaume Abinal, G. Jouve, dit de Relhes, Marguerite Sirvente, Jeanne Badarouze, Antoine Blanc, Étienne Laurens, Antoine Blanc aîné, G. Badaroux aîné, G. Badaroux cadet, P. Malet aîné, André Melhou, Marguerite Bragière, G. Pagès, Antoine Badaroux, Antoine Melhac, Jacques Paparel, Jacques Cabanes, Antoine Comte, P. Lausac, P. Laget, Jacques Rouvière, etc.

D. 42. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Abrégé d'un terrier contenant les reconnaissances du lieu et paroisse de Salelles, en faveur du prieur du Monastier. — Pierre Paparel reconnaît : sa maison « fougigne » avec ses dépendances ; un champ converti en vigne, situé au terroir de Gassalet ; un petit champ appelé le Triol ; un petit pré, champ et travers au terroir de Baumerouge ; une chènevière au quartier des Chambons ; un petit rivage situé au terroir des Pasturaletz, indivis avec les héritiers de feu Jacques Laurens, confrontant du levant avec rivage et champ de Guillaume Badaroux, du midi avec la rivière « d'Olt, » du couchant et de la bise avec le champ de la cure. — Censive : 1/2 boisseau de froment et 1/2 boisseau d'avoine, etc.

D. 43. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Abrégé d'un terrier contenant les reconnaissances du village de Ginestous. — Reconnaissances de Jean Brunel, Jean Salles, Pierre Castanier, Barthélemi Bernon, Antoine Moulin, Pierre Mazot, François Cavalier, Pierre et Catherine Derouch, Guillaume Mazot, Jean Vallat, de La Chazette, Jean Labre, de Fabrèges, Barthélemi Portalier, dont la censive était de 2 boisseaux de seigle, 2 boisseaux 1/4 d'avoine, et de 3 deniers. — Total des censives contenues audit terrier : 351 livres 17 sous.

D. 44. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1784. — Reconnaissances consenties par quelques habitants des lieux de La Rouvière, Brousse, le Monastier, et reçues par Alla, notaire du Buisson. — M. Pierre Palmié, féodiste de Rodez, représentant des administrateurs du collége de Rodez. — Confrontations et limites du village de La Rouvière. — Jean-Antoine Feybesse, bourgeois dudit village, reconnaît vingt-neuf immeubles, parmi lesquels figurent quatre bâtiments, le pré et les champs appelés del Couderc, les travers de Fagieyrols, lou Ranc del Bosc et de Coste-Rebouyre, etc. La censive à la charge de cet emphytéote était de 2 setiers 5 boisseaux 2/4 1/3 1/8 et 1/16 de boisseau de seigle ; 3 mitadens 1/4 et 1/16 de boisseau ras d'avoine ; 9 sous 4 deniers pite et 1/4 de pite d'argent, etc.

D. 45. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Extrait informe d'anciennes reconnaissances concernant Salellettes, paroisse de Chirac. — Mention des villages de Pradalz, Malpas, Tourrette, Maduroles, Peyrelevade, Issilhac, Chalsier, Combelles, Costerauste, Agachet, Teulières, Clausels *sive* Lafare, Delcros, Villaret, etc. — Dans ce dernier village, M. Pierre Fournier tient une terre « herme, » confrontant avec le chemin allant à Marvéjols, terre herme d'Urbain Collet, au cens de 1 denier, etc.

D. 46. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Extrait informe d'anciennes reconnaissances consenties par quelques habitants du Monastier : — Antoine Roujou, François Nelhac, dit La Vigne, Laurens Chabert, sieur de La Recouse, Aldebert Guionnet, Antoine Bounieu, Antoinette Jorye, Pierre Claret, Dominique Mathieu, Gilibert Deltour, etc. — Mention des terroirs de las Baldettes, des Chambons, de Chambelong, de La Bade, de Rancurat, de la Croix-des-Prats, del Roujadou, de las Traverses, de las Cepieyres, etc.

D. 47. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, parchemin et papier.

1325-1585. — Terrier contenant les reconnaissances consenties au sieur Gaillard Ébrard, de Rodez, par des habitants de Bozouls et lieux circonvoisins; plus les reconnaissances faites au dom de Sainte-Marthe, par les habitants de Cabimont. — Guillaume Lemozi, de Bozouls, reconnaît tenir dudit Ébrard, fils et héritier de Ramond Ébrard, une maison située audit village et au quartier de « Sobreroquas, » au cens d'une maille rodanoise; plus une pièce de terre située au terroir « dels Quiers, » sous la censive de 3 punières d'avoine, mesure de Bozouls (Boazo). — Pierre et Huc Castanh frères reconnaissent le mas appelé Castahana *sive* dels Castanhs, situé dans le mandement de Rodelle. — Huc Saltel, comme tuteur de Jacme de Romières, dudit Bozouls, reconnaît un jardin situé au quartier appelé « le champ de la foire, » etc.

D. 48. (Rouleau.) — Parchemin de 5 m 05 c.

1365. — Reconnaissances consenties au sieur Gaillard Ébrard, de Rodez, par divers habitants de Bozouls et autres lieux; reçues par Durand de Saint-Julien, notaire. — Reconnaissances de : Guillaume Lemozi, Pierre et Hugues Castanh, Étienne Delfau, Hugues Ratier, prêtre, Guillaume Bodosquier, Guillaume de Dourdou, le même comme procureur fondé d'Ymbard Dangles, Hugues Perpèze, fils de feu maître Jean, etc. — Ce dernier reconnaît un affar, un travers et une gènetière ou « barte, » situés dans les dépendances de son moulin appelé de Carrols, au mandement de Rodelle, etc.

D. 49. (Rouleau.) — Parchemin de 11 m 05 c.

1365. — Reconnaissances consenties en faveur de Gaillard Ébrard, de Rodez, par divers emphytéotes de Bozouls et autres lieux circonvoisins; reçues par Durand de Saint-Julien, notaire, et grossoyées par Pierre Valette. — Reconnaissances de : Brenguier Portal, Jean Rauser, Géraud Barre, Déodat Delpuech, du mas des Agachials, Geraud Molinier, Hugues Taillade, Pierre Anglade, Ricard Roquette, Astruge, veuve de Jean Gandalo, Benoît Lescale, Hugues Roquet, originaire de Cabimon, Ramond de Camviel, du mas de Camviel, Fine Roquette, femme de Jean Lescale, Ramond Bodosquier, Benoît Solieyres, Guize Decoms, veuve Richard, Hugues Ricbal, etc.

D. 50. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1365. — Vidimat en forme des reconnaissances consenties au sieur Gaillard Ébrard, de Rodez, par divers emphytéotes de Cabimon et autres lieux circonvoisins. — Brenguier Portal reconnaît pour lui et pour Jeanne, sa femme, une vigne et un pré contigus, situés sur les bords du Dourdou, au quartier appelé « Forfolhola, » au cens de 3 sous rodanois. — Plus la moitié d'un jardin, indivis avec Jacques Géniez, confrontant avec les murailles du château (*castri*) de Bozouls, chemin entre deux, au cens d'une coupe d'avoine, mesure dudit Bozouls (*Boadonis*). — Jean Rauser reconnaît une pièce de terre située au quartier de « Polveros, » au cens de 3 deniers rodanois. — Géraud Barre, du mas de La Planhe, reconnaît une pièce de terre située au terroir de la Capelle, dépendant de Cabimon, contenant une émine, sous la redevance du cinquième des fruits y excroissants, etc. — La couverture de ce registre est le programme des auteurs latins à expliquer au collége de Rodez en 1589.

D. 51. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, parchemin.

1374-1378. — Reconnaissances consenties au dom de Sainte-Marthe, pour certaines maisons situées rue Balestrière, à Rodez, et pour jardins et autres possessions dans la rue Sainte-Marthe, reçues par Barronis, notaire. — Reconnaissances de : Pierre Miquel, cordier du bourg de Rodez, Gaillard Mercier, notaire, Pierre Séguren, Jean de Bonanh, Pétronille Crèzes, femme de Jean Amielh, Grégoire Adeljat, meunier, et Guillaume Guirard, son gendre, Guillaume Maimac, cordonnier, Jean Danho *alias* Redigo, Jean Dupouget, Guillaume Telho, Gaillard Guisardon, tailleur de pierres, etc.

D. 52. (Rouleau.) — Parchemin de 5 m 63 c.

1392-1395. — Lauzimes consenties par le dom de Sainte-Marthe à divers acquéreurs de jardins et autres possessions situées dans le clos appelé de l'hôpital de Sainte-Marthe. — Lauzimes en faveur de Jean Gotz, marchand du bourg de Rodez, acquéreur : d'un jardin ayant appartenu à Bernard Madiès, cordonnier, au prix de 5 francs d'or, au coin de France; d'autre portion de jardin ayant appartenu à Ricarde, femme de Gaillard Mercier, notaire, pour 3 francs d'or et 4 sous tournois; d'autre jardin ayant appartenu à Jeanne Malbourg, pour 7 francs d'or et 15 sous tournois, etc. — Le dom de cette époque s'appelait dom Alnom.

D. 53. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1465-1481. — Terrier contenant les reconnaissances

consenties au dom de Sainte-Marthe, par divers habitants de Bozouls, Cabimon et autres lieux circonvoisins; reçues par Barthélemi Bonenfant, notaire. — Reconnaissances de: Pierre Romieu, de Merlet, Jean Martel, du Triadou, Guillaume Albenque, de Sentelh, Guillaume Ratier de La Borie, de Sentelh, Guillaume Moisset, de La Crous, Bernard Bousquet et Guillaume Gralh, de Sentelh, Jean Goudalh, Guillaume Benezech, de Las Cazèles, Jean Ricbal, du Colombier, Jean Bruguière aîné et cadet, de Longuis, Ramond Viguier, du mas de Peyroles, Huc Viguier, du mas de la Viguarie, Antoine de Camvielh, du mas de Camvielh, etc.

D. 54. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 12c.

1500. — Reconnaissances consenties au dom de Sainte-Marthe par les emphytéotes du village du Muret : — Guillaume de La Pierre, Guillaume Couderc, cordonnier, Cébélie, veuve de Géraud de Léonanh, Jean de Léonanh, barbier, Jean Fizes, Fournier, Jean Darène, « hoste. » — Ce dernier reconnaît à Guillaume Rodulphe, prêtre, dom dudit hôpital, sa maison avec ses dépendances, située audit Muret, confrontant, etc.; au cens ancien et accoutumé de 12 deniers rodanois, avec droits de lods et ventes, d'investiture, etc.

D. 55. (Registre.) — In-4o, 44 feuillets, papier.

1546-1588. — Reconnaissances consenties au dom de Sainte-Marthe, pour certains fiefs situés au faubourg de ce nom. — Actes d'achat et de lauzimes. — Pierre Pradel reconnaît le moulin de la Gasquarie avec ses appartenances, sous la censive annuelle de 14 setiers de grains, moitié froment et moitié seigle, mesure de la cité de Rodez. De plus, le tenancier était obligé de moudre tout le blé nécessaire à la provision dudit hôpital. — Reconnaissances : d'Antoine Carnus, cordonnier, de Gérard de Masnau, chanoine de la cathédrale, acquéreur d'un pré situé au faubourg Sainte-Marthe, contenant douze journées; de Jean Couderc « penchenier, » de la cité de Rodez, acquéreur d'une maison située rue de la Balestière, pour 166 livres; de noble Pierre Calmon, du village de Tournemire, etc.

D. 56. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1546-1701. — Reconnaissances, lauzimes et investitures des revenus, droits et devoirs de la domerie et hôpital Sainte-Marthe; — reconnaissance du champ de Parayre par sire Antoine Cat. — Testament d'Hélix Martine. — Permutes de censives avec M. Raymond de Bonal, avocat du Roi en la sénéchaussée et comté de Rodez. — Transaction avec les directeurs de l'hôpital général de Rodez, au sujet de l'union de Sainte-Marthe audit hôpital général, dont l'établissement eut lieu par ordonnance royale du mois d'août 1670. — Achat de 2 quartes de froment de rente de noble Jean de Créato, de Moyrasès. — Décret du sénéchal au sujet du moulin, foulon, jardin, pré et chènevières dits de la Gascarie, etc.

D. 57. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1549-1557. — Reconnaissances de Bozouls et de ses dépendances en faveur du dom de Sainte-Marthe; reçues par André Gibron, notaire : — de M. Jean Calforn, prêtre, de Gérard Martel et Jeanne Desmazes mariés, de Gérard Boyer, Guillaume Andrieu, de la Bornerie, Géraud Cormoul, Agnès Gui, veuve Cardonel, Catherine Vinche, veuve Pagès, Antoine Alari, de la Barriade, Pierre Gibron, de Turlande, Jean Galot, prêtre, dels Agachials, Laurens Cossaune, notaire, sire Jean Coudray, marchand, noble Étienne de Saint-Paul, de Carrolz, George Bonenfan, notaire, noble François de Glandières, chanoine, seigneur de Brussac, etc.

D. 58. (Registre.) — In-4o, 44 feuillets, papier.

1546. — Reconnaissances en faveur du collége, successeur de la domerie Sainte-Marthe, pour certains fiefs situés à Serres, Clausevignes, etc.; reçues par Coignac, notaire. — Reconnaissances : d'Antoine Masnau, Antoine Parayre, Antoine Martel, de Najas, Amans Masnau, Étienne Cat, Pierre Calmont, de Tournemire, Jean Gaffard, de la Teularia, etc. — Sire Antoine Dardenne, marchand, reconnaît un jardin situé au faubourg Sainte-Marthe; — Jean Folcars, « hoste de la Teularia, » reconnaît ses possessions situées ès appartenances du village de la Teularia, près le pont de Lauterne, confrontant, etc.; au cens de 2 livres tournois et 2 gelines payables à la Saint-André, etc.

D. 59. (Registre.) — In-4o, 81 feuillets, papier.

1549-1557. — Reconnaissances en faveur du collége, successeur de Sainte-Marthe, pour les fiefs situés à Bozouls et autres lieux; reçues par Gibron, notaire. — George Vernhe, maçon, reconnaît un champ assis au terroir del Caussanel près la Vigaria, confrontant avec le chemin partant d'Avols tirant vers Espalion, nommé la Draye. — Pierre Boyé, tissandier, reconnaît une maison ou parties d'icelle, « assise à la place de Lholin dudit Boaso. » — Pierre Gratieux reconnaît « une feuière ou partie d'icelle, patus et jardin ensemble joignant, assis à Sobre-Roques, dudit lieu

de » Boazon, confronte avec le chemin partant du chef dudit lieu de Boazon pour aller à la font d'Alrence, etc.

D. 60. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1585. — Lauzimes et reconnaissances en faveur du collége, successeur de Sainte-Marthe. — Lauzimes pour Antoine Coste, au sujet d'une pièce acquise de M. Antoine de Coudray, dit Maurice, de Bozouls, située au terroir dels Alotz *sive* de la Vialataria ; — Noël Rames, pour une chènevière située au village de la Berriade, acquise de Pierre Beguy ; — Jean Bousquet, pour une « finière *sive* Tredossa, » avec un jardin et patus, acquis de Pierre et Jacques Moysset père et fils, confrontant avec le grand chemin de Bozouls à Millau ; — Guillaume Devez, pour une maison et petit jardin attenant, acquis de Hugues Folcrand, situés audit Bozouls près la place de Lhom, etc.

D. 61. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1592-1620. — Reconnaissances en faveur du collége de Rodez, comme étant au lieu et place de la domerie de Sainte-Marthe, pour des possessions situées à Bozouls, Capdenahuet, Puechflettes, le Pouget, Balsac, Tournemire, Auziéges, Clausevignes et Rodez. — Reconnaissances : de Guillaume Albespy, prêtre, de Bozouls, Antoine Bruguion, prêtre ; Guillaume Alboy, François David, Pierre Hugues, notaires, noble Jean de Berfuelh, sieur de Saint-Hippolyte, Antoine Des Mazets, chirurgien, sire Guillaume Godal, Guillaume Calmels, avocat d'Espalion, noble Pierre Calmont, de Tournemire, Étienne Cat, sieur de la Boissonade, sire Antoine Parayre, marchand de Rodez, les habitants d'Auziéges, paroisse de Sainte-Radegonde. — Limites et confrontations dudit Auziéges, etc.

D. 62. (Registre.) — Petit in-4°, 158 feuillets, papier.

1629-1636. — Reconnaissances de Bozouls pour le collége de Rodez, successeur de la domerie de Sainte-Marthe; reçues par Alboy, notaire. — Reconnaissances : de Philippe Garre de la Vigarye, Guillaume Coalhac, Pierre Blanc, dit Galat, Pierre Folcrand, dit Jean Franet, Amans Boyer aîné, Jean Devez, dit Pantelle, Pierre Devez, dit Finon, Armand Martel, Pierre Rames, dit Payrat, Pierre Payrat dit lou Gral, Antoinette Carle, veuve de Jean Bonet, dit Clapiste, M. Charles Bolet, mari de Jeanne Hugues, fille de feu Maurice Hugues, notaire, etc.

D. 63. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1424. — Reconnaissances de Mirabel, reçues par Pierre Borni et Jean Moysset, notaires. — Reconnaissances de Michel Cacis, de Villeneuve, Antoine Dortols, de Villedieu, Jean « del Gleysal, » agissant pour Étienne del Gleysal et ses autres frères, Michel Vaysse agissant pour Antoinette, fille de feu Antoine Vaysse, notaire, Simon Clari, de Marnac, Raymond Bethou, de Villeneuve, noble maître Philippe Jacques, dudit Villeneuve, etc.

D. 64. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1391. — Fragment des reconnaissances de Fontanes « *Mansi de Fontanis.* » — Reconnaissances : de Jean Bodet, Pierre Thoayron, Pierre Biraud, Pierre Chassaric, Benoît Rieutort, du hameau de Bessilh en la paroisse de Javols, Bernard Gras, du mas de Fontanes, etc.

D. 65. (Cahier.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1480. — Reconnaissances de la Borie. — Reconnaissances : de Jean Revel, prêtre, de Bournazel, Jean Barthélemi, fils de Hugues, du mas de la Bertholmarie, paroisse de Firmy, Bernard Salinié, Bernard Dardenne, Pierre Cantarel, de la Borie, Pierre Despelhac et Fine sa femme, de Laurezal, Bernard Creste, Raymond Alari, Guillaume Reboesc, du hameau de Roayrols, François Dorcivalh, du mas du Cros, paroisse de Testet, Jean et Durand Trèlhe frères, de Testet, etc.

D. 66. (Cahier.) — In 4°, 74 feuillets, papier.

1667-1670. — Rôle de la taille de la Borie, paroisse de Valady. — M. Jean Coulet, notaire : allivrement, 1 livre 7 sous 3 deniers; taille, 5 livres 2 sous 2 deniers. — Michel Foulquier, de Nusses : taille, 2 livres 15 sous 1 denier, allivrement, 14 sous 5 deniers. — Jean Pous, dit Teulas : taille, 37 livres 14 sous 5 deniers, allivrement, 10 livres 1 sou 2 deniers. — Parmi les autres contribuables figurent les suivants, tous de Rodez : noble Jean de Resseguier, sieur de Villecomtal ; noble François de Vigouroux, conseiller élu ; MM. Rodat, de Boyssière, Bonal, Bernard de Borbotan, Jacques Masnau, Jean de Nogaret, Solanet, avocat, Bernard Vaissettes, Pierre Lavernhe, procureur, etc.

D. 67. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1650-1652. — Comptes rendus par Madeleine de Barrau, veuve de Jean Campergue, collecteur de Serres. — La dette pour les années 1650-1651 et 1652 est de 1,538 livres 19 sous 5 deniers; les payements effectués

s'élèvent à 1,533 livres 13 sous 3 deniers ; le comptable reste débiteur de 5 livres 6 sous 2 deniers. — Articles de dépenses : aux gens de guerre, par ordre de M. de Mérenville, 71 livres 10 sous ; — au baile de la communauté, pour ses gages ordinaires, 1 livre 10 sous ; au comptable, pour droit de collecte de la taille, 35 livres, etc. — État des contribuables en retard.

D. 68. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1634-1641. — Reconnaissances au profit du collége, successeur de Sainte-Marthe, pour des fiefs situés à Serres, Clausevignes et lieux circonvoisins ; reçues par Carrayron, notaire. — Reconnaissances : de M. d'Austry, docteur et avocat, « noble Raymond de Masnau, bourgeois, » de la Boissonnade, bourgeois, Jean Calcomier, marchand, Rey, receveur des décimes, mademoiselle Esther de Palous, au lieu de M. Bonal, sieur Jean Cardinet, dit Daniel, sieur Antoine Paraire, bourgeois, Denise Gaffière, etc.

D. 69. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1634-1647. — Copie des reconnaissances mentionnées au précédent article. — M. Jean de Nèges, marchand du bourg de Rodez, reconnaît tenir du P. Nicolas Lambinet, syndic des Jésuites du collége, « une maison avec cazals, patus *sive* cour, le tout allant en ruines, » situés au quartier de la Teularie, sous la censive réduite et modérée de 30 sous rodanois valant 20 sous tournois. — Lauzime, suivie de reconnaissance, en faveur de noble Pierre de Bessuéjouls, sieur de Castelgaillard, acquéreur d'une maison d'Antoine Nespoulous. — Reconnaissances réciproques faites entre le recteur des Jésuites de Rodez et Antoinette Ricarde, veuve de François Mayran, de Moyrazès, etc.

D. 70. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1634-1662. — Reconnaissances des petites rentes de la domerie de Sainte-Marthe, dans Rodez et aux environs, pour le collége ; retenues par Carrayron et autres notaires. — Reconnaissances : de M. Pierre Boutonet, tuteur de Guillaume Fabri, Jean Ladous, marchand, Ramond Masnau, Jean Courti, maître Jean Calcomier, Moysset, chanoine, Jean de Nèges ; M. de Castelgaillard, Jean Cardinet, dit Daniel, M. d'Austri, président, les Chartreux, pour le moulin de la Gascarie, M. de Pruines, etc.

D. 71. (Cahier.) — In-4o, 10 feuillets, papier.

1695. — Reconnaissances du lieu de Muret, en faveur du collége, successeur de la domerie de Sainte-Marthe ; reçues par Layrac, notaire. — Reconnaissances : de Pierre Soléri, Guillaume Carle, Jean Rey, Jean Fumel, Jean Delmas, Guillaume Pouget, Vital Lapeyre et Jean Delpuech.

D. 72. (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1726-1728. — Reconnaissances faites par les habitants du quartier Sainte-Marthe en faveur du collége, successeur de la domerie de Sainte-Marthe ; reçues par Marion, notaire. — Reconnaissances : de Pierre Palous, boucher, Gaspard de La Panouse, abbé de Puechblanc, François Clerc, marchand boucher, François Rouget, maître tailleur, Antoine Dalbin, marchand facturier, Pierre Vieillevigne, maître tisserand, Jean Roux, maître chapelier, le syndic de l'hôpital général, Pierre-Jean Cayla, maître cordonnier, demoiselle Louise La Roque, veuve du sieur François Pinhac, Jean-Baptiste Bouquiès, avocat, le prieur et le syndic des couvents des Chartreux et des Dominicains.

D. 73. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1735. — Reconnaissances en faveur du collége, successeur de la domerie de Sainte-Marthe, pour quelques maisons situées à Muret ; reçues par Layrac, notaire. — Reconnaissances : de Jean Delmas, Guillaume Lapayre, Jean-François Vernhes, Jean Carle, Antoine Delmas, Jean Granier, Jean Bories et Jean Rey, consul.

D. 74. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1446-1454. — Reconnaissances faites en faveur d'Hugnes Daulho, marchand du bourg de Rodez, par les habitants de Grieudas et lieux circonvoisins ; reçues par Guirbaldi, notaire. — Reconnaissances : de Pierre Doyech, de Gillorgues, Pierre Daulho, Guillaume Mainart, Guillaume Ricart, Pierre Ribal, Huc Brosse, Jean Boissière, Pierre et Laurens Maynier, Jean Gabriac *alias* Relhac, Pierre Vernhes, Pierre Martini, Pierre Delfau, Jean Roque, Guillaume Molières, Pierre Cabassut et Jean Montcalm.

D. 75. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1446. — Extrait, fait au XVII° siècle, des reconnaissances mentionnées au précédent article pour les terroirs de la Calm, Albarède, Agachial, las Sanhas, Teyssonieyres, Robertesque, Luziès, al Fraisset, Puech-Roussignol, las Vinhas, Secayro, las Brayas, las Bragas, Aboul, Combelongue, Camp-Selnous, Treleux, Rivière *sive* Rivière-Contal, Laval, la Forest, etc.

D. 76. (Registre.) — Petit in-4°, 236 feuillets, papier.

1640-1646. — Reconnaissances faites en faveur du collége par les habitants de Grieudas et autres lieux circonvoisins ; reçues par Alboy, notaire. — Demoiselle Fleurette Lacaze, fille de feu Antoine Lacaze, capitaine, et d'Antoinette Daunerii, mariés, reconnaît tenir dudit collége représenté par le R. P. Jean Jalat, syndic de l'établissement, une maison située à Grieudas ; un petit jardin situé audit lieu ; un champ situé à Combe-Mortier, au mandement de Montrozier, sous la censive de 2 cartes de froment, 2 cartes d'avoine, mesure de Rodez, et encore la quatrième partie de tous les blés y excroissants, etc.

D. 77. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1640-1649. — Reconnaissances faites au collége de Rodez par les habitants de Grieudas et autres lieux circonvoisins. — Délaissement par Mathieu Coudere et Antoinette Garrigues, mariés, de la pièce de terre située à Aboulh, et au terroir dit Camplong *sive* del Piboul, contenant 1 séterée et grevée d'une censive de 4 setiers de froment, que lesdits mariés déclarent être trop forte, ladite pièce « estant du tout maulvaize et desja infertille. » — Maître Jean de Mommaton, docteur, du village de Bergadus, reconnaît un champ situé ès appartenances de Saint-Gervais de Gages et au terroir dit la Canselbous, sous la censive de 1 setier de froment, par indivis avec André Cormols et autres cotenanciers, etc.

D. 78. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1666-1682. — Extraits de diverses reconnaissances de Grieudas. — Acessat et hommage de M. Mathieu Boule, curé de Bez, le collége étant représenté par le R. P. Jean-Baptiste Beau, recteur de cet établissement, « d'un cazal de maison du sieur Masnau, advocat, joignant la maison de Bouzinhac, » à Rodez.— Accord entre le syndic du collége et Jean Tassier, bourgeois de Grieudas, au sujet d'un champ situé au terroir de Lacam, contenant 4 sétérées. — Vente de rentes levables à Gillorgues, par Antoine et autre Antoine de Goudal père et fils, au prix de 1,800 livres. Délivrance de 1,010 livres, en à-compte de la susdite somme, à M. Amans de Berthier, docteur ès droits, du village de Sanhes, gendre d'Antoine de Goudal, sieur de la Garrigue, etc.

D. 79. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1681. — Reconnaissances consenties au collége de Rodez par des habitants de Grieudas et lieux circonvoisins ; reçues par M. Bertrandi, notaire de Laissac. — Pierre Mailhebuou, ayant converti en pré une pièce de terre située au terroir del Secairou, la redevance consistant au quart des fruits est réduite à 2 quartes et 1/2 de froment, mesure rodanèze, beau blé, net et marchand, porté et rendu dans les greniers dudit collége audit village de Grieudas. — Autres réductions pour Géraud Amat, Pierre Fau, Géraud Dourdou, Jean Lateule, dit Maré, etc.

D. 80. (Cahier.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1681. — Extrait fait par Bertrandi, notaire, de vingt-six reconnaissances contenues dans le registre précédent. — Transaction portant reconnaissance entre Pierre Bécardit et Marie Baulèze, de Grieudas, et le collége. — Reconnaissance : de Jean Vernhes, Gabriel Albouy et Antoine Gayraud, Jean Gualy, dit Panissié, Louis Garrigues, Pierre Laissac, Jean Malhebuau, les héritiers de François Fau, Amans Fau, maréchal, etc.

D. 81. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1699-1707. — Reconnaissances de Rodez, Clausevigne, Grieudas, Serres, Vabre et Bozouls en faveur du collége de Rodez. — Reconnaissances : de Jean Glandines, François Calmettes, docteur en médecine, Jean Calmettes, marchand, Pierre Aussel, vigneron, Jacques Lasalle, Jacques Garrigues, Jean Carle, Antoine Cadoul, « hoste, » François Géraud.

D. 82. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1752. — Répertoire des terroirs et pièces de Greudas, suivant le brevet de 1640, grossoyé par Albouy, notaire. — Jean Fau, maison à Greudas, grange *sive* fenieyre, grenier et chambre contigus, pâtus, grenier, chambre et jardin, maisons, étable et cour, deux prés contigus, situés aux Pradals, contenant 2 journées 3 quartes, champ del Perié, 3 sétérées, etc.; sous la censive de 3 émines de froment, 2 setiers d'avoine, et plus au quart, etc.

D. 83. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — État des indivis de Greudas, au nombre de vingt et un. — Premier indivis entre Bernard Coudoumier, maître Vitry, avocat, les héritiers du sieur Rogéry, Jean Rendeynes, Pierre Maillebiau, Jacques Capelle, le sieur François Domergue, le sieur Jean Berthier et Thomas Galy. — Désignation des pièces appartenant à chaque cote-

nancier, dont la réunion forme ledit indivis. — Deuxième indivis entre, etc.

D. 84. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 23c.

1341. — Reconnaissances en faveur de noble Étienne Bufet, coseigneur de Capdenac, rendues par divers habitants de Bozoulz et lieux circonvoisins et reçues par Pierre de Angulis, notaire, savoir : Hugues Cassanh, Pierre Fornier, Guillaume Serre, Astruge Julhac, Ricart Escale, Hélène, fille de Durand Bodosquier, Endie Brunette, fille de feu Durand Brunet, Géraud Perprèze, Pierre Brassac, Géraud Moysset, Guillaumette, fille de feu Bernard Delous, Hugues Bionac, Étienne Senglar, Jean Amans *alias* Buonnerii, Déodat Folhac et Déodat Boni.

D. 85. (Rouleau.) — Parchemin de 14 m., 80 c.

1341. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Étienne Bufet, coseigneur de Capdenac, par divers habitants de Bozoulz et lieux circonvoisins et reçues par Pierre de Angulis, notaire. — Reconnaissance de Pétronille, femme de Pierre Malaure, pour la troisième partie d'une maison indivise avec les enfants de Bernard et Bérenger Moysset, plus d'une aire contiguë à ladite maison, confrontant avec le chemin de Bozoulz (*de Boadone*) à Entraygues, etc., sous la censive annuelle de 1 denier ruthénois, etc.

D. 86. Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1346. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Étienne Bufet, coseigneur de Capdenac, par divers habitants de Sentelh et autres lieux de la paroisse de Bozouls; reçues par Hugues Austrini, notaire de Sales. — Reconnaissances : de Géraud Albenque, de Sentelh, Guillaume, Jean et Ramond Delfau, frères, du mas del Fausac, Jeanne Raols, veuve de Guillaume Raols, du mas de la Raolsie, Hugues de Puechméja, du hameau de Lacrous, au bailliage de Bozouls, Guillaume Molinier, du mas de Lio, Bernard Aribert et Pétronille Delacros, fille de feu Bernard, du mas de las Cazèles, audit bailliage.

D. 87. (Rouleau.) — Parchemin de 5 m 58 c.

1348. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Étienne Bufet, coseigneur de Capdenac, par divers habitants de Cabimont et autres lieux circonvoisins; reçues par Hugues Austrini, notaire de Salles. — Jean de Rames (*de Ramis*), agissant pour lui et pour son frère Bérenger, reconnaît une pièce de terre située au terroir d'Albergue, confrontant avec la terre de M. Jean Ricard, et d'autres deux côtés avec la terre des héritiers de feu Fortanier de Brussac (*de Bruyssaco*), damoiseau, etc.; sous la redevance d'un setier d'avoine, mesure de Bozouls, avec lods et ventes, etc.

D. 88. (Rouleau.) — Parchemin de 3 m 94 c.

1351. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Bertrand de Lentillac, fils de Déodat, et encore en faveur de sa femme, fille d'Étienne Bufet, par divers habitants de Bozouls et de Cabimont; reçues par *Guidone de Angulis*, notaire. — Reconnaissances de : Ricarde Roquette, veuve de Guillaume Roquet, Jean Roquet, Jean Delpuech, Pierre Anglade, Benoît Soleyres, fils de Jean, du mas d'Estruge, Hugues Delpuech, Benoît Lescale, du mas de Brener, Géraud Delpuech, de Bruyssac, Bernard de Camvielh, Géraud de Caslac, de la paroisse de Trédou, Jean Richal, dels Aguachials, etc.

D. 89. (Rouleau.) — Parchemin de 11 mètres.

1351. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Bertrand de Lentillac et de sa femme, fille d'Étienne Bufet, par divers habitants de Bozouls et autres lieux circonvoisins; reçues par *Guidone de Angulis* qui, surpris par la mort, les laissa inachevées. — « Flurixens de Cormols, » femme de Guillaume de Cormols et fille d'Hélix Sabrieyra, reçonnaît pour elle et pour Aymérigue sa cousine, certaines maisons et un jardin, confrontant avec les maisons de Guillaume Guosoy, avec la place de Bozouls, etc.; au cens annuel de 3 deniers rodanois; plus autres maison et jardin ainsi qu'une aire-sol contigus, situés sur la fontaine « de Lados, » confrontant, etc.; au cens de 5 deniers rodanois, etc.

D. 90. (Rouleau.) — Parchemin de 9 m 19 c.

1351. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Bertrand de Lentillac et de sa femme Ricarde, fille d'Étienne Bufet, par divers habitants de Bozouls et autres lieux circonvoisins; reçues par de Angulis et grossoyées par Durand de Saint-Julien, notaires. — Reconnaissances de Pétronille Moysset, fille de Guillaume, tisserand, Bernard Malaure, Géraud Malaure, fils de Déodat, etc. — Ce dernier reconnaît un terrain « *sive* ortal, » situé à « Subreroques, » confrontant avec les rochers et le chemin Antraygués, au cens de 2 deniers rodanois; plus une grange (*unam escuram*), une aire et une pièce dite Parra, contiguës, confrontant, etc.; au cens de 1 obole rodanoise, etc.

D. 91. (Rouleau.) — Parchemin de 14 m 64 c.

1365. — Reconnaissances consenties en faveur de noble Bertrand de Lentillac et de sa femme, fille d'Étienne Bufet, par divers habitants de Bozouls et autres lieux circonvoisins ; reçues par Durand de Saint-Julien et grossoyées par Pierre Valette, notaires. — Jeanne de Murat, veuve de Jean Bruguière, de Bozouls, reconnaît une pièce de terre située au quartier appelé « Delcauzer, » confrontant avec les terres de la grange d'Albinhac, et avec les terres de Géraud Girvèle, au cens d'une quarte de froment, mesure de Bozouls. — Cébélie, femme de Guillaume « de las Martres, » reconnaît une maison située à Bozouls, au quartier de « Sobreroqnas, » confrontant, etc.; au cens de 2 deniers rodanois, etc.

D. 92. (Rouleau.) — Parchemin de 10 m., 04 c.

1402-1411. — Reconnaissances consenties en faveur de Jean Martin, prieur de « *Bonemie seu prioratus Salvaticarum,* » représenté par frère Ramond de Calmelhs, moine de l'ordre de Grammont, par divers habitants des lieux de Balzac, Clausevignes, Panat, Clairvaux, etc. ; reçues par Gaillard Barthélemy, notaire. — Agnès, femme de Déodat Riconier, de Clairvaux, reconnaît une vigne située au terroir des Plantiers, confrontant avec le chemin qui va du château de Panat vers « *Verologium,* » etc. ; au cens annuel de 6 deniers rodanois. — Baux emphytéotiques, etc.

D. 93. (Rouleau.) — Parchemin de 11 m 13 c.

1313-1455. — Reconnaissances et lauzimes de Saint-Austremoine. — Reconnaissance de Flore, fille de feu Durand Cayla, en faveur de noble Bernard Jordani, damoiseau, du château majeur de Salles-Comtaux, pour une vigne à elle assignée en dot, située à l'Oradou. — Lauzime par noble Lévis de Salles, damoiseau, en faveur de Guillaume Raynal, acquéreur d'un bois situé « en Brias, » vendu par Bertrand Bories, Flors, sa femme, et Ramon de Mondalazague, pour 22 sous. — Nouveau bail emphytéotique consenti par noble François La Borme, seigneur de Saint-Paul, de Bilhorgues, Montanhol, coseigneur de Saint-Sermin en Vabrais, à Jean Gineste, du mas de Monteil, paroisse de Saint-Austremoine, d'un terrain appelé Sorbet, *sive* de Longafayssola, etc.

D. 94. (Rouleau.) — Parchemin de 12 m 53 c.

1267-1510. — Reconnaissances et autres actes au profit de diverses personnes, relativement à des biens et des rentes situés ou levables à Cormols.—Reconnaissances par Bernard de Figuières à noble Bos de La Tour, pour une pièce de terre située au quartier de Rotavolp ; — acte reçu par Jean Tencturier, notaire public du comté de Rodez; — par Déodat Fornol et Radulphe Delprat, au même Bos de La Tour, pour une pièce de terre située à Cormols, etc. — Vente par Déodat de Guorejehan, de Salles, audit de La Tour, d'une quarte et demie de froment, mesure de Salles, sur différentes pièces situées à Cormols (1299), etc.

D. 95. (Rouleau.) — Parchemin de 4 mètres.

XIVe siècle. — Rôle de Trépador. C'est une espèce de liève, dressée par Cambon, notaire du comté de Rodez, des censives dues par divers particuliers. — Jean Delmas, de Candides, doit le quint ou la cinquième partie des grains excroissants sur une pièce de terre située au quartier del Payrol, confrontant avec les terres du mas de Coberclade, ruisseau entre deux, etc. — Bénaias, femme de Guillaume Cantaloube doit un setier d'avoine, pour sa maison, jardin et terre contigus, aire-sol et grange situés au mas de « Sanharedonda, » etc.

D. 96. (Cahier.) — In-8°, 26 feuillets, papier.

1476. — Liève des censives du Buisson et autres villages de la terre de Peyre. — Pierre de « Senieyras » *alias* Margot, argent, 3 sous 3 deniers 1 pogèze ; — Antoine Chrétien (Crestia), 2 setiers 5 mitadens de seigle, 3 sous 4 deniers d'argent, 1 geline ; — Jean Decrueyze, 5 mitadens et 1/2 boisseau de seigle, 21 deniers 1 pogèze d'argent, 1/4 de geline, etc.

D. 97. (Cahier.) — In-4°. 26 feuillets, papier.

1480. — Liève pour le Monastier des censives de Senières-Planes, Peyrevialle, Marchastel, Crueysse, les Andes, l'Arnaldesches et la Chazotète, Fontanes, Combecave, Arbossol, Laval, Lascolz, Bissilz, Orbaniac, la Bissiéra, Lescureta, Seveyrac, Chabanes, la Vidrinelles, Belvèze, le Ventozet, les Faux, le Chier, le Contrandes, la Burgayrette ; les Fonts, la Combe, la Chaze, le Boschet, Herbebissière, la Batifolie, Chancelades, Almont, la Fage-Saint-Julien, Vareilles, Remeyssens, Donapauc en terre de Peyre.

D. 98. (Cahiers.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

1370-1668. — Lièves raisonnées concernant le

Buisson et ses dépendances, produites au procès entre le collége et le seigneur de Peyre. — Extrait de la vente faite par ledit seigneur à Philippe de Mongros, des villages de la Bastide, la Chazotète, Crueysse, la Rouvière, Ventouzet et Villaret. — Arpentement du lieu et terroir du Buisson. — Arrentements de l'année 1643 : la rivière du Monastier arrentée pour 80 setiers de froment, 40 d'orge et 40 d'avoine; Saint-Bonnet arrenté pour six vingts setiers, moitié froment, moitié orge et avoine; Salelles arrenté pour 120 setiers de froment, 60 d'orge et 60 d'avoine, etc.

D. 99. (Cahier.) — In-12, 78 feuillets, papier.

1504-1606. — Liève du sacristain du Monastier. — Le prieur de Lasbinals, donne 2 livres 5 sous ; — l'église de « Roynas, » 2 livres 5 sous; le prieur de Saint-Bonnet, 5 setiers de froment et 2 d'orge ; — le syndic des prêtres du Monastier, pour la messe du vœu, 5 sous; pour les âmes du purgatoire 30 sous. Chaque prêtre donne, en outre, pour les hosties et les cierges de Saint-Michel, 2 sous. — Jean Portala, du Bruelh, 2 livres 3/4 d'huile; — Jean Teulet, même quantité, etc.

D. 100. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1505. — Liève des censives du Monastier, las Vialas, Ginestous, Salelles, le Montet et Chabanes. — Laurens Norigat, 10 quartes 2 boisseaux de froment, 10 quartes 1 boisseau d'avoine, 5 sous 4 deniers d'argent, 1/4 de geline, 1/2 quart de poivre, etc.

D. 101. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1535. — Liève des censives du Buisson, la Brousse, Combettes, Chantegrenouille, la Rouvière, Ressouches, Senières-Planes, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, Moyssac, les Andes, Chazotète, Fontanes, Combechave, Arboussol, Laval, las Cols, Orbanhac, Bessils, Chabanes, la Bessière, la Védrinelle, les Fonts, Contrandes, la Brugeyrette, La Chaze, le Bosquet, Chancelade, Almontet, Remeyssenc, Vareilles.

D. 102. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1545. — Liève des mêmes censives, dressée par Guillaume Tardieu, marchand, et Gui Vachier, notaire, rentiers du Monastier. — Hugot Bossilh, du Buisson, débiteur de 15 mitadens de seigle, 6 razes d'avoine, 22 sous d'argent, 1 bouade, 2 autres journées, dont une pour faner, 2 gelines, etc.

D. 103. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1553-1556. — Liève des censives du Monastier, Saint-Bonnet et le Pin. — Louis Bodet : 10 mitadens 1 boisseau de froment, 3 setiers d'avoine, 15 sous 8 deniers 3 pites d'argent, 1 livre de gingembre, 1 journée 1/4 pour faner, 1 journée 1/4 pour sarcler, 1 journée 1/4 pour la provision des buissons, 1 geline. — Pierre Aldebert : 2 mitadens 1 coupe de froment, 5 mitadens 2 boisseaux d'avoine, 4 sous 7 deniers 3 pites d'argent, 1 once de safran, 5 paires de pigeons (colombaz), etc.

D. 104. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1553-1556. — Liève des censives de Salelles et de la paroisse. — Gibert Thoayro, fils de Durand, 2 setiers 1/4 de boisseau de froment, 11 mitadens 10 coupes et 1/2 boisseau d'avoine, 7 sous 4 deniers 1 pite 1/2 d'argent, 1 geline, 2 poulets (poulasses). — Guillaume Coret : 5 mitadens 1 coupe de froment, 1 setier 1 boisseau d'avoine, 7 sous 6 deniers d'argent, 1 chapon, 1 poulet (pollas), 1/3 et 1/4 de 1/3 de geline, plus la censive de certains jardins, etc.

D. 105. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1561. — Liève des censives du Monastier, Saint-Bonnet, Salelles, Autrenas. — Aldebert Rocher, fils de Guillaume, pour ce qu'il a acheté de Guillaume Delavigne : 2 mitadens d'avoine, 3/4 de geline, 3/4 de journée à faner, 3 journées à sarcler, 3 « fays » de buissons, 2 sous 10 deniers d'argent. — Le curé de Salelles : 1 mitaden de froment, 5 deniers d'argent, 100 œufs, etc.

D. 106. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

1564. — Liève de Chanac et de son mandement pour l'évêque de Mende. — Guillaume Claret : 7 mitadens 3 boisseaux 1/2 de froment, 1 mitaden 1 boisseau d'avoine, 8 deniers d'argent, 13 livres de beurre, 1 geline. — George Valmala, dit Pastat : 10 mitadens 4 boisseaux 1/2 de froment, 6 mitadens 1 boisseau 1/2 d'avoine, 6 deniers 1 obole d'argent, 1 livre d'huile de noix. — Guigon Malaval : 1 setier 6 mitadens 3 boisseaux 1 puchade de froment, 1 setier 7 mitadens d'avoine, 3 livres 10 sous 3 deniers d'argent, 1 geline, « de boix une charge roume la velha Sainct-Jehan-Baptiste, » etc.

D. 107. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1566. — Liève pour le Monastier des censives de

Chirac, Antrenas, Marvejols. — Le noble Guy Jurquet, au nom de sa femme : pour le pré de las Landes, avoine, 15 coupes ; pour la grange del mas del Vialaret-Soteyra, « eschial (essieu ?), 1 ». — La noble Jeanne de Thatanas : argent, 5 sous ; cire, 1 livre. — « Anthonia Vialara : pour le pré de Mesberti, argent, 8 sous ; foin, « ung fays, » etc.

D. 108. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1569. — Liève des censives du Monastier, Saint-Bonnet, Salelles, Chirac, Antrenas. — « Moussen Bernat Recolin : » avoine, 4 boisseaux 1/2 ; argent, 17 deniers obole. — Berthou Vayssié, dit Boirac : avoine, 1 mitaden 2 boisseaux ; argent, 5 deniers ; geline, 1/4 ; journée à faner, 1/4 ; journée à sarcler, 1/4 ; journée pour la provision de buissons, 1/4, etc.

D. 109. (Cahier.) — In-4° oblong, 37 feuillets, papier.

1570. — Liève des censives du Monastier, Chirac, Salelles, Marvejols, le Pin, le Buisson, etc. — Blaize Rieutort : seigle, 7 mitadens 2 boisseaux ; avoine, 1 mitaden 3 boisseaux ; argent, 20 sous 8 deniers ; geline, 1 ; « bohado, 1 ; sachou 1 ; — fenadou, 1. » — Jean Cayron, fils d'Arnaud : froment, 3 mitadens 5 boisseaux ; avoine, 1 mitaden ; argent, 20 deniers ; geline, 1/2 ; poulet, 1/2, etc.

D. 110. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1571. — Liève des censives du Monastier, Salelles, Chirac. — Les redevances consistent en froment, seigle, avoine, gingembre, poivre, poules, poulets, chapons, safran, vin, beurre, œufs, cire, bouades, journés à faner, à sarcler et à ramasser des buissons, écuelles de bois, etc. — Pierre Aragon, pour le champ du Monastier : froment, 2 mitadens ; avoine, 2 mitadens ; argent, 2 deniers ; écuelles de bois (de fusto), 50 ; « talhadous, 25 ; salsayrous, 50, » etc.

D. 111. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1574. — Liève des censives de Peyre, Marchastel, Beauregard, Baldasse, Ussel, Saint-Léger et leurs dépendances, pour le seigneur de Peyre. — Gibert Brugeyrou : seigle, 3 setiers 2 mitadens 1 boisseau et 1/2 quart ; avoine, 12 razes 1 boisseau 1/2 ; perdrix, 1/2 ; argent, 5 livres 3 sous 3 deniers 1 obole 1 pite. — Jean Meyssonier : seigle, 1 setier ; argent, 4 sous ; perdrix 1/2 ; cire 6/4 de livre, etc.

D. 112. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1575. — Liève des censives du Monastier, le Pin, Salelles, le Buisson, Chirac, Antrenas, etc. — Débiteurs censiers du Monastier : Louis Bodet, Benoît Vidal, Laurens Mercoury, Pierre Blaches, Antoine Atgier, Antoine Boudet, dit Alvergnas, Astorg Arbont, Jeanne Jory, Pierre Vazelhe, Guillaume, Barthélemi, Benoît et Bernard Recolin, Berthou Vayssier, dit Benrac, etc.

D. 113. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1575. — Liève des rentes, censives et droits seigneuriaux possédés par le prieur du Monastier audit lieu, Salelles, le Pin, Chirac, Marvejols, Antrenas, le Buisson. — Augustin Clavel, du Monastier, pour les moulins : froment, 3 setiers ; seigle, 4 setiers ; lièvre, 1 ; argent, 9 deniers ; avoine, 1 mitaden. — Mathieu Sirven, de Salelles : froment, 10 mitadens 3 boisseaux ; avoine, 10 mitadens 4 boisseaux ; argent, 7 sous 9 deniers pogèze ; geline, 1, etc.

D. 114. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1584-1585. — Liève « des rentes rachetées du clergé de Mende dues à monseigneur de Peyre. » — Noble Hector Monbel, de Quintinac : seigle, 10 mitadens ; argent, 5 sous. — Rôle des « vacquants. » — Jacques Astruq, pour les « vacquants, » 2 deniers obole pogèze ; « per Buffados, » 3 deniers obole, etc.

D. 115. (Cahier.) — In-4° oblong, 20 feuillets, papier.

1591. — Liève des censives du Buisson et de la terre de Peyre, levables par Pierre Fornier, notaire, rentier du Monastier. — Catherine Galtieyre, agissant pour elle et pour les enfants d'Astorg Socho, doit au prieur : seigle, 9 mitadens 1 coupe 2 boisseaux 1/2 ; avoine, 9 mitadens 1 boisseau 1/2 ; argent, 2 livres 6 sous 2 deniers ; gelines, 2 ; une journée à sécher le foin et à le faner, etc.

D. 116. (Registre.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1596-1597. — Liève des rentes, censives et champarts dus au seigneur de Peyre dans les paroisses du Fau, de la Chaze, Saint-Salvadou, Sainte-Colombe, Prinsuéjols, le Buisson, Saint-Léger, Almont, Javols, Rimaise et dans le mandement de Beauregard. — Antoine Dalmas, pour Pierre Reversat : « seigle, 3 boisseaux ; usatge, 5 mitadens ; meissou ; carte, 2 mitadens ; couppe, 3 boisseaux ; argent,

2 sous 6 deniers; sechou, 12 deniers: geline de fioc, 1. » — Étienne Couret : œufs, 37 ; fer de cheval, 1 ; etc.

D. 117. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1597. — Liève du Buisson et de son mandement en terre de Peyre, pour le prieur du Monastier. — M. Jean Chalvet, curé du Buisson : seigle, 5 boisseaux; avoine, 5 boisseaux; argent, 7 sous 6 deniers; geline, 1; « bohade, » 1 ; « sachou, 1 ; fenadou, » 1 ; etc.

D. 118. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

XVI° siècle. — Liève pour le Monastier des censives d'Arbussel, Chazoutète, Fontanes, Bessil, Sévérac, Almontet, Chancelade, Orbanhac, Chabanes, Vimenet, Ventous, Fermades, Brugeyre, La Brugeyrette, las Fons, La Védrine, Contrandes, Vareilles, Combettes, Chantegrenouille, Senieyres-Planes, Crueyse et Lherin, las Cols, Combechave. — Notes tirées d'un registre du notaire Durand de Borno de 1368.

D. 119. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1600. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, le Pin, Saint-Bonnet. — « Maistre Jehan Clavel, per lous moulinets : » froment, 3 setiers; seigle, 4 setiers; argent, 25 sous 7 deniers; avoine, 4 mitadens 1 boisseau; poulet, 1; la façon d'un drap; beurre, 1/2 quintal; geline, 1 1/4; « lebre, » 1 ; « fenadou, » 1/4 de journée ; « salcladou, » 1/4 de journée; buissons, 1/4 de journée, etc.

D. 120. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1601. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, le Monastier, le Pin, Saint-Bonnet, Chirac, Antrenas. — Débiteurs censiers de la paroisse du Pin : Guillaume Salesser, fils d'Étienne; Nicolas Reversat, del Crespin; Nicolas Gibert; Antoine Vidal; Jean et autre Jean Vidal; Jean Soliniac, Bernard Thoyron; Jean Castanier; Pierre Brun; Antoine Crespin; Jacques Périer et Guilhen Teullet; Pierre Ségallar, dit Ségalla.

D. 121. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1601-1602. — Liève des censives de La Brugeyrette, Combettes, Chantegrenouille, Ressouches, Rouvière, Senières-Planes, Crueyse, Chasotète, Combechaves, Fontanes, Arboussol, las Cols, Orbanhac, Chabanes, Séveyrac en terre de Peyre.

D. 122. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1601-1614. — Liève des censives du Monastier, Saint-Bonnet, le Pin, Salelles, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Débiteurs censiers : damoiselle Gabrielle de Biez, de Saint-Bonnet; maître Jean Borrelli, notaire « des Binalz; » M. de Muret; M. Des Baulmes; M. de Volmanieyres; M. de Montiugru; M. Vacheri, de Chirac, M. Dumas, juge du chapitre de Mende; le prieur de « Nasbinalz; » M. Colrad, de « Mariejoulz; » M. d'Antraigues ; etc.

D. 123. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1601-1640. — Liève des arrérages de censives dues au prieur du Monastier dans les villages dudit Monastier, Saint-Bonnet, Salelles, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — « M. d'Antraigues doibt l'année 1636 et précédentes; doibt 12 deniers pour le pred des Landes et censive annuelle; il y a contract au collége de Rodès; » etc.

D. 124. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1610. — Liève raisonnée pour le Monastier des censives de Chabannes et du Villar, paroisse de Salelles. — Désignation et confrontation des immeubles et redevances supportées par chacun d'eux. — Pierre Gleize, marchand de la ville de Chanac, possède : « un pourchiol *sive* soulaubi, un palher ayre et grand pred, le tout joignant, » dont la censive est de 1 coupe d'avoine et 4 sous 7 deniers d'argent; plus un pré appelé l'Arrival, confrontant, etc., dont la censive est de 1 boisseau de froment, 1 coupe d'avoine et 4 deniers d'argent; etc.

D. 125. (Cahier.) — In-8°, 22 feuillets, papier.

1602. — Liève pour le Monastier des censives du Buisson et de son mandement, ainsi que de Pratviala, Marchastel, Nasbinals, las Andes, Crueyse, Combechave, Arbossol, La Val, les Cols, Orbanhac, La Bessieyre, La Védrinette, Seveirac, Belveze, Le Ventouzet, Le Chier, La Brugeyrette, Contrandes, Les Fouts, La Chaze, Le Bosquet, Chancelades, Almont, Lafage-Saint-Julien, Vareilles.

D. 126. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1666. — Liève raisonnée pour le Monastier des censives de Chirac, Marvéjols, Antrenas, Laval. — Messire Étienne Fournenq, prêtre et chapelain de la chapellenie Sainte-Trinité, donne 12 deniers annuellement, pour un champ situé aux appartenances de Chirac et terroir des

Tieulieyres, dans lequel il y avait un colombier, et autrement terroir del pont de La Roche *sive* del rocher de La Baume, confrontant d'une part avec le chemin public partant dudit Chirac et allant à Marvéjols, avec ledit rocher de La Baume, et champ de noble Guion de Jurquet, seigneur des Salebusses, etc.

D. 127. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1609. — Liève pour le Monastier des censives du Buisson et de son mandement en terre de Peyre. — M. Antoine Tailhant, prieur dudit Buisson, et chapelain de la chapellenie de Saint-Blaise : avoine, 5 coupes; argent, 8 sous 8 deniers maille ; « gelines faisant feu, » 3. — Sire Durand Chalvet : seigle, 11 mitadens 1/4 et 1/2 boisseau; avoine, 5 mitadens 4 boisseaux 3/4; argent, 28 sous 8 deniers maille ; geline, 1, etc.

D. 128. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1609. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, du monastier de Chirac, d'Antrenas et de Saint-Bonnet. — M. de Baulmes, juge de Marvéjols : froment, 3 setiers 5 boisseaux ; avoine, 5 mitadens 1 coupe ; argent, 5 sous 3 deniers obole; geline, 1/8 ; 1 poulet. — M. le curé de Salelles : avoine, 1 coupe ; argent, 8 deniers; œufs 100. — Antoine Malet : froment, 2 setiers 3 mitadens 7 boisseaux 1/3 plus 1/4 plus 1/8; avoine, 12 mitadens 1 boisseau 1/3 plus 1/4 plus 1/8 ; argent, 7 sous 5 deniers ; poulets, 1/4 et 1/3 de 1/4 ; gelines, 1 ; œufs, 12 1/2, etc.

B. 129. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1610. — Liève raisonnée pour le Monastier des censives de Salelles et de son mandement. — Laurens Malet, débiteur censier, pour : maison avec « palher, » étables, granges, aire, « courtiol, » jardins, « bezals, » autres maisons et un grand champ appelé le Champ de Blachas, au terroir de Larenas de La Banide ; autre champ audit terroir, appelé de La Faysse ; autre champ au terroir de la Rivière de Chabanes ; une maison dans le fort dudit Salelles, etc.

D. 130. (Cahiers.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1610. — Liève raisonnée pour le Monastier des censives dudit lieu, Salelles, le Pin. — Louis Boudet, laboureur, pour deux étages de maison située dans « la ville du Monastier : » avoine, 1 mitaden ; géline, 1/4 ; « journal à fener, 1/4 ; à saucler, 1/4 ; buissons pour le four, 1/4 de faix ; » — sire Jean Colrat, marchand : pour la moitié d'un pré situé aux appartenances de Peyremaure et terroir des Glous : argent, 3 pites ; huile de noix, 2 livres 1/2, etc.

D. 131. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1611. — Notes indiquant les droits seigneuriaux et les censives appartenant au prieur du Monastier, rédigées par Jean Raynal, prêtre, gérant du prieuré de 1605 à 1657. — Reconnaissance, en 1460, par Antoine, prieur de Chanalelhes, pour deux pièces de terre situées dans la paroisse de Saint-Bonnet. — Au livre de 1460 de maître Aldebert Fournier, appelé Mercori, est une transaction du prieur avec Jean Pradal et P. Cayro, touchant la dîme du safran « par laquelle ils s'obligent à payer la dixme du safran dans les terres, excepté les jardins. » — Confronts généraux du village de Peyre-Violle, en la paroisse de Saint-Sauveur de Peyre. — « Montial est un terroir à présent, entiennement un village *sive* mas aultrement appelé Pratfemat ou Vayssieyre, » situé dans la paroisse de Saint-Pierre d'Antrenas, confrontant, etc.

D. 132. (Cahier.) — In-4°. 42 feuillets, papier.

1611-1614. — Liève de censives et obits extraits de reconnaissances pour le prieuré du Monastier, aux lieux de Salelles, le Py, Pratfemat, Saint-Bonnet, Chirac, Marvéjols. — « M. del Py, une moitié de vigne située aux appartenances du village de Chabanes et terroir del Puech del Py, *olim* toute d'Augustin Porquier, du Vialar, etc. » — Sire Aldebert Hugonnet, marchand, de Saint-Latgier-de-Peyre, un pré appelé Vayssière, aux appartenances du village ou terroir de Pratfemat, etc.

D. 133. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1612. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — « Jean Atgié, fabre, du Monastier : froment, avoine et argent, le tout réduit à 9 livres; escuelles de boys, 50 ; salseyrous, 50 ; tailladous, 25. » — Pierre Bonnet : froment, 1 boisseau ; avoine, 4 mitadens ; argent, 4 deniers ; safran, 1/4 d'once ; gelines, 3/4 ; pour faner, 3/4 de journée ; pour sarcler, autant ; pour les buissons du four, autant, etc.

D. 134. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1612. — Liève du Buisson, La Brousse, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, Ressouches, Senières-

Planes, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, Moyssac, les Andes, Chazotète, Fontanes, Combechave, Arboussol, Laval, les Cols, Orbanhac, Bessils, Chabanes, La Bessière, La Védrinelle, le Ventouzet, les Fons, Contrandes, La Brugeyrette, La Chase, le Bosquet, Chancelades, Almontet, Remeysenc, Vareilles.

D. 135. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1613. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu de Salelles, Saint-Bonnet, Chirac, Marvéjols, Antrenas, etc. — Guillaume Paparel aîné : froment, 7 mitadens; avoine, 5 mitadens 2 boisseaux 1/2 ; argent, 4 sous 11 deniers; gelines, 2; poulets, 1/2; œufs, 5. — « M. de Saint-Martin pour une faïsse aux Chambons de Salelles : froment, 3 mitadens, » etc.

D. 136. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1613. — Liève pour le Monastier des censives du Buisson et de son mandement, de Crueyse et Lhérin, Fontanes, Chabanes, Orbanhac, Sévérac, Almontet, Chancelade, La Chaze, Brugeyre, Contrandes, les Fons, Brugeyrettes, Vareilles, Donepauc, La Fage-Saint-Julien, Vialaret, Chazotète, Ventous, La Brousse, Vimenet, Senières-Crozes, Ubertes, Ressouche, Arboussel.

D. 137. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1613-1617.— Liève raisonnée pour le Monastier des censives de Maison-Neuve ou Vilaret, moulin de Pont-Long, Combettes, Senières-Planes, Chazotète, Ubertes, le Buisson, Ressouches, les Cols, Rouvière, Orbanhac, Ventous, Moyssac, Fermades, Sévérac, Fontanes, Brugeyre, Combechave, Contrandes, Pratfemat, Bastide, Almontet, Chabanes, les Fons, La Védrine, Laval, Brugeyrette.

D. 138. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1614.—Liève pour le Monastier du Buisson, Rouvière, les Cols, Chantegrenouille, Védrine, Combettes, Combechave, Crueyse et Lherin, Fontanes, Chabanes, Orbanhac, Sévérac, Almontet, Chancelades, La Chaze, Brugeyre, Contrandes, Vareilles, Donepauc, La Fage-Saint-Julien, Vilaret, Chazotète, Laval, Moulin de Pont-Long, Brugeyrette, Senières-Crozes, Ubertés, Ressouches, Vimenet.

D. 139. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1614-1617. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas, le Buisson. — M. Barthélemy, de Marvéjols : froment, 1 setier 1/2 ; avoine, 7 mitadens 4 boisseaux 2/4 et 1/2 quart ; argent, 4 sous 11 deniers maille. — Notes indicatives des payements effectués : Jean Marcilhon, de Larcis : « le 13 décembre 1614 m'a baillé 7 livres; plus a payé 7 livres 4 sous ; plus 16 souls ; payé tout ; » etc.

D. 140. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1615. — Liève des censives du Buisson, La Brousse, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, Ressouches, Senières-Planes, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, Moyssac, les Andes, Chazotète, Fontanes, Combechave, Arboussol, Laval, les Cols, Orbanhac, Bessils, Chabanes, La Bessière, La Védrinelle, le Ventouset, les Fons, Contrandes, La Brugeyrette, La Chaze, le Bosquet, Chancelade, Almontet, Remeysenc, Vareilles ; — les hommes de La Rouvière, pour ce qu'ils tiennent au-delà de la rivière de Crueyse, du côté d'Arboussol, seigle, 5 mitadens 2 boisseaux 1/4, etc.

D. 141. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1618-1619. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Entrenas, le Buisson. — Jean Solinhac : froment, 2 boisseaux; avoine, 3 mitadens 1 boisseau 1/4; argent, 5 deniers maille; geline, 1/2 de 3/4. — M. de Montjusieu, pour une vigne située au terroir de Redondas, indivise avec Antoine Grenier; argent, 1 sou. — M. de Volmanieyres : froment, 1 mitaden 7 boisseaux 1/2 ; avoine, 1 setier 3/4 de coupe, plus 1/2 boisseau; argent, 9 sous 11 deniers ; poulets, 1 ; plus, pour sa part de la devèze commune, avoine, 1 boisseau, etc.

D. 142. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1619. — Liève des censives du Buisson, La Brousse, Combettes, Chantegrenouille, la Rouvière, Ressouches, Senières-Planes, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, La Chaze, etc. — M. de Clamouze, pour un pré ayant appartenu à Gleyze, pas de détermination de censive.— M. Philippe Brugeyron, du Buisson : seigle, 3/4 de boisseau. — Maître Jean Pinhède : seigle, 5 boisseaux ; argent, 5 deniers ; gelines, 1. — Maître Étienne Boudet, de La Prade : seigle, 1 boisseau 1/2 ; argent, 1 denier 3 pites, etc.

D. 143. (Cahier.) — In-4° 22 feuillets, papier.

1620-1622. — Liève pour le Monastier des censives

de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas, le Buisson. — Censives diverses : Jean Atgier, forgeron : écuelles, 50; salseyrous, 50; tailladous, 25. — Jacques Arbousset : 1 journée à faner; 1 journée à sarcler; 1 « fais » de buissons; huile d'olive, 3 livres. — Louis Boudet : pigeons, une paire; gingembre, 1 livre. — Jean Boudet : œufs, 19. — Jean Bondou : poivre, 3/4 de livre. — M. Desbalines : beurre, 1/2 quintal; huile de noix, 4 livres. — Pierre Bonnet Peyronier : safran, 1/3 d'once, etc.

D. 144. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1622. — Liève du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre. — Parmi les débiteurs censiers figurent : M. Antoine Tailhant, prieur dudit Buisson; le chapelain de Saint-Blaise; M. Philippe Brugeyron; sire Durand Chalvet, de Sinières-Crozes; Pierre Salson, meunier du moulin de Pont-Long; Pierre Sinières, dit Marguot; M. Jean Pinhède; sire Samuël Guiot; M. Seguin, de Laval; M. Étienne Boudeti, de La Prade; sire Aldebert Hugonet, etc.

D. 145. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1622. — Lièves des obits, rentes et cens nus des religieux et prêtres séculiers du Monastier, frère Antoine Fage étant syndic. — Pierre Dilhom avec M. de Volmanieyres, pour Raynaud Bonnet, 15 sous; chacun paye la moitié, soit 7 sous 6 deniers. — Bertrand Deltour et Pierre-Bernard Rocher : froment, 3 éminés ou 50 sous, etc.

D. 146. (Cahier.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1624. — Liève raisonnée pour le Monastier des censives dudit lieu et de Salelles. — « Jacques Lansac : une ramieyre et bois au Grand-Bois; confronte du levant avec ramieyre et bois susdit de Jean Delmont, de la bise avec chemin des Salelles à l'Arboussel, etc. » — Laurens Thoyron, un champ au terroir de Labro; confronte de la bise avec viol allant du Vialar au mas de l'Espinasse, etc.

D. 147. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1624. — Liève des censives du Buisson, La Brousse, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, Ressouches, Sénières-Planes, Préviala, Saint-Salvadou, etc. — Blaise Rouvieyre, de La Rouvière, pour Durand : seigle, 15 mitadens 2 boisseaux 2/4 et 1/2; avoine, 5 ras 3 boisseaux 1/2; argent ou cire, 14 sous 6 deniers; gelines, 1, etc.

D. 148. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1624. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas, le Buisson. — M. de Monjusieu, pour le pré de Landa : froment, 2 mitadens; avoine, 13 mitadens coupe; huile de noix, 6 livres; argent, 3 sous; plus, pour « le dixme dudit pred, » argent, 5 sous; etc. — Guillaume Rouvière Rousel : froment, 5 coupes; avoine, 7 mitadens; argent, 17 livres; plus « un faix d'espics *sive* Alabaut le matin de Saint-Jean-Baptiste apourte dans la chambre dudit sieur prieur»; etc.

D. 149. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1625. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas, le Buisson. — Les messieurs consuls de Chirac, pour un pré appelé de La Luminaire, au bout des Chambons du Monastier, argent, 1 sou. — Sire Étienne Julien, marchand : froment, 4 mitadens; avoine, 1 coupe; argent, 5 sous 8 deniers; perdrix, 1, etc.

D. 150. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1625. — Liève des arrérages des censives du Buisson, La Brousse, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, etc. — M. Guiot, de Marvéjols : argent, 3 livres 13 sous 9 deniers, plus 2 sous 3 deniers. — Pierre Chabert Boude : seigle, 1 mitaden 1/2; argent, 6 sous 2 deniers maille; gelines 2, etc.

D. 151. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1626-1628. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas, le Buisson. — Guillaume Sirven ou Pierre Quintin : froment, 19 mitadens 5 boisseaux 2/4 et 1/2 quart; seigle, 1 coupe; avoine, 11 mitadens 6 boisseaux 1/4 et 1/2 quart; argent, 6 sous 9 deniers maille pite; obits, 10 sous 6 deniers; gelines 3/4; poulets, 1 1/4; œufs, 1 1/4, etc.

D. 152. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1628. — Liève du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre. — « Chantegrenouille, pour les terres qu'ils tiennent dans la paroisse de Saint-Martin-du-Buisson : » Antoine Caulet : seigle, 6 mitadens; argent, 10 deniers; — Pierre Chalvet : seigle 3 mitadens; argent, 10 deniers; plus pour le Buisson : seigle, 1 coupe; argent, 16 deniers; plus pour l'obit, 25 sous, etc.

D. 153. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1629-1630. — Liève pour le prieur et seigneur du Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, Salelles, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Débiteurs censiers de Salelles : Étienne Bonenfant, Jean Raynal, M. Antoine Trauc, le meunier de Salelles, Guillaume Chirac, notaire de Chanac, Jean Fournier, Marguerite Carel, Jean Joffre, Jean Laurens, fils de Privat, Jacques Lansac, maréchal, Étienne Lebrat, Laurens Malet, etc.

D. 154. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1631. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, Salelles, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Maître Melhac, de Palhiers ou « Zandre Cayronne : » froment, 15 mitadens ; avoine, 4 mitadens et 1/2 coupe ; argent, 18 sous 6 deniers ; safran, 1/2 once. — M. de Montjusieu débiteur annuellement d'un écureuil pour Fournenc. — M. de Saint-Martin, de Chanac : froment, 1 boisseau ; avoine, 1 coupe ; argent, 1 sou 9 deniers pite, etc.

D. 155. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1631. — Liève du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre, comprenant Pont-Long, Rouvieyre, Maison-Neuve, Lascols, Ressouches, Védrinelle, Sinières-Planes, Ubertès, Chantegrenouille, Combettes, Batifolie, Arboussel, Laval, Combechave, Crueyse, Randesche, Las Andes, Fontanes, Chazotette, Séveyrac, Lescurette, Bouschet, Bessils, Chabanes, Orbanhac, etc.

D. 156. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1632. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, Salelles, le Py, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Les héritiers de Pierre Ozio, M. Barthélemy, de Marvéjols, M. Jean Raynal, curé du Monastier, et Benezech prieur, de Fournenc, débiteurs censiers pour des immeubles situés à Montredon, etc.

D. 157. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1632. — Liève des censives du Buisson, La Brousse, Ressouches, Senières-Planes, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, Moyssac, les Andes, etc. — Jacques Meyssonier et Pierre Molin sont les seuls débiteurs censiers pour immeubles situés à Lascols, etc.

D. 158. (Cahier). — In-4°, 60 feuillets, papier.

1633. — Liève du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre. — Antoine Chassari, consul, les héritiers d'Antoine Chassari jeune, Antoine Montanier, Jean Roux au nom de sa femme, Bertrand Trémolières, Étienne Chabanon au nom d'Agnès Montanière, sa femme, sont les seuls débiteurs pour immeubles situés à Fontanes, etc.

D. 159. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1633-1634. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Salelles, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Pierre Bonnet, dit Peyronnez : froment, 1 coupe ; avoine, 5 mitadens ; argent, 5 deniers maille ; safran, 1/3 d'once ; gelines, 2 ; poulets, 1 ; journées, 3/4 ; nota, le 7 février 1635 a payé 2 gelines, etc.

D. 160. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1635. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, le Py, Chirac, Salelles, Antrenas. — Étienne Charrieyre, Jean Bessieyre Catonit, sire Jean Hugonnet, maître Pierre Boyssonnade, M. Enfruc, Antoine Rouchier, M. Pierre Rouchier, chapelain de la Sainte-Famille, M. Philippe Carrière, chapelain de la chapellenie de Sainte-Catherine, Castanier, Jean Bonenfan, Jacques Melhac, Pierre Laurens, M. Barthélemy, procureur du Roi, etc., figurent parmi les débiteurs censiers pour biens situés à Chirac, etc.

D. 161. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1637-1638. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, le Pin, Chirac, Salelles, Antrenas, Marvéjols. — Débiteurs censiers de Marvéjols : Jean Sabran, Jean Ribel, Pierre Hours, Jacques Vidal, Daniel Amblart, Gui Rochenatier, M. Colrat, bourgeois, M. Salesses pour mademoiselle de Claustre, Pierre Seguin, maréchal, Jean Meysonier, dit Regordel, M. Antoine Sarraceny, George Thomas, Jean Malgoyre, Pierre Vidal, Antoine Sonchou, Antoine Vialar, etc.

D. 162. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1639. — Liève des mêmes censives. — Jean Brunel, de las Vialas, débiteur de seigle, avoine, argent, fromage et de 1/3 d'un gros chapon. — Antoine Fabre, de La Chazotte, débiteur de seigle, avoine, geline et huile. — M. Roux, ministre, débiteur, pour ce qui a été de Bier, de

froment, avoine et poivre. — M. Jean Bourrelly, notaire, débiteur de froment, avoine et poivre; 3/4 de livre de cette dernière substance ou 10 sons, etc.

D. 163. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1640. — Liève des mêmes censives. — Bertrand Deltour, du Monastier, débiteur de froment, avoine, argent, safran, poivre et geline. — Jean Garriq, du même lieu, débiteur de froment, avoine, argent, safran et pigeons. — Pierre Garriq, débiteur de froment, avoine, geline, huile de noix, etc.

D. 164. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1641-1642. — Liève des mêmes censives. — Étienne Bonenfant, du mandement des Salelles, débiteur de : froment, 21 mitadens 1/2 boisseau ; avoine, 21 mitadens coupe 1/2 boisseau; argent, 8 sous 3 deniers; gelines, 1 2/3; œufs, 40. — Laurens Raynal, dudit mandement, débiteur de : froment, 9 mitadens plus 1/3 et 1/4 de boisseau; avoine, 11 mitadens 2 boisseaux 3/4; argent, 25 sous 6 deniers; gelines 3 1/2; poulets, 3; perdrix 1/2; œufs, 12 1/2, etc.

D. 165. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1647-1649. — Liève pour le Monastier des censives dudit lieu, Saint-Bonnet, Chirac, Marvéjols et Antrenas. — Pierre Rouvière, outre sa redevance en froment, avoine et argent, donnait encore annuellement « un espic (épieu ?) » de fer. — M. de Prévinquières donnait du froment, de l'avoine et de l'argent, plus 1/4 de geline et 18 setiers de vin, etc.

D. 166. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1648. — Liève des censives du Buisson, La Brousse, Ressouches, Senières-Planes, Combettes, Chantegrenouille, La Rouvière, Préviala, Marchastel, Saint-Salvadou, Moyssac, les Andes, Chazotète, Fontanes, Combechave, Arboussol, Laval, Lascols, Orbanhac, Bessils, Chabanes, La Bessière, La Védrinelle, le Ventouset, les Fons, Contrandes, La Brugeyrette, La Chaze, le Bosquet, Chancelades, Almontet, Remeysenc et Vareilles.

D. 167. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1665-1667. — Liève pour le Monastier des censives du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre. — Jean Combettes « hoste viel, » pour 30 articles contenus en sa reconnaissance : seigle, 1 setier 7 mitadens; avoine, 5 mitadens 5 boisseaux; argent, 1 livre 6 sous 4 deniers; gelines, 1; bouades, 1; pour sécher et faner le foin (séchou et fenadou), 1 sou 6 deniers. — Pierre Bessil, dit Darnet, pour 49 articles, tant de son chef que de celui de sa femme, suivant sa reconnaissance : seigle, 2 setiers 3 mitadens 3 boisseaux 1/2; avoine, 1 setier 1 mitaden 1/4 de boisseau; argent, 3 livres 8 sous 7 deniers; gelines, 1; bouade, 1; « seichou, 1 (journée), fenadou, » 1 sou 6 deniers; plus sa part de la devèze commune, etc.

D. 168. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1665-1667. — Liève des arrérages des censives dues au prieur du Monastier dans ce village et ceux de Saint-Bonnet, Salelles, le Pin, Chirac, Marvéjols, Antrenas. — Débiteurs censiers du Ginestous, en la paroisse du Pin : Jean Salles, Jean Brunel, Gabriel Vidal, Antoine Moly pour Jean Tardieu, François Cavalier, Pierre Derrouch pour le titre de Jean Fabre, Berthomieu Portalier, Pierre Castanier, Berthomieu Bernon, Guillaume et Pierre Mazot, Jean Valat, Durand Fabre, de La Chasette, Antoine Guionnet, etc.

D. 169. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1667. — Liève raisonnée des censives de Chabannes et Céveyrac en la paroisse de Javolz, et du village de Donepauc, en la paroisse de Saint-Alban. — M. Jacques Daude, bourgeois, de Javolz, a reconnu tenir du prieur les pièces suivantes assises aux appartenances de Chabanes : un pré et un champ joignant, appelés La Branche, confrontant, etc.; la moitié d'un « pastural et champ appelés le Narssé, » etc.; plus un « pastural et hermas aussi appelés le Narssé, » confrontant, etc. ; seigle, 1 mitaden 3 boisseaux ; argent, 4 deniers maille, etc.

D. 170. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1667. — Liève pour le Monastier des censives du Buisson, La Rouvière, les Cols, Maison-Neuve, Chantegrenouille. — M. Guy Meyssonier, notaire de Saint-Sauveur, pour un champ au terroir de las Ribes : seigle, 4 boisseaux 3/4; avoine, 1 boisseau 1/2; argent, 1 sou 2 deniers; plus pour une pièce à Prat-Reynier, indivise avec Allanche: seigle, 2 mitadens 4 boisseaux; argent, 7 sous, etc.

D. 171. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1671. — Liève raisonnée de Chabanes et du Vilar, pa-

roisse de Salelles. — Débiteurs censiers du village de Chabanes : M. de Malavieille, M. de Meyronne, Barthélemy Gleyse, Antoine Frotanaut, M. Castanier, de Marvéjols, Louis Badaroux, Guillaume Laurent, Jean Crouzet, Étienne Laurent, les hoirs d'Antoine Bonnet, Jean Laurent, Étienne Gleyse, Pierre Mendras, les hoirs de Catherine Blanquette, Raymond Laurent.

D. 172. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1671. — Liève raisonnée des censives du Monastier. — Parmi les débiteurs censiers figurent : sieur Jean Benoît, bourgeois; sieur Guyon Melhac, « baille de Pailhers; » M. Jean Dieulofes, docteur et avocat de Chirac; Laurens Chalvet, sieur de La Recouze. — Ce dernier possédait une maison « fouganhe, » avec grange, basse-cour et jardin audit Chirac; un champ appelé « de tras la tourre ; » autre champ appelé « champ molas; » autre champ au terroir des Chambons; champ et vigne contigus au terroir de Saint-Vincent; etc. — Contenances et confrontations.

D. 173. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1672. — Liève raisonnée pour le prieur du Monastier des censives du lieu et paroisse de Salelles. -- Les censives étaient portables en la maison dudit prieur audit Monastier. — Contenance et confrontations des immeubles grevés de censive. — Antoine Agulhen, laboureur, payait : 1/2 poulet pour « une faïsse de bois ou rabière, » située aux appartenances du grand bois; 3 œufs pour un petit champ et « arribal » au terroir de la « rivette del Saljas; » 1 œuf 1/2 pour un autre petit champ et arribal situés « à la rivette de Salesses; etc.

D. 174. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1674. — Liève pour le prieuré du Monastier des censives de ce lieu, Saint-Bonnet, Salelles, le Py, Antrenas, Marvéjols. — Le sieur Jean Benoît, bourgeois, débiteur pour sept articles contenus en sa reconnaissance ; Jacques Lavigne pour 18; Jean Boudet fils pour 23; Gabriel Méja pour 21 ; Jean Laurent, fils de feu Gui, pour 9; Gabriel Boudon pour 17; Étienne Mercori pour 11 ; Pierre Boudet Gimel pour 27; Jean Reversat au nom de Boudette, sa femme, pour 8 ; etc.

D. 175. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1675-1676. — Liève pour le Monastier des censives de Salelles. — Jean Bonenfant, pour 37 articles : froment, 2 setiers 4 mitadens 4 boisseaux 2/4; avoine, 2 setiers 3 mitadens 4 boisseaux 3/4; argent, 7 livres 5 deniers obole et maille ; gelines, 11/3 ; poulets, 1; œufs, 10; 1 cierge de cire blanche de la valeur de 5 livres. — Jean Jori, pour 7 articles : froment, 1 mitaden 1 boisseau 1/2 : avoine, 4 boisseaux 3/4 ; argent, 4 deniers obole; gelines, 1/4; « 1 chapon boun et suffisant, » etc.

D. 176. (3 Cahiers.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève raisonnée des censives de Ventous, les Fonts, Rouvière, Moysset, Céveyrac, Fontanes, Brugieyre, Combechave, Contrandes, Bastide, Orbanhac, Almontet, Chabanes, La Védrine, La Védrinelle, Laval, La Brugeyrette. — Jean Rampan, du hameau de Belvézé, paroisse de Sainte-Colombe, pour un champ contenant 6 cartonnées, confrontant avec chemin du Ventous al Ventouzet, etc. : seigle, 10 mitadens; argent, 8 deniers, etc.

D. 177. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève pour le prieur du Monastier des censives du Buisson et des autres villages de la terre de Peyre. — Débiteurs de Sinières-Planes : Pierre Sinières dit Marguot : argent, 29 deniers; Étienne Coderc, fils de Jean : seigle, 3 mitadens; argent, 18 deniers; Antoine Coderc, fils d'Étienne : seigle 1 mitaden; argent, 9 deniers ; les autres débiteurs sont : Jean Coderc Aubrac, Benoît Codere, Jacques Coderc, dit Mito; Jean Coderc, fils de Hugues.

D. 178. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève raisonnée des censives et des champarts que le prieur du Monastier lève dans ledit lieu. — Propriétés situées aux terroirs des Chambons, de Las Teules, de La Fare, de Chambelong, de Parpalhon, de La Cabane, de Jandelet, de Planchette, de La Rivière, de Thonieyres, des Coings, de Las Fages, de Sanhelongue, de La Boissonnade, etc.

D. 179. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Liève raisonnée de Chirac et d'Antrenas, concernant : Étienne Charrières, charpentier, Pierre Rousset, noble Jean de Polalhon, Jean Sabran, Guillaume Sanhet, Jean Hugonet, Pierre Boissonnade, notaire, Pierre Flotes, Jean Quintin, Cénotte Clavelle, Jean Michel, Catherine Castanière, Jean Bonenfant, Jacques Melhac, Pierre Lavergne, Jean Fornenc, Étienne Fornier, prêtre, Jean

Cazes, Barthélemi Fornenc, Izaac Chaptal, au nom de Jeanne Salessès, sa femme, etc.

D. 180. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève pour le Monastier des censives de Céveyrac, Chancelades, Almontet, Orbanhac, Fontanes, Remeyssenc, Contrandes, La Fage, lous Bessils, La Brugeyrette, Vimenet, La Chaze, les Faux *sive* Brugeyre, Ressouches, Batifolie, Combettes, Crueyse, Las Fons, Fermades, Las Andes, Las Cols, La Chazotète, Combechave, Pratviala, Valeilles, Chabanes, Donepauc, Arboussel, Senières-Planes. — Notes tirées d'un registre de Fornéri, notaire, en 1485.

D. 181. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

XVII° Siècle. — Cadastre des villages de Vialas et de Ginestous, paroisse de Salelles, concernant : George Borc, de Chirac, Jean Rascalou, Étienne Michel, fils de Guillaume, dit Grand, Ramon Michel, Jacme Salles, Michel Salles, Étienne Blancho, les héritiers de Guinot Carafieu, Claude Bastide, Guilhem Moly, Jean Michel, Guillaume Michel, Jean Salles, Jean Savaric, etc.

D. 182. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève du village de Vialas près Chirac. — George Barra tient un champ « et coustat » au terroir « dels Agachols, » confrontant, etc., estimé 15 sous ; plus un champ et un jardin appelés « de tras l'hostal, » confrontant, etc., estimés 4 livres; plus un pré au terroir « del Téron, » confrontant, etc., estimé 10 livres; plus un pré « en Paulhac, » confrontant, etc., estimé 1 livre 15 sous; etc.

D. 183. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève des censives de Chabanes, concernant : Jean Bonnet, Jean Mindras, Raymond Laurens, Étienne Laurens, Guilhem Laurens, Jean Crouzet, dit Chapelle, M. de « Bouzols, » François et Anne de Lascots, les héritiers de Guillaume Bru, Antoine Quintin des Estrechs, Jean Igony, de l'Arbussel, au nom de Marguerite Brune, sa femme, etc. — Confrontations des propriétés sujettes à la censive.

D. 184. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Liève raisonnée des censives levables dans les villages de La Teulade, La Rouveyrette, La Bastide en terre de Peyre, suivant les reconnaissances de 1667. — Le premier article concerne M. Aldebert Aldin, conseiller du Roi, juge royal de Marvéjols « et autres propriétés royaux du pays de Gévaudan, » pour ses possessions situées au village de La Rouveyrette, telles que maison, grange, étable et basse-cour, jardin contenant 24 dextres, le champ de Lafon, le « pastural d'Agulhon, » la pièce appelée « dessoubs l'oustal, » le champ de La Crousette, etc.; plus ses autres possessions situées au village de La Bastide, etc.

D. 185. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève des censives et champarts dus au prieur du Monastier dans le lieu de Chirac, tirée des reconnaissances de 1667 et années suivantes. — Cette liève concerne : Pierre Montelz, Simon Lansac, Pierre Aldebert, sieur Jean Cahusac, Philippe Bonnet, Pierre Chaudesaigues, Charles Guiraud, Jacques Alègre, M. Pierre Sanhet, prêtre, Jean Fournenc Pichot, Étienne Founenc, Jean Michel, « hoste, » Antoine Castanier, Pierre Roujou, Louis Saltel, Pierre Hugonnet, Ysabeau Grandon, Marguerite Monteil, M. Laurens Raynaldi, M. Guillaume Buisson, sieur du Villaret, etc.

D. 186. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier

XVIII° siècle. — Liève raisonnée du Buisson et de ses dépendances en terre de Peyre, et copie des reconnaissances reçues par Boyssonade, notaire de Chirac. — Limites du village de La Bastide. — Pierre Bosi figure dans cette liève comme possesseur de cinquante-huit immeubles pour lesquels, y compris son droit à la devèze commune, le total des censives est de : seigle, 2 setiers 3 mitadens 3 boisseaux 1/2; avoine, 1 setier 1 mitaden 1 quarte; argent, 3 livres 8 sous 7 deniers; gelines, 1 «pour le feu ; » bouades, 1; « sectrou, » 1 ou 1 sou pour icelui; « senadou, » 1 ou 6 deniers pour icelui, etc.

D. 187. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1582. — Répartition de censives entre les habitants de Combettes, faite d'après le rôle de la taille, par Guillaume Barbes, de Contrandes, consul de la terre et baronnie de Peyre, et Jean Rovière, clerc de La Rovière, experts à ce commis. — Pierre Aigouin pour une maison « avec son curtilhage, » estimée 8 écus 1/3, doit : seigle, 1 boisseau; argent, 1 denier 1 pite 1/4 et 1/2 quart de pite; plus pour un jardin appelé Charolles, estimé 1/2 écu, doit : seigle,

1/2 boisseau et 1/2 quart; argent, 1/4 plus 1/2 quart de pite, etc. — Confrontation des immeubles.

D. 188. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1608. — Estimation des terres de Crueyse et Lhérin, paroisse de Saint-Sauveur-de-Peyre, et répartition des censives dues au prieur du Monastier, par Pierre Malet, dit Pichot, et Pierre Durand, prud'hommes commis. — Le pré appelé « lou Chapella del Liones, » confrontant, etc., estimé 35 livres, et devant supporter : seigle, 1 boisseau 1/2; argent, 1 denier 1 obole et 1/2 pite, ete.

D. 189. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1612. — Répartition, par Pierre Malet et Jean Rouvière Peyrasse, des censives dues au prieur du Monastier par les habitants du village de Sénières-Planes, paroisse du Buisson. — Débiteurs censiers : Durand Charbonnier, Étienne Couderc, Pierre Gras, les héritiers de Jean Couderc, dit Albrac, Pierre Bonnefieu, sire Durand Chalvet, Pierre Couderc, Pierre Valette, les héritiers de Jean Couderc, dit Canard, Guillaume Couderc, dit Chabolét, Jean Chalvet, dit Mondous.

D. 190. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1609. — Arrentements du Monastier; recette et dépense. — La rivière du Monastier, arrentée : froment, 72 setiers 2 mitadens ; orge, 36 setiers 3 boisseaux 3 mitadens ; avoine, 36 setiers 3 boisseaux 4 mitadens. — Salelles, arrenté : froment, 94 setiers 2 mitadens ; orge, 47 setiers ; avoine, 47 setiers. — Espinassous, arrenté : froment, 42 setiers 6 mitadens; seigle, 42 setiers 6 mitadens; orge, 21 setiers 3 mitadens ; avoine, 21 setiers 3 mitadens. — État des grains consommés ou vendus : le 25 septembre vendu 1 setier de froment, 6 livres, etc.

D. 191. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1616. — Mémoire des lods dus au prieur du Monastier dans le lieu du Buisson et autres villages de la terre de Peyre. — Notes relatives à des divisions ou partages des censives. — Le fils du cuisinier de Saint-Lagier doit le droit de lods d'un « pastural » acquis environ l'an 1614, de Durand Vanel, des Fraus, situé ès appartenances de la Védrine, etc.

D. 192. (Cahier.)— In-4°, 12 feuillets, papier.

1624-1668. — Lods et censives à percevoir dans les villages de la terre de Peyre. — Note des instances judiciaires engagées contre : Jean Bruelh, Étienne Saltel et autres en matière de dîme; — M. Antoine Clavel, prieur de Saint-Léons, en matière féodale; Jacques Daude, de la Chaze; André et Guillaume Rieutort, de la Batifolie; — la dame comtesse de Peyre et les habitants de la Brugeyrette, Combelles, etc., en matière de redevances, etc.

D. 193. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1627. — Mémoires des censives et autres droits dus dans le lieu du Buisson et ailleurs en terre de Peyre. — Débiteurs : Antoine et Jean Caulet, de Chantegrenouille, pour « 2 mitadens mescle et 6 mitadens horge ; » — Blaise Bastide, de Contrandes ; — François Roux, procureur, du Buisson; — Jean Fournier, de Ressouches, pour 4 setiers de seigle et 5 livres d'argent, par « oblige » reçue Hilaire Brugeyron, notaire, etc.

D. 194. (Cahier.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1610-1640. — Arrentements du Monastier. — Recette et dépense. — Liève des censives du Monastier, Salelles, Chirac, le Pin, Antrenas, Marvéjols, Saint-Bonnet. — « L'ière » de la Rivière fut arrentée, en 1611, à Jean Boudou et Jacques Claret, pour 71 setiers 6 mitadens de froment; 35 setiers 6 mitadens d'orge, et 35 setiers 6 mitadens d'avoine. — « L'ière » de Salelles, à Guillaume Thoyron, pour 98 setiers 2 mitadens de froment; 49 setiers d'orge, et 49 setiers d'avoine, etc.

D. 195. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1515. — Comptes du Monastier, rendus par Jean Monmer, prêtre — Recettes en grains du Buisson et d'Antrenas. — Pour le port de deux lettres de Toulouse, 10 sous. -- Pour faire boire les bouviers qui avaient porté le blé de Salelles, 2 sous 8 deniers. — Pour raccommodage des tonneaux à mettre le vin, 2 sous 1 denier. — Pour 1/2 livre de chandelles, 7 deniers.— A deux hommes pour avoir transvasé (cola) le vin, 2 sous. — Aux pressureurs (troliayres) du marc (dracha) de raisin, 15 sous 8 deniers. — Pour la levée des poules de rentes, 15 deniers. — A trois bouviers pour le port des blés du Buisson, 7 sous 6 deniers, etc.

D. 196. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1685-1702. — Relevé de ce qui est dû au collége de Rodez dans le lieu du Monastier et aux environs. — Maître Lafont, notaire de Chirac, est débiteur de 8 livres

12 sous, pour reste d'une promesse de 1 setier de froment et 1 setier de seigle. — Le sieur Roux « marchand apothicaire », de Chirac, doit 4 livres pour 4 mitadens de froment, suivant sa lettre du 13 juillet 1675. — Noble Laurens Chauvet, sieur de la Recouze, doit les lods d'une maison située au Buisson, acquise par suite d'un décret du présidial de Nîmes, au prix de 187 livres 6 sous 2 deniers, et dont les lods, au denier 12, sont de 15 livres 12 sous, etc.

D. 197. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1479. — Extrait collationné des hommages et dénombrements faits au roi Louis XII, par le prieur du Monastier, des fiefs et autres droits que celui-ci possédait aux lieux du Monastier, Saint-Bonnet, Marvéjols, Antrenas, Chirac, Salelles, Montredon, Chabanes. — Noble Jean de Montcalm, écuyer, juge-mage des sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes, est chargé de recevoir lesdits hommages et dénombrements ; lesquels sont consentis par le fondé de pouvoir de noble Guillaume Suat, prieur dudit Monastier. — Le premier article concerne le lieu ou château, *sive castrum*, du Monastier, avec ses forts et défenses, etc.

D. 198. (Registre.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1609. — Extrait collationné des hommages et dénombrements contenus en l'article précédent. — Noms des débiteurs censiers du Monastier ; situation et confrontations de leurs immeubles chargés de redevances : Jean Taur, de Salelles, est redevable de 2 gerbes sur 11 (*de undecim gerbas duas*) sur son champ appelé de l'Azuelh, situé au terroir de Montredon, confrontant avec le champ de Guillaume Thoyron et celui de Guillaume Grégoire, etc.

D. 199. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1584. — Liève des censives de Grieudas. — Les lieux ou terroirs mentionnés sont ceux de : Grieudas, Fau, Robertesque, autrement Malepeire; Montalbo, aujourd'hui la Calm; la Serre de Moussous; lou Bourdou, anciennement lou Pesquié ; Cantagrel; Costes-Contaulx ; Laval ou Bramarigues; le Périé; Camp-Selbous; las Foulies; le Cayrou, paroisse de Bozouls; las Brayes; Monmoulie; Puech-Guiraldenc, etc.

D. 200. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève des censives de Grieudas, Gilhorgues et lieux circonvoisins. — Les immeubles situés au quartier appelé Robertesque, autrement Malapeyre, appartenant à Moysset, Antoine Ribal, Guillaume Vernhes et Guillaume Goudal, sont grevés du quart. — Ceux situés au quartier dit Montalbo et « à présent » la Calm, sont sujets les uns au « quinet, » les autres au quart ou à la censive d'une quarte de froment, etc.

D. 201. (Cahier.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Liève raisonnée des censives de Grieudas et lieux circonvoisins. — Les immeubles situés à las Bragues, « autrement dit lo Puech et anciennement Puech-Rossignol, » sont tous sujets au quart des fruits. — Ceux situés au Cambou sont grevés de la censive de 2 quartes de froment. — Ceux situés au quartier appelé Teissonnière sont sujets au quint, etc.

D. 202. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1752. — Liève de Grieudas, rédigée sur les reconnaissances de 1681, par Bertrandy, notaire. — Les articles concernent : Pierre Bécardit, Jean Vernhes, prêtre, Gabriel Albouy et Antoine Gauraud, Jean Galy, dit Panissier, Louis Garrigues, Pierre Laussac, etc. — Réductions de quelques redevances : pour Pierre Malhebuau, sur une terre sise au terroir del Secayrou, contenant 2 sétérées, du quart des fruits à 2 quartes de froment, etc.

D. 203. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1752. — Liève raisonnée de Grieudas. — Le sieur Jean Deberthier, au lieu de Jean Tassier, a déclaré tenir les articles suivants : un champ à Lacalm, contenant 4 sétérées 2 boisseaux, sous la censive de 5 quartes de froment et 1 géline; — un champ al Cayrou, contenant 3 sétérées 2 quartes 1/2, sous la censive de 5 quartes de froment et 1 geline, etc.

D. 204. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1609. — Lauzimes de la seigneurie de Grieudas, au profit de : Marie « Alboyne, » femme de Jean Bessieyre; Guillaume Malhabuau; — Julien Causse; — Étienne Fau, acquéreur d'un champ appelé Calforn, contenant 3 sétérées 2 quartes, confrontant, etc., pour le prix de 63 livres ; — Jean Baules, acquéreur d'une pièce de terre appelée le Causse de la Martine, contenant 6 sétérées 2 quartes, confrontant, etc., pour le prix de 48 livres, etc. — Lesdites reconnaissances consenties par Marie de Chazette, femme de noble Hugues Caulet, seigneur de Combret.

D. 205. (Cahier.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1576. — Inventaire des fiefs de Grieudas et de leurs tenanciers. — Noms de quelques fiefs : Combe de Peyre-Levade, las Foulies, Lacalm, *sive* Montalba, lo Pesquié, *sive* lo Dourdou, Teyssonières, las Sanhes, Puech-Guiraldenc, etc. — Parmi les tenanciers figurent : sire François Boyssière, noble François d'Alboy, seigneur de Monferrier, maître François Concouen, notaire, etc. — Extrait abrégé du terrier de 1446.

D. 206. (Liasse.) — 4 cahiers, in-4°, 28 feuillets ; 3 pièces, papier.

1752. — Notes sur les baux à fief de Grieudas. — Contenances des terres sujettes au quart, demi-quart et quint, avec les noms des possesseurs et autres renseignements sur Grieudas et Trébosc. — L'indivis de Ricard jeune donne 1 setier de froment; — celui de Sainte-Marthe, 2 setiers, etc. — M. Vitry, avocat, possède des champs à Cautagrel, Malepeyre, Roubertesque, Mounmoulié, Lecalm, Laparra et Cantagrel, sujets au quart; plus d'autres champs à Moussous et al Caussonel, sujets au demi-quart, etc.

D. 207. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1667. — Réductions sur les quarts et les quints dus au collége dans les villages de Grieudas, Layssac, Gilhorgues, Gages et Lioujas, faites par le R. P. Barrade, syndic dudit collége, et grossoyées par Alboy, notaire de Bozouls. — Réduction en faveur du sieur Charles d'Arnal, sieur del Claux, comme mari de Margot de Laplanhe, de Grieudas, sur une pièce située dans le mandement de Montrozier et la paroisse de Gages, contenant 43 sétérées, confrontant, etc. Le droit de quint sur cette pièce est réduit à 1 setier de froment, mesure de Rodez, sans préjudice de la censive ancienne de 2 quartes de froment et de 2 quartes d'avoine, etc.

D. 208. (Cahier.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1667. — Réductions des droits de champart dus au collége dans les villages de Grieudas, Layssac, Gilhorgues, Gages et Lioujas. — Réductions en faveur de noble Guyon de Viguier, sieur de Crozefon; Jean Tassier et demoiselle Jeanne de Ricard; Charles d'Arnal, sieur del Claux; sieur Félix Domergue; Pierre Vernhes, recteur de Gilhorgues, etc. — Réduction en faveur dudit Viguier, du quart à 1 quarte 3 boisseaux de froment, sur une pièce située à l'Albarède, contenant 1 sétérée 2 quartes, confrontant, etc.; sans préjudice de 1 setier de froment et 1 émine d'avoine de censive ancienne, payable par indivis avec Jeanne Causse et Pierre Cantagrel, etc.

D 209. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1615. — Continuation d'inventaire des papiers d'Hugues de Caulet, seigneur de Combret, concernant les rentes de Grieudas et autres objets, faite par Étienne de Lauro, juge de la comté de Rodez, commis à l'exécution de l'arrêt rendu par le parlement de Toulouse entre Hugues de Caulet, sieur de Combret, d'une part, et Georges de Caulet, conseiller audit parlement, Pierre de Caulet, abbé de Foix, François de Caulet, seigneur de Cadars, grand-maître des Eaux et Forêts, Jean-George de Caulet, trésorier général de France « et président aux finances », frères de Jean-Jacques de Caulet, sieur de la Baulme, docteur et avocat audit parlement. — Renseignements généalogiques sur plusieurs familles.

D. 210. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Inventaire et brevet des titres de Grieudas, contenant les ventes, échanges, acessats, lauzimes, etc. — Vente du terroir del Cayrou. — Vente à Durand « Créate », bourgeois de Rodez, par Pierre « de Altenato », du village d'Altu « paroisse d'Estaing », d'une émine d'avoine, mesure de Rodez, sur plusieurs terres situées à Grieudas, etc.

D. 211. (Registre.) — Petit in-8°, 66 feuillets, papier.

1503. — Quittances en faveur du sieur Bernard Caulet, marchand, du bourg de Rodez. — Reçus relatifs : à la taille, signés par Bernard Dayrns, Barthélemy Palous, dit Vaurés, J. Cusset et autres receveurs ; — à plusieurs anniversaires de dame Brenguière Bonal, signés par Gizart, prêtre, « coma levador de la pitansa de Sanct-Amans » ; etc.

D. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 cahiers in-8°, 107 feuillets, papier.

1463-1760. — Liéves raisonnées des censives de l'indivis de Limayrac, près Rignac, en faveur de M. Paul-Étienne de Mazars, seigneur de Limayrac, Lapoujade, Saint-Rames et autres lieux, suivant la reconnaissance du 10 septembre 1463, consentie à noble Jean de Saunhac par les tenanciers dudit Limayrac. — Les redevances consistaient en 8 setiers de seigle, 5 quartes d'avoine et 15 gelines, sans préjudice des droits de champart ou quint, acaptes et arrière-acaptes, qui sont double censive, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux.

D. 213. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1752. — Mémoire des biens-fonds que le collége possède à Serres, paroisse de Valady. — Terres à Fransuelhes, à la Cayrède, à l'Aubugue haute, al Puech Delmon ou à la Crozète, à l'Aubugne basse, jadis las Bignoles, à la côte de Combes, aux Cazornhes, etc. — Mention d'un plan figuratif levé par le père Salettes, procureur du collége, et le frère Cazalède.

D. 214. (Cahier.) — Petit in-8°, 8 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — État des fiefs indivis compris dans le terrier du Roi de 1619 : Albarède, Cessabels, Combes-Auries, Roque, Paliès, Pouget, Pradal et Pradel, Saint-Martin, Plagière, etc.

D. 215. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1316-1348. — *Suspensio interdicti et prorogatio recompensacionis faciende ac deputatio officialium ad regendum interdicionem et temporalitatem castri de Salis.* Cet acte est une sentence arbitrale rendue par Guillaume IV, évêque de Mende et comte de Gévaudan, arbitre choisi pour terminer les différends existant entre Pierre, patriarche de Jérusalem, évêque de Rodez, et Bernard d'Armagnac, administrateur des biens de Jean, comte de Rodez, fils de Cécile ; — copies de lettres de commission de Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de la Marche, et du sénéchal de Rouergue, relatives à la finance pour droit de franc-fief dans la comté de Rodez, donnée par le Roi audit comte de Clermont.

D. 216. (Cahiers.)— In-folio, in-4° et in-12, 278 feuillets, papier.

1485-1597. — Liève des censives dues à la domerie de Sainte-Marthe aux lieux de Rodez, Bozouls et ses dépendances, Serres et Clauzevigne. — Guillaume Rames, Pierre Romieu, Arnal Martel et autres, du village de Merlet, doivent par indivis 3 émines d'avoine et une poule, pour trois pièces situées à l'Albergue « al puech del Forn », et au terroir dit le Peyrol, etc.

D. 217. (Cahier.) — In-12, 20 feuillets, papier.

1522. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls. — Noble Gilet Philip donne 2 sous 2 deniers maille, 3 setiers, une coupe de froment et une poule. — Jean Salvanh et Jeanne de Sainte-Foi, sa femme, donnent 16 deniers rodanois, etc

D. 218. (Cahier.) — In-12, 34 feuillets, papier.

1576. — Liève pour la domerie Sainte-Marthe des censives de Bozouls. — Maître George Bonenfan donne 1 « quarte pergèze » de froment et 1 quarte d'avoine. — Maître Pierre Goudal et sa femme, 5 quartes de froment et 2 quartes d'orge, plus, par indivis avec les paysans (pagés) de Merlet, 5 coupes d'avoine et une geline, etc.

D. 219. (Cahier.) — In-12, 29 feuillets, papier.

1576. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls.— Bertrand Vedel, de Peyroles, donne 2 « ponidières pergèzes » de froment; — Jean Burguière, de Longuis, une coupe pergèze de froment ; — Guillaume Rames, de Merlet, 5 coupes d'avoine et 1/4 de poule, etc.

D. 220. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1582. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls. — Jean Bonnaure, de la Bonnaure : froment, une coupe ; avoine, une coupe 1/2; argent, 5 sous 1 denier rodanois ; geline 1. — Guillaume Besombes, tisserand : froment, 2 punières. — Bernard Barbès : argent, 4 deniers, etc.

D. 221. (Cahier.) — In-12, 44 feuillets, papier.

1583-1585.— Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls, Rodez et Clausevigne. — Sur la couverture on trouve écrit, à la date de 1562, les signes qui annoncent la fin du monde : *populus sine fide ; senes sine sapientia ; juvenes sine timore*, etc.

D. 222. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

1586. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls. — Liste des débiteurs retardataires des lieux de Bozouls, le Colombier, las Cazèles, Brussac, lous Agachials, Trédou, la Plane, Rodez, Balsac, Clausevigne, Auzuèges. — Pierre Gibron, de Turlande, 1 denier rodanois, etc.

D. 223. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1588. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls. — Louis Foulcran, fils d'Antoine : froment, 2 quartes pergèzes; orge, 1 setier 3 quartes ; avoine, 4 quartes 1/2 ; poules, 1 ; argent, 21 sous rodanois, etc.

D. 224. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1591-1597. — Note des lauzimes d'Ayrinhac, Layssac, Anglars, Bozouls, Ceyrac, Cruéjouls, Coussergues, Vimenet, Palmas, Sévérac-l'Église, Gabriac. — Lods de maître Guillaume Lautard, de Cruéjouls, acquéreur d'un champ à Roandescas, etc.

D. 225. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1605-1620. — Liève des petites rentes que la domerie de Sainte-Marthe perçoit dans la ville de Rodez et lieux circonvoisins. — Les PP. Chartreux donnent, pour le moulin de la Gascarie : froment, 7 setiers ; seigle, 6 setiers; plus pour la « moulte » de 110 setiers : froment, 1 setier 1/2 6 punières; seigle, 1 setier 1/2 6 punières; argent, 20 sous tournois, etc.

D. 226. (Cahier.) — In-12, 12 feuillets, papier.

1620. — Liève des petites rentes que la domerie de Sainte-Marthe perçoit dans la ville de Rodez et lieux circonvoisins, où sont mentionnés : sire Jean Dardenne, sire Jean Courty, les héritiers de M. le sacristain Bonal, sire Barthélemy Palous, dit Baurés, les héritiers de M. Fabri, avocat, etc.

D. 227. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1624. — Liève raisonnée des censives dues à la domerie de Sainte-Marthe dans les lieux de Rodez, Balsac, Clausevigne, Pouget, Bastarie, Tournemire, Serres, Muret, Puyflettes, Auzièges et la Selve.

D. 228. (Cahier.) — In-12, 29 feuillets, papier.

1625-1662. — Liève pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Rodez, Serres, Clausevigne, Auzièges, Puyflettes, la Basterie, le Pouget, Greudas, Balsac, Muret. — M. le prieur de Montferrier, pour ses maisons et basse-cour : argent, 6 sous tournois; gelines, 2, etc.

D. 229. (Cahier.) — In-12, 16 feuillets, papier.

1661. — Liève des censives dues à la domerie de Sainte-Marthe dans Rodez et lieux circonvoisins. — M. Monmaton, 1 sou 6 deniers rodanois; sire Jean Dardenne, 8 deniers. — Les héritiers de mademoiselle Esther de Patris, 5 sous rodanois, etc.

D. 230. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1690. — Liève des petites rentes de Rodez et autres lieux voisins pour la domerie de Sainte-Marthe, suivant les reconnaissances reçues par Viguier, Rairac et Marion, notaires. Ladite liève concernant : le sieur François Pinhat, apothicaire; les PP. Chartreux; M. de Frezals, marquis de Beaufort; Noël Paulet, bourgeois de Tournemire; M. de Cadrieu; madame de Bessac (Thérèse de Caissac de Sédages, veuve de messire François de Maillac) et son fils, etc.

D. 231. (Cahier.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1685. — Liève des petites rentes dues à la domerie de Sainte-Marthe dans Rodez et lieux voisins. — Le sieur François Lacombe, orfévre, 1 livre argent; Pierre Mouly, prêtre, de Ceignac, 4 sous tournois ; M. Victor de Frezals, marquis de Beaufort, et demoiselle Jeanne d'Austry, mariés, 15 sous rodanois valant 10 sous tournois, etc.

D. 232. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Inventaire pour le collége des Jésuites de Rodez des fiefs de la domerie de Sainte-Marthe. — Maisons occupées par l'hôpital; Arnaud Masbiel, tisserand; Denise Gaffarde, veuve d'Antoine Pons ; Antoine Canitrot, tisserand; Olivier Chaubard, tisserand, etc.

D. 233. (Cahier.) — Petit in-4°, 89 feuillets, papier.

1702. — Liève raisonnée pour la domerie de Sainte-Marthe des censives de Bozouls, extraite des reconnaissances de 1593. — Jean Miquel, de la Croux, pour un bois situé à Puech-Deljou, confrontant, etc., donne 1 quarte de froment et 1 quarte d'avoine, par indivis avec Noël Gamelh, Antoine Desmazel et François Maurel, etc.

D. 234. (Cahier.) — Grand in-4°, 18 feuillets, papier.

1356-1375. — Fragment d'un registre notulaire de Bernard Vitalis, notaire du Monastier. — Accord sur partage de succession, entre Pierre Charrière, du château (*castri*) du Buisson, d'une part, et Guillaume Baladier et Genciane sa femme, sœur dudit Charrière, de la Fage-Monthybernous. — Emphytéose consentie par G. de Ulmo, prieur du Monastier et seigneur du Buisson, en faveur de Jean Galtier, dudit Buisson. — Testament de Guillaume Rigal, dudit lieu du Buisson. — Autre emphytéose par Pons, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, prieur du Monastier, en faveur de Guillaume Cassan, dudit Monastier, etc.

D. 235. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1364-1365. — Registre notulaire d'Aldebert Jausions, notaire de Marvejols. — Quittance donnée par maître Pierre Fornier. — Mariage de Pierre Astier. — Cession de G. Pagès, de Sainte-Éminie, en faveur de Robert Maynier. — Obligation de dette consentie par Pierre Gaillard et Agnès sa femme au sieur Pierre Gaillard, de Saint-Léger. — Reçu de noble Garin de Castelnau, baron d'Apcher, au sujet de ce qui lui était dû pour avoir servi sous le commandement du sénéchal de Beaucaire, etc.

D. 236. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1381-1384. — Registre notulaire d'Aldebert Jausions, notaire de Marvejols. — Cession de rentes et censives par Astorg, chevalier, seigneur de Peyre, en faveur de Philippe de Montgros, de Marvejols. — Quittance en faveur de Jean Molinier, donnat de l'hôpital de Paillers, par frère Ramond Charbonnier, commandeur de Roayro, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet de l'administration dudit hôpital, etc.

D. 237. (Cahier.) — In-12, 28 feuillets, papier.

1481. — Fragment d'un registre notulaire d'un notaire d'Aumont. — Obligation de 5 livres 15 sous tournois consentie par Jean Tuzéri, *alias* Baduel, du Trémoulous, en faveur de Jean More, marchand, de Marvejols pour vente de drap blanc, de la fabrique et de la marque dudit Marvéjols. Cet acte a été passé dans cette dernière ville et dans la maison de noble Antoine de Peyre, qui figure parmi les témoins, etc.

D. 238. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1491-1518. — Fragment d'un registre notulaire de Bonnefoi et de François Troupel, notaires. — Constitution de dot lors du mariage de Jean Fournier, du mas de la Combe, paroisse de Prinsuéjouls, avec Marguerite, fille de Pierre Bachalar, du mas de Vazeilles. — Testament de Ramond Térond, du mas de la Chazotte, paroisse d'Aumont, etc.

D. 239. (Registre.) — Petit in-8°, 195 feuillets, papier.

1502-1504. — Registre notulaire de François Troupel, notaire d'Aumont. — Achat par noble Antoine de Peyre, chevalier, baron dudit lieu, d'un pré situé dans les dépendances du Rochat. — Échange d'immeubles entre ledit baron et Jean Malavas, du château du Rochat. — Contrat de mariage de Pierre Vaccaresses, du mas de la Chaldette, paroisse de Brion, et d'Yzabelle, fille de feu Blaise Ramadier, du lieu d'Aumont, etc.

D. 240. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1519-1522. — Fragment d'un registre notulaire de François Troupel, notaire (suite du précédent, D 239). — Titre clérical d'Étienne Padacros, du hameau de Chancelade, paroisse d'Aumont. — Rachat d'un pré par Durand Crozet, du Rochat. — Transaction entre M. Claude Balat, prêtre, d'Aumont, et Jean et Jacques Proset père et fils, beau-père et mari d'Antoinette Ytier, etc.

D. 241. (Cahier.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1522. — Registre notulaire de Jean Trocel, notaire d'Aumont en Gévaudan. — Achat d'immeubles de M. Pierre Banel, prêtre, de Fonts, paroisse de Sainte-Colombe. — Constitution de dot lors du mariage de Durand Moine (*Monachi*), fils de feu Claude, du hameau de Buffeyret, paroisse d'Aumont, avec Agnès Marti, fille de feu Antoine, du hameau de Lacroix, même paroisse, etc.

D. 242. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1531. — Fragment d'un registre notulaire de Jean Trocel, notaire d'Aumont. — Quittance de dot consentie par Mathieu Segui, du mas de Broys, paroisse de la Chaze, en faveur de Barthélemy Bras, son cousin, du même lieu, etc.

D. 243. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1362-1363. — Livre notulaire de Durand Borno, notaire de Rodez, contenant plusieurs actes qui concernent le prieuré du Monastier, et particulièrement la banalité du moulin dudit lieu, et la maison du prieur dans la ville de Marvejols.

D. 244. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1450. — Fragment d'un registre notulaire de Hugues Sclabissac, notaire de Rodez, contenant plusieurs reconnaissances relatives à Grieudas et lieux circonvoisins, en faveur de Gérard « Create », du mas de Labro, paroisse de Saint-Félix près Rodez. — Reconnaissances de Jean Delfau, paroissien de Gilhorgues; Guillaume Ricard, « du mas de Greudas en la paroisse de Julhorgues (Gilhorgues); » etc.

D. 245. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1500-1509. — Fragment d'un registre notulaire de Guillaume de Solatges, notaire de Rodez, contenant des actes relatifs à la domerie de Sainte-Marthe. — Échange d'immeubles entre religieuse personne Pierre Ruols, dom de Sainte-Marthe, et Jeanne, fille de Pierre Jean, du hameau de Flars, paroisse de Saint-Félix de Rodez. — Nomination de fondés de pouvoirs par les consuls de la cité de Rodez. — Constitution de dot lors du mariage de noble Guillaume Delmas ou Dumas *alias* Firmen, fils de noble André Delmas et de noble Tandine du Batut, mariés, du repaire de Calmelhs, paroisse de Sainte-Radegonde, avec Jeanne Gaston, fille de George, licencié en lois, et de feu Brenguière Viguier, du bourg, etc.

D. 246. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1602. — Extrait collationné du verbal du procès d'entre le collége de Rodez et le chapitre de Saint-Victor et autres opposants à l'union du prieuré du Monastier audit collége et à l'extinction des places monacales, avec le prononcé de l'arrêt du parlement de Toulouse.

D. 247. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1542-1563. — Extrait informe des reconnaissances féodales : pour dame Anne de La Trayne, prieure de Saint-Projet, dans la paroisse de Souiri, reçues par Martin Bessol, notaire de Salles-Comteaux ; — pour Olivier de La Roque, seigneur de Grunb et de la Ratayrie, dans le mandement de Salles-Comteaux.

D. 248. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; cahier in-4°, 44 feuillets ; 17 pièces, papier ; 1 sceau en cire.

1562-1720. — Fondation du collége des Jésuites de Rodez, faite le 22 avril 1562 par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, et par les consuls du bourg et de la cité. — Lettres patentes de Louis XIII confirmant ladite fondation. — Mandements épiscopaux, etc., relatifs à cet établissement. — Premières souscriptions pour la construction de l'église. — Exemption de tailles. — Lettres de Louis XIV.— Ordonnance des élus de Rodez de l'an 1654. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la levée de 900 livres pour l'entretien du collége, etc.

D. 249. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, parchemin.

1780. — Extrait des registres du parlement de Toulouse portant règlement pour la tenue des classes et la police générale du collége, expédié et délivré à Toulouse le 15 février 1780.

D. 250. (Liasse.)— 7 pièces, parchemin ; cahier in-4°, 22 feuillets; 3 pièces, papier.

1062-1587. — Titres concernant la fondation du prieuré du Monastier et son union au collége de Rodez. — Donation faite en 1062 par Aldebert, évêque de Mende, et Astorg, son frère, à l'abbé et au couvent de Saint-Victor de Marseille de l'église et monastère Saint-Sauveur, près de Chirac. — Donation par Robert et Bertrand, son frère, en 1074, à Saint-Victor de Marseille, de l'église de Nasbinals et autres. — Copies de plusieurs anciennes donations. — Bulle de Sixte-Quint, portant extinction des places monacales du prieuré du Monastier. — Consentement donné en 1580 par le couvent de Saint-Victor de Marseille à l'union du prieuré du Monastier audit collége, etc.

D. 251. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1075. — Donations à Aldebert, prieur, et aux moines de Saint-Sauveur-les-Chirac : par Aldebert *de castro hiriaco;* par Odilo, son frère, par Bertrand, Pierre et Girald, du fief de Chirac.

D. 252. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 sceau en cire; 4 sceaux en plomb.

1123-1354. — Bulles des papes en faveur des prieur et religieux du Monastier : — de Calixte V (1123) qui déclare les religieux immédiats du Saint-Siége ; — du même, confirmant divers priviléges ; — de Martin V (1282), au sujet de la dîme, etc.

D. 253. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 18 cahiers in-4°, 204 feuillets ; 17 pièces, papier.

1574-1780.— Union du prieuré du Monastier au collége de Rodez. — Consentement de l'abbé de Saint-Victor de Marseille. — Copies des bulles de plusieurs papes.— Fulminations de ces bulles. — Consentement de l'archevêque de Bourges.— Copie des lettres patentes de Henri III.— Actes de monseigneur l'évêque de Rodez contre l'économe de Saint-Victor de Marseille. — Oppositions du chapitre de Saint-Victor à ladite union.—Arrêts du parlement de Toulouse contre le chapitre de Saint-Victor.—Actes de l'évêque de Mende pour l'union. — Permission de construire le collége, donnée par Louis XIII. — Copie d'une bulle de

Sixte V pour l'extinction des places monacales au Monastier.

D. 254. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 cahiers in-4°, 99 feuillets; 29 pièces, papier; 1 plaque en fer blanc, servant de sceau.

1288-1589. — Union du prieuré du Monastier au collége de Rodez. — Transactions entre le vice-provincial des Jésuites et le couvent de Saint-Victor de Marseille. — Copie de la bulle de Sixte V pour l'extinction des places monacales, avec la fulmination d'icelle par l'évêque de Rodez. — Charte de 1288, contenant le privilége pour les religieux de Saint-Victor de recevoir les ordres de l'évêque qu'ils choisiront, etc.

D. 255. (Liasse.) — 14 pièces, 2 cahiers in-folio, 12 feuillets, parchemin; 7 cahiers in-4°, 107 feuillets; 38 pièces, papier.

1590-1669.—Union du prieuré du Monastier et extinction des places monacales. — Arrêt du parlement de Toulouse, ordonnant l'exécution de la bulle du pape Sixte V. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'extinction. — Arrêt du même parlement ordonnant l'enregistrement de la bulle et des lettres patentes susdites. — Transaction entre l'abbé et les religieux de Saint-Victor de Marseille au sujet de la collation des bénéfices, etc.

D. 256. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 6 cahiers in-4°, 86 feuillets; 28 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1591. — Procès intenté par les moines du Monastier au syndic du collége de Rodez au sujet du payement de leurs pensions. — Exploits; arrêts du parlement de Toulouse. — Bulle du pape Sixte V contre les religieux irréguliers. — Accord pour quatre ans entre les religieux dudit Monastier et le syndic dudit collége, etc.

D. 257. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 10 cahiers in-4°, 116 feuillets; 63 pièces, papier.

1589-1592. — Suite du procès-verbal ci-dessus. — Procès-verbal de l'évêque de Rodez sur l'exécution de la bulle d'extinction des prébendes monacales. — Raisons de la légitimité de ladite extinction. — Dévastation de la paroisse de Salelles et autres par « gresle et tempeste », en 1589. — Lettres de monseigneur Adam, évêque de Mende, relatives aux pensions monacales, etc. — Requête des religieux au sénéchal de Mende pour des vivres, etc.

D. 258. (Liasse.) — Cahier in-4°, 8 feuillets; 12 pièces, papier.

1292-1677. — Union de la chapellenie du Monastier au prieuré. — Copie informe de la fondation de ladite chapellenie, faite en 1292 par Lordet, chevalier, seigneur de Chirac, Bernard Lordet étant alors abbé de Saint-Victor de Marseille. — Collation de ladite chapellenie. — Liève des censives de Notre-Dame du Monastier, etc.

D. 259. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 100 feuillets; 1 pièce, papier; 2 sceaux en plomb.

1246-1674. — Justice du prieuré du Monastier et dépendances. — Attestation donnée l'an 1246 par le gouverneur du Puy, par Astorg de Peyre et autres, comme quoi les hommes du Monastier ne sont point justiciables du Roi; ledit acte retenu par Durand Vimeneti, notaire. — Appel fait en 1320 du juge du Monastier au juge d'appeaux dudit lieu. — Verbal du procès d'entre le prieur et le jugemage de Nîmes, ensemble des actes portant pouvoir d'ériger des poteaux. — Transaction au sujet des bornes de Chirac et du Monastier. — Droit du prieur du Monastier de faire un montant sur la rivière de Colagne et proche le pont dudit Monastier, etc.

D. 260. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1466. — Procès intenté par le procureur du Roi devant le juge royal de Marvejols, contre le prieur du Monastier, au sujet d'un montant construit sur la rivière de Colagne, sous le pont du Monastier. — Le prieur s'appelait Guillaume Suat; le juge de Marvejols, noble Béraud d'Estaing, écuyer, seigneur de Moratel (*Moratello*).

D. 261. (Registre.) — Petit in-8°, 73 feuillets, papier.

1284-1298. — Enquête relative au droit possédé par le prieur du Monastier de nommer un juge d'appeaux dans ses terres. Les témoignages corroborés par l'opinion publique établissent l'usage de ce droit dans le passé, au Monastier et dans les lieux circonvoisins. — Nomination aux fonctions contestées, en 1284, par Alazard de Séverac, prieur dudit Monastier, etc.

D. 262. (Registre.) — Petit in-8°, 171 feuillets, papier.

1355. — Procès entre le prieur du Monastier, Barthélemy de Lantuelh, chevalier, et le bailli dudit prieur, pour raison de la haute justice du prieuré. — Citation de Durand Deborn, notaire, Jean Éralh, Jean Alègre et Pierre Milet, pour déposer sur les faits de juridiction reprochés à Ramond Vital, bailli du prieur, au préjudice de Jacques Jacob, de Chirac. — Le prononcé de la sentence manque au registre; mais

on lit sur la couverture que les causes dépendant de la haute justice sont du ressort du juge royal de Marvejols et non de celui du bailli.

D. 263. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1284-1565. — Titres établissant que le prieur du Monastier a la haute, moyenne et basse justice dans ledit lieu et ses dépendances. — Lettres de provisions de juges, notaires et autres charges données par le prieur ; — sentences rendues par les juges du Monastier portant mutilations, ablations de membres, bannissement et fouet ; — appels du juge ordinaire du Monastier au juge d'appeaux dudit lieu, etc.

D. 264. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 sceau en plomb.

1287-1481. — Titres établissant la totale justice du Monastier en faveur du prieur : — sentence du juge royal de Marvejols de 1287. — Proclamation faite en 1354 par les gens du Roi au Monastier, touchant la police et le règlement des monnaies et opposition du prieur.

D. 265. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 44 feuillets ; 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1349-1671. — Titres établissant que le prieur du Monastier a la totale justice de ce lieu et de ses dépendances. — Copie du procès-verbal de la pose des bornes pour marquer l'étendue de la justice du Monastier ; — informations contre certains habitants et le curé du Monastier ; — cassation d'une usurpation commise par les officiers du Roi sur la justice du prieur ; etc.

D. 266. (Cahiers.) — In-12, 106 feuillets, papier.

1357-1358. — Procès concernant la juridiction du Monastier. — Jean Asterii, damoiseau, seigneur du château *Montis Valentis*, bailli, et Michel Peyreira, juge de la cour royale de Marvejols, contre Barthélemy *de Lantholio*, chevalier, et maître Bernard Vitalis, notaire, bailli du Monastier. Extrait signé par Pierre de Salice, notaire.

D. 267. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 3 sceaux en cire.

1302-1669. — Droits seigneuriaux du Monastier. — Vidimus, par l'official de Mende, des priviléges accordés en 1302 aux ecclésiastiques par Philippe IV. — Assignation faite en 1330 au prieur du Monastier de 50 sous de rente, sur la pagésie de Pierre Sabatier, de Combechave, par Astorg de Peyre, pour certains anniversaires fondés par ses ancêtres dans l'église du Monastier. — Accord entre le procureur du Monastier et Mathieu Bonhomme, de Marvejols, pour raison d'un anniversaire. — Lettres de provision du prieuré du Monastier en faveur de Bompard Lordeti. — Sauvegarde accordée par le roi Jean au prieur pour Marvejols, Chirac et le Monastier. — Accord touchant la cire et autres objets offerts à la chapelle Saint-Vincent. — Quittance de droits de franc-fief. — Provision de la chapellenie Notre-Dame, en faveur de M. Jean Boulce, par Antoine Cayres Lordeti, seigneur d'Entraygues. — Arrêts concernant la dîme des chevreaux, agneaux et laine, en faveur du chapitre de Mende. — Exemptions de logement de gens de guerre, etc.

D. 268. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 4 sceaux, dont 1 en plomb.

1282-1691. — Collations, mises de possession, etc., de bénéfices dépendant du Monastier. — Collation de la cure de Saint-Romain de Chirac pour Michel de Pessada, sur la présentation du prieur du Monastier. — Cure de Chirac. — Présentation pour l'église Saint-Martin du Buisson. — Bompar, prieur du Monastier en 1295.

D. 269. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 36 feuillets ; 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1285-1688. — Hommages et dénombrements rendus au Roi par le prieur du Monastier, pour des seigneuries, fiefs et autres droits qu'il a dans le Gévaudan, ensemble un dénombrement desdits fiefs et de leurs confronts. — Hommage rendu au marquis de Canillac par ledit prieur, pour Ginestouses. — Hommage rendu audit prieur par tous les habitants du Monastier.

D. 270. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets ; 19 pièces, parchemin ; 2 cahiers in-4°, 26 feuillets ; 16 pièces, papier.

1272-1669. — Reconnaissances, baux à fiefs, achats et lauzimes de fonds sis dans le lieu et paroisse du Monastier. — Bail à fief par le prieur du Monastier à Durand Medici (1272). — Opposition faite par le prieur à la vente fiduciaire d'une pièce de terre dépendant du prieuré. — Transaction au sujet de la dîme du safran. — Dîme du terroir de Saviniech. — Reconnaissances de censives dues à la pitance du Monastier, etc.

D. 271. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 84 feuillets ; 25 pièces, papier.

1460-1671. — Reconnaissances et baux à fief concernant le Monastier et ses dépendances. — Reconnaissances de : Jean Molin, de las Viales ; M. Recoly, curé du

Monastier; François Jōri et Isabeau de La Vigne; Antoine Bodet; Astorg Arbosset; Barthélemy Recoly, etc. — Bail à fief d'un champ situé près l'aire-sol du Monastier. — Extrait d'un jugement rendu en 1669, concernant le moulin et le four, contre François Jory, du Monastier. — État des villages de la terre de Peyre dépendant du Monastier.

D. 272. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; cahier in-4°, 8 feuillets; 5 pièces, papier.

1553-1787. — Banalité des moulins du Monastier et de Salelles. — Copie du bail à fief des moulins dudit Monastier à Jean de Bauguet, greffier civil de la cour royale de Marvejols. — Mémoirès et consultations relatifs auxdits moulins. — Achat desdits moulins par le sieur Raynal.

D. 273. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1233-1560. — Rentes sèches et obituaires acquises par testaments, achats, etc. — Vidimus du testament de Mirande de Moriez, femme de noble Bérenger de La Roque. — Fondation de quatre obits et d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, dans l'église du Monastier. — Cession faite par Astorg Medici d'un pré situé près le pont de la Planchette. — Bail à ferme des revenus de la sacristie du Monastier, etc.

D. 274. (Cahiers.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1235-1762. — Inventaire des titres du prieuré du Monastier-les-Chirac en Gévaudan. — Donation, en avril 1235, du village et château du Buisson, faite par Astorg, seigneur de Peyre, en faveur d'Aldebert, son oncle, prieur dudit Monastier. — Attestation (1247) établissant que plusieurs villages de la terre de Peyre appartiennent à Guigon de La Garde, alors prieur de Chirac, etc. — Liève des obits.

D. 275. (Liasse.) — 32 cahiers in-4°, 156 feuillets; 81 pièces, papier (1 imprimée.)

1605-1688. — Procès entre le syndic du collége de Rodez, d'une part, les consuls et les habitants du Monastier, d'autre part, au sujet de l'aumône que ledit collége était tenu de faire, comme prieur, aux pauvres dudit Monastier et de la paroisse. — Rôles des pauvres, dont le nombre, en 1671, était de 85. — Arrêt qui condamne le prieur à faire l'aumône tous les jours. — Mémoires, factures, enquête, quittances, etc. — Sédition des habitants, etc.

D. 276. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 14 cahiers in-4° et in-folio, 166 feuillets, 60 pièces, papier

1668-1677. — Suite du procès précédent. — Mémoire des payements faits « aux pauvres filles qui ont esté mariées et pauvres garçons qui ont esté mis en apprentissage. » — Quittances d'apprentissage. — Rôles des pauvres. — Arrêts concernant l'aumône. — Accords le dernier est du 7 février (1677,) etc.

D. 277. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 20 feuillets, papier.

1262-1585. — Vidimus de la transaction passée en 1276 entre l'évêque de Mende, les prieurs du Monastier, la Canourgue et des Arcs, au sujet de la collation de certaines cures et autres bénéfices. — Copie informe du pouillé du diocèse de Mende, dans lequel sont mentionnés les bénéfices dépendant du prieur du Monastier. — Attestation donnée par les officiers de la cour du Monastier de l'assassinat de Boissonade, notaire, par les gens de la religion, de la destruction de ses notes, de l'incendie de la maison et des papiers du Monastier.

D. 278. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4° et in-8°, 40 feuillets, papier.

1623-1624. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et Mathieu Deulofés, notaire de Chirac, pour raison de la dîme d'une pièce de terre dite la Vigasse, située dans la paroisse du Monastier. — Transaction par laquelle ledit Dieulofés promet payement de la dîme sur le pied du onzième.

D. 279. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 4 cahiers in-4°, 47 feuillets, 5 pièces, papier; 1 sceau en plomb.

1275-1683. — Fiefs et droits du collége de Rodez, prieur du Monastier, dans le lieu et la paroisse de Chirac. — Reconnaissance d'un pré au terroir des Landes, d'un champ au terroir de Champernes et d'une vigne à celui de la Gardelle, etc. — Fondation et constitution de rente annuelle faite par M. Antoine Clavel, prieur de Saint Bonnet, pour l'instruction de la jeunesse de la ville et paroisse de Chirac. — Transaction, etc., concernant la maison des lépreux à Chirac. — Accord fait en 1275 touchant la dîme d'un pré situé dans la paroisse de Chirac, appartenant à Blanche Galtière, veuve de Jean Pélisson. — Compromis entre le prieur du Monastier et les habitants de Chirac, pour raison de la dîme de vignes et de champs convertis

en prés. — Désignation d'experts pour calculer le nombre des journaux de prés possédés par les habitants de Chirac dans l'étendue de cette paroisse.

D. 280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 cahiers in-4°, 98 feuillets, papier.

1620. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le commandeur de Recoules-Palhez, pour raison de la dîme de Costegrand *sive* la Rivière, et du champ de Limbeyrac, paroisse de Chirac, avec un jugement des requêtes rendu à suite d'enquête, qui maintient ledit syndic dans la jouissance et perception des fruits décimaux desdits immeubles.

D. 281. (Cahiers.) — In 8°, 131 feuillets, papier.

1402. — Procédures et enquêtes faites devant l'official de Mende, par le prieur du Monastier, pour raison de la dîme du foin de deux prés situés dans la paroisse de Saint-Romain de Chirac, terroir de Jordanne. — Sentence rendue par ledit official, entre le prieur et Guillaume Bazalgète, de Marvejols.

D. 282. Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 18 feuillets; 1 pièce, parchemin; 25 cahiers in-4° et in-8°, 175 feuillets; 128 pièces, papier.

1662-1689. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le seigneur de Montjusieu, pour raison de la dîme du foin, censive et autres droits seigneuriaux du pré de las Landes, sis aux appartenances de Chirac. — Pièces de procédure, arrêts rendus pendant le cours du procès, titres invoqués et transaction. Dans la cause figure le syndic de l'Hôtel-Dieu de Paris, en qualité d'héritier du seigneur de Montjusieu.

D. 283. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 10 cahiers in-4°, 59 feuillets; 65 pièces, papier.

1669-1672. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et les consuls de Chirac, au sujet du sixième des fruits et des revenus perçus dans le bénéfice de Chirac, pour être distribués aux pauvres de cette paroisse. — Transaction sur ledit procès par suite de laquelle il sera délivré annuellement aux consuls, le jour de N.-D. de décembre, 25 setiers de grains, savoir : 1/4 de froment, 1/4 de seigle, 1/4 d'orge et 1/4 d'avoine ; sans pouvoir prétendre à diminution pour cause de « stérilité, famine, grêle, tempête, sécheresse et autres cas fortuits. »

D. 284. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1286-1459. — Sentence arbitrale entre R. Johannis, chapelain de la chapellenie de Henri de Bénavent, dépendant du Monastier, et Raoul de Mozerasan, au sujet d'un cens de 2 setiers de froment réclamés par ledit chapelain. — Transaction au sujet des chandelles et offrandes de la chapelle Saint-Vincent, à Chirac.

D. 285. (Cahier.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1461. — Procès entre Étienne Suati, prieur du Monastier, et noble Raymond de Pétri, habitant de Marvejols, touchant la seigneurie d'un pré dit des Landes, situé dans la paroisse de Chirac.

D. 286. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets; 19 pièces parchemin; 8 cahiers in-4°, 51 feuillets; 8 pièces, papier; 2 sceaux brisés.

1244-1652. — Paroisse de Salelles, dépendant du prieuré du Monastier, Chabanes, Blachas, la pêche et la dîme. — Bail à fief du village de Selguas. — Bail de la moitié indivise « d'une faïsse » dans le village de l'Espinasse. — Verbal de l'étendue de la justice de Salelles. — Sentence arbitrale sur le différend entre l'évêque de Mende et le prieur du Monastier, au sujet de la dîme « carnenc » sur les villages de « las Fonts et del Sabatier. » — Division de la métairie de Montredon, en la paroisse de Salelles.

D. 287. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 36 feuillets; 3 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 86 feuillets; 25 pièces, papier; 1 sceau brisé.

1652. — Procès entre François de Jurquet, seigneur de Grèzes, et Jean de Jurquet, seigneur de Salelles, et les habitants de Chabanes, pour raison de l'usage et jouissance de 4 pâturaux et des communaux, sis dans ledit lieu de Chabanes et ses appartenances; avec les sentences, jugements et arrêts rendus pendant le cours du procès.

D. 288. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1493. — Enquête au sujet du procès entre le prieur du Monastier et les habitants des villages de Salelles et de Chabanes pour raison de la pêche et des pacages desdits lieux. — Les faits à établir par le prieur sont les suivants : faculté exclusive pour lui, ses moines et ses domestiques de pêcher dans la rivière d'Olt en amont et en aval de Salelles, avec toutes sortes d'engins; d'arrenter cette faculté à qui bon lui semble; de poursuivre en justice toute per-

sonne contrevenant au fait de pêche dans la partie limitée et déterminée de ladite rivière; etc. — Déposition des témoins de l'une et l'autre parties.

D. 289. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 183 feuillets, 42 pièces, papier.

1671-1697. — Procès entre le syndic du collége et le sieur Rodier, curé de Salelles, au sujet de la congrue et des novales. — Injonction par ledit curé aux habitants de Salelles de ne payer les novales qu'à lui seul. — État ou rôle des terres défrichées depuis 1638. — Mémoire du blé et du vin perçu par ledit curé audit lieu des Salelles en 1688. — Avis de M. Caussade, avocat au parlement de Toulouse. — Achat pour les habitants de Salelles de la maison curiale au prix de 363 livres 10 sous. — Dires des parties. — Quittances au sujet de la portion congrue. — Rôles de frais, etc.

D. 290. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 cahiers in-4°, 199 feuillets ; 147 pièces, papier (1 pièce, imprimée).

1678-1696. — Procès criminel contre le sieur Rodier, curé de Salelles, poursuivi par le syndic du collége pour avoir enlevé « de voie de fait, » au préjudice de l'instance d'appel, la plus grande partie de l'ancienne dîme appartenant audit collége dans le lieu de Salelles; le sieur Rodier, poursuivi, en outre, pour plusieurs autres crimes par le procureur général. — Dépositions. — Quittances pour droit de capture, de geôle et de nourriture du sieur Verdier, valet du curé. — Placet de celui-ci à l'évêque; allégations contraires écrites en marge, etc.

D. 291. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 26 feuillets; 2 pièces, papier.

1269-1608. — Paroisse de Saint-Bonnet, dépendant du prieuré du Monastier, Sainte-Suzanne, Villaret. — Union du prieuré de Saint-Bonnet au collége de Rodez. — Baux à cens. — Reconnaissances. — Bulle de Paul V en faveur de ladite union. — Reconnaissances par Radulphe-de-Moriez, du village de Villaret et autres. — Condamnation, en 1290, d'une femme appelée Donette à être fustigée pour avoir volé. — Procès contre ledit Radulphe et ses domestiques, accusés d'excès contre le nommé Colombi.

D. 292. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 cahiers in-4°, 68 feuillets, 17 pièces, papier.

1603-1608. — Union du prieuré de Saint-Bonnet au collége de Rodez. — Lettres d'exécution de cette union et incorporation par Géraud de Masnau, chanoine et official de Rodez. — Procès-verbal de la présentation et exécution de la bulle d'union. — Enquête sur l'utilité de cette union.

D. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 cahiers in-4°, 18 feuillets; 5 pièces, papier.

1480-1622. — Concordat entre le collége de Rodez et les sieurs Enfrus, chanoine de Mende, et G. Ryal, religieux de Saint-Victor de Marseille, au sujet du prieuré de Saint-Bonnet. — Lettres de la cour de Rome autorisant ledit concordat. — Érection de la cure de Saint-Bonnet.

D. 294. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 69 feuillets; 88 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau en cire.

1594-1697. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et les habitants de Félines, Bories et Chanac, pour raison de la nobilité des terres de la cure de Saint-Bonnet et de la maison presbytérale dudit lieu. — Mémoire des confrons du mas de Colomb. — Transaction touchant les rentes et autres droits de l'évêque de Mende dans la paroisse de Saint-Bonnet. — Lettres royaux où il est fait mention de l'invasion de Mende par le capitaine Merle. — Division et dénombrement des lieux des Bories, Extrectz, Félines et autres, etc.

D. 295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 cahiers in-4°, 102 feuillets; 47 pièces, papier.

1341-1622. — Procès entre M. Jean Pezet, curé de Saint-Bonnet, et le sieur Valentin, fermier de l'évêque de Mende, pour raison du terroir de Sainte-Suzanne, appelé plus tard le Champ-de-la-Cure, sur lequel ledit Valentin, en la qualité susdite, demandait une grosse censive. — États et mémoires instructifs.

D 296. Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 4 cahiers in-4°, 30 feuillets; 45 pièces, papier.

1630-1662. — Procès entre les susdits Pezet, curé de Saint-Bonnet, et ledit Valentin, pour raison du même terroir de Sainte-Suzanne. — Procuration de maître Antoine Carros, curé de Saint-Bonnet, « pour se défendre contre M. de Marcilhac, évêque de Mende. — Permission au curé susdit de construire un pigeonnier. — Augmentation de la pension dudit curé, se portant en tout à 30 setiers de froment. — Mémoires pour établir que la pièce de la cure, autrement de Sainte-Suzanne, relève du prieuré de Sainte-Bonnet, etc.

D. 297. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 cahiers in-4°, 62 feuillets ; 47 pièces, papier.

1663-1667. — Suite du même procès. — Arrêts rendus par le parlement de Toulouse, ordonnant de faire la vérification dudit terroir de Sainte-Suzanne. — Le syndic du collége s'oppose à ce que le sieur Crespin « et autres entrepreneurs du cadastre de Saint-Bonnet comprennent les champs dudit collége dans leur cadastre, attendu qu'ils sont exempts de taille. » — Dires par écrit des deux parties. — Arrentement du terroir noble de Sainte-Suzanne, etc.

D. 298. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 cahiers in-4°, 38 feuillets ; 83 pièces, papier.

1668-1670. — Suite du même procès. — Verbal du commissaire exécuteur d'arrêt. — Relation des experts chargés de vérifier le terroir de Sainte-Suzanne. — Plan de ce terroir. — Délaissement « des pasturaux et fraux communs » du village de Chabanes par les habitants de ce lieu, au collége, prieur du Monastier, etc.

D. 299. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 3 sceaux en plomb ; 1 sceau en cire.

1220-1608. — Paroisse d'Autrenas, Moriez, maisons de Marvejols, le Pin. — Baux à fief : du tiers du village de Mongils, par le prieur du Monastier, à Raymond de La Rovieyre ; — du village de la Bessède. — Autorisation donnée par l'abbé et les religieux de Saint-Victor de Marseille, à Bompar, prieur du Monastier (1287), de fonder un obit pour le repos de son âme. — Donation audit prieur par Astorg de Peyre, chevalier, d'un setier de blé de censive annuelle. — Échange des églises d'Autrenas et de Vialar, entre l'évêque de Mende et ledit Bompar. — Bulle de Clément V et autres actes confirmatifs de cet échange. — Donation faite en 1220, par Aldebert de Peyre, prieur du Monastier, des églises de Moriez et du Pin. — Dieudonné de Canillac reconnaît au prieur du Monastier la moitié par indivis du village de Moriez de Peyrefiche. Reconnaissance réciproque de l'autre moitié.

D. 300. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 54 feuillets; 17 pièces, papier.

1268-1668. — Autrenas et la paroisse. — Vente de la troisième partie de la pagésie du village de Tourres. — Lauzime par le prieur du Monastier de 4 pièces acquises par Pierre Prefach, de Marvejols, dont 3 au terroir de Chalmet et l'autre au terroir de Puy-Granier. — Enquête pour prouver la directe du prieur du Monastier sur le village d'Autrenas et ses dépendances. — Division du village de la Rouveyrette et de ses dépendances, comprenant la Teulade. — Division et estimation des terres de la Bastide.

D. 301. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 52 feuillets; 25 pièces, papier.

1266-1676. — Reconnaissances, baux à fief, lauzimes, transactions, etc., concernant le lieu et paroisse d'Autrenas. — Reconnaissance, en 1269, à Benoît, prieur du Monastier, pour le village du Vilaret. — Reconnaissance pour 3 quarterons de poivre sur le village appelé « lo Umalh, » dans la paroisse de Bonassac, consentie par Raymond de Salelles, damoiseau, fils de Guillaume Pierre. — Extrait d'hommage du dom d'Aubrac à Guillaume de Montrodat, seigneur de Muret, de divers villages dans les paroisses de Muret et d'Autrenas. — Bail à fief du village de la Bastide, par Bérenger de Fontanilles, prieur du Monastier (1266). — Réponse des habitants du mandement d'Autrenas au commissaire chargé de la liquidation du domaine (1676).

D. 302. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 32 feuillets ; 11 pièces, papier.

1442-1689. — Liéves, divisions, estime des fonds et cadastres concernant le lieu et paroisse d'Autrenas. — Estime des terres du mandement dudit Autrenas, par Pierre Girbail, sieur de la Tour, Antoine Chassarie, consul de Peyre, et Guillaume Tardieu, de Limouses, prud'hommes, l'an 1594. — Extraits d'anciens extraits du cadastre.

D. 303. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, 101 feuillets ; 36 pièces, papier; 1 plan.

1479-1689. — Mémoires concernant le lieu et paroisse d'Autrenas. — Extrait de l'hommage fait au Roi, en 1479, pour Marvejols et Autrenas. — État des pièces « lozées, » tiré des protocoles de maître Boyssonade. — *Sumptum* des reconnaissances du lieu d'Autrenas, pour dames Jesquine de Merle, Alyénor de Montesquieu et Miracle de Cenaret, prieuresses du Chambon. — États des redevances dues par certains habitants d'Autrenas.

D. 304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 cahiers in-4°, 36 feuillets; 15 pièces, papier.

1633. — Procès entre les fermiers du chapitre de Mende et les fermiers d'Autrenas, pour raison de la dîme

du terroir appelé la Coste del Rey, situé près le pont de Taraste, et le domaine de Certan, appartenant à M. de Lignon. — Enquête pour prouver que le collége jouissait de ladite dîme.

D. 305. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 44 feuillets, papier (imprimés); 4 cahiers in-4°, 20 feuillets 31 pièces, papier.

1641. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le syndic du chapitre de Marvejols, au sujet des limites de la « dixmerie » dudit chapitre et de celle de l'église d'Autrenas, avec la sentence arbitrale qui en fait la séparation. — Factums produits par les deux parties. — Hommages rendus : au Roi par les consuls de Marvejols ; — au prieur du Monastier, par les habitants du Buisson ; — au baron de Peyre, par M. Des Andes, etc. — Arrentements du prieuré du Faux, du moulin des Attizals, près Rodez, etc.

D. 306. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 14 feuillets; 14 pièces, papier.

1622-1640. — Procès entre le syndic du collége de Rodez, prieur du Monastier, et Jacques Menut, greffier des baronnies de Peyre et Marchastel, pour raison de la dîme d'un champ situé dans les appartenances de Marvejols et au terroir de la Champ, avec les sentences et les jugements sur ce rendus.

D. 307. (Liasse.) — 4 pièces parchemin; 4 cahiers in-4°, 30 feuillets; 10 pièces, papier.

1569-4614. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et Jean Laguillon, du lieu d'Autrenas, pour raison de la censive de la pagésie de Rescossier, située audit Autrenas. — Transaction passée entre lesdites parties, le 15 décembre 1609, reçue par Boyssonnade, notaire. — Extrait de la liève d'Autrenas.

D. 308. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets 8 pièces, parchemin; 8 cahiers in-folio in-4°, 86 feuillets 34 pièces; papier.

1670-1671. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et François Euldes et Claude Vialet, fermiers du domaine du Roi dans la Généralité de Montpellier, au sujet de la directe seigneurie de la métairie dite de Crépi-Fournier, située dans les appartenances d'Autrenas ; avec l'arrêt du Conseil d'État qui maintient ledit syndic dans la jouissance de sa directe.

D. 309. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°. 28 feuillets et 34 pièces, papier.

1342-1679. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le substitut du procureur du Roi, dans la commission du domaine de Sa Majesté, en Gévaudan, pour raison d'un droit de lods que ledit substitut demandait pour la vente de la moitié d'une métairie située au-dessous d'Autrenas, dite de Crépi, possédée par Crépin et Simon Boyer. — Extraits de reconnaissances et de lièves, etc.

D. 310. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 cahiers in-4°, 93 feuillets; 48 pièces, papier.

1390-1681. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le syndic des Frères Prêcheurs de Marvejols, le sieur Aldin, chanoine du chapitre de cette ville, Pierre Salesses et le sieur de Chambrun, au sujet des censives et autres droits seigneuriaux du terroir de Larcis, situé dans la paroisse d'Autrenas. — Vente par le baron de Peyre au sieur Grangier des rentes de Larcis et son mandement. — Copie de la sentence de Nîmes, arrêt de Castres et de l'acte du 22 janvier 1669 pour Chambrun, contre les habitants de Larcis et Tarbes. — Reconnaissances, arrêts et autres actes se rattachant audit procès.

D. 311. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 cahiers in-4°, 143 feuillets ; 55 pièces, papier.

1667-1671. — Procès entre le syndic du collége de Rodez, les Frères Prêcheurs de Marvejols, le sieur de Chambrun et les habitants de Larcis et de Tarbes, paroisse d'Autrenas, pour raison de la directe desdits villages et aussi pour raison d'un pré dit Prat-Grand, sis au terroir de Vayssière *sive* Prat-Femat. — Reconnaissance féodale faite au syndic du collége par Guillaume Porte, du village de Larcis. — Jugement des requêtes du palais de Toulouse en faveur dudit collége, et autres pièces concernant le procès.

D. 312. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 11 feuillets; 15 pièces, papier.

1667-1688. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et le sieur Jacques Mercier, sieur du Broulhet, assigné pour passer nouvelle reconnaissance en faveur dudit syndic, pour quatorze pièces de terre ou prés et pâturaux qu'il tient au terroir de Prat-Femat, paroisse d'Autrenas, et encore pour ce qu'il tient dans les appartenances du village de la Bastide. — Extrait de l'arpentement et division de la censive du terroir de Prat-Femat. — Mémoire de la rente du sieur Broulhet et de ce qu'il en a payé au collége et au sieur Vachéry, et autres pièces concernant ledit procès.

D. 313. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 12 feuillets 7 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 35 feuillets (1 imprimé); 52 pièces, papier.

1356-1688. — Maison que le prieur du Monastier possédait à Marvejols dans l'enclos des Capucins, et autres droits qu'il avait dans cette ville et ses appartenances. — Lauzimes, reconnaissances, mémoires, etc. — Protestation (1356) contre la démolition en temps de guerre de ladite maison du prieur. — Hommages au Roi par les consuls de Marvejols, 1479 et 1601, etc.

D. 314. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio et in-4°, 66 feuillets ; 29 pièces, papier.

1668-1699. — Procès entre le collége et Antoine Mayssonier, du moulin de Granier-les-Marvejols, au sujet de la somme de 1,350 livres que ce dernier devait au collége, qui, faute de payement, avait fait décréter ledit moulin de Granier. — Mémoires, lettres, états de frais, etc.

D. 315. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 38 feuillets, 1 cahier in-4°, 9 feuillets, parchemin ; 11 cahiers in-4° et in-folio, 146 feuillets ; 82 pièces, papier.

1574-1730. — Procès entre le collége de Rodez et le chapitre de Marvejols qui demandait audit collége une contribution pour le service de la paroisse, comme percevant des redevances dans l'étendue d'icelle. — Sentence de l'official de Mende. — Reprise du même procès, en 1650, par le sieur Mathieu, curé de Marvejols, avec intervention du chapitre en 1727. —Jugement des Requêtes. — Appel au parlement par le syndic du chapitre ; arrêt confirmatif.

D. 316. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 cahiers in-4°, 100 feuillets ; 83 pièces, papier.

1220-1692. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et celui du chapitre de Moriez, pour raison d'une redevance annuelle de 3 setiers de blé due par ledit chapitre; avec un arrêt du parlement de Toulouse. — Extrait collationné d'un acensement des églises de Saint-Pierre *de Morerije* et de Saint-Martin-du-Pin par A. de Peyre, prieur de Chirac, à frère maître André (1220). — Copie informe d'un accord de l'an 1276 entre l'évêque de Mende, le prieur du Monastier et autres prieurs, au sujet de l'institution des églises.

D. 317. (Registre.) — In-8°, 211 feuillets, papier.

1444-1458. — Enquête relative à la pension de 6 livres que le sacristain de Chirac, Jean Adhémar, avait sur le prieuré de Saint-Martin-du-Pin ; Jean Masoti en étant alors prieur. — Gui de La Panouze, *alias* de Loupiac, était, en 1444, évêque de Mende et comte de Gévaudan. — Témoins entendus : Guillaume Crispin, religieux du Monastier ; Pierre de Rovière, curé dudit Monastier, etc.

D 318. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 4 cahiers in-4°, 34 feuillets; 47 pièces, papier.

1220-1458. — Procès entre plusieurs prétendants au prieuré du Pin, Hugues Vigier, prieur commendataire dudit prieuré, Antoine Chantal, recteur, Jean Raynal, etc. — Extrait collationné par Coignac, notaire de Rodez, de la donation ou union du prieuré du Pin au prieuré du Monastier par Aldebert, évêque de Mende (XIII[e] siècle).

D. 319. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1235-1614. — Seigneurie du Buisson, villages et fiefs en dépendant. — Donation faite en 1235 par Astorg de Peyre à Aldebert de Peyre, son oncle, prieur du Monastier, du lieu, château et fortifications du Buisson, de la même manière que ses prédécesseurs ont donné le lieu dans lequel le Monastier de Chirac et la ville sont construits. — Sentence arbitrale sur le différend entre A. de Peyre et A. de Sévérac, pour raison du village du Buisson et autres fiefs. — Bail à fief à plusieurs habitants du Buisson de certaines terres dans las Parras, Galsieyre, la Garde, le Montet.

D. 320. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 cahiers in-4°, 138 feuillets; 7 pièces, papier (1 imprimée); 3 plans.

1247-1670. — Le Buisson et ses dépendances. — Attestation tendant à établir que les villages de la Rouvière, Combettes, Arboussol, Vareilles, Chancelades et Almontet appartiennent au prieur du Monastier. — Extrait informe des bulles du pape Innocent, par lesquelles il met le lieu du Buisson sous sa protection. — Copie imprimée d'une transaction de l'an 1261, passée entre Astorg de Peyre et l'abbé de Saint-Victor de Marseille, par laquelle ledit Astorg exempte de toutes toltes, tailles, albergues, etc., plusieurs villages de la terre de Peyre dépendant du Monastier. — Acte de l'an 1315 fait par le prieur du Monastier contre le baron de Peyre qui voulait empêcher ledit prieur d'entrer dans la tour du Buisson. — Règlement pour le bétail que doit tenir chaque habitant du Buisson. — Arpentement des terres du Buisson. — Trois plans et figures dudit lieu.

D. 321. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 cahiers in-4°, 26 feuillets ; 11 pièces, papier.

1666-1667. — Procès entre le syndic du collége de Rodez et Guillaume Mayssonier, notaire de Saint-Sauveur de Peyre, pour raison de la censive qu'il devait comme tenancier d'un pré et champ dit Prat-Remyé, situé dans les appartenances du Buisson et au terroir de Chante-Duc, et pour certaines pièces sises aux appartenances du village de Combettes.

D. 322. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 74 feuillets ; 19 pièces, papier.

1247-1699. — États et mémoires concernant les villages dépendant du prieuré du Monastier, situés dans la terre de Peyre. — Attestation de 1247 portant que les villages de la Rouvière et autres appartiennent en toute justice au prieur dudit Monastier. — Copies de reconnaissances concernant le Buisson et autres lieux. — Abrégé du terrier dudit prieuré en terre de Peyre. — État des rentes dudit prieur en ladite terre. — Nomenclature des villages et des fiefs dépendant du Monastier, etc.

D. 323. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 69 feuillets ; 1 pièce, papier.

1285-1551. — Hommage rendu par le prieur du Monastier au baron de Peyre, pour les fiefs qu'il tenait de lui. — Compromis sur les différends qu'ils avaient ensemble. — Copie de la donation du Buisson. — Hommage rendu, l'an 1343, à Astorg de Peyre par le prieur du Monastier, pour raison du village du Buisson et autres fiefs, contenant la donation dudit Buisson, un hommage de 1261, une sentence arbitrale de 1284. — Dénombrement fait audit baron. — Hommage de 1551, relatant celui de 1400 et autres. — Il est dit en note : « ledit sieur baron peut appeler ces actes hommages ; on parle comme lui par complaisance. »

D. 324. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1280-1321. — Droit de justice du prieur du Monastier dans le lieu et mandement du Buisson et autres lieux en terre de Peyre. — Montre d'armes appartenant audit prieur. — Sentence contre un voleur rendue par le juge du Monastier. — Autres sentences pour divers crimes. — Informations judiciaires. — Enquête pour prouver la fausseté des titres invoqués par le prieur et le baron pour établir leurs droits dans le village du Buisson. — Plainte en 1314, du prieur contre A. de Peyre qui avait commandé aux habitants du Buisson de prendre les armes pour son service, etc.

D. 325. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, parchemin ; 9 cahiers in-4°, 70 feuillets ; 86 pièces, papier.

1278-1726. — Sentences, informations, décrets de prise de corps, procédures criminelles, criées, mémoires et autres actes concernant la justice du Buisson et autres lieux en terre du Peyre. — Copie d'un hommage rendu au prieur du Monastier par les habitants de cette localité et du Buisson. — Jugement des requêtes portant défenses aux habitants de reconnaître d'autres officiers que ceux du prieur.

D. 326. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 9 cahiers in-4°, 80 feuillets ; et 23 pièces, papier.

1338-1668. — Village de la Rouvière. — Transactions, reconnaissances, lauzimes, divisions. — Reconnaissance faite au prieur du Monastier par Jean Rouvière, pour la pagésie qu'il tenait dans ledit village et dans ceux de Crozes, majeur et mineur. — Reconnaissance par Raymond Rouvière. — Déclaration faite en 1368, par Guillaume de Laval, chevalier, concernant les droits seigneuriaux de la Rouvière. — Jugement des requêtes qui maintient le syndic du collége en la justice basse et en la directe de la Rouvière, contre le syndic des Jacobins de Marvejols.

D. 327. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 cahiers in-4°, 32 feuillets ; 15 pièces, papier.

1512-1698. — Procès entre le syndic du collége et Étienne et Simon Boyer, frères, de Marvejols, pour raison de la censive due audit collége sur la métairie de la Maison-Neuve, située dans la paroisse du Buisson ; avec un jugement des requêtes en faveur dudit syndic. — Extraits de reconnaissances.

D. 328. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1474. — Procès entre le prieur du Monastier, Guillaume Chaldeyrais, et le commandeur de Balliers, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de Guoson, dit de Mélac, au sujet des rentes et autres droits qu'avait ledit prieur dans le lieu de Senières-Planes, paroisse du Buisson. — Reconnaissances faites au prieur. — Enquête pour prouver les susdits droits.

D. 329. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 sceaux en plomb ; 6 cahiers in-4°, 132 feuillets ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux en plomb.

1280-1617. — Villages de Combettes, la Chaze,

Vimenet, Orbanhac, la Brugieyre, Chancelade, Contrandes, Ventous, Védrine, Crueysse, Albozor, Lascols, le Montet. — Baux à fief, reconnaissances, lauzimes, etc. — Bail à fief du lieu de Combettes, par le prieur du Monastier, à Bernard et Étienne de Combettes (1262). — Reconnaissance faite à Raymond Sales, docteur en médecine, par divers paysans de la Chaze, de la Pinède, du Grand-Vialar et Martinesque. — Division de la censive de Chancelades et d'Almontel. — Transaction pour la censive du village de Contrandes. — Bail à fief fait l'an 1262, par Bérenger de Fontanilles, prieur du Monastier, à Guillaume Du Crozet, des villages de l'Hermet et de Crueysse. — Sentence arbitrale entre l'évêque de Mende (1230) et le prieur du Monastier, pour raison de certains fiefs, etc.

D. 330. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 cahiers in-4°, 100 feuillets, et 54 pièces, papier.

1492-1675. — Procès entre le chapitre de Mende, les habitants de Vimenet et d'Orbanhac et le collége de Rodez, pour raison de la censive, champarts et autres droits dus audit collége par les habitants susdits. — Reconnaissances; divisions de censives; inventaires; auditions de témoins, etc.

D. 331. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 124 feuillets, et 15 pièces, papier.

1268-1609. — Extraits de reconnaissances faites au collége et au chapitre de Mende, par les habitants de Vimenet et Orbanhac, de la censive, champarts et autres droits qu'ils leur devaient. — Arrentements et autres titres en faveur desdites parties.

D. 332. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 28 feuillets et 52 pièces, papier (1 imprimée).

1261-1788. — Contrats de vente, lauzimes, divisions, etc., produits dans le même procès, et tendant à constater que les métairies et autres fonds dont il s'agissait relevaient du seigneur de Peyre, aux droits et place duquel était le collége.

D. 333. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 cahiers in-4°, 177 feuillets, et 72 pièces, papier (7 imprimées).

1276-1677. — Sentence du 10 mai 1671, contre les habitants d'Orbanhac. — Transactions passées entre le chapitre de Mende et le syndic du collége ayant pour objet la terminaison de leurs différends; la dernière du 5 février 1677. — Dires réciproques des parties. — Arrêt pour le payement des dîmes dans tout le ressort du parlement de Toulouse.

D. 334. (Liasse.) — 1 cahier, in-4°, 6 feuillets et 10 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 22 feuillets, et 26 pièces, papier.

1665-1687. — Procès entre le syndic du collége et les habitants du village de Vimenet, pour raison de la censive et autres droits qu'ils devaient audit collége comme prieur du Monastier. — Jugement des requêtes qui condamne lesdits habitants à payer audit syndic la censive réclamée et les autres droits seigneuriaux. — Rôle de ce qui est dû par lesdits habitants.

D. 335. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 164 feuillets, et 26 pièces, papier.

1468-1677. — Procès entre le syndic du collége et les habitants de Chancellades, paroisse d'Aumont, et le comte de Peyre intervenant, pour raison de la censive et droit seigneuriaux dus audit syndic sur ledit village et ses dépendances. — Transaction entre le collége et lesdits habitants, du 26 avril 1604. — Jugement des requêtes du 18 août 1608. — Reconnaissance générale des habitants de Chancellades au seigneur de Peyre, etc.

D. 336. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 5 feuillets, et 1 pièce, parchemin; 1 cahier in-4°, 12 feuillets, et 16 pièces, papier.

1615-1680. — Procès entre le syndic du collége, le sieur de Combauriez et demoiselle Marguerite de La Rivière, mariés, et les habitants des villages de Ventous et Ventouzet, pour raison de la censive et autres droits sur lesdits villages et sur le Puy *sive* Puech-de-Rampan, sis dans la paroisse de Sainte-Colombe. — Sentences et arrêts. — Division de la censive du Puy-de-Rampan. — Vue et figure des terroirs de Ventous, Ventouzet et dudit Puy.

D. 337. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 cahiers in-4°, 46 feuillets, et 41 pièces, papier.

1543-1638. — Divisions, estimes, arpentements, etc., concernant les villages et les fiefs que le collége possédait en terre de Peyre. — Arpentement du terroir de la Védrine. — Division du village d'Armebessière. — Mémoire pour le terroir de Fermades. — Transaction entre le clergé de Mende et le prieur du Buisson. — Reconnaissance faite par Hélix Barlette, veuve de Pierre Faugui, pour une métairie sise au lieu de Contrandes, etc.

baron de Peyre et les habitants des villages de la Rouveyrette, Labastide et autres de la terre de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux desdits villages. — Copies de jugements et arrêts. — Conseil de M. Montorcier, avocat de Toulouse. — Extrait du verbal sur l'exécution de l'arrêt de l'an 1609, contre le baron de Peyre ; etc.

D. 348 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 cahiers in-4°, 112 feuillets et 22 pièces, papier.

1611-1614. — Procès entre le syndic du collége et le comte de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux de certains villages en terre de Peyre. — Arrêt adjugeant audit syndic le village de Senières-Croses. — Jugement des requêtes qui le maintient en la jouissance du village de la Rouvière, contre les Jacobins de Marvejols. — Plusieurs arrêts rendus durant le cours du procès.

D. 349. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 38 feuillets, et 47 pièces, papier.

1624-1659. — Procès entre le syndic du collége et le comte de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux de la Maison-Neuve et autres villages et terroirs de la terre de Peyre, dépendant du Monastier. — Réponses de M. Raynal aux mémoires et prétentions de M. de Montbreton. — Donation par le sieur de Tholet de tous ses biens au sieur du Triadou. — Factum dudit syndic contre les seigneurs de Peyre et de Montbreton, etc.

D. 350. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 cahiers in-4°, 24 feuillets, et 65 pièces, papier.

1660-1667. — Procès entre le syndic du collége, la comtesse de Peyre et Mathieu Combettes, syndic du village du Buisson et ses dépendances, au sujet des usages que ladite dame exigeait sur les villages dépendant dudit collége, comme prieur du Monastier. — Procès pour le moulin de Combettes. — Démission et transport de l'héritage de feu monseigneur de Montbreton, fait par la dame comtesse de Peyre en faveur du seigneur comte son fils, etc.

D. 351. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 cahiers in-4°, 65 feuillets, et 39 pièces, papier (1 imprimée).

1665-1670. — Procès entre le syndic du collége, François Rampan, Mathieu Combettes et la comtesse de Peyre, pour raison de la justice et autres droits seigneuriaux du moulin de Combettes. — Contrat de vente dudit moulin. — Reconnaissance de maître François Rampan, de Lasfons. — Arrêt du Conseil de renvoi au parlement de Toulouse. — Inventaires de productions, etc.

D. 352. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 cahiers in-4°, 104 feuillets, et 72 pièces, papier ; 1 sceau en cire.

1668-1669. — Procès entre le syndic du collége, la comtesse de Peyre et le syndic des habitants du Buisson et autres villages en terre de Peyre, pour raison des usages réclamés par ladite dame dans lesdits villages. — Sentence du sénéchal de Nîmes pour noble Charles de Chambrun.— Conseil de MM. de La Garrigue et Guibert, conforme à l'avis de MM. de Vic et Tartanac. — Délibérations des habitants syndiqués au sujet du procès des usages. — Arrêt du grand Conseil entre les dames Marguerite de Solages et Barbe de Combret, relatif à la possession de la terre de Peyre, etc.

D. 353. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 cahiers in-4°, 197 feuillets, et 46 pièces, papier (1 imprimée).

1670. — Procès entre le syndic du collége, la dame de Peyre et le syndic des habitants de Contrande et autres villages de la terre de Peyre, au sujet des usages et autres droits que ladite dame revendiquait sur lesdits villages. — Arrêt du 9 juillet 1670, contre le syndic du collége. — Conclusions de messieurs les gens du Roi en l'affaire contre ladite comtesse de Peyre. — Mémoires, dires et productions, etc.

D. 354. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 cahiers in-4°, 144 feuillets, et 26 pièces, papier ; 1 sceau en cire.

1670. — Procédure faite par le syndic du collége pour revenir contre le susdit arrêt du 9 juillet 1670. — Mémoires « sur l'arrêt des usages ». — Minute de la requête civile contre ledit arrêt. — Quittances qui prouvent que la dame de Peyre jouit des rentes dues à la chapelle Saint-Michel. — Consultations sur le susdit arrêt, etc.

D. 355. (Liasse.) — 1 cahier in-4° et 2 pièces, parchemin ; 6 cahiers in-4°, 88 feuillets, et 19 pièces, papier.

1671-1672. — Procédure du syndic du collége pour faire payer la quote-part des *syndiqués* dans les frais faits au susdit procès. — Brevet du procès. — Consultation de MM. de Gilède et Chassan, avocats de Toulouse. — Jugement de réduction de taxe pour le syndic du collége contre M. Charles Chambrun, sieur de Larcis, etc.

D. 356. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 cahiers in-4°, 104 feuillets, et 38 pièces, papier

1515-1673. — Procès entre le syndic du collége, le

D. 338. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1350-1668. — Village de Ressouches. — Extrait d'une vente faite par noble Guillaume de Marchastel des rentes de Ressouches et Ubertes au clergé de Mende, et reconnaissance des paysans destits villages en 1350. — Séparation des terres du Buisson avec celles du village de Ressouches, etc.

D. 339. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 38 feuillets, et 47 pièces, papier.

1566-1669. — Procès entre le syndic du collége et le syndic des Jacobins de Marvejols, Blaize Meyssonier, et autres habitants du village de Crueyse, paroisse de Saint-Sauveur de Peyre, pour raison de la censive et droits de directe dus audit syndic du collége. — Extrait de sentence du juge de Peyre, concernant la rente des Jacobins sans directe. — Mémoires pour lesdits habitants contre lesdits Jacobins. — Transaction entre ces derniers et lesdits habitants, etc.

D. 340. (Liasse.)— 3 cahiers in-4°, 30 feuillets, et 57 pièces, papier.

1470-1616. — Procès entre le syndic du collége, le sieur de Monjusieu et les habitants des villages des Cols, la Rouvière, Monissac, la Chazotète et Crueyse, sis dans la baronnie de Peyre, pour raison de la censive et directe desdits villages. — Divisions dudit village des Cols et de quelques métairies situées dans ses appartenances. — Deux accords concernant la censive de certaines possessions dans les villages de « Crouzet-Majeur et Crouzet-Mineur; » etc.

D. 341. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, et 16 pièces, papier.

1485-1626. — Village de Sévérac, paroisse de Javouls. — Trois extraits de reconnaissances faites au prieur du Monastier, en 1483, par Antoine Oristia, Jean Trosselié, Laurent Aubrier, Pierre Fornerii, notaire. — Confronts généraux du lieu de Sévérac. — Lauzime par le prieur du Monastier de la moitié d'un pré dit de Paradis, situé sous le « coderc » de Sévérac.

D. 342. (Liasse.)—9 pièces, parchemin; 9 cahiers in-4°, 92 feuillets, et 57 pièces, papier.

1493-1681. — Procès entre le syndic du collége et les habitants de Vareilles, le sieur Brun, bourgeois de Mende, et le chapelain de la chapellenie de Saint-Michel-de-Peyre, pour raison de la directe et censive dudit Vareilles. — Transaction entre le sieur de Malevieille et le chapelain de Sainte-Catherine-du-Vialar. — Assignation donnée au prieur du Monastier aux fins de garantir les habitants de Vareilles. — Inventaires de productions. — Dires des parties, etc.

D. 343. (Liasse.)— 8 cahiers in-4°, 67 feuillets, et 21 pièces, papier.

1312-1685. — Dires par écrit, mémoires, etc., produits dans le procès mentionné en l'article précédent. — Titre primordial qui établit le droit de Brun sur le village de Vareilles. — Mention d'une enquête de 1610 qui prouve l'usurpation faite par le baron de Peyre des revenus de la chapelle de Saint-Michel. — Extraits de reconnaissances des années 1348 et 1468; etc.

D. 344. (Liasse.)— 2 cahiers in-4°, 8 feuillets, et 2 pièces, parchemin
3 cahiers in-4°, 50 feuillets, et 39 pièces, papier.

1610-1626. — Sentences, jugements et arrêts rendus dans le cours du procès mentionné au précédent article. — Arrêt définitif du 5 février 1626 en faveur du collége contre la dame comtesse de Peyre.

D. 345. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 46 feuillets, et 38 pièces, papier.

1278-1682. — Villages de la terre de Peyre : le mas de la Chaze, Chancelade, Floyrac, les Barbuts, etc. — Reconnaissance du mas de la Chaze. — Catalogue des villages dépendant du prieuré du Monastier en terre de Peyre. — Accord d'experts pour la division des villages de Crueyse et Lherm et village de Combettes. — Nouveau bail de la métairie de Sainte-Catherine, paroisse Saint-Sauveur; etc.

D. 346. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets et 8 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 52 feuillets et 19 pièces, papier.

1605-1609. — Procès entre le syndic du collége, les habitants des villages de Crueyse, Combettes et autres de terre de Peyre et le baron dudit Peyre, comme appelé en cause par lesdits habitants, pour raison de la censive et directe desdits villages. — Réponse catégorique des habitants de Combettes et de Crueyse. — Jugement des requêtes contre les tenanciers de Lherm et Crueyse. — Lettres d'appel; etc.

D. 347. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 11 cahiers in-4° (1 imprimé), 165 feuillets, et 20 pièces, papier.

1610-1611. — Procès entre le syndic du collége, le

baron de Peyre et les habitants des villages de la Rouveyrette, Labastide et autres de la terre de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux desdits villages. — Copies de jugements et arrêts. — Conseil de M. Montorcier, avocat de Toulouse. — Extrait du verbal sur l'exécution de l'arrêt de l'an 1609, contre le baron de Peyre ; etc.

D. 348 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 cahiers in-4°, 112 feuillets et 22 pièces, papier.

1611-1614. — Procès entre le syndic du collége et le comte de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux de certains villages en terre de Peyre. — Arrêt adjugeant audit syndic le village de Senières-Croses. — Jugement des requêtes qui le maintient en la jouissance du village de la Rouvière, contre les Jacobins de Marvejols. — Plusieurs arrêts rendus durant le cours du procès.

D. 349. (Liasse.)— 4 cahiers in-4°, 38 feuillets, et 47 pièces, papier.

1624-1659. — Procès entre le syndic du collége et le comte de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux de la Maison-Neuve et autres villages et terroirs de la terre de Peyre, dépendant du Monastier. — Réponses de M. Raynal aux mémoires et prétentions de M. de Montbreton. — Donation par le sieur de Tholet de tous ses biens au sieur du Triadou. — Factum dudit syndic contre les seigneurs de Peyre et de Montbreton, etc.

D. 350. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 cahiers in-4°, 24 feuillets, et 65 pièces, papier.

1660-1667. — Procès entre le syndic du collége, la comtesse de Peyre et Mathieu Combettes, syndic du village du Buisson et ses dépendances, au sujet des usages que ladite dame exigeait sur les villages dépendant dudit collége, comme prieur du Monastier. — Procès pour le moulin de Combettes. — Démission et transport de l'héritage de feu monseigneur de Montbreton, fait par la dame comtesse de Peyre en faveur du seigneur comte son fils, etc.

D. 351. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 65 feuillets, et 39 pièces, papier (1 imprimée).

1665-1670. — Procès entre le syndic du collége, François Rampan, Mathieu Combettes et la comtesse de Peyre, pour raison de la justice et autres droits seigneuriaux du moulin de Combettes. — Contrat de vente dudit moulin. — Reconnaissance de maître François Rampan, de Lasfons. — Arrêt du Conseil de renvoi au parlement de Toulouse. — Inventaires de productions, etc.

D. 352. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 104 feuillets, et 72 pièces, papier; 1 sceau en cire.

1668-1669. — Procès entre le syndic du collége, la comtesse de Peyre et le syndic des habitants du Buisson et autres villages en terre de Peyre, pour raison des usages réclamés par ladite dame dans lesdits villages. — Sentence du sénéchal de Nîmes pour noble Charles de Chambrun. — Conseil de MM. de La Garrigue et Guibert, conforme à l'avis de MM. de Vic et Tartanac. — Délibérations des habitants syndiqués au sujet du procès des usages. — Arrêt du grand Conseil entre les dames Marguerite de Solages et Barbe de Combret, relatif à la possession de la terre de Peyre, etc.

D. 353. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 cahiers in-4°, 197 feuillets, et 46 pièces, papier (1 imprimée).

1670. — Procès entre le syndic du collége, la dame de Peyre et le syndic des habitants de Contrande et autres villages de la terre de Peyre, au sujet des usages et autres droits que ladite dame revendiquait sur lesdits villages. — Arrêt du 9 juillet 1670, contre le syndic du collége. — Conclusions de messieurs les gens du Roi en l'affaire contre ladite comtesse de Peyre. — Mémoires, dires et productions, etc.

D. 354. (Liasse.)—1 pièce, parchemin ; 11 cahiers in-4°, 144 feuillets, et 26 pièces, papier; 1 sceau en cire.

1670. — Procédure faite par le syndic du collége pour revenir contre le susdit arrêt du 9 juillet 1670. — Mémoires « sur l'arrêt des usages ». — Minute de la requête civile contre ledit arrêt. — Quittances qui prouvent que la dame de Peyre jouit des rentes dues à la chapelle Saint-Michel. — Consultations sur le susdit arrêt, etc.

D. 355. (Liasse.) — 1 cahier in-4° et 2 pièces, parchemin ; 6 cahiers in-4°, 88 feuillets, et 19 pièces, papier.

1671-1672. — Procédure du syndic du collége pour faire payer la quote-part des *syndiqués* dans les frais faits au susdit procès. — Brevet du procès. — Consultation de MM. de Gilède et Chassan, avocats de Toulouse. — Jugement de réduction de taxe pour le syndic du collége contre M. Charles Chambrun, sieur de Larcis, etc.

D. 356. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 104 feuillets, et 38 pièces, papier

1515-1672. — Procès entre le syndic du collége, le

comte de Peyre et le syndic du Buisson et autres villages de la terre de Peyre, pour raison de la censive et droits seigneuriaux des villages qui dépendaient dudit collége comme prieur du Monastier. — Douze actes d'inféodation des « vacans et terres hermes » de certains villages de la terre de Peyre. — Reconnaissances au comte de Peyre par plusieurs habitants de Vimenet, etc.

D. 357. (Liasse.) — 4 pièces parchemin; 5 cahiers in-4°, 152 feuillets, et 33 pièces, papier.

1673. — Suite du procès précédent. — Lettres en cassation des nouveaux baux de terres vacantes, faits par le comte de Peyre. — Inventaires de productions. — Dires par écrit du comte de Peyre. — Requête rémonstrative pour le syndic des Jésuites, etc.

D. 358. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 26 feuillets, et 2 pièces, papier.

1674. — Procès entre le syndic du collége, le comte de Peyre et le syndic du Buisson et autres villages de terre de Peyre, au sujet de la censive et autres droits dus audit collége sur lesdits lieux.

D. 359. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 87 feuillets, et 39 pièces, papier.

1675. — Suite du procès précédent. — Reconnaissance du village du Buisson et ses appartenances faite par le prieur du Monastier au seigneur de Peyre. — Information contre M. de Peyre, le nommé Saint-André, son domestique, et autres ses adhérents, relative à une attaque dirigée contre le P. Mongin, etc.

D. 360. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 122 feuillets, et 58 pièces, papier.

1675. — Suite du même procès. — Arrêt de clausion et de jonction de l'instance criminelle à la civile, pour le syndic du collége contre M. César de Grollée, seigneur de Peyre. — Production du syndic des habitants du Buisson contre M. de Peyre. — Arrêt interlocutoire. — Extrait des registres de la cour ordinaire du Monastier contenant défenses d'avoir commerce avec les Anglais (15 octobre 1368), etc.

D. 361. (Liasse.) — 20 cahiers in-4°, 202 feuillets, et 16 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Inventaires, dires par écrit, moyens de faux, réponses et rôles de dépens (non datés) concernant le procès entre le collége, le comte de Peyre et le syndic des habitants du Buisson et autres villages de la terre de Peyre, pour raison des usages, censives et autres droits sur lesdits villages, etc.

D. 362. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 70 feuillets, et 46 pièces, papier.

1676-1678. — Procès entre le syndic du collége, le comte de Peyre et le syndic des habitants du Buisson et autres villages en terre de Peyre, pour raison des usages, censives et droits seigneuriaux desdits villages. — Consultations de MM. Pancy et Requi, avocats de Toulouse. — Usages prétendus par M. de Peyre sur la Rouvière, etc.

D. 363. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, et 15 pièces, papier (7 imprimées).

1229-1598. — Copies d'hommages, transactions, donations, etc., produits tant par le syndic du collége que par le comte de Peyre dans leur procès pour raison des usages, censives et autres droits seigneuriaux dus sur les villages du Buisson et autres de terre de Peyre, contestés entre les parties. — Ratification de donation faite par Astorg de Peyre au dom d'Aubrac (20 août 1229). — Extrait du testament d'Astorg, baron de Peyre (1315). — Extrait du contrat portant donation du Buisson en faveur du prieur de Saint-Sauveur-les-Chirac (1235). — Nouveau bail des vacans appelés lou Goutal, lou Couderc, le Vayron, las Brages, etc.

D. 364. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, 274 feuillets, et 52 pièces, papier.

1343-1677. — Extraits de reconnaissances produites tant par le syndic du collége que par le comte de Peyre dans leur procès ci-dessus énoncé. — Reconnaissances de Crueyse; du sieur Blaize Bastide, de Contrandes; de Poncet Barlet, du même lieu; de Durand Chalvet, de Senières-Crozes; du moulin de Pont-Long; du village de Chancellades; etc. — Mémoires pour le village de la Maison-Neuve, appelé autrefois le Vilaret. — Chef de monitoire contre le comte de Peyre, etc.

D. 365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 cahiers in-4°, 46 feuillets, et 48 pièces, papier.

1362-1621. — Copies de baux à fief faits par le comte de Peyre de plusieurs terres vacantes qui dépendaient du collége; plus, de lauzimes, achats et arrentements produits tant par le syndic du collége que par le comte de Peyre,

pour raison des usages et autres droits dus sur le village du Buisson, etc., dépendant du prieuré du Monastier. — Baux à fief pour Guillaume Poderoux, de Sainte-Colombe, Antoine Gilles, prêtre, Jean Fournier, des Salhens, paroisse du Fau, les habitants de Chancellades, au sujet de leurs vacans, etc. — Arrentements des quarts du Buisson, etc.

D. 366. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 6 feuillets, et 6 pièces, papier ; 1 sceau en plomb.

1292-1574. — Baux à fief faits par le comte de Peyre des terres vacantes en terre de Peyre et qui appartenaient au prieur du Monastier. — Vente par Pierre, Guillaume et Bertrand Malet frères, à Michel de Pessade, recteur de l'église de *Gredona* (1292) de 3 setiers et 1 émine de blé et de 2 sous 6 deniers tournois de cens sur la moitié du mas majeur del Sabbatier, paroisse de Sainte-Marie de Salelles ; ledit cens appartenant autrefois à Bernard de Virgile, damoiseau ; avec la donation dudit cens par ledit Michel à Bompar, prieur du Monastier. Sceau en plomb de l'évêque de Mende.

D. 367. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° (1 imprimé), 41 feuillets, et 39 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Factums produits tant par le syndic du collége que par le comte de Peyre au sujet du procès sus énoncé, relatifs : aux censives et autres droits seigneuriaux du Buisson ; aux exécutions violentes du comte de Peyre ; au sieur Mathieu Combettes, syndic des paysans de la terre de Peyre ; aux usages en ladite terre, etc.

D. 368. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 cahiers in-4°, 72 feuillets, et 71 pièces, papier (20 imprimées).

1261-1731. — Factum, copies et autres pièces concernant le procès entre le syndic du collége et le comte de Peyre, pour raison des usages, censives et autres droits dus sur le village du Buisson et autres en terre de Peyre contestés entre les parties. — Concordat renouvelé entre le baron de Peyre et le prieur du Monastier. — Notes et lettre sur la généalogie de la maison de Peyre. — Procuration de 1666, contenant des détails sur le meurtre de Jean Chauvet par un des fils de la comtesse de Peyre, le chevalier. — Divers états des rentes du prieur du Monastier en terre de Peyre, etc.

D. 369. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 115 feuillets, et 86 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Mémoires, états et lettres concernant le procès ci-dessus énoncé. — Mémoire pour présenter un placet au Roi, en faveur de Mathieu Combettes, syndic des habitants del Contrandes, etc., contre messire César de Grollée Virville, seigneur de Peyre, au sujet des vexations exercées par ledit seigneur. — Mémoires sur les affaires et les droits du prieuré du Monastier, etc.

D. 370. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 cahiers in-4°, 28 feuillets, et 45 pièces, papier ; 1 sceau en cire.

1679-1699. — Actes concernant le procès sus énoncé et la garantie demandée par les paysans qui s'étaient soumis aux usages pour des villages ou hameaux qui n'y étaient point sujets sans le consentement du collége. — Reconnaissance du sieur François Chastang, juge de Saint-Chély, pour sa métairie de Chancellades. — Consultations de M. Devic, avocat de Toulouse, touchant les usages demandés par le comte de Peyre sur les hameaux du Buisson, etc.

D. 371. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 cahiers in-4°, 163 feuillets, et 28 pièces, papier.

1545-1697. — Divisions, cadastres et arpentements produits au procès ci-dessus énoncé, et relatifs : à la Batifolie ; à la métairie d'Antoine Savaric, de la Chazotète ; aux biens d'Antoinette Rigalde ; au village de Laval ; à Orbanhac ; à la Chazotète ; à Lachaze ; à la Maison-Neuve ; à Ourboussou et Audaignholz, etc. — Accord entre le syndic du collége et les habitants de Vareilhes, etc.

D. 372. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, 183 feuillets, et 45 pièces, papier.

1368-1667. — Divisions, cadastres et arpentements produits dans le procès entre le collége et le comte de Peyre, et concernant : les terres possédées par Guillaume Porte, de Larcis ; la métairie de Montanier, de Fontanes ; celle d'Antoine Chassaric dudit Fontanes ; la Rouveyrette ; Almontet, paroisse d'Almont, etc.

D. 373. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 66 feuillets, et 27 pièces, papier.

1261-1667. — Copies de liéves du Buisson et autres lieux de terre de Peyre, produits au procès ci-dessus, et relatives : aux « pattus, vacans, communaux inféodés, ensemble les bois ; » — au Buisson ; — au village de Donepauc, avec les reconnaissances de ce village ; au village d'Arbossou, etc

D. 374. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 187 feuillets, et 85 pièces, papier.

1383-1788. — Mémoires concernant le procès ci-

dessus mentionné; notes sur les reconnaissances produites au procès. — Minute de requête rémonstrative du syndic des Jésuites concernant le Buisson. — Remarques faites sur le registre des reconnaissances de M. de Peyre. — Mémoire contre le sieur de Peyre et les habitants de Combettes.— Lettre relative au procès, écrite de Toulouse par M. Monteil. — Transaction de l'an 1676. — Mémoire du P. Lacany, touchant le Buisson et la justice haute, etc.

D. 375. (Liasse.) — 9 cahiers in-folio, 160 feuillets, et 2 pièces, parchemin; 6 cahiers in-4°, 154 feuillets, et 2 pièces, papier.

1608-1675. — Arrêts rendus dans le cours du procès entre le collége et le comte de Peyre, pour raison des usages et autres droits que ledit comte prétendait avoir sur le Buisson et autres lieux de la terre de Peyre. — Jugement des requêtes du palais de Toulouse du 22 août 1608. — Arrêt de la cour dudit parlement du 4 août 1609. — Verbal du 11 février 1610. — Autres arrêts de 1611, 1612 et 1675. — Verbal du 16 mai 1612.

D. 376. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 55 feuillets, et 9 pièces, papier (2 imprimées).

1261-1784. — Mémoires et consultations de MM. Pausi et Requi, avocats de Toulouse, touchant l'accord du collége avec le comte de Peyre.— Parallèle des reconnaissances du prieur du Monastier de 1485 et 1613. — Mémoires sur l'accord. — Original dudit accord (16 avril 1676). — Lettre du R. P. général. — Copies d'hommages.

D. 377. Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 99 feuillets, et 47 pieces, papier.

1058-1647. — Actes concernant le Monastier. — Mémoires notes de Boyssonade, notaire de Chirac. — Copie d'une bulle du pape Pascal II (23 avril 1114) contenant le nom des bénéfices dépendant du monastère de Saint-Victor de Marseille. — Protocole de Pierre Charrier, notaire, relatif aux actes concernant le Monastier. — Note du bail à nouveau cens fait par l'évêque de Mende des masages de Grosalbert (1265), de Lasfons, et de Labatut (1058), O. étant évêque, etc.

D. 378. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 19 cahiers in-4°, 308 feuillets, et 24 pièces, papier.

1262-1670. — Actes concernant le Monastier, et pièces du procès entre le collége et le seigneur de Peyre. — Hommage et reconnaissance faits par le prieur du Monastier audit seigneur en 1284. — Sommations à l'effet de payer les censives. Sous la cote de ce document on lit : « les habitants de nos villages en 1538 furent contraints payer nos rentes à la garnison de Marvejols, ceste ville estant au pouvoir des huguenots, » etc.

D. 379. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, et 7 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 14 feuillets, et 57 pièces, papier.

1299-1704. — Actes concernant le Monastier. — Divisions de censives, arpentements, etc. — Copie d'une élection de prud'hommes pour estimer les journées de pré de la paroisse de Chirac, pour raison de la dîme (1299). — Requête pour Charles Pineton de Chambrun, seigneur de Larcis, etc., contre demoiselle Jeanne de Reilhan, née de Saint-Barthélemi, et inventaire de production. — Confrontations des terres de la Brugeyrette. — Lettres de M. Maliac, de Toulouse. — Fondations d'obits dans l'église du Monastier, etc.

D. 380. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 20 feuillets, et 52 pièces, papier.

1264-1692. — Actes concernant Bonnet, le Monastier, Marvejols, Salelles, etc. — Extraits d'achats, reconnaissances, hommages, etc. — Extrait collationné par le notaire de Chirac, à la requête du seigneur de Montjusieu, d'un échange entre le prieur du Monastier. B. de Fontanilles et Raoul de *Morerije* du village del Vilaret (1264). — Copie du bail à fief du village del Villaret, paroisse de Saint-Bonnet, fait par le prieur du Monastier à Radulphe de Moriers (1264), etc.

D. 381. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 cahiers in-4°, 44 feuillets, et 21 pièces, papier (8 imprimées).

1261-1675. — Actes concernant le Monastier et pièces produites dans le procès de Peyre. — Copies des testaments : d'Aldebert de Peyre, évêque de Viviers (1303); — d'Astorg de Peyre (21 juillet 1315) ; — de Charlotte de Chaland, douairière de Montbreton. — Requêtes et inventaires, factum. — Copie collationnée par Charrerii, notaire, du concordat de 1459, etc.

D. 382. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4° (1 imprimé), 81 feuillets, et 45 pièces, papier.

1261-1679. — Pièces concernant le Monastier et la terre de Peyre. — Procédure criminelle intentée par Charbonnier contre Delmas, pour blessures faites à celui-ci, se

rattachant à la plainte contre la comtesse de Peyre. — Acte d'affranchissement pour les paysans de la terre de Peyre (1261), etc.

D. 383. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 cahiers in-4°, 42 feuillets, et 54 pièces, papier.

1304-1750. — Baux à fief, etc., dans les appartenances du Monastier. — Extrait collationné des reconnaissances de la Bastide. — Baux à fief : d'une terre aux appartenances de Bruelh, terroir des Clauses, paroisse du Pin ; — d'une terre dans les dépendances de Montredon, terroir de Rédondel ; — de partie du bois de Labadou, etc. — Estimation des biens nobles du Monastier, etc.

D. 384. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets, et 12 pièces, papier.

1628-1644. — Procès entre Antoine Noyrigat, du Monastier, et Jacques Bessodes, du Buisson, pour raison de la répétition de dol faite par Antoine Bessodes à la femme dudit Noyrigat.

D. 385. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 cahiers in-4°, 29 feuillets, et 50 pièces, papier.

1499-1666. — Prieuré de Ruines dépendant de celui du Monastier. — Sentence rendue le 18 septembre 1499 par le lieutenant général de Combralh, sur le différend mu entre le prieur de Ruines et les officiers de madame de Montpensier, au sujet de la dîme du bois de Mercueur. — Transactions, enquêtes, ordonnances du R. P. provincial de l'ordre, mémoires, etc.

D. 386. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 74 feuillets, et 41 pièces, papier.

1278-1768. — Prieuré de Ruines. — Collation faite en 1278, par Bompar, prieur du Monastier, pour le prieur Raimond *Lordeti*, à Imbert de *Buxeyo*, clerc. — Lettres de Henri III, du 27 août 1583, pour la décharge de la taxe imposée sur le prieuré de Ruines. — Collation dudit bénéfice en 1328, par Jean de *Dompnio*, archidiacre, pour Archambaud, évêque de Saint-Flour, à Durand Jouémes. Vidimus délivré par l'official de Saint-Flour, etc.

D. 387. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 24 feuillets, et 22 pièces, papier; 1 sceau en plomb; 1 sceau en cire.

1272-1724. — Union de la domerie de Sainte-Marthe de Rodez au collège. — Bulle de Grégoire XIII, du 7 mars 1580, portant ladite union obtenue sur les instances de George, cardinal d'Armagnac, alors dom d'Aubrac. — Lettres patentes de Henri III, confirmant ladite union. — Lettres royaux obtenues à la chancellerie de Toulouse, pour la mise en possession. — Procès-verbal de la prise de possession (1581). — Consentement de l'évêque de Rodez et du dom d'Aubrac. — Lettres du cardinal d'Armagnac, signées de sa main, relatives à cette affaire, etc.

D. 388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 cahiers in-4° (1 imprimé), 37 feuillets, et 6 pièces, papier.

1366-1679. — — Procès entre le collège et les MM. de Saint-Lazare qui voulaient s'approprier l'hôpital ou domerie Sainte-Marthe. — Arrêt rendu contre lesdits sieurs de Saint-Lazare en faveur du dom d'Aubrac. — Prestation de serment faite, en 1366, au chapitre de Notre-Dame, par le dom de Sainte-Marthe, au sujet de la prise de possession de sa place dans l'église et chapitre. — Édits en faveur de l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

D. 389. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1341-1714. — Baux à fief, lauzimes, reconnaissances et autres actes concernant la domerie Sainte-Marthe, Bozouls et appartenances. — Reconnaissances faites à noble Étienne Bufet, coseigneur de Capdenac. — Bail fait par le collège à Antoine Maurel, menuisier de Bozouls, du champ de las Vialaterics, etc.

D. 390. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1342-1535. — Baux à ferme, lauzimes, reconnaissances et autres actes concernant Sobreroque, partie de Bozouls. — Reconnaissance pour un jardin, faite par Jean Girvelles à noble Étienne Bufet. — Lauzime d'une maison, consentie par la veuve de Raymond Ébrard, mère et tutrice de Gaillard Ébrard, de Rodez, à Bernard Solieyres, cordonnier, de Bozouls. — Lauzime d'une maison située audit lieu, place de l'Olm ou de Sobreroque, etc.

D. 391. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1295-1583. — Reconnaissances, lauzimes, baux à fief concernant le village de Sentelh, paroisse de Bozouls et les appartenances de ce dernier lieu. — Reconnaissance, faite en 1295, à Guillaume de Savarzac, par la veuve de Dordé d'Albenca, Bertholomea, de quatre pièces de terre dans la paroisse de Brussac, et par Guillemette Coste, de

dix champs dans les paroisses de Bozouls, Brussac et Sainte-Eulalie. — Reconnaissance faite en 1319, à Bernard Sauniac, par Pierre Guirbert, de Bozouls, d'une pièce de terre au terroir de Badet, etc.

D. 392. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1280-1385. — Reconnaissances, lauzimes, baux à fief concernant Bozouls, Laplagne, paroisse de Barriac, et la paroisse de Brussac, pour le dom de Sainte-Marthe. — Bail à fief, en 1280, par Castelnone, femme de Bernard de Savarzac, à Guillaume Delfau, du champ des Treize-Vents et d'un autre champ dans la paroisse de Brussac. — Mise en possession, en 1301, en faveur de Pierre Bastard, de Bozouls, d'un champ à lui adjugé aux enchères publiques, situé au lieu dit al Ségalar de las Brossettes, etc.

D. 393. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 1 cahier in-4°, 33 feuillets, et 1 pièce, papier.

1250-1640. — Reconnaissances, donations, lauzimes, baux à fief concernant Sainte-Eulalie, Golinhac, Cabimont, les Vergnes, Saint-Gervais, Gilhorgues, pour le dom de Sainte-Marthe. — Bail à fief, en 1287, par ledit dom à Jean Molinier et à Jean Delmas, d'une partie du village de la Holarie, paroisse de Golinhac; Jean Bergounhoux, notaire. — Donation, en 1285, à l'hôpital Sainte-Marthe, par Jean de Castalhac, du lieu de Golinhac. — Vente, en 1250, par Juste Mons et Renceline, sa femme, à Durand Rey, du mas de las Vergnes, etc.

D. 394. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 18 feuillets, et 13 pièces, papier.

1640. — Procès entre le collége et les tenanciers du village de Cabimon, au sujet de la censive qu'ils refusaient de payer au syndic dudit collége. — Extrait d'arrêt touchant ledit village. — Griefs desdits emphytéotes. — Mémoires.

D. 395. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1505. — Verbal, avec enquête, du procès entre le dom de Sainte-Marthe et noble Jean Vigouroux, de Rodez, au sujet du droit de quart sur le terroir de Merlet *sive* de las Vernhes, paroisse de Cambolas, et particulièrement sur un champ tenu par les paysans du Pouzet, avec deux reconnaissances produites par le dom de Sainte-Marthe.

D. 396. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 2 sceaux en cire.

1232-1705. — Acquisitions, lauzimes, baux à fief, reconnaissances, etc., concernant Oziéges, Muret, Mondalazac, Canaguet, Saint-Mayme, Montrozier, Saint-Félix, Vabre, pour Sainte-Marthe. — Fondation de la chapellenie de Montrozier, qui était à la collation du dom de Sainte-Marthe. — Acte de 1232, contenant l'obligation, par les habitants d'Oziéges, de payer annuellement 12 deniers rodanois au dom de Sainte-Marthe. — Informations, en 1288, de l'autorité de Savarzac, seigneur de trois parties du village d'Oziéges, paroisse de Sainte-Radegonde, pour coups et blessures. — Échange, en 1290, entre Guillaume de Savarzac et le dom de Sainte-Marthe, du village de la Holarie avec celui d'Oziéges. — Transaction, en 1299, entre Henri, comte de Rodez, et ledit dom, au sujet de la justice et des droits seigneuriaux d'Oziéges, etc.

D. 397. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 24 feuillets, et 6 pièces, papier.

1253-1505. — Acquisitions, baux à fief, lauzimes, reconnaissances, etc., à Clausevigne, pour Sainte-Marthe. — Bail à fief, en 1258, par le dom d'Aubrac, à Dordé et Villelme Baldi, frères, de maisons à Clausevigne. — Sentence arbitrale entre noble Bernard-Hugon de Cardaillac, et le dom de Sainte-Marthe, au sujet du champart du village de la Roque, paroisse de Valady. — Bail à fief, en 1301, par Guillaume de Calmont, écuyer, à Dordé Baldonin, de Clausevignes, d'une maison et terres audit lieu, etc.

D. 398. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, et 4 pièces, parchemin; 1 cahier in-4°, 12 feuillets, et 44 pièces, papier.

1576-1676. — Procès entre le syndic du collége et le chapelain de la chapellenie de Bournazel, pour raison de la directe d'un pré situé à Clausevignes, terroir du Pouzet, avec un jugement des requêtes en faveur dudit syndic. — Transaction passée entre le collége de Rodez et les consuls, concernant l'hôpital général. — Déclaration du Roi, du mois d'août 1670, pour l'hôpital général de Rodez. — Reconnaissance consentie au sieur de Masnau, chapelain de Bournazel, etc.

D. 399. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 18 feuillets, et 26 pièces, papier.

1478-1688. — Procès entre le syndic du collége et le sieur Trébosc, marchand de Rodez, au sujet de la censive qu'il devait pour deux prés situés au lieu du Pouzet, dans les appartenances de Clausevignes, et pour des maisons et autres fonds audit lieu. — Mémoires concernant les rentes dues par M. de Montferrier à Clausevignes. — Reconnaissance par Jacques Palayret pour un pré tenu par ledit Trébosc, etc.

D. 400. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 21 pièces, papier.

1546-1650. — Procès entre le syndic du collége, le chapelain de la chapellenie de Gausseran et les tuteurs des enfants de Jean Martin, pour raison de 11 setiers de vin de censive, dus sur une vigne au terroir du Colombier, paroisse de Valadi.

D. 401. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets et 10 pièces, papier.

1582-1695. — Vérification de certains fiefs situés à Clausevigne et au terroir du Colombier, paroisse de Valadi, avec deux lauzimes et autres actes concernant lesdits lieux. — Brevet des anciens titres desdits villages. — Arrentement des vignes et des prés de Clausevigne, dépendant de Sainte-Marthe. — État de ceux qui tiennent les susdits fiefs, etc.

D. 402. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.

1237-1584. — Acquisitions, lauzimes, donations, reconnaissances, etc., concernant le moulin de la Gascarie, Roquedolems près la Gascarie, la Teularie, sous Rodez et Rodez, pour le dom de Sainte-Marthe. — Achat, en 1237, par ledit dom de la moitié de la pagésie du moulin de la Gascarie, à Pierre Girbert et aux enfants d'Azémar Guasquet. — Jugement rendu, en février 1248, par un juge nommé par le Souverain Pontife, contre Bérenger de Bozouls et autres qui prétendaient avoir droit de pêche au moulin de la Gascarie. — Lauzimes, en 1281, par le dom de Sainte-Marthe à Bérenger Cambolas, du bourg de Rodez, acquéreur d'une vigne à la Gascarie. — Achat, en 1283, par Raymond de Léris, prêtre, de Pierre Valaguier, chevalier, de Rodez. — Donation par ledit de Léris, à l'hôpital Sainte-Marthe. — Cession, en 1274, par les exécuteurs testamentaires de Pierre Vergne, à Bernard Picarelli, prêtre, de certains droits sur le moulin de Pontvieil. — Fondation, le 15 octobre 1403, par les habitants de la cité et du bourg de Rodez, d'une procession avec messe, en l'honneur de Saint-Grat, etc.

D. 403. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 21 feuillets et 63 pièces, papier.

1700. — Procès entre le collége et Jean L'Évêque, meunier du moulin de la Gascarie, au sujet dudit moulin. — Sentence de décret qui adjuge ledit moulin au collége. — Acte de prise de possession.

D. 404. (Liasse.) — 3 Cahiers in-4°, 71 feuillets et 3 pièces, papier.

1448. — Informations faites à la réquisition du dom de Sainte-Marthe contre Jean Ébrard, de Rodez, au sujet d'une muraille du cimetière de l'église de Sainte-Marthe, que ledit Ébrard avait fait démolir. — Verbal, 1508, du procès entre ledit dom et Jean Vindrac, boucher de Rodez, pour la censive d'une maison et jardin à Sainte-Marthe.

D. 405. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 132 pièces, papier (1 imprimée).

1664-1698. — Sentence de décret qui adjuge en faveur du collége une maison, passage et jardin situés au faubourg de Sainte-Marthe, contre Antoine Couderc, huissier, et Pierre Moly, prêtre. — Extrait du livre de dépense du collége, contre ledit Couderc : « payé aux bouchers, par les mains de M. Cassan, pour 21 quintaux et 8 livres moton, et pour 8 quintaux 61 livres bœuf, qui est la chair depuis Pasques jusqu'au 12 d'aoust dernier (1665), 268 livres 4 sous, etc. »

D. 406. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, imprimé, 4 feuillets et 12 pièces, papier.

1299-1692. — Hommages et dénombrements concernant la domerie de Sainte-Marthe. — Hommages rendus : par le dom de l'hôpital d'Aubrac, au seigneur comte de Rodez, en 1299 ; — par le dom de Sainte-Marthe audit comte, en 1404. — Dénombrements : des rentes de Bozouls; — des biens et charges de la « dompnerie » de Sainte-Marthe, etc.

D. 407. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 cahiers in-4°, 46 feuillets et 67 pièces, papier (1 imprimée).

1360-1702. — Domerie de Sainte-Marthe. — Affranchissement (1360) d'un pré au terroir du Pozet, par Raymond de Agenco, commissaire des « amortisations. » — Transaction et reconnaissance du fief de la Teulerie. — Arrentement de la métairie de Vabres. — Reconnaissance de Géraud Benezec, des Cazelles, paroisse de Bozouls, pour certaines possessions situées audit lieu, etc.

D. 408. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 cahiers in-4°, 18 feuillets et 4 pièces, papier.

1666-1678. — Copie de la transaction passée entre le collége et les consuls de Rodez, au sujet des biens et revenus de l'hôpital Sainte-Marthe. — Délibérations et déclarations des consuls et des directeurs de l'hôpital général, touchant la déclaration du Roi du mois d'avril 1676.

— Copie de la déclaration du Roi de 1666, concernant l'hôpital général.

D. 409. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1341-1697. — Procédures faites par le syndic du collége contre des emphytéotes de la domerie de Sainte-Marthe, dans le lieu de Bozouls et ses appartenances, pour avoir payement de la censive par eux due. — Sentences obtenues contre eux. — Reconnaissances renouvelées.

D. 410. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 11 feuillets et 25 pièces, papier.

1365-1691. — Procès entre le syndic des Jésuites et Mathieu Rames, marchand, de Merlet, paroisse de Bozouls, asssigné pour passer nouvelles reconnaissances de certaines possessions aux appartenances dudit village. — Lettre dudit Rames, qui dit vouloir reconnaître deux des fiefs qu'on lui demande. — Reconnaissance de Guillaume de Rames, représenté par Bernard Peyroles, son tuteur, pour les terroirs d'Albugue, Puech-Four et autres. — Sentence de 1690 contre ledit Rames.

D. 411. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 40 feuillets et 52 pièces, papier.

1586-1595. — Procès entre le collége et le couvent de Bonneval, au sujet de certains droits de lods dus par des emphytéotes de la domerie de Sainte-Marthe, dans la paroisse de Barriac. — Inventaire de production produit par le collége. — Accord secret entre Martin Rouelle, recteur dudit collége, et Antoine Coalhac, cellerier de Bonneval. — Extraits de reconnaissances, etc.

D. 412. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 26 pièces, papier.

1645. — Achat fait le 25 avril 1645 par le syndic du collége, de Louis Marcourelle et Marie Marre, sa femme, d'une maison située à Rodez, rue du Bal. — Quittances de payement, reconnaissances et autres actes concernant ladite maison.

D. 413. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 cahier in-4°, 8 feuillets et 27 pièces, papier.

1683. — Achat fait le 5 juin 1683 par le collége, de Pierre Raynal, praticien de Greudas, d'une maison et étable par derrière dessous une chambre de François Labro, dans le bourg de Rodez, rue du Bal. — Titres de cette maison et rachat d'une partie de la directe par laquelle l'immeuble relevait des anniversaires de l'église de Notre-Dame.

D. 414. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 41 feuillets et 39 pièces, papier.

1608-1639. — Achat fait le 7 octobre 1620 par le syndic du collége, de Sicard Enjalran, marchand, de Rodez, d'une maison et jardin, rue du Bal. — Titres de cette maison, parmi lesquels : le mariage de Blaize Vaisse avec Jeanne Galude; l'extrait du verbal de mise en possession de la maison; reconnaissances; etc.

D. 415. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 cahiers in-4°, 76 feuillets et 40 pièces, papier.

1626-1681. — Acquisition faite par le syndic du collége d'une maison, rue du Bal « faisant coin », près de la rue des Cordeliers, et ayant appartenu à Pierre Courtin; vendue par décret. — Mariage de Jean d'Albin avec Françoise Courtin. — Testament de Pierre Courtin, marchand, etc.

D. 416. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1675. — Procès entre le syndic du collége et les sieurs Jean et François Vayssettes, de Rodez, au sujet de la servitude de la maison d'Antoine Loubel, rue du Bal. — Jugement du 21 août 1675.

D. 417. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 19 pièces, papier.

1663-1670. — Achat fait le 21 novembre 1670 par le syndic du collége, d'Antoine Savi et d'Antoine Albouy, d'une maison située rue du Bal. — Titres concernant cette maison : quittance de 30 livres pour réparations faites; partage entre Antoine Savi, cardeur, et Antoine Albouy, chaudronnier; accord entre les mêmes; etc.

D. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 63 feuillets et 50 pièces, papier.

1671-1681. — Vente judiciaire faite au syndic du collége de deux maisons de Guillaume Robert, marchand, de Rodez, situées rue du Bal et rue de Courcomtal. — Sentence de décret. — Mise en possession. — Testament de M. Raynal, prêtre, docteur, prieur de Glassac, etc.

D. 419. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 48 feuillets et 57 pièces, papier.

1360-1725. — Achat fait par le collége de plusieurs maisons situées rue du Bal, qui ont été démolies, et dont l'emplacement a été compris dans l'enclos du collége. — Copie d'une fondation de chapellenie faite par Raymond de Cornaco, chanoine.

D. 420. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 9 pièces, parchemin; 12 cahiers in-4°, 122 feuillets et 146 pièces (2 imprimées), papier.

1457-1696. — Achat fait le 26 mai 1656, par le

syndic du collége, de noble Ignace de Masnau, sieur de Bouzignac, d'une maison rue de Courcomtal. — Procès entre le commandeur de Limouze, seigneur direct de ladite maison, et le collége, pour raison de la censive. — Transaction entre ledit syndic et le sieur de Bouzignac, pour le *quanti minoris* de l'achat.

D. 421. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 14 feuillets et 44 pièces, papier.

1682-1694. — Achat fait le 9 mai 1682, par le collége, de Jean-Antoine Lacombe, marchand, de Rodez, d'une maison située rue de Courcomtal, relevant du Roi. — Acte reçu Marion, notaire.

D. 422. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets et 36 pièces, papier.

1689. — Saisie et enchères de la maison de Toussaint Gély, rue Neuve, à la requête du syndic du collége, et procédure faite pour la vente judiciaire.

D. 423. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 29 feuillets et 20 pièces, papier.

1540-1672. — Sentence de décret du sénéchal de Villefranche, du 28 juin 1610, pour la vente judiciaire de maisons situées rue du Bal, sur Antoine Cordurier, cardeur, de Rodez. — Achat fait le 3 octobre 1665 par le syndic du collége, de Guillaume Robert, marchand, de Rodez, d'une chambre et galetas situés en ladite rue. — Autres achats de bâtiments situés en ladite rue et autres.

D. 424. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1689-1714. — Achat d'une maison située rue du Bal, d'Antoinette Falguières, veuve de Laurens Gausseran, marchand. L'acte de vente a été reçu par maître Bertrandi, notaire de Rodez. — Relation d'experts. — Sentence du juge « du pariage », etc.

D. 425. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1462-1690. — Reconnaissances, lauzimes et mémoires concernant les maisons du collége situées dans la rue du Bal et autres de Rodez. — Reconnaissance faite par maître Pierre Rodat, receveur des décimes « au diocèse de Rouergue, » en faveur de maître Raymond de Cayron, docteur et avocat en la souveraine cour du parlement de Toulouse, etc.

D. 426. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 50 feuillets et 19 pièces, papier.

1319-1748. — Reconnaissances, etc., concernant le moulin des Attizals, situé sous Rodez, et en partie dans le taillable du Monastère. — Extraits de plusieurs actes concernant ledit moulin : acessats, dont l'un est de 1319; — reconnaissance par Huges Caulet, sieur de Cadars, etc.

D. 427. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 cahiers in-4°, 158 feuillets et 41 pièces, papier.

1411-1640. — Procès entre le syndic du collége et les consuls du Monastère sous Rodez, au sujet de la taille d'un pré situé dans les appartenances du moulin des Attizals et dans le taillable dudit Monastère, et d'autres biens possédés dans ce lieu par le collége. — Sentences rendues; anciennes ventes dudit.

D. 428. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 10 cahiers in-3°, 95 feuillets et 57 pièces, papier; 2 sceaux.

1612-1614. — Saisie et décret du moulin des Attizals, au profit du collége, contre Hugues de Caulet : inventaires, plaides, minutes de contrats d'afferme, etc.

D. 429. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1275-1559. — Acquisititions, achats de rentes, lauzimes, donations, quittances, testaments, renonciations, échanges, concernant la famille Couderc, de Rodez. — Achat fait en 1275 par Pierre..., de la huitième partie du village d'Issauriou, dans la paroisse de Frayssinhes, et de la quatrième partie du village des Carrieyres, dans la paroisse d'Agen. — Ordonnance rendue le 5 avril 1557 par les consuls de Rodez sur le différend entre François Maritan, libraire, et Guillaume Couderc, marchand, au sujet d'un « courroir » entre les maisons des parties, etc.

D. 430. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1255-1528. — Lauzimes, renonciations, reconnaissances, quittances et baux à fief, concernant la domerie de Sainte-Marthe. — Constitution de dot, en février 1269, par D. Benezech, du bourg de Rodez, à sa fille Guillemette; Jori, notaire. — Bail à fief, en juin 1255, par le dom d'Aubrac à R. Fabre, de la Letra, de cinq jardins dans une « parra » de l'hôpital. — Lauzime, en 1281, par le dom de Sainte-Marthe à Guillaume Segurenh, de trois maisons et deux jardins donnés en dot à sa femme par Bernard Vezien, son père.

D. 431. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

1246-1583. — Reconnaissances, lauzimes, donations, échanges, transactions, concernant la domerie de Sainte-Marthe.— Achat fait par le dom, en 1246, d'Étienne Roux, de deux jardins situés dans le faubourg de Sainte-Marthe. — Lauzimes (juin 1266), par ledit dom à Hugues de Las Cases, de l'acquisition par lui faite d'Étienne de Soiri de jardins situés dans la rue Sainte-Marthe. — Vente d'un pré faite audit dom (1270), par Raymond de Saint-Amant. — Sentence arbitrale entre les FF. Mineurs de Rodez et ledit dom, au sujet de maisons relevant de ce dernier.— Donation, en 1294, d'un jardin par Bernard del Castel à Esclarmonde de Casepeyre, sa sœur.

D. 432. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1238-1584. — Achats et baux à fief concernant la domerie de Sainte-Marthe. — Exemption de la taxe du temporel en faveur des Jésuites de Rodez pour ladite domerie. — Jugement au sujet du moulin de la Gascarie et du mas de Roquedolems. — Vente de la moitié dudit moulin par Pierre Guiberti, Bernarde, sa femme, Adémare, sœur de celle-ci, et Uga Gasquète, mère des deux sœurs, à Pierre de Peyrafixa, commandeur de Sainte-Marthe, en novembre 1238. -- Amortissement des biens donnés par Ébrard à ladite domerie.

D. 433. (Cahier.) — In-12, 34 feuillets, papier.

1351. — Procès devant l'official de Rodez, entre le dom de Sainte-Marthe et le chapitre de Rodez, au sujet du « dixme » dans le terroir de la Gascarie. — La couverture en parchemin est un mandement incomplet de l'évêque de Rodez du 27 août 1347.

D. 434. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1274-1505. — Procès et compromis entre le dom de Sainte-Marthe et noble Jean Vigouroux, au sujet du « campmas » de Lavergne, paroisse Saint-George de Camboulas, dans lequel campmas ledit Vigouroux prétendait à la directe seigneurie d'un champ possédé par Guillaume Capelle, de la Cazotte.— Vente, en 1274, par Durand Régis, du bourg de Rodez, à maître Pierre de Biauro, jurisconsulte, du mas de las Vernhes. — Enquête.

D. 435. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1686. — Reconnaissances en faveur du collége comme dom de Sainte-Marthe, consenties par : noble Pierre de Bessuéjouls, sieur de Castelgaillard; Antoine Albouy ; Jean André, marchand : Arnaud Masbiel, maître tisserand ; Denise Gafarde, veuve Pons ; Antoine Canitrot; Olivier Chambart, maître « teyssandier » ; Pierre Mommaton, marchand ; M. d'Austry, président, etc.

D. 436. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1368-1579. — Baux à fief, achats, reconnaissances, lauzimes, etc., concernant la terre de Greudas, dont les fiefs étaient dans les paroisses de Gillorgues, Saint-Gervais, Bozouls, Trébosc, Montrozier et Layssac. — Bail à fief, du dernier septembre 1368, par Pierre Catel, marchand, du bourg de Rodez, à Hugues Arnal, d'un pré situé à Greudas. — Achat fait le 3 février 1445, par Hugues d'Aulhou, de Rodez, de noble Jean de La Guarrigue, de Montrozier, paroisse de Trébosc, de droits seigneuriaux sur une maison située à Greudas; acte reçu Durand Ayraldi, notaire de Bertholène.

D. 437. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1359-1554. — Reconnaissances, lauzimes, etc., concernant les appartenances de Greudas. — Reconnaissances faites le 15 décembre 1359, à Pierre d'Esparrou : par Jean Fontanel et autres par indivis, de maisons, etc., à Greudas; — par Raymond Raynal, de Cantalat, d'un champ, etc. — Lauzime fait le 27 mars 1447, par le commissaire du comte de Rodez à Hugues d'Aulhou, de l'acquisition par lui faite de noble Jean de La Garrigue, de Montrozier, d'un terroir dit lou Cayrou, situé aux appartenances de Greudas, etc.

D. 438. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin.

1372-1583.—Reconnaissances, lauzimes, achats, etc., concernant Greudas, Gilhorgues et leur appartenances. — Autorisation donnée par noble Raymond d'Alboy, de Montrozier, de convertir en pré une partie du terroir dit lou camp de las Costes. — Lauzimes consenties : par Hugues Caulet, sieur de Cadars, et Françoise d'Aulhou, sa femme, Guillaume Vernhes, de Greudas, acquéreur de la pièce dite la Combe del Causse ; — par noble François d'Aulhou audit Vernhes et à M. Pierre Bras, chanoine de Toulouse. — Accord entre le chapelain de la chapellenie dite de la Crotade, et le sieur de Caulet, au sujet de la directe d'un pré, etc.

D. 439. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 cahiers in-4°, 50 feuillets et 14 pièces, papier.

1292-1666. — Procès entre le syndic du collége et

Pierre Ricard, de Greudas, pour raison du droit de champart et censives dus audit syndic sur les terroirs de Puy-Guiralden, Malapeyre, las Pesses, Coste-Comtal et autres, tenus par ledit Ricard comme étant au lieu de Jeanne Causse. — Lièves, reconnaissances, etc.

D. 440. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1591-1717. — Achats faits par le collége de rentes foncières, avec directe, et aussi de rentes sèches, sans directe, etc., concernant Grieudas et ses appartenances. — Enquête prouvant que le champ appelé Cantagrel paye le quart. — Émancipation du sieur Antoine Goudal, sieur del Puech, fils d'Antoine, sieur de la Garrigue.

D. 441. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1428-1575. — Achats faits par Hugues d'Aulhou, de plusieurs fiefs et possessions, situés dans le lieu et paroisse de Trébosc, échangés en 1454, avec Géraud Créate, contre d'autres fiefs situés à Greudas. — Lauzimes faits par ledit d'Aulhou et reconnaissances en sa faveur.

D. 442. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1303-1598. — Achats, baux à fief, reconnaissances, lauzimes, etc., concernant les paroisses de Bozouls, Saint-Gervais et Laissac. — Achat, en 1303, par Arnaud de Servière, de Pierre et Géraud Barrau frères, du terroir appelé del Cayrou. —Achat, en 1379, par Géraud La Hugonie, marchand de Rodez, de Guillaume Boissière, de Guredas, d'un setier de froment. — Décharge par les prêtres de Saint-Mayme et le quêteur du bassin du purgatoire, en faveur de noble François Boissière, seigneur de Greudas, de trois émines de froment de censive annuelle avec directité. — Hommages rendus au comte de Rodez, par Durand Créate, etc.

D. 443. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1368-1691. — Copies des reconnaissances, baux à fiefs, transactions, concernant les fiefs possédés par le collége dans le lieu de Greudas et ses appartenances. — Reconnaissance de Pierre Arnal à Géraud Créate, du mas de la Bro, paroisse de Saint-Félix près Rodez. — Vente du champ appelé la Vigne *sive* lou Gallinier.—Contrat emphytéotique du fief de Combemortier, etc.

D. 444. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1446-1668. — Inventaires des titres et documents concernant les fiefs possédés par le collége dans Greudas, et autres lieux circonvoisins;— notes de censives et champarts ; — états et mémoires de débiteurs du droit de champart dans Greudas et ses dépendances. — Fondation de deux anniversaires faite par Déodat Durand et Géraud Créate, sur les censives, quarts et quints par eux possédés à Greudas, etc.

D. 445. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° et in-12, 72 feuillets ; 14 pièces, papier.

1454-1699. — Inventaires des titres, états, rôles de champarts et censives concernant les fiefs et les rentes de Greudas. — Liève des censives de Greudas. — Pactes du mariage de M. Jean Bonal, juge de Naussac, avec Anne de Boissière (26 décembre 1577). — Permission donnée à noble François de Boissière par les consuls du bourg de Rodez de faire construire un mur mitoyen entre sa maison et l'hôpital Sainte-Croix, etc.

D. 446. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1644-1645. — Procès entre le collége et G. Gaffard, de Gillorgues, pour raison du droit de lods, censive et champart de certaines pièces de terre sises dans la paroisse de Gillorgues. — Sentences et jugements. — Reconnaissance de Guillaume Gaffard, etc.

D. 447. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1662-1689. — Procédures faites par le syndic du collége contre noble Guyon Viguier, sieur de Greudas, et autres du même lieu, qui refusaient de payer la censive.— Sentence du présidial de Rodez, portant condamnation à mort pour tentative d'assassinat suivie de vol sur les personnes de Charles Malez, tailleur d'habits, de Chirac, et de Jeanne Hermitte, sa femme. — État des objets volés, etc.

D. 448. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 158 pièces, papier; 2 sceaux en cire.

1642-1754. — Procédures faites par le syndic du collége contre le sieur Viguier de Crozafon et autres habitants de Greudas, qui refusaient de payer la censive. — Accord portant obligation de 200 livres, en faveur du collége, souscrite par noble Guion Viguier Crozafon, de Soulages, etc,

D. 449. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 141 pièces, papier.

1642-1748. — Procédures faites par le syndic du

collége contre noble Guyon Viguier, sieur de Greudas, et autres dudit lieu, qui refusaient de payer la censive. — États des frais. — Inventaires de productions. — Arrêts rendus.

D. 450. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 19 feuillets et 128 pièces, papier.

1488-1702. — Procédures faites par le syndic du collége contre Guyon Viguier et autres habitants de Greudas, qui refusaient de payer la censive. — Liève de Greudas de 1681, suivant les reconnaissances de Bertrand, notaire de Laissac. — Mémoires à consulter. — Affermes de Greudas, etc.

D. 451. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1640-1687. — Procédures faites par le syndic du collége contre Marie Natalis et ses donataires de Greudas, pour raison d'une censive qu'ils refusaient de payer. — Achat par M. François de Meynard, conseiller du Roi, de deux prés contigus, l'un appelé de la Cassanhe, et l'autre de la Rivière-Comtal. — Reconnaissance du premier de ces immeubles, etc.

D. 452. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1640-1697. — Procédures faites par le syndic du collége contre Pierre Bécardit, de Greudas, et autres habitants dudit lieu, au sujet de la censive qu'ils devaient. — Répudiation de l'hérédité de Toussaint Gély. — Procès-verbal d'expertise de la maison de M. de Masnau, sieur de Bouzignac, situé dans le bourg de Rodez, etc.

D. 453. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 135 pièces, papier.

1641-1688. — Procédures faites par le syndic du collége contre Guyon de Viguier et autres habitants de Greudas, qui refusaient de payer la censive. — Reconnaisance faite à M. Jacques Coulin, chapelain de la chapelle Sainte-Foi, à Albi, pour certains fiefs dépendants de la métairie de la Baulme. — Sentence arbitrale rendue par MM. Colet, Jouéri, Guirbaldi, arbitres, et Sicard, tiers arbitre, dans le procès dudit collége contre ledit Viguier et autres, etc.

D. 454. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1583-1652. — Procès entre les colléges de Rodez et de Mauriac et le sieur Caulet, débiteur envers lesdits colléges d'une somme considérable et dont les biens vendus par décret, tels que les rentes de Greudas, le moulin des Attizals, etc., furent adjugés au collége de Rodez. — Actes établissant les créances desdits établissements. — Copie de la lettre du R. P. Général, datée de Rome, le 14 juin 1662, etc.

D. 455. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1546-1608. — Procès entre lesdits colléges et le sieur Caulet. — État de ce qui est dû par les PP. Jésuites à maître Pierre Rodat, receveur des décimes au diocèse de Rodez. — Extrait du testament d'Hugues d'Aulhou. — Inventaire de certaines pièces produites au procès à Grenoble, etc.

D. 456. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 39 feuillets et 30 pièces, papier.

1528-1615. — Procès entre lesdits colléges et le sieur Caulet. — Acquit du droit de légitime de M. George de Caulet à Hugues de Caulet, sieur de Combret. — Consultation de M. Faure, avocat de Chambéry. — « Ordre et forme du parlement de Toulouse au fait des criées. » — Certificat du greffier du parlement de Grenoble « comme messieurs sont entrés extraordinairement trois jours durant ». — Enchères de la rente de Greudas. — Inventaire des reconnaissances de Cadars. — Inventaire des meubles de M. de Combret, etc.

D. 457. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1607-1674. — Procès entre lesdits colléges et le sieur Caulet. — Transaction entre le sieur de Saint-Sernin et le sieur de Combret, au sujet des censives dues par ce dernier. — Extrait du livre journalier du sieur Caulet, etc.

D. 458. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 cahiers in-8°, in-4° et in-folio, 170 feuillets et 54 pièces, papier.

1572-1619. — Procès entre lesdits colléges et le sieur Caulet. — Actes des oppositions au décret des biens dudit Caulet. — Vente du moulin des Attizals par M. de Combret à maître François Maynard. — Vente par le même du pré de la Bardie au sieur Philippe de Pénavayre. — Consultation de M. Marchier, avocat de Toulouse. — Arrêts rendus à Toulouse et Grenoble. — Testaments de noble Hugues de Caulet (1572) et de Françoise d'Aulhou, sa veuve. — Acquisitions par lui faites au lieu de la Balme, etc.

D. 459. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1595-1682. — Procès entre lesdits colléges et le

sieur Caulet. — Copie du jugement des requêtes de Toulouse au sujet de la revente de la place d'Arjac par le sieur Caulet au sieur Du Cayla. — Opposition du seigneur du Cayla à l'exécution de l'arrêt de décret de Grenoble, à raison de la place d'Arjac. — Verbal du sieur Olivier sur la mise en possession de ladite place.

D. 460. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 cahiers in-4°, 74 feuillets et 40 pièces, papier.

1595-1622. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Saisie des vignes de Greudas, appartenant autrefois à M. de Carret, marquis de Final, abbé de Bonnecombe. — Contrats concernant la dette que M. de Bussuéjouls, sieur de Roquelaure, avait sur M. de Combret. — Contrat entre le sieur de Rodelle (Guion de Sainhac) et M. de Roquelaure, lettre du premier. — Obligation et quittance de 500 écus sol prêtés par ledit marquis de Final au sieur de Combret, etc.

D. 461. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 30 feuillets et 55 pièces, papier.

1611-1642. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Vente et contrat d'engagement du moulin des Attizals. — Arrentement du pré dit Paradis, annoncé aux prônes des églises de Notre-Dame, de Saint-Amans et du Monastère; d'autre pré appelé la Vigayrie; etc. — Copie des lettres royaux impétrés par M. de Vendôme, au sujet de l'aubaine donnée à la duchesse de Beaufort, sa mère, touchant les biens que le marquis de Final possédait en Rouergue. — Inimitiés existant entre les membres des quatre maisons de gentilshommes de Montrozier, etc.

D. 462. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 cahiers in-4°, 190 feuillets et 29 pièces, papier.

1586-1620. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Extrait des dettes de la comté de Rouergue, où sont les sommes adjugées au sieur Caulet. — Extraits des frais des États du Rouergue, ensemble la requête présentée par le collège de Rodez, et les allocations à leur profit. — Commandement fait à M. de Maritan, trésorier du domaine du Roi, de ne se dessaisir des deniers imposés sur le pays pour M. de Combret. — Procès-verbal, sentence et arrêt sur la reddition des comptes des séquestres établis sur les biens de M. de Combret, etc.

D. 463. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 cahiers in-4°, 152 feuillets et 108 pièces, papier.

1386-1622. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — « Extrait de la saisie de la seigneurie de Combret faite par la demoiselle de La Roche. » — Hommage d'Olemps (1386). — Notes pour répondre au syndic de l'hôpital Sainte-Croix, touchant son opposition au sujet des prés dudit Olemps. — Verbal sur la liquidation des « fruits des biens saisis l'an 1614 par demoiselle Marie de l'Ortal, veuve du sieur de La Roche. » — Achat de l'Alconie, etc.

D. 464. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 cahiers in-4°, 90 feuillets et 73 pièces, papier.

1585-1704. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Arrêt du parlement de Grenoble pour lesdits collèges contre le sieur de Combret et demoiselle Louise Dumas, mariés; celle-ci donataire de demoiselle Antoinette Duranti. — Factum sur l'affaire de M. de Combret. — Copie du testament de M. Desmarine, sieur de Mongeroux, aumônier de Monsieur, frère unique du Roi (1638). — Contrat de partage, fait avec M. Rodat, des biens ayant appartenu à M. de Combret, etc.

D. 465. (Liasse.) — 18 cahiers in-4° et in-folio, 124 feuillets et 58 pièces, papier.

1598-1652. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Mémoire des PP. Jésuites contre demoiselle Marie de Chazettes, touchant « ses bagues et joyaulx prétendus. » — Reconnaissance faite par M. de Combret à ladite Marie de Chazettes, sa femme. — « Mémoire comme le capital que M. de Combret doibt au collége de Rhodés et à Mauriac fust créé, » etc.

D. 466. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 50 feuillets et 5 pièces, papier.

1617-1620. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Testament de demoiselle Hélène de Grasdepain, portant donation de 6,000 livres en faveur de noble Pierre de Chazettes, sieur de Bargues. — « Factum ou raisons pour les PP. Jésuites contre M. Rodat. » — Enchère faite au nom desdits Jésuites, concernant le moulin des Attizals, plusieurs maisons situées au bourg de Rodez, un pré au terroir de Gorgan, etc.

D. 467. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 13 cahiers in-4° et in-8°, 122 feuillets et 138 pièces, papier.

1525-1652. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Saisie des vignes et autres propriétés situées à Millau. — Verbal de la saisie des prés et terres de

Gorgan, Lobadie, du Foiral, de Grandcombe, etc. — Transaction entre M. de Caulet et la communauté de Marcillac, par laquelle les vignes de Grandcombe sont déchargées de censives. — Attestatoires de la coutume de Toulouse touchant la saisie des biens aliénés ou autres possédés par un débiteur, etc.

D. 468. (Liasse.) — 9 cahiers in-4° et in-folio, 62 feuillets et 85 pièces, papier.

1593-1643. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Lettre de ce dernier au sujet de son entrevue avec le cardinal de Joyeuse, sur l'établissement de nouveaux collèges en Languedoc et à d'autres objets. — Achat de la terre de Sainte-Catherine par M. de Moli, créancier du sieur Caulet. — Arrentements consentis par les séquestres des biens saisis, etc.

D. 469. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 50 feuillets et 64 pièces, papier.

1593-1658. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Arrentement de la métairie de la Baulme. — Délaissement de cette métairie à M. de Saint-Sernin (diocèse d'Alby). — Lettre écrite au R. P. Las Combes, syndic du collège de Rodez, par M. Bleys, demandant, au nom de M. de Saint-Sernin, un délai pour le payement de ce qui était dû par ce dernier. Cette lettre, reçue le 4 novembre 1667, relate que la famille de M. de Saint-Sernin a été éprouvée par « le plus cruel désastre et le plus funeste qui se puisse dire par la mort de quattre gentillhommes ses nepveus les plus braves et les plus accomplis du siècle qui ont esté tués dans une rencontre à coups de fusils ou mousquetons par des autres gentillhommes leurs voisins et proches parens, etc. »

D. 470. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 cahiers in-4°, 44 feuillets et 79 pièces, papier.

1591-1626. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Requêtes au sujet des chapellenies Sainte-Croix de Rodez. — Pactes du mariage de noble Pierre de Valery avec noble Cécile d'Hébrard, seigneur de « Carmoux ». — Oppositions du syndic de l'hôpital Sainte-Croix de Rodez au décret des biens du sieur Caulet. — Contrat du chapitre de Notre-Dame de Rodez pour 700 livres de principal sur la place d'Olemps, etc.

D. 471. (Liasse.) — 10 cahiers in-4° et in-folio, 82 feuillets et 25 pièces, parchemin; 7 cahiers in-4°, 88 feuillets et 52 pièces, papier; sceaux brisés.

1597-1653. — Jugements et arrêts rendus aux parlements de Grenoble et de Toulouse, dans le procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet; ensemble les arrêts de décret. — Arrêt du 17 février 1618, sur l'ouverture des requêtes civiles des sieurs Rodat, Maynard, Juéry et Dumas. — Verbal d'enchères de la maison dite del Bousse, à Rodez.— Extrait d'arrêt de la Chambre de Nérac, pour Éléonore et Barbe de Combret, contre M. François de Solatges, seigneur de Tholet. — Reconnaissances de maître Pierre Juéry, de Valence, en Albigeois, et autres, etc.

D. 472. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 26 feuillets et 11 pièces, papier.

1618-1741. — Police et acte de partage passés entre lesdits collèges et les sieurs Rodat et Dumas, au sujet des biens décrétés du sieur Caulet. — Factum et mémoires, etc.

D. 473. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1618. — Procès-verbal sur la mise en possession des biens décrétés de Hugues Caulet, seigneur de Combret. — Énonciation desdits biens, avec leurs confrons : village du Masdieu; maison del Bosset; chapellenie de Sainte-Croix; Olemps; pré de la Bardie, etc.

D. 474. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1598-1621. — Affaires desdits collèges, contre le sieur Caulet. — Procès-verbal du sieur de Cahuzac, conseiller, sur la liquidation et distribution de deniers. — Notes de frais de voyages, faits à Grenoble (1616-1619), pour le procès contre ledit sieur Caulet. — Vente de 108 écus 20 sous de rente constituée, pour le principal de 1,300 écus, faite par M. de Combret au collège, et cédée par celui-ci à M. de Resseguier, etc.

D. 475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1599-1620. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Donation par demoiselle Françoise de Grasdepein, femme de noble Pierre de Chazettes, sieur de Bargues, de la ville de Salers, en Auvergne, à demoiselle Marie de Chazettes, sa fille aînée, femme de noble Hugues de Caulet, sieur de Combret, etc.

D. 476. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1581-1653. — Procès entre lesdits collèges et le sieur Caulet. — Arrentement de la métairie de la Baulme. — Compte rendu à M. de Combret, par un « économe de la

Baume, » depuis 1605 jusqu'en 1609. — Rapport d'experts sur l'état de cette métairie ; — arrentement, etc., relatifs au moulin des Attizals.

D. 477. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1446-1621. — Actes établissant la propriété des biens du sieur Caulet. — Acensement d'une vigne par Astorg de Senaret, abbé de Bonnecombe, à Bernard Robberti, marchand, de Marcillac. — Achat d'une partie de pré à Grandcombe. — Autre achat d'une petite terre à la Baume, etc.

D. 478. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1641-1775. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : l'abbesse du monastère Saint-Sernin-sous-Rodez ; Joseph Albouy, François Guieysse et Thomas Galy ; François Anglade, « hoste ; » Charles Arnal, sieur del Claux, et Marguerite de Barthélemy, mariés, de Grieudas ; Atquié et Mazars, fermiers de Sainte-Radegonde ; Jean Baldet et autres ; Louis Bancal et autres ; Pierre-Paul Bastide, de Bozouls, et dame d'Aiboui, sa femme ; Antoine Benoît, marchand, de Grieudas ; noble Bertrand d'Humières, sieur de Vareilhes, au sujet d'Antoinette d'Humière, femme de Jean de Laveilhe, sieur de Grieudas.

D. 479. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 166 pièces, papier.

1672-1700. — Procès des Jésuites du collége de Rodez, contre Pierre Roques, « hoste du Mouyssen, » paroisse de Bez, et les séquestres des 35 charretées de foin et 900 gerbes de blé seigle saisies audit Roques. — Ce dernier était débiteur d'une somme de 1,770 livres. — Lettres du curé de Bez. — Quittance de Jean Landier, concierge des prisons de Rodez. — Afferme du prieuré de Bez.

D. 480. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 187 pièces, papier.

1609-1738. — Prieuré Notre-Dame-du-Bez. — Baux à ferme. — Réparations à l'église. — Arrêt du parlement de Toulouse touchant la dîme, en faveur dudit collége. — Ordonnance épiscopale pour l'église du Bez. — Acte d'option de 300 livres d'honoraires par le curé. — Lettre de ce dernier, concernant le tableau à placer dans l'église. — Inventaire du mobilier. — « Procuration de Rome, pour changer Bez avec Trédou. » — Transaction avec le chapitre de Montsalvy, etc.

D. 481. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1621-1709. — Procès des Jésuites dudit collége contre : M. Guillaume de Boissière, sieur de Longuevergne, débiteur d'arrérages de rente ; — noble Jean de Boissière, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Rodez, cessionnaire de 30 setiers de seigle à exiger des cotenanciers du fief de la Selve, situé sur la paroisse de Sainte-Radegonde ; — M. Raymond Bonal, avocat du Roi au sénéchal de Rodez, au sujet d'une instance en « féodale. »

D. 482. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, 240 feuillets ; 45 pièces, papier.

1568-1689. — Procès des Jésuites dudit collége, contre le sieur Bonenfant, de Bozouls, débiteur de 4 quartes de froment de censive annuelle, pour deux pièces de terre situées au terroir de Lasserre. — Extrait du contrat de vente d'une de ces pièces. — Reconnaissances féodales. — Rôles des frais faits dans différents procès.

D. 483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1652-1754. — Procès des Jésuites dudit collége contre : Jacques Bou et Marie Laville, mariés, débiteurs de 2 setiers d'avoine « pelugue ; » — Nicolas Bousquet, donataire de Pierre Delmas, de Gilhorgues, pour arrérages de rente ; — Jean Boyé, fermier du domaine de la Vigarie ; — Brossi et Guibert, « tireurs de pierres, » M. Peytavin, prieur de Luc, les consuls de la cité de Rodez, au sujet de la carrière de pierre de Moutiès ; — le curé de Saint-Félix ; — les sieurs Causse et May, de Grieudas.

D. 484. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets et 12 pièces, parchemin ; 4 cahiers in-folio et in-4°, 36 feuillets et 21 pièces, papier.

1665-1696. — Procès des Jésuites dudit collége contre : Antoine Couderc, huissier en l'Élection, et ses créanciers, au sujet de la tenure d'une maison et jardin situés au quartier de Sainte-Marthe, à Rodez, grevés de rentes et censive annuelle. — Sentence de décret. — Rôles de dépens et frais de justice. — Placard pour vente aux enchères.

D. 485. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces (dont 7 imprimées), papier.

1540-1784. — Procès des Jésuites dudit collége contre : M. Jean Causse, syndic du chapitre de Rodez ; — M. Étienne Calmels, greffier ordinaire de Rodez ; — Cabantous et M. Viguier, chapelain de la chapellenie de Bournazel ; — Jean-Louis de Combis, de Salles-Curan ; — Antoine Couderc, boucher de Rodez ; — M. Cayron, président au parlement de Toulouse, au sujet d'un legs fait par « domp Cayron, » son frère ; — noble François Ducros de

Bérail, sieur de Planezès; — Pierre Calcommier, fils de Jean, de Rodez; — dame Thérèze de Caissac de Sédaiges, veuve de M. de Meilhac, baron de Tissac; — Pierre Capelle, gardien des meubles saisis au préjudice de Marie Natalis, d'Azinières; — noble Jean de Créato, de Mayran; — Durand, avocat de Nusses, au sujet d'une haie et de quelques arbres « excrus en icelle. »

D. 486. (Liasse.) 5 pièces, parchemin; 21 cahiers in-4°, 138 feuillets et 64 pièces, papier.

1340-1704. — Procès: entre noble Guillaume de Masnau, sieur de Bozinhac, contre les héritiers de Jean Delmas, débiteur de 1 quarte 6 punières 1/2 de froment, et 10 deniers tournois de rente annuelle; — entre les Jésuites du collége de Rodez et le sieur Delpoux, bourgeois de Rodez, débiteur de rentes et censives; copie d'une transaction (1340) au sujet d'un bois et de quinze champs situés à Puy-Flettes; — entre lesdits Jésuites et les sieurs de Resseguier et Du Planté, au sujet d'une créance de 500 livres. — Département et division des terres de la métairie de l'Alconie.

D. 487. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 cahiers in-4° et in-folio, 66 feuillets; 142 pièces (dont 5 imprimées), papier.

1600-1742. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: M. Durand, avocat, au sujet du chemin de Nusses à Serres et à Panat; — demoiselle Procule Dupuy, veuve de M. Foulquier, médecin, pour raison d'honoraires de visites; — Jean Desmazes, marchand; — nobles d'Escorailles, frères et sœurs, débiteurs de 330 livres; — Jean et Antoine Fau, de Grieudas; — les fermiers du domaine de Saint-Félix, près Rodez. — Réparation de l'église des Faux; mobilier de la cure et de l'église dudit lieu.

D. 488. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 cahiers in-4°, 42 feuillets et 122 pièces, papier.

1457-1754. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: des habitants de Grieudas, Gilhorgues et Montrozier, pour nouvelles reconnaissances et autres fins; — noble Jean Gairaud, sieur de Mauze, au sujet de la vente faite par ce dernier, audit collége, des maisons, vignes et autres biens qu'il possédait au village de Serres; extraits de divers cadastres, concernant quelques biens situés audit lieu; — Pierre Got, Joseph Albouy et Antoine Capelle, séquestres des fruits de la métairie du sieur de Grieudas; — Claude de Gourmay, économe de l'évêché de Rodez, et le sieur Pinhac, apothicaire dudit Rodez, débiteurs de censives.

D. 489. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 11 feuillets et 1 pièce, parchemin; 5 cahiers in-4°, 20 feuillets; 122 pièces, papier.

1365-1708. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: Jean et Antoine Lacaze, fermiers de Grieudas; — Bernard Laurens, de Bozouls, au sujet de la reconnaissance d'une vigne; — Marie de Lortail, veuve de noble François de La Roche, pour raison du prix de ferme de la terre de Combret; — mademoiselle de Ladoux, veuve de M. Perrin; — les sieurs Layrolle, de Sévérac, et Deberthier, fils, au sujet d'une dette de 2,400 livres; — M. Lucadou, chanoine, pour raison de 10 livres 12 sous de rente réclamés par ce dernier.

D. 490. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets, parchemin; 18 cahiers in-4°, 94 feuillets et 135 pièces, papier.

1608-1709. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: Jean Lévesque, meunier de la Gascarie; — M. Lavergne, avocat, débiteur de 200 livres; — Guillaume Mazars, d'Auziéges, assigné en féodale; — Dordé Moline, de la Mouline, pour dépaissance indue dans les terres du prieuré de Saint-Félix; — M. Christophe Maynard de Lestang, avocat, débiteur d'un legs fait par demoiselle Cécile de Maynard, veuve de M. Jean d'Austry; — M. Moly, prêtre, débiteur de plusieurs sommes; — Maurice Maurel, bourgeois, de Mazel.

D. 491. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 48 feuillets et 166 pièces, papier.

1549-1722. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: demoiselle Françoise de Mottier, héritière de M. Amans, son père; — M. Étienne Mazet, recteur de Barriac, Jeanne Mazet, sa sœur, etc., débiteurs, en vertu d'un contrat souscrit par leur père; — Antoine Manhe et P. Rotaboul, de Montrozier, séquestres des biens saisis à Pierre Tesseyre; — Marie Natalis, femme de M. Mommaton, notaire d'Azinières; — Antoine Nespoulous, de la Loubière; — Guillaume Ortholés, praticien de Rodez, débiteur d'arrérages de rente; — MM. Paraire, de Bourran, Louis de La Panouse, sieur du Colombier, demoiselle Clauzel, veuve de M. Pierre Cassan, bourgeois de Floyrac, Michel Sénégas, bourgeois de Castanet, en Albigeois.

D. 492. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 cahiers in-4°, 80 feuillets et 85 pièces, papier.

1390-1737. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre: noble Louis de Lapanouse, sieur du Colom-

bier (voir l'article précédent) ; — Jacques Prévinquières et demoiselle Louise Lombeyrac ; — M. de Jean Du Planté, faisant pour les demoiselles de Resseguier ; — Antoine Paraire, pour raison de reconnaissance féodale ; — le sieur Planacassaigne, tuteur de Jean Cassan, de Floyrac, débiteur de la dîme des agneaux, cochons, laine des brebis et moutons « excrus au domaine de Floyrac; » — le sieur Jean Perrin, bourgeois de Rodez ; — Noël Paulet, sieur de Tournemire.

D. 493. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 cahiers in-4°, 34 feuillets et 143 pièces, papier.

1395-1777. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : le sieur Ricome, du village d'Anbert, fermier du domaine de Sainte-Marthe, situé aux appartenances de Vabres ; — Mathieu Rames, de Merlet ; — demoiselle Marguerite de Roux, veuve Paraire ; — Antoine Roquette, gardien « des gages de Jean-Amans Lacroix, drapier, de Rodez ; » — le sieur de Resseguier ; — les cotenanciers du fief de la Selve, paroisse de Sainte-Radegonde ; — le sieur Seconds ; — le sieur Souquet, d'Aboul ; — les sieurs Jean Tarral et Jacques Pouget.

D. 494. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets et 6 pièces, parchemin; 3 cahiers in-4°, 14 feuillets et 107 pièces, papier.

1365-1689. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : Jean Triadou, de la Souque, paroisse de Saint-Pierre-de-Bessuéjouls ; — les religieuses Ursulines d'Espalion ; — Guion de Viguier, sieur de Grieudas et de Crozefon ; — Jean Védel, fils, boutonnier, de Rodez ; — Jacques de Voyer de Paulmy, abbé d'Argenson, exécuteur testamentaire de monseigneur de Paulmy, évêque de Rodez. — Pièces de diverses procédures, concernant des habitants du Rouergue.

D. 495. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 cahiers in-4° et in-folio 70 feuillets et 166 pièces, papier.

1349-1790. — Procédures concernant des habitants du Rouergue. — Achat de la métairie de Jean Roquette, d'Auzièges ; — poliee des rentes et champarts de Puiflettes; — afferme des rentes de Bozouls ; — délibération des habitants de Grieudas, au sujet de la construction d'une chapelle; — extrait du testament de dame Anne Durieu, veuve de M. Jean de Raynaldy, lieutenant particulier ; — dîme des agneaux de Fonlhoubous, etc.

D. 496. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 10 feuillets et 2 pièces, parchemin ; 19 cahiers in-4° et in-folio, 123 feuillets et 89 pièces, papier.

1564-1790. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : demoiselle Jeanne de Baissenc, de Marvejols ; — Jean Baldin et autres ; — Charrier et Deltour, fermiers du Monastier ; — Augustin Clavel, rentier du Monastier; — les consuls du Monastier, pour droits et deniers seigneuriaux; — M. Deliane, fermier du Monastier ; — M. Pierre Dieulofès, curé de Chirac, au sujet de son traitement.

D. 497. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 16 cahiers in-4°, 80 feuillets et 61 pièces, papier.

1460-1664. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : Jacques Fournier, marchand, de Marvejols ; — M. Gibelin, curé de Chirac ; — maître Lafon, notaire du Monastier; — M. Lavigne, curé de Chirac ; — Marguerite Montelhe et Pierre Rousset ; — le baron de Peyre, au sujet des rentes du prieuré du Monastier, en terre de Peyre ; — frère F. Rambert et autres prétendus religieux du Monastier; — le syndic des religieux du Monastier; — Antoine Rousset, marchand, de Marvejols.

D. 498. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets et 6 pièces, parchemin ; 12 cahiers in-8°, in-4° et in-folio, 78 feuillets et 94 pièces, papier.

1449-1694. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre le curé et les habitants de Salelles, en Gévaudan : bases d'un acte d'accord entre ledit collége et le curé ; — transaction par laquelle, moyennant 55 livres annuellement, M. Pierre Rodier, curé, renonce à la dîme des raisins et à prendre du bois dans le bois de Saljas ; — extrait du contrat d'afferme des novales de Salelles ; — bail emphytéotique du devois appelé le Pré-Long, en faveur de Jean Bonenfan, de Salelles; — moulin de Salelles; — transaction au sujet de la métairie située dans les dépendances dudit village, vendue par M. Raynal à Pierre Malet, etc.

D. 499. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 cahiers in-4°, 130 feuillets, et 56 pièces, papier.

1370-1695. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre : Guillaume Trézoulier, Antoine Savarie et autres, de la Chazotète, débiteurs de redevances féodales ; — Antoine Valentin, fermier principal de l'évêché de Mende. — Bénéfices et judicature du Monastier : révocation de la charge de bailli du Monastier, « au profit » de

maître Vidal Chabbert ; procurations du chapitre de Saint-Victor de Marseille, pour nommer auxdits bénéfices et judicature, etc.

D. 500. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 24 cahiers in-4° et in-folio, 114 feuillets et 56 pièces, papier.

1220-1757.—Procédures concernant : des séditions et violences, au sujet de l'aumône du Monastier; — la banalité du four dudit lieu ; — les charges du prieuré, etc. — Arrêt du parlement relatif au bois appelé Souquet. — Exploit contenant acte, pour raison de la digue du moulin du Monastier. — Sentence en matière féodale, pour M. de Peyre, contre les habitants de Maisonneuve, *aliàs* Villaret. — Copie informe de sentence maintenant les habitants de Ginestous dans le droit de faire paître leurs bestiaux dans les appartenances dudit lieu. — Accord passé entre le prieur du Monastier et les habitants de Larcis, au sujet du terroir *sive* masaige appelé anciennement Vaysièges et plus tard Montjiol et Prat-Femat. — Transactions : au sujet de la censive, entre M. de Montjusieu, le collége de Rodez et les habitants de la Rouvière ; — avec le prieur de Pin, au sujet de sa pension. — Extrait de transaction concernant le prieuré de Moriès. — Reconstruction du clocher d'Antrenas, etc.

D. 501. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 20 cahiers in-4° (dont 2 imprimés), 173 feuillets et 55 pièces, papier.

1288-1789. — Procédures concernant : la prébende préceptoriale, contestée au collége par le chapitre de Notre-Dame de Rodez ; — pièces relatives à l'histoire dudit collége; — le différend entre les PP, Jésuites de Montpellier et l'abbesse de Gigean, le baron de Fourques et autres, au sujet de la reconnaissance d'une métairie de 30 sétérées, située dans la baronnie de Lattes ; — le procès des Jésuites du collége de Rodez contre les chanoines de Moriès, au sujet de la dîme « carnenc » due par les habitants dudit Moriès.

D. 502. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 cahiers in-8° et in-4°, 97 feuillets et 90 pièces, papier.

1578-1720. — Procédures : entre les colléges de Rodez et de Mauriac, pour raison de 3,000 écus réclamés par ce dernier ; factum, mémoires, etc.; — entre le collége de Rodez et le chapitre de Saint-Victor de Marseille, au sujet de l'union du prieuré du Monastier audit collége ; inventaire des pièces produites ; autorisation de reconstruire le Monastier (1592) ; copie de la bulle d'extinction des places monacales ; accord entre les religieux de Saint-Victor et ledit collége ; etc.

D. 503. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 5 feuillets et 6 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 44 feuillets et 42 pièces, papier.

1587-1630. — Procès des Jésuites du collége de Rodez contre Bernardin de Corneillan, évêque dudit Rodez, au sujet de la pension de 300 livres faite par le cardinal d'Armagnac audit collége lors de sa fondation. — Consultations. — Dires par écrit. — Inventaires. — Actes d'union des prieurés des Faux, de Bez, etc. — Jugement contre monseigneur l'évêque. — Extrait du contrat de fondation du collége.

D. 504. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 17 cahiers in-4° et in-folio (dont 3 imprimés), 110 feuillets et 65 pièces, papier.

1681-1712. — Procès des Jésuites du collége de Rodez, contre l'abbé de Corneillan, prieur de Saint-Mont au diocèse d'Auch, successeur de M. Guillaume Frezals, au sujet des réparations de l'église et du monastère dudit Saint-Mont, dont s'était chargé, suivant transaction, l'abbé de Corneillan ; — Étienne La Burthe, architecte de Nogaro, était chargé de diriger lesdites réparations. — Mémoires historiques du procès. — Liste des annexes dudit prieuré. — Prix fait de l'église de Mormez et des réparations de Saint-Mons, etc.

D. 505. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 cahiers in-4° et in-folio, 345 feuillets et 61 pièces, papier.

1681-1709. — Suite du procès précédent. — Contredits des PP. Jésuites. — Transaction entre les parties. — État des ornements de l'église de Saint-Mont. — Inventaire des pièces produites. — Déclaration de dépens. — Requêtes au parlement et au grand Conseil, etc.

D. 506. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 14 feuillets et 3 pièces, parchemin ; 23 cahiers in-folio (dont 1 imprimé), 480 feuillets et 41 pièces (dont 2 imprimées), papier.

1516-1712. — Suite du procès précédent. — Verbal sur la vérification des églises dépendant du prieuré de Saint-Mont. — Rapport de MM. Dessaintz et Balaigna, prêtres, experts, sur le même objet. — « Contredites et salvations » contre le sieur de Corneillan. — Demandes des religieux de Saint-Mont, au sujet des réparations. — Arrêt de règlement, rendu par le grand Conseil. — Départements des décimes et dons gratuits du diocèse de Mende, etc.

D. 507. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1606-1687. — Lettres d'affaires adressées au recteur ou syndic du collége de Rodez par : le sieur Pradal, prieur de Nasbinals ; — le père *Mutius Vitellescus*, général de l'ordre des Jésuites ; — les PP. Jean Jallat, Jacques Lascombes, Chaumiard, Danignon, Jacques Moret, Lacarry, Pierre Garin, recteur d'Aix, G. Chabron, Jean Despins, etc. ; Monbreton Peyre, comte de Peyre ; monseigneur Marcilhac, évêque de Mende ; le sieur Boyssonnade, au sujet de l'arrentement du Monastier ; etc.

D. 508. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1688-1699. — Lettres d'affaires adressées au recteur ou syndic du collége de Rodez par : M. Maliac, procureur à Toulouse ; — les PP. Homier, Jacques Lacoste, Delaur, syndic du collége de Montauban ; Sadourny, Lachery, Gillet, Senezergues, Gabriel Privazac, etc. ; M. de Lignac, conseiller au parlement de Toulouse ; Chastan, syndic de Marvejols ; etc.

D. 509. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1700-1756. — Lettres d'affaires adressées au recteur ou syndic du collége de Rodez par : le P. de Flotte, grand prieur de l'abbaye Saint-Victor de Marseille ; — le sieur Baud, au sujet de certaine transaction « faite par le P. Gannat, avec les habitants du Buisson ; » — le P. Nissolle, relative au moulin de la Gascarie ; — le P. Gillet, au sujet d'une restitution faite au collége par une personne de Saugues ; — monseigneur de Mende ; etc. — Conseil de M. Déhéricourt, avocat de Paris, au sujet des décimes et autres impositions à la charge du clergé du diocèse de Mende.

D. 510. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1757-1760. — Lettres d'affaires adressées au recteur ou syndic du collége de Rodez par : le P. France, jésuite de Toulouse ; — la sœur Minjonnet, religieuse à Billon, cousine du P. Prunières, susdit syndic ; — Richard, curé de Salelles, informant qu'à défaut de vicaire, il fait venir, pour les dimanches et les fêtes, un cordelier de Marvejols, moyennant « 2 livres par voyage, deux repas et un cheval ; » — l'abbé Béraud, résidant au château de la Baume ; — le P. Fornier, résidant à Paris, concernant : la publication des « *Lettres critiques* (1757), » qui sont, dit-il, l'œuvre d'un ecclésiastique résidant à Chaillot, auquel « un avocat nommé Sauret prête la plume pour les feuilles (*La Religion vengée*) ; » — la procédure « contre l'assassin, » dont l'exécution est « très-prochaine, car on voit en la place de Grève tous les préparatifs pour cela ; » etc.

D. 511. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1583-1776. — Lettres de *committimus* ou de *debitis*. — Consultations par MM. Bernard Paucy, Chassant et Guilbert, avocats de Toulouse, et autres. — États de frais. — Comptes de fournitures faites au collége de Rodez par le procureur de la province : le 4 février 1662, pour 2 livres canelle fine, 11 livres ; pour demi-livre de tabac, 1 livre 2 sous 6 deniers ; etc. — Note au sujet de la destruction des minutes de Boissonnade, notaire de Chirac, par les religionnaires ; — lettres patentes concernant la réduction des portions congrues ; — requête du syndic du collége au Conseil du Roi, touchant l'aumône du Monastier ; — testament du P. Félix Barbès, de Laissac, etc.

D, 512. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1606-1624. — Répertoire des procès du collége de Rodez contre : M. Labeille, de Rodez ; — les tenanciers des villages d'Antrenas, Roveyrette, Lateulade, Labastide et autres villages du Gévaudan, et contre M. de Peyre ; — les tenanciers de Puyflettes ; — M. le président Cayron ; — le président Caulet ; etc. — Sommaire desdits procès.

D. 513. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1610-1704. — Répertoire des procès du collége de Rodez contre : François Polamorgue, sieur de Maleville ; — les consuls de Rodez ; — Pierre Saumier, sieur des Baumes ; — François de Solages, sieur de Tholet, à cause de sa fille, héritière de Marguerite de Peyre ; — Hugues de Caulet, sieur de Combret ; — Antoine Lafaige, religieux de Chirac ; — le chapitre de Mende et les tenanciers d'Orbaniac ; — M. Guillaume de Resseguier, lieutenant ; — les chanoines de Moriès ; etc.

D. 514. (Registre.) — In-8°, 201 feuillets, papier.

1579-1585. — *Liber votorum*. — Vœux prononcés à Rodez par les PP. Jésuites : Roger Cassaigne, Edmond Flotard, Séverin Guise (*Guisius*), Pierre Canet, A. Authier, Antoine Merle, Jacques Pradens, André Petit, Vincent Gaillard, Simon Flotard, Guillaume Chambard, Jacques Margnac, Jean Barlieu, Antoine Singlard, Jean *Desiderinæ*, Jacques Paret, Antoine André, etc.

D. 515. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1205-1761. — Reconnaissances consenties en faveur du collége pour des biens situés en Rouergue, par : noble Bérenger de Comps ; — les tenanciers de Puiflettes ; — Raymond Alauzet et autres paroissiens de Saint-Martin-des-Faux ; — Jordain Dupouget, du mas du Pouget, paroisse d'Inières ; — noble Bertrand de Cénaret, pour des prés et des champs situés à Saint-Félix près Rodez ;— Sire-Antoine Masnau ; —Jean Albouy, de Grieudas ; — Bertrand Panouse et autres habitants de Serres, paroisse de Valady ; — le sieur Robois, pour biens situés à Auzièges ; — les tenanciers du fief de las Vernhes ; — plusieurs habitants de Buzeins ; etc.

D. 516. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1760. — Reconnaissances consenties en faveur du collége pour des biens situés à Grieudas ou dans son voisinage : fief de Viavieille ; — pré au Cambon ; — terre au terroir de Moussous ; — fiefs à Malepeyre ou Roubertesque, à Montalba, aux terroirs du Causse de Coustignou, las Combes et las Combelles, las Bragues, Montlong, Monterbous et Combelongue, au Pouget et à Causselbous ; etc.

D. 517. (Liasse.) — 7 cahiers in-4° et petit in-folio, 52 feuillets et 23 pièces, papier ; 2 plans.

1637-1759. — Extraits des cadastres de Nusses, Saint-Mayme, du bourg et de la cité de Rodez, de Vabres, de Valady, de Panat, de Gilborgues, de Fraissinhes, d'Agen et de Serres, pour le collége. — Plans : de la Parra de Guillaume Lateule, située à Gilhorgues ;— des pré et terre appelés Campvielhe.

D. 518. (Liasse.) — 25 pieces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1221-1625. — Reconnaissances, etc., concernant Ceyrac, Calmont, etc. — Reconnaissance par B. Dujols et autres, à Pierre Arnald, recteur de Saint Germain-de-Ceyrac, pour leurs propriétés situées audit lieu. — Extraits de reconnaissances en faveur du seigneur de Paulhan, reçues par Vézian de Vessodes, notaire de Compeyre. — Réponse à la requête présentée par Raymond Du Cerf, seigneur de Paulhe, ajourné par arrêt du parlement de Paris rendu contre les gens, serviteurs et complices de Charles d'Armagnac, prisonnier à Paris. — Inventaire des meubles de Salanas, pour le baron de la Gorce et dudit Salanas. — Dénombrement des biens du collége, etc.

D. 519. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1242-1631. — Reconnaissances, contrats de mariage, etc. — Sentences : au sujet du mas de la Vernhe, en discussion entre Flore de Saunhac, abbesse du monastère sous Rodez, et Gibeline, princesse de Trébas ; — sur les dîmes du fief de Rocairol, paroisse de Saint-André. — Vente, au dom de Sainte-Marthe, d'un pré situé au terroir des Pozets. — Donation par le duc d'Anjou à Ratery de « Pena, » seigneur de Beaufort, de 100 livres tournois. — Mariage de François d'Ornhou, seigneur de Fagebrunet, avec Antoinette de Myrmont, fille du seigneur de Montchanson, etc.

D. 520. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 58 feuillets, 230 pièces, papier.

1598-1725. — État de la dîme revenant au collége sur les fiefs d'Istournet, Bajaguet, la Garrigue, le Bellot, etc. — Division de 5 setiers de froment, 3 setiers 2 quartes d'avoine, 3 sous 6 deniers rodanois et 2 poules du fief de Clamouze, de la directe de M. de Valady. — Division de 21 sous du fief d'Ausuèjes, paroisse de Sainte-Radegonde. — Quittances de censives dues à M. de Panat. — Autres quittances en faveur du collége, par les seigneurs directs de Serres.

D. 521. (Liasse.) — 16 cahiers in-4°, 173 feuillets ; 42 pièces, papier.

1268-1785. — Reconnaissances consenties en faveur du collége, par des tenanciers du Monastier et de ses dépendances, et relatives à Chantegrenouille, au terroir du Buisson, à Peyremaure, à la métairie de la Rouvière, à des biens situés aux Salelles, etc. — Divisions de censives. — Extrait du compoix de Salelles. — Mémoire concernant les novales des terres défrichées audit Salelles. — Minute de la reconnaissance des consuls du Monastier, etc.

D. 522. (Liasse.) — 17 cahiers in-12 et in-4°, 204 feuillets ; 30 pièces, papier.

1261-1699. — Hommages et dénombrements rendus au Roi et à l'évêque de Mende par le collége de Rodez, comme prieur du Monastier. — État de ceux qui possèdent terres nobles, fiefs et seigneuries dans le lieu et mandement dudit Monastier. — Lièves de censives de Chirac et de ses dépendances ; liève « du dixme carnenc. »

D. 523. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 5 cahiers in-4°, 36 feuillets ; 3 pièces, papier.

1298-1662. — Donations, achats, etc., concernant

Nieumenou, Bessuéjouls et autres lieux. — Vente par H. Solatge, damoiseau, à Hugues Fabre, de Varachas, de la moitié d'un champ, appelé del Claus, indivis avec le seigneur de Bessuéjouls; acte reçu Jean Médici, notaire de la baronnie de Calmont-d'Olt. — Notes de reconnaissances de Cornus, Pinet, etc. — Transaction passée entre Albert de La Gorce et les héritiers de Raymond de Saint-Martin, coseigneur de Valon, au sujet de quelques biens qui avaient appartenu à Pons de La Roche-Aiguë (1298). — Acte de foi et hommage, prêté par noble Antoine La Roque, seigneur de Laroque-Bouillac, à Jean de Castelnau, baron de Saint-Santin, Calmont, etc.

D. 524. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1265-1614. — Ventes, donations, etc., concernant Valon, Bessuéjouls, Virac et autres lieux. — Vente du village de Virac, diocèse de Viviers, par le prieur de Saint-Latgier à Bertrand de La Gorce. — Transaction entre les sieurs de Saint-Laurent, frères, et F. de La Gorce, au sujet de biens situés à Valon. — Testament d'Aymare de La Rode, veuve de Pierre de La Tour, de la paroisse de Saint-Hippolyte, diocèse de Viviers. — Amortissement de Curières et de Laguiole, en faveur du sieur de Solages. — Vente faite par messire Guérin d'Apchier, à l'hôpital du Puy, de pacages au lieu de Sauvage. — Transaction au sujet des eaux sortant des pacages du mas de Serinh, paroisse de la Capelle-Saint-Martin, etc.

D. 525. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 cahiers in-4º, 48 feuillets ; 34 pièces, papier.

1268-1694. — Achats faits par le collége : du sieur Barrau d'Astier, de deux champs, au terroir de las Parras, *sive* del Claux, dans la paroisse de Valady, et relevant de la chapellenie de Saint-Michel, « desserviable » dans l'église de Saint-Amans. — Constitutions de rentes en faveur de M. Bories, prêtre dudit Saint-Amans; Bessière Bastide, curé de Cayssac, et autres. — Achats d'immeubles situés dans la paroisse de Pruines, par noble Pons de Morlhon. — Legs fait au collége par la demoiselle de Selves. — Donation à l'hôpital général de Rodez, par Marie de Ladous, veuve du sieur Pierre Planard.

D. 526. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1424-1762. — Arrentements : du Monastier; du moulin du Monastier; de la métairie de l'Espinasse, paroisse de Salelles; de la dîme du vin de Marvejols; « de l'yère de Fabrèges; de l'yère de la Rivière; de l'yère des Salelles; de l'yère de Saint-Bonnet; » du pré de Notre-Dame; du pré appelé Chambonet, du pré Neuf, etc. — Lettres du fermier du Monastier.

D. 527. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 cahiers in-4º, 83 feuillets et 115 pièces, papier.

1601-1757. — États, comptes, quittances, etc., relatifs aux arrentements du Monastier. — Permission donnée à Gilibert del Tour, de jouir de la ruelle entre l'église et son jardin. — Compte de fournitures de M. Gouzounes. — États : des réparations faites par M. de Puygrenier ; — des revenus du Monastier. — Procès en féodale du collége, contre Guy Vachery, marchand de Chirac, etc.

D. 528. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 cahiers in-4º, 10 feuillets et 93 pièces, papier.

1529-1756. — Arrentements de biens situés en Rouergue : l'hôpital Sainte-Marthe ; Clausevignes ; Serres ; le domaine de Vabres; les quarts d'Auzièges et autres redevances en la paroisse de Sainte-Radegonde; le pré de la Gascarie ; le moulin de la Gascarie ; les prieurés de Bez, des Faux et de Saint-Félix. — Lièves et reconnaissances relatives à Serres et à Clausevignes.

D. 529. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1532-1747. — Arrentements de biens situés en Rouergue : le moulin des Attizals; les rentes et censives de Bozouls et de Grieudas; de Balguières-Hautes ; du champart du fief dit de Lavernhe; de la terre du Foyral ; du pré de Bedern ; des maisons dites del Bousset, de Bousignac, de Courtin, situées à Rodez; de celles de Lucadou, de Raynal, etc., situés audit Rodez, etc.

D. 530. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 cahiers, in-4º, 82 feuillets et 50 pièces, papier ; 1 sceau en plomb ; 1 sceau en cire.

1081-1782. — Union du prieuré de Bez (Bédène), au collége de Rodez. — Lettres de provision données en cour de Rome, en 1540, en faveur de M. Antoine Lucadou ; — lettres de mise en possession dudit Lucadou. — Consentement des religieux de Montsalvi à ladite union. — Terriers, lièves, contrats d'albergue et mémoires concernant ledit prieuré. — Mémoire touchant la haute, moyenne et basse justice de Bez. — Lettres relatives à l'échange de ce prieuré avec celui de Lencou.

D. 531. (Liasse) — 1 cahier in-4°, 12 feuillets et 15 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 54 feuillets et 24 pièces, papier; 1 sceau en cire.

1314-1699. — Union du prieuré des Faux au collége de Rodez. — Enquête à ce sujet faite par Jacques de Corneillan, évêque de Rodez. — Sentence d'union, du 26 mars 1574. — Consentement du chapitre de l'église cathédrale de Rodez. — Lettres patentes confirmatives de ladite union. — Bulle de l'érection de la cure des Faux. — Copie informe de transaction entre le couvent de Bonnecombe et le prieur des Faux, au sujet de la dîme. — Nominations faites à la cure de Saint-Martin des-Faux, etc.

D. 532. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1619-1704. — Procès entre le collége et les tenanciers du Campmas dit de l'Eglise, situé dans la paroisse des Faux, contre les fermiers dudit prieuré. — État des gerbes prises pour le droit de dîme en 1646. — Valeur des grains en 1696, 1697 et autres années. — Police avec le sieur Valette, pour la levée de la dîme des grains et autres censives. — Transaction au sujet de l'hérédité de Jean Devic. — Afferme du prieuré des Faux, etc.

D. 533. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 cahiers in-4°, 40 feuillets et 114 pièces, papier.

1448-1700. — Suite du procès précédent. — Afferme du prieuré des Faux au sieur Daures, de l'Estang, moyennant 320 livres et un quintal de fromage de Roquefort annuellement. — Inventaire des principaux titres du procès. — Testament et codicille de Jean Devic, marchand, des Faux. — Afferme du carnelage dudit prieuré. — Saisies au détriment de plusieurs habitants des Faux, etc.

D. 534. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4° et in-folio, 86 feuillets et 20 pièces, papier.

1307-1710. — Union du prieuré de Saint-Félix au collége de Rodez. — Résignation faite en cour de Rome par le sieur Girard Courtet, du prieuré de Saint-Félix, en faveur du collége. — Bulles du pape Paul IV relatives à ladite union. — Lettres patentes de Louis XIII concernant le même sujet. — Hommages rendus à l'évêque pour raison du prieuré. — Biens possédés par le collége dans le lieu et paroisse de Saint-Félix. — Achat et arrentement de la métairie de Puycarle; *idem* de celle de l'Alconier. — Nominations à la cure de Saint-Félix par le collége. — Métairie de Mottier.

D. 535. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 139 pièces, papier.

1608-1721. — Procès entre le syndic du collége et les habitants de Saint-Félix, au sujet d'un « viol » (petit sentier) conduisant à l'église et à Rodez. — Sentence sur le différend d'entre ledit syndic et le sieur Mottier, libraire (1616), touchant le pré dit du recteur. — Procédure concernant le pré Mély, situé au faubourg Saint-Cyrice. — Achats, arrentements, etc., relatifs à la métairie de l'Alconier. — Accord au sujet de la pension réclamée par Girard Courtet, ancien prieur. — Sentences arbitrales au sujet de certains fonds et servitudes dépendant dudit prieuré. — Réparations de l'église. — Dîmes du prieuré. — Mémoires sur ce bénéfice. — Extrait du cadastre de la cité de Rodez, pour ce que le collége tient à Vabres, etc.

D. 536. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces, papier.

1669-1693. — Procès : entre le syndic du collége et les consuls de la ville de Rodez, au sujet des biens nobles que ledit collége possédait dans la paroisse de Saint-Félix; — entre le collége et l'évêque de Rodez, touchant la « dîme carnenc » de ladite paroisse; — entre le syndic du chapitre de Notre-Dame de Rodez, le curé de Saint-Félix, les sieurs Puech et Cassan, de Floyrac et demoiselle Lamic, pour raison de la dîme des toisons des moutons qu'on avait fait paître dans le village des Grenouillades et autres dépendances dudit chapitre.

D. 537. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 cahier grand in-4°, 14 feuillets et 20 pièces, papier.

1290-1754. — Prieurés d'Anglars et de Crespin. — Revenus de ce dernier en 1601. — Sommaire du revenu d'Anglars en 1615. — Copie du testament du P. Jean-Martin de Saint-Marsal, prieur de Glanic. — Accord fait entre noble Guillaume de Boyssière et Antoine Gabriac et Pierre Ricard, de Grieudas, au sujet de la censive du terroir des Fuelhes. — Reconnaissances consenties en faveur du collége par M. Vitry, les héritiers du sieur Rogéry et M. de Montrozier. — Permute d'Auzuèjes avec Golignac entre le dom d'Aubrac et Guillaume de Savarsac, damoiseau (1290). — Réception de M. Duranti, dom de Sainte-Marthe, dans le chœur de l'église cathédrale de Rodez.

D. 538. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1297-1700. — Titres primordiaux du fief de la Selve, paroisse de Sainte-Radegonde. — Bail à fief du bois et terroir de la Selve par Jean Gras, dom de Notre-Dame-du-Pas,

à Pons Andrieu et à ses enfants (1297). — Lauzime fait, en 1542, par Hélène Rességuière, veuve de noble Antoine Glandières, d'un bois au terroir de la Selve. — Reconnaissances, achats, etc., concernant Sainte-Radegonde et la Selve. — Fours et fort de Sainte-Radegonde, etc.

D: 539. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 cahiers in-4°, 46 feuillets et 32 pièces, papier; 3 sceaux en cire.

1590-1789. — Union du prieuré de Sainte-Radegonde au collége de Rodez. — Procuration pour résigner, par Antoine Sarron, prieur. — Lettres patentes, de décembre 1672, au sujet de cette union, etc. — Transactions : relatives au carnelage du village de Foulloubous; — entre le syndic du collége et George Boscayrol, curé de Sainte-Radegonde au sujet de la congrue. — Mémoires concernant le prieur et le curé, et principalement ladite congrue. — Nominations à la cure faites par le collége comme prieur. — Déclaration du revenu en 1789.

D. 540. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1272-1577. — Village de Serres et ses dépendances. — Biens légués au collége par Hélix Martine. — Baux à fief, achats, etc. — Terroirs de Costecalde, las Parras et Rieubaurez. — Bail à fief à Pierre Viguier, aîné, du village de Serres, d'une vigne au terroir de Carsonhas. — Donation faite à Dordé Viguier, fils de Bernard, notaire de Rodez, d'une vigne située à Costecalde. — Échange de propriétés entre Gaillard de Cardaillac et Jean Martin, etc.

D. 541. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, 84 feuillets et 42 pièces, papier.

1538-1730. — Reconnaissances faites à divers seigneurs, tant par le collége que par ses auteurs, pour les possessions sises à Serres ou ses appartenances. — Reconnaissances faites : au chapelain de la chapellenie de Saint-Michel, fondée dans l'église de Saint-Amans de Rodez; — au chapelain de celle de Saint-Maurice, fondée par Durand Barreau, chanoine de Notre-Dame; — à la dame et au comte de Valadi; — à Paul et Hélie de Rossignol, coseigneurs de Panat; — à Antoine et Raymond Rességuier; etc. — Cadastres de Serres et de ses dépendances. — Comptes avec les fermiers de Serres.

D. 542. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1572-1579. — Procès-verbal contenant codicille, jugements, et arrêts rendus en faveur du collége au sujet des biens à lui légués par Hélix Martine, en 1571, situés dans le village de Serres et ses dépendances. — Reçus donnés : par Antoine Vigourous, marchand de Rodez, de la somme de 16 écus 2/3 à lui légués par ladite Martine, veuve de sire François Dardenne; — par sœur Marthe d'Allary, abbesse de Sainte-Claire d'Albi, de la somme de 100 livres léguée audit couvent « par feu mademoiselle Dardene que Dieu absolve. »

D. 543. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1579-1598. — Quittances de legs faits à divers couvents par Hélix Martine et payés par le collége à Nicolas Tholozain, gardien du couvent Saint-François de Rodez; — à Marguerite Benoiste, abbesse de Sainte-Claire d'Albi; etc. — Reçus signés par de Cases, recteur de Notre-Dame de Rodez, pour obits faits en ladite église.

D. 544. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1580-1612. — Acquisitions, lauzimes, etc. faits par le collége dans le village de Serres et ses dépendances. — Achat d'un pré appartenant à André Fabri. — Reconnaissance pour maison, etc., consentie par Firmin Besse, de Serres, à Simon Bonald, avocat de Rodez. — Achat d'une terre appelée lou Camp-Grand, avec un jardin attenant, etc.

D. 545. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 cahiers in-4°, 266 feuillets et 89 pièces, papier.

1461-1672. — Procès soutenu par le collége au sujet des biens à lui légués par Hélix Martine, dans le village de Serres et ses appartenances. — Enquête sur la culture des vignes dudit Serres. — Lettre du P. Jean de Lorraine sur le codicille de ladite Hélix. — Autorisation donnée par le P. Claude Aquaviva, général de l'ordre des Jésuites, de vendre certaines terres de Serres. — Testament de ladite Hélix Martine. — Procès entre le syndic du collége, les consuls de Rodez et autres, au sujet des biens de Jean Boscayrol, de Serres, advenus au collége comme légataire d'Hélix Martine qui les avait fait décréter. — Sentence de décret. — Jugement des requêtes en faveur du syndic.

D. 546. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1592-1693. — Mémoires, extraits de cadastre, etc., concernant les biens du collége dans les villages de Serres et de Fijaguet et leurs dépendances. — État de « ce qu'il faut » (personnel et provisions) dans une métairie. — Échanges, acquisitions, etc., faits par le collége dans le village de Serres. — Achats : d'une terre située als Cayrels; — de 2 quartes de froment de rente du sieur

Mayran Créato, de Moyrazès ; — d'une vigne, pré, et terre appelé lou Coustel, au prix de 550 livres; etc.

D. 547. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1564-1700. — Achats, échanges, etc., faits par le collége dans le village de Serres. — Brevets de reconnaissances et d'acessats. — Vente de vignes et autres fonds à Grand-Combes. — Procès entre le syndic du collége, la communauté de Serres et le sieur Bonal, au sujet d'une somme de 200 livres due par ladite communauté.

D. 548. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1608. — Inventaire général des titres du collége de Rodez, relatifs : à l'union du prieuré du Monastier ; — à l'extinction des places monacales, « clerc et secondarie » dudit prieuré ; — au droit de nommer aux offices de la justice temporelle dudit Monastier ; — aux hommages, reconconnaissances et dénombrements faits par le prieur ; — aux baux à fief des Champbons de Salelles, d'une terre à Chabanes et terroir de Rochemaure, etc. ; — aux cures, unions et permutations de bénéfices ; — au Buisson et son mandement, savoir : la Rouvière, la Bastide, Téolade, Rouverette et terre de Peyre ; etc.

D. 549. (Registre.) — In-folio oblong, 119 feuillets, papier.

1608. — Inventaire général des titres du collége de Rodez, relatifs : aux prieurés du Monastier, de Saint-Bonnet, de Sainte-Marthe, de Bez, des Faux, de Sainte-Radegonde et de Saint-Félix ; — aux métairies de l'Alconié et de Mottier ; — aux lieux de Serres, Combret, Grieudas et Ruines ; — au moulin des Attizals; — au jardin des Cordeliers; etc.

D. 550. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1560-1698. — Copie d'actes relatifs à la fondation et à la dotation du collége : union du prieuré Sainte-Marie de Bez-Bédène au collége en 1576 ; — prise de possession du prieuré des Faux ; — bulle d'union du prieuré de Chirac ; — jugement des vignes de Serres, et legs d'Hélix Martine ; — acte de fondation du collége ; — extraits des délibérations des trois États du pays de Rouergue ; — contrat de bail du séminaire de Rodez au collége ; etc.

D. 551. (Cahier.) — In-8°, 25 feuillets, papier.

1562-1721. — Rôle des bienfaiteurs du collége et des aumônes faites à cet établissement : Mgr l'illustrissime cardinal d'Armagnac ; MM. du chapitre de Rodez ; MM. de Cadars, de Combret, Girel ; l'ouvrier Frédau pour avoir laissé au collége 500 écus pour « aider à bastir l'église et acquérir la place, » ; Lucadou, comme ayant « aidé la fondation du collége par la résignation du prieuré de Bez, » ; les consuls tant de la cité que du bourg de Rodez ; Jean de Borran qui a donné (1588) « ung vaisseau de senteur pour parfumer la chapelle, qui est de cuivre, et deux vases d'estaing à mettre fleurs » ; Perrin, qui a donné « deux vaisseaux de terre blanche à mettre fleurs, » etc.

D. 552. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1566-1649. — Mémoires du sieur Molinéri, prévôt de Villefranche, sur le séminaire de Villefranche et le prieuré de Rieupeyroux. — Imposition de 900 livres sur les trois Élections du Rouergue en faveur du collége. — Actes de fondation dudit collége. *Annales collegii Ruthenensis* : notes rédigées par la Société sur l'état de l'enseignement audit collége, sur l'histoire religieuse de la province, etc. — Fragment d'une notice sur le collége. — Consécration de l'église dudit collége par Isaac Habert, évêque de Vabres, etc.

D. 553. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1698-1706. — État des revenus du collége et inventaire partiel des titres : la cité de Rodez, par fondation, tous les ans, 100 livres ; l'élection de Rodez, 650 livres ; celle de Millau, 650 livres ; celle de Villefranche, 300 livres ; le prieuré et les deux métairies de Saint-Félix, par arrentement, 1,800 livres ; le pré de la Gascarie, 100 livres ; la maison dite de Bosignac, 60 livres ; etc. — État des dettes du collége : à demoiselle Marguerite Le Roux, par obligation du 6 février 1682, 1500 livres ; à M. d'Austry, avocat, en rente constituée par acte du 20 mars 1692, capital, 5,000 livres ; etc.

D. 554. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets papier.

1762-1788. — Registre des délibérations du bureau d'administration du collége de Rodez, établi par arrêt du parlement. — Signatures au bas desdites délibérations de MM. de Séguret, président juge mage, Jean-Claude Balsa de Firmi, chanoine sacristain en l'église cathédrale, Jean-François Boisse, procureur du Roi, Jean-Amans Cabrol, avocat, consul, François-Ignace Rozier, avocat, consul, etc. — Nomination de M. Pégorier, prêtre docteur en Sorbonne, aux fonctions de principal. — État

de la situation actuelle du collége. — Bénéfices unis au collége. — Vente des maisons du collége. — Indemnité de voyage accordée à MM. Girard, Dumouchet et Chenais, venus de Paris pour professer audit collége, etc. — Quelques pièces à l'appui.

D. 555. (Registre.) — In-4° oblong, 117 feuillets, papier.

1584-1601. — Liève de tout le revenu du collége de Rodez : du révérendissime évêque, 300 livres ; des consuls de Rodez, 100 livres ; du chapitre de Notre-Dame, 400 livres ; du prieuré des Faux, la dîme du seigle et de l'avoine menue et la moitié du « carnenc ou dixme d'agneaux ; » le prieuré du Monastier, argent et censives ; la domerie de Sainte-Marthe, argent et censives ; etc.

D. 556. (Registre.) — In-18, 35 feuillets, papier.

XVIᵉ siècle. — Inventaire des biens du collége de Rodez, comprenant : le prieuré des Faux ; la domerie de Sainte-Marthe ; le prieuré de Chirac ; ceux de Bez et de Ruÿnes ; les biens de Serres, Panat, Nuces et Fijaguet ; ainsi que les différentes charges au sujet de ces biens et bénéfices.

D. 557. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1788. — Liève générale des biens du collége de Rodez, comprenant : le Monastier ; le domaine de Salelles, dit de Blachas, le petit domaine de Salelles ; la domerie de Sainte-Marthe ; les fiefs du Pouget, de la Selve, del Cammas, dit de l'église ; les domaines de Vabres, de Serres, de Clausevigne, les moulins de la Gascarie et des Attizals ; etc. ; ainsi qu'une courte description de ces biens, et l'état des charges dont ils sont grevés.

D. 558. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1605-1784. — *Liber proventuum*, contenant les revenus du collége et leurs échéances, un sommaire des contrats et fermages, lés recettes, les aumônes reçues, les quittances des rentes passives et des décimes ; etc. — « Le prioré de Notre-Dame de Bes a esté arrenté le 20ᵉ jour du moys de may 1611 par M. Jean Casses, prieur d'Antraigues, faisant pour son frère marchand, pour trois ans et ce pour le prix et somme de 150 livres par an et deux quartes de pois de Montsalvi. » — « Le dixme de Saincte-Radegonde fut arrenté pour l'an 1647 à M. Cousergues, à 300 livres et 4 sestiers froment ; Carrayron, notaire. »

D. 559. (Liasse.) — 24 cahiers in-4° et in-folio, 216 feuillets et 25 pièces, papier.

1609-1749. — États du revenu du collége de Rodez. — Rapport des biens du Gévaudan : « Receu argent de l'ière du Monastier, 20 livres 14 sous ; de l'ière des Salelles, 44 livres 10 sous ; de l'ière des Espinassous, 184 livres 17 sous 5 deniers ; de l'ière de Fabrègues, 294 livres 10 sous ; de l'ière d'Antrenas, 431 livres 17 sous 5 deniers ; des quartz de Chabanes, 74 livres ; du froment vendu, 709 livres 7 sous 5 deniers ; du seigle vendu, 132 livres 6 sous 3 deniers ; de l'horge vendue, 233 livres 15 sous ; de l'avoine vendue, 239 livres 5 sous ; du carnenc qui est arrenté 510, mais il y a heu de rabais a cause de la mortalité (1609) du bestial de 110 livres, pour ce reste qu'ay receu 400 livres, » etc.

D. 560. (Registre.) — In-12, 85 feuillets, papier.

1618-1678. — Quittances délivrées par les fermiers de Serres pour censives reçues. — Reçu de Pierre Bouscayrol, dit Dabou, de Serres, 1 quarte et 4 punières froment et 1 quarte et 1 raze d'avoine de censive due à M. Bonal, avocat de Rodez, etc.

D. 561. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1590-1778. — Demande par les consuls du rétablissement de la classe de philosophie. — Arrêt et actes concernant les biens de Nicolas Faure, de Villepinte en Lauraguais. — Lettres patentes portant décharge des francs-fiefs en faveur du collége. — Indulgences à gagner les jours des saints Ignace et Xavier. — Autorisation de vendre le vieux collége et d'emprunter de l'argent pour l'autre. — Aliénations et acquisitions faites par le collége. — Octave de la dédicace de la ehapelle. — Lettres : mentiontionnant la construction du canal du Languedoc ; — au sujet de la mort du P. Balthazar Loyola de Mandez, ancien roi de Féez et de Maroc ; — concernant le P. Ferrier, confesseur de Louis XIV. — Biens nobles du collége. — État de son argenterie. — Fondation de la chapelle du Calvaire en la paroisse de Gabriac. — Miracles opérés par l'intercession de saint Ignace. — Ratification du contrat d'union du séminaire de Rodez au collége, etc.

D. 562. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1684-1719. — Arrêtés de compte avec « les officiers du collége, marchands, ouvriers, etc., dans la ville de Rodez. » — MM. Galtier, Lagorrée et Calmettes, successive-

ment médecins du collége, aux honoraires de 20 livres. — « Le 7 octobre 1706, Guillaume Fualdès, de Conques, est entré au collége comme correcteur; il luy a été promis 6 livres par an. » — Le 14 avril 1719 « Pierre Gaillard est entré à notre service en qualité de jardinier et de balayeur et luy ay promis 15 livres par an, comme à son prédécesseur, » etc.

D. 563. (Registre.) — Grand in-4°, 30 feuillets, papier.

1762-1765. — Journal de recette et de dépense des revenus du collége. — Reçu : 287 livres 5 sous 2 deniers du P. Balme, syndic dudit collége ;— 684 livres de M. Desplas, fermier du prieuré du Monastier ; — 16 livres 10 sous de la veuve de François Dausse, serrurier, locataire dans la rue du Bal ; — 400 livres du sieur Cabrolier, fermier de Saint-Félix ; etc.—Payé : 6 livres au sieur Devic, imprimeur, pour deux registres ; — 200 livres 3 sous à M. Cabrières, receveur des décimes du diocèse, pour les décimes du prieuré des Faux ; — 30 livres à demoiselle Françoise Lacombe, pour la rente constituée par le collége ; etc.

D. 564. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1777. — Pièces à l'appui des comptes compris en l'article précédent et autres actes relatifs : au compte de M. Desplos, fermier du Monastier ; — aux réparations à faire au prieuré des Faux et à celui du Monastier ; — au fermier dudit Monastier mis en demeure de payer entre les mains de M. Jean Monteil, économe-séquestre du collége. — Plan de quelques propriétés dépendant du Monastier.

D. 565. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1763-1790. — Journal de recette et de dépense des revenus du collége, pour M. Marchal de Saincy, économe général du clergé de France. — Reçu : 165 livres des sieurs Grimal et Albert, fermiers du prieuré des Faux ; — 450 livres de M. Cavalier, fermier du prieuré de Buzeins; — 331 livres de M. Bonet, chanoine, héritier de M. Bonnet, fermier du prieuré Notre-Dame du Bez ; — 1,428 livres de M. Valette Desplos, fermier du prieuré du Monastier; — 202 livres de M. Yence, fermier du prieuré de Sainte-Radegonde ; — 204 livres de M. Cassan, fermier du domaine de Vabre, membre de la domerie de Sainte-Marthe ; etc. — Envois à M. Marchal de Saincy et à M. Brière de Montdetour, directeur et receveur général des économats, etc.

D. 566. (Liasse.) — 11 cahiers, in-folio, 72 feuillets et 38 pièces, papier.

1763-1767. — Comptes rendus à M. Marchal de Saincy, par le sieur Monteil, directeur des économats à Rodez. — Comptes, quittances et pièces à l'appui. — Recette du 13 avril 1764 au 31 mai 1767, 6,100 livres 11 sous 6 deniers; dépense, 3,613 livres 19 sous 9 deniers. — Payé 360 livres aux professeurs de théologie et de philosophie du collége royal, à-compte de leurs honoraires, etc.

D. 567. (Liasse.) — 5 cahiers in-folio, 43 feuillets et 36 pièces, papier.

1764-1767. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy par le sieur Monteil. — Comptes, quittances et autres pièces à l'appui. — Reçu : 290 livres pour le prix de bail à ferme du moulin des Attizals ; — 1,100 livres des sieurs Pradier et Joseph Izard, pour le prix de ferme des deux domaines de Saint-Félix ; — 926 livres de divers partieuliers, fermiers de maisons ou boutiques appartenant au collége, situées dans la rue du Bal etc.

D. 568. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 46 feuillets et 149 pièces, papier.

1765. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy par le sieur Monteil ; pièces à l'appui. — Rentes et champarts de Grieudas, 100 setiers de froment. — Moulin des Attizals : 20 setiers de froment; 20 setiers de seigle ; 10 paires de poulets ; 10 paires de pigeons ; 4 paires de canards. — Fief de la Selve, 4 setiers de seigle, etc.

D. 569. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 32 feuillets et 111 pièces, papier.

1766. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy par M. Monteil ; pièces à l'appui. — Recette, 40,350 livres 1 sou 7 deniers ; dépense, 15,678 livres 8 sous 8 deniers. — Ventes : de 10 paires de poulets à 10 sous la paire ; — de 10 paires de pigeons à 7 sous la paire ; — de 4 paires de canards à 20 sous la paire, etc.

D. 570. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, 44 feuillets et 121 pièces, papier.

1767. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy par M. Monteil ; pièces à

l'appui. — Ventes de « divers pots de faïence, bouteilles de verre et autres petits meubles de l'appoticairerie du collége, au sieur Lacalmontie, apothicaire, » au prix de 80 livres. — Reçu du sieur Imbert, « porteur des lettres de Toulouse à Rodez 20 sols pour le port de l'*Institut des Jésuites*, en deux volumes, impression de Prague, 1757; » etc.

D. 571. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1764-1775. — Journal de recette et de dépense des revenus du collége, tant en deniers qu'en grains. — Vendu 10 setiers de froment à 7 livres le setier, et 10 setiers seigle à 5 livres 15 sous le setier (août 1764). — Payé à divers particuliers 89 livres, pour « l'amigou (crottin de brebis) » qui a été mis dans les vignes du domaine de Serres, dans les mois de février et de mars. — Payements d'honoraires à MM. Daydou, Cambon, Bezombes et Gilhodes, professeurs, etc.

D. 572. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° et in-folio, 32 feuillets et 149 pièces, papier.

1768. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy, par M. Monteil; pièces à l'appui. — Payements : de 742 livres 5 sous 5 deniers à M. Bonnassiès, principal du collége de Cahors, pour reste de la pension due audit collége; — de 289 livres 8 sous 7 deniers à M. Barthe, professeur de rhétorique; — de 110 livres 11 sous 5 deniers à M. Cambon, professeur d'humanités; — de 742 livres à M. Saltel, professeur de théologie; — de 642 livres à M. Laquerbe, professeur de philosophie; — de 647 livres à M. Cavaziès, professeur de philosophie; etc.

D. 573. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 42 feuillets et 181 pièces, papier.

1769. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy par M. Monteil; pièces à l'appui. — État de diverses réparations faites au collége. — Quittances délivrées : par le syndic des Jacobins pour les honoraires « à raison de l'enseignement de la philosophie et de la théologie »; par M. Amiel, collecteur de la cité, du montant des tailles de 1769; par le sieur André, consul du Monastère, pour la taille du moulin des Attizals; etc. — Compte rendu par Ignace Guibert, vigneron du domaine de Serres, etc.

D. 574. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, 48 feuillets et 150 pièces, papier.

1770. — Comptes rendus aux administrateurs du collége et à M. Marchal de Saincy, par M. Monteil; pièces à l'appui. — Aumônes : aux pauvres du Monastier, 22 setiers de froment à 30 livres le setier; 22 setiers de seigle à 24 livres le setier; 22 setiers d'orge à 18 livres le setier; — aux pauvres de Chirac, 6 setiers 2 quartes de froment; 6 setiers 2 quartes de seigle; 6 setiers 2 quartes d'orge, aux mêmes prix que dessus; plus 6 setiers 2 quartes d'avoine à 12 livres le setier, etc.

D 575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 cahiers grand in-4°, 44 feuillets et 164 pièces, papier.

1771. — Comptes rendus aux administrateurs du collége royal de Rodez par M. Jean Monteil, avocat au parlement, trésorier de cet établissement; pièces à l'appui. — Extrait du bail à ferme des rentes de Bozouls et de Grieudas, consenti au sieur Bosc, de la Combaurie. — Quittances consenties : par le sieur Cassanhes aîné, architecte, de la somme de 86 livres, pour réparations au collége; — par M. Moly de Cadayrac, trésorier de France, pour arrérages de rentes sur le domaine de Serres; etc.

D. 576. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 44 feuillets et 147 pièces, papier.

1772. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par maître Jean Monteil, trésorier. — Recette, 64,636 livres 8 sous 2 deniers; dépense, y compris les reprises, 45,106 livres 1 sou 10 deniers. — Personnel : MM. Delrieu, principal; Albouy et Malrieu, professeurs de théologie; Laquerbe et Bonnes, professeurs de philosophie; Cambon, professeur de rhétorique; Ségur, sous-principal; Besombes, professeur d'humanités; Galan, de troisième; Bouges, de quatrième; Nicoleau, régent de cinquième; Daydou, de sixième, etc.

D. 577. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 56 feuillets et 234 pièces, papier.

1773. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par maître Jean Monteil, trésorier. — Recette, 77,488 livres 13 sous 2 deniers; dépense, y compris les reprises, 50,849 livres 4 sous 9 deniers. — Clôture desdits comptes par MM. Séguret, président au sénéchal; Grun, vicaire général; Lavernhe, avocat du Roi; Labro, échevin; Planard, échevin; Merviel, Gaston, Dasnières, principal. — Pièces à l'appui.

D. 578. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 58 feuillets et 251 pièces, papier.

1774. — Comptes rendus aux administrateurs du col-

lége par maître Jean Monteil, trésorier. — Recette, 78,274 livres 19 sous 9 deniers; dépense, y compris les reprises, 62,438 livres 13 sous 4 deniers. — Payements divers faits : à M. Delbosc, curé de Saint-Félix ; à M. Portes, curé du Monastier ; à M. Delauro, pour intérêts à lui dus ; aux dames de la Miséricorde de Rodez, également pour intérêts ; au sieur Vincent Vareilles, fermier des anniversaires du chapitre de Rodez ; etc. — Quittances, lettres, mandements, etc.

D. 579. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1775-1786. — Journal de recette et de dépense des revenus du collége. — Payements d'honoraires à MM. Leroux, secrétaire du bureau d'administration ; Chenay, maître de dessin ; Fabré, professeur de logique ; Nicolas, régent de quatrième ; Girard, sous-principal du collége, etc. — M. Marchal de Saincy, économe général des bénéfices consistoriaux, reçoit 1,500 livres en à-compte de 3,000 réservées annuellement à la caisse des économats. — Reçu 633 livres du sieur Ricomes, fermier du domaine de Vabres, etc.

D. 580. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio, 47 feuillets et 146 pièces, papier.

1775. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Don à M. le principal de la volaille, pois verts, œufs et beurre réservés dans les différents baux à ferme consentis par le collége. — Aumône de 50 livres par les administrateurs susdits aux pauvres de Saint-Martin-des-Faux. — Portion congrue de 600 livres au curé de Chirac. — 900 livres d'honoraires au principal. — Allocation de 400 livres pour la nourriture du principal et du sous-principal, etc.

D. 581. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 22 feuillets et 139 pièces, papier.

1776. — Comptes rendus aux administrateurs du collége, par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Journal du prieuré du Monastier : « agneaux du Monastier, Antrenas, Saint-Bonnet et les Salelles, faisant 1,596 agneaux, soit pour le prieur 159 agneaux et le droit de six à trois livres pièce ; » — laine de Chirac et Antrenas « faisant 10 quintaux, à 60 livres le quintal, 600 livres ; » — laine du Monastier, Saint-Bonnet et Salelles, 5 quintaux 70 livres, soit 342 livres, etc.

D. 582. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 44 feuillets et 169 pièces, papier.

1777. — Comptes rendus aux administrateurs du collége, par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Quittance de 167 livres 2 sous délivrée par M. Carnus, professeur de philosophie. — MM. Alazard, Debertier, Bosc et Rous, professeurs de grammaire, reçoivent 500 livres chacun pour leurs honoraires. — Service « fait au collége à raison de la mort de Sa Majesté Louis XV, » etc.

D. 583. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 22 feuillets et 119 pièces, papier.

1778. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Recette, 73,847 livres 4 sous 3 deniers ; dépense, y compris les reprises, 43,233 livres 13 sous 8 deniers, — Clôture du compte par MM. Séguret. président, Grun, vicaire général, Boisse, Bertrandi, consul ; Puech, Merviel, Dasnières, principal. — Façon d'un tableau pour l'église par le sieur Chénais, peintre, pour le prix de 60 livres, etc.

D. 584. (Liasse) — 2 cahiers in-folio, 44 feuillets et 112 pièces, papier.

1779. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Traite de 1,993 livres 8 sous 6 deniers tirée par M. Marchal de Saincy sur M. Monteil. — Reliquat du compte précédent, 30,613 livres 10 sous 7 deniers. — Montant des baux à ferme du Monastier, des rentes de Grieudas, des prieurés de Ruines, de Notre-Dame-de-Bez, de Saint-Martin-des-Faux, etc. ; total : 36,072 livres. — Baux à ferme des maisons et boutiques de la rue du Bal à Rodez ; total : 213 livres, etc.

D. 585. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 42 feuillets et 122 pièces, papier.

1780. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Réparations faites à la bibliothèque par le sieur Routaboul. — payement de 105 livres 6 sous 6 deniers au sieur Carnus pour les frais de la thèse dédiée à MM. du bureau, et soutenue par le sieur Galibert, de Palmas. — Dépense de 2,400 livres pour achat de livres pour la bibliothèque, etc.

D. 586. (Liasse.)— 2 cahiers in-folio, 42 feuillets et 126 pièces, papier.

1781. — Comptes rendus aux administrateurs du col-

lége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Recettes provenant : du reliquat et des reprises des comptes de l'année précédente; des baux à ferme des prieurés et autres bénéfices, biens fonds et constitutions de rentes; du produit des domaines de vignes, des moulins, des droits de lods, etc. — Portions congrues des curés du Monastier, d'Antrenas et autres prieurés, etc.

D. 587. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 6 feuillets, parchemin; 1 cahier in-folio, 26 feuillets et 128 pièces, papier.

1782. — Comptes rendus aux administrateurs par M. Jean Monteil, trésorier. — Pièces à l'appui. — Bail à ferme consenti par M. Monteil aux sieurs Deliane et Besson des prieuré et seigneurie du Monastier. — Pension de 1,500 livres faite par le collége de Rodez à celui de Cahors. — Les décimes du prieuré du Monastier, pour l'année 1782, s'élèvent à 4,100 livres. — Payement de 400 livres au sieur Carnus, professeur de physique, pour l'entretien du cabinet et des machines de physique, ou pour le cours d'expériences publiques, etc.

D. 588. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, 71 feuillets et 165 pièces, papier.

1783. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Vente de 44 pipes 2 semeaux et 1 setier de vin, à 40 livres la pipe. — Payements : de 72 livres à l'abbé Bosc, professeur de troisième, pour la messe de communauté « par lui célébrée au collége toute l'année; » de 300 livres au sieur Bonnes pour ses honoraires de bibliothécaire; de 500 livres au sieur Pourquéry, pour son traitement comme maître de danse, etc.

D. 589. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 40 feuillets et 118 pièces, papier.

1784. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Totaux de la recette, 70,070 livres 5 sous 11 deniers; de la dépense, y compris les reprises, 49,708 livres 9 sous 11 deniers. — Payements : de 401 livres 18 sous 9 deniers à M. Girard, professeur de rhétorique, pour réparations faites « au salon de MM. les professeurs; » — de 700 livres au sieur Palmié, « feudiste, » pour le renouvellement du terrier du Monastier, etc. — Dépenses au sujet des thèses soutenues par M. Géraldy, étudiant de physique; Liauzu et Rigal, étudiants de logique, etc.

D. 590. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 36 feuillets et 94 pièces, papier.

1785. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Payements divers faits à MM. Géraldy, prêtre, syndic de l'hôpital général; Caussé, secrétaire du chapitre; le vicaire de Saint-Martin-des-Faux; Baldit, chanoine du chapitre de Montsalvi; Serres, curé de Sainte-Radegonde; Portes, curé du Monastier; Lachapelle, receveur des domaines, etc.

D. 591. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 40 feuillets et 94 pièces, papier.

1786. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Vente de : 9 setiers de froment, pour 85 livres 10 sous; 42 pipes 1 barrique et 2 setiers de vin, à raison de 30 livres la pipe; 110 livres d'huile de noix, à 8 sous la livre; 75 setiers de seigle à 6 livres 10 sous le setier. — Lettres de M. Marchal de Saincy, etc.

D. 592. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 62 feuillets et 149 pièces, papier.

1787. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Journal de recette et de dépense des revenus dudit collége, arrêté au 6 avril 1793. — Personnel en 1787 : MM. Dasnières, principal; Galan, sous-principal; Malrieu, professeur de théologie; Bonnes, professeur de théologie; Bonnes, bibliothécaire; Carnus, professeur de philosophie; Fabré, professeur de physique; Girard, professeur de rhétorique; Louchet, professeur d'humanités; Bosc, professeur de troisième; Alazard, Destours et Cassagnes professeurs de grammaire; Candieu, maître de dessin; Pourquéry, maître « à danser, » etc.

D. 593. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 44 feuillets et 102 pièces, papier.

1788. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier; pièces à l'appui. — Impression par le sieur Devic, imprimeur à Rodez de « 300 affiches pour M. Carnus et 250 billets d'invitation pour M. Louchet. » — Dépense de 600 livres pour la gratification annuelle accordée par le collége aux frères des Écoles chrétiennes. — Vente de 4 setiers de froment au prix de 40 livres les 4, etc.

D. 594. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, 44 feuillets et 9 pièces, papier.

1789. — Comptes rendus aux administrateurs du collége par M. Jean Monteil, trésorier ; pièces à l'appui. — Recette, 83,941 livres 12 sous 2 deniers ; dépense, y compris les reprises, 55,312 livres 19 sous 8 deniers. — Allocation de 4,150 livres à MM. les professeurs « pour leur nourriture et subsistance ou pour l'entretien de l'ustencile de leur cuisine. » — Restitution au collége de la somme de 21 livres. — Vente de : 51 setiers 2 quartes de froment à 12 livres le setier ; 76 setiers de seigle à 11 livres le setier ; 22 setiers d'orge à 7 livres 12 sous le setier ; 2 setiers d'avoine grosse à 8 livres 10 sous le setier ; 17 setiers d'avoine peluque à 3 livres le setier, etc.

D. 595. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1774-1789. — Pièces à l'appui des comptes du collége. — Lettres et reçus de M. Deliane, fermier du Monastier. — Quittances délivrées par M. Caussé, trésorier des anniversaires de la cathédrale. — Lettres de M. Bonnassier, principal du collége de Cahors, au sujet de la rente payée à cet établissement par le collége de Rodez. — Redevances du domaine de Serres ; vente de vin. — Rentes de Grieudas, etc.

D. 596. (Registre.) — Petit in-8°, 45 feuillets, papier.

1605-1673. — Reçus délivrés par divers comptables, relatifs aux décimes et autres impositions dues par le collége. — Reçus signés par MM. Rodat, Derey, André Vigoros, Séguret, Courtois, Barlière, Azémar, Solanet, etc.

D. 597. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; (2 imprimés).

1583-1694. — Arrêts, sentences, mémoires et autres actes concernant les tailles dues par le collége. — Lettres : du P. Deslandes au P. d'Arbouze, recteur dudit collége ; — de l'évêque de Mende au P. Deslandes, procureur dudit collége, etc. — Extraits de deux reconnaissances de la métairie de la Teularie ou Puech-Carle, etc.

D. 598. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; (2 imprimées).

1600-1691. — Requêtes, comptes, etc., concernant les droits d'amortissement et de francs-fiefs payés par le collége au Roi ou à ses commissaires. — Requête présentée à monseigneur de La Berchère, intendant, pour être déchargé de partie des taxes imposées pour acquisition. — Inventaire des actes envoyés à Paris au P. Galimard. — Rôles de taxes d'amortissement. — Nomination de M. Séguret, « président présidial, pour la vérification des enclos depuis 1600 jusques et y compris 1658, » etc.

D. 599. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1600-1745. — Quittances d'amortissements et de francs-fiefs délivrées au collége par les commissaires préposés à la levée de ces droits. — Extraits des contrats d'acquisitions faites de 1641 à 1689. — Verbal de la vérification des enclos du collége. — Mémoire envoyé au P. Ducros, à Paris, au sujet des amortissements. — Quittances délivrées par Marie Carcenac pour un legs à elle fait par M. Bouché, chanoine, etc.

D. 600. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

1608-1635. — Lettres patentes de Louis XIII et copie de lettres patentes d'Henri IV, portant amortissement, en faveur du collége, de la métairie de l'Alconier, dans la paroisse de Saint-Félix ; des rentes et fiefs de Grieudas et des autres biens provenant du sieur Caulet. — Enregistrement aux trésoriers de Bordeaux.

D. 601. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1626-1692. — Procès entre le collége de Rodez et les consuls, au sujet des tailles. — Sentences, arrêts et transactions. — Copie des lettres patentes de Louis XIV relatives à la décharge des tailles. — Sentence des élus de Rodez pour la décharge du sol du collége. — Consentement des syndics de la Haute-Marche, du Rouergue et du comté de Rodez à ladite décharge. — Arrêt du Conseil au sujet des 300 écus « que le pays donne audit collége. » — Dénombrement du sol nécessaire pour la construction du collége, etc.

D. 602. (Liasse.) — 8 cahiers in-4° et in-folio, 58 feuillets et 7 pièces, papier.

1638-1727. — Copies d'actes relatifs à l'exemption de taille pour le sol occupé par le collége. — Délibérations des deux communautés de la ville. — Changement de la rue aboutissant de l'église dudit collége à la porte des Cordeliers. — Ouverture de la porte de Pénavayre, etc. — Inventaire des bâtiments et du mobilier du séminaire avant la prise de possession par les Jésuites.

D. 603. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 7 imprimés.

1657-1695. — Déclarations du Roi et arrêts touchant le huitième denier, les décimes, portions congrues, etc. — Arrêt de la Cour des aides de Montpellier portant règlement contre les receveurs et les collecteurs pour les arrérages des tailles. — Déclaration du Roi pour les pensions sur les cures.— Arrêt du Conseil portant rétablissement du siége présidial de Rodez.

D. 604. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier (50 imprimés.)

1609-1697. — Arrêts et déclarations du Roi, la plupart en faveur des Jésuites, concernant l'union des bénéfices, les amortissements et les tailles. — Décharge en faveur de tous les colléges du logement des gens de guerre. — Arrêt de la Cour des aides de Montpellier qui déclare nobles les 1,525 cannes carrées occupées par l'église et les autres bâtiments du collége. — Cession du séminaire de Rodez aux Jésuites dudit collége. — Édit de 1669 concernant les eaux et forêts. — Règlement pour l'usage et distribution du papier et du parchemin timbrés. — Réduction de la dîme du domaine de Certan, près de Marvejols, etc.

D. 605. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 8 pièces, imprimées.

1640-1745. — Quittances, rachats de capitation, ordonnances, etc., concernant les tailles. — Payement de 5,060 livres 10 sous au receveur des décimes de Mende, pour le rachat de la capitation. — Ordonnance de l'intendant portant affranchissement des tailles pour le bien de Valadi, appartenant au collége, etc.

D. 606. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets et 2 pièces, parchemin; 12 cahiers in-4°, 68 feuillets et 81 pièces (dont 15 imprimées), papier.

1595-1747. — Lettres patentes, rôles, correspondances, etc., concernant la taille et autres impositions des biens du collége situés en Rouergue et en Gévaudan. — Requête à la Cour des aides de Montpellier pour l'exemption de la taille du sol du collége. — Attestation des consuls de Rodez touchant les tailles payées par le collége. — Dénombrements des biens des Jésuites du collége, etc.

D. 607. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 cahiers in-4°, 20 feuillets et 96 pièces (dont 2 imprimées), papier.

1218-1746. — Pensions sur le collége de Rome. — Lettres patentes, arrêt du Conseil d'État, etc., touchant l'exemption du logement des gens de guerre. — Lauzime fait par le dom de Sainte-Marthe à Jean Goth, acquéreur d'un jardin situé au terroir dit lou Claus de Sainte-Marthe. — Transaction entre l'évêque et les Jésuites au sujet de la dîme de certains biens situés dans la paroisse de Saint-Félix. — Consultation « de sept personnes de condition », concernant la rente due par les PP. Chartreux pour le moulin de la Gascarie. — Achat d'une maison située dans la rue de Bonneval, etc.

D. 608. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 cahiers in-4°, 50 feuillets, et 84 pièces, papier.

1229-1741. — Ratification de la donation faite par le comte de Peyre au dom d'Aubrac en 1229. — Sentence arbitrale adjugeant au prieur du Monastier les mas de Pessolas, le Montet et autres. — Requête à M. de Schomberg sur les désordres des gens de guerre en Gévaudan. — Adjudication au prieur dudit Monastier du terroir de Motasset. — Requête de plusieurs habitants de Marvejols touchant la dîme des raisins. — Confirmation par le P. général de l'ordre des Jésuites de la transaction passée au sujet de l'union du prieuré du Monastier. — Permission de s'attrouper avec armes pour la chasse aux loups. — Sauvegarde donnée par Henri de Bourbon, prince de Condé. — Acquisitions de rentes et de biens-fonds par les religieux du Monastier. — Réparations à l'église de Chirac. — Ordonnances épiscopales, etc.

D. 609 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 cahiers in-4°, 42 feuillets, et 102 pièces, papier.

1062-1740. — Provisions de la judicature et du greffe du Monastier. — Prix fait pour la construction de l'église de Chirac. — Requête du cardinal de Vendôme, tendant à défendre aux Jésuites de se qualifier prieurs et seigneurs du Monastier. — Relation d'experts portant réparation, pour raison de la censive, des lieux de Crueysse et de Combettes. — Vérification des biens meubles et immeubles du Monastier. — Procès-verbal de visite de l'abbaye de Chambon. — Articles concernant la table des religieux du Monastier. — Collation du canonicat de Moriès. — Prix faits de différents travaux. — Banalité du moulin du prieur. — Causes d'exclusion du prieuré du Monastier. — Copie de la première donation faite au prieur du Monastier en 1062. — Mémoires sur la justice du Buisson. — Désordres commis dans cette localité par le régiment de Cailus. — Criées et défenses par les officiers du Monastier, etc.

D. 610. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 cahiers in-4°, 194 feuillets et 17 pièces, papier.

1456-1673.—Mémoires, lièves, reconnaissances,etc., concernant le prieuré de Notre-Dame-du-Pont en Auvergne, uni au collége dit de Clermont établi à Paris. — Échange de biens avec le seigneur d'Antraigues. — Mémoire sur le bail à ferme dudit prieuré. — État des dîmes perçues en la paroisse de Leignac, par « ceulx de la religion tenant fort au lotgis d'Antraïgues », au détriment dudit prieuré. — Reconnaissance pour une maison située au village del Sol et pour des prés situés à la Planque del Serier, etc.

D. 611. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 cahiers in-4° et in-folio, 26 feuillets et 20 pièces (dont 4 imprimées), papier.

1618-1711. — Résignation du prieuré Saint-Martin d'Alpuech, et union de ce bénéfice au collége de Rodez.— Contenance et confrontations de toutes les terres « cultes et incultes » de la métairie de Calmels qui dépend de M. d'Ampiac. — Prêts faits par le collége de Rodez à celui d'Aurillac. — Copie des lettres patentes de Philippe V concernant les lods des terres nobles. — Bulle de provision de l'abbaye de Tutte-Vallis, au diocèse de Roskild en Danemark. — Union du prieuré de Mouthe au collége des Jésuites de Dôle. — Priviléges, exemptions, etc., accordés à l'abbaye de Grammont, au diocèse de Limoges. — Formulaire d'actes.

D. 612. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 cahiers in-4° et in-folio, 90 feuillets et 47 pièces, papier.

1298-1715. — Lettres patentes de Louis XV, transaction et constitution de rente relatives à l'établissement à Millau de trois missionnaires jésuites. — Fondation de la chapelle de Notre-Dame, dans l'église du Monastier. — Accord entre noble Jean de Veyra, sieur de la Reginia, et Antoine Austry, de Vernassals, débiteur de 1,000 livres. — Dénombrement et estimation de « la place et baronnie d'Ampiac. » — Factum du sieur Jean Trémolières, de Laissac, se prétendant propriétaire de la place et baronnie de Tholet. — Résignation du prieuré de Lanuéjouls en faveur du collége de Pamiers. — Arrêt pour le dom du Pas contre les consuls de Rodez. — Copie de l'union du prieuré de Bardenac au collége des Jésuites de Bordeaux. — Déclaration du Roi touchant la réforme des maisons religieuses. — Procès-verbal de la visite de Saint-Victor de Marseille, par le cardinal Trivulce. — Copie informe des conventions faites entre l'abbé de Conques et les Jésuites du collége de Toulouse, au sujet d'un échange de bénéfices ; enquête. — Mariage de Pierre Génieys, du Monastier, avec Jeanne, fille de Pierre Molinier, meunier de « Molineau. » — Résignation du prieuré de la Chase au diocèse de Mende.

D. 613. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets et 4 pièces, parchemin ; 10 cahiers in-4° et in-folio, 62 feuillets et 44 pièces (dont 8 imprimées), papier.

1341-1764. — Mémoire concernant la mission fondée par M. Casses, curé de Pons, dans cette paroisse et à Ginoillac. — Lauzime fait par le baron de Peyre, au sujet de la pièce appelée del Peyre, paroisse de Sainte-Colombe. — Instruction pour le syndic des Jésuites du collége de Montauban, contre Jean Vidal, fils de Pierre, maître boulanger. —Copie de la lettre de M. de Sisteron au cardinal de Fleury, au sujet de la suppression de l'ouvrage dudit de Sisteron. — Prieuré de Saint-Amans-lès-Rodez. — Contrat de restitution de l'hérédité de M. Jean de Tullier. — Messagerie entre Rodez et Paris. — Mémoire sur l'exercice de la justice à Rodez. — Copie de la fondation de la chapelle de Saint-Barthélemi de Saint-Fortunat. — Édit portant réunion de l'Université de Cahors à celle de Toulouse. — Arrêt du parlement de Bordeaux, adjugeant au collége de cette ville le prieuré de Saint-Macaire. — Saisie générale des biens du sieur Rudelle, seigneur de la Fregière, etc.

D. 614. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 cahiers in-4°, 54 feuillets et 27 pièces, papier.

1456-1658. — Notes sur les terroirs d'en Caunes et de Malfarouses, relevant de noble Héral de Pélamourgue. — Lettre d'Anne d'Autriche au Pape, en faveur « de la congrégation occitaine réformée soubz le nom et tiltre de Saint-Louis (1629). » — Arrêt du Conseil concernant la terre de Veuzac. — Subrogation faite en faveur de madame de Roquelaure, par le sieur Portéry, de Saint-Côme, de la métairie de Clavières, d'Espalion. — Subrogation faite par M. Balthazar de Cambon, conseiller au parlement de Toulouse, à noble Guyon, de Peyrebesse, de Chabanes, pour la somme de 1,830 livres, sur une métairie située à Aunac, etc.

D. 615. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, 40 feuillets et 25 pièces, papier ; 78 imprimés.

1161-1764. — Édits, déclarations, arrêts, etc. — Copies : de la charte ou bulle d'or de Louis VII, en faveur d'Aldebert, évêque du Gévaudan ; — de l'échange de 1266 entre Saint-Louis et Odilon, évêque de Mende ; — de l'acte d'établissement du paréage. — Édit portant rétablissement

de la sénéchaussée et siége présidial de Millau. — Conventions de 1661, entre le Roi et le clergé de France. — Édit portant pouvoir aux communautés de rentrer « dans leurs paturages et usages. » — Règlement pour les colléges qui ne dépendent pas des Universités. — Arrêt du Conseil d'État faisant défense à ceux de la R. P. R. d'engager leurs domestiques à abjurer la religion catholique, etc.

D. 616. (Liasse.) — 4 cahiers in-12, in-4° et in-folio, 50 feuillets et 59 pièces, papier ; 60 plans.

1575-1065. — Prix faits, quittances, etc., relatifs au bâtiment du collége. — Lettre du P. G. Michel, résidant à Rome, contenant l'approbation de certains travaux. — Inventaire des objets mobiliers de l'église dudit collége, qui fut livrée au culte en 1635.

D. 617. (Liasse.) — 11 plans.

1752. — Plans : de Serres et de ses dépendances ; — Coste-Comtal, du côté de Malepeyre ; — du Cambon, dans les appartenances de Grieudas ; — du fief d'Encarques, des terroirs de l'Albarède, de Juresques, etc., situés au même lieu, etc.

Écoles d'Auzits.

D. 618. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 8 feuillets et 2 pièces, parchemin 3 cahiers in-4°, 14 feuillets et 40 pièces, papier.

1720-1781. — Fondation des écoles d'Auzits et d'une mission annuelle dans le diocèse de Rodez, par le sieur François Ollivier, chirurgien ordinaire du Roi, originaire dudit Auzits. — Compte de ladite fondation, rendu à l'évêque par M. Lescure, curé de cette paroisse. — Quittances délivrées par le maître et la maîtresse d'école. — Lettres de M. Lauzy, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, procureur fondé de la communauté d'Auzits, etc.

TABLE DE CE VOLUME.